

UNIVERSITÉ DE LIMOGES
FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
Centre de Recherches Historiques de l'Université de Limoges (E.A. 3840)

THÈSE

Pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Limoges

Discipline : HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement par

Jean Pierre DELHOUME

le 21 décembre 2007

UNE SPÉCIALISATION
EN PAYS DE PETITE CULTURE :
L'ÉLEVAGE BOVIN EN LIMOUSIN AU XVIII^e SIÈCLE
Volume 1 : Texte

Directeur : M. Michel CASSAN, professeur à l'Université de Limoges

Jury :

M. Reynald ABAD, professeur à l'Université Paris-Sorbonne, Paris IV

Mme Annie ANTOINE, professeure à l'Université de Haute-Bretagne, Rennes II

M. Michel CASSAN, professeur à l'Université de Limoges

M. Jacques PERET, professeur à l'Université de Poitiers

M. Bernard VALADAS, professeur à l'Université de Limoges

à Arlette, Catherine et Marie-Pierre

Ma profonde gratitude va à Monsieur le professeur Michel Cassan qui m'a guidé tout au long de ma thèse. Sa disponibilité, ses conseils, ses suggestions, ses encouragements mais aussi ses critiques, toujours justifiées et constructives, ont été une aide et une motivation précieuses sans lesquelles il m'aurait été difficile de mener l'étude à son terme.

Je remercie vivement Madame Annie Antoine et Messieurs Reynald Abad, Jacques Peret et Bernard Valadas pour avoir accepté de faire partie du jury.

Un grand merci à Monsieur Jean-Claude Parot pour les nombreux échanges de vues très enrichissants que nous avons eus et qui m'ont beaucoup appris, sans oublier sa lecture très minutieuse du manuscrit.

Merci également à tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à ce travail : Madame Jeanne Toupense, Messieurs Jacques Audrerie, Alain Blanchard, Pierre Boulanger, Farid Boumedienne, Robert Chanaud, Rémi Crouzevialle, Stéphane Lajaumont, Emmanuel Roudet, Thomas Schneider, Stéphane Trayaud.

Enfin, je suis extrêmement reconnaissant envers mon épouse pour son soutien permanent et pour ses encouragements, mais aussi pour sa patience infinie.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	3
SOURCES MANUSCRITES	4
SOURCES IMPRIMÉES	20
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (SAUF LIMOUSIN)	30
BIBLIOGRAPHIE LIMOUSINE	45
INTRODUCTION	65
PREMIÈRE PARTIE : LECTURES DE L'ESPACE LIMOUSIN	74
CHAPITRE 1 : CADRE GÉO-HISTORIQUE	75
CHAPITRE 2 : LES REPRÉSENTATIONS DU LIMOUSIN RURAL À L'ÉPOQUE MODERNE	85
CHAPITRE 3 : PAYSAGE RURAL ET OCCUPATION DU SOL	125
DEUXIÈME PARTIE : LES STRUCTURES DES CAMPAGNES LIMOUSINES AU XVIII^e SIÈCLE	162
CHAPITRE 4 : POSSÉDER LA TERRE	164
CHAPITRE 5 : EXPLOITER LA TERRE	207
CHAPITRE 6 : PRATIQUES ET PRODUCTIONS AGRICOLES	238
TROISIÈME PARTIE : L'ÉLEVAGE BOVIN EN LIMOUSIN AU TEMPS DES LUMIÈRES	271
CHAPITRE 7 : LE LIMOUSIN, TERRE D'ÉLEVAGE	274
CHAPITRE 8 : L'ÉLEVAGE, UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE	293
CHAPITRE 9 : LES RISQUES DE L'ÉLEVAGE	324
CHAPITRE 10 : LA PRIMAUTÉ DE L'ÉLEVAGE BOVIN	351
CHAPITRE 11 : LA SPÉCIALISATION BOVINE DU LIMOUSIN AU SIÈCLE DES LUMIÈRES	373
CONCLUSION GÉNÉRALE	431
ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES	435
TABLES	597

AVERTISSEMENT

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

Arch. com. Limoges = Archives communales de Limoges
Arch. dép. Corrèze = Archives départementales de la Corrèze, Tulle
Arch. dép. Creuse = Archives départementales de la Creuse, Guéret
Arch. dép. Gironde = Archives départementales de la Gironde, Bordeaux
Arch. dép. Hte-Vienne = Archives départementales de la Haute-Vienne, Limoges
Arch. mun. Brive = Archives municipales de Brive
Arch. nat. = Archives Nationales, Paris
Annales ESC = Annales Économies Sociétés Civilisations
Annales HSS = Annales Histoire, Sciences Sociales
Arch. Paris = Archives de la ville de Paris
B. M. Limoges = Bibliothèque municipale de Limoges
B. N. = Bibliothèque Nationale, Paris
BSSHAC = Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive)
BSAHL = Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin (Limoges)
BLSLAC = Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze (Tulle)
Bull. Ethno = Bulletin de la Société d'Ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines
AHSR = Association d'Histoire des Sociétés Rurales
HSR = Histoire et Sociétés Rurales (revue de l'Association d'Histoire des Sociétés Rurales)
MSSNAC = Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (Guéret).
Devient Mémoires de la Société des Sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse à partir de 2002.
RHMC = Revue d'Histoire moderne et contemporaine
SELM = Société d'Ethnographie du Limousin et de la Marche
TAL = Travaux d'Archéologie limousine
TRAMES = Travaux et Mémoires de l'Université de Limoges. U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines

FIGURES, TABLEAUX ET PLANS

Dans le volume 1 (texte), les tableaux et les figures sont désignés par deux chiffres séparés par un point : le premier est celui du chapitre dans lequel se trouve la figure et le second le numéro d'ordre de la figure ou du tableau dans ce chapitre.

Dans le volume 2 (annexes et pièces justificatives), tableaux et figures sont numérotés selon l'ordre dans lequel ils apparaissent.

Tous les tableaux et figures ont été conçus et réalisés par mes soins, sauf les figures suivantes qui ont été réalisées par MM. Farid Boumediene et Rémi Crouzevialle, du Service de Géomatique de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Limoges : figures 1.1 ; 1.2 ; 1.3 ; 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 8.1 ; 11.4 ; 11.6 et figures 1, 4 et 5 de l'annexe.

SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES NATIONALES

FONDS PUBLICS DE L'ANCIEN RÉGIME

Série F, sous-série F¹⁰ : Agriculture

- F¹⁰ 209 Défrichements et dessèchements. Corrèze. Pétitions et rapports. 1790-1807.
Ensemencements. Creuse. Pétitions et rapports. 1793-an V.
- F¹⁰ 222 *Mémoire sur l'engrais des bœufs dans la ci-devant province du Limousin et pays adjacents par M. Juge, correspondant à Limoges, le 17 février 1791* (publié dans *BSSHAC*, t. 108, 1986, p. 161-174).
- F¹⁰ 266 État de l'agriculture et du commerce dans le département de la Corrèze, 27 nivôse an III.
- F¹⁰ 295 Enquête de l'an II sur les engrais. Réponses des districts de la Corrèze (Tulle, Uzerche), de la Creuse (Aubusson, Bourgueuf, Evaux, Guéret, la Souterraine) et de la Haute-Vienne (Bellac, Le Dorat, Limoges, Saint-Yrieix).
- F¹⁰ 299 Mémoire sur l'agriculture de la Corrèze. An IX.
- F¹⁰ 343 Enquête de l'an II sur les engrais. Réponse du district de Saint-Yrieix.
- F¹⁰ 504 Enquête de l'an III sur les animaux ruraux. Réponses des districts de la Corrèze (Brive, Ussel, Uzerche) et de la Creuse (Aubusson, Boussac, Bourgueuf, Évaux, Felletin, Guéret, la Souterraine).
- F¹⁰ 508 Enquête de l'an III sur les animaux ruraux. Réponses des districts de la Haute-Vienne (Bellac, Saint-Junien).

Série G, sous-série G⁷ : Contrôle Général des Finances

- G⁷ 345 à G⁷ 353 Lettres adressées par les intendants de Limoges au Contrôleur général des Finances. 1678 à 1729 (le contenu de ces liasses se trouve aux Arch. dép. Hte-Vienne sous forme de microfilms : Mi 31 à 39).
- G⁷ 409 Lettre de M. d'Ableiges, intendant à Moulins, donnant un état des foires et marchés de la Généralité de Moulins. 6 octobre 1706 (contient la liste des foires et des marchés des élections de Guéret et d'Évaux).
- G⁷ 1630 Pièces 276 à 310 : lettres de l'intendant de Bouville et de l'évêque Louis Lascaris d'Urfé relatives à la misère dans la Généralité de Limoges ; demandes de secours ; mesures prises pour lutter contre la spéculation et pour faciliter les semailles. 1693.
- G⁷ 1634 Pièces 137 à 176 : lettres des intendants de Bouville et de Bernage, et des évêques de Limoges et de Tulle relatives à la misère dans la Généralité de Limoges ; demandes de secours. 1693-1694.
- G⁷ 1645 Pièces 1 à 27 bis : lettres des intendants de la Généralité de Limoges, du lieutenant général à Limoges, relatives au manque de blé, aux accapareurs, à la misère générale. 1708-1710
- G⁷ 1668 à G⁷ 1670 Lettres et documents divers concernant le commerce du bétail aux marchés de Sceaux et de Poissy. 1705-1725.
- G⁷ 1707 Pièce 148 : mémoire concernant les abus commis par les marchands de bétail destiné à la boucherie. 1724.

Série H, sous-série H¹ : Pays d'États. Pays d'Élections. Intendances

- H¹ 1503 Correspondance et documents divers concernant la Société d'Agriculture de Limoges et son bureau de Brive. 1760-1780. On y trouve en particulier :
Lettre de l'intendant Pajot au Contrôleur Général décrivant l'état de l'agriculture et de la population du Limousin, 12 septembre 1760 (document publié dans le *BSSHAC* de 1905).
Compte-rendu des séances du bureau d'agriculture de Brive de mai 1761 jusqu'au 17 mai 1765.
Lettre concernant des essais de prairie artificielle avec du trèfle. 1763.
Lettres diverses au sujet des prix mis au concours par la Société d'Agriculture de Limoges pour les années 1767 et 1768.
Observations sur le maïs ou bled d'Espagne, par Cabanis. s.d., vers 1765.
Mémoire de M^r Dubois, Baron de Saint-Hilaire sur les poids et mesures. s.d., vers 1765.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS OCCIDENTAUX

Collection Joly de Fleury : papiers des procureurs généraux du Parlement de Paris

- vol. 204 dossier 1964 Compte rendu de la foire des Saints Innocents à Limoges relatant la mauvaise vente du bétail, 1740 (ff. 398 r° à 399 r°).
- vol. 286 dossier 2988 Interdiction de foires en Limousin par suite d'une épizootie ; craintes pour l'approvisionnement de Paris, 1751 (ff. 300 r° à 327 v°).

- vol.427 dossier 5014 Divers mémoires des marchands bouchers au sujet de la cherté et de la rareté des bestiaux aux marchés de Sceaux et de Poissy et sur la perception du sol pour livre à la Caisse de ces deux marchés ; nombre des bestiaux vendus à chacun des marchés de Sceaux et de Poissy. 1767 (ff. 2 r° à 33 r°).
- vol. 430 dossier 5100 Prorogation pour douze années de la Caisse de crédit établie en faveur des bouchers aux marchés de Sceaux et de Poissy ; supplique des bouchers concernant leurs pertes financières ; nombre des bestiaux vendus à chacun des marchés de Sceaux et de Poissy. 1767-1770 (ff. 315 r° à 487 v°).
- vol. 464 dossier 5640 Lettre du procureur fiscal de la Rochefoucault pour faire prendre des mesures pour lutter contre l'épizootie qui règne dans les provinces du Périgord, du Limousin et du Poitou. 1775 (ff. 60 r° à 61 v°).
- vol. 510 dossier 6520 Lettres et mémoires divers de bouchers et de marchands herbagers et de bestiaux concernant le rétablissement de la Caisse des marchés de Sceaux et de Poissy. 1779 (ff. 273 r° à 288 v°).

Fonds français - Nouvelles acquisitions françaises

- N.a.fr 6765 Recueil de lettres et pièces relatives aux mesures prises par M. de Sartine pour l'approvisionnement de Paris en bœufs, veaux, moutons, porcs. 1768-1770 (vol. in-f°, 258 ff.).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS

Série C : Administrations provinciales

- C 2580 à 2583 États des marchés de Sceaux et de Poissy du 2 juillet 1736 au 2 décembre 1737 et du 30 décembre 1737 au 9 janvier 1738.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE

Série B : Juridictions d'Ancien Régime avant 1790

- B 257 Déclarations de défrichements à la sénéchaussée de Tulle. 1780-1788
- B 266 Cahiers de doléances de diverses paroisses (Allasac, Sadroc, Treignac, Uzerche, Voutezac, Vigeois...). 1789.
- B 373 Déclarations de défrichements à la sénéchaussée d'Uzerche, en exécution de l'édit du 13 août 1766. 1767-74.
- B 374 *ibid.* 8 ff. 1774-81.
- B 375 *ibid.* 8 ff. 1784-89.

Série C : Intendance du Limousin

- C 1 Circulaires diverses adressées aux subdélégués concernant les récoltes, les bestiaux, les prêts de semence. 1761-85.
- C 2 Plaintes sur les nouveautés que le sieur de Tourny, veut établir dans l'imposition des tailles. 1734.
- C 141 Forléal de Treignac (froment et seigle). 1727-1747.
- C 150 Forléal de Tulle (froment et seigle). 1562-1724.
- C 203 État des fonds de la paroisse de Voutezac. 1760.
- C 245 Lettre sur l'état des récoltes en Limousin. 1770.
- C 250 Forléal de Brive (froment et seigle). 1742-1770.

Série E : Féodalité, familles, état civil, notaires

Sous-série 1 E

- 1 E 58 Forléal d'Allasac (froment et seigle). 1659-1728.
- 1 E 121 Forléal d'Allasac (froment et seigle). 1671-1691.

Sous-série 1 E dépôt

- 1 E 5/3-5 État des fonds de la paroisse d'Allasac. 1752/1757.
- 1 E 70/1 État des fonds de la paroisse de Darnets. 1748.
- 1 E 265/1-2 État des fonds de la paroisse de Tarnac. 1752/1756.

Sous-série 1 E supplément

- 1 E 130-131 État des fonds de la paroisse de Donzenac. 1752.

Série F : Fonds divers

- 1 F 4 Forléal de Brive (froment et seigle). 1754-1783.
- 2 F 72 Forléal d'Ayen (froment et seigle). 1620-1694.

- 3 F 26 Forléal d'Allasac (froment et seigle). 1721-1749.
- 6 F 28 Forléal de Tulle (froment et seigle). 1700-1784.
- 6 F 131 Forléal d'Allasac (froment et seigle). 1744-1761.
- 6 F 175 Forléal de Treignac (froment et seigle). 1615-1656, 1660-1676, 1708-1717.

Série L : Administration révolutionnaire

- L 170 Documents divers concernant les poids et mesures. 1790-an VIII.

Série M : Administration générale et économie de 1800 à 1940

Sous-série 7 M : Agriculture. Eaux et forêts

- 7 M 92 Recensement des chevaux, ovins, bovins, animaux de trait. 1809-10, 1813-14.
- 7 M 93 Recensement des bovins. 1819.

Série P : Finances, cadastre, poste de 1800 à 1940

Sous-série 3 P : Cadastre

- 3 P 5/8, Allasac, 1818, 1914
- 3 P 70/1, Darnets, 1827, 1914
- 3 P 72/1, Donzenac, 1820, 1914
- 3 P 94/1, 8 Juillac, 1809, 1914
- 3 P 148/1,3 Neuvic, 1830, 1914
- 3 P 227/1,5 Ussel, 1815, 1914
- 3 P 288/1, 4 Voutezac, 1840, 1914

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CREUSE

Série B : Cours et Juridictions d'Ancien Régime

- B 596 Forléal de Guéret. 1668-1697 et mercuriales diverses 1553-1697 (lacunes).
- B 597 Déclarations de défrichements au greffe de la sénéchaussée de la Marche. 1766-1790.
- B 1065 Forléal d'Aubusson. 1740-1767.
- B 1487 Forléal de Jarnages. 1732-1757.
- B 1668 Forléal de Chambon. 1713-1760.
- B 1717 Mercuriale d'Evau. 1772-1774.
- B 1904 Forléal de Boussac. 1733-1778.
- B 2039 Mercuriale de Chatelus-Malvaleix. 1770-1782.

Série C : Administrations provinciales

Élection de Guéret

- C 186 Enregistrement des déclarations des biens incultes ou non cultivés depuis 40 ans au moins que les propriétaires veulent défricher en vertu de la déclaration du 13 août 1766. 1766-1782.
- C 310 Déclarations de défrichements au greffe de l'élection de Combraille (Evau). 1769-1789.
- C 349 État des foires de l'élection de Guéret. s.d., XVIII^e siècle.
- C 360 Observations sur la province de la Marche (commerce, industrie, agriculture, charges et impositions). 1763.
- C 361 Mémoire sur l'élection de Guéret. 1768.
- C 362 Tableau des paroisses de l'élection de Guéret donnant pour chacune d'elles le nombre de villages, de feux, de domaines, de bœufs. s.d., XVIII^e siècle.
- C 363 « Mémoire d'un citoyen » : description de la Marche. s.d., XVIII^e siècle.

Série E : Féodalité, familles, état civil, notaires

- 68 E dépôt HH1 Ordonnance de M. Michel de Courteix, bailli, juge civil, criminel et de police de la baronnie et justice de Croc [Crocq], concernant les foires et marchés de la ville de Croc. 16 novembre 1772.

Série E supplément

- 210-214 (HH2-6) Forléal de Guéret. 1730-1829.
- 858 (HH 1) Forléal de Bridiers-la Souterraine. 1769-1793.

Série L : Administration de 1789 à l'an VIII

Administration centrale

- L 148 Société d'Agriculture de la Creuse. An IV - an XIV.
- L 150 Dessèchement des étangs. An II.
- L 151 Foires et marchés. An VII - an VIII.

- L 159 Tableau des anciennes mesures du département de la Creuse comparées aux mesures républicaines, 32 p., s.d.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE

Série C : Administrations provinciales

- C 3797 Papiers de l'intendant Tourny relatifs à la taille tarifée et à la métrologie en Limousin. 1730-43.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

Série B : Juridictions d'Ancien Régime avant 1790

Sénéchaussée de Bellac

- B 6 Registre concernant les déclarations des particuliers pour les défrichements des landes et des terres incultes, faites au greffe de la sénéchaussée de Bellac en exécution de l'article 2 de la déclaration du roi du 13 août 1766. 1766-1790.

Sénéchaussée du Dorat

- B 259 Déclaration de défrichements faits au greffe de la sénéchaussée du Dorat. 1769-1774.
B 260 *ibid.* 1775-1781.
B 261 *ibid.* 1785-1788.

Greffe des juridictions royales de Limoges

- B 661 Actes soumis à enregistrement au greffe de la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, ... déclarations de défrichements. 1767-1774.
B 668 *ibid.* 1789-an VI.
B 2411 *ibid.* 1754-1767.
B 2412 *ibid.* 1774-1785.

Juridiction consulaire de Limoges

- B 4001 à 4004 Répertoires des sentences. 1761-90 1790
B 4009 à 4142 Registres des audiences. 1670-1790
B 4277 Faillite jugée le 25 février 1788 : livre-journal de François et Léonard Vallier, père et fils, marchands de bœufs à Saint-Léonard. 7 décembre 1786 - 30 juin 1787.
B 4279 Faillite jugée le 14 septembre 1778 : livre-journal des frères Grosdeveaux, marchands de bœufs à Maisonnais. 1777 - 25 mai 1778.
B 4282 Faillite : livre-journal de François et Léonard Vallier, père et fils, marchands de bœufs à Saint-Léonard. 2 décembre 1782 - 28 juin 1784.
B 4287 Faillite jugée le 6 juillet 1763 : livre-journal de Jean Vernon, de la paroisse des Églises, et de Joseph Constant, de Saint-Léonard, marchands de bœufs. 25 novembre 1761 - 3 janvier 1763.

Série C : Administrations provinciales

Intendance du Limousin

- C 10 Agriculture. Mémoires et instructions diverses au sujet de la culture de la pomme de terre, des turneps ou gros navets, du blé d'Espagne, de la grosse rave ou rabiole ; expériences sur la cause de la corruption des blés et sur les moyens de rendre le blé propre au commerce et à la fabrication du pain ; mémoires sur l'ergot du seigle, sur les moutons et sur le blé du Poitou ; instructions sur les prairies artificielles et sur la garance ; moyens divers pour suppléer aux fourrages des bestiaux. 1780-1789.
Lettres diverses au sujet des maladies des bestiaux. 1784.
Lettre de Jacques Juge de Saint-Martin concernant des expériences sur la culture de la pomme de terre. 1789.
- C 11 Agriculture. Mémoires et instructions diverses. 1697-1789.
Ordonnance du Sénéchal de Limoges concernant les mesures des grains. Du 23 janvier 1767. 6 p.
Cahier de 42 ff. : forléal de Limoges (froment, seigle, avoine grosse et petite), 1747 à 1772, ff. 1 à 5 ; forléal d'Aureil ou de Cité (froment, seigle, avoine grosse et petite), 1747 à 1771, ff. 9 à 12 ; « forléal vendante » de Saint-Léonard (froment, seigle et avoine), 1747 à 1762, ff. 15 à 17 ; forléal de Pierre-Buffière (froment, seigle et avoine), 1739 à 1762, ff. 28 à 32 ; réduction des mesures du froment, seigle et avoine du Limousin et autres lieux circonvoisins à celle de Limoges, ff. 34 à 38. À la fin : Ce mémoire « tiré sur le *fort leal* de l'hospital de Limoges » ; Déclaration du Roy qui ordonne que les rentes en grains pourront être payées en argent sur le prix du forléal de janvier 1740, ff 42 v°.

- Cahier non relié de 92 ff. : forléal de Limoges (froment, seigle, avoine grosse et petite), 1720 à 1761, ff. 2 à 8 ; forléal d'Aureil (froment, seigle, avoine grosse et petite), 1704 à 1760, ff. 18 à 27 ; forléal de Saint-Léonard (froment, seigle, avoine grosse et petite), 1720 à 1760, ff. 37 à 43 ; forléal de Pierre-Buffière (froment, seigle, avoine grosse et petite), 1708 à 1758, ff. 50 à 58 ; forléal de Chatelanie (froment, seigle et avoine), 1714 à 1747, ff. 64 à 71 ; réduction des mesures du froment, seigle et avoine du Limousin et autres lieux circonvoisins à celle de Limoges, ff. 87 à 89. Cahier non relié de 8 ff., non daté (écriture du XVIII^e siècle) : « Mémoire concernant la manière de mesurer le septier d'avoine ».
- « Extraict de la commune valeur des grains en la mesure vendant de la ville de Saint-Léonard de Noblac fait et aresté en lad. ville le 14^e d'août de chascune des années suivantes » (froment, seigle et avoine), 1697 à 1726. 4 ff.
- Extrait du forléal des grains à la mesure de Pierre-Buffière suivant les évaluations faites sur celles de Limoges (froment, seigle et avoine). 1711 à 1744. 1 ff.
- Forléal de Pierre-Buffière (froment, seigle et avoine). 1739 à 1755. 1 ff.
- C 23 Épizooties. Mémoires, instructions et arrêts divers. 1714-1784.
- « Arrêt du Conseil d'État du Roi portant règlement par rapport à ce qui doit être observé pour les bestiaux. Du 14 mars 1745. Extrait des registres du Conseil d'État. A Paris, de l'imprimerie royale, 1745 ». 4 p.
- « Arrêt du Conseil d'État du Roi concernant les précautions à prendre pour éviter la communication des maladies épidémiques sur les bestiaux. Du 31 janvier 1771. Extrait des registres du Conseil d'État. A Paris, de l'imprimerie royale ». 1774. 7 p.
- « Instructions et avis aux habitants des provinces méridionales de la France, sur la maladie putride et pestilentielle qui détruit le bétail, publiées par ordre du roi. A Paris, de l'imprimerie royale, 1775 ». VI-128 p.
- C 24 Épizooties. Mémoires, instructions et arrêts divers. 1744-1775.
- « Observations sur les moyens que l'on peut employer pour préserver les animaux sains de la contagion, et pour en arrêter les progrès, par M. Vicq d'Azyr. A Limoges, Chez Martial Barbou, imprimeur du Roi, 1775 ». 33 p.
- « Avis sur la maladie qui attaque les bêtes à cornes dans quelques cantons de la Généralité de Limoges, ses symptômes, les moyens curatifs et préservatifs. Publié et distribué par ordre de M^{gr} l'Intendant. Imprimé à Limoges le 4 août 1778 ». 6 p.
- « Mémoire contenant les procédés que l'on a jugé les plus utiles et les plus faciles, soit pour prévenir, soit pour guérir la maladie sur les bestiaux qui s'est déclarée dans plusieurs provinces du Bas-Limousin ». 4 p., s.d.
- C 25 Épizooties. Mémoires, instructions et arrêts divers. 1768-1778.
- Lettre manuscrite de l'intendant d'Aine, datée du 24 janvier 1775, au sujet de la maladie qui frappe les bestiaux en Béarn, Guyenne et en Périgord. 7 p.
- « Instruction de M^r d'Aine, Intendant de Limoges, à M^{rs} ses subdélégués relativement à la maladie des bestiaux. Fait à Paris, le 1^{er} février 1775 ». 6 p.
- C 31 Darnac : demande d'un arpentement général des fonds de la paroisse. 1757.
- Azat-le-Ris : demande d'un arpentement général des fonds de la paroisse. 1763.
- C 49 Magnac-Laval : demande d'un arpentement général des fonds de la paroisse. 1749.
- Procès soutenu par les habitants de Magnac conjointement avec le collège contre Monsieur le marquis de Lissac, relativement aux foires grasses : les habitants demandent l'autorisation d'imposer sur eux les dépenses. Correspondance de Turgot à ce sujet. 1769-1770.
- C 54 Police des marchés de la ville et cité de Limoges. 1731.
- C 55 Ordonnances, déclarations et arrêts relatifs à la vente des grains sur les marchés. 1709-1789.
- Droits de l'hôpital général de Limoges de débiter la viande, le gibier et la volaille pendant le carême : ordonnances relatives à ces droits. 1735-1765.
- C 100 Deux circulaires de Turgot adressées aux curés de la Généralité de Limoges pour demander leur concours. Première lettre : « A Paris le 3 may 1762 », 4 p. Deuxième lettre : « À Paris le 25 juin 1762 », 4 p. (publiées par Gustave Schelle, 1914, t. II, p. 169-177).
- « Mémoire présenté au Conseil en 1766, par M. Turgot, Intendant de la Généralité de Limoges, sur la surcharge des impositions qu'éprouve cette Généralité. Imprimé par ordre de M. le Vicomte de Mirabeau, Député de l'Ordre de la Noblesse, qui l'a reçu de sa chambre, À Limoges, de l'Imprimerie de L. Barbou, Imprimeur du Roi », 1789. 29 p.
- Lettre de Turgot aux commissaires aux tailles. 1^{er} juin 1767, 6 p.
- C 101 Lettres et documents divers concernant la taille tarifée. 1759-1788.
- C 102 *Ibid.* 1762-1785.

- « Mémoire au sujet de l'imposition des tailles adressé à Monseigneur Turgot, Intendant du Limousin, par les habitants de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille, le 19 septembre 1762 ». Observations concernant la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche, élection de Brive. 1762.
- C 106 Instructions diverses concernant les arpentements des paroisses. 1763-1771.
- C 108 *Ibid.* 1774-1790.
- C 109 « État général des arpentements de la généralité de Limoges pour chacune des paroisses des cinq élections ». XVIII^e siècle.
- C 113 « État général des fonds de l'enclave de Grateloube ». 1748.
- C 118 Observations concernant sept paroisses de la Basse-Marche. 1764. 5 ff.
« État contenant les noms des villages, hameaux, ... qui composent les paroisses ci-après dont l'opération des rôles est confiée au sieur Jacquet ». 1765. 7 ff. (concerne huit paroisses situées au sud de Limoges).
Observations concernant huit paroisses du sud-ouest de l'élection de Limoges, par le sieur Boury, commissaire des tailles de la subdivision de Chalus. 2 ff.
« Observations concernant La Porcherie et son enclave Cirat, par le sieur Labernard, commissaire aux tailles ». 1 ff.
Observations concernant une trentaine de paroisses situées dans la partie sud-est de l'élection de Limoges, par le sieur Mailhard, commissaire des tailles à Limoges. 8 ff.
« Observations à Monseigneur l'Intendant de Limoges sur sa lettre du 10 juin 1762, par le curé de Lizières ». 4 ff.
- C 120 « Observations sur la situation des paroisses de la division de Meyssac, les productions des fonds qui les composent, le commerce des habitants, signé Dubos commissaire. 1765. 1 ff.
Observations concernant la paroisse de Cosnac. 1 ff.
« Élection de Brive. Subdivision de Collonges. Observations sur les paroisses de Collonges, Ligneyrac, Saillac, Chauffour et Branceilles ». 2 ff.
« Élection de Brive. Subdivision d'Ayen. Observations sur les paroisses de Perpezac-le-Blanc, Le Temple d'Ayen, Ayen, Saint-Cyprien, composant les deux tiers de la Subdivision d'Ayen ». 3 ff.
- C 121 « Mémoire du sieur de Lespinasse, commissaire des tailles à Tulle, contenant les éclaircissements demandés par Monseigneur l'Intendant sur les objets ... de l'instruction du 10 juin 1762 (concerne une vingtaine de paroisses de l'élection de Tulle). 4 ff.
« Observations sur divers objets relatifs aux lettres de Monseigneur l'Intendant pour les paroisses de la division d'Altillac ». 2 ff.
Observations concernant les enclaves de Meillars et de Saint-Pierre-le-Châtel, et les paroisses de Rilhac-Treignac et de Treignac. 4 ff.
« État des villages, hameaux, ... dont M^r de Bellefond, commissaire des tailles, est chargé d'opérer les rôles ». 1 ff. (concerne 26 paroisses de l'élection de Tulle).
« État et description topographique de la paroisse d'Hautefrage avec une idée des productions, commerce, industrie, par M. Lespinasse de la Chassagne, avocat à Tulle ». 1782. 44 ff.
- C 182 Rôles du vingtième des biens fonciers. Aixe et Ambazac. 1775-1790.
- C 183 *Ibid.* Aureil et Les Séchères, Beaune, Beynac. 1775-1790.
- C 184 *Ibid.* Boisseuil, Bonnac, Bosmie. 1775-1790.
- C 185 *Ibid.* Burgnac, Condat, Couzeix, Eyjaux, Feytiat. 1775-1790.
- C 186 *Ibid.* La Brugère, Isle, Jourgnac, Le Palais, Le Vigen. 1775-1790.
- C 187 *Ibid.* Les Orances de Limoges. 1775.
- C 188 *Ibid.* Pierre-Buffière, Saint-Christophe, Saint-Paul-Saint-Laurent. 1753-1790.
- C 189 *Ibid.* Saint-Jean-Ligoure, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Maurice-les-Brousses. 1776-1790.
- C 190 *Ibid.* Saint-Priest-sous-Aixe, Saint-Yrieix-d'Aixe, Solignac, Soubrevas, Verneuil. 1775-1790.
- C 192 Rôles du vingtième d'industrie des villes de Bellac, Bénévent, Le Dorat, Eymoutiers, La Souterraine. 1763-1788.
- C 193 *Ibid.* Limoges. 1761-1788.
- C 194 *Ibid.* Magnac-Laval, Saint-Léonard, Saint-Junien, Saint-Vaury. 1768-1788.
- C 195 *Ibid.* Beaulieu, Bord, Bourganeuf, Brive, Meymac, Peyrat, Treignac, Tulle, Ussel, Uzerche. 1748-1775.
- C 416 « Déclaration du Roy qui accorde des encouragements à ceux qui défricheront les landes et autres terres incultes, du 13 août 1766, enregistrée au Parlement de Bordeaux le 13 may 1767 ; enregistrée au Greffe de la Cour Sénéchale de Limoges le 2 juin 1767. Chez Pierre Chapoulaud, Limoges ». 4 p.
- C 422 « Arrêt de la Cour de Parlement, fixant le prix du pain en fonction du prix du seigle à Limoges ». 1770. 1 p.

- C 649 « Arrêt de la Cour de Parlement, au sujet des rentes du Limousin et du Périgord, du 8 mai 1770 ».
« Procès-verbal des essais faits par le Lieutenant Général de Police de la ville de Limoges pour parvenir à connaître la proportion qui doit être entre le prix du Pain et celui des Grains. Imprimé par ordre de Monseigneur l'Intendant. A Limoges, Chez Martial Barbou », Imprimeur du roi ». M. DCC. LXXVI. (1776). 122 p. (se trouve aussi en 4 F 6 et 13 F 28 et HH7 des archives communales de Limoges).
- C 657 Agriculture et commerce. Mémoires et instructions diverses. XVIII^e siècle.
Lettre de Delépine, secrétaire de la Société d'Agriculture de Limoges, au sujet de la liberté du commerce des grains. 1764.
« Mémoire à consulter pour les Propriétaires, Fermiers, Nourrisseurs et Marchands de Bétail de la province du Limousin, contre le Fermier de la Caisse de Poissi », 1770, imprimé, 35 p.
« Questions sur l'agriculture pour la Généralité de Limoges, 1778. À Limoges, Chez Martial Barbou, imprimeur du Roi ». Imprimé. 41 p.
« Mémoire instructif sur la culture de la grosse rave, nommée communément rabiole, sur ses propriétés et sur ses avantages, sur la manière d'en nourrir les bestiaux ». 8 p., s.d.
- C 659 Mémoire sur l'école vétérinaire établie à Limoges, avec une lettre de Turgot annonçant la création de cette école. 1765.

Sous-série 2 C : Contrôle des actes des notaires

- 2 C 843 à 889 Bureau d'Eymoutiers. 1704 à 1792.
2 C 1440 à 1482 Bureau de Linards. 1720 à 1790.
2 C 2380 à 2464 Bureau de Saint-Léonard. 1693 à 1790.

Série D : Collège de Limoges et prieurés rattachés

- D 53 État général des revenus du Collège de Limoges. Vers 1750 :
« Extraict du forléal et mesures de la ville de Limoges avec la réduction des mesures des autres villes et lieux principaux du Limousin et pays circonvoisins. Mesure de Limoges pour le froment, segle, avoine et vin. Réduction des autres mesures à la mesure de Limoges ». ff. 8 et 9.
« Extraict du forléal de la maison de ville de Limoges de ce que les vins et grains ont valu communément depuis l'an 1620 » (vin, froment, segle et avoine). 1620 à 1748. ff. 10 à 13.
« Extraict du forleal mesure vendant de Saint-Léonard de ce que les grains ont valu depuis l'année 1660 » (froment, segle et avoine). 1660 à 1746. ff. 14 à 16.
- D 63 Liève des rentes et cens dus au Collège de Limoges. Vers 1730 :
Forléal de Limoges (froment, segle et avoine grosse). 1700 à 1730. ff. 86.
« Différence des mesures selon les lieux réglées sur celles de Limoges ». ff. 87 et 88.
Notes concernant les mesures des grains de Saint-Léonard et de Pierre-Buffière. Dernier ff.
- D 64 Liève des rentes et cens dus au Collège de Limoges. Vers 1740 :
« Forléal de Saint-Léonard vendante » (froment, segle et avoine grosse). 1700 à 1725. ff. 1.
Forléal de Pierre-Buffière (froment, segle et avoine grosse). 1712 à 1725. ff. 2.
- D 66 Liève des redevances de l'Artige et d'Aureil au Collège de Limoges. Vers 1740 :
Règles pour les grains mesure de Limoges. ff. 1.
Mesures et poids du froment, segle et avoine à Limoges. Valeur respective des grains. ff. 25 r^o.
« Réduction des mesures, froment, segle et avoine pour les tènements de l'artige à celles de Limoges ». ff. 25 v^o.
- D 71 « Journal des vendanges de nos vignes au Bas-Limousin ». 1696-1764.
- D 73 Livres de comptes des métairies situées à Vennes (Creuse) et appartenant au Collège des Jésuites de Limoges. 1750-1762.
- D 75 Cahier des rentes du Collège de Limoges. Vers 1710 :
Forléal d'Aureil (froment, segle et avoine). 1690 à 1710. ff. 50 et 51 r^o.
Forléal de Limoges (froment, segle, avoine grosse et petite). 1690-1710. ff. 51 v^o.
Forléal de Saint-Léonard vendante (froment, segle, avoine). 1690-1710. ff. 52 et 53 r^o.
Forléal de Pierre-Buffière (froment, segle, avoine). 1690-1710. ff. 53 v^o et 54 r^o.
Notes concernant diverses mesures de superficie. ff. 54 v^o.
- D 76 Registre, cahier des rentes du Collège de Limoges. Vers 1710 :
Forléal de Saint-Léonard « mesure Chatelanie » (froment, segle et avoine). 1700 à 1712. ff. 63.
Forléal de Saint-Léonard « mesure cessièrre » (froment et segle). 1700 à 1712. ff. 64 r^o.
Forléal d'Aureil (froment, segle et avoine). 1690 à 1716. ff. 64 v^o et 65 r^o.
Forléal de Limoges (froment, segle, avoine grosse et petite). 1690 à 1716. ff. 65 v^o et 66 r^o.
Forléal de Saint-Léonard (froment, segle et avoine). 1690 à 1716. ff. 66 v^o et 67 r^o.
Forléal de Pierre-Buffière (froment, segle et avoine). 1690 à 1716. ff. 67 v^o et 68 r^o.
Notes concernant diverses mesures de superficie. ff. 68 r^o et v^o.

- D 145 Comptes des métairies de Puy Robin et de la Ramade (Saint-Maurice-La-Souterraine). 1707-11.
- D 154 Journal d'un membre du Collège de Limoges. 1691-1694 :
« Notion sur la façon d'arpenter en Limousin ». ff. 14.
Calcul du forléal de Pierre-Buffière à partir de celui de Limoges. ff. 31.
- D 160 « Extraict du forléal de la maison de ville de Lymoges de ce que le vin et grains ont communément vallu les années suivantes » (vin, froment, seigle et avoine). 1627 à 1662. 1 ff.
« Forleal ou évaluation des grains mesure de Chalus pour les années suivantes pour chacun setier » (froment, seigle et avoine). 1726 à 1756. 3 ff.
« Forleal de Boutezat. Le tout du setier et sur les forleos de la mesure de Boutezat » (froment, seigle, avoine et vin). 1742 à 1752. 1 ff.
- D 284 Comptes des métairies d'Altavaux. 1719-1760.
- D 311 Dîmes du prieuré d'Altavaux. 1640-1648.
- D 312 *Ibid.* 1649-1651.
- D 576 Prieuré de Vennes : composition des métairies, cheptels, revenus. 1748-1750.
- D 579 Prieuré de Vennes : baux des métairies. XVII^e - XVIII^e siècles.
- D 582 Prieuré de Vennes : comptes des recettes et des dépenses de la grande métairie, de la petite métairie et de la réserve, baux. 1753-1762.
- D 585 à 642 « Plans géométraux des divers tènements situés dans la fondalité du Collège de Limoges ». XVIII^e siècle.
- D 643 « Arpentements des tènements dépendants du Collège de Limoges situés dans la fondalité du prieuré de L'Artige ». 1770-1773.
- D 644 *Ibid.* 1772-1784.
- D 645 « Arpentements des tènements dépendants du Collège de Limoges situés dans la fondalité du prieuré d'Altavaux ». 1769-1774.
- D 646 « Arpentements des tènements dépendants du Collège de Limoges situés dans la fondalité du prieuré d'Aureil ». 1682-1777.

Série E : Féodalité, familles, état civil, notaires

Sous-série 1 E : Titres féodaux Fonds de Pierre-Buffière

- 1 E 2 (15) « Forleal de Pierrebuffiere (froment, seigle et avoine) contenant les évaluations des grains depuis l'année 1683 jusques et inclusivement a 1721 ». 1 ff.

Sous-série 4 E : Notaires et tabellions

- 4 E 3 (105) Garat, notaire à Limoges, minutes de 1734.
- 4 E 9 (14 à 16) Chapoulaudie, notaire à Bujaleuf, répertoire des minutes de 1730 à 1746.
- 4 E 9 (159) Basset, notaire à Châteauneuf, minutes de 1754 à 1764.
- 4 E 9 (255) Quatre livres de comptes de métayers exploitant des domaines situés à Neuvic, Linards, Saint-Méard et Châteauneuf. 1746-1849.
- 4 E 20 (4) Fournier aîné, notaire à Limoges, minutes de 1749.
- 4 E 20 (105 et 106) Fournier, notaire à Limoges, minutes de 1778 et 1779.
- 4 E 20 (183) Fournier, notaire à Limoges, minutes de 1788.
- 4 E 25 (18) Pierre David, notaire à Aixe, minutes de 1743.
- 4 E 25 (44) Pierre David, notaire à Aixe, minutes de 1769.
- 4 E 25 (52) Pierre David le jeune, notaire à Aixe, minutes de 1777.
- 4 E 25 (219) Quinque, praticien à Aixe, minutes de 1764.
- 4 E 29 (2) Dumont, notaire à Bujaleuf, minutes de 1711 à 1730.
- 4 E 29 (55) Louis Leteiller, notaire à Nedde, minutes de 1781 à 1792.
- 4 E 29 (189) Tiquet, notaire à la Terrade (Rempnat), répertoire des minutes de 1745 à l'an 8.
- 4 E 29 (190 à 197) Tiquet, notaire à la Terrade (Rempnat), minutes de 1745 à l'an 8.
- 4 E 29 (222 et 223) Dutour, notaire à Eymoutiers, minutes de 1729 à 1735.
- 4 E 29 (237 à 239) Reymond, notaire à Eymoutiers, minutes de 1732 à 1739.
- 4 E 29 (408 et 409) Péconet, notaire à Eymoutiers, minutes de 1727 à 1743.
- 4 E 31 (84 à 132) Parelou, notaire à St-Léonard, minutes de 1723 à 1770.
- 4 E 31 (138 à 170) Parelou, notaire à St-Léonard, minutes de 1771 à 1787.
- 4 E 31 (171 à 195) Froment, notaire à St-Léonard, minutes de 1771 à l'an XIII.
- 4 E 32 (15 à 32) Mian, notaire à Peyrat-le-Château, minutes de 1717 à 1732.
- 4 E 63 (1 à 7) Pigner, notaire à Châteauneuf, minutes de 1720 à 1752.

Série G : Clergé séculier avant 1790

Sous-série 7 G : Séminaire de la Mission

- 7 G 42 à 50 Domaine du Chazaud (Feytiat) : arpentements, composition, comptes, baux. 1582-1792.

Série I : Fonds ecclésiastiques divers

Sous-série I Sem : Grand séminaire de Limoges

- I sem 14 /1 « Tarif ou tableau des différentes mesures à grains de la Sénéchaussée de Limoges, exécuté selon l'esprit de la Déclaration du Roi du 16 mai 1766, dans lequel on trouvera les rapports qu'elle désire de toutes les mesures entre elles et avec celles de Paris, dont on a fait choix du boisseau pour base de comparaison, sa contenance étant égale à la quarte ou quart du setier dudit Limoges », tableau, 65x48 cm.

Série L : Documents de l'époque révolutionnaire 1790-1800

Fonds du district de Limoges

- L 228 Poids et Mesures. Instructions pour l'application du nouveau système de poids et mesures; tableau comparatif des anciennes mesures locales et des nouvelles mesures uniformes; constitution d'une commission chargée de la préparation de ce travail et rapport de cette commission; documents annexes. 1790 - an VIII .
- L 453 Recensement des bestiaux. An III.

Fonds du district de Bellac

- L 517 Recensement des animaux ruraux. An III.

Fonds du district du Dorat

- L 583 Recensement des animaux ruraux. An III.

Fonds du district de Saint-Yrieix

- L 760 Recensement des animaux. An III.

Série M : Administration générale et économie de 1800 à 1940

Sous-série 6 M : Population, économie, statistiques

- 6 M 405 « Tables de comparaison entre les mesures en usage dans le département de la Haute-Vienne et les nouvelles mesures métriques. Imprimé par ordre du Préfet de la Haute-Vienne, A Limoges, Chez Jean Baptiste et Hyacinthe Dalesme, imprimeurs de la Préfecture ». 2 p., s.d.
- 6 M 444 Marchés et foires. XIX^e siècle.

Sous-série 7 M : Agriculture

- 7 M 144 Statistiques agricoles. XIX^e siècle.

Série P : Finances, cadastre, poste de 1800 à 1940

Sous-série 3 P : Cadastre

- 3 P 12/3,6 Ambazac, 1812, 1914
- 3 P 13/3,8 Arnac, 1836, 1914
- 3 P 16/3,5 Azat-le-Ris, 1840, 1914
- 3 P 17/2,5 Balledent, 1829, 1914
- 3 P 18/2,4 La Bazeuge, 1839, 1914
- 3 P 22/2,6 Berneuil, 1810/13, 1914
- 3 P 24/8,15 Bessines, 1832, 1914
- 3 P 28/3,11 Blond, 1827, 1914
- 3 P 29/2,4 Boisseuil, 1830, 1914
- 3 P 34/3,7 Bujaleuf, 1835, 1914
- 3 P 44/3,8 Champagnac, 1840, 1914
- 3 P 45/2,4 Champnétery, 1825, 1914
- 3 P 46/2,6 Champsac, 1840, 1914
- 3 P 47/2,5 La Chapelle-Montbrandeix, 1838, 1914
- 3 P 51/6,20 Chateauponsac, 1829, 1914
- 3 P 53/1 Cheissoux, 1914
- 3 P 55/2,7 Cieux, 1810, 1914
- 3 P 57/3, 12 Compreignac, 1811, 1914
- 3 P 58/2,5 Condat-sur-Vienne, ca. 1822, 1914
- 3 P 59/3, 7 Coussac-Bonneval, 1826, 1914
- 3 P 72/2,4 Eybouleuf, 1825, 1914
- 3 P 74/4,8 Eymoutiers, 1834, 1914
- 3 P 75/2,5 Feytiat, 1813, 1914
- 3 P 76/2,3,6 Flavignac, Texon, 1821, 1914
- 3 P 80/2,5 La Geneytouse, 1825, 1914
- 3 P 85/2,5 Isle, 1813, 1914
- 3 P 89/2,6 La Jonchère, 1815, 1914
- 3 P 91/2,5 Jourgnac, 1823, 1914

- 3 P 92/3,4,7 Ladignac, 1826, 1914
- 3 P 93/2,3,6 Laurière, 1818, 1914
- 3 P 96/2,6 Linards, 1834, 1914
- 3 P 98/2,5 Magnac-Bourg, 1833, 1914
- 3 P 102/2, 6 Marval, 1914
- 3 P 103/2,4 Masléon, 1834, 1914
- 3 P 114/4, 6 Nedde, 1836, 1914
- 3 P 117/2,5 Nieul, 18094, 1914
- 3 P 103/2,4 Masléon, 1834, 1914
- 3 P 126/2,6 Peyrat-de-Bellac, 1827, 1914
- 3 P 127/4, 7 Peyrat-le-Château, 1835, 1914
- 3 P 133/2,5 Rempnat, 1832, 1914
- 3 P 142/3 Saint-Amand-le-Petit, 1914
- 3 P 142/3 Saint-Amand-le-Petit, 1914
- 3 P 159/2,4 Saint-Hilaire-Bonneval, 1830, 1914
- 3 P 166/2,5 Saint-Junien-les-Combes, 1827, 1914
- 3 P 179/2,5 Saint-Maurice-les-Brousses, 1830, 1914
- 3 P 182/2,4 Saint-Ouen, 1839, 1914
- 3 P 190/2,6 Saint-Sornin-Leulac, 1830, 1914
- 3 P 193/2,6 Saint-Sylvestre, *ca.* 1830, 1914
- 3 P 196/2,4 Saint-Vitte, 1834 1914
- 3 P 204/2,5 Sussac, 1834, 1914
- 3 P 209/2,11 Vayres, 1914

Archives en dépôt

Série E dépôt

- E dépôt 6/G1 État général des Fonds de la paroisse d'Azat-le-Ris. 1741-1742.
- E dépôt 7/G1-G2 État général des Fonds de la paroisse de Balledent. 1749.
- E dépôt 8/G1 État général des Fonds de la paroisse de La Bazeuge. 1741.
- E dépôt 15/G1 État général des Fonds de la paroisse de Beynac. 1744.
- E dépôt 19/G1 État général des Fonds de la paroisse de Boisseuil. 1746.
- E dépôt 20/G1 État général des Fonds de la paroisse de Bonnac. 1740-1741.
- E dépôt 35/G1 État général des Fonds de la paroisse de Champnétéry. 1748.
- E dépôt 62/G1 État général des Fonds de la paroisse d'Eybouleuf. 1750.
- E dépôt 66/G1 État général des Fonds de la paroisse de Flavignac. 1748.
- E dépôt 70/G1 État général des Fonds de la paroisse de La Geneytouse. 1750.
- E dépôt 79/G1 État général des Fonds de la paroisse de La Jonchère. 1744.
- E dépôt 81/G1 État général des Fonds de la paroisse de Jourgnac. 1742.
- E dépôt 86/G1-G4 État général des Fonds de la paroisse de Linards et enclave Ribière-Gagnon. 1754.
- E dépôt 88/G1 État général des Fonds de la paroisse de Magnac-Bourg. 1746.
- E dépôt 104/G1-G2 État général des Fonds de la paroisse de Nedde et du Mas-Faucher. 1753.
- E dépôt 107/G1 État général des Fonds de la paroisse de Nieul. 1742.
- E dépôt 116/ G-G2 État général des Fonds de la paroisse de Peyrat-de-Bellac. 1751.
- E dépôt 123 /G1-G2 État général des Fonds de la paroisse de Rempnat et de l'Infournet. 1745 et 1752.
- E dépôt 148/G 1 État général des Fonds de la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval. 1742.
- E dépôt 169/G 1 État général des Fonds de la paroisse de Saint-Maurice-les Brousses. 1741-1742.
- E dépôt 180/G1-G2 État général des Fonds de la paroisse de Saint-Sornin-Leulac. 1752.
- E dépôt 183/G1-G2 État général des Fonds de la paroisse de Saint-Sylvestre. 1749.
- E dépôt 186/G1 État général des Fonds de la paroisse de Saint-Vitte-sur-Briance. 1747.
- E dépôt 194/G1-G2 État général des Fonds de la paroisse de Sussac. 1753.

Série E supplément

- E suppl^l 31/G1 État général des Fonds de la paroisse de Saint-Junien-les-Combes. 1741.
- E suppl^l 34/G1 État général des Fonds de l'enclave de Javerdat. 1749.
- E suppl^l 37/G1 État général des Fonds de la paroisse de Berneuil. 1742.
- E suppl^l 44/G1 État général des Fonds de la paroisse de Masléon. 1746.
- E suppl^l 55/G1-G 2 État général des Fonds de la paroisse du Vigen. 1741.
- E suppl^l 66/G1 État général des Fonds de la paroisse de Champzac. 1748.
- E suppl^l 87G1 État général des Fonds de la paroisse de Saint-Ouen. 1743.
- E suppl^l 87/G2 État général des Fonds de la paroisse de Mounisme. 1756.
- E suppl^l 90/G1 État général des Fonds de la paroisse de La Chapelle-Montbrandeix. 1748.

E suppl¹ 122/G1-G2 État général des Fonds de la paroisse de Cieux. 1748.

E suppl¹ 173/G1-G4 État général des Fonds de la paroisse de Coussac-Bonneval. 1750.

Fonds divers se rattachant aux archives civiles

Sous-série 1 F : Arpentements

Arpentements de tènements, de seigneuries ou de villages, réalisés principalement aux XVII^e et XVIII^e siècles. Classement par paroisses.

Sous-série 7 F : Fonds Jean-Baptiste Champeval

7 F 11 Correspondance de Delépine, subdélégué à Limoges, avec son fils. 1770-1780.

Sous-série 13 F : Fonds Lecler-Berger

13 F 28 Lettre-circulaire de Turgot aux commissaires aux tailles : « A Paris le 10 juin 1762 », 52 p. (non publiée par G. Schelle, qui indique que « cette instruction n'a pas été retrouvée »).

Sous-série 22 F : Fonds Bramaud du Boucheron

22 F 11 Comptes des métairies du Mas-du-Bost (Aixe-sur-Vienne). 1761-1793.

22 F 12 Comptes des métairies de Chez Tharaud (Séreilhac). 1743-1803.

22 F 13 Comptes d'exploitation des propriétés des Bramaud du Boucheron à la Bouchie. An 4-1862.

Sous-série 1 J : Pièces isolées et petits fonds

1 J 4 Registre des comptes du régisseur du comté des Cars. 1757-1861.

1 J 224 Livre de comptabilité tenu par Étienne Brugière de Goiran, seigneur de Farsac, et son fils, pour chacune de leurs métairies. Cahier manuscrit de 348 p. 1729-1785.

1 J 325 *Ordonnance du Sénéchal de Limoges concernant les Mesures des Grains. Du 23 janvier 1767.* 6 p.

Sous-série 26 J : Chartrier de Nexon

26 J 95 Comptes divers de métayers. XVIII^e siècle.

Livre journal de Pierre Laurent, métayer à la Grange. 1768-1790.

26 J 98 Comptes de métayers, baux. XVIII^e siècle.

26 J 99 Comptes de métayers, baux. XVIII^e siècle.

26 J 100 Comptes de métairies. XVIII^e siècle.

26 J 109 Comptes de métairies. XVIII^e siècle.

Sous-série 34 J : Société d'agriculture du Limousin

34 JJ 101 Registre des délibérations de la Société d'Agriculture de Limoges. 1759-1790.

Documents divers

I/K 103 « Tarif ou tableau des différentes mesures à grains de la Sénéchaussée de Limoges, exécuté selon l'esprit de la Déclaration du Roi du 16 mai 1766, dans lequel on trouvera les rapports qu'elle désire de toutes les mesures entre elles et avec celles de Paris, dont on a fait choix du boisseau pour base de comparaison, sa contenance étant égale à la quarte ou quart du setier dudit Limoges ».

BR 3108 « Tableau des anciennes mesures du département de la Haute-Vienne comparées aux mesures républicaines. Publié par ordre du Ministre de l'Intérieur, à Paris, de l'Imprimerie de la République, an VII ». 8p.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PUY-DE-DÔME

Série C : Administrations provinciales

1 C 798 à 801 États des marchés de Sceaux et de Poissy du 2 juillet 1736 au 9 janvier 1738.

ARCHIVES MUNICIPALES DE BESSINES-SUR-GARTEMPE

CC1 à 4 État général des Fonds de la paroisse de Bessines. 1747-1750.

ARCHIVES DE LA VILLE DE BRIVE

Série HH

HH 2 Rapport sur les besoins de l'agriculture, sur la formation d'une société d'Agriculture ; critique des impôts excessifs. Vers 1762.

HH 3 Registre des délibérations de la Société d'Agriculture de Brive. 1765-1790.

Série S :

Sous-série 5 S : Archives du baron Jean le Clere (Autorisation de consultation de ces archives accordée par M. le baron François Le Clere, de Payzac).

Fonds Dumas de Lavareille

5 S 22/1 Comptes par domaine de la terre de Juillac. Cahier de 64 ff. 1771-1780.

- 5 S 22/8 Livre de comptes des bestiaux achetés ou vendus aux foires de Pompadour, Lubersac, Ségur, Bergerac, par Gabriel Dumas de Lavareille. Cahier de 229 ff. 1789-1792.
 5 S 83 Correspondance du secrétaire de la société d'Agriculture à Tulle avec Charles le Clere. 1816.

Papiers de Gabriel Dumas de Lavareille

- 5 S 227 Correspondance active de Dumas Lavareille avec Deligny, marchand de bœufs à Orléans. 1773.
 5 S 248 Correspondance active de Gabriel Dumas Lavareille avec ses fils, négociants à Ségur. 1798.
 5 S 331 Correspondance passive de Lassaigne, commissionnaire aux bœufs. 1774-1780.
 5 S 344 Correspondance passive de Chaliac fils, marchand de bœufs, Paris. 1777.
 5 S 362 Correspondance passive de Constant jeune, marchand de bœufs, Saint-Léonard. 1778-1793.
 5 S 380 Correspondance passive d'un aubergiste avec Lavareille au sujet du logement des bœufs. 1780.
 5 S 387 Correspondance passive de Lemas avec Lavareille. 1780-1785.
 5 S 424 Correspondance passive Froment, aubergiste à la Ferté-Saint-Aubin. 1785.
 5 S 430 Correspondance passive de Lafaye, éleveur de bétail, Saint-Yrieix. 1785-1788.
 5 S 433 Correspondance passive de Montazel, associé à Paris. 1785-1812.
 5 S 440 Correspondance passive de Lissac, associé aux bœufs, en voyage à Paris. 1786.
 5 S 454 Correspondance passive de Pétniaud, négociant à Limoges. 1787-1790.
 5 S 488 Correspondance passive de Montazel frères, associés à Paris. 1790.
 5 S 524 Correspondance passive de Lasboygeas, maquignon, Excideuil. 1795.
 5 S 532 Correspondance passive de Delpech, fournisseur de bœufs. 1796.
 5 S 549 Correspondance passive de Lissac jeune, associé à Paris. 1798.
 5 S 561 Feuilles de route sur Paris pour les bœufs. 1779-1832.
 5 S 562 Cahier des bœufs. 1779-1798.
 5 S 563 Pièces comptables pour les bœufs. 1772-1832.
 5 S 564 Achats et ventes de bœufs. 1778-1787.
 5 S 567 Procès et procédures. Parlement de Paris : Lavareille contre Chaplain, boucher. 1787.
 5 S 568 Procès et procédures. Juridiction consulaire de Paris. 1775-1790.
 5 S 570 Procès et procédures. Parlement de Bordeaux : Lavareille contre Borderie. 1766-1773.
 5 S 574 Procès et procédures. Juridiction consulaire de Bordeaux : Dumas contre Lionnet. 1790.
 5 S 607 Procès à la juridiction consulaire de Tulle entre Sébastien Gouyon et Lassaigne : pièces de procédure. 1773-1793.
 5 S 740 Dépenses aux étapes des bœufs en route pour Paris. 1779-1785.
 5 S 741 Mercuriales et forléaux de Lubersac. 1717-1792.
 5 S 742 Livre des foires. 1795-1799.
 5 S 745 Mercuriale des grains de la baronnie de Juillac. 1740-1790.
 5 S 755 Cahier des métayers. 1788-1795.
 5 S 758 Cahier des impositions. 1788-1794.

Papiers de Martial Dumas de Lavareille, dit Lavareille l'Aîné

- 5 S 826 Correspondance passive de Magniau, maquignon. 1808-1809.
 5 S 841 Correspondance passive de Donillaud, marchand de bœufs à Massy. 1812.
 5 S 885 Correspondance passive de Montazel, commissionnaire à Paris. 1820-1822.
 5 S 889 Correspondance passive de Cerou, marchand de bœufs. 1821.
 5 S 890 Correspondance passive de Lamarche, associé aux bœufs, Limoges. 1821.
 5 S 907 Correspondance passive de Lissac, marchand de bœufs à Paris. 1827.
 5 S 942 Correspondance passive de Lassaigne, associé aux bœufs, Saint-Yrieix 1833-34.
 5 S 1021 Correspondance passive de Reynaud, marchand de bœufs à Concèze. 1848.
 5 S 1145 Correspondance passive de Manchou, commissionnaire à Poissy avec Mallet aîné, marchand de bœufs à Limoges. 2 pièces. 1825.

Papiers de Jean-Baptiste Dumas de Lavareille, dit le Jeune, dit le Cadet.

- 5 S 1237 Comptabilité des bœufs pour l'armée d'Italie envoyés à Nice. 1796.
 5 S 1238 Comptes des bœufs pour Paris. 1799-1800.

Varia

- 5 S 1461 Association des fermiers du roi pour l'achat des bœufs en Auvergne pour la consommation de la ville de Paris (marchés de Meudon, Sceaux et Poissy). 1767-1786.

ARCHIVES COMMUNALES DU DORAT

Série HH

- HH 1 Cahier in-4°, 172 ff. : *Mercuriale des grains dressée chaque semaine*, pour le froment et le seigle, de 1768 à 1813.

ARCHIVES MUNICIPALES DE FEYTIAT

CC 1 État général des Fonds de la paroisse de Feytiat. 1752.

ARCHIVES MUNICIPALES D'ISLE

CC 1 État général des Fonds de la paroisse d'Isle. 1740.

ARCHIVES COMMUNALES DE LIMOGES

Série AA

AA 1 Registre de 217 ff. en parchemin et 22 ff. en papier : « Forléal de Limoges » de 1416 à 1635 inclus, du ff. 167 v° jusqu'au ff. 178 v° et du ff. 185 r° jusqu'au ff. 216 v°.

Série HH

- HH 1 « Ordonnance de M^f le Lieutenant général de Police de la ville de Limoges portant règlement pour les boulangers. 22 juillet 1776. A Limoges, chez Martial Barbou, Imprimeur du Roi ». 1 pp.
« De par le Roi. Ordonnance de Messieurs les officiers municipaux et lieutenants-généraux de police de la ville de Limoges. 10 janvier 1786. A Limoges, chez Jacques Farne, Imprimeur de la Police ». 4 pp. Règlement fixant le poids des divers types de pain vendus à Limoges.
- HH 3 Registre contenant le prix des grains vendus au marché public de la ville de Limoges pour les jours, semaines et mois de chaque année. Commencé le premier juin 1782. Les prix sont donnés jusqu'à la fin d'octobre 1793. 104 ff.
- HH 3 bis « Le présent registre contenant quatre vingt quinze feuillets de papier timbré pour servir au greffe de la police de Limoges à insérer le prix des grains, vin, foin et huile de noix. A été cotté et paraphé et signé par premier et dernier feuillet, par nous Jean Pierre Rogier des Essarts, seigneur du Buisson, Beaune, Mayeras, l'Eyraud, le Boucher et autres lieux, Cons^{er} du Roy, Lieutenant général civil de Police en la Sénéchaussée de Limousin et siège Présidial de Limoges. 23 ff. Ce document récapitule les prix moyens, de 1748 à 1791 inclus, par mois et par année, du froment et du seigle, et par année, des grains, du vin, du foin et de l'huile. Ces prix moyens ont été établis à partir des données quotidiennes provenant de HH4, HH5 et HH3.
- HH 4 Registre contenant le prix des grains vendus au marché public de la ville de Limoges pour les jours, semaines et mois de chaque année. Commencé le premier janvier 1722. 184 ff. Les prix sont donnés jusqu'à la fin de novembre 1748.
- HH 5 Registre contenant le prix des grains vendus au marché public de la ville de Limoges pour les semaines et mois de chaque année. Commencé le premier décembre 1748. 195 ff. Les prix sont donnés jusqu'à la fin de mai 1782.

ARCHIVES DE PARIS

Fonds de la Juridiction Consulaire de Paris

- D⁴ B⁶ carton 3 dossier 180 Faillite des frères Claude et Léonard Fournioux, marchands de bestiaux à Dun-le-Palleteau (Creuse). 1742.
- D⁴ B⁶ carton 6 dossier 265 Faillite Jean Gabriel Gillet, marchand de bœufs à Chéroy (Yonne). 1744.
- D⁴ B⁶ carton 6 dossier 290 Faillite Jean Dupont, marchand de bœufs au Neubourg (Eure). 1746.
- D⁴ B⁶ carton 22 dossier 1106 Faillite Denis Callaux, marchand de bœufs à Bracieux (Loir-et-Cher). 1760.
- D⁴ B⁶ carton 24 dossier 1214 Faillite Pierre Lassagne, marchand de bétail à Valençay (Indre). 1762.
- D⁴ B⁶ carton 25 dossier 1310 Faillite Philippe Cahu à de Valençay (Indre) et de Pierre Ledet, de Selles-sur-Cher, marchands de bœufs. 1763-1765.
- D⁴ B⁶ carton 27 dossier 1456 Faillite Constant et Vernon, marchands de bœufs à Saint-Léonard : livre des achats de bœufs et autres bestiaux effectués dans les foires de mars 1760 à mars 1763 (cahier, 112 ff.).
- D⁴ B⁶ carton 55 dossier 3474 Faillite Poissonnier, marchand de bœufs à Saint-Sulpice-le-Dunois (Creuse). 1775.
- D⁴ B⁶ carton 55 dossier 3479 Faillite Baudrat et Bertrand, marchands de bœufs en Limousin. 1775.
- D⁴ B⁶ carton 62 dossier 4000 Faillite Jacques Carré, marchand de bœufs et moutons à Paris. 1777-1779.
- D⁴ B⁶ carton 75 dossier 4961 Faillite Léonard Lassaigne, marchand de bœufs à Ségur. 1779.
- D⁵ B⁶ registre 3715 Faillite Philippe Cahu à Valençay (Indre) et de Pierre Ledet, de Selles-sur-Cher, marchands de bœufs. 1759-1761.
- D⁵ B⁶ registres 3790, 4073, 4666, 4669 Faillite Baudrat et Bertrand. 1775.

ARCHIVES COMMUNALES DE SAINT-JUNIEN

- HH 1 « Mercuriales hebdomadaires du prix des grains de Saint-Junien, du 21 janvier 1736 au 28 septembre 1793. Les prix du froment et du seigle sont donnés, par boisseau, pour chaque samedi jour de marché sous la hasle de la présente ville de St-Junien ».

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

Archives de l'Assistance - Hôpitaux de Paris

Fonds de l'Hôtel-Dieu - Supplément

- Liasse 2 Livre de comptes de l'Hôtel-Dieu : dépenses concernant la boucherie durant le Carême et durant le charnage. Registre A. 1732.
- Liasse 2 *Ibid.* Registre B. 1734.
- Liasse 2 *Ibid.* Registre C. 1735.
- Liasse 3 *Ibid.* Registre A. 1736.
- Liasse 3 *Ibid.* Registre B. 1737.
- Liasse 4 *Ibid.* Registre A. 1740.
- Liasse 4 *Ibid.* Registre B. 1742.
- Liasse 4 *Ibid.* Registre C. 1745.
- Liasse 5 *Ibid.* Registre A. 1747.
- Liasse 5 *Ibid.* Registre B. 1748.
- Liasse 5 *Ibid.* Registre C. 1757.
- Liasse 6 *Ibid.* Registre A. 1759.
- Liasse 6 *Ibid.* Registre B. 1760.
- Liasse 6 *Ibid.* Registre C. 1761.
- Liasse 7 *Ibid.* Registre A. 1762.
- Liasse 7 *Ibid.* Registre B. 1766.
- Liasse 7 *Ibid.* Registre C. 1768.
- Liasse 8 *Ibid.* Registre A. 1769.
- Liasse 8 *Ibid.* Registre B. 1770.
- Liasse 8 *Ibid.* Registre C. 1771.
- Liasse 49 Registre A - 1754. Bestiaux livrés aux boucheries de l'Hôtel-Dieu pendant le Carême.
- Liasse 49 *Ibid.* Registre B. 1755.
- Liasse 49 *Ibid.* Registre C. 1756.
- Liasse 49 *Ibid.* Registre D. 1757.
- Liasse 49 *Ibid.* Registre E. 1758.

Hôpital général de Limoges

H SUP LIMOGES

- B 523 Liève des cens et rentes dus à l'hôpital de Limoges. Vers 1675. Forléal de la mesure de Limoges. Extrait du forléal de la maison de ville de Limoges de ce que les grains ont valu les années suivantes (froment, seigle et avoine). 1630 à 1671. ff. 338 à ff. 342.
- B 524 Liève des cens et rentes appartenant aux pauvres de l'hôpital général de Limoges. Vers 1700. *Réduction des mesures de plusieurs lieux circonvoisins à celle de Limoges.* ff. 184.
- B 525 Liève des cens et rentes appartenant aux pauvres de l'hôpital général de Limoges. Vers 1725. *Réduction des mesures de plusieurs localités voisines à la mesure de Limoges.* ff. 265.

Hôpital de Magnac-Laval

H SUP MAGNAC-LAVAL

- E 5 Comptes des métairies de l'hôpital de Magnac-Laval : Chez-Grenard, Basse-Roche et la Dodinerie (Tersannes).
- E 6 Comptes des métairies de l'hôpital de Magnac-Laval : la Mothe (Tersannes) et St-Priest-le-Betoux.
- E 7 Comptes des métairies de l'hôpital de Magnac-Laval : Puymarchoux (St-Priest-le-Betoux).
- E 16 Grains recueillis dans les métairies de l'hôpital de Magnac-Laval : Chez-Grenard, Basse-Roche, la Dodinerie et la Mothe.

ARCHIVES PRIVÉES

Livre-journal de la famille Salviat, de Brive : comptes des domaines 1695-1820. Communiqué par M. Jean Jost, de Brive.

Documents concernant les métairies de Chez Tharaud (Séreilhac) et de la Bouchie (Séreilhac) : comptes, baux. XVIII^e et XIX^e siècles. Communiqués par M. Paul Blaise, d'Aixe-sur-Vienne.

SOURCES IMPRIMÉES

AGRICULTURE - ÉLEVAGE

- DESMAREST, « Manière d'engraisser les bœufs en Limousin », *Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris*, 1787, trimestre d'été. Publié dans le *Nouveau cours complet d'Agriculture Théorique et Pratique*, 1821, p. 555-559.
- DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité de la culture des terres, suivant les principes de M. Tull, Anglois*, À Paris, Guérin et Delatour, 1750-1757, 5 vol. Nouvelle Édition corrigée et augmentée, Paris, Guérin et Delatour t. 1, 1753, LXXXIV-384 p., t. 2, 454 p.
- DUHAMEL DU MONCEAU, *Éléments d'Agriculture*, Paris, Guérin et Delatour, t. 1, XXIV-499 p., t. 2, VIII-412 p.
- « Échange de deux domaines entre deux marchands d'Ussel (1^{er} juillet 1573) », *BSLSAC*, t. 16, 1894, p. 273-290.
- GASPARIN, comte Adrien-Étienne-Pierre, *Cours d'Agriculture*, Paris, Librairie agricole de la Maison Rustique, 1843-1851, 5 vol.
- GONDINET, Pierre, *Dissertation sur les maladies des bêtes à cornes, des bêtes à laine et des chevaux. Couronnée par la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de la Haute-Vienne dans sa séance du 22 mai 1808*. A Limoges, chez J.B. et H. Dalesme, 1808, 260 p.
- JUGE DE SAINT-MARTIN, Jacques Joseph, *Traité de la culture du chêne*, Paris, Cuchet, 1788.
- JUGE DE SAINT-MARTIN, Jacques Joseph, *Notice des arbres et arbustes qui croissent naturellement, ou qui peuvent être élevés en pleine terre dans le Limousin*. Limoges, J. Farne, 1790, 311 p.
- JUGE, Jacques Joseph, *Observations météorologiques et économiques, faites pendant l'Année 1791, dans le département de la Haute-Vienne*, Limoges, P. Chapoulaud, 32 p., une planche h.t.
- JUGE, Jacques Joseph, *Observations météorologiques, faites pendant l'Année 1792, dans le département de la Haute-Vienne*, Limoges, François Chapoulaud, 11 p.
- JUGE, Jacques Joseph, *Observations météorologiques faites dans le département de la Haute-Vienne, au commencement de l'ère des Français, et pendant l'hiver de la 3^e année républicaine, n° 4*, Limoges, L. Barbou, 22 p.
- JUGE, Jacques Joseph, *Observations météorologiques faites dans le département de la Haute-Vienne, n° 6*, Limoges, L. Barbou, 20 p. (concerne la période allant du premier germinal, an 5, jusqu'au premier germinal an 7).
- JUGE, Jacques Joseph, *Description pittoresque d'une métairie, dans le département de la Haute-Vienne*, Limoges, Léonard Barbou, 1806.
- LAFARGE, René, « La société d'agriculture de Brive. Origines, débuts, documents (1759-1765) », *BSSHAC*, t. 27, 1905, p. 395-455.
- LEROUX, Alfred, « Les dernières années de la Société d'Agriculture de Limoges. 1786-1790 », *BSAHL*, 1902, t. 51, p. 120-129.
- LIGER, Louis, *La Nouvelle Maison Rustique ou Économie Générale de tous les biens de la campagne ; la manière de les entretenir et de les multiplier ; donnée ci-devant au Public par le Sieur Liger. Dixième édition augmentée considérablement et mise en meilleur ordre ; avec la vertu des simples, l'apothicairerie ; les Décisions du Droit François sur les Matières Rurales ; Et enrichies de Figures en Taille-douce. Par M. ****, A Paris, Chez P. Fr. Didot jeune, tome premier, 1775, 916 p., tome second, 920 p.
- « Mémoire sur la Caisse de Poissy, pour les Propriétaires des herbages et Marchands Forains approvisionnant les Marchés de Sceaux et de Poissy », Paris, 1768 (BN : Imp., 4° Fm 26245)
- « Mémoire à consulter pour les Propriétaires, Fermiers, Nourrisseurs et Marchands de Bétail de la province du Limousin, contre le Fermier de la Caisse de Poissy », s.l., 1770, 35 p. (BN : Imp., 8° Fm 3138).
- « Mémoire adressé à tous les habitants du département de la Haute-Vienne, sur les accidents qui précèdent et accompagnent le plus ordinairement la cruelle Epizootie qui ravage les Communes de Vayres, St-Basyle, Chéronnac, St-Mathieu, Marval, Oradour, Cussat, Millaguet, Boubon et autres Communes du District de St-Junien, et sur les moyens préservatifs et curatifs », juillet 1793, A Limoges, Chez François Dalesme, Imprimeur du Département, 6 p. (B.M. Limoges, B 6145/11 Lim).
- « Mémoire pour les Marchands Forains de bestiaux des Provinces de Normandie, Poitou, Berri, Bourbonnais, Limousin, etc. », s.l., n.d. (BN : Imp., f° Fm 12021).

- « Mémoire sur le châtaignier par Jean Auguste Pénierès, député de la Corrèze (1811) », présenté par Yvon Chalard, *BSSHAC*, 1986, t. 108, p. 185-198.
- « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle. Documents extraits des Archives départementales de la Haute-Vienne », publiés par Auguste Petit, *BSAHL*, t. 71, 1924-1926, p. 128-524.
- « Nouveaux extraits du registre des assemblées de la Société d'Agriculture de Limoges (1759-1785) », dans *Choix de documents historiques sur le Limousin*, publiés et annotés par Alfred Leroux, Limoges, V^e H. Ducourtieux, 1891, tome III des *Archives historiques du Limousin*, p. 157-297.
- La nouvelle Maison rustique ou Économie générale de tous les biens de campagne ; la manière de les entretenir et de les multiplier ; donnée ci-devant au Public par le Sieur LIGER, Dixième édition, augmentée considérablement, et mise en meilleur ordre ; avec la vertu des Simples, l'Apothicaïrerie ; les Décisions du Droit François sur les Matières Rurales*, A Paris, chez P. Fr. Didot jeune, 1775, tome premier, VIII-916 p., tome second, IV-918 p.
- « Ordonnance de Messieurs les Officiers de la Maîtrise des Eaux et Forêts du Limousin, qui fixe le nombre de chèvres qu'on doit nourrir dans chaque bourg et village. Fait à Brive, 10 juillet 1784 », *BSSHAC*, 1903, t. 25, p. 346-348.
- ROUGIER LABERGERIE, Jean-Baptiste, *Traité d'agriculture pratique, ou Annuaire des cultivateurs du département de la Creuse et pays circonvoisins, avec des vues générales sur l'économie rurale, les bêtes-à-laine, les prairies artificielles, les effets physiques des arbres sur les montagnes, applicables à tous les départements de la République*, Paris, an III (1795), XII-420 p.
- Le théâtre d'agriculture et mesnage des champs, d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel ; dans lequel est représenté tout ce qui est requis et nécessaire pour bien dresser, gouverner, enrichir et embellir la maison rustique*, Nouvelle édition conforme au texte, augmentée de notes et d'un vocabulaire ; publié par la Société d'Agriculture du département de la Seine, A Paris, de l'Imprimerie et dans la Librairie de Madame Huzard ; tome I, An XII [1804], CXCH-672 p. ; tome II, An XIV [1805], XLIV-948 p.

ANNALES - CHRONIQUES - RÉCITS DE VOYAGE

- Annales manuscrites de Limoges dites Manuscrit de 1638*. Publiées par Émile Ruben, Félix Achard, Paul Ducourtieux, Limoges, M^{me} V^e Ducourtieux, Editeur, 1872, 479 p.
- « Annales de Limoges par les sieurs Goudin (1638-1690) », par Alfred Leroux, *BSAHL*, t. 38, 1891, p. 176-189.
- « Brève Chronique Brivoise », publiée et expliquée par J. B. Champeval, *BSSHAC*, t. 32, 1910, p. 393-413.
- « Chronique d'Évrard. Notaire d'Ahun (XVI^e siècle) », dans *Archives historiques du Limousin*. Tome IV. *Documents divers sur le Limousin*, publiés par MM. René Fage, Abbés Lecler et Granet, Limoges, Plainemaison, 1892, p. 5-45.
- « La chronique de Pierre de Razès et sa continuation (1605-1644) », par Jacques Decanter, *BSAHL*, t. 109, 1982, p. 126-173.
- Continuation de l'Abrégé des Annales du Limousin (Années 1770 à 1790). Manuscrit de l'abbé Martial LEGROS (1744-1811)*, publié et édité par la Société Archéologique et Historique du Limousin à l'occasion de son cent-cinquantième, Limoges, 1995, 357 p.
- DULAURE, J. A., *Description des principaux lieux de France, contenant des détails descriptifs et historiques sur les provinces, villes, bourgs, ... etc., ainsi que des détails sur le commerce, la population, les usages, etc.*, A Paris, Chez Lejay, 1789, Quatrième partie, 384 p., une carte h. t. (Description du Limousin, p. 214-336 ; description de la Marche, p. 337-377).
- LA FONTAINE, Jean de, *Le voyage en Limousin*, Paris, La Renaissance, « coll. Voyageurs de jadis et de naguère », 1927, 103 p.
- GUIBERT, Louis, « Un livre allemand sur le Limousin », *Almanach Limousin*, 1875, partie historique, p. 81-94.
- LAVALLÉE, J., BRION, Louis, *Voyage dans les départements de la France par une société d'artistes et de gens de lettres, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes*, A Paris, Chez Brion, Debray, Langlois, Reynier, Département de la Corrèze, l'an quatrième de la République 48 p., Département de la Haute-Vienne, l'an cinquième de la République, 40 p.

LECLER, André, « Un touriste en Limousin au XVII^e siècle », *Almanach Limousin*, 1875, partie historique, p. 112-120.

PERRIER, Antoine, « Le Limousin vu par un géographe allemand du XVII^e siècle », *BSAHL*, t. 83, 1950-1952, p. 76-84.

Registres consulaires de la ville de Limoges, publiés par Louis Guibert, Limoges, imprimerie Ducourtieux, 1867-1897, 6 vol.

YOUNG, Arthur, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, Première traduction complète et critique par Henri Sée, Libr. A. Colin, Paris, 1931, t. 1, *Journal de Voyages*, pp. I-V, 1-495, carte hors texte, t. 2, *Le Travail et la Production en France : Agriculture, Commerce, Industrie*, p. 496-953, t. 3, *Le Travail et la Production en France : Agriculture, Commerce, Industrie (fin). De la Révolution française*, p. 954-1283.

ANNUAIRES - CALENDRIERS - PÉRIODIQUES

Calendrier Ecclésiastique et Civil du Limousin pour l'année 1762 ... 1792, A Limoges, Chez Martial Barbou, Imprimeur du Roi et du Collège, puis Chez Léonard Barbou, imprimeur du Roi. Publication annuelle.

Éphémérides de la Généralité de Limoges pour l'année 1765. A Limoges, Chez Martial Barbou, Imprimeur du Roi et du Collège, 1765, 233 p. Cet ouvrage est attribué à DESMARETS, inspecteur des manufactures de la généralité de Limoges.

Éphémérides du citoyen ou bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques, A Paris, chez Nicolas Augustin Delalain, libraire, chez Lacombe, libraire, 1765-1772 (plusieurs tomes par année ; pour beaucoup d'articles, l'auteur n'est désigné que par une initiale : A pour Quesnay, B pour Mirabeau, C pour Turgot, L ou LB pour Baudeau).

L'Indicateur du diocèse et de la généralité de Limoges, Ouvrage utile ..., Nouvelle édition, A Limoges, chez Léonard Barbou, imprimeur du Roi, 1788 (la première édition date de 1771).

Nouvelles Éphémérides du Ressort de la Cour Royale de Limoges ou Almanach populaire, statistique, religieux, agricole, commercial, historique, hygiénique, administratif et judiciaire de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, pour l'année 1837, publié par F. Laurent, Limoges, Imprimerie de Darde, s.d., 592 p.

Feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges, chez Pierre Chapoulaud, imprimeur-libraire, place des Bancs, à Limoges, 1775-1791.

AUTEURS ANCIENS

CHABROL DU CLUZAUD, *Principes élémentaires et tableau des règles à suivre pour l'Estimation des Biens fonds*, A Limoges, Chez Jacques Farne, imprimeur-libraire, s.d. (1786), X-176 p.

COUTURIER DE FOURNOUE, *Coutumes de la Province et Comté Pairie de la Marche, ressort du Parlement de Paris, avec les observations essentiellement utiles, pour les entendre, dans le sens et l'énergie où elles doivent l'être selon les usages à présent reçus en ladite Province, et l'autorité des Sentences du Présidial et Sénéchaussée Royale de la Ville de Guéret, capitale de la même Province, et des Arrêts de ladite Cour de Parlement, qui sont intervenus en conséquence, où on a joint toutes les Ordonnances, Édits, Déclarations et Arrêts de Louis XIV concernant la Jurisprudence nouvelle*, A Clermont-Ferrand, Chez Pierre Viallanes, Imprimeur-Libraire, 1744, 308-CXV p.

DELAMARE, M., *Traité de la police, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les lois et tous les règlements qui la concernent. On y a joint une description historique et topographique de Paris, avec un recueil de tous les statuts et règlements des six corps de marchands et de toutes les communautés des Arts et Métiers*, A Paris, chez Michel Brunet, t. 1, Seconde édition augmentée, 1722, Epistre au Roy, Préface, Table des titres, chapitres et paragraphes (n. p.), 680 p., 42 p. (table des matières) ; t. 2, Seconde édition augmentée, 1722, Table des titres, chapitres et paragraphes (n. p.), 848 p., 19 p. (table des matières), 68 p. (supplément au second volume), 4 p. (table du supplément) ; t. 3, 1719, 6 p. (table des titres), 1088 p., 9 p. (table des matières).

DUPUYTREN, M^e J., *Tarif des notaires de l'arrondissement de Limoges, suivi de documents d'un usage fréquent pour les notaires*, Limoges, Chapoulaud frères, 1846, 263 p.

- JUGE, Jacques Joseph, *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années. Deuxième édition, augmentée des changements survenus depuis 1808 jusqu'à 1817, où l'on a mentionné les nouveaux établissements et quelques faits historiques inédits. On y joint des observations sur les préjugés et usages singuliers accrédités dans le département de la Haute-Vienne, et une liste des proverbes populaires, réputés vrais*, A Limoges, Chez J. B. Bargeas, mai 1817, 232 p.
- LAVOISIER, *De la richesse territoriale du royaume de France* [1791]. Texte et documents présentés par Jean-Claude Perrot, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1988, 271 p. (Extrait du tome VI, 1893, p. 403-463 des *Œuvres de Lavoisier* publiées par M. Dumas, Paris, Imprimerie nationale, 6 vol., 1863-1893).
- MALLEBAY DE LA MOTHE, *Plan pour servir à l'histoire du Comté de la Marche*, A Londres, et se trouve à Paris, chez Merlin, rue de la Harpe, 1767, 128 p.
- MIRABEAU, *Observations sur la province du Limousin, présentées à l'Assemblée Nationale, par M. le Vicomte de Mirabeau, Député de cette Province ; auxquelles est joint un Tableau appuyé de pièces justificatives, par lequel il est démontré que la généralité de Limoges paye la trente-quatrième partie des impositions directes, perçues sur le royaume de France, tandis qu'elle ne devrait en payer que la cinquante-sixième ; c'est-à-dire qu'elle est grevée presque du double, relativement aux autres provinces, eu égard à son étendue et à la stérilité de son sol ; et l'Extrait de l'un des cahiers de cette Province, qui établit des tableaux comparatifs, qui serviront de nouvelles pièces justificatives*, A Paris, de l'imprimerie de Monsieur, 1789, 41 p., 2 tabl. h. t. (Une partie de ce document a été repris dans le *Cahier de l'ordre de la noblesse des sénéchaussées de Limoges et St.Yrieix ...*, Limoges, L. Barbou, 1789).
- PALISSY, Bernard, *Œuvres, publiées d'après les textes originaux avec une notice historique et bibliographique et une table analytique par Anatole France*, Slatkine Reprints, Genève, 1969 [1880], 499 p.
- QUESNAY, François, *La Physiocratie*, t. 1 : Études ; t. 2 : Textes et Documents, Paris, INED, 1958, 1005 p.
- SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel du commerce*, A Paris, Chez Jacques Estienne, 1723, 2 tomes.
- SCHELLE, Gustave, *Œuvres de Turgot et documents le concernant. Avec Biographie et Notes*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1913-1922, 5 vol. La période limousine de Turgot occupe les tomes II, 1914, 714 p. et III, 1919, 700 p., avec un complément en fin du tome V.

CORRESPONDANCE

- Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par ordre du Ministre des Finances, d'après les documents conservés aux Archives Nationales. Paris, Imprimerie nationale, t. 1, 1683 à 1699, par A. M. de Boislile, 1874, t. 2, 1699 à 1708, par A. M. de Boislile, 1883, 696 p., t. 3, 1708 à 1715, par A. M. de Boislile et P. de Brotone, 1897, 808 p.
- Correspondance de François Marie d'Hautefort et de Marie Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour, avec Messieurs Maîtres Pierre et François de Bigorie, leurs agents d'affaires en Limousin. 1684 à 1695 - 1716 à 1747*, accompagnée d'une héliogravure et de notes par M^r J. du Teilhet de Lamothe, suivie de notes supplémentaires et d'une carte féodale par M^r J.-B. Champeval, Bruxelles, H. Lamertin, 1905, VIII-512 p., 1 carte h. t.
- Correspondance des Intendants avec le Contrôleur général des Finances. 1677-1689. Naissance d'une administration. Sous-série G⁷. Inventaire analytique. Tome I. Province de Bretagne, gouvernement de la Rochelle, Généralités de Poitiers, Tours, Limoges, Alençon, Caen et Rouen*, par Anette Smedley-Weill. Paris, Archives nationales, 1989, 1 vol., 371 p.
- « Documents des Archives nationales relatifs à la Généralité de Limoges. Archives nationales, série G⁷ 345, Contrôle général des Finances, Correspondance des Intendants, Limoges, Années 1678 à 1687 », communication de M. Ernest Lyon, *BSAHL*, t. 58, 1908-1909, p. 588-590, t. 63, 1914, p. 457-468, t. 65, 1916, p. 209-226.
- « Une correspondance inédite de M. de Tourny », par André Demartial, *BSAHL*, t. 58, p. 550-574.

DOLÉANCES DE 1789

- Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne. I. Doléances paroissiales de 1789*, publiées conformément au vœu du Conseil général du département par A. Leroux, Limoges, imprimerie J.B. Chatras, 1889, IV-151 p.

Cahier de l'ordre de la noblesse des sénéchaussées de Limoges et St.Yrieix, dans le Haut-Limousin, pour être porté par ses députés au Roi, dans les États Généraux qu'il a convoqués à Versailles pour le 27 avril 1789, A Limoges, de l'Imprimerie de L. Barbou, Imprimeur du Roi, 26 p.

« Cahier de doléances et remontrances à présenter à l'assemblée du clergé à Tulle au nom des prêtres et autres ecclésiastiques de la ville d'Ussel en Limousin, 1789 », dans *Archives Historiques du Limousin*, t. IV, Limoges, Plainemaison, 1892, p. 332-342.

« Cahier des plaintes et doléances des communautés de la paroisse et enclave de Pouzac réunies ensemble, à l'effet des moyens proposés par elles, pour remédier aux maux de l'Etat, sans que les dites communautés entendent se réunir, que pour le dit cahier seulement, 1789 », dans *Archives Historiques du Limousin*, t. IV, Limoges, Plainemaison, 1892, p. 342-346.

« Cahiers de doléances inédits de deux paroisses du Bas-Limousin (1789) », publiés par Louis Miginiac, *BSLSAC*, t. 19, 1897, p. 528-540 (il s'agit de Saint-Paul et de Saint-Pardoux-la-Croisille).

« Cahier de doléances de la paroisse d'Yssandon », *BSSHAC*, t. 47, 1925, p. 176-180.

« Cahiers de doléances du Tiers-Etat du Canton de Treignac », par Degoux-Lagoutte, *BSSHAC*, t. 72, 1950, p. 73-88.

« Cahier de doléances de Blanzac (8 mars 1789) », publié par Jacques Decanter, *BSAHL*, t. 90, 1963, p. 205-206.

« Cahier de doléances de Blond, 4 mars 1789 », publié par Jacques Decanter, *BSAHL*, t. 92, 1965, p. 189-191.

« Cahier de doléances de la paroisse de Naves », publié par Francis Ducreux, *BSLSAC*, t. 93, 1990, p. 29-36.

« Cahier de doléances de Couzeix (1^{er} mars 1789) », publié par Jacques Decanter, *BSAHL*, t. 118, 1990, p. 145-150.

Cahiers de la Marche et assemblée du département de Guéret (1788-1789), publiés par Louis Duval, Paris, Dumoulin, 1873, 147 p.

« Cahiers de 1789. Saint-Martin-Château, Saint-Vaury, Pontarion, la Pougè, Royère, la Royère (commune de Sardent) », publiés par Fernand Autorde, *MSSNAC*, t. 6, 1887-90, p. 167-188.

Cahiers de doléances suivis de documents et notices sur les députés de la Haute-Vienne à l'Assemblée Constituante de 1789, publiés par A. Fray-Fournier, Société des Archives historiques du Limousin, Archives révolutionnaires, fasc. IV, 1893, Limoges, IV-264 p.

« Cahiers de doléances de quatre paroisses du Bas-Limousin (Chameyrat, le Chastang, Cornil, Saint-Hilaire-Peyroux) », publiés par René Fage, *BSLSAC*, t. 42, 1925, p. 91-108.

« Cahiers de doléances paroissiales de 1789. I. Bourganeuf (ville). II. La Souterraine », publiés par H. de Berranger et P. Valadeau, *MSSNAC*, t. 25, 1932-1934, p. 178-186.

« Cahiers de Doléances des Corporations de la Ville de Tulle », publiés par Antoine Perrier, *BSSHAC*, 1955, t. 77, p. 43-76.

« Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Ventadour », publié par Antoine Perrier, *BSSHAC*, t. 81, 1959, p. 89-105.

« Doléances des corporations et corps constitués de Limoges. 1789 », dans *Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin*, publiés et annotés par Alfred Leroux, Limoges, D. Gely, 1887, t. I des *Archives historiques de la Marche et du Limousin*, p. 1-126.

« Doléances paroissiales de Lourdoueix-Saint-Pierre, 1789 », par Fernand Autorde, *MSSNAC*, t. 6, 1887-90, p. 247-261.

« Doléances de 1789. 1. Les doléances du « canton » de Boussac. 2. Les doléances de la paroisse du Moutier d'Ahun », publiées par H. de Berranger, *MSSNAC*, t. 26, 1935-1937, p. 323-330.

DUVAL Louis, *Introduction à l'histoire de la Révolution dans la Creuse. Cahiers de la Marche et assemblée du département. 1788-1789*, Paris, Dumoulin, Guéret, V^{ve} Betoulle, Limoges, V^{ve} Ducourtieux, 1873, 197 p (introduction), 147 p. (assemblée du département et cahiers).

États généraux de 1789. Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin. Publiés d'après les originaux et annotés par M. Hugues, Tulle, Imprimerie Crauffon, 1892, VIII-234 p. (a été publié dans le *BSLSAC*, t. 10, 1888, p. 115-200, 363-447, 532-569, 675-702).

« Les cahiers de doléances de Saint-Sulpice-Laurière et de Folles. 1^{er} et 4 mars 1789 », publiés par Jacques Decanter, *BSAHL*, t. 88, 1961, p. 131-142.

Nouveaux cahiers de doléances paroissiales, 1789, publiés avec notes et introduction par Fernand Autorde, Guéret, imprimerie-librairie P. Amiault, 1890, VII-36 p.

ENQUÊTES ET MÉMOIRES OFFICIELS

BOURGIN, Georges, *Fragments d'une enquête économique du ministre Roland auprès des ingénieurs des Ponts et Chaussées (1792-1793)*, Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, Mémoires et Documents, IX, Besançon, imprimerie Jacques et Demotond, 1942, 205 p. (les informations concernant le Limousin se trouvent aux pages 65 (région de Confolens), 70 à 91 (Corrèze) et 92 à 99 (Creuse).

« Etat des paroisses de l'Eslection de Brive », publié par Yvon Chalard, *BSSHAC*, t. 103, 1981, p. 71-80, t. 104, 1982, p. 51-70, t. 105, 1983, p. 147-155, t. 106, 1984, p. 57-84.

« État des paroisses de la Généralité de Limoges. Des noms des seigneurs, des fruits qu'elles produisent, les impositions depuis l'année 1680 jusqu'en 1686, le nombre des feux, des bœufs et des vaches de chacune, ensemble les lieux où se distribue l'estappe », publié par Alfred Leroux, dans *Inventaire Sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Archives civiles. Série C. Fonds de l'Intendance de Limoges*, Limoges, Plainemaison, 1891, p. 137-223.

« État par paroisses de la Vicomté de Rochechouart en 1785 », dans *Archives historiques du Limousin*, 1892, t. IV, p. 138-165 ; *Société des Archives historiques du Limousin*, 1893, t. V, p. 238-294.

LASCoux-GERMIGNAC, H., « Mémoire sur la topographie médicale de la partie couverte ou boréale du Bas-Limousin, pour concourir au prix d'émulation. 1^{er} janvier 1787 (mention honorable) », *BSSHAC*, 1988, t. 110, p. 55-71; 1989, t. 111, p. 83-92; 1990, t. 112, p. 73-81.

« Mémoire au sujet de l'imposition des tailles adressé à Monseigneur Turgot, Intendant du Limousin, par les habitants de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille en 1762 », annoté par Georges Marouby et Yvon Chalard, *BSSHAC*, t. 98, 1976, p. 147-155 ; « Mémoire sur la paroisse de Cosnac », avec « Quelques observations » de Yvon Chalard, *BSSHAC*, t. 99, 1977, p. 120-126; « Élection de Brive. Subdivision de Collonges. Observations sur les paroisses de Collonges, Lignerat, Saillac, Chauffours et Branceilles composant la division de Collonges », avec « Quelques observations » de Yvon Chalard, *BSSHAC*, t. 101, 1979, p. 229-236; « Observations sur les paroisses de Meyssac, St-Julien et Maumont », *BSSHAC*, t. 103, 1981, p. 127-129; « Élection de Brive. Subdivision d'Ayen. Observations sur les paroisses de Perpezac-le-Blanc, Le Temple d'Ayen, Ayen, St-Cyprien, composant les deux tiers de la Subdivision d'Ayen », avec « Quelques observations » de Yvon Chalard, *BSSHAC*, t. 104, 1982, p. 101-108.

Mémoire de la Généralité de Moulins, par l'intendant J. LE VAYER, publié avec une introduction et des notes par Pierre Flament, Moulins, Grégoire, 1906, XVI-214 p.

« Mémoire de M. Malpeyre du Saillant fils, négociant, sur les avantages qui résulteraient pour le Limousin et principalement pour Brive, si la rivière de cette ville était rendue navigable jusqu'à la Dordogne, 1766 », dans *Archives historiques du Limousin*, 1891, t. III, p. 319-335.

« Mémoire statistique sur l'arrondissement d'Aubusson (an XIII) », *MSSNAC*, t. 21, 1920, p. 177-216.

« Mémoires sur le commerce et l'agriculture du département de Confolens, adressés par MM. les procureurs syndics du bureau intermédiaire de Confolens à MM. les procureurs syndics provinciaux, à Poitiers », document XXII, daté 11 septembre 1788, dans *Documents historiques inédits sur l'Angoumois*, publiés par M. G. Babinet de Rencogne, Angoulême, chez F. Goumar, Paris, chez Champion, 1877, p. 167-184.

« Mémoire sur la Généralité de Limoges, dressé par Louis De Bernage, S^{er} de S. Maurice, intendant, 1698 », dans *Documents historiques bas-latins, provençaux et français concernant principalement la Marche et le Limousin*, publiés par Alfred Leroux, Émile Molinier et Antoine Thomas, Limoges, V^e H. Ducourtieux, 1885, t. II, p. 149-258 (mémoire publié aussi dans le *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 149-258).

« Observations à Monseigneur l'Intendant de Limoges sur sa lettre du 10 juin 1762, par le curé de Lizières, 4 décembre 1762 », *MSSNAC*, t. 18, 1893/94, p. 207-216.

Procès-verbal de la généralité de Moulins dressé en 1686, par Florent d'Argouges, intendant de la dite généralité et publié par A. VAYSSIÈRE, archiviste de l'Allier, Moulins, Librairie historique du Bourbonnais, H. Durand, 1892, 292 p.

- « Rapport de M. Ernault de Brusly, receveur des tailles à Brive, à M. de Cheveru, Intendant des Finances du comte d'Artois, apanage du Limousin. 20 août 1774 », publié par M. Gaston de Lépinay, *BSSHAC*, t. 10, 1888, p. 63-86 (navigation de la Corrèze, ... routes royales, ... pont sur la Dordogne et la Vézère, route Paris à Toulouse, messagerie régulière de Bordeaux à Brive, Tulle et Uzerche, tabac dans la vicomté de Turenne, suppression des fêtes et leur renvoi aux dimanches surtout en temps de récolte, ...).
- « Rochechouart », extrait du « Mémoire concernant la province du Poitou par MAUPÉOU D'ABLEIGES, intendant, 1698 », dans *Documents historiques bas-latins, provençaux et français concernant principalement la Marche et le Limousin*, publiés par Alfred Leroux, Émile Molinier et Antoine Thomas, Limoges, V^e H. Ducourtieux, 1885, t. II, p. 260-261 (document publié aussi dans le *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 260-261).
- TEXIER-OLIVIER, M. L., *Statistique générale de la France publiée par ordre de sa Majesté l'empereur et roi, sur les mémoires adressés au Ministère de l'Intérieur par MM. les Préfets. Département de la Haute-Vienne*, A Paris, chez Testu, imprimeur de sa majesté, 1808, 559 p. (Les auteurs sont en fait Rougier-Chatenet et Élie Lefebvre).

LIVRES DE RAISON - JOURNAUX DOMESTIQUES

- BOULAUD, Joseph, « Le livre de raison de Grégoire Benoist de Lostende, Trésorier de France au Bureau des Finances de Limoges (1677-1754) », *BSAHL*, t. 59, 1909, p. 75-129.
- CASSAN, Michel, « Les villageois limousins selon un magistrat contemporain de Richelieu », dans *Le village des Limousins. Etudes sur l'habitat et la société rurale du Moyen-Age à nos jours*, PULIM, Limoges, 2003, p. 245-255.
- Écrits de Jean-Baptiste Alexis Chorllon. Président au Présidial de la Haute-Marche au XVII^e siècle*, préface de Yves-Marie Bercé, texte établi et présenté par Michel Cassan et Noël Landou, Paris, Honoré Champion, 2002, 371 p.
- « Extraits du livre-journal de M. de Pestels, de la Majorie (Altiliac) sur les premiers événements de la Révolution dans une partie du Bas-Limousin », *BLSLAC*, t. 7, 1885, p. 693-702.
- Une famille briviste au XVI^e siècle. Le livre des Maillard*, par Michel Cassan, Édité. les Monédières, Treignac, 1996, 96 p.
- « Journal de Pierre Vacherie, prêtre du diocèse de Limoges, né à Sainte-Féréole (Corrèze) », publié et annoté par Paul Bruel, *BSSHAC*, t. 9, 1887, p. 25-74.
- « Journal de Sahuguet-Damarzid, conseiller en l'élection de Brive, Seigneur du Vialard », annoté et publié par Paul Bruel, *BSSHAC*, t. 9, 1887, p. 327-361.
- LEROUX, Alfred, « Extraits du mémorial de Jean Nicolas, marchand de Limoges, de Pierre et de François Nicolas, ses fils, de Champsac (1653-1735) », *BSAHL*, t. 38, 1891, p. 354-394.
- « Livre-journal de M^e Pierre Bigorie, juge de Bré », par Louis de Nussac, *BSSHAC*, t. 12, 1890, p. 437-442.
- « Le Livre de raison des Baluze. Registre domestique et chronique tulloise (1566-1641) », publié par L. Guibert, *BLSLAC*, 1887, t. 9, p. 163-211, 357-372, 556-578.
- Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, publiés par M. Louis Guibert, avec le concours de MM. Alfred Leroux, Pierre et Jean de Cessac et l'abbé A. Lecler, Paris, A. Picard, Limoges, V^{ve} Ducourtieux, 1888, 484 p.
- MAILLARD, Fernand de, « Livre de raison d'une famille de Brive au XVI^e siècle », *BSSHAC*, t. 2, 1879-80, p. 289-327, 481-543, 751-802, t. 3, 1881, p. 49-119, 577-687, t. 4, 1882, p. 271-353, t. 5, 1883, p. 633-742 ; « Pages inédites », t. 20, 1898, p. 421-448.
- Mémoires du président Chorllon, président au présidial de Guéret, 1635-1685*. Ouvrage publié d'après le manuscrit original avec notes et introduction par F. Autorde, archiviste de la Creuse, A Guéret, chez P. Amiault, 1886, 1 vol., VII-223 p.
- « Mémoires de Léonard Maritaud », publiées par le chanoine Parinet, *MSSNAC*, t. 24, 1928-30, p. 85-105, 293-313, 604-631 ; t. 25, 1931-34, p. 235-260, 432-466.
- « Notes sur la paroisse de Saint-Laurent » (canton de Guéret), *MSSNAC*, 1905-1906, t. 15, p. 465-482 (il s'agit des notes inscrites de 1764 à 1781 par le curé sur le registre paroissial de Saint-Laurent).

Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois, publiés par M. Louis Guibert, avec le concours de MM. Alfred Leroux, J. B. Champeval, l'abbé Leclerc et Léonard Mouffle, Paris, A. Picard et fils, Limoges, V^o H. Ducourtieux, tome premier, 1895, 550 p., tome second, 1903, 411 p.

« *La peste et la guerre autour d'Ayen. 1630-1652* », par J. B. Champeval, *BSSHAC*, t. 22, 1900, p. 261-276.

« *Registre domestique de Léonard Masgimel, de Millevaches (1684-1722)* », par Louis Lacrocq, *BSSHAC*, t. 49, 1927, p. 92-109.

« *Registre pour mettre ce qui arrivera de nouveau durant mon âge, coté et paraphé par moi Veillaud. Mémoires d'un bourgeois de Dun-le-Palleteau* », publié par S. Dardy, *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 123-154.

« *Les registres paroissiaux de Saint-Chamant (Corrèze)* », par Chassain, *BLSAC*, t. 44, 1927, p. 66-83, 229-244.

« *Les registres paroissiaux de Saint-Sulpice-les-Bois (Corrèze)*, par Chassain, *BLSAC*, t. 45, 1928, p. 22-31.

RECUEILS DE SOURCES

Archives historiques de la Corrèze (ancien Bas-Limousin). Recueil de documents inédits depuis les origines jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Publiés avec Notes et Commentaires, Cartes et Planches, par G. Clément-Simon, Paris, H. Champion, libraire-éditeur, tome premier, 1903, t. 2, 1905.

Archives historiques de la Marche et du Limousin.

Tome I. *Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin*, publiés et annotés par Alfred Leroux, Limoges, D. Gely, 1887, 368 p.

Tome II. *Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, publiées et annotées par l'Abbé A. Leclerc, Tulle, J. Mazeyrie, 1890, 493 p.

Archives historiques du Limousin.

Tome III. *Choix de documents historiques sur le Limousin*, publiés et annotés par Alfred Leroux, Limoges, V^o H. Ducourtieux, 1891, 394 p.

Tome IV. *Documents divers sur le Limousin*, publiés par MM. René Fage, Abbés Leclerc et Granet, Limoges, F. Plainemaison, 1892, 408 p.

Tome V. *Documents divers sur le Limousin*, publiés par MM. René Fage et l'abbé Granet, Limoges, F. Plainemaison, 1893, 388 p.

Tome VI. *Nouveau choix de documents historiques sur le Limousin*, publiés et annotés par Alfred Leroux, Limoges, F. Plainemaison, 1895, 408 p.

Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin, publiés par Alfred Leroux et feu Auguste Bosvieux, Tulle, Crauffon, Limoges, Ducourtieux, 1886, 490 p.

Documents historiques bas-latins, provençaux et français concernant principalement la Marche et le Limousin, publiés par Alfred Leroux, Émile Molinier et Antoine Thomas, Limoges, imprimerie-librairie V^o H. Ducourtieux, t. 1, 1883, IV-356 p., t. 2, 1885, 380 p.

« *Les Notes Historiques des registres paroissiaux (de la Creuse)* », Dépouillement de MM. F. Autorde, Bareige, H. de Berranger, A. Bosvieux, Bujadoux, J. Chamberaud, L. Lacrocq, C. Nétange, A. Rivet, S. Pichon, M. Savignat : *MSSNAC*, t. XX (1916-1918), pp. 165-196 (I. Lavaufanche, II. Montaigu-le-Blanc, III. Bourgameuf), pp. 317-338 (IV. Saint-Martial-le-Mont, V. La Celle-Dunoise), pp. 449-478 (VI. Sainte-Feyrela-Montagne, VII. La Brionne, VIII. Noth. IX. Lizières), t. XXI (1919-1921), pp. 109-131 (X. Mortoux, XI. Lépinas), p. 229-244 (XII. Nouzerolles), p. 442-486 (XIII. Bord-St-Georges), t. XXII (1922-1924), pagination spéciale 1-70 (XIV. Saint-Priest-la-Plaine, XV. Gouzon, XVI. Ladapeyre), t. XXIII (1924-1927), p. 399-435 (XVII. Glénic, XVIII. Chambon-Sainte-Croix), t. XXIV (1928-1930), p. 502-552 (XIX. Saint-Sulpice-le-Dunois, XX. Fleurat, XXI. Bonnat, XXII. Saint-Agnan-près-Crocq, XXIII. Salesses), t. XXVI (1935-1937), p. 480-491 (XXIV. Évaux), t. XXVII (1938-1940), p. 20-28, 280-291 (XXIV. Évaux).

Société des Archives historiques du Limousin. Première série. Archives anciennes.

Tome V. *Documents divers sur le Limousin*, publiés par MM. René Fage et l'abbé Granet, Limoges, Limoges, Plainemaison, 1893, 388 p.

Tome VI. *Nouveau choix de documents historiques sur le Limousin*, publiés et annotés par Alfred Leroux, Limoges, Plainemaison, 1895, 408 p.

Tome X. *Derniers choix de documents historiques sur le Limousin*, publiés et annotés par Alfred Leroux, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1906, 402 p.

Tome XII. *Documents limousins des archives de Bordeaux et autres villes*, annotés et publiés par Alfred Leroux, Tulle, imprimerie du *Corrézien républicain*, 1912, 394 p.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (SAUF LIMOUSIN)

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Bibliographie

Histoire et Sociétés Rurales. Tables décennales (1994-2003), Association d'Histoire des Sociétés Rurales, supplément à l'année 2004, Caen, 2004, 175 p.

MORICEAU, Jean-Marc, *La terre et les paysans aux XVII^e et XVIII^e siècles. France et Grande Bretagne. Guide d'histoire agraire*, Avec la collaboration d'Annie ANTOINE et de Gérard BÉAUR, collection « *Bibliothèque d'histoire rurale, 3* », Presses Universitaires de Rennes, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, 1999, 319 p. (publié aussi avec le sous-titre *Un parcours bibliographique critique*, au lieu de *Guide d'histoire agraire* dans *HSR*, 1998, n° 9, p. 113-209, n° 10, p. 105-238).

Dictionnaires

BÉLY, Lucien, (Dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Quadrige/PUF, 1996, 1385 p.

BOURQUIN, Laurent (sous la direction de), BEAUVALET-BOUTOUYRIE, S., BRIAN, I., LE GALL, J.M., PITOU, F., *Dictionnaire Historique de la France moderne*, Belin, 2005, 441 p.

CABOURDIN, Guy, VIARD, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Armand Colin, « Collection U », 2002, 334 p.

Encyclopédie méthodique. Section Agriculture, par l'abbé TESSIER, André THOUIN et FOUGEROUX DE BONDAROY, Paris, Panckouke, 1787-1821, 7 tomes.

LACHIVER, Marcel, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, 1773 p., 40 p. d'illustrations.

MARION, Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles* [1923], Paris, A. et J. Picard, 1979, 564 p.

Nouveau cours complet d'agriculture, théorique et pratique contenant la grande et la petite culture, l'économie rurale et domestique, la médecine vétérinaire, etc., ou Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture ; ouvrage rédigé sur le plan de celui de feu l'abbé Rozier, duquel on a conservé les articles dont la bonté a été prouvée par l'expérience ; par les membres de la section d'agriculture de l'Institut de France, etc., avec des figures en taille-douce. Nouvelle édition, corrigée et augmentée, à Paris, chez Deterville, Libraire et éditeur, 1821-1823, 16 vol.

ROZIER, Abbé François, *Cours complet d'agriculture, théorique, pratique, économique, et de médecine rurale et vétérinaire, suivi d'une méthode pour étudier l'agriculture par principes, ou dictionnaire universel d'agriculture*, Paris, Libraires associés, 1783 - an X, 10 vol.

Inventaires d'archives

Les Archives Nationales. État général des Fonds, publié sous la direction de Jean FAVIER. Tome premier, L'Ancien Régime, sous la direction de Etienne TAILLEMITE, Paris, Archives Nationales, 1978, 820 p.

Les Archives Nationales. État général des Fonds, publié sous la direction de Jean FAVIER. Tome II, 1789-1940, sous la direction de Rémi MATHIEU, Paris, Archives Nationales, 1978, 656 p.

FOSSEYEUX, Marcel *Les Archives de l'assistance publique à Paris. Une addition au fonds de l'Hôtel-Dieu*, Paris, Nancy, 1905, 55 p.

Traitement des données, méthodologie

CELLIER, Jacques, COCAUD, Martine, *Traiter des données historiques. Méthodes statistiques. Techniques informatiques*, Presses Universitaires de Rennes, « Collection Didact Histoire », 2001, 245 p.

BOUTILLIER, Sophie, GOGUEL D'ALLONDANS, Alban, UZUNIDIS, Dimitri, LABÈRE, Nelley, *Méthodologie de la thèse et du mémoire*, Jeunes Éditions, Studyrama, collection *Principes*, 2003, 218 p.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- BRAUDEL, Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV-XVIII^e siècle*, t. I : *Les structures du quotidien, le possible et l'impossible*, 544 p.; t. II : *Les jeux de l'échange*, 600 p.; t. III : *Le temps du monde*, 607 p., Paris, A. Colin, 1979
- BRAUDEL, Fernand, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, vol. I : *Espace et Histoire*, 368 p., vol. II et III : *Les Hommes et les choses*, 222 et 477 p.
- BRAUDEL, Fernand, LABROUSSE, Ernest, *Histoire économique et sociale de la France, II. 1660-1789. Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*, Paris, PUF, 1970, 779 p. Réimpression, Paris, PUF, « Quadrige », 1993, 775 p.
- CORNETTE, Joël, *Histoire de la France. Absolutisme et Lumières. 1652-1783*, 2005, 4^e édit., Paris, Hachette Supérieur, 288 p.
- La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, t. 1, p. 1-365, t. 2, p. 366-737.
- La vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, 1993, 760 p.
- GOUBERT, Pierre, *Louis XIV et vingt millions de français*, Paris, A. Fayard, collection « L'Histoire sans frontières », 1966, 253 p. Nouvelle édition augmentée, Paris, Fayard, 1991, 348 p.
- GOUBERT, Pierre, ROCHE, Daniel, *Les Français et l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 1991, deuxième édition, vol. 1 : *La société et l'état*, 383 p., vol. 2 : *Culture et société*, 392 p.
- LHERITIER (Michel), *L'Intendant Tourny*, Paris, 1920, 6 vol.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *L'Ancien Régime. I. L'Absolutisme en vraie grandeur (1610-1715). II. L'Absolutisme bien tempéré (1715-1770)*, Hachette, coll. *Pluriel*, 1991, 504 et 445 p.
- ROCHE, Daniel, *Le siècle des Lumières en province (académies et académiciens provinciaux, 1680-1789)*, Paris, EHESS, La Haye, Mouton, 1989, 2 vol., 394 p. et 520 p.
- ROCHE, Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, 651 p.
- SÉE, Henri, *Histoire économique de la France. Le moyen-âge et l'ancien régime*, Paris, A. Colin, 1939, 453 p.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Lévy frères, 1856, XXI-457 p. Réédition, Paris, Gallimard-Idees, 1967, 377 p.
- WEULERSSE, Georges, *Le mouvement physiocratique en France. De 1756 à 1770*, Slatkine Reprints, Genève, 2003 (Réimpression de l'édition de Paris, Félix Alcan, 1910), t. I, XXXIV-617 p., t. II, 768 p.
- WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie à la fin du règne de Louis XIV (1771-1774)*, Paris, PUF, 1959, XII-239 p.
- WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie sous les ministères de Turgot et de Necker (1774-1781)*, Paris, PUF, 1950, XVI-375 p.
- WEULERSSE, Georges, *La Physiocratie à l'aube de la Révolution (1781-1792)*, Paris, EHESS, 1985, 454 p.

HISTOIRE RURALE

SYNTHÈSES RÉGIONALES - ÉTUDES THÉMATIQUES

- ANTOINE, Annie, *Fiefs et Villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle. Étude de la seigneurie et de la vie rurale. Mayenne*, Éditions régionales de l'Ouest, 1994, 541 p.
- ANTOINE, Annie, *Terre et paysans en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Coll. Documents Σ Histoire, Gap-Paris, OPHRYS, 1998, 176 p.
- ANTOINE, Annie, BOEHLER, Jean-Michel, BRUMONT, Francis, *L'agriculture en Europe occidentale à l'époque moderne*, BELIN SUP Histoire, Paris, 2000, 447 p.
- AUDISIO, Gabriel, *Des paysans. XV^e-XIX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1993, collection *Les Français d'hier*, t. 1, 367 p. Deuxième édition, 1998.

- BAEHREL, René, *Une croissance, la Basse-Provence rurale, de la fin du seizième siècle à 1789. Essai d'économie historique statistique*, Paris, SEPVEN, collection « Démographie et Société, 6 », 1961, 2 vol., 842 et 55 p. Réédition 1988, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1 vol. de texte, 842 p., 1 vol. de graphiques, 36 p.
- BÉAUR, Gérard (présenté par), *La terre et les hommes. France et Grande-Bretagne. XVII^e - XVIII^e siècles*, Paris, Hachette Littératures, série « L'histoire en revue », 1998, 256 p.
- BÉAUR, Gérard, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle. Inerties et changements dans les campagnes françaises entre 1715 et 1815*, SEDES, collection « Regards sur l'Histoire », n° 139, 2000, 320 p.
- BEAUREPAIRE, Pierre-Yves, GIRY-DELOISON, Charles, *La terre et les paysans. France - Grande-Bretagne. XVII^e - XVIII^e siècles*, Atlande, 1999, collection « Clefs concours - Histoire Moderne », 352 p.
- BELMONT, Alain, *Des ateliers au village. Les artisans ruraux en Dauphiné sous l'Ancien Régime*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1998, 2 vol., 198 et 309 p.
- BEZARD, Yvonne, *La vie rurale dans le Sud de la région parisienne de 1450 à 1560*, Paris, Firmin-Didot, 1929, 382 p.
- BIANCHI, Serge, BIARD, Michel, FORREST, Alan, GRUTER, Edouard, JACQUART, Jean, *La terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne du début du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, « collection U, Histoire Moderne », 1999, 346 p.
- BLOCH, Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo, H. Aschehoug, 1931, XVII-261 p. Deuxième édition, Paris, A. Colin, t. I, 1952, XVII-265 p., t. II, 1956, *Supplément* établi par Robert DAUVERGNE d'après les travaux de l'auteur (1931-1944), XLIV-230 p. Troisième édition, Paris, A. Colin, 1988, 319 p.
- BLOCH, Marc, *La Terre et le paysan. Agriculture et vie rurale aux 17^e et 18^e siècles*, textes réunis et présentés par Étienne BLOCH, préface d'Emmanuel LE ROY LADURIE, A. Colin, Paris, 1999, 571 p.
- BOEHLER, Jean-Michel, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1995, 3 vol., 992-1056-480 p.
- BOUCHARD, Gérard, *Le village immobile. Sennely-en-Sologne*, Paris, Plon, 1972, 386 p.
- BOURDE, André J., *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, Paris, S.E.P.V.E.N., 1967, collection « Les Hommes et la Terre, XIII », École Pratique des Hautes Études, 3 vol., 1740 p.
- CHARBONNIER, Pierre, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV^e au XVI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Clermont-Ferrand, 1980, 2 vol., 1294 p.
- CHEVET, Jean-Michel, *La terre et les Paysans en France et en Grande-Bretagne. Du début du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, Éditions Messene, Paris, Coll. « Prépa Capes-Agrégation », Volume I : *Les hommes et les structures foncières*, 1998, 125 p. Volume II : *Les hommes et la production*, 1999, 148 p.
- COCAUD, Martine, *Une agriculture entre tradition et innovation : propriété, productions et exploitations dans les campagnes de l'Ille-et-Vilaine (vers 1750 - vers 1850)*, thèse de doctorat d'histoire, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 4 janvier 1997.
- CONSTANT, J.M., *Nobles et paysans en Beauce aux XVI^e et XVII^e siècles*, Université de Lille III, Service de reproduction des thèses, 1981, 598 p.
- DEMONET, Michel, *Tableau de l'Agriculture Française au milieu du 19^e siècle. L'enquête de 1852*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. *Les Hommes et la terre* 20, Paris, 1990, 304 p.
- DUBY, Georges et WALLON, Armand, sous la direction de, *Histoire de la France rurale*, Paris, Le Seuil, tome 1 : *La formation des campagnes françaises des origines au XIV^e siècle*, 1975, 624 p., tome 2 : *L'âge classique des paysans, 1340-1789*, 1975, 624 p., tome 3 : *Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, 1976, 573 p., tome 4 : *La fin de la France paysanne, de 1914 à nos jours*, 1976, 672 p.
- DURAND, Georges, *Vin, vigne et vigneron en Lyonnais et Beaujolais, XVI^e - XVIII^e siècle*, Paris - La Haye, Éditions de l'E.H.E.S.S - Mouton, 1979, 540 p.
- ELIE, Jean, *Jacques Gauvain et son monde. Le Poitou rural du XVIII^e siècle*, Geste éditions/Archives de vies, 2004, 287 p.
- GALLET, Jean, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1794*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1999, 309 p.

- GAVIGNAUD-FONTAINE, Geneviève, *La révolution rurale dans la France contemporaine. XVIII^e- XX^e siècle*, 1996, Paris, L'Harmattan, 224 p.
- GOUBERT, Pierre, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII^e siècle*, Paris, École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, 1960, 2 vol., LXXII-653-119 p. Réimpression 1982, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, collection « Démographie et Société III », 1 vol. de texte, 651 p., 1 vol. de cartes et graphiques, 119 p.
- JACQUART, Jean, *La crise rurale en Île-de-France : 1550-1670*, Paris, A. Colin, Publications de la Sorbonne, 1974, 800 p.
- JOUSMET, Raymond, *Paysans d'Aunis à la veille de la Révolution*, Paris, Éditions Le Croît vif, 1999, collection « Documentaires », 366 p.
- JUSTIN, Émile, *Les sociétés royales d'agriculture au XVIII^e siècle (1757-1793)*, Saint-Lô, 1935, XV-371 p.
- LACHIVER, Marcel, *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, 717 p.
- LEFEBVRE, Georges, *Les paysans du Nord pendant la Révolution française*, Lille, O. Marquant, 1924, XXV-1020 p. Nouvelle édition, Paris, Armand Colin, 1972, XXV-1013 p.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Les paysans du Languedoc*, Paris-La Haye, S.E.V.P.E.N., 1966, Bibliothèque générale de l'École Pratique des Hautes Études, VI^e section, t. 1 (Texte), p. 1-745, t. 2 (Annexes, Sources, graphiques), p. 746-1035 Réimpression, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1985. Édition abrégée, Flammarion, collection *Champs*, 1969, 383 p.
- LETURCQ, Samuel, *La vie rurale en France au Moyen Âge*, 2004, Paris, Armand Colin, coll. *Cursus*, 180 p.
- MAILLARD, Brigitte, *Les campagnes de Touraine au XVIII^e siècle. Structures agraires et économie rurale*, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 500 p.
- MARGNAT, Dominique, *Le livre de raison d'Olivier de Serres*, Presses Universitaires de Grenoble, « Collection La Pierre et l'Écrit », 2004, 258 p.
- MARSEILLE, Jacques, sous la direction de, *La terre et les paysans en France. 1600-1800*, Paris, Association pour le développement de l'histoire économique (ADHE), 1998, 191 p.
- MASSÉ, Pierre, *Varennnes et ses maîtres. Un domaine rural, de l'Ancien Régime à la Monarchie de juillet (1779-1842)*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1956, collection « Les Hommes et la Terre, I », École Pratique des Hautes Études, 172 p.
- MERLE, Dr Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine Poitevine de la fin du Moyen-Age à la Révolution*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1958, collection « Les Hommes et la Terre, II », École Pratique des Hautes Études, 252 p.
- MOLINIER, Alain, *Stagnations et croissance. Le Vivarais aux XVII^e - XVIII^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Jean Touzot, libraire-éditeur, collection « Les hommes et la terre, XVII », 1985, 500 p.
- MORICEAU, Jean-Marc, *Les fermiers de l'Île-de-France. L'ascension d'un patronat agricole (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard 1994, 1069 p. Deuxième édition révisée, Paris, Fayard, 1998, 1071 p.
- MORICEAU, Jean-Marc, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation. 1150-1850. Essai historique*, Fayard, 2002, 445 p.
- POUSSOU, Jean-Pierre, *La terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, SEDES/CNED, 1999, 607 p.
- PUZELAT, Michel, *La vie rurale en France. XVI^e - XVIII^e siècle*, SEDES, collection « Campus Histoire », 1999, 192 p.
- PERET, Jacques, *Les paysans de Gâtine poitevine au XVIII^e siècle*, Geste éditions, La Crèche, collection « Pays d'histoire », 1998, 285 p.
- Permanences et ruptures dans le monde rural du Moyen-Âge à l'époque contemporaine*, Douzième colloque, Saint-Christophe-en-Brionnais (12-13 octobre 2002), Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, Dijon, Centre International d'Etudes des Patrimoines Culturels en Charolais-Brionnais, Le Montsac, 2004, 226 p.

- POITRINEAU, Abel, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, Paris, PUF, 1965, 2 vol., 783-149 p. Réimpression Marseille, Laffitte Reprints, 1979, deux tomes en 1 vol.
- RAVEAU, Paul, *L'agriculture et les classes paysannes. La transformation de la propriété dans le Haut-Poitou au XVI^e siècle*, Paris, M. Rivière, 1926, XXXVIII-303 p.
- La Révolution française et le monde rural*, Actes du Colloque tenu en Sorbonne les 23, 24 et 25 octobre 1987, Paris, C.T.H.S, 1989, 585 p.
- ROUPNEL, Gaston, *Histoire de la campagne française*. Deuxième édition, Paris, Plon, 1974.
- SAINT JACOB, Pierre de, *Les paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, Paris, Les Belles Lettres, 1960, LX-644 p. Réédition préfacée par Jean-Marc Moriceau, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Éditions Universitaires de Dijon, collection « Bibliothèque d'Histoire Rurale, 1 », 1995, LXVIII-644p.
- Les Sociétés rurales en Allemagne et en France (XVIII^e - XIX^e siècles)*. Actes du colloque international de Göttingen (23-25 novembre 2000), Textes réunis par Gérard Béaur, Christophe Duhamelle, Reiner Prass et Jürgen Schlumbohm, , Bibliothèque d'Histoire Rurale 8, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Caen, 2004, 303 p.
- La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVII^e et XVIII^e siècles en France et en Angleterre*, Actes du Colloque de 1998 (Aix-en-Provence), Association des Historiens Modernistes des Universités, bulletin n° 24, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, 195 p.
- VASSORT, Jean, *Une société provinciale face à son devenir : le Vendômois aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995, collection « Histoire Moderne - 33 », 560 p.
- VÉNARD, Marc, *Bourgeois et Paysans au XVII^e siècle. Recherche sur le rôle des bourgeois parisiens dans la vie agricole au sud de Paris au XVII^e siècle*, Paris, S.E.P.V.E.N., 1957, collection « Les Hommes et la Terre, III », École Pratique des Hautes Études, 126 p.
- WALTER, Gérard, *Histoire des paysans de France*, Flammarion, collection « L'Histoire », 1963, 522 p.
- ZINK, Anne, *Clochiers et troupeaux. Les communautés rurales des Landes et du Sud-Est avant la Révolution*, Presses Universitaires de Bordeaux, Réédition, 1997, 483 p.

AGRICULTURE - AMODIATION - INNOVATION EXPLOITATION - PAYSANNERIE - PRATIQUES

- ANTOINE, Annie, « Entre macro et micro. Les comptabilités agricoles du XVIII^e siècle », *Histoire et Mesure*, 2000, vol. XV, n° 3/4, p. 247-270.
- Autour d'Olivier de Serres. Pratiques agricoles et pensée agronomique du Néolithique aux enjeux actuels. Actes du Colloque international du Pradel (27-29 septembre 2000)*, textes réunis par Alain Belmont, Bibliothèque d'Histoire Rurale 6, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Caen, 2002, 404 p.
- BAULANT, Micheline, « Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750 », *Annales ESC*, 1975, n° 2-3, p. 505-518.
- BOEHLER, Jean-Michel, « Tradition et innovation dans un pays de petite culture au XVIII^e siècle. Du cas alsacien au modèle rhénan », *HSR*, n° 4, 1995, p. 69-103.
- BOEHLER, Jean-Michel, « La mesure du changement dans le système socio-économique traditionnel. L'exemple d'un pays de petite culture : la campagne d'Alsace aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Enquêtes Rurales*, n° 3, 1997, p. 49-64.
- BOSSIS, Philippe, « Le laboureur des bocages du Centre-Ouest, principalement au XVIII^e siècle », dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, CRHISCO - Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 393-405.
- BOZON, Henri, *La question des cheptels. Documents révélateurs fournis par les travaux préparatoires du Code civil. La doctrine et la jurisprudence*, Limoges, C.L.A., 1922, 90 p.

- BRUMONT, Francis, « Le métayer et son maître », dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, CRHISCO - Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 361-375.
- BUTEL, P., « Défrichements en Guyenne au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, 1965, t. 77, p. 179-202.
- CONSTANT, J.-M., « Gestion et revenus d'un grand domaine aux XVI^e et XVII^e siècles d'après les comptes de la baronnie d'Auneau », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, vol. L, 1972, n° 2, p. 165-202.
- Exploiter la terre. Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours. Actes du Colloque de Caen (10-13 septembre 1997)*, Textes réunis par Gérard Béaur, Mathieu Arnoux et Anne Veret-Vitu, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Bibliothèque d'Histoire Rurale 7, Presses Universitaires de Rennes, 2003, 591 p.
- FÉNELON, Paul, *Vocabulaire de géographie agraire*, Gap, Louis Jean, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Tours, 2, 1970, 691 p.
- FESTY, Octave, « L'enquête de l'an II sur les engrais », dans *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, Mémoires et Documents, VII*, Paris, Paul Hartmann, MCMXXXVII (1937), p. 135-188.
- FESTY, Octave, *L'agriculture pendant la Révolution française. Les conditions de production et de récolte des céréales. Étude d'histoire économique. 1789-1795*, Gallimard, coll. *Le paysan et la terre*, 1947, 2^e édition, 463 p.
- GARNIER, Bernard, « De la vitesse des bovins adultes au XVIII^e siècle », *Annales de Normandie*, 1984, n° 4, p. 443-444.
- GRENIER, Jean-Yves, « Vaches maigres, vaches grasses. Une reconstitution des données agroclimatiques en France du Nord (1758-1789) », *HSR*, n° 6, 1996, p. 77-93.
- HAUDRICOURT, André G., JEAN-BRUNHES DELAMARRE, Mariel, *L'homme et la charrue à travers le monde*, La Manufacture, 1986, 410 p.
- JARNOUX, Philippe, « Des paysans riches dans la France de l'Ouest sous l'Ancien Régime ? Bilan et perspectives », dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, CRHISCO - Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 377-391.
- LELONG, Jacques, « Baux de métayage en Bourbonnais (1530-1640) », *Études Bourbonnaises, Bulletin de la Société Bourbonnaise des Études Locales*, 15^e série, n° 283, 1, 1999, p. 272-297, encart paginé A à D.
- LE MARIÉ, Gaston, *Le Métayage dans l'Arrondissement de Laval*, Laval, L. Barnéoud et C^{ie}, imprimeurs, 1909, 191 p.
- MALLET, André, « Faut-il réviser nos idées sur le métayage et les métayers bourbonnais ? Le cas du Veurdre 1880-1914 », *Études Bourbonnaises, Bulletin de la Société Bourbonnaise des Études Locales*, 15^e série, n° 283, 1, 1999, p. 257-271.
- MANTEL, René, « La Rochefoucauld-Liancourt, un novateur français dans la pratique agricole du XVIII^e siècle », dans *Études d'Histoire Économique rurale au XVIII^e siècle*, Travaux et Recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, série « Sciences Historiques », n° 6, Paris, PUF, 1965, p. 151-206.
- MAYAUD, Jean-Luc, *La Petite exploitation rurale triomphante, France, XIX^e siècle*, Paris, Belin, collection « Histoire et Société », 1999, 278 p.
- MORICEAU, Jean-Marc, POSTEL-VINAY, Gilles, *Ferme, entreprise, famille. Grande exploitation et changements agricoles. Les Chartiers, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. *Les Hommes et la Terre*, n° 21, 1992, 397 p.
- MORICEAU, Jean-Marc, « Le changement agricole. Transformations culturelles et innovation (XII^e-XIX^e siècle) », *HSR*, n° 1, 1994, p. 37-66.
- MULLIEZ, Jacques, « Du blé, « mal nécessaire ». Réflexions sur les progrès de l'agriculture, 1750-1850 », *RHMC*, 1979, t. 26, p. 3-47.
- NASSIET, Michel, « La diffusion du blé noir en France à l'époque moderne », *HSR*, 1998, n° 9, p. 57-76.
- NEVEUX, Hugues, « Bonnes et mauvaises récoltes du XIV^e au XIX^e siècle. Jalons pour une enquête systématique », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 1975, vol. 53, p. 177-192.

Les travaux et les jours dans l'ancienne France, catalogue de l'exposition organisée pour commémorer le IV^e centenaire d'Olivier de Serres, Paris, Bibliothèque Nationale, 1939, 100 p., 14 pl. h.t.

RICALENS, Henri, « Statut et revenus de métayers de Moissac au début du XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, t. 97, 1985, p. 39-51.

RIGAUDIÈRE, Albert, « La Haute-Auvergne face à l'agriculture nouvelle au XVIII^e siècle », dans *Études d'Histoire Économique rurale au XVIII^e siècle*, Travaux et Recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, série « Sciences Historiques », n° 6, Paris, PUF, 1965, p. 1-104.

ROCHER, Jean-Pierre, « Une spécificité agraire de la Puisaye. Les manœuvreries, petites exploitations complémentaires des métairies (XVIII^e - XIX^e siècle) », *HSR*, 1995, n° 5, p. 97-110.

SAAVEDRA, Pegerto, « Petite exploitation et changement agricole à l'intérieur d'un vieux complexe agraire. Les campagnes de la Galice entre 1550 et 1850 », *HSR*, n° 12, 1999, p. 63-108.

SOBRADO CORREA, Hortensio, « La fertilisation des terres dans la Galice de l'Ancien Régime (XVII^e-XIX^e siècle) », *HSR*, n° 21, 2004, p. 39-72.

ZYLBERMAN, Evelyne, « Auget de Montyon et l'agriculture », dans *Études d'Histoire Économique rurale au XVIII^e siècle*, Travaux et Recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, série « Sciences Historiques », n° 6, Paris, PUF, 1965, p. 105-150.

ALIMENTATION - APPROVISIONNEMENT - COMMERCE FOIRES - MARCHÉS - SUBSISTANCES

ABAD, Reynald, « Un indice de déchristianisation ? L'évolution de la consommation de viande en carême à Paris sous l'Ancien Régime », *Revue historique*, 1999, n° 610, p. 237-275.

ABAD, Reynald, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Fayard, 2002, 1030 p.

ARGANT, Thierry, « L'approvisionnement en viande de boucherie de la ville de Lyon à l'époque moderne », *Histoire Urbaine*, n° 7, juin 2003, p. 205-231.

BENNASSAR, Bartholomé, GOY, Joseph, « Contribution à l'histoire de la consommation alimentaire du XIV^e au XIX^e siècle », *Annales ESC*, 1975, n° 2-3, p. 402-430.

BLANCHARD, Anne, MICHEL, Henri et PÉLAQUIER, Élie, Éd., *De l'herbe à la table. La viande dans la France méridionale à l'époque moderne, Actes du colloque de 1993*, Montpellier, Université Paul Valéry - Montpellier III, 1994, 289 p.

BOSSIS, Philippe, « La foire aux bestiaux en Vendée au XVIII^e siècle. Une restructuration du monde rural », *Études Rurales*, t. 78-80, avril-décembre 1980, p. 143-150.

BRUNETON-GVERNATORI, Ariane, *Le pain de bois. Ethnohistoire de la châtaigne et du châtaignier*, Toulouse, Éditions Eché, 1984, 400 p.

BRUNETON-GVERNATORI, Ariane, « Alimentation et idéologie : le cas de la châtaigne », *Annales ESC*, 1984, n° 6, p. 1161-1189.

CHARBONNIER, Pierre, « La consommation des seigneurs auvergnats du XV^e au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1975, n° 2-3, p. 465-477.

CHARVET, Jean Pierre, *Les greniers du monde*, Paris, Économica, 1985.

CLÉMENT, Alain, *Nourrir le peuple. Entre État et marché. XVI^e-XIX^e siècle. Contribution à l'histoire intellectuelle de l'approvisionnement alimentaire*, Paris, L'Harmattan, 1999, 320 p.

CLÉMENT, Pierre-Albert, *Foires et marchés d'Occitanie de l'Antiquité à l'an 2000*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1999, 398 p.

DÉSERT, Gabriel, « Viande et poisson dans l'alimentation des français au milieu du XIX^e siècle », *Annales ESC*, 1975, n° 2-3, p. 519-536.

DESORTES, Françoise, *Le pain au Moyen Age*, Olivier Orban, Paris, 1987.

« Dossier : Histoire de la consommation », *Annales ESC*, 1975, n° 2-3, p. 402-632.

- FERRIÈRES, Madeleine, *Histoire des peurs alimentaires du Moyen-Age à l'aube du XX^e siècle*, Éditions du Seuil, Paris, coll. « L'Univers Historique », 2002, 294 p.
- FLANDRIN, Jean-Louis et MONTANARI, Massimo, sous la direction de, *Histoire de l'alimentation*, Fayard, 1996, 915 p.
- Foires et marchés ruraux en France*, numéro spécial d'*Études Rurales*, n^{os} 78-79-80, 1980.
- Foires et Marchés dans les Campagnes de l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XIV^e Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 1992, Études réunies par Christian DESPLAT, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1996, 252 p.
- GARNIER, Bernard, « L'approvisionnement de Paris en moutons, 1780-1820 », *Annales de Normandie*, 1990, n^o 2, p. 83-101.
- GARNIER, Bernard, « Viande et bêtes. Variations saisonnières de l'approvisionnement de Paris aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans *La vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, 1993, p. 147-170.
- GARNIER, Bernard, « Les marchés aux bestiaux : Paris et sa banlieue », *Cahiers d'Histoire*, 1997, t. XLII, n^o 3-4, p. 575-612.
- HARTMANN, Anne-Laure, « Foires et marchés en Maine-et-Loire. 1789-1815 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1994, t. 101, n^o 2, p. 61-79.
- HUSSON, Armand, *Les consommations de Paris*, Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1856, XI-IV-494 p.
- KAPLAN, Stephen Laurence, *Les ventres de Paris. Pouvoir et approvisionnement dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988, 704 p.
- KAPLAN, Stephen Laurence, *Le meilleur pain du monde. Les boulangers de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1996, 766 p.
- LACHIVER, Marcel, « L'approvisionnement de Paris en viande au XVIII^e siècle », dans *La France d'Ancien Régime : études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, 1984, t. I, p. 345-354.
- MARGAIRAZ, Dominique, « La formation du réseau des foires et des marchés : stratégies, pratiques et idéologies », *Annales ESC*, 1986, n^o 6, p. 1215-1242.
- MARGAIRAZ, Dominique, *Foires et Marchés dans la France préindustrielle*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1988, 281 p.
- MEUVRET, Jean, *Le problème des subsistances à l'époque Louis XIV. I. La production des céréales dans la France du XVII^e et du XVIII^e siècle*, Mouton, Paris-La Haye, 1977, École des Hautes Études en Sciences Sociales, collection « Civilisations et sociétés 50 », 1 vol. texte, 223 p., 1 vol. notes, 223 p. *II. La production des céréales et la société rurale*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1985-1987, collection « Civilisations et sociétés 75 », 1 vol. texte, 286 p., 1 vol. notes, 275 p. *III. Le commerce des grains et la conjoncture*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1988, collection « Civilisations et sociétés 77 », 1 vol. texte, 191 p., 1 vol. notes, 162 p.
- PIUZ, Anne-Marie, « Le marché du bétail et la consommation de la viande à Genève au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1975, n^o 2-3, p. 575-583.
- ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e - XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1997, 329 p.
- THOMAS, Jack, *Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain de la fin de l'Ancien Régime à 1914*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1993, 407 p.
- THOMAS, Jack, « Le temps du marché, le temps de Dieu : le calendrier républicain en Haute-Garonne, de l'an VI à l'an XI », *Annales du Midi*, 1997, t. CIX, p. 93-103.
- VEDEL, Jacques, « La consommation alimentaire dans le Haut Languedoc aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales ESC*, 1975, n^o 2-3, p. 478-489.
- VIDALENC, Jean, « L'approvisionnement de Paris en viande sous l'ancien régime », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 1952, t. 30, p. 116-132.

CALAMITÉS - CRISES - ÉMEUTES - RÉVOLTES - VIOLENCE

- ABEL, Wilhem, *Crises agraires en Europe (XIII^e-XX^e siècles)*, Traduit de la deuxième édition allemande, revue et augmentée, Flammarion, Paris, 1973, 459 p.
- ACOT, Pascal, *Histoire du climat, du Big Bang aux catastrophes climatiques*, Perrin, « Collection tempus », 2004, 313 p.
- ADO, Anatoli, *Paysans en révolution. Terre, pouvoir et jacquerie. 1789-1794*, Traduction revue et complétée d'après la seconde édition russe de *Les paysans et la révolution française. Le mouvement paysan en 1789-1794, éditions de l'Université de Moscou, 1987*, Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire, nouvelle série, n° 1, Société des Études Robespierriennes, Paris, 1996, XVIII-475 p.
- BENASSAR, Bartholomé, Éd., *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, Actes des XV^{es} Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 10-12 septembre 1993, Toulouse, 1996.
- BERCÉ, Yves-Marie, *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes, 22 », Paris - Genève, Droz, 1974, 2 vol., 974 p. Édition abrégée, *Histoire des Croquants*, Paris, le Seuil, 1986, 416 p.
- BERLIOZ, Jacques, *Catastrophes naturelles et calamités au Moyen Age*, Micrologus' Library, Sismel, , Edizioni del Galluzzo, 1998, 243 p.
- BIRABEN, Jean-Noël, *Les Hommes et la Peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Paris-La Haye, Mouton, t. I : La peste dans l'histoire, 1975, 455 p., t. II : Les hommes face à la peste, 1976, 416 p.
- BORZEIX, Daniel, PAUTAL, René, SERBAT, Jacques, *Révoltes populaires en Occitanie. Moyen-Âge et Ancien Régime*, Treignac, Éditions Les Monédières, 1982, 394 p.
- FAVIER, René, « La monarchie d'Ancien Régime et l'indemnisation des catastrophes naturelles à la fin du XVIII^e siècle : l'exemple du Dauphiné », dans *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Publication de la MSH-Alpes, HESOP, 2002, p. 71-104.
- LACHIVER, Marcel, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi. 1680-1720*, Paris, Fayard, 1991, 573 p.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, « L'historien face à l'histoire climatique et à l'attitude des autorités en cas de conjoncture *climatico-périlleuse* », dans *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Publication de la MSH-Alpes, HESOP, 2002, p. 13-29.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat. I. Canicules et glaciers (XIII^e- XVIII^e siècle)*, Fayard, 2004, 740 p.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat. II. Disettes et révolutions (1740- 1860)*, Fayard, 2006, 612 p.
- Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, sous la direction de Jean DELUMEAU et Yves LEQUIN, 1987.
- MOLINIER, Alain, et MOLINIER-MEYER, Nicole « Environnement et histoire : les loups et l'homme en France », *RHMC*, t. 28, avril-juin 1981, p. 225-245.
- MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire du méchant loup. 3 000 attaques sur l'homme en France (XV^e-XX^e siècle)*, Fayard, 2007, 623 p.
- MUCHEMBLED, Robert, *La violence au village : sociabilité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVII^e siècle*, Turnhout, Brepols, 1989, 419 p.
- Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, sous la direction de René FAVIER, Actes du second colloque international sur l'histoire des risques naturels, Grenoble, 22-24 mars 2001, Publication de la MSH-Alpes, HESOP, 2002, 443 p.

CONJONCTURE - ÉCONOMIE - FISCALITÉ - PRIX

- BEAUR, Gérard, MINARD, Philippe (Dir.), *Atlas de la Révolution française, 10, Économie*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1997, 125 p.

- BRIAN, Éric, *La mesure de l'État. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Albin Michel, Paris, coll. « L'Évolution de l'Humanité », 1994, 462 p.
- GOY, Joseph, LE ROY LADURIE, Emmanuel, édit., *Les fluctuations du produit de la dîme. Conjoncture décimale et domaniale de la fin du Moyen Age au XVIII^e siècle*, Congrès national de l'association française des historiens économistes, 1, 1969, Paris - La Haye, Mouton, 1972, 398 p.
- GOY, Joseph, LE ROY LADURIE, Emmanuel, édit., *Prestations paysannes, dîmes, rente foncière et mouvement de la production agricole à l'époque préindustrielle*, Congrès international d'histoire économique, 7, 1977, Paris - La Haye - New-York, Mouton, 1982, 2 vol., 800 p.
- LABROUSSE, Camille Ernest, *Esquisse du mouvement des prix et des revenus en France au XVIII^e siècle*, Paris, Dalloz, 1933, 2 vol, XXIX-695 p. Réimpression, Paris, Gordon and Breach Science Publishers S.A., 1984.
- LABROUSSE, Camille Ernest, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, Paris, PUF, 1944, LXXV-664 p.
- LE ROUX, Thomas, *Le Commerce intérieur de la France à la fin du XVIII^e siècle. Les contrastes économiques régionaux de l'espace français à travers les archives du Maximum*, Paris, Nathan, collection « Jeunes Talents », 1996, 315 p.
- L'impôt des campagnes. Fragile fondement de l'État dit moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Colloque tenu à Bercy les 2 et 3 décembre 2002 sous la direction d'Antoine Follain et Gilbert Larguier, collection « Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France », Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 2005, 660 p.
- MEUVRET, Jean, *Études d'histoire économique. Recueil d'articles*, Paris, A. Colin, *Cahier des Annales*, 32, 1971, 344 p.
- MORINEAU, Michel, *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII^e siècle*, Paris, A. Colin, *Cahier des Annales* 30, 1971, 387 p.
- MORINEAU, Michel, « Allergico cantabile », *Annales E.S.C.*, 1981, n° 4, p. 623-649.
- TOUZERY, Mireille, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée, 1715-1789*, Comité pour l'histoire économique et financière, Ministère de l'Économie, Paris, Imprimerie Nationale, 1994, 618 p.

DÉMOGRAPHIE - ÉMIGRATION

- DUPÂQUIER, Jacques, *Introduction à la démographie historique*, Paris-Tournai-Montréal, Gamma, 1974, 126 p.
- DUPÂQUIER, Jacques, *La Population française aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1979, 128 p.
- DUPÂQUIER, Jacques, *Histoire de la Population française. 2) De la Renaissance à 1789*, Paris, PUF, collection « Quadrige », 1995, 597 p.
- Entre faim et loup ... Les problèmes de la vie et de l'émigration sur les hautes terres françaises au XVII^e siècle*, Actes de la rencontre inter-universitaire du jeudi 8 avril 1976, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Clermont-Ferrand II, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, fascicule XVI, s.d., 303 p.
- FLEURY, M., et HENRY, L., *Nouvel manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, 1965, 183 p.
- HENRY, L., *Techniques d'analyse en démographie historique*, Éditions de l'INED, Paris, 1980, 177 p.
- POITRINEAU, Abel, *Remues d'hommes. Essai sur les migrations montagnardes en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Aubier Montaigne, « collection historique », 1983, 325 p.

ÉLEVAGE

- Acteurs et espaces de l'élevage (XVII^e- XXI^e siècle). Évolution, structuration, spécialisation*, textes réunis par Philippe Madeline et Jean-Marc Moriceau, Bibliothèque d'Histoire Rurale 9, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Caen, 2006, 360 p.
- L'animal domestique, XVI^e - XX^e siècles*, dir. Éric BARATAY et Jean-Luc MAYAUD, numéro spécial de *Cahiers d'histoire*, tome XLII, 1997, n° 3-4, p. 407-714.

- Des animaux et des hommes. Économie et sociétés rurales en France (XI^e - XIX^e siècles)*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t.106, 1999, n° 1, 248 p.
- ANTOINE, Annie, « Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest ? », *HSR*, n° 4, 1995, p. 105-136.
- ANTOINE, Annie, « La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX^e siècle. Evolution des pratiques et des représentations », dans *Des animaux et des hommes. Économie et sociétés rurales en France (XI^e - XIX^e siècles)*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, n° 1, p. 63-85.
- ANTOINE, Annie, « L'élevage en France (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans *La terre et les paysans. Productions et exploitations agricoles aux XVII^e et XVIII^e siècles en France et en Angleterre, Actes du Colloque de 1998 (Aix-en-Provence)*, Association des Historiens Modernistes des Universités, bulletin n° 24, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, p. 7-60.
- BONNIN, Bernard, « L'élevage dans les hautes terres dauphinoises aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au moyen âge et à l'époque moderne, Actes du Colloque International*, Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, XXVII, Clermont-Ferrand, 1984, p. 263-281.
- L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au moyen âge et à l'époque moderne, Actes du Colloque International*, Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, XXVII, Clermont-Ferrand, 1984, 439 p.
- FESTY, Octave, *Les animaux ruraux en l'an III. Dossier de l'Enquête de la Commission d'Agriculture et des Arts. I. Historique de l'enquête. Méthode suivie dans le présent recueil. Dépouillement des réponses (Ain à Loir-et-Cher)*, 1941, Paul Hartmann, Editeur, Paris. *II. Dépouillement des réponses (Fin - Loire à Yonne)*, 1946, Tepas, Editeur, Paris. *III. Conclusion et Index*, 1948, Imprimerie Tepas, Paris.
- FORTUNET, Françoise, *Charité ingénieuse et pauvre misère. Les baux à cheptel simple en Auxois aux XVIII^e siècle et XIX^e*, E.U.D. Dijon, 1985.
- FORTUNET, Françoise, « La législation sur les baux à cheptel : mesure de protection et de relance ? », dans *La Révolution française et le monde rural*, C.T.H.S., 1989, p. 153-163.
- GARNIER, Bernard, « La mise en herbe dans le pays d'Auge aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ampleur et modalités », *Annales de Normandie*, 1975, XXV, n° 3, p. 157-180.
- GARNIER, Bernard, « Comptabilité agricole et système de production : l'embouche bas-normande au début du XIX^e siècle », *Annales ESC*, XXXVII, 2, 1982, p. 320-343.
- GARNIER, Bernard, « Des bœufs pour Paris. Commercialisation et élevage en Basse-Normandie (1700-1900) », dans *Des animaux et des hommes. Économie et sociétés rurales en France (XI^e - XIX^e siècles)*, textes rassemblés et présentés par Annie ANTOINE, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, n° 1, p. 101-120.
- HUBSCHER, Ronald, *Les Maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française (XVIII^e - XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 1999, 441 p.
- JUSSIAU, Roland, MONTMÉAS, Louis, PAROT, Jean-Claude, *L'élevage en France. 10 000 ans d'histoire*, Éducagri Éditions, Dijon, 1999, 539 p.
- MELIET, Jean-Jacques, ROUCH, Philippe, « La gazailhe, indicateur socio-économique en région d'élevage : l'exemple de la Ballongue de 1661 à 1690 », *Annales du Midi*, 1984, t. XCVI, p. 5-30.
- MORICEAU, Jean-Marc, « Une question en renouvellement : l'histoire de l'élevage en France », dans *Des animaux et des hommes. Économie et sociétés rurales en France (XI^e - XIX^e siècles)*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, n° 1, p. 17-40.
- MORICEAU, Jean-Marc, *L'Élevage sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles)*, SEDES, collection « Regards sur l'Histoire, 136 », 1999, 256 p.
- MORICEAU, Jean-Marc, *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Age à la Révolution*, Fayard, 2005, 477 p.
- MORINEAU, Michel, « L'Auvergne et l'Atlantique (Note sur la commercialisation des produits de l'élevage au XVIII^e siècle) », dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au moyen âge et à*

l'époque moderne, Actes du Colloque International, Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, XXVII, Clermont-Ferrand, 1984, p. 377-413.

MULLIEZ, Jacques, « Pratiques populaires et science bourgeoise : l'élevage des gros bestiaux en France de 1750 à 1850 », dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au moyen âge et à l'époque moderne, Actes du Colloque International*, Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, XXVII, Clermont-Ferrand, 1984, p. 289-301.

MUSSET, R., *L'élevage du cheval en France*, Paris, Librairie agricole de la Maison Rustique, 1917, XXIV-232 p.

PERET, Jacques, « Cheptel et hiérarchies sociales en Gâtine poitevine au XVIII^e siècle », dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, textes rassemblés et présentés par Annie ANTOINE, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, CRHISCO - Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 407-420.

PERRONIN, Charles, « À partir des baux de métairie dans la région de Montaigut, en Combraille, au XVIII^e siècle, dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au moyen âge et à l'époque moderne, Actes du Colloque International*, Publication de l'Institut d'Études du Massif Central, XXVII, Clermont-Ferrand, 1984, p. 367-376.

VALLAT, François, « Les Épizooties en France de 1700 à 1850. Inventaire clinique chez les bovins et les ovins », *HSR*, n° 14, 2000, p. 67-104.

VALLAT, François, « Un épizootie mal connue : le *mal de langue* de 1763 », *HSR*, n° 20, 2003, p. 79-119.

VALLEZ, Jean-Marie, « Un marchand-herbager augeron à l'action. Michel Londe et ses bœufs de 1774 à 1805 », *Enquêtes Rurales*, n° 2, 1997, p. 37-62.

HISTORIOGRAPHIE

BÉAUR, Gérard, « L'histoire de l'économie rurale à l'époque moderne ou les désarrois du quantitativisme. Bilan critique », *HSR*, n° 1, 1994, p. 67-97.

BRAUDEL, Fernand, *Les ambitions de l'Histoire*, Éditions de Fallois, Le Livre de Poche, coll. *Références* n° 462, 1997, 663 p.

BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean-Marc, « Un renouveau pour l'histoire rurale », *HSR*, n° 1, 1994, p. 7-10.

BRUNEL, Ghislain, MORICEAU, Jean-Marc, « L'histoire rurale en question », *HSR*, n° 3, 1995, p. 11-18.

BRUNET, Pierre, « La contribution des géographes à l'histoire rurale française », *HSR*, n° 3, 1995, p. 25-30.

DOSSE, François, *L'histoire en miettes. Des « Annales » à la « nouvelle histoire »*, Éditions La Découverte, Paris, 1987, 269 p.

Faire de l'histoire. Sous la direction de Jacques Le Goff et de Pierre Nora. I. *Nouveaux problèmes*, 1976, 230 p., II. *Nouvelles approches*, 1975, 252 p., III. *Nouveaux objets*, 1976, 281 p. Gallimard, Paris, « Bibliothèque des histoires ».

GAVIGNAUD-FONTAINE, Geneviève, « L'apport de l'école des Annales à l'histoire rurale de l'époque contemporaine », *HSR*, n° 3, 1995, p. 94-102.

L'histoire aujourd'hui. Nouveaux objets de recherche. Courants et débats. Le métier d'historien, coordonné par Jean-Claude Ruano-Borbala, Sciences Humaines Éditions, Auxerre, 1999, 473 p.

L'Histoire rurale en France, Actes du colloque de Rennes (6-7-8 octobre 1994), réunis et présentés par Ghislain BRUNEL et Jean-Marc MORICEAU, *HSR*, n° 3, 1995, p. 11-260.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, « L'histoire immobile », *Annales E.S.C.*, 1974, n° 3, p. 673-692.

MÉTROLOGIE

Les anciens systèmes de mesures : projet d'enquête métrologique, Table ronde du 17 octobre 1981 (Caen), CNRS, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, s.d., 89 p.

CHARBONNIER, Pierre, dir., *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, 1994, 288 p.

La diversité locale des poids et mesures dans l'ancienne France, Jean-Claude HOCQUET, édité., II^e Congrès international du Comité français de métrologie historique, *Cahiers de Métrologie*, Caen, Éditions du Lys, 1996-97, t. 14-15, 271 p.

GARNIER, Bernard, dir., *Atlas historique des mesures agraires (fin XVIII^e - début XIX^e siècles)*. Tome I. Nord, Pas-de-Calais, par Claude PETILLON, Alain DERVILLE, Bernard GARNIER, Caen, 1991, 121 p. Tome II. Franche-Comté (Doubs, Jura, Haute-Saône), par Jean-Louis CLADE et Catherine CHAPUIS, Caen, 125 p.

HOCQUET, Jean-Claude, édité., *La diversité locale des poids et mesures dans l'ancienne France*, *Cahiers de métrologie*, 1996/1997, t. 14-15, Caen, Éditions du Lys, 271 p.

MIQUET, Catherine, MOLLARET, Martine, *Les mesures agraires d'Ancien Régime dans la Drôme d'après les documents du cadastre dit « napoléonien »*, Valence, Archives Départementales de la Drôme, 1994, 221 p.

MILIEU PHYSIQUE - ENVIRONNEMENT - PAYSAGES - CARTOGRAPHIE

ANTOINE, Annie, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Histoire », 2000, 340 p.

BERTRAND, Georges, « Pour une histoire écologique de la France rurale », dans *Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges DUBY et Armand WALLON, Paris, Le Seuil, 1975, t. 1, p. 34-113.

BERTRAND, Georges, « Pas de territoire sans terre », *HSR*, n° 3, 1995, p. 68-71.

CORVOL, Andrée, *L'homme aux bois. Histoire des relations de l'homme et de la forêt (XVII^e - XX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1987, VI-587 p.

DELORT, Robert, WALTER, François, *Histoire de l'environnement européen*, Paris, PUF, « Le nœud gordien », 2001, 352 p.

DRAPEYRON, L., « Jean Fayen et la première carte du Limousin (1594) », *BSAHL*, t.42, 1894, p.61-105, 1 carte.

DION, R., *Essai sur la formation du paysage rural français*, Deuxième édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Guy Durier, Neuilly-sur-Seine, 1981, 168 p. Troisième édition, Paris, Flammarion, 1991, 193 p.

LACOMBE, Édouard, « Les plans des routes royales dans la Haute-Marche et les pays circonvoisins au XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t.26, 1935-1937, p.285-300.

LE DU, Laurence, « L'analyse du paysage en géographie. Théories et méthodes », *Enquêtes Rurales*, n° 3, 1997, p. 21-34.

LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire du climat depuis l'an mil*, 1963, Paris, Flammarion ; 1983, édition mise à jour, Flammarion, « Collection Champs », 2 vol., 288 p. et 255 p.

MEYNIER, André, *A travers le Massif central. Ségalas, Lèvezou, Châtaigneraie. Étude géographique*, Aurillac, USHA, 1931, XIX-490 p.

PELLETIER, Monique, *Les cartes des Cassini. La science au service de l'État et des régions*, Paris, Éditions du C.T.H.S., « collection Format 50 », Paris, 2002, 3380 p.

PITTE, Jean-Robert, *Terres de Castanide. Hommes et paysages du châtaignier de l'Antiquité à nos jours*, Fayard, 1986, 479 p.

PITTE, Jean-Robert, *Histoire du paysage français de la préhistoire à nos jours*, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Tallandier Éditions, 2003, 444 p.

PLANHOL, de, Xavier, *Géographie historique de la France*, Fayard, Paris, 1988, 635 p.

PUZELAT, Michel, « Nature, paysage et agriculture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les paysans et les contraintes du milieu physique », dans *La terre et les paysans en France (1600-1800)*, sous la direction de Jacques Marseille, ADHE, Paris, 1998, p. 29-60.

ROCHE, Daniel, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Fayard, 2003, 1031 p.

SCLAFERT, Thérèse, *Cultures en Haute-Provence. Déboisements et pâturages au Moyen Age*, Paris, SEVPEN, collection « Les Hommes et la terre, IV », 1959, 271 p.

Terriers et Plans-terriers du XIII^e au XVIII^e siècle, Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998), édités par Ghislain Brunel, Olivier Guyotjeannin et Jean-Marc Moriceau, Association d'Histoire des Sociétés

Rurales, École Nationale des Chartes, Bibliothèque d'Histoire Rurale 5, Mémoires et Documents de École des Chartes n° 62, Rennes, Paris, Genève, 2002, 464 p.

TROCHET, Jean-René, *Aux origines de la France rurale. Outils, pays et paysages*, CNRS Éditions, collection « Mémoires et Documents de Géographie », Paris, 1993, 166 p.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE - TRANSMISSION - COMMUNAUX

BÉAUR, Gérard, *Le marché foncier à la veille de la Révolution. Les mouvements de propriété beaucerons dans les régions de Maintenon et de Janville de 1761 à 1790*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1984, 359 p.

BÉAUR, Gérard, « Le marché foncier éclaté. Les modes de transmission du patrimoine sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, 1991, n° 1, p. 189-203.

BODINIER, Bernard, TEYSSIER, Éric, avec la participation de François ANTOINE, *L'Événement le plus important de la Révolution, la vente des biens nationaux*, Paris, Société des Études Robespierriennes, CTHS, 2000, 501 p.

DEROUET, Bernard, « Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime », *Annales ESC*, 1989, n° 1, p. 173-206.

DEROUET, Bernard, « Transmettre la terre. Origines et inflexions récentes d'une problématique de la différence », *HSR*, 1994, n° 2, p. 33-67.

DUPÂQUIER, Jacques, *La propriété et l'exploitation foncières à la fin de l'Ancien régime dans le Gâtinais septentrional*, Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, *Mémoires et Documents*, XI, Paris, PUF, 1956, 272 p.

JARNOUX, Philippe, *Les Bourgeois et la Terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 405 p.

LAFFONT, Jean-Luc, sous la direction de, *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, collection « Histoire notariale », 1999, 219 p.

LOUTCHISKY, Ivan, *Propriété paysanne et vente des biens nationaux pendant la Révolution française*, Paris, CTHS, 1999, XXX-314 p. Cette réimpression contient deux ouvrages de Ivan LOUTCHISKY : *La petite propriété en France et la vente des biens nationaux*, Paris, 1897 ; *Quelques remarques sur la vente des biens nationaux*, Paris, 1913.

VIVIER, Nadine, « Les Biens communaux en France au XIX^e siècle. Perspectives de recherches », *HSR*, n° 1, 1994, p. 119-140.

VIVIER, Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les Biens communaux en France, 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

SOCIÉTÉ - FAMILLE - GROUPES SOCIAUX - CULTURE

BÉAUR, Gérard, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », dans *Des animaux et des hommes. Économie et sociétés rurales en France (XI^e - XIX^e siècles)*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, n° 1, p. 159-176.

BÉAUR, Gérard, « Stratigraphier le monde rural. Les catégories sociales en question », dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, textes rassemblés et présentés par Annie ANTOINE, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, CRHISCO - Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 17-20.

Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, CRHISCO - Presses Universitaires de Rennes, 1999, 552 p.

GRATEAU, Philippe, *Les Cahiers de doléances, une relecture culturelle*, Presses Universitaires de Rennes, 2001, 384 p.

COLLOMB, A., *La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVII^e et XVIII^e siècles*, collection « Les chemins de l'histoire », P.U.F., Paris, 1983, 341 p.

DEROUET, Bernard, « Groupe domestique ou reproduction familiale ? Deux approches de la famille paysanne sous l'Ancien Régime », *Enquêtes Rurales*, n° 3, 1997, p. 65-80.

- Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, textes réunis par Fanny Cosandey, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, coll. Recherches d'histoire et de sciences sociales, 105, Paris, 2005, 336 p.
- DONTENWILL, Serge, *Du terroir au pays et à la région. Les espaces sociaux en Roannais à l'époque préindustrielle (milieu du XVII^e siècle - fin du XVIII^e siècle). Essai d'histoire géographique*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1997, 433 p.
- FLANDRIN, Jean-Louis, *Familles. Parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Édition revue, Paris, le Seuil, collection « L'Univers historique », 1984, 288 p.
- JARNOUX, Philippe, *Les bourgeois et la terre. Fortunes et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 1996, 405 p.
- JESSENNE, Jean-Pierre, « La recomposition des différenciations sociales dans la France rurale du Nord-Ouest par-delà la Révolution », dans *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, CRHISCO - Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 21-44.
- LASLETT, Peter, *Un monde que nous avons perdu. Famille, communauté et structure sociale dans l'Angleterre pré-industrielle*, Paris, Flammarion, « collection Nouvelle Bibliothèque Scientifique », 1969, 297 p.
- LEBRUN, François, *Les hommes et la mort en Anjou aux 17^e et 18^e siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques*, École Pratique des Hautes Études - Sorbonne - VI^e section, *Civilisations et Sociétés* 25, Mouton, Paris, La Haye, 1971, 562 p.
- NICOLAS, Jean, *La Savoie au XVIII^e siècle. Noblesse et bourgeoisie*, Deuxième édition, La Fontaine de Siloé, Montmélián, 2003, 1243 p.
- Ordres et classes. Colloque d'histoire sociale*, « Colloque de Saint-Cloud, 24-25 mai 1967 », Paris - La Haye, Mouton, 1973.
- PERET, Jacques, « L'exemplaire histoire d'une famille bourgeoise poitevine, les Monnet (1660-1880) », *RHMC*, 1979, t. 26, p. 98-124.
- PERROT, Jean-Claude, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 1992, 496 p.
- PITOU, Frédérique (sous la direction de), *Élites et Notables de l'Ouest. XVI^e - XX^e siècle. Entre conservatisme et modernité*, Collection « Histoire », Presses Universitaires de Rennes, 2003, 320 p.
- POISSON, Jean-Paul, *Notaires et société*, Paris, Économica, 1985.
- RICALENS, Henri, « Patrimoine et revenus d'un bourgeois de Moissac dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, t. 96, 1984, p. 385-399.
- ROLLAND-BOULESTREAU, Anne, *Les notables des Mauges. Communautés rurales et Révolution (1750-1830)*, Collection « Histoire », Presses Universitaires de Rennes, 2004, 401 p.
- VOVELLE, Michel, *De la cave au grenier. Un itinéraire en Provence au XVIII^e siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, Serge Fleury, éditeur, collection *La mesure du temps*, 1980, 484 p.
- ZINK, Anne, *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993, 542 p.

BIBLIOGRAPHIE LIMOUSINE

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Bibliographies

- CARRIAT, Amédée, *Dictionnaire bio-bibliographique du pays creusois et des écrits le concernant des origines à nos jours*, Publié par les soins de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse. Aubusson, Imprimerie marchoise, 1988, 755 p., avec Supplément et Topobibliographie. Réimpression de l'édition de Guéret, Lecante et Presses du Massif Central, 1964.
- Cinquante ans de recherches sur la Creuse (1932-1982)*, Guéret, Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse, série « *Études creusoises, IV* », 1983, 227 p.
- DUCOURTIEUX, Paul, *Tables générales des Almanachs-Annuaire limousins. Haute-Vienne 1859-1914. Creuse 1881-1914. Corrèze 1882-1914*, Limoges, Ducourtieux, 1921, 63 p.
- FRAY-FOURNIER, A., publié par, *Inventaire des documents manuscrits et imprimés conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne*, série « *Archives Révolutionnaires de la Haute-Vienne, II* », Limoges, Ussel frères, 1891, IV-167 p.
- FRAY-FOURNIER, A., publié par, *Inventaire des documents conservés aux Archives départementales et bibliographie de l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne*, série « *Archives Révolutionnaires de la Haute-Vienne, III* », Limoges, Ussel frères, 1892, 176 p.
- LEROUX, Alfred, *Chroniqueurs et historiens de la Marche et du Limousin avant la Révolution*, Limoges, V^{ve} H. Ducourtieux, 1886, 59 p.
- LEROUX, Alfred, *Bibliothèque historique du Limousin. I. Les sources de l'histoire du Limousin (Creuse - Haute-Vienne - Corrèze)*, Limoges, V^{ve} H. Ducourtieux, 1895, VII-260 p.
- SEMEILHON, Geneviève, PÉROUAS, Louis, *Thèses, Diplômes, Mémoires d'Universités et de Grandes Ecoles concernant le Limousin (état au 31 décembre 1992)*, s.d. (1995), Limoges, PULIM, 312 p.

Dictionnaires

- DHERALDE, Léon, *Dictionnaire de la langue limousine*, publié et augmenté selon l'œuvre inédite de Dom L. DUCLOU, par Maurice Robert, Limoges, Société d'Ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines, 1968, tome 1 : A - K, XLVIII - p. 1-214 ; tome 2 : L - Z, p. 215-453.
- EMPEREUR-BISSONNET, Isabelle, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Haute-Vienne*. Éditions du CNRS, Paris, 1981, 330 p.
- GONFROY, Gérard, *Dictionnaire normatif limousin - français*, Tulle, Lemouzi, n° 55 bis, 1975, 231 p.
- LAVALADE, Yves, *Dictionnaire occitan/français. Limousin. Marche. Périgord. Étymologies occitanes*, Éditions Lucien Souy, 1999, 203 p.
- LECLER, André, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, Laffitte Reprints, Marseille, 1980, deux tomes en un volume, 914 p. Réimpression de l'édition de Limoges, Ducourtieux, 1920.
- LECLER, André, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse*, Laffitte Reprints, Marseille, 1994, 810 p. Réimpression de l'édition de Limoges, Ducourtieux, 1902.
- LIPPOLD, Christian, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Corrèze*. Éditions du CNRS, Paris, 1988, 408 p.
- POITOU, Christian, avec la collaboration d'Isabelle MARTEAU, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Creuse*. CNRS Éditions, Paris, 2000, 865 p.
- POULBRIÈRE, Abbé J. B., *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*, 2^e édition, Chastrousse et C^{ie}, tome 1^{er}, 1964, 507 p., tome 2^e, 1965, 557 p., tome 3^e, 1966, 523 p.
- TARDIEU, Ambroise, *Grand dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche (Département de la Creuse)*, Marseille, Laffitte Reprints, 1978, 431 p., réimpression de l'édition de Herment, 1894.

TINTOU, Michel, *Dictionnaire français-limousin*, Lemouzi, Tulle, 2006, 357 p.

Géographie historique

Haute-Vienne. Limoges et le Limousin historique, administratif, municipal, religieux, judiciaire, militaire, littéraire, biographique, bibliographique, agricole, forestier, commercial, industriel, géologique, minéralogique, botanique, hydrographique, monumental, etc. Guide de l'étranger, Limoges, Martial Ardant Frères, 1865, deux parties en un vol., I, 420 p., II, 252 p., Appendice (1855-1865), 24 p.

LEROUX, Alfred, *Géographie historique du Limousin (Creuse - Haute-Vienne - Corrèze) depuis les origines jusqu'à nos jours*, BSAHL, t. 58, 1908-1909, p. 303-429.

NADAUD, Abbé Joseph, « Pouillé historique du diocèse de Limoges (1775) », publié par l'abbé Lecler dans le BSAHL, t. 53, 1903, p. 5-841.

Guides

ALLABERT, Marigeorges, CHANAUD, Robert, MIROUSE, Florence, *Le guide du chercheur aux archives départementales de la Haute-Vienne*, Conseil Général de la Haute-Vienne, Limoges, 1998, 227 p.

HEMMER, Henri, *Guide des Archives de la Creuse*, Guéret, Lecante, 1973, 166 p.

Inventaires d'archives

Archives de Brive-la-Gaillarde. Table des matières du registre des délibérations de la Société d'Agriculture de Brive, 1763-1791, 1997, 30 p. (s'étend de la 40^e séance du 28 décembre 1763 jusqu'à la 209^e séance du 5 septembre 1791).

Archives Départementales de la Creuse antérieures à 1790. Répertoire numérique. Séries C : Administrations provinciales et D : Instruction publique, sciences et arts, par F. AUTORDE, Aubusson, imprimerie E. Charpentier, 1917, 113-11 p.

Archives Départementales de la Haute-Vienne. Répertoire numérique détaillé de la série G. Clergé séculier antérieur à 1790, par Auguste PETIT, Limoges, imprimerie Guillemeot et de Lamothe, 1931, 66 p.

Archives Départementales de la Haute-Vienne. Répertoire de 23 H. Fonds des Allois (1224 - an VIII), par Isabelle MAURIN et Sarah OLIVIER, Limoges, 1986, 39 p.

Archives Départementales de la Haute-Vienne. Répertoire numérique détaillé de la série M. Administration générale et économie du département de la Haute-Vienne de 1800 à 1940, par André BOIS et Marcel CATHERINE, sous la direction de Jacques DECANTER et Marie-Paule ARNAUD, Limoges, 1991, 200 p.

Archives Départementales de la Haute-Vienne. Archives des familles de Pierre-Buffière et de Rochechouart. Répertoire numérique détaillé des sous-séries 1 E 2 et 1 E 3, par Isabelle MAURIN, sous la direction de Jacques DECANTER et Marie-Paule ARNAUD, Limoges, 1991, 80 p.

Archives Départementales de la Haute-Vienne. Archives du contrôle des Actes. Répertoire numérique de la sous-série 2 C, Limoges, Conseil Général de la Haute-Vienne, 1996, 130 p.

Archives Départementales de la Haute-Vienne. Série B, Juridictions d'Ancien Régime. Présidial et sénéchaussée de Limoges, Juridiction royale ordinaire de Limoges, Police de Limoges, Monnaie de Limoges, Maréchaussée, Juridictions seigneuriales, par Marigeorges ALLABERT, Limoges, août 1998, 95 p.

D'ALENÇON, Étienne, *Les Archives du Baron Jean Le Clere. Répertoire numérique détaillé de la sous-série 5 S*, Archives de la ville de Brive, 1990, 133 p.

Inventaire sommaire des Archives Communales de Limoges antérieures à 1790, rédigé par M. Antoine THOMAS, Limoges, J.B. Chatras et C^{ie}, 1882, 86 p.

Inventaire sommaire des Archives Communales antérieures à 1790. Département de la Corrèze. Brive, Tulle et Ussel. Série E (supplément). Rédigé par M. HUGUES. Tulle, imprimerie veuve Lacroix et Louis Moles, 1891, 171 p.

Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Corrèze. Archives civiles. Séries A à B, rédigé par M. O. LACOMBE, Tome premier, Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1869, 12-447 p.

Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Corrèze. Archives civiles et ecclésiastiques. Séries B (suite) à H, rédigé par M. O. LACOMBE, Tome deuxième, Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1874, 231-27-12-33-17-19 p.

- Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Corrèze. Archives civiles. Séries B, C, D, E (supplément),* rédigé par MM. VAYSSIÈRE et HUGUES, Tome troisième, Tulle, Imprimerie Veuve Lacroix et Moles, 1889, 352 p.
- Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Creuse. Archives civiles. Séries C complément, D et E (première partie),* par MM. A. BOSVIEUX, A. RICHARD, L. DUVAL et F. AUTORDE, Paris, imprimerie Paul Dupont, 1885, XI-51-30-284 p.
- Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Archives civiles. Série D. Fonds de l'ancien collège de Limoges,* rédigé par M. Alfred LEROUX, Limoges, Imprimerie D. Gely, 1882, LXX-444 p.
- Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Série E Supplément (Archives communales),* rédigé par Alfred Leroux. Tome I : villes de Saint-Junien, Rochechouart, Limoges (complément), Eymoutiers, Le Dorat et Bellac. Limoges, Imprimerie Plainemaison, 1889, 303 p.
- Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Archives civiles. Série C. Fonds de l'Intendance de Limoges,* rédigé par MM. Camille RIVAIN et Alfred LEROUX, Limoges, Imprimerie Plainemaison, 1891, CXLVI-294 p.
- Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Archives civiles. Série B. Tome I. Sénéchaussées de Bellac, le Dorat, Saint-Yrieix,* rédigé par M. Alfred LEROUX, Limoges, Imprimerie Plainemaison, 1899, LVIII-358 p.
- Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Archives ecclésiastiques. Série G. Tome I. Evêché de Limoges et chambre ecclésiastique,* rédigé par MM. Alfred LEROUX et Camille RIVAIN, Limoges, Imprimerie Ducourtieux et Gout, 1908, XXIX-316 p.
- PATAKI, Tibor, PUYDEBOIS, Martine, Sous-série 5 S. Les Archives du Baron Jean Le Clere. Répertoire numérique détaillé (second volume faisant suite au « Répertoire numérique détaillé de la sous-série 5 S par Etienne d'Alençon), Archives municipales de Brive-la-Gaillarde 1999, 279 p.

OUVRAGES DU XIX^e SIÈCLE

- AUBUGEOIS DE LA VILLE DU BOST, Henri, *Histoire du Dorat*, Oudin Frères, Libraires-éditeurs, Poitiers, Paris, 1880, 270 p. (« Additions et rectifications » de Alfred Leroux dans *BSAHL*, t. 29, 1881, p. 197-202).
- BARNY DE ROMANET, J.A.A., *Histoire de Limoges et du Haut et Bas-Limousin mise en harmonie avec les points les plus curieux de l'histoire de France sous le rapport des mœurs et des coutumes*, Limoges, de l'imprimerie de P. et H. Barbou frères, 1821, XIV-496 p.
- BOMBAL, J. Eusèbe, *Histoire de la ville d'Argentat et de son hospice*, Laffitte Reprints, Marseille, 1980, 362 p., réimpression de l'édition de Tulle, 1879.
- DUCOURTIEUX, Paul, *Limoges d'après ses anciens plans*, Laffitte Reprints, Marseille, 1982, p. 117-303, réimpression de l'édition de Limoges, 1883.
- FAGE, René, *Molière et les Limousins*, Limoges, V^{ve} H. Ducourtieux, 1883, 44 p.
- GUIBERT, Louis, *Les cahiers du Limousin et de la Marche en 1789*, Limoges, V^{ve} H. Ducourtieux, 1889, 122 p.
- D'HUGUES, Gustave, *Essai sur l'administration de Turgot dans la Généralité de Limoges*, Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1859, 267 p.
- Histoire de Brive-la-Gaillarde et de ses environs recueillie successivement par quatre citoyens de cette ville. Ouvrage publié à Brive en 1810. Réédition*, Brive, imprimerie de Marcel Roche, 1879, XII-238 p.
- JOULLIETTON, M., *Histoire de la Marche et du pays de Combraille*, A Guéret, chez P. Betouille, imprimeur libraire, tome premier, 1814, 415 p.; tome second, 1815, 312 p.
- JUDDE-DE-LA-JUDIE, *Manuel de l'agriculteur limousin*, Limoges, F. Chapoulaud, Imprimeur-Libraire, 1830, 412 p.
- LECLER, Abbé, *Monographie de la commune de Compreignac*, Laffitte Reprints, Marseille, 1978, p. 180-254 Réimpression de l'édition de Limoges, 1890.
- LEYMARIE, A., *Le Limousin historique. Recueil de toutes les pièces manuscrites pouvant servir à l'histoire de l'ancienne province du Limousin*, Limoges, t. 1, 1837, t. 2, 1839.

- LEYMARIE, A., *Histoire du Limousin. La Bourgeoisie*, Limoges, 1845, Ardillier fils, imprimeur, t. 1, 439 p., t. 2, 492 p.
- MARVAUD, M., *Histoire politique, civile et religieuse du Bas Limousin depuis les temps anciens*, Paris, Tulle, 1842, t. 1, XX-285 p., t. 2, 470 p.
- MARVAUD, M., *Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges*, A Paris, Chez J. B. Dumoulin, 1873, t. 1, 399 p., t. 2, 408 p.
- PATAUX, Abbé L., *Felletin. XVII^e et XVIII^e siècles*, Laffitte Reprints, Marseille, 1980, 399 p., réimpression de l'édition de Limoges, 1880.
- PÉRATHON, Cyprien, *Histoire d'Aubusson*, Laffitte Reprints, Marseille, 1977, IV-483 p., réimpression de l'édition de Limoges, 1886.
- ROY-PIERREFITTE, Abbé, *Histoire de la ville de Bellac (Haute-Vienne) suivie de quelques notes sur le bourg de Rancon*, Limoges, imprimerie de Chapoulaud frères, 1851, 251 p.
- VALADEAU, P., *Le canton de la Souveraine*, Guéret, Amiault, 1893.

OUVRAGES GÉNÉRAUX CONCERNANT LE LIMOUSIN

- Atlas du Limousin. Une nouvelle image du Limousin*, Direction scientifique de Philippe BERNARD-ALLÉE, Marie-Françoise ANDRÉ, Ginette PALLIER, PULIM, Presses Universitaires de Limoges, 1994, 166p.
- BARRIÈRE, Bernadette, VEYRINAUD, Georges, MATHÉ, Roger, BALABANIAN, Olivier, GONFROY, Gérard, ROBINNE, Paul-Edouard, PÉROUAS, Louis, CHAMBON, Guy, *Limousin. Corrèze - Creuse - Haute-Vienne*, Editions Bonneton, Paris, 1984, 399 p.
- BARRIÈRE, Bernadette, BOUTIER Jean, CASSAN, Michel, CHATAUR, Jean-Claude, CHAVENT, Martine, DELOOZ, François, DURIF, Olivier, MAUPOUX, Bernard, PERRIER, Gérard, PEYRAMAURE, Michel, STENTA, Miquèla, VALIÈRE, Michel, VARLET, Jean, VILKS, Askolds, *Corrèze*, Editions Bonneton, Paris, 1990, 431 p.
- BALABANIAN, Olivier, BARRIÈRE, Bernadette, CASSAN, Michel, CHAMBON, Guy, ROBERT, Maurice, VILLOUTREIX, Marcel, *Haute-Vienne*, 1997, 317 p.
- CLANCIER, Georges-Emmanuel, *La vie quotidienne en Limousin au XIX^e siècle*, Hachette, Paris, 1976, 1 vol., 319 p. (compte-rendu de L. DAUTREMENT qui signale les « erreurs » de G.E. Clancier, dans le *BSSHAC*, t. 99, 1977, p. 231-233).
- DAUGER, Georges, DAYEN, Daniel, *Histoire du Limousin contemporain. Corrèze, Creuse, Haute-Vienne de 1789 à nos jours*, deuxième édition revue et complétée, Éditions Lucien Souny, Limoges, 1997, 379 p.
- Le Limousin, pays et identités. Enquêtes d'histoire de l'Antiquité au XXI^e siècle*, dir. Jean TRICARD, Philippe GRANDCOING, Robert CHANAUD, PULIM, Limoges, 2006, 577 p.
- MOREL, Pierre, *Marche et Limousin*, B. Arthaud, Paris, Grenoble, 1952, 224 p.
- MORICHON, René, sous la direction de, *Histoire du Limousin et de la Marche*, Limoges, René Dessagne, Deuxième édition, 1982, t. 1, *De la préhistoire à la fin de l'Ancien Régime*, 329 p., t. 2, *De la Révolution à la première guerre mondiale*, 266 p.
- NOUAILLAC, Joseph, *Histoire du Limousin et de la Marche limousine*, Paris, Limoges, Nancy, Charles Lavauzelle et C^{ie}, 1943, 356 p. Nombreuses rééditions, dont celle revue et augmentée de *Lemouzi*, n° 78 bis, 1981, 726 p.
- Rencontre des historiens du Limousin. Les Limousins en quête de leur passé*, Éditions Lucien Souny, Limoges, 1986, 190 p.
- PERPILLOU, Aimé, BALLOT, Marc, GAUTHIER, Marie-Madeleine et Serge, BETGÉ, André, *Visages du Limousin et de la Marche*, Paris, Éditions des Horizons de France, collection « Provinciales », 1950, 179 p.
- VERYNAUD, Georges, *Le Limousin, la nature, les hommes ...*, Les cahiers documentaires du CRDP, Limoges, 1981, 207 p.

MONOGRAPHIES RÉGIONALES OU LOCALES - ÉTUDES THÉMATIQUES

- BOUDARD, René, « La Marche vue par les voyageurs des XVII^e et XVIII^e siècles », *MSSNAC*, t. 32, 1954-56, p. 215-221.

- BOUDRIE, Henri, *Histoire d'une commune corrézienne : Chamboulive*, Tulle, Éditions Lemouzi, n° 52 bis, 163 p.
- BOUET, Guy, *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, Paris, H. Champion, 1979, 669 p.
- CALLANDRAUD, Gilbert, *État politique, économique et social des villes du Limousin et de la Basse Marche à la veille de la Révolution d'après les cahiers de doléances*, Bull. du Centre d'Information de la Recherche d'Histoire de France, 1960, D.E.S. de droit.
- CHALARD, Yvon, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, t. 91, 1969, p. 173-200, t. 92, 1970, p. 131-151, t. 93, 1971, p. 121-151.
- CHARBONNET, Germain, DALLEINNE, Eugène, *L'arrondissement de Saint-Yrieix. Étude géographique, économique, historique*, Paris, Henri Charles Lavauzelle, 1912, 567 p.
- CHATREIX, René, *Histoire de la Creuse*, Deuxième édition augmentée, Guéret, Presses du Massif Central, 1976, 98 p.
- CORBIN, Alain, *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle (1845-1880)*, Édit. Marcel Rivière et C^{ie}, Paris, 1975, 2 vol., 1168p. Réédition 1998, Presses Universitaires de Limoges, t. I : *La rigidité des structures économiques, sociales et mentales*, XIV - p. 1-698, t. II : *La naissance d'une tradition de gauche*, p. 699-1175.
- D'ABADIE, René, *La Basse-Marche, pays de transition. Histoire naturelle et économie rurale*, Paris, Société Nationale d'Acclimatation de France, Paris, 1925, 99 p.
- DELBUT, Maryse, « Une paroisse rurale au XVIII^e siècle : Darnets (1748-1789) », *BSSHAC*, t. 94, 1972, p. 157-172, t. 95, 1973, p. 189-205, t. 96, 1974, p. 105-112.
- DELSOL, Henri, *Le consulat de Brive-la-Gaillarde. Essai sur l'histoire politique et administrative de la ville avant 1789*, Brive, imprimerie catholique, 1936, XV-642 p.
- DESSALLES, P., *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département de la Haute-Vienne*, Limoges, Dupuy-Moulinier, 1937, 488 p.
- DROUAULT, Roger, *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne)*, Limoges, Ducourtieux, 1904, 408 p. Édition 1985, Verso, Guéret, 399 p., réimpression de l'édition de 1961, avec une actualisation de Colette MARSAUD (Étude publiée dans le *BSAHL*, t. 54, 1904, t. 55, 1905-06, t. 56, 1906-07, t. 57, 1907-08).
- DUCOURTIEUX, Paul, « Récits de voyageurs ayant traversé le Limousin », *BSAHL*, t. 65, 1916, p. 163-175 ; t. 67, 1919, p. 93-102.
- DUCOURTIEUX, Paul, *Histoire de Limoges*, Limoges, Imprimerie Librairie limousine Ducourtieux, 1925, 457 p.
- DURANDEAU R., *Guide pratique Agricole Régional de la Marche et du Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Confolentais, Montmorillonnais, Nontronnais et Bas-Berry)*, Limoges, Imprimerie Nouvelle, 1958, 514 p.
- FAGE, René, *La vie à Tulle aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picard, 1902, 451 p. Publié aussi dans le *BSLSAC*, 1898, t. 20, p. 347-372, 485-508; t. 21, 1899, p. 81-105, 185-235, 321-371; t. 22, 1900, p. 5-33, 131-159, 403-432; t. 23, 1901, p. 41-75, 165-206, 309-351.
- FAVONE, Maurice, *Histoire de la Marche*, Paris, Dorbon, 1938, 354 p.
- GERMOUTY, H., « Montaigne traverse la Marche et le Limousin fin novembre 1581, d'après son journal de voyage. Autres voyageurs », *MSSNAC*, t. 29, 1946, p. 682-692.
- GRANDCOING, Philippe, *Les Demeures de la Distinction. Châteaux et châtelains au XIX^e siècle en Haute-Vienne*, Limoges, PULIM, 2000, 391 p.
- HOUDART-MORIZOT, Marie-France, *Pays et paysans du Limousin*, Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée, Horvath, 1999, 192 p.
- KIENER, Michel C., PEYRONNET, Jean-Claude, *Quand Turgot régnait en Limousin. Un tremplin vers le pouvoir*, Fayard, 1979, 335 p.
- LAFARGE, René, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'Intendance de Turgot*, Paris, A. Chevalier-Marescq et C^{ie} éditeurs, 1902, 281-VIII p.
- LEMAÎTRE, Nicole, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 1978, 240 p.

- MANONVILLER, Bertrand, « La répartition de la propriété et des exploitations en Limousin et les rapports entre la communauté rurale, les bourgeois et les seigneurs de 1752 à 1789. Le cas de Tarnac (19) », *Lemouzi*, n° 121, 1992, p. 32-42; n° 122, 1992, p. 75-79 ; n° 123, 1992, p. 52-56 ; n° 124, 1992, p. 63-669 ; n° 125, 1993, p. 102-108 ; n° 129, 1994, p. 75-81; n° 138, 1996, p. 40-42 ; n° 141, 1997, p. 9-21.
- MAURAT-BALLANGE, Albert, « Une commune de la Haute-Vienne pendant la période révolutionnaire. 1790-95 », *BSAHL*, t. 60, 1910, p. 5-63 (il s'agit de la commune de Vaulry).
- Millevalches en Limousin. Architectures du plateau et de ses abords*, Ministère de la Culture, région du Limousin, Association Patrimoine - Inventaire - Limousin, *Cahiers de l'inventaire* 9, 1987, 136 p.
- PARELON, Geneviève, « Recherches sur la société rurale de la fin du XVIII^e siècle dans trois paroisses de la Haute-Marche : Janaillat, Saint-Eloy, Saint-Pierre-Chérignat. Étude réalisée d'après les rôles de taille », *MSSNAC*, t. 39, 1977, p. 750-785.
- PEROUAS, Louis, dir., *Histoire de Limoges*, Toulouse, Privat, collection « Univers de la France », 1989, 317 p.
- PÉROUAS, Louis, *Pierre Robert (1589-1658). Un magistrat du Dorat entre érudition et observation*, avant-propos de Michel Cassan, Limoges, PULIM, 2001, 119 p.
- PETIT, Auguste, « Le domaine du prieuré de Vennes », *MSSNAC*, t. 20, 1916-1918, p. 19-68.
- PEYNOT, Abbé Michel, *La Combraille. Baronnie-Bailliage de Combraille. Prévôté d'Évaux. Prévôté de Chambon. Abbaye de Bellaigue*, Laffitte Reprints, Marseille, 1980, 702 p., réimpression de l'édition de Guéret, 1931.
- PEYRONNET, Jean-Claude, « L'état de la Généralité de Limoges à la fin du siècle de Louis XIV (d'après la correspondance des intendants) », dans *Le Limousin au XVII^e siècle. Littérature, Histoire, Histoire religieuse*, Colloque pluridisciplinaire, Limoges, 9-10 octobre 1976, *TRAMES* (Travaux et Mémoires de l'Université de Limoges), U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines, 1979, p.139-155.
- PICARD, Jacky, « Étude Socio-Economique. Saint-Vitte sur-Briance au XVIII^e siècle », *Lemouzi*, 1984, n° 92, p. 611-617 ; 1985, n° 93, p. 72-80 ; n° 95, p. 178-185 ; n° 96, p. 292-296 ; 1986, n° 97, p. 88-93 ; n° 98, p. 175-178 ; n° 99, p. 239-242.
- PLANTADIS, Johannès, *Histoire de Tulle*, Laffitte Reprints, Marseille, s. d. (1986), XVI-360 p., réimpression de l'édition de Tulle, 1913.
- PRUGNAUD, L., *Dompierre-les-Églises, étude d'économie rurale*, Poitiers, thèse d'Université, 1953.
- SOULINGEAS, Yves, *Quatre paroisses en Bas-Limousin au XVIII^e siècle : Allassac, Donzenac, Sadroc, Voutezac. Étude économique et sociale*, Ecole Nationale des Chartes, Positions des thèses, 1972, p. 179-184 (Thèse d'archiviste-paléographe, *Quatre paroisses en Bas-Limousin, Allassac, Donzenac, Sadroc, Voutezac*, 1971, 1. Étude économique et sociale, 205 p. ; 2. Étude économique et sociale. Pièces justificatives, 138 p. ; 3. Étude économique et sociale, Atlas).
- TRICARD, Jean, *Les campagnes limousines du XIV^e siècle au XVI^e siècle. Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 285 p.
- TRICARD, Jean, *Renaissance d'un « pauvre pays ». Études sur le Limousin du XIV^e au XVII^e siècle*, Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Publications de l'Université de Tours, 1998, 359 p.
- VEYRINAUD, Georges, *Oradour-Saint-Genest jusqu'au XVIII^e siècle*, Supplément au *Bulletin de la Société d'Ethnographie du Limousin et de la Marche*, n° 32, mars 1969, 92 p.
- VILLARD, D^r F., *Notes sur Guéret au XVIII^e siècle*, *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 161-321; t. 11, 1898, p. 217-319; t. 12, 1899-1900, p. 125-242, 423-446; t. 13, 1901, p. 121-188; t. 14, 1903, p. 245-301; t. 15, 1905, p. 157-306. Ces notes ont été réunies en un volume, avec la pagination ci-dessus des *MSSNAC*, sous le titre *Un chef-lieu de province au XVIII^e siècle. Guéret, capitale de la Haute-Marche*, avec en plus une introduction *Observations sur la Haute-Marche*, p. I-XV, et 1 page d'errata.

AGRICULTURE - AMODIATION - INNOVATION EXPLOITATION - PAYSANNERIE - PRATIQUES

- ANTOINE, Annie, « L'innovation dans les campagnes limousines : un autre modèle de développement ? », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen-Âge à nos jours*, 2006, p. 253-269.
- Atlas agronomique du Limousin*, Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin, Limoges, 1993, 112 p.

Archives en Limousin, Dossier : l'agriculture, 2004, n° 23, p.7-74.

BARRAL, J. A., *L'agriculture, les prairies et les irrigations de la Haute-Vienne. Rapports adressés à M. le Ministre de l'Agriculture*, Paris, Imprimerie nationale, M DCCC LXXXIV (1884), IX-771 p.

BERNARD-ALLÉE, Ph., VALADAS, B., « Archéologie agraire en limousin : l'apport des remblaiements des fonds de vallons et des banquettes de culture », *Travaux d'Archéologie limousine*, t. 13, 1993, p. 7-18.

BLANCHARD, Alain, « La Société royale d'agriculture de Limoges et l'innovation au XVIII^e siècle », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen-Âge à nos jours*, 2006, Éd. Les Monédières, p. 83-126.

BONNAUD, Louis, « Châtaigniers et châtaignes en Limousin au XVII^e siècle », *BSAHL*, 1982, t. 109, p. 174-180.

BONNAUD, Louis, « Les raves en Limousin, histoire et traditions », *BSAHL*, 1992, t. 120, p.252-256.

BONNAUD, Louis, « Jougs et attelages. Histoire. Artisanat. Folklore », *BSAHL*, 1993, t. 121, p. 243-273.

BORIE, Pierre, « Note sur le prix du vin dans les environs de Brive de 1782 à 1805 », *BSSHAC*, 1943, t. 65, p. 98-103.

BOULAUD, Joseph, « Règlement d'un compte de métayage. 1713 », *BSAHL*, 1919, t. 67, p. 211.

BOULAUD, Joseph, *Le Châtaignier et les Redevances en Châtaignes avant la Révolution*, Limoges, Imp. Société des journaux et publications du Centre, 1936, 16 p. (Congrès « L'arbre et l'Eau », 1936).

BOURDERY, Louis, *Quelques baux à colonage en Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Limoges, V^e Ducourtieux, 1897, 36 p.

BOUSCAU, Frank, « Recherches sur les défrichements dans la Haute-Marche au XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t. 39, 1976, p. 528-545.

BOUTIER, Jean, « Défricher en Bas-Limousin au XVIII^e siècle. Immobilisme économique et conflits agraires », *BSLSAC*, t. 81, 1978, p. 69-78, t. 82, 1979, p. 23-44.

CHALARD, Yvon, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, t. 91, 1969, p. 173-200 ; t. 92, 1970, p. 131-151 ; t. 93, 1971, p. 121-151.

CLAPPIER, Benoît, *Le métayage particulièrement en Limousin. Des rapports entre Propriétaire et Métayer*, Thèse pour le Doctorat, Université de Poitiers, Faculté de Droit, Poitiers, Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 1899, 207 p.

DELANNOY, H., « La vigne dans la Creuse », *MSSNAC*, t. 12, 1899-1900, p. 30-38.

ETIENNE, Michel, « Les banquettes agricoles, archives sédimentaires du parcellaire limousin : exemples en pays d'Uzerche (Corrèze) », *Travaux d'Archéologie Limousine*, t. 16, 1996, p. 7-14.

FÉNÉLON, M. « Termes de géographie agraire limousine », *Norais*, n°31, p. 391; n° 33, 1962; n° 34, 1962 ; n° 35, 1962 ; n° 47, 1965 ; n° 51, 1966.

GERARDIN, H., *Essai historique sur les travaux de la Société d'Agriculture des Sciences et des Arts de la Haute-Vienne*, Limoges, Chapoulaud Frères, 1860, 20 p. A été publié d'abord dans les Actes du Congrès Scientifique de Limoges, 1859, Paris, Derache, t. I, p. 633-650.

GOURSAUD, Albert, « Charrues et labours en Limousin à la fin du XIX^e siècle. *BSAHL*, t. 91, 1964, p. 237-263.

GOURSAUD, Albert, *La société rurale traditionnelle en Limousin. Ethnographie et Folklore du Haut-Limousin et de la Basse-Marche*. Ouvrage publié et complété par Maurice Robert, Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, t. I, 1976, XXI-287 p. ; t. II, 1977, p. 288-549 ; t. III, 1978, p. 550-749 ; t. IV, 1981, p. 750-1032.

GOUYON, Antoine-Jean, *La vie rurale et l'amodiation des terres à Juillac en Bas-Limousin depuis le XVII^e siècle*, Thèse pour le Doctorat, Université de Toulouse, Faculté de Droit, 1947, 302 p.

JOFFRE, abbé, *Histoire de la campagne limousine*, St-Yrieix, 1951, 23 p.

JOST, Jean, « XVIII^e siècle. Économie agraire. Gestion des biens. Métayages. Mercuriales. Météo dans une famille bourgeoise du XVIII^e siècle (Livre-Journal des SALVIAT) », *BSSHAC*, t. 114, 1992, p. 29-56.

LACOTTE, René, « Évolution de certaines cultures depuis 250 ans : l'exemple d'Isle », *Géo-Centre-Ouest*, Association des Géographes du Centre-Ouest, n° 2, 1990, p.63-75.

LACROCQ, Louis, « Le prix des châtaignes en 1774 », *MSSNAC*, t. 29, p. 467-468.

- LEMAITRE, Nicole, « Les hautes terres du Limousin ont-elles connu l'innovation avant la Révolution ? », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen-Âge à nos jours*, 2006, p. 31-48.
- LEROUX, Alfred, « La Société d'agriculture du Limousin (1759-1785) », *Archives historiques, artistiques et littéraires*, Charavay Éditeur, Paris, 1^{er} septembre 1891, p. 481-495 (ce même article a été publié par Alfred Leroux dans son esquisse historique sur la Généralité de Limoges, qui sert d'introduction à l'inventaire de la série C des Archives départementales de la Haute-Vienne, Limoges, 1891, p. CII-CXI).
- LEROUX, Alfred, « L'ancienne école vétérinaire de Limoges (1765-1768) », s. l., s. d., 6 p. (Extrait de la *Revue vétérinaire* de Toulouse).
- L'innovation agricole en pays limousin du Moyen-Âge à nos jours*, sous la direction de Dominique DANTHIEUX et Philippe GRANDCOING, Éditions les Monédières, 2006, 284 p.
- NÉTANGE, Georges, « 29 septembre 1662 : bail à ferme par la communauté des habitants de Jarnages du droit de language des porcs dans la ville », *MSSNAC*, t. 21, 1919-1921, p. 351-352.
- PERRIER, Antoine, « Survivances des pratiques communautaires dans l'agriculture limousine », *Annales ESC*, 1946.
- PERRIER, Antoine, DEMERY, François, « Un contrat d'irrigation entre copartageants au coudert de Landouge, en 1561 », *BSAHL*, t. 93, 1966, p. 59-65.
- PETIT, Auguste, « La métairie perpétuelle en Limousin au XV^e siècle », *Nouvelle Revue Historique du Droit français et étranger*, t. 43, 1919, p. 365-418.
- PETIT, Auguste, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. 71-1, 1924, p. 128-332, t. 71-2, 1926, p. 333-524.
- PEYRAUD, Joseph, *Métayers et Fermiers généraux de la Basse-Marche*, Thèse pour le Doctorat, Université de Paris, Faculté de Droit, Bellac, Imprimerie L. Dupanier, 1911, 226 p.
- POUGET, Roger, *Les châtaigniers du Limousin, Lemouzi*, n° 161 bis, 2002, 214 p.
- SAILLOL, Paul, *L'évolution agricole du département de la Creuse. Première partie. Vues d'ensemble*, p. 1-42. *Deuxième partie. L'agriculture creusoise sous la révolution, le Consulat et l'Empire*, p. 43-207, CNDP, CDDP, Guéret, s. d. (1985).
- SAILLOL, Paul, « Le message de deux agronomes. Rougier de Labergerie (1757-1836). Cancalon (1811-1910) », *MSSNAC*, t. 43, 1987-89, p. 534-551.
- SAILLOL, Paul, « L'introduction des engrais chimiques dans la Creuse », *MSSNAC*, t. 44, 1990-92, p. 38-48, 325-334, 562-576.
- SAILLOL, Paul, « La première révolution agricole (1750-1860). Mythe ou réalité », *MSSNAC*, t. 46, 1993-95, p. 344-347.
- SAUZET, L., *Du métayage en Limousin*, Thèse pour le Doctorat, Université de Paris, Faculté de Droit. Paris, librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, Éd. A. Rousseau, 1897, 247 p.
- TAILLEBOIS, Edouard, « La société d'agriculture du Limousin de 1763 à 1791 », *BSSHAC*, t.1, 1878, p. 521-591 (ne concerne que le bureau de Brive de la Société d'Agriculture de Limoges).
- TANDEAU DE MARSAC, Paul, *Monographie économique d'un domaine rural en Limousin. La terre de Brignac*, Paris, Librairie Arthur Rousseau, 1903, 249 p. Concerne la fin du XIX^e siècle.
- TRICARD, Jean, « La tenure en Limousin et Marche à la fin du XV^e siècle. Étude des structures agraires et foncières », *Annales du Midi*, t. 88, 1976, p. 23-39.
- TRICARD, Jean, « Le métayage en Limousin à la fin du Moyen-Âge », *Association Française des Historiens Économistes*, bulletin n° 13, 1980, p. 7-18.
- VALADE, Jean Michel, « Essai d'utilisation du cadastre napoléonien : le vignoble de Brive en 1823 », *BSSHAC*, 1990, t. 112, p. 213-222.
- VATIN, Nicolas, « Pratiques agricoles en Limousin à la fin du XV^e siècle d'après une source ottomane », *HSR*, 1995, n° 3, p. 261-270.
- VERLHAC, Jacques, « La culture du tabac dans le bassin de Brive », *BSSHAC*, t. 97, 1975, p. 227-240, t. 98, 1976, p. 209-221, t. 99, 1977, p. 177-186.

La vie dans la campagne limousine sous l'Ancien Régime, Archives Départementales de la Haute-Vienne, Service éducatif, documents choisis et commentés par Gabriel de LLOBET, Limoges, 1992, 28 p., 20 pl. h.t.

VINCENT, Ernest, « Limoges au milieu des vignes », *BSAHL*, 1952, t. 84, p. 53-92.

VINCENT-REDON, Solange, *Saint-Martin du Fault au Pays de l'Arbre et de l'Eau*, Comité d'Animation Culturelle de Nieul, 1986, 100 p.

ALIMENTATION - APPROVISIONNEMENT - COMMERCE FOIRES - MARCHÉS - SUBSISTANCES

ARBELLOT, Abbé, *Les anciennes foires de Limoges*, Paris, René Haton Editeur, 1897, 15 p.

CASSAN, Michel, et DELAFOSSE, Marcel, « Les horizons marchands de Limoges aux XVI^e- XVII^e siècles : premières approches », *BSAHL*, t. 120, 1992, p. 53-68.

CASSAN, Michel, « Structures et dynamique des échanges commerciaux limousins aux XVI^e- XVII^e siècles », *BSAHL*, t. 123, 1995, p. 87-102.

DELOR, Adrien, *La corporation des bouchers à Limoges*, Limoges, M^{me} J. Dumont, Éditeur, M^{me} V^e Ducourtieux, Libraire, 1877, 57 p.

DROUAULT, Roger, « La crise des subsistances dans le district du Dorat pendant la Révolution », *BSAHL*, t. 66, 1917-18, p. 251-274; t. 67, 1919, p. 29-49.

DUTHEIL, Jean, « Le problème des subsistances dans la Creuse en l'an II et en l'an III », *MSSNAC*, t. 27, 1938, p. 54-72.

EYMAT, Philippe, « Les foires et marchés dans la Corrèze au XIX^e siècle », *Archives en Limousin*, n° 6, 1995, p. 19-24.

FLANDIN-BLÉTY, P., « Commerce et police des chairs du Moyen-Âge à la Révolution : le cas du Bas-Limousin, une approche », *BSSHAC*, t. 120, 1998, p. 145-171.

GUIBERT, Louis, *Les foires et marchés limousins aux XIII^e et XIV^e siècles*, Limoges, Imprimerie-Librairie V^e H. Ducourtieux, 1886, 23 p.

GUYOT, François, « Pains et Boulangers en Limousin », *Ethnologia, Etudes limousines*, n° 7, 1986, p. 59-114.

MORÉLY, Paul, D^r, « La Juridiction consulaire de la ville de Tulle (1710-1789) », *BLSLAC*, 1905, t. 27, p. 233-257, 417-443.

PETIT, Joseph, *Une ancienne corporation et ses survivances. La corporation de Messieurs les Bouchers de Limoges*, Paris, Henri Joué Éditeur, 1906, 162 p.

POUSSOU, Jean-Pierre, « Sur le rôle des transports terrestres dans l'économie du sud-ouest au XVIII^e siècle », *Annales du Midi*, t. 90, 1978, p. 389-412.

TOURNAFOND, André, *Foires et marchés à Limoges au Moyen-Âge et à la Renaissance*, Éditions Stock, Paris, 1941, 236 p.

VERGNE, René, « Foires d'hier et d'aujourd'hui », *Lemouzi*, 1967, n° 22, p. 181-187 ; n° 23, p. 330-334 ; n° 24, p. 422-426 ; 1968, n° 26, p. 206-208 ; n° 27, p. 241-244 ; n° 28, p. 373-377 ; 1969, n° 30, p. 210-214.

CALAMITÉS - CRISES - ÉMEUTES - RÉVOLUTION - VIOLENCE

ALLABERT, Marigeorge, « État des sources sur les inondations dans la Haute-Vienne jusqu'en 1940 », *Archives en Limousin*, n° 11, 1997, p. 55-56.

ARCHASSAL, Pierre-Valéry, « Sismicité creusoise : éléments d'histoire », *MSSNAC*, 1991, t. 44, p. 219-234.

BOUTIER, Jean, *Campagnes en émoi. Révoltes et révolutions en Bas-Limousin. 1789-1800*, Éditions les Monédières, Treignac, 1989, 264 p.

BROILLIARD, Jean-Louis, « Deux expressions véhémentes de la protestation paysanne au début de la Révolution », *MSSNAC*, t. 43, 1987-89, p. 277-285.

CHAMPEVAL, J.-B., « La Peste et la Guerre autour d'Ayen. 1630-1652 », *BSSHAC*, t. 22, p. 261-276.

- Les débuts de la période révolutionnaire dans la Creuse (1788-1791)*, Guéret, Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse, « Études Creusoises, IX », 1988, 270 p.
- DELANNOY, H., « Une émeute à Guéret en 1705 », *MSSNAC*, 1897, t. 10, p. 75-122.
- DELHOUME, Jean Pierre, *Chronique des temps de misère. XVII^e et XVIII^e siècles. Les fléaux de Dieu*, Publication des Amitiés Généalogiques du Limousin, 2003, 123 p.
- D'HOLLANDER, Paul, PAGEOT, Pierre, *La Révolution française dans le Limousin et la Marche, 1787-1799*, Toulouse, Bibliothèque historique Payot, Éditions Privat, 1989, 317 p.
- DUTHEIL, Jean, « Le problème des subsistances dans la Creuse en l'an II et en l'an III », *MSSNAC*, t. 27, 1938-40, p. 54-72.
- FAGE, René, *Exactions des gens de guerre dans le Bas-Limousin au XVII^e siècle*, Tulle, Imprimerie Crauffon, 1907, 55 p. (publié aussi dans le *BSLSAC*, 1907, t. 29, p. 59-71, 113-148).
- FAGE, René, « Les calamités publiques en Limousin. Inondations, tempêtes, grands hivers, sécheresses, famines et épidémies », *BSAHL*, t. 60, 1910-11, p. 281-310.
- GUIBERT, Louis, « La bête du Gévaudan et son aïeule limousine », *BSAHL*, t. 30, 1882-83, p. 97-98.
- HEMMER, Henri, « Études sur le monde rural en Haute-Marche à la fin de l'Ancien Régime. Les calamités agricoles dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t. 31, 1952, p. 233-240.
- JAMOT, Jean « L'hiver de 1788-1789 d'après un mémoire de J.F. Baraillon », *MSSNAC*, t. 46, 1996-98, p. 489-495.
- LARDUINAT, Jean-Pierre, « Les loups dans la Creuse au XIX^e siècle », *MSSNAC*, t. 47, 1999, p. 123-139.
- LEGUAI, André, « Les émotions et séditions populaires dans la Généralité de Moulins aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 1965, t. 43, n°1, p. 45-65.
- Limousin en Révolution. Actes du colloque de Limoges, 10-11 mars 1989*, textes réunis par Jean Boutier, Michel Cassan, Paul D'Hollander, Bernard Pommaret, Rencontre des Historiens du Limousin, Editions les Monédières, 1989, 350 p.
- MARÉCHAL, Michel, « Aspects de la crise de 1693-1694 dans la généralité de Moulins », *RHMC*, t. 31, oct-nov 1984, p. 537-570.
- METRICH, Jacques, « L'émeute de Chéniers. Un exemple de résistance à la fiscalité au XVII^e siècle », *MSSNAC*, t. 42, 1985, p. 310-328.
- METRICH, Jacques, « Émeutes et émotions populaires en Haute-Marche de 1589 à 1792 », *MSSNAC*, t. 45, 1993, 1, p. 62-76 ; 1994, 2, p. 289-302 ; 1995, 3, p. 486-496.
- MURAT, Antoine, « Étude des cahiers de doléances paroissiales retrouvés en Creuse », *MSSNAC*, t. 28, 1942, p. 272-293.
- MOULIN, Danielle et SAY, Hélène, « Quand les éléments se déchaînent ... Chronologie des calamités naturelles sur le territoire de la Corrèze », *Archives en Limousin*, n° 15, 2000, p. 23-26.
- NÉTANGE, Georges, « Les malbêtes », *MSSNAC*, t. 21, 1919-1921, p. XLIV-XLVIII.
- NOUAILLAC, J., « Les croquants du Limousin. Une insurrection paysanne en 1594 », *BSLSAC*, t. 28, 1906, p. 41-64, 219-249.
- PARELON, Geneviève, *Guéret à la fin de l'Ancien Régime. Démographie et Société*, PULIM, Presses Universitaires de Limoges, 2000, 371 p.
- PÉROUAS, Louis, D'HOLLANDER, Paul, *La Révolution française, une rupture dans le christianisme ? Le cas du Limousin (1775-1822)*, Treignac, Éditions Les Monédières, 1988, 429 p.
- PERREL, Jean, « Les inondations à Tulle », *BSLSAC*, 1960, t. 64, p. 97-105; 1961, t. 65, p. 62-69.
- PEYRONNET, Jean-Claude, « Violences et solidarité en Basse-Marche : les délits forestiers au XVIII^e siècle », dans *Croyances, Pouvoirs et Société*, 1988, pp. 300-310.
- PLANTADIS, Johannès, « Les noms révolutionnaires des communes du Limousin et des départements limitrophes », *BSSHAC*, 1898, t. 20, p. 325-338.

- POTTIER, Maurice, « Dun-le-palestel pendant la période révolutionnaire et le Consulat (1789-1804) », *MSSNAC*, t. 40, 1978-80, p. 129-163.
- SAILLOL, Paul, « Les biens communaux dans la Creuse sous la Révolution », dans *La Révolution française et le monde rural. Actes du colloque tenu en Sorbonne les 23, 24 et 25 octobre 1987*, Paris, CTHS, 1989, p. 301-315.
- SAY, Hélène, « Les inondations dans le département de la Corrèze : essai de chronologie », *Archives en Limousin*, n° 11, 1997, p. 46-54.
- SOBIENIAK, Chantal, « Notes du curé de Collonges, Pierre Durand, sur son registre paroissial (1617-1639) », *BSSHAC*, t. 121, 1999, p. 101-118.
- TEULIÈRE, Jean-Michel, *Le loup en Limousin. Petite histoire d'une grande disparition*, L. Souny, 2002, 69 p.
- VINCENT, Ernest, « La période révolutionnaire. Disette et émeutes à Limoges (1789-1795) », *BSAHL*, t. 80, 1943, p. 88-115.

CONJONCTURE - ÉCONOMIE - FISCALITÉ - PRIX

- BLANCHARD, Alain, « La communauté d'habitants, les villages et la fiscalité en Limousin au XVIII^e siècle. L'exemple de Rancon en Basse-Marche », dans *Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen-Âge à nos jours*, PULIM, Limoges, 2003, p. 437-460.
- BOULAUD, Joseph, « Les droits seigneuriaux de pêche et de chasse en Limousin au XVIII^e siècle », *BSAHL*, t. 72, 1929, p. 559-594 ; t. 73, 1931, p. 361-440 ; t. 78, 1939, p. 161-180, 1940, p. 183-235.
- BOUTIER, Jean, « Approche de la conjoncture économique bas limousine. Le prix du froment et du seigle du XVI^e au XVIII^e siècle », *BSLSAC*, t. 79, 1976, p. 97-122.
- CHALARD, Yvon, « Essais de réforme de la taille en Limousin au XVIII^e siècle », *BSSHAC*, t. 98, 1976, p. 143-146.
- FRECHE, Georges, « Cinquante et une mercuriales du Massif Central (XVI^e - XIX^e siècle) », *Annales du Midi*, t. 85, 1973, pp. 29-52.
- LEYMARIE, A., « Forléaux de Limoges », dans *Le Limousin historique. Recueil de toutes les pièces manuscrites pouvant servir à l'histoire de l'ancienne province du Limousin*, Limoges, t. 1, 1837, p. 469-491 ; t. 2, 1839, p. 53-83.
- MAROUBY, Georges, « Saint-Pardoux-la-Croisille et l'auteur présumé du Mémoire », *BSSHAC*, t. 98, 1976, p. 156-159.
- NIVET-FONTAUBERT, « Les forléaux de Limoges depuis août 1701 jusqu'en août 1855 et les anciennes mesures », dans *Limoges et le Limousin. Haute-Vienne. Guide de l'étranger*, Limoges, 2^e partie, 1865, p. 65-68.
- SAVY, Robert, « Deux siècles d'économie rurale en Haute-Vienne », *Études régionales, Bull. Ethno*, n° 9, 1965, p. 9-28.

DÉMOGRAPHIE

- ALEIL, Pierre-François, « Contribution à l'étude de la population d'Aubusson au XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t. 32, 1956, p. 532-536.
- AUBRUN, Michel, « Premières approches démographiques d'une population marchoise. Le cas de Lourdoueix-Saint-Michel », *MSSNAC*, t. XLIV, 1991, 2, p. 271-284.
- BERTRAND, Noëlle, « Histoire démographique de Colondannes, village creusois (1623-1802) », *MSSNAC*, t. 38, 1974, p. 365-431, t. 39, 1975, p. 139-243.
- DAYRAS, M., « La population d'Aubusson du XVII^e au XIX^e siècle », dans 92^e Congrès National des Sociétés Savantes, Strasbourg, 1967, Histoire Moderne, I, p. 289-295.
- GINTRAC, A., « Histoire démographique d'un village corrèzien : Soudeilles (1610-1859) », *Lemouzi*, 1972, n° 42, p. 180-184, n° 43, p. 258-264.

- HEMMER, H., « Évolution démographique d'une paroisse rurale marchoise au XVIII^e siècle. L'exemple de La Chapelle-Saint-Martial », *MSSNAC*, t. 34, 1961, p. 325-329.
- LARIVIERE, Jean-Pierre, *La population du Limousin*, Thèse présentée devant l'Université de Clermont-Ferrand, octobre 1974, Atelier de reproduction des thèses, Lille III, Librairie H. Champion, Paris, 1975, Tome I, V-279 p., Tome II, p. 280-725 (ne concerne que les XIX^e et XX^e siècles).
- LEMAÎTRE, Nicole, « Ussel ou la difficulté de vivre : familles urbaines et rurales aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Entre Faim et Loup*, Institut d'études du Massif central, s.d., p. 11-17.
- MORINEAU, Michel, « Les feux du Bourbonnais et d'alentour. Supplément à la Note sur le peuplement de la Généralité de Moulins », dans *Entre Faim et Loup*, Institut d'Études du Massif central, s.d., p. 95-180.
- PEYRONNET, Jean-Claude, « Les familles de la Courtine en 1759 d'après le manuscrit du curé J.-B. Michon », dans *Entre Faim et Loup*, Institut d'Études du Massif central, s.d., p. 223-249.
- PEYRONNET, Jean-Claude, « Dépression démographique en Limousin au XVIII^e siècle. Note sur le peuplement de l'élection de Limoges de 1686 à 1806 », dans *La France d'Ancien Régime, études réunies en l'honneur de P. Goubert*, Toulouse, 1984, t. 2, p. 553-563.

ÉLEVAGE

- BOUET, Guy, *L'élevage en Limousin*, Thèse de 3^e cycle, Limoges, 1971, 440 p.
- BOULAUD, Joseph, *Le Bail à Cheptel en Limousin au XVIII^e siècle*, Extrait de *La Revue Limousine*, Limoges, Imprimerie Bontemps, 1930, 12 p.
- Cheval limousin, chevaux en Limousin*, dir. Bernadette BARRIÈRE et Nicole de BLOMAC, PULIM, Limoges, 2006, 375 p.
- DANTHIEUX, Dominique, GRANGCOING, Philippe, « Deux exemples d'innovation pour la race bovine limousine : l'amélioration par la sélection et le plein air intégral », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen Âge à nos jours*, 2006, Éditions « les Monédières », p. 163-219.
- DELHOUME, Jean Pierre, « L'élevage bovin en Limousin au XVIII^e siècle. Des bœufs gras pour Paris », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2005, n° 22, p. 65-101.
- DELHOUME, Jean Pierre, BLANCHARD, Alain, « Le cheval en Limousin aux Temps modernes : grandeurs, décadences », dans *Cheval limousin, chevaux en Limousin*, 2006, PULIM, Limoges, p. 67-125.
- DELHOUME, Jean Pierre, « Une pratique innovante en Limousin au XVIII^e siècle : le commerce des bœufs gras », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen Âge à nos jours*, 2006, Éditions « les Monédières », p. 49-81.
- DESNOYERS, Pierre, *L'art vétérinaire en Limousin sous Turgot*, Thèse de l'École Vétérinaire de Toulouse, 1967 (compte rendu dans le *BSAHL*, 1968, t. 95, p. 294-295).
- DUTHEIL, Jean, « Les étangs du prieuré des Ternes du XIV^e au XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t. 26, 1935-37, p. 597-601.
- GRANGCOING, Philippe, « Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du XIX^e siècle », *HSR*, n° 20, 2003, p. 121-146.
- GRANGCOING, Philippe, « L'élevage bovin dans la Creuse au XIX^e siècle : entre discours agronomiques et pratiques paysannes », *MSSNAC*, 2004, p. 259-284.
- GRANGCOING, Philippe, « De l'engrais à l'élève : les prémices de la *renaissance* de la race bovine limousine en Haute-Vienne dans la première moitié du XIX^e siècle », *BSAHL*, t. 122, 2004, p. 167-190.
- MEILLER, Daniel, VANNIER, Paul, *Limousines. L'aventure de la race bovine limousine en France et dans le monde*, La Manufacture, 1992, 259 p.
- PERRIER, Antoine, « L'économie animale en Limousin d'après une enquête de l'an III », *BSAHL*, t. 81, 1945-46, p. 160-172.
- RECLUS, L., « Herd-Book de la race limousine. Sa création. Son fonctionnement », dans *Association française pour l'avancement des Sciences. Compte-rendu de la 19^e session, Limoges, 1890. Seconde partie. Notes et mémoires*, Paris, 1891, p. 821-825.

RECLUS, L., « Le Herd-Book de la race limousine », dans *L'agriculteur du centre. Bulletin de la Société d'Agriculture des Sciences et des Arts de la Haute-Vienne*, t. 26, publié par les soins de M. Teisserenc de Bort, 1887-1898, Limoges, 1899, p. 49-52.

TEISSERENC DE BORT, Edmond, *La vérité sur la race limousine*, Extrait du *Journal d'Agriculture pratique*, Limoges, V^e H. Ducourtieux, 1889, 39 p.

TEISSERENC DE BORT, Edmond, « Considérations sur la pureté et les qualités de la race bovine du Limousin », dans *Association française pour l'avancement des Sciences. Compte-rendu de la 19^e session, Limoges, 1890. Seconde partie. Notes et mémoires*, Paris, 1891, p. 833-862.

TEISSERENC DE BORT, Edmond, « La vérité sur la race limousine », dans *L'agriculteur du centre. Bulletin de la Société d'Agriculture des Sciences et des Arts de la Haute-Vienne*, t. 26, publié par les soins de M. Teisserenc de Bort, 1887-1898, Limoges, 1899, p. 14-39.

TEISSERENC DE BORT, Edmond, *La race bovine limousine*, Librairie Agricole de la Maison Rustique, Paris, 1911 (non paginé).

TOURDONNET, Comte A. de, *De l'amélioration du bétail en Limousin*, Paris, 1847, 32 p.

TUYÉRAS, Pierre, *Histoire de la race bovine Limousine. 1759-1965*, Limoges, supplément au journal *l'Union Agricole* n° 749 du 30 avril 1966, 32 p.

ÉMIGRATION

CORBIN, Alain, « Migrations temporaires et société rurale au XIX^e siècle : le cas du Limousin », *Revue historique*, 1971, n° 500, p. 293-334.

DELAFOSSÉ, Marcel, « Les maçons limousins sur les chantiers de Louis XIV », dans *Croyances, Pouvoirs et Société*, Treignac, éditions Les Monédières, 1988, p. 291-300.

MOULIN, Annie, *Les maçons de la Creuse. Les origines du mouvement*, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, fascicule IV de la collection « Prestige », 1994, 544 p.

MOULIN, Marie-Annie, « La Haute-Marche, terre d'émigration au XVIII^e siècle », dans *Les Limousins en quête de leur passé. Rencontre des historiens du Limousin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1986, p. 81-91.

PÉROUAS, Louis, « Pour une approche plus globale de l'émigration limousine aux XVII^e et XVIII^e siècles », *BSSHAC*, 1974, t. 96, supplément, p. 99-104.

PÉROUAS, Louis, LAPEYRE, Marie-Claude, « L'émigration des maçons creusois avant le XIX^e siècle », *RHMC*, 1976, XXII, 3, p. 369-393. Cet article a été repris, avec quelques détails en plus, dans *Entre faim et loup ... Les problèmes de la vie et de l'émigration sur les hautes terres françaises au XVII^e siècle*, Clermont-Ferrand, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, fascicule XVI, s.d., p. 195-221.

PERREL, Jean, « Les Limousins en Espagne aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles : les émigrants », *BSLSAC*, t. 68, 1964, p. 31-40.

PERREL, Jean, « Une région d'émigration vers l'Espagne aux XVII^e - XVIII^e siècles : le plateau de Roche-de-Vic (Corrèze) », *BSLSAC*, t. 70, 1966, p. 183-198.

POUSSOU, Jean-Pierre, « Aspects de l'émigration limousine vers Bordeaux au XVIII^e siècles », *BSLSAC*, t. 70, 1966, p. 163-181.

POUSSOU, Jean-Pierre, « L'évolution comparée des immigrations limousine et auvergnate à Bordeaux au XVIII^e siècle », dans *Entre Faim et Loup*, Institut d'études du Massif central, s.d., p. 59-71.

ÉTATS DES FONDS

Archives en Limousin, n° 1, Guéret, 1992, p. 4-20. Numéro consacré aux *États des Fonds* contenant, en particulier, l'inventaire des *États* actuellement conservés pour les trois départements limousins.

BLANCHARD, Alain, « Cadastre en Limousin au siècle des Lumières : une expérience inachevée », *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte* (Annuaire d'histoire administrative européenne), JEV 13, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden, 2001, p. 247-262.

BOUDRIE, Henri, « Les États Généraux des Fonds des Collectes du Bas-Limousin et leur relevés (1738-1789) », *Lemouzi*, 1981, n^{os} 77, 78, 79, 80 ; 1982, n° 81 ; 1983, n° 86 bis, 114 p.

- DELHOUME, Jean-Pierre, « Les États des Fonds limousins (XVIII^e siècle) », *Généalogie en Limousin*, 2000, n° 30, p. 38-41 ; n° 31, p. 43-46.
- DELHOUME, Jean-Pierre, « Une source d'histoire rurale à l'épreuve de la critique : les états des fonds limousins (XVIII^e siècle) », *Archives en Limousin*, 2004, n° 23, p. 20-26.
- LEMAITRE, Nicole, « Une source d'histoire économique et sociale : l'État des Fonds », *Lemouzi*, 1979, n° 69, p. 59-67.
- PEYRONNET, Jean-Claude, « Cadastres en fiches : les états des fonds limousins (XVIII^e siècle) », *Travaux et Mémoires, Publications de l'U.E.R. des Lettres et Sciences Humaines de Limoges*, mars 1974, p. 149-209.

MÉTROLOGIE

- Les anciennes mesures locales du Massif Central d'après les tables de conversion*, sous la direction de P. Charbonnier, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990, 255 p.
- BARRAL, J.A., « Anciennes mesures du Limousin », dans *L'agriculture, les prairies et les irrigations de la Haute-Vienne*. Paris, Imprimerie nationale, 1884, p. 75-81.
- CHARBONNET, G., DALLEINE, E., « Anciennes mesures », dans *L'arrondissement de Saint-Yrieix. Étude géographique, économique, historique*, Paris, 1912, p. 460-461.
- COUSSEYROUX, P., « Anciennes mesures », dans *Histoire de la ville et de la baronnie de Peyrat-le-Château. Guerres de religion. Tribunaux révolutionnaires de Limoges et de Saint-Léonard*, Limoges, 1904, p. 284-287.
- DUCOURTIEUX, P., « Anciennes mesures limousines », dans *Almanach limousin, année 1867*, Limoges, Chez M^{me} V. H. Ducourtieux, Libraire Éditeur, 1867, p.26-30 de la *Partie Historique et Littéraire*.
- DUPLANIER-LASABLIÈRE, M., *Instruction sur les nouvelles mesures établissant les rapports qui existent entr'elles et celles qui étaient en usage dans le département de la Creuse*, Seconde édition, A Guéret, Fauchier et Gadon, 1809, 52 p.
- DUTREIX, J.-B., *Notice sur les mesures agraires en usage dans le département de la Haute-Vienne, suivie d'un tableau pour servir à comparer les mesures métriques avec la mesure locale de chaque commune*, Limoges, P. Ardillier, Imprimeur-Libraire, 1827, 20 p. A.
- FAGE, René, « Mesures anciennes », dans *La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le Moyen-Âge*, 1917.
- LEYMARIE, A., « Réduction des mesures des grains du Limousin et autres lieux circonvoisins, à la mesure de Limoges », dans *Histoire du Limousin. La Bourgeoisie*, Limoges, 1845 t. 1, p. 401-407.
- « Mesures agraires anciennes », dans *Annuaire du Département de la Corrèze pour l'an 1832*, Tulle, J. M. Drappau, p. 47-81.
- MOULIN, M.-A., « Les anciennes mesures de la Creuse et leur conversion dans le système métrique », dans *Les anciennes mesures locales du Massif Central d'après les tables de conversion*, sous la direction de P. Charbonnier, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990, p. 117-142.
- ROCHE, M., « Les mesures anciennes du département de la Corrèze comparées à celles qui les remplacent dans le système métrique », *BSSHAC*, t. 10, 1888, p. 285-296.
- SIGAUT, F., « Analyse et logique des anciens systèmes locaux de poids et mesures, quelques suggestions », dans *Les anciens systèmes de mesures : projet d'enquête métrologique*, Table ronde du 17 octobre 1981, Caen, CNRS, p. 79-86 (contient la relation entre la setérée et le setier de 18 localités de la Haute-Vienne).
- « Système métrique ou décimal. Tables de comparaison des mesures et poids décimaux avec les mesures et poids usuels. Mesures de superficie. Mesures de capacité pour les liquides et les matières sèches. Poids anciens et nouveaux comparés », dans *Tarif à l'usage des Notaires de l'arrondissement de Limoges*, par M. Dupuytren, Limoges, Dalesme, 1846, p.216-232 (Les valeurs des longueurs et des poids anciens sont les valeurs usuelles, c'est-à-dire des mesures arrondies et donc inexactes).
- TEXIER, G., « De l'usage des mesures et poids usuels en Corrèze. 1814 », *BSSHAC*, t. 120, 1998, p. 275-284.

- TEXIER-OLIVIER, M. L., « Poids et mesures », dans *Statistique générale de la France publiée par ordre de sa Majesté l'empereur et roi. Département de la Haute-Vienne*, À Paris, Chez Testu, imprimeur de Sa Majesté, 1808, p. 546-551.
- TRICARD, J., « Les anciennes mesures de la Corrèze », dans *Les anciennes mesures locales du Massif Central d'après les tables de conversion*, sous la direction de P. Charbonnier, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990, p. 103-115.
- TRICARD, J., « Les anciennes mesures de la Haute-Vienne », dans *Les anciennes mesures locales du Massif Central d'après les tables de conversion*, sous la direction de P. Charbonnier, Publications de l'Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990, p. 235-253.
- VEYRINAUD, Georges, « Les mesures à grains employées en Limousin sous l'Ancien Régime », *Bull. Ethno, Études limousines*, n° 60-61, 1976, p. 5-14.
- VILLARD, D^r F., « Prix des grains sur la marché de Guéret. Mesures agraires », dans *Un chef-lieu de province au XVIII^e siècle. Guéret, capitale de la Haute-Marche*, p. 148-150.

MILIEU - ENVIRONNEMENT - HABITAT - PAYSAGES - CARTOGRAPHIE

- Archives en Limousin, Dossier : cartes et plans*, 2003, n° 22, p. 8-76.
- ANDRÉ, Marie-Françoise, BERNARD-ALLÉE, Philippe, VALADAS, Bernard, « Géomorphologie », dans *Atlas du Limousin. Une nouvelle image du Limousin*, PULIM, Limoges, 1994, p. 20-23.
- BALLET (Isabelle), « Éléments pour l'histoire du paysage et du bocage en Haute-Marche depuis la Renaissance », *MSSNAC*, t. XLV, 1995, 3, p. 450-468.
- BERNARD-ALLÉE, Philippe, « Orographie et hydrographie », « Climat et ressources en eau », dans *Atlas du Limousin. Une nouvelle image du Limousin*, PULIM, Limoges, 1994, p. 10-15.
- CHABRELY, Colette, « Les plans des biens du collège des Jésuites aux archives départementales de la Haute-Vienne : références et identification des lieux-dits », *Archives en Limousin*, 2003, n° 22, p. 20-25.
- CHANAUD, Robert, « Les anciennes cartes imprimées du Limousin : un essai de catalogue », *Archives en Limousin*, 2003, n° 22, p. 26-35.
- DEJOU, J., MORIZET, J. et GUYOT, J., « Étude comparée des sols reposant sur granites à biotite et diorites orientées de la région d'Aureil - Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne) », *Bull. Association Française d'Étude du Sol*, 1969, n° 6, p. 37-55.
- DEMANGEON, A., « Le relief du Limousin », *Annales de géographie*, 19, 1910, p. 120-149.
- DUCOURTIEUX, Paul, « Les grands chemins du Limousin (la grande voirie) », *BSAHL*, t. 65, 1916, p. 137-175; t. 66, 1917-1918, p. 331-369 ; t. 67, 1919, p. 93-120 ; t. 68, 1920, p. 95-134.
- FRAY-FOURNIER, A., *Le Département de la Haute-Vienne. Sa formation territoriale, son administration, sa situation politique pendant la Révolution. Documents recueillis et publiés avec notices et notes*, Archives Historiques du Limousin, t. 7 et 8, Limoges, 1909.
- GLOMOT, David, « Sainte-Feyre. Une seigneurie marchoise et son paysage à la fin du XV^e siècle », *MSSNAC*, 2003, t. 49, p. 119-144.
- GLOMOT, David, « Les cartes de Cassini et l'histoire du monde rural : l'exemple de la Haute-Marche », *Archives en Limousin*, 2003 b, n° 22, p. 36-41.
- KIENER, Michel C., « Réalités, ambiguïtés et silences des anciens plans cadastraux : l'exemple de la Haute-Vienne et de la Vienne », *Archives en Limousin*, 2003 b, n° 22, p. 42-49.
- LACOMBE, Edouard, « Les plans des routes royales dans la Haute-Marche et les pays circonvoisins au XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t. 26, 1935-1937, p. 285-300.
- Le Limousin côté nature*, Espaces Naturels du Limousin, 2000, 216 p.
- LEMAITRE, Nicole, « Le village des hautes terres sous l'Ancien Régime », dans *Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen-Age à nos jours*, PULIM, Limoges, 2003, p. 357-374.
- LEROUX, Alfred, « La généralité de Limoges. Esquisse historique », dans Camille Rivain, Alfred Leroux, *Inventaire sommaire des archives départementales. Haute-Vienne. Fonds de l'intendance de Limoges*, 1891, p. I-CXLVI.

- LEROUX, Alfred, *Géographie statistique et historique du pays limousin depuis les origines jusqu'à nos jours*, Limoges, 1919, 208 p.
- LEVRON, Jacques, « Les travaux du cadastre dans la Creuse (d'après un rapport de 1817) », *MSSNAC*, t. 26, 1935-37, p. 601-604.
- MEYNIER, André, « Les champs ouverts du sud-ouest du Limousin », dans *Mélanges géographiques offerts à Philippe Arbos*, Clermont-Ferrand, 1953.
- PERPILLOU, Aimé, *Cartographie du paysage rural limousin. Essai d'utilisation rationnelle des documents cadastraux. I. Commentaires*, 105 p. *II. Atlas*, 21 pl., Chartres, Paris, Durant, 1940.
- PERPILLOU, Aimé, *Le Limousin. Étude de géographie physique régionale*, thèse d'État, Univ. de Paris, Chartres, Durant, 1940, 257 p., 16 pl. h. t.
- ROBERT, Maurice, *La maison et le village en Limousin. Habitat rural et communauté paysanne*, Limoges, Société d'Ethnographie du Limousin et de la Marche, 1993, 403 p.
- Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen-Age à nos jours*, sous la direction de Jean Tricard, préface d'Alain Corbin, Limoges, Rencontre des historiens du Limousin, PULIM, 2003, 532 p.
- VALADAS, Bernard, « Reliefs et modelés en Limousin : essai de mise au point », *TRAMES*, vol. III, 1982, p. 159-178.
- VALADAS, Bernard, BAFFET, Michel, BERNARD-ALLÉE, Philippe, « Sols et terroirs », dans *Atlas du Limousin. Une nouvelle image du Limousin*, PULIM, Limoges, 1994, p. 86-89.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE - TRANSMISSION - COMMUNAUX

- CAFFIN, M., *Des droits de propriété des communes et des sections de communes sur les biens communaux. De la mise en valeur de ces biens. De l'emploi de leurs prix de locations et de ventes*, Limoges, J. B. Chatras, 1860, XI-192 p. Supplément, 1863, 52 p.
- CHAMBOUX, Marcel, *Répartition de la propriété foncière et de l'exploitation dans la Creuse. Les paysans dans la Creuse à la fin de l'Ancien Régime*, Commission de Recherche et Publication des Documents relatifs à la Vie Économique de la Révolution, Mémoires et Documents, X. Paris, PUF, 1955, 38 p., tableaux hors-texte (compte rendu dans le *BSAHL*, t. 86, 1957, p. 485-487).
- COUSSEYROUX, P., *Les communaux de Peyrat-le-Château. La ville de Peyrat contre les héritiers Varliette. Plaidoirie de M^e Cousseyroux du 23 décembre 1902*, Imprimerie Pierre Dumont, Limoges, s. d., 24 p.
- DESSALLES, Louis, *Des communaux en Limousin et généralement des biens communaux des sections de communes*, Limoges, J. B. Chatras, 1860, 36 p.
- FAGE, René, *La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le Moyen Âge*, Paris, Librairie A. Picard et fils, 1917, 274 p.
- FOROT, Victor, *Les émigrés corréziens avec la nomenclature et la valeur de leurs biens séquestrés*, Paris, Edit. Ernest Leroux, 1922, coll. de « Documents inédits sur l'Histoire de la Révolution Française », 215 p. (est paru dans le *BSLSAC*, 1913, t. 35, p. 247-287, 355-377, 413-419, 1914 ; t. 36, p. 81-113, 191-229, 253-305).
- GRELLET-DUMAZEAU, M., *Du partage des communaux dans la Creuse*, Aubusson, L. S. Bouyet, 1831.
- LABROUSSE, René, « Le partage des biens nationaux à Chabannes, commune de Saint-Pierre de Fursac », *MSSNAC*, t. 38, 1972-74, p. 105-122.
- LACOTTE, René, « L'évolution de la propriété foncière et la Révolution : l'exemple d'Isle », *BSAHL*, t. 120, 1992, p. 153-166.
- LACROCQ, Louis, « Procès-verbaux de prise de possession d'immeubles sous l'ancien droit », *MSSNAC*, t. 9, 1895/96, p. 46-51.
- LAROMBIÈRE, M.-L., *Le régime dotal et la coutume de la Haute-Marche*, Paris, Picard, 1880, 30 p.
- LEMAITRE, Nicole, *Bruyères, communes et mas. Les communaux en Bas-Limousin depuis le XVI^e siècle*, Musée du Pays d'Ussel, Ed. de Boccard, 1981, 127 p.
- LOUTCHISKY, Jean, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution (principalement en Limousin)* (en russe), Kiev, 1900. Edition en français : Paris, Honoré Champion, 1912, 295 p. (a été publié dans le *BSAHL*, t. 60, 1910, p.311-352, t. 61, 1911-1912, p. 5-156, 291-382).

- MAUREILLE, Paul, « Les terres de Communauté dans la paroisse de Neuvic avant 1789 », *Lemouzi*, 1975, n° 53, p. 15-19.
- PAGEOT, Pierre, « La vente des biens des émigrés dans le district de Guéret (1793-1830) », *MSSNAC*, t. 40, 1978-80, p. 594-611.
- PERATHON, Cyprien, « Les droits d'usage et de pacage dans les forêts d'Aubusson », *MSSNAC*, t. 5, 1882, p. 61-68.
- ROGER, Jean, *Le régime dotal limousin d'après les contrats de mariage des minutes notariales, depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours*, Limoges, 1930, 108 p.
- RAYMON, S., *Étude sur les biens communaux du département de la Creuse*, Montluçon, Prot, 1872, 19 p.
- SAILLOL, Paul, « L'aliénation des biens communaux sectionnaires dans le département de la Creuse », *MSSNAC*, 1986, p. 588-601.

SOCIÉTÉ - FAMILLE - GROUPES SOCIAUX

- ARBELLOT, Abbé, « Du titre de bourgeois et du titre de sieur suivi d'un nom de Fief ou de Domaine », *BSAHL*, t. 45, 1896, p. 367-379.
- BLANC, Marcel, *Les communautés familiales dans l'ancien droit et leurs survivances en Limousin*, Thèse de Droit, Paris, 1905.
- BOULANGER, Pierre, « Un pays par couples : l'espace matrimonial de Châlus du XVII^e au XIX^e siècles », *Ethnologia, Études limousines*, 1985, n° 33-36, pp. 43-63.
- DELORD, Jeanne-Marie, *La famille rurale dans l'économie du Limousin. 1769-1939*, Thèse de Droit, Poitiers, 1940.
- D'HOLLANDER, Paul, « Mariage et temps clos en Limousin (1780-1830), dans *Croyances, Pouvoirs et Sociétés*, 1988, p. 73-83.
- GIRARD, Caroline, « Les sociétés d'originaires et la réponse à l'image noire du Limousin à travers le *Limousin de Paris*, journal de la colonie limousine à Paris », dans *Limousins de Paris*, PULIM, Limoges, s.d., p. 53-65.
- LACROCQ, Louis, « Les coutumes locales de la Combraille et du Franc-Alleu à partir de 1510 », *MSSNAC*, 1919/21, t. 21, p. 436-441.
- LAJONCHERE, Lucien, POUSSOU, Jean-Pierre, « Les actes de mariage des villes corréziennes à la veille de la Révolution et leurs apports. Essai méthodologique », *Annales du Midi*, t. 85, 1973, pp. 403-421.
- LEMAITRE, Nicole, « Familles complexes en Bas-Limousin. Ussel au début du XIX^e siècle », *Annales du Midi*, t. 88, 1976, p. 219-224.
- LEMAITRE, Nicole, *Le Scribe et le Mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, Paris, Diffusion De Bocard, 2000, 411 p.
- PÉROUAS, Louis, « La vie quotidienne dans la Basse-Marche au XVIII^e siècle », dans *Les Limousins en quête de leur passé. Rencontre des historiens du Limousin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1986, p. 57-71.
- PEYRONNET, Jean-Claude, *Recherches sur les enfants trouvés de l'hôpital général de Limoges au XVIII^e siècle. Étude économique et sociale*. Thèse pour le doctorat de 3^e cycle, Université de Poitiers, 1972, 354 p. en 2 vol., un vol. d'annexes et de pièces justificatives, 73 p.
- PEYRONNET, Jean-Claude, « Famille élargie ou famille nucléaire? L'exemple du Limousin au début du XIX^e siècle », *RHMC*, 1975, t. 22, p. 568-582.
- POMMARET, Bernard, « La famille rurale en Haut-Limousin au XVIII^e siècle », dans *Les Limousins en quête de leur passé. Rencontre des historiens du Limousin*, Limoges, Éditions Lucien Souny, 1986, p. 73-79.
- ROBERT, Maurice, sous la direction de, *Limousin et Limousins. Image régionale et identité culturelle*, Limoges, SELM, 1988, 297 p.
- ROBERT, Maurice, *Mémoire et identité. Traverses ethnographiques en Limousin : la champ et l'atelier, le quotidien et la croyance, l'idéologie et la culture*, Limoges, Maison limousine des Sciences de l'Homme, 1991, 670 p.

TRAYAUD, Stéphane, *La plume et la terre : une lignée de notaires en Limousin au XVIII^e siècle*, Thèse d'Histoire de l'Université de Limoges, 2005, 3 t., 657 p.

VINCENT, Ernest, « Les *limogeages* de Louis XIV (Mme Fouquet, La Fontaine et Jannart, Jeannin de Castille, marquis de Montjeu) », *BSAHL*, t. 79, 1941, p. 135-146.

TOPONYMIE

PERRIER, Antoine, « Quelques termes de géographie agraire. Bas-Limousin », *BSLSAC*, t. 70, 1966, p. 53-62.

PERRIER, Antoine, « Artige » et « Essart », deux toponymes appliqués à des défrichements », *BSAHL*, t. 94, 1967, p. 298-300.

VILLOUTREIX, Marcel, *Les noms de lieux de la Haute-Vienne*, Société des Antiquités Historiques du Limousin, Centre Régional de Documentation Pédagogique, Limoges, I, 1981, 129 p., II, 1987, 45 p.

VILLOUTREIX, Marcel, *Les noms de lieux du Limousin, témoins de l'histoire d'une région*, Association des Antiquités Historiques du Limousin, supplément 6 à la revue régionale *Travaux d'Archéologie Limousine*, Limoges, 2002, 231 p.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES NON PUBLIÉS

ALIFAT, Michèle, BOUNAIX, Gérard, *La vie d'une paroisse rurale, Champsac, et de son enclave, Grateloube, au milieu du XVIII^e siècle, et l'évolution de la propriété jusqu'au milieu du XIX^e siècle*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, s.d. (1974), 198 p.

BALLET, Isabelle, *Archéologie des paysages de la commune de Peyrat-la-Nonière (Creuse)*, Maîtrise de géographie, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1994, 2 vol., 139 p., 31 cartes, 13 plans.

BANCHAREL, Josiane, *Structure foncière et socio-économique d'une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Sornin-Magnazeix*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 50 p.

BEGUIN, Arlette, *Saint-Junien-les-Combes au milieu du XVIII^e siècle. Étude foncière*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, s.d. (vers 1974), 100 p.

BERGER, Marie-Thérèse, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Magnac-Bourg*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1973, 156 p.

BERNUSSOU, Daniel, *Étude démographique d'une paroisse rurale : Ambazac, 1676-1736*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1974, 139 p.

BOULEGUE, Anne-Marie, *Étude d'une paroisse rurale au XVIII^e siècle : Champnétery*, Maîtrise d'histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1973, 81 + 12 p.

BOULESTEIX, Éric, *Le Limousin vu à travers les récits de voyage : XVI^e - milieu XIX^e siècle*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres de Limoges, 1989, 103 p.

BOUSCAU, Franck, *Recherches sur les défrichements de la Haute-Marche à la fin de l'Ancien Régime*, D.E.S. d'Histoire des Institutions, Université des Sciences Sociales, Paris, 1976, 124 p.

CHAULANGES, Claudie, *Journac (1742-1789). Essais d'étude économique et sociale*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1974, 270 p.

COMBROUZE, Annie, *Une paroisse rurale au XVIII^e siècle : la Jonchère*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 98 p.

CONDACHOUX, Maurice, *La paroisse de la Chapelle-Montbrandeix. Étude économique et sociale au milieu du XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 85 p.

DARTOUT, Marie-Jeanne, *Une paroisse rurale au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Maurice-les-Brousses*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 85 p.

DELHOUME, Éliane, *Une paroisse rurale au milieu du XVIII^e siècle : Feytiat*, Maîtrise d'histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Poitiers, 1971, 121 p.

DELHOUME, Jean-Pierre, *Agriculture et élevage en Limousin de la fin du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle*, DEA d'Histoire Moderne, Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Université de Limoges, 2001, 185 p.

- DESMAISONS, Daniel, *La Révolution française en Bas-Limousin d'après les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Tulle*, Maîtrise d'histoire, Paris I, 1973.
- DESNOYERS, Pierre, Etienne, *L'art vétérinaire en Limousin sous l'intendance de Turgot (1761-1174)*, Thèse de Médecine vétérinaire, Toulouse, 1967.
- EYMAT, Philippe, *Les foires et marchés en Corrèze au XIX^e siècle*, Maîtrise d'histoire, Université de Toulouse le Mirail, 1992, vol. 1, 172 p., vol. 2, annexes.
- FAUCHER, Véronique, *La feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges*, Maîtrise d'histoire, Institut d'Histoire, Limoges, 1987.
- GILLOT, Danièle (née Dupuy), *Saint-Ouen et Mounismes. Deux paroisses rurales de la Basse-Marche au XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1972, 139 p.
- GIRARD, Sylvie (CAROFF-POTIGNY), *La chasse aux loups en Marche et en Haut-Limousin aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Maîtrise d'histoire, Limoges, 1980, 74 p.
- HÉRAULT, Martine, *André Jubert de Bouville, Intendant à Limoges de 1676 à 1678, puis de 1689 à 1694*, Maîtrise d'histoire moderne, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1983/84, 105 p.
- JOACHIM, Christian, MARBOT, Jacqueline, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : la Geneytouse. Essai d'analyse économique et sociale*, T.E.R. d'Histoire Moderne, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 355 p., annexes.
- LAPEYRE, Marie-Claude, *Recherches sur les structures sociales des campagnes dans la région de Guéret au XVIII^e siècle*, D.E.S. d'histoire, Paris, 1964.
- LAROCHE Christian, *L'intendant Bernage en sa généralité de Limoges (1699-1702). Étude effectuée d'après la correspondance envoyée par l'Intendant au Contrôleur Général de 1699 à 1703*, Maîtrise d'histoire moderne, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1987, 170 p.
- LAUWERS, Solange (née MAREST), COSTE, Eliane, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Sylvestre*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 164 + 29 p.
- MALINVAUD, Nathalie, *Tableau de la société limousine à la fin du XVII^e siècle, d'après le Mémoire de l'intendant Bernage, 1698, l'État des paroisses de la généralité de Limoges, 1686/1687, l'État des paroisses de l'élection de Brive, vers 1675*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1991, 248 p.
- MARCHADIER, Micheline, *L'impôt du vingtième dans la Généralité de Limoges, 1750-1790*, D.E.S., Faculté des Lettres de Poitiers, 1965, 146 p.
- MARGENAUD, Jean-Pierre, *Biens communaux et sections de communes*, D.E.A. de droit privé, Limoges, 1976.
- MAZEAU, Didier, *Lageyrat. Essai d'étude économique et sociale d'une paroisse rurale du Haut-Limousin au milieu du XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1985, 619 p.
- METRICH, Jacques, *Les eaux et forêts en Haute-Marche au XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire, Paris I, 1978, 178 p.
- MICHAUD, Monique, *La Geneytouse. Étude démographique d'une paroisse rurale limousine au XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1974.
- MOURNETAS, Claude, *Étude démographique d'une paroisse limousine au XVIII^e siècle : Perpezac-le-Noir, 1690-1800*, Maîtrise d'histoire, Clermont-Ferrand, 1975, 192 p.
- NEYRAT, Claudine, *Boisseuil : étude économique et sociale au milieu du XVIII^e siècle et évolution à la fin de l'Ancien Régime*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1974, 125 p.
- PAROT, Jean-Claude, *La société d'agriculture du Limousin au XVIII^e siècle. Le bureau d'agriculture de Limoges (1759-1785)*, D.E.S. , Poitiers, 1964.
- PASTY, Jean-Luc, *Essai d'étude cartographique et d'analyse du peuplement de l'élection de Limoges au XVIII^e siècle*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 206 p.
- PEYRELADE, Carole, *Structures et relations sociales en Basse-Marche à la fin de l'Ancien Régime, 1786-1790 (D'après les contrats de mariage enregistrés aux bureaux des finances de Bellac et du Dorat)*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1990, 277 p.
- PEYROU, Valérie, *La vie quotidienne à Limoges et de ses environs d'après les inventaires après décès (1750-1789)*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1991, 201 p.

- PICARD, Jacky, *Étude socio-économique d'une paroisse rurale en Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Vitte-sur-Briance*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, XXI-130 p., pl. hors-texte.
- POMMARET, Bernard, *Étude démographique d'une paroisse rurale limousine au XVIII^e siècle : Boisseuil*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1972, 169 p.
- REY, Patrice, *Une paroisse du Bas-Limousin à la fin du XVIII^e siècle : Corrèze (1742-1790)*, Maîtrise d'histoire, Université de Paris I, 1975.
- ROEHRIG, Pascal, *Structure foncière et socio-économique d'un bourg rural au milieu du XVIII^e siècle : Bessines-sur-Gartempe*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1974, 120 p.
- SAGE, Jean, COURTEIX, Patrick, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Sussac*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1975, 251 p., annexes.
- SARRAZIN, M.C., *Tableau économique et social d'une paroisse limousine au milieu du XVIII^e siècle : Condat-sur-Vienne*, Maîtrise d'histoire, Poitiers, 1971.
- VERGNEGRE, Annie, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Berneuil*, Maîtrise d'histoire, UER des Lettres et Sciences Humaines de Limoges, 1972.

INTRODUCTION

Aux campagnes limousines ¹ est attachée tout au long de l'époque moderne une image fortement négative. Celle-ci se résume à des clichés enfermant le Limousin rural dans une représentation figée, érigée en un « modèle » défini une fois pour toutes, admis par la plupart et incontestable car il n'y aurait plus rien à y ajouter, tout ayant été dit et écrit. C'est ainsi que le Limousin de l'époque moderne est présenté comme l'exemple type de la province pauvre et arriérée, où les habitants sont misérables, ignares, rustres et réfractaires à tous changements. Le pays est dit-on renfermé sur lui-même et vit dans un monde immobile où le poids de la tradition et de la routine écrase implacablement toutes velléités de changement. Un seul remède, toujours le même, pour échapper à cette fatalité, l'émigration vers d'autres lieux réputés plus cléments. Mais cette émigration, en enlevant des bras à l'agriculture, fait dépérir inexorablement celle-ci et le cercle infernal de la misère se perpétue ainsi inlassablement ². C'est toujours ce même cliché que transmet l'historiographie rurale de la province depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

On peut s'interroger sur la pertinence d'un tel « modèle » et se demander dans quelle mesure la représentation négative et les stéréotypes attachés au Limousin rural reflètent la « réalité » ? Les idées nouvelles en matière d'agriculture développées par les physiocrates et les économistes à partir du milieu du XVIII^e siècle viennent conforter cette image négative de la province. Pour ces hommes des Lumières, il n'y a de richesse que dans la terre mais la seule manière rentable d'exploiter celle-ci est la *grande culture*, c'est-à-dire une agriculture de type capitaliste, nécessitant d'importants capitaux et réalisée dans de vastes exploitations louées à des fermiers entreprenants qui orientent leurs productions vers les grains, le froment de préférence, pratiquant l'assolement triennal et utilisant le cheval ³. L'agriculture limousine

¹ Le Limousin dont il est question ici correspond au « Limousin historique », c'est-à-dire au territoire de l'ancien diocèse de Limoges (900 paroisses environ) dont les limites ont été pratiquement calquées sur celles de la cité gallo-romaine des Lémovices (cf. fig. 1.1, p. 76). Ce territoire correspond en gros à l'ensemble des trois départements actuels de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne et aux anciens gouvernements de Basse et Haute-Marche et du Haut et Bas-Limousin.

² A noter la contradiction de cette représentation qui d'une part insiste sur le côté replié et renfermé sur elle-même de la province, et de l'autre part qui souligne la forte émigration dont elle fait l'objet. Or, cette émigration est pourtant un fort indicateur de l'ouverture du Limousin sur l'extérieur et non d'un repli sur lui-même. Pourtant cette idée d'un Limousin isolé du reste du monde est devenue un « classique » de l'historiographie comme le montre par exemple cet extrait d'un ouvrage récent où le Limousin est considéré comme « l'une des provinces les plus pauvres et enclavées du royaume » (Joël Cornette, *Histoire de la France. Absolutisme et Lumières. 1652-1783*, 2005, p. 161).

³ Cf. par exemple « Apologie de la science économique sur la distinction entre la grande et la petite culture », par M. de Butré, *Éphémérides du Citoyen*, 1767, t. IX, p. 5-81 ; « De la grande et de la petite culture », par M. de Butré, *Éphémérides du citoyen ou bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, 1767, t. X, p. 73-134, t. XI, p. 71-114. Voir l'analyse de Georges Weulersse concernant « La grande et riche agriculture » dans *Le mouvement physiocratique en France de 1756 à 1770*, 2003 [1910], t. I, p. 316-473.

se situe aux antipodes de ce modèle : aux yeux des physiocrates, elle constitue en effet l'un des archétypes des pays de *petite culture* où se trouvent réunies toutes les insuffisances de l'agriculture traditionnelle du royaume, ce qui explique le retard de cette dernière. Le métayage, forme prépondérante d'exploitation du sol, n'est guère propice à l'innovation. Le métayer, misérable, ne dispose d'aucun capital, ce qui oblige bien souvent son propriétaire à le nourrir. On ne cultive que le seigle et des espèces végétales telles que le sarrasin et les raves, on se nourrit de châtaignes, autant de symboles de l'archaïsme de cette agriculture. Le labour ne s'effectue qu'avec des bœufs, autre indice d'archaïsme, l'assolement biennal est le seul connu et les pratiques communautaires comme la vaine pâture et les terres communes, le morcellement de la propriété et la routine sont autant d'obstacles qui empêchent le développement et les progrès de l'agriculture. Tous ces éléments ne peuvent que contribuer à créer une misère généralisée. L'intendant Turgot définit d'ailleurs le Limousin comme une de ces « provinces pauvres de l'intérieur du royaume abandonnée à la petite culture, à la culture par métayer ». Ce dernier, « accoutumé à la vie la plus misérable et qui n'a ni l'espérance ni même le désir de se procurer un état meilleur, cultive mal, néglige d'employer les terres à des productions commerçables ; il s'occupe par préférence à faire venir celles dont la culture est moins pénible, et qui lui donnent une subsistance plus abondante, comme le sarrasin, et surtout la châtaigne qui ne donne d'autre peine que de la ramasser. Il est même peu inquiet sur sa subsistance, il sait que si la récolte manque, son maître sera obligé de le nourrir, pour ne pas le voir abandonner son domaine »⁴.

Mais est-il possible de pratiquer dans le Limousin du XVIII^e siècle une agriculture selon les principes physiocratiques ? Peut-on y réaliser la culture des grains à grande échelle ? Il est permis d'en douter si l'on prend en compte, d'une part, les caractéristiques du milieu physique propres à la province où d'indéniables handicaps naturels - pauvreté des sols et relief accidenté - rendent difficiles l'exploitation de la terre, et, d'autre part, les seuils agrotechniques de l'époque, en particulier l'absence d'amendements et d'engrais hormis le fumier, qui limitent fortement les possibilités d'amélioration des productions agricoles, rendues aléatoires par d'inévitables aléas climatiques qui surviennent régulièrement. Dans ce contexte, quelles étaient les possibilités réelles d'amélioration de l'agriculture limousine ? Même en effectuant par exemple des labours plus profonds et répétés, cela aurait-il suffi dans un sol

⁴ Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot*, t. 2, 1914, p. 448. Au sujet de la dernière assertion de l'intendant, s'il est vrai que le « maître » aide à nourrir son métayer en temps de disette, il faut remarquer que ce n'est nullement à titre gratuit mais sous forme de prêt, en grains le plus souvent, qui sont comptabilisés à un prix élevé car ce prêt a lieu généralement en période de soudure, c'est-à-dire au moment où les prix des grains augmentent fortement.

pauvre et peu épais tel que celui de la province à accroître les rendements en grains en l'absence d'engrais suffisants ?

Ne peut-on pas penser que les divers acteurs du monde paysan limousin, face aux moyens techniques limités dont ils disposaient et aux diverses contraintes imposées par leur milieu, ont préféré diversifier leurs activités agricoles en les adaptant aux possibilités de ce dernier ? La pratique de la polyculture associée à l'élevage ne répondrait-elle pas à cette orientation de l'agriculture limousine ? En effet, en variant les productions végétales, les récoltes sont étalées sur plusieurs mois, ce qui réduit les risques de disette et permet d'assurer une certaine sécurité alimentaire, alors qu'en ne pratiquant que la monoculture céréalière, les risques de crises de subsistances sont beaucoup plus importants ⁵. En développant l'élevage, on améliore le niveau de vie grâce aux rentrées d'argent que génère cette activité de marché, contrairement aux productions végétales destinées en grande partie à l'autoconsommation et au paiement des rentes seigneuriales. L'élevage apparaît d'ailleurs comme la spéculation la mieux adaptée compte tenu des conditions environnementales de la province, ce qui en fait l'activité agricole « climacique » du Limousin ⁶. C'est d'ailleurs vers un fort développement de l'élevage que s'oriente l'agriculture limousine au XVIII^e siècle comme l'atteste l'importance des superficies en herbe. Au milieu du siècle, celles-ci sont en effet au moins égales aux surfaces cultivées chaque année en céréales, alors que dans les dernières décennies du siècle, la proportion d'herbages augmente fortement tandis que dans le même temps la part des blés stagne. L'existence de très nombreuses foires dans la province et leur rayonnement témoignent de l'importance économique de l'élevage. Celle-ci est confirmée par les comptabilités d'exploitations agricoles et par la pratique, très développée, du bail à cheptel, qui montrent que cette activité a une rentabilité élevée assurant aisance et indépendance, y compris à des paysans.

Mais le plus « innovant » dans l'agriculture limousine du siècle des Lumières, est sans aucun doute, la place que prend son élevage bovin à l'échelle du royaume, car cette activité ne se limite pas au seul horizon local. Le Limousin joue en effet un rôle de premier plan dans l'approvisionnement de Paris en viande de bœuf : malgré la distance qui la sépare de la capitale, la province fournit le quart des besoins de cette dernière pour ce type de viande, ce

⁵ Jean Meuvret et Pierre Goubert ont montré que lorsque des disettes et des famines frappaient durement les populations des riches greniers à blé du Bassin Parisien, prisonnières de la monoculture des *bleds*, la Bretagne, grâce au sarrasin cultivé sur ses maigres sols, n'en subissait que des effets amortis (cités par Michel Puzelat, « Nature, paysage et agriculture en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *La terre et les paysans en France (1600-1800)*, 1998, p. 49).

⁶ L'herbe est en effet bien moins exigeante en nutriments que les céréales. De plus, l'abondante pluviométrie de la province est favorable aux herbages. De nos jours, ces derniers occupent les trois quarts de la surface utile des exploitations agricoles des trois départements limousins et près de la moitié de la superficie totale de ces derniers est constituée de parcelles toujours en herbe (*Atlas agronomique du Limousin*, 1993, p. 12).

qui en fait alors le deuxième fournisseur derrière la Normandie. Cette insertion réussie de l'élevage limousin dans le marché national fait de cette activité une spécialisation dans une province aux pratiques pourtant réputées archaïques. Le Limousin s'intègre ainsi dans une économie d'échanges créatrice de richesses et il s'ouvre à l'extérieur, ce qui contredit les images d'inertie et d'isolement attachées à la province. Pourtant, pendant longtemps, l'élevage n'a été considéré que comme une activité secondaire alors qu'il a constitué la plus importante source de revenus de la province durant l'époque moderne ⁷.

En associant la polyculture et l'élevage, les paysans limousins ne se sont donc pas limités à la seule production des grains dont ils savent, par expérience, qu'elle est rendue aléatoire par les sautes d'humeur du climat et qu'elle est peu productive compte tenu de la médiocre fertilité des sols. Ne pourrait-on pas voir dans cette association une pratique agricole raisonnée et réfléchie qui, si elle n'est pas conforme aux conceptions de l'agriculture physiocratique, n'en demeure pas moins une forme d'exploitation du sol particulièrement bien adaptée aux caractéristiques environnementales de la province et aux conditions techniques du moment. La spécialisation bovine de l'agriculture limousine durant l'époque moderne montre que la province, si elle est bien un pays de petite culture, n'est cependant pas réfractaire à certaine forme de changement à l'égal d'autres provinces et qu'elle n'est pas uniquement un « désert inaccessible habité par une peuplade de sauvages » ⁸ ne mangeant que des châtaignes et des raves à longueur d'année.

Le rôle et l'importance de l'élevage en Limousin au XVIII^e siècle n'ont pas suscité l'intérêt des historiens, de sorte que cette activité durant l'Ancien Régime n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie ⁹. Comblers cette lacune est le premier objectif du présent travail. Mais auparavant il est nécessaire de replacer l'élevage dans les cadres structurels qui organisent les campagnes limousines au siècle des Lumières et de préciser ceux-ci, car malgré la caractère éminemment rural de la province, l'historiographie dans ce domaine est pauvre pour les deux derniers siècles de l'Ancien Régime comparée aux acquis de l'histoire rurale de nombreuses autres régions françaises comme l'atteste par exemple le *Guide d'histoire agraire* ¹⁰ concernant les XVII^e et XVIII^e siècles. Le Limousin y correspond en effet à un

⁷ L'importance de l'élevage bovin n'a été véritablement reconnue que vers la fin du XIX^e siècle, avec la création du herd-book en 1886, après des efforts décisifs de sélection de la race limousine. De nos jours, cet élevage, réputé pour la qualité de ses produits, a acquis une renommée internationale.

⁸ D'après l'abbé Louis Coulon, *Les rivières de France*, 1644.

⁹ Une seule étude, restée inédite (thèse 3^e cycle), est consacrée à l'élevage en Limousin : Guy Bouet, *L'élevage en Limousin*, 1971. Mais celle-ci ne concerne que très peu l'époque moderne, étant presque exclusivement consacrée aux XIX^e et XX^e siècles.

¹⁰ Jean-Marc Moriceau, *La Terre et les Paysans aux XVII^e et XVIII^e siècles. France et Grande-Bretagne. Guide d'histoire agraire*, Bibliothèque d'Histoire Rurale, 3, 1999, p. 10-13.

« vide bibliographique » en raison de l'absence d'une monographie d'histoire rurale telle que celles qui ont fleuri dans les années 1960 et 1970, et par un faible nombre de références - une vingtaine - concernant la province. Quatre d'entre elles concernent des sources ¹¹, six sont des articles de revue à caractère thématique ¹², et quatre ouvrages anciens sont vieilliss ¹³. Quelques-uns des autres travaux mentionnés sont des essais d'histoire totale limités à l'horizon paroissial ¹⁴. Un seul ouvrage est cité pour la période révolutionnaire ¹⁵ et un autre concerne les communaux ¹⁶. Enfin, des travaux plus importants, en forme de synthèse, sont signalés et traitent de la propriété foncière à la veille de la Révolution de 1789, de l'agriculture et de l'intendance de Turgot ¹⁷. Ce *Guide* ne donne donc pas une image très flatteuse de la production historiographique concernant le Limousin rural des deux derniers siècles d'Ancien Régime et il s'en dégage une impression de province oubliée par l'Histoire pour cette période ¹⁸. D'autres travaux d'histoire rurale, non mentionnés par cette bibliographie, complètent l'inventaire. Il s'agit de diverses études d'érudits locaux publiées le plus souvent dans les principales revues savantes de la région mais qui ne relèvent bien souvent que du domaine du local ou de l'anecdotique, et de travaux universitaires réalisés à

¹¹ « Mémoire sur la Généralité de Limoges, par Louis De Bernage, 1698 », publié par Alfred Leroux, *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 149-258 ; Louis Duval, *Cahiers de la Marche et Assemblée du département de Guéret (1788-1789)*, 1873 ; Fernand Autorde, *Nouveaux cahiers de doléances paroissiales, 1789, 1890 ; Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, publiés et annotés par M. Hugues, 1892.

¹² Louis Bourdery, *Quelques baux à colonage en Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, 1897 ; Joseph Boulaud, « Le bail à cheptel en Limousin au XVIII^e siècle », *La Revue Limousine*, 1930 ; Louis Pérouas et Marie-Claude Lapeyre, « L'émigration des maçons creusois avant le XIX^e siècle », *RHMC*, 1976, XXII, 3, p. 369-393 ; Louis Bonnaud, « Châtaigniers et châtaignes en Limousin au XVIII^e siècle », *BSAHL*, 1982, p. 174-180 ; Paul Saillol, « Les biens communaux dans la Creuse sous la Révolution », dans *La Révolution française et le monde rural*, Paris, 1989, p. 301-315 ; Jacques Metrich, « Emeutes et émotions populaires en Haute-Marche de 1589 à 1792 », *MSSNAC*, t. 45, 1993, p. 62-76 ; 1994, p. 289-302 ; 1995, p. 486-496.

¹³ L. Sauzet, *Du métayage en Limousin*, 1897 ; Marcel Nicolle, *Les communautés de laboureurs dans l'Ancien droit et leurs survivances en Limousin*, 1902 ; Joseph Peyraud, *Métayers et Fermiers généraux de la Basse-Marche*, 1911 ; Jeanne-Marie Delord, *La Famille rurale dans l'économie du Limousin (1769-1939)*, 1940.

¹⁴ Yves Soulingeas, *Quatre paroisses en Bas-Limousin au XVIII^e siècle : Allassac, Donzenac, Sadroc, Voutezac, Etude économique et sociale*, Ecole Nationale des Chartes, 1972 ; Maryse Delbut, « Une paroisse rurale au XVIII^e siècle : Darnets (1748-1789) », *Bull. Brive*, t. 94, 1972, p. 157-172, t. 95, 1973, p. 189-205, t. 96, 1974, p. 105-112 ; Nicole Lemaître, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine aux XVI^e et XVIII^e siècles*, 1978.

¹⁵ Jean Boutier, *Campagnes en émoi. Révoltes et révolutions en Bas-Limousin. 1789-1800*, 1989. Le bicentenaire de la Révolution de 1789 a donné lieu à la publication de plusieurs ouvrages mais ils n'abordent que peu le monde rural : *Limousin en Révolution. Actes du colloque de Limoges. 10-11 mars 1989*, 1989 ; Louis Pérouas, Paul D'Hollander, *La Révolution française, une rupture dans le christianisme ? Le cas du Limousin (1775-1822)*, Treignac, Editions Les Monédières, 1988 ; Paul D'Hollander, Pierre Pageot, *La Révolution française dans le Limousin et la Marche, 1787-1799*, 1989.

¹⁶ Nicole Lemaître, *Bruyères, communes et mas. Les communaux en Bas-Limousin depuis le XVI^e siècle*, 1981. Un court article de Paul Saillol concernant les communaux dans la Creuse est aussi cité par le *Guide*.

¹⁷ René Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'Intendance de Turgot*, 1902 ; Jean Loutchisky, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution (principalement en Limousin)*, 1912 ; Marcel Chamboux, *Répartition de la propriété foncière et de l'exploitation dans la Creuse. Les paysans dans la Creuse à la fin de l'Ancien Régime*, 1955 ; Michel C. Kiener et Jean-Claude Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin. Un tremplin vers le pouvoir*, 1979. L'ouvrage de Gustave D'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la Généralité de Limoges*, 1859, aurait pu être mentionné dans le *Guide d'Histoire agraire* de Jean-Marc Moriceau car il est resté pendant longtemps la référence de nombreux auteurs étudiant le XVIII^e siècle en Limousin.

¹⁸ Michel Cassan, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, 1996, p. 2, signale à ce propos pour la période qu'il a étudiée que « la province fait souvent défaut dans les Histoires du royaume. Elle est le territoire oublié, la page blanche où il ne se passerait rien », d'où une « évanescence historiographique » qui fit se demander à cet auteur s'il s'agissait « d'une province à l'histoire immobile ».

partir des années 1970 qui malheureusement n'ont pas été publiés pour la plupart ¹⁹. En définitive, les connaissances concernant les campagnes limousines durant les deux derniers siècles de l'Ancien régime sont plus limitées que pour les XV^e et XIX^e siècles ²⁰. Améliorer notre connaissance des structures du monde rural limousin à l'époque des Lumières constitue le second objectif du présent travail.

En définitive, c'est aux réalités les plus matérielles et « aux solides certitudes de la terre nourricière » ²¹ que nous nous intéressons plus particulièrement. Tout comme pour le Vivarais d'Alain Molinier, c'est « un espace du royaume présentant une unité historique » et suffisamment vaste pour être « représentatif d'une certaine France de la période moderne » ²² que nous tentons de caractériser ici. Dans cette recherche, nous ne nous laisserons pas abuser par « le mythe du bon vieux temps » ²³ pas plus que nous ne réfuterons totalement la vision « classique » de campagnes limousines pauvres et misérables. Il est évident qu'une part de réalisme se cache sous les clichés qui caractérisent la province. En effet, cette dernière n'est pas favorisée par ses conditions environnementales et l'agriculture en a subi les conséquences négatives. En somme, il faut « éviter deux pièges : d'un côté le misérabilisme qui donne au monde rural une image uniformément noire, de l'autre la vision passéiste et idéalisée d'une société paysanne solidaire ancrée dans un univers mental ancestral » ²⁴. Il ne sera pas question non plus de s'engager aveuglément, par effet de mode, dans le renouveau d'intérêt pour l'histoire rurale qui s'est manifesté au cours des années 1990 et de nous inscrire à tout prix dans ce courant et de ne voir partout que changement, innovation et dynamisme ²⁵. Notre but est simplement de revisiter certains aspects de l'histoire rurale limousine en exploitant de manière plus approfondie les sources afin d'approcher au plus près les « réalités » des campagnes limousines au siècle des Lumières. Car après tout, dans cette France d'Ancien Régime, une paysannerie mal armée face à l'adversité du milieu a pu « à force d'ingéniosité et avec des recettes éprouvées, nourrir 20 puis 28 millions de Français ». Des paysans - certes

¹⁹ En particulier de nombreux mémoires de maîtrise d'histoire soutenus pour la plupart à la Faculté des Lettres de Limoges. Les principaux travaux concernant l'histoire rurale limousine du XVIII^e siècle sont analysés à la suite (cf. note 147, p. 120).

²⁰ Grâce en particulier aux travaux de Jean Tricard, *Les campagnes limousines du XIV^e siècle au XVI^e siècle. Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, 1996, d'Alain Corbin, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle (1845-1880)*, 1975.

²¹ Serge Bianchi *et al.*, *La terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne*, 1999, p. 2.

²² Alain Molinier, *Stagnations et croissance. Le Vivarais aux XVII^e-XVIII^e siècles*, p. 7.

²³ Marcel Lachiver, *Les années de misère*, 1991, p. 21.

²⁴ Jacques Peret, *Les paysans de Gâtine poitevine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 9.

²⁵ L'histoire rurale connaît en effet depuis une dizaine d'années un renouveau sous l'impulsion en particulier de Ghislain Brunel et de Jean-Marc Moriceau et de la création de l'association *Histoire et Sociétés Rurales* en 1993. Ces deux auteurs dans un manifeste, « Un renouveau pour l'histoire rurale », *HSR*, 1994, p. 7-10, préconisaient par exemple de développer certaines thématiques qui sont encore mal ou insuffisamment connues comme l'histoire agraire proprement dite, car il s'agit de terrains « incomplètement étudiés antérieurement et où bien des renouvellements sont possibles ». Le choix du thème « La Terre et les Paysans en France et en Grande-Bretagne du début du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle » comme sujet des concours de recrutement de l'agrégation et du CAPES de 1998 à 2000 a contribué lui aussi à ce renouveau de l'histoire rurale.

peu nombreux - ont connu de « véritables réussites et préparé des évolutions futures ; ils se sont ouverts au monde plus tôt et plus qu'on ne l'a dit. Ils ont appris à s'organiser et à gérer leurs affaires [...] Bref, les campagnes et les paysans ont avancé, un peu moins vite que les autres peut-être, et parfois à contrecœur »²⁶. Pourquoi n'en serait-il pas de même en Limousin, au moins partiellement ? Ne peut-on pas penser que l'agriculture de la province a elle aussi connu des changements ? C'est à ces interrogations que nous tentons d'apporter quelques éléments de réponse.

Pour mener à bien notre entreprise, plusieurs types de sources du XVIII^e siècle ont été privilégiés. La caractérisation des structures des campagnes se fonde sur de gros *in-folios* appelés *états des fonds*²⁷, établis au milieu du XVIII^e siècle : ces documents sont les ancêtres du cadastre du premier tiers du XIX^e siècle, mais sans plans. Afin de pallier l'absence de ces derniers, nous avons fait appel à divers plans parcellaires réalisés dans les années 1770. Pour définir les modalités et les pratiques de l'élevage, diverses sources, connues mais insuffisamment exploitées jusque là, telles que des comptabilités d'exploitations agricoles, des livres de comptes de marchands de bestiaux, des baux de fermage et de métayage de domaines et des baux de cheptel ont été interrogées. L'abondance des données chiffrées fournies par certaines de ces sources - *états des fonds* et livres de comptes - a nécessité le recours à l'informatique²⁸. Pour rendre plus lisibles et plus facilement compréhensibles les résultats de cette analyse quantitative, nous avons privilégié leur présentation sous forme de tableaux et de figures.

Le territoire limousin tel que nous l'avons délimité géographiquement correspond à une réalité géographique et historique difficile à dissocier. Il était cependant impossible d'étudier exhaustivement l'intégralité de cet espace limousin, en particulier lorsqu'il s'est agi de caractériser ses différentes structures. Des sites d'étude ont été sélectionnés en veillant à ce qu'ils soient aussi représentatifs que possible. Leur choix, qui sera explicité le moment venu, a porté en priorité sur les secteurs géographiques pour lesquels le vide historiographique était le plus évident. L'entreprise a parfois été gênée par l'absence de sources et certains thèmes d'étude, comme les structures de la Haute-Marche, qui est dépourvue d'*états des fonds*, n'ont pu être étudiées.

²⁶ Michel Puzelat, *La vie rurale en France. XVI^e-XVIII^e siècle*, 1999, p. 6.

²⁷ Lorsque nous évoquons ou utilisons cette source à la suite, nous l'écrivons *état des fonds* ou « état des fonds » afin de la différencier de la même expression utilisée en archivistique pour désigner un inventaire de sources.

²⁸ Nous avons utilisé en particulier les logiciels « Excel » et « Access » de traitement des données. La vingtaine d'*états des fonds* que nous avons dépouillés et traités personnellement représentent environ 57 300 articles, ce qui compte tenu du nombre d'éléments différents que fournit chaque article, correspond à un peu plus de 200 000 données. Quant aux deux douzaines de livres de comptes que nous avons utilisés, ils représentent quelques dizaines de milliers de « chiffres ».

Limitée dans l'espace, l'étude l'est aussi dans le temps, le siècle des Lumières. Mais cette « périodisation-guillotine »²⁹ n'empêche pas des incursions en dehors de ce siècle car l'agriculture de type traditionnel du XVIII^e siècle s'inscrit en effet dans la continuité des périodes antérieures. De même, la rupture révolutionnaire de 1789 ne marque pas la fin de l'agriculture traditionnelle. Ce n'est en effet « que peu à peu dans la suite, en un siècle et demi, que celle-ci a régressé pour achever de mourir sous nos yeux »³⁰. L'appel à des sources encadrant la période d'étude apporte donc un éclairage complémentaire qui permet de mieux comprendre les campagnes limousines au XVIII^e siècle.

Des thèmes d'étude qui ont déjà fait l'objet de travaux plus ou moins importants n'ont pas été développés ici. C'est le cas de l'intendance de Turgot, de la période révolutionnaire et de l'émigration. Le but du présent travail n'est pas de dresser un tableau aussi exhaustif que possible des campagnes limousines au XVIII^e siècle ; au contraire il vise à approfondir des aspects peu ou insuffisamment connus de ce monde rural : le paysage et son organisation, les structures et les pratiques agraires et tout spécialement l'élevage, son rôle et son importance comme principale ressource économique de la province et aussi son aspect « innovant » dans ce pays de petite culture.

Le présent mémoire s'ordonne selon trois parties.

Dans une première partie, après une présentation « géo-historique » du Limousin, celui-ci est décrit à partir des représentations qu'en ont données des polygraphes, des voyageurs, des administrateurs, des documents officiels de type mémoires ou enquêtes et les cahiers de doléances de 1789. Une rapide revue de l'historiographie rurale limousine complète ce tableau des représentations de la province. La composition du paysage et l'occupation du sol sont ensuite examinés.

La seconde partie s'attache à éclairer, approfondir, préciser et renouveler la connaissance des structures qui organisent les campagnes limousines au XVIII^e siècle. Sont abordés successivement la répartition et la composition de la propriété foncière individuelle en fonction du statut social des propriétaires, la variabilité de la taille des communaux à travers l'espace provincial, la structure des unités élémentaires d'exploitation et leur mode d'amodiation, les systèmes de production et les pratiques agricoles.

La troisième partie est consacrée à l'élevage. L'ancienneté de cette activité en Limousin et les facteurs qui la favorisent sont d'abord évoqués. L'aspect très rémunérateur de l'élevage

²⁹ Le terme est de Jean-Michel Bohler, *La paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, 1995, p. 6.

³⁰ Jean Meuvret, *Le problème des subsistances à l'époque Louis XIV*, 1977, t. 1, vol. de Texte, p. 67-68.

est mis en évidence. Il est aussi montré que cette pratique comporte des risques. La forte proportion des herbages et l'importance capitale du pré de fauche, pierre angulaire de l'agriculture limousine, sont les « révélateurs » de la primauté de l'élevage bovin dans la province. Ce dernier s'oriente vers l'économie de marché en se spécialisant dans la fourniture de bœufs gras à la capitale. En s'insérant avec succès dans le plus grand circuit commercial du royaume, le Limousin fait preuve d'un certain dynamisme qui met en défaut l'image d'une province réputée pour son immobilisme et son archaïsme.

PREMIÈRE PARTIE

LECTURES DE L'ESPACE LIMOUSIN

CHAPITRE PREMIER

CADRE GÉO-HISTORIQUE

Le Limousin correspond au territoire de l'ancienne peuplade gauloise des Lémovices, lequel est devenu ensuite *civitas* gallo-romaine, à laquelle succéda, pratiquement dans les mêmes limites inchangées jusqu'à la Révolution de 1789 le diocèse primitif de Limoges ¹ : c'est cet espace qui constitue le « Limousin historique » ² (fig. 1.1). La géologie, les sols et le modelé du relief donnent à ce territoire une unité géographique qui l'individualise par rapport aux régions environnantes. Mais diverses lignes de fractures compartimentent cet espace, mettant à mal l'unité prêtée à la province. Celle-ci apparaît ainsi comme « un pays tout en nuances » ³ qui est « uniforme et divers à la fois » ⁴, paradoxe qui s'explique par l'échelle d'observation. En effet, l'uniformité résulte avant tout de l'environnement naturel et plus particulièrement de paramètres comme la géologie, le modelé du relief et le sol, mais à condition de les considérer à petite échelle, car à mesure que celle-ci devient plus grande, ces mêmes paramètres deviennent éléments de diversité. Et si l'on y ajoute les différentes lignes de partage socio-culturel qui structurent l'espace provincial, ce n'est pas un, mais plusieurs Limousins qui se différencient.

1. L'UNITÉ EST D'ABORD GÉOGRAPHIQUE ... MAIS À PETITE ÉCHELLE

C'est la constitution du milieu physique qui donne au Limousin son unité. En effet, d'un bout à l'autre de la province, le substrat géologique est un socle cristallin de roches métamorphiques et magmatiques granitiques d'âge primaire ⁵. Les sols qui en dérivent sont peu épais, acides et pauvres chimiquement ⁶. Quant au modelé du relief ⁷, il présente partout la même physionomie qu'un géographe décrit comme « un royaume de plateaux d'où dérive

¹ Il s'agit du diocèse originel, lequel fut amputé en 1317 de sa partie sud-est qui devint alors le diocèse de Tulle. Mais les limites des deux diocèses réunis de Limoges et de Tulle correspondent à celles du diocèse originel de Limoges.

² Selon la formule de Bernadette Barrière et Georges Veyrinaud, dans *Limousin. Corrèze - Creuse - Haute-Vienne*, 1984, p. 8. Le « Limousin historique », avec une superficie d'environ 19 000 km², est un peu plus étendu que la région administrative « Limousin » actuelle qui regroupe les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, lesquels s'étendent sur 16 932 km², soit 3% du territoire français. C'est lors de la formation des départements en 1790 que des territoires pourtant limousins, comme le Confolentais et le Nontronais, furent rattachés respectivement aux départements de la Charente et de la Dordogne. Quelques paroisses furent elles aussi détachées du « Limousin historique » (au sud-ouest et au nord) alors que d'autres furent rattachées aux trois départements limousins (au nord et à l'est) : cf. fig. 1.1.

³ Bernard Valadas et Philippe Allée, « Relief et climat », dans *Le Limousin côté Nature*, 2000, p. 11.

⁴ Michel C. Kiener et Jean-Claude Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin. Un tremplin vers le pouvoir*, Fayard, 1979, p. 118.

⁵ *Atlas du Limousin. Une nouvelle image du Limousin*, 1994, p. 16-19. Quelques formations d'âge post-primaire se rencontrent cependant de manière très localisée (bassin de Brive, bassin de Gouzon).

⁶ Voir en annexe, p. 435, une caractérisation plus détaillée de la couverture pédologique du Limousin.

⁷ Cf. annexe, p. 436.

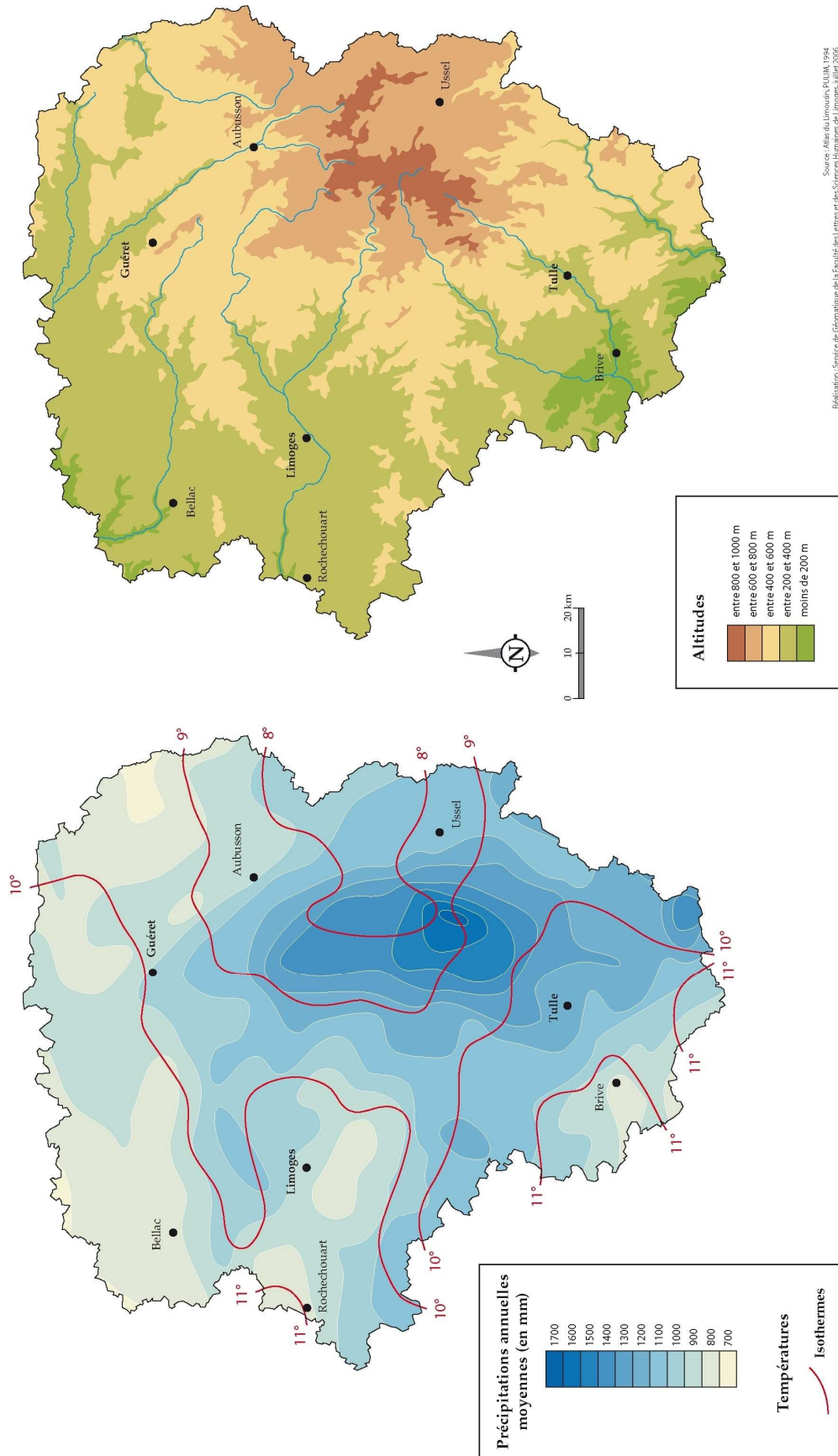
une mer de collines, un océan de croupes arrondies, une multitude de flancs convexo-concaves »⁸. L'omniprésence de l'eau et de l'arbre, la trame bocagère du paysage, la prédominance de l'habitat dispersé et une occupation humaine généralisée à la quasi totalité de l'espace limousin dans une multitude de hameaux accrochés à leur finage, autant d'éléments qui renforcent l'impression d'unité du Limousin.

Figure 1.1 - Le Limousin



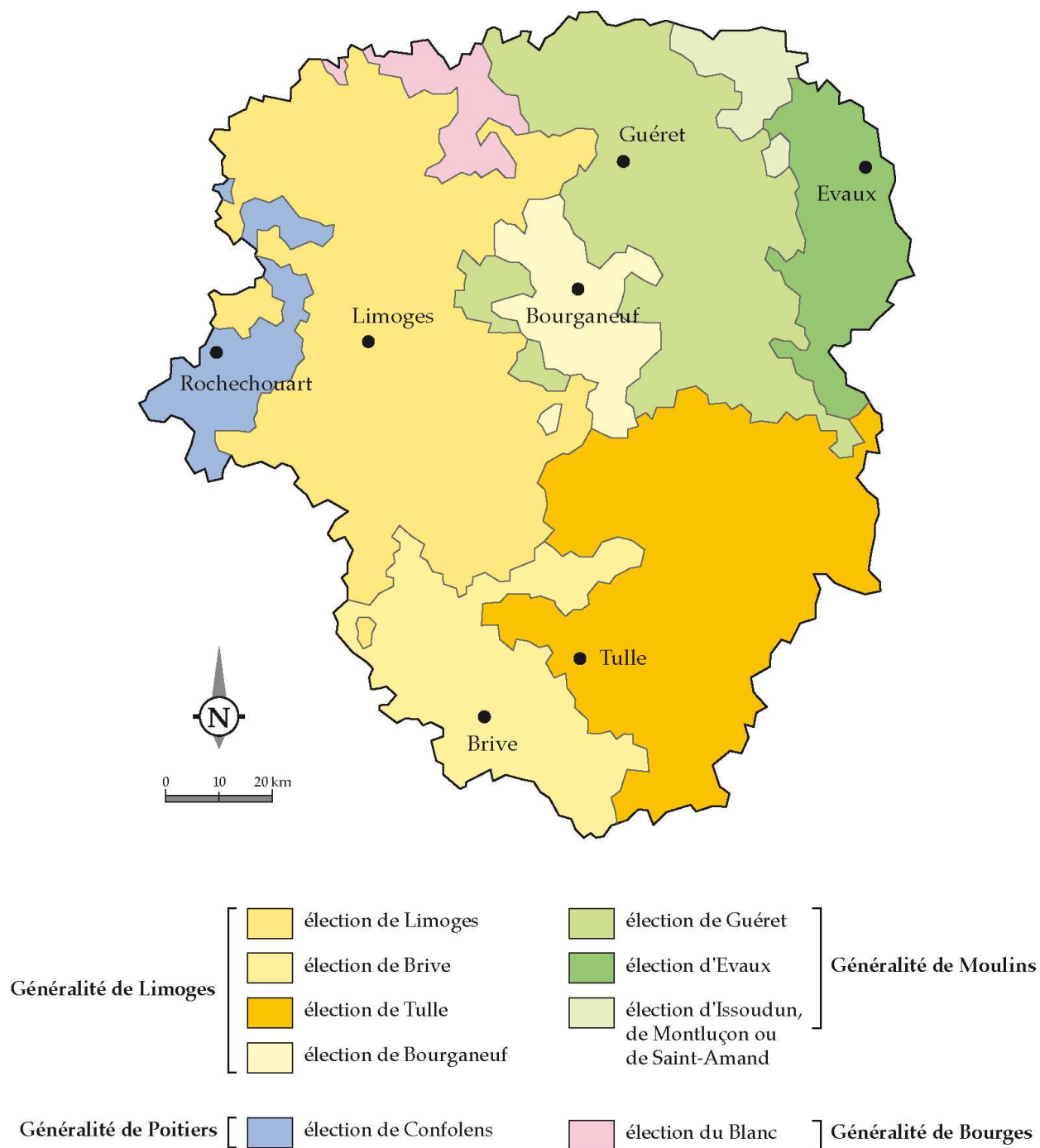
⁸ Olivier Balabanian, « Milieu naturel et paysages ruraux », dans *Limousin. Corrèze - Creuse - Haute-Vienne*, Bernadette Barrière *et al.*, 1984, p. 269.

Figure 1.2 - Climatologie et relief du Limousin



Source: Atlas du Limousin, BUIAT, 1984
 Réalisation: Service de Géomatique de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Limoges, juillet 2006

Figure 1.3 - Les circonscriptions financières du Limousin au XVIII^e siècle



Source : Atlas du Limousin, PULIM, 1994
Réalisation : Service de Géomatique de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Limoges, juillet 2006

2. MAIS L'UNITÉ GÉOGRAPHIQUE DEVIENT DIVERSITÉ À GRANDE ÉCHELLE

Si l'impression d'uniformité est indiscutable à l'échelle de la province, la diversité se manifeste dès que le champ d'observation se réduit. C'est ainsi qu'une dizaine de *sous-régions* ou de *pays* subdivisent l'espace limousin, chacun d'eux avec ses caractéristiques spécifiques, mettant à mal l'impression d'uniformité générale ⁹. L'expression maximale de cette diversité sous-régionale est illustrée par la *Montagne* ¹⁰ d'une part, qui serait « un authentique milieu montagnard », et, d'autre part, par le bassin de Brive qualifié de « riant portail du Midi » ¹¹. A l'échelle de la paroisse, la diversité est encore plus grande : « la qualité des terres varie à l'infini et donc aussi les paysages ; c'est là question de profondeur de sol, d'exposition. Telle terre réputée riche sera cultivée tous les deux ans, mais à quelques dizaines de mètres de là, un autre sol, maigre, restera en friche quasi permanente, sauf à être mis en culture que les cinq, dix ou quinze ans ; tel coteau bien exposé porte des vignes, mais, à quelque distance, l'exposition moins propice ne tolérera que des broussailles [...] C'est à peine un paradoxe que de dire que cette extraordinaire variété des types de terroirs conforte l'impression d'unité de l'ensemble provincial » ¹².

Le climat limousin est un autre facteur de diversité car il est étroitement corrélé au relief (figure 1.2). En effet, les précipitations sont d'autant plus fortes que l'altitude est élevée, et les températures décroissent à mesure que l'altitude augmente. Cette variabilité climatique prend son amplitude maximale entre, d'une part, la *Montagne* qui reçoit une tranche d'eau annuelle de plus de 1 500 mm en son centre, et, d'autre part, le bassin de Brive, le nord-ouest et le nord-est de la province où les précipitations annuelles ne dépassent pas 8 à 900 mm et où les températures sont plus clémentes que dans les hautes terres. Ces différentes conditions climatiques n'ont pas manqué d'influencer les activités humaines, plus particulièrement l'agriculture.

3. UNE UNITÉ ADMINISTRATIVE ORIGINELLE ... PERDUE ... PUIS RETROUVÉE TARDIVEMENT

L'unité de l'espace limousin originel, c'est-à-dire le territoire des Lémovices auquel succéda celui de la *civitas* gallo-romaine, fut maintenue pratiquement dans ses mêmes limites sous les Mérovingiens et les Carolingiens sous le nom de pays limousin ou de comté limousin. Mais à partir du IX^e siècle, cette unité territoriale originelle fut perdue et le

⁹ Olivier Balabanian, *op. cit.*, 1984, p. 260, évoque à ce sujet l'apparente monotonie du Limousin à petite échelle et l'extrême diversité à grande échelle.

¹⁰ Il s'agit de la zone la plus élevée du Limousin, région de hautes terres, située à l'est et au sud-est, qui est constituée d'une succession de collines ou petits reliefs dont l'altitude est supérieure à 600 mètres sans jamais dépasser 1 000 mètres. L'ensemble des zones dépassant 600 mètres d'altitude occupe 37,6% de la superficie des trois départements limousins.

¹¹ Olivier Balabanian, *op. cit.*, 1984, p. 288, 294. Ce bassin est une dépression d'altitude comprise entre 100 et 200 mètres.

¹² Michel C. Kiener et Jean-Claude Peyronnet, *op. cit.*, 1979, p. 120.

Limousin fut morcelé en une dizaine de fiefs « aux frontières imprécises et mouvantes »¹³ : comté de la Marche, vicomté de Bridiers, seigneurie de Combraille et Franc-Allou, seigneuries épiscopales, vicomté de Limoges, vicomté de Rochechouart, vicomté de Comborn, vicomté de Ventadour, seigneurie de Peyrat et vicomté de Turenne¹⁴. La centralisation monarchique progressive amena la création de nouvelles unités administratives dont la plus importante, sous l'Ancien Régime, fut la Généralité, administrée par un intendant détenteur de pouvoirs de justice, police et finances, elle-même subdivisée en élections et en collectes fiscales. Avant de parvenir à des limites définitives en 1694, la Généralité de Limoges connut de nombreuses vicissitudes dans son étendue¹⁵. À la fin du XVI^e siècle par exemple, elle incluait une fraction de la Saintonge et elle s'étendait jusqu'à l'Atlantique. À partir de 1587 et jusqu'à la Révolution, la majeure partie du Limousin historique originel fut rattachée à deux généralités différentes : sa partie nord-est dépendait de celle de Moulins, alors que le reste fut réuni à celle de Limoges. Cette dernière incluait des territoires très peu limousins, comme la majeure partie de l'Angoumois, alors qu'inversement, quelques portions de l'espace limousin originel furent réunies à deux autres généralités : à celle de Bourges pour les régions de Boussac au nord-est et de Saint-Sulpice-les-Feuilles et Saint-Maurice-la-Souterraine au nord, et à celle de Poitiers pour la région de Rochechouart et de Saint-Mathieu à l'ouest (figure 1.3).

Au découpage fiscal du territoire en élections et en collectes se surimposaient d'autres subdivisions administratives aux frontières différentes. Il en est résulté un véritable imbroglio de limites fiscales, judiciaires et militaires¹⁶. C'est ainsi que le Limousin était partagé en quatre gouvernements militaires, ceux de la Haute et Basse-Marche et du Haut et Bas-Limousin. Pour la justice, le territoire était divisé en une douzaine de sénéchaussées, certaines ayant leur siège hors du Limousin. Des paroisses localisées au cœur de la province, comme Nedde, Rempnat et Peyrat-le-Château par exemple, se trouvèrent alors dépendre de la sénéchaussée de Montmorillon, en Poitou, ville pourtant distante d'environ cent kilomètres de

¹³ Georges Veyrinaud, *op. cit.*, 1981, p. 3-4.

¹⁴ Sur les limites de ces différents fiefs, voir *Atlas du Limousin*, 1994, planche n° 11, p. 47.

¹⁵ Sur les vicissitudes des limites de la Généralité de Limoges depuis sa création en 1558, voir Alfred Leroux, « La Généralité de Limoges. Esquisse historique. Formation territoriale », dans *Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Archives civiles. Série C. Fonds de l'Intendance de Limoges*, Camille Rivain et Alfred Leroux, Limoges, 1891, p. XIII-XXXI. Voir aussi la mise au point récente de Robert Chanaud, « Un Limousin à géométrie variable : de la monarchie centralisatrice à la décentralisation. XVII^e-XX^e siècles », dans *Le Limousin, pays et identités. Enquêtes d'histoire de l'Antiquité au XXI^e siècle*, Limoges, PULIM, 2006, p. 59-81.

¹⁶ Pour l'historique des diverses subdivisions administratives du Limousin à l'époque moderne, se reporter à *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique* des trois départements limousins : Christian Lippold, *Corrèze*, 1988, p. 9-18 ; Christian Poitou, *Creuse*, 2000, p.11-52 ; Isabelle Empereur-Bissonnet, *Haute-Vienne*, 1981, p. 9-12. Pour la cartographie de ces limites administratives, voir *Atlas du Limousin*, 1994, planche n° 12, p. 49, établie par Michel Cassan ; voir aussi Georges Veyrinaud, *op. cit.*, 1981, p. 2 et 4.

ces paroisses ¹⁷. Cette superposition de diverses subdivisions administratives aux frontières disjointes « lézarde l'unité prôtée au Limousin et indique sa situation de confluence entre plusieurs domaines juridiques et coutumiers » ¹⁸. C'est en définitive au diocèse primitif de Limoges que s'identifie territorialement le mieux le Limousin car les limites religieuses, qui se calquèrent au IV^e siècle sur celles de la *civitas* gallo-romaine, restèrent inchangées jusqu'à la Révolution de 1789 ¹⁹.

4. UNE UNITÉ PROVINCIALE FRAGMENTÉE PAR DES LIGNES DE PARTAGE

Aux diverses subdivisions administratives évoquées ci-dessus se surimposent diverses « lignes de partage » ²⁰ qui font qu'il n'y a pas un, mais plusieurs *pays* limousins. L'une de celles-ci est d'ordre linguistique et elle détermine deux Limousins, celui du nord rattaché au domaine de la langue d'oïl, et celui du sud, domaine de la langue d'oc. La limite entre les deux court autour d'une bande de territoire, de dix à vingt kilomètres de large, orientée grosso modo ouest-est et allant de Bellac à Évaux-les-Bains.

Une autre ligne de partage est d'ordre juridique. Elle distingue la Marche, pays de coutume, du Limousin, pays de droit écrit. Mais ces deux ensembles juridiques ne coïncident pas exactement avec les deux ensembles linguistiques ci-dessus. Il y a interpénétration de ces deux domaines mais avec des nuances : certaines châtelainies (Bellac, Champagnac et Rancon), « pourtant situées en Basse Marche sont de droit écrit et elles ne reconnaissent pas la coutume de Poitiers. En revanche, les paroisses proches du Dorat appliquent cette coutume à tendances égalitaires. Dans la Haute Marche et le Limousin, les règles inégalitaires prévalent. Elles figurent dans la coutume de la Marche, proche de celles du Bourbonnais et de l'Auvergne. Ainsi dans le nord de la province, plusieurs règles coutumières se rencontrent, s'enchevêtrent et s'opposent, entre Marche et Limousin, entre Basse et Haute Marche ». Cet imbroglio juridique met encore davantage à mal l'unité limousine.

La prénomination et l'alphabétisation sont d'autres clivages « aussi anciens que prégnants » qui fragmentent la province. Le prénom Léonard prédomine dans un rayon de 30 à 40 kilomètres autour de la ville Saint-Léonard, alors que dans le bassin Brive, c'est Antoine

¹⁷ Certains cahiers de doléances de 1789 déplorent les conséquences qu'induit cet imbroglio des subdivisions administratives en soulignant les difficultés à se rendre au chef-lieu de la juridiction dont ils dépendaient, étant donné son éloignement. Pour la justice par exemple, il faut aller « à soixante lieues de chez soi pour solliciter un arrêt incertain » (*Archives révolutionnaires. Doléances paroissiales de 1789*, 1889, p. 98).

¹⁸ Michel Cassan, *op. cit.*, 1996, p. 16.

¹⁹ La création du diocèse de Tulle en 1317 n'a pas modifié les limites de l'ensemble des deux diocèses par rapport au diocèse originel de Limoges.

²⁰ Selon l'expression de Michel Cassan. Ce paragraphe et les deux suivants s'inspirent largement de cet auteur : « Unité et clivages du XVI^e siècle à la Révolution », dans *Atlas du Limousin*, 1994, p. 48, ainsi que de son *op. cit.*, 1996, p. 15-21. Les citations utilisées proviennent de ces deux documents.

qui joue le rôle dominant, ce saint faisant l'objet d'un culte à proximité immédiate de Brive ²¹. Cette onomastique spécifiquement limousine se superpose aux prénoms que l'on rencontre partout, comme Jean, François, Pierre, Marie et Jeanne, et elle introduit une autre ligne de partage intra-limousine qui sépare, globalement, le Haut Limousin et la Marche qui préfèrent Léonard, du Bas Limousin qui choisit surtout Antoine. A la veille de la Révolution, le Limousin est la province la moins alphabétisée du royaume ²², mais l'alphabétisation, assimilée à la présence de la signature, y présente un double contraste qui souligne d'autres clivages intra-limousins. D'une part, la différence est nette entre ruraux et urbains, ces derniers apposant davantage leurs signatures, et, d'autre part, entre hommes et femmes, celles-ci paraphant plus les actes notariés que la gent masculine. Enfin, d'autres « indices [comme] le réseau des petites écoles ou l'implantation des clubs révolutionnaires fort touffue en Bas-Limousin, suggèrent un autre partage entre la zone la plus méridionale de la province, sensible aux sollicitations aquitaines, et le Haut-Limousin » ²³.

5. DES ESPACES INTRA-LIMOUSINS

L'unité du Limousin est donc mise en question à la fois par la variabilité des paramètres environnementaux - relief, climat, sol - et par les diverses « lignes de partage » qui fragmentent l'espace provincial, ce qui a incité de nombreux auteurs à distinguer plusieurs espaces intra-limousins. La délimitation spatiale de chacun de ceux-ci se fonde sur des critères différents selon les auteurs et l'on distingue ainsi deux principales conceptions dans la manière de voir et d'interpréter l'ensemble du territoire limousin.

Michel Cassan par exemple, en s'appuyant uniquement sur des critères administratif, juridique, linguistique et culturel, c'est-à-dire des paramètres surtout socio-culturels, considère que la province est constituée de quatre territoires juxtaposés, enfermés dans un immuable cadre diocésain : « un bas Limousin à la méridionalité très marquée, largement ouvert aux sollicitations aquitaines, une marge septentrionale scindée de façon grossièrement équilibrée entre une frange occidentale résolument poitevine et une marche orientale, aimantée par l'Auvergne et le Bourbonnais ». Entre ces trois territoires s'ajoute le véritable cœur du Limousin, « vaste quadrilatère bordé au nord par les monts de Blond et d'Ambazac, arrêté à l'est par les hauteurs de la *Montagne*, épousant au sud et à l'ouest le tracé de l'élection de Limoges ». Cet espace médian constitue « le môle de la province », laquelle en

²¹ Louis Pérouas *et al.*, *Léonard, Marie, Jean et les autres*, 1984.

²² Jean-Pierre Poussou, « Recherches sur l'alphabétisation de l'Aquitaine au XVIII^e siècle », dans François Furet, Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, t. II, p. 294-352.

²³ Michel Cassan, *op. cit.*, 1994, p. 48.

définitive « est plus un agrégat de territoires, une zone de confluence entre deux aires linguistiques et deux domaines juridiques qu'une entité compacte »²⁴.

L'autre vision de l'espace limousin s'appuie en revanche sur des critères environnementaux, géomorphologiques essentiellement, pour différencier des « régions naturelles », des « grandes unités régionales », « des ensembles régionaux » ou des « sous-régions ». Cette vision est essentiellement celle des géographes²⁵ mais aussi celle d'historiens²⁶, lesquels distinguent ainsi la *Montagne*, les « bassins » ou les « bas-pays » de Brive et de Meyssac et différents hauts et bas « plateaux » tels que ceux de la Haute-Marche, de la Basse-Marche, de Boussac, de la Combraille, de la Vienne moyenne, du sud-ouest, du sud-est. Un critère comme l'occupation du sol, qui traduit l'empreinte de l'homme sur le milieu, est une autre manière de faire apparaître des espaces intra-limousins sous forme de différents « types de paysage »²⁷.

Ces découpages de l'espace provincial en plusieurs « compartiments », qu'ils soient effectués selon le critère environnemental ou selon le critère socio-culturel ou les deux à la fois, font apparaître en définitive le Limousin comme une juxtaposition de territoires, plus ou moins étendus et différenciés les uns des autres, qui correspondent à autant de « petits pays », chacun d'eux étant « un ensemble de terroirs pourvus de plusieurs facteurs d'unité » selon la formule de Pierre Goubert²⁸.

6. CONCLUSION

Les caractéristiques physiques du milieu - géologie, sols, modelé du relief - donnent au Limousin une indiscutable unité. Mais cette dernière est masquée par des découpages administratifs plus ou moins arbitraires, par des lignes de clivages socio-culturels et par des paramètres environnementaux très changeants sur de courtes distances, ce qui fait apparaître la province comme un espace diversifié et compartimenté en plusieurs « pays » distincts. Deux éléments renforcent cependant le sentiment d'unité à l'échelle provinciale. D'une part, l'existence d'une « personnalité limousine particulière, c'est-à-dire une manière de vivre et de

²⁴ Les citations de ce paragraphe sont extraites de Michel Cassan, *op. cit.*, 1996, p. 21.

²⁵ Aimé Perpillou, *Le Limousin. Etude de géographie physique régionale*, 1940, p. 207-218 ; Guy Bouet, *L'évolution récente de la vie rurale en Limousin*, 1979, p. 3-3bis ; Olivier Balabanian, « Milieux naturels et paysages ruraux », dans *Limousin, Corrèze - Creuse - Haute-Vienne*, 1984, p. 288-307 ; Bernard Valadas et Philippe Allée, « Relief et climat », dans *Le Limousin côté nature*, 2000, p. 11-13.

²⁶ Georges Veyrinaud, *op. cit.*, 1981, p. 183-201 ; Jean Tricard, *Les campagnes limousines du XIV^e siècle au XVI^e siècle*, 1996, p. 14-15 ; Alain Corbin, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle*, 1998, p. 5-8.

²⁷ Aimé Perpillou, *Cartographie du paysage rural limousin*, 1940, I. Commentaires, p. 8-22, II, Atlas.

²⁸ Cité par Jacques Peret, *Les paysans de Gâtine poitevine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 8. D'après cet auteur, la Gâtine poitevine offre l'exemple type du « pays » car cet ensemble d'une soixantaine de paroisses s'individualise nettement par « une série d'indicateurs identitaires bien marqués : communauté des caractères physiques, des paysages agraires, de l'économie rurale, importance fondamentale de l'élevage, la place des métairies et du métayage ».

penser, qui résulte sans doute de la communauté de paysages et de destins, d'un patrimoine d'activités et de comportements façonnés par de longs pans du passé »²⁹. D'autre part, la coloration éminemment rurale de la province. Quel que soit le « pays » limousin où ils vivent - la Montagne, le bassin de Brive, la Haute ou la Basse-Marche, le Haut ou le Bas-limousin - les habitants, dans leur immense majorité, sont fortement attachés à la terre, mais ils ont aussi un même destin commun, celui de leur forte dépendance vis-à-vis de celle-ci.

Comment les contemporains ont-ils perçu le Limousin ? Quelles représentations en ont-ils données ?

²⁹ Yves-Marie Bercé, « Préface », dans Michel Cassan, *op. cit.*, 1996, p. V-VI.

CHAPITRE 2

LES REPRÉSENTATIONS DU LIMOUSIN RURAL À L'ÉPOQUE MODERNE

Le Limousin de l'époque moderne est le plus souvent décrit à partir d'un « flot impressionnant de lieux communs »¹ qui en font l'archétype de la province irrémédiablement pauvre, renfermée sur elle-même, où l'immobilisme et le poids de la tradition y écrasent implacablement toutes velléités de changement. Les habitants y sont pour la plupart miséreux, ignares, rustres, routiniers, d'une faible constitution et leur horizon est borné à la paroisse, voire au seul village où ils habitent. Circonstances aggravantes, ils ne mangent pour la plupart que du blé noir, des châtaignes et même des raves, quelquefois du pain de seigle - symboles des pays de misère - ils sont presque tous réduits, de père en fils, à la condition de métayer - autre attribut type de la misère - et ils n'ont d'autre recours que l'émigration pour échapper à cet environnement défavorisé. Enfin, l'agriculture y est celle d'un pays de « petite culture », donc synonyme d'archaïsme, de médiocrité et de pauvreté.

Comment cette image noire de la province s'est-elle imposée ? Quelle est la pertinence de ces clichés inlassablement répétés et dans quelle mesure reflètent-ils les réalités limousines de l'époque moderne ? Pour en juger, il faut examiner les représentations de la province que renvoient différentes sources en élargissant la recherche à l'ensemble de l'époque moderne, car se limiter au seul siècle des Lumières serait trop réducteur et ne donnerait qu'une vision partielle du Limousin d'Ancien Régime. Une revue bibliographique des travaux d'histoire rurale limousine du XVIII^e siècle termine ce chapitre.

1. RABELAIS ET MOLIÈRE À L'ORIGINE DU DISCRÉDIT LIMOUSIN ?

Depuis longtemps les Limousins ont fait l'objet de quolibets, de railleries et de moqueries donnant une image peu flatteuse de la province. Ils le doivent en grande partie à Rabelais et à Molière. Bien avant eux cependant, vers la fin du XIV^e siècle, le sobriquet de *raphanophagus* ou *mangeur de raves* aurait été donné aux Limousins par les Italiens au commencement du schisme des papes en Avignon². C'est ainsi que fut qualifié plus tard le

¹ Michel Cassan, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin*, 1996, p. 7.

² D'après l'abbé Nadaud, rapporté par Louis Bonnaud, « Les raves en Limousin, histoire et traditions », *BSAHL*, 1992, t. 120, p. 252.

poète limousin de la Pléiade, Jean Dorat, par Hotman ³. Brantôme sera plus indulgent, ou peut-être plus moqueur, envers Jean Dorat et Marc-Antoine Muret, « deux aussi savants limousins qui jamais mangèrent et croquèrent raves » ⁴. Le médecin lyonnais Symphorien Champier n'a pas contribué lui non plus à donner une image avantageuse du Limousin à travers son évocation de la ville de Tulle où il rédigea son ouvrage *La nef des Princes* ⁵ :

« ... Ce petit livre a été composé
En la cité de Tulle limousine ...
Qui est cité close comme une tinne,
Tout à l'entour de très hautes montagnes,
Fuyant l'ennui qui illec domine,
Auprès du feu rôtissant des châtaignes »

Mais c'est Rabelais, qui par sa notoriété, a définitivement assis la réputation des Limousins comme mangeurs de raves lorsqu'il fait s'écrier Pantagruel au sujet d'un écolier limousin : « Au diable soit le mascherabe tant il pue ». A cette réputation de *raphanophages* est venue s'ajouter celle d'ignorance et de bêtise à laquelle Molière avec son *Monsieur de Pourceaugnac* a largement contribué. Quelques érudits limousins ont bien essayé de minimiser la portée des railleries et moqueries de Rabelais et de Molière ⁶. René Fage s'y est assez longuement employé dans un petit opuscule qui cherche à montrer que ce ne sont pas les Limousins qui étaient visés par les deux grands écrivains français. En ce qui concerne l'auteur de *Gargantua*, le cas est vite réglé car d'après René Fage « l'érudition a fait justice de la mordante satire de Rabelais ». En effet, les travaux d'un certain Le Duchat ⁷ montreraient que Rabelais, sous le nom de *l'escolier limousin*, avait en fait voulu railler une demoiselle de Picardie et non les Limousins. En conséquence, « les Limousins ont payé pour les Picards » ⁸. Pour Molière, la démonstration est plus difficile. L'homme de théâtre, selon la tradition, ou la légende, a-t-il vraiment voulu se venger des Limousins qui l'auraient sifflé lors d'une représentation donnée à Limoges vers 1648-49 ? Son *M. de Pourceaugnac* est-il le modèle du gentilhomme limousin ? Rien n'est moins sûr d'après René Fage. Au contraire, Molière

³ Dans son ouvrage *Matago de Matagonibus*, cité par René Fage, *Molière et les Limousins*, Limoges, 1883, p. 6.

⁴ Cité par Louis Bonnaud, « Les raves en Limousin, histoire et traditions », *BSAHL*, 1992, t. 120, p. 252.

⁵ Cette référence à Symphorien Champier (1472-1539) est rapportée par J. A. Dulaure, *Description des principaux lieux de France, contenant des détails descriptifs et historiques sur les provinces, villes, bourgs, ... etc., ainsi que des détails sur le commerce, la population, les usages, etc.*, 1789, quatrième partie, p. 311. La première édition de la *Nef des Princes* date de 1502 (Jacques-Charles Brunet, *Manuel du Libraire*, t. I, 1860, col. 1770).

⁶ René Fage, *Molière et les Limousins*, Limoges, 1883 ; Camille Jouhanneau, *La tradition de Pourceaugnac*, 1901 : cet auteur ne fait que reprendre en le résumant le texte de René Fage.

⁷ *Oeuvres de Rabelais*, éditions Le Duchat, 1732.

⁸ René Fage, *op. cit.*, 1883, p. 7. Cette demoiselle de Picardie, Hélisenne ou Lizane de Crenne, avait traduit en français les quatre premiers livres de l'*Enéide* dans un style burlesque et avec des mots écorchés du latin, ce qui aurait attiré la raillerie de Rabelais.

n'aurait-il pas voulu « déguiser son but et lancer ses flèches sans s'exposer aux récriminations » du personnage - un puissant sans doute - qui était visé ? En somme, les Limousins n'ont-ils pas, comme avec Rabelais, payé pour d'autres ? Quoi qu'il en soit, malgré les tentatives de justification érudites de René Fage, c'est la réputation forgée par Rabelais et Molière que la postérité a retenue.

Le discrédit du Limousin est d'ailleurs bien établi durant le règne de Louis XIII car lorsqu'on parle de cette province, « on dirait, à voir la contenance de quelques délicats, que c'est une peuplade de sauvages, un désert inaccessible ou un pays de monstres, et que le seul mot est de ceux dont les rhétoriciens font art de jamais ne les prononcer qu'avec une espèce de correction qu'ils se donnent eux-mêmes, et après avoir demandé la permission de le prononcer »⁹. Quelques décennies plus tard, La Fontaine est frappé non plus par l'odeur des raves mais par celle « des aulx », et surtout par « les mauvais chemins » qui distinguent le Limousin « des autres provinces du monde »¹⁰ :

« Ce sont morceaux de rochers
Entés les uns sur les autres
Et qui font dire aux cochers
De terribles patenôtres »

Même si le fabuliste précise qu'il ne faut pas s'imaginer le Limousin aussi « malheureux et disgracié du ciel, comme on se le figure dans nos provinces » et qu'il considère « les gens de Limoges pour aussi fins et aussi polis que peuple de France », il reste insatisfait de son passage en Limousin : « ce n'est pas un plaisant séjour » car on y trouve « peu de muscat de Saint-Mesmin » mais « force boisson peu salutaire » et « beaucoup d'ail mais peu de jasmin », ce qui n'est vraiment pas du goût du poète¹¹. Ce jugement, malgré tout assez caustique, n'est pas fait pour « réhabiliter » la province.

La fâcheuse réputation de la province était bien assise au siècle des Lumières car elle est alors considérée comme une « seconde Béotie » selon l'expression de Voltaire¹² et il était même honteux d'être Limousin d'après Collin d'Harville :

« Je suis Européen, Tourangeau, gentilhomme ;
Je pouvais naître Turc, Limousin, paysan »¹³

⁹ Extrait d'un ouvrage de l'abbé Louis Coulon, *Les rivières de France*, 1644, tome I, p. 324.

¹⁰ Jean de la Fontaine, *Le voyage en Limousin*, 1927, p. 86. Cet ouvrage réunit les lettres envoyées par La Fontaine à sa femme, alors qu'il accompagnait son oncle Jannart - l'un des favoris de Fouquet - envoyé en exil en 1663 à Limoges par une lettre de cachet. Il est en fait fort peu question du Limousin dans cet ouvrage : seule la dernière lettre y fait référence. La Fontaine mentionne une « lettre entière » concernant « le lieu de sa retraite », mais elle n'a pas été retrouvée.

¹¹ Jean de la Fontaine, *op. cit.*, 1927, p. 92.

¹² *BSSHAC*, t. 7, 1885, p. 498.

¹³ Collin d'Harville, *L'Optimiste*, cité par René Fage, *op. cit.*, 1883, p. 6.

Le Limousin, « désert inaccessible et peuplée de sauvages », ne pouvait donc devenir qu'une terre de relégation et d'exil. Plusieurs personnages en firent les frais depuis Madame des Loges en 1629 aux généraux défaits de la première guerre mondiale (c'est à cette occasion qu'a été forgé le néologisme « limogeage »), en passant par des proches du surintendant Fouquet ou par ce magistrat protestant de Strasbourg contraint de se retirer à Guéret au moment de la révocation de l'Édit de Nantes ¹⁴. L'image du Limousin d'après la littérature est donc bien négative, même si la plupart des auteurs qui mentionnent la province n'y ont jamais séjourné. Quelle impression celle-ci a-t-elle laissée à ceux qui l'ont parcourue ?

2. DES VOYAGEURS RELATIVEMENT COMPLAISANTS

Avec les voyageurs qui ont traversé la province et qui ont laissé une relation de leur passage ¹⁵, on peut penser que les réalités locales ont été mieux appréhendées, même si leur vision risque d'être superficielle et surtout d'être fortement influencée par l'idée préconçue qu'ils se font du Limousin.

L'un des premiers témoignages ¹⁶ est celui de Jérôme Münzer, un médecin allemand de Nuremberg, qui traverse la province du sud au nord à la fin du mois de février 1495 ¹⁷. C'est surtout Limoges, situé « dans un lieu beau et noble » et ses environs qui frappent le plus le voyageur : « Dans cet endroit poussent tant de vignes et de froment ¹⁸ que c'est extraordinaire [...] le tout fécond et productif. De Toulouse à Poitiers, j'ai à peine vu de terre aussi fertile ». Cette vision laisse une image flatteuse de la région traversée mais comme le signale Jean Tricard, c'est avant tout un récit « bienveillant et rapide d'un homme qui ne fait que passer, qui n'a ni le temps ni l'occasion, ni l'envie peut-être, de connaître les campagnes du Limousin profond. C'est le témoignage sur l'état d'un itinéraire, non d'une région entière » ¹⁹.

Montaigne qui traverse la province d'est en ouest à la fin du mois de novembre 1581 avoue qu'il « faisait tant de neige et le temps si âpre de vent froid, qu'on ne voyait rien du

¹⁴ Sur ces exilés en terre limousine, voir Michel Cassan, *op. cit.*, 1996, p. 8-9.

¹⁵ Pour une vision plus large de la représentation du Limousin d'après les récits de voyageurs, voir Claude Petitfrère, « En passant par le Limousin ... Le pays et son identité au regard des voyageurs et auteurs de guides de voyage imprimés (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans *Le Limousin, pays et identités, op. cit.*, 2006, p. 299-325.

¹⁶ Des diverses relations de voyage, mémoires, enquêtes, statistiques et cahiers concernant la province qui sont mentionnés tout au long de ce chapitre, nous n'avons retenu que ce qui a trait à l'agriculture et à ses diverses productions, à l'occupation du sol et au paysage, à l'élevage, aux paramètres environnementaux (climat, sol, relief), à l'état des voies de communication.

¹⁷ Eugène Déprez, « Jérôme Münzer et son voyage dans le Midi de la France en 1494-1495 », *Annales du Midi*, 1936, p. 53-79. Le trajet de Münzer en Limousin a été le suivant : Souillac, Brive, Uzerche, Saint-Léonard, Limoges, Poitiers, mais Déprez n'a donné la relation du voyage que jusqu'à Limoges ; il manque ainsi la partie concernant le nord du Haut-Limousin et la Basse-Marche. Louis Lacrocq a extrait de cet article les passages concernant le Limousin dans *BSAHL*, t. 77-1, 1937, p. v. LIII-LVI

¹⁸ Étant donné l'époque, il peut s'agir tout aussi bien de seigle, comme le souligne Louis Lacrocq, *loc. cit.*, 1937, p. v. LVI.

¹⁹ Jean Tricard, *Les campagnes limousines du XIV^e siècle au XVI^e siècle*, 1996, p. 187. Cet auteur cite la traduction du voyage de Münzer faite par Antoine Perrier (*BSLSAC*, 1937, t. 54, p. 31-37) qui diffère légèrement de celle donnée par Louis Lacrocq.

pays ». Aussi n'a-t-il retenu de sa traversée du Limousin que la rigueur du climat « où l'hiver est plus âpre qu'en lieu de France », que les « chétives hôtelleries où toutefois il n'y a faute de vins passables » et que le mauvais état des routes qui réveille ses douleurs à la tête, un mal qui l'affligeait périodiquement ²⁰. En fait, après dix-sept mois d'absence, Montaigne « n'avait plus en tête que le retour » en son château bordelais et à mesure qu'il s'en approchait, « les notes du *Journal* se font très brèves » ²¹, ce qui explique sans doute le laconisme de ses commentaires sur le Limousin.

Les diverses « Cosmographies » publiées à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècles sont plus des ouvrages de géographie que de véritables relations de voyages, certains se recopiant d'ailleurs les uns les autres ²². Ces documents s'étendent surtout sur la description des principales villes de la province et de leurs monuments et parfois, sur les mœurs des habitants, alors que le paysage, l'occupation du sol et les activités agricoles ne sont que très rarement abordés. Ce qui frappe François de Belleforest par exemple, c'est l'importance du commerce à Limoges, ville qu'il voit « autant marchande qu'autant se puisse voir » et, pour montrer cette importance, il évoque l'existence, dès cette époque, de la « Cour des Consuls pour les marchands » ²³. Ce même auteur note que les paysans ne « se séparent guère de leur famille et de leurs biens, parce que vivants sobrement avec leurs enfants, brus et lignée ». Vivre simplement, centré sur un solide noyau familial et en restant fortement attaché à la terre, ce sont là quelques-unes des constantes du monde paysan limousin qui ont perduré pendant de nombreux siècles.

²⁰ D'après le *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581*, Rome et Paris, 1774, 3 vol., cité par Paul Ducourtieux, « Les grands chemins du Limousin », *BSAHL*, t. 65, 1916, p. 163-165. Les passages concernant le Limousin sont au tome III du *Journal*, p. 457 et suivantes. Le trajet de Montaigne en Limousin est le suivant : Pontaurmur, Pontcharraud, Felletin, Chatain, Sauviat, Limoges, Les Cars, Thiviers. A noter que Montaigne ne commente son parcours limousin qu'au début de son passage dans la province, lorsqu'il traverse une région relativement accidentée et isolée, laquelle correspond au nord de la « Montagne limousine ». Par la suite, à partir de Sauviat et jusqu'à sa sortie du Limousin, il ne mentionne que ses lieux d'étape, sans aucun autre commentaire. Bien qu'ayant séjourné une journée entière à Limoges, il n'y mentionne qu'un achat de mulet et le prix excessif qu'il paye pour le transport de ses bagages depuis Lyon.

²¹ Madeleine Lazard, *Michel de Montaigne*, 1992, p. 281.

²² Parmi ces ouvrages, on peut citer : André Thévet, *Cosmographie universelle*, 1571, ouvrage qui comporte la description de quelques monuments de Limoges ; François de Belleforest, *Cosmographie*, A Paris, chez Michel Sonnius, rue Saint-Jacques, à l'Écu de Basle, 1575 ; cet ouvrage de Belleforest est en fait un enrichissement d'un ouvrage antérieur, la *Cosmographie* de Sébastien Münster ; Paul Merula, *Cosmographie*, 1605 ; François des Rues, *Les Antiquités des plus célèbres villes ... de France*, 1608 ; André Duchesne, *Antiquités et recherches des villes*, 1610 ; Just Zinzerling, *Itinerarium Galliae*, 1616 ; Claude Robert, *Gaule chrétienne*, 1626. Les ouvrages ci-dessus sont cités par Alfred Leroux dans *Les sources de l'histoire du Limousin (Creuse - Haute-Vienne - Corrèze)*, Limoges, 1895, p. 106-109. Jean Fayen est le premier à avoir réalisé une carte du Limousin, éditée en 1594, dont le commentaire est identique à celui donné dans la *Cosmographie* de Belleforest (voir à ce sujet Ludovic Drapeyron, « Jean Fayen et la première carte du Limousin (1594) », *BSAHL*, t. 42, 1894, p. 72-77).

²³ La bourse consulaire de Limoges a été créée en juillet 1564 d'après Alfred Leroux, *Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Archives civiles. Série C. Fonds de l'Intendance de Limoges*, 1891, p. CXXVIII.

Un récit plus détaillé est celui d'Abraham Golnitz ²⁴, qui traverse le Limousin d'ouest en est, au début du mois de juin 1630. Ce voyageur allemand est impressionné par les châtaigneraies et les vignes qu'il mentionne à plusieurs reprises. Dès l'entrée en Limousin, entre Chabanais et Saint-Junien, « nous trouvons des châtaigniers d'une végétation luxuriante [...] Le châtaignier y pousse avec une telle fécondité que non seulement son fruit nourrit les habitants, mais que les peuples voisins aussi bien que les plus éloignés le recherchent comme un régal ; on en transporte une grande quantité jusque dans les Iles britanniques ». La manière dont est cultivée la vigne à Saint-Junien lui rappelle son pays : « Sur les coteaux, les vignes ne rampent pas à terre ; mais elles sont dressées et attachées à des échelas, comme on le pratique sur les bords du Rhin ». Les nombreux vignobles qui entourent Limoges de toutes parts ne produisent qu'un vin âpre qui ne flatte pas le palais du voyageur. Golnitz mentionne de « belles prairies » le long de la Vienne et il s'étend assez longuement sur la difficulté des chemins, mais uniquement dans la partie orientale de son parcours limousin, précisément là où Montaigne avait noté lui aussi le mauvais état des routes. Le trajet de Saint-Priest-Taurion à Sauviat se fait en effet « par un chemin raboteux qui est dans les montagnes et en traversant quelques bourgs obscurs ». Ensuite, après Sauviat, « il n'y a rien à noter si ce n'est la difficulté du chemin, chose fatigante pour les voyageurs ». Après Felletin, les difficultés se font plus grandes : « nous rencontrâmes une montagne rocailleuse à traverser et peu après de profondes vallées, chemin tout à fait difficile », et après avoir passé Pontcharraud puis Crocq, « la route est très mauvaise par ses montées et ses descentes ». Le gîte et le couvert font aussi l'objet de nombreuses récriminations. Si à Chabanais « le dîner est convenable », ce n'est pas le cas de l'auberge de la Bouteille, à la Barre, entre Saint-Junien et Limoges, où « la malpropreté nous fit subitement éloigner de ce lieu ; nous payâmes mais nous ne mangeâmes pas notre dîner qui se composait d'œufs et de fromage. Le vin était âpre au goût et servi dans des bouteilles et des coupes pas propres, nous n'y avons pas touché ». A mesure que l'état des chemins se dégrade, « la rusticité et la

²⁴ Abraham Golnitz, *Itinerarium Belgico Gallicum*, Leyde, 1631. Les extraits donnés ici proviennent de la traduction de André Leclerc, « Un touriste en Limousin au XVII^e siècle », *Almanach Limousin*, 1875, p. 112-120. Paul Ducourtieux a repris le texte de Leclerc dans « Les grands chemins du Limousin », *BSAHL*, t. 65, 1916, p. 165-170. Il existe une autre traduction du voyage de Golnitz concernant le Limousin et l'Auvergne : *Curiosités de voyage. De Limoges à Clermont et à Thiers en 1631. Extrait et traduction de l'itinéraire d'Abraham Golnitz par Ambroise Tardieu*, Lyon, imprimerie Pitrat aîné, 1882, 15 p. ; cet extrait ne donne, pour ce qui concerne le Limousin et la Marche, que la partie du voyage allant de Limoges à Pontaumur. Ambroise Tardieu date le passage de Golnitz en Limousin de début juin 1631 et sa traduction diffère sensiblement de celle donnée par André Leclerc. Ce dernier, *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 319-320, a signalé « un certain nombre d'erreurs commises par A. Tardieu », en particulier quelques « confusions de mots qui dénaturent complètement le sens de plusieurs observations de l'ancien voyageur ». Le trajet de Golnitz en Limousin est le suivant : Chabanais, Saint-Junien, la Barre, Limoges, Saint-Priest-Taurion, Sauviat, le Compeix, Felletin, Pontcharraud, Crocq, Pontaumur. Louis Duval, dans ses *Esquisses marchandes*, 1879 (réédit. 1980), p. 150, note au sujet de la description de Felletin faite par Golnitz, que l'on « croirait presque lire la relation d'un voyage en Tartarie ».

frugalité de la nourriture » augmentent. A Saint-Priest-Taurion, « nous n'eûmes pas autre chose que des châtaignes et des œufs » et à mesure que le voyageur progresse vers l'est, il traverse « les bourgs les plus affreux, où l'on ne trouve que du pain et de l'eau » et du vin « âpre et malfaisant pour les étrangers », alors que pour les autochtones, c'est « un nectar divin ». A Felletin, que Golnitz traverse alors que c'est un jour de foire avec « une grande abondance de Limousins », il s'est quand même délecté « de délicieux poissons, excellents à la bouche et au goût ».

La relation de voyage de Golnitz met en évidence le contraste entre deux secteurs géographiques bien différenciés dans leur physionomie. D'abord la partie occidentale du trajet durant laquelle le voyageur suit la vallée de la Vienne, depuis Chabanais jusqu'à quelques kilomètres à l'est de Limoges. Cette première partie du parcours apparaît comme une zone relativement facile à traverser, bien cultivée, aux vignes nombreuses et aux châtaigniers omniprésents. La description qui en est faite ne donne pas une image négative de ce secteur occidental de la province. Ensuite, dès que le voyageur quitte la vallée de la Vienne et qu'il aborde la partie orientale de son parcours, le ton du récit change. Le relief devient de plus en plus accidenté - Golnitz longe la bordure nord de la *Montagne* limousine - ce que soulignent plusieurs allusions aux difficultés des chemins. Les champs couverts de pierre sont nombreux donnant un aspect inculte au paysage, ce qui fait écrire au voyageur que « cette province ²⁵ est assurément mal cultivée ». Il en attribue la cause « plutôt dans l'ignorance des habitants que dans la nature du sol ». Et pour Golnitz, il ne fait aucun doute que cette « campagne couverte de pierres » pourrait être mise en valeur par « le travail des habitants si ceux-ci en débarrassaient les champs pour les livrer à la culture ». Jusqu'aux autochtones de ces régions plus montagneuses qui n'ont pas bonne presse : ce ne sont que rustres, négligés dans leur tenue vestimentaire et au visage difforme. De cette description de la partie orientale du trajet ressort une image beaucoup plus négative que celle de la partie occidentale. Cette nette opposition entre deux zones géographiques correspond à une certaine réalité que l'on peut retrouver de nos jours, avec à l'ouest une vallée de la Vienne accueillante et facile à parcourir, et à l'est un relief plus accidenté et au paysage plus austère. La pertinence des observations du voyageur allemand dénote de sa part un bon sens de l'observation et donne crédibilité et objectivité à cette source.

²⁵ Ce terme de « province » peu prêter à confusion : on pourrait croire en effet qu'il s'agit de l'ensemble du Limousin. En fait, il faut le replacer dans le contexte du récit, et une lecture attentive montre que ce terme de « province » concerne spécifiquement la partie orientale du trajet, c'est-à-dire la bordure nord de la Montagne limousine.

Quelques années après Golnitz, un voyageur anonyme ²⁶ parcourt la partie ouest du Limousin vers 1638 ou 1639. Son récit, qui présente de grandes similitudes avec celui du voyageur allemand, est le premier à insister sur l'importance de l'élevage : « le bétail y est en grand nombre par tout le pays, et s'y nourrissent de fort bons chevaux qu'on vend en la foire de Châlus, avec toute sorte de bétail, en telle abondance qu'il semble que de tout le Royaume on y en ait amené ». Cet auteur est aussi l'un des premiers à évoquer le parler local qui est un « langage grossier, et qui ne serait entendu en nulle part en France, si ce n'est de leurs voisins ». L'éloge de Limoges comme ville commerçante est appuyé : « l'industrie des artisans de Limoges à faire des ouvrages d'émail, des épingles, des clous, des trébuchets et autres fort délicats et subtils, est fort remarquable ; et quoique la ville soit éloignée de la mer, son trafic est aussi grand que de ville de France, pour sa grandeur ».

Vers le milieu du XVII^e siècle, un autre allemand, Martin Zeillers, décrit les principales villes du haut et du Bas Limousin ²⁷. Ce récit, qui ne comporte aucune mention d'itinéraire ni d'informations sur l'état des chemins, lequel avait pourtant frappé Montaigne et Golnitz, ne donne pas l'impression de celui d'un voyageur ayant traversé la province. Il semble plutôt s'agir d'un travail de compilation établi à partir de *Cosmographies* et de relations de voyageurs ²⁸. Aussi, retrouve-t-on dans cet ouvrage de Zeillers la plupart des informations déjà mentionnées par les voyageurs précédents.

Vers 1670, Jouvin de Rochefort, décrit Brive et ses environs comme « le plus beau paysage de la province » alors que Limoges, au milieu des vignobles et des prairies, lui apparaît comme une cité florissante et l'une « des grosses villes du royaume de France » ²⁹. Cette prospérité serait due à « plusieurs riches marchands qui trafiquent par mer et par terre de différentes marchandises qui se font dans le pays, et par le même moyen reçoivent ce que la

²⁶ *Le voyage de France, dressé pour l'instruction et commodité tant des François que des Estrangers*, Seconde édition, corrigée et augmentée, A Paris, chez Olivier de Varennes, 1641. La partie limousine de ce *Voyage* a été publiée par Marcel Laucournet, « Le Limousin vu par un voyageur en 1641 », *BSAHL*, t. 130, 2002, p. 395-397. Louis Bonnaud attribue ce *Voyage*, soit au jésuite Claude de Varennes d'après le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* de Antoine Alexandre Barbier, soit à Gilbert Duverdière d'après la *Biographie universelle ancienne et moderne* de Louis Gabriel Michaud. Le trajet de ce voyageur en Limousin est le suivant : Moulismes, Bussière-Poitevine, Bellac, la Maison Rouge, Limoges, Nexon, Lafarge (à deux lieues de Nexon : près de Lastours ?), Thiviers.

²⁷ Martin Zeillers, « Topographie de la Gaule ou description et examen des lieux les plus renommés et les plus connus du puissant et vaste royaume de France », Francfort-sur-le-Main, imprimerie de Gaspard Mérian, 1655-1657, 3 vol. Le Limousin est décrit dans la 6^e partie : « Les villes et places les plus notables et les plus connues des régions du Berry, Auvergne et Limousin », 1657. Les extraits de cet ouvrage, mentionnés ici, proviennent de Antoine Perrier, « Le Limousin vu par un géographe allemand du XVII^e siècle », *BSAHL*, t. 83, 1949, p. 76-84.

²⁸ Antoine Perrier, *loc. cit.*, 1949, p. 77, 79, 81, 83, montre d'ailleurs les très nombreux emprunts de Zeillers aux ouvrages parus antérieurement. Le passage concernant Saint-Junien est très symptomatique à cet égard ; on y retrouve en effet la plupart des caractéristiques déjà données par Golnitz : les vignes sur échelas comme le long du Rhin, le sol sablonneux, les maisons de forme ronde couvertes de tuiles, les alentours de la ville qui ont toujours été ravagés par la guerre.

²⁹ Alfred Jouvin de Rochefort, *Le voyageur d'Europe*, A Paris, Chez Denis Thierry, 1672, 3 tomes. Les passages concernant le Limousin se trouvent au tome II, p. 304 et suivantes. Extraits provenant de Paul Ducourtieux, « Les grands chemins du Limousin », *BSAHL*, t. 65, 1916, p. 172-174.

province ne leur peut pas donner »³⁰. En revanche, au nord de Limoges, vers Bessines et Razès, « le pays est ingrat et rempli de montagnes ».

C'est par ce même « pays ingrat » qu'Arthur Young aborde le Limousin le 4 juin 1787 mais lui n'y voit qu'un « délicieux paysage » et à mesure qu'il progresse vers le sud, « le pays croît beaucoup en beauté »³¹. Le voyageur anglais est d'ailleurs extrêmement flatteur envers le Limousin qu'il « préfère à toute autre province de la France » et dont « l'aspect général du pays est de beaucoup le plus beau » qu'il ait vu en France. Mais ces éloges ne visent que le paysage qui lui apparaît comme enchanteur et donc agréable à regarder, d'autant plus que l'agronome anglais parcourt le pays à une époque, début juin, où la végétation est en plein épanouissement, en particulier les châtaigniers et leur « feuillage ombreux ». En revanche, le gîte et le couvert ne se sont pas améliorés depuis Montaigne et La Fontaine³² et « l'aspect si peu engageant et le garde-manger si misérable de l'exécrable auberge, appelée Maison-Rouge » où Young comptait coucher lui fait reprendre son trajet jusqu'à Limoges où il séjourne une journée. Il décrit la capitale provinciale comme une « ville mal construite, avec des rues étroites et tortueuses, des maisons hautes et peu plaisantes ». De même, alors qu'il s'attendait à trouver en Brive « une charmante petite ville » que l'aspect des environs lui laissait entrevoir, « quand on y entre, la déception est de nature à vous inspirer un complet dégoût. Des rues étroites, mal bâties, sales, puantes, privent de soleil et presque d'air les maisons ». En revanche les routes attirent les éloges de Young. Il les décrit comme étant « vraiment superbes, bien supérieures à tout » ce qu'il a vu en France et ailleurs. Vers Pierre-Buffière par exemple, « la route est incomparablement belle et ressemble beaucoup plus aux allées d'un jardin qu'à un grand chemin » et la descente sur Donzenac se fait par « la plus belle route du monde, établie de la façon la plus parfaite, admirablement entretenue, semblable à une allée soignée de jardin, sans poussière, sable, pierres ou inégalités, ferme et nivelée, faite de granit écrasé, et tracée de façon à dominer toujours le paysage »³³.

³⁰ Comme le souligne Paul Ducourtieux à juste titre, Jouvin de Rochefort se montre d'une manière générale « par trop bienveillant pour notre ville [Limoges] ». Il voit par exemple les maisons « très bien bâties », ce qui ne sera pas le cas de l'intendant De Bernage, dix huit ans après : « Les rues de Limoges sont étroites, les maisons hautes et les toits avancés, ce qui rend cette ville fort obscure et fort sale » (Paul Ducourtieux, *Limoges d'après ses anciens plans*, Laffitte Reprints, 1982, p. 200, note 1). Il faut croire que Jouvin de Rochefort avait été très favorablement impressionné par Limoges car il y acheta par la suite une charge de trésorier de France au bureau des finances de Limoges et vint y habiter.

³¹ Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, Première traduction complète et critique par Henri Sée, 1931. Le texte décrivant le Limousin se trouve au tome 1, p. 94-101. Young a traversé la province en 6 jours (4 au 9 juin 1787) du nord au sud selon le trajet suivant : Argenton, La Ville-au-Brun, Maison-Rouge, Limoges (où il a séjourné une journée entière), Pierre-Buffière, Brive, Souillac.

³² A Bellac, bien que logé dans « la meilleure hôtellerie », La Fontaine y bût « du vin à teindre les nappes, qu'on appelle communément la tromperie de Bellac » et les cuisiniers y sont « des gens capables de faire un très méchant mets d'un très bon morceau ».

³³ C'est aux « bonnes œuvres » de « Turgot, cet ami de l'humanité », que Young attribue la qualité des grands chemins du Limousin. C'est surtout l'ingénieur Pierre Trésaguet qui a largement contribué à améliorer le réseau routier limousin à l'époque de Turgot. Mais lorsque Young parcourt le Limousin, l'état des grands chemins doit beaucoup au dernier intendant

En avril 1789, François Marlin, commis voyageur de son état, traverse la province d'ouest en est. Son récit reflète, comme celui d'Abraham Golnitz au siècle précédent, le net contraste entre la partie occidentale de la province jusqu'à Saint-Léonard, qui très cultivée et où alternent « de belles et spacieuses vallées et des coteaux fertiles », et la partie orientale, au-delà de cette ville, où le pays est « nu et stérile », peu cultivé et peu habité et où dominent surtout les « landes et les bruyères » qui donnent « une physionomie triste et un aspect aride ». Un élément du paysage attire particulièrement l'attention de Marlin, ce sont les nombreuses prairies, présentes partout et qu'il cite à plusieurs reprises. Aussi, ne peut-il s'empêcher d'en faire l'éloge : « Vous ne verrez nulle part des herbages découpés avec plus d'entente, ni arrosés avec plus de soin ». Et c'est dans ces prairies que se concentrent « des troupeaux de bœufs pour Gargantua », c'est-à-dire pour Paris, « la ville dévorante », car c'est vers les marchés parisiens que sont acheminés ces bœufs pour être consommés par les « beaux esprits » de la capitale. Marlin décrit les habitants des campagnes comme des êtres « courts et chevelus, sales et pauvres », mais ils ont « le teint et les traits de la santé ». Ce qui le surprend, c'est « que dans ce pays de maçons on bâtit si mal » les maisons. Limoges lui apparaît comme une ville « commerçante et riche » qui « pourrait être une ville brillante », mais elle est malpropre et mal bâtie et n'a « presque rien qui mérite d'arrêter le voyageur ». Les « routes de Turgot » forcent l'admiration de Marlin et elles sont d'une « telle beauté » qu'il n'ose les peindre car il « craint de les gêner en les décrivant »³⁴.

Un autre document, contemporain de celui de Marlin, est l'ouvrage de J. A. Dulaure. Il s'agit plus d'un guide que d'un récit de voyageur, car d'importants développements sont consacrés à l'histoire de la région et à la description des principales villes et de leurs monuments³⁵. Le Limousin y est considéré comme une des provinces « les plus pauvres du royaume », ce qui force les habitants à s'expatrier. Bien qu'il y ait « beaucoup de seigle » et du blé noir, ce sont les raves et les châtaignes qui constituent « la principale nourriture des habitants des campagnes ». Seule note positive, les nombreux pâturages dont sont pourvus aussi bien le Limousin que la Marche. Ils produisent un « foin de très bonne qualité » et ces

de la province, Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablouis qui a contribué à l'amélioration de la voirie durant son intendance de 1784 à 1790 : il s'occupa « tout spécialement des travaux publics auxquels il donna une vive impulsion. La confection, l'entretien et la réparation des grandes routes, des ponts et des chemins ruraux, firent l'objet de ses soins. Il plaça en 1785, des cantonniers sur les routes, fit faire des plantations et prescrivit diverses mesures de conservation. Il est l'auteur d'un *Mémoire sur la manière de faire les routes et de les entretenir* (1781) et d'un *Précis sur l'administration des Ponts et Chaussées* » (d'après Alfred Leroux, Inventaire Archives départementales, série C, 1891, p. LXXXVII-LXXXVII).

³⁴ François Marlin, *Voyages d'un français depuis 1775 jusqu'en 1807*, 1817, 4 vol. Extraits provenant de Paul Ducourtieux, « Les grands chemins du Limousin », *BSAHL*, t. 67, 1919, p. 96-102. Le trajet de Marlin est le suivant : Thiviers, Châlus, Séreilhac, Aix, Limoges, Saint-Léonard, Sauviat, Bourganeuf, Pontarion, Aubusson, la Villetelle.

³⁵ J. A. Dulaure, *Description des principaux lieux de France, contenant des détails descriptifs et historiques sur les provinces, villes, bourgs, ... etc., ainsi que des détails sur le commerce, la population, les usages, etc.*, 1789, Quatrième partie, 384 p. La description du Limousin se trouve aux p. 214-336 et celle de la Marche aux p. 337-377.

« vastes et belles prairies dont le coup d’œil est agréable » permettent de faire « un commerce considérable de chevaux fort estimés, et de bœufs destinés à l’approvisionnement de Paris ».

La description flatteuse du paysage limousin faite par Arthur Young n’a pas été du goût de J. Lavallée et L. Brion ³⁶ qui parcourent la province quelques années après l’agronome anglais à qui ils reprochent « d’avoir plus vu les campagnes de la France avec la prévention d’un Anglais » et d’avoir oublié « son penchant à la critique quand il peint les paysages du Limousin » dont il ne parle « qu’avec enthousiasme ». Ces deux voyageurs avouent ne pas avoir partagé « les douces illusions » dans lesquelles l’ouvrage d’Arthur Young les avait préparés et soulignent que « quelle que soit la fraîcheur de la verdure, la variété des coteaux et des vallons, la misère et les larmes habitent ces sites enchanteurs [...] Alors, que deviennent ces paysages si vantés par Young ? des cercueils ». Lavallée et Brion voient partout le sol comme « ingrat et infertile » ce qui « répand de la tristesse sur le paysage ». Limoges « est insensiblement tombée dans la médiocrité où nous la voyons aujourd’hui ». Quant aux habitants, ils sont accusés de superstition vis-à-vis de saint Martial « qui est tout pour les Limousins, qui est leur dieu, leur bienfaiteur, leur père, le fondateur de leur ville, le protecteur de leurs enfants, le gardien de la fidélité de leurs épouses [...] Cette superstition est une des plus anciennes et des plus invétérées dont la France offre l’exemple ».

Les représentations du Limousin que nous renvoient la plupart des relations de voyage précédentes sont assez flatteuses et l’image qu’elles reflètent montre une province diversifiée dans sa physionomie où l’uniformité et la monotonie sont gommées par une incessante alternance de cultures, de prairies, de châtaigneraies, de vignes, de bois et de landes et par un relief rapidement changeant où se succèdent collines, monts et vallées ³⁷. Certains contrastes intra-provinciaux ont été parfaitement perçus par quelques voyageurs, comme Abraham Golnitz et François Marlin, qui ont nettement différencié la partie occidentale de la province, plus favorisée et plus accueillante, de sa partie orientale, nettement plus pauvre et plus austère. Les seuls aspects vraiment négatifs de ces récits concernent surtout ce qui a trait aux réalités quotidiennes auxquelles sont confrontés les voyageurs, c’est-à-dire leur confort personnel, gîte et couvert, et l’état des routes, mais ce dernier point s’améliore nettement dans les dernières décennies du XVIII^e siècle. Ce sont surtout les écrits de la

³⁶ J. Lavallée, Louis Brion, *Voyage dans les départements de la France par une société d’artistes et de gens de lettres, enrichi de tableaux géographiques et d’estampes*, Département de la Corrèze, Paris, an IV, 48 p., Département de la Haute-Vienne, an V, 40 p. Cet ouvrage « emprunte » beaucoup à celui de J. A. Dulaure et certaines descriptions et anecdotes sont pratiquement identiques au texte de ce dernier.

³⁷ Arthur Young a été frappé par exemple par la « rapide succession des paysages » lors de son périple limousin, et pour l’agronome anglais, « la beauté du Limousin ne dépend pas d’un trait particulier, mais de la réunion de beaucoup. Collines, vallons, bois, clôtures, rivières, lacs, fermes éparses se mélangent pour former mille délicieux paysages, qui partout embellissent cette province » (Arthur Young, *op. cit.*, 1931, p. 100, 519).

période révolutionnaire qui insistent sur le côté misérabiliste et on ne peut manquer d'établir un parallélisme avec les cahiers de doléances de 1789 qui ne présentent la province que sous son aspect le plus noir.

Mais dans quelle mesure les récits de voyageurs reflètent-ils la réalité et celle-ci n'est-elle pas déformée par une vision trop empreinte de subjectivité ? En effet, les représentations que renvoient ces documents ne sont-elles pas « seulement le regard d'un voyageur enregistrant des données propres à conforter sa vision préconçue de la province »³⁸ qu'il traverse. Ce voyageur ne voit-il pas uniquement ce qu'il est supposé voir et ce qu'il s'attendait à voir ? De plus, la description qui est faite ne concerne que l'espace qui borde la route qu'emprunte le voyageur et la portée du regard de celui-ci est parfois réduite par suite du relief accidenté ou de la présence d'une végétation arborée dense³⁹. Ce n'est donc qu'une infime partie du territoire qui est vue et perçue. C'est pourquoi la représentation très fragmentaire et tronquée du Limousin que renvoient ces récits ne peut suffire à caractériser l'ensemble de la province. Enfin, en ce qui concerne les pratiques agricoles, le voyageur ne peut en avoir qu'une connaissance limitée car il se heurte à un langage local incompréhensible pour lui qui ne permet pas les échanges avec la majorité des habitants⁴⁰.

En définitive, « la perception des lieux » par les voyageurs « reste superficielle. Elle ne peut en saisir la diversité, voire la complexité »⁴¹. Les relations de voyage apparaissent donc comme très insuffisantes pour appréhender les réalités provinciales. Pour mieux appréhender celles-ci, il faut s'adresser à des sources plus détaillées comme les sources administratives.

3. LES REPRÉSENTATIONS « OFFICIELLES »

Les sources d'origine administrative, que l'on peut qualifier « d'officielles », se présentent sous forme d'état, de mémoire, d'enquête, de cahier ou de correspondance entre le pouvoir central et les autorités provinciales. Elles ont pour origine des demandes d'informations émanant de l'administration royale désireuse de mieux connaître l'état de la province, en particulier ses ressources et sa situation vis-à-vis des subsistances à un moment donné. Les rédacteurs de ces documents sont des gens du cru, des « locaux », en général des

³⁸ Michel Cassan, *op. cit.*, 1996, p. 9.

³⁹ Il n'y a vraiment que sur les hauteurs que l'œil du voyageur peut embrasser une grande étendue de terrain.

⁴⁰ Comme l'a noté La Fontaine, « passé Chauvigny », c'est-à-dire dès l'entrée en Limousin, « l'on ne parle quasi plus français » (*op. cit.*, 1927, p. 88). Les seuls interlocuteurs des voyageurs sont les « notables » parlant le français alors que l'immense majorité de la population ne parle que la langue limousine.

⁴¹ Michel Cassan, *op. cit.*, 1996, p. 9. René Boudard, « La Marche vue par les voyageurs des XVII^e et XVIII^e siècles », *MSSNAC*, t. 32, 1955, p. 223, qui a analysé des relations de voyage des XVII^e et XVIII^e siècles concernant la Marche considère que même si certaines d'entre elles, en particulier celles de Goltnitz et de Marlin, « sont copieuses », dans l'ensemble ces descriptions sont malgré tout « trop incomplètes pour nous donner un aperçu d'ensemble de la situation économique et sociale sur laquelle nous aurions tant à apprendre car nous ne possédons que des renseignements très fragmentaires »

curés, des commissaires aux tailles, des élus ou des subdélégués de l'intendance. Si tous ces individus sont censés décrire en connaissance de cause « leur » territoire, il n'en demeure pas moins que le contenu de leurs écrits peut être influencé par la qualité du destinataire du document ainsi que par la situation sociale du rédacteur lui-même ⁴². De plus, ce type d'enquête administrative suscite la méfiance des administrés par crainte de nouveaux impôts comme le signale par exemple en 1813 le maire de Saint-Sulpice-le-Dunois dans la lettre accompagnant les statistiques de l'année adressée au sous-préfet de son arrondissement : « Il est inutile de vous observer qu'on ne peut avoir de données certaines des propriétaires qui craignent en disant la vérité d'attirer sur eux quelque nouvel impôt » ⁴³. Pour limiter l'aspect positif de certains des renseignements fournis et afin de limiter le risque de se voir taxé d'impositions nouvelles, le rédacteur du document tend donc à masquer la réalité en « noircissant » le tableau. Ou bien il utilise des formules à « tournure restrictive ou négative » ⁴⁴ telles que « le terrain n'est pas ingrat » ou « le terrain n'est pas des plus fertiles » ⁴⁵. A l'inverse, l'excès d'informations positives laisse planer le doute sur la véracité de celles-ci car le rédacteur, par souci de plaire à ses supérieurs, a peut être par trop embelli la situation. Parfois, c'est la peur de la réquisition qui fausse l'enquête comme en ce début d'année 1694, en pleine période de crise alimentaire, où après une année 1693 désastreuse pour les récoltes ⁴⁶, un état des blés possédés par les particuliers a été ordonné. Le résultat de cet inventaire des subsistances disponibles est mis en doute par l'intendant de Bernage qui s'en fait l'écho auprès du Contrôleur Général le 25 février 1694 : « Les habitants seraient déjà morts de faim s'ils n'avaient pas plus recueilli de grains qu'ils n'en ont déclaré ; cependant ils vivent encore, leurs marchés sont assez fournis et le prix n'y est pas considérablement augmenté depuis le dernier décembre [...] je ne vous envoie cet état que pour vous faire voir combien il est difficile de parvenir à une connaissance bien sûre de la récolte d'une généralité, puisque tous les soins qu'on a apportés dans celle-ci n'ont pu conduire à rien sur quoi on puisse compter » ⁴⁷. Enfin, l'époque où sont établies les enquêtes influence parfois très fortement de

⁴² Un rédacteur taillable peut se montrer par exemple plus pessimiste qu'un non taillable afin d'éviter une imposition fiscale supplémentaire sur sa paroisse dans le cas où il donnerait une description trop positive des diverses productions de celle-ci.

⁴³ Paul Saillol, *L'évolution agricole du département de la Creuse. Deuxième partie. L'agriculture creusoise sous la révolution, le Consulat et l'Empire*, s. d. (1985), Guéret, p. 50, note 3. D'après Arch. dép. Creuse, 6 M 451. D'une manière plus générale, Henri Sée, *Histoire économique de la France. Le moyen-âge et l'ancien régime*, 1939, p. 192, a signalé cette peur de l'impôt : « La crainte des impôts paralysait tout progrès agricole ; les paysans pensaient que l'augmentation de la culture de leurs champs provoquerait l'augmentation de leur rôle de taille ; ils affectaient même de vivre d'une façon encore plus misérable qu'ils ne le faisaient réellement, de peur d'être trop rudement taxés ».

⁴⁴ Annie Antoine, *Fiefs et Villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle. Étude de la seigneurie et de la vie rurale. Mayenne*, 1994, p. 295.

⁴⁵ Arch. Dép. Hte-Vienne, C 121, *état* dressé par M. de Bellefond, commissaire des tailles, non daté (vers 1762).

⁴⁶ Sur les principales crises de subsistances qu'a connues le Limousin de 1690 à 1772, cf. annexe, p. 437 et suivantes.

⁴⁷ A. M. de Boislesle, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, 1874, t I, p. 356 (n° 1293). Il est vraisemblable que l'intendant, pour ne pas alarmer outre mesure le contrôleur général, se montre

manière négative le contenu de celles-ci. Les cahiers de doléances de 1789 sont les documents les plus caractéristiques à cet égard.

Les diverses représentations officielles doivent être manipulées avec précaution. Les plus pertinentes sont celles où le bon et le mauvais alternent car elles dénotent une certaine objectivité de la part du rédacteur. Trois ensembles de sources administratives permettent de dresser trois tableaux contrastés des campagnes limousines sur un peu plus d'un siècle : des statistiques établies au cours du dernier tiers du XVII^e siècle, le travail administratif de l'intendance de Turgot dans les années 1760 et 1770 et les cahiers de doléances de 1789.

3.1. Les statistiques du dernier tiers du XVII^e siècle

Les dernières décennies du XVII^e siècle ont vu apparaître les premières statistiques limousines⁴⁸.

1^o) *L'Estat des paroisses de l'Eslection de Brive*, rédigé entre 1660 et 1675, est l'une « des premières enquêtes administratives à données statistiques, établie dans un but fiscal pour connaître les facultés contributives des assujettis » des quatre-vingt-dix paroisses de cette élection⁴⁹. Pour chacune de celles-ci sont mentionnés les noms des seigneurs et des curés, les rentes et les dîmes qu'ils perçoivent, les principales productions agricoles, les foires et marchés, la valeur des terres, la composition des métairies et des observations sur les habitants⁵⁰. Cet *Estat* concerne deux régions différentes du sud-ouest du Bas-Limousin : d'une part le bassin de Brive où l'altitude est faible, le climat plus doux et les terres un peu plus fertiles qu'ailleurs, et, d'autre part, les zones qui avoisinent ce bassin sur sa partie orientale où l'altitude est plus élevée, le climat moins clément et les sols plus médiocres. Ces conditions environnementales contrastées se reflètent à travers la mention dans le document de la présence de l'une ou l'autre des quatre principales productions agricoles⁵¹ de cette élection dans chacune des paroisses (tableau 2.1). Ainsi, le seigle est

exagérément optimiste en écrivant que les marchés sont assez fournis, car 1693 a été une des pires années de crise du XVII^e siècle.

⁴⁸ Ces premières statistiques sont loin d'atteindre la précision et le détail de celles du XIX^e siècle, mais ce sont les seuls documents disponibles pour l'époque considérée.

⁴⁹ Ce document a été publié par Yvon Chalard, « *Estat des paroisses de l'Eslection de Brive* », *BSSHAC*, t. 103, 1981, p. 71-80, t. 104, 1982, p. 51-70, t. 105, 1983, p. 147-155. L'auteur du document est inconnu mais il s'agit vraisemblablement de l'un des officiers du siège de l'élection d'après Yvon Chalard.

⁵⁰ Voici à titre d'exemple les renseignements concernant l'agriculture fournis pour la paroisse de Saint-Germain-les-Vergnes : « les habitants s'occupent à cultiver la terre, travaillent fort ; le pays y est assez bon, produit du seigle, de l'avoine et des châtaignes ; n'ont ni foires ni marchés, vont vendre leurs denrées à Tulle et à Brive, font du nourrissage de bétail comme bœufs et pourceaux, sèment de deux en deux ans les terres. Il en faut 30 setérées de terre pour une métairie d'une paire de bœufs, 20 journaux de pré et 10 setérées de bois ; ladite métairie s'y vend 3 000 livres ; sèment 15 setiers de blé et en recueillent ordinairement 45. Le setier de blé vaut ordinairement 50 sols et l'avoine 10 sols. Les ventes y sont fortes » (« *Estat des paroisses de l'Eslection de Brive* », *loc. cit.*, 1981, p. 73.

⁵¹ Le document mentionne aussi l'avoine dans 55% des paroisses et le blé noir dans 9% de celles-ci. D'après une lettre du 10 juin 1687 adressée au Contrôleur général par l'intendant de Limoges, de Saint-Contest, les productions agricoles de l'élection de Brive sont le froment, le seigle, les avoines, l'orge, le blé noir, le blé d'Espagne ou maïs, le vin, les châtaignes, les cultures

cultivé partout, alors que le froment et la vigne le sont dans 51% des paroisses et les châtaigneraies dans 56% de celles-ci ⁵². Une minorité de paroisses, soit 12%, produisent à la fois du froment, du seigle, du vin et des châtaignes, et 41% d'entre elles fournissent au moins trois de ces productions : ces paroisses favorisées sont majoritairement situées dans le bassin de Brive. À l'inverse, celles où les conditions environnementales sont plus contraignantes ne fournissent que deux productions (39% des paroisses), voire une seule dans 7,8% des cas.

Tableau 2.1 - Les principales productions agricoles des 90 paroisses de l'élection de Brive vers 1670

(% du nombre de paroisses fournissant une ou plusieurs productions)

productions agricoles	froment seigle vin châtaignes	froment seigle châtaignes	froment seigle vin	seigle vin châtaignes	seigle châtaignes	froment seigle	seigle vin	seigle
nombre de paroisses	11	10	21	6	23	4	8	7
%	12,2	11,1	23,3	6,7	25,6	4,4	8,9	7,8
Source : « Etat des paroisses de l'Eslection de Brive », <i>BSSHAC</i> , t. 103, 1981, p. 71-80 ; t. 104, 1982, p. 51-70 ; t. 105, 1983, p. 147-155.								

La vigne est omniprésente dans certaines paroisses du bassin de Brive, comme à Allassac et à Chabrignac où il y a « quantité de vignes » alors qu'à Voutezac « la dite paroisse consiste quasi toute en vigne ». Aux productions agricoles ci-dessus est associé un élevage de bovins, de pourceaux et/ou de moutons dans les trois-quarts des paroisses avec localement une nette orientation vers le marché et la commercialisation d'animaux gras. Le rendement en seigle, mentionné pour soixante-dix paroisses, bien qu'il ne soit qu'indicatif étant donné sa forte variabilité d'une année à l'autre et de terroir à terroir, révèle une différence notable de potentialité agronomique entre les paroisses : dans 24% de celles-ci, la semence rend quatre pour un, dans 60% d'entre elles ce rapport est de trois pour un et il n'est que de deux pour un seulement dans 16% des paroisses.

Cet état des paroisses de l'élection de Brive fait ressortir deux caractéristiques. D'une part, l'existence d'une diversité interparoissiale prononcée de la valeur des terroirs et de leurs productions agricoles dans un espace pourtant restreint qui occupe 10% environ de la superficie du Limousin. D'autre part, l'individualisation à l'intérieur de cette élection d'un territoire, le bassin de Brive, qui contraste avec le reste de la province par l'importance qu'y prend la vigne.

jardinatoires et les fourrages (Anette Smedley-Weill, *Correspondance des Intendants avec le contrôleur général des Finances, sous-série G⁷, inventaire analytique*, 1989, tome I, p. 203).

⁵² Pour de plus amples informations concernant cet *Etat des paroisses*, voir la synthèse, en particulier cartographique, des données de ce document dans le *BSSHAC*, t. 106, 1984, p. 57-84.

2°) L'État des paroisses de la Généralité de Limoges concerne la période 1680-1686. Il a été réalisé à la demande de l'intendant Michel de Barberie⁵³. Pour chacune des paroisses des six élections composant alors la généralité sont énumérés le nom du seigneur, le nombre de feux et le montant annuel des impositions royales. Pour les 241 paroisses de l'élection de Limoges, l'une ou plusieurs des quatre principales productions agricoles - froment, seigle, vin et châtaignes - sont mentionnées⁵⁴ (tableau 2.2). Le seigle est cultivé dans toutes les paroisses alors qu'il n'y a que 33% de celles-ci qui produisent du froment, 75% fournissent des châtaignes et 34% du vin. Une forte disparité existe entre les paroisses : 6,7% d'entre elles disposent des quatre productions ci-dessus, 22,6% en fournissent trois, 47,3% n'en ont que deux (seigle et châtaignes ou vin) et 13,4% un seule (seigle). La diversité interparoissiale de la production agricole de cette élection s'explique par l'étendue de cette dernière et par la variabilité des paramètres environnementaux, surtout climatiques.

Tableau 2.2 - Les principales productions agricoles des paroisses de l'élection de Limoges vers 1686

(% du nombre de paroisses fournissant une ou plusieurs productions)

productions agricoles	froment seigle vin châtaignes	froment seigle châtaignes	froment seigle vin	seigle vin châtaignes	seigle châtaignes	seigle vin	seigle
nombre de paroisses	40	20	20	14	105	8	32
%	16,7	8,4	8,4	5,8	43,9	3,4	13,4
Source : « État des paroisses de la Généralité de Limoges », dans <i>Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Vienne, série C</i> , 1891, p. 137-224							

L'élevage est pratiqué dans toutes les paroisses de cette élection de Limoges. C'est l'élevage bovin qui a retenu l'attention du rédacteur du document. Il ne mentionne que les bœufs et les vaches et il donne le nombre de ces animaux dans chaque paroisse, ce qui n'est pas le cas pour les autres cheptels. L'élevage bovin apparaît donc dès ces années 1680 comme la plus importante des activités d'élevage.

Le document est moins riche d'informations en ce qui concerne l'élection de Tulle. Ses productions agricoles ne sont mentionnées que pour un faible nombre de paroisses, ce qui rend peu représentatives ces données. Seule l'estimation qualitative de la *valeur agricole* des

⁵³ État des paroisses de la Généralité de Limoges, publié par A. Leroux dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Vienne, série C, Fonds de l'Intendance de Limoges*, 1891, p. 137-224. Cet état concerne les élections d'Angoulême, de Saint-Jean d'Angély, de Bourgneuf, de Brive, de Limoges et de Tulle, dont seules les quatre dernières sont « limousines ».

⁵⁴ Voici un exemple de présentation des renseignements pour les paroisses de l'élection de Limoges : « Saint-Hilaire-Bonneval. 1680 : 2667 livres (d'impositions), 80 bœufs, 74 vaches (puis des données semblables sont fournies pour chacune des années 1681 à 1686). Cette paroisse est composée de 110 feux. M. de Sauveboeuf en est seigneur ; ce lieu est situé sur une colline : bon pays. Il s'y recueille froment, seigle, vin et châtaignes ; il s'y nourrit toutes sortes de bestiaux ; il y a beaucoup de prairies ». Pour les paroisses de l'élection de Tulle, les renseignements sont les mêmes sauf le nombre de bestiaux qui n'est pas indiqué, alors que dans celles des élections de Brive et de Bourgneuf, seuls sont mentionnés les impositions, le nom du seigneur et le nombre de feux.

paroisses, qui est précisée pour les trois-quarts de celles-ci, est utilisable. Ainsi, 5% des paroisses sont considérées comme « très bonnes », 36% de « bonnes » et 16% « d'assez bonnes ». À l'inverse, 32% d'entre elles sont vues comme « pauvres » et 11% franchement mauvaises sont qualifiées de « misérables » ou de « méchant pays ». Ces qualificatifs révèlent l'existence d'une variabilité du potentiel agronomique des 168 paroisses de cette élection de Tulle, tout comme dans celles de Limoges et de Brive.

3°) Le *Procès-verbal de la Généralité de Moulins*⁵⁵, établi en 1686 à l'initiative de l'intendant Florent d'Argouges, s'apparente beaucoup à l'*État des paroisses de la Généralité de Limoges*. Une partie du document concerne la Haute-Marche avec les élections de Guéret et de Combraille (ou élection d'Évaux) alors rattachées administrativement à Moulins. Les informations sont présentées paroisse par paroisse⁵⁶, avec pour chacune l'indication du seigneur, des rattachements administratif et religieux, du nombre de feux, de la taille payée pour chacune des années 1683 à 1687 et des productions agricoles, avec le cas échéant les lieux de foires.

La plupart des 303 paroisses ou collectes de l'élection de Guéret sont considérées par le rédacteur du document comme étant « situées en assez mauvais pays ». Le froment n'y est jamais mentionné, alors que le seigle est présent dans toutes les paroisses ou collectes. Les pacages sont mentionnés pour 24% d'entre elles, les châtaignes dans 16%, l'avoine dans 7% et la vigne dans seulement 1%. Comme dans les élections de Brive et de Limoges, on note dans cette élection marchoise l'omniprésence du seigle alors que les châtaigneraies sont très peu présentes et la vigne pratiquement absente. L'élevage des bovins et des moutons est développé comme l'atteste la mention des foires de Felletin, décrites comme « considérables par les ventes de bœufs gras et de trait et de moutons » ou encore celles de Châtelus, de Faux, de Jarnages et de Vallière⁵⁷. Les 82 paroisses et collectes de l'élection de Combraille sont toutes « situées en assez mauvais pays pareil à celui de l'élection de Guéret ». Les productions agricoles sont les mêmes que dans cette dernière avec là aussi l'omniprésence du seigle dans toutes les paroisses, alors que le froment est produit dans 6% de celles-ci, l'avoine

⁵⁵ *Procès-verbal de la généralité de Moulins dressé en 1686, par Florent d'Argouges, intendant de la dite généralité et publié par A. Vayssière, Moulins, 1892.*

⁵⁶ Voici un exemple de présentation des informations pour chaque paroisse : « Saint-Marc-à-Frongier. Seign. : M. de Saint-Marc. Pays de seigle et maçons ; gouvern. de la Marche ; év. de Limoges ; 131 feux ; taille des années 1683-87 : 1846 livres, 1850, 1680, 1560, 1600 ».

⁵⁷ À Châtelus (Châtelux-Malvaleix, Creuse), « il y a 24 foires pendant le cours de l'année, dont il y en a 6 de considérables pour les bœufs gras ». À Faux (Creuse), « il y a une foire de moutons, le 18 octobre, très considérable ». À Jarnages (Creuse), « il y a 4 foires en l'année, dont deux sont considérables, l'une pour les bœufs gras, l'autre pour les moutons ». À Vallière (Creuse), « il y a quatre foires en l'année, dont l'une est considérable pour la vente des moutons ».

dans 73% d'entre elles et la vigne dans une seule paroisse ⁵⁸. En revanche, les châtaigneraies sont absentes. Les pacages ne sont pas mentionnés et seules quelques foires, comme celles d'Auzances « où se vendent quantité de bœufs et cochons gras qui se conduisent à Paris » ou celles de Lépaud où se tiennent « six foires considérables pour toutes sortes de bestiaux », révèlent la pratique de l'élevage.

Deux autres sources, datées de 1698, complètent les trois précédentes. Il s'agit de *Mémoires* qui font partie d'une enquête dite « pour l'instruction du duc de Bourgogne » et qui couvre l'ensemble du territoire national. L'enquête, demandée par le duc de Beauvillier ⁵⁹, précepteur en titre du duc de Bourgogne, était destinée à faire connaître à ce dernier les provinces du royaume sur lesquelles il serait appelé à régner. Les deux *Mémoires* qui intéressent le Limousin concernent la généralité de Limoges et celle de Moulins ⁶⁰ dont dépendait la Haute-Marche. Les deux documents apportent peu d'informations sur l'agriculture et l'élevage. Ils décrivent les deux activités à l'échelle de l'élection et non paroisse par paroisse comme les trois sources précédentes.

4°) Le *Mémoire sur la généralité de Limoges* ⁶¹ décrit le Haut et le Bas Limousin comme étant « couverts par quantité de bois châtaigniers dont le fruit fait la principale nourriture des habitants. Les terres sont peu propres à porter du froment ; mais il y croît d'assez beaux seigles. On y sème aussi beaucoup de blé noir, autrement appelé sarrasin, et on y cultive une espèce de grosses raves [...] Le Haut-Limousin ne produit point de bons vignobles ; il ne laisse pourtant pas de s'y recueillir quelques vins suffisants pour les gens du commun [...] Le Bas-Limousin produit d'assez bons vins, principalement ceux d'Allasac et de quelques cantons aux environs de Brive [...] Ce qui fait le principal revenu du Haut et Bas-Limousin, c'est le commerce des bestiaux et principalement des bêtes à corne. Les moutons n'y sont pas excellents et il ne s'y fait guère de commerce de laines que pour l'usage du pays ;

⁵⁸ Le rédacteur mentionne en plus les raves, présentes dans 63% des paroisses, le sarrasin dans 29% de celles-ci et l'orge dans 25%. Mais ces productions existent aussi dans toutes les autres élections limousines, mêmes si elles ne sont pas mentionnées par les documents précédents.

⁵⁹ D'après Esmonin, *Etudes sur la France des XVII^e et XVIII^e siècles*, 1964, c'est le duc de Beauvillier qui a rédigé et envoyé aux intendants le questionnaire à l'origine de cette enquête. Chaque mémoire apporte des informations sur la géographie de la province, sur le climat, sur les productions agricoles et industrielles, sur le commerce, sur l'état ecclésiastique, sur le gouvernement militaire, sur les différentes justices, sur les finances et sur les villes, terres et seigneuries.

⁶⁰ « Mémoire sur la Généralité de Limoges, dressé par Louis de Bernage, intendant, 1698 », publié par A. Leroux dans le *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 149-258 ; *Mémoire de la Généralité de Moulins, par l'intendant Jacques Le Vayer*, publié par Pierre Flament, Moulins, 1906 : document non daté mais de la même époque que le *mémoire* de Louis de Bernage. Un document du même type que les deux précédents et concernant le Poitou contient quelques lignes sur le pays de Rochechouart qui ont été publiées sous le titre : « Extrait du mémoire concernant la province du Poitou, par Meaupeou d'Ableiges, intendant, 1698 », *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 260-261.

⁶¹ Le plan de ce mémoire est d'abord thématique puis ensuite géographique. Après une présentation du milieu physique, des cultures, du commerce et des mœurs des habitants, l'état ecclésiastique de la province et l'administration civile (justice, gouvernement militaire et finances) sont ensuite relativement détaillés. Enfin, les principales villes, les terres titrées et les seigneuries sont décrites. Ce sont surtout les aspects nobiliaire, administratif, judiciaire et religieux qui sont traités, lesquels occupent les trois quarts du document.

mais il s'y vend beaucoup de bœufs, non seulement pour les provinces circonvoisines, mais encore aux marchands de Paris ». Les informations propres à la Basse-Marche sont encore plus brèves : « Les terres qui sont près du Limousin sont de même nature, c'est-à-dire pays de châtaignes ; il y a des vignobles aux environs de Bellac et du Dorat, et les cantons près la Haute-Marche et le Poitou sont assez propres pour les blés. Il ne se fait nul commerce particulier dans cette partie de la province, qui participe seulement au commerce du reste de la Généralité ».

5°) Le *Mémoire de la généralité de Moulins*⁶² évoque peu le monde des campagnes. Il décrit la Haute-Marche et la Combraille comme un « pays de bruyères et de montagnes, froides et pleines de rochers, coupé de haies, mais les bois y sont considérables ». Les productions agricoles sont essentiellement « quelques blés seigles et surtout des blés noirs dont les paysans se nourrissent, aussi bien que leurs bestiaux ». Dans les paroisses proches du Limousin, « il y a beaucoup de châtaigniers dont les fruits contribuent à la subsistance des habitants ». Les étangs sont nombreux et « le poisson se vend en Auvergne ». L'élevage est développé. Il donne lieu à « un commerce considérable de bœufs, vaches, veaux et surtout de moutons qu'ils nourrissent et engraisent ». Dans l'ensemble, c'est un pays « mauvais et peu habitable ».

Les trois documents de la période 1660-1686, grâce à leur niveau élémentaire d'observation, la paroisse, sont les seuls à mettre relief la diversité provinciale et l'existence d'espaces intra-provinciaux ou « pays » aux potentialités différentes. En effet, d'un pays de Brive favorisé par ses conditions environnementales jusqu'aux secteurs les plus montagneux⁶³ des élections de Guéret et de Tulle⁶⁴ où les conditions de « milieu » sont plus contraignantes, la diversité est marquée. Cette dernière n'empêche cependant pas la pratique d'une polyculture qui est toujours associée à l'élevage, et cela partout à travers l'espace limousin. À l'inverse, les deux *Mémoires* de 1698, en ne décrivant le monde des campagnes que d'une manière très globale, font apparaître celles-ci comme un ensemble pratiquement uniforme où toute diversité interparoissiale est gommée. De plus, ils renvoient une représentation plus négative que ne le font les trois documents de 1660-1686, ce qui s'explique par le moment où ces *mémoires* ont été écrits. Leur rédaction intervient en effet

⁶² Le plan de ce mémoire et son contenu sont très semblables à ceux concernant la généralité de Limoges : la majeure partie du texte est consacrée aux aspects religieux, militaire, de justice et de finance.

⁶³ C'est-à-dire la *Montagne* limousine.

⁶⁴ A ces deux élections il faudrait ajouter celle de Bourgameuf, située en grande partie dans le nord-ouest de la *Montagne*, mais l'*Etat des paroisses de la généralité de Limoges* ne donne aucune information concernant les productions agricoles de cette élection. On peut cependant supposer que ces dernières doivent être très semblables à celles des paroisses montagneuses des élections de Guéret et de Tulle situées elles aussi dans la *Montagne* limousine.

après les années 1690-1694 marquées par de graves crises de subsistances. Les intendants, pour soulager leur généralité après des années difficiles, ont sans doute noirci le tableau dans le but d'obtenir une réduction d'imposition.

3.2. La production administrative de l'intendance de Turgot

Dans les premiers mois de son intendance à Limoges, l'une des premières tâches de Anne Robert Jacques Turgot fut de s'informer de l'état de sa généralité. Pour cela, en mai et juin 1762, il adresse différentes circulaires⁶⁵ aux commissaires aux tailles et aux curés leur demandant « des éclaircissements de toute espèce » sur les paroisses de leur ressort. Au sujet des religieux, l'intendant indique que « personne n'est plus à portée que M^{rs} les Curés par leur état et par la confiance que leur Ministère inspire au peuple de bien connaître sa situation et les moyens de la rendre meilleure ». Ainsi, ils « pourraient fournir des lumières très précieuses et rendre de grands services aux Sciences, aux Arts, au Commerce et surtout à l'Agriculture, puisque eux seuls sont à portée de faire une foule d'observations qui échappent nécessairement aux habitants des villes [...] Les Instructions qu'ils pourraient donner aux paysans en leur communiquant les découvertes et les nouvelles pratiques seraient très avantageuses aux progrès de la Science économique ». Dans une autre lettre du 31 août 1762, Turgot fixe la tâche des commissaires aux tailles : « Je vous serais obligé de prendre tous les renseignements pour chacune des communautés de votre arrondissement et de m'envoyer pour chacune un mémoire dans lequel vous aurez la bonté de marquer comment la collecte est composée, le nombre de feux, les cultures, le marché le plus proche et un homme de confiance pour recevoir les circulaires que j'aurai à envoyer dans les paroisses ». Le zèle des commissaires aux tailles ne répondit pas vraiment à ce que souhaitait l'intendant. Aussi renouvela-t-il plusieurs fois ses demandes aux cours des années suivantes.

Soit qu'une partie des commissaires ou des curés n'ait pas répondu aux demandes de l'intendant, soit qu'une partie de leurs réponses est aujourd'hui perdue, ou les deux raisons à la fois, les documents qui sont parvenus jusqu'à nous ne concernent qu'environ 20% des paroisses limousines de la généralité de Limoges⁶⁶. Ces sources, intitulées *Mémoires*, *États* ou *Observations*⁶⁷, qui datent de la période 1762-1765, sont donc loin d'être

⁶⁵ Arch. dép. Hte-Vienne, C 100 : circulaires de Turgot des 3 mai et 25 juin 1762 adressées aux curés, et du 1^{er} juin 1767 adressée aux commissaires aux tailles ; 13 F 28 : circulaire de Turgot du 10 juin 1762 donnant des instructions aux commissaires aux tailles. Voir aussi Gustave Schelle, *Oeuvres de Turgot*, t. 2, 1914, p. 169-177, 244-250, et t. 3, 1919, p. 622-625.

⁶⁶ En effet, ces documents ne concernent que 56 paroisses de l'élection de Limoges (8 en Basse-Marche et 48 en Haut-Limousin), 58 de celle de Tulle et 14 de celle de Brive.

⁶⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, C 102, 118, 120, 121. Une partie des *Mémoires* et *Observations* concernant le Bas-Limousin a été publiée par Yvon Chalard : « Mémoire sur la paroisse de Cosnac », *BSSHAC*, t. 99, 1977, p. 120-126 ; « Observations sur les paroisses de Collonges, Lignerat, Saillac, Chauffours et Branceilles composant la division de Collonges », *BSSHAC*, t. 101,

géographiquement exhaustives. De plus, elles sont très inégales dans leur contenu. Pour certaines paroisses, les informations sont réduites au minimum, comme à Espagnac : « paroisse pauvre ; de très mauvais chemins » ou à la Roche : « pays tout en rochers »⁶⁸. Pour d'autres, les renseignements sont plus nombreux et diversifiés⁶⁹, devenant quelquefois abondants⁷⁰. L'inégale valeur et la disparité des informations contenues dans ces divers documents, ainsi que le faible nombre de paroisses documentées, rend ces sources moins riches que celles de la période 1670-1686. Les productions agricoles, lorsqu'elles sont mentionnées, sont les mêmes que celles de la fin du XVII^e siècle⁷¹ et la diversité interparoissiale constatée précédemment est toujours présente, ainsi que la polyculture qui est pratiquée partout associée à un élevage omniprésent. Malgré leurs limites, ces sources des premières années de l'intendance de Turgot renvoient deux images contrastées de la province.

D'un côté, certains mémoires dressent un constat sans parti pris où le mauvais est aussi bien évoqué que le bon. Un commissaire des tailles de la Basse-Marche mentionne par exemple que la paroisse de Villefavard est constituée de deux parties, dont l'une « est un pays de landes qui est mauvais » et l'autre « fait un terrain bon et sain, le blé seigle y vient assez bien, les pacages et prairies y sont de bonne nature ». Une partie de la paroisse de Droux est « un pays froid » qui « rapporte peu de grains », alors que « le restant de la paroisse est un terrain bon et sain où l'on sème du blé seigle et même du blé froment qui y réussissent assez bien ». En revanche, dans des paroisses contiguës aux précédentes, comme à Foulventour, le même rédacteur indique que « le terrain n'est point de bonne nature », alors qu'à Dompierre il le signale comme « très bon » tandis qu'il « est excellent » à Saint-Priest-le-Betoux et à Dinsac⁷². Un autre commissaire aux tailles, le sieur Boury, de la subdélégation de Châlus, écrit que la paroisse de Gorre « est assez bien cultivée » et que ses habitants « sont assez

1979, p. 229-236 ; « Observations sur les paroisses de Meyssac, St-Julien et Maumont », *BSSHAC*, t. 103, 1981, p. 127-129 ; « Election de Brive. Subdivision d'Ayen. Observations sur les paroisses de Perpezac-le-Blanc, Le Temple d'Ayen, Ayen, St-Cyprien, composant les deux tiers de la Subdivision d'Ayen », *BSSHAC*, t. 104, 1982, p. 101-108.

⁶⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, C 121. Espagnac et la Roche sont en Corrèze.

⁶⁹ Comme par exemple pour la Meyze : « « Paroisse assez vaste, sa situation est belle. L'air y est tempéré. Elle est arrosée par divers petits ruisseaux qui occasionnent souvent du dégât aux prairies, surtout lorsque les pluies sont fréquentes. Il s'y recueille beaucoup de seigle et de froment. Le paysan y est assez intelligent et laborieux et pauvre » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118).

⁷⁰ C'est le cas pour quelques paroisses de la Basse-Marche, de la région de Châlus et de l'élection de Brive et surtout pour deux documents particulièrement développés, l'un émanant de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille (Corrèze), et l'autre de celle de Lizières (Creuse).

⁷¹ Seul le maïs est mentionné dans quelques paroisses de l'élection de Brive alors qu'il ne l'était pas à la fin du XVII^e siècle. Par contre la vigne a pratiquement disparu dans l'élection de Limoges : elle n'est mentionnée que dans deux paroisses sur les 52 pour lesquelles les productions agricoles sont indiquées. Cette disparition s'explique 1°) surtout par le « grand hiver » de 1709 qui a détruit un très grand nombre de vignes, lesquelles n'ont pas été remplacées par la suite ; 2°) par le fait que les productions agricoles ne sont pas mentionnées dans les documents de 1762-1765 pour beaucoup de paroisses qui étaient viticoles à la fin du XVII^e siècle.

⁷² Les observations concernant ces diverses paroisses de la Basse-Marche proviennent des Arch. dép. Hte-Vienne, C 118, daté de 1764, sans nom d'auteur. Toutes les paroisses mentionnées sont situées en Haute-Vienne.

industrieux, la majeure partie ayant de petits commerces ou professions comme voituriers, cabaretiers, tisserands », ce qui leur fournit « des moyens pour payer leurs impositions, et par ce moyen, ils se conservent les grains provenant de leurs fonds pour leur subsistance ». À l'inverse, Champsac, paroisse pourtant contiguë à la précédente, « est assez mal cultivée », ce que le sieur Boury attribue « au dégoût pour la culture » des habitants, alors qu'à Pageas où le terrain est de médiocre qualité, l'habitant « n'est pas industriel et il est pauvre, et ce qui occasionne sa misère et son peu d'attention pour la culture »⁷³.

A l'inverse des documents précédents, d'autres s'attachent à ne donner qu'une représentation négative des territoires qu'ils décrivent. C'est le cas du mémoire⁷⁴ concernant la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille daté de 1762. D'après le rédacteur anonyme⁷⁵ de ce document, qui tend à généraliser ses observations à l'ensemble de la *Montagne* limousine, voire à la province, toutes les terres sont stériles et ne réussissent que rarement. Pour être mises en valeur, elles demanderaient beaucoup d'engrais, mais celui-ci manque « depuis tant d'années dans cette province » étant donné qu'il « n'y a pas assez de bestiaux, la misère du temps en est la cause ». Les récoltes sont ainsi insuffisantes pour nourrir les habitants, ce qui oblige « tous les ans une quantité prodigieuse de monde de la plupart de nos paroisses d'abandonner le pays natal d'où la misère les chasse et où ils manquent de pain, pour devenir mercenaires dans les contrées d'abondance ». La conséquence de cette émigration est qu'en enlevant de nombreux bras à l'agriculture, il n'y a plus de métayers pour mettre en valeur les terres et « la majeure partie des domaines ou borderies n'ont qu'un homme ou une femme avec deux ou trois enfants encore à la mamelle pour travailler deux ou trois cents setérées de terrain ». Et là « où il faudrait cinquante bras, à peine y en a-t-il six ou huit ». Qu'une mauvaise récolte survienne, « chose à laquelle nous sommes trop sujets, voilà une famille sans pain, le peu qu'elle a lui est enlevé par les huissiers des tailles qui commettent cent exécutions militaires contre ces misérables » qui se voient contraints de « déguerpir le

⁷³ Arch. dép. Hte-Vienne, C 118, document non daté. Toutes les paroisses mentionnées sont situées en Haute-Vienne. Parmi les *mémoires* pouvant être qualifiés d'objectifs, on peut citer aussi celui du sieur Mailhard, commissaire des tailles à Limoges. Outre l'énumération des diverses productions agricoles d'une trentaine de paroisses situées dans la partie sud-est de l'élection de Limoges, ce commissaire précise l'état des chemins de ce secteur : dans les trois-quarts des paroisses, ils sont « très mauvais », « mauvais », « pas beaux » ou « impraticables » à cause « des rochers, ravines et marais », alors que dans le reste des paroisses ils sont « assez bons » ou « assez praticables » sans toutefois être qualifiés de « bons ». Ce même commissaire s'est intéressé aussi à la salubrité de l'air qu'il considère dans un peu plus de la moitié des paroisses comme « très bon », « bon » ou « assez bon » alors que dans les autres « il n'est pas bon » ou « n'est pas salubre à cause des brouillards qu'occasionnent » les cours d'eaux et les étangs (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118, document non daté).

⁷⁴ Arch. dép. Hte-Vienne, C 102 : « Mémoire au sujet de l'imposition des tailles adressé à Monseigneur Turgot, Intendant du Limousin, par les habitants de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille le 19 septembre 1762 ». Ce document a été publié dans le *BSSHAC*, t. 98, 1976, p. 147-155. Cette paroisse est située au sud de l'élection de Tulle. Un autre mémoire, provenant des Arch. dép. Hte-Vienne, C 120, très semblable dans sa teneur au précédent concerne la paroisse de Cosnac, située dans l'élection de Brive ; il a été publié dans le *BSSHAC*, t. 99, 1977, p. 120-126.

⁷⁵ Ce mémoire est attribué à Jean François de Lespinasse, sieur de Pebeyre, conseiller d'élection à Tulle (Georges Marouby, « Saint-Pardoux-la-Croisille et l'auteur présumé du Mémoire », *BSSHAC*, 1976, t. 98, p. 156-159).

tènement. Le maître les retient, les nourrit, paye pour eux tailles et rentes, les console et les encourage », mais il « se ruine et est obligé d'envoyer ce colon et de laisser son domaine inculte comme nous n'en voyons que trop de nos jours : voilà notre situation » qui est celle « de la plupart des propriétaires qui sont abandonnés de leurs enfants qui sortent à qui mieux-mieux de cette province, voyant leurs pères dans la dernière misère et sans pain ». D'après l'auteur du mémoire, ce sombre tableau n'est que la conséquence de l'instauration, à l'initiative de l'intendant Tourny, d'un nouveau mode de calcul de la taille à partir du début des années 1740 ⁷⁶. Avant cette réforme, l'impôt royal (taille et accessoires, capitation) était réparti entre les assujettis avec des abus et des fraudes que dénoncent certains mémoires adressés à Turgot comme celui de la paroisse de Collonges : « La majeure partie des paysans et des cultivateurs s'est récriée sur la répartition des cotes entre les particuliers et sur la soustraction qu'elle prétend avoir été faite dans les déclarations de la bourgeoisie [...] les possessions du bas peuple sont mieux en évidence [et donc proportionnellement plus imposées] que celles des riches, et cette conjecture peut être admise dans presque toutes les paroisses non abonnées » ⁷⁷, c'est-à-dire dans celles où la réforme de Tourny n'a pas encore été appliquée. Le but de cette dernière était de rendre l'impôt plus juste et plus équitable. Pour cela, il fut imaginé de le calculer en fonction des possessions effectives de chacun, celles-ci étant connues de manière exacte à la suite de l'arpentement - appelé *État des Fonds* - de la totalité des biens fonciers de tous les propriétaires, privilégiés ou non, existants au niveau de l'unité fiscale élémentaire, la collecte ⁷⁸. Avec ce système, il devenait très difficile de dissimuler ses revenus car tous les biens-fonds étaient répertoriés et donc connus de tous, ce qui n'était pas le cas auparavant, en particulier pour « les domaines qui étaient soulagés [vis-à-vis] de la taille par les fausses déclarations de ceux qui les possèdent » ⁷⁹. Or, ces *domaines* où l'on fraude le fisc appartiennent très majoritairement à ceux que le mémoire de Collonges appelle les *riches*, lesquels sont essentiellement des nobles et des bourgeois ⁸⁰. Le rédacteur du document de Saint-Pardoux-la-Croisille est l'un de ces derniers. Il est à la fois juge et partie, étant propriétaire dans la paroisse pour laquelle il rédige le mémoire. Dans ces conditions, on comprend mieux ses récriminations à l'encontre de la réforme de Tourny : avec celle-ci, il se voit en effet davantage imposé. Aussi, ne présente-t-il que des aspects négatifs qui d'après lui résulteraient uniquement du nouveau mode d'imposition initié par l'intendant

⁷⁶ Voir en annexe, p. 448-449, les principales étapes de cette réforme du calcul de la taille.

⁷⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, C 120.

⁷⁸ Celle-ci correspond dans la majorité des cas à la paroisse.

⁷⁹ Arch. dép. Hte-Vienne, C 120.

⁸⁰ En effet, la plupart des domaines ou métairies de plus de 20 hectares appartient aux membres de la noblesse et de la bourgeoisie (*cf.* p. 212-214 à ce sujet), c'est-à-dire les *riches* pour le rédacteur du mémoire de Collonges.

Tourny ⁸¹. Ce mémoire sur la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille est l'archétype des documents ne renvoyant qu'une représentation noire de la province ⁸².

Les *Avis sur l'imposition* de la généralité de Limoges sont les principales autres productions de l'administration de Turgot. Ces documents, rédigés chaque année au printemps par l'intendant à partir des renseignements fournis par les différents commissaires aux tailles, sont destinés au pouvoir central. Chacun d'eux décrit l'état des cultures et donne des prévisions des récoltes à venir. La situation décrite par ces *Avis* est toujours mauvaise ⁸³. L'*Avis* de 1762, le premier que rédige l'intendant, est significatif à cet égard. En effet, la province a « beaucoup perdu de ses richesses et des profits considérables que les habitants tiraient autrefois de leur sol et de leur industrie » à cause de la surcharge des impositions qui frappent la généralité, ce qui a précipité celle-ci dans sa « misère actuelle ». Les habitants étant « très pauvres » ne peuvent pas faire « les avances qu'exige la culture des grains les plus précieux ». Ils se consacrent essentiellement à la production de blé noir et de raves, de maïs dans le pays de Brive, car ce sont des denrées « qui coûtent peu à semer et exigent très peu de frais d'exploitation ». Ces différentes productions, auxquelles s'ajoutent les châtaignes, constituent l'essentiel de leur nourriture et elles « suppléent au pain de froment et de seigle dont la plus grande partie du peuple limousin n'a jamais mangé ». L'intendant mentionne cependant la culture de ces deux céréales mais en ajoutant qu'elles sont « réservées pour la consommation des habitants un peu aisés ou pour le commerce ». Quant à « l'engrais[ement] des bestiaux, il est étonnant combien depuis quelques années cet objet de l'industrie des habitants a diminué ». Alors qu'autrefois le Limousin vendait des bœufs pour la consommation de Paris, aujourd'hui ce commerce est tombé, « soit parce que la consommation de Paris est diminuée, soit parce que les marchands ont donné la préférence à la Normandie » ⁸⁴. Les *Avis* des autres années sont de la même veine ⁸⁵. Tantôt, les seigles

⁸¹ Les critiques du rédacteur du mémoire de Saint-Pardoux-la-Croisille ne vise que l'impôt royal et jamais les charges seigneuriales et ecclésiastiques lesquelles ne sont pas négligeables. Cette discrimination se comprend : ce sont en effet ces mêmes *riches*, rédacteurs de mémoire, qui perçoivent les rentes seigneuriales et lèvent souvent les dîmes.

⁸² Un document de 1763 qui concerne l'élection de Guéret est lui aussi très caractéristique de ces mémoires à connotation fortement négative : *Observations sur la province de la Marche* (Arch. dép. Creuse, C 360). Voir des extraits de ce texte en annexe, p. 445.

⁸³ Ces *avis* sont connus pour les années 1762 à 1774 : Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, t. 2, 1914, p. 89-94 (1762), 155-156 (1763), 331-332 (1765), 407-409 (1766), 442-444 (1767), 607-610 (1768), t. 3, 1919, p. 3-7 (1769), 48-50 (1770), 357-369 (1771), 459-460 (1772), 553-554 (1773).

⁸⁴ Nous montrons dans la troisième partie combien cette dernière assertion de l'intendant Turgot est erronée. La vente des bœufs gras limousins dans les marchés parisiens a constitué tout au long du XVIII^e siècle la principale ressource économique de la province et la consommation de viande bovine à Paris, loin d'avoir diminuée, n'a au contraire cessé d'augmenter durant cette période. Le Limousin et la Normandie fournissent à eux deux environ 80% des bœufs à la capitale et cela de manière complémentaire au cours de l'année, la première province approvisionnant majoritairement les marchés de décembre à avril et l'autre le reste de l'année. Certains autres arguments avancés par l'intendant sont eux aussi très discutables comme par exemple le cas du seigle qui ne serait cultivé que pour les gens aisés et que pour le commerce.

sont ravagés par des gelées tardives ou des pluies surabondantes, tantôt les bestiaux sont décimés faute de fourrages, les châtaignes ou les blés noirs ont été détruits, de sorte que chaque année est calamiteuse pour l'une ou l'autre des productions agricoles. En fait, pour justifier ses demandes annuelles de diminution du brevet de la taille, Turgot ne présente que des aspects négatifs. Mais le tableau qu'il dresse du Limousin traduit l'état d'esprit d'un homme acquis aux nouvelles idées en matière d'économie rurale et fortement imprégné de culture physiocratique comme le montrent certains termes qu'il utilise - avances à la culture, frais de culture, produit net - ainsi que les différents écrits qu'il consacre par ailleurs à la « grande et à la petite culture »⁸⁶. C'est bien en économiste et en physiocrate que l'intendant voit et comprend la province : pour lui, elle n'est qu'un pays de petite culture exploitée en métayage, ce qui ne peut aboutir qu'à une misère généralisée. Dans une époque entièrement obnubilée par la production des grains, Turgot ne veut pas voir l'intérêt de la polyculture en Limousin, où pourtant cette forme d'exploitation est la seule qui soit viable dans cette province défavorisée par ses conditions environnementales. Enfin, il mésestime notoirement le rôle et l'importance de l'élevage. En définitive, ces différents *Avis sur l'imposition* doivent être considérés avec circonspection : ils ne renvoient qu'une représentation négative qui apparaît surtout comme une sorte d'argument venant conforter les idées de l'intendant, disciple de l'économiste Vincent de Gournay.

3.3. Les cahiers de doléances de 1789

Les cahiers du Tiers-État sont unanimes pour donner une vision très médiocre de la province, de ses ressources et de son agriculture⁸⁷, de sorte que les descriptions du pays sont faites « de manière à apitoyer des cœurs de granit »⁸⁸. Ainsi, le terrain de chaque paroisse est soit « ingrat, infertile, peu fécond », soit l'un « des plus stériles de la province »⁸⁹. Parfois la

⁸⁵ C'est le cas en particulier des *Avis* des années 1763, 1764 et 1765, lesquelles n'ont pourtant pas été particulièrement mauvaises : elles n'ont en effet pas retenu l'attention des chroniqueurs de l'époque qui ne mentionnent pour ces années aucune calamité notable (Jean Pierre Delhoume, *Chronique des temps de misère. XVII^e et XVIII^e siècles*, 2003, p. 81-82).

⁸⁶ Par exemple : « La grande et petite culture », dans Gustave Schelle, *op. cit.*, t. 2, p. 445-468 ; « Réflexions sur la formation et la distribution des richesses », *ibid.*, p. 534-600.

⁸⁷ Une centaine de cahiers, sur 900 paroisses limousines, a été publiée (cf. l'inventaire de ceux-ci dans les « Sources imprimées », p. 24-26). Pour ne pas sortir du cadre du présent travail, nous n'abordons ici que l'aspect « représentation » de la province que renvoient les cahiers, sans nous attacher aux revendications de ceux-ci.

⁸⁸ Antoine Murat, « Étude des cahiers de doléances paroissiales retrouvés en Creuse », *MSSNAC*, t. 28, 1941-43, p. 289. D'après cet auteur, il ne subsiste que 17 cahiers pour l'ensemble du département de la Creuse.

⁸⁹ C'est par exemple le cas dans le cahier des paroisses de Blond, de Bourganeuf, du Chastang, de la Croisille, d'Eymoutiers, de Chamberet, de Lagraulière, de Naves, de Peyrissac, de Pontarion, de Rilhac, de Saint-Jal, de Saint-Martin-Château, de Saint-Pardoux-la-Croisille, de Saint-Sulpice-Laurière, de Saint-Sylvestre (*MSSNAC*, t. 25, 1932-1934, p. 179 ; *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*, fasc. I, 1889, p. 34, 69-70, 122, 135, 267 ; *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 42 ; *BSLSAC*, 1897, t. 19, p. 534-535, t. 42, 1925, p. 97, et t. 93, 1990, p. 30 ; *BSAHL*, t. 88, 1961, p. 136 et t. 92, 1965, p. 190 ; *Nouveaux cahiers de doléances*, 1890, p. 16, 20, 27 ; *Archives révolutionnaires*, fasc. IV, 1893, p. 11, 15, 28, 63).

totalité de la province est dite « d'une infécondité rebutante pour le cultivateur »⁹⁰ ou « la moins fertile du royaume »⁹¹, toute diversité provinciale étant gommée. D'ailleurs, l'opinion générale admise et répandue « dans toute la France » veut que la province ne soit connue que « sous la dénomination de pauvre et misérable Limousin »⁹². Dans ces conditions, les productions agricoles ne peuvent être que très insuffisantes et l'ensemble des grains récoltés chaque année « ne suffit pas à la consommation d'un dixième des paroissiens »⁹³. A cette stérilité générale du sol s'ajoutent les calamités climatiques - gelées, grêle, brouillards, inondations, sécheresses, pluies continuelles - qui détruisent telle ou telle culture, à tel point que « depuis l'hiver de 1766, à peine pouvons-nous compter de bonnes récoltes ; presque chaque année nous avons eu le chagrin de nous voir privés d'une moisson qui donnait plus d'espérance que celle de l'année précédente, mais au printemps la gelée, au milieu de l'été les orages, ont tour à tour détruit l'espoir du cultivateur »⁹⁴. Même les terroirs viticoles du Bas-Limousin ne sont pas favorisés. Les vignes sont « continuellement endommagées par les ravines qui quelquefois emportent les ceps et le terrain, ne laissant que des rochers [...] La gelée, le coulage et la grêle enlèvent très souvent tour à tour l'espoir d'une bonne récolte. S'il arrive une année abondante, le prix du vin est médiocre [...] Il ne peut s'exporter à cause des difficultés des chemins impraticables la moitié de l'année »⁹⁵. Quant aux animaux ruraux, ils « sont maigres et chétifs », n'étant « qu'à moitié nourris », et tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, les épizooties « les enlèvent journellement »⁹⁶. D'une manière générale, « on fait peu de nourrissage » de bestiaux en Limousin et « si on engraisse quelques bœufs pour Paris, les entraves mises à ce seul commerce en enlèvent toute la force et presque tout l'avantage et l'utilité »⁹⁷ qu'il procure. Certaines affirmations mettent sérieusement en doute la crédibilité des cahiers : « Nous sommes dans la situation la plus montagnaise, la plus froide et la moins fertile du Haut Limousin ; sur mille arpents de pays, il n'en est qu'un qui soit cultivé, et cette petite portion ne produit que très peu de chose à cause de l'ingratitude du terrain, du froid excessif qui se fait sentir presque toute l'année avec des brouillards continuels et de la neige permanente qui y existe près des trois-quarts de l'année »⁹⁸.

⁹⁰ « Cahier de doléances du tiers-état de la ville et collecte de Felletin », dans Louis Duval, *Introduction à l'histoire de la Révolution dans la Creuse. Cahiers de la Marche et assemblée du département. 1788-1789*, 1873, p. 112, 120.

⁹¹ Doléances de Chamboulive dans *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 51-52.

⁹² Doléances de Saint-Pardoux-l'Ortigier, *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 169.

⁹³ « Doléances de Saint-Basile » *Archives révolutionnaires*, fasc. IV, 1893, p. 15.

⁹⁴ Doléances de Perpezac-le-Noir, *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 125-126.

⁹⁵ « Doléances de Saint-Basile », *Archives révolutionnaires*, fasc. IV, 1893, p. 15-16.

⁹⁶ Doléances de Lagraulière, de Meilhards et de Perpezac-le-Noir, *ibid.*, p. 70, 108, 126.

⁹⁷ Doléances de Perpezac-le-Noir, *ibid.*, p. 126. Le cahier de Vigeois reprend mot à mot ce texte (p. 218).

⁹⁸ Doléances de paysans d'une paroisse voisine d'Eymoutiers, dans « *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne. I. Doléances paroissiales de 1789*, publiées par Alfred Leroux, Limoges, 1889, p. 39. Emmanuel Le Roy Ladurie a signalé un cas semblable, qu'il qualifie de « faux événement catastrophique », dans des « cahiers d'Etats généraux qui nous parlent de

Le paysan - un rustre « à demi couvert » - malgré « un travail forcé de douze heures par jour », peut à peine se procurer « le pain le plus grossier pour se substanter lui et sa famille dans une pauvre chaumière »⁹⁹. Il est depuis longtemps dans un tel « état d'avilissement, de misère et d'oppression qu'il ne peut que gémir »¹⁰⁰, alors que pendant ce temps, la noblesse et le clergé ont « un superflu de richesses, regorgent de biens et sont dans l'opulence dans des palais, châteaux et maisons richement et somptueusement décorés de toutes les aisances et commodités de la vie »¹⁰¹. Malgré son dénuement le plus complet, le peuple supporte « le poids des impôts et des rentes seigneuriales qui sont exorbitants »¹⁰², alors que les nobles, ecclésiastiques et privilégiés jouissent d'immunités fiscales malgré leurs richesses. Dans ce contexte, « l'ingratitude du sol » combinée à la lourdeur des différentes impositions obligent la majeure partie des habitants à « s'expatrier dans des provinces étrangères pour y chercher des ressources que leur pays natal leur refuse »¹⁰³. L'on voit ainsi des villages entiers dont tous les « bâtiments en ruine » annoncent « la plus grande misère » et révèlent qu'une « infinité de laboureurs ont quitté leurs foyers », de sorte que l'agriculture manque de bras et que « l'on ne trouve ni manœuvres ni domestiques pour faire cultiver les fonds »¹⁰⁴, d'autant plus que certaines de ces émigrations sont définitives¹⁰⁵. « Les seuls cultivateurs à l'aise »¹⁰⁶ sont ceux qui ont chez eux, un, deux ou trois maçons qui s'absentent les trois-quarts de l'année, ce qui permet de payer les impositions de la famille.

Les échanges commerciaux ne sont pas favorisés par « la difficulté des chemins qui sont peut-être les plus impraticables du royaume »¹⁰⁷. Quel que soit l'endroit par lequel on arrive à Saint-Vaury par exemple, « il y a des chemins scabreux. Ici, un banc de pierre, là une descente rapide parsemée de pierres, avec un rocher d'un côté et un ornière profonde de

six mois de neige dans des villages de basse altitude des Pyrénées, avec l'objectif de faire diminuer les impôts » (Emmanuel Le Roy Ladurie, « L'historien face à l'histoire climatique et à l'attitude des autorités en cas de conjoncture *climatico-périlleuse* », dans *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, 2002, p. 26).

⁹⁹ « Doléances des agriculteurs de Limoges », *Archives historiques de la Marche et du Limousin*, 1887, p. 124.

¹⁰⁰ Doléances d'Orgnac dans *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, publiées par M. Hugues, Tulle, 1892, p. 119.

¹⁰¹ « Cahier de doléances de la paroisse de Naves », *BSLSAC*, t. 93, 1990, p. 30. A noter que ce sont les seuls privilégiés qui sont considérés comme riches et opulents alors que la bourgeoisie n'est pas considérée comme riche.

¹⁰² Doléances d'Espartignac, *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 62.

¹⁰³ Doléances de la ville de Bourgneuf dans « Cahiers de doléances paroissiales de 1789 », *MSSNAC*, t. 25, 1932-1934, p. 179. De nombreux autres cahiers, comme par exemple ceux des paroisses de Felletin, de Naves, de Peyrissac, de Pontarion, de Royère, de Saint-Martin-Château, de Saint-Pardoux-la-Croisille, de Saint-Paul en Bas-Limousin, de Saint-Vaury et de Vigeois, mentionnent « la dure nécessité de s'expatrier », loin du pays.

¹⁰⁴ « Cahier de doléances de la paroisse de Naves », *BSLSAC*, t. 93, 1990, p. 35.

¹⁰⁵ Cahier de Royère en Poitou, élection de Bourgneuf, *Nouveaux cahiers de doléances*, 1890, p. 33.

¹⁰⁶ Cette mention de « cultivateurs à l'aise » est pratiquement l'un des rares éléments quelque peu positifs que l'on rencontre dans les cahiers de doléances.

¹⁰⁷ Doléances de Saint-Robert et Saint-Maurice dans *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 177. Si cela est sans doute vrai pour une partie du réseau des voies de communication secondaire, il n'en est rien pour les grands chemins dont l'excellent état a été vanté à la même époque par Arthur Young et François Marlin.

l'autre ; au bas, c'est un vivier où l'on passe très difficilement »¹⁰⁸. Ces mauvais chemins constituent « des obstacles insurmontables pour le débit de nos denrées dont nous ne pouvons tirer aucun parti les années d'abondance »¹⁰⁹ et mettent dans « l'impossibilité de se procurer, autrement qu'à grands frais, les denrées comestibles nécessaires »¹¹⁰. Il n'y a donc pas de débouchés et pas de commerce « faute de pouvoir communiquer, voilà ce qui entretient l'affreuse misère des habitants de la campagne »¹¹¹. Enfin, la milice qui « enlève tous les ans des hommes, de 16 à 40 ans, lesquels sont pourtant absolument nécessaires pour la culture des biens » contribue à rendre l'agriculture encore plus « languissante »¹¹².

D'après le cahier de Vigeois¹¹³, ce sont « les formes oppressives de l'administration, tant judiciaires que fiscales » qui sont responsables de la situation misérable dans laquelle se trouve la province : « Elles seules découragent l'agriculture ; elles seules sont la cause de la misère qui dévaste nos campagnes et qui les a comme frappées de stérilité ; elle seules sont ensuite la cause des émigrations si nombreuses hors de la province, et de ce que la plupart des petits propriétaires de fonds sont réduits au plus étroit nécessaire ». En plus, « les fléaux des saisons et des éléments » se conjuguent pour accabler le paysan en détruisant ses récoltes et en décimant ses bestiaux. Dans ces conditions, « que peut-on attendre d'hommes qui passent leur vie à craindre, à désirer, à pleurer » et pour qui s'en aller représente l'unique espoir « d'un mieux ailleurs ».

En définitive, aucun élément positif ne transparait à travers tous les cahiers de doléances et la province est décrite systématiquement de la manière la plus sombre possible. Une telle unanimité paraît suspecte, mais les cahiers de 1789 sont à mettre en liaison avec leur contexte¹¹⁴. Dans les années 1760 par exemple, la paroisse de Châlus n'est pas particulièrement défavorisée si l'on en croit un mémoire adressé à l'intendant Turgot : « les fonds y sont de bonne qualité et les fourrages très bons » et grâce à ses foires, « le débit des grains y est assez

¹⁰⁸ Cahier de Saint-Vaury, *Nouveaux cahiers de doléances*, 1890, p. 21.

¹⁰⁹ « Cahier de doléances de la paroisse de Naves », publié par Francis Ducreux, *BSLSAC*, t. 93, 1990, p. 34. On reconnaît quand même l'existence « d'années d'abondance ».

¹¹⁰ Doléances de Saint-Robert et Saint-Maurice dans *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 177.

¹¹¹ Doléances de Rosiers dans *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 144. Plusieurs cahiers bas-limousins mentionnent le mauvais état des chemins comme par exemple ceux des paroisses d'Allasac, de Chabrignac, de Larche, de l'Eglise-aux-Bois, d'Objat (*Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 14, 38, 81, 93, 110).

¹¹² Doléances d'Affieux, p. 5, et d'Allasac, p. 14 (*Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892).

¹¹³ Doléances de Vigeois, *Cahiers des plaintes et doléances des paroisses du Bas-Limousin*, 1892, p. 217-219.

¹¹⁴ Philippe Grateau, *Les Cahiers de doléances, une relecture culturelle*, 2001, p. 23-24. Cet auteur cite, d'après Anne Fillon, l'exemple du curé de Nouhans, dans la Sarthe qui a rédigé le cahier de sa paroisse sous la dictée de ses paroissiens : la moitié de ces derniers sont des pauvres et la population « ne se procure qu'avec peine les plus étroits moyens de subsistance ». Ce même curé, dans ses mémoires, décrit sa paroisse 20 ou 30 ans avant la Révolution comme « une contrée fertile et plantée comme un jardin [...] la nourriture des habitants même les moins aisés était substantielle et abondante ».

considérable et ordinairement à meilleur prix »¹¹⁵. Le cahier de doléances de cette même paroisse renvoie une toute autre image : le sol de cette paroisse est « ingrat et peu fécond », il ne produit « ni lin, ni vin, ni froment ; les troupeaux sont maigres et chétifs [...] et les productions en blé se bornent à des récoltes médiocres de seigle et de sarrasin »¹¹⁶. Il est douteux qu'un changement aussi radical se soit produit en l'espace d'une vingtaine d'années. En fait, ce cahier, pour rester dans le contexte de l'époque, se doit de renvoyer une image négative du territoire décrit, à l'égal des autres cahiers¹¹⁷. Dans ce contexte, quel crédit peut-on accorder aux informations transmises par ces documents qui sont « avant tout une œuvre de représentation » composée selon « les canons de l'art de se plaindre »¹¹⁸.

Depuis les documents du dernier tiers du XVII^e siècle jusqu'aux cahiers de doléances de 1789, c'est une représentation de plus en plus négative du Limousin que nous renvoient les diverses sources administratives analysées ci-dessus. Alors que les trois statistiques des années 1660-1686 révèlent une province d'autant plus diversifiée dans ses productions agricoles que les conditions environnementales sont moins contraignantes, avec les mémoires des intendants de 1698, toute diversification est gommée et c'est déjà une représentation négative, généralisée à l'ensemble de la province, qui s'impose. L'essentiel de la production administrative de l'intendance de Turgot ne fait que renforcer cette image, laquelle atteint son expression maximale avec les cahiers de doléances de 1789. C'est cette représentation négative des campagnes limousines que transmettent les historiens.

4. L'HISTORIOGRAPHIE DES CAMPAGNES LIMOUSINES AU XVIII^e SIÈCLE

L'histoire rurale du Limousin au siècle des Lumières n'est encore que très fragmentaire. Dans cette province pourtant éminemment rurale, le monde des campagnes est resté pendant longtemps ignoré des historiens et il n'apparaît qu'indirectement, à travers des thèmes qui ont davantage retenu l'attention comme l'intendance de Turgot ou la propriété foncière à la veille de la Révolution. Il faudra attendre les années 1970 pour que des travaux se consacrent plus spécifiquement aux campagnes limousines.

¹¹⁵ Arch. dép. Hte-Vienne, C 118.

¹¹⁶ « Doléances de la communauté de Châlus », dans « *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne. I. Doléances paroissiales de 1789*, 1889, p. 5.

¹¹⁷ En effet, pour montrer la faillite du « système » en place, les inspireurs et les rédacteurs des cahiers, qui sont des bourgeois pour la plupart, se sont attachés à renvoyer une image la plus négative possible. Le cahier de Châlus (Haute-Vienne) par exemple a été rédigé par le médecin Garebœuf (Fray-Fournier, « Bibliographie de l'histoire de la Révolution dans la Haute-Vienne », dans *Archives révolutionnaires*, t. III, 1892, p. 67) alors que celui-ci de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) est l'œuvre de deux « commissaires nommés » qui sont des juges, l'un royal et l'autre seigneurial (« Doléances du Tiers-Etat de la ville de Saint-Léonard », dans *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne. I. Doléances paroissiales de 1789*, 1889, p. 77-82).

¹¹⁸ Philippe Grateau, *op. cit.*, 2001, p. 28.

4.1. Une première étude qui a largement influencé l'historiographie limousine

La première étude concernant le Limousin du XVIII^e siècle ¹¹⁹ a marqué durablement l'historiographie limousine. Elle a servi de référence pendant plus d'un siècle. On a du mal à imaginer la raison d'une telle influence car il s'agit d'une étude « ouvertement et lyriquement hagiographique » ¹²⁰ destinée à glorifier l'œuvre de Turgot en Limousin. Pour Gustave d'Hugues, cet intendant, en qualité de représentant du pouvoir monarchique et en son nom, est le bienfaiteur de la province car il l'a sauvée de la misère. Pour argumenter cette thèse, une image très négative du Limousin est largement mise en avant ¹²¹ pour décrire la province avant que l'intendant n'y arrive. Elle « était à tous égards la plus malheureuse et la plus pauvre du royaume. Par sa situation, son terroir sablonneux et maigre, son climat rigoureux, l'absence de toutes communications, le réseau de douanes dont elle était environnée, et jusqu'au génie étroit, défiant et grossier de ses habitants, tout semblait la condamner à l'isolement, à la barbarie et à la misère » ¹²². Après les treize années d'intendance de Turgot, l'essor est spectaculaire : « l'agriculture, l'industrie et le commerce, débarrassés des entraves qui gênaient leur essor, font circuler la richesse et renaître l'abondance en un pays déshérité » ¹²³. Cette représentation a donné naissance à une « légende » ¹²⁴ qui a traversé les décennies. On la trouve par exemple, plus d'un siècle après Gustave d'Hugues, sous la plume d'un auteur affirmant sans hésitation que pendant son intendance, Turgot a réussi « à transformer la plus misérable généralité du royaume en l'une des plus prospères » ¹²⁵.

L'analyse de Gustave d'Hugues a fortement influencé l'historiographie limousine. La plupart des historiens ne manquent pas en effet de consacrer un traditionnel chapitre décrivant l'œuvre bienfaitrice de l'intendant Turgot en Limousin. Certaines des réalisations de

¹¹⁹ Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la Généralité de Limoges*, Paris, 1859.

¹²⁰ Michel C. Kiener et Jean-Claude Peyronnet, *Quand Turgot régnait en Limousin*, *op. cit.*, 1979, p. 303.

¹²¹ Le mémoire sur la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille, évoqué précédemment, est en particulier très souvent cité par Gustave d'Hugues.

¹²² Gustave d'Hugues, *op. cit.*, 1859, p. 6.

¹²³ *Ibid.*, p. 250.

¹²⁴ D'après Michel C. Kiener et Jean-Claude Peyronnet, *op. cit.*, 1979, p. 302-304 : « Turgot et sa légende ».

¹²⁵ Joseph Ruwet, *Lettres de Turgot à la duchesse d'Enville*, Louvain-Leiden, 1976, cité par Michel C. Kiener et Jean-Claude Peyronnet, *op. cit.*, p. 304. Dès l'époque révolutionnaire, la « légende » de Turgot était déjà bien ancrée dans les esprits comme l'atteste ce récit de voyage qui affirme que « le célèbre Turgot ne se montra qu'un moment à Limoges et tout prit une face nouvelle dans ces contrées [le Limousin] sous l'influence du génie de cet excellent homme [...] Quand il s'éloigna, tout retomba dans l'apathie première » (J. Lavallée, Louis Brion, *Voyage dans les départements de la France par une société d'artistes et de gens de lettres, département de la Corrèze*, an IV, p. 41). Par la suite, la « légende » de Turgot s'est perpétuée à travers certains auteurs, comme par exemple Paul de Lamasse, un farouche partisan de la monarchie, qui n'hésite pas à écrire qu'à « peine Turgot fut-il notre intendant que notre pays se transforma par enchantement, que les champs se défrichèrent et qu'un réseau de routes et de voies de communication se développa. Avant lui, les paysans vivaient de châtaignes, de seigle et de sarrasin ; avec lui, ils mêlèrent à ce menu trop spartiate du pain blanc quelquefois, de la viande souvent, du vin et des pommes de terre toujours ; docile aux conseils de Turgot, le Limousin a cultivé la pomme de terre vingt ans avant le reste de la France. Avant lui, notre province était considérée comme la plus pauvre du royaume ; immédiatement après lui, elle passa pour l'une des plus riches ». Mais avec la Révolution, « le Limousin, après vingt cinq ans d'inouïe prospérité, était redevenu, d'une façon générale, le sol le moins riche de France » (*Le pillage des biens nationaux. Une famille française sous la Révolution*, 1912, p. 300, 311).

l'intendant ont incontestablement été bénéfiques pour la province, comme l'amélioration du réseau routier et les réformes de la milice et de la corvée. Les nombreux écrits de l'intendant sur le commerce, les grains, la justice, les octrois, puis ensuite son accession à l'un des plus niveaux de l'État, ont aussi largement contribué à assurer sa popularité. Plusieurs historiens ont même attribué à Turgot ce qui ne lui revient pas comme par exemple la réforme de la taille ¹²⁶ dont Tourny est le véritable initiateur. Pour nous limiter au cadre du présent travail ¹²⁷, c'est-à-dire l'agriculture et l'élevage, il faut admettre que le bilan de son intendance reste limité. Si Turgot est à l'origine de l'introduction dans la province de la pomme de terre et des prairies artificielles, celles-ci demeurent expérimentales et il faudra attendre la fin du siècle pour qu'elles se développent. Les autres activités prônées par l'intendant, l'élevage du ver à soie, les cultures de la garance, de l'indigo et du riz, très en vogue à l'époque et adoptées un peu partout par les autres intendants, sont incomprises des autochtones et sont restées sans lendemain. Quant à l'élevage, Turgot n'a pas voulu ou n'a pas su en voir l'importance et le rôle dans une province où cette activité était pourtant primordiale, car en bon économiste de son temps, ce sont les blés qui étaient la préoccupation principale du moment. En fait, pour l'intendant, l'agriculture limousine n'est pas digne d'intérêt. Elle ne peut être un laboratoire des expériences nouvelles du temps car ce n'est qu'un pays de petite culture où n'existent pas « les bons indices de l'agriculture physiocratique : des bocages et des prairies ne valent pas les plaines à *bleds*, des châtaigniers et des noyers ne remplacent pas les hêtres et les chênes des parcs d'Ile-de-France » ¹²⁸.

Turgot a cependant essayé d'améliorer la situation du paysan limousin, en particulier en essayant de le soulager des impositions royales qu'il jugeait excessives. Mais sans doute n'a-t-il pas disposé d'une liberté suffisante pour aller jusqu'au bout d'une réforme dans ce domaine comme le montre le thème du concours, intitulé *Mémoire dans lequel on aura le mieux démontré et apprécié l'effet de l'impôt indirect sur le revenu des propriétaires des biens fonds* ¹²⁹, proposé par la Société Royale d'Agriculture de Limoges ¹³⁰ pour 1767. Le texte accompagnant ce sujet explique que lorsque l'État a besoin d'augmenter ses ressources fiscales, « la dépense des cultivateurs augmente et leur condition devient plus mauvaise [...] »

¹²⁶ C'est ce système, établi à partir de 1741, qui a donné lieu à la confection des « États des Fonds ». Au sujet de ces derniers, voir en annexe, p. 448-460.

¹²⁷ Il n'est pas question ici d'évaluer et de juger le rôle de Turgot en Limousin. Cela nécessiterait un travail à part qui est totalement hors de notre sujet.

¹²⁸ Daniel Roche, *La France des Lumières*, 1993, p. 212.

¹²⁹ Par impôt indirect, il faut entendre, d'après le texte explicatif qui annonce le concours, tous les impôts autres que ceux calculés directement sur le bénéfice net d'une production, c'est-à-dire ceux qui taxent tous les éléments de cette production.

¹³⁰ Cette société a été créée en 1759 à l'initiative de l'intendant Pajot de Marcheval. Chaque année, sous l'intendance de Turgot, les « personnes éclairées » étaient invitées à écrire sur un sujet défini, le meilleur mémoire étant récompensé par un prix.

ils marchent alors vers la ruine totale », et c'est sur le propriétaire lui-même que retombera le poids de l'impôt. Il y avait là une vision très objective de la réalité de l'époque, car c'était effectivement le paysan qui supportait la plus grande partie du poids des impositions et ce fardeau fiscal était vraisemblablement, pour une très large part, à l'origine de cette misère paysanne tant de fois mentionnée. En somme, ce sujet de concours, sous une forme déguisée, était une manière de dire que l'impôt royal était excessif et qu'il pénalisait fortement les progrès de l'agriculture et la prospérité du peuple des campagnes. Sujet brûlant s'il en est, car non seulement c'est le pouvoir qui était visé mais aussi tous les privilégiés¹³¹ qui ne supportaient qu'une faible part de l'impôt. Lorsque l'annonce de ce concours fut connu à Paris, c'est le ministre d'État, Bertin, et le contrôleur général, qui rappelèrent alors fermement à l'ordre les membres de la Société d'Agriculture en leur écrivant qu'il « serait beaucoup plus convenable de s'occuper des objets d'agriculture pratique » et qu'avec le sujet proposé, « ce ne sont point là les matières dont les sociétés d'agriculture doivent s'occuper, que les partis d'administration ne les regardent point et qu'il serait même dangereux qu'elles s'en occupassent. Il doit paraître encore plus extraordinaire qu'elles proposent ces questions à traiter au public, capable d'exciter de la fermentation »¹³². Il fallait maintenir le *statu quo* en matière fiscale. Dans ces conditions, on conçoit qu'il était difficile à l'intendant de réformer dans ce domaine et d'améliorer le sort de la paysannerie. Cet épisode montre une facette de l'action de Turgot lançant ses idées de réforme en proposant indirectement - sous couvert de la Société d'Agriculture utilisée comme un paravent - un thème qu'il savait sans doute difficile à faire admettre par le pouvoir.

4.2. Un début de XX^e siècle prometteur pour l'histoire rurale limousine

Le premier travail traitant des campagnes limousines est l'étude de Jean Loutchisky sur la propriété foncière dans le Bas-Limousin à la fin de l'Ancien Régime¹³³. En s'appuyant sur les rôles du vingtième¹³⁴, l'historien dresse un tableau de la répartition sociale du sol qui montre que les possessions paysannes représentent globalement 55% de la surface des élections de Brive et de Tulle¹³⁵, avec une variabilité extrême d'une paroisse à l'autre, cette

¹³¹ Une allusion à ceux-ci apparaît clairement dans ce passage du texte explicatif du prix : « le partage des charges publiques entre tous les membres de la Société en rendrait le poids moins sensible ».

¹³² A.N., H¹ 1503, dossier « Société de Limoges », lettres du 24 mars du Contrôleur Général à Bertin et du 20 avril 1766 de ce dernier à « Messieurs de la Société d'Agriculture de Limoges ». C'est en fait Turgot qui était le véritable initiateur de ce prix, comme nous l'apprend une lettre du Contrôleur Général à Bertin du 15 mai 1766, mais ce sont bien les membres de la Société de Limoges qui ont annoncé initialement le prix sous forme d'un prospectus imprimé et qui l'ont diffusé auprès des autres Sociétés.

¹³³ Jean Loutchisky, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution (principalement en Limousin)*, 1912.

¹³⁴ Nouvel impôt royal créé en 1749, venant s'ajouter à ceux existants (taille, capitation) et s'appliquant théoriquement à toutes les catégories sociales.

¹³⁵ Le territoire paroissial des villes (Brive, Tulle, Uzerche, Ussel...) n'a pas été pris en compte.

proportion évoluant de 5 à 98% selon les paroisses. La méthode utilisée par l'auteur, fondée sur l'exploitation de nombreuses données chiffrées, tranche avec la plupart des autres études réalisées à la même époque. Par le biais de la propriété foncière, la diversité des campagnes bas-limousines et la forte hiérarchisation sociale à la veille de la Révolution sont mises en évidence. A la « classe des privilégiés », regroupant les ecclésiastiques, les nobles et les bourgeois, Loutchisky oppose la « classe paysanne agricole »¹³⁶, c'est-à-dire tous ceux qui exploitent directement le sol de leurs mains, ce qui n'est jamais le cas des privilégiés qui en perçoivent les revenus. La hiérarchisation mise en évidence pour les « paysans » venait en contradiction avec l'idée généralement admise jusque là de l'uniformité sociale de ce groupe et de la faiblesse de ses propriétés. Or, depuis le laboureur aisé jusqu'au journalier ne possédant qu'une mesure, en passant par le métayer, le vigneron, l'artisan et l'occupé d'industrie, l'auteur décrit une paysannerie bas-limousine très diversifiée dans ses possessions foncières¹³⁷. Le système agraire est abordé par le biais des exploitations, de leur composition, de leur taille, de leur répartition et de leur mode d'amodiation, le tout en fonction des groupes sociaux. L'étude des mutations foncières au cours des décennies précédant la Révolution montre le rôle prépondérant de la bourgeoisie, mais la paysannerie a elle aussi notablement bénéficié de ces transferts de propriété, le groupe des laboureurs en particulier. Cependant, l'auteur est resté fidèle au courant historiographique qui a longtemps dominé parmi les historiens ruralistes français selon lequel « les grands domaines à la manière anglaise » constituent le modèle du développement de l'agriculture. C'est l'absence de tels domaines en France qui aux yeux de Loutchisky explique que « le développement économique du monde rural français n'a pu être que relativement médiocre » à l'époque moderne.

Avec l'ouvrage de René Lafarge, on aurait pu s'attendre à une étude approfondie de l'agriculture limousine au XVIII^e siècle comme le laisse supposer le titre¹³⁸. En fait, ce qui traite de l'agriculture et l'élevage reste dans le domaine des généralités alors que les structures agraires, la composition et le fonctionnement des exploitations et les pratiques culturelles sont ignorées. Il n'y a que la propriété foncière et sa répartition sociale qui est détaillée mais

¹³⁶ Sous ce terme Loutchisky a regroupé les paysans mais aussi les artisans et ce qu'il appelle les « occupés d'industrie » (meuniers, aubergistes, etc.), ces deux derniers groupes étant eux aussi peu ou prou des paysans.

¹³⁷ Pour l'ensemble des élections de Brive et de Tulle, un laboureur possédait en moyenne 26 arpents contre 7 au journalier et 6 à l'artisan et au métayer. Cette moyenne masque la variabilité notable de la taille de ces propriétés paysannes qui s'étalait de moins d'un arpent jusqu'à 2 ou 300 arpents par individu, ce dernier type de propriétaire paysan étant cependant rare. Loutchisky a rapporté toutes les valeurs de surface à une seule et même unité, « l'arpent de Paris », mais le mode de conversion des mesures limousines avec cet arpent est peu explicite dans l'ouvrage (p. 52) et laisse planer un doute à ce sujet. Pour cette raison, nous avons conservé dans le texte les unités anciennes au lieu de les donner en unités du système métrique. L'arpent de Paris le plus courant équivalait à 34,18 ares, et il est composé de 100 perches, chacune de ces dernières comprenant 18 pieds de roi carrés (Mireille Touzery-Le Chenadec, « Le cadastre de Berthier de Sauvigny et les mesures agraires dans le bassin parisien au XVIII^e siècle », *Cahiers de Métrologie*, 1996-97, t. 14-15, p. 89).

¹³⁸ René Lafarge, *L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'intendance de Turgot*, 1902.

l'auteur ne fait que reprendre le travail de Loutchisky en le généralisant à l'ensemble du Limousin, sans argumenter toutefois cette généralisation. En revanche, la majeure partie de l'ouvrage est consacrée à l'œuvre de Turgot. Tous les thèmes développés au siècle précédent par Gustave d'Hugues sont repris avec de nombreuses références à ce dernier. En définitive, l'ouvrage de René Lafarge n'apporte rien de nouveau par rapport à ceux de Gustave d'Hugues et de Jean Loutchisky.

C'est à la même époque que plusieurs études sur le métayage sont réalisées¹³⁹. Elles concernent surtout le XIX^e siècle. Les plus importantes sont des thèses de droit consacrées aux divers aspects juridiques des contrats. L'historique de ce mode d'amodiation et son évolution depuis le Moyen Age jusqu'au XVIII^e siècle ne sont étudiés qu'à partir de quelques baux seulement, ce qui limite la portée de ces études¹⁴⁰.

4.3. L'histoire rurale limousine en sommeil

Après ces travaux suivit une période de sommeil d'une cinquantaine d'années pour l'histoire rurale limousine de l'époque moderne. Il n'y a pratiquement que l'étude de Marcel Chamboux qui aborde un aspect de l'histoire des campagnes au XVIII^e siècle¹⁴¹. Ce travail, l'un des rares concernant le Limousin, avec celui de Jean Loutchisky, à être cité dans des travaux de synthèse récents¹⁴², est devenu la référence pour caractériser la propriété foncière à la fin de l'Ancien Régime dans le futur département de la Creuse. Cette étude, dont la validité a été mise en doute¹⁴³, parvient à des résultats qui rejoignent ceux de Loutchisky. Dans la Haute-Marche et la Combraille, la paysannerie « possède, en tout lieu, une portion importante du sol », surtout dans la *Montagne*. Comme en Bas-Limousin, la taille des

¹³⁹ Louis Bourdery, *Quelques baux à colonage en Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, 1897 ; L. Sauzet, *Du métayage en Limousin*, 1897 ; Benoît Clappier, *Le métayage particulièrement en Limousin. Des rapports entre Propriétaire et Métayer*, 1899 ; Joseph Peyraud, *Métayers et Fermiers généraux de la Basse-Marche*, 1911 ; Auguste Petit, « La métairie perpétuelle en Limousin au XV^e siècle », *Nouvelle Revue Historique du Droit français et étranger*, t. 43, 1919, p. 365-418. Alors que les travaux sur le monde rural sont peu nombreux durant la période fin XIX^e - début XX^e siècle, le milieu urbain a davantage attiré l'attention : plusieurs études de type monographique ont en effet été publiées durant cette période, comme par exemple celles sur Argentat, Aubusson, Brive, Compreignac, Felletin, Guéret, Peyrat-le-Château, Tulle.

¹⁴⁰ Parmi les « insuffisances » de ces travaux, nous citerons par exemple cette affirmation de L. Sauzet (p. 42) qui écrit « que l'on fixe invariablement dans toutes les baillettes une durée de 5 ans » pour les baux de métairies aux XVII^e et XVIII^e siècles. Nous verrons (cf. p. 229-230) que la durée des baux tout au long du siècle des Lumières est au contraire très variable, de une à neuf années.

¹⁴¹ Marcel Chamboux, *Répartition de la propriété foncière et de l'exploitation dans la Creuse. Les paysans dans la Creuse à la fin de l'Ancien Régime*, 1955, 38 p.

¹⁴² Par exemple par Anne-Marie Moulin, *Les maçons de la Creuse*, 1994, p. 49-58 ; Jean-Michel Chevet, *La terre et les Paysans en France et en Grande-Bretagne, du début du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, vol. I : Les hommes et les structures foncières, 1998, p. 50-51, 80-81 ; Gérard Béaur, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, 2000, p. 22-31.

¹⁴³ Alain Corbin, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle (1845-1880)*, réédition 1998, p. 245, note 72, a signalé la taille réduite de l'échantillon étudié par Marcel Chamboux : « le nombre de communes étudiées dans chaque petite région est si faible que les résultats obtenus par lui sont assez aléatoires ». On peut émettre d'autres réserves concernant l'étude de Marcel Chamboux : 1) la disparité des sources utilisées et leur non synchronisme : elles s'étendent en effet de 1751 à 1795, ce qui n'est pas spécifiquement la fin de l'Ancien Régime qui est étudiée contrairement à ce qu'annonce le titre de l'ouvrage ; 2) la valeur informative inégale de ces sources qui rend difficile les comparaisons interparoissiales (un rôle de taille n'est pas aussi détaillé qu'un *état des fonds*).

propriétés individuelles paysannes est très variable mais la micro-propriété prédomine largement. Ce large éventail de l'étendue des possessions foncières de la paysannerie est révélateur de la hiérarchie sociale de ce groupe : « à côté d'un nombre réduit de paysans, vivant indépendamment sur leurs terres, à côté d'une minorité plus réduite encore de paysans aisés très au-dessus de leurs affaires, propriétaires le plus souvent, quelquefois fermiers ou même métayers », et qui seront souvent les acquéreurs des biens nationaux, « la grande masse de la population rurale, ou ne possédait pas de terre, ou surtout, n'en possédait pas assez pour vivre ». C'est dans les paroisses considérées comme les plus riches « que la situation est, de loin, la plus mauvaise. Il ne paraît pas exagéré de dire qu'il y existe un véritable prolétariat rural ». Les « communaux » prennent une grande extension dans ce secteur, en particulier à mesure que l'on se rapproche de la *Montagne* où ils atteignent localement jusqu'à 75% de la surface de la paroisse ¹⁴⁴. La répartition sociale de la propriété foncière et sa structure en Haute-Marche et en Combraille sont donc, à bien des égards, très semblables à celles mise en évidence dans le Bas-Limousin par Jean Loutchisky.

4.4. Le renouveau : le temps des travaux universitaires

Dans les années 1970, deux types d'études d'histoire rurale concernant le XVIII^e siècle se développent : d'une part, celles qui prennent la forme d'une « histoire totale » limitée au seul champ spatial de la paroisse, et, d'autre part, celles qui sont d'ordre thématique et envisagent un aspect des campagnes à l'échelle de la province ou d'une partie de celle-ci ¹⁴⁵.

Les études de micro-histoire totale

Ces travaux s'appuient sur la même source du milieu du XVIII^e siècle, les *états des fonds*. Ils ont la même structure calquée sur les monographies d'histoire provinciale réalisées durant « l'âge d'or » de l'histoire rurale. Ce sont des « études de micro-histoire totale ». Les hommes sont dénombrés puis l'évolution démographique tout au long du siècle des Lumières est caractérisée. Les structures des campagnes - foncier, systèmes agraires - sont ensuite disséquées en liaison avec le statut social des individus. Les productions agricoles et la conjoncture sont évaluées, les conditions de vie du monde paysan et ses hiérarchies sociales

¹⁴⁴ Marcel Chamboux a tendance à considérer les terres communes comme un bien possédé par les seuls paysans, ce qui a pour effet d'augmenter la surface de la propriété paysanne, mais c'est une assimilation abusive. Il écrit par exemple pour les communes de la *Montagne* que la surface de la propriété paysanne y « allait bien au-delà de la moitié des territoires des paroisses si on leur adjoint les communaux » (p. 19). En fait, en Limousin, les « communaux » sont rattachés à ce que l'on appelle un « village » en Limousin (ce qui correspond au hameau : cf. p. 137) et non à l'ensemble de la paroisse. Seuls ceux qui sont propriétaires dans ces villages, et leurs métayers ou fermiers si le propriétaire n'est pas l'exploitant, ont le droit d'usage des terrains communs, et ces propriétaires sont aussi bien des paysans que des non-paysans, en particulier des nobles et des bourgeois : la paysannerie n'est donc pas la seule « propriétaire » des biens communaux.

¹⁴⁵ La revue bibliographique qui suit n'est nullement exhaustive et nous ne citerons que les travaux les plus significatifs concernant de près ou de loin le monde rural limousin au dernier siècle de l'Ancien Régime. Se reporter à la « bibliographie limousine », p. 45-64, pour avoir une vision plus large des travaux sur le Limousin.

sont analysées. Les plus importants travaux de ce type sont consacrés au Bas-Limousin où deux régions très contrastées dans leurs caractéristiques environnementales sont étudiées, le bassin de Brive ¹⁴⁶ et la bordure sud et sud-est de la *montagne* limousine ¹⁴⁷. D'autres travaux, restés inédits, concernent plusieurs paroisses du Haut-Limousin et de la Basse-Marche ¹⁴⁸.

Un milieu défavorisé : la Montagne

Le tableau que dresse Nicole Lemaître de la « petite capitale » qu'est Ussel et de son plat pays est particulièrement sombre ¹⁴⁹. L'économie de cette paroisse repose jusqu'au milieu du XIX^e siècle sur une agriculture « très pauvre basée sur les céréales et l'élevage, infiniment fragile » par suite des brusques écarts climatiques qui « provoquent immédiatement des difficultés » et des crises. Or, celles-ci n'ont pas le même impact sur la population. Il y a « ceux qui en profitent », les accapareurs et spéculateurs de grains, presque toujours des notables, et « ceux qui les subissent », les paysans essentiellement, pour qui les conséquences s'enchaînent implacablement : disette, épidémie, errance, mort. Deux mots caractérisent la région au XVIII^e siècle : « médiocrité et stagnation ». Pourtant, d'après l'auteur, avant les crises du tournant des XVII^e - XVIII^e siècles, Ussel aurait été l'une des paroisses les plus riches de la généralité et aurait connu une certaine prospérité, laquelle n'aurait pas été retrouvée par la suite. « Pourquoi cette incapacité d'Ussel à renouer avec sa croissance alors qu'une bonne partie du royaume se développe ? ». Comme raison principale est invoquée le pays lui-même qui « n'est et ne sera jamais un bon pays de culture ». De plus, les habitants n'ont pas voulu tout miser sur l'élevage, trop aléatoire, car « les besoins alimentaires des hommes commandent », surtout dans un tel milieu isolé et d'accès difficile. D'où l'impérieuse nécessité de cultiver d'abord et partout des céréales panifiables, là « où elles voudront venir », afin d'éviter les catastrophes alimentaires. Une solution aurait peut-être pu sortir Ussel de cette léthargie : l'ouverture du pays par la mise en place de meilleures voies de communication de manière à développer le commerce. Mais il faudra attendre le siècle suivant. « Pas de révolution agricole donc en Limousin au XVIII^e siècle, pas d'accroissement

¹⁴⁶ Yvon Chalard, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, t. 91, 1969, p. 173-200, t. 92, 1970, p. 131-151, t. 93, 1971, p. 121-151 ; Yves Soulingeas, *Quatre paroisses en Bas-Limousin au XVIII^e siècle : Allasac, Donzenac, Sadroc, Voutezac. Etude d'histoire économique*, 1972.

¹⁴⁷ Nicole Lemaître, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1978 ; Maryse Delbut, « Une paroisse rurale au XVIII^e siècle : Darnets (1748-1789) », *BSSHAC*, t. 94, 1972, p. 157-172, t. 95, 1973, p. 189-205, t. 96, 1974, p. 105-112.

¹⁴⁸ Il s'agit de mémoires de maîtrise réalisés pour la plupart à l'Université de Limoges au cours des années 1970 ou antérieurement dans d'autres Universités (Paris, Poitiers, Toulouse, Clermont-Ferrand) : voir la liste de ces travaux dans la « Bibliographie limousine », rubrique « Travaux universitaires non publiés », p. 62-64. Ces études sont de valeur inégale. Quelques unes d'entre elles ont donné lieu à de courtes publications comme celle de Bernard Manonviller, « La répartition de la propriété et des exploitations en Limousin et les rapports entre la communauté rurale, les bourgeois et les seigneurs de 1752 à 1789. Le cas de Tarnac (19) », *Lemouzi*, n° 121, 1992, p. 32-42, n° 122, 1992, p. 75-79, n° 123, 1992, p. 52-56, n° 124, 1992, p. 63-669, n° 125, 1993, p. 102-108, n° 129, 1994, p. 75-81, n° 138, 1996, p. 40-42, n° 141, 1997, p. 9-21.

¹⁴⁹ Les citations qui suivent sont extraites de Nicole Lemaître, *op. cit.*, 1978, pages 49 à 52, 117, 138 et 215 à 218.

de la production, pas de possibilités de trouver d'autres ressources du fait de l'état des routes ». Ussel, « enclavé dans ses gorges sauvages », ne peut compter « que sur ses propres ressources : seigle, miel, des bêtes peu ou prou, pas de châtaignes, peu de raves, pas encore de pommes de terre ». Ces médiocres « conditions de vie offertes par le pays » font de celui-ci un pôle de répulsion où la stagnation de l'économie et l'isolement empêchent tout espoir d'expansion. Il « vit sur lui-même, hors des grands courants d'échanges et d'idées » et semble n'en avoir jamais fini d'être l'un des derniers dans la marche au développement. Rien ou presque dans les propos de l'auteur ne vient embellir ce panorama d'un pays « qui meurt lentement d'étouffement dans un temps où l'échange et la circulation créent la richesse ». C'est un profond pessimisme qui se dégage de cette étude et une image largement négative qu'elle nous transmet.

Dans la paroisse de Darnets ¹⁵⁰, la situation est aussi sombre qu'à Ussel. Le « sol maigre et ingrat » n'est « pas favorable à la grande culture [...] L'éventail des productions se limite à la céréaliculture, au chanvre et à quelques légumes des jardins [...] La proportion des terres non cultivées est accrue par le système de la jachère découlant de l'assolement biennal ». Les « pratiques culturelles archaïques, les fumures faibles par suite de l'insuffisance du cheptel et l'outillage réduit et rudimentaire expliquent les faibles rendements ». Les productions sont tributaires des fréquents aléas climatiques. L'élevage est peu développé, ses effectifs insuffisants et de médiocre qualité. Les faibles ressources procurées par l'agriculture sont ponctionnées par les charges royales, seigneuriales et ecclésiastiques, d'où un endettement chronique des paysans. En définitive, « toute la vie économique est conçue dans les limites d'une stricte auto-subsistance » où les échanges se réduisent « à une sorte de troc » qui ne dépasse pas l'horizon paroissial et « ne visent qu'à pallier les insuffisances d'une économie fermée ». Pour l'auteur, « trois critères fondamentaux » expliquent la triste situation de cette paroisse : « puissance et respect de la tradition, persistance des superstitions, influence de la religion. Le paysan se résigne et préfère la médiocrité de son sort à l'aventure de la moindre réforme ».

Les deux études précédentes se rejoignent donc sur de nombreux points pour donner une représentation misérabiliste, qui il est vrai, s'applique à la région la plus défavorisée de la province. Cependant, le sombre tableau qu'elles présentent est tempéré par quelques aspects positifs qui apparaissent au cours des décennies précédant la Révolution de 1789 : augmentation des surfaces cultivées grâce à « des défrichements réguliers et par un début de

¹⁵⁰ Les citations qui suivent sont extraites Maryse Delbut, *loc. cit.*, 1974, pages 107 à 112.

partage des communaux », accroissement de la propriété paysanne favorisant l'émergence d'une catégorie de paysans aisés, diminution de la pratique du faire valoir indirect, ce qui est bénéfique pour l'agriculture. En effet, le paysan, lorsqu'il est métayer, « ne tire pas le maximum de la terre » qu'il travaille car elle ne lui appartient pas, ce qui n'est pas « le cas du laboureur aisé qui exploite lui-même sa propriété »¹⁵¹.

Un milieu plus accueillant : le bassin de Brive

Dans les quatre paroisses viticoles étudiées par Yves Soulingeas¹⁵², la situation est meilleure que dans les paroisses de la *Montagne*, mais pour une minorité d'individus seulement. Les nobles et les privilégiés, « par la richesse et la structure de leur assise foncière, et par les charges qu'ils occupent aux sièges royaux du Bas-Limousin », tiennent « une place à part ». C'est un groupe en marge, qui vit plus du pays qu'il ne le contrôle, se contentant de toucher ses revenus. En revanche, la bourgeoisie « est vraiment l'élément dominant. Elle contrôle les justices seigneuriales et épiscopales, les fermes des dîmes et des rentes ; elle tient les paysans par les contrats de métayage, les baux à cheptel et les prêts de semence et de nourriture. La fortune de ces bourgeois est donc éclatante ». Mais leur dynamisme est faible et ils se contentent d'encadrer « la situation économique de la région en utilisant les mêmes moyens que par le passé et ne cherchent qu'à perpétuer leur position ». La situation des paysans, hormis quelques uns d'entre eux qui « sont proches de la bourgeoisie », n'est guère meilleure que celle des paysans de la *Montagne*.

La bourgeoisie est aussi le groupe dominant à Saint-Pantaléon-de-Larche¹⁵³. Elle constitue un groupe « riche, puissant, instruit, conscient de sa force sociale et économique ». Sa mainmise sur le pays constitue un obstacle aux changements, car elle veille à maintenir en l'état une situation qui lui est favorable. Ce serait là l'une des principales raisons qui expliquerait le blocage apparent de toute évolution. Quant à la situation des paysans, mis à part un groupe de « laboureurs, propriétaires importants », elle est là aussi précaire. La pratique de « la culture dérobée des raves, du maïs et du sarrasin après les céréales » est soulignée par l'auteur comme le seul élément positif car elle constitue « un premier pas vers des assolements rationnels et une utilisation permanente et intensive du sol ».

La représentation que renvoient ces deux études n'est guère différente de celle des travaux concernant la *Montagne*. C'est toujours une économie de subsistance qui est mise en avant alors que l'on aurait pu penser que le fort développement de la culture de la vigne dans

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 112.

¹⁵² Yves Soulingeas, *op. cit.*, 1971. Les citations qui suivent proviennent des pages 30, 182-185.

¹⁵³ Yvon Chalard, *loc. cit.*, 1969-71. Les citations qui suivent proviennent des pages 136, 137, 147-150 de l'article de 1970, et des pages 121 à 123, 129, 130 et 135 à 142 de l'article de 1971.

ce secteur aurait apporté une amélioration du niveau de vie de la paysannerie grâce aux compléments de revenus que procurent cette activité spéculative orientée surtout vers le marché ¹⁵⁴, contrairement aux céréales dont la plus grande partie est auto-consommée.

Basse-Marche et Haut-Limousin

Une vingtaine de paroisses de la Basse-Marche et du Haut-Limousin ont été étudiées ¹⁵⁵ à partir des *états des fonds* selon la même méthode de « micro-histoire totale » que les travaux précédents. Elles sont réparties spatialement de manière à prendre en compte la variabilité des conditions environnementales, ce qui rend l'échantillon de paroisses représentatif de ces deux secteurs de la province.

Ces études mettent en évidence des campagnes aux structures très semblables à celles rencontrées dans le Bas-Limousin et dans la Haute-Marche. La possession du sol oscille entre des paroisses où la propriété foncière du clergé, des nobles et des bourgeois est quasi exclusive (80 à 90% du sol), et des paroisses où la paysannerie fait jeu égal avec les groupes sociaux précédents. Cette forte variabilité révèle une situation matérielle très contrastée de la paysannerie, avec d'une part une forte majorité de métayers, fermiers et journaliers très peu possessionnés et largement dépendants, et d'autre part, des laboureurs possédant des terres et un train de labour qui leur assurent une certaine indépendance. La paysannerie n'est donc pas uniquement constituée d'individus pauvres ou misérables. Cependant, cet aspect du monde paysan n'est jamais évoqué par les auteurs. Ils renvoient seulement une image négative de la paysannerie, généralisée à l'ensemble de la province.

L'atmosphère historiographique dominante lors de l'écriture de tous ces travaux de micro-histoire rurale, fortement influencée par la notion d'immobilisme ¹⁵⁶, peut expliquer en partie leurs conclusions pessimistes.

Les études thématiques

Plusieurs études réalisées au cours des dernières décennies complètent les travaux précédents. Elles concernent notamment la Société d'agriculture de la généralité de Limoges, les productions et les pratiques agricoles, le paysage, les communaux, l'habitat rural, les calamités naturelles et l'environnement climatique, la conjoncture économique et l'activité

¹⁵⁴ D'autant plus que le bassin de Brive est la zone d'approvisionnement en vin non seulement du Bas-Limousin mais aussi de l'ensemble du Haut-Limousin, ce qui représente un marché très important, surtout depuis le grand hiver de 1709 qui a détruit de nombreuses vignes en Haut-Limousin lesquelles n'ont pas été remplacées.

¹⁵⁵ Il s'agit des mémoires de maîtrise évoqués précédemment (cf. note 148 ci-dessus). Il faut ajouter à ces travaux une étude qui s'en rapproche mais qui s'appuie sur une autre source que les *états des fonds* : Geneviève Parelou, « Recherches sur la société rurale de la fin du XVIII^e siècle dans trois paroisses de la Haute-Marche : Janailat, Saint-Eloy, Saint-Pierre-Chérignat. Étude réalisée d'après les rôles de taille », *MSSNAC*, t. 39, 1977, p. 750-785.

¹⁵⁶ Emmanuel Le Roy Ladurie, « L'histoire immobile », *Annales E.S.C.*, 1974, n° 3, p. 673-692

commerciale, la société rurale et ses structures avec des thèmes comme les pratiques successorales, la démographie, l'émigration, la famille et les conditions matérielles de la vie des paysans ¹⁵⁷.

5. CONCLUSION

Les représentations des campagnes limousines transmises par diverses sources de l'époque moderne renvoient des images contrastées. Les quelques jugements caustiques portés sur les Limousins par quelques écrivains à la notoriété incontestable ont suffi pour qu'à la province reste attachée une image négative qui s'est transmise de siècle en siècle. Celle-ci est atténuée par la plupart des récits de voyage qui montrent une province plus ou moins intensément mise en valeur selon les secteurs, où la polyculture et l'élevage constituent partout les principales activités. C'est cette dernière représentation que transmettent des statistiques des années 1660-1686. Mais des *mémoires* de 1698 des intendants jusqu'aux cahiers de doléances de 1789 en passant par la production administrative de l'intendance de Turgot, c'est une image toujours sombre du Limousin que renvoient ces sources, laquelle est reprise ensuite par la plupart des historiens. En définitive, c'est un « modèle » stéréotypé et négatif qui caractérise les campagnes limousines au XVIII^e siècle.

L'occupation du sol, qu'un cadastre du milieu du XVIII^e siècle permet de caractériser, donne une représentation plus complète et plus réaliste de l'espace rural que le « modèle » ci-dessus.

¹⁵⁷ Nous renvoyons à la « Bibliographie limousine », p. 50-62, pour les références de ces divers travaux.

CHAPITRE 3

PAYSAGE RURAL ET OCCUPATION DU SOL

Les paysages limousins tels que nous les connaissons aujourd'hui sont le résultat de quelques millénaires de mise en valeur agricole et d'aménagements successifs par l'homme ¹. Si la composition de ces paysages et leur répartition spatiale sont bien connues pour les premières décennies du XIX^e siècle, ainsi que leur évolution jusqu'au XX^e siècle ², il n'en est pas de même pour les époques antérieures.

Sous quel aspect se présentent-ils au siècle des Lumières ? Quels éléments les composent et comment s'organisent-ils dans l'espace les uns par rapport aux autres ? A quelles règles cette répartition spatiale obéit-elle ? Quelles sont les caractéristiques du parcellaire ? Quelle est l'importance relative des champs clos et ouverts ? La composition du paysage est-elle restée figée ou au contraire est-ce une réalité mouvante ? Autant d'interrogations auxquelles on ne peut apporter de réponse qu'en reconstituant ce paysage disparu par une sorte d'archéologie ³ à partir de sources. Celles que nous avons utilisées ici pour cette reconstitution sont les *états des fonds* ⁴ et plusieurs plans parcellaires datant des

¹ Les travaux d'archéologie agraire menés en Limousin, en s'appuyant sur l'étude des « remblaiements organo-minéraux des fonds de vallons » d'une part, et sur les banquettes de culture d'autre part, montrent l'ancienneté de l'agriculture en Limousin. Les remblaiements « semblent résulter avant tout d'une crise érosive d'origine agricole » où le climat a été « l'acteur essentiel » et dont le déclenchement s'échelonne, selon les bassins versants, entre l'Age du Bronze et le Moyen-Age ». Ces remblaiements de fonds de vallons coïncident toujours avec « des versants occupés et défrichés par l'homme » et « même les plus précoces sont toujours associés à des traces d'activités humaines ». Quant aux banquettes agricoles, qui sont des « microformes anthropiques qui accidentent les versants, à l'aval de la plupart des parcelles qui sont ou ont été labourées », elles ont enregistré pour certaines d'entre elles « l'histoire sédimentaire et agronomique des champs depuis la période gallo-romaine, voire le 2^e âge du Fer jusqu'à nos jours » (d'après Philippe Bernard-Allée et Bernard Valadas, « Archéologie agraire en Limousin : l'apport des remblaiements des fonds de vallons et des banquettes de culture », *Travaux d'Archéologie limousine*, t. 13, 1993, p. 7-10).

² Aimé Perpillou, *Cartographie du paysage rural limousin. Essai d'utilisation rationnelle des documents cadastraux. I. Commentaires*, 105 p. II. *Atlas*, 21 pl., 1940.

³ Georges Bertrand, « L'archéologie du paysage dans la perspective de l'écologie historique », Actes du colloque *Archéologie du paysage*, Paris ENS, mai 1977, *Caesurodunum*, n° 13, 1978, p. 132-138 ; Annie Antoine, *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, 2002.

⁴ Les *états des fonds* sont des documents à but fiscal établis pour la plupart dans les années 1740 et 1750. Ces sources sont des arpentements, ancêtres du premier cadastre. Ils inventorient de manière exhaustive et une à une les parcelles composant le territoire d'une paroisse, quel que soit le propriétaire - clergé, noble, privilégié ou non - avec l'indication pour chacune d'elles de sa surface, de sa nature, de son revenu, de son propriétaire et de son exploitant. Ces documents ont été très critiqués, en particulier par Turgot lorsqu'il écrit que parmi les arpentements réalisés, « il y en a plusieurs où l'opération n'a été faite que d'une manière si précipitée et si fautive qu'elle deviendra totalement inutile » (Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, t. II, 1914, p. 231). Cette assertion a conforté l'idée d'une réalisation trop rapide de ces *États* et donc de leurs imprécisions. En réalité, cette source est tout à fait fiable et valide comme le montre l'étude critique que nous en avons effectuée (cf. annexe, p. 448 et suivantes). Nous rappelons que lorsque nous utilisons cette source, nous l'écrivons *état des fonds* de manière à la différencier de la même expression utilisée en archivistique pour désigner un inventaire de sources. Enfin, pour éviter de trop nombreux appels de notes, chaque fois qu'un de ces documents est mis à contribution, nous ne donnons que le nom de la paroisse concernée sans rappeler à chaque fois sa référence d'archive : cette dernière est donnée en annexe, p. 445.

années 1770 et 1780, connus sous le nom de plans du collège de Limoges ⁵. Le grand avantage de ces *états* est de concerner une surface de quelques milliers d'hectares formant un espace continu, à la différence des plans parcellaires qui représentent des superficies atteignant 100 ou 200 hectares. Mais l'intérêt de ces plans est de révéler la répartition spatiale relative des parcelles entre elles, ce qui n'est guère possible avec les *états des fonds*. En définitive, la complémentarité des deux sources permet une reconstitution serrée du paysage limousin du XVIII^e siècle et donc d'appréhender sa « réalité matérielle » ⁶.

1. TYPOLOGIE DES BIENS-FONDS COMPOSANT LE PAYSAGE RURAL

Dans sa cartographie du paysage rural des 900 communes des trois départements limousins au début du XIX^e siècle et du XX^e siècle, Aimé Perpillou a distingué « quatre éléments constitutifs du terroir : les champs labourés, les prairies fauchables, les surfaces boisées et les étendues en friche, landes ou mauvais pacages voués à la vaine pâture » ⁷. Ces éléments se rencontrent sur toute l'étendue du territoire limousin et nulle part dans la province « l'une de ces quatre natures de culture n'exclut formellement les autres dans le champ restreint de l'espace visuel » ⁸. En se fondant sur la nature des parcelles, sur leur type de production, sur leur degré d'anthropisation et sur leurs fonctions dans le système agraire, la typologie peut être complétée et précisée de la manière suivante :

1) les zones bâties et leurs annexes : bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole (granges, étables, écuries), avec leurs airages et les espaces contiguës tels que les jardins, les chènevières, les vergers et les couderts ⁹, les pêcheries et les étangs, situés souvent à proximité de l'habitat.

2) les cultures permanentes assurent les besoins alimentaires humains. Elles correspondent aux terres labourables ensemencées de manière continue avec un assolement

⁵ Arch. dép. Hte-Vienne, D 585 à 638. L'inventaire de ces documents (Colette Chabrely, « Les plans des biens du collège des Jésuites », *Archives en Limousin*, 2003, n° 22, p. 20-25) recense environ cent cinquante plans (plusieurs sont en double). Il s'agit de plans parcellaires et non par « masses de cultures », chacun d'eux représentant l'espace territorial dépendant d'un lieu habité dont le collège de Limoges est seigneur. Le descriptif qui accompagne chaque plan indique la nature, la surface et le propriétaire de chaque parcelle. Ces documents ont été établis très soigneusement par des arpenteurs professionnels et en comparant le plan cadastral des premières décennies du XIX^e siècle avec quelques-uns de ces plans du XVIII^e siècle, nous avons constaté qu'ils sont précis : les cours d'eau et le réseau des chemins tels qu'ils sont dessinés dans ces derniers sont pratiquement superposables à ceux du cadastre. Quant au parcellaire, il est souvent le même entre les deux périodes pour de nombreuses parcelles. Ces plans du collège de Limoges constituent une source sûre et fiable.

⁶ C'est cette « réalité matérielle » qui permet à l'historien « de progresser dans la connaissance des systèmes agraires » (Annie Antoine, *op. cit.*, 2002, p. 44, 229).

⁷ Aimé Perpillou, *op. cit.*, 1940, t. I, p. 1.

⁸ *Ibid.*

⁹ On trouve aussi l'orthographe couderc, de l'occitan *coderc*. Il s'agit soit d'un pâturage appartenant à la communauté des habitants d'un village, soit d'un petit espace de terrain auprès d'une habitation paysanne où l'on fait paître les oies et les cochons, souvent complanté d'arbres fruitiers (d'après Marcel Villoutreix, *Les noms de lieux du Limousin, témoins de l'histoire d'une région*, 2002, p. 149).

biennal ¹⁰ en céréales d'hiver (froment, seigle, *méture* ou méteil), en blés de mars (avoine, orge ou baillarge, maïs en Bas-Limousin), en blé noir, en raves et localement en vigne.

3) les surfaces toujours en herbe destinées essentiellement au gros bétail, bovin et équin. Elles comprennent deux types de parcelles dont le rôle est complémentaire :

a) les prés de fauche qui produisent le foin, principale nourriture hivernale des gros bestiaux. Deux coupes d'herbe y sont généralement pratiquées, en juin et en août-septembre (regain), ce qui interdit le pâturage dans ces parcelles durant une grande partie de l'année ;

b) les parcelles toujours ouvertes au parcours des animaux et jamais fauchées : ce sont des pâturages de qualité variable aux multiples appellations - pâtural, pacage, ribière, sagne ¹¹ - qui assurent l'alimentation du gros bétail durant la période de mise en défens des prés de fauche ¹².

4) les surfaces boisées correspondent à de l'inculte permanent qui n'est jamais mis en culture, tout au moins de mémoire d'homme. Les *états des fonds* et toutes les autres sources de l'époque moderne qui évoquent le paysage ¹³ différencient toujours très nettement les châtaigneraies ¹⁴ de toutes les autres espèces arborées dont les essences principales sont le chêne et le hêtre.

5) les surfaces non boisées qui ne sont ni des terres cultivées en permanence ni des parcelles toujours en herbe : ce sont des terres plus ou moins incultes mais utilisées par l'homme, ce qui rend leur statut difficile à appréhender ¹⁵. On en distingue deux catégories :

a) les landes, fraux, brandes, bruyères et les côtes qui correspondent à de l'inculte permanent ¹⁶.

b) les champs froids, bouiges, retardis, chômes ou chaumes qui correspondent à de

¹⁰ L'année de jachère n'est pas un terrain laissé en friche : il est contraire préparé par plusieurs labours. Aussi la jachère fait-elle partie intégrante du système cultural.

¹¹ Le « pâtural » dérive de l'occitan *pastural* : c'est un terrain de pâture. La « ribière », de l'occitan *ribiera*, a d'abord désigné le rivage d'un cours d'eau, d'où par extension un pacage humide et inondable où abondent les joncs, voire un marécage. La « sagne », de l'occitan *sanha*, est un terrain marécageux et humide (d'après Marcel Villoutreix, *op. cit.*, 2002, p. 79, 148-149).

¹² Aimé Perpillou regroupe sous l'appellation de « prairies fauchables », à la fois les prés de fauche et les pâturages définis ici, ce que nous avons vérifié sur le cadastre du début du XIX^e siècle pour plusieurs paroisses. Pour celle de Nieul par exemple, en 1808 (cadastre), Aimé Perpillou indique 24% de « prairies », ses chiffres étant arrondis à l'unité (*op. cit.*, 1940, t. I, p. 18) ; notre vérification sur le document donne 13,8% de prés et 10,6% de pâturages, soit un total de 24,4% de zones consacrées à l'élevage, ce qui correspond bien aux « prairies » d'Aimé Perpillou et donc à l'ensemble des parcelles toujours en herbe. C'est la fonction différente dans le système cultural que remplissent les prés et les pâturages qui nous amène à différencier ces deux types de parcelles en herbe.

¹³ C'est-à-dire les terriers, les arpentements de seigneureries, les actes notariés (baux de domaines et de parcelles, ventes de biens), les rôles de la taille et du vingtième.

¹⁴ Les châtaigneraies ne sont pas véritablement des parcelles incultes.

¹⁵ Annie Antoine, a souligné l'ambiguïté d'une définition de « l'inculte » à l'époque moderne car d'une part, les limites du cultivé sont floues, et d'autre part, l'inculte peut être temporairement cultivé : (*Fiefs et villages du Bas-Maine*, 1994, p. 75-112 ; *op. cit.*, 2000, p. 176-183, 217-228).

¹⁶ Le frau est une « terre inculte qui n'est propre qu'à faire paître les brebis » ; la côte, de l'occitan *costa*, est une parcelle située sur le versant d'une colline (Marcel Villoutreix, *op. cit.*, 2002, p. 90, 106).

l'inculte temporaire ¹⁷. Leur périodicité de mise en culture est extrêmement variable : de quelques années jusqu'à 20 ans ou même davantage ¹⁸.

Ces parcelles « d'inculte boisé » et « d'inculte non boisé » ¹⁹, par leurs multiples usages - bois de chauffage et d'œuvre, charbon de bois, clôture (branchage), litière (feuilles), parcours pour le menu bétail (ovins, porcins), nourriture humaine d'appoint ou de crise (cueillette, châtaignes), refuge, gibier - constituent l'une des composantes du système agraire limousin, au même titre que les terres cultivées et les surfaces en herbe. Tout l'espace limousin est ainsi utilisé par l'homme, de sorte que le paysage rural correspond à la totalité du territoire de la province.

La typologie ci-dessus des biens-fonds qui composent le paysage s'apparente à celle proposée par Pierre Goubert et inspirée de la vieille agronomie romaine qui distingue trois éléments complémentaires, l'*hortus-domus* (bâti et annexes), l'*ager* (champs cultivés) et le *saltus* défini comme la pâture au sens le plus large, de la friche à la forêt ²⁰. A ces trois éléments, les auteurs ont ajouté par la suite la *silva* ²¹, c'est-à-dire les zones boisées, car à l'origine, cette classification « romaine » concernait surtout le bassin méditerranéen où l'arbre est rare. La définition du *saltus* de Pierre Goubert, qui a été reprise par de nombreux auteurs, présente malgré tout une certaine ambiguïté concernant sa composition. En effet, les prairies et les pâturages en font partie et sont assimilés à des terres vaines et vagues, c'est-à-dire à des zones incultes ²². Or, il n'y a rien de commun entre une friche, une lande ou une bruyère et des surfaces toujours en herbe du type pré de fauche, pacage ou pâtural dans une région d'élevage comme le Limousin. En effet, ces différents types d'herbages, par le rôle

¹⁷ En Haut-Limousin, la bouige est une friche que l'on cultive pendant deux ou trois années consécutives puis que l'on abandonne ensuite à la pâture selon une périodicité irrégulière avant de la mettre en culture à nouveau ; en Bas-Limousin, c'est un pâturage sec. La chaume ou retadis est une terre que l'on laisse reposer (Antoine Perrier, « Quelques termes de géographie agraire », *BLSAC*, 1966, t. 70, p. 54-56 ; Marcel Villoutreix, *op. cit.*, 2002, p. 105, 139).

¹⁸ Vers Eymoutiers, la chaume « ne s'ouvre que de dix huit à vingt ans » (Arch. dép. H.-V., 4 E 29 (409), Péconet, notaire royal à Eymoutiers, minute du 9 septembre 1742). D'après un mémoire de 1782 sur la paroisse de Hauteffage (Corrèze), « la chaume produit une récolte tous les quatorze ans » alors que le champ froid « ne peut donner une récolte que tous les quarante ans », mais dans les deux cas il faut un « défrichement à la pioche, le labour étant insuffisant pour en rendre le sol fertile » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 121). D'après le rôle du vingtième de 1781 de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze), la chaume et le retadis « ne se cultivent que de dix et même quinze années l'une. Il est d'usage pendant cet intervalle d'y faire paître les bestiaux » (cité par Yvan Chalard, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle, la paroisse de St-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, 1969, t. 91, p. 194). Jean Boutier cite d'après un rapport d'expert de 1789, le cas extrême de fonds couverts de bruyères et sablonneux qui ne produiraient que tous les quatre vingts ans (« Défricher en Bas-Limousin au XVIII^e siècle », *BLSAC*, 1978, t. 81, p. 74).

¹⁹ Ce sont sous ces appellations que nous désignerons par la suite les composantes 4) et 5) du paysage définies ci-dessus, tout en se souvenant qu'une partie de l'inculte non boisé est temporairement mis en culture.

²⁰ Pierre Goubert, « Les cadres de la vie rurale », dans « Histoire économique et sociale de la France », t. II, 1970, p. 92-104.

²¹ La plupart des « grandes » thèses d'histoire rurale régionale mentionnent ces quatre éléments du paysage et encore actuellement, il y est toujours fait référence comme par exemple Jean Jacquart, « La terre et les hommes », dans Serge Bianchi *et al.*, *La terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne*, 1999, p. 6-7.

²² Cette ambiguïté au sujet de la composition du *saltus* a interpellé certains auteurs limousins puisqu'ils ont « classé » les prairies dans l'*ager* et les pâturages dans le *saltus* au même titre que les chaumes, les friches et les bruyères (Maryse Delbut, « Une paroisse rurale au XVIII^e siècle. Darnets (1748-1789) », *BSSHAC*, 1972, t. 94, p. 167 ; Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1978, p. 95). La plupart des mémoires de maîtrise d'histoire des années 1970 ont fait de même.

complémentaire qu'ils jouent, doivent impérativement coexister dans toute exploitation qui élève des bovins ²³. De plus, ils sont indispensables, les landes, bruyères et friches étant bien insuffisantes à elles seules pour assurer la nourriture du bétail bovin. Les surfaces en herbe constituent donc des espaces spécifiques qu'il importe de distinguer du *saltus*, d'autant plus qu'elles s'en différencient très nettement par leur « valeur ».

2. HIÉRARCHISATION DES BIENS-FONDS SELON LEUR VALEUR

Les différents biens-fonds n'ont pas la même « valeur », c'est-à-dire que chacun d'eux n'a pas la même potentialité agricole de production et donc, ne procure pas le même revenu. L'administration fiscale royale s'est attachée au cours du XVIII^e siècle à estimer celui-ci lors des réformes successives de la taille, car il sert d'assiette au calcul de l'impôt ²⁴. Lors de la confection des *états des fonds*, des « experts abonateurs » ont évalué ce revenu pour chacune des parcelles arpentées ²⁵ en fonction de la nature de celles-ci, de leur qualité ²⁶ et de leur superficie. Ces experts ont tenu compte du fait que les terres cultivées en assolement biennal ne rapportent qu'une année sur deux, de sorte que les revenus nets de tous les différents biens-fonds sont comparables entre eux, ce qui permet de les hiérarchiser (tabl. 3.1) ²⁷.

De tous les biens-fonds, les prés de fauche ont le plus fort revenu ²⁸, comparable et très souvent supérieur à celui des vignes ²⁹, cultures commerciales et très spéculatives.

²³ Le rôle complémentaire des deux types d'herbages est mentionné dès « le premier Moyen Âge » dans les grands domaines. Les *pascua*, pâturages naturels où le gros bétail était envoyé paître lorsque les *prata*, c'est-à-dire les prairies de fauche, destinées à la production de foin pour la nourriture hivernale, étaient mises en défens (Philippe Contamine, Marc Bompaire, Stéphane Lebecq, Jean-Luc Sarrazin, *L'économie médiévale*, 1993, p. 39). Ces *pascua* et *prata* correspondent respectivement aux pacages/pâturages et aux prés de fauche du XVIII^e siècle.

²⁴ Mireille Touzery, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée. 1715-1789*, 1994, p. 60-64, 70-98, 252-266.

²⁵ Jean Claude Peyronnet, « Cadastres en fiches : les états des fonds limousins (XVIII^e siècle) », *TRAMES*, 1974, p. 157 ; Alain Blanchard, « Cadastre en Limousin au siècle des Lumières : une expérience inachevée », *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte* (Annuaire d'histoire administrative européenne), 2001, p. 256. Ce revenu estimé par les « abonateurs » correspond au revenu imposable, c'est-à-dire au revenu net que procure une parcelle, déduction faite des frais de culture et d'entretien de celle-ci : il correspond le plus souvent à la valeur locative de la parcelle. Voici un exemple de calcul du revenu net d'un pré de fauche : « la setérée de pré de première qualité produit année commune 15 quintaux de foin à 1 livre, soit 15 livres de revenu ; ces prés se fauchent deux fois et la seconde herbe compense les frais de culture et d'exploitation (clôture, rigolage, fumier) et de levée (fauche et fenaison) ; partant, la setérée de pré doit être évaluée à 15 livres de revenu ». Un calcul semblable aboutit à un revenu net de 4,5 livres pour les prés de seconde qualité et de 3 livres pour ceux de troisième qualité (Arch. dép. Hte-Vienne, C 185 : Rôle du vingtième de Feytiat (Haute-Vienne), 1790).

²⁶ Au XVIII^e siècle, on distingue le plus communément trois qualités pour chacun des biens-fonds : bonne, médiocre et mauvaise (le cadastre du début du XIX^e siècle ira jusqu'à différencier cinq qualités). Elles se fondent sur le rendement qu'est susceptible de produire un bien-fonds. Pour une terre cultivée par exemple, la première qualité rapporte 4 setiers, la seconde « un tiers moins » et la troisième « moitié de la seconde qualité » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 188 : Rôle du vingtième de Pierre-Buffière (Haute-Vienne), 1782). Parfois, c'est la nature de la culture qui détermine la qualité : « la terre de première qualité se sème en froment, la seconde en seigle » et on estime que la troisième qualité vaut « un tiers moins » que la seconde (Arch. dép. Hte-Vienne, C 185 : Rôle du vingtième de Feytiat (Haute-Vienne), 1790).

²⁷ Les sources utilisées pour établir le tableau 3.1 sont les *états des fonds* (références d'archives en annexe, p. 446).

²⁸ Le revenu annuel moyen net donné dans le tableau 3.1 est la moyenne des revenus de toutes les parcelles de même nature d'une paroisse, quelle que soit leur qualité, cette dernière ne pouvant être prise en compte car elle n'est pas précisée par les *états des fonds*.

²⁹ Les vignes ne sont cependant développées que très localement (bassin de Brive, vallée de la Vienne entre Limoges et Saint-Junien, vallée de la Gartempe autour de Peyrat-de-Bellac), alors que les prés de fauche sont présents partout.

Tableau 3.1 - Revenu annuel moyen net des divers biens-fonds composant le paysage rural pour dix neuf paroisses limousines au milieu du XVIII^e siècle (en livres décimales par hectare)
 (Source : *états des fonds* ; Arch. dép. Hte-Vienne : C 113 ; E dépôt 35, 70, 81, 88, 123, 148, 169, 183, 186, 194 ; E supplément 31, 34, 43, 44, 66 ; Arch. dép. Corrèze : C 203, 1 E dépôt 5, E supplément 130, 131 ; Arch. comm. de Bessines, CC1-4)

types de biens-fonds	Bessines 1750	Champnétery 1748	Champsac 1748/53	Feytiat 1752	La Geneytouse 1750	Journac 1742
étang	5,83	7,62	-	8,89	7,20	-
vigne	-	-	-	-	-	18,69
chênevière	10,28	9,75	-	10,14	10,00	7,22
terre à froment	-	-	8,54	-	6,00	5,50
terre à seigle	3,01	2,43	4,88	3,64	4,08	3,29
terre à méteil	-	-	6,14	-	-	-
terre à raves	7,29	-	-	-	7,39	-
pré de fauche	13,44	12,10	15,76	15,0	13,42	16,38
pâtural, pacage	4,17	3,64	4,87	-	5,53	4,22
chaume	-	0,67	2,06	2,27	1,65	1,42
lande, bruyère	0,88	-	1,16	1,76	1,31	1,43
bois sauf châtaigneraie	2,34	2,44 *	5,16 *	6,15 *	3,77	5,74 *
châtaigneraie	3,53	-	-	-	4,87	-

* tous types de bois y compris les châtaigneraies

types de biens-fonds	Javerdat 1749	Magnac-Bourg 1746	Masléon 1748	Rempnat 1745/52	Saint-Hilaire -Bonneval 1742	Saint-Junien-les-Combes 1742
étang	-	7,44	-	-	-	-
jardin	-	-	16,85	10,64	-	-
vigne	9,08	-	-	-	14,35	14,34
chênevière	-	-	14,29	5,77	9,88	-
terre à froment	-	-	5,37	-	5,36	10,02
terre à seigle	4,17	3,54	3,15	2,21	3,20	5,02
terre à méteil	-	-	-	-	3,82	5,62
terre à raves	-	-	-	-	6,75	-
pré de fauche	14,31	13,31	16,65	13,70	16,87	12,82
pâtural, pacage	4,54	5,08	6,48	4,07	6,27	5,78
chaume	1,06	-	1,14	0,72	0,97	1,52
lande, bruyère	-	0,43	-	0,26	-	0,86
bois sauf châtaigneraie	1,52	4,57 *	1,57	0,75	1,51	1,33
châtaigneraie	4,61	-	3,81	5,51	5,51	4,71

* tous types de bois y compris les châtaigneraies

types de biens-fonds	Saint-Maurice -les-Brousses 1741/42	Saint-Sylvestre 1749	Saint-Vitte 1747	Sussac 1753	Allassac 1752/57	Donzenac 1752	Voutezac 1760
jardin	-	-	-	-	8,09	18,32	-
vigne	7,55	-	-	-	13,72	14,10	23,01
chênevière	11,25	6,24	-	8,62	-	-	-
terre à froment	4,96	-	-	6,90	-	-	-
terre à seigle	3,90	2,28	2,65	3,60	4,32	5,57	6,89
terre à méteil	-	-	-	5,10	-	-	-
pré de fauche	13,35	11,96	12,91	13,48	14,37	21,84	22,03
pâtural, pacage	4,0	3,92	4,81	4,84	4,52	6,82	6,40
chaume	1,50	0,65	0,98	0,99	1,66	1,31	-
landes, bruyères	0,90	0,52	0,47	0,78	-	-	-
bois sauf châtaigneraie	2,15	1,04	0,87	1,63	3,49 *	4,57 *	5,05
châtaigneraie	6,45	3,08	3,41	3,40	-	-	6,90

* tous types de bois y compris les châtaigneraies

Les jardins et les chènevières sont ensuite les parcelles les plus estimées. Les pacages et les pâturaux se différencient très nettement des diverses parcelles d'inculte (landes, chaumes et bruyères) par leur revenu trois à six fois supérieur à celui de ces dernières : ceci conforte notre choix de ne pas considérer pacages, pâturaux et prés comme du *saltus*. En conformité avec le prix des grains sur les marchés, le revenu des terres à céréales est hiérarchisé selon la nature de ces dernières : le froment est le plus estimé, suivi du méteil et enfin du seigle³⁰. Le revenu élevé des terres à raves, qui est toujours plus fort que celui des céréales, froment y compris, s'explique par l'utilisation intensive de ces racines fourragères dans l'engraissement des bovins destinés au marché. Quant aux châtaigneraies, leur revenu est toujours supérieur à celui des autres zones boisées et parfois même à celui des terres à seigle, ce qui est révélateur du rôle de la châtaigne dans l'alimentation humaine des Limousins.

Le revenu élevé des parcelles utilisées pour l'élevage, plus particulièrement le pré de fauche, est un élément qui marque la place et l'importance de cette activité dans le système agraire limousin.

3. RÉPARTITION SPATIALE DES BIENS-FONDS

Deux principaux facteurs expliquent la répartition dans l'espace des biens-fonds qui composent le paysage : la configuration du relief et le mode de distribution spatiale de l'habitat rural.

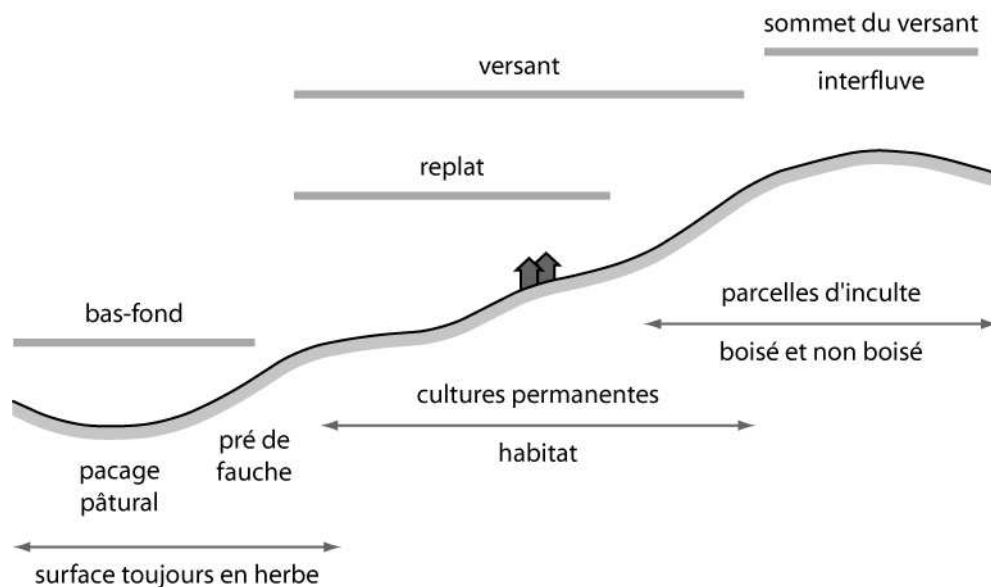
3.1. Rôle de la configuration du relief

Dans l'ensemble du territoire limousin, les différents éléments constitutifs du paysage se répartissent schématiquement dans l'espace en fonction de la topographie (fig. 3.1), ce que les géographes décrivent de la manière suivante : « les replats portent à l'évidence les terroirs les plus favorables : espaces plans, meilleurs sols, microclimat accueillant ; tout conduisait l'homme à installer là son habitat et ses champs cultivés. Les sommets de croupes, ventés, aux sols secs et caillouteux ont été, après défrichements, transformés en landes à bruyères, fougères et genêts, souvent d'appropriation collective pour une utilisation extensive sous forme de terrains de parcours, destinés au petit bétail. Les fonds, hydromorphes, difficiles à drainer, ont vu eux aussi, leur végétation naturelle disparaître, remplacée par de mauvaises prairies que l'on nomme « pâturaux », « ribières » ou « sagnes » et qui accueillent les bovins. Entre ces milieux toujours humides et le replat, se glisse une bande de terrain à pente

³⁰ L'avoine et le sarrasin ne sont jamais mentionnés dans les *états des fonds* d'où leur absence dans le tableau 3.1. Ces cultures sont pourtant omniprésentes : on les rencontre dans les comptabilités agricoles et dans les clauses des baux d'exploitations. L'avoine est de plus l'une des redevances perçues par de très nombreux seigneurs.

forte, drainable et irrigable à la fois, selon les saisons : l'homme l'a transformée en pré de fauche, pièce maîtresse des exploitations, objet de beaucoup de soin »³¹.

Figure 3.1 - Répartition schématique des composantes du paysage rural en fonction de la configuration du relief



Cet étagement topographique des parcelles selon leur nature s'explique par les conséquences de processus tels que le ruissellement superficiel, l'érosion hydrique et le lessivage des sols sur la potentialité agricole des terres. En effet, au fil du temps géologique, les sols des hauts de versants et des sommets sont devenus moins épais et moins riches en éléments nutritifs qu'ailleurs car ils sont sans cesse décapés, érodés et appauvris en particules fines, lesquelles sont pourtant les plus riches du point de vue fertilité. Cet appauvrissement des sols des parties hautes, qui n'est jamais compensé par des apports de matériaux provenant

³¹ Bernard Valadas, « Le contexte géographique et historique », dans *Millevalches en Limousin. Architectures du plateau et de ses abords*, 1987, p. 14. La répartition des différents éléments du paysage en fonction de la topographie décrite par cet auteur s'observe plus particulièrement lorsque le substrat géologique est constitué de roches granitiques dominantes : dans ce type de milieu, c'est une unité paysagère très structurante, « l'alvéole », qui organise le paysage ; celui-ci, qui est une forme d'érosion différentielle, correspond à « une cuvette évasée aux contours sinueux d'échelle hectométrique à kilométrique, associant un fond plat souvent hydromorphe, un replat traditionnellement cultivé en bas de pente et des versants formant une cloison périphérique autrefois occupées par des landes pacagées » ; ce modèle du paysage est celui des divers reliefs et de leurs pourtours, c'est-à-dire la *Montagne* et les différents massifs granitiques isolés (Monts d'Ambazac, de Blond, de Châlus, de Guéret ...). Lorsque le substrat géologique est constitué de roches métamorphiques, le relief est moins accusé et le modelé du paysage est du type plateau plus ou moins entaillé par le réseau hydrographique avec des interfluves soit tabulaires, soit ondulés. Mais sur ce type de roches, les différents éléments constitutifs du paysage se répartissent globalement en fonction de la topographie comme dans les zones granitiques ci-dessus. A ces deux principaux modelés qui occupent la plus grande partie de l'espace limousin, il faut ajouter les formes de relief développées sur les roches sédimentaires : bassins de Brive et de Meyssac et cause de Martel (d'après Marie-Françoise André, Philippe Bernard-Allée, Bernard Valadas, « Géomorphologie », *Atlas du Limousin*, 1994, p. 20-23).

de l'amont, est d'autant plus important que la pente est forte, que la couverture végétale est peu dense et que l'intensité des pluies est élevée. Cette dynamique érosive explique la présence des terres les plus médiocres, du type landes et bruyères, dans les zones hautes de la topographie ³². Les produits de l'érosion provenant de ces dernières se redistribuent vers l'aval et se déposent à différents niveaux des versants à la faveur d'une discontinuité du profil topographique comme une rupture notable de pente ou dès qu'une haie piège les matériaux érodés. Dans ces sites aux sols « enrichis » en éléments nutritifs, mais aussi aux pentes peu accentuées et plus faciles à travailler, sont installées préférentiellement les diverses cultures ainsi que l'habitat humain et cela depuis très longtemps, comme en témoignent les très nombreuses banquettes de culture qui parsèment les versants à ces niveaux de la topographie ³³. Une partie des produits de l'érosion parvient malgré tout dans les zones les plus basses où ils viennent s'accumuler parfois sur plusieurs mètres d'épaisseur. Ces milieux sont peu propices à la culture car les sols y sont sujets à l'engorgement et à l'hydromorphie à cause de la texture lourde du sol et, souvent, de l'imperméabilité du sous-sol. En revanche, les surfaces en herbe y trouvent un terrain de prédilection par suite de l'abondance de l'eau à ce niveau de la topographie.

Les contemporains ont parfaitement observé le rôle de l'érosion sur les sols. À Dompierre, en Basse-Marche, un commissaire aux tailles note en 1764 que dans cette paroisse, « le terrain se trouve sur des penchants ; quand il est en labour, lorsqu'il arrive des orages ou pluies abondantes, elles entraînent la terre jusqu'au tuf dans les pacages et prairies qui sont dans les bas et causent des dommages considérables à ces deux objets » ³⁴. A Droux et à Villefavard, le même commissaire fait des constats identiques ³⁵. Ces observations sont pertinentes car c'est bien lorsque un sol situé sur une pente est labouré et que des précipitations à forte intensité s'y abattent, que l'érosion est la plus forte et provoque des « dommages » à ce sol.

Les plans parcellaires des divers tènements appartenant au collège de Limoges ³⁶ illustrent cette répartition des différentes composantes du paysage en fonction de la configuration du relief ³⁷. Le secteur le plus élevé ³⁸ du territoire ou finage dépendant du

³² Des landes, des bruyères et autres terres incultes, ainsi que des boisements de diverses natures et généralement en mauvais état, se localisent aussi sur des pentes fortes sans que celles-ci soient forcément en position haute de la topographie.

³³ Philippe Bernard-Allée et Bernard Valadas, *loc. cit.*, 1993, p. 10-13.

³⁴ Arch. dép. H.-V., C 118. Mémoire d'un commissaire aux tailles adressé à Turgot, 1764. Dompierre (Haute-Vienne).

³⁵ *Ibid.* Droux et Villefavard (Haute-Vienne).

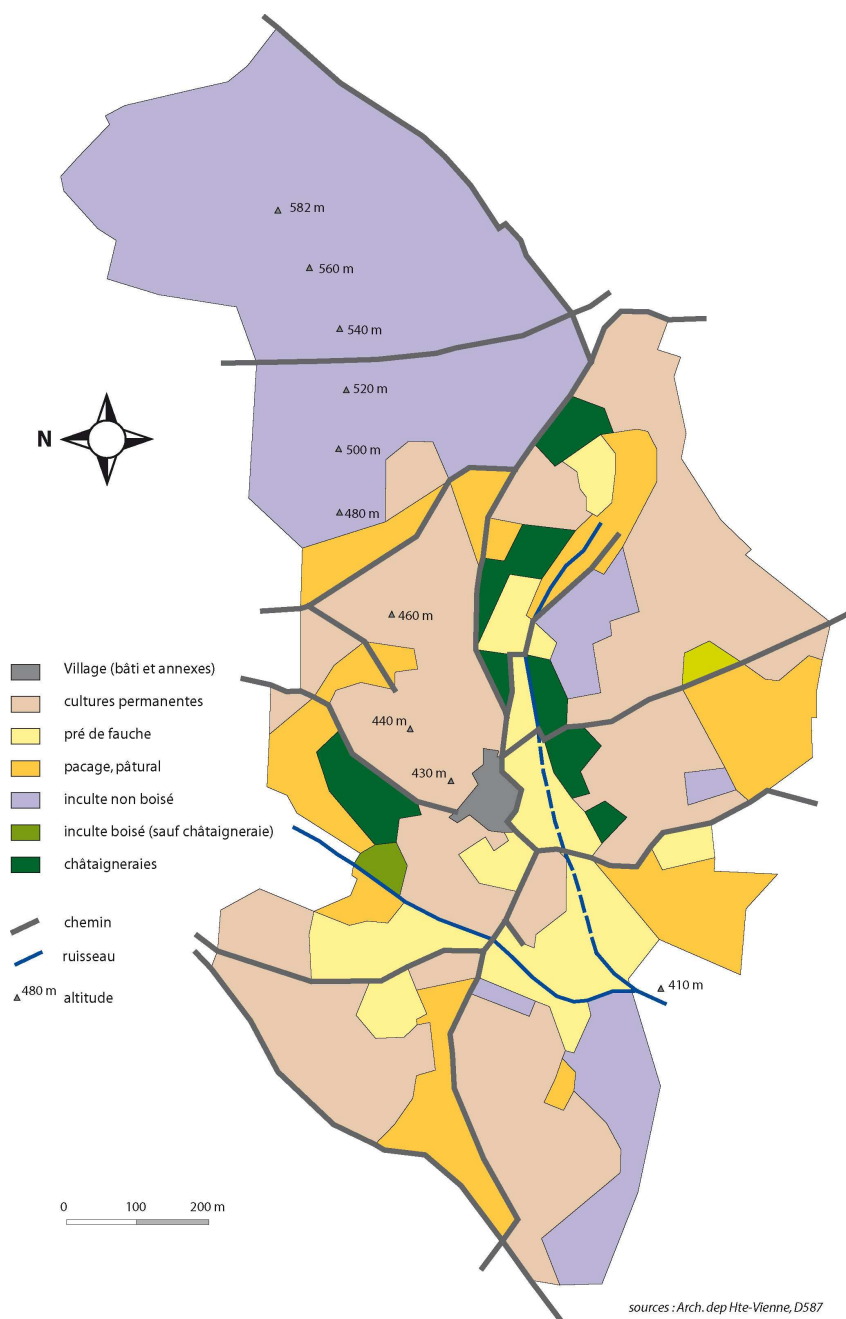
³⁶ Dix-huit de ces plans parcellaires sont reproduits en annexe, p. 462-479.

³⁷ C'est en comparant les plans parcellaires du collège avec les cartes topographiques IGN que l'on peut localiser l'emplacement des différents types de biens-fonds par rapport au relief.

³⁸ Il est appelé « Puy de Liourat » ; il culmine à 582 mètres d'altitude.

village du Chatain ³⁹ est occupée tout entier par un communal d'inculte non boisé (fig. 3.2) ⁴⁰. Sur les versants et les replats, à mesure que l'altitude décroît, on passe aux cultures, aux pacages et aux parcelles boisées, ces dernières étant peu étendues ici. Enfin, la partie la plus basse est occupée par des prés de fauche localisés de part et d'autre de deux ruisseaux.

Figure 3.2 - Le finage du village du Chatain (Saint-Moreil, Creuse) en 1773



³⁹ Le Chatain est un village de la paroisse de Saint-Moreil.

⁴⁰ La figure 3.2 est établie à partir du plan du Châtain (Arch. dép. Hte-Vienne, D 587), village de la paroisse de Saint-Moreil, commune aujourd'hui située dans le département de la Creuse (pl. n° 13 en annexe, p. 474). Pour tous les commentaires de plans, nous conservons l'orientation donnée par ces derniers de manière à faciliter la compréhension de nos commentaires. L'orientation réelle, que l'on peut préciser à l'aide des cartes topographiques IGN actuelles, diffère légèrement par rapport à celle indiquée par le plan du XVIII^e siècle, mais la différence reste malgré tout limitée.

L'analyse d'autres plans parcellaires de finages villageois dépendant du collège de Limoges montre, comme au Chatain, que la topographie commande la répartition spatiale des différentes composantes du paysage. Ce rôle du relief dans la structure paysagère met en défaut l'idée souvent évoquée selon laquelle les différentes composantes du finage d'un village se répartissent en auréoles concentriques centrées sur celui-ci. Autour du bâti villageois, une première auréole serait constituée par les jardins, les vergers et les chènevières, ensuite on trouve l'auréole des terres cultivées, puis celles des prés et enfin celles des zones incultes à la périphérie. Si cette disposition se conçoit dans les zones planes, en particulier dans les pays d'*openfield*, elle reste très théorique et les composantes du paysage sont rarement distribuées de façon aussi harmonieuse. En Limousin, s'il existe bien autour du bâti villageois une première auréole constituée de petites parcelles de jardins, de vergers et de chènevières, les autres types de biens-fonds se répartissent avant tout en fonction de la configuration du relief ⁴¹, comme cela a été observé dans le Bas-Maine ⁴², au relief pourtant encore moins accusé que celui du Limousin ⁴³.

La conséquence logique de la répartition des différents biens-fonds en fonction du relief est le regroupement des parcelles de même nature dans une même situation topographique où elles forment un terroir composé de plusieurs dizaines de parcelles, soit de cultures, soit d'herbages, soit d'incultes ⁴⁴. Le finage du village du Charbonniaud, schématisé par « masses de cultures » (fig. 3.3) ⁴⁵, illustre ces groupements de parcelles de même nature. Une dizaine de parcelles de terres cultivées sont localisées autour du village alors que la majorité d'entre

⁴¹ Ce n'est véritablement que lorsque la totalité du finage d'un village correspond à une seule alvéole et à condition que celle-ci soit suffisamment grande, que la répartition des composantes du paysage se fait plus ou moins nettement en auréoles concentriques. C'est le cas par exemple du finage du village de la Vedrenne : cf. fig. 5 en annexe, p. 480 (voir la planche correspondante, p. 462).

⁴² Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 159 : « Dans la pratique, les parcelles variées qui composent les exploitations ne s'accrochent que très rarement » de la distribution en auréoles concentriques. « Si les parcelles encloses sont, pour la plupart d'entre elles groupées autour des lieux habités, les autres pièces s'organisent en fonction de la topographie ».

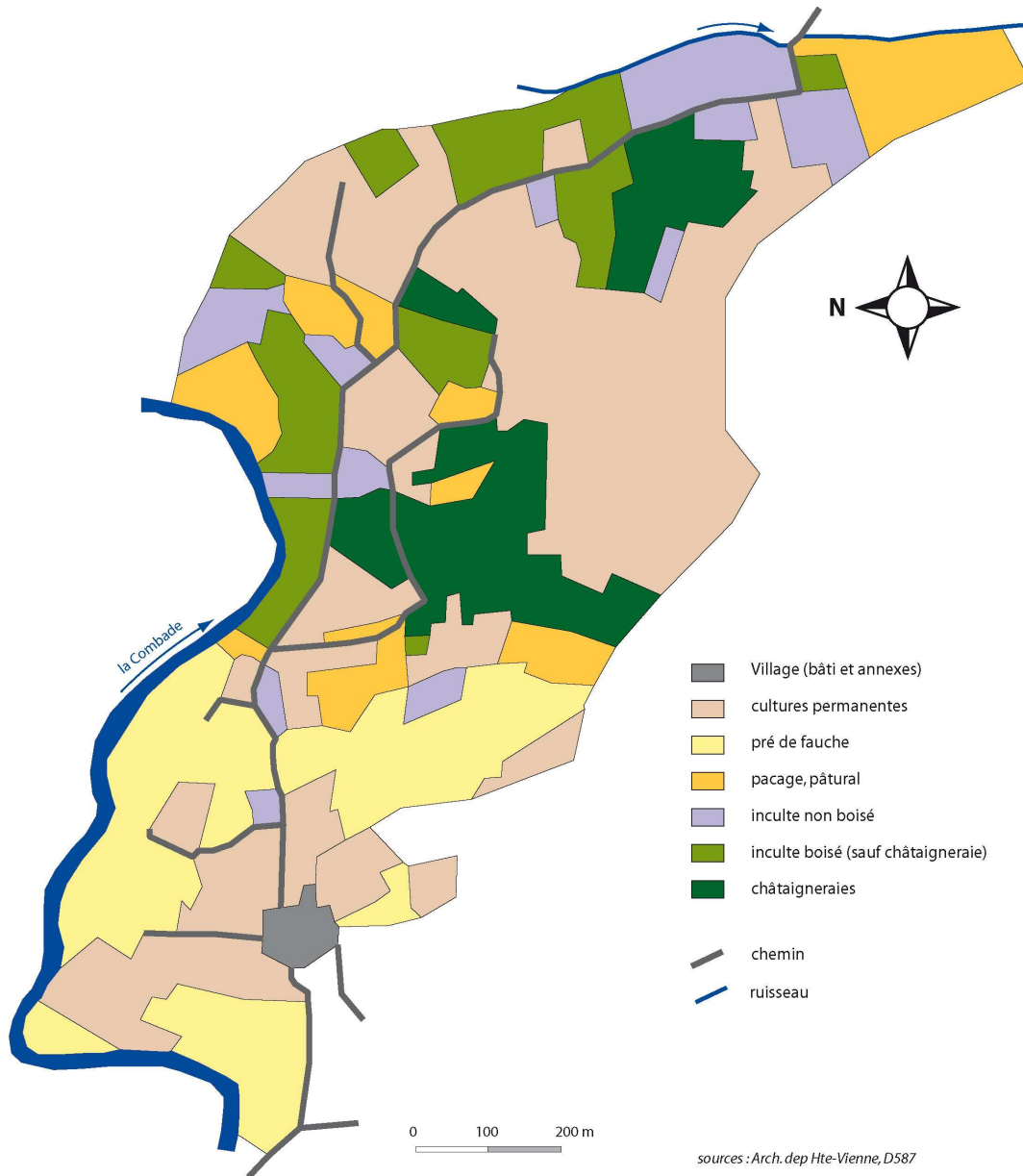
⁴³ Dans son étude sur la paroisse de Saint-Vitte-sur-Briance, en Haute-Vienne (*Lemouzi*, 1985, n° 93, p. 74-75), réalisée à partir de l'*état des fonds*, Jacky Picard a dessiné la répartition des divers types de biens-fonds du finage d'un village sous forme de quatre « couronnes » concentriques centrées sur les bâtiments du village et il attribue à chacune de celles-ci le pourcentage de la superficie qu'occupe le bien-fonds correspondant dans la paroisse. Cette manière de représenter le finage doit être considérée comme extrêmement schématique. L'*état des fonds*, en l'absence de plan parcellaire, ne permet pas de donner une représentation précise de la distribution dans l'espace des différentes parcelles.

⁴⁴ Une lecture attentive des *états des fonds* révèle l'existence de ces groupements de parcelles. Dans les dépendances du bourg de Boisseuil, une quarantaine de parcelles d'inculte non boisé sont ainsi contiguës et couvrent une quarantaine d'hectares, alors qu'à Pereix, c'est une soixantaine de parcelles à froment ou à seigle qui forment un territoire continu de quarante cinq hectares de cultures. Dans la paroisse de Balledent, chaque lieu habité possède son terroir à raves, comme à Laprade où trente cinq parcelles contiguës mais appartenant à des propriétaires différents s'étendent sur 3,7 hectares d'un seul tenant (Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 76/G 1 : *état des fonds* de la paroisse de Boisseuil, 1747 ; E dépôt 7/G 1 : *état des fonds* de la paroisse de Balledent, 1749). Les plans de finages villageois révèlent ces regroupements de parcelles de même nature : cf. en annexe, p. 481.

⁴⁵ La figure 3.3 est établie à partir du plan (pl. n° 7 en annexe, p. 468) du village du Charbonniaud (Arch. dép. Hte-Vienne, D 587) qui est situé dans la paroisse de Roziers, commune aujourd'hui de la Haute-Vienne ; L'expression par « masses de cultures » qui est la plus communément employée pour désigner cette schématisation du finage d'une paroisse ou d'un village est malgré tout impropre : l'expression par « masses de parcelles de même nature » serait plus appropriée.

elles sont concentrées à plusieurs centaines de mètres au sud-est sous forme d'un ensemble d'une cinquantaine de parcelles contiguës où s'intercalent quelques bois et pacages. La vingtaine de parcelles en prés de fauche que comprend ce village est concentrée dans la moitié ouest du finage tandis que les zones boisées forment deux principaux ensembles d'une vingtaine de parcelles chacun, au centre et au sud-est du finage ⁴⁶.

Figure 3.3 - Le finage du village du Charbonniaud (Rosiers-Saint-Georges, Haute-Vienne) en 1773



Le mode de distribution spatiale de l'habitat rural est le second facteur explicatif de l'occupation du sol et de l'organisation spatiale du paysage.

⁴⁶ Ce finage du Charbonniaud est un autre exemple de la non répartition en auréoles concentriques autour du village des différentes composantes du paysage.

3.2. Le finage villageois, unité élémentaire de paysage

La population du Limousin est répartie dans une multitude de hameaux ou écarts, qui sont appelés « villages » dans la province, même s'ils ne comportent qu'un ou deux feux ⁴⁷. Chaque paroisse rurale comporte ainsi dix, vingt, trente, voire davantage de ces villages, disséminés sur toute l'étendue du territoire paroissial ⁴⁸. Cette dispersion de l'habitat est caractéristique de la plus grande partie des pays de clôtures et d'élevage de l'ouest de la France, à la différence des pays d'*openfield* où l'habitat est groupé ⁴⁹. On la trouve par exemple en Gâtine poitevine ⁵⁰ et dans le Bas-Maine où les deux tiers environ des lieux habités n'ont pas plus de trois feux chacun et 38% n'en ont qu'un seul ⁵¹, ce qui est semblable en Limousin où ces proportions sont respectivement de 61 et 31% (tabl. 3.2). Le Limousin, par la dispersion de son habitat, se rattache ainsi à ce grand ouest français où l'élevage occupe une place importante.

Tableau 3.2 - La répartition de l'habitat dans l'élection de Limoges et dans le Bas-Maine en pourcentage du nombre de lieux habités par rapport au nombre total de ceux-ci

(Lecture du tableau : 31% du nombre total des lieux habités des 15 paroisses de l'élection de Limoges ont un feu)

nombre de feux par lieu habité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	> 10
Élection de Limoges (15 paroisses ; 1740-1760)	31	19	11	6	7	5	3	4	4	2	8
Bas-Maine (20 paroisses ; 1770-1780)	38	18	11	9	7	6	3	2	2	1	2

Sources : *États des fonds* des paroisses limousines concernées
Annie Antoine, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, 1994, p. 38

La spécificité de tous les lieux habités limousins est que chacun d'entre eux possède « son » propre finage situé dans son environnement immédiat ⁵². Tous les arpentements de tènements seigneuriaux appellent ce finage « les appartenances et dépendances » de tel ou tel

⁴⁷ *Le village des Limousins. Études sur l'habitat et la société rurale du Moyen Âge à nos jours*, 2003. Le village en Limousin sous l'Ancien Régime, tout comme dans le Massif Armoricaïn et ses marges, correspond au *hameau* de la nomenclature géographique actuelle : il est défini comme « un groupement élémentaires des habitations rurales » ne possédant pas, à la différence du village, un ou plusieurs bâtiments d'usage social ou collectif, tels que la mairie, l'église, l'école (P. Georges, *Dictionnaire de géographie*, Paris, 1970, p. 244). Le chef-lieu d'une paroisse est appelé « bourg » en Limousin ; il se distingue des autres lieux habités par la présence de l'église et du cimetière. Mais cela ne suffit pas toujours à en faire le lieu le plus peuplé de cette paroisse. C'est surtout lorsque des services se développent au bourg - commerçants, artisans, auberges, marché, foire - que celui-ci devient le lieu habité le plus peuplé. Le village des géographes actuels correspond donc sous l'Ancien Régime en Limousin, au terme de « bourg ». Ce sont bien ces divers sens que donne aux termes *village* et *bourg* un contemporain de l'Ancien Régime : en Limousin, « le bourg est le chef-lieu des villages et les villages ne sont, à proprement parler, que de petits hameaux répandus ça et là dans la campagne et plus ou moins éloignés de leur bourg où est leur église : le tout porte le nom de paroisse » (Lascoux-Germinac, « Mémoire sur la topographie médicale du Bas-Limousin, 1787 », *BSSHAC*, t. 110, 1988, p. 61).

⁴⁸ Voir en annexe, tabl. 4, p. 480, des exemples de la structure en villages de l'habitat dans quinze paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle. Nous utilisons le terme de « territoire paroissial » de manière neutre, sans qu'il y ait référence à l'Église.

⁴⁹ Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 35.

⁵⁰ Jacques Péret, *Les paysans de Gâtine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 173-174 : « la dispersion de l'habitat en métairies isolées et en multiples hameaux ou villages » est la règle.

⁵¹ Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 38-39.

⁵² Dans tous les actes notariés de ventes, d'échanges ou autres où il est question de biens-fonds, ceux-ci sont toujours localisés par rapport au village dans lequel ils sont situés et auquel ils appartiennent : « un pré appelé le petit pré de l'abbé dépendant de son domaine situé au village de Toulondy, paroisse de Saint-Pierre-Château [Eymoutiers, Haute-Vienne] ... un pré appelé le pré de Talaud situé dans les appartenances du village de Toulondy » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (409), Péconet, notaire royal à Eymoutiers, acte d'échange de deux prés, 26 août 1738).

village, c'est-à-dire l'espace territorial relevant de ce dernier et formant un ensemble compact de parcelles contiguës⁵³ de différentes natures. Les limites du territoire villageois sont fixées et connues de tous et le premier soin de l'arpenteur est d'effectuer le « circuit » du tènement, c'est-à-dire d'en parcourir ses limites et de les décrire très soigneusement dans le préambule du document⁵⁴. Chaque finage villageois s'insère ainsi comme une pièce de puzzle entre les territoires des autres villages. Le finage des Sagnes⁵⁵ par exemple (pl. n° 10 en annexe, p. 471) est entouré de ceux du Burg au nord, de Veyviale et Eybouleuf à l'ouest, de la Beysière et de Taubergeas au sud et de la Boissière et de Lamy de Romenchas à l'est. D'autres exemples (pl. n° 2, 9, 14, 16 en annexe, p. 463, 470, 475 et 477) montrent, comme aux Sagnes, que le territoire dépendant de chaque lieu habité est bien délimité et individualisé dans l'espace par rapport à celui de ses voisins. Le village n'est pas toujours localisé plus ou moins au centre de son finage, il en est parfois très excentré comme au Charbonniaud (fig. 3.3 ci-dessus, pl. n° 7 en annexe, p. 468) ou bien à Châtre⁵⁶ (pl. n° 4 en annexe, p. 465). Les descriptifs d'arpentements révèlent de plus que le finage d'un village est très majoritairement exploité par les seuls habitants de ce dernier⁵⁷, mettant ainsi en exergue l'étroite relation d'interdépendance entre ces villageois et « leur » finage⁵⁸.

Les finages villageois comprennent tous les cinq éléments constitutifs du paysage rural (tabl. 3.3)⁵⁹, l'ensemble de ceux-ci constituant les « appartenances et dépendances » du dit village. Mais à l'intérieur d'une même paroisse, la proportion qu'occupent ces différentes composantes du paysage varie de village à village⁶⁰. Chaque finage villageois d'une même paroisse a donc sa composition propre qui se différencie de la composition moyenne de l'ensemble du territoire de la paroisse⁶¹.

⁵³ Une fois que l'arpenteur a décrit toutes les parcelles qui composent le territoire d'un village, il précise que l'ensemble forme un « tout contigu ».

⁵⁴ Voir en annexe, p. 481, la description d'un tel « circuit » de tènement.

⁵⁵ Les Sagnes est un village de la paroisse de Saint-Denis-des-Murs, commune aujourd'hui située en Haute-Vienne.

⁵⁶ Ce qui met là aussi en défaut l'idée évoquée ci-dessus d'une disposition des différentes composantes d'un finage villageois en auréoles concentriques centrées sur le village.

⁵⁷ Il arrive cependant que quelques parcelles, situées généralement à la périphérie du finage villageois, soient exploitées par des habitants de villages voisins.

⁵⁸ Les *états des fonds* sont particulièrement révélateurs de cette relation d'interdépendance : l'arpenteur décrit la totalité du finage d'un village avant de passer au suivant ; or, les propriétaires ou exploitants de chacun de ces finages sont très majoritairement des habitants de ce village.

⁵⁹ Tableau établi à partir des *états des fonds*. Voir en annexe, tabl. 3, p. 461, la composition paysagère de trente villages dépendant du collège de Limoges.

⁶⁰ À Balledent, la proportion des surfaces cultivées varie de 38,0 à 64,7 % selon le village et à Rempnat de 16,4 à 30,0%. Les zones toujours en herbe montrent elles aussi la même variabilité : à Azat-le-Ris, leur proportion évolue de 7,3 à 20,7%. Ce sont les zones incultes qui présentent les plus fortes variations : à Boisseuil, l'inculte non boisé représente de 4,0 à 28,7% de la surface des finages villageois et de 9,2 à 30,3% à Champsac ; quant à l'inculte boisé, il occupe de 0,5 à 22,4% de la surface du territoire des villages à Balledent et de 6,8 à 24,1% de ceux de Linards.

⁶¹ À Jonoux (Azat-le-Ris), les cultures permanentes couvrent 55,6% du finage villageois alors que celles-ci n'occupent que 25,6% de la superficie totale de la paroisse. En revanche, l'inculte non boisé, avec 21,5% du finage, y est réduit si on le compare aux 55,6% qu'il occupe dans l'ensemble du territoire paroissial.

Tableau 3.3 - Composition du finage de différents villages situés dans sept paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

paroisses	villages	nombre de feux vifs	surface (ha)	nombre de parcelles	composition du finage villageois (en % de sa surface)				
					cultures permanentes	parcelles en herbe	inculte non boisé	inculte boisé	bâti et annexes
Azat-le-Ris	Jonoux	3	90	46	55,6	16,7	21,5	5,8	0,4
	L'Houme et Puygernet	8	407	280	25,9	10,0	54,0	9,5	0,6
	Razès	3	146	68	38,0	20,7	38,2	2,7	0,4
	Sauzet	2	201	60	25,3	7,3	53,3	13,9	0,2
	ensemble de la paroisse	106	5010	2606	25,6	8,8	55,6	8,0	2,0
Balledent	Bois-Bertrand	2	59	32	38,0	15,9	22,3	22,4	1,4
	Les Cros	2	103	110	42,8	20,3	34,8	1,7	0,4
	Les Monts	2	82	114	38,8	21,6	35,0	3,9	0,7
	Le Petit Roumilhac	4	45	174	64,7	16,9	17,2	0,5	0,7
	ensemble de la paroisse	98	1193	3860	43,3	21,7	28,2	5,3	1,5
Boisseuil	Bos-Vieux	1	100	39	39,4	13,1	28,7	18,5	0,3
	Chatandeu	2	90	24	52,5	21,0	4,0	21,3	1,2
	Faugeras	5	214	86	42,7	18,4	28,4	9,4	1,0
	Lanaud et Valette	6	135	112	51,4	20,0	22,0	6,0	0,6
	ensemble de la paroisse	91	1658	1532	51,8	20,3	16,3	10,6	1,0
Champsac	La Courrière	9	72	146	29,3	25,2	9,2	35,2	1,1
	Lépinas	5	65	72	28,8	30,5	27,2	12,0	1,5
	La Monnerie	2	56	21	27,8	23,5	30,3	17,9	0,5
	ensemble de la paroisse	222	2344	3429	34,4	22,5	14,9	26,2	2,0
Linards	Bonnefond	1	61	15	23,3	20,0	36,6	16,6	3,5
	Le Buisson	8	92	156	40,0	29,2	22,1	6,8	1,9
	Chazelas	3	79	95	36,9	17,3	19,6	24,1	2,1
	Comailhac	2	81	41	34,3	16,0	37,9	9,8	2,0
	Villechenour	4	122	142	33,8	19,3	30,2	14,4	2,3
	ensemble de la paroisse	290	3669	6828	35,3	21,2	21,0	20,0	2,5
Rempnat	Le Mazeau	2	74	33	30,0	31,9	30,6	6,2	1,3
	Négremont	6	142	298	23,3	15,2	54,1	6,2	1,2
	La Nouaille	4	121	148	24,9	18,0	55,3	1,0	0,8
	Villefauneix	6	149	128	16,4	14,9	65,8	2,0	0,9
	ensemble de la paroisse	41	1289	2042	22,6	19,4	52,2	4,9	0,9
Saint-Hilaire-Bonneval	La Bachelierie	3	87	72	53,9	15,9	25,6	4,1	0,5
	Le Grand Bonne	5	64	65	68,0	22,3	9,1	0	0,6
	Loubiat	2	44	26	41,3	22,2	30,5	5,6	0,4
	Neuvis	1	84	18	60,3	20,6	18,5	0	0,6
	La Planche	3	104	40	57,8	16,1	25,6	0	0,5
	ensemble de la paroisse	99	2501	1507	58,5	17,8	20,3	2,7	0,7

Sources : *états des fonds* des paroisses concernées

Cette variabilité de la composition des finages villageois d'une même paroisse est due à des différences de conditions environnementales locales comme la topographie, le sol, l'exposition, et par les choix des habitants dans l'aménagement de leur finage. Tel village développe davantage ses cultures alors que tel autre consacre une surface plus importante à l'herbe que le village voisin. Les arpenteurs des *états des fonds* n'ont pas manqué de noter ces

différences d'occupation et d'usage du sol entre les villages d'une même paroisse ⁶².

En définitive, le finage villageois apparaît comme l'élément structurant de base du paysage rural. Il constitue en effet l'unité élémentaire de ce dernier en ce sens qu'il inclut à lui seul toutes les composantes du paysage. Le territoire d'une paroisse s'apparente ainsi à une mosaïque comprenant quelques dizaines de ces unités élémentaires, chacune d'elles ayant sa composition paysagère propre ⁶³.

4. VARIABILITÉ INTERPAROISSIALE DE LA COMPOSITION DU PAYSAGE

La variabilité intraparoissiale de la composition du paysage se double d'une variabilité de paroisse à paroisse qui est schématisée pour trente-neuf d'entre elles ⁶⁴ en attribuant à chacune des composantes du paysage le pourcentage de la superficie qu'elle occupe par rapport à la surface totale de la paroisse (fig. 3.4) ⁶⁵. Deux compositions extrêmes de paysage se distinguent :

1) une composition dominée largement par les parcelles d'inculte boisé et non boisé qui représentent au moins 60% du territoire paroissial et où la proportion des cultures, qui ne dépasse pas 20 à 25%, est la plus faible de celles observées. Ce paysage est caractéristique des paroisses situées en altitude ⁶⁶ comme celles de la *Montagne* et de son pourtour (Darnets, Rempnat, Tarnac) et des autres zones montagneuses (Saint-Sylvestre dans les monts d'Ambazac). La faible étendue des cultures dans ces paroisses au relief marqué s'explique par leurs conditions environnementales : un sol moins favorable aux cultures ⁶⁷, difficultés de cultiver sur de grandes surfaces du fait des pentes, conditions climatiques plus rigoureuses. Mais la faible superficie des cultures s'explique aussi par des caractéristiques édaphiques particulières, comme dans la paroisse bas-marchoise d'Azat-le-Ris située dans une zone au

⁶² À Champsac, l'arpenteur indique que les châtaigneraies se rencontrent plus « particulièrement dans les villages de Grateloube et de la Courrière ». La composition du finage de ce dernier village (tableau 3.3) met cela en évidence : les 35,2% d'inculte boisé sont composés presque exclusivement de châtaigneraies et cette proportion est trois fois plus élevée que celle du village pourtant voisin de Lépinas, ce qui corrobore l'observation de l'arpenteur (Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 66, G2). Des indications du même genre sont mentionnées dans les *états des fonds* de la Chapelle-Montbrandeix, de Flavignac, de Mounisme, de Javerdat (Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 34 (G1), 62 (G1), 87 (G2), 90 (G1)).

⁶³ A la différence des pays d'*openfield* et d'habitat groupé, dans les pays d'enclos et d'habitat plus ou moins dispersé en villages, ce qui est le cas du Limousin, il n'y a pas seulement un finage paroissial mais aussi des « finages villageois » : chacun de ces derniers « est la réplique en miniature de ce qu'est le finage paroissial » et « l'espace agricole de la paroisse se décompose ainsi en une multitude de finages » (Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 35).

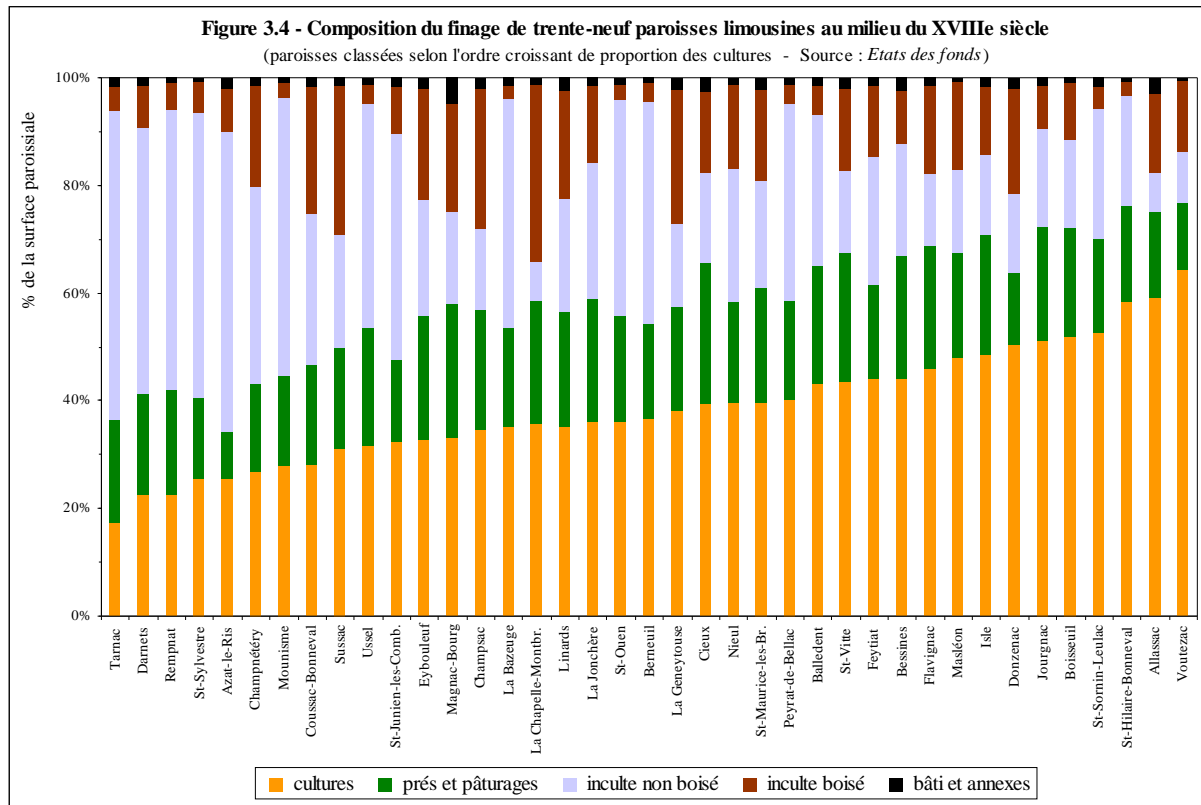
⁶⁴ Le choix de ces paroisses est dicté par un souci de représentativité de l'espace limousin. Ainsi, les principaux secteurs géographiques de la province sont représentées : plateaux et reliefs de la Basse-Marche et du Haut-Limousin, zone de la châtaigneraie, Bas-Limousin avec le bassin de Brive et la *Montagne* et son pourtour. Seule lacune, la Haute-Marche, qui s'explique par l'absence d'*états des fonds* pour tout ce secteur.

⁶⁵ Les sources utilisées pour établir la figure 3.4 sont les *états des fonds* des paroisses concernées : références d'archives en annexe, p. 446.

⁶⁶ C'est-à-dire dans les « hautes terres » où l'altitude est supérieure à 500 mètres environ. C'est à partir de celle-ci « que les conditions naturelles deviennent plus difficiles : climat plus rude, sols plus acides (Philippe Bernard-Allée, *Atlas du Limousin*, 1994, p. 10).

⁶⁷ Le sol des hautes terres, qui est développé sur des granites, est un peu moins favorable aux cultures que le sol formé sur roches métamorphiques : il est en effet moins épais, moins riche sur le plan chimique et plus acide que ce dernier.

relief très peu marqué où l'altitude ne dépasse pas 250 mètres. Ici, ce sont des épandages alluviaux à texture argileuse qui, en provoquant un mauvais drainage et une forte hydromorphie des sols, les rendent ainsi peu favorables aux cultures de céréales⁶⁸.



2) une composition où les proportions précédentes sont inversées : les cultures occupent 55 à 60% de la surface de la paroisse, les incultes boisé et non boisé ne dépassent pas 25%. Cette forte proportion de cultures est typique des paroisses viticoles du bassin de Brive, comme Allassac et Voutezac, où les vignes représentent à elles seules 29,1% et 37,5% du finage paroissial. Dans ces paroisses, c'est essentiellement un climat beaucoup plus accueillant combiné à des sols un peu plus riches que ceux des hautes terres qui expliquent l'extension de la vigne et des surfaces cultivées. Mais ces dernières sont parfois largement développées dans des zones non viticoles comme à Saint-Hilaire-Bonneval où elles occupent 58,5% de la surface de la paroisse. Ici, c'est la meilleure potentialité agronomique du sol de cette paroisse, due à la présence d'une roche du type diorite qui explique l'extension qu'y

⁶⁸ Le paysage d'Azat-le-Ris s'apparente très fortement à celui du Montmorillonais voisin, situé en Poitou, où les landes occupent la majeure partie de l'espace.

prennent les cultures de céréales⁶⁹.

Toutes les autres paroisses ont une composition du paysage qui s'intercale entre les deux compositions extrêmes ci-dessus.

Sans vouloir faire absolument du milieu physique le déterminant majeur expliquant la plus ou moins grande extension des surfaces cultivées à travers la province, il faut bien admettre que la proportion qu'elles occupent dans les finages est d'autant plus réduite que les conditions de climat, de sol et de relief se font de plus en plus contraignantes. Ces dernières entraînent donc une occupation et un usage différenciés du sol. Les paysans limousins ont su s'adapter à leur environnement difficile en mettant à profit les possibilités de leurs terroirs. C'est ce que montrent le développement de la vigne dans le bassin de Brive et celui des cultures de céréales à Saint-Hilaire-Bonneval.

Dans les trente-neuf paroisses ci-dessus, la proportion des zones incultes (boisées et non boisées) et celle des surfaces cultivées varient dans le rapport de un à trois, mais cette variation se fait de manière inversée (fig. 3.5)⁷⁰. C'est-à-dire que l'augmentation progressive de la proportion de l'une de ces deux composantes du paysage s'accompagne corrélativement d'une diminution elle aussi progressive de l'autre. En revanche, la proportion des herbages varie peu dans la plupart des paroisses où elle représente entre 15 et 24% du territoire paroissial⁷¹, ce qui est caractéristique des régions d'élevage. Dans le Bas-Maine par exemple, les surfaces en herbe occupent entre 10 et 30% de la surface d'une très forte majorité de métairies et de closiers⁷². En Gâtine poitevine, prés et pâtis représentent jusqu'à 30% de la surface des finages⁷³. Ce sont ces proportions notables d'herbages qui différencient nettement

⁶⁹ Cette meilleure potentialité agronomique des sols sur diorite a été démontrée par J. Dejou *et al.*, « Etude comparée des sols reposant sur granites à biotite et diorites orientées de la région d'Aureil - Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne) », *Bull. Association Française d'Etude du Sol*, 1969, n° 6, p. 37-55. Une grande partie de la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval est située sur une diorite, laquelle forme une bande orientée sud-ouest / nord-est de 3 à 4 kilomètres de large sur 15 kilomètres de longueur environ. Les caractéristiques physico-chimiques des sols dérivés de cette diorite ont été comparées à celles des sols dérivés du granite qui environne l'affleurement de diorite. Nous ne ferons que mentionner les principales conclusions de cette étude pédologique comparative. « Grâce à la présence d'une quantité élevée d'amphiboles dans les diorites, totalement absentes dans les granites, le milieu chimique des sols dérivés des diorites s'avère nettement plus favorable : pH moins acide, teneurs en éléments échangeables calcium et magnésium plus élevées, phosphore plus disponible pour l'alimentation des plantes ». Sur le plan agronomique, « en secteur dioritique, la superficie réservée aux cultures, et notamment aux céréales, est beaucoup plus grande. Il est certain que le milieu chimique leur est ici plus favorable qu'en milieu granitique où les sols ont une valeur chimique moins satisfaisante qu'en milieu dioritique ». Ces caractéristiques des deux types de sols sont celles qui prévalaient anciennement, car elles sont étroitement dépendantes du type de roche qui n'a pas changé depuis l'époque moderne. Il est remarquable de constater que les paysans du XVIII^e siècle ont parfaitement reconnu la potentialité agronomique de cette paroisse en y développant les cultures de seigle et de froment, lesquelles occupent la majeure partie du territoire ce finage, ce qui n'est pas le cas de ceux qui l'environnent et qui ne sont pas situées sur de la diorite.

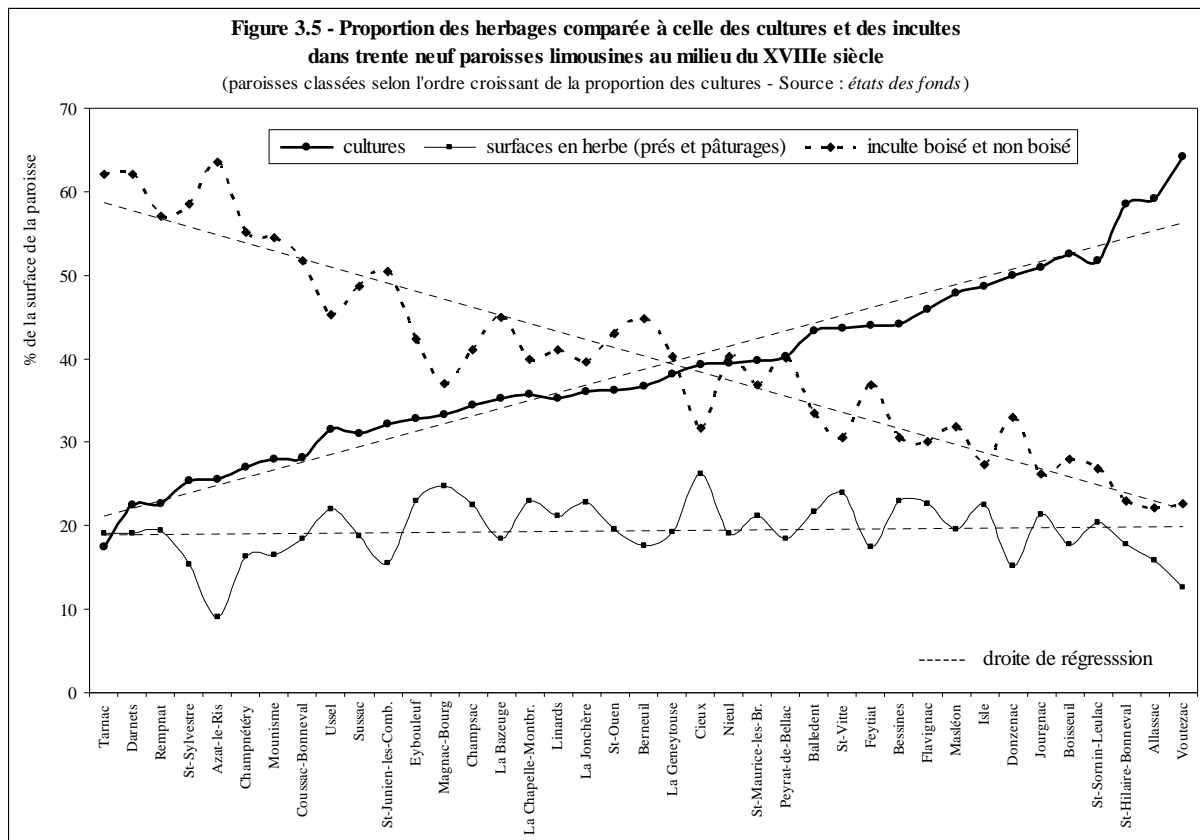
⁷⁰ Les trente-neuf paroisses sont classées selon l'ordre croissant de la proportion qu'y occupent les cultures. Bien qu'il n'y ait pas continuité d'une paroisse à l'autre, nous avons adopté une représentation de la proportion des différentes composantes du paysage sous forme de courbes au lieu de barres, ce qui rend mieux compte visuellement de la comparaison entre les paroisses.

⁷¹ Mis à part dans deux d'entre elles où les herbages occupent quand même 9 à 12% du finage.

⁷² Annie Antoine, *op.cit.*, 1994, p. 154.

⁷³ Louis Merle, *La métairie et l'évolution de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, 1958, p. 107.

les régions d'élevage des pays de grande culture comme l'Île-de-France où domine largement la céréaliculture et où les surfaces en herbe représentent tout au plus 4% de la superficie des exploitations⁷⁴.



La proportion importante et à peu près constante des finages consacrée à l'herbe en Limousin est un autre élément révélateur de l'omniprésence de l'élevage bovin dans la province et de sa place dans le système agraire.

5. DIVERSITÉ DES PARCELLAIRES

Le maillage de l'espace⁷⁵ se caractérise par la prédominance de parcelles aux formes irrégulières dont la superficie est extrêmement variable. Ce parcellaire reflète l'appartenance sociale des propriétaires du sol.

5.1. La forme des parcelles

Les finages villageois, tels que les plans parcellaires le révèlent, se présentent « comme une sorte de jeu de patience, un véritable puzzle »⁷⁶ où dominent largement les parcelles de formes irrégulières. Quelques-unes tendent à une forme carrée sont dispersées çà ou là dans

⁷⁴ Jean-Marc Moriceau, *Les fermiers de l'Île-de-France. XV^e-XVIII^e siècle*, 1994, p. 344-345 ; Mireille Touzery, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée 1715-1789*, 1994, graphique 10, p. 287.

⁷⁵ Cette expression est empruntée à Annie Antoine, *op. cit.*, 2002, p. 127.

⁷⁶ Marc Bloch, « Le problème des régimes agraires », dans *La terre et le paysan*, 1999 [1932], p. 117.

les finages alors que celles de type triangulaire sont très rares. Une disposition radio-circulaire de parcelles allongées s'observe aussi, à Châtre par exemple (pl. n° 4 en annexe, p. 465 ; au sud-ouest du village). Ce parcellaire s'adapte à la configuration du relief lequel correspond à une petite colline : dans ce cas, les différentes parcelles s'allongent selon la pente de manière rayonnante autour de ce bombement du relief. Les parcelles rectangulaires mais de faible largeur observées dans certains finages ⁷⁷ ne sont jamais aussi allongées que celles qui caractérisent les pays de champs ouverts du Nord et de l'Est de la France où, dans leur très grande majorité, elles sont disposées en lanières très étroites à la manière de lames de parquet atteignant jusqu'à plusieurs centaines de mètres de longueur ⁷⁸.

La prédominance des parcelles irrégulières en Limousin rattache la province à l'une des deux « anciennes civilisations agraires » qu'avait discernées Marc Bloch, celle des régions du sud de la Loire, qui s'oppose au système des champs réguliers en lanières de la France septentrionale ⁷⁹.

5.2. La superficie des parcelles

La superficie moyenne de toutes les parcelles d'une même paroisse ⁸⁰ varie entre 1,92 hectare et 0,28 hectare dans un échantillon de vingt trois paroisses de l'élection de Limoges ⁸¹. Cette forte variabilité suggère des parcellaires très différents entre ces paroisses, dont les plus contrastés sont, d'un côté, un « parcellaire à grandes mailles » comme à Saint-Hilaire-Bonneval, de l'autre, un « parcellaire à petites mailles » comme à Balledent (fig. 3.6) ⁸². Dans cette dernière paroisse, 48,5% du nombre total de parcelles ont moins de 1 000 m² et 71,4% sont inférieures à un quart d'hectare ⁸³. À Saint-Hilaire-Bonneval, 46,3% du nombre total de parcelles ont plus de un hectare et 60,2% d'entre elles sont supérieures à trois-quarts d'hectare ⁸⁴.

⁷⁷ Par exemple à Châtre (pl. n° 4 en annexe, p. 465), au Charbonniaud (pl. n° 7 en annexe, p. 468), aux Sagnes (pl. n° 10 en annexe, p. 471) et à Courieux (pl. n° 17 en annexe, p. 478).

⁷⁸ Marc Bloch, *loc. cit.*, 1999 [1932], p. 114-117. Des figures très significatives de ces parcellaires réguliers en lames de parquet du Nord et de l'Est de la France sont données par Roger Dion, *Essai sur la formation du paysage rural français*, 1981 [1934], p. 19, 22, 69.

⁷⁹ Marc Bloch, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, 1931, p. 35-65.

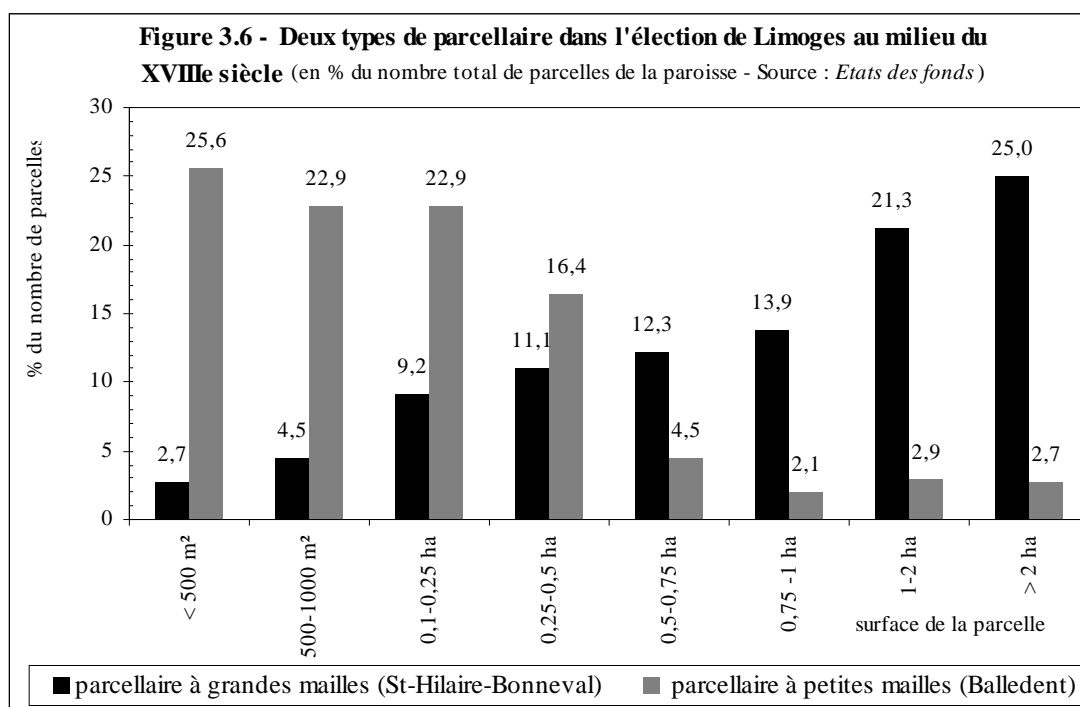
⁸⁰ Cette superficie moyenne n'est qu'un moyen commode de comparer les paroisses entre elles, mais elle ne doit pas faire oublier l'extrême variabilité de la taille des parcelles d'une même paroisse. À Azat-le-Ris par exemple, la surface des parcelles est comprise entre une cinquantaine de mètres carrés et 148 hectares ; à Balledent, elle est comprise entre une dizaine de mètres carrés et 20 hectares et à la Bazeuge entre trente mètres carrés et 52 hectares.

⁸¹ Il s'agit des paroisses suivantes, toutes situées en Haute-Vienne : Azat-le-Ris, Balledent, La Bazeuge, Berneuil, Bessines, Boisseuil, Champnétery, Champsac, la Chapelle-Montbrandeix, Cieux, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Flavignac, La Jonchère, Linards, Masléon, Mousnime, Nieul, Peyrat, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Ouen, Saint-Junien-les-Combes.

⁸² La figure 3.6 est établie à partir des *états des fonds* de Balledent et de Saint-Hilaire-Bonneval : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 7/G1-G2, 148/G1. La taille moyenne de toutes les parcelles de toutes natures de chacune de ces deux paroisses est respectivement de 0,28 et 1,66 hectare.

⁸³ À Saint-Hilaire-Bonneval, ces proportions sont respectivement de 7,2 et 16,4%

⁸⁴ À Balledent, ces proportions sont respectivement de 5,6 et 7,7%.



Ces deux types de parcellaires se retrouvent au niveau des finages villageois. À Châtre par exemple (pl. n° 4 en annexe, p. 465), le « parcellaire à petites mailles » domine : 54% des 535 parcelles de ce finage villageois sont inférieures à 1 000 m² et 91% d'entre elles ont moins d'un demi-hectare. À l'inverse, à Réservat (pl. n° 12 en annexe, p. 473), c'est le « parcellaire à grandes mailles » qui est prédominant : les trois-quarts des 74 parcelles de ce finage ont une surface supérieure à un demi-hectare ⁸⁵.

La surface moyenne de toutes les parcelles de même nature ⁸⁶ dans vingt-trois paroisses confondues ⁸⁷ est d'autant plus réduite que l'anthropisation du milieu est plus forte ⁸⁸ (fig. 3.7). C'est-à-dire que les parcelles « aménagées » et entretenues par l'homme sont les moins étendues, à la différence des parcelles d'inculte qui nécessitent moins d'interventions humaines ⁸⁹. Le relief accidenté de la province combiné aux moyens agro-techniques limités de l'époque - travail « à bras », outillage rustique et mal adapté, labours avec traction animale

⁸⁵ Châtre est un village de la paroisse de Châteauponsac (Haute-Vienne). Son finage s'étend sur 118 hectares et la taille moyenne de la parcelle, toutes natures confondues, est de 0,22 hectare. Réservat est un village de la paroisse de Saint-Martin-Terressus (Haute-Vienne). Son finage couvre 148 hectares avec une taille moyenne de la parcelle de 2,0 hectares. Voir en annexe, tabl. 5, p. 482, les caractéristiques du parcellaire de quelques autres finages villageois.

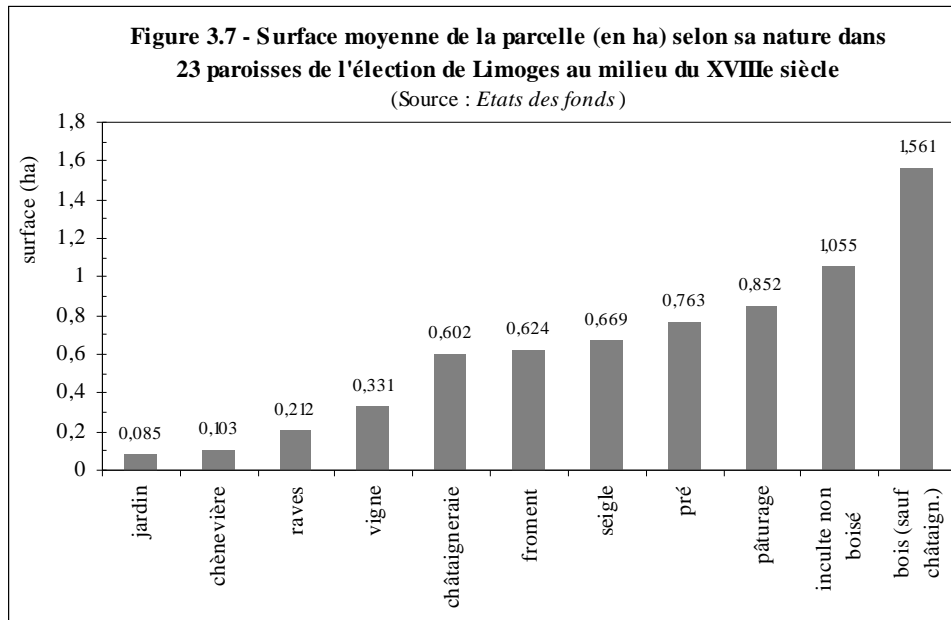
⁸⁶ Cette superficie moyenne masque là aussi l'extrême variabilité de la taille des parcelles de même nature (cf. note 80 ci-dessus). À Balledent par exemple, la surface de la parcelle individuelle de seigle est comprise entre 150 m² et 11 hectares et celle de pré entre 200 m² et 3,3 hectares, alors qu'à Saint-Hilaire-Bonneval, elle varie de 500 m² à 26 hectares pour la parcelle de seigle et de 1 100 m² à 8 hectares pour celle de pré.

⁸⁷ Il s'agit des 23 paroisses énumérées ci-dessus à la note 81 ci-dessus.

⁸⁸ Nombre de parcelles de chaque nature prises en compte pour établir la figure 3.7 : jardin : 1 017 ; chènevière : 1 951 ; raves : 750 ; vigne : 1 078 ; châtaigneraie : 7 046 ; froment : 1 749 ; seigle : 21 178 ; pré : 6 378 ; pâturage : 4 265 ; inculte non boisé : 11 130 ; bois : 1 139.

⁸⁹ Mis à part pour les châtaigneraies qui correspondent pour la plupart à des vergers aménagés et entretenus.

- expliquent ce classement des parcelles selon leur nature. Dans les conditions de l'époque, il était en effet plus facile d'aménager puis d'entretenir efficacement des parcelles de moindre superficie que de grandes étendues de terre aux pentes souvent prononcées ⁹⁰.



5.3. Un parcellaire qui reflète la hiérarchie sociale

Deux principaux groupes de propriétaires fonciers se différencient en fonction de leur rapport à la terre. D'une part les « non-paysans » c'est-à-dire tous ceux qui n'exploitent pas directement la terre par eux-mêmes : clergé, noblesse et bourgeoisie. D'autre part, les « paysans », c'est-à-dire les exploitants directs du sol : paysannerie au sens strict, artisanat et divers petits métiers de service (aubergistes, voituriers, petits marchands) ⁹¹. Dans vingt paroisses de l'élection de Limoges, la superficie moyenne de la parcelle, biens-fonds de toutes natures confondus, est toujours plus forte chez les « non-paysans » que chez les « paysans » (fig. 3.8) ⁹². Pour ces derniers, la superficie moyenne de la parcelle est très semblable pour la paysannerie et l'artisanat dans une même paroisse ⁹³, et d'une paroisse à l'autre, cette

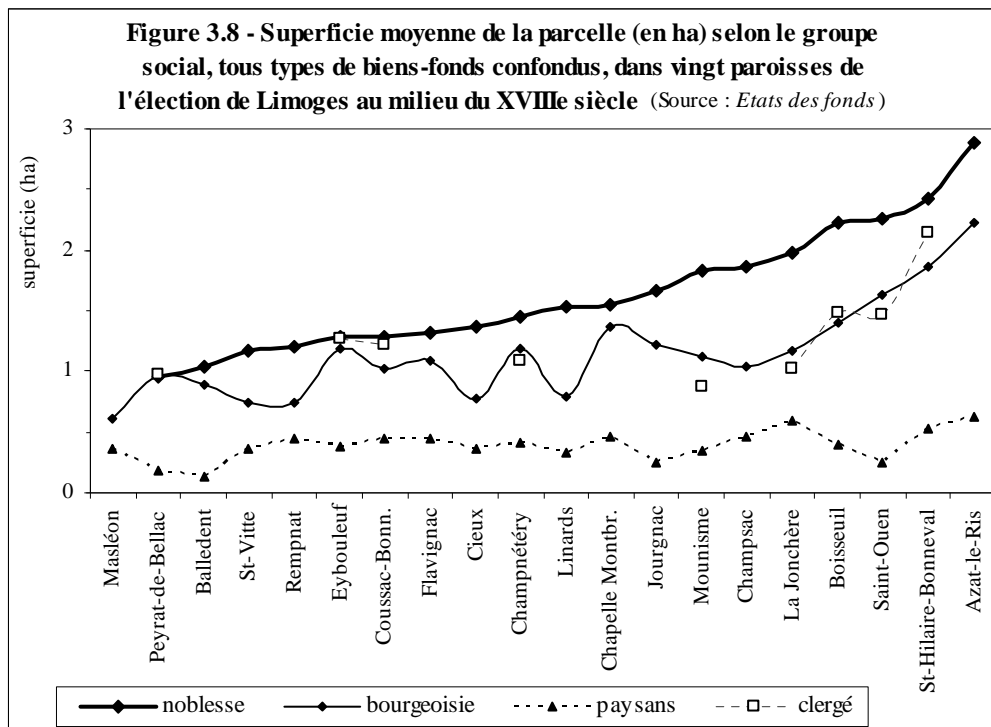
⁹⁰ Le « classement » de la taille moyenne des parcelles selon leur nature pour les vingt-trois paroisses confondues (fig. 3.7) est le même pour chacune de celles-ci considérée individuellement comme le montre la superficie moyenne des parcelles en fonction de leur nature dans chacune d'une douzaine de paroisses : cf. annexe, tabl. 6, p. 482.

⁹¹ Cette typologie simplifiée est explicitée dans le chapitre 4, p. 166-169.

⁹² Il s'agit des paroisses énumérées à la note 81 ci-dessus sauf La Bazeuge, Berneuil, Bessines, Nieul et Saint-Junien-les-Combes mais avec Jourgnac et Saint-Vitte en plus. Sources de la figure 3.8 : *états des fonds* des paroisses considérées (références d'archives de ces documents en annexe, p. 446). Pour la même raison que celle évoquée note 70, p. 142, nous avons adopté pour la figure 3.8 une représentation par courbes au lieu de barres.

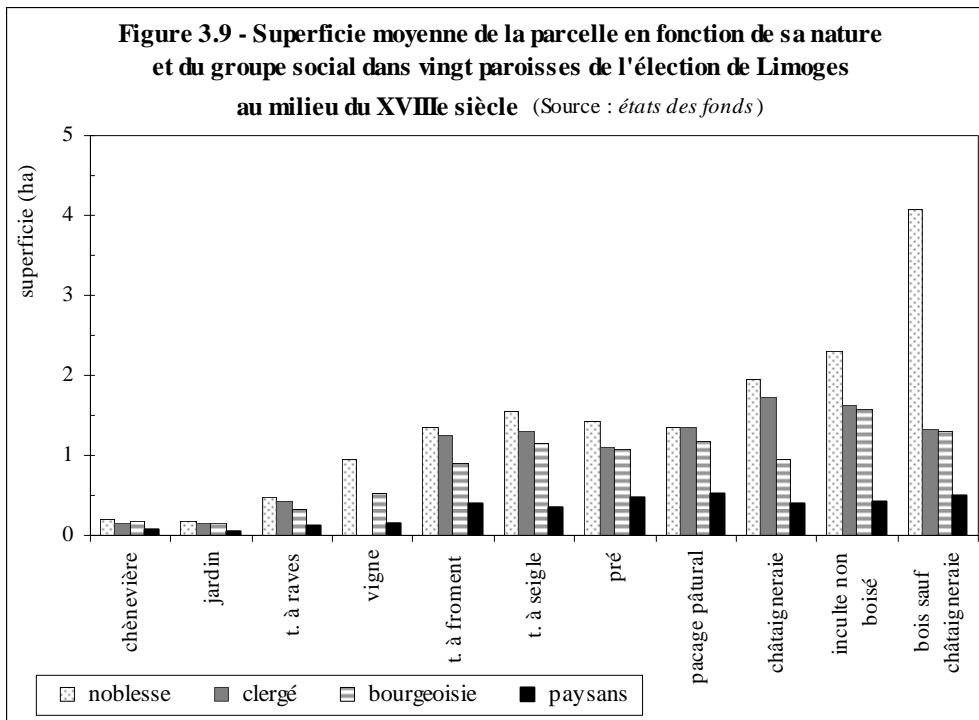
⁹³ C'est pourquoi nous avons représenté ensemble par une même courbe ces deux groupes sociaux sur la figure 3.8. Par exemple, la taille moyenne de la parcelle dans la paroisse de Cieux est de 0,36 hectare pour la paysannerie et de 0,33 hectare pour l'artisanat. Dans quelques paroisses, la différence de superficie entre les deux groupes est un peu plus grande qu'à Cieux, comme à Saint-Hilaire-Bonneval où la surface moyenne de la parcelle est de 0,53 hectare pour la paysannerie et de 0,66 hectare pour l'artisanat.

superficie varie entre 0,13 hectare à Balledent et 0,63 hectare à Azat-le-Ris pour la paysannerie et de 0,12 hectare à Balledent et 0,67 hectare à Saint-Hilaire-Bonneval pour l'artisanat. La noblesse possède partout la parcelle moyenne la plus étendue laquelle varie entre 0,96 hectare à Peyrat-de-Bellac et 2,89 hectares à Azat-le-Ris, tandis que pour la bourgeoisie, ces extrêmes sont de 0,62 hectare à Masléon et 2,23 hectares à Azat-le-Ris. Le clergé⁹⁴ occupe une position intermédiaire entre ces deux groupes.



La superficie moyenne de toutes les parcelles de même nature dans les vingt paroisses confondues (fig. 3.9), fait ressortir la même hiérarchisation des groupes sociaux que celle ci-dessus. La noblesse possède en effet toujours la parcelle de surface moyenne la plus étendue, quelle que soit sa nature, devant le clergé et la bourgeoisie alors que les « paysans » ont toujours des parcelles dont la superficie moyenne est très nettement inférieure à celles des trois autres groupes sociaux, quel que soit le type de biens-fonds considéré. Cette taille moyenne des parcelles selon leur nature est comprise dans une gamme de valeurs beaucoup plus large chez les « non-paysans » que chez les « paysans. Pour ces derniers, elle varie de 0,06 hectare jusqu'à 0,51 hectare alors qu'elle est comprise entre 0,16 hectare et 4,1 hectares chez les « non-paysans ».

⁹⁴ Nous n'avons pas pris en compte les possessions du clergé (à Balledent, St-Vitte, Rempnat ...) lorsque celles-ci ne sont constituées que de quelques parcelles seulement car ce faible nombre n'est pas représentatif comparé aux propriétés des autres groupes sociaux qui possèdent chacun plusieurs dizaines, voire centaines de parcelles.



La répartition par classes de superficie de toutes les parcelles appartenant à un même groupe social oppose très nettement le parcellaire des « non-paysans » à celui des « paysans », que celui-ci soit « à grandes mailles » ou « à petites mailles ». Dans le premier type, comme à Saint-Hilaire-Bonneval (tabl. 3.4), quelle que soit la nature du bien-fonds, 61 à 78% du nombre total de parcelles appartenant aux « non-paysans » ont plus d'un hectare alors que pour les « paysans » cette proportion est comprise entre 14 et 22%. Inversement, pour ces derniers, 56 à 59% du nombre total de leurs parcelles ont moins d'un demi-hectare contre 11 à 23% pour les « non-paysans ». Pour ces derniers, la taille moyenne de la parcelle, toutes natures confondues, est quatre fois supérieure à celle des « paysans », soit respectivement 2,09 et 0,52 hectare.

Dans le parcellaire « à petites mailles », comme à Balledent (tabl. 3.5), 52 à 78% du nombre total de parcelles des « non-paysans » ont plus d'un demi-hectare, quelle que soit la nature de celles-ci, alors que les « paysans » n'en possèdent qu'entre 1 et 8%. En revanche, ces derniers sont propriétaires de 71 à 91% des parcelles de moins d'un quart d'hectare contre 13 à 25% pour les « non-paysans ». Le fractionnement de la propriété paysanne en unités élémentaires de taille très réduite est extrêmement accentué dans ce type de parcellaire. La superficie moyenne de la parcelle paysanne est en effet de 0,13 hectare alors que celle des « non-paysans » est de 0,94 hectare.

Tableau 3.4 - Répartition des parcelles selon leur superficie et en fonction du groupe social dans un parcellaire à grandes mailles (Saint-Hilaire-Bonneval) au milieu du XVIII^e siècle

En % du nombre total de parcelles de chaque bien-fonds pour chaque groupe social

nature du bien-fonds	groupe social	surface des parcelles			
		< 0,5 ha	0,5 - 1 ha	1 - 2 ha	> 2 ha
cultures	clergé	15,8	15,8	31,6	36,8
	noblesse	18,9	18,4	17,8	44,9
	bourgeoisie	22,7	15,0	25,3	37,0
	paysans	57,1	28,6	11,0	3,3
parcelles en herbe	clergé	11,1	11,1	44,5	33,3
	noblesse	10,6	27,4	40,7	21,3
	bourgeoisie	14,2	24,5	37,6	23,7
	paysans	55,6	22,2	20,0	2,2
inculte boisé et non boisé	clergé	20,0	13,3	23,4	43,3
	noblesse	16,7	22,7	19,7	40,9
	bourgeoisie	18,5	16,8	27,7	37,0
	paysans	59,2	23,9	9,9	7,0

Source : *état des fonds* de Saint-Hilaire-Bonneval
 Surface moyenne de la parcelle, toutes natures confondues :
 - de toutes les parcelles de la paroisse (tous groupes sociaux) : 1,66 ha
 - de toutes les parcelles des « non-paysans » : 2,09 ha (1 096 parcelles)
 - de toutes les parcelles des « paysans » : 0,52 ha (408 parcelles)

Tableau 3.5 - Répartition des parcelles selon leur superficie et en fonction du groupe social dans un parcellaire à petites mailles (Balledent) au milieu du XVIII^e siècle

En % du nombre total de parcelles de chaque bien-fonds pour chaque groupe social

nature du bien-fonds	groupe social	surface des parcelles				
		< 0,1 ha	0,1 - 0,25	0,25-0,5 ha	0,5 - 1 ha	> 1 ha
cultures	noblesse	8,6	16,0	17,3	18,5	39,6
	bourgeoisie	6,1	18,2	23,2	26,2	26,3
	paysans	53,2	34,2	9,4	2,9	0,3
parcelles en herbe	noblesse	2,1	14,9	12,8	29,8	40,4
	bourgeoisie	1,0	11,6	18,9	36,9	31,6
	paysans	34,8	35,8	21,1	7,4	0,9
inculte boisé et non boisé	noblesse	8,9	13,3	20,0	20,0	37,8
	bourgeoisie	5,4	18,1	25,1	27,6	23,8
	paysans	61,0	30,3	7,5	1,0	0,2

Source : *état des fonds* de Balledent
 Le clergé n'est pas pris en compte car il ne possède que quelques parcelles dans cette paroisse
 Surface moyenne de la parcelle, toutes natures confondues :
 - de toutes les parcelles de la paroisse (tous groupes sociaux) : 0,28 ha
 - de toutes les parcelles des « non-paysans » : 0,94 ha (732 parcelles)
 - de toutes les parcelles des « paysans » : 0,13 ha (3 088 parcelles)

La propriété paysanne individuelle, déjà peu étendue, se caractérise par un fort morcellement parcellaire nettement plus accentué que celui de la propriété des « non-paysans » et qui concerne tous les types de biens-fonds. Les pratiques successorales expliquent cet émiettement de la propriété paysanne. En effet, bien qu'en Limousin le régime dotal instituant un héritier unique soit le plus répandu⁹⁵, il existe malgré tout chez les paysans

⁹⁵ M.L. Larombière, *Le régime dotal et la coutume de la Haute-Marche*, 1880 ; Jean Roger, *Le régime dotal limousin d'après les contrats de mariage des minutes notariales, depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours*, 1930.

des transmissions de patrimoine de type égalitaire où les héritages sont partagés entre tous les enfants, ce qui contribue fortement à l'émiettement de la propriété paysanne ⁹⁶, alors que cela se rencontre beaucoup moins pour les autres groupes sociaux.

Le parcellaire, quel que soit le type de bien-fonds, reflète l'appartenance sociale du propriétaire du sol. Les parcelles des « paysans » ont toujours une superficie beaucoup plus réduite que celles des « non-paysans ». Chez ces derniers, le parcellaire définit une hiérarchie pour cet ensemble de propriétaires : à la noblesse les parcelles les plus étendues, suivie par le clergé puis par la bourgeoisie.

6. UN PAYSAGE SEMI-BOCAGER

L'existence de haies et de clôtures entourant les parcelles est attestée depuis au moins le XVI^e siècle en Limousin. Les coutumes de la Marche y font référence et précisent que leur « usage est commun pour diviser les héritages particuliers, aussi bien que les chemins publics » ⁹⁷. Des haies et des clôtures sont mentionnées tout au long de ce même siècle dans d'autres secteurs de la province comme en Haut-Limousin et en Basse-Marche. À Meilhac par exemple, « les métayers sont tenus de clore les terres, ensemble les prés et pâturaux » ⁹⁸, à Séreilhac le métayer devra « labourer, clore, fermer, semer et cultiver les héritages et planter de l'épine vive autour d'iceux » ⁹⁹ alors qu'à Saint-Just, l'obligation « de clore et entourner » les héritages concerne « les terres, vignes et prés » ¹⁰⁰. À Folles, la composition de la haie est précisée : « le métayer sera tenu de faire un fossé au petit pré de Saint-Hilaire et y planter double rang d'épines tout au long » ¹⁰¹. La nature des arbres à planter dans les haies est parfois spécifiée comme à Ambazac où le métayer est « tenu de faire dix brasses de muraille ou fossé garni d'épines et plants vifs autour des domaines de la dite métairie, et y planter et enter, chacun an, trois douzaines d'arbres châtaigniers, poiriers, pommiers et autres portant fruits » ¹⁰². L'entretien des haies est très souvent rappelé dans les baux comme aux alentours de Limoges où le preneur est « tenu d'entretenir les héritages comme un bon père de famille, iceux tenir clos, fermés, faire les haies d'iceux toutes les années et icelles à la fin du bail

⁹⁶ Voir en annexe, p. 483, quelques exemples de partage inégalitaire qui contribuent fortement au morcellement de la propriété.

⁹⁷ *Coutumes de la province et comté pairie de la Marche*, par M. Couturier de Fournoue, 1744, p. 194-195. Ces *Coutumes* ont été rédigées en 1521. Elles précisent dans leur article 328 que « tertre et gorsse entre un pré et une terre appartient au Seigneur du pré s'il n'appert du contraire », la *gorsse* étant « une *haie vive* qui doit toujours servir de clôture ».

⁹⁸ Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, 1924, t. 71-1, p. 232. Bail à métairie perpétuelle, 24 mai 1500. Meilhac (Haute-Vienne).

⁹⁹ *Ibid.*, p. 313. Bail à métairie perpétuelle, 22 mai 1541. Séreilhac (Haute-Vienne).

¹⁰⁰ Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, 1926, t. 71-2, p. 386. Bail à métairie, 6 octobre 1564. Saint-Just (Haute-Vienne).

¹⁰¹ Auguste Petit, *loc. cit.*, 1924, t. 71-1, p. 257. Bail à métairie, 19 février 1509. Folles (Haute-Vienne).

¹⁰² Auguste Petit, *loc. cit.*, 1926, t. 71-2, p. 488. Bail à métairie, 24 avril 1588. Ambazac (Haute-Vienne).

faites »¹⁰³. Ces mentions soulignent que les haies sont le plus souvent constituées d'arbustes « d'épine vive », mais qu'elles contiennent aussi des arbres, en particulier des fruitiers. La composition des clôtures, haies vives et parfois murets en pierres, montre qu'il s'agit d'une implantation permanente, ce qui laisse supposer que dès cette époque les droits d'usage collectif comme la vaine pâture sont interdits, ou tout au moins limités, dans les parcelles ainsi encloses.

Les mentions de haies ou de clôtures sont très nombreuses dans les documents des XVII^e et XVIII^e siècles tels que les actes de vente de biens-fonds¹⁰⁴, les baux de domaines¹⁰⁵ et les arpentements de finages villageois¹⁰⁶. Mais celles-ci sont surtout présentes autour des prés de fauche alors qu'elles entourent beaucoup moins les pacages et les terres cultivées et qu'elles sont inexistantes autour des autres natures de parcelles comme le montre le descriptif suivant des limites de divers finages villageois arpentés dans la seconde moitié du XVIII^e siècle¹⁰⁷ : « [...] on longe sur 54 toises la haie du pré Lambert jusqu'à un chemin [...] on suit une haie dans tous ses tours et détours sur la distance de 314 toises [...] on suit la haie du pré Verdet sur 96 toises [...] on suit sur 194 toises une haie qui sépare les prés et pâturaux d'avec les terres [...] on suit sur 12 toises la haie du pré Vidau, et de là tournant à angle droit, on suit la haie du dit pré sur 38 toises jusqu'à une terre [...] on suit sur 132 toises la haie qui sépare deux prés [...] on prend la haie occidentale du pré de la Chapelle [...] on prend la haie du pré Carême et on la suit tout le long du pré Coussaud jusqu'à rencontrer la terre appelée Sur les Prés, prenant la haie et tertre orientale de la dite terre Sur les Prés que l'on suit jusqu'au chemin de Saint-Hilaire au Pouyol Mingou [...] jusqu'à rencontrer la haie qui sépare la terre

¹⁰³ *Ibid.*, p. 502. Bail à métairie, 7 janvier 1593. De très nombreuses autres mentions de haies et de clôtures sont signalées dans l'article d'Auguste Petit.

¹⁰⁴ Les notaires ne mentionnent cependant pas tous les haies ou clôtures dans leurs actes, même si celles-ci existent. Pour le seul XVIII^e siècle, voici quelques références d'actes notariés qui mentionnent des haies, le plus souvent entourant des prés, sauf indication contraire : Arch. dép. Haute-Vienne, 4 E 9 (15), 23 février 1728 ; 4 E 29 (2), 3 juillet 1711 et 25 avril 1713 ; 4 E 29 (408), 17 et 27 décembre 1737 ; 4 E 31 (88), 6 avril 1726 (« terre et pâtural se joignant renfermés de haies ») et 20 novembre 1726 (« pré et terre renfermés de haies ») ; 4 E 31 (91), 21 avril 1729 et 30 novembre 1729 ; 4 E 31 (97), 23 septembre 1735 ; 4 E 31 (98), 15 juillet 1736 (« terre renfermée de haie vive ») ; 4 E 31 (99), 4 février 1737 ; 4 E 31 (100), 8 avril 1738 et 15 mai 1738 ; 4 E 31(120), 16 mai 1758 ; 4 E 31 (122), 20 avril 1760, 20 juillet 1760 (« pâtural et terre se joignant renfermés de haies vives ») et 9 novembre 1760 ; 4 E 31 (138), 23 juin 1771 ; 4 E 31 (297), 10 avril 1712 ; 4 E 31 (308), 28 avril 1712 (pré et terre renfermés de haie vive ») ; 4 E 83 (1-3).

¹⁰⁵ La présence de haies dans les domaines est révélée par une clause qui concerne spécifiquement les prés et précisant que ceux-ci doivent être « clos et défensables des bestiaux » ou bien que « le preneur doit les laisser clos en fin de bail ». Quelques références de baux du XVIII^e siècle mentionnant ce genre de clause : Arch. dép. de la Haute-Vienne, 4 E 29 (191), 20 mars 1764 ; 4 E 29 (192), 8 avril 1769, 5 mars 1771, 10 mars 1773 ; 4 E 29 (193), 19 mars 1775 ; 18 décembre 1778 ; 4 E 29 (194), 18 mai 1780 ; 4 E 29 (195), 22 mars 1789 ; 4 E 29 (408), 11 avril 1734, 13 février 1735 ; 4 E 29 (409), 19 mars 1739, 7 juillet 1740, 31 décembre 1740, 1^{er} mai 1741, 13 juin 1741, 12 mars 1742 ; 4 E 31 (88), 19 mars 1725 ; 4 E 31 (122), 3 février 1760 ; 4 E 32 (18), 15 février 1732 ; 4 E 63 (3), 3 mai 1739, 1^{er} septembre 1741 ; 4 E 63 (4), 4 juin 1744.

¹⁰⁶ Arch. dép. de la Haute-Vienne, D 124, 281 à 283, 444, 472, 487, 488, 511, 572, 697, 643 à 646, 758, 782, 789, 796, 817, 823, 826, 832, 893, 894, 899, 933, 934, 988, 1024, 1037, 1064, 1078, 1080 à 1082, 1084, 1108, 1130 ; 1 E 2 (16, 19, 20, 22, 25, 27, 28, 29, 33) ; 1 E 3 (13, 59, 126, 129 à 131) ; 1 F Arpentements ; 23 H 92, 97, 108, 122, 147, 153, 185, 195.

¹⁰⁷ Dans le descriptif qui suit, chaque fois qu'une haie est présente, elle est notée par l'arpenteur, quelle que soit la nature des parcelles qu'elle longe.

de Goutte la Farge d'avec le pré du même nom, et suivant la dite haie sur la longueur de 150 toises [...] on suit la haie du pré de la Goutte sur 94 toises [...] on prend la haie septentrionale du pré Carême jusqu'à la terre du Grand Fond et de là, on prend la haie qui sépare la dite terre d'avec le pré Rousseaud, laquelle haie on suit dans tous ses tours et détours [...] on longe la haie du pré Goutelout sur 9 toises et ensuite on monte le long de la haie du pâtural de Goutte la Farge [...] on rencontre une haie vive qui sépare le dit tènement de Laissarie d'avec les terres appelées Bois Long [...] on longe la dite haie sur 248 toises [...] on longe la haie occidentale du grand pré du S^r Beaud [...] le long de la haie du pré la Planche [...] on suit la haie du pré du S^r Thevenet sur 52 toises [...] prenant la haie méridionale du pâtural des Vaches [...] suivant la haie du pâtural du Rat en tous ses tours et détours qui renferment le dit pâtural [...] suivant la haie du pré de las Pradas sur 144 toises [...] suivant la haie du pré la Farge [...] en suivant la haie du pré Faure sur 68 toises [...] suivant la haie du pré du S^r Dusout sur 58 toises [...] en suivant la haie qui sépare les prés et terres de Masounet et de las Costas [...] en faisant tout le tour de la haie qui entoure tout le pré du Haut de Laigue sur 134 toises »¹⁰⁸. Sur la trentaine de haies mentionnées dans ce descriptif, quatre sur cinq concernent des parcelles en herbe.

Dans une vingtaine d'autres descriptions de limites de finages villageois arpentés dans les années 1770 pour lesquels les haies sont mentionnées et où la nature de la parcelle qu'elles longent est précisée, il est fait mention de 425 haies distinctes¹⁰⁹. Sur ce total, 79% bordent des prés, 15% des pacages ou pâturaux et 6% des terres cultivées, alors qu'aucune haie ne borde des parcelles d'inculte¹¹⁰. Les haies concernent donc très majoritairement les parcelles en herbe. Ce maillage incomplet de l'espace donne au paysage un aspect semi-bocager.

Pour Arthur Young, les haies en Limousin sont « bien tenues et les brèches raccommodées », ce qui pour l'agronome anglais montre que les cultivateurs « sont forcément persuadés, par leur propre expérience des avantages des clôtures », sinon ils « n'engageraient pas une dépense considérable, s'ils ne comptaient pas s'en rembourser »¹¹¹. A l'époque révolutionnaire, Jean-Baptiste Rougier Labergerie¹¹² sera un ardent défenseur des haies : il y voit « une des causes principales de la prospérité des pays dans lesquels elles sont en usage ».

¹⁰⁸ Arch. dép. Haute-Vienne, D 644, ff. 1r°, 2v°, 3r°, 11v°, 13v°, 47v°, 48r°, 55v°, 86r°, 86v°, 93r°, 93v°, arpentements réalisés en 1772 et 1773 : tènements d'Eyjouvet, de l'Artige et Vigne, de Nicoulaud, de Roirette, de Pouyol Mingou, de Laissarie et du Masgardaud ; D 646, ff. 59v°, 60 r°, 61v°, 62r°, 62v°, arpentement du tènement du Masgardaud, 1751. Tous ces tènements sont situés dans la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval (Haute-Vienne).

¹⁰⁹ Arch. dép. Haute-Vienne, D 644, 645, 646.

¹¹⁰ Voir en annexe, p. 484-486, des mentions de haies dans les descriptifs d'arpentements.

¹¹¹ Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, éd. H. Sée, t. 2, 1931, p. 725.

¹¹² Rougier Labergerie, membre de la Commission d'Agriculture et des Arts, fut chargé en 1794 par le gouvernement d'enquêter dans la Creuse sur les dégâts causés par un orage de grêle. Ses observations aboutirent à un *Traité d'agriculture pratique* publié en 1795. Il fut ensuite député de l'Yonne durant la Législative puis préfet de ce département.

Leurs avantages sont multiples : protection contre les bestiaux et les loups, élimination du droit de parcours, réduction du nombre de procès car on ne peut les déplacer comme les bornes, réduction du nombre de pâtres et de bergers, enfin elles permettent la création de prairies artificielles, ce qui correspond à un progrès décisif pour l'agriculture ¹¹³. Le chapitre « clôtures » de la *Statistique de la Creuse* de 1803 mentionne que « les prairies sont bordées de haies diverses, emmêlées de chênes, de merisiers [...] La clôture des terres à blé, bien moins soignée, consiste partout en de petits murs à un seul rang de pierres sèches, qu'il faut relever aussi souvent qu'ils sont dégradés par les passants ou les animaux, et cela arrive journellement. La clôture des prés est particulièrement soignée. Les principaux arbrisseaux employés dans les clôtures sont l'épine blanche, l'épine noire, le houx et le coudrier ; on les taille tous les quatre ans afin de renforcer les haies et les parties faibles ; les arbres de ceinture sont le chêne, le frêne, le hêtre, quelques châtaigniers de loin en loin, et des merisiers » ¹¹⁴. Ce sont des clôtures très semblables qui se retrouvent à la même époque dans la Haute-Vienne voisine : « les prairies sont presque toutes fermées ; la forme de leur clôture varie suivant les localités ; là ce sont des murs, ici des haies formées de divers arbustes, tels que l'aubépine, la ronce, la bourdaine, la saule, le coudrier, le fusain, le fustet, le nerprun et l'églantier. On les assujettit par deux perches parallèles, et ces perches, liées avec des branches de saule ou de chêne tordues, donnent à la haie une solidité égale à celle d'un mur ; souvent même elle est plus impénétrable. Ailleurs ce sont des haies de bois mort, des fossés bordés de ronces ; il y a souvent, de distance en distance, des cerisiers, des chênes, des hêtres et des bouleaux qui fixent la haie, et qui fournissent des branches pour en réparer les lacunes » ¹¹⁵. Ces divers textes du tournant des XVIII^e et XIX^e siècles corroborent ce que les descriptifs d'arpentements de finages villageois des décennies antérieures mentionnés ci-dessus avaient mis en évidence, c'est-à-dire que ce sont surtout les prés de fauche et secondairement les pâturages qui sont entourés de haies, celles-ci étant presque toujours vives. Les autres parcelles sont rarement clôturées.

La représentation figurée des haies sur les plans parcellaires est rare. Sur ceux du collège de Limoges, un simple trait représente le plus souvent une haie ¹¹⁶. Parfois, les haies

¹¹³ Rougier Labergerie, *Traité d'agriculture pratique*, an III (1795).

¹¹⁴ Arch. dép. Creuse, 1 M 88.

¹¹⁵ M. L. Texier-Olivier, *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, Paris, 1808, p. 308.

¹¹⁶ Le descriptif des limites du territoire du village des Sagnes par exemple (pl. n° 10 en annexe, p. 471), mentionne plusieurs haies mais celles-ci ne sont pas figurées sur le plan : « on tourne à gauche sur la distance de 70 toises le long de la haie orientale dudit pré du Naud et de là on tourne encore à gauche sur 76 toises le long de la haie du pré des Vergnes » : ces haies bordent les prés numérotés 134 et 136, situés à l'est, en limite avec le tènement de la Boissière, mais elles ne sont pas dessinées sur le plan. Autre exemple : « la haie qui longe le pré de M. de la Jaumard qui sépare les dépendances des Sagnes et celles de la Boissière, laquelle haie on suit dans tous ses tours et détours jusqu'au grand chemin d'Eymoutiers à Limoges » : cette haie part au niveau du pré de M. de la Jaumard (noté sur le plan au nord-est du village en limite avec le tènement de la

sont figurées, comme par exemple à Puy-la-Vigne, à Frégefond et à Réservat (pl. n° 5, 6 et 12 en annexe, p. 466, 467 et 473). Elles sont dessinées sous forme d'un liseré d'un vert accentué¹¹⁷. Dans ces trois plans, seuls les prés et les pâturages sont enclos par des haies. Sur le plan de Réservat, quelques arbres ont été ajoutés de loin en loin dans le figuré, schématisant ainsi les deux strates végétales, l'une arbustive et continue et l'autre arborée et discontinue, que mentionnent les *Statistiques* du début du XIX^e siècle de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Les haies et clôtures présentes à travers l'espace limousin au XVIII^e siècle, même si elles n'entourent surtout que les herbages¹¹⁸, donnent au paysage de la province un aspect bocager révélateur d'un élevage bovin important¹¹⁹.

7. UN ESPACE FIGÉ OU UNE « RÉALITÉ MOUVANTE » ?

L'état du paysage limousin tel qu'il est caractérisé à partir des *états des fonds* est celui des années 1740-1760. Au cours des décennies qui ont suivi, cette structure paysagère s'est-elle modifiée, faisant du Limousin une province aux « terres mouvantes »¹²⁰ ? La comparaison de la composition du paysage au milieu du XVIII^e siècle avec celle que le cadastre des premières décennies du XIX^e siècle permet de reconstituer, apporte une réponse à cette interrogation. Cette comparaison porte sur les trente-neuf paroisses étudiées dans le chapitre 4 ci-dessus¹²¹.

Avant d'effectuer cette comparaison, il faut cependant s'assurer qu'elle est pertinente. En effet, étant donné qu'elle se fonde sur deux sources distinctes, *états des fonds* et cadastre, est-ce que les données qu'elles fournissent sont comparables entre elles ? Nous le pensons car il apparaît une filiation de l'un à l'autre des documents. Le paysage est en effet composé des

Boissière) et, d'après le descriptif, elle longe successivement partie des parcelles numérotées 11, 2, 1, 3, 5, 6, 8 et 9 jusqu'au « grand chemin » mentionné, et là aussi, elle n'est pas représentée sur le plan.

¹¹⁷ Sur certains plans, les haies ont parfois un figuré différent de celui qui est dessiné sur les plans du collège de Limoges. C'est par exemple le cas de ceux du fonds d'archives de la baronnie de Pierre-Buffière (Archives dép. Hte-Vienne, 1 E 2/16, 19, 20, 22, 25, 27, 28, 29, 30). Ainsi, dans l'arpentement du tènement de Puy-la-Rode (paroisse de Glanges, Haute-Vienne) effectué en septembre 1783 par M^e Jean Baptiste Joseph Martin Radot, « féodiste et arpenteur juré », ce dernier note dans le descriptif du « circuit » de ce tènement qu'en « partant par angle droit et dans la direction du sud au nord du chemin de Saint-Bonnet à Glanges », on rencontre « un tertre et successivement une haie vive qui forment une ligne droite » : sur le plan correspondant, ce tertre est figuré par une hachure et la haie vive par des petits cercles.

¹¹⁸ Au XVIII^e siècle, le bocage n'est pas aussi accompli qu'il le sera par la suite ; c'est à partir du XIX^e siècle qu'il se développe et se généralise et au milieu du siècle suivant, les haies entourent la majorité des parcelles comme le mettent très nettement en évidence les photographies aériennes des années 1950.

¹¹⁹ « On ne saurait citer un bocage indiscutable qui ne soit en rapports étroits, et pratiquement consubstantiels, avec un élevage bovin important, voire le plus souvent prédominant dans le système agricole » (Pierre Bonnaud, « Sur la constitution du bocage en France », dans *Hommage au Professeur F. Dussart*, 1979, cité par Annie Antoine, *op. cit.*, 2000, p. 172).

¹²⁰ Jean-Marc Moriceau, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation. 1150-1850*, 2002.

¹²¹ Ces trente-neuf paroisses sont situées dans les élections de Brive, Tulle et Limoges. La période de confection du cadastre pour les trente-neuf communes correspondantes s'étale de 1808 à 1840, l'âge moyen étant 1830 : par simplification, c'est cette dernière année que nous utilisons par la suite pour dater le cadastre en le notant « vers 1830 ». Les références d'archive du cadastre des communes concernées sont les suivantes : Arch. dép. Hte-Vienne, 3 P 16, 17, 18, 22, 24, 29, 45, 46, 47, 55, 59, 72, 75, 76, 80, 85, 89, 91, 96, 98, 103, 117, 126, 133, 159, 166, 179, 182, 190, 193, 196, 204 ; Arch. dép. Corrèze : 3 P 5, 70, 72, 94, 227, 288.

mêmes éléments constitutifs aux deux époques et les arpenteurs les décrivent et les nomment de la même manière dans les deux sources. En particulier, les parcelles toujours en herbe sont strictement différenciées en prés et en pacages ou pâturaux, les diverses parcelles d'inculte non boisé sont réunies sous le terme de « chômes », de « bruyères » ou de « landes » dans le cadastre, tout comme dans les *états des fonds* et les châtaigneraies sont toujours parfaitement distinguées des autres parcelles boisées dans les deux documents. Quant aux terres labourables du cadastre, elles correspondent à ce que les *états des fonds* appellent terre à seigle, à froment, à raves. De plus, les méthodes et les moyens techniques utilisés par les arpenteurs n'ont guère changé entre les deux époques. Enfin, les revenus annuels nets que procurent les différents biens-fonds sont hiérarchisés de la même manière dans les deux sources. En effet, dans le premier tiers du XIX^e siècle, tout comme au milieu du siècle précédent, les prés sont partout les parcelles ayant le plus fort revenu avec les vignes, les jardins et les chènevières, suivis par les pacages, les terres cultivées et les parcelles boisées, alors que les incultes de type chaumes, bruyères et landes ont toujours le plus faible revenu¹²². Pour ces diverses raisons, il est raisonnable de penser que la composition du paysage définie à partir du cadastre peut être valablement comparée à celle déduite des *états des fonds*.

Depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'aux premières décennies du XIX^e siècle, les modifications de la composition du paysage des trente-neuf paroisses (puis communes) réunies ont affectées de manière différente les composantes du paysage (tabl. 3.6)¹²³.

Tableau 3.6 - Évolution de la proportion des quatre composantes du paysage de 39 paroisses/communes limousines du milieu du XVIII^e siècle jusqu'à 1830 environ
(en % de la surface totale des paroisses)

composantes du paysage	milieu XVIII ^e s.	vers 1830
cultures	36,6	37,0
prés et pâturages	18,3	25,0
inculte non boisé	30,8	21,6
inculte boisé	12,6	15,1
Le complément à 100% correspond au bâti et aux annexes Sources : <i>États des fonds</i> et cadastre du début du XIX ^e siècle (Arch. dép. Hte-Vienne, série 3 P ; Arch. dép. Corrèze, série 3 P)		

La proportion occupée par les cultures n'a pratiquement pas changé. En revanche, la surface en herbe, en passant de 18,3 à 25% de la surface totale des trente-neuf paroisses a connu une progression de 37% alors que l'inculte boisé a augmenté de 20%. Ces accroissements se sont produits au détriment de l'inculte non boisé dont la proportion a

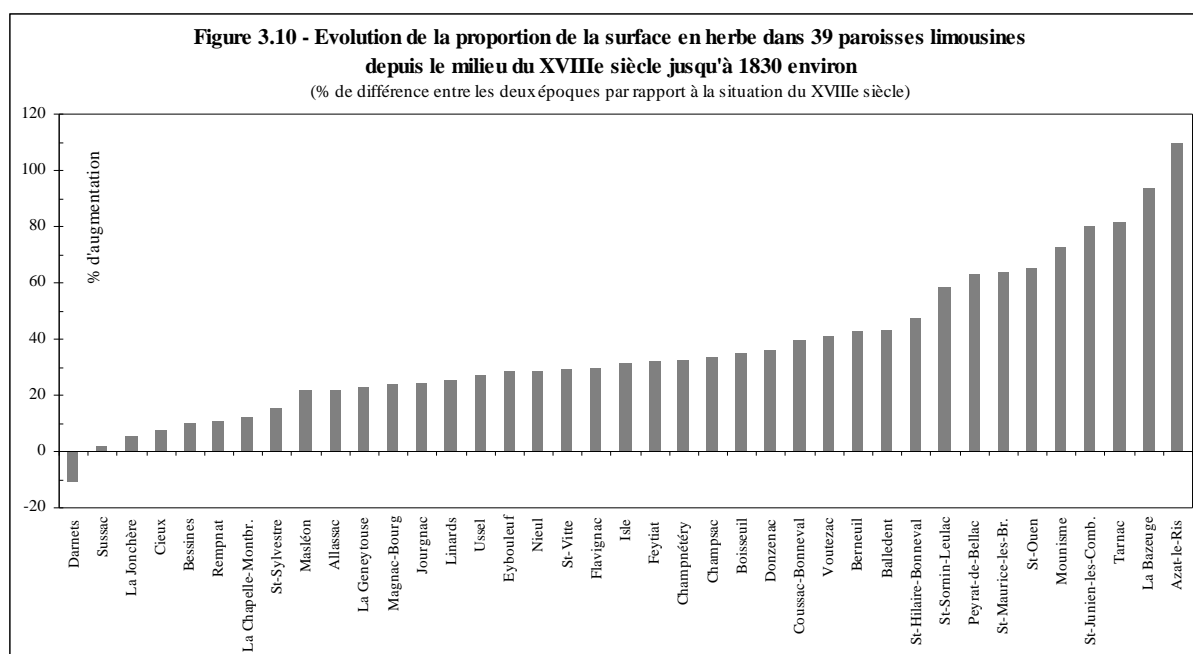
¹²² Voir en annexe, p. 487, tabl. 7 et 8, des exemples du revenu annuel net des différents types de biens-fonds calculés à partir du cadastre du début du XIX^e siècle, qui sont à comparer avec ceux établis à partir des *états des fonds* du XVIII^e siècle : cf. tabl. 3.1, p. 130.

¹²³ Voir en annexe, p. 488 et suivantes, le détail par paroisse de l'évolution de la composition du paysage du milieu du XVIII^e siècle au début du siècle suivant.

diminué de près d'un tiers. Cette période de quatre-vingts ans environ est donc marquée par une augmentation importante des surfaces consacrées à l'herbe ¹²⁴ qui ne peut que correspondre à un développement concomitant de l'élevage bovin.

Ce couchage en herbe est-il généralisé à toutes les paroisses ou au contraire ne touche-t-il que certaines d'entre elles ? Dans le même temps, comment ont évolué les autres éléments constitutifs du paysage ?

Dans toutes les paroisses sauf une (Darnets), la surface en herbe augmente depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à 1830 (fig. 3.10). Mais cette augmentation est plus ou moins accentuée selon les paroisses. Dans trois, elle est très faible - de 2 à 8% - alors que dans près des trois-quarts des cas elle dépasse 22% et qu'elle est supérieure à 50% dans un quart des trente-neuf paroisses.

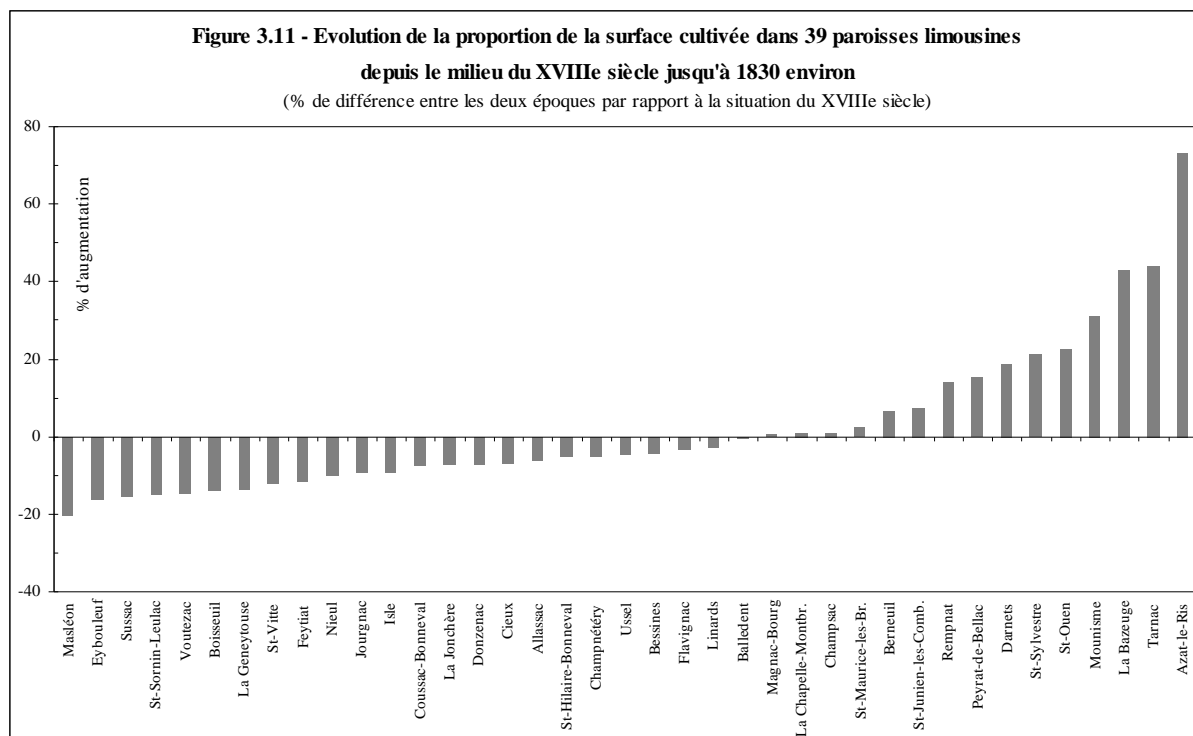


Ce sont généralement les paroisses pour lesquelles la proportion d'herbages est faible au milieu du XVIII^e siècle qui connaissent la plus forte augmentation de leur surface herbagère, mais ce n'est pas systématique. La paroisse de Saint-Sylvestre par exemple, avec 15,3% de sa surface en herbe en 1749, n'en comprend que 17,6% en 1823, soit une augmentation de 15%, alors que dans le même temps, Saint-Junien-les-Combes voit sa proportion d'herbages passer de 15,5% en 1742 à 27,8% en 1827, soit une augmentation de 79%. Des paroisses pourtant bien pourvues en prés et en pâturages au milieu du XVIII^e siècle augmentent encore la

¹²⁴ Le couchage en herbe en Limousin n'atteint cependant pas la proportion de celui constaté en Normandie durant les deux derniers siècles de l'Ancien Régime : Bernard Garnier, « La mise en herbe dans le pays d'Auge aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ampleur et modalités », *Annales de Normandie*, 1975, XXV, n° 3, p. 157-180.

proportion de ceux-ci, comme à Champsac par exemple où la proportion d'herbages passe de 22,5% en 1748 à 30,1% en 1840.

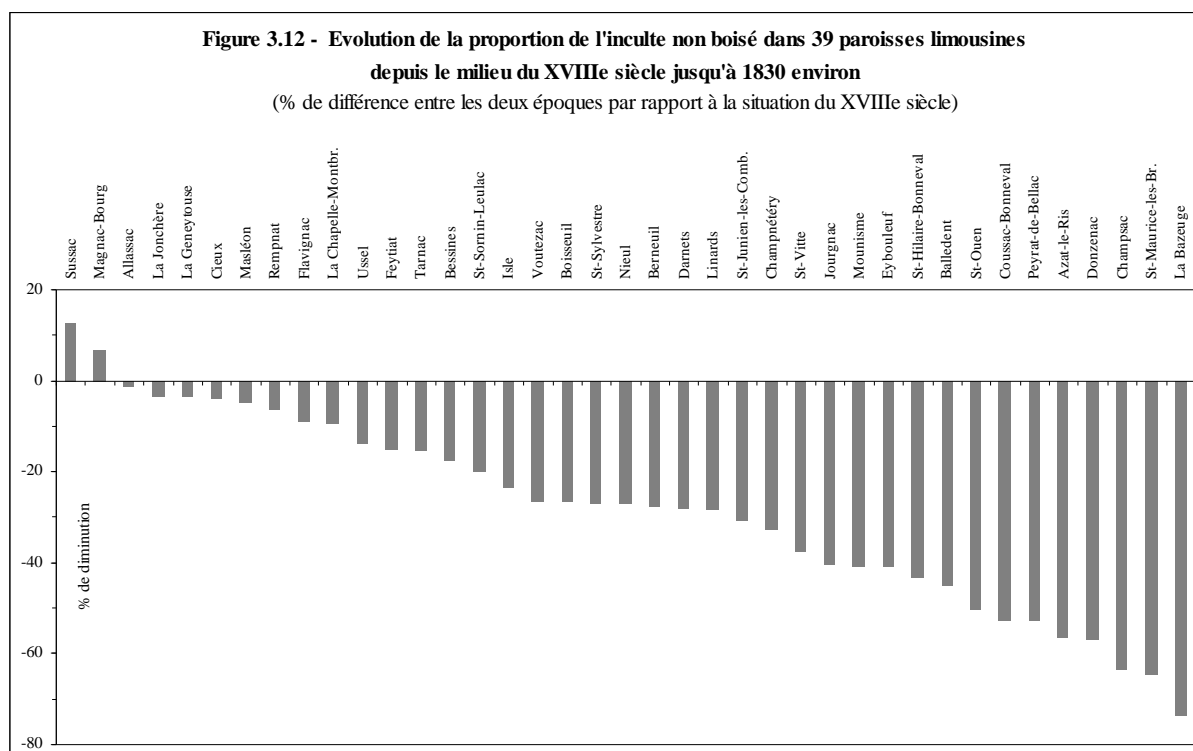
Dans le même temps, la surface cultivée n'augmente de manière significative que dans onze paroisses alors qu'elle ne change pratiquement pas dans sept d'entre elles et qu'elle diminue de 5 à 20% dans les vingt et une autres paroisses (fig. 3.11).



Une faible proportion de surface cultivée au milieu du XVIII^e siècle explique le plus souvent l'augmentation de celle-ci comme à Tarnac et Azat-le-Ris qui de 12% et 25,5% de leur territoire paroissial en cultures vers 1750, passent à 17,3 et 44,2% vers 1830. Quelques paroisses où la surface cultivée est faible au milieu du XVIII^e siècle n'augmentent pas celle-ci par la suite et même la réduisent parfois, comme c'est le cas par exemple à Coussac-Bonneval et à Champnétery ¹²⁵.

Sauf dans deux paroisses où l'inculte non boisé a légèrement augmenté entre le milieu du XVIII^e siècle et le premier tiers du XIX^e siècle, il régresse dans les autres paroisses (fig. 3.12). Cette réduction est inférieure à 6% dans six paroisses, elle devient importante dans vingt-trois d'entre elles avec une diminution de 10 à 45% par rapport à la surface initiale. Dans huit paroisses, cet inculte non boisé perd plus de la moitié de sa superficie du milieu du XVIII^e siècle.

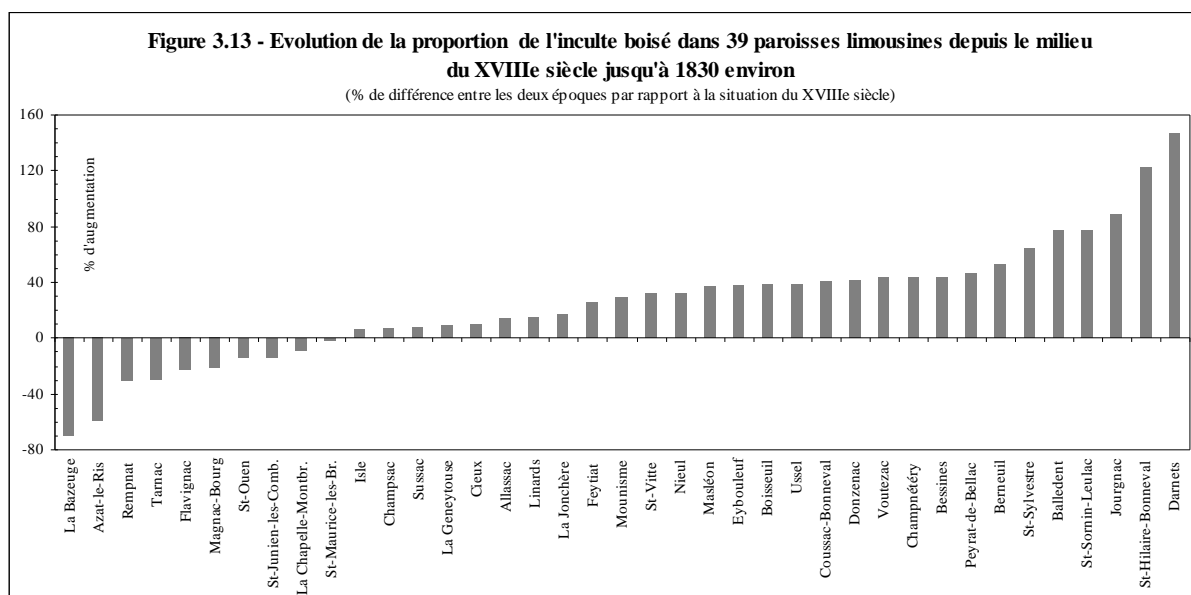
¹²⁵ Au milieu du XVIII^e siècle, la proportion de la surface cultivée est de 28,1 et de 27,0% à Coussac-Bonneval et à Champnétery. Vers 1830, elle est respectivement de 25,9 et de 25,6%.



Le couchage en herbe s'impose aux dépens de l'inculte non boisé. En effet, dans les trente-huit paroisses pour lesquelles la surface en herbe augmente depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'aux premières décennies du siècle suivant, l'inculte non boisé régresse dans trente-six de ces paroisses. Le couchage en herbe se fait aussi, mais dans une bien moindre mesure que pour l'inculte non boisé, aux dépens des surfaces cultivées : ces dernières diminuent dans vingt trois des trente-huit paroisses où progressent les herbages ; dans dix-d'entre elles, cultures et surface en herbe augmentent en même temps.

Quant à l'inculte boisé, son évolution est très contrastée entre le milieu du XVIII^e siècle et le premier tiers du XIX^e siècle selon les paroisses. La majorité de ces dernières (28 sur 39), voit la proportion de leurs boisements augmenter (fig. 3.13). L'augmentation reste toutefois faible - moins de 10% - dans quatre paroisses, elle devient supérieure à 30% dans la moitié des 39 paroisses concernées. Par contre, dans neuf de ces dernières, les surfaces boisées ont diminué d'au moins 14% et jusqu'à 71% à la Bazeuge ¹²⁶. La tendance est donc au reboisement dans une majorité de paroisses.

¹²⁶ Cette proportion de 71% à La Bazeuge, bien que calculée à partir de surfaces boisées très faibles, 2,4% du territoire paroissial en 1741 et 0,7% en 1839, est malgré tout significative car entre les deux dates, il y a disparition de près de vingt d'hectares d'inculte boisé. Plusieurs autres paroisses situées soit en zone montagneuse, soit en Basse-Marche, ont comme La Bazeuge, une faible proportion de boisements, aussi bien au milieu du XVIII^e siècle qu'au début du XIX^e siècle, mais la différence entre les deux époques est significative dans la plupart des cas.



La modification du paysage limousin entre le milieu du XVIII^e siècle et le premier tiers du XIX^e siècle s'est-elle effectuée de manière régulière ou discontinue durant cet intervalle de 70 à 80 années ? Un document des premières années du XIX^e siècle permet de répondre à cette interrogation mais pour le département de la Haute-Vienne. Cette source donne la composition du paysage de l'ensemble de ce dernier au tout début du XIX^e siècle ¹²⁷. Elle a été comparée à celle du milieu du XVIII^e siècle déduite des *états des fonds* et à celle obtenue à partir du cadastre des premières décennies du XIX^e siècle ¹²⁸ (tabl. 3.7).

Tableau 3.7 - Évolution de la proportion des quatre éléments constitutifs du paysage du département de la Haute-Vienne du milieu du XVIII^e siècle jusqu'à 1830 environ
(en % de la surface totale des paroisses et communes considérées)

éléments du paysage	milieu XVIII ^e (<i>états des fonds</i>)	1808 (<i>Statistique</i>)	1830 (cadastre)
cultures	37,6	32,0	37,8
prés et pâturages	19,4	26,8	26,4
inculte non boisé	27,6	26,1	18,3
inculte boisé	13,7	13,5	16,0
Le complément à 100% correspond au bâti et aux annexes			

Cette comparaison montre que le paysage ne s'est pas modifié de manière continue et régulière depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à 1830 ¹²⁹. L'année 1808 marque la limite

¹²⁷ *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne. M. L. Texier-Olivier, préfet, 1808, p. 273.*

¹²⁸ Cette comparaison porte : 1) pour la *Statistique* de 1808, sur l'ensemble des 195 communes qui constituaient alors le département de la Haute-Vienne ; 2) pour le milieu du XVIII^e siècle et pour 1828, sur 33 paroisses haut-viennoises devenues communes ensuite ; ces 33 paroisses font partie des 39 paroisses dont l'évolution de la composition du paysage a été présentée précédemment (fig. 3.10 à 3.13). Bien que cette comparaison ne porte pas sur le même nombre de paroisses aux trois époques concernées, nous pensons que les 33 paroisses haut-viennoises sont représentatives du paysage de l'ensemble du département.

¹²⁹ En effet, si le paysage s'était modifié de manière progressive et régulière depuis le milieu du XVIII^e siècle jusqu'à 1828, la proportion des prés et des pâturages en 1808 et celle de l'inculte non boisé auraient dûes avoir une valeur médiane entre

entre deux dynamiques paysagères qui s'opposent durant ces 70 à 80 années. La première, de 1750 jusqu'à 1808, se caractérise par un recul de 15% des cultures et de 5% de l'inculte non boisé, alors que dans le même temps les herbages augmentent de 38% tandis que les surfaces boisées restent pratiquement constantes. La seconde dynamique, de 1808 à 1830, est totalement différente de la précédente : les cultures augmentent de 18% et reviennent à leur niveau du milieu du XVIII^e siècle, les boisements augmentent eux aussi de 18% tandis que l'inculte non boisé diminue de 30%, soit beaucoup plus fortement que durant la période précédente. En revanche, les surfaces en herbe n'évoluent plus de 1808 à 1830.

Le couchage en herbe a donc eu lieu entre le milieu du XVIII^e siècle et le tout début du siècle suivant. Cependant, les difficultés qu'a connues l'agriculture lors des années 1790 nous conduisent à penser que ce couchage en herbe est surtout le fait des décennies qui précèdent la Révolution, c'est-à-dire en gros entre 1750 et 1790. En effet, durant la période révolutionnaire, le bon déroulement des activités agricoles a été perturbé par les guerres de cette décennie qui ont enlevé des bras à l'agriculture et réduit la main d'œuvre disponible¹³⁰ ainsi que par de nombreuses réquisitions de bovins¹³¹ qui ont limité les possibilités de labours. Ces difficultés ont contribué à la réduction des surfaces cultivées que l'on constate en 1808. En revanche, la période révolutionnaire a eu beaucoup moins d'incidence sur les herbages : ceux-ci demandent en effet beaucoup moins de travaux que les cultures, sauf durant la période de fenaison des prés. La surface en herbe a elle aussi pu régresser durant la décennie révolutionnaire, mais dans une bien moindre proportion que celle des cultures dans le même temps. Aussi est-il probable que la proportion des prés et des pâturages en 1808 n'est guère différente de ce qu'elle était à la veille de la Révolution.

En définitive, l'essentiel de l'accroissement des surfaces consacrées aux herbages s'est produit entre 1750 et 1789. Cet important couchage en herbe ne peut que correspondre à un développement croissant de l'élevage bovin durant cette période.

8. CONCLUSION

Le finage villageois constitue l'unité élémentaire de paysage qui structure l'espace rural. Il comporte toujours les quatre catégories de biens-fonds qui composent le territoire limousin.

leur valeur de 1750 et de 1828, soit aux alentours de 22-23%, tandis que la proportion des cultures aurait du rester proche de ce qu'elle était en 1750 et en 1828 alors que celle de l'inculte boisé aurait dû être de l'ordre de 15%.

¹³⁰ Même si le recrutement des soldats fut difficile durant les années révolutionnaires, les trois départements limousins ont toujours envoyé des hommes aux différentes armées (Paul D'Hollander, Pierre Pageot, *La Révolution française dans le Limousin et la Marche*, 1989, p. 123-129, 133-134, 157-159, 214-217).

¹³¹ Le 11 brumaire an 2, le département de la Haute-Vienne doit fournir 525 bœufs et 175 vaches destinés à l'armée des Alpes (Arch. dép. Hte-Vienne, L 614, district du Dorat). Le 27 frimaire an 2, ce sont 1875 bœufs et 625 vaches qui sont réquisitionnés en Haute-Vienne, toujours pour l'armée des Alpes (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, district de Limoges).

Celles-ci se différencient les unes des autres par leur nature et leur fonction dans le système agraire. L'espace provincial est constitué de plusieurs milliers de ces unités élémentaires qui se juxtaposent à la manière d'une mosaïque, chacune d'elles possédant sa structure paysagère propre. Il en résulte une diversité de la composition du paysage qui s'amplifie à mesure que la taille du territoire considéré augmente. Les paramètres environnementaux jouent un rôle capital dans cette diversification. Lorsque les conditions de « milieu » se font de plus en plus contraignantes pour l'agriculture - altitude, relief accidenté, climat plus rigoureux, sols plus pauvres - les surfaces cultivées sont de moins en moins étendues alors que dans le même temps les incultes se développent de plus en plus. Inversement, lorsque les conditions environnementales sont moins contraignantes, les cultures s'étendent alors que les incultes régressent. L'usage agricole du sol est donc différencié en fonction des conditions environnementales.

Dans le système agraire limousin, l'élevage bovin occupe une place primordiale comme le révèlent la forte valeur économique attachée aux prés de fauche, l'existence de haies seulement autour des parcelles en herbe et la proportion quasi constante des finages paroissiaux qu'occupent partout les herbages, contrairement aux surfaces cultivées. Cet élevage bovin ne cesse de prendre de l'importance au cours des quatre décennies précédant la Révolution comme l'atteste le fort couchage en herbe que connaît la province durant cette période, alors que les surfaces cultivées stagnent. Cette dynamique paysagère révèle un Limousin aux « terres mouvantes »¹³² qui met en question la représentation attachée à celui-ci qui ne voit qu'immobilisme et permanence des structures.

Par son mode d'occupation et d'aménagement du sol - prédominance d'un parcellaire irrégulier, herbages enclos, structure dispersée de l'habitat - le Limousin se rattache à ces « bocages de l'Ouest » définis par Pierre Goubert¹³³ et par Annie Antoine¹³⁴ et au système de culture de « la France moyenne » décrit par Jean Jacquart¹³⁵ où le paysage rural porte les marques d'un système agraire fortement orienté vers l'élevage bovin.

Dans quelles structures ce dernier est-il pratiqué au temps des Lumières ?

¹³² Jean-Marc Moriceau, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation. 1150-1850*, 2002.

¹³³ Pierre Goubert, « Types de grandes régions rurales », dans Fernand Braudel et Ernest Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, t. II, 1970, p. 108-111.

¹³⁴ Annie Antoine, *op.cit.*, 1994, p. 154 ; *op. cit.*, 2000, p. 172-173.

¹³⁵ Jean Jacquart, « La mise en valeur du sol », dans *La terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne du début du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle*, 1999, p. 46-57.

DEUXIÈME PARTIE

**LES STRUCTURES
DES CAMPAGNES LIMOUSINES
AU XVIII^e SIÈCLE**

Les structures des campagnes limousines au XVIII^e siècle, en particulier la propriété foncière ¹, l'organisation des exploitations et les systèmes de production, sont insuffisamment connues. C'est pour améliorer la connaissance de ces thèmes qu'est consacrée cette seconde partie.

Pour atteindre cet objectif, les *états des fonds* des paroisses, déjà mis à contribution dans le chapitre précédent, vont constituer les principales sources. Une quarantaine de ces documents a été exploitée. Les paroisses concernées sont situées à travers l'espace limousin de manière à ce que les principaux « pays » limousins soient représentés ². Nous avons fait aussi appel à une source des années 1770 constituée de plans parcellaires de finages villageois ³ qui donnent une « image » des terroirs, contrairement aux *états des fonds* qui sont dépourvus de tels plans. De très nombreux baux à ferme ou à métayage d'exploitations et des comptabilités agricoles ont de plus été sollicités.

Cette seconde partie, qui vise à combler des lacunes concernant la connaissance des campagnes limousines à l'époque moderne, sert aussi de préambule au thème central du présent travail, c'est-à-dire l'élevage. Il nous paraît en effet indispensable, avant d'aborder celui-ci, de définir le plus précisément possible les structures dans lesquelles il est pratiqué. Ainsi sont abordés les points suivants : la propriété foncière et sa répartition entre les différents groupes sociaux, les caractéristiques des exploitations et leur mode de faire valoir, les productions et les pratiques agricoles.

¹ Mis à part pour le Bas-Limousin et la Haute-Marche : voir à ce sujet les pages à 116-119.

² Sauf la Haute-Marche et la Combraille pour lesquelles il existe un silence des sources : ces deux secteurs de la province n'ont pas donné lieu à la confection d'*états des fonds*.

³ Il s'agit des plans dits du collège de Limoges, mentionnés précédemment : cf. p. 126, note 5.

CHAPITRE 4

POSSÉDER LA TERRE

Posséder de la terre revêt une importance primordiale dans la société d'Ancien Régime. Elle permet à la paysannerie et au petit peuple des campagnes d'obtenir des subsistances alimentaires et de s'assurer un début d'indépendance. Pour le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, elle est perçue comme une source de richesse par les revenus qu'elle procure, mais aussi comme un moyen d'acquérir pouvoir et prestige social. Pour ces raisons, la terre est l'objet des convoitises de tous, ruraux comme urbains, des plus « grands » personnages aux plus « petits » individus. Aussi, « savoir qui possède ce moyen de production fondamental, c'est déterminer le jeu des forces sociales »⁴.

Quelle est donc la structure foncière du Limousin, province éminemment rurale, au siècle des Lumières ? Qui sont les possesseurs du sol et comment se répartit celui-ci entre les divers groupes sociaux de cette société d'Ancien Régime ? Quelle est la composition des propriétés ? Avant d'aborder ces différents thèmes, il est nécessaire de rappeler ce qu'il faut entendre par « propriété » durant l'époque moderne, puis de présenter une « classification » des différents possesseurs du sol en fonction de leur statut social, enfin d'évoquer les problèmes méthodologiques que soulèvent la caractérisation de la structure foncière.

1. LA NOTION DE PROPRIÉTÉ AU XVIII^e SIÈCLE

La notion de propriété telle que nous la concevons aujourd'hui, c'est-à-dire le droit d'user librement et de disposer d'un bien de la manière la plus absolue, a été définie par le Code civil de 1804. Cette notion n'existait pas à l'époque moderne et jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le statut de la terre est régi juridiquement par le régime seigneurial hérité du Moyen-Âge, c'est-à-dire qu'à part quelques alleux⁵, la totalité du sol du royaume s'inscrit dans le cadre de la seigneurie et la notion de propriété à l'époque moderne ne peut être comprise que dans ce cadre⁶. Une seigneurie est composée de deux ensembles de biens. L'un

⁴ Jean Jacquart, « Sources notariales et histoire rurale », dans *Le notaire, la paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, sous la direction de Jean-Luc Laffont, 1999, p. 31.

⁵ L'alleu échappe au régime seigneurial et il résulte de l'adage « nulle seigneur sans titre » : c'est une terre libre tenue en toute propriété par celui qui l'occupe, tant qu'un seigneur ne peut produire un titre prouvant qu'elle relève de lui. Les alleux sont très rares dans le nord du royaume alors qu'ils sont plus fréquents dans le Midi.

⁶ Ce paragraphe s'inspire essentiellement des travaux suivants : Annie Antoine, « La seigneurie en France à la fin de l'Ancien Régime », dans *Les Sociétés rurales en Allemagne et en France (XVIII^e - XIX^e siècles)*, 2004, p. 47-50 ; Gérard Béaur, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, 2000, p. 17-20 ; Anne Jollet, « Terre et paysans : la propriété paysanne en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *La terre et les paysans en France (1600-1800)*, 1998, p. 100-107. Les divers passages entre guillemets sont extraits des textes de ces auteurs.

constitue le *domaine* ou *réserve* du seigneur⁷ ; il correspond à la « propriété utile » de celui-ci, c'est-à-dire que ce sont ses biens propres qu'il peut exploiter directement, louer, vendre et transmettre à sa guise : c'est « une propriété aussi entière que cela se peut sous l'Ancien Régime ». Le *domaine* se compose en général de l'habitation seigneuriale et de terres organisées le plus souvent en exploitations agricoles lesquelles sont presque toujours données à bail, ce qui ne donne au locataire aucun droit sur le fonds qu'il loue. Le second ensemble de biens constitue la *mouvance*. Celle-ci correspond aux biens sur lesquels le seigneur exerce la « propriété éminente » ou « la directe » mais il n'en a plus la jouissance propre, car anciennement ces biens ont été aliénés définitivement et divisés en « censives », « tenures » ou « tènements » qui ont été concédées à des censitaires ou tenanciers moyennant le paiement perpétuel d'un cens qui symbolise le droit du seigneur sur les biens de sa mouvance. Progressivement, les tenanciers ont réussi à se faire reconnaître comme les détenteurs de la propriété utile des biens qui leur ont été concédés, de sorte qu'au XVIII^e siècle, « il y a belle lurette qu'ils se comportent comme s'ils étaient les seuls propriétaires, vendant, transmettant, hypothéquant, échangeant leurs terres librement », à la condition toutefois d'acquitter le cens ainsi que les lods et ventes au moment des mutations de propriété. En somme, la possession du sol est « toujours une propriété partagée » avec d'un côté la propriété éminente qui est une « propriété de principe détenue par le seigneur sur l'ensemble des terres d'une seigneurie », et de l'autre côté, la propriété utile qui est une « propriété d'usage qui permet à son détenteur d'en disposer librement moyennant la reconnaissance de la propriété éminente du seigneur ». La propriété utile apparaît ainsi comme une propriété incomplète qui s'apparente à « une sorte d'usufruit héréditaire », mais dans les faits, au dernier siècle de l'Ancien Régime, elle est assimilée à la véritable propriété.

En Limousin, comme ailleurs, c'est le régime de la seigneurie et l'adage « nulle terre sans seigneur » qui prévalent au XVIII^e siècle. Cela transparaît toujours à travers les actes notariés qui officialisent les ventes de biens-fonds : ils mentionnent en effet toujours le double statut juridique de la propriété⁸.

⁷ Un seigneur est le plus souvent un individu, qui peut être noble ou roturier, mais c'est aussi parfois une institution religieuse (abbaye, chapitre cathédral) ou laïque (hôpital). Il faut distinguer la terre noble de la terre roturière qui se différencient dans la manière de « relever » : le possesseur de la première doit foi et hommage, alors que la seconde relève censivement et son propriétaire doit obéissance. Mais le statut de la terre ne préjuge en rien du statut de son possesseur : une terre roturière peut être tenue par un noble et inversement une terre noble peut être tenue par un roturier, mais cela ne lui confère pas le statut de noble (Annie Antoine, *op. cit.*, 2004, p. 51).

⁸ Dans cette vente du 2 octobre 1738 par exemple, le sieur Bourdicaud, bourgeois, « a vendu, cédé, quitté, remis, délaissé et transporté dès maintenant et pour toujours les deux corps de domaines à lui appartenant » à un autre bourgeois, le sieur Bachellerie. Après l'énumération des détails et des modalités de la transaction, il est précisé que « ladite vente ainsi faite, savoir les fonds et héritages qui composent les susdits deux domaines sont dans la mouvance, directité et fondalité du seigneur évêque de Limoges » pour une partie des biens, et « dans la mouvance du seigneur de Reignac » pour l'autre partie.

A côté de la possession personnelle et individuelle du sol, il existe une forme indivise de propriété au statut juridique incertain, les terres communes ou communales sur lesquels une communauté d'habitants dispose de droits d'usage collectifs.

2. LE STATUT SOCIAL DES POSSESSEURS DU SOL

La classification sociale des individus dans la société d'Ancien Régime, qui a donné lieu à de nombreux débats et controverses, en particulier lors des années 1960⁹, est un problème toujours d'actualité¹⁰. De nombreuses incertitudes subsistent qui s'expliquent par le fait que « les catégories sociales sont mouvantes » et variables « dans le temps, en fonction de choix largement idéologiques [...] Les groupes sociaux ne constituent pas des caissons étanches et, réciproquement, ils sont tellement hétérogènes qu'ils gardent quelque chose d'artificiel »¹¹. Dans les campagnes, le concept même de « paysan » est très ambigu. Le terme de laboureur par exemple est typique de cette ambiguïté : sa condition varie en effet entre celle « du ménager ou du petit propriétaire du Haut-Languedoc à celle du gros laboureur d'Ile-de-France »¹². Même si la tendance actuelle « est plutôt de croire qu'aucune société ne répond à un principe classificatoire unique »¹³, et même si vouloir stratifier la société rurale « devient un véritable casse-tête ou un redoutable pari [...] tant les lacunes et les imprécisions sont fortes »¹⁴, établir une telle stratification est pourtant une nécessité pratique et historique. En l'effectuant, « il faut rester conscient que l'on ne travaille pas sur le réel mais sur une pure construction intellectuelle [qui] s'opère à travers le filtre des représentations d'une époque, à travers notre propre grille de lecture et notre propre système de représentation, ou à travers des découpages qui, pour être statistiques, n'en sont pas moins arbitraires »¹⁵.

Malgré ces incertitudes, c'est par le biais social que les historiens ont caractérisé la structure foncière de la France d'Ancien Régime dans le cadre de synthèses ou de monographies régionales. C'est-à-dire qu'ils ont différencié les possesseurs du sol en fonction

Cette vente est consentie « à charge par le dit sieur acquéreur de payer à l'avenir les rentes foncières et directes qui se trouveront dues sur les fonds vendus » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (409), Péconet, notaire royal à Eymoutiers).

⁹ *L'histoire sociale. Sources et méthodes, Colloque de l'École normale de Saint-Cloud (15-16 mai 1965)*, 1967 ; Roland Mousnier (édit.), *Problèmes de stratification sociale. Actes du colloque international (1966)*, 1968 ; *Niveaux de culture et groupes sociaux. Actes du colloque réuni du 7 au 9 mai 1966 à l'École normale supérieure*, 1967 ; Daniel Roche et Ernest Labrousse (édit.), *Ordres et classes, colloque d'histoire sociale Saint-Cloud, 24-25 mai 1967*, 1973.

¹⁰ *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire. Colloque de Rennes 24-26 mars 1999*, textes rassemblés et présentés par Annie Antoine, 1999 ; *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, textes réunis par Fanny Cosandey, 2005.

¹¹ Gérard Béaur, « Stratigraphier le monde rural. Les catégories sociales en question », dans *Campagnes de l'Ouest, op. cit.*, 1999, p. 18.

¹² Alain Contis, « Paysans et notaires en Bordelais au XVIII^e siècle », dans Jean-Luc Laffont, *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, 1999, p. 171.

¹³ « A propos des catégories sociales de l'Ancien Régime », dans *Dire et vivre l'ordre social, op. cit.*, 2005, p. 10-11.

¹⁴ Gérard Béaur, *loc. cit.*, *Campagnes de l'Ouest, op. cit.*, 1999, p. 19.

¹⁵ Gérard Béaur, « Les catégories sociales à la campagne : repenser un instrument d'analyse », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1999, 1, t. 106, p. 176.

de leur appartenance sociale, ce qui les a amenés à distinguer quatre principaux groupes de propriétaires : le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et la paysannerie ¹⁶. La distinction entre ces deux derniers groupes, appartenant pourtant tous les deux au Tiers-état, s'explique dans le contexte d'une « société d'ordres » telle que l'a définie Roland Mousnier. Pour celui-ci, dans une société stratifiée en « Ordres ou en *estats*, les groupes sociaux sont hiérarchisés non d'après la fortune de leurs membres et leur capacité à consommer, non d'après leur rôle dans la production des biens matériels, mais d'après l'estime, l'honneur, la dignité attachée par la société à des fonctions sociales qui peuvent n'avoir aucun rapport avec la production des biens matériels » ¹⁷. C'est-à-dire que les individus sont jugés et classés en fonction d'un ensemble de critères « de naissance, de race, de lignage, de parentés, d'alliances, de qualité, de style de vie, de profession, de rôle dans la profession, de nature des moyens d'existence, des fonctions sociales, rôles et attitudes » ¹⁸. Ce sont donc la « qualité » et la « dignité » qui hiérarchisent les hommes dans une société d'ordres et ce sont différents « signes » ou « marques » qui traduisent cette hiérarchie comme des épithètes et des avant-noms ¹⁹ désignant les individus dans les documents de l'époque, ou bien encore des règles de préséances obéissant à un protocole rigoureux lors des cérémonies officielles. C'est bien ce que l'on observe dans les diverses sources limousines, en particulier au XVIII^e siècle, où les individus sont hiérarchisés socialement par la manière dont ils sont désignés. En effet, certains d'entre eux sont toujours distingués des autres par des marques de respectabilité et de notabilité tels que des avant-noms dont les plus fréquents sont messire, monseigneur, chevalier, écuyer, dame, seigneur, sieur, demoiselle, monsieur, ce qui n'est jamais le cas du reste des autres individus, c'est-à-dire l'immense majorité du peuple, qui ne sont désignés que par le prénom et le nom, voire par un surnom ou un diminutif, mais qu'aucune marque de respectabilité ou de notabilité ne différencie. Au premier groupe correspondent les membres

¹⁶ Jean Loutchisky, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution*, 1912, p. 47-52, est le premier à avoir réparti la propriété foncière selon ces quatre principaux groupes de propriétaires. Par la suite, de très nombreux historiens ont fait de même, parmi lesquels nous citerons : Georges Lefebvre, *Les paysans du Nord pendant la Révolution française*, 1924 (réédit. 1972), p. 10-60 ; Jacques Dupâquier, *La propriété et l'exploitation à la fin de l'Ancien Régime dans le Gâtinais septentrional*, 1956, p. 56-223 ; Pierre Goubert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France au XVII^e siècle*, 1960 (réédit. 1998), p. 154-158 ; René Baehrel, *Une croissance. La Basse-Provence rurale de la fin du XVI^e siècle à 1789*, 1961 (réédit. 1988), p. 395-409, tableaux 68 à 111 (p. 668-718) ; Abel Poitrineau, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, 1965 (réédit. 1979), p. 141-169 ; Jean Jacquart, *La crise rurale en Ile-de-France. 1550-1670*, 1974, p. 101-134 ; Michel Vovelle, *De la cave au grenier. Un itinéraire en Provence au XVIII^e siècle. De l'histoire sociale à l'histoire des mentalités*, 1980, p. 135-162 ; Jean-Michel Boehler, *La paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1799)*, 1995, p. 503-542 ; Jacques Peret, *Les paysans de Gâtine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 93-98.

¹⁷ Roland Mousnier, J.-P. Labatut et Yves Durand, *Problèmes de stratification sociale. Deux cahiers de la noblesse (1649-1651)*, Paris, 1965, p. 15, cité dans « A propos des catégories sociales de l'Ancien Régime », dans *Dire et vivre l'ordre social*, textes réunis par Fanny Cosandey, 2005, p. 11.

¹⁸ Roland Mousnier, « Les concepts d'ordres, d'états, de fidélité et de monarchie absolue en France de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e », *Revue Historique*, 94, t. 502, 1972, p. 293, cité dans « A propos des catégories sociales de l'Ancien Régime », *loc. cit.*, 2005, p. 11.

¹⁹ « A propos des catégories sociales de l'Ancien Régime », *loc. cit.*, 2005, p. 13.

du clergé et de la noblesse mais aussi ceux de la bourgeoisie. Tous ces individus, lorsqu'ils sont propriétaires fonciers, présentent la caractéristique commune de n'être que des rentiers du sol : il s'agit de possesseurs du sol qui ne cultivent jamais directement eux-mêmes leurs terres et qui ne mettent jamais la main à l'araire ou à la houe, délaissant ce travail à d'autres individus²⁰ : nous les appelons par la suite les « non-exploitants » ou les « non-paysans ». A l'inverse, l'ensemble des autres individus qui sont propriétaires fonciers mais qui ne sont pas distingués dans les sources par un épithète ou un avant-nom, correspond à la paysannerie au sens large, c'est-à-dire à tous ceux qui ont un rapport direct avec la terre car ils l'exploitent eux-mêmes : nous les appelons les « exploitants » ou les « paysans ». Ces deux ensembles de propriétaires correspondent respectivement d'une part aux percepteurs de la rente et à leurs agents, lesquels sont presque toujours les groupes dominants de la société, et d'autre part aux payeurs de la rente²¹, ou encore les « profiteurs de la rente foncière » d'un côté et les « producteurs de la rente » de l'autre²². Les « propriétaires paysans » et les « propriétaires non-paysans » correspondent à deux groupes qui se côtoient mais ne se ressemblent pas par leur statut et qui « s'affrontent par des types de comportement et de vision du monde différents : enracinement dans la terre ou distance par rapport à celle-ci ; besoins immédiats ou souci d'investissement à long terme »²³. Il s'agit de deux mondes qui s'opposent radicalement selon leur relation à la terre.

Si la distinction entre « exploitants » et « non-exploitants » est généralement aisée à faire dans les sources limousines, il n'en est pas toujours de même à l'intérieur de chacun de ces deux ensembles d'individus, compte tenu des incertitudes liées au caractère mouvant des catégories sociales. « Classifier » un individu dans le clergé ou la noblesse ne pose généralement pas de difficulté²⁴. La plus grande ambiguïté chez les « non-paysans » concerne le terme bourgeois²⁵ et les limites de ce groupe. Quelques bourgeois se prétendent nobles en usurpant un titre de noblesse. A l'inverse, des individus ayant acquis une certaine notoriété par le type d'activité qu'il exerce, se situent à la charnière de la bourgeoisie et des « paysans », ce qui explique que les sources hésitent à les classer dans l'une ou l'autre de ces deux dernières catégories : tantôt ils sont qualifiés de sieur, tantôt cette épithète ne leur est pas

²⁰ Certains propriétaires nobles ou bourgeois sont parfois qualifiés abusivement d'exploitants directs du sol : il s'agit en fait d'une fausse exploitation directe car ce ne sont pas ces propriétaires qui effectuent les travaux agricoles de leurs mains mais des valets ou des salariés qu'ils emploient pour cela. On ne peut donc pas parler d'exploitation directe dans ce cas dans le sens où nous l'entendons ici.

²¹ Pierre Goubert, *Les Français et l'Ancien régime*, 1984, t. 1, p. 104.

²² Jacques Mulliez, *RHMC*, « Du blé, « mal nécessaire ». Réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850 », t. 26, 1979, p. 5.

²³ Jean-Michel Boehler, *op. cit.*, 1995, p. 508-509.

²⁴ Les membres du clergé et de la noblesse sont toujours distingués en Limousin par un épithète ou un avant-nom.

²⁵ Georges Lefebvre, *op. cit.*, 1924 [1972], p. 11, soulignait déjà cette ambiguïté.

attribuée ²⁶. Cette hésitation traduit sans doute un statut social incertain qui est en train d'évoluer.

En ce qui concerne l'ensemble des « exploitants », nous distinguons d'une part les paysans au sens strict dont l'agriculture est l'activité unique, d'autre part les individus qui tout en travaillant la terre qu'ils possèdent, exercent une autre activité, de type artisanal, de service ou autre. Nous avons désigné par commodité ces derniers par le terme générique d'artisanat en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'individus très divers par leur occupation ²⁷.

3. PROBLÈMES MÉTHODOLOGIQUES

Pour Pierre de Saint Jacob, il est vain de vouloir caractériser la structure de la propriété foncière durant l'Ancien Régime car il s'agit d'un « fantôme insaisissable que les historiens poursuivent assez vainement depuis trois-quarts de siècle » ²⁸. En effet, pour l'historien de la paysannerie bourguignonne, outre le fait que « la notion de propriété est très fluide » à l'époque considérée, l'impossibilité de définir la propriété foncière est due au fait « que nous ne possédons pas et nous ne posséderons jamais les documents qui nous seraient nécessaires » et ceux qui sont disponibles, comme les terriers, sont très insuffisants car ils ne recouvrent qu'une partie souvent faible d'un finage paroissial ²⁹. Pour le Limousin, ces sources existent, ce sont les *états des fonds* qui permettent de caractériser la structure foncière non plus d'une partie d'un finage paroissial mais d'une paroisse toute entière.

Deux méthodes s'opposent lorsqu'il s'agit d'étudier la propriété foncière : doit-on la caractériser par sa superficie ou bien par la valeur des biens-fonds qui la composent et par le revenu que l'on peut en obtenir ? Si la prise en compte de la surface est la méthode la plus communément utilisée par les historiens, elle a été vivement critiquée dans les années 1960.

²⁶ Cette ambiguïté concerne le plus souvent des marchands et des hôtes mais aussi des individus exerçant une activité sortant de l'ordinaire. C'est le cas par exemple de Jean Buisson, qualifié dans l'*état des fonds* de la paroisse de Champsac de laboureur et parfois d'arpenteur, auquel cas l'épithète de sieur lui est attribué, ce qui n'est jamais le cas lorsque il est désigné par le terme de laboureur. Cet individu reste encore un « paysan » dans le sens que nous avons défini ci-dessus car il possède une exploitation de 21 hectares qu'il « travaille par lui-même » selon le document.

²⁷ Dans la suite du texte, lorsque nous utilisons le terme de « paysans », il s'agit de l'ensemble des exploitants directs du sol, c'est-à-dire à la fois de la paysannerie au sens strict, de l'artisanat et des autres petits métiers.

²⁸ Cité par Régine Robin, *La société française en 1789 : Semur-en-Auxois*, 1970, p. 122.

²⁹ Pierre de Saint Jacob, *Les Paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, 1960 (1995), p. 22-23, 492-495. Cet argument de Pierre de Saint Jacob concernant les terriers se vérifie en Limousin. En effet, les arpentements de tènements qui accompagnent ces documents ne concernent qu'un espace limité qui dépasse très rarement quelques centaines d'hectares d'un seul tenant. Dans la paroisse de Linards (Haute-Vienne) par exemple, il existe deux arpentements de 1772 et 1789 qui couvrent environ 85 hectares pour une surface paroissiale totale de 3 630 hectares (Arch. dép. Hte-Vienne, D 587). La douzaine d'arpentements connus pour la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval (Haute-Vienne) ne représentent qu'environ 480 hectares soit le cinquième de la surface totale de cette paroisse (Arch. dép. Hte-Vienne, D 585, 587, 588, 604, 606, 612, 613, 630). De plus, ces arpentements sont disjoints dans l'espace et ne forment pas un ensemble territorial continu. La propriété foncière établie à partir de ces faibles étendues de territoire n'est donc pas représentative, d'autant plus que tel individu qui est propriétaire dans un tènement qui a été arpenté peut l'être aussi dans un tènement voisin qui lui n'a pas été arpenté. Les arpentements de tènements ne permettent donc d'obtenir qu'une image incomplète de la propriété foncière car elle n'est pas suffisamment spatialisée.

Jacques Dupâquier avait d'ailleurs émis l'hypothèse dès 1956 que les parts de la propriété des différents groupes sociaux, exprimées en superficie ou en revenu, n'étaient pas équivalentes³⁰. Mais c'est René Baehrel qui a le plus sérieusement mis en doute l'utilisation de la surface pour caractériser la propriété car il considérait que « raisonner sur la superficie des terres et non pas exclusivement sur leur valeur était une faute »³¹. Pour cet auteur, les terres étant de qualité très inégale, leur produit sera très différent et donc leur revenu est très variable pour une même superficie selon la nature du sol et le type de culture. Effectivement, une même surface de terrain n'a pas le même revenu cadastral s'il s'agit d'un pré de fauche ou d'un inculte de type lande ou bruyère³². Cependant, de nombreux travaux, comme par exemple ceux de Jacques Dupâquier pour le Vexin français et Albert Soboul pour la région montpelliéraine³³, montrent que caractériser la répartition de la propriété en valeur ne contredit pas fondamentalement la répartition en surface. Michel Vovelle, même s'il pense que René Baehrel a raison, considère que « pour une découverte sommaire et une ventilation globale » de la propriété entre les groupes sociaux, « les ordres de grandeurs restent généralement comparables » que l'on exprime la propriété de chaque groupe en superficie ou en valeur³⁴. Dans un exemple concernant Heimsbrunn, Jean-Michel Boehler montre que la propriété calculée « en superficie » est très proche du calcul « en valeur » et estime « que l'écart entre les deux, somme toute peu considérable, n'est pas de nature à inverser les résultats »³⁵. Dans la région d'Amboise, « la part des différents groupes sociaux dans les superficies et dans la valeur des biens est à peu de chose près la même »³⁶. Malgré ces exemples qui tendent à relativiser l'argument de René Baehrel, il importe de ne pas le mésestimer.

Étant donné que nous allons caractériser la structure foncière du Limousin uniquement à partir de la superficie, nous avons voulu vérifier que les résultats obtenus par cette méthode ne sont pas discordants par rapport à ceux qui seraient obtenus à l'aide de la valeur des biens-fonds. Pour cela, nous avons comparé les deux manières de caractériser la propriété pour douze paroisses limousines et pour chacun des groupes sociaux (tabl. 4.1)³⁷.

³⁰ Jacques Dupâquier, *op. cit.*, 1956, p. 23.

³¹ René Baehrel, *Une croissance. La Basse-Provence rurale de la fin du XVI^e siècle à 1789*, 1961 (1988), p. 397, note 1.

³² Voir à ce sujet le tableau 3.1, p. 130, qui montre une forte hiérarchisation des revenus des différents types de biens-fonds selon leur nature.

³³ Cité par Gérard Béaur, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, 2000, p. 21.

³⁴ Michel Vovelle, *op. cit.*, 1980, p. 136.

³⁵ Jean-Michel Boehler, *op. cit.*, 1995, p. 506.

³⁶ Anne Jollet, « Terre et paysans : la propriété paysanne en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *La terre et les paysans en France (1600-1800)*, dir. Jacques Marseille, 1998, p. 110.

³⁷ Ce tableau est établi à partir des *états des fonds* des douze paroisses concernées (références d'archives en annexe, p. 446) et de divers mémoires de maîtrise des auteurs suivants (références en annexe, p. 447) : Pascal Roehrig (Bessines), Anne-Marie Boulègue (Champnétery), Maurice Condachoux (La Chapelle-Montbrandeix), Eliane Delhoume (Feytiat), Christian Joachim

Tableau 4.1 - La répartition de la propriété foncière entre les groupes sociaux dans douze paroisses de l'élection de Limoges selon la superficie et selon la valeur cadastrale au milieu du XVIII^e siècle (Sources : *États des fonds* des paroisses concernées)

paroisses	Bessines		Champnétery		La Chapelle M.		Feytiat		La Geneytouse		La Jonchère	
groupes sociaux	% S	% V	% S	% V	% S	% V	% S	% V	% S	% V	% S	% V
clergé	-	-	6,2	6,5	-	-	18,3	21,5	0,9	0,6	0,8	4,2
noblesse	15,2	15,6	26,5	26,7	38,1	39,5	39,0	39,3	36,5	32,2	38,2	34,6
bourgeoisie	26,7	30,8	33,6	36,8	37,5	36,0	32,5	30,5	45,7	49,0	30,1	31,7
paysannerie	35,4	34,8	21,9	20,1	20,3	20,2	8,4	8,5	12,6	13,3	30,6	29,2
artisanat	15,9	17,1	2,5	5,1	1,9	1,8			4,3	4,9		
communauté	6,8	1,7	9,3	4,8	2,2	2,5	1,8	0,2	-	-	0,3	0,3

paroisses	Jourgnac		Magnac-Bourg		St-Junien Comb.		St-Maurice		Saint-Vitte		Sussac	
groupes sociaux	% S	% V	% S	% V	% S	% V	% S	% V	% S	% V	% S	% V
clergé	0,5	1,0	0,1	0,2	0,1	0,1	2,3	2,3	1,1	0,9	2,6	2,0
noblesse	39,1	34,9	44,8	48,9	55,2	56,7	45,2	46,6	36,7	38,5	21,2	15,9
bourgeoisie	22,5	17,9	11,6	14,1	25,7	27,5	8,7	7,3	8,3	9,2	13,4	17,0
paysannerie	29,0	36,7	21,3	19,8	6,3	9,9	20,9	21,9	44,7	43,2	45,4	57,2
artisanat	5,8	8,9	12,6	12,9	1,2	2,3	21,1	20,3	7,4	7,9	4,6	6,4
communauté	3,1	0,6	9,6	4,1	11,5	3,5	1,8	1,6	1,8	0,3	12,8	1,5

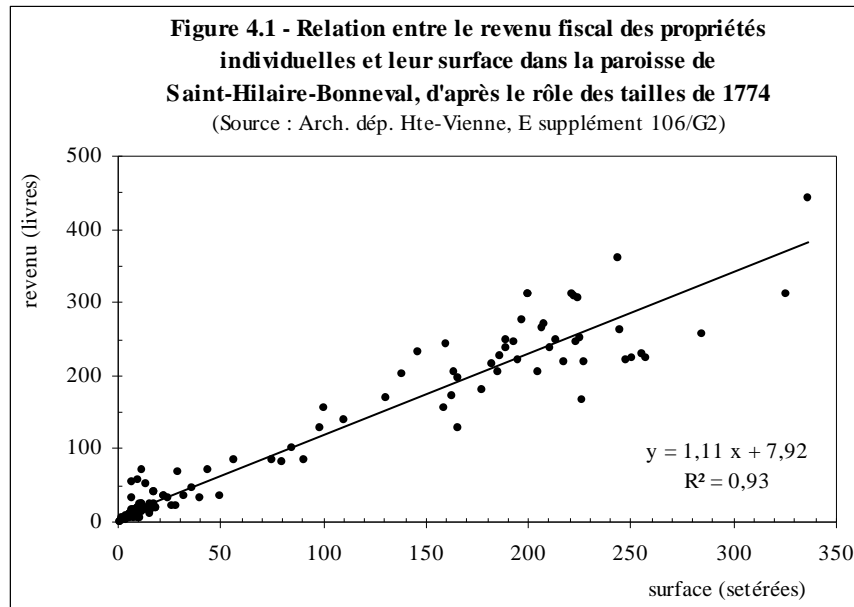
% S = % de la superficie totale de la paroisse - % V = % de la valeur totale de toutes les propriétés de la paroisse
 Les communaux incluent la propriété indéterminée - La Chapelle M. = La Chapelle Montbrandeix ;
 St-Junien Comb. = Saint-Junien-les-Combes ; St-Maurice = Saint-Maurice-les-Brousses

Cette comparaison montre que la répartition du sol entre les cinq ensembles de propriétaires n'est pas fondamentalement différente, qu'elle soit calculée en surface ou en valeur. La différence entre les deux chiffres ne dépasse jamais quelques pour cent pour chacun des groupes sociaux. Si le pourcentage de la propriété de la noblesse est parfois un peu plus important dans certaines paroisses lorsqu'il est exprimé en valeur plutôt qu'en superficie (La Chapelle-Montbrandeix, Magnac-Bourg, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Vitte), dans d'autres c'est au contraire l'inverse (La Geneytouse, La Jonchère, Jourgnac, Sussac), tandis qu'ailleurs la proportion de la propriété est quasiment identique qu'elle soit exprimée en surface ou en valeur (Bessines, Champnétery, Feytiat). Les mêmes constatations peuvent être faites pour chacun des autres groupes sociaux.

Caractériser la structure foncière par la surface est donc tout autant valide que par la valeur, à condition toutefois de le faire, comme ci-dessus, en prenant en compte l'ensemble des propriétés d'un même groupe social. Si au contraire on prend en compte la propriété individuelle, apparaît alors une discordance entre les deux méthodes de caractérisation de la structure foncière comme le met en évidence le rôle des tailles de 1774 de la paroisse de

et Jacqueline Marbot (La Geneytouse), Annie Combrouze (La Jonchère), Claudie Chaulanges (Jourgnac), Marie-Thérèse Berger (Magnac-Bourg), Arlette Beguin (Saint-Junien-les-Combes), Marie-Jeanne Dartout (Saint-Maurice-les-Brousses), Jacky Picard (Saint-Vitte), Jean Sage et Patrick Courteix (Sussac).

Saint-Hilaire-Bonneval ³⁸ (fig. 4.1). En effet, pour une même surface de propriété, le revenu de celle-ci, c'est-à-dire sa valeur, varie du simple au double. De la même manière, pour un même revenu, la superficie peut être très différente d'une propriété à l'autre.



Ces discordances entre la surface et la valeur s'expliquent par une composition différente des propriétés : une surface donnée a un revenu d'autant plus élevé qu'elle est composée de biens-fonds ayant un fort revenu, et inversement. Cela va dans le sens des arguments de René Baehrel lorsqu'il met en doute l'utilisation de la seule superficie pour caractériser la structure foncière. Cependant, dès que l'on considère l'ensemble des propriétés d'une paroisse, comme ici à Saint-Hilaire-Bonneval, il existe statistiquement une très bonne corrélation entre le revenu et la surface, laquelle s'explique par un jeu de compensations réciproques entre propriétés, certaines d'entre elles ayant un revenu plus élevé ou plus faible que d'autres à surface égale ou une superficie différente à revenu égal. En définitive, il est donc possible de caractériser la propriété foncière à partir des superficies à condition toutefois de prendre en compte l'ensemble des propriétés d'un groupe social, tout en gardant à l'esprit qu'à l'échelle de la propriété individuelle, c'est son revenu qui reflète le mieux la structure foncière.

Nous avons privilégié l'étude de la structure foncière de la Basse-Marche et du Haut-Limousin - l'élection de Limoges - qui est le secteur géographique de la province où elle est la

³⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 106 / G2.

moins bien connue. Une trentaine de paroisses ont été choisies de manière à ce que les différents « pays » composant l'élection soient représentés ³⁹.

La structure foncière telle que nous la caractérisons est limitée à l'échelle de la paroisse. Le fait que des individus, peu nombreux, soient parfois propriétaires dans deux paroisses voisines ou éloignées n'a pu être pris en compte : il aurait fallu en effet pour cela étudier l'ensemble du territoire limousin, ce que ne permettent pas les sources. Nous avons considéré, à la suite d'Abel Poitrineau, qu'un jeu de compensations entre paroisses palliait en partie cette limite de l'étude ⁴⁰.

4. LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE INDIVIDUELLE DANS L'ÉLECTION DE LIMOGES AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

La structure foncière est caractérisée en fonction de la taille des propriétés, selon le statut social des propriétaires, par la composition et par la structure de ces propriétés.

4.1. La structure foncière en fonction de la superficie des propriétés

Pour l'ensemble des 4 177 propriétés individuelles que comprennent vingt-quatre paroisses de l'élection de Limoges, la taille de la propriété individuelle au milieu du XVIII^e siècle varie dans une gamme très large allant de quelques dizaines de mètres carrés jusqu'à 809 hectares ⁴¹. Une forte majorité de ces propriétés, soit 64,6% de leur nombre total, ont moins de 5 hectares ⁴² alors qu'il n'y en a que 5,9% dont la surface est supérieure à 50 hectares (fig. 4.2). Mais ces dernières représentent 57,8% de la surface totale des vingt quatre paroisses concernées, alors que les propriétés de moins de 5 hectares ne couvrent au total que 8,5%. Si l'on considère que la petite propriété n'excède pas 10 hectares, ce sont alors 80% des propriétés qui sont dans ce cas et elles n'occupent que 17,1% du territoire. Les grandes

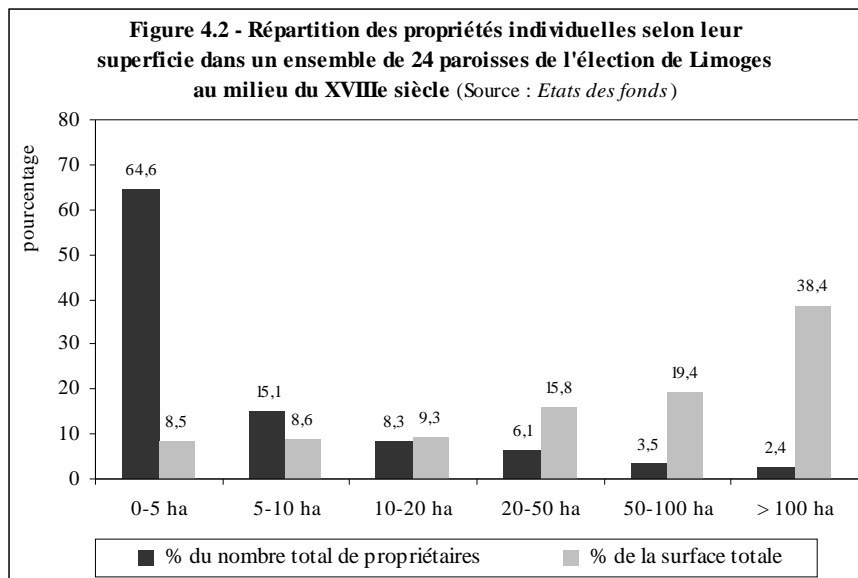
³⁹ Nous avons dépouillé et traité personnellement les *états des fonds* des paroisses suivantes : Azat-le-Ris, Balledent, Boisseuil, Champnétery, Champsac, Coussac-Bonneval, Cieux, Eybouleuf, Flavignac, Linards, Masléon, Mounisme, Peyrat-de-Bellac, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Ouen (cf. références d'archives des *états des fonds* correspondant en annexe, p. 446). Les mémoires de maîtrise concernant les paroisses suivantes ont aussi été mis à contribution après des vérifications personnelles sur la source correspondante (cf. références bibliographiques de ces travaux en annexe, p. 447) : Bessines (Pascal Roehrig), la Chapelle-Montbrandeix (Maurice Condachoux) ; Feytiat (Eliane Delhoume) ; La Jonchère (Annie Combrouze) ; la Geneytouse (Christian Joachim et Jacqueline Marbot) ; Jourgnac (Claudie Chaulanges) ; Magnac-Bourg (Marie-Thérèse Berger) ; Saint-Maurice-les-Brousses (Marie-Jeanne Dartout) ; Saint-Junien-les-Combes (Arlette Beguin) ; Saint-Vitte (Jacky Picard) ; Saint-Sylvestre (Solange Lauwers et Éliane Coste) ; Sussac (Jean Sage et Patrick Courteix).

⁴⁰ Abel Poitrineau, *op. cit.*, 1965 (1979), p. 153, évoque en effet un « jeu de compensations réciproques » entre paroisses voisines.

⁴¹ Ces paroisses sont les suivantes, appartenant toutes à l'élection de Limoges sauf Rempnat qui relève de celle de Bourgneuf mais par commodité et aussi parce que ses caractéristiques environnementales sont très semblables aux paroisses de l'élection de Limoges qui l'avoisinent, nous l'avons prise en compte : Azat-le-Ris, Balledent, Bessines, Boisseuil, Champnétery, Champsac, la Chapelle-Montbrandeix, Cieux, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Flavignac, la Geneytouse, Jourgnac, Linards, Magnac-Bourg, Masléon, Mounisme, Peyrat-de-Bellac, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Ouen, Saint-Sylvestre.

⁴² Les propriétés inférieures à 5 hectares se répartissent de la manière suivante : 27,1% du nombre total de propriétés ont moins de 1 hectare, 18,1% sont comprises entre 1 et 2 hectares et 19,4% entre 2 et 5 hectares.

propriétés de plus de 100 hectares, si elles sont très peu nombreuses (2,4% du nombre total), couvrent à elles seules 38,4% de la surface ⁴³.



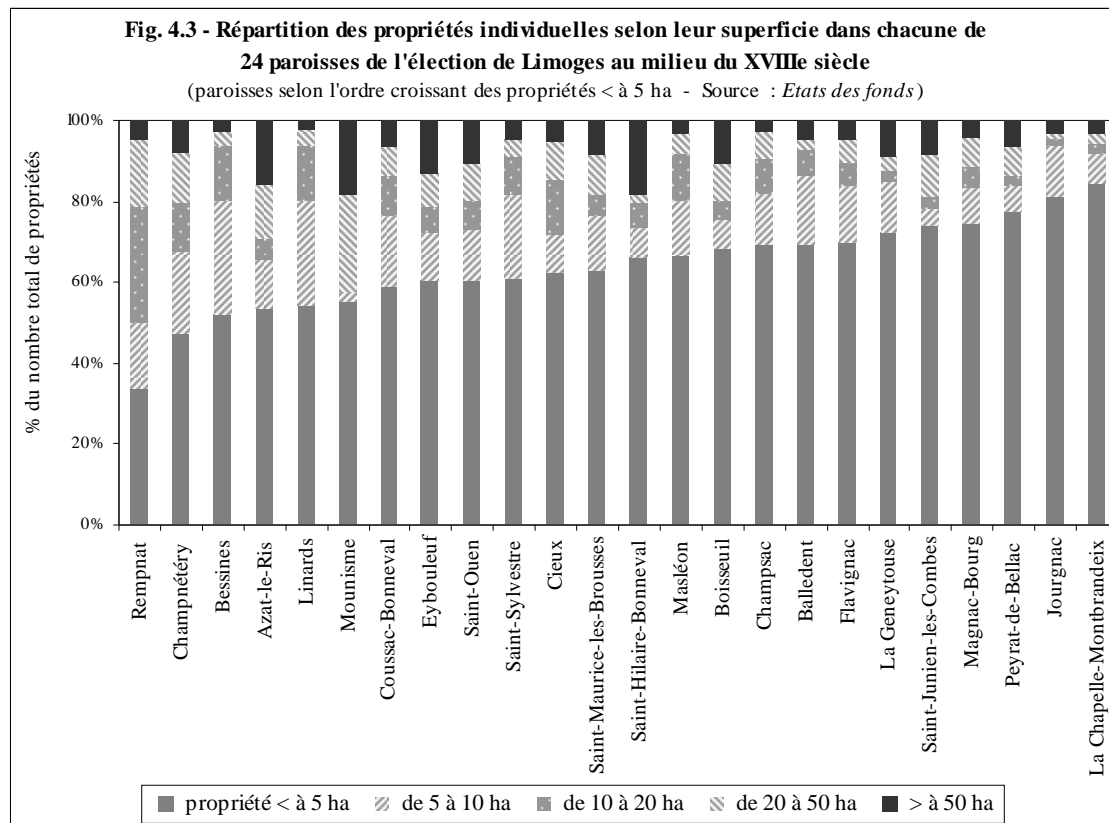
Une forte majorité de propriétaires se partage donc une portion très réduite de la surface de ces vingt-quatre paroisses ce qui ne laisse à chacun d'eux qu'une propriété de faible étendue, véritable *microfundium* pour certains, alors qu'une minorité de propriétaires disposant chacun d'une propriété de plus de 50 hectares possèdent plus de la moitié du territoire. La répartition de ces propriétés par classes de superficie est cependant très variable d'une paroisse à l'autre (fig. 4.3).

Ainsi, à Rempnat, il n'y a que 34% du nombre total de propriétés qui sont inférieures à 5 hectares alors que ce sont plus de 80% d'entre elles qui sont dans cette classe de superficie à la Chapelle-Montbrandeix et à Jourgnac et entre 72 et 77% à la Geneytouse, Saint-Junien-les-Combes, Magnac-Bourg et Peyrat-de-Bellac. Cette répartition des propriétés individuelles selon leur superficie met en relief l'existence d'un modèle dominant de structure foncière ⁴⁴ qui se caractérise par la prépondérance du nombre de petites propriétés de moins de 10 hectares puisque dans cinq paroisses sur six, 72% au moins du nombre total des propriétés ne dépassent pas cette superficie. Ce modèle devient même celui de la très petite propriété, voire du nanisme parcellaire, pour trois paroisses sur quatre, pour lesquelles entre 60 et 84% du nombre des propriétés ont moins de 5 hectares. La paroisse de Rempnat se démarque cependant de ce modèle. Elle possède en effet autant de propriétés inférieures à 10 hectares

⁴³ Voir en annexe, p. 498 et suivantes, la répartition des propriétés par taille dans chacune des 24 paroisses étudiées

⁴⁴ Ce modèle ne saurait cependant caractériser à lui seul la structure de la propriété en Limousin étant donnée la taille réduite de notre échantillon de paroisses.

que de celles qui dépassent cette surface. Mounisme se caractérise par son nombre élevé, soit 42%, de propriétés dépassant 20 hectares, alors que dans les autres paroisses cette proportion n'excède pas 21% sauf à Azat-le-Ris où elle atteint 29%. Mounisme est aussi la paroisse, avec celle de Saint-Hilaire-Bonneval, qui possède le plus de propriétés supérieures à 50 hectares ⁴⁵, soit 18% chacune du nombre total de propriétés.



Cette gamme très ouverte de la taille des propriétés individuelles est à mettre en liaison avec l'appartenance sociale des divers possesseurs du sol.

4.2. La structure foncière en fonction du statut social des propriétaires

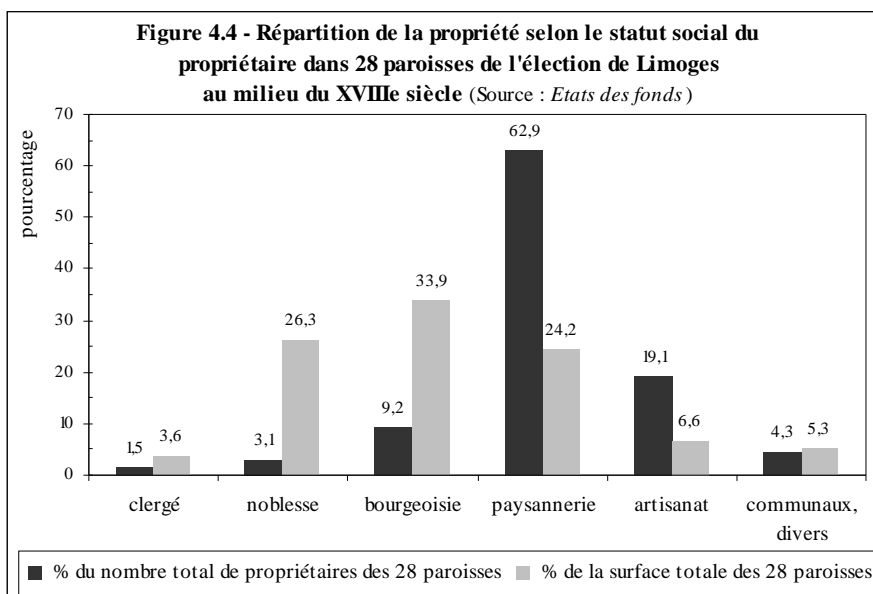
Au milieu du XVIII^e siècle, dans un ensemble de vingt-huit paroisses situées dans l'élection de Limoges ⁴⁶, 82% du nombre total de propriétés individuelles appartiennent à des « paysans » ou « exploitants » contre 13,7% aux « non-paysans » ou « non-exploitants » ⁴⁷. Mais ces derniers possèdent 63,9% de la surface totale de ces paroisses contre 30,8% pour la

⁴⁵ Parmi les autres paroisses où la propriété individuelle de plus de 50 hectares est relativement importante, se trouvent Azat-le-Ris (16% du nombre total des propriétés), Eybouleuf (13%), Boisseuil et Saint-Ouen (11%).

⁴⁶ Ces paroisses sont les mêmes que les vingt quatre qui viennent d'être étudiées (cf. note 41 ci-dessus), avec en plus celles de Feytiat, la Jonchère, Saint-Vitte et Sussac. Ces dernières paroisses n'ont pu être prises en compte dans le chapitre 4.1 car les travaux utilisés ne donnent pas la structure foncière en fonction de la superficie des propriétés. Voir en annexe, p. 503 et suivantes, la répartition de la propriété foncière entre les groupes sociaux dans les vingt-huit paroisses concernées.

⁴⁷ Il faut ajouter à ces deux proportions celle de 4,3% correspondant à des propriétaires dont l'appartenance sociale n'a pu être déterminée avec suffisamment d'exactitude ; nous appellerons par la suite « propriété indéterminée » cette fraction non attribuée de la propriété.

propriété paysanne, le restant correspondant aux terres communes pour 5% et à la propriété indéterminée pour 0,3% ⁴⁸. Le « modèle social » de structure foncière qui ressort de ces proportions pour les vingt-huit paroisses réunies est donc celui d'une minorité de propriétaires « non-paysans » possédant la majorité du sol - près des deux tiers de celui-ci - laquelle s'oppose à une très forte majorité de propriétaires « paysans » ne disposant que du tiers du sol. Ce grand nombre de « paysans » qui ne se partage qu'une fraction réduite du territoire de ces paroisses explique que la propriété « paysanne » individuelle moyenne est beaucoup moins étendue, soit 4,8 hectares, que celle des « non-paysans » qui atteint 59,6 hectares. Ces moyennes opposent donc nettement ces deux grands ensembles de propriétaires, mais à l'intérieur de chacun de ceux-ci, des différences s'observent entre les divers groupes sociaux (fig. 4.4).



La bourgeoisie, avec 34% de la superficie totale des vingt-huit paroisses, est la mieux pourvue en terres alors qu'elle ne représente que 9,2% du nombre total des propriétaires. Pour la noblesse, ces proportions sont de 26,3% pour la surface et de seulement 3,1 % du nombre de propriétaires. La paysannerie, avec 24,2% de la superficie totale, fait pratiquement jeu égal avec la noblesse, mais cette surface est à partager entre un nombre élevé de propriétaires, soit 62,8% du total de ceux-ci. L'artisanat qui représente 19,1% des propriétaires ne possède que 6,6% de la superficie totale, alors que le clergé est très peu présent avec 1,5% des

⁴⁸ Les valeurs absolues correspondant à ces différentes proportions sont les suivantes : propriété « paysanne » : 18 828 ha et 3 910 propriétaires ; propriété « non-paysanne » : 39 049 ha et 655 propriétaires ; communaux : 3 038 ha et propriété indéterminée : 221 ha et 204 propriétaires ; superficie totale des 28 paroisses : 61 136 ha pour 4 769 propriétaires.

propriétaires et 3,6% de la surface. Quant à l'ensemble communaux et propriété indéterminée, il représente 5,3% de la superficie totale et 4,3% du nombre total de propriétaires ⁴⁹.

La taille moyenne de la propriété individuelle dans l'ensemble des 28 paroisses varie fortement selon le groupe social (tabl. 4.2). La noblesse se caractérise par la grande propriété, alors que la bourgeoisie et dans une moindre mesure le clergé possèdent des propriétés moyennes. Ces trois groupes de « non-paysans » s'opposent radicalement aux « paysans », c'est-à-dire l'artisanat et la paysannerie, pour lesquels la propriété individuelle moyenne n'atteint même pas 5 hectares.

Tableau 4.2 - Taille moyenne de la propriété individuelle en fonction du groupe social pour un ensemble de 28 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

groupes sociaux	clergé	noblesse	bourgeoisie	artisanat	paysannerie
taille moyenne de la propriété (ha)	30,7	110,2	47,5	4,4	4,9
(Source : <i>États des fonds</i> des paroisses concernées)					

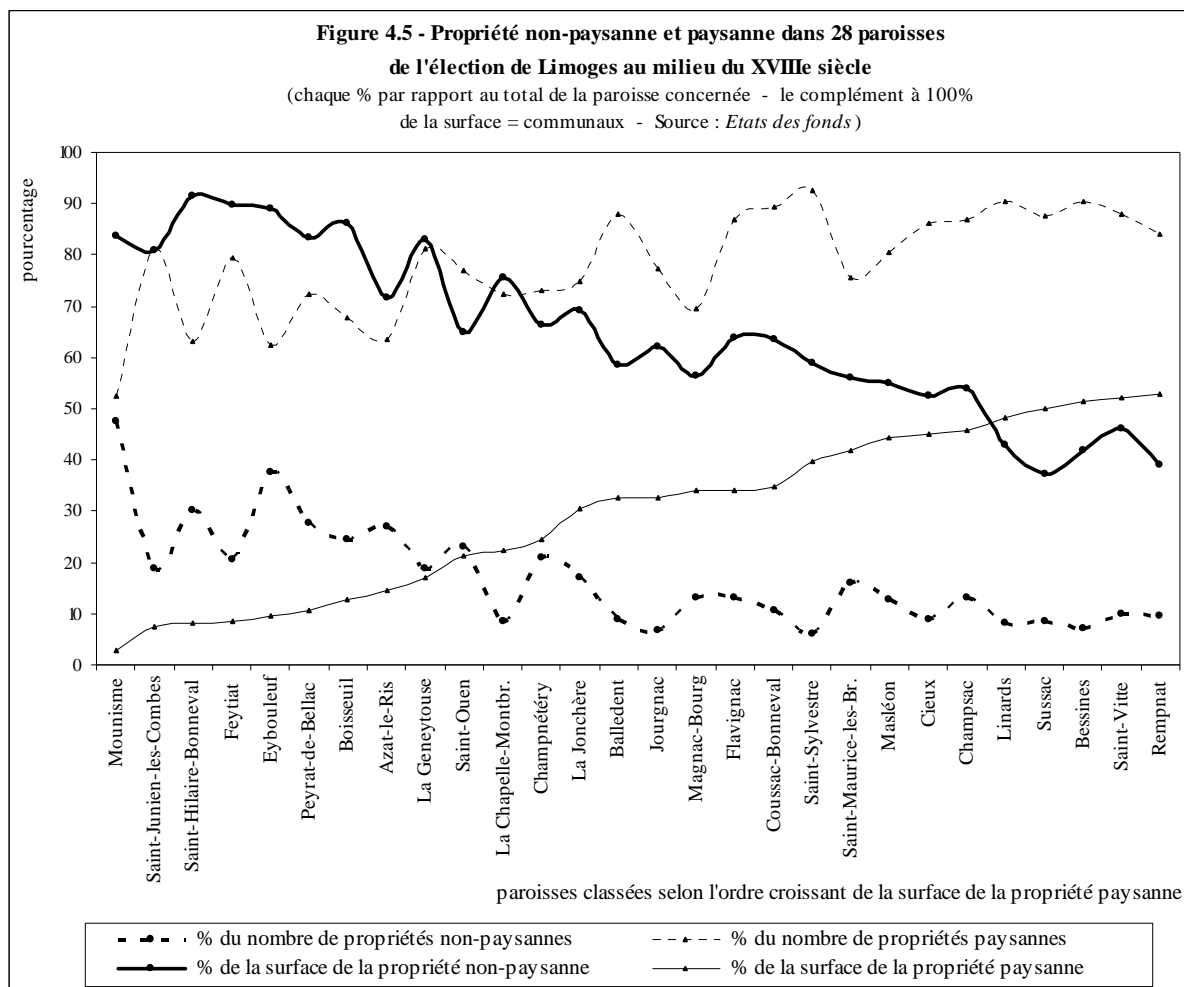
La surface possédée par chacun des deux grands ensembles de propriétaires - « non-paysans » et « paysans » - évolue dans une gamme relativement large d'une paroisse à l'autre (fig. 4.5 ; les deux courbes en trait continu) ⁵⁰. En effet, la superficie de la propriété des « paysans » varie de 3% à Mounisme jusqu'à 52,8% de la surface paroissiale totale à Rempnat tandis que celle des « non-paysans » évolue entre 37,2% du territoire paroissial à Sussac et 91,4% à Saint-Hilaire-Bonneval ⁵¹. Toutes les autres paroisses s'intercalent entre ces deux gammes de valeurs. Partout, sauf dans cinq paroisses (Bessines, Linards, Rempnat, Saint-Vitte et Sussac), la propriété « non-paysanne » reste plus étendue que celle des « paysans ».

En ce qui concerne le nombre de propriétaires (fig. 4.5 ; les deux courbes en trait discontinu), le « modèle » pour chaque paroisse est celui d'un petit nombre de propriétaires « non-paysans » pour un grand nombre de propriétaires « paysans », avec cependant de fortes variations de paroisse à paroisse. Dans huit d'entre elles, la proportion du nombre de « non-paysans » dépasse 20% avec un maximum dans la paroisse de Mounisme où ils sont pratiquement aussi nombreux que les « paysans », soit respectivement 47,4 et 52,6% des propriétaires. A l'inverse, dans dix paroisses, le nombre de propriétaires « non-paysans » est très réduit et ne dépasse pas 10% du nombre total des possesseurs du sol.

⁴⁹ Les valeurs absolues correspondant à ces proportions sont les suivantes : clergé : 72 propriétaires pour 2 207 hectares au total ; noblesse : respectivement 146 et 16 091 ha ; bourgeoisie : 437 et 20 751 ha ; paysannerie : 2 998 et 14 805 ha ; artisanat : 912 et 4 023 ha ; propriété indéterminée : 204 et 221 ha et communaux 3 038 ha.

⁵⁰ Il n'y a pas de continuité d'une paroisse à l'autre sur la figure 4.5 : la représentation en « barres » de l'évolution de la propriété d'une paroisse à l'autre est la plus appropriée ; nous avons cependant choisi des courbes pour avoir une meilleure lecture visuelle du phénomène.

⁵¹ Sur la figure 4.5, pour chaque paroisse, le complément à 100% de la surface paroissiale correspond aux communaux ; de même, le complément à 100% du nombre de propriétaires correspond à ceux dont l'appartenance sociale n'a pu être déterminée.



4.3. Une forte emprise « non-paysanne » sur la propriété du sol

Dans dix des vingt-huit paroisses ci-dessus, les « non-paysans » possèdent plus de 70% de la superficie paroissiale et dans vingt trois paroisses, ils sont propriétaires d'au moins 52% de celle-ci. C'est généralement à proximité d'un centre urbain que l'emprise des « non-paysans » sur la propriété du sol est la plus forte⁵². Ainsi en est-il à Boisseuil, à Feytiat et à Saint-Hilaire-Bonneval, paroisses situées autour de Limoges où les possessions de l'ensemble de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie représentent respectivement 86, 90 et 91% du territoire paroissial, tandis que celles de la paysannerie varie de 8 à 13%, alors que les communaux occupent moins de 2%⁵³. Autour de villes beaucoup moins importantes que Limoges, les « non-paysans » sont aussi les plus grands possesseurs du sol. C'est le cas à

⁵² Cette mainmise des « non-paysans », surtout bourgeois, sur le foncier péri-urbain, se rencontre dans plusieurs provinces du royaume comme par exemple en Auvergne (Abel Poitrineau, *op. cit.*, 1965 (1979), p. 151), en Gâtine poitevine (Jacques Peret, *op. cit.*, 1998, p. 95-96) et dans la plaine d'Alsace (Jean-Michel Boehler, *op. cit.*, 1995, t. 1, p. 507).

⁵³ D'après René Lacotte, « L'évolution de la propriété foncière et la Révolution : l'exemple d'Isle », *BSAHL*, t. 120, 1992, p. 153-166, Isle constitue aussi « un exemple net de l'influence d'une ville sur les campagnes proches », se traduisant par la très forte emprise foncière du clergé et surtout des bourgeois de Limoges.

Azat-le-Ris, à Mounisme, à Peyrat-de-Bellac, à Saint-Junien-les-Combes et à Saint-Ouen, paroisses situées dans l'environnement immédiat de l'une ou l'autre des deux plus importantes villes de la Basse-Marche, Bellac et le Dorat. Dans ces cinq paroisses, la propriété non-paysanne atteint respectivement 72, 84, 83, 81 et 65% de la surface paroissiale contre 14, 2, 11, 8 et 21% pour la paysannerie et 14, 14, 6, 11 et 14% de biens communaux. Il en est de même à Champnétery, à Eybouleuf et à la Geneytouse, paroisses situées autour de la ville de Saint-Léonard, où la propriété « non-paysanne » atteint respectivement 66, 89 et 83% contre 24, 10 et 17% pour les « paysans ».

Dans neuf des onze paroisses qui viennent d'être citées, toutes situées à proximité immédiate d'une ville, l'emprise foncière de chacun des trois groupes de « non-paysans » est très différente selon les paroisses (tabl. 4.3).

Tableau 4.3 - Répartition des propriétaires du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie dans onze paroisses sous influence urbaine et à forte emprise « non-paysanne » sur la propriété foncière dans l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle (Source : *États des fonds*)

paroisses	CLERGÉ			NOBLESSE			BOURGEOISIE		
	% de la surf. pa.	nbre propriétaires		% de la surf. pa.	nbre propriétaires		% de la surf. pa.	nbre propriétaires	
		urbains	ruraux		urbains	ruraux		urbains	ruraux
Azat-le-Ris	3,1	2	1	33,8	2	9	34,9	19	4
Boisseuil	9,5	2	2	12,5	0	2	64,3	15	4
Champnétery	6,2	2	1	26,5	1	2	33,7	19	2
Eybouleuf	20,6	2	1	0,5	0	1	67,5	18	1
Feytiat	18,3	5	1	39,0	8	0	32,5	7	2
La Geneytouse	0,9	2	0	36,5	6	2	45,7	9	4
Mounisme	5,8	1	1	26,6	2	0	51,3	13	1
Peyrat-de-Bellac	9,0	8	3	1,7	1	3	72,6	57	0
Saint-Hilaire-Bonneval	5,6	3	2	38,8	2	4	47,0	14	6
Saint-Junien-les-Combes	0,1	0	1	55,2	2	2	25,7	7	1
Saint-Ouen	7,7	3	1	4,1	2	0	53,1	6	1

% de la surf. pa. = pourcentage de territoire possédé par le groupe social considéré par rapport à la superficie paroissiale totale - Les propriétaires ruraux résident dans une paroisse rurale et les propriétaires urbains dans une ville (Limoges, Bellac, Le Dorat, Saint-Léonard) - nbre = nombre

En effet, la bourgeoisie y possède la plus forte proportion du territoire paroissial, parfois de manière très importante comme à Boisseuil, à Eybouleuf et à Peyrat-de-Bellac avec au moins les deux tiers de la superficie. Ces bourgeois propriétaires sont très majoritairement citadins comme à Eybouleuf où presque tous résident à Saint-Léonard alors qu'à Azat-le-Ris, à Mounisme et à Peyrat-de-Bellac, ils habitent Bellac, Le Dorat ou Montmorillon en Poitou. Le grand nombre de propriétaires bourgeois à Peyrat-de-Bellac par rapport aux autres paroisses s'explique par le fait qu'il s'agit d'un finage quelque peu viticole (6% de la surface de la paroisse est en vignes) et bien que le vin produit y soit de médiocre qualité, tout le

monde veut y posséder au moins une parcelle de vignes, ce qui est le cas de près de la moitié des bourgeois.

Alors que la propriété noble est extrêmement réduite à Eybouleuf⁵⁴ et à Peyrat-de-Bellac, ce groupe social est le premier possesseur du sol à Saint-Junien-les-Combes et à Feytiat avec respectivement 55 et 39%. Dans cette dernière paroisse, tous les nobles résident en milieu urbain, alors qu'à Saint-Junien-les-Combes ils habitent pour moitié en ville et pour moitié à la campagne. À Azat-le-Ris, à Boisseuil, à Peyrat-de-Bellac et à Saint-Hilaire-Bonneval, les nobles sont surtout des « ruraux » du point de vue de leur résidence.

Quant au clergé, il possède près de 20% du territoire paroissial à Eybouleuf et à Feytiat. Dans cette dernière paroisse, cinq communautés religieuses de Limoges se partagent 420 hectares, les possessions de la cure n'étant que de quelques hectares. À Eybouleuf, deux prêtres en résidence à Saint-Léonard possèdent l'un 156 hectares et l'autre 51 hectares.

Pour l'ensemble des onze paroisses précédentes situées à proximité immédiate d'une ville, une majorité de « non-paysans » réside dans celle-ci. C'est en effet le cas de 68% des propriétaires du clergé, alors que pour la noblesse et la bourgeoisie, cette proportion est respectivement de 51% et de 87%. Mais dans des paroisses où l'emprise des « non-paysans » sur la propriété foncière est moins forte que pour les onze paroisses ci-dessus, la tendance précédente concernant la résidence s'inverse et les « non-paysans » habitent majoritairement en milieu rural (tabl. 4.4).

Tableau 4.4 - Répartition des propriétaires du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie selon leur lieu de résidence dans neuf paroisses rurales de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle (Source : *États des fonds*)

paroisses	CLERGÉ			NOBLESSE			BOURGEOISIE		
	% de la surf. pa.	nbre propriétaires urbains	ruraux	% de la surf. pa.	nbre propriétaires urbains	ruraux	% de la surf. pa.	nbre propriétaires urbains	ruraux
Balledent	0,8	0	1	18,4	0	4	39,3	5	1
Bessines	0	-	-	15,2	1	5	26,7	2	21
Champsac	0,6	1	1	14,0	2	6	39,3	8	23
Cieux	0,1	0	1	29,0	*	*	23,3	3	12
Coussac-Bonneval	1,0	1	1	27,1	3	7	35,2	5	24
Flavignac	2,2	0	3	26,5	1	5	35,0	7	18
Linards	0,1	0	1	24,5	1	6	18,2	4	14
Masléon	0,3	1	1	0,1	0	1	54,6	0	8
Rempnat	0,3	0	1	24,8	0	3	13,9	1	1

% de la surf. pa. = pourcentage de territoire possédé par le groupe social considéré par rapport à la superficie paroissiale totale - Les propriétaires ruraux résident dans une paroisse rurale et les propriétaires urbains dans une ville
nbre = nombre - * le lieu de résidence n'a pu être déterminé de manière sûre

Ainsi, dans neuf paroisses de ce type, dix des treize propriétaires du clergé, soit 77%, habitent en milieu rural, alors que cette proportion est de 82% pour la noblesse et de 78%

⁵⁴ Les vignes représentent 6,1% de la superficie totale de cette paroisse.

pour la bourgeoisie. Cette prédominance de la résidence en zone rurale s'explique par le fait que certaines de ces paroisses ne sont pas situées à proximité immédiate d'une ville importante, ce qui est le cas de Cieux, de Flavignac, de Linards, de Masléon et dans une certaine mesure de Champsac et de Rempnat qui sont situées à peu de distance respectivement des villes de Châlus et d'Eymoutiers. Mais à Coussac-Bonneval, bien que située à proximité immédiate de la ville de Saint-Yrieix, les « non-paysans » résident très majoritairement en milieu rural. Quant à Balledent et Bessines, qui confrontent la paroisse et ville de Châteauponsac, les nobles restent des résidents ruraux alors que la bourgeoisie est surtout citadine à Balledent mais rurale à Bessines.

La configuration du relief est un autre facteur qui explique la répartition géographique de la propriété foncière en fonction du statut social des propriétaires, mais il est beaucoup moins significatif que le paramètre précédent, c'est-à-dire la proximité d'une ville. Ainsi, à Sussac et à Rempnat, paroisses situées sur le rebord occidental de la *Montagne*, donc au relief plus accidenté qu'ailleurs, les « paysans » possèdent respectivement 50 et 53% de la surface paroissiale contre 37 et 39% pour les « non-paysans », les biens communaux représentant 12 et 8% du finage paroissial. L'emprise « non-paysanne » sur la propriété foncière reste limitée dans ces deux paroisses qui sont pourtant proches de la ville d'Eymoutiers. Mais cette relation entre l'importance relative de la propriété paysanne et le relief n'est pas univoque car à la Jonchère et à Saint-Sylvestre par exemple, paroisses situées dans les monts d'Ambazac, les « paysans » avec respectivement 31 et 40% du finage paroissial restent minoritaires par rapport aux « non-paysans » qui possèdent 69 et 59% de celui-ci.

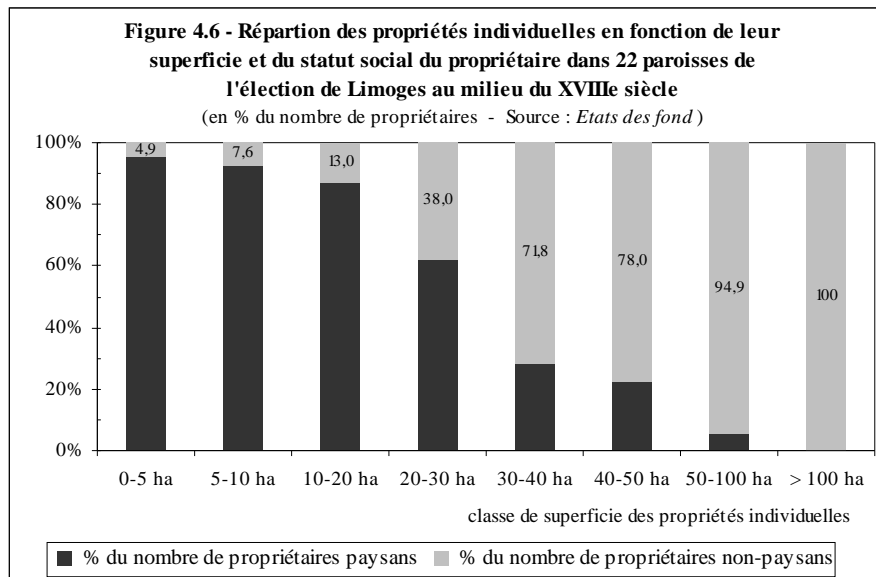
En définitive, dans la très forte majorité des vingt-huit paroisses étudiées, la superficie de la propriété paysanne est inférieure à celle des « non-paysans ». Elle devient même très faible dans les paroisses péri-urbaines où l'emprise des « non-paysans » et plus particulièrement de la bourgeoisie sur la propriété foncière est extrêmement forte, même s'il ne s'agit que de villes modestes comme Bellac, le Dorat et Saint-Léonard.

4.4. Répartition « sociale » des propriétés en fonction de leur superficie

La répartition des propriétés individuelles en fonction de leur superficie entre « non-paysans » et « paysans » dans 22 paroisses considérées globalement ⁵⁵ oppose nettement ces

⁵⁵ Il s'agit des mêmes paroisses que les 28 étudiées précédemment sauf celles de Feytiat, la Geneytouse, Magnac-Bourg, Saint-Sylvestre, Saint-Vitte et Sussac pour lesquelles il n'a pas été possible de répartir les propriétés selon les huit classes de superficie représentées sur la figure 4.6. La réduction à 22 du nombre de paroisses ne modifie que très peu la structure foncière globale et donc la représentativité de l'échantillon par rapport à celui composé de 28 paroisses : en effet, pour l'ensemble de ces 22 paroisses, les « paysans » représentent 80,3% du nombre total des propriétaires et les « non-paysans » 14,7% , alors que pour l'ensemble des 28 paroisses ces proportions étaient respectivement de 82,1% et de 13,6%, le complément à 100% correspondant à la propriété indéterminée.

deux ensembles de propriétaires (fig. 4.6). La quasi totalité du nombre total des propriétés de moins de 20 hectares, soit 93,8% du nombre total de celles-ci, sont « paysannes » contre 6,2% de « non-paysannes ». À l'inverse, les propriétés d'au moins 30 hectares sont à 88,8% aux mains des « non-paysans » contre 11,2% pour les « paysans »⁵⁶. Ces derniers sont une minorité à posséder plus de 50 hectares tandis que les « non-paysans » sont les seuls à posséder des propriétés de plus de 100 hectares.



Si les « paysans » sont donc dans leur très forte majorité très petits ou petits propriétaires, certains d'entre eux atteignent le niveau de la propriété moyenne de plusieurs dizaines d'hectares, mais ils sont de moins en moins nombreux à mesure que la superficie qu'ils possèdent augmente⁵⁷.

C'est parmi les nobles que la proportion de propriétaires possédant plus de 50 hectares est la plus élevée avec 57% d'entre eux, suivie par la bourgeoisie et par les membres du clergé avec respectivement 37 et 22% (tabl. 4.5)⁵⁸. Pour ce dernier groupe, près d'un propriétaire sur deux possède moins de cinq hectares : il s'agit presque toujours des quelques parcelles que possède la cure dans chaque paroisse, alors que les propriétés ecclésiastiques de plusieurs dizaines d'hectares correspondent à des possessions de communautés. La structure des propriétés de la noblesse est semblable à celle de la bourgeoisie du point de vue de leur superficie, avec pour ces deux groupes sociaux une plus forte proportion de grandes

⁵⁶ Les 22 paroisses étudiées comprennent 561 propriétés « non-paysannes » et 3 084 « paysannes ».

⁵⁷ 62% des propriétaires « paysans » des 22 paroisses concernées possèdent entre 20 et 30 hectares, 28% entre 30 et 40 hectares, 22% entre 40 et 50 hectares et 5% seulement plus de 50 hectares. Pour les « non-paysans », ces proportions sont respectivement de 38, 72, 78 et 9%.

⁵⁸ Voir en annexe, p. 508 et suivantes, la répartition des propriétés foncières selon leur superficie pour chaque groupe social dans chacune des vingt-deux paroisses concernées.

propriétés et un semis de petites propriétés de moins de 5 hectares. La bourgeoisie toutefois possède une proportion plus élevée de propriétés comprises entre 10 et 50 hectares que celle de la noblesse, soit 38% contre 22%. Quant à la répartition des propriétés de la paysannerie et de l'artisanat en fonction de leur superficie, elle est très semblable pour les deux groupes, avec une très forte prédominance de celles de moins de 10 hectares lesquelles représentent 86 et 92% du nombre total de leurs propriétés respectives.

Tableau 4.5 - Répartition des propriétés par catégorie de superficie pour chacun des groupes sociaux dans 22 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle (en % du nombre total de propriétés du groupe social considéré - Source : *États des fonds*)

classe de superficie des propriétés	« non-paysans »			« paysans »	
	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat
< 5 ha	48,2	10,2	18,5	67,1	76,7
5 - 10 ha	11,1	10,9	6,5	18,6	15,5
10 - 20 ha	5,5	6,3	8,1	10,2	5,5
20 - 30 ha	5,5	3,1	10,2	2,9	1,0
30 - 40 ha	1,9	6,2	12,3	0,7	0,8
40 - 50 ha	5,6	6,2	7,3	0,4	0,1
50 - 100 ha	14,8	25,8	24,3	0,1	0,4
> 100 ha	7,4	31,3	12,8	0	0
total	100%	100%	100%	100%	100%
nombre propriétés	54	127	380	2 351	733

À l'échelle de la paroisse, quatre catégories de propriétés se différencient en fonction de leur superficie.

La propriété de plus de 100 hectares

Les grandes propriétés de plus de 100 hectares ne représentent que 2,6% du nombre total des propriétés des vingt-deux paroisses (tabl. 4.6). Elles appartiennent toutes à des « non-paysans ». Dans cet ensemble de 93 propriétés, dix sept sont des très grandes propriétés dépassant chacune 250 hectares, dont quatorze appartiennent à la noblesse et trois à la bourgeoisie. La plus grande d'entre elles est celle de la « Dame du Doignon, habitant en son château du Rischauveron », dans la paroisse d'Azat-le-Ris, où elle possède 809 hectares, soit 16,2% de la superficie de celle-ci. C'est dans cette paroisse que se rencontre le plus grand nombre de propriétés de plus de 100 hectares, soit 14 au total, lesquelles couvrent 56,9% du territoire paroissial. Parmi les autres très grandes propriétés, nous citerons celles du seigneur de Bonneval, qui possède 591 hectares dans la paroisse de Coussac-Bonneval, du seigneur de Jumilhac qui dispose de 579 hectares dans la paroisse de Champnétery, du marquis du Cros propriétaire de 522 hectares dans la paroisse de Cieux, du seigneur de Lambertie qui a 505 hectares dans la paroisse de la Chapelle-Montbrandeix, du seigneur de Sannat propriétaire de

460 hectares dans la paroisse de Saint-Junien-les-Combes, du seigneur de Villoutreix qui dispose de 417 hectares dans la paroisse de Flavignac et des seigneurs de Linards et de Lavaud qui possèdent respectivement 429 et 345 hectares dans la paroisse de Linards. Le plus grand propriétaire bourgeois est la veuve de l'imprimeur Barbou de Limoges avec 400 hectares dans la paroisse de Bessines, suivi par le sieur Poméroulie avec 325 hectares dans la paroisse de la Chapelle-Montbrandeix et par le sieur Desgorces qui dispose de 298 hectares dans la paroisse d'Azat-le-Ris.

Tableau 4.6 - Répartition des propriétés par catégorie de superficie entre les différents groupes sociaux dans 22 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle
(Source : *États des fonds*)

superficie de la propriété	nbre de propriétés	% du nombre de propriétés					total
		« non-paysans »			« paysans »		
		clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	
< 1 ha	959	1,0	0,2	4,5	69,4	24,9	100%
1-5 ha	1 289	1,2	0,9	2,2	70,7	25,0	100%
5-10 ha	596	1,0	2,3	4,2	73,4	19,1	100%
10-20 ha	322	0,9	2,5	9,6	74,6	12,4	100%
total < 20 ha	3 166	1,1	1,1	4,0	71,2	22,6	100%
20-30 ha	121	2,5	3,3	32,2	56,2	5,8	100%
30-40 ha	78	1,3	10,2	60,3	20,5	7,7	100%
40-50 ha	50	6,0	16,0	56,0	20,0	2,0	100%
total 20-50 ha	249	2,8	8,0	45,8	37,8	5,6	100%
50-100 ha	137	5,8	23,4	65,7	2,9	2,2	100%
> 100 ha	93	4,3	43,0	52,7	0	0	100%
toutes propriétés	3 645	1,5	3,5	10,4	64,5	20,1	100%

Cinq nobles et cinq bourgeois possèdent chacun entre 200 et 250 hectares, alors que les autres « non-paysans », soit 4 membres du clergé, 21 nobles et 41 bourgeois, ont une propriété comprise entre 100 et 200 hectares. La plus grande propriété du clergé est celle du sieur Lagarde, prêtre à Saint-Léonard, qui possède 156 hectares dans la paroisse d'Eybouleuf. Les nobles sont donc les plus grands propriétaires puisque 42,5% d'entre eux possèdent plus de 200 hectares alors que seuls 16% des bourgeois sont dans ce cas et qu'aucun membre du clergé n'atteint cette surface. Quant aux « paysans », aucun d'entre eux ne possède plus de 100 hectares.

La propriété comprise entre 50 et 100 hectares

Les propriétés dont la superficie est comprise entre 50 et 100 hectares représentent 3,8% de leur nombre total (tabl. 4.6). La bourgeoisie en possède les deux tiers et la noblesse le quart. Pour le clergé, le sieur Plainemaison, prêtre à Limoges, les dames religieuses du Châtenet de la paroisse de Feytiat, messire Junien de Labatide, prêtre chanoine au chapitre du Dorat et les dames religieuses du Dorat, avec respectivement 86, 66, 63 et 61 hectares, sont

les plus grands possesseurs fonciers de ce groupe social pour cette catégorie de propriétés. Celle-ci voit apparaître les plus grands propriétaires de la paysannerie et de l'artisanat des vingt-deux paroisses. Les plus importants d'entre eux sont Louise Chaussade, hôte au bourg de Linards, qui possède 93 hectares, Jean Aragon, maréchal dans la paroisse de Coussac-Bonneval qui est propriétaire de 77 hectares et Léger Bourdeaux, laboureur, qui a 60 hectares dans la paroisse d'Azat-le-Ris.

La propriété comprise entre 20 et 50 hectares

Sur les 249 propriétés de cette catégorie, une minorité appartient au clergé, à la noblesse et à l'artisanat, soit respectivement 7, 20 et 14 propriétés (tabl. 4.6). En revanche, la bourgeoisie et la paysannerie sont les propriétaires largement dominants puisqu'ils possèdent ensemble 208 propriétés. Mais la répartition de celles-ci selon leur superficie est différente entre ces deux groupes sociaux : sur les 94 propriétés paysannes, 73% ont entre 20 et 30 hectares, 17% entre 30 et 40 hectares et 10% entre 40 et 50 hectares, alors que sur les 114 propriétés bourgeoises, ces proportions sont de 39, 47 et 28%.

La propriété de moins de 20 hectares

Sur les 3 645 propriétés individuelles que comprennent les vingt-deux paroisses, 86,9% ont moins de 20 hectares sur lesquelles 81,5% appartiennent à la paysannerie et à l'artisanat (tabl. 4.6). Les propriétés inférieures à 5 hectares sont les plus nombreuses puisqu'elles représentent 61,7% du nombre total de propriétés, alors que celles de moins de un hectare en représentent 26,3%. Les petites propriétés de moins de 5 hectares des « non-paysans » sont le plus souvent des parcelles isolées qui dépendent d'une propriété beaucoup plus étendue située dans la paroisse limitrophe ⁵⁹, alors que pour les « paysans » cette faible surface est dans la plupart des cas leur seule possession.

En définitive, c'est le régime de la très petite propriété qui caractérise le statut foncier des « paysans » lesquels, s'ils représentent 84,6% du nombre total de propriétaires dans les vingt-deux paroisses concernées, ne possèdent que 30,8% de la surface totale de celles-ci. À l'inverse, les « non-paysans » qui représentent 15,4% du nombre de possesseurs du sol détiennent 63,4% de celui-ci dans ces mêmes vingt-deux paroisses ⁶⁰. Ceux qui exploitent eux-mêmes la terre, pourtant très largement majoritaires, ne possèdent donc en propre qu'un tiers à peine de celle-ci dans l'échantillon de paroisses étudiées.

⁵⁹ Ces parcelles isolées des « non-paysans », qui sont en général situées à la périphérie de la paroisse, dépendent en effet de domaines ou métairies situés dans la paroisse contiguë à celle où sont localisées ces parcelles isolées.

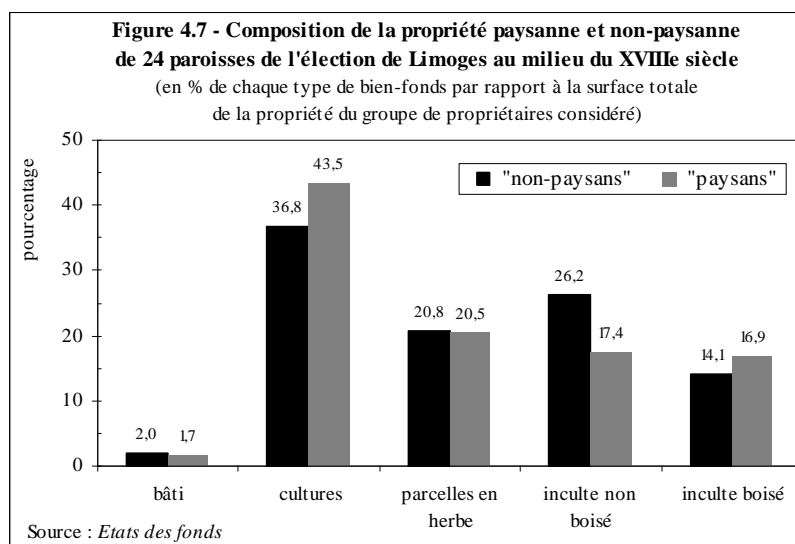
⁶⁰ Les propriétés « paysanne » et « non-paysanne » dans ces vingt deux paroisses représentent 94,2% de la surface totale de celles-ci : le complément à 100% correspond aux communaux et à la propriété indéterminée.

4.5. La structure des propriétés selon leur composition

Étant donné la faible étendue de leur propriété individuelle, les « paysans » ont-ils cherché à compenser cet handicap par la possession de biens-fonds à la plus forte valeur ajoutée d'un point de vue agricole comme des terres de culture au détriment de parcelles de moindre valeur comme des incultes ? Quant aux « non-paysans », à quels types de biens-fonds vont leurs préférences ? L'étude de la composition des propriétés des divers groupes sociaux permet de répondre.

Structure de la propriété de chacun des groupes sociaux

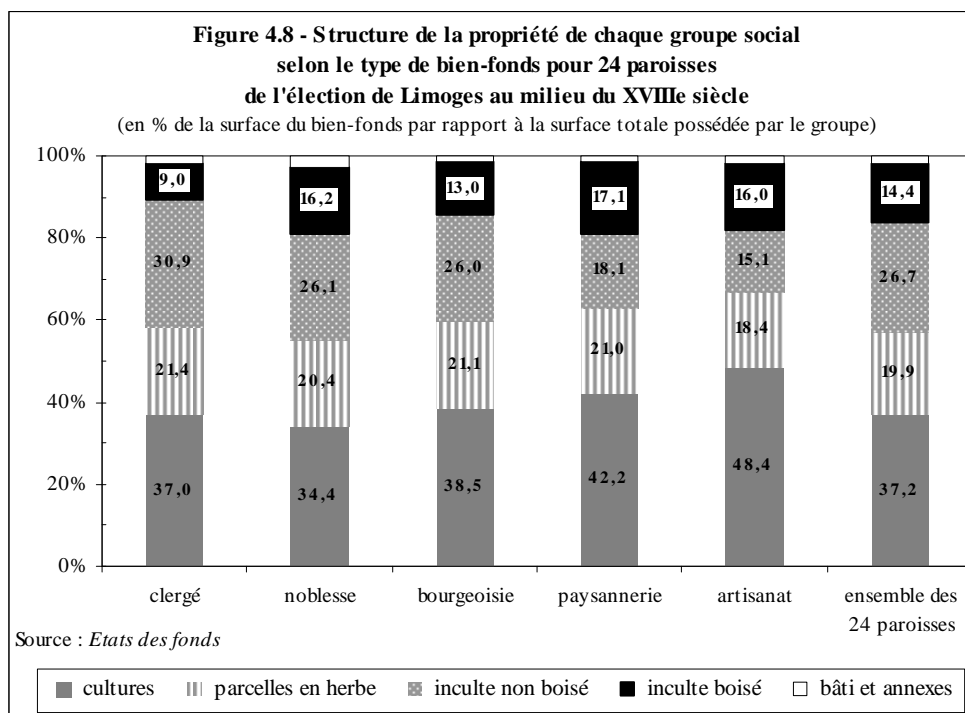
Dans vingt quatre paroisses ⁶¹ de l'élection de Limoges considérées globalement, la propriété des « non-paysans » est composée de 36,8% de terres de cultures, de 20,8% de parcelles toujours en herbe, de 26,3% d'inculte non boisé et de 14,1% d'inculte boisé, le reste correspondant au bâti et aux annexes ⁶². Pour l'ensemble des « paysans », ces proportions sont respectivement de 43,5%, 20,5%, 17,4% et 16,9% (fig. 4.7). La composition relative de la propriété des « paysans » contient donc davantage de surfaces consacrée aux cultures (+ 18%) et à l'inculte boisé (+ 20%) mais nettement moins à l'inculte non boisé (- 34%) que celles des « non-paysans ». Ces deux ensembles de propriétaires ont en revanche une proportion semblable - un peu plus de 20% - de leurs possessions qui sont consacrées à l'herbe.



⁶¹ Il s'agit des paroisses suivantes : Azat-le-Ris, Balledent, Bessines, Boisseuil, Champnétery, Champsac, la Chapelle-Montbrandeix, Cieux, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Flavignac, la Geneytouse, la Jonchère, Jourgnac, Linards, Magnac-Bourg, Masléon, Mounisme, Peyrat-de-Bellac, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Ouen, Saint-Vitte. La propriété « non-paysanne » y représente 65,2% (soit 33 798 hectares) de la superficie totale de ces vingt quatre paroisses et la propriété paysanne 30,5% (soit 15 790 hectares), le complément à 100% (soit 2 262 hectares) correspondant aux communaux et à la propriété indéterminée.

⁶² Voir en annexe, p. 514 et suivantes, la composition de la propriété de chacun des différents groupes sociaux dans les vingt quatre paroisses concernées.

Dans le détail des différents groupes sociaux, c'est l'artisanat qui possède la plus forte proportion relative de cultures par rapport aux autres groupes sociaux, avec corrélativement la plus faible proportion d'inculte non boisé (fig. 4.8).



La structure de la propriété de la paysannerie est semblable à celle de l'artisanat, avec toutefois une moindre proportion de cultures et davantage de parcelles en herbe et d'inculte non boisé. Quant à la propriété des trois groupes de « non-paysans », elle se différencie des deux précédents par une moindre proportion de cultures dans leurs possessions et surtout par l'extension que prend dans celles-ci l'inculte non boisé, en particulier pour le clergé.

A l'échelle de la paroisse, la composition de la propriété de chacun des groupes sociaux est semblable au schéma défini ci-dessus pour l'ensemble des vingt quatre paroisses considérées globalement. C'est-à-dire que dans chacune de celles-ci, la proportion des cultures est toujours plus forte chez les « paysans » que chez les « non-paysans » et qu'inversement l'inculte non boisé est proportionnellement plus développé chez ces derniers que chez les « paysans ». En revanche, la situation est plus contrastée pour les parcelles en herbe : dans la moitié des paroisses, la proportion de ce type de bien-fonds est semblable d'un groupe social à l'autre, aux alentours de 20%, alors que pour l'autre moitié, les « non-paysans » ont proportionnellement davantage d'herbages - entre 20 et 25% de la superficie totale de leur propriété - que les « paysans » qui n'en possèdent qu'entre 15 et 20%. Quant à

l'inculte boisé, il ne représente qu'une faible proportion de la propriété de chacun des groupes sociaux dans les deux tiers des paroisses étant donné que dans celles-ci ce type de bien-fonds est peu développé et occupe moins de 10% de la surface paroissiale ⁶³. Dans le tiers des paroisses restantes, la proportion d'inculte boisé est comprise entre 14 et 26%, mais la proportion qu'y occupent les châtaigneraies et les autres boisements varie selon le groupe social (tabl. 4.7).

Tableau 4.7 - Proportion des deux types d'inculte boisé dans chacune des propriétés des différents groupes sociaux dans huit paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle
(% de chaque type de bien-fonds par rapport à la surface totale de la propriété du groupe social considéré dans la paroisse - Source : *États des fonds*)

paroisses	type de bien-fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse *
Champnétery	châtaigneraies	16,1	9,9	15,4	18,1	21,2	13,3
	autres boisements	3,1	9,7	6,9	1,8	2,7	5,5
Champsac	châtaigneraies	9,4	23,4	22,8	26,0	31,4	24,8
	autres boisements	0	3,8	1,9	0,4	0,5	1,4
Coussac-Bonneval	châtaigneraies	9,9	13,8	18,7	23,0	26,6	18,7
	autres boisements	0,9	13,0	2,4	0,7	1,7	4,7
Cieux	châtaigneraies	0	10,2	11,7	14,7	14,5	12,3
	autres boisements	0	6,7	0,6	0,7	0,8	2,4
Eybouleuf	châtaigneraies	20,8	ns	13,3	31,5	38,2	16,7
	autres boisements	1,3	ns	5,7	0,2	0	4,2
Flavignac	châtaigneraies	2,7	13,0	11,7	20,8	25,0	15,0
	autres boisements	2,4	2,3	1,8	0,7	0,3	1,5
Linards	châtaigneraies	ns	9,4	13,9	18,6	17,1	13,8
	autres boisements	0	16,0	5,5	1,8	3,1	6,2
Masléon	châtaigneraies	0	0	4,9	9,5	11,5	7,1
	autres boisements	0	0	9,0	10,0	0	9,1

* il s'agit du pourcentage du type de bien-fonds dans la paroisse, tous groupes sociaux confondus - ns : non significatif

D'une manière générale, les artisans et les paysans consacrent une plus forte proportion de leurs possessions aux châtaigneraies que les « non-paysans » et cette proportion est toujours plus forte que celle qu'occupe ce type d'arbre dans le finage paroissial. A Flavignac par exemple, alors que la proportion de châtaigneraies dans la paroisse est de 15%, elle atteint 25% et 20,8% dans les propriétés respectives de l'artisanat et de la paysannerie, alors qu'elle n'est que de 13% dans la propriété de la noblesse, de 11,7% dans celle de la bourgeoisie et de 2,7% seulement pour le clergé. Les « non-paysans » ne négligent cependant pas pour autant les châtaigneraies dans certaines paroisses en consacrant une proportion appréciable de leur propriété à ce type de bien-fonds, comme par exemple le clergé à Eybouleuf et à Champnétery et la noblesse et la bourgeoisie à Champsac. Dans les mêmes huit paroisses

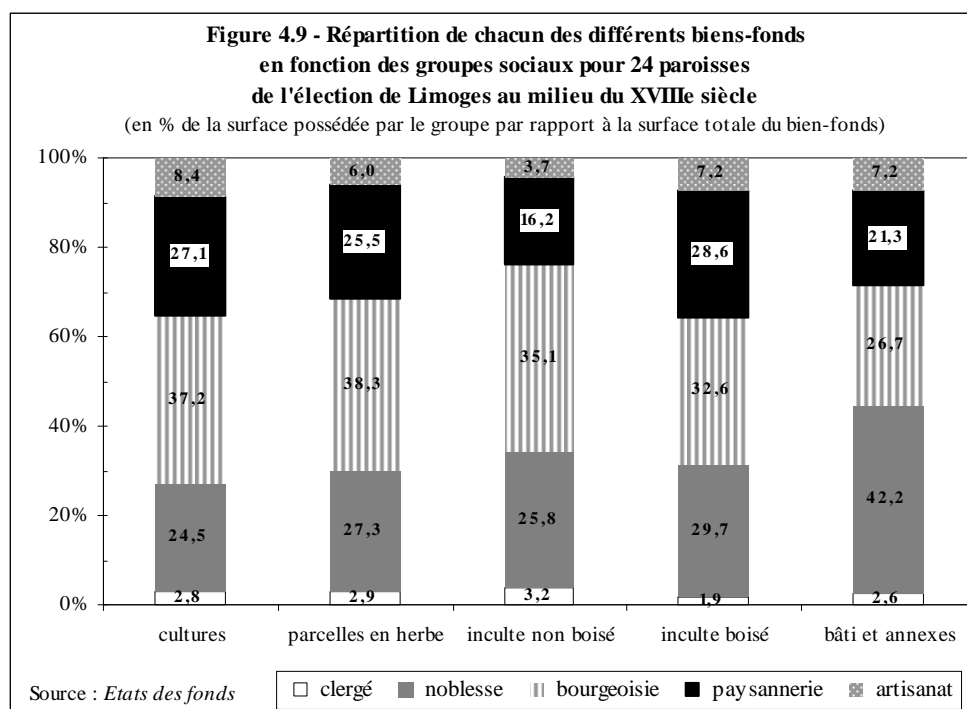
⁶³ Les paroisses où l'inculte boisé est peu développé sont surtout celles qui sont situées en Basse-Marche (Azat-le-Ris, Balledent, Mounisme, Peyrat-de-Bellac, Saint-Ouen) ou dans la *Montagne* et son pourtour (Rempnat). Dans ces secteurs, la faiblesse des boisements - moins de 5% de la surface de la paroisse - s'explique par la quasi absence des châtaigneraies pour des raisons bioclimatiques.

(tabl. 5.7), la proportion des bois hors châtaigneraies, qui ne représente qu'une très faible proportion du finage paroissial, est toujours nettement inférieure à celle de ces dernières, sauf à Masléon. Mais alors que les « paysans » ne consacrent qu'une part minime de leur propriété à des bois autres que des châtaigneraies, les possessions de la noblesse et de la bourgeoisie en comportent une proportion plus élevée, Masléon mis à part.

Comment se répartissent chacun des différents types de biens-fonds entre les divers groupes sociaux ?

Répartition des éléments constitutifs du paysage entre les groupes sociaux

La noblesse et la bourgeoisie possèdent la majeure partie de la surface de chacun des types de bien-fonds dans les vingt-quatre paroisses confondues ⁶⁴ (fig. 4.9). En effet, les deux groupes sont propriétaires de 61,7% de la superficie totale des cultures, de 65,6% de celles des parcelles toujours en herbe, de 60,9% de l'inculte non boisé ⁶⁵ et de 62,3% de l'inculte boisé. Quant au clergé il ne possède qu'une infime partie de chacun des types de bien-fonds tandis que les communaux représentent 4,2% de la superficie totale des vingt-quatre paroisses.



La répartition de chacun des différents biens-fonds entre les groupes sociaux n'est cependant pas strictement identique à celle de l'ensemble de la propriété détenue par chacun

⁶⁴ Il s'agit des paroisses énumérées à la note 61 ci-dessus.

⁶⁵ Le complément à 100% de l'inculte non boisé, soit 16%, correspond aux communaux, non représentés sur la figure 4.9.

de ces groupes dans les vingt quatre paroisses. La paysannerie par exemple possède une proportion de cultures et d'inculte boisé - soit 27,1% et 28,6% - supérieure à celle du finage paroissial dont elle est propriétaire, soit 24,0%. À l'inverse, elle ne possède que 16,2% de la surface de l'inculte non boisé. Des observations semblables peuvent être faites pour les autres groupes sociaux ⁶⁶.

Les diverses proportions de biens-fonds possédés par chacun des groupes sociaux confortent ce que nous avons constaté précédemment en ce qui concerne la propriété « paysanne » : celle-ci tend en effet à développer davantage ses cultures et ses boisements au détriment essentiellement de l'inculte non boisé. Mais en ce qui concerne l'inculte boisé, paysans et artisans privilégient surtout les châtaigneraies tandis que la bourgeoisie et surtout la noblesse accordent davantage d'importance aux autres types de boisements (tabl. 4.8).

Tableau 4.8 - Répartition des deux types d'inculte boisé entre les groupes sociaux dans huit paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle (Source : *États des fonds*)
(% de chaque type d'inculte boisé par rapport à la surface totale de celui-ci dans la paroisse)

paroisses	type de bien-fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat
Champnétery	châtaigneraies	7,5	19,7	39,0	29,9	3,9
	autres boisements	3,4	46,7	41,8	6,9	1,2
	possessions groupe *	6,2	26,5	33,7	21,9	2,5
Champsac	châtaigneraies	0,2	13,2	36,3	37,0	13,3
	autres boisements	0	37,1	51,3	8,3	3,3
	possessions groupe *	0,6	14,0	39,3	35,2	10,5
Coussac-Bonneval	châtaigneraies	0,5	20,1	35,2	34,5	9,7
	autres boisements	0,2	75,2	17,8	4,3	2,5
	possessions groupe *	1,0	27,1	35,2	28,1	6,8
Cieux	châtaigneraies	0	23,9	22,1	46,2	7,4
	autres boisements	0	80,5	5,9	11,6	2,0
	possessions groupe *	0	29,0	23,3	38,8	6,3
Eybouleuf	châtaigneraies	25,7	1,4	54,1	16,0	2,8
	autres boisements	6,4	0	93,2	0,4	0
	possessions groupe *	20,6	0,5	67,9	8,5	1,2
Flavignac	châtaigneraies	0,4	22,9	27,2	34,9	14,6
	autres boisements	3,6	41,1	42,7	11,2	1,4
	possessions groupe *	2,2	26,5	35,0	25,2	8,7
Linards	châtaigneraies	0	16,7	18,4	57,7	6,9
	autres boisements	0	64,0	16,2	12,6	2,8
	possessions groupe *	0	24,6	18,1	42,8	5,5
Masléon	châtaigneraies	0	0	38,1	55,9	5,0
	autres boisements	0	0	54,1	45,9	0
	possessions groupe *	0,2	0,2	54,6	41,4	3,1
* il s'agit du pourcentage de la propriété totale du groupe social considéré par rapport à la surface totale de la paroisse ; le complément à 100% des cinq groupes sociaux réunis correspond à la propriété indéterminée						

En effet, dans chacune des huit paroisses étudiées précédemment ⁶⁷, la proportion de châtaigneraies que possèdent la paysannerie et l'artisanat est toujours supérieure à la

⁶⁶ L'artisanat, qui possède 6,5% du finage des vingt quatre paroisses, est propriétaire de 8,4% de la surface des cultures et de 7,2% de l'inculte non boisé, mais seulement de 3,7% de l'inculte boisé. La bourgeoisie, avec 36% de la surface des paroisses, possède 37,2% des cultures et 38,2% des herbages mais seulement de 32,6% de l'inculte boisé. Quant à la noblesse, propriétaire de 26,5% du sol des vingt quatre paroisses, elle dispose de 29,7% de l'inculte boisé contre 24,5% des cultures.

⁶⁷ Celles du tableau 4.7.

proportion du finage paroissial dont ils sont respectivement propriétaires, alors que la proportion des autres boisements est bien inférieure à cette dernière. A Flavignac par exemple, la paysannerie qui détient 25,2% de la surface de la paroisse, possède 34,9% de la superficie de l'ensemble des châtaigneraies et seulement 11,2% de celle des autres types de boisements. Pour l'artisanat, ces proportions sont respectivement de 8,7%, 14,6% et 1,4%. A l'inverse, la noblesse accapare les bois autres que les châtaigneraies, plus particulièrement à Champnétéry, à Coussac-Bonneval, à Cieux et à Linards où elle y possède à elle seule entre 47 et 80% de la superficie de ce type de bois alors que leur proportion de châtaigneraies n'y est comprise qu'entre 16 et 24%. La bourgeoisie équilibre à peu près ses possessions d'inculte boisé entre les châtaigneraies et les autres types de bois, avec cependant parfois une nette prépondérance, soit de ces derniers comme à Eybouleuf, soit au contraire des châtaigneraies comme à Cieux et à Coussac-Bonneval. Quant au clergé, il préfère ces dernières, surtout à Eybouleuf.

En définitive, la propriété de chacun des groupes sociaux comprend tous les éléments constitutifs du paysage ⁶⁸, ce qui dénote de la part de ceux-ci une volonté de ne pas se constituer une propriété qui ne contiendrait qu'un ou deux types de bien-fonds ⁶⁹. Mais la proportion que prend chacun de ces derniers varie d'un groupe social à l'autre en fonction des intérêts particuliers de chaque groupe. Ainsi, la propriété « non-paysanne » est structurée de manière légèrement différente de celle de la propriété « paysanne ». Cette dernière s'oriente davantage vers des productions « nourricières », cultures des grains et châtaigneraies essentiellement, ce qui est un peu moins le cas de la propriété « non-paysanne » qui comporte une proportion plus importante d'inculte non boisé que celle des « paysans ». Les « paysans » ont donc tendance à compenser leur moindre superficie en possédant davantage de parcelles « productives » du point de vue alimentaire. Par contre, singularité assez remarquable, la proportion de leur propriété que consacrent les cinq groupes sociaux de propriétaires à l'élevage du gros bétail est la même pour chacun d'eux sauf toutefois pour l'artisanat où cette part est légèrement moins forte.

⁶⁸ Cette composition diversifiée des propriétés explique en grande partie le fait que la structure foncière caractérisée, soit à partir de la superficie, soit à partir des revenus donne des résultats très semblables (voir p. 169-173 à ce sujet).

⁶⁹ Michel Vovelle, *op. cit.*, 1980, p. 137, a noté pour la Provence ce même « souci chez les propriétaires des différents groupes [sociaux] d'équilibrer terrains et productions de différentes natures ».

5. LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE EN LIMOUSIN AU XVIII^e SIÈCLE

Une partie de la superficie des paroisses appartient de manière indivise à plusieurs individus et correspond à une propriété indivise entre ceux-ci ⁷⁰. Les juristes définissent ces « communes » ou « biens communaux » ⁷¹ comme des « héritages, bois et prairies qui appartiennent à la communauté des habitants d'un certain lieu pour son usage, et que les seigneurs du lieu ne peuvent pas s'approprier » ⁷². Malgré cette protection juridique, et surtout à la fin du XVI^e siècle et dans la première moitié du XVII^e siècle, beaucoup de ces biens collectifs ont été pourtant usurpés par les seigneurs, en particulier grâce au « triage », opération juridique qui consistait pour ceux-ci à se faire attribuer le tiers des communaux et à laisser les deux autres tiers à la communauté paroissiale. L'administration royale protégea tant bien que mal les communaux des attaques des « puissants » par plusieurs ordonnances et édits qui interdisaient leur usurpation, leur aliénation, leur partage et leur défrichement. Mais ces interdictions étaient sans cesse renouvelées, ce qui est « le gage de leur non-application » ⁷³ effective. L'édit d'avril 1667 permit aux communautés paroissiales de racheter, à leurs frais, leurs biens qui avaient été aliénés depuis 1620, et il interdit en même temps les triages. Mais cette dernière mesure fut cependant vite rapportée, l'Ordonnance des Eaux et Forêts d'août 1669 les autorisant à nouveau en les assortissant toutefois de conditions draconiennes. En théorie donc, les communaux jouissaient d'un statut protecteur de la part de la législation royale et ils ne pouvaient être aliénés, partagés et défrichés. Pourtant, en contradiction avec ce qu'il a lui-même édicté, l'État a laissé défricher et aliéner les communaux un peu partout, lui permettant de créer de nouveaux impôts, en particulier lorsque la nécessité faisait force de loi. Ainsi, pour subvenir aux frais de la guerre de Hollande (1672-1678), le trésor royal inventa le

⁷⁰ Le développement qui suit sur la propriété collective concerne essentiellement les communaux de la Basse-Marche et du Haut-Limousin de manière à compléter cette question qui a été développée par Nicole Lemaître, *Bruyères, communes et mas. Les communaux en Bas-Limousin depuis le XVI^e siècle*, 1981. Nos sources concernant les communaux sont les *états des fonds* de vingt paroisses presque toutes situées dans l'élection de Limoges, dont une partie appartient à la Basse-Marche et une autre au Haut-Limousin. Paroisses de Basse-Marche : Azat-le-Ris, Balledent, La Bazeuge, Berneuil, Mounisme, Peyrat-de-Bellac, Saint-Ouen. Paroisses du Haut-Limousin : Boisseuil, Champnétery, Champsac, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Flavignac, Journac, Linards, Masléon, Nieul, Saint-Hilaire-Bonneval. Cieux est située partie dans l'élection de Confolens et partie dans celle de Limoges et dépend de la Basse-Marche. Rempnat est située dans l'élection de Bourgneuf et dépend de la Haute-Marche. Toutes les paroisses précédentes son situées en Haute-Vienne. Sur les communaux, voir Nadine Vivier, *Propriété collective et identité communale : les biens communaux en France (1750-1914)*, 1998.

⁷¹ Il faut distinguer les communaux qui sont des propriétés collectives permanentes des droits d'usage collectifs qui sont temporaires, comme le glanage et la vaine pâture, et qui concernent des terrains privés.

⁷² De Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique*, Toulouse, 1779, cité par Franck Bouscau, « Recherches sur les défrichements dans la Haute-Marche au XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t. 39, 1976, p. 529. Deux juristes du XVIII^e siècle donnent une définition semblable : Guyot, *Répertoire de Jurisprudence*, 1771 : « Les communautés d'habitants possèdent en certains lieux des biens communaux tels que des maisons, terres, bois, prés, pâturages dont la propriété appartient à toute la communauté et l'usage à chacun des habitants » ; La Poix de Fréminville, *Dictionnaire ou traité de la police générale*, 1771 : « les communaux qui appartiennent à des communautés sont des bois, prés, marais, pâturages, landes, pacages, pêcheries et autres biens de ce genre où tous les habitants d'une ville, bourg, paroisse et dépendance d'une justice ont droit d'user pour leur chauffage, réfection de bâtiments, pâturages et nourriture de leurs bestiaux de toute espèce » (d'après le *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Lucien Bély, 1996, p. 301, article « Communaux »).

⁷³ Nicole Lemaître, 1981, p. 38-39.

« huitième denier des communautés laïques » qui consistait à faire payer aux possesseurs de biens communs obtenus par aliénation le huitième de la valeur de ces biens, moyennant quoi ces possesseurs en jouissaient tranquillement pendant trente ans, ce qui équivalait à terme pratiquement à une propriété personnelle et définitive du bien aliéné. De nombreux communaux ont ainsi disparu en tant que bien collectif tout au long des XVI^e et XVII^e siècles. Il subsiste malgré tout encore des biens communautaires au XVIII^e siècle en Limousin mais répartis très inégalement à travers la province.

5.1. La réglementation en matière de communaux

Dans la Haute-Marche et la Combraille, l'usage des communaux est réglementé juridiquement par des *Coutumes*. Celles de la Marche stipulent que « les champs communs destinés à pâturages se limitent par villages et ne peuvent les habitants d'un village mener paître et pacager leur bétail es pâturages de l'autre village »⁷⁴, à moins qu'il y ait un accord en ce sens entre les deux villages concernés. L'usage des communaux est donc réservé presque toujours à un seul village et en aucun cas il ne s'agit de l'ensemble d'une paroisse⁷⁵. Ces mêmes *Coutumes* précisent de plus « qu'aucun ne peut estiver ou tenir en aucun village et pâturages communs d'icelui plus de bétail qu'il n'en a hyverné ou qu'il en eût pu hyverner des foins et pailles qu'il a recueilli des héritages qu'il tient de son propre ou par louage audit village, ladite année »⁷⁶. Cette règle des « foins et des pailles » avantagait donc d'autant plus les propriétaires que leurs possessions foncières étaient plus étendues. Ces dispositions réglementant l'utilisation des communaux dans la Haute-Marche sont restées en vigueur jusqu'au début de la Révolution de 1789⁷⁷. Mais à cette époque, la règle des « foins et des pailles » n'était pas respectée aussi scrupuleusement que le prescrivaient les *Coutumes* comme le signale un document de 1792⁷⁸. La Combraille était régie par la Coutume

⁷⁴ Articles 357 et 358 des *Coutumes de la Province et Comté Pairie de la Marche, ressort du Parlement de Paris*, par M. Couturier de Fournoue, A Clermont-Ferrand, 1744, p. 211-212. Ces *Coutumes* ont été rédigées en 1521. L'édition de 1744 reprend le texte originel avec des commentaires de Couturier de Fournoue. Elles concernent en fait la Haute-Marche, c'est-à-dire en gros à l'élection de Guéret du XVIII^e siècle et sa bordure occidentale.

⁷⁵ Au XIX^e siècle, il sera surtout parlé de « biens communaux de sections » pour bien montrer que ces biens appartiennent à une section de commune, un village le plus souvent, et non à l'ensemble de celle-ci.

⁷⁶ Article 359 des *Coutumes de la Province et Comté Pairie de la Marche, op. cit.*, 1744, p. 212-213.

⁷⁷ Couturier de Fournoue, dans son commentaire des articles 357 et 358 des *Coutumes*, 1744, p. 212, ne fait que confirmer ceux-ci, témoignant ainsi qu'ils étaient toujours valides : « il n'y a que ceux qui sont demeurants actuellement dans un village, qui ayent droit de mener pacager leurs bestiaux dans les communaux et pâturages communs du même village, et il ne suffit pas d'en être tenancier en partie, il faut y avoir une habitation par feu et résidence ». Peu avant la Révolution, l'intendant de la généralité de Moulins confirmera lui aussi que les deux articles ci-dessus sont toujours en vigueur : « Suivant la Coutume de cette province [la Haute-Marche] les communaux sont divisés par village et non par paroisse ou collectes, seuls les propriétaires de fonds situés dans les villages dont ces communaux dépendent ont droit d'y faire paître leurs bestiaux et ils ne peuvent y envoyer que le même nombre qu'ils peuvent entretenir pendant l'hiver avec des foins et pailles qu'ils recueillent sur les fonds qui leur appartiennent dans ces villages » (d'après un document des A. N., H 1488, cité par Franck Bouscau, *loc. cit.*, 1976, p. 531).

⁷⁸ « Il est notoire que, quoiqu'ils [les petits propriétaires] jouissent d'une bien moindre étendue de pacages et de terres labourables que ces derniers [les grands propriétaires], ils font beaucoup plus d'usage du droit de conduire leurs bestiaux

d'Auvergne ⁷⁹, datant de 1510, et l'utilisation des communaux y était réglementée de la même manière que dans la Marche ⁸⁰.

A la différence de la Haute-Marche et de la Combraille, le reste de la province limousine - Haut et Bas-Limousin et Basse-Marche - pays de droit écrit, n'était pas réglementé juridiquement par des *Coutumes*. Les règles d'utilisation des communaux y étaient pourtant les mêmes. En effet, en Basse-Marche et en Bas et Haut-Limousin, l'usage des communaux est dans la très forte majorité des cas toujours réservé exclusivement aux habitants d'un seul village, ce que précise toujours l'*état des fonds* qui indique pour chaque communal qu'il « appartient à la communauté des habitants » de tel village. C'est le cas par exemple à Azat-le-Ris, en 1741, où pour les trois communaux du village du Pin, soit au total 20,8 hectares de champ froid, il est indiqué pour chacun d'eux qu'ils appartiennent « à la communauté des habitants du village du Pin ». Or ce dernier comprend seulement deux métairies appartenant à des nobles, lesquelles sont exploitées par des métayers : pour bien signifier que ce sont ces derniers, seuls habitants du village qui ont l'usage de ces trois communaux, le document précise que ceux-ci « dépendent des deux métairies du Pin ». Il en est de même à Sauzet où les 46,3 hectares de communaux en champ froid « dépendent des deux métairies de Sauzet » qui sont les seules exploitations de ce village tenues elles aussi en métayage, l'une appartenant à un noble et l'autre à un bourgeois. A Jonoux, ce sont 37 hectares de communaux qui sont utilisés par les métayers des trois métairies qui composent ce village et qui appartiennent à des bourgeois. Les communaux permettent donc d'augmenter notablement la superficie exploitée par un propriétaire hors de ses biens propres, et dans les trois cas précédents, si les communaux sont utilisés par les métayers, les bénéficiaires en sont aussi, indirectement, les propriétaires de ces métairies qui sont des « non-paysans ». Dans cette même paroisse d'Azat-le-Ris, la paysannerie bénéficie, mais seule, des communaux. A la Courandière par exemple, il y a 32,2 hectares de terres communes appartenant à la communauté de ce village, lequel est composé de treize feux, dont douze sont constitués d'individus appartenant à la paysannerie ou à l'artisanat. Du point de vue de la propriété du sol, les terres communes « appartiennent » donc aussi bien aux « non-paysans » qu'aux

dans les communaux » (cité par Franck Bouscau, *loc. cit.*, 1976, p. 532. Document du 20 juin 1792 émanant du directoire du département de la Creuse).

⁷⁹ Louis Lacrocq, « Les coutumes locales de la Combraille et du Franc-Alleu à partir de 1510 », *MSSNAC*, 1919/21, t. 21, p. 436-441.

⁸⁰ « Les pâturages se limitent par villages, mas et tènements ; tellement qu'il n'est permis ès habitants des dits villages, mas ou tènements faire pâturer leur bétail en autrui villages, mas ou tènements » (cité par Isabelle Ballet, « Éléments pour l'histoire du paysage et du bocage en Haute-Marche depuis la Renaissance », *Mém. Creuse*, t. XLV, 1995, p. 436-437).

« paysans » et ces derniers ne peuvent être considérés comme les seuls propriétaires de ce type de biens-fonds.

L'utilisation conjointe de communaux par deux villages est peu fréquente. A Azat-le-Ris par exemple, quelques communaux appartiennent à deux villages dont le finage est contigu. C'est le cas de Puygrenet et de Lhoume qui disposent d'un communal de 166,4 hectares, surface utilisée par les huit feux qui composent ces deux villages où dominent des paysans et des artisans. Mais Puygrenet possède en plus, mais pour lui seul, un communal de 1,4 hectare. Dans cette même paroisse, les villages de Chantemergue et de la Verrerie possèdent conjointement 71,5 hectares de communaux et ce sont uniquement les cinq feux de laboureurs de ces deux villages qui les utilisent. Dans la paroisse de Balledent, en 1749, les villages de Gaffary et de Planchon disposent de 22,2 hectares de terres communes⁸¹. Quant à l'utilisation de communaux par trois, voire quatre⁸² ou même davantage de villages, elle est plus rare. On la trouve par exemple à Champnétery en 1748 où 26,6 hectares de terres communes appartiennent pour « un tiers chacune » aux communautés des villages de Baignard, Bois Malet et du Chatenet⁸³. A Eybouleuf, en 1750, un communal de cette paroisse - une lande de 12,7 hectares - appartient aux communautés de sept villages⁸⁴, « laquelle lande est indivisible entre les dits villages pour chacun le septième ». Ce cas d'appartenance d'un communal à de nombreux villages est le seul rencontré.

5.2. Nature et localisation spatiale des communaux

Au XVIII^e siècle, dans les paroisses de la Basse-Marche et du Haut-Limousin, les biens communaux sont presque toujours des terres dont les différentes dénominations - champfroid, terres froides, chaume, bruyères, cote et rochers, friche, lande - dénotent leur très médiocre qualité. Le revenu estimé de ces parcelles est toujours très faible, moins de une livre par hectare⁸⁵. Quelques-unes sont des couderts⁸⁶ ou des pacages⁸⁷ au revenu supérieur, quelques

⁸¹ Autres cas d'utilisation conjointe des communaux par deux villages : à Cieux, les villages de Lavaud et de Boscartus disposent d'un communal de 1,66 hectare ; à Coussac-Bonneval, les villages de Drouly et du moulin de la Cote, de Courtilas et de la Mérine, de Lambertie et de Sézeilhat et de Breuilhatour et du Chatain utilisent respectivement 7,2, 15,4, 10,1 et 15,3 hectares de communaux ; à Mounisme, un hectare de brande est utilisé par les communautés de Leitord et de Beaumont ; à Saint-Ouen, si les Gauillardards et le Mas de Chaume ne disposent que d'un hectare de communal, Chez Pradeau et Lésignat en utilisent par contre 40,9 hectares.

⁸² C'est le cas à Flavignac où les quatre villages d'Eynanças, Puy Renon, Mingoux et Cessat, tous contigus, disposent d'un communal de 5,6 hectares (seul cas rencontré).

⁸³ Autres cas de communaux utilisés par trois communautés : à Berneuil, les habitants de Lassalle, des Brégères et de Panissac jouissent de 87,4 hectares de communaux « indivis entre eux » ; à Cieux, trois villages contigus, mais l'un (Lignac) est situé dans cette paroisse et les deux autres (les Trois Arbres et Lespinas) dans la paroisse limitrophe d'Oradour-sur-Glane, possèdent ensemble 23,5 hectares de communaux ; à Nieul, les villages contigus de Sourue, Gandaloup et Valette ont en commun 0,14 hectare de communaux ; à Peyrat-de-Bellac, Lagedamont, le Villard et le Châtaignier, villages contigus, utilisent en commun 77,9 hectares de communaux.

⁸⁴ Il s'agit des villages du Masbaret, du Basty, de la Breuille, du Verdurier (situées dans la paroisse d'Eybouleuf), de la Lande, de la Brousse, du Mas le Seuve (situés dans la paroisse de la Geneytouse). Tous ces villages sont contigus.

⁸⁵ Voir le tableau 3.1, p. 130, qui donne les revenus de cette nature de parcelles.

livres à l'hectare, mais leur surface dépasse rarement un ou deux hectares et la proportion de ce type de biens est extrêmement faible par rapport aux communaux constitués d'inculte non boisé. Encore plus rares sont les bâtiments appartenant aux communautés⁸⁸. Le seul cas rencontré est celui du « moulin à seigle à une meule » de Salas situé sur la Briance dans la paroisse de Linards qui « appartient à la communauté » du dit village⁸⁹. En Basse-Marche et en Haut-Limousin, comme en Bas-Limousin, ce sont les « terres froides » qui constituent l'essentiel des communaux où elles représentent dans une majorité de paroisses plus de 90% de la superficie totale des terres communes. Mais les bois et les pacages représentent localement une proportion notable de la superficie des communaux⁹⁰.

Les plans de finages villageois, comme ceux du collège de Limoges⁹¹, permettent de préciser la localisation spatiale des communaux. D'une manière générale, ceux-ci sont situés à la périphérie du finage du village dont ils dépendent et dans les parties hautes de la topographie, comme l'illustre le plan du village de la Védrenne, dans la paroisse d'Augne (pl. n° 1, p. 462 en annexe) : les parcelles notées A à E sont en effet des terres communes constituées de champs froids qui sont situés sur des hauteurs en bordure du finage. Ces communaux comptent aussi parmi les plus grandes parcelles du finage, les parcelles A, E et B atteignant respectivement 20,1 hectares, 11,7 hectares et 8,0 hectares. Cette localisation des communaux en limite des finages villageois se retrouve aussi à Rousset (pl. n° 2, p. 463 en annexe, parcelles notées « communiaux » ou « com^x » au sud-ouest, au sud-est et à l'est du finage), à Vénouhant (pl. n° 3, p. 464 en annexe, parcelles notées A à G), au Châtain (pl. n° 13, p. 474 en annexe, parcelle notée A située sur un puy ou colline) et au Puy (pl. n° 16, p. 477 en annexe, parcelles notées A à F).

Les communaux sont très rarement situés hors du finage du village dont ils dépendent. C'est le cas cependant de la communauté des habitants de la Betouille et de Chez Léobet, villages situés dans la paroisse de Lathus, disposent respectivement en 1741 de 103 et de 25,5

⁸⁶ Par exemple dans les paroisses de Balledent, de Berneuil, de Champsac, de Cieux, de Coussac-Bonneval, d'Eybouleuf, de Flavignac, de Linards, de Masléon, de Mounisme et de Peyrat-de-Bellac.

⁸⁷ Par exemple dans les paroisses de Berneuil, de Boisseuil, de Flavignac, Linards, de Mounisme, de Peyrat-de-Bellac et de Saint-Ouen.

⁸⁸ Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 16, note à ce propos que les bâtiments communautaires ne sont pas toujours mentionnés dans les *états des fonds*.

⁸⁹ *État des fonds* de la paroisse de Linards, article n° 1619. Document établi en 1754. En Bas-Limousin, les bâtiments communautaires sont plus fréquents et plusieurs villages bénéficient de moulin et de four communs et parfois quelques étangs et viviers sont aussi signalés comme biens communautaires comme à Bonnefond, Beyssenac et Peyrelevade (Corrèze). À Ambrugeat (Corrèze) par exemple, six villages sur les neuf qui possèdent des communaux ont un moulin communautaire et deux d'entre eux ont un four (d'après Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 14-17 et tableau IV, p. 61).

⁹⁰ Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, tableau V, p. 61-62, mentionne en Bas-Limousin des bois qui constituent jusqu'à 30% de la surface totale des communaux, comme à Favars et à Laval (Corrèze), et des pacages qui atteignent jusqu'à 12% de celle-ci, comme à Beyssenac, Saint-Ybard et Ussel (Corrèze).

⁹¹ Au sujet de ces plans du Collège, voir la note 5, p. 126. Ces plans datent des années 1770 pour la plupart.

hectares de communaux situés dans la paroisse d'Azat-le-Ris ⁹². Dans cette dernière, trois communaux couvrant 20,8 hectares au total dépendent aussi de trois villages situés dans la paroisse limitrophe de La Bazeuge.

5.3. Les usages des communaux

Les terres communes étaient généralement affectées au pâturage. À La Feuillade, par exemple, il y a « 8 setérées de communaux que les tenanciers ont réservé pour le pacage de leurs bestiaux » ⁹³ ou encore au Menudier où les 79 setérées de communaux sont réservés à cet usage par les tenanciers ⁹⁴. C'est ce que rappellent en 1790 dans une lettre adressée à l'Assemblée Constituante les habitants de Saint-Michel-de-Veisse : « Les communaux sont destinés pour la nourriture et le pacage des bestiaux, lesquels bestiaux sont d'une si grande utilité au public » pour les denrées qu'ils produisent qu'il « est interdit de les ouvrir, dégrader ou défricher » ⁹⁵. Cette dernière interdiction n'est cependant pas respectée et ces terres médiocres sont malgré tout mises en culture périodiquement par la communauté. Pour cela, il est attribué à chaque ayant-droit du communal une petite surface de celui-ci qu'il peut cultiver individuellement après l'avoir défrichée ⁹⁶. Ainsi dans la paroisse de Mounisme, dans une « brande et lande » de 133 hectares « appartenant à la communauté du village de la Bussière Aupigny », les huit ayants droit de ce communal défrichent 9,4 hectares au total, chacun d'eux pour une superficie variant de 1,5 à 0,7 hectare ⁹⁷. Ce n'est donc qu'une faible proportion du communal qui est mise en culture, la plus grande partie restant affectée au pâturage ainsi qu'au ramassage du bois et des branchages qui permettent aux habitants de chauffer les fours et de clore les héritages ⁹⁸. L'habitude de défricher et de cultiver une partie des terres communes est d'ailleurs une pratique tellement traditionnelle que cela ne pose aucun problème lorsque, à la suite de la déclaration royale de 1766 sur les défrichements ⁹⁹,

⁹² Lathus, limitrophe de la commune d'Azat-le-Ris, est située dans le département de la Vienne.

⁹³ Arch. dép. H.-V., D 643, fonds du Collège de Limoges, arpentement du tènement, f. 154 v°, juillet 1772. Le village de la Feuillade est situé dans la paroisse de Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne).

⁹⁴ Arch. dép. H.-V., D 643, fonds du Collège de Limoges, arpentement du tènement, f. 175 r°, septembre 1773. Le village du Ménudier est situé dans la paroisse d'Auriat (Creuse).

⁹⁵ Cité par Jean Boutier, « Défricher en Limousin au XVIII^e siècle Immobilisme économique et conflits agraires », *Bull. Tulle*, t. 82, 1979, p. 33, d'après les A. N., D XIV 3 (dossier Creuse), 12 janvier 1790. Saint-Michel-de-Veisse (Creuse).

⁹⁶ D'après Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 22, les *états des fonds* rendraient assez mal compte des défrichements effectués dans des communaux, car ils étaient alors considérés comme des biens appartenant aux domaines privés, et donc appropriés par des particuliers.

⁹⁷ *État des fonds* de la paroisse de Mounisme (Haute-Vienne), Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 87/G2, article n° 861. Document établi en 1756.

⁹⁸ En Bas-Limousin, la « rupture » des terres incultes, c'est-à-dire leur mise en culture, qu'elles soient communautaires ou privées, est une pratique traditionnelle et acceptée à condition qu'elle ne heurte pas les intérêts des ayants droit. À Feyt (Corrèze) par exemple, en 1761, chacun des propriétaires d'un communal « a défriché et fermé sa portion des fraux communaux » (Jean Boutier, *loc. cit.*, 1979, p. 33).

⁹⁹ Arch. dép. Haute-Vienne, C 416, « Déclaration du Roy qui accorde des encouragements à ceux qui défricheront les landes et autres terres incultes. Donné à Compiègne le 13 août 1766 », Chez Pierre Chapoulaud Imp. Lib. Place des Bancs, à Limoges, 4 p.

des particuliers viennent déclarer aux greffes des sénéchaussées les portions de terres pourtant communes qu'ils ont défrichées, ce qui était théoriquement interdit par la législation royale. De tels cas de mise en culture de communaux sont nombreux ¹⁰⁰ à partir de 1766. Léonard Pigner par exemple, du village de la Faye, « a défriché sept quartelées de pays dans les communaux dudit village » ¹⁰¹ et Jean de Sienas, demeurant à Saint-Moras, « a fait défricher 4 setérées dans une partie du communal » ¹⁰² de ce village, la surface défrichée dans les deux cas étant d'environ un hectare ¹⁰³. En définitive, si le parcours pour les animaux constitue la principale utilisation des communaux, la mise en culture temporaire d'une partie de ceux-ci est courante et admise.

5.4. Une facette de l'individualisme agraire : le partage des communaux

Dans les *états des fonds* de la Basse-Marche et du Haut-Limousin, le sens de propriété collective des communaux est toujours explicitement précisé par une formule indiquant que tel communal « appartient à la communauté des habitants » de tel ou tel village. Nous avons cependant rencontré deux cas où « l'individualisme agraire » ¹⁰⁴ passe outre l'intérêt collectif et se traduit par le partage de terres communes entre les ayants droit ¹⁰⁵. Le premier cas concerne la paroisse de Champnétery où une chaume de 40,8 hectares « appartenant à la communauté du village de Rieupeyroux » est partagée entre ses huit ayants droit pour en « jouir chacun à son particulier » ¹⁰⁶, c'est-à-dire en disposer à sa guise. La totalité de ce communal est répartie entre les huit individus qui sont propriétaires dans ce village et la surface attribuée à chacun d'eux est globalement proportionnelle à l'étendue de leur propriété personnelle (tabl. 4.9). C'est-à-dire que l'on trouve appliqué, plus ou moins, la règle des « foins et des pailles » évoquée précédemment. En effet, au plus grand propriétaire, Jacques Nébur, a été attribuée la plus grande surface du communal alors que les plus petits propriétaires comme Léonard Mouricaud et Léonard Destiveau en reçoivent une superficie moindre. Mais la répartition du communal entre les ayants droit ne suit pas scrupuleusement la règle des « foins et des pailles » pour deux individus, François Tourlin et Marie Servant. Le premier, bien que la surface de sa propriété personnelle (8,3 hectares) soit inférieure à celle de

¹⁰⁰ Arch. dép. Haute-Vienne, B 6, B 259, B 260, B261, B 661, B 2411, B 2412.

¹⁰¹ Arch. dép. Haute-Vienne, B 2411, 13 août 1767. La Faye est situé dans la paroisse d'Arrènes (Creuse).

¹⁰² Arch. dép. Haute-Vienne, B 2411, 24 septembre 1767. Saint-Moras est situé dans la paroisse de Thouron (Haute-Vienne).

¹⁰³ C'est une surface du même ordre qui est généralement défrichée en Bas-Limousin (Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 23)

¹⁰⁴ Cette expression, devenue classique, est celle de Marc Bloch, « La lutte pour l'individualisme agraire dans la France du XVIII^e siècle », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, p. 329-381, 511-543.

¹⁰⁵ L'imprécision du document ne permet pas d'affirmer catégoriquement s'il s'agit réellement d'un partage définitif ou d'une mise en culture temporaire par chaque ayant droit, mais les termes utilisés par le rédacteur du document (*état des fonds*) suggère qu'il s'agit plutôt d'un partage.

¹⁰⁶ *État des fonds* de la paroisse de Champnétery (Haute-Vienne), article n° 1608. Document établi en 1748. Le document précise pour chacun des huit ayants droit : « Dans laquelle chaume il en appartient 46 setérées à Jacques Nebur », et ainsi de suite pour chacun d'eux.

Léonard Sénamaud (12,2 hectares), reçoit une surface de communal supérieure (7,1 hectares) à celle qui revient à ce dernier (5,6 hectares). C'est certainement le statut particulier de ce François Tourlin, mineur et estropié, qui lui a valu d'obtenir une surface de communal plus grande que celle qu'il aurait du recevoir si le calcul avait été effectué uniquement de manière proportionnelle à la surface possédée en propre. Il en est de même pour Marie Servant dont le statut de veuve, vraisemblablement à charge d'enfants, lui a permis d'obtenir une surface de communal plus grande que celle qu'elle aurait obtenue avant son veuvage. L'attribution à certains individus, du fait d'un handicap particulier, d'une surface de communal un peu plus grande que celle à laquelle ils ont droit, montre que la situation particulière de chacun était prise en compte.

Tableau 4.9 - Partage et répartition du communal du village de Rieupeyrroux (paroisse de Champnétery) entre les ayants droit - 1748

ayants droit (propriétaires dans le village)	statut	résidence ou non dans le village	surface des biens propres (ha)	surface de communal attribuée (ha)	mode d'exploitation du communal attribué
Jacques Nebur	laboureur	résident	22,6	11,8	par lui
Léonard Sénamaud	métayer	non résident	12,2	5,6	par son fermier
François Tourlin	mineur, estropié	résident	8,3	7,1	par son fermier
Léonard Marsat	laboureur	résident	7,3	3,3	par lui
Léonard Paignaud	domestique	non résident	5,4	3,3	par son fermier
Léonard Mouricaud	journalier	résident	4,1	2,8	par lui
Léonard Destiveau	journalier	résident	3,7	2,8	par lui
Marie Servant	veuve	non résident	2,2	4,1	par son fermier

Source : *État des fonds* de Champnétery

Le second cas d'appropriation individuelle d'un communal que nous avons rencontré se situe dans la paroisse de Champsac, où la communauté des habitants du village de Chandean a « partagé et borné une lande et riale » de 2,9 hectares entre les sept ayants droit, chacun se voyant attribuer une surface qui varie de 0,3 à 0,6 hectare ¹⁰⁷.

En Bas-Limousin, de rares cas de partage de communaux sont signalés ¹⁰⁸. Il en est de même en Haute-Marche malgré les efforts de l'intendant M. de Mozirrot pourtant acquis aux idées physiocratiques ¹⁰⁹, où quelques cas seulement sont mentionnés ¹¹⁰. C'est surtout durant les quinze années qui précèdent la Révolution que le partage de terres communes, pas toujours

¹⁰⁷ *État des fonds* de la paroisse de Champsac (Haute-Vienne), article n° 2253. Document établi en 1753.

¹⁰⁸ Exemple en 1779 dans la paroisse de Rilhac Xaintrie (Corrèze), mais il ne s'agit que d'une appropriation partielle : les habitants du village de Rolière ont partagé entre eux les terres communes les plus fertiles et ils ont conservé le restant en indivision (Jean Boutier, *loc. cit.*, 1979, p. 33, d'après les Arch. dép. Creuse, B 835, C 123. Cet auteur précise qu'il s'agit du seul cas qu'il connaisse. Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 49-50, détaille les modalités du partage de ce communal).

¹⁰⁹ Daniel Dayen, « Les biens communaux de Pionnat et la Révolution », dans *Rencontre des Historiens limousins. Limousin en Révolution. Actes du colloque de Limoges, 10-11 mars 1989*, 1989, p. 16.

¹¹⁰ Franck Bouscau, *loc. cit.*, 1976, p. 534.

autorisé par l'administration royale, devient plus fréquent, notamment en Bas-Limousin ¹¹¹. Il faut y voir l'influence des idées nouvelles répandues depuis 1750 par les agronomes et par les physiocrates qui considèrent les communaux comme des terres improductives ¹¹². Cependant, dans leur grande majorité, les villageois sont restés attachés aux communaux et à une utilisation collective de ceux-ci jusqu'à la Révolution. Les cahiers de doléances de 1789 sont d'ailleurs très peu nombreux à demander le partage de ces terres communes. Sur la centaine de cahiers limousins qui subsistent, quelques-uns seulement réclament « la division de tous les communaux entre les co-intéressés », les rédacteurs des cahiers considérant cette opération « comme une chose très utile à l'agriculture » ¹¹³. La loi du 10 juin 1793 qui ordonne le partage des communaux ne semble pas avoir eu beaucoup d'impact dans la province. A Ussel par exemple, les communaux ne perdent que 5,3% de leur surface de 1791 à 1815 ¹¹⁴.

5.5. Répartition géographique des communaux au milieu du XVIII^e siècle

La surface occupée par les communaux dans une cinquantaine de paroisses au milieu du XVIII^e siècle et la proportion qu'ils y représentent montrent que l'importance des terres communes est très inégale entre les paroisses (tabl. 4.10) ¹¹⁵.

Dans l'élection de Limoges, la proportion de la surface occupée par les communaux ne dépasse pas 4% dans 60% des paroisses étudiées, étant même insignifiante dans certaines d'entre elles comme à Boisseuil, la Chapelle-Montbrandeix, la Geneytouse, Journac, Masléon, Nieul, Saint-Hilaire-Bonneval et Saint-Maurice-les-Brousses. Dans cette élection et contrairement à ce que l'on observe en Bas-Limousin, les plus fortes proportions de communaux ne correspondent pas aux paroisses les plus montagneuses. En effet, c'est en Basse-Marche, où l'altitude est inférieure à 300 mètres, comme à Azat-le-Ris, à Balledent, à Berneuil, à Mounisme, à Saint-Junien-les-Combes et à Saint-Ouen, que la surface de terres communes est la plus forte, variant de 9 à 20% selon la paroisse ¹¹⁶. Quelques paroisses du Haut-Limousin, où l'altitude est plus élevée, comme Champnétery, Linards et Sussac (4 à 500

¹¹¹ Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 51. Cet auteur signale par exemple une diminution de 52,3% de la surface globale des communaux de la paroisse d'Ussel de 1775 à 1791 suite à des partages (tableau XVI, p. 69).

¹¹² Gérard Béaur, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, 2000, p. 63.

¹¹³ Trois cahiers consacrent quelques lignes pour demander le partage des communaux : « Doléances paroissiales de Lourdoueix-St-Pierre, 1789 », dans *MSSNAC*, t. 6, 1890, p. 259-260, et *Nouveaux cahiers de doléances*, 1890, p. 13 ; « Cahier des plaintes, doléances, remontrances du Tiers-Etat de la sénéchaussée de Bellac » dans *Cahiers de doléances*, Arch. révolut., fasc. IV, 1893, p. 61 ; « Cahier de doléances du tiers-état de la sénéchaussée de Guéret », dans Louis Duval, *Introduction à l'histoire de la Révolution dans la Creuse. Cahiers de la Marche et assemblée du département. 1788-1789*, 1873, p. 71.

¹¹⁴ Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 69.

¹¹⁵ Ce tableau est établi à partir des données de Nicole Lemaitre, *op. cit.*, 1981, p. 59, pour les élections de Brive et de Tulle et de nos propres données déduites des *états des fonds* pour les élections de Bourgneuf et de Limoges : la réunion de ces deux ensembles de données donne une vision plus large de la répartition des communaux dans l'espace limousin.

¹¹⁶ Deux paroisses de Basse-Marche font exception, la Bazeuge et Peyrat-de-Bellac, où la proportion de communaux n'est respectivement que de 2,6 et 5,9%.

mètres) et Rempnat (5 à 600 mètres) ont une proportion des communaux, qui est comparable à celle des paroisses ci-dessus de la Basse-Marche (8 à 13%).

Tableau 4.10 - Étendue et proportion des communaux par rapport à la surface paroissiale dans 54 paroisses limousines au milieu du XVIII^e siècle

ÉLECTION DE LIMOGES			ÉLECTION DE TULLE		
paroisses	surface (ha)*	% **	paroisses	surface (ha)*	% **
Azat-le-Ris	672,7	13,5	Affieux	1236	41
Balledent	107,1	9,0	Ambrugeat	805	27
La Bazeuge	24,7	2,6	Chanac	18	2
Berneuil	290,0	19,9	Corrèze	1817	14,8
Bessines	237,0	6,3	Darnets	234	12
Boisseuil	9,3	0,6	Favars	90	8
Champnétery	225,6	9,0	Feyt	570	26
Champsac	9,5	0,4	Gumond	84	12
La Chapelle-Montbrandeix	7,0	0,4	Lamazière-Basse	698	23,4
Cieux	83,3	2,4	Laval	237	14
Coussac-Bonneval	105,9	1,9	Neuvic	1605	21,9
Eybouleuf	12,9	1,3	Rilhac-Xaintrie	455	18
Feytiat	40,5	1,8	Saint-Angel	1161	24
Flavignac	60,9	2,4	Saint-Dézery	59	13
La Geneytouse	0,4	0,03	Saint-Fréjoux	500	20
Journac	7,3	0,6	Saint-Victour	609	41
Linards	323,9	8,8	Sarran	442	17
Magnac-Bourg	39,2	3,5	Ussel	779	25,8
Masléon	0,2	0,02			
Mounisme	149,3	13,6	ÉLECTION DE BRIVE		
Nieul	8,1	0,5	Allassac	74	2
Peyrat-de-Bellac	175,6	5,9	Beysсенac	4,3	0,2
Saint-Hilaire-Bonneval	1,4	0,05	Donzenac	75	4
Saint-Junien-les-Combes	177,9	11,5	Larche	1,5	0,3
Saint-Maurice-les-Brousses	6,4	0,4	Meyrignac	114	11
Saint-Ouen	138,0	13,9	Saint-Ybard	2	0,1
Saint-Sylvestre	37,5	1,5			
Saint-Vitte	35,8	1,7	ÉLECTION DE BOURGANEUF		
Sussac	271,2	12,6	Rempnat	102,8	8,0
* surface totale de la paroisse ** pourcentage de communaux par rapport à la surface totale de la paroisse Sources : pour les élections de Limoges et de Bourgueuf : <i>États des fonds</i> ; pour les élections de Brive et de Tulle : Nicole Lemaître, <i>Bruyères, communes et mas</i> , 1981, p. 59 (d'après les <i>États des fonds</i>)					

Dans les élections de Brive et de Tulle, les communaux les moins étendus sont situés essentiellement dans les paroisses du bassin de Brive, là où l'altitude est la plus faible, avec parfois des surfaces dérisoires comme à Beysсенac, Larche et Saint-Ybard. À mesure que l'on s'éloigne de ce bassin en allant vers le nord-est, donc à mesure que l'altitude augmente, la proportion des biens communaux croît progressivement pour devenir maximum dans la *Montagne* et sur son pourtour immédiat, comme à Ambrugeat, Feyt, Lamazière-Basse, Neuvic, Saint-Angel, Saint-Victour et Ussel où elle représente au moins 22% du territoire paroissial et jusqu'à 41% de celui-ci. Dans ces deux élections, les communaux sont donc d'autant plus étendus que l'altitude est plus élevée et que le relief est plus accidenté. Ce n'est pas toujours le cas dans l'élection de Limoges car dans le secteur géographique où l'altitude

est la plus faible, la Basse-Marche, il y a des paroisses où la proportion des communaux est importante ¹¹⁷. Cependant, à l'échelle de la province, il existe bien une diminution graduelle de l'importance des terres communes à mesure que l'on passe de la *Montagne* vers les autres secteurs du Limousin. En effet, pour l'ensemble des 17 paroisses de l'élection de Tulle, qui est le secteur le plus montagneux, la totalité des communaux représente 20,7% de la surface de ces 17 paroisses alors que pour les 6 paroisses de l'élection de Brive, où l'altitude est la plus faible, cette même proportion n'est que de 2,4%, tandis que les 29 paroisses de l'élection de Limoges, qui ont une position intermédiaire vis-à-vis de l'altitude, les communaux représentent 5,2% de la surface totale de ces paroisses.

La répartition des communaux entre les villages d'une même paroisse est très inégale (tabl. 4.11). D'une manière générale, le nombre de villages possédant des biens communaux est d'autant plus faible que le nombre total de villages dans la paroisse est élevée (Azat-le-Ris, Coussac-Bonneval, Lamazière-Basse, Neuvic), et inversement (Gumond, Mounisme, Saint-Dézery).

Tableau 4.11 - Proportion de villages possédant des communaux dans 45 paroisses limousines au milieu du XVIII^e siècle

paroisses	nombre de villages		paroisses	nombre de villages	
	total	possédant des communaux		total	possédant des communaux
ÉLECTION DE LIMOGES			ÉLECTION DE TULLE		
Azat-le-Ris	44	13	Affieux	26	14
Balledent	18	9	Ambrugeat	22	9
La Bazeuge	15	6	Bonnefond	20	13
Berneuil	26	8	Chanac	22	5
Boisseuil	19	5	Davignac	20	7
Champnétery	29	11	Favars	17	2
Champsac	34	6	Feyt	22	12
Cieux	39	18	Gumond	10	5
Coussac-Bonneval	78	23	Lamazière-Basse	41	20
Eybouleuf	12	4	Laval	19	9
Flavignac	35	15	Latronche	16	8
Journac	20	7	Meilhards	38	6
Linards	37	18	Neuvic	88	26
Masléon	3	1	Peyrelevade	20	16
Nieul	16	8	Rilhac-Xaintrie	26	20
Mounisme	9	6	Saint-Angel	22	16
Peyrat-de-Bellac	38	16	Saint-Dézery	6	4
Saint-Hilaire-Bonneval	39	3	Saint-Etienne-aux-Clos	20	12
Saint-Ouen	14	9	Saint-Fréjoux	25	12
			Saint-Victour	18	12
ÉLECTION DE BRIVE			Sarran	17	11
Beysseac	29	3	Ussel	49	19
Larche	12	2	ÉLECTION DE BOURGANEUF		
Meyrignac	8	3	Rempnat	10	4

Sources : pour les élections de Limoges et de Bourgneuf : *États des fonds* ; pour les élections de Brive et de Tulle : Nicole Lemaître, *Bruyères, communes et mas*, 1981, p. 60-61 (d'après les *États des fonds*)

¹¹⁷ Cette dernière constatation demande cependant à être validée par d'autres observations étant donné le nombre relativement réduit de paroisses composant notre échantillon.

Dans une vingtaine de paroisses ¹¹⁸ de l'élection de Limoges, la superficie de la parcelle de communal ¹¹⁹ varie de moins de un hectare jusqu'à 148 hectares ¹²⁰ pour la plus grande (tabl. 4.12).

Tableau 4.12 - Répartition des parcelles de communaux selon leur superficie dans vingt paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

superficie (ha)	< 1	1-2	2-5	5-10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-100	100-150
% du nombre de parcelles	44,1	14,6	14,0	7,4	9,8	3,8	2,1	0,9	2,4	0,9
Nombre total de parcelles : 336 (surface totale : 2 508 hectares) - Source : <i>États des fonds</i>										

Les petites parcelles sont les plus nombreuses puisque 44% et 72,7% d'entre elles sont respectivement inférieures à un hectare et à cinq hectares, alors que les très grandes parcelles, de plus de cinquante hectares, sont rares (3,3%). Ces dernières se rencontrent presque uniquement dans la Basse-Marche ¹²¹. Pour près de la moitié des parcelles de communaux, c'est donc une surface de moins de un hectare que doivent se partager plusieurs ayants droit pour le pâturage de leurs bestiaux, et pour un communal sur trois, cette surface est inférieure à un demi-hectare. Cette très faible superficie de la majorité des parcelles de communaux est parfois compensée par le fait qu'un même village possède plusieurs parcelles de terres communes, ce qui augmente la surface totale des terres collectives ainsi que la surface théorique de communal qui revient à chacun des ayants droit. Mais souvent les villages ne possèdent qu'une, voire deux parcelles de communal d'une surface extrêmement réduite. La répartition des communaux entre les villages d'une même paroisse est donc très inégale et la surface théorique disponible pour chaque ayant droit est très variable.

6. LES NON-PROPRIÉTAIRES

Tous les « paysans » habitant dans les paroisses rurales ne sont pas propriétaires. Cette frange de la population ne possédant aucun bien foncier représente 17,6% du nombre total de « paysans » dans quatre vingt dix-huit paroisses de l'élection de Tulle à la veille de la

¹¹⁸ Il s'agit des paroisses suivantes, toutes situées en Haute-Vienne : Azat-le-Ris, Balledent, la Bazeuge, Berneuil, Boisseuil, Champsac, Champnétery, Cieux, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Flavignac, Journac, Linards, Masléon, Mounisme, Nieul, Peyrat-de-Bellac, Rempnat (élection de Bourgneuf), Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Ouen.

¹¹⁹ Comme pour les autres natures de parcelles décrites dans les *états des fonds*, environ les trois quarts des communaux sont mesurés avec précision à la chaîne d'arpenteur et à l'équerre comme le montre leur superficie qui est donnée dans les documents à la perche carrée près, c'est-à-dire un cinquantaine de mètres carrés environ. Ce n'est que lorsque une parcelle de communal dépasse une vingtaine de setérées (5 hectares environ) que la surface est donnée en « chiffres ronds » à la setérée près, voire à la dizaine de setérées près lorsque la superficie dépasse 200 setérées : ces valeurs arrondies correspondent en fait à une surface estimée « à vue » par l'arpenteur, ce qu'il indiquait dans le document.

¹²⁰ Sur les 148 parcelles de moins de un hectare, 17 n'atteignent pas 1 000 m², 26 sont comprises entre 1 000 et 2 000 m², 64 entre 2 000 et 5 000 m² et 41 entre 0,5 et 1 hectare.

¹²¹ Sur 11 parcelles de communaux de plus de 50 hectares, 9 sont situées en Basse-Marche (avec une surface variant de 60 à 148 hectares) contre deux seulement en Haut-Limousin (une à Champnétery et une à Linards, de 51 et 54 hectares respectivement).

Révolution ¹²². Dans dix-sept paroisses de l'élection de Limoges considérées ensemble, cette proportion atteint 21,8% au milieu du XVIII^e siècle (tabl. 4.13) ¹²³. En gros, un « paysan » sur cinq est donc non-propritaire. Cependant, cette proportion varie fortement : dans certaines paroisses, c'est presque un « paysan » sur deux qui ne possède rien alors que dans d'autres, six sur sept d'entre eux sont des propriétaires fonciers. Mais pour une forte majorité de ces derniers, nous savons qu'il ne s'agit que d'une propriété très peu étendue.

Tableau 4.13 - Nombre de « paysans » propriétaires et non-propriétaires dans dix sept paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

(Sources : *États des fonds* des paroisses)

paroisses	nombre de		% de NPr.*	paroisses	nombre de		% de NPr.*
	Pr.	NPr.			Pr.	NPr.	
Azat-le-Ris	100	50	33,3	Javerdat (enclave)	36	16	30,8
Balledent	114	22	16,2	Linards	300	52	14,8
Boisseuil	77	50	39,4	Masléon	70	9	12,9
Champnétery	103	54	34,4	Mounisme	20	16	44,4
Champsac	272	42	13,4	Peyrat-de-Bellac	189	68	26,5
Cieux	239	60	20,0	Rempnat	52	9	14,8
Coussac-Bonneval	347	66	16,0	Saint-Hilaire-Bonneval	65	52	44,4
Eybouleuf	38	31	44,9	Saint-Ouen	43	15	25,9
Flavignac	228	28	10,9	total	2 293	640	21,8

Pr. = « paysans » propriétaires ; N Pr. = « paysans » non-propriétaires
 * = pourcentage de non-propriétaires par rapport au nombre total de « paysans »

6. CONCLUSION

Au XVIII^e siècle, la notion de propriété individuelle du sol est régie juridiquement par le régime seigneurial hérité du Moyen-Âge. La possession de la terre, qui s'inscrit presque toujours dans le cadre de la seigneurie, est une propriété partagée avec d'une part, la propriété éminente qui est une propriété de principe appartenant au seigneur, et, d'autre part, la propriété utile qui est une propriété d'usage qui permet à son détenteur d'en disposer à sa guise à condition pour lui de reconnaître la propriété éminente du seigneur en payant le cens. À la possession individuelle du sol s'ajoute la propriété collective de biens, les communaux, qui appartiennent à un ensemble d'individus, lesquels disposent de droits d'usage sur ceux-ci.

Deux ensembles de propriétaires fonciers se différencient en fonction de leur statut social et selon leur relation à la terre. Le premier regroupe les membres du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie : tous sont des « non-paysans » n'exploitant pas directement le sol. Le second ensemble comprend les agriculteurs, les artisans ruraux et les individus exerçant des petits métiers de service ou autres : ce sont des « paysans » car, peu ou prou, ils

¹²² Jean Loutchisky, *op. cit.*, 1912, p. 122-127, 130-134.

¹²³ Cette proportion a été calculée à partir des *états des fonds*. Ces documents énumèrent en effet tous les individus présents dans une paroisse ou ayant un rapport avec celle-ci, qu'ils soient propriétaires ou non. Cela comporte cependant une incertitude : un individu ne possédant aucun bien dans telle paroisse peut être propriétaire dans telle autre mais pour laquelle les sources sont absentes. Les proportions de non-propriétaires données ici sont donc des valeurs par excès.

travaillent tous eux-mêmes la terre. Ces derniers sont les producteurs de la rente foncière alors que les « non-paysans » en sont les principaux percepteurs.

La répartition de la propriété foncière individuelle entre les deux ensembles de propriétaires est très inégale au milieu du XVIII^e siècle. Une minorité de « non-paysans » - un propriétaire sur sept - détient près des deux tiers de la surface des paroisses. À l'inverse, un peu plus de quatre propriétaires sur cinq sont des « paysans » qui ne possèdent qu'à peine le tiers du sol. En conséquence, la propriété individuelle moyenne paysanne est douze fois moins étendue que celle des « non-paysans », soit respectivement 4,8 et 59,6 hectares. Il existe cependant une forte variabilité de la répartition de la propriété entre les deux ensembles de propriétaires selon les paroisses. L'emprise « non-paysanne » sur la possession du sol est plus forte dans celles situées à proximité d'une ville, alors que la proportion de celui-ci détenu par les « paysans » est plus développée dans les paroisses très rurales. Les « paysans » sont très majoritairement des très petits propriétaires : 69% d'entre eux possèdent moins de cinq hectares alors que 29% sont des micropropriétaires disposant individuellement de moins de un hectare. Seuls 4% du nombre de propriétaires « paysans » possèdent plus de vingt hectares contre 65 % de propriétaires « non-paysans ».

« Non-paysans » et « paysans » s'opposent donc radicalement par l'étendue de leurs possessions foncières. En revanche, pour tous, les propriétés sont composées de la même manière : elles contiennent en effet tous les éléments constitutifs du paysage. Cependant, la proportion relative que prennent ceux-ci est différente entre « non-paysans » et « paysans ». Ces derniers consacrent une surface plus importante de leur propriété que les « non-paysans » aux cultures (43% contre 37%) et à l'inculte boisé (17% contre 14%)¹²⁴. En contrepartie, la proportion de l'inculte non boisé est nettement plus faible pour la propriété « paysanne » que pour la « non-paysanne » (17% contre 26%). Il n'y a que la part du sol consacrée à l'élevage bovin qui soit identique pour les deux ensembles de propriétaires, ce qui témoigne d'un intérêt égal de la part de ceux-ci pour cette activité. Ainsi, tous les propriétaires ont le souci de diversifier leurs possessions et de ne pas développer plus particulièrement tel ou tel bien-fonds au détriment des autres. Cependant, les « paysans » se tournent davantage vers les productions présentant le plus d'intérêt pour eux sur le plan alimentaire comme les plantes cultivées et les châtaigneraies, tandis que chez les « non-paysans », l'inculte non boisé prend une plus grande extension. En définitive, c'est à une polyculture associée à l'élevage que se consacrent, directement ou non, tous les propriétaires fonciers, quel que soit leur statut social.

¹²⁴ La composition de l'inculte boisé diffère selon les deux types de propriétaires : les « paysans » consacrent une proportion plus importante de châtaigneraies qu'aux autres types de boisements, alors que c'est l'inverse pour les « non-paysans ».

La propriété collective est réservée aux ayants droit d'un seul village, propriétaires dans celui-ci ou exploitants des biens d'un propriétaire non résident. La proportion de la superficie des paroisses occupée par les terres communes varie de moins de 1% jusqu'à 40%. Dans l'élection de Limoges, un village sur trois en moyenne possède des communaux : 44% de ces derniers ont une surface inférieure à un hectare et 59% ont moins de deux hectares. La moitié environ de la population rurale a accès aux terres communes mais la surface théorique de communal dont dispose chaque ayant droit est extrêmement variable d'un village à l'autre : elle est comprise entre quelques centaines de mètres carrés et plusieurs hectares. Dans ce dernier cas, les communaux constituent une surface d'appoint non négligeable pour les « paysans », contrairement à ceux qui n'ont accès qu'à une infime portion de ceux-ci.

Environ un « paysan » sur cinq ne possède aucun bien foncier. Si l'on ajoute à ces individus sans terre ceux qui possèdent moins de un hectare, cela représente 43% de la population « paysanne » totale. En prenant en compte l'ensemble des propriétaires de moins de cinq hectares et ceux ne possédant rien, le pourcentage précédent grimpe à 75%.

Le fort morcellement de la propriété foncière en Limousin entre un grand nombre de propriétaires est caractéristique des pays de *petite culture* selon les conceptions physiocratiques, lesquelles y voient l'un des obstacles au progrès et au développement de l'agriculture.

Après avoir caractérisé la structure foncière, il s'agit maintenant de savoir comment et sous quelle forme la terre est mise en valeur et exploitée. C'est l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 5

EXPLOITER LA TERRE

Les campagnes françaises de l'époque moderne sont mises en valeur par plusieurs millions de cellules de production ¹. Quelles sont les caractéristiques de ces exploitations agricoles en Limousin ? Comment sont-elles travaillées ? En faire-valoir direct par leurs propriétaires ou en faire-valoir indirect par des fermiers ou des métayers ? C'est à ces interrogations que répond ce chapitre.

1. DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE À L'EXPLOITATION DU SOL

Propriété et exploitation se confondent bien souvent. Ainsi, la plupart des propriétaires « paysans » travaillent eux-mêmes la totalité de leurs possessions car celles-ci sont généralement peu étendues ce qui les conduit parfois à louer des terres pour agrandir leurs biens propres. Mais dans le cas des grandes propriétés dépassant la centaine d'hectares, leurs propriétaires - toujours des « non-paysans » - les divisent en plusieurs unités d'exploitation distinctes. Ainsi, la Dame du Doignon, demeurant dans son château du Ris-Chauveron dans la paroisse d'Azat-le-Ris en Basse-Marche, possède 809 hectares dans cette paroisse en 1741, lesquels sont répartis entre sept exploitations différentes occupant 740 hectares, le reste constituant la réserve seigneuriale ². En Haut-Limousin, le seigneur de Jumilhac, qui possède 579 hectares dans la paroisse de Champnétery en 1748, a divisé ceux-ci en douze exploitations qui occupent 492 hectares, ce seigneur se réservant 87 hectares dont 64 hectares en bois de chênes et 9,5 hectares en étangs ³. En Bas-Limousin et en Haute-Marche, la subdivision de la grande propriété en unités d'exploitation de taille plus réduite est aussi la règle ⁴.

2. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS

La superficie de l'exploitation agricole à l'époque moderne, en Limousin comme dans le reste du royaume, est extrêmement variable. Elle évolue de quelques ares jusqu'à plus de

¹ Jean Jacquart, « L'exploitation agricole », dans « La terre et les paysans en France (1600-1800) », sous la direction de Jacques Marseille, 1998, p. 61.

² D'après l'*états des fonds* de la paroisse d'Azat-le-Ris (Haute-Vienne).

³ D'après l'*états des fonds* de la paroisse de Champnétery (Haute-Vienne).

⁴ En Bas-Limousin, le sieur de Bouillac, un fermier général, possède 770 hectares qui sont exploités par plus de 20 cellules de production. D'autres propriétaires divisent leurs biens en 5, 6, 8, 12 exploitations (Jean Loutchisky, *La propriété paysanne en France*, 1912, p. 51, 152). En Haute-Marche, la propriété d'un noble située à Saint-Agnant, M. d'Autier, est divisée en neuf exploitations, tandis que celle du marquis de Ligondès-Périgord en comporte onze à Gouzou (Marcel Chamboux, *Répartition de la propriété foncière et de l'exploitation dans la Creuse*, 1955, p. 24-25).

cent hectares. Un moyen commode d'ordonner cette diversité est de grouper les exploitations selon différentes classes de surface. C'est ainsi que l'on peut distinguer, par exemple, la très petite (moins de 5 hectares), la petite (de 5 à 10 hectares), la moyenne (de 10 jusqu'à 40/50 hectares) et la grande exploitation (au-delà de 40/50 hectares). Les limites arbitraires de ces classes ne reflètent pas la structure des exploitations ni leur potentialité de production, paramètres qui varient de province à province. En effet, quelques hectares de terres à limons du Bassin Parisien n'ont rien de commun sur le plan de leur valeur agricole avec quelques hectares de sols acides du Massif Central ou avec deux ou trois hectares cultivés en vigne. Cela conduit à la notion de seuil d'indépendance économique qui correspond à la surface à partir de laquelle une exploitation est susceptible de pourvoir aux besoins de ceux qui l'exploitent, leur assurant ainsi, tout au moins en année « normale », c'est-à-dire hors calamités climatiques, une certaine autonomie économique. Cette surface minimale est estimée par exemple à quatre ou cinq hectares dans les terres cultivées intensément dans le Nord, comme en Flandre, à huit ou dix en Normandie ou en Ile-de-France et à une vingtaine au moins dans les régions les plus défavorisées ⁵. Outre la superficie de l'exploitation, sa composition et le type d'énergie qu'elle utilise conditionnent aussi en grande partie ce seuil d'indépendance économique. En fonction de ces critères, deux principaux types d'exploitations peuvent être distingués en Limousin :

1) les exploitations « complètes » qui réunissent deux caractéristiques : elles sont composées de tous les différents éléments constitutifs du paysage limousin ⁶ et elles sont travaillées avec au moins un train de labour qui est toujours composé de bovins dans la province ⁷. Une exploitation complète ainsi définie est appelée *domaine* ou *métairie* ⁸ par les sources lorsqu'elle est exploitée en faire-valoir indirect, en métayage ou en fermage, et qu'elle appartient à des membres du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie ⁹. Mais lorsque une telle exploitation complète est mise en valeur directement par son propriétaire paysan, elle est qualifiée de *bien* ou *héritage* ¹⁰.

⁵ Jean Jacquart, « La mise en valeur du sol », dans *La terre et les paysans en France et en Grande-Bretagne*, Bianchi *et al.*, 1999, p. 47.

⁶ C'est-à-dire les divers bâtiments où réside l'exploitant, les cultures permanentes, les zones toujours en herbe et celles en incultes, boisés ou non. Sur ces éléments constitutifs du paysage, *cf.* p. 126-128.

⁷ En Limousin, « l'usage du pays n'est point de labourer avec des chevaux ou des mulets ; on n'emploie que des bœufs ou des vaches » (Texier-Olivier, *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 276).

⁸ Dans de nombreux actes notariés, les baux par exemple, une même exploitation est souvent appelée indifféremment *domaine* et *métairie* : l'appellation *métairie* ne préjuge en rien du mode d'amodiation qui peut être aussi bien le métayage que le fermage.

⁹ Jean Loutchisky, *op. cit.*, 1912, p. 152, définit le domaine ou métairie de la manière suivante : « une étendue de terre relativement considérable contenant des terres labourables et toutes sortes de dépendances, maisons, bâtisses [...] Ce qui caractérisait l'exploitation d'un domaine, c'était la culture de la terre à l'aide du bétail, des bœufs et des vaches surtout ».

¹⁰ Il arrive parfois que l'exploitation complète d'un « paysan », lorsqu'elle est louée par celui-ci, soit appelée métairie ou domaine. Mais ce cas est très minoritaire.

2) les exploitations « incomplètes » : elles n'ont pas de train de labour constitué de bovins d'où leur appellation d'exploitations « à bras », étant travaillées uniquement par l'homme. De plus, elles ne possèdent pas toujours tous les différents éléments constitutifs du paysage. Ce type d'unité de production correspond à des micro-exploitations ne dépassant pas quelques hectares. Elles sont exploitées soit directement par leur propriétaire, soit indirectement. Dans ce dernier cas, elles sont appelées *bordes* ou *borderies*¹¹. S'il n'y a jamais de bovins dans ces exploitations incomplètes, on rencontre dans un petit nombre d'entre elles une ou deux bêtes asines utilisées pour les labours.

La présence d'un train de labour constitué de bovins marque une frontière importante entre les deux types d'exploitation ci-dessus. Un tel attelage permet en effet de travailler une surface plus grande qu'à la seule force des bras, d'effectuer des charrois, des défrichements et des labours pour des tiers, ce qui combiné à la possession de tous les types de biens-fonds, augmente les revenus. À l'inverse, l'exploitation « à bras », incomplète dans sa composition, de superficie très réduite et sans animaux de trait, ne procure que des revenus limités toujours insuffisants pour satisfaire les besoins de l'exploitant et de sa famille, ce qui oblige ces derniers à chercher des ressources complémentaires en devenant journalier ou en exerçant une activité de type artisanal, de service ou autres.

Dans d'autres provinces françaises d'un grand Ouest bocager, on retrouve les mêmes types d'exploitations que celles qui viennent d'être définies pour le Limousin. Mais une même dénomination ne recouvre pas forcément une même réalité. Le terme de métairie prend pratiquement partout le sens qu'il possède en Limousin, que ce soit dans la Gâtine poitevine¹², en Basse-Auvergne¹³, dans le Bas-Maine¹⁴, en Touraine¹⁵ et en Puisaye¹⁶. C'est-à-dire

¹¹ Jean Loutchisky, *op. cit.*, 1912, p. 152, utilise le terme de *borde*, qu'il définit comme « un petit lot de terre labourable, de prairie ou de vigne ou un petit terrain attenant à une maison », travaillée à bras, sans animaux. Les *états des fonds* mentionnent des *borderies* dont les exploitants sont appelés *bordiers* : ce sont des exploitations incomplètes appartenant le plus souvent à des « non-paysans », qui sont de très faible étendue, ne possédant pas de bétail bovin et qui sont louées à des paysans. La *Statistique de la Haute-Vienne* de 1808, *op. cit.*, 1808, p. 273, définit la borderie comme une exploitation de 3 à 24 hectares travaillée avec des vaches : cette manière de définir la borderie limousine est erronée car elle ne correspond pas à ce qu'enseignent toutes les sources du XVIII^e siècle, c'est-à-dire d'une part, que les domaines sont travaillés aussi bien avec des bœufs qu'avec des vaches, et, d'autre part, que le terme de borderie, comme nous avons pu le constater dans de très nombreuses sources, ne désigne jamais au XVIII^e siècle une petite exploitation travaillée avec des animaux de trait.

¹² D^r Louis Merle, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine*, 1958, p. 102 : la métairie « est un domaine rural pourvu de bâtiments, exploité par un fermier ou par un métayer et dont l'étendue exige un cheptel abondant ».

¹³ Abel Poitrineau, *La vie rurale en Auvergne au XVIII^e siècle*, 1979, p. 186,189 : « est réputé corps de domaine toute ferme ou métairie de quelque nature de biens qu'elle soit composée où il y aura maison suffisante pour loger un métayer, où il puisse mettre à couvert ses grains, fourrages et bestiaux ... et qui est toujours pourvu d'un cheptel bovin ».

¹⁴ Annie Antoine, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, 1994, p. 130 : « les plus grosses exploitations sont les métairies » ; elles possèdent des bâtiments d'habitation destinés à un fermier ou à un métayer ; elles sont très rarement exploitées en faire-valoir direct.

¹⁵ Brigitte Maillard, *Les campagnes de Touraine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 145 : « les métairies sont presque toutes amodiées » ; elles appartiennent surtout aux groupes sociaux urbains (nobles, officiers de justice et de finances).

¹⁶ Jean-Pierre Rocher, « Une spécificité de la Puisaye. Les manœuvreries, petites exploitations complémentaires des métairies (XVIII^e-XIX^e siècle) », *Histoires et Sociétés Rurales*, 1996, n^o 5, p. 100-102.

que dans ces régions la métairie correspond à une exploitation complète d'une quinzaine d'hectares au minimum exploitée de manière indirecte et possédant au moins un train de culture. C'est lorsque la taille de l'exploitation devient plus réduite qu'une même dénomination n'est pas équivalente partout. Ainsi, la *borderie* de la Gâtine poitevine est une petite exploitation de cinq à six hectares qui est incomplète dans sa composition et qui ne possède jamais de train de labour¹⁷. Ces borderies poitevines, qui sont presque toutes exploitées indirectement, correspondent donc assez bien aux exploitations incomplètes limousines. En Touraine, la borderie a une étendue de l'ordre de six hectares, et par sa composition, elle correspond à une métairie en miniature - elle s'apparente donc à une exploitation complète - mais contrairement à la métairie, la borderie tourangelle est le plus souvent exploitée directement¹⁸. Dans le Bas-Maine, la *closerie* correspond à une métairie de taille réduite qui dépasse rarement dix hectares et qui possède du bétail bovin, toujours des vaches, jamais de bœufs alors que la métairie possède ces deux types d'animaux. Cela traduit une différence essentielle d'orientation économique entre la *métairie* et la *closerie*, la première commercialisant surtout des bœufs et la seconde surtout des veaux¹⁹. En Puisaye, l'équivalent de la *closerie* prend le nom de *manœuvrierie* qui est une métairie en miniature possédant un cheptel réduit²⁰. En définitive, les exploitations complètes limousines correspondent, pour les plus étendues, aux métairies des diverses provinces mentionnées ci-dessus, et pour les moins étendues aux *borderies* de Touraine, aux *closeries* du Bas-Maine et aux *manœuvrieries* de Puisaye, alors que les exploitations limousines incomplètes ou « à bras » correspondent aux borderies de la Gâtine poitevine.

3. LES EXPLOITATIONS « COMPLÈTES » DANS L'ÉLECTION DE LIMOGES AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

C'est à partir d'un corpus de 1 193 exploitations « complètes » situées dans dix neuf paroisses du Haut-Limousin et de la Basse-Marche et relevant pour la plupart de l'élection de Limoges²¹, que sont définies à la suite les caractéristiques de ce type d'exploitation, c'est-à-

¹⁷ Jacques Peret, *Les paysans de Gâtine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 91-92.

¹⁸ Brigitte Maillard, *op. cit.*, 1998, p. 120. Il semblerait que certaines de ces petites exploitations possédaient un train de labour composé de vaches, car la proportion en prés des borderies est notable et semblable à celle des métairies.

¹⁹ Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 154-158, 332.

²⁰ Jean-Pierre Rocher, *art. cit.*, 1996, p. 104-105.

²¹ Les paroisses concernées sont les suivantes : Azat-le-Ris, Balledent, Boisseuil, Champnétery, Champsac, la Chapelle-Montbrandeix, Cieux, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Faux-la-Montagne (partie sud-ouest), Flavignac, Javerdat (partie limousine), Linards, Masléon, Mounisme, Peyrat-de-Bellac, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval et Saint-Ouen. Elles dépendent toutes de l'élection de Limoges sauf Faux et Rempnat qui sont rattachées respectivement aux élections de Guéret et de Bourgneuf. Mais par leur paysage et leur structure foncière, ces deux paroisses sont très semblables à celles de l'élection de Limoges. Les sources utilisées sont les *états des fonds* des paroisses ci-dessus (voir en annexe, p. 446, les références d'archives de ces documents).

dire leur superficie, leur répartition entre les divers groupes sociaux et leur composition selon les différents éléments constitutifs du paysage ²².

3.1. Un type d'exploitation qui occupe la majeure partie de l'espace limousin

Au milieu du XVIII^e siècle, la mise en valeur individuelle du sol limousin est réalisée très majoritairement, au niveau de chaque paroisse, sous forme d'exploitations complètes (tabl. 5.1). Ces dernières occupent en effet entre 71 et 94% de la surface totale du finage paroissial dans les dix neuf paroisses concernées, le reste de la superficie correspondant aux exploitations incomplètes, aux réserves des propriétés « non-paysannes », aux exploitations particulières comme les moulins et aux communaux.

Tableau 5.1 - Proportion de la surface paroissiale totale mise en valeur par des exploitations complètes dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

paroisses	% du finage	paroisses	% du finage
Azat-le-Ris	76,1	Flavignac	81,4
Balledent	79,3	Javerdat (enclave)	90,6
Boisseuil	83,7	Linards	74,6
Champnétery	71,3	Masléon	80,9
Champsac	78,6	Mounisme	79,5
La Chapelle-Montbrandeix	75,0	Peyrat-de-Bellac	85,8
Cieux	83,0	Rempnat	85,9
Coussac-Bonneval	75,8	Saint-Hilaire-Bonneval	92,0
Eybouleuf	84,4	Saint-Ouen	76,7
Faux (partie sud-ouest)	94,0	Sources : <i>États des fonds</i>	

Cette forte proportion du territoire limousin occupée par des exploitations complètes se retrouve encore au tout début du XIX^e siècle puisque les huit-dixièmes du département de la Haute-Vienne, soit globalement l'élection de Limoges, sont mis en valeur par ce type d'exploitations, lesquelles sont au nombre de 12 056, dont 6 181 sont travaillées avec des bœufs et 5 875 avec des vaches ²³.

Par la proportion élevée de la surface des finages paroissiaux qu'elles occupent, les exploitations complètes apparaissent comme les éléments essentiels de structuration et d'organisation du paysage agraire et, à ce titre, elles constituent les fondements de l'économie rurale limousine.

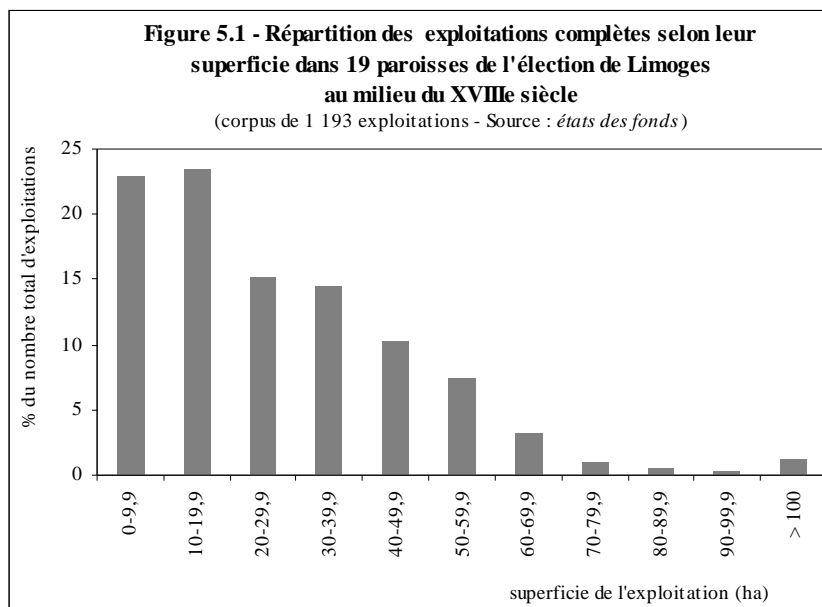
3.2. Superficie des exploitations et statut social de leurs propriétaires

Le classement selon leur superficie de l'ensemble des 1 193 exploitations complètes concernées montre une diminution du nombre d'exploitations à mesure que leur taille

²² Voir en annexe, p. 524 et suivantes, la composition de dix-huit de ces exploitations complètes.

²³ M. L. Texier-Olivier, *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 274, 276. Le département de la Haute-Vienne correspond globalement à la Basse-Marche et au Haut-Limousin.

augmente (fig. 5.1). En effet, 46% d'entre elles ont une surface inférieure à 20 hectares, 40% sont comprises entre 20 et 50 hectares et les 14% restants sont supérieures à 50 hectares avec seulement 1,4% d'exploitations de plus de 100 hectares.

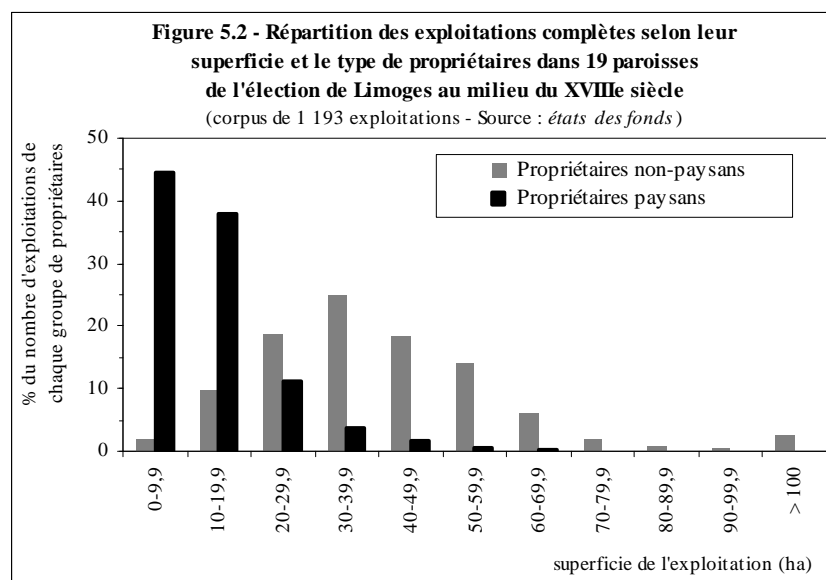


Si l'on classe ces mêmes exploitations en fonction de leur propriétaire, c'est-à-dire entre « non-paysans » et « paysans »²⁴, et de leur superficie, il apparaît une nette opposition entre ces deux ensembles d'individus (fig. 5.2), opposition qui était masquée dans la figure précédente. En effet, 83% du nombre des exploitations des « paysans » sont inférieures à 20 hectares, alors qu'il n'y a que 12% de celui des exploitations des « non-paysans » qui sont dans ce cas. Chez ces derniers, 76% de leurs exploitations complètes ont une surface comprise entre 20 et 60 hectares contre 17% chez les « paysans ». La grande et très grande exploitation (plus de 60 hectares) représentent 12% du total des exploitations des « non-paysans » contre seulement 0,2% pour les « paysans ».

La surface de 20 hectares sépare donc la forte majorité des « non-paysans » de celle des « paysans » : elle apparaît comme une limite « sociale » qui oppose ces deux ensembles de propriétaires. Les exploitations complètes de moins de 20 hectares sont en effet très majoritairement aux mains des « paysans » alors que celles de plus de 20 hectares appartiennent surtout aux « non-paysans » du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie. Cette dernière, bien que « classée » dans le Tiers-État dans la hiérarchie sociale d'Ancien Régime,

²⁴ Nous rappelons que nous avons regroupé par commodité les membres du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie sous le terme de « non-paysans » et sous celui de « paysans » ceux de la paysannerie, de l'artisanat et les individus exerçant un petit métier rural de service ou autres (cf. les pages 166-169 à ce sujet).

s'apparente ainsi fortement, du point de vue de la manière dont elle exploite ses propriétés, au clergé et à la noblesse, à la fois par un mode de faire-valoir indirect du sol et par la superficie de ses exploitations, en plus de son importance en tant que propriétaire foncier²⁵.



La surface moyenne de l'exploitation complète des « non-paysans » est globalement trois fois supérieure à celle des « paysans » avec cependant une forte variabilité de la superficie de l'exploitation pour chacun des groupes sociaux qui composent ces deux ensembles de propriétaires, en particulier pour la noblesse et pour la bourgeoisie (tabl. 5.2)²⁶.

Tableau 5.2 - Superficie moyenne de l'exploitation complète selon les groupes dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle
(corpus de 1 193 exploitations - Source : États des fonds)

groupes sociaux		nombre d'exploit.	superficie moyenne (ha)	superficie minimum (ha)	superficie maximum (ha)
« non-paysans »	noblesse	184	46,3	5,9	159,2
	clergé	29	39,4	8,7	71,1
	bourgeoisie	398	38,6	7,5	176,1
« paysans »	artisanat	77	14,8	4,0	38,7
	paysannerie	505	13,3	3,8	61,9

Cependant, la surface d'une forte majorité des exploitations complètes de chacun des groupes sociaux est comprise dans une gamme assez restreinte (tabl. 5.3). Ainsi, 79,4% de celles de la bourgeoisie ont une superficie qui est comprise entre 20 et 60 hectares, cette proportion étant respectivement de 70,1% et de 68,9% pour la noblesse et pour le clergé. Les

²⁵ Sur ce dernier point, voir les pages 175-191.

²⁶ Les 611 exploitations des « non-paysans » appartiennent à 329 propriétaires différents, c'est-à-dire que 282 de ces derniers possèdent chacun au moins deux exploitations, ce nombre pouvant aller jusqu'à dix-huit pour certains d'entre eux. Il n'y a que 41 propriétaires « paysans » qui possèdent au moins deux exploitations chacun, le maximum étant de trois.

nobles possèdent davantage de domaines de plus de 40 hectares, soit 57,6%, que le clergé et la bourgeoisie pour lesquels cette proportion est respectivement de 48,3% et de 38,2%. La répartition des exploitations complètes est très semblable pour la paysannerie et pour l'artisanat puisque respectivement 83,5% et 76,6% d'entre elles sont inférieures à 20 hectares. Les domaines compris entre 20 et 40 hectares sont plus nombreux pour l'artisanat que pour la paysannerie, soit 22,1% contre 13,9%.

Tableau 5.3 - Répartition des exploitations complètes en fonction de leur superficie pour les différents groupes sociaux dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

(en % du nombre total d'exploitations du groupe social considéré - Source : *États des fonds*)

« non-paysans »				« paysans »		
surface (ha)	clergé (29 exploitations)	noblesse (184 exploitations)	bourgeoise (398 exploitations)	surface (ha)	artisanat (77 exploitations)	paysannerie (505 exploitations)
0-10	10,3	1,6	1,8	0-10	44,2	44,7
10-20	3,5	10,9	9,5	10-20	32,4	38,8
20-30	17,2	12,0	22,1	20-30	13,0	11,1
30-40	20,7	17,9	28,4	30-40	9,1	2,8
40-50	20,7	22,8	16,1	40-50	1,3	1,8
50-60	10,3	17,4	12,8	50-60	0	0,6
60-70	13,8	5,4	5,8	60-70	0	0,2
70-80	3,5	3,3	1,2	70-80	0	0
> 80	0	8,7	2,3	> 80	0	0
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Dans les dix-neuf paroisses étudiées, alors que tous les « non-paysans » possèdent au moins une exploitation complète, ils ne sont que 34% dans ce cas chez les « paysans », tous les autres ne disposant que d'une exploitation incomplète qu'ils travaillent uniquement avec leurs bras ²⁷.

3.3. Structure des exploitations selon leurs éléments constitutifs

Une exploitation complète se définit généralement par le nombre de bovins qu'elle utilise comme force motrice. C'est ainsi qu'un domaine ou métairie est dit « au labourage de deux bœufs, de quatre bœufs, de deux vaches ... ». Ces appellations se rencontrent tout au long du XVIII^e siècle dans la plupart des baux de domaines ²⁸. Les sources fiscales, rôles de taille ou du vingtième, désignent elles aussi de cette manière les exploitations complètes ²⁹.

²⁷ Dans les dix-neuf paroisses étudiées, on compte 1 694 « paysans » propriétaires qui résident dans ces paroisses ; sur ce nombre, 535 possèdent au moins une exploitation complète.

²⁸ Par exemple dans ce bail : « Le 19 mars 1726, Pierre Mathieu, laboureur du bourg d'Eybouleuf, a affermé pour 3 années continuelles et consécutives qui commencent aujourd'hui, à Pierre de Marsat, S^r de Champot, du Pont de Noblat, un lieu et métairie du labourage d'une paire de bœufs » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31(88), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard).

²⁹ Comme par exemple le rôle du vingtième de la paroisse de Boisseuil de 1784 : « Le sieur de Rouillac possède un domaine à 4 bœufs, situé au bourg de Boisseuil, exploité à moitié fruits par Jean Pauliat » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 184).

Au début du XIX^e siècle, c'est toujours par rapport aux animaux de trait que l'exploitation complète est définie dans un « état des domaines, métairies et labourages à bœufs et à vaches » du département de la Creuse³⁰ établi en 1812, lequel différencie quatre types d'exploitations complètes en fonction du train de labour :

1) le domaine à 3 charrues ou 6 bœufs : il est composé « d'un hectare en ouche³¹, chènevière ou jardin, de 40 hectares de terres labourables dont 28 susceptibles d'alterner ou d'être ensemencés d'une année à l'autre, soit 14 hectares pour chaque année. Le surplus reste en friche, ou n'est défriché que par petites portions, à des époques éloignées, lorsque le propriétaire veut laisser reposer quelques terres de médiocre qualité et de 6 à 7 hectares de prés de diverses qualités et de pareille quantité de pâturages ».

2) le domaine à 2 charrues ou 4 bœufs : il comprend « pour l'ordinaire de 40 à 50 ares en ouche, chènevière et jardin, de 27 hectares de terres labourables dont 18 sont ensemencés d'une année à l'autre, soit 9 hectares en culture chaque année et de 5 hectares de prairies et 6 à 7 hectares de pacages ».

3) le domaine ou petite ferme à 2 bœufs ou à 4 vaches : il est constitué en général « de 24 à 30 ares en ouche, chènevière et jardin, de 11 à 12 hectares de terres labourables, dont 3 restent habituellement en jachère, de 3 à 4 hectares de prés et de pareille étendue de pâturages ».

4) le labourage ou « héritage » à 2 vaches qui est « pour l'ordinaire la moitié de la métairie à 2 bœufs ».

Cette classification des domaines selon le nombre des animaux de trait montre qu'avec une paire de bœufs, on laboure 4,5 hectares chaque année et la moitié avec une paire de vaches. Comparée à la surface cultivée chaque année, la surface toujours en herbe - prairies, pacages et pâturages - dans un domaine à 6 bœufs est à peu près équivalente à celle des labours (14 hectares et 13 hectares respectivement) alors que dans les domaines à 4 bœufs elle devient supérieure à la surface cultivée annuellement (11 hectares en herbe pour 9 hectares cultivés), ce qui est encore plus accentué dans les domaines à 2 bœufs (7 et 4,5 hectares respectivement). Cette importance des herbages souligne la grande place qu'occupe l'élevage dans l'économie rurale creusoise au début du XIX^e siècle. Ces compositions des quatre types de domaines de la Haute-Marche sont cependant incomplètes car les zones incultes boisées sont ignorées bien qu'elles constituent une des composantes des domaines.

³⁰ Cité par Paul Saillol, *L'évolution agricole du département de la Creuse. Deuxième partie. L'agriculture creusoise sous la révolution, le Consulat et l'Empire*, 1985, p. 82-84. La Creuse correspond à la plus grande partie de la Haute-Marche.

³¹ Ouche : parcelle de bonne terre très soignée, située à proximité de la maison, mais qui ne se confond pas avec le jardin et qui donne des produits très variés (Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural*, 1997, p. 1226).

Les *états des fonds* pallient cette insuffisance car ils permettent de caractériser la structure des exploitations complètes selon toute la gamme de leurs éléments constitutifs. Cette caractérisation est effectuée à la suite pour dix-huit des dix-neuf paroisses de l'élection de Limoges étudiées ci-dessus ³².

Composition moyenne des exploitations

La composition moyenne de l'ensemble des exploitations complètes de chacun des cinq groupes sociaux dans les dix-huit paroisses concernées est très semblable d'un groupe social à l'autre en ce qui concerne les terres cultivées et la surface toujours en herbe dont la proportion varie respectivement de 39 à 43% et de 20 à 24% de la surface de l'exploitation (tabl. 5.4). En revanche, avec 29 à 30% de la surface de leurs exploitations composée d'inculte non boisé, la noblesse et la bourgeoisie se démarquent assez nettement des « paysans » qui ne consacrent que 19,5% de la superficie de leurs exploitations à ce type de bien-fonds, alors que le clergé se situe entre ces deux groupes de propriétaires. Quant à l'inculte boisé, il est un peu plus étendu chez les « paysans » que chez les « non-paysans ». Aucun de ces cinq groupes sociaux ne développe cependant fortement un type de bien-fonds au détriment de tel ou tel autre. Les exploitations complètes des « non-paysans » et celles des « paysans » ne sont donc pas fondamentalement différentes du point de vue de leur composition relative.

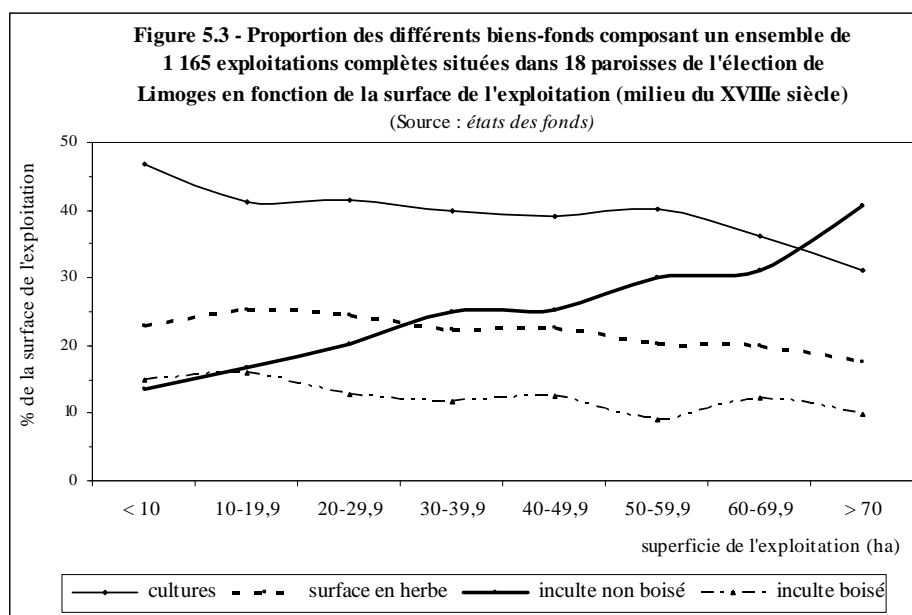
Tableau 5.4 - Composition moyenne des exploitations complètes de chacun des groupes sociaux dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle
(en pourcentage de la surface du bien-fonds par rapport à la surface possédée par le groupe social considéré - Source : *États des fonds*)

groupes sociaux	terres cultivées	surface en herbe	inculte non boisé	inculte boisé
clergé (29 expl.)	43,3	22,7	24,3	8,8
noblesse (171 expl.)	37,6	19,7	30,1	11,8
bourgeoisie (386 expl.)	38,9	20,5	28,9	10,8
artisanat (77 expl.)	41,9	23,5	19,5	13,9
paysannerie (502 expl.)	40,0	24,1	19,5	15,2
toutes exploitations confondues	39,1	21,2	26,8	12,0
Le complément à 100% pour chaque groupe social correspond au bâti et à ses annexes				

Les proportions de chacun des biens-fonds varient cependant en fonction de la superficie de l'exploitation. En effet, à mesure que cette dernière augmente, la proportion des terres cultivées, des surfaces en herbe et de l'inculte boisé diminuent alors que celle de l'inculte non boisé augmente ³³ (figure 5.3).

³² Il s'agit des paroisses énumérées à la note 21 ci-dessus, sauf celle de la Chapelle-Montbrandeix de cette paroisse car nous n'avons pu recourir au document original (hors service).

³³ C'est cette proportion d'autant plus forte d'inculte boisé à mesure que la superficie de l'exploitation augmente qui explique que ce type de bien-fonds soit proportionnellement moins important pour les « paysans » que pour les « non-paysans »



La constatation se vérifie aussi bien chez les « non-paysans » que chez les « paysans » (tabl. 5.5). La proportion de cultures est toujours légèrement plus forte dans les exploitations « non-paysannes » que dans les « paysannes », quelle que soit la superficie de celles-ci, alors que ce n'est pas systématiquement le cas pour les trois autres types de biens-fonds.

Tableau 5.5 - Composition des exploitations complètes en fonction de leur superficie dans 18 paroisses de l'élection de Limoges pour les « non-paysans » et pour les « paysans » - milieu du XVIII^e siècle
(en % de la surface de l'exploitation - Source : États des fonds)

superficie de l'exploitation (hectares)	« non-paysans » (586 exploitations)					« paysans » (579 exploitations)				
	nbre expl.	terres cultivées	surfaces en herbe	inculte non boisé	inculte boisé	nbre expl.	terres cultivées	surfaces en herbe	inculte non boisé	inculte boisé
< 10	13	52,6	18,1	12,2	15,2	260	46,3	23,0	13,7	14,9
10-19,9	59	43,8	25,6	16,2	13,3	221	40,4	25,0	16,8	16,7
20-29,9	112	42,9	23,4	21,3	11,5	64	39,2	26,7	18,2	14,9
30-39,9	148	41,0	22,4	23,9	11,7	21	32,3	22,0	33,7	11,4
40-49,9	103	39,3	22,7	25,0	12,3	13 *	33,8	20,0	32,2	13,3
50-59,9	79	40,2	20,1	30,1	8,9	-	-	-	-	-
60-69,9	35	36,2	19,8	31,1	12,1	-	-	-	-	-
> 70	37	29,6	11,7	48,8	9,5	-	-	-	-	-

Pour chaque catégorie de taille d'exploitation, le complément à 100% pour chacun des deux ensembles de propriétaires correspond au bâti et aux annexes
* toutes les propriétés paysannes de plus de 40 hectares sont regroupées dans cette catégorie

Une autre manière de caractériser la composition des exploitations complètes est de calculer pour chacun des deux ensembles de propriétaires comment se répartissent les différents biens-fonds en fonction de la proportion qu'ils y occupent ³⁴ (tabl. 5.6).

comme nous venons de le constater ci-dessus (cf. tableau 5.4) : en effet, nous savons que ce sont les « non-paysans » qui possèdent très majoritairement les exploitations de plusieurs dizaines d'hectares, c'est-à-dire celles qui contiennent une plus forte proportion d'inculte non boisé, contrairement aux « paysans » qui possèdent les exploitations de moins de 20 hectares.

³⁴ C'est la méthode utilisée par Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 154, qui est appliquée ici.

Tableau 5.6 - Répartition des exploitations complètes chez les « non-paysans » et les « paysans » en fonction de la proportion qu'occupe chacun des biens-fonds dans 18 paroisses de l'élection de Limoges - milieu du XVIII^e siècle
(en % du nombre d'exploitations - 1 165 exploitations - Source : *États des fonds*)

% de la superficie totale de l'exploitation	« non-paysans » (586 exploitations)				« paysans » (579 exploitations)			
	terres cultivées	surfaces en herbe	inculte non boisé	inculte boisé	terres cultivées	surfaces en herbe	inculte non boisé	inculte boisé
0%			3,8	14,5			10,9	8,3
1-9,9%		5,1	16,4	37,7	0,2	3,4	30,1	28,0
10-19,9%	4,3	34,8	22,0	28,0	3,6	28,7	28,8	33,9
20-29,9%	18,9	47,3	20,1	12,6	11,6	43,0	14,5	19,3
30-39,9%	28,5	11,3	18,4	5,8	25,4	21,2	7,4	7,6
40-49,9%	26,3	1,2	11,4	1,2	32,6	3,3	3,6	2,6
50-59,9%	13,0	0,3	4,8	0,2	16,2	0,4	3,1	0,3
60-69,9%	6,8		2,7		8,3		1,6	
70-79,9%	1,4		0,4		2,1			
80-89,9%	0,8							
90-100%								

Exemple de lecture du tableau : 2^{ème} colonne, 4,3% du nombre total d'exploitations des « non-paysans » ont entre 10 à 19,9% de leur superficie en terres cultivées, 18,9% des exploitations ont de 20 à 29,9% de leur surface en cultures ...

Pour 86,7% du nombre des exploitations des « non-paysans » et 85,8% de celui des « paysans », les cultures représentent entre 20 et 60% de leur superficie totale³⁵. Les zones toujours en herbe occupent de 10 à 40% de la surface dans 93,4% des exploitations « non-paysannes » et dans 92,9% des exploitations « paysannes »³⁶. L'inculte non boisé représente moins de 50% de la superficie dans 84,4% dans ces dernières et dans 88,3% de celles des « non-paysans »³⁷. Quant à l'inculte boisé, il occupe de 1 à 30% de la surface dans 78,3% des exploitations « non-paysannes » et 81,2% dans celles des « paysans »³⁸. Les diverses proportions précédentes montrent que la structure des exploitations des « non-paysans » selon leurs éléments constitutifs est très semblable à celles des « paysans »³⁹, seule leur superficie les différencie nettement. En définitive, l'exploitation complète « paysanne » est une exploitation « non-paysanne » de taille réduite.

³⁵ Toutefois, 48,8% du nombre d'exploitations « paysannes » consacrent 40 à 60% de leur superficie aux cultures contre 39,3% aux exploitations « non-paysannes ».

³⁶ Il y a cependant davantage de propriétés « paysannes », soit 21,2% contre 11,3% chez les « non-paysans », qui consacrent 30 à 40% de la surface de leur exploitation à l'herbe.

³⁷ Ce type d'inculte occupe une proportion plus réduite de la surface, moins de 20%, dans un plus grand nombre d'exploitations « paysannes » que « non-paysannes », soit 58,9% contre 38,4%.

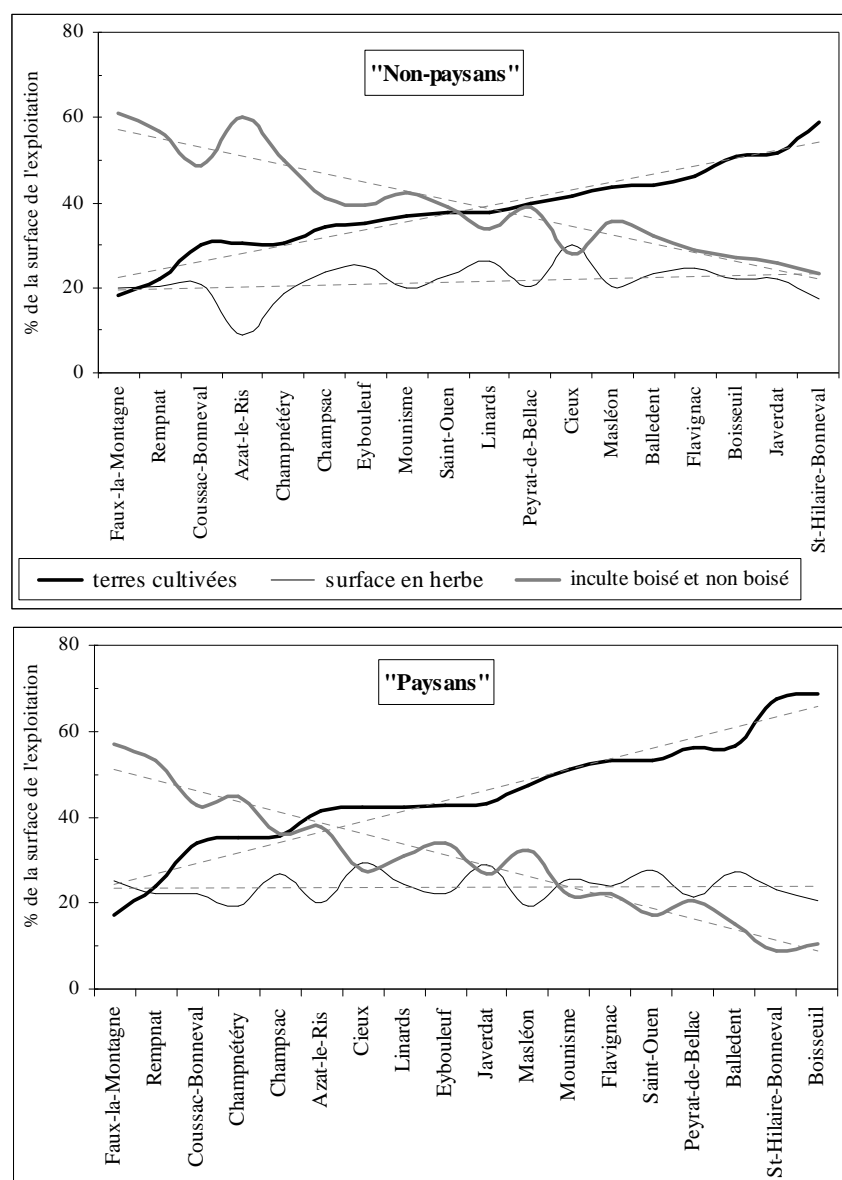
³⁸ L'inculte non boisé est un plus étendu chez les « paysans » où ils couvrent de 10 à 30% de la surface des exploitations dans 53,2% de celles-ci contre 40,6% chez les « non-paysans ». Une faible proportion d'exploitations ne possèdent pas d'inculte, soit boisé, soit non boisé, pour chacun des deux ensembles de propriétaires.

³⁹ La même constatation a été faite pour le Bas-Maine (Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 154) en ce qui concerne les *métairies* et les *closeries*, lesquelles correspondent aux exploitations complètes limousines respectivement des « non-paysans » et des « paysans ». Mais dans le Bas-Maine, les proportions des terres cultivées dans l'ensemble des exploitations sont différentes de celles du Limousin : les cultures y représentent en effet de 60 à 90% de la surface dans 84 à 89% du nombre des exploitations, contre 20 à 60% de la surface dans 86% des exploitations limousines ; en contrepartie, les incultes sont plus développés en Limousin que dans le Bas-Maine ; en revanche, les surfaces en herbe sont équivalentes dans les deux provinces où elles occupent de 10 à 40% de la superficie dans 87 à 92% des exploitations du Bas-Maine et dans 93% de celles du Limousin : cette dernière caractéristique souligne un point commun aux deux provinces, l'importance qu'y prend l'élevage.

Variabilité interparoissiale de la composition des exploitations

La composition moyenne de l'exploitation complète, non plus de manière globale comme ci-dessus c'est-à-dire toutes paroisses confondues, mais à l'échelle de la paroisse, varie fortement de l'une à l'autre des dix-huit paroisses concernées (fig. 5.4)⁴⁰.

Figure 5.4 - Variabilité interparoissiale de la composition moyenne de l'ensemble des exploitations complètes de chacune de 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle pour les « non-paysans » et les « paysans » (en % de la surface totale de l'exploitation ; paroisses classées selon l'ordre croissant de la proportion de cultures)
(Sources : *États des fonds*)



Les extrêmes de cette variabilité correspondent aux deux types de paysage les plus contrastés par leurs conditions de relief, de sol et de climat. Lorsque ces dernières sont les plus contraignantes, à Rempnat et Faux-la-Montagne, les cultures sont très peu étendues et les

⁴⁰ C'est pour la même raison que celle évoquée à la note 51, p. 177, que nous avons adopté une représentation en courbes au lieu de barres pour la figure 5.4

incultes prennent une grande extension. À l'inverse, lorsque ces conditions sont moins dures, à Saint-Hilaire-Bonneval, Javerdat et Boisseuil, les cultures se développent alors que les incultes régressent. La composition des exploitations dans les autres paroisses, aussi bien celles des « non-paysans » que « des « paysans », se situe entre ces deux extrêmes : l'augmentation de la proportion des cultures s'accompagne corrélativement d'une diminution de l'ensemble des incultes, non boisé et boisé, alors que dans le même temps la surface en herbe reste globalement constante. D'une paroisse à l'autre, ce sont donc essentiellement les proportions qu'occupent les terres cultivées et les incultes dans les exploitations complètes qui varient de manière inverse et complémentaire l'une de l'autre, les conditions environnementales jouant un grand rôle dans cette variabilité de la composition des exploitations.

3.4. Équipement des exploitations

Pour mettre en valeur les terres, les exploitants disposent de divers moyens et instruments de travail, les uns correspondent au cheptel mort, les autres au cheptel vif.

Le cheptel mort

Celui-ci est énuméré dans les baux d'exploitations complètes. Il s'agit du matériel que le propriétaire confie au métayer ou au fermier lorsqu'il entre dans le domaine et qu'il doit restituer à sa sortie. Trois principaux types d'instruments sont mentionnés pour lesquels il est précisé leur état (neuf, mi-usé ou us)⁴¹ :

- l'araire, « garni de sa règle de fer », qui est l'outil de labour communément employé en Limousin. Il est appelée *chambige* dans certaines paroisses⁴². La *règle* ou *reille* est un soc triangulaire en fer fixé sur l'araire qui sert à ouvrir la terre ; son poids moyen est d'environ six livres. C'est une pièce qui s'use vite, aussi est-elle fréquemment renouvelée : les comptabilités d'exploitation en métayage comportent périodiquement l'achat d'une nouvelle reille ainsi que du fer destiné à réparer ou à remplacer les autres outils et instruments ferrés⁴³.

⁴¹ Les différents outils et instruments agricoles énumérés à la suite sont mentionnés dans des baux d'exploitation provenant des minutiers notariaux suivants : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9 (159) ; 29 (2, 15, 16, 30, 54, 55, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 221, 222, 223, 236, 237, 408, 409) ; 31 (297) ; 32 (15, 16, 17, 18) ; 63 (3, 4, 5). Les exploitations correspondant à ces baux sont situées dans un périmètre environnant les villes de Saint-Léonard et d'Eymoutiers : voir la délimitation de ce périmètre sur la figure 8.1, p. 295.

⁴² Par exemple dans les paroisses d'Augne, de Bujaleuf et de Châteauneuf-la-Forêt (Hte-Vienne) où le bail précise « chambige à labourer » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (2), 32 (15), 63 (3, 4, 5)). On rencontre aussi la mention « d'*arail* ferré d'une règle servant à labourer » qui semble être un araire. Chambige est aussi le nom de l'araire en Haute-Marche (Paul Saillol, *L'évolution agricole du département de la Creuse. Deuxième partie. L'agriculture creusoise sous la révolution, le Consulat et l'Empire*, 1985, p. 91).

⁴³ La comptabilité de la métairie de Basse-Roche, située dans la paroisse de Tersannes (Haute-Vienne), comporte par exemple les mentions suivantes : en 1731, « donné au métayer un reille de fer pesant 8 livres, estimée 46 sols » ; en 1732, « achat d'une reille de fer de 9 livres pour 45 sols et achat de 212 livres de fer pour 33 livres 17 sols » ; en 1734, « achat d'une reille en fer pour labourer de 9 livres pour 36 sols » ; en 1735, « achat d'une barre de fer pour labourer de 14 livres

- les jougs servant à accoupler les bovins et les attaches en cuir, les *jouilles*, servant à fixer ces pièces de bois sur la tête des bœufs ou des vaches.

- les charrettes et tombereaux de tailles diverses ; les garnitures des roues en bois de ces voitures sont toujours soigneusement décrites, c'est-à-dire leurs cercles en fer, leurs boîtes de fonte ou de fer et les *chevilliers* ou chevilles de fer « qui se mettent au bout de l'essieu ». Une charrette entièrement équipée est l'outil agricole le plus coûteux ⁴⁴, aussi son prix est-il soigneusement mentionné dans de nombreux baux à la différence des autres instruments qui ne sont qu'énumérés la plupart du temps sans que leur valeur en argent soit indiquée.

D'autres outils et instruments agricoles sont moins souvent mentionnés : les tailles-pré servant à faire les rigoles dans les prairies ; les faux qui sont accompagnées de la forge utilisée pour les battre, c'est-à-dire pour les aiguiser ; des herminettes et des haches ; des tarières ; des tranches ; des hoyaux ; des bigots ; des pioches ; des bêches ; des fourches à deux et à trois dents ; des pelles en bois « pour charger le fumier » ; des chaînes et des anneaux de fer « pour attacher les bœufs » ⁴⁵. Des outils, non mentionnés dans les baux, comme les fléaux, les faucilles et diverses scies, apparaissent dans les inventaires après décès. Le paysan fabriquait lui-même certains instruments comme le révèlent certains baux qui comportent une clause précisant que le preneur de l'exploitation peut couper du bois dans celle-ci « au moins de dégât possible pour faire des roues et autres outils aratoires ».

C'est donc d'un outillage rudimentaire dont dispose le paysan. Le principal instrument agricole, l'araire, malgré sa rusticité, convient assez bien aux sols de la province qui ont le plus souvent une texture légère. De plus, il est d'un maniement facile ce qui est un avantage dans un milieu au relief accidenté comme celui du Limousin. Mais son principal inconvénient - une trop faible profondeur de labour - fait de l'araire un instrument « lié à un univers de faible productivité, à un monde de pauvreté, de bas rendements » ⁴⁶.

Le cheptel vif

Le cheptel vif des exploitations complètes est essentiellement composé de bovins (bœufs, taureaux, vaches, génisses ou *vêles*, veaux), d'ovins (brebis, moutons) et de porcins

pour 55 sols ». De tels achats de reille ou de fer sont mentionnés pour la plupart des années jusqu'en 1773 qui marque l'arrêt de cette comptabilité (Arch. dép. Hte-Vienne, H supplément Magnac-Laval, E 5).

⁴⁴ Le prix d'une « charrette ferrée garnie » varie de 30 à 90 livres au cours du XVIII^e siècle (Arch. dép. Hte-Vienne, H supplément Magnac-Laval, E 5, E 6, E 7).

⁴⁵ D'autres instruments, pourtant souvent mentionnés, restent énigmatiques à nos yeux : des queues de fer de *pradeau* ou *pradial*, des *viradours* ferrés, des *bladereaux*.

⁴⁶ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les paysans du Languedoc*, 1966, p. 80.

(truies, porcs), et dans une bien moindre mesure d'équins (chevaux, juments) et de caprins ⁴⁷. Toutes ces bêtes revêtent une importance capitale dans les exploitations par le fumier qu'elles produisent, qui est le seul engrais ou presque utilisé jusqu'au milieu du XIX^e siècle dans la province : en effet, cette production détermine indirectement le rendement des céréales dans des sols pauvres comme le sont ceux du Limousin. Mais les bovins jouent en plus un rôle primordial dans les exploitations complètes par la force motrice qu'ils y apportent, faisant de ces animaux l'élément essentiel du cheptel vif.

La répartition des bovins adultes dans l'ensemble des exploitations complètes en fonction du groupe social pour les mêmes dix-huit paroisses que celles qui ont été étudiées ci-dessus ⁴⁸, montre que les « non-paysans » possèdent environ six fois plus de bœufs et une fois et demi plus de vaches que les « paysans », pour un nombre d'exploitations pratiquement identique entre les deux ensembles de propriétaires (tabl. 5.7).

Tableau 5.7 - Répartition des bovins adultes entre « non-paysans » et « paysans » dans 1 107 exploitations complètes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

groupes sociaux	nombre		
	d'exploitations	de bœufs	de vaches
« non-paysans »	543	1 602	2 054
« paysans »	564	263	1 416

Source : *États des fonds*

La composition du train de labour dans les exploitations complètes des divers groupes sociaux révèle que 81% des exploitations de la paysannerie et 71% de celles de l'artisanat ne possèdent que des vaches pour travailler leurs biens, cette proportion étant respectivement de 18%, 5% et 11% pour le clergé, la noblesse et la bourgeoisie (tabl. 5.8). À la différence des exploitations « paysannes » qui dans leur grande majorité ne comportent que des vaches, celles des « non-paysans » sont aussi travaillées avec des bœufs : 38% d'entre elles le sont par deux bœufs accompagnés de deux à six vaches et 49% par quatre bœufs avec deux à dix vaches. Les exploitations « non-paysannes » possédant six bœufs sont en revanche très peu nombreuses, soit 4% du total. Il n'y a que 17% du nombre des exploitations « paysannes » qui utilisent deux bœufs avec deux à six vaches, et ce n'est qu'une infime minorité - 3% - qui dispose de quatre bœufs avec trois à six vaches. La structure différente du train de labour

⁴⁷ Le cheptel vif comprend aussi des ruches. Des animaux de basse-cour sont aussi présents dans les exploitations, mais ils apparaissent très rarement dans les sources. Les différentes catégories d'animaux ruraux, leurs caractéristiques morphologiques et leurs effectifs sont présentés dans le chapitre 7, p. 279-287.

⁴⁸ Il s'agit des paroisses dont il est fait mention à la note 32 ci-dessus. Pour 58 exploitations, le nombre de bovins n'est pas mentionné par les sources, ce qui explique que le nombre total d'exploitations du tableau 5.7 soit inférieur à celui du tableau 5.4 ci-dessus.

entre les exploitations complètes des « non-paysans » et celles des « paysans » est une autre caractéristique, avec la surface, qui différencie donc nettement ces deux types de propriétaires.

Tableau 5.8 - Répartition des bovins adultes entre les groupes sociaux dans 1 107 exploitations complètes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle
(en nombre d'exploitations)

nombre de bovins adultes	« non-paysans »			« paysans »		nbre total d'exploit.
	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	
2 V	3	4	20	294	40	361
3-4 V	1	5	15	93	15	129
5-6 V	-	-	3	9		12
2 B 2 V	1	24	40	55	10	130
2 B 3-4 V	3	31	92	22	8	156
2 B 5-6 V	1	4	10	-	-	15
4 B 2 V	1	4	3	-	-	8
4 B 3-4 V	8	56	123	9	3	199
4 B 5-6 V	2	28	29	4	1	64
4 B 7-10 V	-	3	7	-	-	10
6 B 4 V	-	-	3	1	-	4
6 B 5-6 V	2	5	6	-	-	13
6 B 7-10 V	-	3	3	-	-	6
total d'exploitations	22	167	354	487	77	1 107

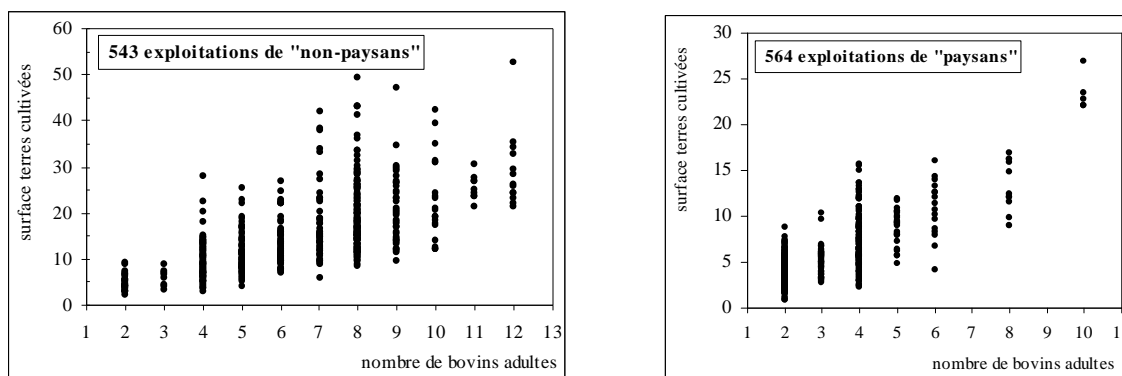
B = bœuf ; V = vache - Source : *États des fonds*

La composition du train de labour ne reflète pas la taille totale d'une exploitation. En effet, pour un même nombre de bovins adultes, la superficie de cette dernière est d'autant plus variable que le nombre d'animaux est plus élevé. Inversement, pour une même surface, le nombre de ces derniers est très différent. Avec quatre bovins par exemple, la superficie des exploitations « non-paysannes » varie de 11 à 50 hectares, alors qu'avec huit bovins elle est comprise entre 22 et 95 hectares et entre 33 et 144 hectares avec dix bovins. Cette variabilité est un peu moins accentuée pour les exploitations « paysannes » : avec deux, quatre et six bovins, la superficie est comprise respectivement entre 4 et 20 hectares, 7 et 42 hectares et 15 et 42 hectares ⁴⁹. En revanche, on pourrait s'attendre à une corrélation assez étroite entre l'étendue des terres cultivées ⁵⁰ dans les exploitations et le nombre de bovins, mais il n'en est rien (fig. 5.5). Pour un même nombre d'animaux, la surface des cultures est en effet extrêmement variable aussi bien dans les exploitations des « non-paysans » que dans celles des « paysans ».

⁴⁹ L'absence de corrélation entre la taille totale d'une exploitation et le nombre de bovins qui la travaillent s'explique par l'importance que prend l'inculte non boisé à mesure que la surface des exploitations augmente, mais aussi par la forte variabilité de la proportion de cet inculte dans des exploitations de même surface.

⁵⁰ Il s'agit de l'ensemble des terres cultivées en continu dans les exploitations, c'est-à-dire à la fois de la sole cultivée chaque année et de celle en jachère au même moment.

Figure 5.5 - Relation entre la surface des terres cultivées (ha) et le nombre de bovins adultes dans les exploitations complètes de « non-paysans » et de « paysans » situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle (Source : *États des fonds*)



La charge de travail, exprimée en nombre d'hectares labourés chaque année par une paire de bovins (bœufs et vaches confondus), varie ainsi de 0,71 à 6,15 hectares chez les « non-paysans » et de 0,41 à 4,43 hectares chez les « paysans » dans l'ensemble des dix-huit paroisses concernées ⁵¹. Dans les deux tiers des exploitations « non-paysannes » et pour quatre exploitations « paysannes » sur cinq, la surface travaillée annuellement reste cependant comprise entre un et deux hectares et demi ⁵². La configuration du relief explique en grande partie la variabilité de la charge de travail des bovins d'une paroisse à l'autre. À Azat-le-Ris, où le relief est peu accidenté, cette charge varie de 1,15 à 4,24 hectares alors qu'à Rempnat où le relief est beaucoup plus accidenté, elle varie de 0,66 à 2,29 hectares. Si les exploitants adaptent donc l'étendue de leurs labours à la topographie, cela ne les empêche pas d'imposer à leurs animaux des conditions de travail très différentes à configuration de relief égale.

Outre les bovins, les exploitations complètes comportent quasiment toutes des ovins et des porcins ⁵³ auxquels s'ajoutent pour une partie d'entre elles des équins et des caprins ⁵⁴. Le nombre de brebis et/ou de moutons est d'autant plus élevé que la superficie de l'exploitation est grande. Il varie d'une quinzaine d'animaux adultes jusqu'à une centaine de têtes dans les exploitations « non paysannes » et d'une dizaine à une cinquantaine d'animaux dans celles des « paysans ». Les exploitations complètes, aussi bien de « non-paysans » que de « paysans », possèdent chacune au moins une truie, certaines d'entre elles ayant en plus plusieurs porcs. Les équins se rencontrent surtout dans les exploitations de la noblesse et de la

⁵¹ La moindre charge de travail dans les exploitations des « paysans » s'explique par le fait que ceux-ci utilisent pour la plupart uniquement des vaches alors que les « non-paysans » emploient en plus des bœufs.

⁵² Dans une même paroisse, la charge de travail des bovins est malgré tout très variable d'une exploitation à l'autre.

⁵³ 5% des exploitations ne possèdent pas, soit des porcins, soit des ovins.

⁵⁴ Le cheptel vif présent dans une exploitation n'appartient pas systématiquement au propriétaire de celle-ci : les animaux sont en effet souvent loués sous forme d'un bail à cheptel, pratique très courante dans la province. C'est de cette manière que de nombreux « paysans » se procurent du bétail pour travailler leurs exploitations, ce qui est beaucoup moins le cas des « non-paysans » lesquels sont presque tous propriétaires des animaux. Le bail à cheptel est étudié en détail p. 293-309.

bourgeoisie et dans une moindre mesure dans celles des « paysans ». Dans l'ensemble des dix-huit paroisses étudiées, une exploitation sur trois pour la noblesse et une sur quatre pour la bourgeoisie élève au moins un équin, alors que cette proportion est de une pour douze chez les « paysans »⁵⁵. Dans les exploitations où cette espèce animale est présente, il n'y a en général qu'un seul équin, plus rarement deux ou trois : il s'agit presque toujours d'une jument poulinière. Les chèvres sont présentes dans environ le tiers du nombre d'exploitations complètes aussi bien chez les « non-paysans » que chez les « paysans » pour l'ensemble des dix-huit paroisses concernées⁵⁶.

Les exploitations incomplètes constituent le second type d'unité élémentaire de mise en valeur du sol. Quelle est leur importance numérique au sein des dix-huit paroisses que nous avons étudiées ci-dessus et quelle est leur répartition entre les divers groupes sociaux ?

4. LES EXPLOITATIONS « INCOMPLÈTES » DANS L'ÉLECTION DE LIMOGES AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE

L'exploitation incomplète se caractérise par sa très faible superficie, quel que soit le statut social de son propriétaire, aussi ne nécessite-t-elle pas de bovins pour être travaillée (tabl. 5.9)⁵⁷. Si le nombre total de ces exploitations n'est pas beaucoup plus élevé que celui des exploitations complètes - 1 253 contre 1 165 - elles appartiennent en revanche très majoritairement à des « paysans ». En effet, dans les dix-huit paroisses concernées, alors que le nombre d'exploitations complètes des « non-paysans » et des « paysans » est à peu près équivalent - 586 et 579 - ces derniers possèdent 94% des exploitations incomplètes.

Tableau 5.9 - Nombre et superficie moyenne des exploitations incomplètes selon les groupes sociaux dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle (Source : *États des fonds*)

groupes sociaux		exploitations incomplètes		rappel : exploitations complètes	
		nombre d'exploit.	superficie moyenne (ha)	nombre d'exploit.	superficie moyenne
« non-paysans »	clergé	23	2,76	29	39,4
	noblesse	22	3,70	171	46,3
	bourgeoisie	32	3,20	386	38,6
« paysans »	paysannerie	857	2,82	502	13,3
	artisanat	319	2,68	77	14,8

⁵⁵ Le nombre d'équins est cependant extrêmement variable d'une paroisse à l'autre. À Azat-le-Ris, toutes les exploitations de la noblesse, 80% de celles de la bourgeoisie et 41% des exploitations « paysannes » ont au moins une jument. À Mounisme et à Saint-Ouen, respectivement 71% et 62% des exploitations « non-paysannes » élèvent une jument. À l'inverse, dans les paroisses de Boisseuil, d'Eybouleuf, de Masléon, de Rempnat et de Saint-Hilaire-Bonneval, moins de 5% des exploitations possèdent un équin, quel que soit le statut social du propriétaire.

⁵⁶ Comme pour les équins, les chèvres sont beaucoup plus nombreuses dans les exploitations complètes de certaines paroisses - Azat-le-Ris, Champnétery, Saint-Hilaire-Bonneval - que dans d'autres où elles sont presque inexistantes - Boisseuil, Coussac-Bonneval, Flavignac, Saint-Ouen, Mounisme.

⁵⁷ Les 18 paroisses concernées par le tableau 5.9 sont les mêmes que celles prises en compte dans les paragraphes 3.3 et 3.4 ci-dessus. Le nombre et la surface moyenne des exploitations complètes de ces 18 paroisses sont rappelés dans ce tableau de manière à pouvoir comparer les deux types d'exploitations entre elles.

La composition de ces « mini-exploitations » est extrêmement variable. La quasi totalité d'entre elles ne disposent pas de tous les différents biens-fonds constitutifs du paysage. Tantôt elles n'ont pas d'herbages, tantôt les boisements sont absents. Parfois, leurs surfaces cultivées se limitent à un jardin ou à une chènevière ⁵⁸. Seuls 5% des exploitations atteignent une surface voisine d'une dizaine d'hectares et possèdent en même temps tous les éléments constitutifs du paysage agricole, sans disposer toutefois de bovins : pour pallier cette absence, elles sont travaillées avec un ou deux ânes pour la plupart d'entre elles ⁵⁹.

Les exploitations incomplètes appartenant aux « non-paysans » sont des borderies que leurs propriétaires afferment. La taille très réduite et la dispersion à travers le finage des quelques parcelles qui composent ces exploitations ne permettent pas d'en faire un corps de domaine complet. Mais ces borderies ne constituent qu'une infime partie des biens fonciers que possèdent leurs propriétaires.

Les deux tiers des exploitations incomplètes possèdent des ovins dont le nombre varie de quelques têtes jusqu'à une trentaine au maximum, mais seulement une sur trois élève un cochon ou une truie. Les chèvres sont présentes dans deux exploitations sur trois dans quelques paroisses alors qu'elles sont inexistantes dans d'autres. Un petit nombre de meuniers, de voituriers, d'aubergistes et de petits marchands ruraux possèdent un cheval qu'ils utilisent comme bête de somme pour leur activité. Certains d'entre eux utilisent pour cela des mules. Un ou deux ânes complètent le cheptel dans environ une exploitation sur trois.

L'ensemble des 1 253 exploitations incomplètes et 1 165 exploitations complètes des dix-huit paroisses ci-dessus occupent 91% de la surface totale de celles-ci ⁶⁰. Deux principaux modes de faire-valoir sont utilisés pour les exploiter.

5. LES MODES DE FAIRE-VALOIR LES EXPLOITATIONS

Les propriétaires d'exploitations complètes et incomplètes les mettent en valeur soit eux-mêmes, soit indirectement par l'intermédiaire d'un métayer ou d'un fermier. La répartition de ces deux modes de faire-valoir pour les deux grands ensembles de propriétaires

⁵⁸ La superficie des 1 176 exploitations incomplètes des « paysans » est la suivante : 12% d'entre elles ont moins d'un demi hectare, 11% entre un demi et un hectare, 24% entre un et deux hectares, 19% entre deux et trois hectares, 11% entre trois et quatre hectares, 10% entre quatre et cinq hectares et 13% entre cinq et douze hectares.

⁵⁹ De telles exploitations sont en fait à la limite entre les exploitations complètes et incomplètes : il suffit en effet que leurs propriétaires se procurent une paire de bovins, par achat ou par location sous forme d'un bail à cheptel, pour qu'elles deviennent des exploitations complètes.

⁶⁰ Le complément de la surface correspond aux réserves seigneuriales et aux communaux.

montre que les « non-paysans » font valoir leurs biens exclusivement de manière indirecte ⁶¹, quel que soit le type d'exploitation (tabl. 5.10) ⁶². À l'inverse, 91% de l'ensemble des « paysans » exploitent directement leurs biens lorsqu'il s'agit d'une exploitation complète et 83% dans le cas d'une exploitation incomplète. Les 9% et 17% de « paysans » qui utilisent le faire-valoir indirect ne sont cependant pas des non-exploitants. Il s'agit en effet pour la plupart d'entre eux de métayers qui travaillent un domaine de « non-paysan » mais qui ne pouvant exploiter leurs propres biens par eux-mêmes, pour raison d'éloignement par exemple ou par surcharge de travail, se trouvent dans l'obligation de les louer à un autre paysan.

Tableau 5.10 - Le mode de faire-valoir des exploitations des « non-paysans » et des « paysans » dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle
(en nombre d'exploitations)

type d'exploitation	complète		incomplète	
	direct	indirect	direct	indirect
« non-paysans »	0	586	0	77
« paysans »	525	54	973	203

Source : *États des fonds*

Le mode de faire-valoir oppose donc nettement les « non-paysans » qui sont tous des non-exploitants, aux « paysans » qui sont très majoritairement les exploitants directs du sol.

Entre fermage et métayage

Le faire-valoir indirect s'effectue selon deux principaux modes d'amodiation, le fermage et le métayage ⁶³.

Dans le cas des exploitations incomplètes, le fermage est la règle aussi bien chez les « non-paysans » que chez les « paysans » ⁶⁴. Le prix de la location est dans la quasi-totalité des cas stipulé en argent et la durée la plus fréquente du bail est comprise entre trois et cinq ans. Il n'y a généralement pas d'autres clauses et conditions hormis la durée et le prix de la location.

Les contrats d'amodiation des exploitations complètes sont beaucoup plus détaillés comme le révèle l'étude d'un corpus de 684 baux ⁶⁵ échelonnés de 1720 à 1790 ⁶⁶ et

⁶¹ Un petit nombre d'exploitations appartenant à des « non-paysans » sont réputées être travaillées par leurs propriétaires : il s'agit en fait d'une fausse exploitation directe car ce ne sont pas ces derniers qui travaillent eux-mêmes le sol mais des domestiques, des valets et des journaliers qu'ils emploient pour cela. Nous considérons ces exploitations comme étant un mode indirect de faire-valoir le sol.

⁶² Le tableau 5.10 concerne les mêmes paroisses que celles des paragraphes 3.3 et 3.4 et du sous-chapitre 4 ci-dessus.

⁶³ Le bail annonce dès le début l'un ou l'autre mode d'amodiation. Dans le cas du fermage, il est dit que le bailleur « afferme et accense » l'exploitation, dans le cas du métayage, le bailleur la « délaisse à bail temporel et à moitié fruits ».

⁶⁴ Mis à part quelques rares cas d'amodiation par métayage pour ce type d'exploitation.

⁶⁵ Ces baux proviennent des études notariales suivantes dont les minutes sont en dépôt aux archives départementales de la Haute-Vienne : Chapoulaudie, en résidence à Bujaleuf, 4 E 9 (15) ; Daniel la Bessière, Saint-Léonard, 4 E 31 (308, 309) ; Delabesse Léonard I, Ambazac, 4 E 57 (19, 20) ; Delabesse Léonard II, Ambazac, 4 E 57 (37 à 44) ; Delabesse Louis I, Ambazac, 4 E 57 (21 à 36) ; Delabesse Louis II, Ambazac, 4 E 57 (41 à 46) ; Dumont, Bujaleuf, 4 E 29 (2) ; Dumont, Saint-

correspondant à des exploitations situées dans un espace territorial d'environ 1 800 km² autour des villes de Saint-Léonard et d'Eymoutiers, lequel dépend pour partie des élections de Limoges, de Bourgneuf et de Tulle ⁶⁷. Pour la période considérée, la répartition de l'ensemble de ces baux selon le mode d'amodiation montre une nette prédominance du fermage sur le métayage, soit respectivement 70% et 30% du nombre total de baux ⁶⁸ (tabl. 5.11). Ces proportions sont toutefois différentes selon qu'il s'agit de « paysans » et de « non-paysans ». Les premiers préfèrent nettement le fermage : 90% d'entre eux optent pour ce mode d'amodiation alors que 65% des seconds sont dans ce cas, avec cependant des différences entre chacun des groupes sociaux composant ces deux ensembles de propriétaires ⁶⁹. Le fermage apparaît donc comme le mode d'amodiation majoritaire des exploitations complètes dans la province tout au long du XVIII^e siècle, quel que soit le statut social du propriétaire.

Tableau 5.11 - Mode d'amodiation des exploitations complètes des « non-paysans » et des « paysans » situées dans un territoire de 1 800 km² dans les secteurs de Saint-Léonard et d'Eymoutiers - 1720 à 1790 (en nombre de baux)

mode d'amodiation		métayage	fermage	total
« non-paysans »	clergé	15	25	40
	noblesse	28	108	136
	bourgeoisie	153	238	391
« paysans »	paysannerie	5	80	85
	artisanat	7	25	32
total		208	476	684
Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 29, 31, 32, 57, 63				

Les baux de métayage et de fermage débutent toujours par l'indication de l'identité des parties - bailleur et preneur - et de leur résidence ⁷⁰. La localisation du bien loué est ensuite précisée et celui-ci est décrit succinctement sous forme d'une énumération des différents bien-

Léonard, 4 E 31 (311 à 319) ; Dutour, Eymoutiers, 4 E 29 (221 à 223) ; Froment, Saint-Léonard, 4 E 31 (138 à 143, 156 à 170) ; Faurillon Antoine puis Léonard, les Billanges, 4 E 57 (1 à 4) ; Fournieux, Saint-Priest-Taurion, 4 E 57 (5 à 7) ; Labesse des Champs, Ambazac, 4 E 57 (14 à 17) ; Mazoupy, Saint-Léonard, 4 E 31 (264, 346) ; Mian, Peyrat-le-Château, 4 E 32 (15 à 18) ; Nicard, Saint-Léonard, 4 E 31 (296, 297) ; Parelou, Saint-Léonard, 4 E 31 (84 à 101, 120 à 122, 138 à 141) ; Péconet, Eymoutiers, 4 E 29 (408, 409) ; Pigner, Châteauneuf, 4 E 63 (4) ; Reymond, Eymoutiers, 4 E 29 (236, 237) ; Soubmagnais, Roziers-Saint-Georges, 4 E 9 (6 à 8) ; Tiquet, Rempnat, 4 E 29 (190 à 195) ; Vernon, Saint-Laurent-les-Eglises, 4 E 57 (8 à 11) ; Veyriaud, Saint-Léonard, 4 E 31 (278 à 295).

⁶⁶ La répartition du nombre de ces baux par période décennale est la suivante : 1720 à 1730 : 118 baux ; 1731 à 1740 : 96 ; 1741 à 1750 : 94 ; 1751 à 1760 : 87 ; 1761 à 1770 : 94 ; 1771 à 1780 : 97 ; 1781 à 1790 : 98.

⁶⁷ Cet espace territorial a la forme d'un polygone irrégulier dont les sommets successifs correspondent aux paroisses suivantes : Rilhac-Rancon, Ambazac, Saint-Martin-Sainte-Catherine, Saint-Amand-Jartoudeix, Saint-Junien-la-Brègère, Saint-Martin-Château, Faux-la-Montagne, Tarnac, Viam, Saint-Vitte-sur-Briance, Glanges, Saint-Paul, Aureil, Saint-Just-le-Martel : voir la délimitation géographique de cet espace sur la figure 8.1, p. 295.

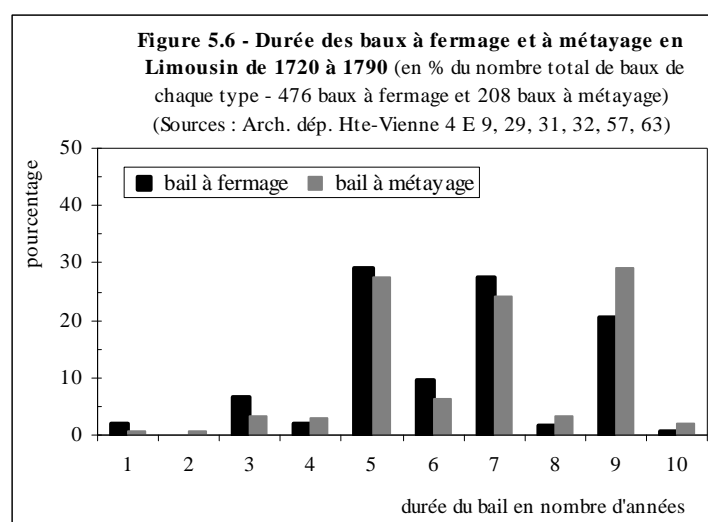
⁶⁸ Ces proportions de 70 et 30% restent les mêmes à plus ou moins 6% pour chacune des décades de la période considérée : il n'y a donc pas de changement très marqué dans le mode d'amodiation des exploitations complètes au cours du XVIII^e siècle et le fermage domine pour chacune des décades de la période 1720 à 1790.

⁶⁹ Le clergé baille à ferme 62% de ses exploitations complètes, la noblesse à 79%, la bourgeoisie à 61%, l'artisanat à 78% et la paysannerie à 94%.

⁷⁰ Voir en annexe, p. 554-555, les diverses clauses des baux à métayage et à fermage.

fonds qui le composent. La durée du bail et la date de début de celui-ci complètent ce préambule des baux. Ensuite, sont passés en revue, mais rarement selon l'ordre ci-dessous, les conditions qui régissent le bail. Elles concernent le prix de celui-ci, la composition du cheptel vif et mort, les semences, les charges telles qu'impositions, rentes, charrois, devoirs divers et des clauses diverses, certaines étant rituelles car se retrouvant dans presque tous les baux alors que d'autres ne sont spécifiques qu'à quelques uns d'entre eux.

La durée de location, tous groupes sociaux confondus ⁷¹, varie de une à neuf années ⁷² mais les baux à durée de 5, 7 et 9 ans ⁷³ sont les plus nombreux aussi bien en fermage qu'en métayage puisqu'ils représentent ensemble respectivement 79 et 81% du nombre total de baux de chacun des deux types d'amodiation (fig. 5.6).



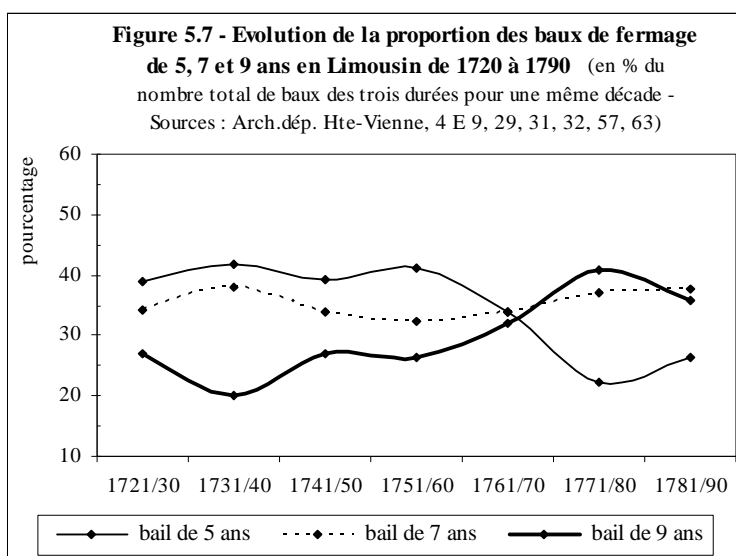
Du point de vue de la durée, il y a donc une très grande similitude entre les deux modes de location des exploitations, les baux à métayage de neuf ans étant cependant un peu plus nombreux que ceux d'une même durée en fermage, soit 29% contre 18%.

⁷¹ Dans l'étude des baux qui suit, nous considérons ensemble les baux d'exploitations des « non-paysans » et des « paysans » car il n'y a pas de différences significatives entre les deux, que ce soit dans la durée du bail, dans la date d'entrée en jouissance et dans les diverses clauses et conditions de celui-ci qui sont pratiquement identiques pour les exploitations des « non-paysans » que des « paysans » : lorsqu'ils amodient leurs biens, ce derniers le font dans les mêmes formes que les propriétaires d'exploitations appartenant à la noblesse, au clergé et à la bourgeoisie.

⁷² Sur les 476 baux à fermage étudiés, nous n'en avons rencontré que trois de plus de neuf ans, soit 10, 11 et 19 ans, et cinq sur les 208 baux à métayage, soit 10, 19 et 29 ans et deux baux à métairie perpétuelle.

⁷³ Quelques auteurs ont mis en relation la durée des baux avec le type d'assolement. Georges Sicard par exemple, *Le métayage dans le midi toulousain à la fin du Moyen-Âge*, 1956, p. 35-36, considère qu'un nombre pair d'années pour les baux à métayage atteste de l'assolement biennal. Alain Contis, *Graulhet au XVIII^e siècle, 1710-1792. Familles, fortunes, mentalités*, 1985, est aussi du même avis. Jean Michel Minovez, « Le paysan et la terre aux marges de Gascogne et de Languedoc du milieu du XVII^e siècle au début du XIX^e siècle », dans *Le notaire, le paysan et la terre dans la France méridionale à l'époque moderne*, 1999, p. 123-124, pense au contraire que la durée des baux ne permet pas d'affirmer que nous avons affaire à un type d'assolement particulier et qu'au biennal ne correspond pas systématiquement un nombre pair d'années de durée du bail. C'est le cas en Limousin où, bien que l'assolement biennal soit la règle, la durée de la forte majorité des baux est un nombre impair d'années.

Au cours du XVIII^e siècle, la proportion des baux à fermage d'une durée de neuf ans augmente alors que ceux de cinq ans diminuent surtout à partir de la décennie 1770. La proportion des baux à sept ans varie peu au cours du siècle (fig. 5.7). Pour les baux à métayage, la proportion de ceux à neuf ans augmente davantage que celle des baux à fermage d'une même durée. Alors qu'il y a entre 20 et 30% de baux à métayage de neuf ans jusqu'au milieu du siècle, la proportion atteint la moitié des baux de cette durée dans les deux décennies précédant la Révolution. Cet allongement de la durée du bail aussi bien en fermage qu'en métayage à partir de la seconde moitié du siècle pourrait refléter une conjoncture moins difficile dans les deux décennies précédant la Révolution. En effet, en période de crise, les bailleurs ont tendance à choisir des baux courts de manière à s'adapter aux aléas de la conjoncture économique ⁷⁴, ce qui est beaucoup moins nécessaire lorsque cette dernière est moins difficile. Or le siècle a connu plusieurs crises importantes ⁷⁵ dont la dernière, avant la Révolution, est celle des années 1769/1771 : l'absence de crises majeures entre 1772 et 1789 pourrait expliquer l'allongement de la durée des baux à métayage comme de fermage durant cette période.



Les baux de métayage et de fermage, outre leur durée et leur évolution sur le siècle qui sont très semblables, contiennent plusieurs autres clauses communes aux deux types d'amodiation. L'une d'elles est la date de début du bail (tabl. 5.12). Celle-ci a lieu pour 77%

⁷⁴ Jean Marie Constant signale à ce propos que les baux courts montrent le désir du bailleur de s'adapter au plus près à la conjoncture économique (« L'évolution de la rente foncière et de la rentabilité de la terre en Beauce aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Prestations paysannes, dîmes, rente foncière et mouvement de la production agricole à l'époque préindustrielle*, 1982, t. 2, p. 530).

⁷⁵ Voir à ce sujet en annexe, p. 437-444.

du nombre total des baux à fermage et pour 80% de ceux à métayage durant deux mois seulement, mars et décembre, avec une nette préférence pour le premier mois ⁷⁶.

Tableau 5.12 - Mois du début des baux dans les exploitations baillées à ferme et à métayage en Limousin de 1720 à 1790 (en % du nombre total de baux de chaque type)

mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	total*
fermage	4,5	5,7	58,0	5,7	2,0	1,0	0,7	0	0	0,8	2,8	18,8	476
métayage	7,0	7,5	47,8	3,5	0,5	0	0	0	0	0	1,5	32,2	208

* = nombre total de baux - Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 29, 31, 32, 57, 63

Aucun bail ne débute donc pratiquement entre mai et octobre. Ainsi, lorsque un nouveau fermier ou métayer entre dans l'exploitation, les blés d'hiver - c'est-à-dire la plus grande partie des plantes cultivées - sont en terre, l'ensemencement ayant été réalisé par le locataire sortant. Cette situation entraîne une clause particulière dans les baux, l'obligation pour le preneur entrant de laisser à sa sortie « les terres bien et dûment ensemencées » de la même quantité de grains que celle qu'il a trouvée à son entrée. Cette quantité de semences est toujours scrupuleusement détaillée dans tous les baux en nombre de setiers avec la mention de la mesure à grains utilisée ⁷⁷. Dans le cas du métayage, il est précisé que les semences sont fournies à moitié par les deux parties alors que dans le cas du fermage, c'est le preneur qui les fournit seul. Plusieurs autres clauses sont communes aux baux à métayage et à fermage alors que certaines sont plus spécifiques à l'un ou l'autre des deux types d'amodiation ⁷⁸.

Les clauses des baux de fermage et de métayage ne se différencient véritablement qu'en ce qui concerne celles qui fixent le prix du bail. En fermage, ce dernier est en effet constant pour la durée du contrat alors qu'en métayage il est variable selon les années. De ce point de vue, le métayage présente un avantage par rapport au fermage lors des années de mauvaises récoltes : en effet, durant celles-ci, le métayer ne donne quoi qu'il arrive que la moitié de ce qu'il a récolté, alors que le fermier est contraint de payer au bailleur un loyer dont le montant peut être supérieur à la valeur des grains et autres productions qu'il recueille.

Tous les baux à métayage sont dits « à moitié fruits », c'est-à-dire « que tous les fruits croissants et naissants par branches et par racines » dans l'exploitation se partagent par moitié entre le bailleur et le preneur. Si cette répartition égalitaire des produits du domaine entre les

⁷⁶ C'est plus spécifiquement un jour particulier de chacun de ces deux mois qui marque le début du bail : le 25 mars, c'est-à-dire la fête de Notre-Dame de mars (54% du total des baux à fermage et 48% de ceux à métayage ce jour-là), et le jour de Noël (17% du total des baux à fermage et 28% de ceux à métayage).

⁷⁷ Dans la Gâtine poitevine, c'est le métayer sortant qui revient moissonner les blés d'hiver qu'il a semés à l'automne précédant sa sortie de l'exploitation (D' Louis Merle, *op. cit.*, 1958, p. 141 ; Jacques Peret, *op. cit.*, 1998, p. 100). Aucun document ne permet d'affirmer qu'il en est de même en Limousin : il est vraisemblable que c'est le métayer ou le fermier entrant qui moissonne les blés d'hiver semés par son prédécesseur comme le laisse supposer la clause des baux relative à la quantité de grains que le preneur entrant doit laisser ensemencée en fin de bail.

⁷⁸ Voir les diverses clauses régissant les baux à métayage et à fermage en annexe, p. 554-555.

deux parties concerne surtout les céréales, ce n'est pas systématique pour les autres productions. Tantôt c'est le blé noir, tantôt ce sont les châtaignes ou les raves qui reviennent en totalité ou aux deux tiers au métayer, à charge pour ce dernier d'en donner une certaine quantité au bailleur, en général plusieurs setiers ou quelques sacs.

En fermage, le prix annuel de la location est stipulé en argent pour 68% des baux, en grains pour 22% et à la fois en argent et en grains pour 10% d'entre eux ⁷⁹. La nature du grain réclamé est toujours le seigle, auquel s'ajoute parfois, mais en très petite quantité, du blé noir et/ou de l'avoine. Le paiement du loyer s'effectue année après année, « sans qu'un pacte puisse accumuler sur l'autre », soit en une seule fois pour 58% des baux ⁸⁰, soit en deux fois pour 42% de ceux-ci. Dans ce dernier cas, dans trois baux sur quatre, la moitié du prix est à acquitter à la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, et l'autre moitié le jour de Noël ⁸¹, et dans 14% des baux, le premier paiement a lieu le 15 août, c'est-à-dire au moment des récoltes, et le second à Noël. Que ce soit en fermage ou en métayage, le prix du bail comporte toujours en plus des redevances diverses en nature à acquitter par le preneur chaque année ⁸².

Dans tous les baux à métayage, le bailleur fournit le cheptel vif au métayer au moment où ce dernier prend possession de l'exploitation ⁸³, ce qui n'est le cas que pour 77% des baux à fermage. Dans ce dernier mode d'amodiation et sur près d'un bail sur quatre, c'est donc au fermier de garnir le domaine de bétail, soit en y mettant ses propres animaux, soit en les louant sous forme d'un bail à cheptel.

Les impositions royales constituent un important poste de dépense dans une exploitation ⁸⁴, mais selon le mode d'amodiation de celle-ci, leur répartition entre le bailleur et le preneur est différente (tabl. 5.13).

⁷⁹ Ces proportions sont établies à partir des 476 baux en fermage pris en compte. De 1720 à 1790, aucun changement net dans le mode de paiement n'a pu être mis en évidence de manière significative : le prix du bail en argent ou en grains se rencontre aussi bien dans les premières décennies du siècle que dans les dernières de celui-ci.

⁸⁰ Dans ce cas, la date du paiement est le jour de Noël pour 52% des baux, le 15 août pour 14%, le 29 septembre pour 10% et 8% à la Toussaint. Pour les 16% restants, le paiement s'effectue au cours de différents mois de l'année.

⁸¹ Le paiement du loyer le 24 juin est avantageux pour le bailleur lorsqu'il perçoit celui-ci en grains. La fin de ce mois correspond en effet à l'époque la plus critique de la période de soudure, c'est-à-dire au moment où le prix des grains atteint en général un maximum, surtout lorsque la récolte à venir s'annonce mauvaise. Le bailleur peut ainsi revendre sur le marché les grains qu'il perçoit du preneur à un prix supérieur à celui qu'il vendrait ces mêmes grains en août ou septembre, c'est-à-dire après les récoltes : durant ces deux mois, les prix sont en effet inférieurs à ceux de la période de pré-récolte. En revanche, pour le preneur, le paiement du loyer en juin peut être une source d'endettement car il n'a pas encore effectué sa récolte et pour s'acquitter de son loyer en grains, il peut être contraint d'en acheter, mais au prix fort.

⁸² Les plus fréquentes de ces redevances sont du beurre (en général dix à vingt livres) et des fromages (une à trois douzaines, secs ou frais). Du lait, quelques douzaines d'œufs, six ou douze poulets ou chapons, quelques dizaines de livres de chanvre ou de laine sont aussi réclamés mais beaucoup moins souvent que le beurre et le fromage. Ces redevances correspondent en fait à un prélèvement forfaitaire car il est bien difficile de connaître précisément la production totale des produits réclamés et donc d'en effectuer un partage rigoureux lorsqu'il s'agit d'un bail à moitié fruits.

⁸³ Nous n'avons rencontré que deux cas sur 208 baux où l'exploitation est dite « sans bestiaux ». Le bailleur fournit aussi au métayer le cheptel mort composé le plus souvent de charrettes avec leurs roues, d'araires, de harnais et de jougs.

⁸⁴ De 1720 à 1790, les impositions royales annuelles s'élèvent environ à une soixantaine de livres pour les plus petites exploitations complètes et elles atteignent jusqu'à cent soixante livres pour les plus grandes (Arch. dép. Hte-Vienne, D 73 ; 22 F 11 ; H supplément Magnac-Laval, E5, E6, E7). Les rentes seigneuriales dont sont chargées les exploitations constituent

Tableau 5.13 - Le paiement des impositions royales dans les baux à métayage et à fermage en Limousin de 1720 à 1790 (en % du nombre total de baux de chaque type)

mode d'amodiation	impositions royales à la charge			nbre total de baux
	du preneur	à moitié	du bailleur	
fermage	87	5	8	476
métayage	34	61	5	208
Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 29, 31, 32, 57, 63				

Dans le cas du fermage, les impositions sont entièrement payées par le preneur pour 87% du nombre total de baux alors que pour 5% de ceux-ci, elles sont acquittées par moitié entre les deux parties⁸⁵. Pour les 8% de baux restants, c'est le bailleur qui paye la totalité des impositions. Dans le cas du métayage, l'intégralité de ces dernières est à la charge du métayer pour 34% des baux⁸⁶ alors que pour 61% de ceux-ci⁸⁷ elles sont à moitié entre les deux parties tandis que dans 5% des cas le bailleur les supporte entièrement⁸⁸. Dans un bail à métayage sur trois, les charges sont donc beaucoup plus lourdes pour le métayer puisqu'il supporte seul les impositions royales. Tous les baux à métayage n'imposent donc pas les mêmes conditions au métayer.

Il n'existe qu'une très faible proportion de baux qui concernent une sous-location d'exploitation. Dans presque tous les cas rencontrés, c'est un bourgeois qui prend à ferme un domaine et qui le sous-loue aussitôt à un paysan mais avec un bail à métayage⁸⁹, les clauses de ce dernier étant les mêmes que celles du bail à ferme, mis à part les conditions de prix de la location. Par ce procédé, ce bourgeois, qui est tour à tour preneur puis bailleur, espère que la valeur des produits qu'il percevra de son bail à métayage sera supérieure au prix de la ferme qu'il a contractée, ce qui lui permettrait alors de réaliser un bénéfice.

un autre poste notable de dépense. Elles sont composées essentiellement de grains dont la valeur atteint plusieurs dizaines de livres au maximum. Dans le cas du métayage, ces grains sont le plus souvent prélevés à la source, c'est-à-dire au moment du partage des grains entre les deux parties, soit uniquement sur la part du métayer, soit sur l'ensemble de la récolte brute. Dans le cas du fermage, les rentes sont généralement comprises dans le prix du bail.

⁸⁵ Ce sont essentiellement les revenus que procure le bétail qui permettent d'acquitter les impositions royales. C'est ce que signale par exemple l'intendant de Limoges, Jacques Armand de Gourgues en 1685 dans une lettre adressée au Contrôleur général : « la vente du bétail constitue le revenu le plus important ; il permet de payer la taille » (Anette Smedley-Weill, *Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances. 1677-1689*, t. I, 1989, p. 186). C'est parce qu'il perçoit la totalité des revenus du bétail que le fermier paye l'intégralité des impositions royales dans 87% des baux à fermage. Pour les 5% de ces derniers où le fermier ne paye que la moitié des impositions, il ne perçoit en contrepartie que la moitié des revenus du bétail.

⁸⁶ Ces 34% correspondent à 71 baux : dans 17 de ceux-ci le métayer perçoit la totalité des revenus du bétail et dans 54 d'entre eux il partage ces revenus avec les bailleur. Les trois quarts des métayers qui sont contraints de payer l'intégralité des impositions ne bénéficient donc que la moitié des revenus de l'élevage.

⁸⁷ Pour ces 61% de baux, les revenus de l'élevage se partagent toujours entre le bailleur et le preneur.

⁸⁸ Le paiement de la totalité des impositions par le bailleur dans 8% des baux à fermage et dans 5% de ceux à métayage s'explique par le fait que les deux cas c'est le bailleur qui perçoit la totalité des revenus que procure le bétail qu'il a baillé à cheptel au fermier ou au métayer lors de son entrée dans l'exploitation, alors qu'en général ces revenus se partagent par moitié entre les deux parties.

⁸⁹ Sur les 684 baux étudiés, nous n'en avons rencontré que 33 sous-locations. Dans trois cas seulement, un curé et deux artisans, la sous-location ne concerne pas un bourgeois

La grande similitude entre les clauses qui régissent le métayage et le fermage en Limousin amène à s'interroger sur la nature exacte de ce dernier mode d'amodiation des exploitations dans la province : le fermage est-il équivalent à celui qui se pratique dans les pays de grande culture ou n'est-il qu'une forme particulière de métayage ?

Grande culture et fermage, petite culture et métayage

Selon les préceptes physiocratiques, à la grande culture est associé le fermage et à la petite culture le métayage, la première étant pratiquée dans les pays les plus riches, la seconde dans les pays pauvres. Turgot est l'un de ceux qui a défini ces deux formes de mise en valeur du sol de la manière suivante ⁹⁰. Dans les pays de grande culture, « les propriétaires trouvent des fermiers qui leur donnent un revenu constant de leur terre et qui achètent d'eux le droit de la cultiver pendant un certain nombre d'années. Ces fermiers se chargent de toutes les dépenses de la culture, des labours, des semences, de meubler la ferme de bestiaux de toute espèce et des instruments de culture. Ces fermiers sont de véritables entrepreneurs de culture » qui possèdent des capitaux importants qu'ils font « travailler » en les consacrant à l'agriculture : « là où ces hommes existent, là où il y a un fonds constant de richesses circulant dans les entreprises d'agriculture, là est la grande culture ». Cette dernière est en quelque sorte une agriculture capitaliste où le fermier prend seul des initiatives.

À l'opposé de ce système, le métayage est le mode de faire-valoir caractéristique des « pays de petite culture. [Dans ceux-ci] il n'existe point d'entrepreneurs de culture, où un propriétaire qui veut faire-valoir sa terre ne trouve pour la cultiver que des malheureux paysans qui n'ont que leurs bras, où il est obligé de faire à ses frais toutes les avances de la culture, bestiaux, instruments, semences, d'avancer même à ce métayer de quoi le nourrir jusqu'à la première récolte ». Ce propriétaire, qui est le seul à courir les risques de pertes de récoltes et de bestiaux, est « le seul véritable entrepreneur de culture, le métayer n'est qu'un simple manoeuvre, un valet, auquel il abandonne une part des fruits pour lui tenir de gages. Mais ce propriétaire n'a pas les mêmes avantages qu'un fermier qui conduit son entreprise avec attention et avec intelligence. Il est forcé de confier toutes ses avances à un homme qui peut être négligent ou fripon et qui n'a rien pour en répondre ». De plus, « ce métayer accoutumé à la vie la plus misérable et qui n'a ni l'espérance ni même le désir de se procurer un état meilleur, cultive mal, néglige d'employer les terres à des productions commercables et

⁹⁰ Dans un mémoire présenté au Conseil en septembre 1766 concernant les impositions de la généralité de Limoges, où Turgot définit les caractéristiques de la grande et de la petite culture. Ce document a été publié pour la première fois dans les *Éphémérides du Citoyen*, 1767, t. VI, p. 76-97. Le vicomte de Mirabeau l'a fait imprimer en Limousin en 1789 (Arch. dép. Hte-Vienne, C 100). Ce mémoire est repris par Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot*, t. 2, 1914, p. 445-468. Les citations qui suivent sont extraites de ce texte de Turgot.

d'une grande valeur ; il s'occupe par préférence à faire venir celles dont la culture est moins pénible et qui lui donnent une subsistance plus abondante, comme le sarrasin, et surtout la châtaigne qui ne donne d'autre peine que de la ramasser. Il est même peu inquiet sur sa subsistance ; il sait que si la récolte manque, son maître sera obligé de le nourrir, pour ne pas voir abandonner son domaine ». Pour Turgot, le Limousin est l'une de ces « provinces pauvres de l'intérieur du royaume abandonnées à la culture par métayers ».

Si l'on se réfère aux concepts physiocratiques, les paysans limousins qui prennent en fermage une exploitation sont donc très loin d'être ces entrepreneurs de culture que décrit Turgot. En effet, ils ne font pas les avances à la culture car ils ne disposent pas ou peu de capitaux, ils apportent rarement avec eux le bétail et le matériel et leurs pratiques agricoles sont identiques à celles des métayers. Tout comme ces derniers, ils ne font en fait que fournir leurs bras. De plus, la plupart des conditions imposées aux fermiers et aux métayers par les baux sont identiques et elles ne différencient guère les deux modes d'amodiation mis à part les conditions de prix. Le fermage, tel qu'il est pratiqué en Limousin, apparaît ainsi beaucoup plus comme une forme particulière de métayage qui n'a rien de commun avec le fermage des pays de grande culture tel que le conçoivent les physiocrates.

Quant au métayage tel que le décrit Turgot, c'est ce système arriéré de mise en valeur du sol que dénoncent les Physiocrates⁹¹ car il concentre à leurs yeux tous les défauts⁹² de « l'agriculture traditionnelle »⁹³. Le métayage ne présente cependant pas partout en Limousin que des aspects négatifs. En effet, les métayers de la province ne sont pas tous dans une situation aussi déplorable que celle que décrit Turgot. Ceux qui exploitent un domaine d'une quarantaine d'hectares et pour lesquels le partage à moitié des diverses productions, des revenus du bétail et des charges est effectif ne sont sans doute pas les plus misérables des paysans. D'autant plus que certains de ces métayers sont propriétaires en plus d'un petit bien qu'ils louent et qui constitue une autre source non négligeable de revenus. À l'inverse, c'est lorsque le « maître » impose des conditions plus dures à son métayer, comme le paiement de la totalité des impositions royales et des rentes seigneuriales, que la situation de ce dernier est nettement plus difficile et que ses conditions d'existence sont continuellement à la limite de la précarité et qu'il bascule très facilement dans l'indigence.

⁹¹ À la suite des physiocrates, Arthur Young par exemple se montrera lui aussi très critique envers le métayage (*Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, éd. Henri Sée, 1931, p. 734-742).

⁹² C'est-à-dire que le métayage entretient la routine et l'archaïsme des pratiques, il empêche tout esprit d'entreprise et d'initiative, il s'oppose aux progrès de l'agriculture, il maintient le paysan dans la misère et il n'incite pas ce dernier à augmenter le volume de ses productions et à améliorer ses techniques culturales.

⁹³ Par opposition à « l'agriculture nouvelle » prônée par les physiocrates et les agronomes (d'après Octave Festy, *L'agriculture pendant la Révolution française. Les conditions de production et de récolte des céréales. Étude d'histoire économique. 1789-1795*, 1947, p. 14).

6. CONCLUSION

Un peu plus des quatre cinquièmes du territoire limousin est mis en valeur par des exploitations complètes. Elles possèdent tous les différents biens-fonds qui composent l'espace rural et elles disposent d'un train de labour constitué au minimum d'une paire de bovins adultes ⁹⁴. Leur superficie différencie nettement celles appartenant aux « non-paysans » de celles possédées par les « paysans » : près de neuf sur dix des premières ont plus de vingt hectares alors que moins de deux sur dix des secondes sont dans ce cas. En revanche, elles ne sont pas fondamentalement différentes en ce qui concerne leur structure. La proportion relative qu'y prend chacun des types de biens-fonds est en effet semblable dans les exploitations des « non-paysans » et dans celles des « paysans », c'est-à-dire qu'aucun groupe social ne développe très fortement et n'accapare tel ou tel type de bien-fonds en délaissant les autres. Tout au plus observe-t-on que par rapport aux « non-paysans », les « paysans » consacrent une proportion légèrement supérieure de leurs exploitations aux terres cultivées et aux châtaigneraies, le tout au détriment de l'inculte non boisé. En fait, l'exploitation complète « paysanne » est une exploitation « non-paysanne » de taille réduite.

D'une paroisse à l'autre, la composition des exploitations complètes de « non-paysans » et de « paysans » est en partie dépendante des conditions environnementales, ce qui signifie que l'homme n'est pas entièrement maître de ses choix pour structurer ses exploitations. En effet, dans les secteurs les plus favorisés par le climat, le relief et le sol, la proportion des terres cultivées est plus importante et les incultes sont les moins étendus, tandis que plus les conditions de milieu sont contraignantes, plus la surface des cultures se réduit et plus les incultes prennent de l'extension. Seule la proportion des herbages reste à peu près constante partout, quelles que soient les conditions de milieu.

Le train de labour qui garnit les exploitations complètes est un autre élément qui différencie celles des « paysans » et des « non-paysans » : 88% de ces dernières disposent à la fois de bœufs et de vaches, contre 20% pour les exploitations « paysannes », toutes les autres étant travaillées uniquement avec des vaches.

Le mode de faire-valoir les exploitations complètes oppose les « non-paysans » aux « paysans ». Tandis que 91% de celles appartenant à ces derniers sont travaillées directement par ceux-ci, toutes celles appartenant aux « non-paysans » le sont de manière indirecte sous forme d'une location, soit en fermage, soit en métayage. La principale différence entre ces deux modes d'amodiation concerne les conditions de prix. Mis à part ces dernières, les

⁹⁴ Un peu moins d'un cinquième du territoire limousin est mis en valeur par des exploitations incomplètes, véritables « mini-exploitations » dont la taille moyenne est d'environ trois hectares ; 94% de celles-ci appartiennent aux « paysans ».

clauses régissant le métayage et le fermage en Limousin sont similaires, ce qui ne différencie guère ces deux modes d'amodiation. Le fermage tel qu'il est pratiqué dans la province s'apparente beaucoup plus à une forme particulière de métayage n'ayant rien de commun avec le fermage des pays de grande culture tel que le définissent les physiocrates pour qui le fermier est un entrepreneur de culture disposant de capitaux et faisant les avances à la culture, ce qui n'est jamais le cas du fermier limousin qui ne met que ses bras au service du propriétaire bailleur. De ce point de vue, le Limousin est un pays de petite culture.

En définitive, à travers l'exploitation agricole, c'est toute une hiérarchisation du monde paysan qui se dessine depuis l'individu exploitant lui-même avec ses propres bestiaux les vingt ou trente hectares dont il est propriétaire jusqu'à celui qui ne possède qu'un minuscule lopin, ce qui l'oblige très souvent à se louer comme journalier. Alors que le premier est relativement indépendant et qu'il dispose d'une certaine aisance, le second est fortement dépendant et ses conditions d'existence sont très précaires. Entre les deux se situe toute une gamme de « paysans » - ceux qui possèdent une exploitation complète, ceux qui en ont une mais incomplète, ceux qui sont métayers - qui en fonction de l'étendue de leurs biens propres ou de leurs conditions de métayage, évoluent entre l'indépendance et la dépendance et entre une relative aisance et une précarité plus ou moins prononcée.

Après avoir défini les principales caractéristiques des exploitations agricoles, il reste à examiner quelles sont les méthodes de travail du sol et les pratiques paysannes, ainsi que les « performances » de l'agriculture limousine. Ces thèmes constituent l'objet du chapitre suivant lequel vient clore la seconde partie.

CHAPITRE 6

PRATIQUES ET PRODUCTIONS AGRICOLES

Le Limousin est un pays de polyculture. Le seigle, qui est la céréale la plus largement cultivée au détriment du froment, et la triade « châtaignes - sarrasin - raves », constituent les productions agricoles végétales les plus caractéristiques du Limousin et les plus développées. S'y ajoutent d'autres cultures comme la vigne et le maïs mais qui ne prennent de l'extension que très localement. Quant aux méthodes culturales, ce sont celles de « l'agriculture traditionnelle ou ancienne »¹. L'assolement biennal et la pratique de la jachère y sont la règle partout à travers l'espace provincial.

1. LES PRATIQUES AGRICOLES

Il existe deux catégories de terres labourables en Limousin, celles qui sont cultivées en continu par un assolement biennal, et celles qui sont exploitées de manière intermittente et ne fournissent une récolte que tous les quatre, six, voire huit à dix ans et même davantage². Les premières sont appelées « terres à seigle », « terres à froment » ou tout simplement « terres » par les sources et les secondes « chaumes », « champs froids » et « retadis ». La différence de périodicité de mise en culture de ces deux grandes catégories de terres se traduit par un revenu net annualisé très différent : celui d'une chaume est en effet toujours deux à quatre fois moins élevé que celui d'une terre à seigle et trois à six fois moins que celui d'une terre à froment selon les paroisses³.

1.1. Prédominance de l'assolement biennal

Au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, les terres exploitées en continu en assolement biennal représentent les trois quarts de la totalité des terres labourables⁴. C'est la proportion que révèlent les *états des fonds* pour la plupart des paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle avec cependant des variations autour de cette proportion⁵. Mais dans

¹ Expression de Octave Festy (*L'agriculture pendant la Révolution française. Les conditions de production et de récolte des céréales. Étude d'histoire économique. 1789-1795*, 1947, p. 14-37). C'est en 1750, dans le *Traité de la culture des terres selon les principes de M. Tull, anglais*, de Duhamel du Monceau, qu'apparaissent les expressions « nouvelle agriculture » et « nouveau système d'agriculture » que prônent les agronomes et les physiocrates

² Ces deux grandes catégories de terres labourables ont été évoquées p. 126-128.

³ Voir à ce sujet le tableau 3.1, p. 130.

⁴ *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 278-279.

⁵ A Azat-le-Ris, à Boisseuil, à Champsac, à Eybouleuf, à Masléon, à Linards, à Saint-Hilaire-Bonneval et à Saint-Ouen, les terres exploitées de manière continue représentent en effet les trois quarts du total des terres labourables, alors que cette proportion est de l'ordre de 60 à 70% à Balledent, à la Bazeuge, à Berneuil, à Cieux et à Mounisme. Elle atteint par contre 80 à 90% à Flavignac et à Peyrat-de-Bellac. Quelques *états des fonds* comme ceux d'Azat-le-Ris, de la Bazeuge, de Journac et de Saint-Ouen précisent que les terres, aussi bien celles à seigle qu'à froment, « rapportent tous les deux ans ».

certaines de celles-ci, comme à Rempnat, les terres exploitées en assolement biennal ne représentent qu'à peine 50% de la surface totale des terres labourables de cette paroisse, le sol plus pauvre et plus acide demandant un temps de non-culture plus long pour se régénérer.

L'assolement biennal est le système cultural qui prévaut en Limousin depuis au moins le Moyen Age ⁶. Il perdure tout au long de l'Ancien Régime comme l'attestent diverses sources. En juillet 1573 par exemple, dans un échange de deux domaines situés à Ussel, il est précisé que l'un de ceux-ci comporte, outre les prés et autres types de biens-fonds, « 14 setérées de terre semées et autres 14 en labour » ⁷, ce qui traduit un assolement biennal, avec deux soles de même superficie, l'une cultivée et prête à être récoltée, et l'autre correspondant à une jachère qui a été préparée par un labour en vue des semailles et de la culture de l'année suivante. Dans l'élection de Brive, vers 1670, on « sème les terres de deux en deux ans » ⁸. À la veille de la Révolution, dans cette même élection, « les terres ne reposent jamais qu'un an. Elles sont divisées en deux parties égales. Tandis qu'une moitié est en récolte, l'autre est en jachère » ⁹. Il en est de même dans l'élection de Limoges à la même époque ¹⁰. Au début du XIX^e siècle, l'assolement biennal est toujours la méthode de culture de la majeure partie des terres labourables, lesquelles « après avoir donné une récolte, restent en jachères jusqu'à l'année suivante ; on appelle cet état de repos le *guéret* » ¹¹. Il arrive cependant que de manière très localisée et sur de faibles étendues, des parcelles cultivées en seigle ou en froment « rapportent tous les ans » ou bien « de trois années deux » ¹².

L'assolement biennal est considéré par les tenants de la nouvelle agriculture¹³ - agronomes et physiocrates - comme le plus médiocre système de culture car avec la jachère, c'est la moitié des terres cultivables qui reste improductive chaque année. La conséquence est une production céréalière moindre que celle que l'on obtiendrait en cultivant la jachère, ce qui permettrait de résoudre le problème des subsistances qui est l'objectif primordial de

⁶ Jean Tricard, *Les campagnes limousines du XIV^e siècle au XVI^e siècle*, 1996, p. 191.

⁷ « Echange de deux domaines entre deux marchands d'Ussel (1^{er} juillet 1573) », *BSLSAC*, 1894, t. 165, p. 276.

⁸ « Etat des paroisses de l'élection de Brive », *BSSHAC*, t. 103, 1981, p. 73, t. 104, 1982, p. 51, 57, 61, t. 105, 1983, p. 148, 149, 153, 155. Document non daté, mais rédigé entre 1660 et 1675. Les paroisses qui mentionnent l'assolement biennal sont les suivantes : Beyssac, Beyssenac, Branceilles, Chamboulive, Coubjours, Eyburie, Meyrignac-l'Eglise, Perpezac-le-Noir, Sainte-Féréole, Saint-Germain-les-Vergnes, Saint-Jal, Seilhac, Saint-Julien, Ségur, Saint-Ybard, toutes situées en Corrèze.

⁹ H. Lascoux-Germinac, « Mémoire sur la topographie médicale de la partie couverte ou boréale du Bas-Limousin. Janvier 1787 », *BSSHAC*, t. 110, 1988, p. 63.

¹⁰ « Les terres se sèment une année sur deux et reposent l'autre année » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118, Mémoire d'un commissaire aux tailles concernant Pageas et son enclave Chenevières, vers 1764 ; C 185, Rôle du vingtième de Feytiat, 1790 ; C 186, Rôle du vingtième du Vigen, 1777 ; C 188, Rôle du vingtième de Pierre-Buffière, 1782 ; C 190, Rôle du vingtième de Solignac, 1777. Toutes ces paroisses sont situées en Haute-Vienne).

¹¹ *Statistique de la Haute-Vienne*, op. cit., 1808, p. 277.

¹² C'est le cas par exemple à Saint-Robert-Saint-Maurice et à Saint-Solve, en Corrèze (« Etat des paroisses de l'élection de Brive », *BSSHAC*, t. 104, 1982, p. 66 ; t. 105, 1983, p. 148) et à Azat-le-Ris où l'on compte une trentaine de parcelles de ce type, mais ces cultures ne représentent que 3% du nombre total de parcelles cultivées en céréales de cette paroisse (*État des fonds d'Azat-le-Ris*, Haute-Vienne).

¹³ Cf. la note 1 ci-dessus.

l'agriculture nouvelle ¹⁴. Dans le cas limousin, la jachère s'avère pourtant indispensable. La pauvreté des sols de la province combinée à l'insuffisance des engrais et des amendements impose en effet cette période de repos qui correspond à une étape du cycle cultural. Le terrain en jachère n'est en effet pas une friche, il est au contraire travaillé et préparé par plusieurs labours en vue d'une récolte future. Compte tenu des limites des moyens agro-techniques disponibles en Limousin au XVIII^e siècle, l'alternance culture-jachère apparaît comme la solution la mieux adaptée aux caractéristiques des terres limousines : une mise en culture plus fréquente épuiserait très vite celles-ci.

1.2. Les mises en culture intermittentes

La périodicité de mise en culture des parcelles qui restent incultes temporairement tels que les chaumes et les champs froids, est très variable dans une même paroisse. A Azat-le-Ris par exemple, en 1742, elle est comprise entre quatre et douze ans pour la très forte majorité des 113 parcelles de « chaumes à seigle » de cette paroisse ¹⁵ (tabl. 6.1). La taille de ces parcelles cultivées de manière intermittente est extrêmement variable. Elle varie d'un dixième d'hectare jusqu'à plus de six hectares. Tous les groupes sociaux pratiquent ce type de culture. D'une manière générale, les plus petites parcelles appartiennent aux « paysans » alors que les plus grandes sont la propriété des « non-paysans ».

Tableau 6.1 - Périodicité de mise en culture des « chaumes » dans la paroisse d'Azat-le-Ris en 1742 (Source : *État des fonds*)

périodicité de mise en culture	tous les 4 à 6 ans	tous les 7 à 10 ans	tous les 10 à 12 ans	tous les 12 à 15 ans	tous les 15 à 20 ans	total
nombre de parcelles	38	16	52	2	5	113
surface totale (ha)	41,83	13,49	60,82	6,06	5,46	127,66
taille des parcelles (ha)	0,1 à 5,0	0,1 à 5,1	0,1 à 6,6	0,36 et 5,7	0,4 à 3,0	0,1 à 6,6

C'est une périodicité semblable de mise en culture des chaumes qui s'observe à la Bazeuge ¹⁶, à Jourgnac ¹⁷ et à Saint-Ouen ¹⁸. Dans la *Montagne* limousine, la culture intermittente se pratique avec des périodicités encore plus longues, les sols en friche cultivés

¹⁴ Gérard Béaur, *Histoire agraire de la France au XVIII^e siècle*, 2000, p. 174-175.

¹⁵ A côté de ces 113 parcelles de « chaume à seigle » qui couvrent 127,66 hectares, soit 9,9% de la surface totale des terres cultivées en assolement biennal, il existe en plus 204 parcelles appelées seulement « chaume » (244,8 hectares au total), pour lesquelles le document ne précise pas si elles sont mises en culture épisodiquement (*État des fonds* d'Azat-le-Ris).

¹⁶ Dans cette paroisse la périodicité de mise en culture des chaumes varie entre trois et douze ans (*État des fonds* de la Bazeuge ; Haute-Vienne).

¹⁷ À Jourgnac, les cultures de seigle et de froment en assolement biennal représentent 636 hectares de la surface paroissiale, soit un peu plus de trois fois la surface des chaumes cultivées de manière intermittente lesquelles couvrent 195 hectares. La périodicité de mise en culture de ces dernières est la suivante : 88 hectares sont cultivés tous les 3 à 5 ans ; 69 hectares tous les 5 à 10 ans ; 36 hectares tous les 10 à 15 ans et 2 hectares tous les 18 à 20 ans. (*État des fonds* de Jourgnac ; Haute-Vienne).

¹⁸ La périodicité de mise en culture des chaumes varie entre quatre et sept ans dans cette paroisse (*État des fonds* de Saint-Ouen ; Haute-Vienne).

épisodiquement y étant encore plus pauvres que ceux des paroisses précédentes. C'est ce que montre une déposition judiciaire au sujet de la dîme faite en 1737 par un des individus appelés à témoigner, Michel Veissière, marchand de Saint-Étienne-aux-Clos¹⁹. Celui-ci déclare qu'il possède depuis quarante six ans dans le village où il réside « trois pièces de pâturaux d'une contenance d'environ quatorze setérées, mesure d'Ussel, desquelles il a coutume de défricher chaque année deux ou trois quartelades pour y semer une année des raves et l'autre du froment, et ainsi en suivant même quantité chaque année jusqu'à ce qu'il a fini de défricher les dites trois pièces, lesquelles il a défriché deux fois en entier depuis qu'il est habitant du dit village ». La périodicité de mise en culture de la même parcelle est donc d'environ vingt deux ans²⁰, mais elle cultivée deux années de suite avant de retourner à la friche²¹. Mais « les habitants du dit village qui ont moins de terre et moins de pâturaux que lui [Michel Veissière] ont accoutumés de rouvrir les terres défrichées plus souvent », tous les dix à quinze ans environ. Quant aux terres de bruyères et aux brandes, elles se reposent plus longtemps, entre vingt et vingt cinq ans en moyenne « car elles ne sont pas si bonnes que celles des pâturaux », comme l'explique un autre témoin, Mathieu Eymard, laboureur de la même paroisse. À Saint-Pardoux-le-Vieux, en pleine *Montagne* limousine, un septuagénaire témoigne en 1715 que les habitants ont défriché une lande qui n'avait pas été mise en culture depuis trente cinq ou quarante ans²². C'est la même périodicité qui s'observe à Hautefage pour les champs froids qui « ne donnent une récolte que tous les quarante ans » alors que les chaumes en donnent une tous les quatorze ans²³.

La pratique de l'assolement biennal ou de la culture intermittente montre que les paysans ont acquis au fil du temps une bonne connaissance, même si elle n'est qu'empirique, des diverses possibilités agronomiques de leurs sols. Ils savent en effet distinguer ceux qui peuvent être cultivés de manière continue de ceux qui ne peuvent l'être qu'épisodiquement avec quelque chance de succès²⁴. On peut y voir une pratique réfléchie qui sait s'adapter à la diversité des conditions édaphiques.

¹⁹ Arch. dép. Corrèze, B 585, séance du 9 décembre 1737. Ce témoignage est cité partiellement par Jean Boutier, « Défricher en Bas-Limousin au XVIII^e siècle. Immobilisme économique et conflits agraires », *BSLSAC*, 1978, t. 81, p. 76-77, ainsi que par Nicole Lemaitre, *Bruyères, communes et mas. Les communaux en Bas-Limousin depuis le XVI^e siècle*, 1981, p. 20-21. Saint-Étienne-aux-Clos est une paroisse de la Corrèze située entre 600 et 700 mètres d'altitude sur la bordure orientale de la *Montagne* limousine.

²⁰ La setérée est composée de quatre quartelades ou quartelées. En comptant une mise en culture de deux quartelades et demi chaque année, la même parcelle est à nouveau cultivée au bout de vingt deux ans.

²¹ La parcelle défrichée est parfois cultivée sur plus de deux années successives comme le décrit un autre témoin : « il sème ordinairement la première année des raves, la seconde du froment, la troisième de l'avoine et la quatrième du blé noir ».

²² Cité par Jean Boutier, *loc. cit.*, 1981, p. 76, d'après André Fel, *Les hautes terres du Massif Central*, 1962, p. 26.

²³ *Observations sur la paroisse d'Hautefage, par M. Lespinasse Delachassagne, avocat à Tulle, 1782*, Arch. dép. Hte-Vienne, C 121. Hautefage est une paroisse du sud-est de la Corrèze.

²⁴ Jean Boutier, *loc. cit.*, 1981, p. 76, considère la culture intermittente comme « une pratique régie par des règles tacites dont la pratique s'est systématisée de générations en générations en un savoir quasi-normatif ».

1.3. Les façons culturales

Les semailles des céréales s'effectuent sur un sol qui a été préparé par plusieurs labours²⁵. Ceux-ci sont effectués « avec des bœufs dans tout le Limousin »²⁶ et avec des vaches, jamais avec des chevaux. Quelques exploitants ne travaillant qu'une surface très réduite utilisent l'âne pour le labour car ils ne peuvent acquérir ou entretenir un train de labour constitué de bovins. La plupart du temps ces petits exploitants ne disposent que d'un seul âne²⁷ et l'entraide entre voisins permet de constituer un attelage de deux animaux²⁸.

Le paysan savait parfaitement adapter ses labours à la configuration du relief et aux propriétés physiques du sol. Dans le nord-ouest de l'élection de Brive par exemple, les « agriculteurs connaissent assez bien la nature des terres qu'ils cultivent ». Ils savent en effet que les parcelles qui sont naturellement humides doivent « être ensemencées de bonne heure » et que « leurs sillons doivent être plus élevés » ; sur les terrains en pente, pour moins fatiguer les bestiaux lors du labour, « on sillonne transversalement »²⁹. Sur les versants, les terres « n'ont pas besoin d'être labourées profondément, surtout dans les coteaux qui sont en pente fort rapide », sinon elles sont « dégradées par les ravines »³⁰. En effet, lorsque surviennent des orages ou des pluies abondantes sur ces sols de versant alors qu'ils sont en labour, « la terre est entraînée jusqu'au tuf dans les pacages et prairies qui sont dans les bas » et cela « cause des dommages considérables »³¹. La combinaison d'un terrain plat avec une texture très argileuse du sol rend délicat les labours et nécessite de l'expérience pour les réussir au bon moment. C'est le cas en Basse-Marche où le « tuf du terrain est argileux et tient l'eau comme un bassin de façon qu'il faut être actif pour mettre le terrain en labour, tandis qu'il n'est pas trop mouillé ni trop sec, parce qu'autrement ou il est trop mouillé ou trop dur pour faire les labourages »³². Mais lorsque le sol est sec, « dans un terrain fort », c'est-à-dire argileux, il « n'est pas possible d'introduire la charrue », contrairement à « un pays léger »³³.

²⁵ Voie en annexe, p. 556, la manière dont sont effectués ces différents labours.

²⁶ Arch. dép. Haute-Vienne, C 188, Rôle du vingtième de Pierre-Buffière, 1782.

²⁷ Dans 15 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle (Azat-le-Ris, Balledent, Boisseuil, Champnétery, Champsac, Cieux, Coussac-Bonneval, Flavignac, Linards, Masléon, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Ouen, Mounisme, Sussac), sur les 67 propriétaires paysans qui disposent d'ânes, 60 n'en possèdent qu'un seul, 6 seulement en ont deux chacun et un seul trois.

²⁸ Le paysan utilisant les ânes au labour « les fait tirer du poitrail et les attèle de front », *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 346.

²⁹ H. Lascoux-Germinac, *loc. cit.*, 1988, p. 63-64. Bien qu'il soit précisé que c'est pour éviter la fatigue des bestiaux que l'on laboure en travers, c'est-à-dire perpendiculairement à la pente, il est vraisemblable que le paysan s'est aperçu que cette méthode présente un autre avantage, celui de limiter le ruissellement hydrique et l'érosion du sol, ce qui n'est pas le cas dans le cas d'un labour dans le sens de la pente.

³⁰ Arch. dép. Haute-Vienne, C184, Rôle du vingtième de Boisseuil, 1784 ; C 185, Rôle du vingtième de Feytiat, 1783 ; C 188, Rôle du vingtième de Pierre-Buffière, 1782 ; C 189, Rôle du vingtième de Saint-Jean-Ligoure, 1780.

³¹ Arch. dép. Haute-Vienne, C 118, observations de 1764 concernant les paroisses de Dompierre, Droux et Villefavard.

³² Arch. dép. Haute-Vienne, C 118, observations de 1764 concernant la paroisse de Saint-Léger-Magnazeix.

³³ Juge de Saint-Martin, *Observations météorologiques et économiques, faites pendant l'Année 1791, dans le département de la Haute-Vienne*, s.d., p. 30.

Les semailles de seigle et de froment s'effectuent depuis le début « de septembre jusqu'aux approches de Noël », mais il est souhaitable qu'elles soient terminées à la fin de septembre car le blé semé durant ce mois « est plus fort en paille et plus riche en grain ». De plus, « il est prouvé » qu'un semis précoce « économise un tiers de la semence » car « la sève étant encore en mouvement force la germination » alors qu'avec un semis plus tardif, « le grain pourrit au lieu de germer ». Pourtant un grand nombre de cultivateurs sèment plus tardivement, jusqu'à la mi-octobre pour le froment car « ils s'imaginent qu'un ensemencement trop précoce de ce grain le rend sujet à la pourriture ». Le maïs se sème dans les premiers jours du mois de juin, tout comme le sarrasin ³⁴.

On réserve parfois le froment aux terres de première qualité, dites « bonnes », et le seigle à celles de seconde qualité, qualifiées de « médiocres » ³⁵. Les semences sont rarement renouvelées. On emploie en général les grains de la dernière récolte sans choisir plus particulièrement ceux qui ont le meilleur aspect et l'on ne pratique que fort peu le chaulage pour préserver les semences de la carie et du charbon. La herse à dents de fer est parfois utilisée pour détruire le chiendent, mais on ne connaît pas l'usage du rouleau sur les blés en herbe. Les sarclages du seigle et du froment « sont trop négligés, on ne les fait pas avec assez de soins et on ne les répète pas assez souvent » ³⁶.

En Limousin, l'usage général est de semer un setier de grain par setérée de terre ³⁷. C'est cette norme que mentionnent diverses sources depuis les dernières décennies du XVII^e siècle jusqu'à la Révolution ³⁸. En un lieu donné, la relation entre la contenance du setier utilisé et la surface de la setérée que celui-ci ensemence permet de calculer la densité du semis. Là où le setier et la setérée de Limoges par exemple sont usités, l'ensemencement est de 2,15 hectolitres par hectare ³⁹. La relation entre les divers couples « setier - setérée » qui existent en Limousin ⁴⁰ montre que ces deux valeurs sont étroitement corrélées (fig. 6.1) ⁴¹. Le

³⁴ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 281-282.

³⁵ C'est le cas par exemple à Feytiat, Solignac et au Vigen (Arch. dép. Hte-Vienne, C 185, Rôle du vingtième de Feytiat, 1790 ; C190, Rôle du vingtième de Solignac, 1777 ; C186, Rôle du vingtième du Vigen, 1777). En revanche, à Pierre-Buffière, les terres de première qualité reçoivent indistinctement du froment ou du seigle (Arch. dép. Haute-Vienne, C 188, Rôle du vingtième de Pierre-Buffière, 1782). Ces quatre paroisses sont situées en Haute-Vienne.

³⁶ Ce paragraphe d'après la *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 298.

³⁷ « La sesterée est l'étendue suffisante de terrain pour recevoir un setier de grain » (H. Lascoux-Germinac, *loc. cit.*, 1988, p. 63).

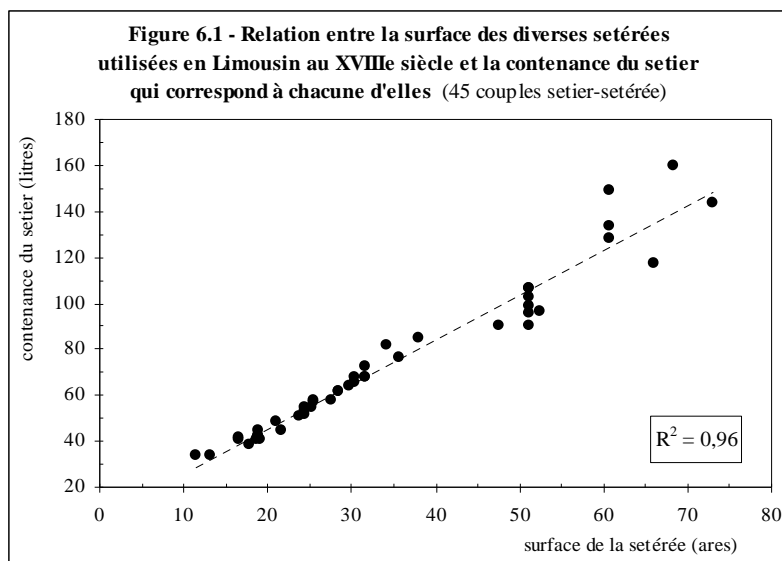
³⁸ Dans l'élection de Brive par exemple, à Saint-Viance, à Sainte-Feréole, à Saint-Hilaire-Taurieux et à Saint-Cyprien, on sème « un setier de blé par setérée » dans les dernières années du XVII^e siècle (« Etat des paroisses de l'Eslection de Brive », *BSSHAC*, t. 103, 1981, p. 73, t. 104 ; 1982, p. 52, 60, 70). Un siècle plus tard, au Vigen (Haute-Vienne), on sème aussi un setier de froment ou de seigle par setérée (Arch. dép. H.-V., C 186, Rôle du vingtième du Vigen, 1777), ainsi que dans le district de Tulle à l'époque révolutionnaire (A. N., F¹⁰ 295, Enquête de l'an II sur les engrais).

³⁹ Le setier de Limoge contient 51,2 litres et la setérée correspondante mesure 2374,2 m².

⁴⁰ Il existe un peu plus d'une quarantaine de setérées différentes en Limousin, à chacune d'elles correspondant un setier.

⁴¹ Les sources utilisées pour établir la figure 7.1 proviennent des Arch. dép. Gironde (C 3797), des Arch. dép. Hte-Vienne (B 524 ; C 11, D 53, 63, 66, 154, 644 à 647, 771 ; 1 F Arpentements ; I/K 103 ; L 228 ; 6 M 405 ; série 3 P : cadastre), des Arch. dép. Creuse (L 159 ; *Instruction sur les nouvelles mesures établissant les rapports qui existent entr'elles et celles qui étaient*

taux d'ensemencement qui se déduit de chacun de ces couples « setier - setérée » varie de 1,77 à 2,58 hectolitres par hectare selon les lieux ⁴².



D'après des essais que fit réaliser l'intendant Tourny en 1739 dans la paroisse de Saint-Clément, en Bas-Limousin, « afin de connaître la véritable proportion qu'il y a entre l'étendue des terres et la quantité de grains qui y est nécessaire » ⁴³, le taux d'ensemencement serait fonction de la céréale cultivée : le seigle est en effet semé beaucoup plus densément que le froment (tabl. 6.2). La densité du semis ne dépend donc pas de la qualité de la terre mais de la nature du grain semé.

Tableau 6.2. - Densité du semis de froment et de seigle d'après l'intendant Tourny
(essais réalisés en 1739 - en hectolitre par hectare)

qualité de la terre	froment	seigle
« bonne terre »	1,65	2,57
« terre médiocre »	1,68	2,29
« mauvaise terre »	1,69	2,56
Source : Arch. dép. Gironde, C 3797		

en usage dans la département de la Creuse, par M. Duplanier-Lasablière, 1809). Pour les anciennes mesures du département de la Corrèze : Martial Taillandier, *Tables de comparaison entre les mesures anciennes de la Corrèze comparées à celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique*, an X ; Annuaire du département de la Corrèze pour l'an 1832, p. 47-79 ; M. Roche, *Les anciennes mesures de la Corrèze comparées à celles qui les remplacent dans le système métrique*, BSSHAC, 1888, t. 10, p. 285-296.

⁴² À la setérée de Châtelus (Creuse) par exemple, d'une surface de 5 107 m², correspond un setier de 90,4 litres, soit 1,77 hl/ha. À Égletons (Corrèze), ces valeurs sont respectivement de 1 318 m², 34,0 litres et 2,58 hl/ha. Sur les 45 couples « setier - setérée » utilisés pour établir la figure 6.1, la densité du semis est comprise entre 2,0 et 2,25 hl/ha pour 28 d'entre eux.

⁴³ Arch. dép. Gironde, C 3797. Dans une lettre d'octobre 1739 adressée au subdélégué de Tulle, l'intendant précisait ses instructions au sujet de ces essais : « Je vous prie, Monsieur, de diviser plusieurs pièces de terres labourées de différentes espèces comme terres fortes, terres légères et terres entre deux. Faites ensuite peser le grain, soit froment, soit seigle, qui devra les ensemençer et me mander exactement tant le poids du grain qui aura été jeté en chaque pièce, que la quantité de pieds de roi qu'elle contiendra en superficie. Mon dessein étant par là de connaître la véritable proportion qu'il y a entre l'étendue des terres à semer et la quantité de grain qui y est nécessaire ». Le résultat de ces expériences est un « État des grains semés vers la fin de septembre et commencement d'octobre 1739 en la paroisse de Saint-Clément, élection de Tulle, en terres de différentes natures après avoir pesé les grains au poids de marc et mesuré les terres par compas, chaque compas de 5 pieds de roy en carré formant 25 pieds en tout sens ».

Ce n'est pas l'avis de la *Statistique* de 1808 qui considère que la densité du semis est pratiquement la même pour le froment et le seigle ⁴⁴. D'après ce document, ce sont surtout la nature du terrain, l'état hydrique du sol et l'époque des semailles qui déterminent un taux plus ou moins élevé d'ensemencement. En effet, pour chacune des deux céréales, « on met davantage de semences dans les plus fortes terres que dans les légères ; on en met un quart moins dans les terres sèches et lorsqu'on sème au commencement de l'automne ». Alors que l'on ensemence le même poids de baillarge à l'hectare que celui du seigle, on en utilise moins pour l'orge et surtout pour le sarrasin, soit respectivement 108 et 29 kilogrammes à l'hectare, ce qui s'explique par la moindre densité de ces grains ⁴⁵.

L'agronome limousin, Jacques Juge de Saint-Martin, considère qu'en « général, on jette trop de semences sur les terres » et « les cultivateurs qui ont assez de bon sens pour ne pas suivre tous les usages reçus, qui se sont laissés persuader de semer moins dru, de labourer moins de pays mais de verser sur cette moindre étendue tout l'engrais qu'on emploierait sur une plus grande superficie, prennent moins de peine, font moins de dépense et récoltent beaucoup plus de grain ». Et il cite à ce propos M. Lavaud de Saint-Etienne « qui par ces procédés récolte habituellement quinze pour un » dans ses domaines situés dans les paroisses de Saint-Bonnet et de Linards ⁴⁶.

2. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Les diverses productions agricoles mentionnées par une statistique du début du XIX^e siècle pour le département de la Haute-Vienne ⁴⁷ reflètent fidèlement ce qui est produit dans l'ensemble de la province durant le XVIII^e siècle, avec toutefois des nuances d'un secteur à l'autre de celle-ci (tabl. 6.3). Si le seigle est cultivé partout, la vigne par exemple est plus particulièrement développée dans le bassin de Brive alors qu'elle l'est beaucoup moins et de manière localisée en Basse-Marche et en Haut-Limousin, tandis qu'elle est inexistante en Haute-Marche et dans la moitié est du Bas-Limousin. Les châtaigneraies sont très peu présentes dans le nord et l'est de la province alors qu'ailleurs elles occupent entre dix et trente pour cent des surfaces paroissiales. Le maïs est surtout développé dans la zone la plus méridionale. Quant à la pomme de terre, elle n'est véritablement cultivée qu'à partir de l'époque révolutionnaire.

⁴⁴ En effet, d'après ce document, « on sème en général 160 kilogrammes de froment et 144 kilogrammes de seigle à l'hectare », ce qui correspond respectivement à 2,09 et 2,15 hectolitres par hectare.

⁴⁵ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 298.

⁴⁶ Juge de Saint-Martin, *Observations météorologiques et économiques, faites pendant l'Année 1791, dans le département de la Haute-Vienne, s.d.*, p. 31-32.

⁴⁷ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 273, 295-296.

Tableau 6.3 - Les différentes productions agricoles de la Haute-Vienne vers 1800 (surfaces cultivées chaque année en hectares)

seigle	72 360	lin et chanvre	3 020
sarrasin	16 140	raves	2 730
froment	8 546	pommes de terre	2 578
avoine	3 114	navette et colza	1 200
orge et baillarge	1 115	pois, haricots, fèves	35
maïs	780	ail	10
millet	15	cultures jardinatoires	4 300
vin (vigne)	2 969	châtaignes	33 663
Surface totale du département : 558 078 hectares			
Source : <i>Statistique de la Haute-Vienne</i> , 1808, p. 273, 295-296			

Des diverses productions agricoles de la province, le seigle, le sarrasin, les châtaignes et les raves sont plus particulièrement emblématiques de la province.

2.1. Le seigle, céréale prédominante

En Limousin, le seigle est resté la principale céréale cultivée jusqu'au milieu du XIX^e siècle environ, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'utilisation massive d'engrais et d'amendements permette de développer la culture du froment. La raison de la prédominance du seigle dans l'agriculture limousine est d'ordre écologique. Il s'accommode en effet mieux des sols acides que le froment lequel est plus sensible aux maladies et plus exigeant en nutriments, en particulier en potassium et en calcaire, ce dernier élément étant absent des sols limousins. De plus, le seigle, plus rustique, a moins d'exigences thermiques, est peu sujet aux maladies et résiste mieux au froid hivernal que le froment⁴⁸. Le seigle apparaît donc comme la céréale la mieux adaptée aux conditions environnementales du Limousin, ce qui explique qu'il y soit resté pendant longtemps la culture céréalière prédominante⁴⁹. Il se sème généralement à la fin de septembre et en octobre, sa floraison a lieu vers la mi-mai et sa récolte aux alentours de la mi-juillet.

Le froment⁵⁰ est tout de même cultivé dans la province mais nettement moins que le seigle et son importance est très variable selon les paroisses (tabl. 6.4)⁵¹. Au milieu du XVIII^e siècle, il est par exemple très peu présent à Azat-le-Ris, à Champsac et à Peyrat-de-Bellac où il ne représente qu'à peine 4% du total des surfaces en céréales. Il est davantage cultivé à la Bazeuge, à Berneuil, à Flavignac et à Mounisme où il occupe de 11 à 18% de ces dernières et surtout à Masléon où il occupe 35% de la superficie emblavée. A la fin du siècle, ce sont des

⁴⁸ J. Georgelin, « L'Écologie du froment en Europe occidentale », dans *Prestations paysannes, dîmes, rente foncière et mouvement de la production agricole à l'époque préindustrielle*, 1982, t. 2, p. 569-570.

⁴⁹ Comme l'écrit H. Lascoux-Germinac, *loc. cit.*, 1988, p. 64, le seigle est « presque le seul grain qui convient à la nature de nos terres ».

⁵⁰ Le froment cultivé dans la province se sème aussi à l'automne et se récolte en été.

⁵¹ Les sources utilisées pour établir le tableau 6.4 sont les *états des fonds* des diverses paroisses concernées. Ces documents ne mentionnent malheureusement pas tous la nature de la céréale cultivée et ne désignent les parcelles cultivées que par le terme « terre » ou « terre labourable ».

proportions tout aussi variables des terres céréalières qui sont consacrées au froment : à Darnac et à Oradour-Saint-Genest, le froment représente les deux tiers des surfaces en seigle, à Voulons le quart, à Dinsac et à Azat-le-Ris le sixième, alors qu'à Magnac, il ne représente que le quatorzième de la superficie en seigle ⁵².

Tableau 6.4 - Importance relative des diverses céréales dans dix paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle
(Sources : *États des fonds*)

paroisse (surface totale en ha)	céréale	surface (ha)	paroisse (surface totale en ha)	céréale	surface (ha)
Azat-le-Ris (5 010)	froment	48	La Bazeuge (942)	froment	36
	seigle	1223		seigle	268
Berneuil (1 455)	froment	91	Champsac (2 344)	méture	15
	seigle	411		froment	26
	méture	4		seigle	654
Flavignac (2 602)	froment	145	Coussac- Bonneval (5 566)	méture	118
	seigle	801		froment	64
	méture	198		seigle	1127
Masléon (644)	froment	94	Mounisme (1 095)	froment	40
	seigle	178		seigle	246
Peyrat-de- Bellac (2 981)	froment	33	Saint-Ouen (994)	froment	23
	seigle	974		seigle	313

La culture du froment est pratiquée aussi bien dans les exploitations des « non-paysans » que dans celles des « paysans ». À Flavignac, 22% des 145 hectares de froment sont cultivés dans les exploitations de la noblesse, 33% dans celles de la bourgeoisie, 35% dans celles de la paysannerie et 10% dans celles de l'artisanat. À Masléon, 50% des 94 hectares de froment cultivés dans cette paroisse sont situés dans les exploitations de la bourgeoisie, 42% dans celles de la paysannerie et 8% dans celles des trois autres groupes sociaux, la noblesse n'étant pratiquement pas propriétaire dans cette paroisse (elle ne possède que 0,1% de la surface de celle-ci).

De nombreuses rentes seigneuriales ⁵³ comportent une redevance en froment ce qui explique que cette céréale soit cultivée dans la province bien qu'elle soit moins bien adaptée aux conditions environnementales que le seigle. Mais c'est aussi son prix plus élevé - en gros 50% de plus que le seigle d'après les mercuriales - et donc les meilleurs revenus qu'il procure qui explique sa culture. Cependant, le froment n'est pas produit dans toutes les paroisses ⁵⁴. De plus, dans une même paroisse et contrairement au seigle, il n'est pas cultivé dans tous les

⁵² D'après Georges Verynaud, *Oradour-Saint-Genest jusqu'au XVIII^e siècle*, 1969, p. 74.

⁵³ Par exemple, une grande partie des tènements dont le collège de Limoges est seigneur comporte, outre le seigle, l'avoine, l'argent et des gélines, une redevance en froment (Arch. dép. Hte- Vienne, D 644 à 647).

⁵⁴ La *Statistique de la Haute-Vienne*, *op. cit.*, 1808, 286-287, précise que « la majeure partie des terres du département est impropre à la culture du froment » : ce document ne mentionne en effet sa culture que dans environ le tiers des deux cents communes de la Haute-Vienne alors que le seigle est présent dans toutes celles-ci.

finages villageois mais seulement dans certains d'entre eux, c'est-à-dire là où les sols répondent le mieux aux exigences de cette plante⁵⁵. Cette culture sélective du froment est un autre élément qui dénote de la part des paysans une bonne connaissance des caractéristiques de leurs sols et des leurs possibilités.

Le méteil ou *méture*⁵⁶, produit de l'ensemencement d'un mélange en proportion variable de froment et de seigle, est aussi cultivé dans la province. Il ne couvre qu'une surface extrêmement réduite à Berneuil et à la Bazeuge par exemple, alors qu'à Champsac et à Flavignac, il représente respectivement 17 % et 15% de la superficie totale des céréales. Cette culture est rarement mentionnée dans les sources du XVIII^e siècle.

2.2. La triade « châtaignes - sarrasin - raves »

Les châtaignes, le sarrasin et dans une moindre mesure les raves, ont constitué l'essentiel des autres ressources alimentaires des Limousins en complément du seigle, au moins jusqu'à la fin de l'époque moderne.

Châtaignes et châtaigniers

Le châtaignier est une plante calcifuge préférant les sols acides et médiocres. Il demande 600 à 1 500 millimètres de précipitations annuelles. Il redoute une sécheresse estivale trop prolongée ainsi que les gels tardifs qui font avorter les bourgeons et compromettent la floraison et la fructification, de sorte qu'il ne se rencontre pas au-dessus de 600 à 700 mètres d'altitude ni dans les latitudes trop septentrionales⁵⁷. Ces conditions expliquent que le châtaignier ne soit pas présent dans les secteurs les plus élevés du Limousin. Il est particulièrement développé au sud-ouest d'une ligne allant de Saint-Junien et passant un peu au nord de Tulle. Dans ce secteur, le châtaignier, qui occupe entre 10 et 30% des surfaces paroissiales, constitue l'espèce arborée largement prédominante⁵⁸. Son revenu net annuel le situe sur le même plan que le seigle et parfois sur celui du froment⁵⁹.

⁵⁵ À Saint-Ouen, le froment ne se rencontre que dans la moitié des villages de cette paroisse et trois de ceux-ci concentrent les trois quarts des parcelles de froment (*État des fonds* de Saint-Ouen). Il en est de même dans la plupart des paroisses où le froment est cultivé. Mais dans le finage d'un même village, le froment ne se rencontre que dans des sites bien précis et très localisés où il forme un ensemble compact de dix à vingt parcelles contiguës : cela est particulièrement net par exemple à Masléon (*État des fonds*).

⁵⁶ Le méteil combine les avantages du froment et du seigle : abondance en farine de ce dernier, laquelle est blanchie et enrichie en gluten par le froment, ce qui permet une bonne fermentation de la pâte avec une quantité réduite de levain (d'après Françoise Desportes, *Le pain au Moyen Age*, 1987, p.13-14).

⁵⁷ Jean-Robert Pitte, *Terres de castanides. Hommes et paysages du châtaignier de l'Antiquité à nos jours*, 1986, p. 21-24.

⁵⁸ À Flavignac, les châtaigneraies représentent 15% de la surface de la paroisse alors que les autres boisements couvrent seulement 1,5% de celle-ci. À Coussac-Bonneval, ces proportions sont respectivement de 18,7% et 4,7%, à Champsac de 24,8% et 1,4% et à la Chapelle-Montbrandeix de 24,9% et 8,3%. Dans quelques paroisses, les boisements autres que les châtaigneraies prennent davantage d'importance : 12,5% à Sussac pour 15,3% de châtaigneraies.

⁵⁹ Cf. tableau 3.1, p. 130. À Saint-Hilaire-Bonneval, le revenu annuel de la terre à froment est 5,36 livres/ha et celui du châtaignier de 5,51 livres/ha. À Rempnat, le revenu de la terre à seigle est de 2,21 livres/ha alors que celui du châtaignier est de 5,51 livres/ha.

D'une manière générale, tous les groupes sociaux possèdent des châtaigneraies. Cependant, les « paysans », à proportion de la surface du territoire paroissial dont ils sont propriétaires, ont tendance à posséder davantage de châtaigneraies que les « non-paysans ». À Coussac-Bonneval par exemple, alors que ces derniers possèdent 63,2% du territoire de cette paroisse, tous types de biens-fonds confondus, ils ne disposent que de 55,8% des 1 042 hectares de châtaigneraies de celle-ci. À l'inverse, pour les « paysans », ces proportions sont respectivement de 34,8% et de 44,2%. Il en est de même dans la plupart des paroisses où les châtaigneraies occupent au moins 10% de la surface paroissiale ⁶⁰.

Le revenu notable que procure le châtaignier, l'extension que prend cet arbre lorsque les conditions de milieu lui sont favorables et le fort intérêt des groupes sociaux les plus défavorisés pour cette production attestent du rôle majeur de ce fruit comme ressource alimentaire dans la province ⁶¹. Les châtaignes prennent d'ailleurs une importance capitale lors des années de pénurie en grains car elles deviennent alors le principal aliment de la population rurale. Aussi, en période crise, comme en 1699-1700, l'intendant de Bernage interdit d'exporter des châtaignes hors de la province et de constituer des sociétés de marchands de châtaignes, car il a peur « que le Limousin se trouve affamé de ce commerce de châtaignes vers l'étranger » ⁶².

La châtaigne présente un intérêt indiscutable sur le plan nutritionnel : c'est en effet une fruit riche en glucides, en lipides, en vitamines B et C. De plus, le rendement calorique de l'hectare de châtaignier est plus élevé que celui de l'hectare de seigle ⁶³. Mais les avantages nutritionnels de la châtaigne sont loin d'être reconnus au XVIII^e siècle. Au contraire, c'est

⁶⁰ À Flavignac, les « non-paysans » possèdent 64,5% de la surface paroissiale et 51,4% de la superficie totale des 389 hectares de châtaigneraies ; pour les « paysans », ces proportions sont respectivement de 33,2% et 48,6%. À Linards, 42,8% de la superficie paroissiale est aux mains des « non-paysans », mais ils ne possèdent que 35% des 505 hectares de châtaigneraies ; pour les « paysans », ces proportions sont respectivement de 48,3% et 65%.

⁶¹ L'intendant de Bernage considère la châtaigne comme « la véritable richesse » de la province qu'il voit même comme « la plus importante récolte de la Généralité » (A. N., G⁷ 348, lettres des 24 juillet et 25 septembre 1700 de l'intendant de Bernage adressées au Contrôleur général). La dernière assertion de l'intendant est malgré tout exagérée mais c'est le contexte de l'époque qui l'explique : la décennie qui a précédé l'année 1700 a connu en effet plusieurs années de graves crises de subsistances durant lesquelles la châtaigne a contribué à pallier en grande partie le manque de grains. C'est la place prise par cette dernière et son rôle durant ces années de crises qui la fait apparaître aux yeux de l'intendant comme la plus importante production agricole de la province.

⁶² A. N., G⁷ 348, lettre du 28 novembre 1699 de l'intendant de Bernage adressée au Contrôleur général. En 1701, la récolte de châtaignes ayant été « très abondante et principalement dans le bas Limousin où il y en aura constamment plus qu'il n'en faut pour la provision des habitants », l'intendant de Bernage en autorise l'exportation et préconise de les acheminer vers Rochefort (A. N., G⁷ 348, lettre du 26 octobre 1701 de l'intendant adressée au Contrôleur général). Il semble que le commerce de châtaignes hors de la province ait été relativement actif en Bas-Limousin au tournant des XVII^e-XVIII^e siècles. Papire Masson, dans sa *Description de la France par les rivières*, 1685, assure qu'il se faisait à Argentat une grande exportation de châtaignes, qui de Bordeaux étaient envoyées dans les Îles Britanniques (cité par Eusèbe Bombal, *Histoire de la ville d'Argentat et de son hospice*, 1980 [1879], p. 204). Pour la période postérieure, les sources ne mentionnent plus un tel commerce avec l'étranger ni avec les autres provinces du royaume.

⁶³ Ariane Bruneton-Governatori, « Alimentation et idéologie : le cas de la châtaigne », *Annales ESC*, 1984, n° 6, p. 1161-1162.

surtout « une vision péjorative de la denrée » que renvoient plusieurs textes de l'époque ⁶⁴. De plus, pour les tenants de « l'agriculture nouvelle », la châtaigne est rendue responsable de l'état déplorable dans lequel se trouve l'agriculture dans certaines provinces comme le Limousin. Selon ses détracteurs, le châtaignier empêche le développement du progrès agricole, c'est une production qui rend paresseux, enfin c'est « une ressource qui défie la malédiction divine et incite à la révolte » ⁶⁵. Par un processus idéologique, la châtaigne est ainsi devenue l'un des symboles des provinces où règne la misère et où l'agriculture est mal conduite. Quelques auteurs locaux ont tenté de réhabiliter cette production comme le médecin Lascoux-Germinac et l'agronome Juge de Saint-Martin ⁶⁶.

Malgré la *castanéiphobie* ⁶⁷ ambiante du XVIII^e siècle, la culture de la châtaigne se justifie pleinement dans une province comme le Limousin où les récoltes en grains sont très souvent déficitaires.

Les raves

Les raves sont cultivées en Limousin bien avant que Rabelais ne qualifie son écolier limousin de *mascherabe*. Déjà, en 1378, « le sobriquet ridicule de *mangeurs de raves* » aurait été donné aux Limousins par les Italiens ⁶⁸. La culture de cette racine est attestée dès le début du XV^e siècle, tout au moins en Haute-Marche où existait alors une redevance qui se percevait sur les raves ⁶⁹. Ces dernières sont couramment cultivées au XVI^e siècle et dès cette époque elles sont surtout utilisées pour la nourriture du bétail ⁷⁰. Il en est de même au cours des deux

⁶⁴ *Ibid.*, p. 1170-1172.

⁶⁵ Ces trois arguments qui sont le plus souvent évoqués pour discréditer la châtaigne sont analysés par Ariane Bruneton-Governatori, *loc. cit.*, 1984, p. 1164-1170.

⁶⁶ H. Lascoux-Germinac, *loc. cit.*, 1988, p. 66-68, s'insurge contre l'idée, « dénuée de toute vérité », qu'elle rend paresseux et qu'elle fait négliger la culture des terres. Au contraire, la châtaigne qui constitue « la moitié de la nourriture » des campagnards, n'incite pas à la paresse et demande beaucoup de travail au moment de la récolte qui dure près de deux mois et qui compte parmi les travaux les plus pénibles ». Juge de Saint. Martin, *Notice de arbres et des arbustes, qui croissent naturellement, ou qui peuvent être élevés en pleine terre dans le Limousin*, 1790, p. 43, voit dans le châtaignier « un arbre réellement précieux ».

⁶⁷ Le terme est de Jean-Robert Pitte, *op. cit.*, 1986, p. 118.

⁶⁸ D'après l'abbé Legros, cité par Louis Bonnaud, « Les raves en Limousin, histoire et traditions », *BSAHL*, 1992, t. 120, p. 252-256.

⁶⁹ En 1416, il est dû à l'abbé du Moutier d'Ahun (Creuse) une geline chaque fois que les tenanciers de l'abbaye « feront des raves, et non autrement », et il est précisé que cette geline, appelée aussi *poule de ravière* ou *rabière*, est due à cause de la dîme des raves. La même redevance était due au couvent de Blessac : elle était considérée comme « une compensation de la dîme qui n'atteignait pas » cette culture. En 1468, une accense de l'Abbaye d'Aubignac est faite au tiers de tous les fruits croissants, sauf pour les raves qui appartiennent toutes au preneur contre le paiement d'une poule par feu chaque année. Cette *poule de rabière* était encore perçue au milieu du XVII^e siècle (Arch. dép. H.-V., Fonds Auguste Bosvieux, 5 F / F 10, pièces n° 9, 10 et 14).

⁷⁰ De très nombreux baux d'exploitations du XVI^e siècle comportent une clause où sont évoquées les raves. Un bail de 1528 d'une exploitation située dans la paroisse de Marval (Haute-Vienne) précise par exemple que le preneur « pourra faire une setérée de *rabes* d'où le bailleur ne y prendra rien », les dites raves étant « pour engraisser le bétail commun ». Dans un autre bail de 1550 concernant une métairie située dans la paroisse de Vicq (Haute-Vienne), une clause mentionne que « des *rabes* qui se cueilleront en ladite métairie, les dits métayers seront tenus en nourrir et engraisser le bétail de la dite métairie, sans les convertir à autres usages, et les employer au commun profit desdites parties, en façon que ledit bailleur en jouisse de la moitié, et n'en pourront vendre, donner, transporter ni aliéner hors de ladite métairie en aucune manière, et si font le contraire

siècles suivants où elles sont très employées pour l'engraissement des bœufs destinés aux marchés parisiens ⁷¹. C'est aussi une nourriture pour l'homme, consommée essentiellement par les gens de la campagne ⁷².

Malgré l'ancienneté de la culture des raves ou navets dans quelques provinces du royaume dont le Limousin, « l'agriculture nouvelle », à la suite de Duhamel de Monceau, va présenter cette racine fourragère comme une nouveauté en prenant pour modèle les méthodes de culture qui sont pratiquées dans le Norfolk ⁷³. Le prestige dont jouit alors l'agriculture d'outre Manche donne à l'équivalent anglais de la rave ou navet, le *turnips* ou *turneps*, une vogue considérable en France. Si la culture en grand de ces racines dans l'optique de l'engraissement des bestiaux fut l'une « des vraies grandes découvertes de l'agriculture nouvelle » ⁷⁴ du XVIII^e siècle, les premiers agronomes font semblant de découvrir cette plante par Anglais interposés. En effet, ils « oubliaient de signaler que ces racines étaient loin d'être inconnues en France et avaient été moins négligées par leurs prédécesseurs qu'ils ne voulaient le dire. Mais il fallait conserver à la plante nouvelle son prestige de découverte et d'importation anglaise. Et l'idée qu'on pouvait la cultiver en plein champ et en grand était sinon neuve du moins révolutionnaire » ⁷⁵. Le Limousin n'a cependant pas attendu la « fausse découverte » de la rave par l'agriculture nouvelle pour cultiver cette racine ⁷⁶ et l'utiliser avec profit, même si ce n'est pas exactement selon les méthodes anglaises de culture et si ce n'est pas sur une aussi grande échelle que dans le Norfolk.

La culture des raves est de courte durée. Elle se pratique en dérobé, sur la sole en jachère, intercalée entre les cultures céréalières. Semée sur la fin du mois de juin et le début de juillet, la rave se récolte à partir du mois d'octobre. Elle peut cependant rester en terre et n'être récoltée qu'au fur et à mesure des besoins car elle supporte les gelées ⁷⁷. La rave

seront tenus à tous dépens, dommages et intérêts que ledit bailleur en aura souffert » (Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. 71, 1924, p. 287-288, 342).

⁷¹ Un mémoire de 1762 adressé à Turgot par un commissaire aux tailles chargé de huit paroisses situées dans le nord de la Haute-Vienne précise qu'il « s'y sème, sur la fin de juillet et commencement d'août de chaque année, des raves qui servent à engraisser les bêtes à corne, qu'on vend dans les foires d'hiver pour partie de l'approvisionnement de Paris et de quelques autres villes, principale ressource pour ce pays pour payer les impositions » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118). La méthode d'engraissement des bœufs avec les raves est développée p. 385-386.

⁷² Pierre Robert (1589-1658), un magistrat du Dorat, a longuement décrit les diverses manières dont « les paysans se servent des raves à plusieurs usages pour leur nourriture » (Médiathèque de Poitiers, ms Dom Fonteneau, t. XXXXI, f^o 806-813).

⁷³ Duhamel du Monceau, *Traité de la culture des terres, suivant les principes de M. Tull, Anglais*, t. 1, 1753. Le chapitre XIII, p. 158-176, est consacré à la *Culture des Navets suivant la nouvelle méthode*.

⁷⁴ André J. Bourde, *Agronomie et agronomes en France au XVIII^e siècle*, 1967, p. 631.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ La rave ou *rabiole* limousine est bien l'équivalent du *turneps* anglais comme l'affirme Duhamel du Monceau, *Éléments d'agriculture*, t. 2, 1762, p. 171. Arthur Young, lorsqu'il traverse le Limousin, évoque à plusieurs reprises tantôt la rave, tantôt le navet : ses descriptions montrent qu'il s'agit d'une plante très semblable au *turneps* (Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, 1931, p. 1109-1112). Une note de l'édition Huzard du *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres précise que la rave, *rabiole* ou *rabiole* du Limousin est la même chose que « le fameux navet du Norfolk des Anglais qui est appelé *turnep* ou *turnip* » (Le *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1805, t. 2, p. 446, note 28).

⁷⁷ Voir en annexe, p. 557-561, deux *Instructions* sur la culture des raves qui ont été diffusées dans la province.

améliore la structure du sol et elle le nettoie des mauvaises herbes, de sorte qu'après sa récolte, la terre est prête pour recevoir les semences de céréales. Cette culture présente donc plusieurs avantages dont le principal, pour les tenants de « l'agriculture nouvelle », est le fait qu'elle soit cultivée sur la jachère et rend donc celle-ci productive.

La proportion de la surface paroissiale cultivée chaque année en raves dans la province varie entre 3 et 12% de la superficie totale des cultures annuelles⁷⁸. Tous les groupes sociaux cultivent cette racine fourragère laquelle est présente dans la majorité des exploitations complètes, c'est-à-dire celles qui élèvent des bovins. À Balledent par exemple, toutes les exploitations de ce type, aussi bien celles des « non-paysans » que « paysans », produisent des raves alors qu'à Cieux et à Coussac-Bonneval, un peu plus de deux exploitations complètes sur trois sont dans ce cas. Dans ces dernières, la taille moyenne de la parcelle de raves est comprise entre un tiers et un demi hectare chez les « non-paysans » selon les paroisses⁷⁹, ce qui dénote une culture pratiquée « en grand », à l'échelle du champ, et non plus une simple culture jardinaire telle que la réalise les paysans ne possédant qu'une mini-exploitation incomplète et sans bovins où les parcelles de raves dépassent très rarement quelques centaines de mètres carrés. Dans ce dernier cas, la rave n'est consommée que par l'homme alors que dans les exploitations complètes, elle l'est surtout par les bovins⁸⁰. C'est l'importance que revêt cette racine fourragère dans l'engraissement du bétail destiné au marché qui donne à cette culture un revenu net élevé : il est en effet deux fois plus fort que celui du seigle et du châtaignier et il est supérieur d'un tiers environ à celui du froment⁸¹.

Le sarrasin

Le sarrasin, appelé aussi *blé noir*, est une polygonacée dont la culture est attestée en Limousin à partir de la fin du XVI^e siècle⁸². Il est peu exigeant, c'est pourquoi les sols pauvres de la province lui conviennent. Il ne redoute que la sécheresse. C'est aussi une culture dérobée réalisée sur la sole en jachère : il se sème en effet en mai ou juin et se récolte en

⁷⁸ À Balledent, 12,6% de la totalité des surfaces cultivées chaque année sont en raves. À Boisseuil, à Cieux, à Coussac-Bonneval et à Eybouleuf, cette proportion est respectivement de 3,4%, 4,6%, 5,0% et 3,8% (Sources : *États des fonds*). Voir en annexe, p. 562-563, quelques caractéristiques de la cultures des raves au milieu du XVIII^e siècle (surface, nombre de parcelles, répartition entre les groupes sociaux) dans cinq paroisses de l'élection de Limoges.

⁷⁹ La taille moyenne de la parcelle de raves est plus réduite dans les exploitations complètes des « paysans » : elle est comprise entre 1 000 et 2 500 m² selon les paroisses.

⁸⁰ Un hectare cultivé en raves en produit en moyenne 5 000 kilogrammes (*Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 377). Une exploitation complète produit donc au moins 2 000 kilogrammes de raves chaque année : la majeure partie de cette production ne peut-être consommée que par le bétail.

⁸¹ Cf. tableau 3.1, p. 130.

⁸² Dans l'élection de Limoges, les premières mentions du *blé noir* apparaissent au cours de la décennie 1580 dans deux baux à métayage : l'un concerne une exploitation située à Séréilhac en date du 1^{er} mai 1587 et l'autre une exploitation située à Ambazac, ces deux paroisses étant localisées en Haute-Vienne (Auguste Petit, *loc. cit.*, BSAHL, t. 71, 1924, p. 485, 488). Auguste Bosvieux situe l'introduction du blé noir dans la Marche à la fin du XVI^e siècle (Arch. dép. H.-V., 5 F / F 10, pièce n° 22).

septembre ou octobre. Le sarrasin est utilisé dans l'alimentation humaine sous forme de bouillies et de galettes, mais il sert aussi de nourriture pour la volaille et pour les cochons. Cette plante est ignorée par les *états des fonds* mais elle mentionnée dans la majorité des baux d'exploitations complètes⁸³, soit dans le prix du bail, soit sous forme de semences que le preneur doit laisser à sa sortie de l'exploitation⁸⁴. Les différents mémoires adressés à l'intendant Turgot au cours des années 1760 mentionnent aussi la présence du *blé noir* dans de nombreuses paroisses⁸⁵. Cette culture est très présente dans l'élection de Brive⁸⁶ ainsi que dans celle de Guéret où « l'on ne sème que du seigle et du blé noir »⁸⁷, alors qu'au début du XIX^e siècle elle est pratiquée « sur tous les points du département de la Haute-Vienne »⁸⁸. Le sarrasin est donc largement cultivé sur l'ensemble du territoire limousin où il constitue l'une des principales productions agricoles de la province avec le seigle, les châtaignes et les raves.

2.3. Les autres productions

Outre le seigle et le froment, les autres céréales cultivées sont l'avoine, le mil ou millet et l'orge d'hiver et son équivalent de printemps, la baillarge. Elles sont surtout réservées à l'alimentation animale sauf en période de crise où elles sont consommées par l'homme sous forme de pain mais qui est de très mauvaise qualité et très indigeste. Il existe deux espèces d'avoine, la *grosse* ou avoine hivernale, semée à l'automne, et la *menue*, au cycle germinatif court qui est semée en mars. Le mil ou millet est très peu cultivé : on le rencontre surtout en Basse-Marche⁸⁹.

Le maïs n'apparaît en Limousin que vers la fin du XVII^e siècle mais seulement dans l'élection de Brive⁹⁰ car il a des exigences thermiques nettement supérieures à celles des

⁸³ Le *blé noir* est mentionné dans environ 60% des 684 baux d'exploitations complètes qui ont été étudiés p. 227, note 65, à propos du fermage et du métayage.

⁸⁴ Le prix du bail d'une exploitation située dans la paroisse d'Eymoutiers (Haute-Vienne) est le suivant : « 55 setiers de seigle, 20 éminaux d'avoine et 5 setiers de blé noir » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (409), Péconet, notaire à Eymoutiers, minute du 13 juin 1741). Le bail à moitié fruits d'une exploitation située dans la paroisse de Beaumont (Haute-Vienne) précise que le preneur « doit laisser à sa sortie 12 éminaux d'avoine et 1 setier de blé noir comme semences de mars » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (54), Leteiller, notaire à Nedde, minute du 8 février 1776).

⁸⁵ Un *mémoire* de 1762 concernant trente paroisses situées dans le secteur sud-est de l'élection de Limoges mentionne la présence du blé noir dans chacune de celles-ci en même temps que le seigle et les châtaignes ; l'avoine est mentionnée dans 20 paroisses et le froment dans 14 d'entre elles (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118). Il en est de même dans un autre *mémoire* de la même époque concernant vingt paroisses situées dans l'élection de Tulle où chacune de celles-ci comportent à la fois du blé noir, du seigle, de l'avoine et des châtaignes alors que le froment n'est présent que dans dix de ces paroisses (Arch. dép. Hte-Vienne, C 121).

⁸⁶ H. Lascoux-Germinac, *loc. cit.*, 1988, p. 66.

⁸⁷ Arch. dép. Creuse, C 360 : *Observations sur la province de la Marche* [il s'agit en fait de l'élection de Guéret], 1763. D'après ce document, le seigle, le blé noir et les raves sont les principales productions agricoles de cette élection. Il faut y ajouter l'avoine selon un autre document de la même époque (G. Martin, *Un document inédit sur Bourgneuf au XVIII^e siècle*, 1765, MSSNAC, t. 15, 1906, p. 519).

⁸⁸ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 289.

⁸⁹ Il est cultivé par exemple dans des exploitations appartenant à l'hôpital de Magnac-Laval situées dans la paroisse de Tersannes, située au nord du Dorat, en Haute-Vienne (Arch. dép. Hte-Vienne, H supplément Magnac-Laval, E 16).

⁹⁰ Un état du 10 juin 1687 décrivant les productions agricoles dans les différentes élections de la partie limousine de la généralité de Limoges, le maïs, sous le nom de *blé d'Espagne*, est mentionné seulement dans l'élection de Brive (A.

autres céréales. Dans les dernières décennies du XVII^e siècle, il s'acclimate très localement dans l'élection de Limoges où il ne couvre cependant que de très faibles étendues. Il est consommé par l'homme mais dans les années précédant la Révolution « l'on s'est avisé d'en cultiver pour les bestiaux. Pour cela, on le sème très épais vers la fin du mois de juin et on le coupe, dans le temps des semailles [des blés], au fur et à mesure que les bestiaux le consomment. C'est un très bon fourrage. On trouve qu'il rafraîchit les bêtes qui en font usage et qu'ils les nourrit mieux qu'aucune autre espèce connue »⁹¹.

La vigne est aussi une culture ayant des exigences thermiques précises. Aussi est-elle très développée dans le bassin de Brive. À Allasac, par exemple, au milieu du XVIII^e siècle, elle occupe 29% de la surface totale de la paroisse, 30% à Donzenac et 38% à Voutezac⁹². Le vin d'Allasac s'exporte jusque dans la Marche. Celui de Voutezac « donne le plus fin cru, puis vient celui du Saillant, enfin celui de Donzenac. On y fait du vin gris prompt à boire et qu'on tire sans le laisser fermenter »⁹³. La vigne est malgré tout cultivée plus au nord, dans l'élection de Limoges, surtout dans la vallée de la Vienne entre Limoges et Saint-Junien et dans celle de la Gartempe entre Bellac et le Dorat⁹⁴. Mais dans ces secteurs elle est très souvent endommagée par des gels tardifs et précoces et par des pluies excessives. C'est pourquoi une grande partie du vin consommé dans l'élection de Limoges vient du Bas-Limousin⁹⁵. Quant à la Haute-Marche où la vigne est absente, elle importe le vin « du Berry, du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Limousin, du Périgord et du Quercy, et comme les chemins sont forts mauvais, la plupart des vins viennent à dos de mulets, ce qui en augmente beaucoup le prix »⁹⁶. Même dans les régions où le vin n'est pas de la meilleure qualité, comme celui des coteaux de la Gartempe⁹⁷, tous les groupes sociaux s'attachent à posséder de la vigne. À Peyrat-de-Bellac par exemple, 65 des 72 propriétaires « non-paysans » et 174 des 189 des propriétaires « paysans » de cette paroisse possèdent chacun au moins une parcelle de vigne qui souvent ne dépasse pas quelques centaines de mètres carrés et qui pour certains d'entre eux ne représente que leur seule possession foncière dans cette paroisse.

Smedley-Weill, *Correspondance des Intendants avec le contrôleur général des Finances, sous-série G 7, inventaire analytique*, 1989, t. I, p. 203 : lettre de l'intendant de Saint-Contest adressée au contrôleur général).

⁹¹ H. Lascoux-Germinac, *loc. cit.*, 1988, p. 66.

⁹² Yves Soulingeas, *Quatre paroisses en Bas-Limousin*, 1971, et *États des fonds* d'Allasac (Arch. dép. Corrèze, 1 E dépôt 5/3-5), de Donzenac (Arch. dép. Corrèze, E supplément 130-131) et de Voutezac (Arch. dép. Corrèze, C 203).

⁹³ Yves Soulingeas, *op. cit.*, 1971, p. 30, qui cite le *Calendrier Ecclésiastique et Civil du Limousin* de 1762.

⁹⁴ La vigne occupe 14% de la surface paroissiale d'Isle et 6% de celle de Peyrat-de-Bellac, ces deux paroisses sont en Haute-Vienne (*États des fonds* d'Isle (Arch. comm. d'Isle, CC1) et de Peyrat-de-Bellac (Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 116/G1-G).

⁹⁵ Une clause de nombreux baux à métayage et à fermage de l'élection de Limoges, la *vinade*, fait référence à cet approvisionnement en vin en Bas-Limousin.

⁹⁶ Arch. dép. Creuse, C 360 : *Observations sur la province de la Marche*, 1763.

⁹⁷ C'est le vin de cette région que La Fontaine a qualifié « de vin à teindre les nappes, et qu'on appelle communément la *tromperie de Bellac* » (Jean de la Fontaine, *Le voyage en Limousin*, 1927, p. 88).

Malgré les efforts de l'intendant Turgot et de la Société d'agriculture de Limoges pour introduire la pomme de terre durant les années 1760, cette culture ne s'est véritablement développée dans la province qu'au cours de la décennie 1790⁹⁸.

Le chanvre est pratiquement la seule plante textile cultivée dans la province. Au moins la moitié des exploitations, aussi bien celles des paysans que des « non-paysans », possède sa chènevière de quelques centaines de mètres carrés⁹⁹. Le lin est en revanche très peu cultivé.

Parmi les autres productions agricoles, il faut mentionner d'une part, des légumineuses comme le pois, le haricot et la fève, et d'autre part, des légumes cultivés dans les potagers¹⁰⁰ et des fruits divers dont les principaux sont la cerise, la prune, la pêche, la poire et la pomme et ajouter la noix, plus spécifique de la partie occidentale du Bas-Limousin.

La diversité des productions agricoles de la province lui assure une certaine sécurité alimentaire. Cependant celle-ci reste d'abord tributaire du volume des récoltes céréalières et plus particulièrement de celle du seigle qui constitue la ressource de base. Or cette production fluctue fortement d'une année sur l'autre : plus elle est déficitaire, plus les principales autres ressources, châtaignes, sarrasin et raves, jouent alors un rôle important dans l'alimentation humaine dans la mesure où elles ne sont pas elles-mêmes déficitaires. Du volume des récoltes de céréales, et donc de leur rendement, dépend donc en grande partie la capacité de la province à assurer la subsistance de ses habitants. Quels sont donc les rendements céréaliers ? Quelles sont leurs fluctuations au fil des récoltes ?

3. LE RENDEMENT DES CÉRÉALES

Les rendements du seigle et du froment mentionnés par diverses sources du XVIII^e siècle¹⁰¹ sont généralement compris entre trois et quatre grains récoltés pour un de semé, ce qui est considéré par les historiens comme des rendements d'une « étonnante faiblesse »¹⁰². Ces sources ne donnent cependant qu'un rendement moyen lequel est d'autant moins significatif que l'espace territorial auquel il s'applique est de plus en plus étendu, mais aussi et surtout parce qu'il ne reflète pas la variabilité dans le temps du rendement lequel fluctue du

⁹⁸ Michel C. Kiéner et Jean-Claude Peyronnet, *Quant Turgot régnait en Limousin*, 1979, p. 229-230 ; Alain Blanchard, « La Société royale d'agriculture de Limoges et l'innovation au XVIII^e siècle », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen Âge à nos jours*, 2006, p. 113-115.

⁹⁹ Dans la paroisse d'Azat-le-Ris, 58% des propriétaires « non-paysans » et 52% des propriétaires « paysans » possèdent au moins une chènevière. À Balledent, ces proportions sont respectivement de 91% et de 80% et à Cieux de 87% et de 51% (*États des fonds* des paroisses concernées).

¹⁰⁰ Les sources évoquent très peu ces plantes, de sorte qu'il est difficile de préciser celles qui sont cultivées dans la province.

¹⁰¹ Voir en annexe, p. 564-565, ces mentions de rendement données par diverses sources.

¹⁰² Pour René Lafarge, les rendements limousins sont « très faibles, par suite des procédés de culture, du manque d'engrais, du peu de soins donnés à la semence et des multiples accidents inhérents à la production agricole » (*L'agriculture en Limousin au XVIII^e siècle et l'Intendance de Turgot*, 1902, p. 73). Pour Michel C. Kiéner et Jean Claude Peyronnet, *op. cit.*, 1979, p. 127, « les rendements, sur cette terre peu généreuse, sont d'une étonnante faiblesse : tout porte à croire qu'ils ne dépassent guère 3 pour 1 en général ».

simple au triple, voire davantage, d'une année sur l'autre sur la même parcelle. Dans ces conditions, ce sont les fluctuations interannuelles du rendement qu'il importe de caractériser et non celui de l'année dite *commune* ou *normale* car « les paysans ne vivent pas de moyennes »¹⁰³. De ces fluctuations dépendent en effet les conditions d'existence au quotidien du monde paysan. Deux types de sources sont utilisées à la suite pour évaluer les variations interannuelles du rendement des céréales : le produit de la dîme d'une part¹⁰⁴, des comptabilités d'exploitations agricoles d'autre part.

3.1. Fluctuation interannuelle du produit de la dîme

La fluctuation interannuelle des rendements céréaliers peut être appréhendée à partir des prélèvements décimaux à condition de remplir trois conditions : 1) que la dîme soit prélevée directement sur le champ et qu'elle ne soit pas affermée ; 2) qu'elle concerne une même surface cultivée d'une année sur l'autre ; 3) que la fraction prélevée sur la récolte totale soit toujours la même. Ces conditions sont remplies pour les dîmes du seigle prélevées dans un ensemble de quarante villages des paroisses de Dournazac et de Châlus par le prieuré d'Altavaux pour sept années de la période 1640 à 1651, les seules dont les chiffres soient utilisables¹⁰⁵. D'une année à l'autre, le prélèvement décimal, qui reflète indirectement le rendement du seigle, varie dans le rapport de un à trois pour les quarante villages considérés globalement (tabl. 6.5). Les années 1644 et 1651 sont les plus mauvaises. Or des accidents climatiques sont signalés par les chroniques pour ces années-là. Les cultures de 1644 furent en effet endommagées par une « grande gelée » qui affecta « durant douze jours consécutifs » au début de mai les environs de Limoges et « qui porta grand dommage en plusieurs endroits aux blés et aux vignes »¹⁰⁶. Cette même année est d'ailleurs calamiteuse puisque le 21 juin, il se fit une aumône générale à Limoges où l'on distribua du pain à 3 271 pauvres¹⁰⁷. Quant à la récolte du blé en 1651, elle « se trouva fort pauvre dans la Haute et Basse-Marche et dans le

¹⁰³ Jean-Michel Boehler, *La paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, 1995, t. 1, p. 85.

¹⁰⁴ Nous nous sommes inspirés des travaux pionniers dans ce domaine de Joseph Goy et Emmanuel Le Roy Ladurie : *Les fluctuations du produit de la dîme. Conjoncture décimale et domaniale de la fin du Moyen Age au XVIII^e siècle*, 1972 ; *Prestations paysannes, dîmes, rente foncière et mouvement de la production agricole à l'époque préindustrielle*, 1982.

¹⁰⁵ Le prieuré d'Altavaux (paroisse de Dournazac) est uni au collège des Jésuites de Limoges depuis 1605. L'essentiel du revenu de ce prieuré consiste en dîmes et en rentes perçues sur une quarantaine de villages des paroisses de Dournazac et de Châlus (Haute-Vienne). Lorsque les Jésuites entrèrent en possession du prieuré, ils constatèrent que plusieurs de ces rentes et dîmes avaient été usurpées et détournées. Aussi, en 1606, les religieux décidèrent-ils de ne plus affermer les dîmes comme cela se pratiquait antérieurement mais de les prélever certaines années directement en gerbes, tenancier par tenancier et village par village, au onzième de la récolte : c'est ce qui a lieu pour les années 1640, 1642, 1644, 1645, 1647, 1649 et 1651. Ce sont toujours les mêmes tenanciers qui sont mentionnés d'année en année dans chaque village, ce qui permet de supposer que la surface emblavée reste à peu près la même d'une année sur l'autre dans le système d'assolement biennal alors pratiqué. La dîme prélevée est mentionnée en nombre de gerbes mais le rendement en grains de celles-ci, qui est spécifié pour plusieurs villages, montre qu'il est à peu près constant de village à village et d'année en année. L'ensemble des données concernant ces dîmes d'Altavaux provient des Arch. dép. Hte-Vienne, D 311, 312 : « Liève des dixmes appartenans au prieuré Nostre-Dame d'Altavaux », 1640-1651.

¹⁰⁶ Jacques Decanter, « La chronique de Pierre de Razès et sa continuation (1605 - 1644) », dans *BSAHL*, t. 109, 1982, p. 171.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 172-173.

Limousin » car « en l’automne de l’an 1650, il y eut tant de pluies que l’on ne put pas semer »¹⁰⁸. Pour les cinq autres années concernées, les chroniques ne mentionnent en revanche aucune calamité climatique importante touchant les blés dans la région concernée.

Tableau 6.5 - Fluctuation du produit de la dîme du seigle dans les paroisses de Dournazac et de Châlus de 1640 à 1651 (Indice 100 en 1651)

années		1640	1642	1644	1645	1647	1649	1651
ensemble de 40 villages		277	291	119	295	280	296	100
de village à village	village de Las Vergnas	415	385	162	408	394	400	100
	village de Bussière-l'Épine	164	182	97	242	158	242	100
dans un même village (Soupèze)	exploitation 1	410	480	75	395	420	405	100
	exploitation 2	271	250	86	250	307	286	100

Source : Arch. dép. Hte-Vienne, D 311, 312

Si les récoltes les plus déficitaires sont toujours celles des années 1644 et 1651 dans chacun des quarante villages concernés, les fluctuations interannuelles de la production céréalière n’ont pas la même amplitude d’un village à l’autre. Alors que dans celui de Las Vergnas, le volume de la récolte, toutes exploitations confondues, varie dans le rapport de un à un peu plus de quatre (indice 100 en 1651 et 415 en 1640), ce rapport n’est que de un à deux et demi dans le village de Bussière l’Épine (indice 97 en 1644 et 242 en 1649). De la même manière, dans le finage d’un même village, alors que les récoltes de 1644 et 1651 sont là aussi toujours les plus faibles dans toutes les exploitations, la fluctuation interannuelle de la production céréalière est très différente entre ces dernières. Dans l’exploitation 1 par exemple, elle varie dans le rapport de un à six et demi (indice 75 en 1644 et 480 en 1642) contre un à trois et demi (indice 86 en 1644 et 307 en 1647) dans l’exploitation 2. Ces différences de production entre les exploitations d’un même village se retrouvent dans chacun de ceux-ci.

L’effet néfaste des calamités climatiques sur le volume de la production céréalière est particulièrement net lors d’événements météorologiques exceptionnels comme le « grand hiver » de janvier 1709 qui détruisit une grande partie des blés d’hiver. Les « métives » de cette année-là comparées à celles des autres années dans deux métairies situées dans l’élection de Guéret¹⁰⁹ sont révélatrices à cet égard (tabl. 6.6) : alors que la récolte à Puy Robin est comprise entre 600 et 1 200 gerbes chaque année, celle de 1709 n’est que de 120 gerbes ; à la Ramade, le déficit est encore plus important, soit 50 gerbes au lieu des 600 à 800 gerbes que l’on y récolte en général¹¹⁰.

¹⁰⁸ « Dernière chronique de Pierre Robert, du Dorat », dans Alfred Leroux, *Chartes, chroniques et mémoriaux*, 1886, p. 303.

¹⁰⁹ Arch. dép. Hte-Vienne, D 145. Ces deux métairies appartiennent au Collège des Jésuites de Limoges. Elles sont situées dans la paroisse de Saint-Maurice (Creuse).

¹¹⁰ Même si la récolte n’est exprimée qu’en nombre de gerbes et non en quantité de grains, le nombre de gerbes de 1709 marque bien une rupture très nette par rapport aux autres années.

**Tableau 6.6 - Récoltes de seigle dans
deux métairies de la paroisse de
Saint-Maurice-la-Souterraine**
(en nombre de gerbes)

métairies	Puy Robin	La Ramade
1707	900	800
1708	600	500
1709	120	50
1710	1000	620
1711	1100	835
Source : Arch. dép. Hte-Vienne, D 145		

Outre les conditions climatiques des mois précédant la récolte, des paramètres secondaires tels que le type de sol, l'exposition et les conditions microclimatiques expliquent les variations des productions agricoles au cours d'une même année entre villages voisins ou d'une exploitation à l'autre d'un même finage villageois.

Les fluctuations interannuelles de la production céréalière mises en évidence dans les exemples précédents ne traduisent cependant que la variation relative du rendement d'une année à l'autre et non la valeur absolue de celui-ci, c'est-à-dire le rendement à la semence. Pour connaître ce dernier, il faut faire appel aux comptabilités d'exploitations agricoles.

3.2. Le rendement des céréales d'après les comptabilités agricoles

Les comptes d'exploitations permettant de calculer les rendements céréaliers sont rares car d'une part, ce type de document n'existe que pour les domaines exploités en métayage¹¹¹, et d'autre part, dans ces derniers, les quantités de céréales récoltées chaque année sont rarement mentionnées¹¹². Les comptes qui ont été publiés dans les livres de raison et journaux domestiques sont peu utiles car les éditeurs de ces documents ont volontairement écarté de la publication la majorité des informations ayant trait au monde rural, comme les baux et les comptes de domaines, car à leurs yeux ces données étaient trop répétitives et donc sans intérêt. Aussi les quelques mentions de récoltes dans ces sources sont-elles trop fragmentaires et donc peu significatives¹¹³. Seules quelques comptabilités ont pu être exploitées mais leur intérêt informatif est très inégal. Celle concernant la métairie du Chazaud, située dans la paroisse de Feytiat et appartenant au Séminaire de la Mission de Limoges, ne concerne qu'une période de six années (tabl. 6.7)¹¹⁴. Le rendement brut du seigle

¹¹¹ En effet, dans le cas d'un bail à fermage, il n'est pas nécessaire de tenir une comptabilité entre les parties, le fermier n'ayant qu'un loyer annuel à payer.

¹¹² Dans les domaines exploités en métayage, le partage des grains s'effectue la plupart du temps peu après la récolte en présence des deux parties, ce qui explique que celle-ci ne soit pas mentionnée dans les comptabilités. Ces dernières concernent essentiellement les achats et ventes de bestiaux qui s'effectuent tout au long de l'année, d'où la nécessité de tenir le journal de ces transactions.

¹¹³ Le recours direct à ces livres de raison dans les dépôts d'archives est bien souvent impossible car il s'agit très souvent de documents privés qui sont inaccessibles.

¹¹⁴ Arch. dép. Hte-Vienne, 7 G 43. La paroisse de Feytiat est située à huit kilomètres au sud-est de Limoges.

y varie de 3,3 à 7,6 grains récoltés pour un de semé, soit une variation interannuelle dans le rapport de un à 2,3 pour les six années concernées. La baillarge a un rendement semblable à celui du seigle. À titre de comparaison, le blé noir, une polygonacée, rend de quatorze à près de vingt huit fois la semence, ce qui est très élevé. L'année 1717 est particulièrement faste : le rendement est le plus élevé pour tous les grains en même temps cette année-là.

Tableau 6.7 - Rendement brut à la semence de divers grains dans la paroisse de Feytiat
(métairie du Chazaud ; rendement à la semence)

année	seigle	baillarge	blé noir	avoine
1715	3,3	3,6	-	6,8
1716	3,4	-	14,5	-
1717	7,6	7,0	27,5	7,4
1718	5,2	5,0	14,8	-
1727	5,0	4,0	-	-
1728	3,9	3,5	-	4,0
Source : Arch. dép. Hte-Vienne, 7 G 43				

Une comptabilité plus riche car s'étalant sur une période suffisamment longue pour être plus représentative et plus significative que le document précédent concerne quatre domaines appartenant à l'hôpital de Magnac-Laval¹¹⁵. Ils sont exploités en métayage et sont situés dans la paroisse de Tersannes¹¹⁶. Pour la période 1726-1760, les comptes de chacune de ces exploitations indiquent les récoltes de seigle, de froment, de baillarge, d'orge et de blé noir ainsi que la quantité ensemencée chaque année¹¹⁷. En ce qui concerne le seigle (fig. 6.2), le rendement brut fluctue dans une large gamme durant cette période de trente cinq années pour chacune des exploitations : Chez Grenard, il varie de 2,0 (en 1733) jusqu'à 8,3 grains récoltés pour un de semé (en 1755) ; à la Dodinerie, de 2,3 (en 1751) à 7,4 (en 1750) ; à Basse Roche, de 1,6 (en 1733) à 7,5 (en 1742) et à la Mothe de 2,3 (en 1752) à 7,4 (en 1755). Cela correspond à une fluctuation interannuelle du rendement brut dans le rapport de un à 3,2 à la Dodinerie et à la Mothe, de un à 4,1 Chez Grenard et de un à 4,7 à Basse Roche durant la période considérée.

La comparaison des rendements du seigle entre les quatre exploitations montre qu'une année à très faible rendement dans l'une des exploitations l'est aussi dans les trois autres. En 1733 par exemple, le seigle ne rend qu'entre 1,6 et 2,4 grains pour un de semé dans les quatre

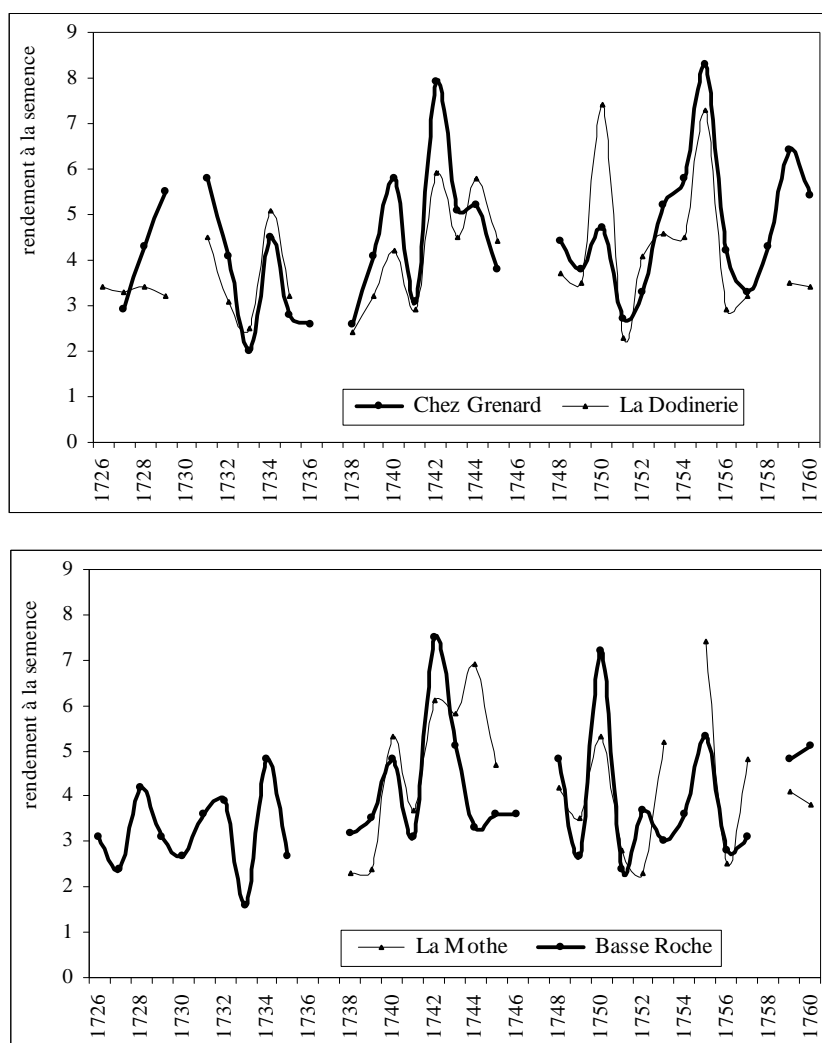
¹¹⁵ Arch. dép. Hte-Vienne H supplément Magnac-Laval, E 16.

¹¹⁶ Tersannes est située dans le nord de l'élection de Limoges, à dix kilomètres au nord du Dorat.

¹¹⁷ Ces comptes ne sont exploitables de manière fiable que pour le seigle car il y a de trop nombreuses lacunes et imprécisions pour les autres grains concernant soit la récolte, soit la quantité de semence utilisée. En ce qui concerne le domaine de La Mothe, les comptes ne sont disponibles que de 1738 à 1760.

exploitations ¹¹⁸. Inversement, à une année à rendement élevé dans une exploitation correspond également un rendement élevé dans les trois autres. C'est le cas en 1742 où il est compris entre 5,9 et 7,9 pour un selon les exploitations ¹¹⁹. Ces années « bonnes » ne connaissent pas de calamités climatiques notables contrairement aux « mauvaises » années à très faible rendement durant lesquelles ce sont les aléas météorologiques, plus ou moins généralisés à l'ensemble de la région, qui endommagent les cultures dans toutes les exploitations et font chuter le rendement.

Figure 6.2 - Rendement brut du seigle de 1726 à 1760 dans quatre métairies situées dans la paroisse de Tersannes (élection de Limoges)
(en nombre de grains récoltés pour un de semé)
(Source : Arch. dép. Hte-Vienne, H supplément Magnac-Laval, E 16)



¹¹⁸ Le rendement des années 1727, 1735, 1738, 1741, 1751 est lui aussi très faible dans toutes les exploitations : il est compris entre 2,3 et 3,2 pour un durant ces années, sauf à la Mothe où il atteint 3,7 en 1741.

¹¹⁹ De même en 1755 : le rendement est compris entre 7,3 et 8,3 pour un sauf toutefois à Basse Roche où il n'atteint que 5,3 pour un, ce qui est malgré tout un des meilleurs rendements de cette exploitation durant la période considérée.

Au cours d'une même année, le rendement varie d'un domaine à l'autre ce qui traduit une potentialité de production différente des exploitations. De ce point de vue, ce sont les domaines de Chez Grenard et de la Mothe qui ont le meilleur rendement ¹²⁰. Alors qu'à Basse Roche et à la Dodinerie il n'y a qu'une année sur trois pour laquelle le rendement à la semence dépasse quatre pour un, c'est le cas pour deux années sur trois Chez Grenard et à la Mothe ¹²¹. En ce qui concerne la production céréalière et sur la période considérée, les exploitations de Chez Grenard et de la Mothe apparaissent donc comme plus « rentables » que les deux autres, ce qui ne doit pas manquer de se traduire par des conditions matérielles d'existence différentes entre les métayers de ces deux dernières exploitations et ceux de Basse Roche ou de la Dodinerie.

Pour être plus « parlant », le rendement à la semence doit être transformé en un volume ou en un poids de céréales produites, ce qui nécessite de connaître la quantité de semence utilisée par unité de surface, c'est-à-dire la densité du semis. Nous savons que cette dernière se déduit, dans une même juridiction, de la relation entre le volume du setier et la surface de la setérée qu'il ensemence ¹²² : pour les quatre exploitations ci-dessus, ce calcul donne un ensemencement de 1,94 hectolitre à l'hectare ¹²³. En fonction du rendement à la semence, la production brute de seigle varie donc 3,88 à 15,52 hectolitres à l'hectare durant la période étudiée dans les quatre exploitations, soit respectivement de 2,6 à 10,4 quintaux à l'hectare ¹²⁴ (tabl. 6.8). Mais le rendement net ¹²⁵ fluctue entre 1,94 et 13,58 hectolitres à l'hectare, soit respectivement 1,3 et 9,1 quintaux à l'hectare.

Tableau 6.8 - Variabilité du rendement en seigle dans quatre exploitations de l'élection de Limoges de 1726 à 1760

rendement brut à la semence	2/1	3/1	4/1	6/1	8/1
rendement brut en hectolitres/ha	3,88	5,82	7,76	11,64	15,52
rendement net en hectolitres/ha	1,94	3,88	5,82	9,70	13,58
rendement net en quintaux/ha	1,3	2,6	3,9	6,5	9,1
Source : Arch. dép. Hte-Vienne, H supplément Magnac-Laval, E 16					

¹²⁰ La Mothe et la Dodinerie sont à quatre cent mètres l'une de l'autre. Basse Roche est à deux kilomètres des deux exploitations précédentes. Nous n'avons pu localiser Chez Grenard mais cette exploitation est située dans la même paroisse que les trois autres domaines.

¹²¹ Un rendement d'au moins cinq pour un est atteint deux années sur cinq Chez Grenard et à la Mothe, mais seulement une année sur six à Basse Roche et à la Dodinerie. Dans ces deux dernières exploitations, le rendement est inférieur à trois pour un pour une année sur quatre alors que ce n'est le cas que pour une année sur cinq ou six dans les deux autres exploitations.

¹²² Voir ci-dessus, p. 243-245.

¹²³ Les quatre exploitations concernées utilisent le setier et la setérée de la ville du Dorat, soit respectivement 99,2 litres et 51,07 ares, soit une densité de semis de 1,94 hl/ha (Arch. dép. Gironde, C 3797 ; Arch. dép. Hte-Vienne, B 524, C 11).

¹²⁴ Le poids spécifique moyen du seigle est de 67 kilogrammes par hectolitre (Arch. dép. Hte-Vienne, C 11, D 66).

¹²⁵ C'est-à-dire une fois la semence déduite.

Mis à part les plus élevés, il s'agit là de rendements très faibles ¹²⁶, qui permettent de mieux comprendre pourquoi certaines années sont extrêmement difficiles sur le plan des subsistances et qu'elles soient à l'origine des périodes de crises ¹²⁷. En effet, en considérant que le besoin en pain de seigle d'un individu adulte est de un kilogramme par jour, il faut trois quintaux de seigle pour nourrir cette personne durant une année ¹²⁸. Pour produire cette quantité de seigle lors des très mauvaises années pour lesquelles le rendement brut n'est que de deux pour un, soit 1,3 quintal net, il faut une surface de 2,3 hectares. Avec un rendement brut de quatre, six et huit pour un, la surface nécessaire pour produire trois quintaux de seigle est respectivement de 0,77 hectare, 0,46 hectare et 0,33 hectare. C'est-à-dire qu'entre les années catastrophiques et les meilleures années, la surface nécessaire pour nourrir un individu dans les quatre exploitations ci-dessus varie dans le rapport de un à sept. Or nous savons que d'une année à l'autre la surface cultivée dans les exploitations reste la même. Ces chiffres mettent en évidence l'importance capitale du seigle dans l'alimentation humaine mais aussi le rôle de plus en plus primordial des autres ressources telles que les châtaignes et le blé noir à mesure que le rendement du seigle est de plus en plus faible.

Comment expliquer les très faibles rendements des sols limousins ? La pauvreté de ceux-ci en est-elle l'unique cause ? Ou est-ce la fumure qui est notoirement insuffisante comme se plaisent à le répéter les agronomes et les historiens à leur suite ?

4. LE PROBLÈME DE LA FUMURE

Toute culture épuise la fertilité du sol par exportation d'éléments organo-minéraux qu'il est indispensable de lui restituer sous forme d'apports réguliers d'engrais et d'amendements divers, sous peine d'obtenir des rendements de plus en plus faibles. Or, dans « l'agriculture traditionnelle » ¹²⁹, en l'absence des engrais chimiques qui ne seront utilisés massivement qu'à partir du milieu du XIX^e siècle, c'est le fumier produit par les animaux de

¹²⁶ Ces rendements sont en effet très loin de ceux mentionnés par exemple pour la Brie, la Beauce ou la Flandre maritime où ils varient de 15 à 20 hl/ha. Ils sont en revanche assez semblables à ceux de l'Auvergne, de la Champagne berrichonne, de la Sologne ou du Vendômois où les céréales rendent entre 2,5 et 5 grains pour un de semé. Mais il s'agit de rendements « moyens » (Gérard Béaur, *op. cit.*, 2000, p. 149).

¹²⁷ Au sujet de ces crises, voir en annexe, p. 437-444.

¹²⁸ Des essais réalisés dans les années 1770 destinés à déterminer la quantité de pain que fournissent le seigle et le froment montrent qu'un setier de 70 livres (34,26 kg) de seigle de qualité moyenne permet de produire 87,75 livres (42,95 kg) de pain de « grosse tourte », c'est-à-dire grossier, mais qualifié néanmoins de « savoureux et de très bonne qualité » (*Procès-verbal des essais faits par le lieutenant général de police de la ville de Limoges pour parvenir à connaître la proportion qui doit être entre le prix du pain et celui des grains*, 1776. Aux Arch. dép. Hte-Vienne, C 649 et Arch. comm. de Limoges, HH 7). Un quintal de seigle produit donc 125 kilogrammes de pain. Sachant qu'un individu adulte consomme environ un kilogramme de pain de seigle par jour, il faut donc trois quintaux de seigle pour nourrir celui-ci durant une année. La consommation de pain d'un individu est mentionnée par exemple par un mémoire de 1762 (*Mémoire au sujet de l'imposition des tailles adressé à Monseigneur Turgot par les habitants de la paroisse de St-Pardoux-la-Croisille*, Arch. dép. Hte-Vienne, C 102) qui précise qu'il faut « un setier de seigle [pesant 70 livres] par mois par personne », ce qui, tous calculs faits correspond à 1,1 kilogramme par jour.

¹²⁹ Cf. note 1 ci-dessus.

ferme qui est utilisé pour rétablir la fécondité du sol et « on peut dire qu'il constituait alors l'engrais presque unique »¹³⁰. Mais on s'accorde partout à reconnaître que le fumier est notoirement insuffisant parce que « les cultivateurs n'ont point assez de bestiaux »¹³¹. Pour remédier à cette insuffisance, les physiocrates préconisent d'accroître le nombre d'animaux ruraux¹³².

En Limousin, le fumier¹³³ est d'autant plus indispensable que les sols y sont naturellement peu fertiles¹³⁴. Sans engrais, les terres de la province « seraient frappées d'une stérilité absolue si elles n'étaient continuellement alimentées de substances capables de développer et d'augmenter leurs principes nourriciers »¹³⁵. Si on s'accorde à reconnaître que le fumier est une impérieuse nécessité dans la province, on déplore que la quantité disponible en soit insuffisante¹³⁶. Aussi fait-il l'objet d'une attention particulière dans les exploitations comme le soulignent deux clauses spécifiques le concernant mentionnées dans la plupart des baux de domaines : le fumier ne peut être utilisé par l'exploitant que pour la fumure des terres du domaine qu'il prend à bail ; lorsque le fermier ou le métayer quitte l'exploitation, il ne peut emporter ni fumier ni paille¹³⁷.

¹³⁰ Jean Meuvret, *Le problème des subsistances à l'époque Louis XIV. I. La production des céréales dans la France du XVII^e et du XVIII^e siècle*, vol. de texte, 1977, p. 121.

¹³¹ Lavoisier, *Instruction adressée au Comité d'Administration de l'Agriculture*, 6 novembre 1787, citée par Octave Festy, *op. cit.*, 1947, p. 18. Comme le signale ce dernier auteur, un autre facteur explique aussi l'insuffisance de fumier : la paille des céréales n'est pas toute utilisée pour la production de fumier et une partie de celle-ci est employée pour d'autres usages comme la confection de toitures, le rembourrage de sièges, la confection de paillasse. Jean Meuvret, *op. cit.*, vol. de texte, 1977, p. 127, cite un *Mémoire* de 1700 concernant la généralité de Paris mentionnant que si les terres de l'élection de Compiègne rapportent si peu, c'est qu'il n'y a pas « suffisamment de bestiaux pour les fumer » alors que dans celle de Mantes, « il y a un quart des terres labourables qui sont en friche, et deux autres quarts qui sont mal cultivés faute de chevaux et de bestiaux pour les labourer et les engraisser ». Un subdélégué de l'élection de Bourges observe en 1763 qu'il y a « beaucoup de laboureurs qui ensemencent et labourent des terres qu'ils ne fument pas à cause du peu de fumier » ; ces terres non fumées ont un rendement qui n'atteint que la moitié de celui des terres recevant le fumier.

¹³² François Quesnay par exemple, dans la 14^e de ses *Maximes générales (La Physiocratie, 1758)* préconise de multiplier les bestiaux, « car ce sont eux qui fournissent aux terres les engrais qui produisent les riches moissons » (cité par Octave Festy, *op. cit.*, 1947, p. 41).

¹³³ « Le fumier est l'engrais ordinaire dont on se sert sans lequel les terres produiraient peu de choses » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 183, Rôle du vingtième d'Aureil, 1784 ; C 184, Rôle du vingtième de Boisseuil, 1784 ; C 185, Rôle du vingtième de Feytiat, 1783 ; C 188, Rôle du vingtième de Pierre-Buffière, 1782).

¹³⁴ Voir en annexe, p. 566-567, une énumération des engrais utilisés en Limousin et leurs vertus nutritives respectives.

¹³⁵ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 282-283. Dans les paroisses de Larche et de Boissières (Corrèze), on souligne que « le fonds étant assez ingrat ne produit qu'à force d'être soigné et graissé » (« Etat des paroisses de l'Eslection de Brive », *BSSHAC*, t. 103, 1981, p. 75).

¹³⁶ Un mémoire de 1762 adressé à l'intendant Turgot souligne par exemple que « l'engrais est toujours nécessaire dans les terres faibles » du Limousin mais qu'il est très insuffisant car « il n'y a pas assez de bestiaux » (*Mémoire au sujet de l'imposition des tailles par les habitants de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille*, Arch. dép. Hte-Vienne, C 102). « le terrain demande beaucoup d'engrais » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 183, 184, 186, rôles du vingtième des paroisses de Boisseuil (1784), Feytiat (1783) et Jourgnac (1780). D'après l'« Enquête de l'an II sur les engrais » (A. N., F¹⁰ 295), dans le district de Saint-Yrieix-la-Montagne, « le cultivateur n'a qu'à peine la moitié du fumier qui lui est nécessaire [...] le terrain ne produit qu'à force de fumier » ; dans le district du Dorat, « les engrais qu'on emploie ne peuvent qu'améliorer le terrain qui de sa nature est très médiocre » ; dans le district de Limoges, « la majeure partie du terrain est si aride que ce n'est qu'avec beaucoup d'engrais qu'on parvient à recueillir un cinquième en sus de la semence ».

¹³⁷ La première clause apparaît au moins dès le XVI^e siècle : « Tout le foin qui se fera dans les étables de la dite métairie y demeurera et servira aux métayers pour fumer les terres de la dite métairie » (Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. 71, 1924, p. 213, bail à métayage du 15 février 1500 dans la paroisse de Meilhac, Haute-Vienne). Au XVIII^e siècle, c'est surtout la seconde clause qui est mentionnée dans les baux : « Le preneur laissera en fin de bail tout le foin, paille et fumier dans le domaine, sans en pouvoir transporter hors dudit domaine, à peine d'être atteint et

Quelle quantité de fumier est-il nécessaire d'incorporer au sol après une culture de céréales pour assurer le renouvellement des matières fertilisantes qui ont été exportées par cette culture ? Au XVIII^e siècle, on estime que cette quantité est d'environ 10 000 kg de fumier par hectare de terre labourable, ce qui correspond approximativement à ce que produit annuellement un cheval ou un bovin adulte ¹³⁸. Aussi rapporte-t-on la fertilisation nécessaire à une culture à un nombre de têtes de bétail par unité de surface et la formule généralement admise « considère que l'engrais normal d'une terre était assuré par la présence d'une *demi-tête* par arpent de terres labourables, soit une *tête* par hectare » ¹³⁹. Le menu bétail n'ayant pas la même production fumièrè que les bovins, on estime qu'il faut de six à douze ovins pour constituer une « tête » ¹⁴⁰. Sachant que l'agriculture française de la fin du XVIII^e siècle comptait de onze à treize millions de « têtes » de bétail pour environ 24 millions d'hectares de terres cultivées annuellement ¹⁴¹, elle ne dispose donc que la moitié environ de la fumure nécessaire. Ce constat établi à partir des chiffres de Lavoisier est en accord avec l'opinion générale de l'époque qui insistait sur l'insuffisance notoire de la fumure comme l'ont calculée plusieurs auteurs de l'époque pour les régions françaises de grande culture pratiquant l'assolement triennal où le nombre de têtes de bétail par hectare de terre labourable est rarement supérieur à une demi tête par hectare ¹⁴².

La valeur théorique de fumure de une tête de bétail à l'hectare admise au XVIII^e siècle n'est qu'une estimation globale, car d'une part, le besoin d'engrais varie selon le type de sol

convaincu de crime de larcin » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (222), Dutour, notaire à Eymoutiers ; afferme d'un domaine à Serre (Augne, Haute-Vienne), 27 mars 1729).

¹³⁸ En ce qui concerne la fumure théorique, Mathieu de Dombasle estime, dans le cas d'une fumure triennale, que 25 000 kg par hectare « ne sont pas trop », soit un peu plus de 8 000 kg par an. Cette valeur correspond à peu près à la production annuelle de fumier d'un cheval ou d'un bovin adulte. Vers 1780, François Hilaire Gilbert évaluait la production moyenne de fumier dans l'Artois à 11 000 kg par tête et par an (ces auteurs sont cités par Jean Meuvret, *op. cit.*, 1977, vol. de texte, 1977, p. 123-124, et vol. de notes, p. 86-87, note 11, p. 90-91, notes 22 et 23).

¹³⁹ Jean Meuvret, *op. cit.*, 1977, vol. de texte, p. 122. Cet auteur a longuement traité dans cet ouvrage de la question de la fumure au XVIII^e siècle (p. 121-127 du vol. de texte, et p. 84-95 du vol. de notes). L'arpent dont il est question contient 48 400 pieds de roi carrés, soit 51,07 ares, soit pratiquement un demi-hectare. Jean Meuvret souligne que la formule traditionnelle d'une « tête par hectare » a été établie en pays d'assolement triennal, mais on peut la généraliser et l'étendre aux pays d'assolement biennal, donc au Limousin.

¹⁴⁰ « D'après les agronomes anglais, un cheval, un bœuf, une vache forment chacun une tête, à laquelle équivalent aussi trois veaux, un ou trois cochons, six brebis [...] Un bœuf de taille ordinaire mange de 90 à 100 livres de fourrage vert ou 25 livres en sec. Le mouton de taille ordinaire se nourrit avec huit livres d'herbes ou deux livres de foin, d'après M. Daubenton et d'après l'expérience [...] Il faudrait donc 12 moutons pour balancer un bœuf. Mais l'engrais de mouton étant beaucoup plus actif et contenant en outre plus de parties fécondantes, le nombre de six déterminé par les Anglais nous paraît plus près de la vérité », d'après Gilbert, *Recherches sur les moyens d'étendre la culture des prairies artificielles en Picardie : mémoire couronné en 1787 par l'Académie d'Amiens*, 1880, cité par Jean Meuvret, *op. cit.*, 1977, vol. de notes, p. 91, note 23.

¹⁴¹ Lavoisier, *De la richesse territoriale du royaume de France*, Éditions du C.T.H.S., 1988, p. 120, 129.

¹⁴² François Hilaire Gilbert constate qu'en 1780, dans les exploitations de l'Artois, la charge animale est de 0,55 tête en moyenne par hectare de terre labourable et de 0,47 tête dans 58 exploitations de la généralité d'Amiens. Ce même auteur cite des chiffres compris entre 0,11 et 0,63 tête par hectare pour les diverses élections de la généralité de Paris en 1788, dix-huit de ces élections sur vingt-deux ne dépassant pas une demi-tête par hectare, la moyenne pour l'ensemble de la généralité étant de 0,40 (cité par Jean Meuvret, *op. cit.*, 1977, vol. de texte, p. 123-126, vol. de notes, p. 90-93). M. de Butré, « Apologie de la science économique sur la distinction entre la grande et la petite culture » (*Éphémérides du citoyen*, 1767, t. IX, p. 5-81, t. X ; p. 73-134, t. XI, p. 71-114), décrit en détail trois types de grande culture dans lesquels la charge animale est la suivante : « grande culture opulente » : 0,49 tête par hectare ; « grande culture moyenne » : 0,29 ; « grande culture faible » : 0,35.

et de culture, et, d'autre part, la production de fumier dépend de l'animal, en particulier de son poids et de la quantité de nourriture qu'il consomme. De plus, cette production est plus abondante lorsque l'animal reste en permanence à l'étable et lorsqu'il consomme d'autres aliments que l'herbe et le foin, comme des racines fourragères telles que les raves. Mais en l'absence d'informations chiffrées concernant les quantités de fumier apportées aux cultures, ce qui est le cas pour le Limousin de l'époque moderne, calculer la capacité de fumure en rapportant le nombre de têtes de bétail à la surface des terres labourables est le seul moyen dont nous disposons. Ce calcul, effectué à partir des *états des fonds* pour vingt-sept paroisses limousines considérées ensemble, toutes exploitations confondues, donne une charge de 0,72 tête de bétail par hectare de terre labourable ¹⁴³. Il y a donc bien insuffisance de fumure si on admet qu'une tête par hectare est la charge animale normale pour fumer convenablement les cultures. Ce déficit de fumure dans la province est cependant moins important que celui des terres de grande culture où il dépasse rarement une demi-tête par hectare ¹⁴⁴. Toutefois, dans les vingt-sept paroisses considérées individuellement, la capacité de fumure varie du simple au triple (tabl. 6.9).

Tableau 6.9 - Nombre moyen de têtes de bétail par hectare de terre labourable dans 27 paroisses limousines au milieu du XVIII^e siècle

Azat-le-Ris	0,87	Darnets	1,03	Rempnat	1,29
Balledent	0,79	Feytiat	0,40	Saint-Hilaire-Bonneval	0,45
La Bazeuge	0,91	Flavignac	0,54	Saint-Junien-les-Combes	0,82
Bessines	0,66	Isle	0,87	Saint-Maurice-les-Brousses	0,57
Boisseuil	0,49	Javerdat (enclave)	0,67	Saint-Ouen	0,72
Champnétery	0,99	Linards	0,70	Saint-Sornin-Leulac	0,51
Champsac	0,75	Magnac-Bourg	1,20	Saint-Sylvestre	0,86
Cieux	0,74	Masléon	0,59	Saint-Vitte	0,82
Coussac-Bonneval	0,77	Mounisme	0,81	Sussac	0,94

Source : *États des fonds* des paroisses concernées

C'est dans les paroisses où la propriété des « non-paysans » est très largement dominante (Boisseuil : 86% du finage paroissial ; Feytiat, 90% ; Saint-Hilaire-Bonneval, 91%) que la charge animale atteint à peine une demi tête de bétail par hectare. À l'inverse, la charge animale est la plus forte dans les paroisses où les « paysans » sont bien possessionnés (Darnets, 48% ; Rempnat, 53% ; Sussac, 50%) ¹⁴⁵, ce qui suggère que ceux-ci fument

¹⁴³ Pour ce calcul, nous comptons pour une tête de bétail les animaux adultes suivants : un cheval, un bovin, dix ovins, dix cochons. Les jeunes animaux ne sont pas pris en compte. Le nombre total de têtes présentes dans les vingt sept paroisses considérées est calculé selon la méthode ci-dessus et il est rapporté ensuite à la surface totale des terres labourables de ces vingt sept paroisses, c'est-à-dire les terres mises en culture de manière continue en assolement biennal.

¹⁴⁴ Cf. note 142 ci-dessus.

¹⁴⁵ A Magnac-Bourg, où 34% du finage paroissial appartient aux « paysans », la charge animale atteint 1,2 tête par hectare : cette forte valeur s'explique par la présence dans cette paroisse d'un relais de la poste aux chevaux.

davantage leurs terres que les « non-paysans ». C'est ce que confirme la comparaison de la charge animale moyenne par hectare de terre labourable entre les exploitations des « paysans » et celles des « non-paysans » dans un ensemble de dix-sept paroisses (tabl. 6.10). Dans chacune de celles-ci, le nombre moyen de têtes de bétail à l'hectare est en effet toujours plus élevé dans les exploitations des « paysans » que dans celles des « non-paysans ». La charge animale chez les premiers n'est que légèrement supérieure à celle des seconds dans quatre paroisses (Azat-le-Ris, Champnétery, Peyrat-de-Bellac, Saint-Ouen), mais elle l'est davantage, et parfois nettement, dans les autres.

Tableau 6.10 - Nombre moyen de têtes de bétail par hectare de terre labourable dans les exploitations complètes des « non-paysans » et des « paysans » de 17 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

paroisses	« non-paysans »		« paysans »		ratio
	nbre exploit.	têtes/ha	nbre exploit.	têtes/ha	
Azat-le-Ris	39	0,75	27	0,82	1,09
Balledent	16	0,67	34	0,93	1,39
Boisseuil	30	0,47	4	0,58	1,23
Champnétery	35	0,85	20	0,88	1,04
Champsac	37	0,65	56	0,96	1,48
Cieux	47	0,74	80	0,82	1,11
Coussac-Bonneval	92	0,78	78	0,87	1,12
Faux (sud-ouest)	4	1,31	11	1,45	1,11
Flavignac	42	0,54	38	0,63	1,17
Javerdat (enclave)	10	0,60	10	0,83	1,38
Linards	47	0,65	130	0,78	1,20
Masléon	11	0,54	18	0,70	1,30
Mounisme	17	0,74	3	0,90	1,22
Peyrat-de-Bellac	66	0,82	18	0,88	1,07
Rempnat	11	1,06	35	1,33	1,25
Saint-Hilaire-Bonneval	46	0,41	3	0,47	1,15
Saint-Ouen	13	0,69	11	0,71	1,03

ratio = rapport du nombre de têtes par hectare dans les exploitations des « paysans » sur celui des « non-paysans » - Source : *États des fonds* des paroisses concernées

Si la capacité de fumure est meilleure dans les exploitations des « paysans » c'est parce ceux-ci proportionnent mieux l'étendue de leur sole cultivée au nombre de bestiaux qu'ils possèdent, ce qui est beaucoup moins le cas chez les « non-paysans ». Le curé de Lizières l'explique en décembre 1762 à l'intendant Turgot : « Le plus grand inconvénient que je puisse trouver dans les grands domaines, c'est qu'on y ensemence trop de grains chaque année, ce qui met dans l'impuissance de jamais pouvoir les améliorer. Aussi voyons nous que la plupart de ces domaines sont totalement ruinés et ne produisent pas la moitié du grain qu'ils devraient produire [...] Nous voyons en effet de petits particuliers qui labourent à une paire de vaches, qui tout au plus sèment quarante boisseaux de blé, et qui font des 3 à 400 gerbes, tandis que des domaines qui en sèment des 200 boisseaux, et quelquefois davantage, font à peine 7 à 800

gerbes. D'où vient cette différence ? La raison en est toute simple : c'est que ce petit particulier accommode mieux son terrain, l'engraisse mieux, tandis que l'autre ensemence au moins le tiers de ses terres sans y mettre aucun engrais. Comment veut-il donc prendre du grain dans une terre ainsi cultivée et qui d'elle-même est d'une mauvaise qualité? C'est vouloir faire l'impossible. Que s'il se tenait chaque année à une moindre étendue, il me semble qu'il y trouverait de grands avantages »¹⁴⁶.

Alors que les « paysans » pourraient labourer chaque année une plus grande étendue de terre¹⁴⁷, ils se limitent à la surface qu'ils estiment être celle que la quantité de fumier dont ils disposent leur permet de cultiver dans les meilleures conditions. Cela dénote de leur part un certain bon sens mais aussi une pratique réfléchie et une bonne connaissance des possibilités de leur sol. En effet, à quoi bon cultiver avec une quantité donnée de fumier la plus grande superficie possible alors que l'expérience leur a appris que le rendement est meilleur si l'on épand cette même quantité sur une surface moins grande. Le cas de ce paysan de la paroisse de Flavignac, Léonard Sabourdy, est significatif à cet égard. En 1776 et 1777, il perd de nombreux bovins suite à une contagion. Il ne lui reste « qu'un bœuf, une vache et une génisse » et il n'a pas pu, ni « se réatteler », c'est-à-dire acheter des animaux car il ne dispose pas des fonds nécessaires, ni en prendre à cheptel, « vu le discrédit de ses étables ». Aussi, ce laboureur décide de ne « faire que le quart des semences » qu'il fait habituellement étant donné le peu d'engrais disponible. Il préfère réduire drastiquement sa surface emblavée et adapter l'étendue de ses cultures à la quantité de fumier qu'il possède plutôt que de cultiver une plus grande surface avec très peu d'engrais¹⁴⁸.

Le rôle de la fumure sur le rendement à pu être estimé à partir d'un exemple chiffré, le seul rencontré, qui concerne deux exploitations complètes appartenant au collège de Limoges¹⁴⁹. Pour chacune de celles-ci, nous connaissons d'une part, la surface de terre labourable et le nombre de têtes de bétail dans chacune de ces deux exploitations¹⁵⁰, d'autre part, le

¹⁴⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, C 118 : *Observations à Monseigneur l'Intendant de Limoges sur sa lettre du 10 juin 1762, par le curé de Lizières*. Cette paroisse est située dans la Creuse. A la même époque, un agronome préconisait lui aussi de réduire la surface cultivée étant donné l'insuffisance de fumure : « Comme il s'en faut de beaucoup que les fermiers et autres cultivateurs aient assez de fumier pour en fournir à toutes leurs terres, j'en conclus que tous les fermiers doivent restreindre leur culture et réduire leur exploitation à la seule portion de leurs terres qu'ils peuvent améliorer » (Maupin, *La réduction économique ou l'amélioration des terres par économie*, Paris, 1767, p. 57, cité par Jean Meuvret, *op. cit.*, 1977, vol. de notes, p. 85, note 6).

¹⁴⁷ Ce qui leur est tout à fait possible car une fraction de leurs exploitations comprend des terres incultes qu'ils pourraient mettre en valeur chaque année.

¹⁴⁸ Arch. dép. Haute-Vienne, C 238.

¹⁴⁹ Ces deux exploitations sont voisines, l'une est appelée « grande métairie » et l'autre « petite métairie » ; elles sont situées à Vennes, dans la paroisse de la Bussière-Dunoise (Creuse), en Haute-Marche ; elles appartenaient initialement au prieuré de l'Artige et elles furent réunies aux biens du Collège de Limoges à partir du 8 février 1748.

¹⁵⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, D 582. D'après le bail à métayage de chacune des deux exploitations, passé le 16 mars 1751 par devant le notaire royal Fressines, du bourg de Bussière-Dunoise (Creuse), le cheptel de la grande métairie est composé de 6 bœufs, 6 vaches, une jument et 50 brebis ou moutons, soit 18 têtes de bétail en comptant une tête pour 10 ovins, et celui de la

rendement en seigle de 1750 à 1755, exprimé en nombre de grains récoltés pour un de semé. La charge animale est de 0,49 tête de bétail par hectare dans la grande métairie et de 0,67 tête dans la petite, soit une capacité de fumure qui est 37% plus élevée dans cette dernière (tabl. 6.11). Avec cette meilleure fertilisation, le rendement en seigle de la petite métairie est 5 à 37% plus fort selon les années que celui de la grande métairie, soit en moyenne 20%.

Tableau 6.11 - Comparaison du rendement en seigle de deux exploitations situées en Haute-Marche dont la capacité de fumure est différente
(en nombre de grains récoltés pour un grain de semé)

exploitations		grande métairie	petite métairie	gain de production de la petite métairie par rapport à la grande
capacité de fumure (charge animale)		0,49 tête/ha	0,67 tête/ha	
rendement en seigle pour chacune des années	1750	4,1	4,3	+ 5%
	1751	2,5	3,0	+ 20%
	1752	3,2	4,4	+ 37%
	1753	3,4	4,1	+ 21%
	1754	3,0	3,6	+ 20%
	1755	4,0	4,6	+ 15%
Les deux exploitations sont situées à Vennes, dans la paroisse de Bussière-Dunoise (Creuse) Source : Arch. dép. Hte-Vienne, D 582				

Avec une fumure pourtant meilleure que celle observée dans les pays de grande culture ¹⁵¹, le rendement des sols limousins reste bien inférieur à celui de ces derniers pays où il est deux à quatre fois plus élevé qu'en Limousin ¹⁵². Il faut donc admettre que d'autres facteurs interviennent dans la médiocre productivité des sols de la province. Les pratiques culturales, par exemple l'insuffisance de la profondeur du labour et le manque de désherbages réguliers, constituent des explications plausibles. Mais le paramètre déterminant de la faiblesse du rendement est la pauvreté « naturelle » du sol en éléments nutritifs, lequel, tant que des apports massifs d'engrais et d'amendements ne viennent pas améliorer sa fertilité, voit son rendement rester à un niveau très bas.

5. CONCLUSION

Le rendement net en céréales des sols limousins est très faible : lors des plus mauvaises années, il ne dépasse guère deux quintaux à l'hectare et il atteint jusqu'à neuf quintaux lors

petite métairie de 4 bœufs, 2 taurins de deux ans, 5 vaches, une jument, et 41 brebis, soit 15,1 têtes de bétail (les deux taurins comptés pour un adulte). Les terres de la grande métairie sont ensemencées chaque année de la quantité de 36 setiers de seigle, mesure de Dun et celles de la petite métairie de 22 setiers, même mesure. En utilisant un taux d'ensemencement de un setier par setérée dans chaque exploitation, ce qui est le cas le plus fréquent en Limousin, ce sont donc 36 setérées qui sont ensemencées chaque année dans la grande métairie et 22 setérées dans la petite métairie. La setérée de Dun étant égale à 0,51 hectare, la surface totale des terres labourables, compte tenu de l'assolement biennal, est de 36,72 hectares dans la grande métairie et de 22,44 hectares dans la petite métairie, soit respectivement une charge animale de 0,49 tête et 0,67 tête de bétail par hectare de terre labourable.

¹⁵¹ En effet, la fumure moyenne dans les pays de grande culture dépasse rarement une demi-tête par hectare (cf. note 142), alors qu'en Limousin, elle est supérieure dans la majorité des paroisses (cf. tableaux 6.9 et 6.10).

¹⁵² Cf. la note 126.

des années fastes, mais celles-ci sont très rares ¹⁵³. Étant donnée cette médiocre fertilité des terres limousines et compte tenu des moyens agro-techniques limités du moment, la culture en assolement biennal des céréales, très majoritairement du seigle, est la mieux adaptée aux caractéristiques des sols de la province : cette pratique donne en effet un temps de repos et de non-production à la terre. Pour pallier les insuffisances de cette culture céréalière, l'agriculture limousine a diversifié ses productions agricoles ce qui constitue une assurance contre les risques de disette ¹⁵⁴. Châtaignes, sarrasin et raves constituent en effet des ressources complémentaires qui s'avèrent vitales lors des années de crise. L'étalement des récoltes des diverses ressources alimentaires sur plusieurs mois augmente les possibilités d'en disposer au moins d'une, car il est rare que les fléaux climatiques - gels, pluies trop abondantes, sécheresses - les détruisent toutes en même temps. Toutefois lorsque cela se produit, « les paysans ne laissent pas de souffrir de très grandes disettes » ¹⁵⁵. La polyculture pratiquée dans la province apparaît ainsi comme une bonne adaptation aux conditions environnementales locales compte tenu des contraintes qu'imposent celles-ci.

Les tenants de « l'agriculture nouvelle » considèrent pourtant que la manière dont est pratiquée l'agriculture en Limousin est la plus mauvaise qui soit ¹⁵⁶ à cause de ses caractéristiques structurelles qui sont celles d'un pays de petite culture. Faiblesse des surfaces cultivées annuellement, grandes étendues d'espaces continuellement incultes, assolement biennal qui rend improductif la moitié des terres labourables chaque année, labours avec des bovins au lieu de chevaux, propriété foncière paysanne très morcelée, absence de très grands domaines loués à des fermiers disposant de capitaux, existence du métayage, grande extension des terres communautaires dans certaines paroisses, méthodes et pratiques agricoles archaïques, routine ancestrale qui s'oppose à tous changements, prédominance de la culture du seigle à laquelle s'ajoutent celles du sarrasin, des raves et des châtaignes, symboles des provinces les plus pauvres et misérables, autant de caractéristiques qui aux yeux des agronomes et des physiocrates sont les responsables du retard de l'agriculture limousine et de la médiocrité de ses performances.

¹⁵³ Les terres limousines sont pourtant mieux fumées que celles des pays de grande culture (cf. la note 151 ci-dessus) : malgré cela, le rendement des céréales dans ces pays de grande culture est nettement plus élevé qu'en Limousin.

¹⁵⁴ Au XVI^e siècle, le *De Re Cibaria libri XXII* (1560) plaçait le Limousin parmi les provinces les plus favorisées du royaume grâce à la diversité de ses productions agricoles (cité par Fernand de Maillard, « Livre de raison d'une famille de Brive au XVI^e siècle », *BSSHAC*, t. 3, 1881, p. 110, 606). Cet ouvrage est attribué à Jean Baptiste Bruyerin (mort en 1566) par Jacqueline Linet et Denise Hillard, *Bibliothèque Sainte-Geneviève Paris. Catalogue des Ouvrages Imprimés au XVI^e siècle, Sciences - Techniques - Médecine*, 1980, p. 57, ainsi que par Pierrette Limacher, *Inventaire des livres du XVI^e siècle de la bibliothèque de la Sorbonne*, t. 1, 1984, col. 37-38.

¹⁵⁵ *Mémoire sur la Généralité de Limoges, dressé par Louis de Bernage, Intendant, 1698*, *Bull. Soc. Archéol. Hist. du Limousin*, t. 32, p. 160.

¹⁵⁶ M. de Butré par exemple, *op. cit.*, 1767, t. X, p. 121, qualifie l'agriculture limousine « d'agriculture ruinée ».

Mais le Limousin pouvait-il pratiquer une agriculture telle que la préconisaient les agronomes et les physiocrates, c'est-à-dire en s'orientant essentiellement sur la production des blés ? Cela est difficilement envisageable compte tenu des caractéristiques édaphiques de la province qui ne permettaient pas de produire, avec succès, beaucoup de grains, en particulier du froment comme dans les pays de grande culture. Il n'existait pas beaucoup d'autres alternatives pour la province que le système agraire fondé sur la polyculture tel qu'il est pratiqué dans celle-ci. Le Limousin n'est cependant pas resté enfermé dans ce système. Il s'est en effet fortement engagé dans un élevage bovin spéculatif orienté vers l'économie de marché. Celui-ci a pris une telle ampleur au XVIII^e siècle qu'il constitue la principale ressource économique. L'importance prise par cet élevage nécessite une étude particulière : elle fait l'objet de la troisième partie.

TROISIÈME PARTIE

L'ÉLEVAGE BOVIN

EN LIMOUSIN

AU TEMPS DES LUMIÈRES

Les sources analysées au début du présent travail ¹ ont révélé l'omniprésence de l'élevage à travers l'espace limousin durant l'époque moderne. L'étude de la structure du paysage rural et celle de l'organisation des exploitations agricoles au XVIII^e siècle ² ont montré que les herbages - prés de fauche et pacages - réservés exclusivement aux bovins, occupent une proportion importante de tous les finages paroissiaux. Ce sont les seules parcelles systématiquement clôturées de haies. Le pré de fauche est à lui seul révélateur de la place de l'élevage bovin et du rôle majeur qu'il joue dans l'agriculture limousine. C'est en effet le bien-fonds qui procure le meilleur revenu. C'est autour du pré que se structure l'exploitation agricole : de sa superficie dépend le nombre de bovins qu'il est possible d'entretenir en permanence dans celle-ci, ce qui détermine la surface labourée chaque année et donc l'étendue des cultures. De plus, les bovins, en tant que plus gros producteurs de fumier, seul engrais alors utilisé, contribuent largement à améliorer le rendement des très médiocres sols de la province. Dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, les surfaces en herbe s'étendent alors que celles des terres cultivées stagnent dans le même temps. Ce couchage en herbe atteste d'un développement croissant de l'élevage bovin, confirmant une nette orientation de l'agriculture de la province vers cette activité qui constitue déjà au XVIII^e siècle un élément d'originalité des campagnes limousines.

Malgré les éléments ci-dessus qui mettent en évidence l'importance de l'élevage bovin à l'époque moderne, l'historiographie de celui-ci est très pauvre. Les premières études intéressant l'histoire rurale ne l'évoquent que très superficiellement. Les travaux qui suivent ne sont guère plus riches en ce qui le concerne ³. Il n'y a qu'une étude qui aborde spécifiquement ce thème ⁴, mais elle est surtout centrée sur la période contemporaine. D'autres auteurs ont abordé l'élevage à travers l'étude de la race bovine limousine aux XIX^e et XX^e siècles ⁵. C'est pour combler cette insuffisance historiographique concernant l'élevage

¹ Cf. le chapitre 2.

² Cf. les chapitres 3 et 5 respectivement.

³ C'est le cas de la plupart des études de micro-histoire rurale mentionnées précédemment (cf. le chapitre 2, p. 118-123) : ces travaux mentionnent bien l'élevage mais jamais il n'est consacré plus de quelques pages à cette activité.

⁴ Guy Bouet, *L'élevage en Limousin*, 1971.

⁵ Edmond Teisserenc de Bort, *La vérité sur la race limousine*, 1889 ; Edmond Teisserenc de Bort, « Considérations sur la pureté et les qualités de la race bovine du Limousin », dans *Association française pour l'avancement des Sciences. Compte-rendu de la 19^e session, Limoges, 1890. Seconde partie. Notes et mémoires*, 1891, p. 833-862 ; Tourdonnet, Comte A. de, *De l'amélioration du bétail en Limousin*, Paris, 1847 ; Pierre Tuyéras, *Histoire de la race bovine Limousine. 1759-1965*, 1966 ; Philippe Grandcoing, « Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du XIX^e siècle », *HSR*, n° 20, 2003, p. 121-146 ; Philippe Grandcoing, « L'élevage bovin dans la Creuse au XIX^e siècle : entre discours agronomiques et pratiques paysannes », *MSSNAC*, 2004, p. 259-284 ; Philippe Grandcoing « De l'engrais à l'élève : les prémices de la renaissance de la race bovine limousine en Haute-Vienne dans la première moitié du XIX^e siècle », *BSAHL*, t. 122, 2004, p. 167-190 ; Dominique Danthieux, Philippe Grandcoing, « Deux exemples d'innovation pour la race bovine limousine : l'amélioration par la sélection et le plein air intégral », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen Âge à nos jours*, 2006, p. 163-219.

en Limousin à l'époque moderne, plus particulièrement celui des bovins au XVIII^e siècle, que la troisième partie du présent travail est consacrée.

Pour atteindre cet objectif, diverses sources sont mises à contribution. Les principales d'entre elles sont de très nombreux baux à cheptel, une vingtaine de livres de comptabilités d'exploitations agricoles de particuliers et de communautés religieuses et hospitalières ainsi que quelques livres de comptes de marchands de bestiaux. Cet ensemble de sources apporte un éclairage inédit sur les pratiques en matière d'élevage et sur les aspects financiers et commerciaux de cette activité. Divers mémoires et enquêtes du XVIII^e siècle et du début du siècle suivant complètent ce corpus des sources utilisées.

Cette troisième partie tente d'apporter des éléments de réponse aux interrogations suivantes. Pourquoi le Limousin est-il une terre favorable à l'élevage ? Quels sont les revenus que procure cette activité ? Quels sont les risques encourus par celle-ci ? Quels éléments révèlent la primauté de l'élevage des bovins sur les autres espèces d'animaux ruraux ? Quelle est la place de la province dans le négoce du bétail à l'échelle du royaume, en particulier dans l'approvisionnement de Paris en bœufs de boucherie ? Comment est organisé ce commerce ?

CHAPITRE 7

LE LIMOUSIN, TERRE D'ÉLEVAGE

Le Limousin est depuis longtemps une terre d'élevage. Charles Estienne par exemple le mentionnait déjà en 1553 dans son *Guide des chemins de France* lorsqu'il écrit que « les chemins du Limousin sont fréquentés par le bétail à cause des bons pâturages, des vallées et montagnes d'icelui »⁶. Au siècle suivant, un mémoire note que « la fertilité du Limousin est causée par l'opportunité des bois et des fontaines et l'uberté des pâturages en sorte que la nourriture des bestiaux rend le paysan commode et lui donne moyen de satisfaire aux tailles et autres charges de l'État »⁷. Quelles sont les raisons qui expliquent que le Limousin soit une terre de prédilection pour l'élevage ? Quels sont les types d'animaux ruraux élevés et quelle est leur importance respective ?

1. DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES PARTICULIÈREMENT FAVORABLES À LA PRODUCTION D'HERBE

La pratique de l'élevage tout au long de l'année tel qu'il est réalisé dans la province nécessite de disposer de ressources fourragères suffisantes. Celles-ci, jusqu'aux premières décennies du XIX^e siècle, sont constituées uniquement de différentes espèces herbacées qui croissent naturellement dans les herbages. Les plus riches sur le plan nutritif sont des graminées et des légumineuses. Elles sont consommées soit fraîches, soit sèches sous forme de foin. Deux paramètres environnementaux sont particulièrement favorables à la production de ces espèces herbacées en Limousin, le sol et la pluviosité.

Cette dernière est abondante dans la province. La hauteur d'eau précipitée annuellement varie de 1 700 mm dans les secteurs les plus élevés comme la *Montagne* pour diminuer progressivement jusqu'à 800 mm aux marges du territoire limousin, dans les zones les plus basses. Une plus forte pluviosité annuelle n'est cependant pas synonyme d'une plus abondante production d'herbe car plus l'altitude augmente - et donc avec elle la pluviométrie - plus la durée de la période favorable à la production herbeuse diminue, ce qui s'explique par les conditions thermiques qui règnent en un lieu donné. En effet, le cumul de la somme des températures supérieures ou égales à 0° C entre le 1^{er} novembre et le 30 avril est un indicateur de « la précocité des régions en matière de production d'herbe » et ce cumul est d'autant plus

⁶ Cité par Yvon Chalard, *BSSHAC*, t. 106, 1984, p. 75.

⁷ Cité par Yves-Marie Bercé, « Limoges au début du XVII^e siècle », *TRAMES*, 1979, p. 134. Relation anonyme de 1645.

faible que l'altitude augmente. Ainsi, il a été calculé qu'au 30 avril, la somme des températures des six mois antérieurs pour la *Montagne* est inférieure de 400°C au moins à celle des régions les plus basses de la région limousine. Or un écart de seulement 100°C de ce cumul de températures à la fin du mois d'avril entre deux secteurs d'altitude différente représente une production d'herbe en avance d'environ douze jours dans la zone la plus basse par rapport à la zone la plus élevée⁸. La période durant laquelle il y a une production notable d'herbe dans une grande partie du Limousin est cependant relativement longue puisqu'elle s'étend généralement sur huit mois environ dans les zones basses (avril à novembre), avec cependant des fluctuations d'une année sur l'autre en fonction des aléas climatiques. Cette durée se réduit progressivement à mesure que l'altitude augmente, n'atteignant que six mois et demi environ dans les secteurs les plus élevés de la *Montagne*⁹.

Les fortes précipitations, même lorsqu'elles sont surabondantes, perturbent peu la production d'herbe à l'inverse des céréales qui sont très sensibles aux excès de pluviosité¹⁰. Ce n'est que vers le mois de juin que l'abondance d'eau est préjudiciable à la production d'herbe. À cette époque en effet cette dernière est coupée puis transformée en foin par séchage à l'air, mais trop d'humidité fait pourrir celui-ci sur place.

Les diverses espèces fourragères qui croissent naturellement dans les prairies limousines s'accommodent beaucoup mieux de la pauvreté en éléments fertilisants et de l'acidité des sols de la province que les céréales¹¹. Ces dernières demandent de plus des sols perméables et profonds, ce qui n'est pas le cas de la plupart des terres limousines, alors que ces conditions de perméabilité et de profondeur de sol importent beaucoup moins aux espèces fourragères. La médiocre fertilité des sols de la province n'empêche donc pas une abondante production d'herbe dès que la pluviométrie est suffisante, ce qui est le cas partout à travers l'espace limousin sauf lorsque surviennent des périodes de sécheresse prolongée. Le paramètre édaphique est donc un facteur beaucoup moins limitant pour l'herbe que pour les céréales.

Au XVIII^e siècle, compte tenu des moyens agro-techniques disponibles du moment, la production d'herbe apparaît donc comme l'activité agricole la mieux adaptée aux conditions environnementales de la province, ce qui fait du Limousin une terre de prédilection pour l'élevage. C'est bien ce qu'ont compris depuis longtemps les paysans limousins.

⁸ *Atlas agronomique du Limousin, op. cit.*, 1993, p. 38-39.

⁹ *Ibid.*, p. 39.

¹⁰ En effet, trop d'eau en automne provoque le pourrissement des grains qui sont en terre alors qu'au printemps, l'excès de précipitations favorise le développement des mauvaises herbes concurrentes des céréales, ce qui compromet ainsi la qualité et le volume de la récolte future, tandis qu'un excès de pluies en début d'été fait verser les blés

¹¹ Ces dernières sont en effet exigeantes en nutriments, en particulier en chaux laquelle est très déficiente dans la plupart des sols limousins.

2. UNE ACTIVITÉ ANCIENNE PRÉCOCEMENT ORIENTÉE VERS LE MARCHÉ

Comme dans de nombreuses autres provinces, l'élevage est une activité très anciennement pratiquée en Limousin. La présence de tous les différents types d'animaux destinés à l'alimentation humaine et/ou aux travaux agricoles y est en effet attestée au moins dès l'époque gallo-romaine et tout au long du Moyen-Âge¹². A la fin de ce dernier, l'importance prise par l'élevage dans la province est telle qu'elle a frappé le biographe d'un prince ottoman qui décrit vers 1485, dans la région de Bourgneuf, ce qu'il appelle des *prairies semées* destinées ensuite à être fauchées ou pâturées par les bêtes : « Ils labourent les pentes et les plaines et y sèment des graines de prairie. Pendant trois ou quatre ans ils n'interviennent pas [sur ce champ] et l'arrosent comme on arrose le trèfle. Cette prairie prend tant de forces, et de ce fait pousse si loin ses racines, que la charrue ne peut l'arracher. Après cela on obtient une prairie à qui on ne fait subir aucun dommage en y menant les bêtes ou en la fauchant »¹³. Malgré les interrogations que soulève l'interprétation de ce texte¹⁴, la mise en défens durant quelques années assure une bonne implantation de la pelouse herbacée, limitant ainsi les risques de dégradation de celle-ci par le piétinement du bétail et par l'érosion hydrique. Ce témoignage atteste de l'ancienneté de la culture de l'herbe, pratique « raisonnée » qui révèle l'importance que l'on accorde dès cette époque à l'élevage.

Aussi n'est-il pas étonnant que le bétail soit devenu très précocement un objet de négoce, tant au niveau régional comme en témoigne l'existence de nombreuses foires, qu'au niveau national avec l'exportation de bétail hors de la province, plus particulièrement vers le marché parisien. Cette dernière destination est attestée dès le XV^e siècle au moins. En 1428, il se tenait chaque année plusieurs foires à Salagnac (Creuse) « où se trouvaient des bestiaux servant à approvisionner Paris, mais la ville n'étant pas fortifiée, les marchands n'ayant pas la sécurité nécessaire, tendaient à l'abandonner »¹⁵. Au XVI^e siècle, l'élevage et le commerce

¹² Christian Vallet, « Faune de la palestre des thermes des Jacobins à Limoges », *TAL*, 1990, t. 10, p.17-26 ; Christian Vallet et Jean-Pierre Loustaud, « La faune de la villa gallo-romaine de Brachaud (commune de Limoges) », *TAL*, 1995, t. 15, p. 41-52 ; Christian Vallet, « Première approche de la faune du haut Moyen-Âge à Limoges : les zones périurbaines », *TAL*, 2005, t. 25, p. 27-40 ; Christian Vallet, « Étude archéozoologique de restes osseux au *castrum* de Merle (Corrèze) », *TAL*, 2006, p. 87-99 ; Christian Vallet, « Étude archéozoologique de restes osseux au *castrum* de Merle (Corrèze) », *TAL*, 2006, p. 87-100. Ces diverses fouilles ont révélé la présence d'ossements de bovins, d'ovins, de porcs, de chèvres, de chevaux, d'ânes, de chèvres et de volaille (poules, oies).

¹³ Nicolas Vatin, « Pratiques agricoles en Limousin à la fin du XV^e siècle, d'après une source ottomane », *HSR*, 1995, n° 3, p. 265. Le prince ottoman en question est Djem, ou Zizim, qui fut retenu en otage à Bourgneuf (Creuse) par les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, de mars 1484 à novembre 1488.

¹⁴ Nicolas Vatin, *loc. cit.*, 1995, p. 267-270, s'interroge sur la nature des plantes semées et le fait que celles-ci poussent si loin leurs racines que la charrue ne peut les arracher lui font penser à des légumineuses, d'où son interrogation : faut-il y voir la mise en œuvre de prairies artificielles ? Cela paraît douteux car celles-ci n'apparaîtront en Limousin que très timidement dans les dernières décennies du XVIII^e siècle. Plus vraisemblablement, les graines semées sont des mélanges « naturels » composés surtout de graminées, lesquelles constituent l'essentiel des espèces qui croissent naturellement dans les prairies limousines.

¹⁵ L. de Corbier, « Montaigut-le-Blanc. Son château, sa châtellenie, ses possesseurs », *MSSNAC*, t. 13, 1901, p. 399-400.

qu'il génère constituent déjà une importante réalité économique de la province. Un registre fiscal de 1557 mentionne de nombreux « trafficquans en bestail, marchans de bestail, marchans de bœufs »¹⁶, dont l'activité était « diluée et disséminée à travers toute la province, avec une surreprésentation dans le Haut-Limousin, la Haute-Marche et ses marges orientales » et c'est ce type de commerce qui est « signalé avec la plus forte fréquence à la campagne et qui est pratiqué depuis des bourgades ou des hameaux »¹⁷.

Ce commerce du bétail est très actif au XVII^e siècle. Pierre Davity, dans sa *Description générale de l'Europe* (1637), mentionne que « chaque ville de la Marche a son trafic particulier, et comme la Haute Marche abonde en bétail gros et menu qui se débite à Paris et autres villes de France et en ses foires dans le pays même, comme au bourg de Châtelus et en celui de Faux, là où de la Picardie, Touraine, France, Berry et du Blésois on vient acheter des moutons en très grande quantité, la ville de Felletin en fait une très grosse vente à certains jours de chaque mois, particulièrement de bœufs pour le labourage »¹⁸. Le négoce du bétail prend de l'ampleur à l'époque de Colbert comme le souligne celui-ci dans une lettre de mars 1674 adressée à l'intendant à Limoges : « Je suis bien aise d'apprendre par votre lettre, que le débit des bestiaux ait commencé à être avantageux dans la Généralité de Limoges et que vous voyez beaucoup d'apparence qu'il y apportera de l'argent »¹⁹.

Dans la plupart des paroisses de l'élection de Brive, l'élevage est largement développé dès les années 1660/1670. A Juillac par exemple, « lieu de grand abord et trafic », il se fait un « grand nourrissage de tous bestiaux » qui se vendent aux deux marchés hebdomadaires et aux onze foires annuelles qui se tiennent dans ce gros bourg²⁰. En 1687, l'intendant Michel de

¹⁶ Pierre Villard, *Un rare registre fiscal inédit du XVI^e siècle (1557)*, MSSNAC, t. 37, 1969, p. 150-211.

¹⁷ M. Cassan, « Structures et dynamique des échanges commerciaux limousins aux XVI^e-XVII^e siècles », *BSAHL*, t. 123, 1995, p. 91.

¹⁸ Amédée Carriat, *Dictionnaire bio-bibliographique des auteurs du pays creusois*, 1988, p. 119.

¹⁹ *Lettres de Colbert*, t. IV, p. 267, cité par Alfred Leroux, *Mémoire sur la Généralité de Limoges*, *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 164, note 1.

²⁰ « Etat des paroisses de l'Eslection de Brive », *BSSHAC*, t. 104, 1982, p. 68. Ce document, rédigé entre 1660 et 1675, signale les activités d'élevage dans un grand nombre de paroisses de l'élection : à Chamboulive, « les habitants font grand trafic de bétail » ; à Saint-Germain-les-Vergnes, à Perpezac-le-Noir, à Beyssac, à Arnac, à Saint-Julien et Ségur, ils « font du nourrissage de bétail comme bœufs et pourceaux », alors qu'Aubazine, à Monceaux-sur-Dordogne, à Branceilles, à Eyburie, à Brignac, ils nourrissent « des pourceaux et moutons » ; à Palazinges, à Saint-Hilaire-Taurieux, à Neuville, ils nourrissent des « pourceaux qu'ils vont vendre à Tulle » ; à Teilhots, « pays de châtaignes où l'on nourrit quantité de pourceaux » ; à Chaumeil, les habitants « nourrissent des moutons et quelques bœufs gras qu'ils vont vendre à Tulle » ; à Sadroc, ils font « des nourritures de bétail qu'ils vendent à Donzenac et à Brive » ; à Beaumont, ils font « quelque nourrissage de bétail, surtout de bœufs gras, de quelques moutons et quelques pourceaux qu'ils débitent à Tulle, à Chamboulive et autres lieux où il y a des foires » ; à Saint-Sornin-Lavolps, ils « font quelques nourrissements de bétail qu'ils vont vendre à Lubersac, Pompadour et Juillac » ; à Saint-Pardoux-l'Ortigier, « font quelque nourriture de bœufs, de pourceaux qu'ils vont vendre à Vigeois et à Tulle » ; à Uzerche, « s'y vend des bœufs gras, pourceaux et moutons » ; à Saint-Salvador, « les habitants font quelques nourrissements de pourceaux et de bœufs gras en hiver » ; à Vigeois, « nourrissent des bœufs gras et pourceaux qu'ils vendent à leurs foires ou à celles de Pompadour » ; à Saint-Jal, « font du nourrissage de bœufs et de pourceaux qu'ils vont vendre à Tulle, Uzerche et Chamboulive » ; à Saint-Augustin, « engraisent des bœufs et pourceaux qu'ils vont vendre à Tulle » ; à Seilhac, « font du nourrissage de bœufs et pourceaux qu'ils vendent à leurs foires, à celles de Tulle et aux marchés » ; à Concèze, « nourrissent des bœufs gras et des pourceaux qu'ils vont vendre à Pompadour et à Lubersac » ; à Ségur, « ont

Barberie ²¹ informe le Contrôleur général que dans l'élection de Limoges, « il se fait un trafic fort considérable de bœufs gras, pourceaux et moutons qui sont forts bons en ce pays, dont le fourrage est fort propre pour les engrais, et depuis le mois de novembre jusqu'à la Pentecôte, les Marchands en envoient sans cesse à Paris » ²². Le même intendant ajoute que dans les élections de Bourgneuf et de Tulle, « le débit des moutons, bœufs, taurins et génisses constitue le seul commerce ; il sont vendus vers Paris, Lyon » alors que dans celle de Brive, le négoce « du bétail est plus important que celui des grains et des vins » ²³. L'*État des paroisses* de 1687 confirme que dans l'élection de Tulle la vente des bestiaux est « considérable ; les gros et les grands bestiaux sont dans les paroisses des environs de Tulle. Le côté de la montagne comme vers Ussel, Bort, Egletons et Aigurande, abonde en moutons dont les ventes sont très considérables en plusieurs foires pendant l'été, dans la province et dans les voisines » ²⁴. À la même époque, dans les élections de Guéret et de Combraille, « il n'y a de commerce que celui des bestiaux » et plusieurs lieux de foires (Aubusson, Châtelus, Faux, Jarnages, Lépaud, Vallières) sont mentionnés comme étant « considérables par les ventes des bœufs gras et de trait et/ou des moutons », alors qu'à Auzances, « se vendent quantité de bœufs et cochons gras qui se conduisent à Paris » ²⁵. En 1698, l'intendant de Bernage n'omet pas signaler lui aussi que « le principal revenu du Haut et Bas-Limousin, c'est le commerce des bestiaux et principalement des bêtes à cornes. Les moutons n'y sont pas excellents et il ne s'y fait guère de commerce de laines que pour l'usage du pays ; mais il s'y vend beaucoup de bœufs, non seulement pour les provinces circonvoisines, mais encore aux marchands de Paris [...] Dans les derniers temps ceux qui étaient chargés de la fourniture des vivres pour les armées d'Italie en ont fait des emplettes considérables dans ce pays là, et ce commerce a aidé aux habitants à s'acquitter des grosses impositions que la nécessité de la guerre a obligé de faire » ²⁶. Dans le pays de Rochechouart, rattaché alors au Poitou, « les ruisseaux, qui y coulent communément, font quantité de prairies et pacages qui donnent facilité aux habitants de nourrir beaucoup de bestiaux ; c'est aussi leur principal commerce » ²⁷.

quantité de prés qui servent pour nourrir leur bétail dont ils font du nourrissage »(BSSAHC, t. 103, 1981, p. 73, 74, 76, 77, 79, 80 ; t. 104, 1982, p. 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67 ; t. 105, 1983, p. 147, 148, 149, 151, 154).

²¹ Michel de Barberie est aussi sieur de Saint-Contest et c'est sous ce patronyme qu'il est cité dans A. de Boislille, *op. cit.*, t. 1, 1874, et Anette Smedley-Weill, *op. cit.*, 1989.

²² A.N., G⁷ 345, lettre du 10 juin 1687 adressée au Contrôleur général.

²³ Anette Smedley-Weill, *op. cit.*, t. 1, 1989, p. 203-204.

²⁴ *État des paroisses de la généralité de Limoges (1680-1686)*, dans *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Vienne, série C, Fonds de l'Intendance de Limoges*, 1891, p. 200.

²⁵ *Procès-verbal de la Généralité de Moulins dressé en 1686 par Florent d'Argouges, intendant de la dite généralité*, 1892, p. 197, 209, 217, 226, 243, 247.

²⁶ *Mémoire sur la Généralité de Limoges, 1698*, dans BSAHL, t. 32, 1885, p. 163-164.

²⁷ « Extrait du Mémoire concernant la province du Poitou par Maupéou d'Ableiges, Intendant, 1698 », BSAHL, t. 32, 1885, p. 260.

À la fin du XVII^e siècle, l'élevage est la principale activité permettant au Limousin de s'acquitter de ses charges fiscales comme le note l'intendant Jacques Armand de Gourgues au Contrôleur général en janvier 1685 : « le revenu le plus considérable des élections de Tulle et de Limoges est la vente des gros bestiaux, sans quoi le peuple de ces provinces ne pourraient payer la taille »²⁸. L'administration royale, soucieuse de ses intérêts, protège autant que possible le bétail et veille à sa non-saisie²⁹ vu son importance pour le recouvrement des impositions. Aussi, dès que la conjoncture est défavorable pour la vente du bétail, les intendants s'empressent de demander au pouvoir central de « ménager les redevables »³⁰.

3. DES ANIMAUX RURAUX DE TOUTES ESPÈCES

Les mémoires et enquêtes administratives des XVII^e et XVIII^e siècles analysés précédemment³¹ ont révélé que toutes les diverses espèces d'animaux ruraux sont élevées dans la province. Mais ces sources ne font que mentionner la présence de bovins, d'ovins, de chevaux et de porcs sans préciser l'importance numérique de chacun de ceux-ci et sans définir leurs caractéristiques physiques ni les pratiques en matière d'élevage. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant que ces différents points sont abordés par divers mémoires et enquêtes³².

3.1. Les bovins

Le seul critère utilisé pour décrire les bovins jusqu'aux dernières décennies du XVIII^e siècle est la couleur de la robe des animaux³³. Celle-ci, dès le XVI^e siècle et pour environ

²⁸ A. de Boisville, *op. cit.*, t. 1, 1874, p. 40, n° 148. Lettre datée du 5 janvier 1685.

²⁹ L'intendant de Gourgues, dans une lettre du 19 janvier 1685, signale au Contrôleur général qu'il a rappelé « aux élus la déclaration du Roi qui n'agréa pas les saisies de bétail » (Anette Smedley-Weill, *op. cit.*, t. I, 1989, p. 186). Un *Édit* du Roi de janvier 1713 fait « défense de saisir toutes sortes de bestiaux pendant six années en faveur de ceux qui rétabliront les domaines abandonnés et les regarniront des bestiaux » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 406).

³⁰ Archives nationales, G⁷ 348 : lettre du 18 juin 1702 de l'intendant de Bernage adressée au contrôleur général (a été publiée par Daniel Borzeix, *BSSHAC*, t. 101, 1979, p. 171).

³¹ Cf. le chapitre 2, p. 94-112.

³² H. Lascoux-Germignac, « Mémoire sur la topographie médicale de la partie couverte ou boréale du Bas-Limousin pour concourir au prix d'émulation. 1787 », *BSSHAC*, t. 111, 1989, p. 84-89 (Lascoux-Germignac est un médecin du Bas-Limousin) ; Desmarest, « Manière d'engraisser les bœufs en Limousin, 1787, publié dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris, 1787, trimestre d'été. Ce texte est repris par le Nouveau Cours Complet d'Agriculture Théorique et Pratique, 1821, t. 2, p. 555-559 (Desmarest fut un collaborateur de l'intendant Turgot ; il devint ensuite membre de l'Académie des Sciences) ; Jacques Juge de Saint-Martin, *Mémoire sur l'engrais des bœufs dans la ci-devant province du Limousin et pays adjacents, par M. Juge, correspondant à Limoges, le 17 février 1791*, A. N., F¹⁰ 222 (Juge de Saint-Martin, conseiller au Présidial de Limoges, membre de la Société d'Agriculture de cette ville) ; Enquête de l'an III sur les animaux ruraux (voir les notes 38 et 40 ci-dessus) ; Enquête du 23 floréal an XIII (13 mai 1805) sur les animaux ruraux en Haute-Vienne de 1790 à 1804 (Arch. dép. Hte-Vienne, 6 M 444) ; *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 340-371 pour ce qui concerne l'élevage. Il existe deux enquêtes un peu plus tardives, l'une de 1813 (Arch. dép. Hte-Vienne, 6 M 444), l'autre de 1919, qui ne concernent que les bovins : de cette dernière enquête, il ne subsiste que deux documents intitulés, l'un anonyme « Statistique bovine du département de la Haute-Vienne », l'autre « Mémoire sur l'état actuel des bêtes à cornes dans la Haute-Vienne », signé Navières du Rieux Perrou, membre correspondant du Conseil d'agriculture (Arch. dép. Hte-Vienne, 7 M 144).

³³ La première mention connue de la couleur de la robe des bovins apparaît dans un bail à cheptel de 1379 où il est question « d'une vache de poil fauve avec un veau mâle de poil vermeil et deux taureaux de même poil » (Arch. dép. H.-V., 4 E 1/1, fol. 104-93, Bordas, notaire à Saint-Léonard. Acte reproduit dans *Connaissance de Saint-Léonard*, n° 14/15, 1985, p. 14).

60% des animaux, est *vermeil*, *froment* ou *fauve*, c'est-à-dire une couleur qui évolue entre le rouge plus ou moins vif et le jaune orangé clair. Lorsque la robe n'est pas d'une couleur uniforme, elle est décrite comme étant *vermeil pie*, *fauve pie* ou *froment pie* ³⁴. Au XVIII^e siècle, ce sont 91% des bovins dont la robe est soit *rouge* (41%), soit *fauve* (34%) soit *froment* (16%), les 9% d'animaux restants ont un pelage soit blanc, soit noir, soit pie ³⁵.

Avec les enquêtes de l'époque révolutionnaire et de l'Empire, quelques autres caractéristiques morphologiques des animaux apparaissent mais elles sont très succinctes et vagues, surtout en ce qui concerne les vaches. Celles de la Haute-Vienne sont qualifiées par l'enquête de 1805 de « races du pays, de petite espèce » alors que pour les bœufs, « la race est médiocre, mais de bonne qualité » ³⁶. En revanche, dans le nord-ouest de la Corrèze, « les vaches sont grandes, bien prises, et très fortes » ³⁷. À Ussel, on considère que la nature du milieu physique est le déterminant majeur de la taille des bovins : le sol de ce district « est sec et aride ; aussi les animaux y sont-ils de la petite espèce » ³⁸. C'est aussi ce qu'énonce Juge de Saint-Martin : « les espèces dépendent plus du sol que de la race » ³⁹. Il n'y a que le bœuf qui fasse l'objet d'une description plus détaillée, tout au moins celle du standard de la race. C'est un animal « de taille moyenne dont les dimensions les plus ordinaires sont de deux mètres de longueur sur un mètre cinquante trois d'élévation ». Il « a la tête haute et bien placée, la corne grosse et jaunissante relevée en demi-cercle ; l'œil vif et gai ; le bas de la tête bien dessiné, le museau un peu noirâtre, le cou dans une juste proportion avec le reste du corps, le fanon tombant presque à terre, les côtes relevées, les hanches bien moulées, le flanc bas, les cuisses rondes, le jarret large, un bon pied, de l'agilité dans la démarche, de la dextérité dans les mouvements ; si, à toutes ces qualités, le bœuf réunit un poil d'un rouge clair ou couleur de froment, il n'a d'autre prix que celui que le caprice veut bien y mettre » ⁴⁰.

³⁴ Dans une vingtaine de baux de domaines pour lesquels la couleur du pelage d'une centaine de bovins est mentionnée, 60% des animaux ont une robe de couleur uniforme soit *vermeil*, soit *fauvet*, soit *froment*, soit *rouge*. 35% des autres robes sont noires ou pies avec diverses combinaisons, *fauve pie*, *froment pie* ou *vermeil pie*, alors que les 5% d'animaux restants ont une robe blanche (Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. 71, 1924, p. 279, 284, 287, 298, 300, 329-330, 357, 364-365, 371, 374-375, 445, 449, 507, 514).

³⁵ Ces proportions sont établies à partir d'un corpus de 638 baux de cheptel pour lesquels la couleur de la robe est mentionnée pour 1 686 bovins différents (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 25, 31, 32, 57). La mention d'une seule couleur de la robe pour la très forte majorité des bovins laisse à penser que tout le pelage est uniformément rouge, froment ou fauve car dès que la robe présente des taches de couleur différente, celles-ci sont scrupuleusement indiquées par une formule du genre « avec une tache blanche sur la tête » ou « taché sur le dos ».

³⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 6 M 444.

³⁷ H. Lascoux-Germignac, *loc. cit.*, 1989, p. 87.

³⁸ A. N., F¹⁰ 504.

³⁹ Juge de Saint-Martin, *op. cit.*, 1791.

⁴⁰ *Statistique générale de la Haute-Vienne*, *op. cit.*, 1808, p. 349, 351. Cette description du bœuf limousin s'inspire fortement de celle donnée par Juge de Saint-Martin (*op. cit.*, 1791) près de vingt ans plus tôt.

Les éleveurs et les divers enquêteurs sont unanimes pour affirmer qu'il existe une race bovine spécifiquement limousine ⁴¹, mais ils estiment qu'à la fin du XVIII^e siècle elle n'existe plus, tout au moins dans ses caractéristiques originelles. En effet, cette race est « abâtardie ; elle a tellement dégénéré qu'elle est devenue méconnaissable ; autrefois, il était fait mention du bœuf du Limousin ; aujourd'hui on n'en parle plus » ⁴². Navières du Rieux Perrou, dans sa réponse à l'enquête officielle de 1819 concernant les bovins, n'est pas aussi catégorique ⁴³. Il reconnaît « qu'il existe une ancienne race de bêtes à cornes dont le type originel a disparu dans des croisements vicieux », mais il affirme en même temps « que nous avons encore des vaches du pays qui sont distinguées par leur taille et leur forme avantageuses et des bœufs reconnus pour le poids de la graisse, comparés sans trop de désavantages à ceux de la Normandie et de l'Agenais ». Ce même auteur souligne que les bovins limousins présentent une grande diversité de formes et d'apparences. Ainsi, « autour des cités les plus peuplées, on trouve des vaches régulièrement jolies, et d'un volume assez remarquable, mieux soignées et mieux nourries que celles qui sont dans l'intérieur des terres ; elles donnent des profits plus grands, tant par la vente journalière du lait, qu'en raison du mérite de leurs produits. Le voyageur s'enfoncé-t-il dans nos campagnes, dès lors à chaque pas qu'il fait, les bestiaux lui présentent tant de nuances dans le volume et même dans la forme, qu'il serait presque tenté d'y voir des espèces différentes ». De ce point de vue, Navières du Rieux Perrou classe les bovins limousins en trois catégories en fonction de leur rôle et des conditions dans lesquels ils sont élevés. Dans les cantons dits forestiers ou de charrois, c'est-à-dire dans les zones les plus montagneuses, « tout milite contre les bêtes à cornes. Les colons [métayers], au grand préjudice des propriétaires, ne manquent jamais de profiter du transport des bois. Les bestiaux, jour et nuit sous le faix, succombent souvent sous le poids de la fatigue ». À cela s'ajoutent des fourrages « souvent au-dessous du médiocre » qui « ne sauraient restaurer avantageusement les forces des bêtes de travail » : il en résulte que dans ces secteurs, les bovins ne peuvent prospérer et se développer. Dans ces cantons, on nourrit en priorité les bœufs car ce sont surtout eux qui effectuent les charrois, de sorte que les vaches sont très mal nourries. Celles-ci, « au sortir de l'hiver, ressemblent à des squelettes ambulants ». Dans les cantons où l'on pratique l'engraissement, l'état des bestiaux est plus prospère, « quoique avec des contrastes assez disparates ». Alors que ce sont surtout les bœufs qui sont engraisés, les vaches ne reçoivent qu'une « ration juste suffisante pour les entretenir dans un état au-dessous

⁴¹ La race bovine limousine est un rameau de la Blonde d'Aquitaine.

⁴² A. N., F¹⁰ 508. Enquête de l'an III (district de Bellac).

⁴³ Navières du Rieux Perrou, « Mémoire sur l'état actuel des bêtes à cornes dans la Haute-Vienne », Arch. dép. Hte-Vienne, 7 M 144. Toutes les citations de la fin de ce paragraphe sont extraites de ce mémoire.

du passable ». Ainsi, dans la même étable, « on voit d'une part l'image de la prospérité, de l'autre celle de la médiocrité ». Les herbages sont cependant de meilleure qualité dans ces secteurs, de sorte que les animaux présentent un meilleur aspect que ceux des cantons précédents. Là où ne se pratique que l'élevage des jeunes animaux, les prairies sont de la meilleure qualité ; elles permettent de nourrir convenablement tous les bovins. Dans ces secteurs « règne le bon esprit de proportionner le nombre d'animaux à la quantité de foin à récolter et à l'étendue des pacages ». Les vaches, « par leurs formes, leur volume, leur bon état, présentent un coup d'œil flatteur ; c'est par conséquent de là que sortent les veaux et les génisses les plus estimés ».

Diverses raisons sont invoquées pour expliquer la dégénérescence de la race bovine limousine. Elles portent sur la nourriture, sur le travail excessif auquel sont soumis les animaux, sur la gestation trop précoce des vaches et sur le mauvais choix des reproducteurs. L'insalubrité des étables ainsi que l'ignorance des éleveurs sont aussi évoquées.

En ce qui concerne la qualité des fourrages et la productivité des pacages, les avis divergent. Alors que dans certains districts on considère que les pâturages sont « excellents », « assez abondants » ou « bons et abondants » pour la nourriture des bestiaux, dans d'autres au contraire, il n'est question que de la mauvaise qualité des herbages qui sont « en général jonqueux et de médiocre nature, tardifs dans la pousse et peu productifs ». Des efforts sont cependant faits pour améliorer la productivité en arrosant « autant qu'on le peut les prés secs, en desséchant autant qu'il est possible les prés humides » grâce à des rigoles. Le fumier est utilisé pour amender les prés et pour améliorer la production de foin, mais cette pratique est limitée car on utilise en priorité le fumier pour les terres cultivées étant donné « la stérilité naturelle » de celles-ci, si bien que l'on ne peut pas fumer suffisamment les prés ⁴⁴.

L'excès de travail combiné à l'insuffisance de nourriture et au relief accidenté de la province contribuent à entretenir le mauvais état physique des animaux. À Vaulry, l'on « perd presque tous les ans du bétail, soit par la pénurie des fourrages, soit par la fatigue des travaux » alors qu'à Aixe, les bestiaux sont soumis à des « travaux excessifs et fréquents » tandis qu'à la Souterraine « les bœufs et les chevaux s'épuisent dans des chemins impraticables » ⁴⁵.

⁴⁴ Les informations de ce paragraphe proviennent des réponses à l'enquête de l'an III des communes de Saint-Hilaire-les-Places et de Vaulry (Arch. dép. Hte-Vienne, L 517, 760), des cantons d'Aixe, Châteauponsac et Pierre-Buffière (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 583), des districts de Bellac, Bourganeuf, Évaux, Felletin, La Souterraine et Ussel (A. N., F¹⁰ 504 et 508), ainsi que de l'enquête de 1819 (Arch. dép. Hte-Vienne, 7 M 144).

⁴⁵ A. N., F¹⁰ 504 ; Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 517 ; 7 M 144.

Le mauvais choix du reproducteur est le motif le plus souvent invoqué par les enquêteurs pour expliquer « l'abâtardissement de la race ». En effet, les cultivateurs ne s'occupent pas « de la qualité de l'étalon, ils vont au plus proche et utilisent des veaux trop jeunes ». De plus, ils font saillir leurs vaches trop précocement, dès l'âge de dix huit mois. Ces pratiques ne peuvent donner que « des produits médiocres »⁴⁶. Quelques tentatives d'amélioration ont pourtant été tentées en introduisant « des espèces de plus haut corsage » mais les animaux obtenus « ont sensiblement dégénéré dès la seconde portée des vaches, et à la quatrième elles ne pouvaient plus être distinguées » de l'espèce locale. À l'inverse, lorsqu'on a introduit des bêtes de petite taille, les produits « n'ont pas tardé à prendre le niveau de l'espèce commune »⁴⁷. L'utilisation de taureaux sélectionnés a tout de même été couronnée de succès localement, à la Couture, près de Limoges, « où les propriétaires du lieu ont constamment mis à la disposition de leurs concitoyens des taureaux de choix ; c'est à cette attention de leur part que nous devons attribuer l'état prospère des vaches existantes autour de cette cité »⁴⁸.

D'une manière générale, les vaches sont beaucoup moins bien traitées que les bœufs, aussi bien en ce qui concerne les charges de travail que la nourriture. Elles sont en effet chargées, « le plus souvent sans ménagement, des mêmes travaux que les bœufs dans toutes les saisons de l'année et on ne les épargne même pas pendant la gestation ». Il en résulte pour elles des fatigues qui « ne peuvent qu'abâtardir leurs productions ». En ce qui concerne la nourriture, la ségrégation est encore plus nette. Les bœufs ont droit à la meilleure nourriture : « l'usage où les colons sont ordinairement de ne donner aux vaches que le fourrage de moindre qualité et de réserver le meilleur foin pour les bœufs » contribue « au dépérissement des vaches »⁴⁹.

L'ignorance et l'indifférence des éleveurs sont aussi mentionnées comme raisons de l'abâtardissement de la race bovine. Dans le canton de Saint-Germain-les-Belles, les bœufs et les vaches « feraient une branche de commerce et d'agriculture très intéressante, si les connaissances et l'émulation encourageaient à les propager, mais l'une et l'autre sont ici bien rares » alors que dans celui d'Aixe, ce sont « l'ignorance et l'apathie qu'ont pour l'instruction

⁴⁶ « Si la race limousine originelle a disparu, la faute en est à l'insouciance des cultivateurs, qui laissent leurs vaches être saillies par le premier veau venu, fut-il difforme, petit ou de mince nature » ; « on n'est pas dans l'usage de réserver des veaux pour faire des taureaux, c'est-à-dire pour les consacrer uniquement à la reproduction » ; « on emploie indistinctement les veaux d'un an pour la saillie » ; les taureaux, « au lieu d'être grands, bien pris, et de posséder toutes les qualités nécessaires pour exercer vaillamment leur fonction, ne sont que de jeunes veaux de quinze à dix-huit mois tout au plus et dont la taille est toujours inférieure à celle des vaches qu'on leur donne à servir. On sent combien cette méthode doit influer sur l'espèce » (A. N., F¹⁰ 504, 508 ; Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 517, 6 M 444, 7 M 144).

⁴⁷ Statistique générale de la Haute-Vienne, 1808, p. 349.

⁴⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, 7 M 144.

⁴⁹ A. N., F¹⁰ 504, 508 ; Arch. dép. Hte-Vienne, L 453.

les personnes chargées de soigner » les animaux qui sont évoquées⁵⁰. Enfin, l'insalubrité des étables est avancée comme une autre cause du dépérissement de l'espèce : « en général les écuries sont trop peu aérées et spacieuses, beaucoup trop humides [...] l'on rejettera au loin le faux système de ceux qui pensent que la fiente des bêtes à corne, qui reste adhérente au cuir, est utile à leur développement »⁵¹.

3.2. Les ovins

La très forte majorité des bêtes à laine sont d'une espèce qualifiée de « très petite », de « petite » ou de « dégénérée » de sorte « que le plus beau mouton ne pèse pas plus de vingt livres » et fournit à peine deux livres de laine. On accorde peu d'attention à l'élevage de ces ovins. Ils n'ont d'autre nourriture que celle qu'ils trouvent dans les landes et les bruyères où ils errent à longueur de journée, même en hiver. Ils sont très sensibles aux intempéries ce qui les rend « sujets à une infinité de maladies » qui en fait disparaître beaucoup. Il n'est pas rare de voir « des troupeaux de cent bêtes périr presque en même temps ». Les brebis meurent aussi « souvent au moment de la délivrance, à défaut de force et d'une alimentation suffisante ». On ne prend aucun soin particulier des agneaux. Ils parcourent les landes trop jeunes « de sorte qu'ils se fatiguent pour suivre le reste du troupeau » ce qui freine leur croissance et leur développement. Les animaux sont entassés dans des bergeries trop petites et très mal aérées où l'on « laisse croupir le fumier d'une année à l'autre », ce qui contribue à propager les maladies. En hiver, on n'hésite pas à les sortir de « ces étuves », même pendant les froids rigoureux, « le changement brusque d'atmosphère » en fait alors périr un grand nombre. Quelques tentatives d'amélioration de cette race d'ovins de la petite espèce ont « parfaitement réussi » : ils ont consisté d'abord à croiser des brebis de race pure du Berry avec des mérinos ; les béliers issus de ce croisement ont ensuite été mélangés avec des brebis de la petite espèce limousine. Les produits obtenus ont « une laine qui ne le cède, ni en finesse, ni en qualité, à celle des moutons de l'Indre et du Cher ». Ces essais d'amélioration sont cependant restés au stade expérimental et se sont limités à quelques exploitations seulement. Le système du parcage a été aussi pratiqué par quelques particuliers, mais les résultats ont été négatifs, les propriétaires ont en effet « perdu leurs troupeaux », la raison de cette perte n'étant toutefois pas précisée⁵².

C'est dans la *Montagne* limousine que l'on rencontre plus particulièrement des ovins « de la grande espèce » : ils atteignent quinze à vingt kilogrammes et fournissent deux à trois

⁵⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 760.

⁵¹ A. N., F¹⁰ 504.

⁵² Les informations de ce paragraphe proviennent des sources suivantes : H. Lascoux-Germignac, *loc. cit.*, 1989 [1787], p. 84-85 ; A. N., F¹⁰ 504, 508 ; *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 356 ; Arch. dép. Hte-Vienne, 6 M 444.

kilogrammes de laine ⁵³. Ces animaux sont mieux traités que ceux de la petite espèce : « on les nourrit bien pendant l'hiver ; on les conduit en été dans les plus sains pâturages ; on parfume les bergeries avec des herbes aromatiques dans le temps où l'on craint les contagions » ⁵⁴. Ces ovins de « la grande espèce » ont acquis une certaine réputation comme l'attestent plusieurs foires ayant lieu dans le pourtour de la *Montagne*, lesquelles sont connues pour être « considérables » pour les ovins ⁵⁵.

3.3. Les porcins

Les espèces porcines sont qualifiées de « races du pays, assez bonnes » ⁵⁶. Ce sont des animaux qui « ont les oreilles droites, les soies courtes et quelques taches noires sur la peau ». Les truies sont très fécondes. Elles donnent naissance à des portées de huit à douze porcelets. L'usage est de châtrer les cochons vers l'âge de un à deux mois car ainsi « ils prennent mieux la graisse ». Grâce à cette opération, « on prétend que la chair en est meilleure ». Les porcs sont engraisés avec de la farine de sarrasin, de la châtaigne sèche, de la rave, du son provenant des différentes espèces de grains, du gland et de la racine de fougère ce qui permet d'obtenir des animaux gras pesant entre quarante et cent kilogrammes. L'utilisation de la pomme de terre se généralise à partir de l'époque révolutionnaire et tend à supplanter les autres nourritures ⁵⁷.

3.4. Les équidés

Il est très peu question du cheval dans les sources limousines du XVIII^e siècle ce qui donne une « impression » d'inexistence de cette espèce animale dans la province, alors qu'elle est pourtant réputée dans le royaume. Leur renommée était fondée sur « leur beauté et leur bonté » et ils « passaient pour plus commodes et de plus grande ressource que ceux de tous les autres pays de France. Ils ne sont bons qu'à l'âge de 7 ou 8 ans ; mais quand ils ont été attendus jusque là, ils durent plus que les autres ; les barbes et chevaux d'Espagne y réussissent bien » ⁵⁸.

Le cheval est pourtant bien présent dans la province au siècle des Lumières mais ses effectifs sont très réduits. Cette situation est due au déclin des haras, ceux du Limousin comme ceux des autres provinces, à partir de la dernière décennie du XVII^e siècle de telle

⁵³ Ces ovins de la grande espèce sont sans doute ceux que l'*Encyclopédie méthodique* de l'abbé Tessier appelle la race « de Faux, à tête noire et blanche » (cité par Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français (XV^e-XVIII^e siècles)*, 2005, p. 150-151).

⁵⁴ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 360.

⁵⁵ À Faux (Creuse), « il y a une foire de moutons, le 18 octobre, très considérable ». Il en est de même pour des foires ayant lieu à Felletin et à Vallières (Creuse). D'après le *Procès-verbal de la Généralité de Moulins dressé en 1686 par Florent d'Argouges, intendant*, 1892.

⁵⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 6 M 444.

⁵⁷ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 361 ; H. Lascoux-Germignac, *loc. cit.*, 1989, p. 86.

⁵⁸ De Bernage, « Mémoire sur la Généralité de Limoges, 1698 », *BSAHL*, t. 32, 1885, p. 164.

sorte qu'en 1700 leur activité diminue considérablement ⁵⁹. Face à l'état déplorable des haras royaux, un *Règlement* ⁶⁰ daté de 1717 tente de réorganiser ceux-ci en cherchant à les approvisionner correctement avec des animaux sélectionnés. Mais les nombreuses contraintes imposées par ce règlement contrariaient les intérêts et la liberté des éleveurs de chevaux. En particulier, l'ordre formel qui était donné à ces derniers de n'envoyer leurs juments qu'au reproducteur imposé par l'État, même s'il était mal formé ou défectueux, les firent se détourner des étalons royaux au profit d'animaux « non royaux qui parcouraient la province à la saison de monte et dont les propriétaires moyennaient le saut à un taux bien inférieur au tarif officiel » ⁶¹. En définitive, ce règlement de 1717 apparaît comme beaucoup plus contraignant que bénéfique et il accentua le déclin de l'élevage du cheval en Limousin qui connaît alors un net ralentissement jusqu'aux années 1760. À partir de celles-ci, la mise en place de nombreux dépôts d'étalons dans la province et la création du haras de Pompadour vont favoriser un renouveau de l'élevage du cheval jusqu'à la veille de la Révolution. Mais cette dernière va porter un coup fatal à cette activité et il faut attendre les premières décennies du XIX^e siècle pour que le cheval renaisse en Limousin ⁶².

3.5. Les caprins

Au début du XIX^e siècle, on estime que le nombre des chèvres « a plus que doublé depuis quinze ans » malgré divers arrêts et règlements qui font défense d'en élever à peine d'amende et de confiscation ⁶³. À l'époque révolutionnaire, cette « espèce s'est si fort accrue dans certains endroits qu'elle y égale à quelque chose près le nombre des brebis et moutons », causant de nombreux dommages aux arbres et aux haies. On pense que ces animaux laissent « un poison sur les plantes qu'ils broutent » ce qui fait périr celles-ci ⁶⁴. La prolifération des chèvres à la fin du XVIII^e s'explique par des contrôles moins nombreux pendant la période

⁵⁹ Françoise Granges, *Le Haras de Pompadour et l'élevage du cheval en Limousin des origines au début du XX^e siècle*, 1973, p. 74.

⁶⁰ *Lettres patentes du Roy sur le Règlement rendu pour le service des Haras du Royaume, le 22 février 1717*.

⁶¹ *Ibid.*, p. 85.

⁶² Jean Pierre Delhoume, Alain Blanchard, « Le cheval en Limousin aux Temps modernes : grandeurs, décadences », dans *Cheval limousin, Chevaux en Limousin*, 2006, p. 67-125.

⁶³ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 363. Dès le XVII^e siècle au moins des mesures d'interdiction des chèvres sont prises : c'est le cas par exemple en 1660 dans la seigneurie de Meillac, en Haute-Vienne (Arch. dép. Hte-Vienne, 7 G 48). À la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, les interdictions d'élever des chèvres se multiplient : en 1784, une sentence est prise en ce sens par la justice seigneuriale de la Villeneuve-au-Comte et de Nedde, en Haute-Vienne (*BSAHL*, t. 49, 1900-1901, p. 233-234) ; le 23 novembre 1790, une délibération du Conseil du Département de la Creuse défend à toutes personnes d'élever, de nourrir et de tenir des chèvres, sous peine de 10 livres d'amende et de confiscation des animaux. En outre, il est permis à tous propriétaires, laboureurs et fermiers de les tuer lorsqu'ils en trouveront sur leurs héritages (*MSSNAC*, t. 27, 1940, p.v. 67) ; le 14 floréal an XI (4 mai 1803), le préfet de la Haute-Vienne prend un arrêté qui autorise à n'élever qu'une seule chèvre par famille (*Almanach limousin*, Éditions Lucien Souny, 1991, p. 65-69).

⁶⁴ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 363.

révolutionnaire mais aussi par une plus grande tolérance pour ce type d'animal, le seul que possèdent les plus pauvres ⁶⁵.

4. LES EFFECTIFS D'ANIMAUX RURAUX

Les *états des fonds* sont les seuls documents qui donnent les effectifs des différentes espèces d'animaux ruraux à l'échelle des paroisses au milieu du XVIII^e siècle ⁶⁶. Un tel inventaire a pu être établi pour une trentaine de paroisses (tabl. 7.1).

Bien que ce recensement du bétail ne soit que très fragmentaire, il permet de juger de l'importance relative des différentes espèces animales entre elles. La densité au kilomètre carré de chacune de ces dernières reflète leur « poids » respectif dans les trente paroisses ci-dessus considérées ensemble. Elle est de quatre vingt quatorze têtes pour les ovins, de quinze pour les bovins, de huit pour les porcins et d'un peu plus de un pour les chevaux et pour les caprins. Cette densité varie cependant d'une paroisse à l'autre dans le rapport de un à trois en ce qui concerne les ovins, de un à deux pour les bovins, un à sept pour les porcins et un à douze pour les équidés. Les ovins sont les plus nombreux à Magnac-Bourg, soit cent soixante et une têtes au kilomètre carré alors qu'il n'y a que cinquante cinq animaux de cette espèce pour la même surface à la Chapelle Montbrandeix et dans les paroisses viticoles du bassin de Brive (Allasac, Donzenac et Voutezac). Magnac-Bourg est aussi la paroisse où se compte le plus grand nombre de porcins, soit vingt et un au kilomètre carré contre trois seulement à la Chapelle Montbrandeix et à Darnets. Les bovins sont les animaux qui présentent la plus faible variabilité interparoissiale de leur densité. Les vaches sont en moyenne deux fois plus nombreuses que les bœufs mais selon les paroisses, ce rapport varie d'un peu moins de une vache pour un bœuf (Isle) jusqu'à quatre et demi (Linards). La plus forte densité d'équidés dans les trois paroisses viticoles du bassin de Brive s'explique par le fait que ces animaux sont utilisés pour le travail de la vigne et pour le transport du vin. C'est à Magnac-Bourg et à Masléon qu'il y a le plus de caprins, soit cinq têtes au kilomètre carré, alors que dans plusieurs paroisses (Cieux, Coussac-Bonneval, Darnets, Flavignac) on ne rencontre une chèvre que tous les dix ou vingt kilomètres carrés ⁶⁷. La densité de ruches fluctue elle aussi fortement d'un lieu à l'autre passant de treize à Champnétéry jusqu'à une comme à Boisseuil et à Champsac.

⁶⁵ Les autres élevages pratiqués en Limousin autres que les quatre précédents sont évoqués en annexe, p. 568-569.

⁶⁶ Les *états des fonds* du milieu du XVIII^e siècle énumèrent en effet toutes les différentes espèces d'animaux ruraux présents dans toutes les exploitations d'une paroisse.

⁶⁷ Il est possible que les chèvres aient été dissimulées lors du passage de l'arpenteur étant donné les interdictions qui les frappent, ce qui expliquerait le très faible nombre d'animaux recensés dans certaines paroisses.

**Tableau 7.1 - Dénombrement des animaux ruraux dans
trente paroisses limousines au milieu du XVIII^e siècle**
(il s'agit des animaux adultes - Sources : *État des fonds* des paroisses concernées)

	surface* (km ²)	bœufs	vaches	brebis ovins	cochons truies	chèvres	ânes mules	juments chevaux
Allassac, Donzenac, Voutezac	74,8	204	662	4 165	556	?	86	260
Azat-le-Ris	50,1	296	351	3 690	319	40	2	58
Balledent	11,9	60	185	1 352	141	33	0	13
La Bazeuge	9,4	80	107	907	114	13	0	12
Bessines	37,6	123	517	3 802	306	?	24	28
Boisseuil	16,6	92	131	1 674	141	24	5	15
Champnétery	25,1	152	233	2 319	259	90	14	12
Champsac	23,5	92	229	2 324	247	?	5	23
La Chapelle Montbrandeix	17,9	89	106	975	57	?	?	?
Cieux	35,3	154	436	3 604	332	7	31	34
Coussac-Bonneval	55,7	268	452	3 882	568	1	35	29
Darnets	22,9	92	206	1 348	72	7	?	18
Feytiat	22,9	82	120	1 701	142	?	3	16
Flavignac	25,5	134	220	2 410	174	2	20	24
Isle	17,8	180	156	1 756	74	74	1	14
Linards	36,7	103	463	2 576	364	12	23	29
Magnac-Bourg	11,1	44	150	1 792	232	59	10	36
Masléon	6,4	22	75	699	62	32	?	5
Rempnat	12,9	103	125	1 267	55	11	10	10
Saint-Hilaire-Bonneval	25,0	168	173	2 653	295	113	10	12
Saint-Junien-les-Combes	15,4	112	172	1 047	65	?	4	8
Saint-Maurice-les-Brousses	13,6	63	96	1 033	108	?	11	28
Saint-Ouen et Mounisme	20,4	137	172	1 633	118	8	2	21
Saint-Sornin-Leulac	25,6	97	249	2 847	189	?	3	28
Saint-Sylvestre	25,6	106	253	1 764	137	?	7	7
Saint-Vitte	21,2	91	358	2 622	248	?	2	15
Sussac	21,6	90	306	1 854	171	?	34	14
? espèce animale non mentionnée par la source - * il s'agit de la surface de la paroisse déduite de l' <i>état des fonds</i>								

Ce n'est qu'en l'an III (1794/1795) que fut réalisé le premier dénombrement des divers animaux ruraux à l'échelle du territoire français. Il fut entrepris à l'initiative de la Commission d'Agriculture et des Arts de la Convention⁶⁸. Celle-ci demande aux agents nationaux de chaque district de lui fournir d'une part, un recensement sous forme de tableau du nombre de têtes de bétail pour chaque espèce d'animaux domestiques, et d'autre part, des « renseignements précis et certains sur les causes, soit naturelles, soit accidentelles, de la prospérité ou du dépérissement des animaux, sur les épizooties, leurs causes, la nature des remèdes employés pour les détruire, sur la nature des eaux dont sont abreuvés les bestiaux, sur la nourriture ordinaire des animaux », c'est-à-dire tout ce qui « peut instruire et tendre à perfectionner l'éducation et la multiplication des animaux ruraux ». L'enquête souleva des

⁶⁸ A. N., F¹⁰ 503 à 508. Cette enquête a été lancée à la suite d'un arrêté du 13 vendémiaire an 3 (4 octobre 1794). Les résultats ont été publiés par Octave Festy : *Les animaux ruraux en l'an III. Dossier de l'Enquête de la Commission d'Agriculture et des Arts. I. Historique de l'enquête. Méthode suivie dans le présent recueil. Dépouillement des réponses (Ain à Loir-et-Cher)*, 1941, II. *Dépouillement des réponses (Fin - Loire à Yonne)*, 1946, III. *Conclusion et Index*, 1948.

difficultés dans certains départements et les réponses furent très inégales selon les districts ⁶⁹. En Limousin, les réponses ⁷⁰ sont restées insuffisantes car dans quelques districts, on n'a pas compris le but de l'enquête, certains « cultivateurs ont redouté qu'on leur enlève leurs bestiaux » et localement, « on s'est heurté à l'indifférence ou à l'hostilité des fonctionnaires ou administrations publiques » ⁷¹.

Les chiffres fournis par cette enquête doivent être manipulés avec précaution. Ils ne concernent, d'une part, qu'une fraction du territoire limousin, et d'autre part, au moment où l'enquête est effectuée, les animaux ruraux, plus particulièrement les équidés et les bovins, font l'objet de nombreuses réquisitions destinées à la remonte de la cavalerie et à approvisionner les diverses armées de la République ⁷², de sorte que les effectifs fournis par cette enquête sont sous-évalués par rapport à ce qu'ils étaient dans les années précédant la Révolution. De plus, la sincérité des renseignements fournis peut être mise en doute pour certains cantons ou communes. La correspondance qui accompagne le déroulement de l'enquête montre en effet que neuf mois après le début de celle-ci, certains districts n'ont rien envoyé à la *Commission d'Agriculture*. Dans une lettre de rappel du 22 messidor an 3 (10 juillet 1795) adressée aux districts fautifs de Limoges, du Dorat et de Saint-Yrieix, la *Commission* réclame qu'on lui envoie le tableau et les renseignements demandés en octobre 1794. Elle considère ce retard comme « très blâmable ». Elle en attribue la cause soit « à l'oubli ou à l'insouciance des agents nationaux » chargés de collecter les données, soit « à la résistance qu'ont pu opposer, comme nous l'ont annoncé quelques administrations, certaines communes dans la pensée que cette mesure [le recensement des animaux] n'était que le préliminaire d'une réquisition » ⁷³. Ces observations de la *Commission* laissent à penser que

⁶⁹ Octave Festy, *op. cit.*, t. I, 1941, p. 23-59. Sur les 558 districts que comporte l'espace français en l'an III, 368 ont répondu, soit 66% du nombre total de districts.

⁷⁰ A.N., F ¹⁰ 504 (districts de la Corrèze et de la Creuse) et 508 (districts de la Haute-Vienne). Les renseignements concernant le Limousin publiés par Octave Festy, *op. cit.*, se trouvent aux pages suivantes : t. I, 1941, p. 166-170 ; 180-185 ; t. II, 1946, p. 275-278. Quelques uns des matériaux réunis par quatre districts de la Haute-Vienne pour répondre à cette enquête sont conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne : L 453 (District de Limoges) ; L 517 (District de Bellac) ; L 583 (District du Dorat) ; L 760 (District de Saint-Yrieix).

⁷¹ Antoine Perrier, « L'économie animale en Limousin d'après une enquête de l'an III », *BSAHL*, t. 81, 1945-46, p. 161-162.

⁷² Il est réquisitionné par exemple pour l'armée des Alpes dans le seul département de la Haute-Vienne, 525 bœufs et 175 vaches le 11 brumaire de l'an II, et 1 875 bœufs et 625 vaches le 27 frimaire de la même année. Lors de cette dernière réquisition, ce sont 13 000 bovins qui sont demandés à dix-huit départements. Or, la Haute-Vienne à elle seule doit fournir 19% de cet effectif : il semblerait que le Limousin ait été davantage touché par les réquisitions que d'autres départements (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 614). Le district de Saint-Junien par exemple est « dépourvu de bœufs et de chevaux, le peu qui reste de ces deux espèces est du rebut ». Il n'y a en effet que 838 bœufs dans ce district pour 10 971 vaches, soit un rapport de un à treize entre ces deux types d'animaux, alors qu'il est en général de un à trois dans les autres districts : il est vraisemblable que le faible nombre de bœufs de ce district est dû à d'importantes réquisitions (A. N., F ¹⁰ 508). Dans le canton de Saint-Germain-les-Belles, « les chevaux portés dans le tableau sont le rebut des réquisitions » (Arch. dép. Hte-Vienne, L 760).

⁷³ Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 583, 760.

les données fournies par certaines communes sont sous-estimées ou ont été évaluées dans la précipitation ⁷⁴.

Sur les dix-sept districts que comptent alors les trois départements limousins, douze effectuent un recensement des différentes espèces animales ⁷⁵ (tabl. 7.2). La densité au kilomètre carré de ces dernières présente quelques variations par rapport à celle établie précédemment pour le milieu du XVIII^e siècle ⁷⁶. Elle est de quatre vingt sept pour les ovins (contre quatre vingt quatorze vers 1750), de dix sept pour les bovins (contre quinze), de cinq pour les porcins (contre huit), de trois pour les caprins (contre un peu plus de un) et d'un peu moins de un pour les équidés (contre un peu plus de un).

Tableau 7.2 - Dénombrement des animaux ruraux en l'an III dans 12 des 17 districts composant les trois départements limousins

espèces animales	adultes		jeunes animaux	total
	mâles	femelles		
équidés	5 643	4 802	1 843	12 288
ânes, mulets	-	-	-	11 464
bovins	68 566	120 213	85 933	274 712
ovins	221 013	758 684	173 465	1 153 162
porcins	-	-	-	94 926
caprins	-	-	-	33 005

Sources : A.N., F¹⁰ 504 et 508

Même si les effectifs ci-dessus doivent être regardés comme des estimations plutôt que des dénombrements précis ⁷⁷, la comparaison des densités animales entre le milieu du XVIII^e siècle et l'an III montre qu'il y a eu une augmentation des populations bovine et caprine durant cette période alors qu'en même temps celles des équidés, des ovins et des porcins ont régressé. L'accroissement du nombre de chèvres est en accord avec les observations faites par les contemporains qui signalent que la population caprine a plus que doublé au cours des quinze dernières années du siècle ⁷⁸. En ce qui concerne les bovins adultes, la comparaison de leur effectif entre le milieu du XVIII^e siècle et l'an III dans un ensemble d'une quarantaine de

⁷⁴ Solignac par exemple envoie un tableau très incomplet en précisant qu'elle « n'a pas les fonds pour parcourir la commune ». Saint-Yrieix-sous-Aixe, en retard pour fournir son recensement, n'envoie qu'un tableau réalisé « par approximation » en estimant que le nombre de ses animaux « est équivalent » à celui d'une commune voisine (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453).

⁷⁵ Les sept districts de la Creuse ont répondu, trois sur quatre l'on fait pour la Corrèze et deux sur six seulement pour la Haute-Vienne.

⁷⁶ Pour calculer la densité des animaux en l'an III, nous avons estimé que la surface des douze districts pour lesquels un recensement des animaux a été effectué représente les deux tiers de la surface totale des trois départements limousins (16 932 km²), soit 11 288 km².

⁷⁷ En ce qui concerne les équidés par exemple, il y a plus de chevaux que de juments dans l'ensemble des douze districts ce qui est surprenant. Mais dans le seul district de Brive, on compte 2 038 chevaux pour seulement 349 juments. Pour les bovins, la proportion entre femelles et mâles adultes est parfois extrêmement élevée alors qu'en moyenne elle est de deux vaches pour un mâle (bœuf et taureau) : à Saint-Junien, il y a 10 971 vaches contre 1 320 bœufs et taureaux.

⁷⁸ Voir ci-dessus p. 286.

paroisses ⁷⁹ montre que celui-ci a augmenté de 34% durant cette période, avec cependant de fortes différences d'une paroisse à l'autre, certaines ayant un nombre total d'animaux très semblable pour les deux époques alors que d'autres voient ce nombre doubler. Compte tenu du fait que les chiffres de l'an III sont sous-estimés à cause des nombreuses réquisitions dont sont l'objet les bœufs et les vaches, on peut estimer que la population bovine s'est accrue d'au moins 40% au cours des quatre décennies qui précèdent la Révolution de 1789. Dans le même temps, la proportion des surfaces consacrées à l'herbe a augmenté d'environ un tiers comme cela a été constaté précédemment ⁸⁰. Cet accroissement conjoint du nombre de bovins et des espaces qui leur sont spécifiquement destinés ne peut correspondre qu'à un fort développement de l'élevage de cette espèce animale dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

CONCLUSION

Le Limousin est une terre favorable à l'élevage. En effet, les diverses espèces fourragères qui croissent naturellement dans les prairies s'accommodent mieux de la pauvreté en éléments fertilisants et de l'acidité des sols de la province que les céréales. En outre, l'abondance des précipitations ne pénalise pas la production d'herbe contrairement à celle des grains. À une époque où les moyens agro-techniques d'amélioration de la fertilité des sols sont limités, l'élevage apparaît comme l'activité agricole la mieux adaptée aux conditions environnementales limousines. Cela a été mis à profit depuis longtemps par les acteurs du monde rural qui, très précocement, en ont fait un important objet de négoce qui s'étend bien au-delà des limites provinciales de telle sorte que le Limousin approvisionne « en bétail gros et menu » des villes éloignées dont Paris est la principale. L'élevage prend une telle ampleur commerciale dès les dernières décennies du XVII^e siècle qu'il constitue la plus importante ressource économique de la province qui permet de payer les impositions royales.

Tous les types d'animaux ruraux sont élevés en Limousin, mais leurs effectifs respectifs sont très différents selon l'espèce. Les plus nombreux sont les ovins suivis par les bovins puis par les porcins. En revanche, il y a très peu d'équidés et de caprins.

Diverses enquêtes de l'époque révolutionnaire et de l'Empire, les seules qui évoquent les caractéristiques morphologiques et l'état des différentes espèces animales présentes en Limousin, insistent sur le fait que ces dernières, au tournant du XVIII^e siècle, sont « abâtardies ». En particulier, la race bovine limousine originelle n'existerait plus et les produits de cet élevage seraient devenus très médiocres. Les rédacteurs locaux de ces

⁷⁹ Cette comparaison a pu être effectuée pour les paroisses pour lesquelles il existe à la fois un *état des fonds* et le dénombrement des animaux ruraux de l'an III à l'échelle de la paroisse (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 517, 583, 760).

⁸⁰ Cette augmentation des surfaces en herbe a été mise en évidence dans le chapitre 3, p. 154-160.

enquêtes, qui reprennent à leur compte le discours agronomique officiel du moment - « du trèfle et des taureaux »⁸¹ - se livrent en fait à une critique des pratiques populaires en matière d'élevage qu'ils rendent responsables de la dégénérescence et du mauvais état du cheptel de la province. Or ces pratiques, tout au moins en ce qui concerne les bovins, ne sont malgré tout pas aussi néfastes que le prétendent les enquêtes du tournant du XVIII^e siècle : l'élevage de cette espèce animale connaît en effet un fort développement durant les décennies qui précèdent la Révolution comme l'attestent l'accroissement des effectifs de la population bovine au cours de cette période et la forte extension dans le même temps des surfaces toujours en herbe consacrées spécifiquement aux bovins.

Les revenus que procure l'élevage ne seraient-ils pas une des raisons qui expliqueraient le développement que connaît cette activité au cours du XVIII^e siècle ?

⁸¹ Selon l'expression d'Annie Antoine, « La sélection des bovins de l'Ouest au début du XIX^e siècle. Évolution des pratiques et des représentations », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, 1999, n° 1, p. 67. Ce discours agronomique officiel préconise en effet le développement des prairies artificielles et l'introduction des mâles étrangers pour régénérer les espèces locales qui sont « abâtardies ».

Chapitre 8

L'ÉLEVAGE, UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE

Les revenus confortables que procure l'élevage expliquent en grande partie l'attrait que celui-ci exerce auprès de toutes les catégories sociales de l'Ancien régime. De nombreux individus sont en effet impliqués dans cette activité grâce à une pratique très développée, le bail à cheptel qui consiste pour un individu à acheter du bétail qu'il loue à un paysan. Quelles sont les caractéristiques de ce type de contrat en Limousin au XVIII^e siècle et quels en sont les acteurs ? Quelle est l'importance du bail à cheptel et comment a-t-il évolué au cours du siècle ? Quels sont les profits que procure l'élevage ?

1. LE BAIL À CHEPTEL

Louer du bétail est une pratique courante dans les campagnes françaises d'Ancien Régime. Les animaux ne sont parfois loués que pour les mois d'été durant lequel il faut mettre à profit l'offre fourragère. C'est le cas par exemple en Auvergne où des vaches sont louées pendant la saison d'estive et envoyées dans les pâturages d'altitude¹. En Haute Provence, ce sont des « bêtes laitières, brebis ou chèvres », qui sont louées pour trois mois moyennant une rente en fromage². Dans les régions céréalières de l'Île-de-France, ce sont les champs dépouillées de leurs récoltes qui sont pâturés par les ovins, loués pour quelques mois à des marchands-bouchers parisiens, contribuant du même coup à fumer les terres³.

Mais le plus souvent le bétail est loué pour une durée de plusieurs années. Cette forme de location consiste pour un propriétaire de bestiaux à confier ceux-ci à un preneur - le *cheptelier* - qui entretient les animaux. Un bail conclu entre les deux parties précise les clauses et modalités de l'opération. Il prend des appellations diverses selon les provinces : il est dit par exemple à *cheptel* ou à *chetel* ou à *moitié croît et profit* en Bourgogne, Limousin, Ile-de-France, Basse Bretagne, Gâtine poitevine, à *gasaille* en Béarn, Armagnac, Toulousain, Roussillon, à *commende* en Vivarais, Beaujolais, Velay, Franche-Comté et à *mégerie* en Provence⁴.

¹ Pierre Charbonnier, « L'élevage de montagne dans les Monts Dore du XIV^e au XVIII^e siècles », dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes ...*, 1984, p. 230.

² Thérèse Sclafert, *Cultures en Haute-Provence*, 1959, p. 157.

³ Jean-Marc Moriceau, *Les fermiers de l'Île-de-France. XV^e-XVIII^e siècle*, 1994, p. 378.

⁴ Parmi les monographies d'histoire rurale comportant un développement plus ou moins important sur les baux à cheptel, nous citerons (liste non exhaustive) : D^r Louis Merle, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine*, 1958, p. 112-119 ; Thérèse Sclafert, *Cultures en Haute-Provence*, 1959, p. 150-156 ; Pierre de Saint-Jacob, *Les Paysans de la Bourgogne du Nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, 1960 (1995), p. 150, 299, 311, 503 ; Abel Poitrineau, *La vie rurale en Basse-*

Le bail à cheptel est une formule attractive car chacune des deux parties y trouve un intérêt. Pour le preneur, c'est le moyen de se procurer sans bourse délier le fonds de bétail nécessaire pour l'exploitation de ses biens propres ou du domaine qu'il a pris à ferme ou à métayage. En ce sens, le bail à cheptel est « un véritable mécanisme de prêt constituant un moyen de crédit » pour les paysans ⁵. Pour le petit peuple des campagnes, journaliers ou artisans, c'est la seule façon de disposer de quelques bêtes - une vache parfois, des ovins le plus souvent - qu'ils ne peuvent acheter. Pour le bailleur, il s'agit d'un placement financier considéré à l'époque comme rémunérateur, en tout cas rapportant « bien davantage que la rente tirée du sol » ⁶, malgré les risques encourus, en particulier les épizooties. Le bail à cheptel ne présente cependant d'intérêt pour les deux parties qu'en période de stabilité monétaire. En période d'inflation, comme durant la Révolution, le bailleur était le plus souvent lésé car, d'une part, le preneur se débarrassait rapidement des animaux de manière à réaliser un profit, et, d'autre part, en fin du contrat, il ne remboursait que la valeur de départ du cheptel, bien inférieure à celle qui est estimée lors de la remise des animaux. Le législateur révolutionnaire a pris diverses mesures pour essayer de rétablir l'équité de ce type de contrat, afin de mieux protéger le propriétaire pour qu'il puisse continuer à faire cultiver ses biens et pour que cette attitude des preneurs ne porte pas préjudice à l'agriculture ⁷.

Le bail à cheptel est une pratique ancienne en Limousin comme l'attestent de nombreux livres de raison et registres domestiques ⁸. Les minutes notariales sont les plus riches dans ce domaine. Un arrêt du Conseil de 1690 puis un édit royal d'octobre 1713 ordonnent en effet que les baux à cheptel doivent être établis par devant un notaire ⁹. L'enregistrement des actes notariés étant obligatoire depuis mars 1693, les registres tenus par les bureaux de cette administration permettent d'inventorier de manière quasi exhaustive les baux à cheptel passés depuis cette date.

Auvergne au XVIII^e siècle, 1965 (1979), p. 180-182 ; Nicole Lemaître, *Un horizon bloqué. Ussel et la Montagne limousine aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1978, p. 113-115 ; Alain Molinier, *Stagnation en croissance. Le Vivarais aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1985, p. 162-163 ; Jean-Marc Moriceau, *op. cit.*, 1994, p. 375-378 ; Jacques Peret, *Les paysans de Gâtine au XVIII^e siècle*, 1998, 153-155. Un bilan récent sur la question se trouve dans Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution*, 2005, p. 47-70. En ce qui concerne la *gasaille*, voir Jean-Jacques Meliet et Philippe Rouch, « La *gazailhe*, indicateur socio-économique en région d'élevage : l'exemple de la Ballongue de 1661 à 1690 », *Annales du Midi*, 1984, t. 96, p. 5-30. Jean Meuvret, *Le problème des subsistances à l'époque de Louis XIV*, 1987, t. 2, vol. de notes, p. 195, note 206, a donné « sur la question des cheptels » une liste d'ouvrages anciens (deuxième moitié du XIX^e et premier tiers du XX^e siècle), lesquels abordent surtout l'aspect juridique du bail à cheptel depuis la Révolution de 1789 jusqu'au début du XX^e siècle.

⁵ Françoise Fortunet, « La législation sur les baux à cheptel : mesure de protection et de relance ? », dans *La Révolution française et le monde rural*, C.T.H.S., 1989, p. 154.

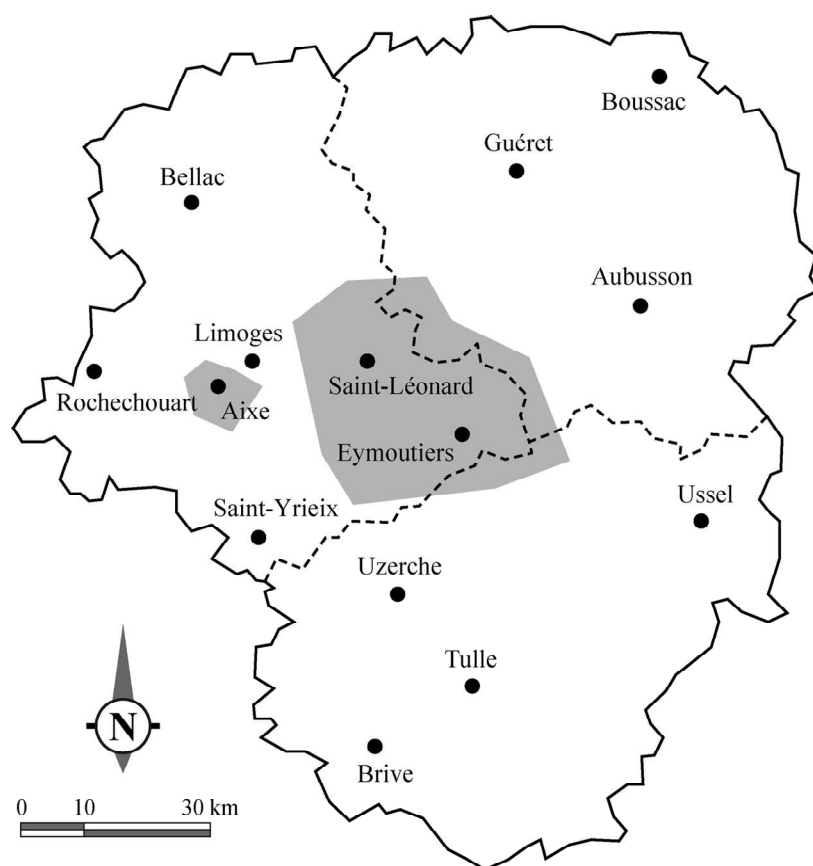
⁶ Jean-Marc Moriceau, *op. cit.*, 1994, p. 376.

⁷ Françoise Fortunet, *loc. cit.*, 1989, p. 154-155. Comme mesures, cet auteur cite les arrêtés du Comité de Salut Public des 2 thermidor et 17 fructidor an II et du 15 germinal an III.

⁸ *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, 1888 ; *Nouveau recueil de registres domestiques limousins et marchois*, t. 1, 1895, t. 2, 1903.

⁹ D'après le *Nouveau cours complet d'Agriculture théorique et pratique*, Paris, 1821, t. 4, p. 282.

Figure 8.1 - Secteurs géographiques d'étude du bail à cheptel



Service de Géomatique de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Limoges, Février 2007

Minutes notariales¹⁰ et registres du contrôle des actes¹¹ fondent l'étude sur le bail à cheptel en Limousin au XVIII^e siècle¹². Celle-ci se concentre sur la région centrale du Limousin autour des villes de Saint-Léonard et d'Eymoutiers, ainsi que le secteur qui environne Aix¹³ (zones en grisé de la fig. 9.1).

¹⁰ 1 750 baux de cheptel ont été dépouillés ; ils proviennent des notaires suivants dont les minutes sont en dépôt aux archives départementales de la Haute-Vienne : Chapoulaudie, en résidence à Bujaleuf, 4 E 9 (15) ; Daniel la Bessière, Saint-Léonard, 4 E 31 (308, 309) ; David, Aix, 4 E 25 (36 à 54) ; Delabesse Léonard I, Ambazac, 4 E 57 (19, 20) ; Delabesse Léonard II, Ambazac, 4 E 57 (37 à 44) ; Delabesse Louis I, Ambazac, 4 E 57 (21 à 36) ; Delabesse Louis II, Ambazac, 4 E 57 (41 à 46) ; Dumont, Bujaleuf, 4 E 29 (2) ; Dumont, Saint-Léonard, 4 E 31 (311 à 319) ; Dutour, Eymoutiers, 4 E 29 (221 à 223) ; Froment, Saint-Léonard, 4 E 31 (138 à 143, 156 à 170) ; Faurillon Antoine puis Léonard, les Billanges, 4 E 57 (1 à 4) ; Fournieux, Saint-Priest-Taurion, 4 E 57 (5 à 7) ; Labesse des Champs, Ambazac, 4 E 57 (14 à 17) ; Mazoupy, Saint-Léonard, 4 E 31 (264, 346) ; Mian, Peyrat-le-Château, 4 E 32 (15 à 18) ; Nicard, Saint-Léonard, 4 E 31 (296, 297) ; Parelou, Saint-Léonard, 4 E 31 (84 à 101, 120 à 122, 138 à 141) ; Péconet, Eymoutiers, 4 E 29 (408, 409) ; Pigner, Châteauneuf, 4 E 63 (4) ; Quinque, Aix, 4 E 25 (207, 229 à 263) ; Reymond, Eymoutiers, 4 E 29 (236, 237) ; Soubmagnais, Roziers-Saint-Georges, 4 E 9 (6 à 8) ; Tiquet, Rempnat, 4 E 29 (190 à 195) ; Vernon, Saint-Laurent-les-Eglises, 4 E 57 (8 à 11) ; Veyriaud, Saint-Léonard, 4 E 31 (278 à 295).

¹¹ Les registres du contrôle des actes des bureaux suivants, situés en Haute-Vienne, ont été mis à contribution : Arch. dép. Hte-Vienne, 2 C 840 à 854, bureau d'Eymoutiers ; 2 C 2391 à 2464, bureau de Saint-Léonard ; 2 C 2767 à 2779, bureau de Sauviat.

¹² Le bail à cheptel dans la province n'a donné lieu à aucune étude approfondie : le seul travail dans ce domaine, celui de Joseph Boulaud, *Le Bail à Cheptel en Limousin au XVIII^e siècle*, 1930, malgré son titre, n'est que la publication partielle d'une quinzaine de baux sans analyse de ceux-ci.

¹³ Il était difficilement envisageable d'étudier de manière exhaustive le bail à cheptel dans l'ensemble du Limousin. Plusieurs sondages effectués dans d'autres secteurs que celui concerné ici montrent que les caractéristiques de ce type de bail y sont quasiment identiques à celles que sont présentées à la suite.

1.1. Types de baux

Il existe deux types de bail de cheptel en Limousin au XVIII^e siècle, celui dit à *cheptel simple* et celui dit de *métairie*¹⁴.

Le bail à *cheptel simple* est conclu indépendamment de tout bail d'exploitation agricole ou d'autres types de biens immobiliers. Le bailleur fournit à ses frais du bétail à un preneur lequel l'utilise pour faire valoir les héritages qu'il exploite, que ces derniers lui appartiennent ou non. Dans presque tous les cas, ce bail est conclu à moitié croît, profit et perte¹⁵. C'est-à-dire que durant le contrat, les profits résultant des naissances ainsi que la laine sont partagés par moitié lors des ventes. Les pertes d'animaux sont supportées à part égale par les deux parties, à condition qu'elles ne résultent pas de la négligence du preneur. Deux estimations du cheptel sont faites, au départ du contrat - la souche - et en fin de celui-ci. Si cette dernière estimation est supérieure à la souche, la plus value ou croît est partagée entre les deux parties. Dans le cas contraire, il y a moins value ou décroît, ce dernier étant supporté à part égale par le bailleur et le preneur. La durée de ce type de contrat est indéterminée¹⁶.

Le *cheptel de métairie*¹⁷ est conclu en même temps qu'un bail d'exploitation agricole dont il constitue l'une des clauses. En fonction du mode d'amodiation des biens, deux cas sont à considérer. Si ceux-ci sont donnés à métayage à moitié fruits, le cheptel est baillé dans la majorité des cas selon la formule du cheptel simple ci-dessus, c'est-à-dire que le bail est à moitié croît, profit et perte. S'il s'agit d'un bail à ferme, le fermier bénéficie seul des profits du bétail, mais il supporte toutes les pertes éventuelles de celui-ci. En revanche, en fin de contrat, il restitue au bailleur un cheptel de la valeur de la souche initiale, qu'il y ait croît ou décroît. La durée du bail de cheptel de métairie est identique à celle du bail de l'exploitation.

¹⁴ Un troisième type de bail à cheptel existe au XVI^e siècle mais nous ne l'avons pas rencontré au XVIII^e siècle. Il s'agit du *bail à moitié* où bailleur et preneur fournissent chacun la moitié du bétail ; les pertes et les profits sont partagés également entre les deux parties. C'est par exemple le cas dans ce bail du 15 février 1500 qui précise que les parties, habitant la paroisse de Meilhac (Haute-Vienne), « fourniront chacune leur moitié des bœufs, vaches, pourceaux, truies, brebis, moutons [...] le dit bétail sera à moitié profit et cheptel » (Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. 71, 1924, p. 232. D'autres baux à moitié sont mentionnés dans cet article pour les années 1519, 1528, 1546 et 1552 aux pages 268-269, 287, 329-330, 350). En Gâtine poitevine, le bail à moitié, comme en Limousin, est connu durant tout le XVI^e siècle et cet usage se prolonge jusqu'aux alentours de 1625 ou 1630 pour disparaître ensuite (D' Louis Merle, *op. cit.* 1958, p. 116).

¹⁵ Il faut distinguer le *croît* du *profit* : ce dernier est le bénéfice (mais aussi la perte) qui se fait sur la vente des animaux alors que le croît (ou décroît) est la différence entre la valeur du cheptel en fin de contrat et ce qu'il valait au début de celui-ci. Voir en annexe, p. 570, une formulation de bail à cheptel simple.

¹⁶ Nous n'avons jamais rencontré de bail à cheptel au XVIII^e siècle pour lequel la durée du contrat est fixée pour un nombre déterminé d'années. C'est l'une des deux parties qui prend l'initiative de mettre fin au contrat selon des modalités détaillées dans la suite du texte.

¹⁷ Ce type de bail est appelé par les juristes *cheptel de fer*, mais nous n'avons pas rencontré cette expression en Limousin. Elle signifie, d'après le jurisconsulte R. J. Pothier, qu'il s'agit des animaux qui sont attachés au domaine et qui servent à l'exploitation de celui-ci ; c'est en quelque sorte le bétail « enchaîné » à l'exploitation, d'où le terme de *fer* le désignant. Beaumanoir, le commentateur de la coutume de Beauvaisis, parle lui de *bêtes de fer* parce « qu'elles ne peuvent mourir à leur seigneur », c'est-à-dire qu'elles ne peuvent périr pour le compte du propriétaire mais uniquement pour celui du preneur (d'après Jean-Marc Moriceau, *op. cit.*, 2005, p. 56-57).

1.2. Les baux à cheptel simple

Tous les baux à cheptel simple sont établis selon le modèle type suivant : « Jean Clavaud, laboureur de Chez-Chapelle, paroisse de Rempnat, a déclaré tenir à titre de cheptel et commun croît selon l'usage du pays, de Antoine Bounelie, laboureur du même village, une paire de bœufs et 2 vaches dont l'une suivie d'un veau mâle, le tout de divers poil, et 40 chefs de brebis mères de divers lainage, pour le prix de 150 livres, que le bailleur lui a donné du sien propre et particulier, lesquels bestiaux le preneur a en sa garde et puissance et a promis les nourrir et gouverner en bon père de famille, sans les pouvoir vendre, aliéner, échanger, ni amener en foire ni marché sans le consentement du bailleur. Le croît qui en proviendra se partagera par moitié. Le preneur ne pourra remettre les bestiaux dans un autre temps et saison que la fin du mois d'avril, le bailleur pourra les retirer quand bon lui semblera »¹⁸.

Par rapport à ce bail type, quelques variantes apparaissent¹⁹. Elles concernent le partage du croît et du profit et les conditions pour mettre un terme à la location. Dans 90% des cas le bailleur peut rompre le contrat à tout moment et retirer ses animaux tout au long de l'année sans donner de préavis au preneur ; dans 10% des baux le bailleur peut mettre fin au bail à la condition de reprendre le bétail uniquement durant les mois de printemps ou en donnant un préavis au preneur²⁰. En revanche, lorsque ce dernier met un terme au contrat, il est toujours tenu de donner au bailleur un préavis de un à trois mois, la remise du bétail ne pouvant se faire que durant une période bien spécifique variable selon les baux. Cette dernière, pour 94% de ceux-ci, se situe entre le début du mois d'avril et la fin du mois de juin, les 6% restants se répartissant sur les autres mois de l'année²¹. Si dans 81% des baux le preneur dispose de la totalité de l'un ou l'autre de ces trois mois de printemps, voire de deux ou de trois de ceux-ci pour remettre le cheptel²², dans 13% des cas, c'est à un jour précis et uniquement à celui-ci (1^{er} avril, 1^{er} mai, 8 mai, 15 mai, 25 mai) ou durant une période très courte (fin avril ou fin mai), que la remise peut avoir lieu. Les diverses contraintes de date pour mettre un terme au bail rendent le preneur beaucoup plus dépendant du bailleur que ne l'est celui-ci par rapport au preneur.

¹⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (408), Péconet, notaire à Eymoutiers (Haute-Vienne). Acte daté du 21 février 1729. Voir dans l'annexe à la troisième partie quelques autres exemples de baux de cheptel simple

¹⁹ Les contrats concernés sont les 1 750 baux mentionnés précédemment dont les références d'archives sont données à la note 10 ci-dessus.

²⁰ Ce préavis varie de quinze jours à trois mois.

²¹ Cette répartition est la suivante : remise du bétail de janvier à mars : 3,0% ; de juillet à septembre : 1,9% ; d'octobre à décembre : 0,2% ; enfin, dans 0,9% des baux, le preneur peut remettre le cheptel « quand bon lui semblera », c'est-à-dire durant n'importe quel mois de l'année.

²² Le preneur dispose de tout le mois d'avril pour remettre le cheptel dans 2% des 1 750 baux étudiés, du mois de mai dans 21% des cas, du mois de juin dans 2%, des mois d'avril et de mai dans 4%, de mai et de juin dans 51% et d'avril, mai et juin dans 1%. Mai et juin sont les mois les plus concernés.

Dans 4% des baux, la répartition des revenus du cheptel ne se fait pas à moitié entre les deux parties. Soit le preneur perçoit les deux tiers du croît et du profit contre un tiers pour le bailleur²³ - formule qui avantage le preneur - soit c'est une somme fixe que le preneur doit remettre invariablement chaque année au bailleur, qu'il y ait eu profit ou non²⁴. Dans ce dernier cas, le preneur encourt davantage de risques (épizootie, mévente du bétail, calamité climatique) qu'avec la formule « à moitié croît et profit ».

Certains baux à cheptel simple concernant des bovins comportent une clause précisant que le preneur ne peut utiliser le bétail pris à cheptel que pour la culture de ses propres héritages. Il lui est interdit de les utiliser pour des charrois ou des labours autres que sur son exploitation. Des charrois complémentaires sont quelquefois autorisés à condition que le bailleur ait donné son consentement. Plus rarement, ce dernier interdit au preneur de tenir d'autres bestiaux que ceux qui lui sont donnés à cheptel, ce qui dénote le souci du bailleur de s'assurer que ses animaux sont correctement nourris et entretenus par le preneur.

Dans la majorité des cas, le bailleur achète le bétail qu'il veut donner à cheptel au cours d'une foire²⁵. Le preneur est d'ailleurs parfois présent lors de cet achat et il donne son avis sur les bestiaux et son accord pour l'acquisition comme le souligne la formule « en présence et du consentement dudit preneur » notée dans le contrat. Plus rarement, c'est le futur preneur qui achète le bétail à la foire avec l'argent que lui a confié le bailleur. Ces baux où les parties agissent de concert soulignent l'importance qu'elles attachent au choix du bétail et leur souci de se procurer des animaux sains. Le bailleur, en faisant ainsi appel au preneur, lui témoigne sa confiance mais c'est aussi une manière de reconnaître sa compétence en matière d'animaux.

Pour environ 10% des contrats, le bail à cheptel simple est conclu lorsqu'un propriétaire de bestiaux, presque toujours un paysan, se voit obligé de vendre ses animaux. Mais comme il a impérativement besoin de disposer de ceux-ci pour exploiter ses biens, il prend aussitôt à cheptel le bétail qu'il vient de vendre. Ainsi, de propriétaire, il devient cheptelier de ce qui était encore la veille ses propres bestiaux, perdant par là même une grande partie de son indépendance : il ne peut plus comme il le faisait auparavant disposer et utiliser aussi librement les animaux qu'il prend à cheptel. Ce type de bail est généralement conclu sous

²³ Sauf dans trois baux (sur les 32 au total ayant une répartition inégale des profits entre les parties) où cette proportion est inversée : 2/3 au bailleur pour un tiers au preneur. Lorsque un bail inclut des porcins, même avec d'autres espèces d'animaux, le profit et le croît reviennent toujours pour les deux tiers au preneur. Le bailleur qui ne reçoit que le tiers du croît et du profit ne subit pas en revanche les pertes éventuelles, lesquelles sont entièrement à la charge du preneur.

²⁴ Cette somme fixe, qui est la part du bailleur sur les profits du cheptel, représente de 5 à 10% du capital-cheptel de départ du contrat.

²⁵ Dans un bail à cheptel du 22 septembre 1748, il est précisé par exemple que le bétail a été acheté par le bailleur « le 16 du présent mois à la foire de Saint-Priest-Taurion » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 25 (207), Quinque, notaire à Aix).

l'effet d'une contrainte, que celle-ci soit due à la conjoncture du moment et à une crise de subsistances ²⁶, au paiement d'arrérages de rentes ou de dettes ²⁷ ou à l'obligation de se libérer des charges résultant de la collecte de la taille ²⁸.

Évolution durant le XVIII^e siècle

Pour évaluer l'importance du bail à cheptel simple et son évolution durant le XVIII^e siècle, les registres du contrôle des actes du bureau de Saint-Léonard ont été mis à contribution ²⁹. Ce bureau est après celui de Limoges l'un des plus importants du Haut-Limousin et de la Basse-Marche ³⁰. Sa juridiction s'étend sur une quinzaine de paroisses rurales situées dans un secteur où l'élevage est très développé. Enfin, les registres du contrôle des actes de ce bureau de Saint-Léonard sont complets et continus de 1702 à 1789 ³¹. Durant cette période, 104 018 actes de toutes natures ont été enregistrés dont 2 926 baux de cheptel, soit 34 par an en moyenne ³². Mais le nombre de baux enregistrés chaque année fluctue fortement autour de cette dernière : il n'atteint pas la vingtaine certaines années alors qu'il dépasse la soixantaine pour d'autres (fig. 8.2).

La plupart des maximums du nombre annuel de baux qui s'observent au cours du XVIII^e siècle correspondent aux principales crises généralisées de subsistances que le Limousin connaît alors ³³ : 1709/1713, 1738/1739 et 1769/1771.

²⁶ Le 16 février 1770, Léonard Duroussaud, laboureur de Péret, dans la paroisse d'Ambazac (Haute-Vienne) reconnaît devoir 224 livres « à cause de prêt en seigle pour sa nourriture et celle de sa famille » à Martial Girou, meunier de la même paroisse. Duroussaud, n'ayant point d'argent pour rembourser cette somme, « a prié ledit Girou de vouloir prendre 2 vaches suitées qu'il a dans ses étables avec 10 brebis, le tout pour 224 livres », lequel l'accepte et délaisse en même temps le bétail à Duroussaud à titre de cheptel (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 578 (37), Delabesse, notaire à Ambazac).

²⁷ Le 28 décembre 1737, demoiselle Marie Lajoumard, veuve de Léonard Bordes, bourgeois de Champnétery (Haute-Vienne), vend 3 vaches, 2 veaux et une vèle pour 175 livres à un bourgeois de Saint-Léonard pour s'acquitter des arrérages de rente qu'elle doit à ce dernier pour les années 1703 à 1736. La dite Lajoumard, qui a « été prise comme solidaire en tant que principal tenancier » du tènement sur lequel sont dues les rentes, prend aussitôt à cheptel le bétail qu'elle vient de vendre (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (316), Dumont, notaire à Saint-Léonard). Le 29 janvier 1758, la veuve d'un laboureur demeurant aux Billanges (Haute-Vienne) n'étant pas en état de payer une dette de 200 livres contractée par son mari, vend à son créancier 2 vaches et 2 vèles lui appartenant pour la même somme et prend à titre de cheptel ces mêmes animaux (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 57 (2), Faurillon, notaire aux Billanges).

²⁸ Le 20 novembre 1770, Jean Delhoume, maçon de Saint-Priest-sous-Aixe (Haute-Vienne), vend 2 vaches et une vèle pour 140 livres à M^e François Carboynneau, procureur au présidial de Limoges, « pour sortir de la collecte de 1769 », c'est-à-dire pour finir de payer les sommes qu'il doit au receveur des tailles car il a été l'un des collecteurs cette année-là. Jean Delhoume prend aussitôt à cheptel les animaux qu'il vient de vendre (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 25 (226), Quinque, notaire à Aixe).

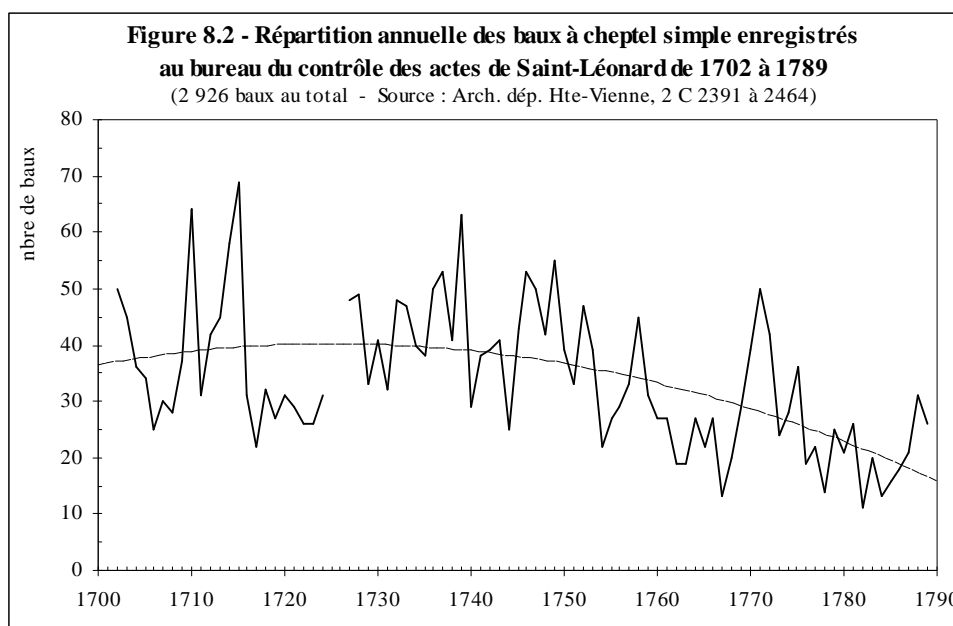
²⁹ Les références d'archives des registres utilisés sont mentionnées à la note 11 ci-dessus.

³⁰ Si on admet que le nombre de registres in-folio utilisés dans les différents bureaux du contrôle pour la période 1700 à 1790 est grossièrement proportionnel au nombre d'actes contrôlés (hypothèse plausible car les registres, fournis par l'administration royale, sont tous du même format et du même modèle), Saint-Léonard, avec 74 registres devance les autres principaux bureaux situés aujourd'hui en Haute-Vienne, sauf Limoges (218 registres) : Rochechouart, 63 registres ; Bellac et Saint-Yrieix, 60 registres chacun ; le Dorat, 55 registres ; Eymoutiers et Magnac-Laval, 50 registres chacun.

³¹ Arch. dép. Hte-Vienne, 2 C 2391 à 2464. Les années 1725 et 1726 n'ont pas été prises en compte car elles présentent des lacunes ou des feuillets illisibles.

³² Si ce nombre représente en moyenne annuelle 2,8% du nombre d'actes enregistrés, cette proportion varie de 1 à 8% selon les années. Dans de petites études notariales comme celles de Dumont, Chapoulaudie et Soumy à Bujaleuf (Haute-Vienne) et Delabesse à Ambazac (Haute-Vienne), les baux à cheptel représentent jusqu'à 10 à 15% de l'activité notariale (en nombre d'actes) certaines années.

³³ Cf. annexe, p. 437-444.



En 1709, au maximum de la crise, alors que le nombre de baux est de 37, il passe à 64 l'année suivante pour revenir à 31 en 1711. L'année 1713 est à nouveau difficile, le nombre de baux atteint alors 58 et 69 respectivement en 1714 et 1715 pour redescendre ensuite à 31 puis 22 les deux années suivantes. Il y a 54% de baux en plus en 1739 par rapport à l'année antérieure alors que le nombre de ceux-ci augmente de 150% entre 1768 et 1771. Cet accroissement du nombre de baux lors des périodes de crise s'explique, comme cela a été évoqué précédemment ³⁴, par la nécessité pour certains paysans de vendre leurs bovins pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Mais comme ce bétail est indispensable pour exploiter leurs biens, ils sont alors contraints d'en louer par la formule du bail à cheptel, d'où l'augmentation du nombre de ce type de contrat durant ces années difficiles.

Des maximums secondaires du nombre annuel de baux, comme durant la seconde partie de la décennie 1740 ainsi qu'en 1752 et en 1758, ne peuvent être reliés à aucune crise généralisée de subsistances. Il est vraisemblable que le plus grand nombre de baux durant ces années est dû à une conjoncture plus favorable. Le faible nombre de baux conclus lors de certaines années est la conséquence d'épizooties, comme celles de 1762/63 et de 1778 durant lesquelles le nombre de baux diminue respectivement de 30 et 40% par rapport aux années antérieures ³⁵. Durant ces périodes de maladies animales, on hésite à prendre du bétail à cheptel car il risque d'être malade mais aussi de contaminer les animaux sains que l'on possède. Quant au faible nombre de baux conclus en 1767 (17 contre 27 l'année précédente),

³⁴ Cf. p. 361-362 et notes 26, 27 et 28.

³⁵ Les épizooties, en particulier celles des années 1762/1763 et 1778, sont étudiées dans le chapitre 10, p. 330-340.

il s'explique par la rareté du fourrage à la suite d'une gelée tardive survenue le 19 avril suivie d'une sécheresse. Dans ce cas, on prend pas d'animaux à cheptel de crainte de ne pouvoir les nourrir ³⁶.

A partir du milieu du siècle, une nette tendance à la diminution du nombre de baux à cheptel s'observe ³⁷ (fig. 8.2), phénomène qui a été aussi noté en Auxois ³⁸. Ce désintérêt relatif pour le bail à cheptel s'explique par le fait que davantage de paysans sont devenus propriétaires de leurs bestiaux de sorte qu'ils n'ont plus besoin d'en louer à des tiers pour exploiter leurs biens, ce qui est un indice révélant une amélioration du niveau de vie d'une partie des paysans.

Les 2 926 baux enregistrés au bureau du contrôle de Saint-Léonard de 1702 à 1789 sont conclus tout au long de l'année : l'élevage est une activité à temps complet et non saisonnière (tabl. 8.1) ³⁹. 47% des baux sont passés durant les quatre mois (mai à août) qui correspondent à la période où l'offre herbagère est la plus importante, en particulier en mai et en juin avec 29,5% des baux passés durant ces deux mois.

Tableau 8.1 - Répartition mensuelle des 2 926 baux à cheptel simple enregistrés au bureau du contrôle des actes de Saint-Léonard de 1702 à 1789 en pourcentage du nombre total de baux

mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
%	7,0	5,6	6,6	6,9	12,7	16,8	8,1	9,5	7,2	6,8	5,6	7,1

Source : Arch. dép. Hte-Vienne, 2 C 2 390 à 2 464

Les registres du contrôle des actes notariés ne mentionnent pas systématiquement la composition du bétail baillé à cheptel ni l'appartenance sociale des parties impliquées. Ces informations ne peuvent être connues qu'en faisant appel aux actes notariés eux-mêmes : nous en avons utilisé 1 750 qui proviennent des minutiers de vingt six notaires ⁴⁰ établis dans onze paroisses réparties dans les deux espaces en grisé qui sont schématisés sur la figure 8.1.

Les acteurs des baux à cheptel simple

Les bailleurs

Du noble à l'humble journalier ou au petit artisan en passant par les curés, les bourgeois, les marchands citadins ou ruraux et les laboureurs, tous les groupes sociaux sont

³⁶ L'intendant Turgot, dans une lettre du 25 septembre 1767 adressée à Sartine, lieutenant général de police à Paris, signale « que la rareté des fourrages dans la Province n'est que trop réelle. La gelée de la semaine sainte avait déjà beaucoup fait de tort aux prairies et la sécheresse extrême qui a régné depuis a beaucoup augmenté le mal. Quelques jours de pluie qui ont suivi la coupe des foins ont d'abord fait pousser assez bien la seconde herbe, mais la sécheresse est revenue trop vite pour que cette ressource ait pu être abondante » (Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot*, t. 2, 1914, p. 678).

³⁷ De 1702 à 1749, la moyenne annuelle du nombre de baux est de 40 alors que de 1750 à 1789 elle n'est que de 27.

³⁸ Françoise Fortunet, *loc. cit.*, 1989, p. 158. Cet auteur note qu'il y a « une désaffection dans la pratique des baux à cheptel, lente et continue depuis le milieu du siècle ».

³⁹ La répartition mensuelle des baux telle qu'elle est donnée dans le tableau 8.1 (c'est-à-dire pour l'ensemble de la période considérée) est la même lorsqu'elle est calculée pour chacune des décennies de cette dernière, comme nous l'avons vérifiée.

⁴⁰ Les références d'archives des minutes consultées sont énumérées à la note 10 ci-dessus.

des bailleurs de cheptel (tabl. 8.2). Les 889 baux passés par l'ensemble des « paysans » correspondent à 628 individus différents, alors que les 861 baux des « non-paysans » ont été conclus par 316 bailleurs différents⁴¹ : il y a donc deux fois plus de bailleurs « paysans » que de « non-paysans ». Or ce rapport est loin de correspondre à la proportion que représente chacun de ces deux ensembles d'individus dans la société limousine : les « paysans » constituent en effet 88% de cette population contre 12% pour les « non-paysans »⁴², soit sept fois plus de « paysans » que de « non-paysans ». Ces derniers, par rapport à la proportion qu'ils représentent dans la société, sont donc proportionnellement beaucoup plus nombreux que les « paysans » en tant que bailleurs de cheptel simple.

Tableau 8.2 - Les bailleurs de bestiaux dans les baux à cheptel simple en Haut-Limousin de 1710 à 1790

(en % du nombre total de baux - Source : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 25, 29, 31, 57, 63)

nature du bétail baillés à cheptel	« non-paysans »			« paysans »		nbre total de baux
	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	
bovins seuls (%)	6,5	4,2	41,4	25,2	22,7	1 013
ovins seuls (%)	1,4	2,4	28,4	38,7	29,1	416
porcins seuls (%)	0	0	0	25,0	75,0	8
équidés seuls (%)	0	40,0	60,0	0	0	5
plusieurs espèces (%)	4,4	13,6	47,5	14,9	19,6	295
nombre total de baux	85	95	681	469	420	1 750 *
* dans ces 1 750 baux sont compris 13 baux qui concernent uniquement des ruches						

Parmi les « non-paysans », les bourgeois sont les plus nombreux bailleurs. En effet, alors qu'ils représentent aux alentours de 8% de la population totale, ils concluent à eux seuls 38,9% de l'ensemble des baux étudiés. Le clergé ne néglige pas lui non plus cette forme de location du bétail puisque 4,9% des baux sont passés par ce groupe social qui ne représente qu'environ 1% de la population. Quant à la noblesse⁴³, soit environ 3% de cette dernière, elle conclut 5,4% du nombre total de baux. Dans l'ensemble des « paysans », c'est l'artisanat qui participe le plus activement au bail à cheptel puisque ce groupe qui représente environ 22% de la population passe un quart du nombre total de baux alors que la paysannerie qui est trois fois plus nombreuse en conclut à peine davantage, soit 26,8%.

⁴¹ Un même individu peut être plusieurs fois bailleur de cheptel, surtout chez les « non-paysans ».

⁴² Ces deux proportions sont calculées à partir de la structure foncière d'un ensemble de vingt-huit paroisses de l'élection de Limoges (cf. le chapitre 4, p. 175-178) : dans celles-ci, 82% des propriétaires fonciers sont des « paysans » et 14% des « non-paysans » (les 4% restants sont des propriétaires au statut social indéterminé). En tenant compte du fait qu'il existe en moyenne 20% de non-propriétaires, lesquels sont pratiquement tous des « paysans », la répartition de la population totale, propriétaire ou non, est alors la suivante dans les vingt huit paroisses concernées : « paysans » : 88% ; « non-paysans » : 12%. Nous considérons cette répartition sociale de la population comme représentative de l'ensemble de la province.

⁴³ D'après Claude-Joseph de Ferrière, *Nouvelle introduction à la pratique, contenant l'Explication des Termes de Pratique, de Droit et de Coutumes. Avec les Juridictions de France*, t. 1, 1739, p. 278, un noble ne fait pas acte de dérogeance en passant des baux à cheptel : « Un homme exempt de taille, qui donne à ses fermiers et autres personnes des bestiaux à cheptel ne fait point acte dérogeant, et ne peut être à cause de cela imposé à la taille ».

La majorité des baux, soit 57,9%, concerne uniquement des bovins. Pour ce type de bail, les « paysans » font pratiquement jeu égal avec les « non-paysans » puisqu'ils concluent 48% des baux contre 52%. Les contrats avec des ovins seuls représentent 23,4% du nombre total des baux. Pour ce dernier type d'animaux, les « paysans », avec 67,8% des contrats, sont nettement plus bailleurs que les « non-paysans ». Lorsqu'elles sont baillées seules, les autres espèces animales ne font l'objet que d'un très petit nombre de baux ⁴⁴.

Les 295 baux comprenant plusieurs espèces à la fois se répartissent de la manière suivante en fonction de la composition du cheptel : bovins et ovins : 63% ; bovins, ovins et porcins : 14% ; bovins et porcins : 6% ; ovins et porcins : 5% ; bovins, ovins, porcins et équins : 4,5%. Le solde de ces baux mixtes concerne des combinaisons des différentes espèces d'animaux, chacune d'elles étant en très petit nombre. En définitive, les bovins sont de très loin les animaux les plus concernés par le bail à cheptel simple puisque sur les 1 750 baux étudiés, ils sont présents dans 1 288 de ceux-ci alors que les ovins sont mentionnés dans 683 baux et les porcins dans 103 baux. Les équidés arrivent loin derrière puisqu'ils n'apparaissent que dans 30 baux.

Les preneurs

En leur qualité d'exploitants du sol, ce sont les « paysans » qui en toute logique sont, et de loin, les plus nombreux preneurs de bestiaux à cheptel, quelle que soit l'espèce animale (tabl. 8.3). Ils concluent en effet 91,7% du nombre total de baux, dont 77,1% de ceux-ci le sont par la paysannerie au sens strict et 14,6% par l'artisanat.

Tableau 8.3 - Les preneurs de bestiaux dans les baux à cheptel simple en Haut-Limousin de 1710 à 1790

(en % du nombre total de baux - Source : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 25, 29, 31, 57, 63)

nature du bétail baillés à cheptel	« non-paysans »			« paysans »		nbre total de baux
	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	
bovins seuls (%)	0,1	1,0	6,3	79,8	12,8	1 013
ovins seuls (%)	0	0,2	1,2	76,7	21,9	416
porcins seuls (%)	0	0	25,0	50,0	25,0	8
équins seuls (%)	0	0	20,0	60,0	20,0	5
plusieurs espèces (%)	0,4	7,1	13,2	68,8	10,5	295
nombre total de baux	2	32	111	1350	255	1 750 *

* dans ces 1 750 baux sont compris 13 baux qui concernent uniquement des ruches

Les 8,3% de baux conclus par des « non-paysans » font de ceux-ci des chepteliers. Mais ce n'est pas pour utiliser eux-mêmes les bestiaux qu'ils louent ainsi mais pour les placer aussitôt sous forme d'un bail à cheptel de métairie dans leurs domaines qu'ils font exploiter à

⁴⁴ Les porcins et les équidés sont nettement plus nombreux lorsqu'ils sont associés à d'autres animaux dans les baux : en effet, les premiers sont présents dans 95 des 295 baux à plusieurs espèces et les équidés dans 25 de ces derniers.

ferme ou à métayage : de preneurs de bétail, ils en deviennent ainsi les bailleurs. Par ce moyen, ils mettent à la disposition de leur fermier ou leur métayer un cheptel qu'ils ne peuvent ou qu'ils ne veulent pas acheter.

Les banquiers à bestiaux

Certains bailleurs sont de véritables « banquiers à bestiaux »⁴⁵. Ils se rencontrent très majoritairement parmi les « non-paysans » mais aussi chez quelques « paysans » comme par exemple ce Jacques le Centier. Celui-ci, qualifié parfois de laboureur mais le plus souvent de marchand, conclut 14 baux à cheptel simple de novembre 1724 à juillet 1735 représentant au total un capital de 2 080 livres⁴⁶. Jean Teyxounière est un autre de ces marchands ruraux qui de 1721 à 1733 passe 44 baux à cheptel différents pour un montant total de 5 505 livres⁴⁷. Quelques membres du clergé font eux aussi figure de banquiers à bestiaux. C'est le cas de « vénérable messire Jean Baptiste Joseph Lafarge, docteur en théologie, prêtre curé de Rosiers et Masléon, habitant en la maison curiale de Rosiers », qui de 1746 à 1756 passe 14 baux à cheptel différents constitués uniquement de bovins, représentant au total un capital de 2 638 livres⁴⁸. Toutefois c'est parmi la bourgeoisie que l'on compte le plus grand nombre de ces banquiers à bestiaux. Certains sont des bourgeois habitant en milieu rural qui sont pratiquement les seuls à bailler du bétail à cheptel dans leur paroisse de résidence, monopolisant ainsi cette activité. Parmi ceux-ci, on trouve par exemple le sieur Léonard Barny, notaire royal résidant à Saint-Sylvestre et en même temps juge de Grandmont, qui conclut 27 baux à cheptel de 1770 à 1790 lesquels représentent au total un capital de 5 190 livres⁴⁹. Le sieur Jean Baptiste Rigaudie, bourgeois et praticien d'Ambazac, au cours de la seule décennie 1780, passe 22 baux à cheptel pour un montant total de 6 598 livres⁵⁰ alors que le sieur François Rogues, bourgeois et procureur d'office, habitant la Jonchère, conclut 28 baux de 1738 à 1755 qui représentent une valeur de 5 895 livres⁵¹. Certains bourgeois

⁴⁵ L'expression est du D^r Louis Merle, *op. cit.*, 1958, p. 117.

⁴⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (16, 17, 18), Mian, notaire à Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) ; 4 E 29 (221), Dutour, notaire à Eymoutiers (Haute-Vienne) ; 4 E 29 (408), Péconet, notaire à Eymoutiers. Les 14 baux conclus par Jacques le Centier, lequel réside dans la paroisse de Beaumont (Haute-Vienne), comportent tous des bovins, en association dans la moitié des cas avec des ovins.

⁴⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (15, 16, 17, 18), Mian, notaire à Peyrat-le-Château (Haute-Vienne). Jean Teyxounière réside dans la paroisse de Saint-Julien-le-Petit (Haute-Vienne). Tous les baux qu'il conclut sauf quatre comportent des bovins.

⁴⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9 (8), Soubmagnias, notaire à Latour (Rosiers-Saint-Georges, Haute-Vienne). Le curé Lafarge achète parfois lui-même en foire le bétail qu'il donne ensuite à cheptel comme le précise par exemple les baux du 29 avril 1750 et 26 octobre 1751. Le 3 avril 1746, il achète 2 vaches et 2 veaux à Laurent Pary, un laboureur, qui est contraint de vendre son bétail afin de subvenir « à sa subsistance et à celle de sa famille ». Aussitôt le prêtre baille à cheptel audit Pary les mêmes animaux que ce dernier vient de vendre.

⁴⁹ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 57 (15 à 17), Labesse des Champs, notaire à Ambazac ; 4 E 57 (37 à 46), Delabesse Léonard II et Louis II, notaires à Ambazac.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 57 (23 à 31), Delabesse Louis I, notaire à Ambazac ; 4 E 57 (9, 10), Vernon, notaire à Saint-Laurent-les-Églises (Haute-Vienne).

citadins pratiquent eux aussi à grande échelle le bail à cheptel. À Saint-Léonard, entre 1720 et 1760, nous en avons repéré une dizaine qui concluent chacun de nombreux baux sur une quinzaine d'années⁵². À Eymoutiers, ils sont une demi-douzaine à faire de même au cours des années 1720 à 1740 parmi lesquels des religieux⁵³. Ces citadins pratiquant le bail à cheptel contribuant ainsi à assurer « une relation durable entre la ville et la campagne »⁵⁴.

Composition des cheptels

Les bovins les plus fréquemment baillés à cheptel sont les vaches et les jeunes bêtes de moins d'un an qui sont appelées *suites*. Ces deux catégories d'animaux sont en effet présents respectivement dans 888 et 803 des 945 baux pour lesquels la composition du cheptel est détaillée⁵⁵. Les autres types de bovins arrivent loin derrière⁵⁶ : les bœufs sont présents dans 132 baux, les génisses dans 113 et les taureaux dans 103. Ce sont donc surtout des animaux femelles qui caractérisent les cheptels donnés à bail simple. Elle révèle que l'objectif du couple « bailleur-preneur » est surtout la recherche de profits à travers la production de jeunes animaux destinés au marché, alors que les animaux mâles, plus particulièrement voués au travail (labours, charrois) comme les bœufs, sont nettement moins baillés dans ce type de contrat. En revanche, dans les baux à cheptel de métairie, les bestiaux mâles sont un peu plus nombreux que les femelles : sur les 218 baux de ce type où sont détaillés les différents types de bovins, les bœufs y sont mentionnés dans 204 d'entre eux, les taureaux dans 49 et les vaches dans 213. Les cheptels de métairie sont donc essentiellement destinés au travail dans les exploitations, contrairement aux cheptels simples pour lesquels l'objectif principal est la commercialisation d'animaux.

Les cheptels simples constitués uniquement de bovins se répartissent en fonction du sexe et de l'âge des animaux de la manière suivante :

- 18% du nombre total de cheptels ne comportent qu'un type de bovin : 11% sont des vaches, 2% des bœufs, 2% des suites et 3% des taureaux ou des génisses.

⁵² Les plus importants de ces « gros » bailleurs de cheptel sont les sieurs Antoine Daniel, seigneur de la Gasnerie, François Colas, Estienne Deslions, Léonard Dumas, François Nicard, seigneur des Rieux (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (86 à 121), Parelon, notaire à Saint-Léonard).

⁵³ Parmi ces bourgeois banquiers de bestiaux d'Eymoutiers, nous citerons pour les années 1726 à 1743, les sieurs Léonard Bonneval, Melchior Cramouzaud, Jacques Masmoret, Jean et Pierre Meillac, Jacques Ruben, tous qualifiés de « bourgeois et marchand ». Un chanoine du chapitre d'Eymoutiers, messire Jean Joseph Lafaye, pratique lui aussi assidûment le bail à cheptel ainsi que le curé de Notre-Dame de cette ville, le « vénérable maître » Jean Bonneval (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (221, 222, 223, 236, 237, 408, 409), Dutour, Péconet et Reymond, tous notaires à Eymoutiers ; 4 E 32 (17, 18), Mian, notaire à Peyrat-le-Château).

⁵⁴ Jean-Marc Moriceau, *L'élevage sous l'Ancien Régime*, 1999, p. 24.

⁵⁵ Sur les 1 013 baux où les bovins sont baillés seuls (tableau 8.2), 945 détaillent les différents types de bovins. Dans près de la moitié des 803 baux comportant des *suites*, 60% environ sont des femelles (appelées *vêles*) contre 40% de mâles (*veaux*).

⁵⁶ À partir d'un an environ, les femelles sont appelées *taures* ou *génisses* jusqu'à l'âge de vingt quatre à trente mois, alors que les mâles sont des taureaux jusqu'à deux ans environ. Ces derniers sont ensuite châtrés et dressés pour devenir des bœufs qui souvent désignés dans les baux sous le nom de bœufs *arans*, c'est-à-dire des animaux de travail.

- 61% des cheptels sont composés de deux types de bovins, dont 58% sont des vaches associées à des suites, le nombre de chacune de ces deux catégories d'animaux étant compris très fréquemment entre un et quatre, plus rarement au-dessus, le maximum étant de six. Pour 3% de ces cheptels à deux types de bovins, les animaux concernés sont constitués d'associations de type bœuf-vache, bœuf-taureau, vache-taureau ou vache-génisse.

- 16 et 5% des cheptels comportent respectivement trois et quatre sortes de bovins dans un même bail. Il s'agit de combinaisons des diverses catégories de ces animaux, le nombre de chacun d'eux dépassant rarement 3 ou 4 têtes. Ces cheptels sont en général ceux dont le preneur est un « non-paysan », lequel place ensuite les bestiaux qu'il vient de louer dans un de ses domaines sous forme d'un bail à cheptel de métairie avec son métayer ou son fermier ⁵⁷.

Les 416 cheptels d'ovins baillés seuls contiennent entre 20 et 29 têtes pour 44% d'entre eux et de 10 à 19 têtes pour 33%. Les cheptels de moins de 10 têtes sont très peu nombreux (2%) et ceux de plus de 29 têtes représentent 21% des cheptels, le maximum étant de 80 animaux. Ces derniers sont toujours des brebis et/ou des moutons adultes. Les jeunes animaux, lorsqu'ils sont présents dans un bail, sont seulement mentionnés sans que leur nombre soit indiqué.

Valeur des cheptels

La valeur d'un cheptel est extrêmement variable, allant d'une dizaine de livres lorsqu'il ne comprend que quelques moutons jusqu'à plus de mille livres lorsque les bovins sont particulièrement nombreux ⁵⁸.

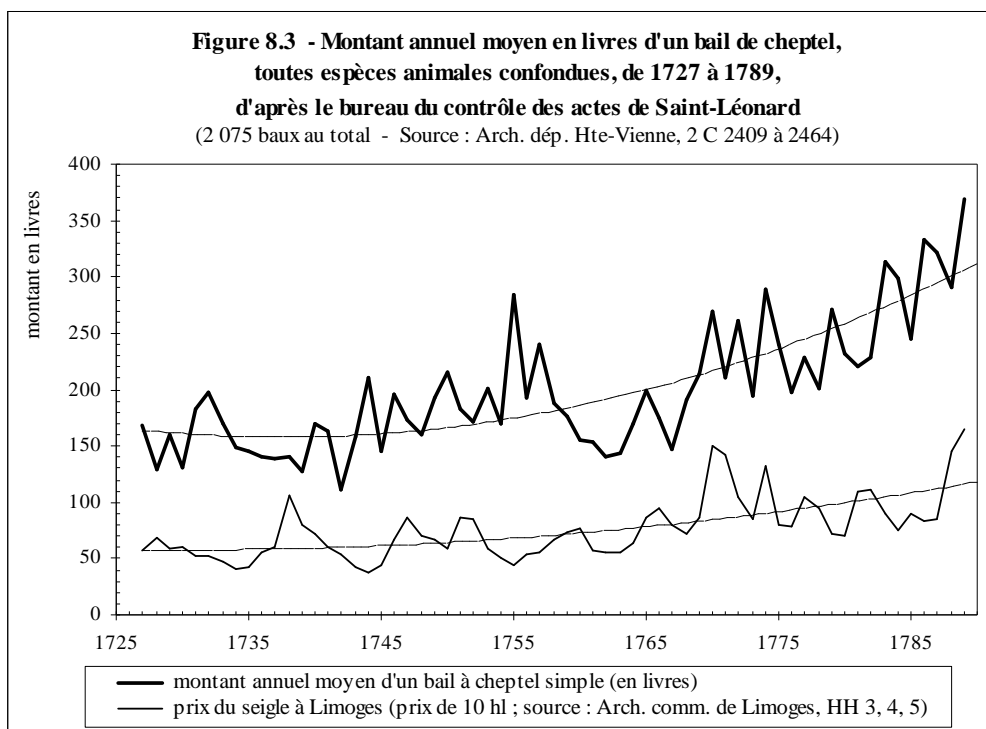
C'est le type d'animal qui détermine le prix du cheptel, mais aussi l'état de la bête et son âge : ainsi, au cours d'une même année, le prix d'une même sorte d'animal peut-il varier du simple au double. Les bœufs sont les plus estimés dans les baux : ils valent entre deux et trois fois plus que les vaches ou que les taureaux. Quant aux suites, veaux et vèles, elles valent en gros la moitié du prix de ces deux derniers types de bovins. Les moutons sont généralement deux à quatre fois plus chers que les brebis alors qu'un porc gras vaut deux à trois fois plus qu'une truie.

Bien que le prix annuel moyen d'un cheptel ⁵⁹, toutes espèces animales confondues, évolue en dents de scie d'une année sur l'autre, il augmente de manière continue de 1726 à

⁵⁷ Le 7 mars 1732, le sieur Léonard Masmoret, bourgeois et marchand d'Eymoutiers, prend ainsi à cheptel d'un autre bourgeois de la même ville, 6 bœufs, 3 taurins, 6 vaches et 1 vèle pour un montant de 679 livres. Ce bétail est ensuite baillé à cheptel par le sieur Masmoret à l'un de ses métayers (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (237), Péconet, notaire à Eymoutiers).

⁵⁸ Les cheptels dépassant mille livres sont cependant très peu nombreux : nous en avons rencontré 14 (sur les 2 926 baux enregistrés au bureau du contrôle de Saint-Léonard) dont le montant est compris entre 1 000 et 1 700 livres. Douze de ces baux ont été conclus dans les années 1770 et 1780 et deux en 1732 et 1744. Sur ces 2 926 baux, on en compte 80, conclus tout au long du siècle, de valeur comprise entre 500 et 1 000 livres.

1790, période de stabilité monétaire (fig. 8.3). Cette augmentation de la valeur d'un cheptel évolue quantitativement comme celle du seigle⁶⁰ : le prix moyen de ce dernier double en effet de 1726 à 1790, passant de 60 à 120 livres les 10 hectolitres ; dans le même temps, le prix annuel moyen d'un cheptel double lui aussi, de 160 à 320 livres.



Le doublement du prix moyen d'un cheptel au cours du siècle n'est pas dû à un accroissement du nombre des animaux dans les cheptels car il n'y a pas plus de bovins ou d'ovins dans les cheptels des dernières décennies du siècle que dans ceux des années 1720 ou 1730. On constate même au contraire une légère diminution du nombre de ceux-ci au fil du siècle⁶¹. L'augmentation du prix moyen d'un cheptel provient uniquement d'un renchérissement continu du prix du bétail à mesure que le siècle avance, plus particulièrement pour les bovins comme le montre le prix d'un cheptel composé d'une vache et d'une suite⁶² (fig 8.4). La valeur de ce couple d'animaux triple durant la période considérée, passant de 41

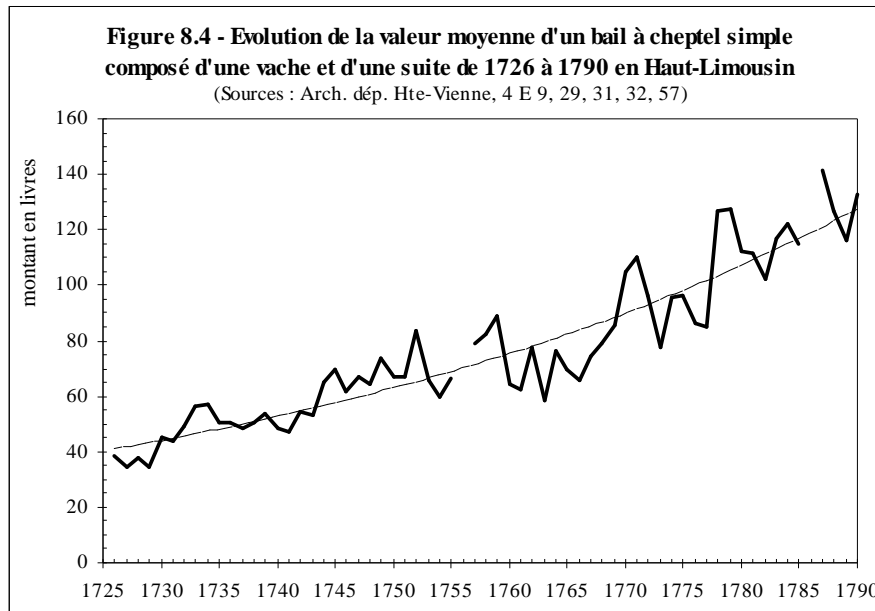
⁵⁹ Il s'agit de la moyenne du prix de tous les cheptels passés durant une même année, le nombre de ceux-ci étant compris entre 13 et 63.

⁶⁰ Nous donnons le prix de 10 hectolitres de seigle plutôt que d'un seul hectolitre de manière à ce que la courbe représentant l'évolution du prix de cette céréale soit plus facilement comparable à celui du cheptel simple « vache et suite ».

⁶¹ En ce qui concerne les seuls bovins par exemple, le nombre moyen d'animaux par cheptel est de 4,6 durant la décennie 1730 (moyenne de 240 baux), de 4,3 dans les années 1750 (85 baux) et de 4,0 dans les années 1780 (170 baux).

⁶² Nous avons choisi ce type de cheptel car c'est celui pour lequel nous disposons du plus grand nombre de données, soit 465 baux qui sont composés uniquement d'une vache et d'une suite ; pour chacune des années de 1726 à 1790, nous disposons en moyenne de sept prix, sauf 1756 et 1786 qui n'ont chacune qu'un seul prix du couple « vache-suite » (ces deux années n'ont pas été prises en compte car non significatives).

à 125 livres, alors que dans le même temps le seigle n'a fait que doubler. Le prix des bovins ⁶³ augmente donc plus fortement que celui de la denrée alimentaire de base de la province. Ce fort enchérissement du prix des bovins au cours du XVIII^e siècle traduit un intérêt croissant pour ce type d'élevage au cours du siècle.



1.3. Les baux à cheptel de métairie

Ce type de cheptel fait l'objet d'une simple clause dans le bail du domaine dans lequel il est inclus ⁶⁴. Les exploitations baillées en métayage à moitié fruits comprennent toutes un cheptel de métairie, quel que soit le statut social du bailleur, ce qui n'est pas le cas de toutes les exploitations louées en fermage. En effet, pour ces dernières, lorsque les bailleurs sont des « non-paysans », 85% des baux incluent un cheptel de métairie, les 15% restants correspondant à des domaines loués sans bestiaux ⁶⁵. En revanche, il n'y a que 53% des baux d'exploitations qui incluent en même temps un cheptel de métairie lorsque les bailleurs sont

⁶³ Pour les autres types de bovins, malgré le moindre nombre de prix disponibles, nous constatons un renchérissement du même ordre de grandeur que celui du couple « vache-suite ».

⁶⁴ Cette clause concernant le cheptel de métairie est généralement rédigée de la manière suivante dans le bail de l'exploitation : « ... en fin du présent bail, les preneurs laisseront dans le domaine de bétail bovin pour la somme de cent livres et pour la somme de cent huit livres de brebis ou moutons, pour dix livres de cochons et une âne de la valeur de dix livres, tout lequel bétail a été délivré par le sieur bailleur aux preneurs dont ils se sont contentés, le croît et profit duquel se partagera par moitié ... » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 63 (4), Pigner, notaire à Châteauneuf-la-Forêt, bail à moitié fruits d'un domaine situé dans la paroisse de Sainte-Anne (Haute-Vienne), 7 décembre 1744). Parfois les animaux sont évalués globalement, sauf les ovins : « ... le preneur laissera à sa sortie dans les étables du domaine pour la somme de 1 040 livres de gros bestiaux et cochons, et 43 brebis, chef pour chef ... » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (122), Parelon, notaire à Saint-Léonard). La plupart des baux d'exploitations précisent en plus que le preneur doit entretenir les bestiaux en bon père de famille et qu'il ne peut les aliéner, les vendre ou les conduire en foire sans le consentement du bailleur.

⁶⁵ Dans ce cas, le preneur du domaine est contraint de louer du bétail à un tiers sous forme d'un bail à cheptel simple ou bien d'utiliser ses propres animaux.

des « paysans »⁶⁶. C'est-à-dire qu'environ la moitié de ces derniers louent une exploitation complète comportant en même temps du bétail, le tout leur appartenant, ce qui dénote une plus grande aisance de ces bailleurs « paysans » que l'autre moitié de ceux-ci qui ne baille à ferme qu'une exploitation sans bestiaux.

Les cheptels de métairie où le bailleur est un « non-paysan » sont presque tous composés des divers types de bovins et d'ovins, auxquels s'ajoutent des porcins dans près de la moitié d'entre eux. Lorsque le bailleur est un « paysan », il n'y a en général qu'un type de bovin, quelques vaches le plus souvent, parfois des ovins, très rarement des porcins.

Grâce au bail à cheptel, de nombreux individus qui représentent tout l'éventail social de la société d'Ancien Régime sont peu ou prou des éleveurs. L'aspect lucratif de cette activité n'est sans doute pas étranger au succès que rencontre cette pratique.

2. UNE ACTIVITÉ RÉMUNÉRATRICE

Les revenus de l'élevage procurent des revenus confortables, ce qui constitue un puissant facteur d'incitation à la pratique de cette activité. En Île-de-France par exemple, les profits varient de 20 à 30 % pour les ovins au XVII^e siècle⁶⁷ et 12 à 13% au milieu du siècle suivant dans le Berry⁶⁸. En Champagne, « beaucoup de personnes » n'ayant « ni terres ni fermes » tirent un revenu d'environ 15% des animaux qu'ils louent aux paysans⁶⁹.

Dans les années 1660, l'élevage procure un revenu élevé comme le montre le livre de raison d'un bourgeois de Limoges⁷⁰. Le bilan des achats et des ventes de bestiaux qu'effectue ce dernier dans une de ses métairies sur une période de 11 ans (août 1658 à mai 1669) fait apparaître un solde positif de 549 livres pour un cheptel d'une valeur de 237 livres, soit un profit annuel de 49,9 livres et un rendement moyen annuel de 21%. Dans la Haute-Marche, un mémoire de 1763 évalue « le produit du cheptel, chez les uns à quatre sols par livre, chez les autres trois sols et même parfois deux sols et moins », soit un rendement de 10 à 20%⁷¹. En 1786, le profit sur le cheptel est évalué le plus couramment « à quatre sols par livre » en Limousin, mais il peut atteindre jusqu'à « cinq sols par livre »⁷², soit 20 à 25%. Les

⁶⁶ Sur les 208 baux à métayage d'exploitations complètes qui ont été étudiés précédemment (cf. le chapitre 5, p. 226-235), tous incluent un bail à cheptel de métairie, que le bailleur soit « non-paysan » (196 cas) ou « paysan » (12 cas). En ce qui concerne les 476 baux à ferme d'exploitations, 315 sur 371 comportent un bail à cheptel de métairie lorsque le bailleur est « non-paysan » et 56 sur 105 lorsque celui-ci est un « paysan ».

⁶⁷ Jean-Marc Moriceau, *op. cit.*, 1994, p. 376.

⁶⁸ Jean-Marc Moriceau, *op. cit.*, 2005, p. 29.

⁶⁹ Simon-Philibert de La Salle de l'Étang, *Traité des prairies artificielles*, 1756, p. 51.

⁷⁰ « Journal de Jean Péconet, homme d'affaires, bourgeois de Limoges (1644-1678) », dans *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, 1888, p. 96-97.

⁷¹ Arch. dép. Creuse, C 360 : *Observations sur la province de la Marche*.

⁷² Chabrol du Cluzaud, *Principes élémentaires et tableau des règles à suivre dans l'estimation des biens fonds*, 1786, p. 21.

comptabilités d'exploitations agricoles permettent de calculer précisément le revenu que procure l'élevage.

2.1. Les comptabilités d'exploitations

Nous en avons utilisés dix-neuf, correspondant à autant d'exploitations, dont les comptes s'étendent sur des périodes allant d'une dizaine d'années jusqu'à près de six décennies successives pour certaines d'entre elles ⁷³, c'est-à-dire sur une durée suffisamment longue pour rendre compte des fluctuations interannuelles des revenus de l'élevage. Toutes ces comptabilités concernent des domaines exploités par un bail à métayage à moitié fruits. Elles sont tenues par les propriétaires qui sont des tous des « non-paysans ». Chacun de ces livres de comptes transcrit tout ce qu'il y a de commun entre le maître et le métayer et qu'il est indispensable de noter au fil de l'année : le détail des achats, des ventes et des échanges de bestiaux (date et lieu de la transaction, type de bétail et nombre d'animaux, montant de la transaction), les avances en argent et en grains faites aux métayers, les dépenses communes entre le bailleur et le métayer (frais d'entretien du matériel agricole, frais liés aux animaux comme les soins qui leur sont parfois dispensés, achat de fourrage). En revanche, à la différence des comptabilités du Bas-Maine par exemple ⁷⁴, ces documents ne fournissent que très peu d'informations sur les autres productions des domaines (grains, vin, chanvre, châtaignes, laine). Celles-ci se partageant au moment de la récolte en présence des deux parties, ces dernières n'ont pas jugé nécessaire de les transcrire, à moins que le document les mentionnant ne soit pas parvenu jusqu'à nous ⁷⁵. Une fois par an en général, mais parfois au bout de quelques années, le maître et son métayer « faisaient les comptes » ⁷⁶ afin de déterminer lequel des deux devait de l'argent à l'autre. Ces comptabilités sont particulièrement précieuses pour l'élevage : elles permettent de calculer les profits, les mouvements du bétail et les flux d'argent, c'est-à-dire d'analyser le système d'élevage limousin sous son aspect « micro-économique » ⁷⁷.

2.2. Le revenu de l'élevage

Rendement global

Le rendement annuel net moyen provenant de l'élevage, toutes espèces animales confondues, a été calculé pour chacune des dix-neuf exploitations (tabl. 8.4). Il représente

⁷³ Voir les références d'archives de ces documents ainsi que la localisation géographique des exploitations en annexe, p. 571.

⁷⁴ Annie Antoine, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, 1994, p. 296-299.

⁷⁵ Sur les dix neuf comptabilités concernées, il n'y a que cinq exploitations pour lesquelles les récoltes annuelles en grains sont connues ; mais celles-ci sont transcrites à part, sur un autre livre de comptes, et non sur celui où sont mentionnés ce qui concerne le bétail, les avances faites au métayer et les frais divers communs aux deux parties.

⁷⁶ Ce compte entre le bailleur, le « maître », et son métayer consiste à établir un simple bilan entre recettes et dépenses.

⁷⁷ Annie Antoine, « Entre macro et micro. Les comptabilités agricoles du XVIII^e siècle », *Histoire et Mesure*, 2000, XV-3/4, p. 247-270.

entre 11,2 et 29,5% du « capital-cheptel » moyen engagé ⁷⁸, soit une variation de un à près de trois selon l'exploitation. Ce rendement n'est cependant pas d'autant plus fort que la valeur du cheptel est élevée. L'exploitation d'Oradour 2 par exemple, avec un cheptel de 650 livres, procure un rendement de 29,5%, alors que celui du domaine de Basseroche n'est que de 11,8% pour un cheptel de 1 750 livres ⁷⁹.

**Tableau 8.4 - Rendement annuel net moyen de l'élevage
au XVIII^e siècle dans dix-neuf exploitations limousines**
(rendement calculé par rapport au capital-cheptel moyen de la période considérée)

propriétaire	nom de l'exploitation	période concernée	capital cheptel moyen (livres)	revenu annuel net moyen (livres)	rendement annuel net moyen (%)
Collège de Limoges (Jésuites)	Vennes 1	1751 à 1762	1 556	250,5	16,1
	Vennes 2		1 469	290,0	19,7
M. Guingand de Saint-Mathieu, prêtre	Mas-du-Bost 1	1765 à 1792	1 370	206,5	15,1
	Mas-du-Bost 2	1761 à 1791	1 580	429,9	27,2
Hôpital de Magnac-Laval (communauté religieuse)	Basseroche	1726 à 1773	1 750	206,0	11,8
	Chez Grenard	1725 à 1773	1 385	243,5	17,6
	La Dodinerie	1729 à 1773	1 340	150,2	11,2
	La Mothe	1737 à 1773	1 495	363,1	24,3
	Puymarchoux	1717 à 1773	1 026	200,7	19,5
	St-Priest-le-Betoux	1718 à 1773	1 200	314,9	26,2
M. de Nexon, noble	La Grange	1768 à 1792	1 770	342,0	19,3
	Chaucher	1742 à 1772	850	191,7	22,5
Sieur Rougier, bourgeois	Chez Lestrade	1742 à 1772	850	159,2	18,7
	Cros-le-Ballet	1742 à 1772	750	133,6	17,8
	Grand Bueix 1	1742 à 1772	750	165,5	22,0
	Grand Bueix 2	1744 à 1760	700	138,3	19,7
	Ligonat	1741 à 1772	700	119,8	17,1
	Oradour 1	1742 à 1772	650	118,7	18,3
	Oradour 2	1742 à 1770	650	191,7	29,5

Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, D 73 ; 4 E 9 (255) ; 22 F 11 ; H supplément Magnac-Laval, E5, E6, E7 ; 26 J 95(1)

La forte variabilité du rendement moyen selon les exploitations s'explique par la plus ou moins grande prolificité du bétail, par des conditions environnementales locales plus favorables à l'élevage, par un meilleur entretien du cheptel dans certaines exploitations avec des animaux recevant une nourriture plus riche et abondante et de meilleurs soins. Comme nous l'avons vu ⁸⁰, certains métayers achètent dans les foires pour le compte du maître les animaux qu'ils vont ensuite élever : le savoir-faire du métayer lui fait alors « sélectionner »

⁷⁸ Le revenu net de l'élevage (part du propriétaire et part du métayer) correspond à la différence entre les prix de vente et d'achat des bestiaux, diminuée des frais divers liés spécifiquement au bétail (fourrage, soins aux animaux). Ce calcul a été effectué année par année (voir en annexe, p. 584 et suivantes, le détail de ces revenus annuels pour chaque exploitation). Le rendement annuel net moyen correspond au rapport entre le revenu annuel net moyen (moyenne algébrique des différents revenus annuels de la période considérée) et le « capital-cheptel » moyen. Ce dernier est calculé à partir des évaluations de cheptel, tous animaux confondus, qui sont faites lors du renouvellement des baux ou des changements de métayers, en pondérant les valeurs successives du cheptel en fonction de la durée pour laquelle s'applique ces évaluations.

⁷⁹ Voir en annexe, p. 584 et suivantes, les profits réalisés année par année avec le bétail dans les six exploitations de l'hôpital de Magnac-Laval.

⁸⁰ Cf. p. 298.

des animaux dont il pense qu'il obtiendra de meilleurs produits, ce qui augmente les revenus de l'élevage ⁸¹.

Le dynamisme du métayer est une autre élément expliquant un meilleur profit tiré du bétail comme le montre la comparaison entre les deux domaines du sieur Guingand de Saint-Mathieu. Alors que le capital-cheptel de ces deux exploitations est peu différent, à la fois dans sa valeur (1 580 et 1 750 livres) et dans sa composition (bovins, ovins, porcins), le rendement du bétail est presque deux fois supérieur au Mas-du-Bost 2 qu'au Mas-du-Bost 1. Ces deux exploitations étant contiguës, on ne peut pas invoquer des conditions environnementales plus favorables pour la pratique de l'élevage au Mas-du-Bost 2 qu'au Mas-du-Bost 1, ni des maladies animales qui décimeraient davantage les animaux de cette dernière ⁸². Les meilleurs profits que procure l'élevage au Mas-du-Bost 2 sont dus en grande partie à un commerce lucratif sur les bœufs. Celui-ci consiste à acheter une paire de bœufs à moindre coût dans les foires de petites villes ou de gros bourgs ruraux et à les revendre dans les jours qui suivent à Limoges où les prix sont plus élevés car il s'y tient les foires les plus importantes et les plus fréquentées et où les prix sont les plus élevés. A chacune de ces opérations, une plus value de quelques dizaines de livres ⁸³ est réalisée laquelle correspond presque entièrement à un bénéfice car les frais liés à l'opération sont faibles, ceux-ci ne dépassant guère quelques livres. De 1768 à 1790, le métayer de ce domaine du Mas-du-Bost 2 achète ainsi 76 bœufs à Châlus, 40 à Miallet et 6 à Thiviers, ces deux dernières villes étant situées en Périgord mais à proximité du Limousin ⁸⁴, respectivement à 35 et 45 kilomètres de l'exploitation. Le métayer du Mas-du-Bost 1 effectue lui aussi ce type de transaction durant la même période mais sur une bien moins grande échelle : 16 bœufs achetés à Châlus, 14 à Miallet et 2 à Thiviers. Ainsi, en n'hésitant pas à aller dans des foires très éloignées de son exploitation, par opportunisme

⁸¹ Les maladies animales n'ont pas été meurtrières dans les dix-neuf exploitations étudiées : aucune mortalité importante ne transparaît en effet à travers les comptabilités. De plus, les estimations de cheptel faites à intervalle de temps plus ou moins espacé (de quelques années jusqu'à dix ans) ne varient pas dans des proportions qui pourraient faire penser à une disparition brutale d'une grande partie du troupeau. Les livres de comptes ne mentionnent cependant que les mortalités de bovins car leur « cuir » (peau) est vendu, ce qui justifie la mention de son prix sur le livre de comptes. Ces pertes bovines sont réduites : elles s'élèvent par exemple dans les exploitations appartenant à l'hôpital de Magnac-Laval à six animaux à Basseroche pour toute la durée des comptes, à neuf Chez-Grenard, à quatre à la Dodinerie, à trois à La Mothe, à une à Saint-Priest-le-Betoux et à Puymarchoux.

⁸² Pour toute la période étudiée, n'est mentionnée que la perte de trois bovins dans les deux domaines : un cuir de veau vendu en 1765 pour 3 livres, un cuir de bœuf en 1766 pour 16 livres et un cuir de vache en 1784 pour 9 livres.

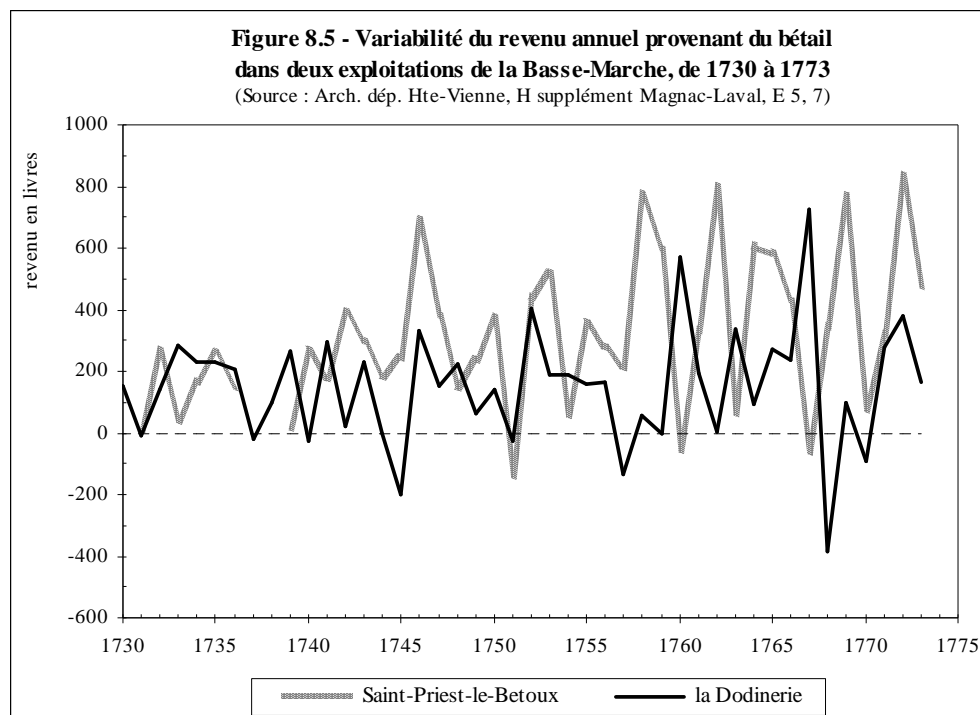
⁸³ Deux bœufs achetés à Miallet (Dordogne) le 17 juin 1773 pour 338 livres sont revendus 370 livres à Limoges le 25 juin suivant. La plus value n'est pas toujours aussi importante : elle ne dépasse pas dix livres parfois.

⁸⁴ Lors de la grande épizootie bovine de 1774-1775 qui a touché une partie de cette province, des mesures d'interdiction de commerce du bétail entre celle-ci et le Limousin sont prises, ce qui a pour effet de faire diminuer le prix des bovins en Périgord. La région de Miallet et de Thiviers n'est cependant pas touchée par la contagion mais les mesures d'interdiction s'y appliquent malgré tout. Aussi, voit-on « les marchands du Limousin venir, en cachette, acheter à bas prix les bœufs de cette contrée du Périgord et les faire passer discrètement, la nuit, dans leur province » (Alain Contis, « De la frontière administrative à la frontière sanitaire : l'exemple des subdélégations du Périgord au XVIII^e siècle », *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, n° 595, série Historique, n° 12, 1995, p. 192). Le métayer du Mas-du-Bost 2 a sans doute été l'un de ces « marchands limousins » ayant mis à profit le moindre coût des bovins dans la région de Thiviers et de Miallet.

en achetant là où les conditions de marché sont les plus favorables et en multipliant les transactions achat-vente de bœufs, le métayer du Mas-du-Bost 2 améliore nettement les profits de l'élevage par rapport à celui du Mas-du-Bost 1.

Variabilité interannuelle du revenu provenant du bétail

Le rendement annuel net moyen que procure l'élevage, qui est calculé ci-dessus sur une période comprise entre dix et cinquante années selon l'exploitation, masque les fortes fluctuations interannuelles du revenu provenant du bétail, comme le montre celui des exploitations de la Dodinerie et de Saint-Priest-le-Betoux (fig. 8.5). Dans cette dernière⁸⁵, le revenu annuel est supérieur à 100 livres pour 32 des 41 années concernées. Il dépasse 200 livres pour 27 de celles-ci et plus de 400 livres pour 12 d'entre elles, alors que le bilan financier sur le bétail n'est négatif que pour trois années dans cette exploitation de Saint-Priest-le-Betoux et pour six années à la Dodinerie⁸⁶. Les dix-sept autres exploitations étudiées présentent une même variabilité interannuelle du revenu de l'élevage.



Un revenu annuel élevé durant quelques années successives n'est pas rare. À la Dodinerie, pour chacune des années 1733 à 1736, le profit est supérieur à 200 livres pour

⁸⁵ L'exploitation de la Dodinerie, avec un « capital-cheptel » de 1 340 livres, a un rendement annuel de 11,2%, nettement inférieur à celui de l'exploitation de Saint-Priest-le-Betoux où il atteint 26,2% pour un « capital-cheptel » de 1 200 livres.

⁸⁶ Dans cette dernière exploitation, les revenus annuels sont moins élevés que dans celle de Saint-Priest-le-Betoux, ce qui explique son moindre rendement par rapport à cette dernière : à la Dodinerie, les revenus sont en effet supérieurs à 100 livres pour 28 années sur 44, de plus de 200 livres pour 17 années et de plus de 400 livres pour 3 années. Au sujet du revenu du bétail année par année, voir en annexe, p. 584 et suivantes.

chacune de ces années et quatre autres périodes d'au moins trois années successives connaissent un revenu de plus de 150 livres⁸⁷. Inversement, les années à très faible revenu ou sans revenu de l'élevage, sont peu nombreuses⁸⁸ : une année de ce type est presque toujours suivie d'une année où le profit sur le bétail est important.

Alors que les deux exploitations de la Dodinerie et de Saint-Priest-le-Betoux sont voisines géographiquement et donc dans des conditions de milieu semblables, à un revenu annuel élevé dans l'une ne correspond pas systématiquement un fort revenu dans l'autre, et inversement pour les faibles revenus. Ce sont donc des conditions propres à chaque exploitation, comme la prolificité du bétail et son mode de gestion, qui expliquent la variabilité des revenus d'une exploitation à l'autre au cours d'une même année. Les principales crises de subsistances, comme celles de 1739/1740 et 1769/1771, ne se notent pas particulièrement dans les courbes ci-dessus de revenus annuels du bétail. Toutes les diverses observations qui viennent d'être faites pour la Dodinerie et Saint-Priest-le-Betoux s'appliquent aux autres domaines pris en compte.

En définitive, l'élevage procure un revenu annuel régulier d'au moins 50 à 60 livres pour huit à neuf années sur dix dans chacune des dix-neuf exploitations. Ce revenu y dépasse 200 livres pour deux années sur trois en moyenne. Il n'y a jamais plus de deux, voire trois années successives pour lesquelles ce revenu est nul ou très faible.

Le revenu selon l'espèce animale

Ce sont les bovins qui procurent le plus de profit dans toutes les exploitations, devant les porcins puis les ovins, alors que les équidés ne contribuent que très peu au revenu total de l'élevage (tabl. 8.5)⁸⁹. Mais selon les domaines, la contribution de chaque espèce animale au profit total de l'élevage est très variable. Elle varie presque du simple au double (de 47 à 86%) pour les bovins et dans le rapport de un à près de quatre pour les porcins (de 9,6 à

⁸⁷ De 1746 à 1748, 1752 à 1756, 1765 à 1767 et 1771 à 1773. L'exploitation de Saint-Priest-le-Betoux connaît elle aussi des périodes semblables à revenu élevé : 1734 à 1736, 1740 à 1749, 1755 à 1759, 1771 à 1773. Il en est de même dans les dix sept autres exploitations, certaines d'entre elles connaissant des séries de six à dix années consécutives pour lesquelles le revenu annuel du bétail est très élevé, comme celle de Puymarchoux par exemple : pour les années 1718 à 1723, il est compris entre 181 et 324 livres ; il varie de 87 à 352 livres de 1727 à 1736, de 167 à 530 livres de 1748 à 1754 (sauf en 1751 où il n'atteint que 51 livres) et de 507 livres de 1761 à 1767.

⁸⁸ C'est à la Dodinerie, exploitation où le rendement de l'élevage est le plus faible, qu'il y a la plus forte proportion d'années à très faible revenu ou sans revenu du bétail, soit 12 années sur 44 ; pour chacune des 32 autres années, il est compris entre 60 et 724 livres. A Saint-Priest-le-Betoux, il n'y a que 5 années sur 41 pour lesquelles le revenu est nul ou inférieur à 15 livres, alors qu'il varie de 54 à 832 livres pour les autres années. Le même constat peut être fait dans les autres exploitations. Au Mas-du-Bost 1 par exemple, il n'y a que 3 années sur 28 sans revenu annuel et deux années où il ne dépasse pas 35 livres alors qu'au Mas-du-Bost 2, les 31 revenus annuels sont compris entre 65 et 1004 livres. A Basseroche, autre exploitation où le rendement de l'élevage est l'un des plus faibles, il y a 9 années sur 46 sans revenu et 4 où il est compris entre 12 et 45 livres, tous les autres étant supérieurs à 65 livres. A La Mothe, il y a 2 années sur 34 sans revenu ; pour toutes les autres il dépasse 54 livres, atteignant même 1 198 livres en 1769 et 1 213 livres en 1771.

⁸⁹ Voir en annexe, p. 584 et suivantes, le revenu réalisé avec le bétail, année par année et selon l'espèce animale, dans les six exploitations de l'hôpital de Magnac-Laval.

35,1%), alors que pour les ovins ⁹⁰, elle est parfois nulle et elle atteint jusqu'à 18% du profit total. Cette forte variabilité des revenus de l'élevage pour une même espèce animale selon les exploitations traduit des gestions et des choix économiques différents de la part du métayer et/ou du maître. Les uns développent très fortement l'élevage bovin (la Mothe, Oradour 2, Puymarchoux, Saint-Priest-le-Betoux), tandis que d'autres, sans négliger les bovins, donnent une place importante à un élevage porcin très rémunérateur dont les profits atteignent entre 26 et 35% du revenu total (Vennes 1 et 2, Basseroche, Grand Bueix 2). L'élevage ovin est en revanche beaucoup moins rémunérateur.

Tableau 8.5 - La part des différentes espèces de bétail dans le revenu net de l'élevage dans dix-neuf exploitations limousines au XVIII^e siècle

nom de l'exploitation	part de l'espèce animale en pourcentage du profit net total de l'élevage				profit net total de l'élevage (en livres)
	bovins	ovins	porcins	équidés	
Vennes 1 (1751-1762)	59,5	10,0	26,0	4,5	2 798,6
Vennes 2 (1751-1762)	56,5	3,0	35,1	5,4	3 243,7
Mas-du-Bost 1 (1765-1792)	66,3	13,4	20,8	- 0,5	5 782,9
Mas-du-Bost 2 (1761-1791)	78,4	8,3	13,2	0,1	13 326,9
Basseroche (1726-1773)	47,4	18,3	28,0	6,3	9 474,5
Chez Grenard (1725-1773)	52,5	14,7	25,3	7,5	11 934,5
La Dodinerie (1729-1773)	50,2	10,4	30,2	9,2	6 760,1
La Mothe (1737-1773)	78,1	8,3	11,8	1,8	12 345,2
Puymarchoux (1717-1773)	83,7	2,0	14,3	0	11 439,7
St-Priest-le-Betoux (1718-1773)	86,0	2,8	9,6	1,6	16 059,3
La Grange (1768-1792)	64,4	2,5	23,4	9,7	8 551,7
Chaucher (1742-1772)	71,3	7,2	21,9	- 0,4	5 847,2
Chez Lestrade (1742-1772)	64,3	10,5	25,2	0	4 828,3
Cros-le-Ballet (172-1772)	62,1	7,5	25,0	5,4	4 064,2
Grand Bueix 1 (1742-1772)	75,5	2,6	20,8	1,1	5 047,7
Grand Bueix 2 (1744-1760)	74,1	- 0,9	26,0	0,8	2 305,6
Ligonat (1742-1772)	79,4	4,5	16,1	0	3 653,8
Oradour 1 (1742-1772)	82,3	- 0,1	17,9	- 0,1	3 577,8
Oradour 2 (1742-1770)	72,6	2,1	17,9	7,4	5 497,9

Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, D 73 ; 4 E 9 (255) ; 22 F 11 ; H supplément Magnac-Laval, E5, E6, E7 ; 26 J 95(1)

Parmi les bovins, ce sont les animaux mâles (bœufs, taureaux et veaux) qui procurent le plus de profit (tabl. 8.6). Ce dernier représente en effet au moins les deux tiers du revenu total réalisé avec cette espèce animale dans toutes les exploitations, alors qu'il dépasse 80% dans douze de celles-ci. La commercialisation des bovins concerne donc beaucoup plus les animaux mâles que les femelles, ces dernières restant plus longtemps dans les exploitations afin de maximaliser la production d'animaux.

⁹⁰ Les profits que procure la laine ne sont pas pris en compte ici car ils sont très rarement mentionnés dans les livres de comptes. Ces profits n'atteignent au mieux que quelques dizaines de livres par an.

Tableau 8.6 - La part des différents types de bovins dans le revenu total que procure cette espèce animale dans dix-neuf exploitations limousines au XVIII^e siècle

nom de l'exploitation	part du revenu provenant du type de bovin en pourcentage du profit net total réalisé avec les bovins							profit net total des bovins (en livres)
	bœufs	taureaux	veaux	total mâles	vaches	vêles	total femelles	
Vennes 1 (1751-1762)	- 2,7	66,5	3,2	67,0	26,8	6,2	33,0	1 665
Vennes 2 (1751-1762)	-10,3	72,5	5,4	67,6	13,0	19,4	32,4	1 833
Mas-du-Bost 1 (1765-1792)	79,8	nd	9,5	89,3	7,1	3,6	10,7	3 832
Mas-du-Bost 2 (1761-1791)	57,3	nd	24,1	81,4	6,2	12,4	18,6	10 456
La Grange (1768-1792)	85,2	nd	- 1,9	83,3	9,7	6,9	16,6	5 505
Basseroche (1726-1773)	28,6	31,6	3,7	63,9	29,1	7,0	36,1	4 494
Chez Grenard (1725-1773)	39,2	27,6	1,8	68,6	22,5	8,9	31,4	6 259
La Dodinerie (1729-1773)	19,8	40,5	3,6	63,9	29,9	6,2	36,1	3 392
La Mothe (1737-1773)	58,4	20,7	2,0	81,1	14,5	4,3	18,9	9 638
Puymarchoux (1717-1773)	62,7	11,1	4,3	78,1	17,4	4,5	21,9	9 571
St-Priest-le-Betoux (1718-1773)	67,1	16,1	2,3	85,5	10,7	3,8	14,5	13 819
Chez Lestrade (1742-1772)	30,2	31,4	33,3	94,9	6,6	- 1,5	5,1	3 104
Chaucher (1742-1772)	25,4	31,4	32,5	89,3	1,9	8,8	10,7	4 171
Cros-le-Ballet (172-1772)	18,5	17,7	44,4	80,6	13,0	6,4	19,4	2 524
Grand Bueix 1 (1742-1772)	8,0	35,4	41,6	85,0	8,5	6,5	15,0	3 810
Grand Bueix 2 (1744-1760)	- 8,7	18,1	73,5	82,9	13,9	3,2	17,1	1 708
Ligonat (1742-1772)	16,5	9,8	40,2	66,5	18,4	15,1	33,5	2 899
Oradour 1 (1742-1772)	60,6	- 13,6	44,4	91,4	4,0	4,6	8,6	2 943
Oradour 2 (1742-1770)	17,0	28,8	39,6	85,4	12,2	2,4	16,6	3 989

nd : espèce non différenciée dans le document - Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, D 73 ; 4 E 9 (255) ; 22 F 11 ; H supplément Magnac-Laval, E5, E6, E7 ; 26 J 95(1)

Selon les exploitations, un type de bovins est davantage commercialisé que les autres. Trois orientations économiques se différencient ainsi :

- dans sept des dix-neuf domaines concernés ⁹¹, la vente des bœufs est le principal objectif : ces animaux procurent entre 57 et 85% du profit total réalisé avec les bovins ⁹². Il s'agit de bœufs âgés de six à huit ans qui après leur utilisation carrière comme bêtes de trait, sont commercialisés après avoir subi une phase d'engraissement intensif.

- dans les huit exploitations du sieur Rougier, la finalité de l'élevage est la commercialisation de jeunes animaux ne dépassant pas dix à quinze mois, très majoritairement les mâles, lesquels procurent entre 33 et 75% du profit total réalisé avec les bovins alors que celui-ci ne dépasse pas 5% dans la plupart des autres exploitations ⁹³. C'est donc un élevage surtout naisseur que pratiquent ces huit exploitations, sans que la commercialisation des autres types de bovins soit cependant délaissée.

⁹¹ C'est-à-dire Mas-du-Bost 1 et 2, la Grange, La Mothe, Puymarchoux, Saint-Priest-le-Betoux et Oradour 1.

⁹² Dans huit des autres exploitations, la part du profit réalisé avec les bœufs par rapport au profit total réalisé avec les bovins est inférieur à 20% ; il est même négatif dans trois de celles-ci.

⁹³ Il n'y a qu'au Mas-du-Bost 1 et 2 où les profits sur les jeunes animaux atteignent respectivement 10 et 24% du profit total réalisé avec les bovins.

- dans les deux exploitations appartenant au collège de Limoges (Vennes 1 et 2), la vente de taureaux est privilégiée. Ces animaux reproducteurs, dont l'âge varie entre quinze et trente mois, procurent entre 66 et 72% du profit total réalisé avec les bovins.

Le revenu de l'élevage est-il suffisant pour acquitter les impositions royales comme l'affirment les intendants ⁹⁴ ?

Revenu de l'élevage et impositions royales

Sur une période variant d'une dizaine d'années jusqu'à cinq décennies selon les exploitations, le revenu total provenant de l'élevage représente de 1,7 à 5,3 fois le montant total des impositions royales ⁹⁵ dont sont chargées ces exploitations (tabl. 8.7). Le profit réalisé avec l'élevage suffit donc largement pour acquitter la totalité de la fiscalité royale ⁹⁶.

Tableau 8.7 - Revenu de l'élevage dans onze exploitations limousines comparé aux impositions royales dont celles-ci sont chargées - XVIII^e siècle (montant en livres)

nom de l'exploitation (période concernée)	revenu total de l'élevage	impositions royales totales	nom de l'exploitation (période concernée)	revenu total de l'élevage	impositions royales totales
Vennes 1 (1751/62)	2 798	1 353	Chez Grenard (1725/73)	11 934	4 705
Vennes 2 (1751/62)	3 244	1 175	La Dodinerie (1729/73)	6 760	3 282
Mas-du-Bost 1 (1765/92)	5 783	2 869	La Mothe (1737/73)	12 345	2 318
Mas-du-Bost 2 (1761/92)	13 327	3 925	Puymarchoux (1717/73)	11 440	6 822
La Grange (1768/92)	8 552	3 280	St-Priest-le-Betoux (1718/73)	16 059	6 725
Basseroche (1726/73)	9 474	4 889			
Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, D 73 ; 22 F 11 ; H supplément Magnac-Laval, E5, E6, E7 ; 26 J 95 (1)					

Cependant, le revenu que procure le bétail varie fortement d'une année à l'autre contrairement à l'impôt royal qui est relativement constant chaque année (tout au moins pour les périodes concernées par le tableau 8.7). Il en résulte que certaines années le profit procuré par le bétail est insuffisant pour acquitter la totalité de l'impôt royal : à Puymarchoux par exemple, c'est le cas pour seize des cinquante-sept années concernées (fig. 8.6). Ce bénéfice varie de quelques dizaines jusqu'à plusieurs centaines de livres selon les années. C'est au cours de celles où le revenu de l'élevage est insuffisant pour acquitter toutes les impositions royales que le métayer s'endette : il est en effet souvent contraint d'emprunter des grains au « maître » pour sa subsistance, lesquels lui sont alors comptabilisés au prix fort ⁹⁷.

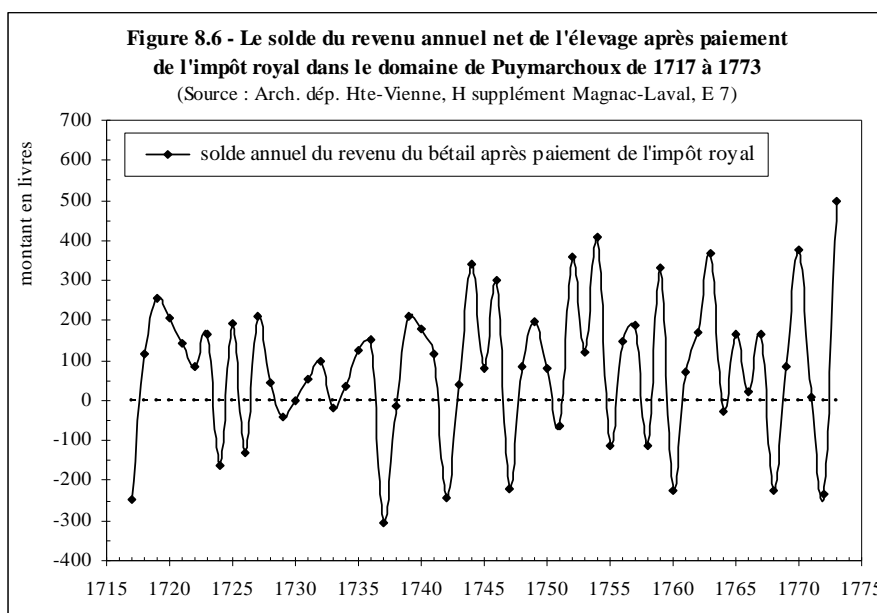
⁹⁴ Par exemple de Bernage et de Gourgues lorsqu'ils mentionnent que le revenu du bétail est ce qui permet de payer les impositions royales : cf. p. 278-279.

⁹⁵ Celles-ci ne sont mentionnées que dans onze des dix neuf comptabilités étudiées. Voir en annexe, p. 584 et suivantes, le montant annuel des impositions royales dans les six exploitations de l'hôpital de Magnac-Laval.

⁹⁶ Ce constat confirme les déclarations des intendants : note 92 ci-dessus.

⁹⁷ C'est le plus souvent au cours des 3 à 4 mois qui précèdent la récolte que le métayer emprunte des grains, ses réserves personnelles étant alors largement entamées, voire épuisées. Or, c'est durant ces mois - la période de soudure - que le prix des grains atteint souvent un maximum annuel : c'est à ce prix élevé que le « maître » facture les grains prêtés au métayer.

Le revenu de l'élevage laisse un bénéfice après paiement de l'impôt royal environ deux années sur trois dans deux exploitations ; dans cinq autres, il y a un bénéfice au moins quatre années sur cinq ; dans trois exploitations, c'est neuf années sur dix qu'il y a un tel bénéfice alors qu'à Basseroche, cela ne se produit que trois années sur deux ⁹⁸.



Lorsque le métayer acquitte la totalité des impositions, ce qui est le cas pour un tiers des baux à métayage ⁹⁹, il s'endette fortement car les revenus du bétail sont souvent insuffisants pour couvrir l'ensemble des charges qu'il doit supporter. À Puymarchoux par exemple, de 1717 à 1739, le métayer supporte seul tous les impôts royaux. Après paiement de ceux-ci, il ne lui reste un bénéfice provenant du revenu du bétail que pour neuf années sur les vingt-trois de cette période. Comme le métayer doit s'acquitter aussi dans le même temps des charges communes avec le maître et comme il doit rembourser les avances en grains ou argent que celui-ci lui a faites, ce métayer de Puymarchoux ne peut que s'endetter comme le montre le compte établi par l'économiste de l'hôpital de Magnac-Laval entre les deux parties le 15 février 1740 : « Compte avec François Lezaud et Léonard son fils, depuis le dernier compte fait le 26 janvier 1717, dont ils nous étaient redevables de 131 livres, depuis ce jour de 1717 jusqu'à ce jour, ils ont fait de profit sur le bétail dans la métairie pour leur part 2 851 livres. Les avances faites [pour la taille et pour l'argent des rentes, en blé, en fer, dépenses communes], tout compté et rabattu, montent à 4 052 livres. Déduit le profit du bétail, ils redoivent 1 201 livres

⁹⁸ À Basseroche, les profits de l'élevage laissent un solde positif après paiement de l'impôt royal pour 28 années sur 46. Dans les autres exploitations, cette proportion est la suivante : Chez Grenard : 40 années sur 49 ; à La Mothe : 30 sur 34 ; à la Dodinerie, 30 années sur 44 ; à la Grange, 20 années sur 25 ; à Saint-Priest-le-Betoux, 39 années sur 50 ; à Vennes 1 et 2 : 10 années sur 11 ; au Mas-du-Bost 1, 18 années sur 28 ; au Mas-du-Bost 2, 27 années sur 32 ; Puymarchoux : 38 années sur 50.

⁹⁹ Cf. le tableau 5.13, p. 233.

sans comprendre les 131 livres antérieures »¹⁰⁰. C'est la même situation d'endettement chronique pour le métayer que l'on rencontre dans tous les domaines exploités en métayage à moitié fruits lorsque le « colon » supporte seul la totalité des impositions royales et des rentes seigneuriales.

Que représente le revenu de l'élevage par rapport à celui des céréales ?

2.3. Revenus de l'élevage et des céréales

Les revenus que procurent l'élevage et les céréales dans une exploitation constituent la majeure partie de son revenu total¹⁰¹. Ils ont pu être calculés pour quatre domaines seulement, c'est-à-dire ceux pour lesquels les récoltes en grains sont connues (Basse-Roche, Chez-Grenard, la Dodinerie et La Mothe), sur des périodes comprises entre vingt cinq et trente cinq années consécutives¹⁰². Les grains cultivés dans ces exploitations sont le froment, la baillarge, l'orge, l'avoine, le sarrasin et le seigle, mais ce dernier est la culture la plus importante en superficie et en volume de récolte et sa valeur représente chaque année à elle seul entre 60 et 85% du total de celle des céréales. Pour trois de ces exploitations et sur l'ensemble de la période concernée, la part des céréales représente un peu plus des deux tiers du revenu total du bétail et des céréales, alors qu'à La Mothe, la part de ces dernières n'est que légèrement supérieure à celle du bétail (tabl. 8.8). Cette plus forte contribution de l'élevage dans le revenu total à La Mothe s'explique par le meilleur rendement du bétail dans cette exploitation où il atteint 24,3%, alors qu'à Basse-Roche et à la Dodinerie, il n'est respectivement que de 11,8 et 11,2%, tandis que Chez Grenard il est de 17,6%¹⁰³. Ces parts relatives du revenu de l'élevage et des céréales dans les exploitations limousines sont comparables à celles qui ont été calculées dans les métairies du Bas-Maine à la même époque, où elles sont comprises entre 59 et 79% pour les céréales et 21 et 44% pour le bétail dans quatorze métairies de cette province¹⁰⁴.

¹⁰⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, H supplément Magnac-Laval, E 7. A noter que durant les vingt trois années concernées par ce compte, le montant total des impositions royales payées par le métayer s'élève à 2 789 livres.

¹⁰¹ Il est impossible d'établir un bilan complet de tous les revenus d'une exploitation car les profits des productions agricoles (sarrasin, avoine, raves, légumes, fruits, châtaignes, volailles, poissons, ruches) autres que ceux provenant du bétail (bovin, ovin et porcin) et des céréales ne sont jamais mentionnés dans les comptabilités. Une estimation de ces revenus annexes serait très aléatoire.

¹⁰² Le revenu du bétail est celui qui a été donné précédemment (tabl. 8.4 et 8.7). Le revenu des céréales correspond à la valeur marchande de la récolte nette (récolte brute diminuée de la semence et de la rente dues sur la métairie), cette valeur étant calculée à partir de la mercuriale de Limoges (Arch. municipales de Limoges, HH3, 3bis, 4, 5) en tenant compte de la différence de volume entre le setier de Limoges (51,2 litres) et celui du Dorat (96,4 litres), ce dernier étant la mesure à grains utilisée dans les quatre comptabilités étudiées. Les calculs des revenus du bétail et des céréales ont été effectués par année-récolte de manière à faire concorder la récolte avec sa période de vente : le prix annuel donné par la mercuriale pour une année donnée correspond en effet à la moyenne des prix hebdomadaires depuis la mi-août de cette année-là jusqu'à la mi-août de l'année suivante.

¹⁰³ Cf. le tableau 8.4 ci-dessus.

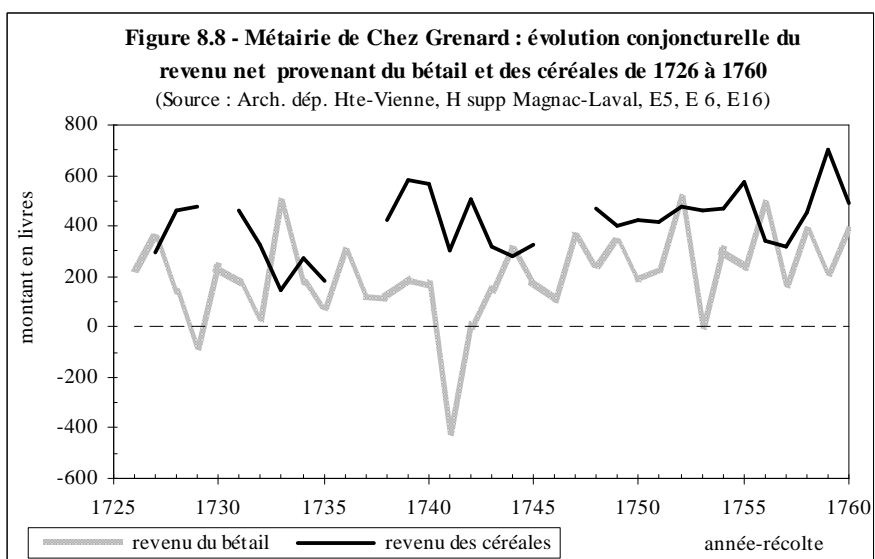
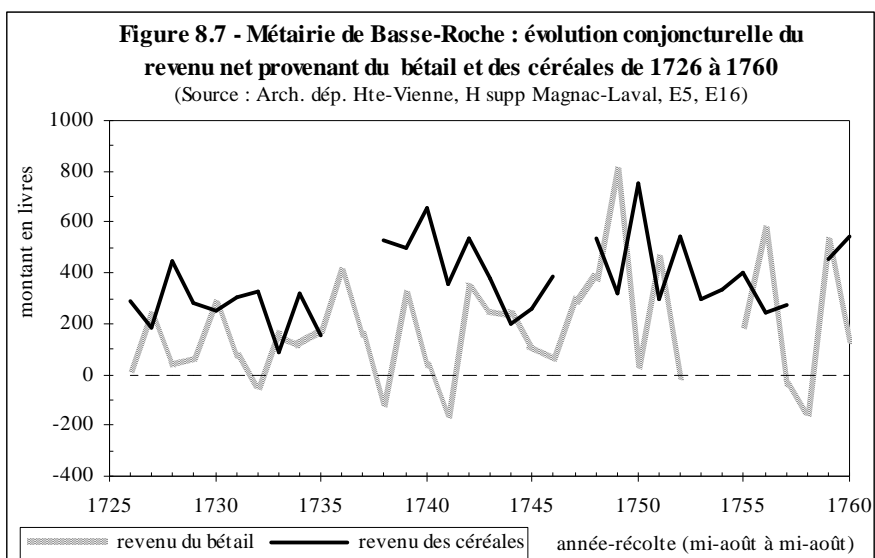
¹⁰⁴ Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 300, tableau 65.

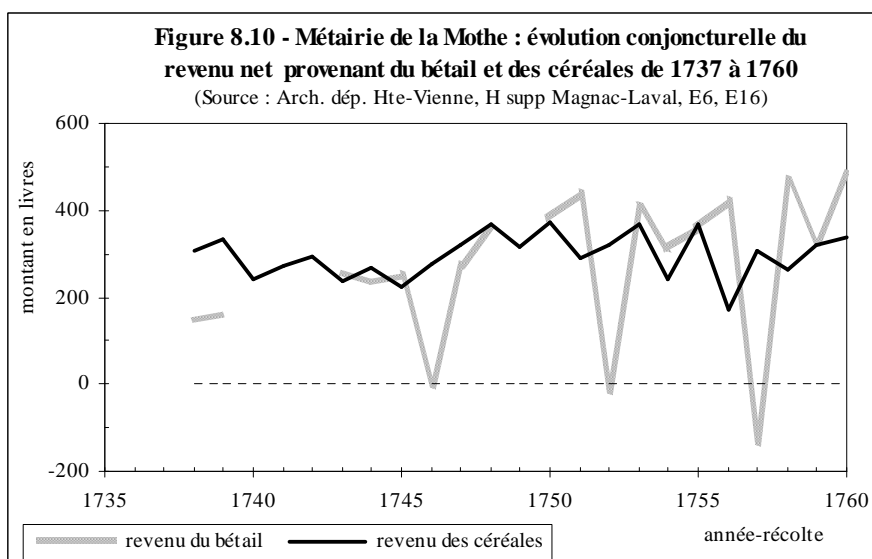
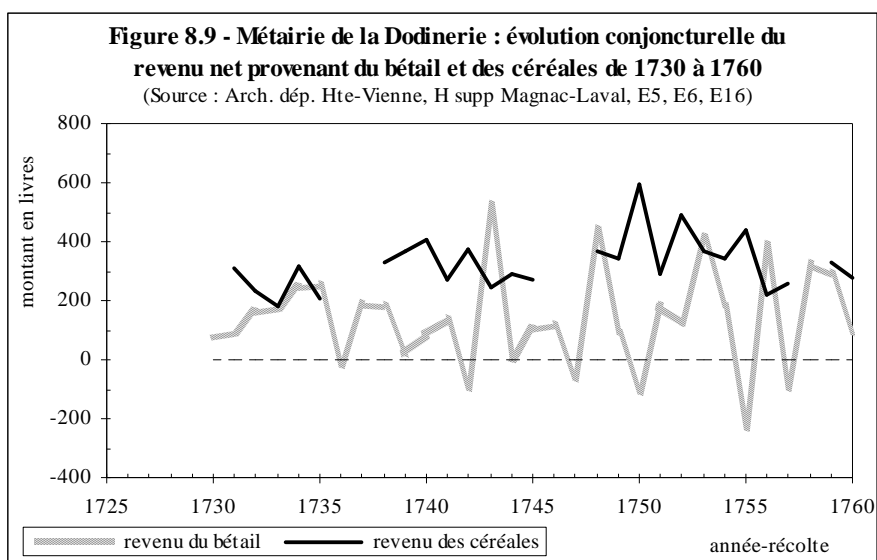
Tableau 8.8 - Part relative de l'élevage et des céréales par rapport au revenu total de ces deux postes dans quatre métairies bas-marchoises au XVIII^e siècle

exploitation	période	part du bétail (%)	part des céréales (%)
Basse-Roche	1726-1760	31	69
Chez-Grenard	1726-1760	33	67
La Dodinerie	1730-1760	31	69
La Mothe	1738-1760	46	54

Source : Arch. dép. Hte-Vienne, H supplément Magnac-Laval, E 5, 6, 16

Les revenus que procurent l'élevage et les grains sont très fluctuants d'une année à l'autre, mais celui de ces dernières est le plus souvent supérieur à celui de l'élevage. Il en est ainsi quatre années sur cinq à Basse-Roche, Chez-Grenard et à la Dodinerie mais seulement une année sur deux à la Mothe (fig. 8.7 à 8.10).





Les années pour lesquelles le revenu des céréales compte parmi les plus faibles de tous ceux constatés dans les quatre exploitations concernées correspondent à un revenu important de l'élevage, soit au moins 150 livres¹⁰⁵. Ces années-là, on compense le plus faible revenu des grains en réalisant davantage de profits sur le bétail. À l'inverse, pour certaines années où le revenu des grains compte parmi les plus élevés, celui du bétail est très faible ou nul. Le cas est très net à Basse Roche et à la Dodinerie par exemple en 1750. Cette évolution inverse des revenus des céréales et de l'élevage a déjà été observée dans le Bas-Maine où elle traduit « un élément de souplesse » dans la gestion des exploitations et constitue « un élément de stabilité pour le métayer comme pour le propriétaire »¹⁰⁶. Si cette analyse de l'évolution inversée des

¹⁰⁵ C'est le cas en 1727, 1733, 1735, 1744, 1749, 1751, 1756 à Basse Roche, en 1733, 1735, 1743, 1756 à La Dodinerie, en 1733, 1734, 1744, 1756 Chez Grenard et en 1743, 1744, 1745, 1754, 1756 à La Mothe.

¹⁰⁶ Annie Antoine, *op. cit.*, 1994, p. 307.

deux principaux postes de revenus des exploitations s'applique assez bien au Limousin, ce qui n'est pas toujours le cas lors de certaines années où l'on constate que le bilan des ventes et des achats de bétail est très fortement négatif même lorsque le revenu des céréales est faible, comme en 1741 Chez Grenard. Ces années qui connaissent un tel solde négatif se situent à la suite d'une période durant laquelle de nombreuses ventes de bétail ont été réalisées. Il en résulte que l'année suivante il n'y a pratiquement pas d'animaux à vendre et que l'on est même obligé d'en acheter pour « regarnir » l'exploitation, d'où un bilan financier négatif cette année-là en ce qui concerne les transactions sur le bétail ¹⁰⁷.

Bien les céréales constituent une part plus importante du revenu des exploitations que celle de l'élevage, c'est ce dernier qui procure des rentrées financières permettant d'acquitter les diverses impositions et autres charges. L'élevage est en effet orienté vers l'économie de marché, ce qui est loin d'être le cas des céréales qui sont destinées avant tout, pour la plus grande partie d'entre elles, à l'autoconsommation. Ce rôle de l'élevage en tant que principale activité capable de fournir de l'argent frais met en relief la place primordiale qu'il occupe dans l'économie de la province.

3. CONCLUSION

Grâce au bail à cheptel, pratique très ancienne et très développée dans la province, tous les groupes sociaux d'Ancien Régime sont impliqués à des degrés divers dans l'élevage. Proportionnellement à ce qu'ils représentent dans la société rurale, il y a quatre fois plus de « non-paysans » bailleurs de bétail que de « paysans ».

Le rendement annuel net moyen de l'élevage varie selon les exploitations entre 11 et 29% du « capital-cheptel » moyen engagé. Pour huit années sur dix, cela procure un profit net annuel d'au moins 50 livres. Celui-ci dépasse 200 livres pour deux années sur trois alors qu'il n'y a jamais plus de deux années successives pour lesquelles ce profit est nul ou inférieur à 50 livres. L'élevage procure ainsi régulièrement des revenus substantiels.

Les bovins sont les plus nombreux à faire l'objet d'un bail à cheptel, très largement devant les deux autres principales espèces animales, les ovins et les porcs. Les vaches sont quatre fois plus présentes dans les baux que les bovins mâles ce qui dénote de la part des bailleurs la recherche de profits : les vaches permettent en effet d'obtenir chaque année des productions qui sont rapidement commercialisées.

¹⁰⁷ C'est le cas par exemple en 1738, 1741, 1757 et 1758 à Basse Roche, en 1753 Chez Grenard, en 1750, 1755 et 1757 à la Dodinerie et en 1746, 1752 et 1757 à La Mothe.

Le prix d'un cheptel bovin type composé d'une vache et de sa suite, triple de 1726 à 1790 alors que dans le même temps le prix du seigle double. Le surenchérissement du prix des bovins par rapport à celui du seigle - denrée alimentaire de base de la province - reflète une demande croissante pour ce type de bêtes de boucherie au cours du siècle. Cet appel du marché suppose un développement concomitant de l'élevage bovin pour satisfaire cette demande. Il constitue de plus un puissant facteur d'incitation à la pratique de ce type d'élevage. Cela d'autant plus que ce sont les bovins qui sont les plus rémunérateurs de toutes les espèces animales. Ils contribuent en effet pour au moins la moitié au total des profits de l'élevage et jusqu'à près de 90% de ceux-ci. Les porcins procurent entre 10% et 30% de ces revenus et les ovins moins de 15%.

L'importance financière que revêt l'élevage dans l'économie de la province et l'engagement de toutes les catégories sociales dans cette activité ont incontestablement contribué au fort développement de l'élevage - particulièrement des bovins - comme cela a été mis en évidence dans le chapitre précédent. La pratique de l'élevage comporte pourtant des risques : ceux-ci font l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 9

LES RISQUES DE L'ÉLEVAGE

La pratique de l'élevage n'est pas sans risques car les animaux de ferme sont victimes de maladies et d'épizooties qui les déciment d'autant plus facilement que le traitement des bêtes malades est le plus souvent confié à des guérisseurs aux méthodes empiriques et que l'art vétérinaire n'en est encore qu'à ses balbutiements. Les aléas climatiques, en détruisant ou en limitant les productions destinées à l'alimentation du bétail, rendent parfois difficile certaines années la pratique de l'élevage. Enfin, les loups ravagent parfois durement les troupeaux.

1. MALADIES ANIMALES ET ÉPIZOOTIES

Jusqu'à la Révolution, les animaux ruraux ont payé de lourds tributs aux maladies car les moyens de lutte sont longtemps restés livrés à l'empirisme et au charlatanisme. Il faudra attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour voir naître et se développer peu à peu l'art vétérinaire dans le royaume. Mais ce n'est qu'au siècle suivant, avec la généralisation de la vaccination animale, que la science vétérinaire devient véritablement efficace ¹.

1.1. Les diverses maladies animales

Les principales maladies qui frappent les animaux élevés en Limousin au XVIII^e siècle sont énumérées par quelques commissaires aux tailles dans des mémoires qu'ils ont adressés en 1762 à l'intendant Turgot. Les bêtes à cornes sont victimes du charbon qui se reconnaît « à des enflures aux jambes ou entre chair et cuir », au flux de sang « que ces animaux font par le dos » et au mal de langue « qui se manifeste par un petit bouton qui vient à suppuration ». Dans la région de Tulle, cette dernière maladie est appelée l'herbade. Les bêtes à laine « sont sujettes à la vérole ou verde, à la gale, à la piallade qui est une espèce de lèpre qui vient aux pieds, aux oreilles et au museau » ainsi qu'à « une maladie appelée vulgairement dans le pays gramougne, qui consiste en une enflure sous le col dont les animaux crèvent subitement » ². A la veille de la Révolution, c'est un médecin bas-limousin qui décrit les maladies qui frappent les bestiaux dans la partie nord-ouest de l'élection de

¹ Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français du Moyen Age à la Révolution*, 2005, p. 85.

² Arch. dép. Hte-Vienne, C 118 : « Mémoire contenant les éclaircissements demandés par Monsieur l'intendant dans son instruction du 10 juin 1762 », par le sieur Mailhard, commissaire à Limoges, non daté (ca 1762) ; C 121 : « Mémoire du sieur de Lespinasse, commissaire des tailles à Tulle, contenant les éclaircissements demandés par Monseigneur l'intendant dans l'instruction du 10 juin 1762 ».

Brive ³. Pour les bêtes à laine, en plus de la gale, ce médecin mentionne la petite vérole ou clavelée, l'enflure et le vertige. Les cochons sont victimes de « la ladrerie, des écrouelles, des barbillons et de la fièvre ardente ». Cette dernière touche aussi les bêtes à cornes, lesquelles sont également sujettes à la cathare et à une maladie consistant en « une tumeur verruqueuse qui vient au-dessus ou aux côtés de la langue » ⁴. Quant aux chevaux, ils sont principalement victimes de « la morve, de la gourme et de la morfondure » ⁵.

L'enquête de l'an III sur les animaux ruraux s'étend peu sur les maladies animales ⁶. On se borne à indiquer dans certains cantons ou districts que les bêtes à cornes sont peu sujettes aux épizooties, alors que dans d'autres elles en sont fréquemment victimes ; il y a unanimité pour déclarer que les ovins sont partout décimés par les maladies ⁷. Dans certains cantons, il est insisté sur d'autres causes de mortalité animale que les épizooties, comme la surcharge de travail pour les bovins et le peu d'attention qui leur est donné après celui-ci, le défaut de nourriture convenable ⁸, ainsi que le froid « qui emporte une quantité considérable de bêtes à laine » pendant l'hiver ⁹. L'insalubrité des étables et des écuries et leur mauvaise aération sont mentionnées comme étant des facteurs favorables à la propagation des maladies animales ¹⁰. Dans la région de Guéret, « on laisse beaucoup de fumier sous les bœufs pour les faire salir afin qu'ils paraissent plus gros », mais aussi parce que le fumier fait augmenter la température

³ H. Lascoux-Germignac, « Mémoire sur la topographie médicale de la partie couverte ou boréale du Bas-Limousin, pour concourir au prix d'émulation. 1^{er} janvier 1787 », *BSSHAC*, 1989, t. 111, p. 85-87.

⁴ Voir en annexe, p. 572-573, les descriptions des différentes maladies animales et leur traitement selon ce médecin bas-limousin et les commissaires aux tailles.

⁵ *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 368-370. Un document de 1808, intitulé *Dissertation sur les maladies des bêtes à cornes, des bêtes à laine et des chevaux*, détaille longuement les diverses maladies animales évoquées ci-dessus. Il a été rédigé par Pierre V Gondinet, docteur en médecine, maire puis sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Yrieix de 1800 à 1825 (d'après Michel Gondinet, *Histoire et généalogie de la famille Gondinet*, 1933, p. 167-229).

⁶ A. N., F¹⁰ 504 (Corrèze et Creuse) et 508 (Haute-Vienne) ; Arch. dép. Hte-Vienne, L 453 (District de Limoges) ; L 517 (District de Bellac) ; L 583 (District du Dorat) ; L 760 (District de St-Yrieix). Cette enquête a donné lieu à une synthèse : Octave Festy, *Les animaux ruraux en l'an III*, 1941, 1946 (les trois départements limousins sont évoqués aux pages 166-170 et 180-185 du t. I, 1941, et p. 275-278 du t. II, 1946). Au sujet de cette enquête de l'an III, cf. p. 288-290.

⁷ Dans le canton de Bessines (Haute-Vienne), « les bêtes à cornes sont très peu sujettes aux épizooties, mais pour ce qui concerne les moutons et les brebis, nous en perdons considérablement par la gale ou vérole ». Dans le canton d'Aixe (Haute-Vienne), on « n'a éprouvé depuis longtemps aucune épizootie sur les bêtes à cornes » alors que dans celui de Saint-Germain-Belles (Haute-Vienne), « des maladies annuelles font de grands ravages » parmi les ovins. A Châteauponsac (Haute-Vienne), « on voit rarement des maladies dans la canton qui attaquent les bêtes à cornes » (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 517, 583, 760). Dans les district d'Ussel et d'Uzerche (Corrèze), « les maladies épizootiques ravagent très souvent les bêtes à cornes » ainsi que les ovins, alors que dans le district de Bourgneuf (Creuse), « il n'y a jamais d'épizooties » ce qui est dû « à la multiplication des sources, à la limpidité des eaux, à leurs cours rapide et à la fraîcheur du climat ». Si dans le district de Felletin (Creuse), il n'y a que « quelques épizooties parmi les bêtes à cornes », ce n'est pas le cas dans celui de la Souterraine (Creuse) où elles « sont fréquentes » (A.N., F¹⁰ 504).

⁸ Dans le canton de Bessines, « les pertes qu'on fait de bêtes à cornes sont presque toutes accidentelles, elles périssent de refroidissement par la faute des cultivateurs ». Dans le canton d'Aixe, on mentionne « les travaux excessifs et fréquents auxquels on soumet les bestiaux, le défaut de nourriture convenable et proportionnée à leurs travaux, le défaut d'être abrités au moment de la cessation de leur travail » comme étant les principales causes du dépérissement des animaux. (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 517). Dans le district d'Ussel, « on délie les bœufs bouillants d'un travail forcé ; on les envoie au pacage ou à l'abreuvoir, et des eaux trop fraîches leur causent beaucoup de fluxions de poitrine » (A.N., F¹⁰ 504).

⁹ A.N., F¹⁰ 504. Réponse du district de la Souterraine.

¹⁰ C'est le cas par exemple à Ussel (A.N., F¹⁰ 504).

des étables, ce qui aux yeux des éleveurs est un facteur fondamental dans la prise de poids par ces animaux ¹¹. L'eau dont s'abreuvent les bestiaux est généralement qualifiée de bonne et saine et elle n'est pas considérée comme néfaste aux animaux ruraux ¹².

Toutes les maladies animales évoquées par les textes du XVIII^e siècle peuvent être classées selon la lexicologie médicale contemporaine ¹³. Parmi celles qui étaient contagieuses, les plus fréquentes chez les bovins sont la peste, la péripneumonie et le « glossanthorax » ou charbon de langue, ce dernier frappant aussi les équidés, lesquels étaient surtout sujets à la morve. Quant aux ovins, c'est surtout la clavelée ou variole ovine qui les décime. En revanche, la fièvre aphteuse semble avoir été inconnue au XVIII^e siècle et la première épidémie de ce type que l'on puisse considérer comme certaine ne date que de 1809 en France. Quant aux épizooties non contagieuses, ce sont les diverses « maladies charbonneuses » ou « maladies de sang », aux appellations très variées et dont certaines formes touchaient tous les animaux domestiques. Il faut y ajouter les nombreuses maladies parasitaires, en particulier la douve du foie du mouton et la gale du porc et du mouton. Enfin, à ces maladies épizootiques, il faut ajouter les diverses pathologies chroniques ou endémiques comme la tuberculose.

1.2. Les méthodes de lutte contre les maladies animales

Formules magiques et remèdes de sorciers

A une époque où l'art vétérinaire était inexistant et en l'absence de thérapeutiques éprouvées, les soins donnés aux animaux malades relevaient avant tout d'un empirisme guidé par l'ignorance et la superstition et souvent par le charlatanisme, ce dont témoignent de nombreux livres de raison ou journaux domestiques. Ce sont surtout les maréchaux de villages mais aussi certains paysans qui jouent les vétérinaires et leurs « remèdes » se limitent en général à des formules magiques et à des pratiques de guérisseurs ou de sorciers comme par exemple les nombreuses « recettes » qu'a notées soigneusement dans son livre de raison Léonard Masgimel, un paysan de la *Montagne* limousine ¹⁴. Pour empêcher par exemple que le menu bétail « ne prenne la picote ou autrement la vérole, il faut mettre au-dessus la porte où le bétail entre une sonnette de métal, un peu d'argent vif [du mercure] et les cornes d'un [mot

¹¹ A.N., F 10 ²²².

¹² C'est le cas dans les cantons d'Aixe, de Châteauponsac et de Pierre-Buffière (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 583) et dans les districts de Bourganeuf, de Felletin et d'Uzerche (A.N., F¹⁰ 504).

¹³ L'ensemble de ce paragraphe est inspiré de François Vallat, « Les épizooties en France de 1700 à 1850. Inventaire clinique chez les bovins et les ovins », *HSR*, n° 15, *loc. cit.*, 2001, p. 67-104. L'épizootie, selon la lexicologie médicale contemporaine, est une « maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes », sans référence aux causes, ce qui amène l'auteur à classer les maladies épizootiques en deux groupes, celles qui sont contagieuses et celles qui ne le sont pas.

¹⁴ « Registre domestique de Léonard Masgimel de Millevaches (1684-1722) », *BSSHAC*, t. 49, 1927, p. 99-102.

illisible] le tout plié ensemble ; y laisser cela tant qu'on aura peur de la vérole. De plus il faut mettre tant soit peu d'argent vif » dans le bas de la porte « afin que le bétail passe dessus et en mettre aux quatre coins de l'étable et même un peu dans la litière et en mettre dans dix ou douze tuyaux de plume et les bien boucher afin que l'argent vif ne sorte pas et les attacher au cou de dix ou douze bêtes et ne rien dire à personne ni autrement quand on fera led. secret »¹⁵. Masgimel pratique aussi des méthodes de « maquignon » comme par exemple la recette pour vendre « un cheval poussif en foire afin qu'il ne s'en connaisse rien »¹⁶. Ces pratiques destinées à vendre des animaux malades étaient courantes et elles augmentaient les risques de propagation des maladies contagieuses comme le souligne un des membres de la Société d'agriculture de Limoges : « Ceux qui avaient le malheur d'avoir des bestiaux atteints de maladies, avaient soin de le cacher avec beaucoup de précautions par la crainte de ne pouvoir faire de ventes »¹⁷. Les paysans ne sont d'ailleurs pas les seuls à utiliser des méthodes alliant le magique à un semblant de thérapeutique pour traiter les animaux malades. Des individus à la notabilité reconnue les utilisent aussi, comme ce notaire royal de Gros-Chastang¹⁸.

A la veille de la Révolution, Lascoux-Germignac, le médecin bas-limousin évoqué précédemment, s'élève vivement contre les pratiques de ces « hommes ignorants et superstitieux » qui prétendent traiter les maladies des bestiaux. L'éventail que donne le médecin des « recettes » qu'utilisent ces charlatans est éloquent : « mettre deux cheveux en croix, enfermer un certain nombre de grains de sel dans un morceau de toile et le cacher mystérieusement en un lieu secret, faire sécher une couche de gazon sur un buisson ardent, et une infinité d'autres momeries aussi risibles que révoltantes ; le tout accompagné de certains mots qu'on n'entend pas ». N'importe quel paysan « ne sachant ni lire, ni écrire, mais qui aura réussi, avec de semblables procédés, à guérir des animaux d'une maladie peu dangereuse, devient ainsi un maître médecin de bestiaux ». Mais lorsque surviennent des épizooties meurtrières, « les particuliers paient bien cher la sottise confiance qu'ils accordent à ces

¹⁵ Léonard Masgimel dévoile aussi « un secret » qu'il a utilisé plusieurs fois et qui « est infallible » pour guérir les chevaux, juments, mulets ou mules atteints de « la gale méchante ». Il faut d'abord saigner les animaux puis frotter les parties infectées avec un onguent constitué de vinaigre, de soufre en quantité, de poudre et d'huile de chènevis, de racine d'hellébore et de racine de mauve.

¹⁶ Cette méthode consiste à faire avaler au cheval trois gros lardons de lard, « les plus gros qu'on trouvera et longs comme le doigt », et il ne se connaîtra rien du mal durant les 24 heures qui suivront.

¹⁷ Alfred Leroux, *loc. cit.*, 1891, p. 204, séance du 13 mars 1762.

¹⁸ « Livre de raison de Pierre Doumail (1595-1632) », dans *Nouveau recueil de registres domestiques*, 1895, t. I, p. 505. Ce notaire signale qu'en mai 1604, « le bétail gros a été malade d'une blessure au-dessus et au-dessous de la langue ; de quoi le monde a été grandement ébahi ». La recette utilisée pour guérir cette maladie a été efficace car « grâce à Dieu, il n'en est mort pas une bête en ce pays » bien que « ladite maladie ait été générale en tout ce pays à une partie du bétail ». Ce remède consistait en un mélange « de vinaigre, de miel vieux et de sel béni » dont on a frotté la langue des animaux qui n'étaient pas encore atteints. Pour ceux déjà touchés par cette « blessure », c'est un mélange « de persil, de sauge, de cerfeuil, d'herbe de serpent et d'herbe de chèvre », auquel on ajoutait ensuite « du vin blanc, du poivre de la muscade et de l'alun » qui était passé sur la langue avec un linge blanc, après avoir frotté auparavant « le mal avec une pièce d'argent ».

charlatans en perdant la majeure partie de leurs biens ». Pour le médecin, la solution est « que le gouvernement répande dans les campagnes des élèves de l'école vétérinaire » qui seraient bien acceptés car si « le paysan est assez dur avec lui-même pour se refuser les secours des médecins, lorsqu'il s'agit de ses bestiaux, rien n'est cher, rien n'est épargné »¹⁹. Ce dernier trait révèle la place primordiale du bétail chez le paysan limousin et par là, la grande importance qu'il attache à l'élevage.

Vers des méthodes plus rationnelles de lutte contre les épizooties

Les autorités s'efforcent tant bien que mal au cours du XVIII^e siècle de contenir le développement des épidémies animales en prenant diverses mesures de police pour combattre le fléau. Certains notables locaux servent alors de relais pour faire connaître ces mesures dans les campagnes. C'est le cas par exemple d'un notaire d'Ambazac, Léonard Delabesse, qui a transcrit directement sur le répertoire des actes passés dans cette étude familiale un « recueil de plusieurs secrets et remèdes tant pour les hommes que pour les animaux »²⁰. Ce document énumère les diverses mesures utilisées alors pour lutter contre les épidémies animales. Ainsi, il est recommandé de séparer les animaux sains des bêtes malades et d'isoler ces dernières dans des pâturages distincts. On doit nettoyer et désinfecter les bâtiments en frottant « les auges et les râteliers avec du vinaigre. On lavera et nettoiera tous les jours les étables et écuries et on les parfamera avec du soufre, de l'encens ou de la poix noire ou du bore et de la graine de genièvre ». On se méfie aussi beaucoup des animaux venant de régions contaminées, c'est pourquoi il faut « obliger les voituriers qui viennent des lieux suspects de les cantonner » et à ne pas les mélanger avec les animaux sains car il a été constaté « que les cantons où ces bêtes étrangères ont séjourné ont toujours été les plus affligés de maladie ». On recommande de faire laver le corps de ces « animaux étrangers, dès leur arrivée, avec une brosse ou un bouchon de paille trempé dans de [mot illisible] où l'on aura mis quelques gousses d'ail écrasée, du tabac encore haché menu et du sel ou du salpêtre, ce que l'on réitérera trois fois la semaine pendant qu'elles séjourneront ». Ces diverses mesures visaient surtout à empêcher la propagation des maladies.

Un « guérisseur » à l'œuvre : Léonard Laplaigne

Le dénommé Léonard Laplaigne a acquis une certaine réputation dans le soin aux animaux malades. En février 1762, il guérissait avec succès une maladie qui « commençait à paraître en plusieurs endroits de la partie septentrionale de l'élection de Limoges sur les bêtes

¹⁹ H. Lascoux-Germignac, *loc. cit.*, BSAHAC, 1989 [1787], t. 111, p. 89-90.

²⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 57 (18). Ce « recueil de secrets » a été transcrit vers 1750.

à cornes, dont l'effet se manifestait par des tumeurs entre cuir et chair qui dégénéraient en charbon, faisant périr les animaux qui en étaient atteints ». C'est à ce guérisseur que firent appel les membres de la Société d'agriculture dans leurs séances des 27 février, 6 et 13 mars 1762, lesquels, après l'avoir entendu, déclarent « qu'il leur a paru ni charlatan ni superstitieux »²¹. Laplaigne affirme que ce « charbon » est contagieux et qu'il « se communique entre les bestiaux lorsqu'ils se touchent et se lèchent, à peu près comme la gale ». Les symptômes qu'il en donne correspondent à ceux de la maladie contagieuse appelée « glossanthrax » ou charbon de langue²². Le mal débute par un épaissement et une inflammation de la langue, ce qui empêche les animaux de manger. Il s'ensuit « une fièvre violente, qui se connaît par le pouls à l'oreille » alors que « les yeux se remplissent de taches rouges » et que des tumeurs se répandent sur différentes parties de la peau. Dès ce moment, il faut traiter rapidement les bêtes atteintes. Les soins consistent à inciser profondément les tumeurs, « jusqu'à la racine du mal », et à les faire suppurer. Ces incisions sont répétées autant de fois que nécessaire. Les plaies sont pansées après y avoir appliqué un mélange composé « de sel, vinaigre et poireau pilés ensemble » et en même temps, on fait prendre aux animaux un breuvage constitué « de vin ou de vinaigre, de thériaque, de suie de cheminée et quatre cuillerées de miel ». Parfois de la poudre de crapaud est ajoutée à ce breuvage. Laplaigne regarde cette dernière « comme la base de son remède ». La préparation de celle-ci obéit à un certain cérémonial. Les crapauds ne sont attrapés qu'en mai seulement. Leur cuisson débute dans de l'eau, laquelle est éliminée mais après en avoir récupéré la graisse qui surnage²³. Ensuite, les crapauds sont embrochés et rôtis jusqu'à calcination, c'est à ce moment qu'ils sont réduits en poudre. Lorsque « l'œil [du bovin malade] devient terne et larmoyant, que les taches rouges dans l'œil sont devenues blanches, et que le cuir a perdu sa flexibilité et se racornit comme un parchemin, le mal est sans remède », il est trop tard et Laplaigne, prudent, n'entreprend pas la guérison de ce « charbon »²⁴. Ce paysan, vétérinaire avant l'heure, qui « ne sait ni lire ni parler françois », est efficace dans ses pratiques puisqu'au cours des six derniers mois, « il a guéri plus de cent vingt bêtes aux environs de Limoges ; et dans toutes ces maladies il ne s'est perdu qu'une vache ». C'est à lui que l'intendant Turgot fait appel lors de cette épizootie de 1762.

²¹ Alfred Leroux, *loc. cit.*, 1891, p. 201-204.

²² François Vallat, *loc. cit.*, 2001, 87-89.

²³ Laplaigne s'enduit lui-même la bouche et les narines de cette graisse après l'avoir mélangée à de la cire, avant de traiter les animaux : il considère que ce mélange le préserve du « charbon ».

²⁴ Laplaigne préconise aussi de « parfumer les étables », d'éviter de mélanger les animaux entre eux et de ne les faire sortir « qu'après que la rosée soit bien dissipée, et d'avoir la précaution de leur faire manger un peu de foin sec avant de les mettre aux champs ». Il combat aussi les superstitions du pays comme celle qui veut « qu'il ne faut pas tuer les couleuvres qui têtent les vaches, sinon les vaches en meurent ».

1.3. Le Limousin relativement épargné durant la première moitié du XVIII^e siècle

L'accalmie des premières décennies du siècle

Les documents évoquant des maladies animales dans la province sont relativement rares pour la première moitié du XVIII^e siècle. Ainsi, la première grande épizootie du siècle, celle de 1714, n'est mentionnée par aucune source limousine²⁵. Il s'agissait pourtant d'une peste bovine qui a touché la plus grande partie du royaume²⁶. Certaines des mesures de police sanitaire prises alors pour lutter contre la contagion sont déjà celles qui seront en usage par la suite tout au long du siècle lors des épizooties : isolement des régions contaminées en évitant toutes communications avec l'extérieur, enterrement des bêtes mortes avec la peau à six pieds de profondeur au moins. Au plus fort de cette crise, le contrôleur général des finances, Nicolas Desmaretz, « entretient une correspondance quasi quotidienne avec tous les intendants des provinces touchées, pour tenir à jour la carte de progression de l'épidémie. Surtout, il leur fait parvenir des instructions précises afin de soumettre le commerce des bestiaux à des contrôles sanitaires qui sont destinés à protéger de la contagion les marchés fournissant Paris, sans pour autant interrompre le ravitaillement de la capitale »²⁷. Ce souci d'assurer coûte que coûte la fourniture en viande de cette dernière souligne l'importance de l'alimentation carnée dès cette époque à Paris, et ce sera un souci constant tout au long du siècle dès que surgiront des difficultés d'approvisionnement en animaux de boucherie.

La peste bovine des années 1740

Une peste bovine se développe dans une grande partie du royaume de 1742 à 1748, laissant « les plus longs et les plus tristes souvenirs »²⁸. Cette fois, l'épizootie touche la partie septentrionale du Limousin, mais assez tardivement²⁹. La maladie est signalée en Basse-Marche à partir de 1747 où elle s'y prolonge : « en 1747, 1748 et 1749, il y a eu en plusieurs provinces du royaume une maladie épidémique des bestiaux qui n'en a pas laissé en plusieurs endroits, et qui se communiquait par le transport des cuirs et par l'attouchement des sabots de

²⁵ Il semblerait que cette épizootie ait épargné le Limousin si l'on en croit une lettre du 5 août 1714 du contrôleur général des finances, Nicolas Desmaretz, qui rappelle à ses correspondants en province « qu'il est de la dernière importance de travailler à fixer le mal [l'épizootie] en deçà de la Loire et d'empêcher autant qu'il est possible qu'il ne se répande dans le Poitou et dans le Limousin, d'où la ville de Paris tire la plus grande partie de sa subsistance par rapport aux bœufs » (A. N. G⁷ 21, cité par Reynald Abad, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, 2002, p. 345).

²⁶ François Vallat, *loc. cit.*, 2001, p. 74-75. « La peste bovine est provoquée par un virus proche de celui de la rougeole de l'homme. Pendant plusieurs jours de forte fièvre, l'animal ne mange pas, il larmoie, son pelage est hérissé ». Des symptômes cutanés, digestifs et respiratoires apparaissent ensuite provoquant « une diarrhée profuse » entraînant la mort de l'animal.

²⁷ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 28-29.

²⁸ François Vallat, *loc. cit.*, 2001, p. 75.

²⁹ Deux mortalités de bestiaux sont bien signalées, l'une en 1742 à Dun-le-Palleteau, en Haute-Marche, où « environ la Saint-Jean jusqu'au 15 juillet, la peste a ravagé terriblement les bestiaux autour de Dun. Il est mort quantité d'aumailles » (S. Dardy, « Mémoires d'un bourgeois de Dun-le-Palleteau », *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 135), l'autre à Bellac en 1744 où « les pauvres de l'hôpital n'ont pas voulu manger de viande » à cause de la mortalité des bestiaux (Arch. dép. Hte-Vienne, Archives hospitalières de Bellac, E 6). Ces deux mortalités semblent très localisées et, en l'absence de la description des symptômes, il est difficile de les rattacher formellement à la peste bovine des années 1742-1748.

ceux qui avaient touché les bêtes malades. Elle s'est communiquée jusqu'à Morterolles et Balledent »³⁰. Mais c'est surtout dans la région de Dun-le-Palleteau, dans l'élection de Guéret, et dans les paroisses voisines situées en Berry, que cette épizootie sévit le plus durement. Durant le printemps de l'année 1747, les bestiaux ne se vendent pas bien dans ce secteur « par rapport à la maladie, qui est trop commune, surtout dans le Berry, aux bêtes à cornes seules ; c'est-à-dire, où cette mauvaise maladie passe, il ne reste rien du tout de toutes les aumailles. Dans la paroisse d'Éguzon, il s'en est perdu depuis environ Pâques une quantité prodigieuse ». Le même chroniqueur ajoute quelques mois plus tard, que « pour comble de malheur, la maladie des bestiaux nous met dans ce pays-ci [Dun] dans une désolation étrange, car dans les paroisses voisines tirant du côté d'Éguzon, il ne reste point de bêtes à cornes, et on n'y trouve aucun remède ; nous nous attendons à un pareil sort dans cette paroisse. Le 31 octobre, la maladie des bestiaux est dans la paroisse de Crozant » et quelques jours après elle atteint celle de Lafat, toute proche de Dun³¹.

L'épizootie se poursuit les années suivantes ce qui conduit l'intendant de Limoges, de Barberie de Saint Contest, à interdire les foires depuis la fin de 1749 jusqu'au début de 1751 dans la zone de l'élection de Limoges limitrophe du Poitou et du Berry, c'est-à-dire toute la partie occidentale et nord de cette élection³². Cette interdiction des foires provoque « de l'alarme » dans le commerce du bétail qui est fortement perturbé, non seulement localement mais aussi sur le plan national car les autorités parisiennes chargées d'assurer l'approvisionnement de la capitale en viande de boucherie s'inquiètent d'une « disette apparente des bestiaux »³³. D'ailleurs, la peur de la contagion est d'ailleurs telle qu'en décembre 1749, le subdélégué de Bort, ville pourtant située à cent cinquante kilomètres de la zone contaminée, fait installer des barrières sanitaires et fait interdire l'entrée des animaux en Auvergne car une maladie sur les bestiaux « s'est manifestée dans les frontières du Poitou et du Limousin »³⁴. Déjà en septembre 1748, alors qu'une maladie épidémique sur les bêtes à

³⁰ Registre paroissial de Châteauponsac, année 1749, cité par Pascal Roehrig, *Structure foncière et socio-économique d'un bourg rural au milieu du XVIII^e siècle : Bessines-sur-Gartempe*, 1974, p. 74. Les paroisses de Morterolles et de Balledent sont situées en Haute-Vienne. Une autre source, Mallebay de la Mothe, *Plan pour servir à l'histoire du Comté de la Marche*, 1767, p. 118-119, mentionne cette épidémie dans la même région : « Le dernier événement digne de remarque arrivé dans la province de la Basse-Marche, et surtout dans les paroisses qui composent la sénéchaussée de Bellac fut une maladie contagieuse sur les bêtes à cornes ; on ne put trouver aucun remède pour arrêter ses progrès ; elle commença en 1747 et ne finit que sur la fin de 1751 ; elle a ruiné des familles sans nombre et dérangé les autres ».

³¹ S. Dardy, *loc. cit.*, *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 146-149. Éguzon est une paroisse berrichonne limitrophe de la Haute-Marche.

³² *MSSNAC*, 1922-1924, t. 22, p. 16 (pagination spéciale) ; B.N., fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 286, dossier 2999. À la même époque, les intendants du Berry et du Poitou interdisent eux aussi la tenue des foires. L'intendant de Saint Contest avait fait diffuser quelques années auparavant un arrêt du Conseil d'État du Roy du 19 juillet 1746 « qui indique les précautions à prendre contre la maladie épidémique sur les bestiaux (Arch. dép. Hte-Vienne, C 23, 396).

³³ B.N., fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 286, dossier 2 988.

³⁴ Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 C 353.

cornes est signalée aux environs de Tulle, le subdélégué auvergnat le plus proche, celui de Giat, interdit l'introduction en Auvergne des bestiaux venant du Limousin et de la Marche³⁵.

1.4. L'art vétérinaire en Limousin et le rôle de Turgot

A partir du milieu du XVIII^e siècle, l'art vétérinaire commence à se développer en France sous l'impulsion de Claude Bourgelat, lequel fonde à Lyon en 1762 la première école vétérinaire du royaume, suivie d'une seconde qui vit le jour en 1765 à Alfort³⁶. Le Limousin est alors en phase avec cette innovation, extrêmement importante dans une région d'élevage, grâce aux efforts de l'intendant, Anne Robert Jacques Turgot, arrivé à Limoges vers la fin de septembre 1761, qui fut confronté très rapidement à une épizootie.

Turgot à l'œuvre contre les épizooties

Malgré une pratique encore toute proche de celle des guérisseurs, Léonard Laplaigne, évoqué ci-dessus, était sans aucun doute reconnu pour ses talents et l'intendant Turgot lui-même utilise ses services, quelques mois seulement après son arrivée à Limoges, lors de l'épizootie du début de l'année 1762 que ledit Laplaigne soignait avec succès semble-t-il. Ce fut pour l'intendant la première occasion de mettre en œuvre ses talents d'administrateur dans ce domaine. Le 13 mars 1762, il demande à la Société d'Agriculture de Limoges de l'informer « si la maladie qui s'est manifestée sur les bestiaux est contagieuse ». Quelques membres de la société lui répondent « que ce mal n'avait rien d'analogue avec celui de 1745, qui était une véritable peste », ce que dément aussitôt Léonard Laplaigne, lequel, appelé à la rescousse, affirme qu'il s'agit bien d'une maladie contagieuse. Ce sont les informations données par ce guérisseur que Turgot transmet le 22 mars au Contrôleur général avant de l'informer des mesures qu'il a prises « pour arrêter les progrès du mal »³⁷. L'intendant décrit d'abord les symptômes de la maladie et son traitement, sans toutefois nommer Léonard Laplaigne qu'il qualifie malgré tout de « paysan assez intelligent qui traite les bestiaux malades par le moyen de quelques incisions et de quelques breuvages et cataplasmes, en sorte qu'il n'a péri que très peu de bestiaux ». Léonard Laplaigne est envoyé dans les paroisses attaquées, au nombre de quatre seulement, « pour y répandre sa méthode ». En même temps, l'intendant fait rédiger une instruction qui détaille « les procédés les mieux constatés pour la guérison de cette maladie et les meilleures précautions connues pour purifier l'air des lieux infectés et pour obvier à toutes les voies par lesquelles la contagion pourrait se communiquer des animaux

³⁵ Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 C 352.

³⁶ Sur le début de l'art vétérinaire en France et les premières écoles, voir André J. Bourde, *Agronomie et agronomes*, 1967, t. 3, p. 1216-1228.

³⁷ Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 C 359, Lettre de Turgot au contrôleur général, 22 mars 1762. Nous donnons en annexe, p. 574-576, le texte complet de cette lettre qui, à notre connaissance, n'a pas été publiée.

malades aux animaux sains ». Cette instruction n'est cependant diffusée que dans les quatre paroisses où s'est manifestée la maladie car il ne faut pas « alarmer le public », en particulier les paysans qui élèvent des bovins. En effet, « il est un moyen de communication le plus rapide de tous et le plus étendu pour lequel la médecine n'a point de remède, je parle de la précipitation avec laquelle tous les propriétaires d'une paroisse où il y a eu des animaux malades s'empressent de vendre ceux qui leur restent avant que la nouvelle en soit répandue dans le public et de les conduire aux foires d'où ils portent partout la contagion sans qu'on puisse alors l'empêcher ». D'autant plus que dans les foires de Pâques, qui sont proches, se rend une très grande quantité de bestiaux et les animaux malades des paroisses atteintes « y seront conduits de préférence ».

La solution qui paraît la plus efficace à Turgot est d'interdire à tous les animaux sains et malades de sortir des quatre paroisses concernées afin « d'empêcher tout commerce entre les lieux infectés et les lieux voisins ». Pour inciter les habitants de ces paroisses « à se conformer exactement » à cette interdiction, Turgot leur promet « l'exemption totale de capitation », sans en avoir informé au préalable le Contrôleur général, car il fallait agir très rapidement. Pour se justifier auprès de ce dernier, l'intendant lui explique qu'il considère cette exemption comme « une véritable justice qui ne pourra qu'à peine dédommager les habitants de ces malheureuses paroisses de la double perte qu'ils auront faite par la mort des bestiaux que la maladie pourra emporter et par la privation du profit auquel ils devaient s'attendre sur la vente de leurs bestiaux que mon ordonnance interdit ». Ne disposant « d'aucune troupe dans la province », Turgot ajoute qu'il n'a pu faire « établir un cordon de troupes entre les lieux atteints de la contagion et ceux où elle n'est pas encore introduite ». Pour l'intendant, ce sont là les mesures les plus efficaces qui pouvaient être prises. Les suites de cette épizootie sont inconnues, mais le silence des sources à ce sujet laisse supposer que les mesures préconisées par Turgot ont été suffisantes pour enrayer l'épidémie.

L'année suivante, en mars, une autre maladie se répand « dans quelques paroisses de l'élection de Guéret sur les bêtes à cornes ». Turgot diffuse alors un *Avis* destiné aux curés dans lequel il recommande à ceux-ci d'engager « leurs paroissiens à interrompre la communication entre les bestiaux sains et les malades et à visiter exactement soir et matin la langue de tous leurs bestiaux sans exception »³⁸. Cette maladie « ne se manifeste point à l'extérieur, l'animal mange comme à son ordinaire. On la reconnaît par une coupure au-dessus ou au-dessous de la langue, à deux pouces du gosier, les bords de la plaie sont garnis de poils

³⁸ Lettre de Turgot aux curés, 9 mars 1763, accompagnée d'un *Avis*, Arch. dép. H.-V., C 25.

assez longs et qui pénètrent assez avant dans la langue »³⁹. Cette maladie a été traitée dans plusieurs paroisses et le traitement appliqué paraît avoir complètement réussi⁴⁰, comme le soulignent les membres de la Société d'agriculture de Limoges dans leur séance du 9 avril 1763 qui constatent que les effets de cette maladie « n'ont été funestes en aucun lieu »⁴¹.

La formation des vétérinaires limousins

Dans une province où l'élevage constituait la principale ressource économique, l'intendant Turgot reconnaît dès son arrivée en Limousin l'importance de l'enseignement vétérinaire. Ainsi, dès la seconde séance de la Société d'Agriculture à laquelle il assiste, le 19 décembre 1761, il exhorte les membres de cette assemblée d'envoyer à l'école vétérinaire naissante de Lyon⁴² « quelqu'un pour s'instruire dans un art si nécessaire et si ignoré »⁴³. Ceux-ci, dans leur séance du 20 mars 1762, suivent ce conseil et décident qu'il « serait avantageux de chercher, sous le bon plaisir de M. l'intendant, quelque bon sujet qui eut des dispositions » pour l'envoyer suivre les cours de Bourgelat, « aux dépens de la généralité ». Les membres du bureau de Brive de la Société souhaitent faire de même et « proposent de contribuer entre eux à l'envoi d'un élève au cours de l'art vétérinaire établi à Lyon »⁴⁴. Aux cours des années suivantes, l'intendant va jusqu'à créer une école vétérinaire à Limoges, mais son existence fut éphémère (1766 à 1768)⁴⁵. Par la suite, des élèves furent envoyés aux écoles royales vétérinaires d'Alfort et de Lyon.

³⁹ Cette maladie semble être celle étudiée par François Vallat, « Une épizootie méconnue : le « mal de langue » de 1763, *HSR*, n° 20, 2003, p. 79-119. Cette épizootie n'est signalée en Limousin par cet auteur que dans la région d'Ussel, du 18 juin au 13 juillet, où « sur les 139 bovins atteints, traités ou non, il en mourut 34 ; sur 381 porcs et moutons, on en aurait perdu 46 ».

⁴⁰ Ce traitement consiste à « racler la partie cicatrisée de la langue avec une cuillère ou pièce d'argent jusqu'à ce que le sang en sorte, ensuite prendre du vinaigre le plus fort possible, y mêler sel, poivre, beaucoup d'ail et poireaux bien pilés. Frotter avec ce mélange la partie malade et même toute la langue, qu'on lave ensuite avec une cuillerée de vinaigre. On fait cela deux fois par jour jusqu'à guérison. On assure que tous les bestiaux qui ont été traités avec ce remède ont réchappé et qu'il en est mort un grand nombre de ceux auxquels on n'a pas encore eu soin de l'appliquer ». Comme les bestiaux malades mangent comme d'habitude, on peut très bien ne pas s'en apercevoir, aussi il faut « les visiter très exactement matin et soir à la langue ». Il faut aussi séparer les bestiaux sains des malades. Si un animal a été malade dans une étable, il faut « la parfumer en y brûlant du soufre en poudre ou du vinaigre sur une pelle rouge. Il sera bon aussi de laver avec du vinaigre le râtelier où l'animal malade aurait mangé ».

⁴¹ Alfred Leroux, *loc. cit.*, 1891, p. 218-219. Au cours de cette séance, il a été fait lecture de l'instruction de M. de Bourgelat « qui a été imprimée et répandue dans la généralité ». Il s'agit sans doute des *Observations sur la maladie qui a attaqué les bestiaux dans plusieurs provinces de France*, document daté de juin 1763 publié par François Vallat, *loc. cit.*, 2003, p. 117-119. Les membres de la société estiment que les mesures préconisées par le célèbre vétérinaire sont « trop dispendieuses et presque impraticables et que personne n'en avait fait usage. M. de Feytiat a ajouté que cette maladie était beaucoup plus rare qu'on ne pensait ; que la saignée à la jugulaire en était le remède infallible et qu'ayant fait saigner tous les bestiaux de ses étables, aucun n'avait été atteint jusqu'à présent de ces tumeurs sur la langue, qui ont donné tant d'inquiétude ». Ces remarques traduisent un certain désintérêt de la part des membres de la Société d'agriculture à l'encontre des méthodes préconisées par Claude Bourgelat, leur préférant les procédés classiques de l'époque comme la saignée.

⁴² L'école vétérinaire de Lyon, la première créée dans le royaume, ouvrit ses portes en janvier 1762.

⁴³ Alfred Leroux, *loc. cit.*, 1891, p. 196.

⁴⁴ *Ibid.*, 1891, p. 206, séance du 24 avril 1762. Dans la séance du 19 juin 1762, mention de M. l'abbé d'Aubusson qui offre de contribuer de deux louis pour envoyer le nommé La Boissière à Lyon.

⁴⁵ Sur cette école, voir en annexe, p. 577.

Les comptes de capitation de la généralité de Limoges des années 1783 à 1790 gardent la trace de cette formation d'« artistes vétérinaires » limousins⁴⁶. Pour chacune de ces années, trois ou quatre jeunes gens sont formés à Alfort et à Lyon aux frais de la généralité. Les études durent quatre ans. La formation des vétérinaires limousins se poursuit durant l'époque révolutionnaire⁴⁷. Une fois pourvus de leur diplôme, ils viennent s'établir généralement dans la province et les autorités s'efforcent de faciliter leur installation. C'est le cas par exemple de Michel Sabourdy, diplômé d'Alfort, qui se retire en floréal an 6 à Bellac pour exercer l'art vétérinaire. Le ministre de l'Intérieur, dans une lettre adressée aux administrateurs du département de la Haute-Vienne, leur suggère de l'installer « dans le lieu où le bien public exige sa résidence habituelle ». Il demande aussi qu'on lui fasse « un court éloge de sa bonne conduite et de ses talents » en présence de quelques citoyens pour « commencer à lui attirer la considération des propriétaires et des cultivateurs », car « il ne faut rien négliger de ce qui peut contribuer à inspirer la confiance »⁴⁸.

1.5. La grande épizootie de 1774/75

C'est encore une peste qui décime une grande partie du cheptel bovin français en 1774 et 1775. Elle débuta dans la région de Bayonne et elle s'étend à la plus grande partie du royaume, épargnant seulement la Bretagne, la Vendée et une partie de la Normandie⁴⁹. Les pertes en animaux furent très importantes et parfois catastrophiques comme en Béarn où « sur 126 862 têtes de bétail, bœufs, vaches et génisses, 110 966 avaient péri soit 87,4% du troupeau, béarnais ; les pertes furent évaluées à 4 826 445 livres »⁵⁰. La lutte contre cette épizootie fut coordonnée par un médecin de l'université de Paris, Félix Vicq d'Azyr, qui institua pour la première fois « un ensemble cohérent de mesures sanitaires : abattage indemnisé à raison du tiers de la valeur des animaux, désinfection, recensement et isolement »⁵¹. A cette occasion, un grand nombre d'*Arrêts* du Conseil d'État, de *Mémoires*, d'*Instructions* et d'*Avis* fut diffusé dont les archives de l'intendance de Limoges gardent la trace⁵².

⁴⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, C 256, 257.

⁴⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, L 1169.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ François Vallat, *loc. cit.*, 2001, p. 76.

⁵⁰ Christian Desplat, « Institutions et réalités pastorales dans les Pyrénées occidentales françaises à l'époque moderne », dans *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Age et à l'époque moderne*, 1984, p. 321.

⁵¹ François Vallat, *loc. cit.*, 2001, p. 77.

⁵² Parmi la vingtaine de documents concernant l'épizootie de 1774/1775 qui sont conservés aux archives départementales de la Haute-Vienne (C 23, 24, 25, 396, 430), nous citerons : « Avis important par M. Vicq-d'Azyr médecin envoyé par les ordres du Roi. A Condom, 4 janvier 1775 » ; « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant les précautions à prendre pour éviter la communication des maladies épidémiques sur les bestiaux. Du 31 janvier 1774 » ; « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, contenant des dispositions pour arrêter les progrès de la maladie épizootique sur les bestiaux, dans les provinces méridionales du royaume. Du 18 décembre 1774 » ; « Recueil d'observations sur les différentes méthodes proposées pour guérir la maladie épidémique qui attaque les bêtes à cornes ; sur les moyens de la reconnaître partout où elle pourra se manifester ; et sur la manière de désinfecter les étables. Par M. Félix Vicq d'Azyr, médecin envoyé par les ordres du Roi dans les provinces où

Seul l'abbé Legros évoque cette épizootie de 1775. Il mentionne les mesures prises à cette occasion par les autorités : « le 9 janvier 1775, une partie du régiment du Commissaire-général-cavalerie, qui était en garnison à Limoges, partit de cette ville pour se rendre sur les confins de la province du côté du Périgord, afin d'y empêcher la communication des bestiaux à corne de cette dernière province avec ceux du Limousin, parce qu'il règne alors dans le Béarn, la Gascogne et le Périgord, une maladie épizootique qui fait périr toutes les bêtes à cornes de ces provinces. On voulait préserver le Limousin de ce fléau »⁵³.

Dans le courant de janvier la maladie se manifeste dans les environs de Périgueux et de Grignolles, c'est-à-dire « à peu de distance des provinces du Limousin et de l'Angoumois où il se tient des foires considérables de bêtes à cornes »⁵⁴. L'intendant de Limoges, Nicolas d'Aine, prend alors fin janvier et début février 1775 diverses mesures. Par une ordonnance, il interdit les foires se tenant sur la frontière entre le Limousin et le Périgord ainsi que le voiturage à bœufs qui se fait entre ces deux provinces⁵⁵. L'intendant diffuse auprès des habitants des paroisses une instruction dans laquelle il demande à ceux-ci, en plus d'une application stricte des mesures de sécurité sanitaire du moment, d'exercer eux-mêmes une surveillance active afin d'éviter « qu'il ne s'introduise aucun bétail venant des endroits suspects » dans leur paroisse. Les bouchers sont étroitement surveillés : avant de vendre leur viande, ils doivent présenter aux autorités locales « tous les bœufs, veaux ou vaches qu'ils auront achetés et produire les pièces justificatives qui constatent qu'elles ne viennent pas des lieux suspects »⁵⁶. L'intendant demande aussi à ses subdélégués de s'informer des progrès éventuels de la maladie dans leur ressort auprès des officiers de maréchaussée, des syndics des villages, des officiers municipaux des villes et surtout des curés « qui sont souvent plus à portée que qui que ce soit de voir ce qui se passe dans leurs paroisses ». En cas de maladie avérée, il est impératif de faire tuer les animaux atteints et d'enterrer ceux-ci avec leur peau à l'écart des villages et des habitations, dans des fosses profonde de 8 à 10 pieds et de prendre des « précautions pour empêcher qu'on ne puisse approcher de ces fosses ». Pour que cet abattage soit mieux accepté par la population, l'intendant demande aux subdélégués de faire « payer le plus promptement possible au propriétaire le tiers de la valeur des animaux

règne la contagion. A Paris, 18 février 1775 » ; « Observations sur les moyens que l'on peut employer pour préserver les animaux sains de la contagion, et pour en arrêter les progrès », par M. Vicq d'Azyr, 1775 ; « Instruction sur la manière de désinfecter les cuirs des bestiaux morts de l'épizootie, et de les rendre propres à être travaillés dans les tanneries sans y porter la contagion. Par M. Félix Vicq d'Azyr. 6 août 1775 » ; « Instruction sur la manière de désinfecter les étables où il y a eu anciennement des bestiaux atteints de l'épizootie. Par M. Vicq-d'Azyr. 16 janvier 1776 ».

⁵³ Abbé Legros, *Continuation de l'abrégé des Annales*, 1995, p. 51.

⁵⁴ Arch. dép. Hte-Vienne, C 25 : ordonnance de l'intendant de Limoges datée du 24 janvier 1775.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, C 25 : lettre imprimée de l'intendant de Limoges datée du 25 janvier 1775, adressée à *Messieurs les habitants de la paroisse de ...*

sacrifiés, en faisant sentir à ce propriétaire combien cette générosité du Roi est avantageuse pour lui, puisqu'il s'en faut de beaucoup que l'espérance qu'il pourrait avoir de les guérir soit d'un sur vingt, et que le paiement du tiers de la valeur fait beaucoup plus que l'indemnité du sacrifice qu'on exige de lui ». Une attention particulière doit être portée au commerce des cuirs car « rien n'est plus propre à porter la contagion », d'où la nécessité d'enterrer les animaux avec leur peau et de s'assurer « que ces cuirs ne puissent être employés dans le commerce ». Nicolas d'Aine recommande enfin « de préserver les peuples des espérances fausses que pourraient leur donner des charlatans qui, en les aveuglant sur leurs véritables intérêts, les engageraient à cacher les premiers symptômes des maladies de leurs bestiaux. Les expériences les mieux constatées prouvent combien toutes les méthodes curatives sont inutiles. Ces charlatans, en courant de villages en villages, portent la maladie avec leurs habits, occasionnent sans utilité des frais très considérables au peuple, et nuisent aux précautions prises par le gouvernement, qui sont les seules dont on puisse attendre quelque succès »⁵⁷.

La surveillance de la frontière avec le Périgord est renforcée le 13 février par l'envoi de « trois autres compagnies du régiment du Commissaire-général [qui] partent de Limoges pour aller étendre le cordon de troupes qu'on avait formé sur les frontières de la province, du côté du Périgord pour empêcher la communication des bestiaux malades avec les sains. Par les sages précautions qu'on prit, on parvint à empêcher » la maladie de pénétrer en Limousin « ou du moins elle n'y fit pas de grands progrès »⁵⁸. Les mesures d'isolement de la province prises par l'intendant Nicolas d'Aine, en particulier les barrières sanitaires installées en bordure des régions contaminées, se sont donc révélées efficaces⁵⁹.

1.6. Les épizooties après 1775

Jusqu'à la fin du siècle, plusieurs épizooties sont signalées dans la province, mais dès qu'elles se manifestent, des mesures sont rapidement prises par les intendants et par les autorités locales afin d'éviter leur propagation à l'ensemble de la province.

⁵⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, C 25 : *Instruction de Mr. D'Aine, Intendant de Limoges, à Mrs. Ses subdélégués relativement à la maladie des bestiaux. Fait à Paris, 1^{er} février 1775*. Les citations de ce paragraphe sont extraites de cette Instruction, sauf indication contraire.

⁵⁸ Abbé Legros, *op. cit.*, 1995, p. 51-52.

⁵⁹ Durant cette épizootie, les membres des bureaux de Brive et de Limoges de la Société d'agriculture sont restés très discrets. Au bureau de Brive, l'épizootie est évoquée dans la séance du 30 janvier 1775 : « la crainte que la maladie des bestiaux ne gagne jusque dans ce pays, commençant à se répandre, la société a cru qu'il était de son devoir de procurer au public tous les moyens possibles pour se préserver de cette contagion ». Mais ce n'est que près de trois mois plus tard, lors de la séance du 24 avril 1775, qu'il est fait « lecture d'un mémoire sur la maladie actuelle des bêtes à cornes » décrivant les symptômes de la maladie et ses remèdes (Archives municipales de Brive, HH 3, Registre des délibérations de la Société d'Agriculture de Brive). Au même moment, au bureau de Limoges, on pense, mais bien tardivement, que le mieux est de se conformer aux mesures prises par l'intendant car il ne s'est « pas encore trouvé de remède spécifique contre ce mal » (Alfred Leroux, *loc. cit.*, 1891, p. 271, séance du 22 avril 1775).

En juillet 1778, « des chaleurs excessives occasionnent parmi les bêtes à cornes une espèce de maladie connue sous le nom de charbon »⁶⁰. Celle-ci est signalée dans les environs de Saint-Léonard. Dès le 20 juillet, le lieutenant de police de cette ville prend diverses mesures de surveillance et de contrôle du commerce de la viande⁶¹. L'intendant Nicolas d'Aine, diffuse au début du mois d'août un *Avis* détaillant les symptômes de la maladie, les moyens de s'en préserver et les traitements curatifs de celle-ci⁶². En même temps, il interdit par ordonnance les foires dans la région infectée. Mais dès le début du mois de septembre, le mal est conjuré et les foires sont à nouveau autorisées⁶³.

Les mesures que prennent alors les intendants pour combattre les épizooties semblent efficaces. Le responsable des Finances royales, Jacques Necker, ne manque pas de le souligner comme en témoigne cette lettre du 13 septembre 1780 qu'il adresse à l'intendant de la généralité de Moulins, Gueai de Reverseaux : « Je vois avec plaisir que vous m'annoncez en même temps la naissance et la cessation d'une maladie sur les bestiaux qui a donné quelques inquiétudes aux habitants de la Marche. J'approuve fort et vous félicite des précautions que vous avez prises pour arrêter les progrès de cette espèce d'épizootie [...] Continuez à prévenir les suites fâcheuses que pourrait avoir une maladie sur les bestiaux qui, comme vous me le marquez, font la seule richesse du pays »⁶⁴.

Les vétérinaires nouvellement formés dans les écoles d'Alfort et de Lyon sont envoyés dans les zones contaminées dès qu'une maladie se manifeste et leur intervention contribue à limiter la propagation des maladies et à réduire les pertes animales. Ainsi, durant l'été 1783, le sieur Mirat⁶⁵ intervient à « Ussel et dans les environs pour y traiter les bestiaux attaqués d'une maladie contagieuse », alors que le sieur Sazerat, se rend « à Bort et dans les environs » pour la même raison, tandis que le sieur Barjolin traite « une maladie qui s'est déclarée sur les bestiaux » dans plusieurs paroisses de l'élection d'Angoulême⁶⁶. En 1784, François Barjon est envoyé par le subdélégué de son secteur dans quelques paroisses de la région de La Courtine « pour aller y traiter suivant l'art une maladie épidémique qui règne depuis quelque

⁶⁰ Abbé Legros, *op. cit.*, 1995, p. 97.

⁶¹ Arch. dép. Hte-Vienne, B 4234. De la même manière qu'à Saint-Léonard, des mesures visant à surveiller le commerce de la viande sont prises aussi en Ussel en mars 1780 à la suite d'une maladie sur les bêtes à cornes (Fabien Joubert, *Pratiques municipales : le cas d'Ussel de la fin du XVII^e siècle à 1789*, 2004, p. 127).

⁶² *Avis sur la maladie qui attaque les bêtes à cornes dans quelques cantons de la Généralité de Limoges, ses symptômes, les moyens curatifs et préservatifs. Publié et distribué par ordre de M^{sr} l'Intendant*, imprimé à Limoges le 4 août 1778 (Arch. dép. Hte-Vienne, C 24, 25). Cet avis fut publié dans la *Feuille hebdomadaire de la Généralité de Limoges* du 12 août 1778. Le secteur concerné par cette maladie est compris dans un périmètre délimité par les paroisses de Limoges, Saint-Priest-Taurion, Saint-Léonard, Saint-Germain et Pierre-Bufferière (Haute-Vienne).

⁶³ Abbé Legros, *op. cit.*, 1995, p. 99-100.

⁶⁴ Arch. dép. Creuse, C 7.

⁶⁵ Ce chirurgien vétérinaire s'installe rue Boucherie à Limoges d'après la *Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges* du 24 mai 1780.

⁶⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, C 256. Les sieurs Barjolin et Sazerat ont été formés à l'école de Lyon.

temps sur les bêtes à cornes ». Celle-ci lui a paru être « une fièvre charbonneuse », dont quatre vingt bêtes ont déjà été victimes lorsqu'il arrive sur les lieux. Le traitement appliqué par Barjon, qui « a très bien réussi » à ce qu'il affirme, lui a permis de « garantir cent dix bêtes attaquées de la maladie et en a préservé trois cent vingt cinq »⁶⁷. La même année, le sieur Mirat est « à Uzerche sur les ordres de l'intendant pour visiter les chevaux de la poste soupçonnés d'être attaqués de la morve » et en juillet 1785, il traite des bestiaux malades dans la paroisse des Billanges et dans quelques autres qui environnent celle-ci⁶⁸. Dans son rapport final, Mirat mentionne qu'il a traité 168 bêtes à cornes, que 6 sont mortes pendant le traitement et que 76 ont été guéries après application de ce dernier, alors que 22 bêtes sont mortes avant qu'il arrive⁶⁹. Le nombre élevé d'animaux guéris et la faible mortalité d'animaux à partir du moment où le vétérinaire intervient montrent l'efficacité du traitement.

Une autre épidémie survenue en juillet 1793 dans le sud-ouest du département de la Haute-Vienne permet aussi de juger de l'efficacité des thérapies appliquées par les vétérinaires. Une demi-douzaine de communes situées dans le sud-ouest du département de la Haute-Vienne sont touchées par une épizootie qui affecte les bêtes à cornes. Trois « artistes vétérinaires », les sieurs Mirat, Praneuf et Bernard, sont envoyés sur les lieux afin de déterminer les causes de la maladie, de prendre les mesures nécessaires pour éviter sa propagation et pour soigner les animaux malades. Un mémoire est diffusé à cette occasion⁷⁰. Lorsque les vétérinaires arrivent sur les lieux infectés, 366 bêtes ont déjà été victimes de l'épizootie dans les six communes concernées (tabl. 9.1). Leur intervention dure de la fin du mois de juillet jusqu'à début octobre. Les traitements qu'ils appliquent et les « médicaments et drogues » qu'ils utilisent permettent de préserver 1 579 animaux du mal et d'en guérir 2 678, mais ils ne peuvent éviter la mort de 147 d'entre eux⁷¹. L'épizootie paraît enrayée dès la mi-septembre car les diverses municipalités concernées signalent « qu'elle est terminée » et demandent en conséquence le rétablissement des foires qui avaient été interdites dans le secteur contaminé⁷².

⁶⁷ Arch. dép. Creuse : C 7. François Barjon a été formé à l'école d'Alfort.

⁶⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, C 256.

⁶⁹ Arch. dép. Hte-Vienne, C 257.

⁷⁰ *Mémoire adressé à tous les habitants du Département de la Haute-Vienne, sur les accidents qui précèdent et accompagnent le plus ordinairement la cruelle Epizootie qui ravage les communes de Vayres, Saint-Basile, Chéronac, Saint-Mathieu, Marval, Oradour, Cussac, Millaguet, Boubon et autres communes du district de Saint-Junien, et sur les moyens préservatifs et curatifs. A Vayres, juillet 1793* (Arch. dép. Hte-Vienne, L 223, 515).

⁷¹ Arch. dép. H.-V., L 223. Un « état des drogues et médicaments fournis par le citoyen Myrat » s'élève à 6746 livres 10 sols, somme à laquelle il faut ajouter 71 journées de travail du dit vétérinaire. Ces médicaments ont été employés « depuis le 24 juillet 1793 jusqu'au 4 octobre de la même année ». Les sieurs Praneuf et Bernard ont été formés à Alfort.

⁷² Arch. dép. Hte-Vienne, L 223.

**Tableau 9.1 - Bilan de l'action des vétérinaires lors d'une épizootie
qui sévit de juillet à septembre 1793
dans six communes du sud-ouest de la Haute-Vienne**
(les animaux concernés sont tous des bovins, mis à part quelques chevaux)

animaux	Chéronnac	Maisonnais	Oradour/Vayres	St-Bazile	St-Mathieu	Vayres	total
guéris	301	307	554	138	525	853	2 678
préservés	249	104	592	87	98	449	1 579
morts avant le traitement	49	50	72	34	93	68	366
morts au cours du traitement	15	7	30	9	11	75	147

Source : Arch. dép. Hte-Vienne, L 223

Toutes les épizooties des dernières décennies du XVIII^e siècle touchent un territoire restreint. Elles ne s'étendent jamais à la totalité de l'espace provincial. Il semblerait que l'on sache mieux faire face aux maladies animales et que l'on réussisse à en limiter les effets dévastateurs, tant par les mesures que prennent les diverses autorités que par l'action des vétérinaires formés aux écoles d'Alfort et de Lyon.

2. LES CALAMITÉS CLIMATIQUES

L'excès de pluie ou au contraire son insuffisance et la sécheresse qu'elle entraîne est particulièrement néfaste pour l'élevage car ces dérèglements climatiques ont la même conséquence, une moindre production d'herbe et de foin pour les animaux ⁷³. Lorsque cela survient, comme en 1719, « les bestiaux sont en grand danger de mourir de faim par la rareté des fourrages » ⁷⁴.

2.1. Abondance de pluies ... au mauvais moment

L'abondance de pluies au moment de la fenaison, le mois de juin en général, empêche l'herbe de sécher dans les prés lorsqu'elle vient juste d'être coupée, et si l'excès d'humidité se prolonge, elle pourrit sur place. Le foin devient alors inutilisable pour l'alimentation des animaux. Cela se produit par exemple en 1758 à Montaigu-le-Blanc où les « foins ont traîné dans les prés très longtemps à cause de la pluie », celle-ci ayant été « abondante, excessive et continue » ⁷⁵. Mais ce sont surtout les inondations des prés, surtout lorsqu'elles se produisent durant les périodes de récolte du foin, qui sont les plus dévastatrices. Le 5 juin 1777, dans la paroisse de Gorre, « il tomba une pluie si abondante que les ruisseaux qui coulent dans différents lieux de la dite paroisse ont tellement débordé ainsi que la rivière de Gorre où tous ces ruisseaux se rendent, que toutes les prairies ont été submergées, couvertes de sable, de pierres, de boues et de bois, de sorte que les foins de la dite paroisse sont perdus

⁷³ Les animaux sont aussi victimes du froid, de la foudre et des incendies.

⁷⁴ Note du curé de Saint-Martial-le-Mont (Creuse) dans le registre paroissial de 1719, *MSSNAC*, t. 20, 1916/198, p. 324-325.

⁷⁵ Registre paroissial de Montaigu-le-Blanc (Creuse), *MSSNAC*, t. 20, 1916/1920, p. 186.

sans aucune ressource »⁷⁶. Un commissaire aux tailles fut dépêché sur place pour dresser les procès-verbaux des pertes en fourrage. Celles-ci sont évaluées à 4 107 quintaux de foin, soit 2 010 quintaux métriques et elles touchent 52 personnes pour un total de 177 cotes de taille. Près de la moitié de la production annuelle de foin de cette paroisse a été ainsi détruite par cette inondation⁷⁷. Des dégâts semblables dus à une inondation sont signalés dans d'autres paroisses en ce même début du mois de juin 1777⁷⁸. Ces pertes en foin ne sont pas exceptionnelles car des commissaires aux tailles ou des vérificateurs des rôles du vingtième les signalent à diverses reprises dans différentes parties de la province⁷⁹. Outre les inondations, la grêle provoque aussi des dommages aux herbages, comme à Sussac en juin 1777 où une « quantité prodigieuse de grêle a non seulement abattu une partie des blés, mais encore couvert les prairies de sables et de pierres, ce qui leur cause [aux habitants] une perte considérable sur leurs fourrages »⁸⁰.

2.2. Les sécheresses

Malgré son abondante pluviosité, le Limousin a cependant connu des années à déficit hydrique important à l'origine de périodes de sécheresse plus ou moins prolongée durant lesquelles les bestiaux ont des difficultés à se nourrir⁸¹.

Lorsque la sécheresse se prolonge et que le manque de fourrage devient notoire dans les provinces approvisionnant Paris en viande, les autorités chargées de l'approvisionnement de la capitale s'inquiètent. C'est le cas au début du mois de septembre 1767 où le lieutenant général de police de Paris, Sartine, craint que la disette des fourrages en Limousin rende difficile la fourniture de bestiaux par cette province à la capitale. L'intendant Turgot lui

⁷⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, C 238 : « Procès-verbaux de pertes pour le département du moins-imposé ».

⁷⁷ En utilisant un rendement en foin de 20 à 25 quintaux métriques par hectare, rendement moyen de l'époque (cf. p. 354-356), les pertes en foin subies correspondent à une surface d'environ 90 hectares. La paroisse de Gorre (Haute-Vienne), d'une superficie totale de 1 600 hectares, avait environ 10% de sa surface en prés de fauche, soit 160 hectares : le foin détruit lors de cette inondation du 5 juin 1777 représente donc environ la moitié d'une récolte annuelle « normale ».

⁷⁸ C'est le cas par exemple à la Meyze (Haute-Vienne) où l'on estime qu'un tiers du foin est détruit, alors qu'à Saint-Jean-Ligoure et à Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne), les pertes en foin atteignent les trois quarts de la récolte « normale » et que les prés sont ensablés (Arch. dép. Hte-Vienne, C 238).

⁷⁹ En 1765 par exemple, dans un *État* adressé à l'intendant Turgot, un commissaire aux tailles signale que la paroisse de la Meyze « est arrosée par divers petits ruisseaux [ce] qui occasionnent souvent du dégât aux prairies, surtout lorsque les pluies sont fréquentes » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118). En 1780, le rôle du vingtième de la paroisse de Saint-Jean-Ligoure souligne que « le terrain est souvent dégradé par les ravines et les inondations des deux rivières qui entraînent les terres et sablent les prés, ce qui fait que les propriétaires sont exposés à des frais considérables pour réparer et cultiver leurs fonds ainsi dégradés » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 189). A Châteauneuf (Haute-Vienne) par exemple, la rivière Combade « par ses débordements cause de grands dommages aux prés riverains » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118, *Mémoire* d'un commissaire aux tailles, 1762). A Meyssac (Corrèze), les prairies qui environnent la ville sont « susceptibles d'être très souvent sablées par le débordement d'un ruisseau qui les arrose » Arch. dép. Hte-Vienne, C 120, *Mémoire* d'un commissaire aux tailles, 1765). A Solignac (Haute-Vienne), « les prés se trouvent souvent ensablés et dégradés par la rivière [la Briance] de même que les autres possessions par les inondations de cette rivière » ainsi que par les « ravins qui tombent des environs », car le pays « est montagneux et escarpé » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 190, Rôle du vingtième de Solignac, 1777).

⁸⁰ Arch. dép. Haute-Vienne, C 238. Sussac (Haute-Vienne).

⁸¹ A Montaigut-le-Blanc (Creuse) par exemple, 1760 est une « année extrêmement sèche » donnant peu de foin ; aussi « les bestiaux souffrent l'été, la faim, la soif » (Registre paroissial de Montaigut-le-Blanc, *MSSNAC*, t. 20, 1916/1920, p. 185-186).

confirme que « la rareté des fourrages en Limousin n'est que trop réelle car la gelée de la semaine sainte avait déjà beaucoup fait de tort aux prairies et la sécheresse extrême qui a régné depuis a beaucoup augmenté le mal. Quelques jours de pluie qui ont suivi la coupe des foins ont d'abord fait pousser assez bien la seconde herbe, mais la sécheresse est revenue trop vite pour que cette ressource ait pu être abondante ». Mais Turgot rassure le lieutenant général en l'informant qu'il existe un palliatif au manque de foin, c'est-à-dire les raves, dont on engraisse les bovins. Grâce à « cette espèce de fourrage artificiel », dont la récolte est généralement bonne, la fourniture de bœufs d'engrais à la capitale par le Limousin ne devrait pas être perturbée ⁸².

La sécheresse la plus grave du XVIII^e siècle par son ampleur et par son intensité est celle de l'année 1785.

2.3. La sécheresse du siècle : 1785

Cette calamité est restée marquée dans les annales comme la sécheresse du siècle, car elle a frappé simultanément des provinces où l'élevage était largement développée comme l'Agenais, l'Anjou, l'Auvergne, la Basse-Normandie, la Bourgogne, la Bretagne, le Limousin, le Maine, le Périgord, le Poitou et la Touraine ⁸³. Mais elle a touché aussi la Beauce et la Champagne alors que l'Alsace ⁸⁴, le Languedoc ⁸⁵ et le Vivarais ⁸⁶ ont été épargnées. Ce sont donc surtout la façade atlantique du royaume et les régions centrales du pays qui ont été touchées.

Naissance et déroulement de la calamité

En Limousin, une douzaine de chroniques différentes, concernant des secteurs dispersés géographiquement dans la province, relatent cette sécheresse de 1785 ⁸⁷. Ce nombre élevé de chroniqueurs est à lui seul révélateur de l'importance de cette calamité ⁸⁸. La conjonction de deux phénomènes, absence de pluies et vent continu, est à l'origine de la sécheresse et explique son intensité : « Le violent vent de nord qui s'était levé vers le 12 mars continua toujours à souffler presque sans interruption jusqu'au 30 avril, et dans tout ce temps-là il ne

⁸² Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot*, t. 2, 1914, p. 678-679.

⁸³ Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français*, 2005, p. 73-75.

⁸⁴ Jean-Michel Boehler, *Une société rurale en milieu rhénan : la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, 1995, p. 90 : l'auteur ne mentionne pour le XVIII^e siècle qu'une période chaude ou sèche qui s'étend de 1777 à 1783.

⁸⁵ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les paysans du Languedoc*, 1966, qui a longuement étudié le climat et ses conséquences dans cette province, ne mentionne pas de sécheresse en 1785 : c'est au contraire la période 1778-1784 qui a été sèche en Languedoc.

⁸⁶ Alain Molinier, *Stagnations et croissance. Le Vivarais aux XVII^e - XVIII^e siècles*, 1985, p. 20-21 : les seules sécheresses mentionnées sont celles de 1754 et de 1771.

⁸⁷ Jean Pierre Delhoume, *Chronique des temps de misère en Limousin. XVII^e et XVIII^e siècles*, 2003, p. 98-101.

⁸⁸ Plus l'étendue et l'intensité d'un fléau sont grandes, plus les chroniqueurs sont nombreux : sur les cinquante sécheresses signalées en Limousin au cours des XVII^e et XVIII^e siècles (*op. cit.* note précédente), toutes sauf deux ne sont décrites à chaque fois que par un seul chroniqueur et tout au plus en quelques mots.

tomba que très peu de pluie, en sorte que les prés furent totalement desséchés ». Les mêmes conditions climatiques se prolongèrent de sorte que le 24 juin, le vent était toujours là « et il n'était pas encore tombé une goutte de pluie. Au contraire, en ce jour, le vent de nord-ouest se réveilla plus fort qu'auparavant ». Malgré force processions et prières publiques, « le vent se soutint toujours ainsi que la sécheresse ». Ce n'est que le 29 juin, « vers trois heures du matin [qu'il] plut beaucoup pendant environ une heure ; et aussi pendant une demi-heure vers trois heures du soir ; mais il n'y eut plus de pluie jusqu'au 5 juillet, vers dix heures du soir, qu'il plut un peu, ainsi que la nuit du 6 au 7. Mais ce ne fut que quelques nuages passagers, qui n'humectèrent pas assez la terre. Il ne plut plus jusqu'au 20 »⁸⁹. Cette période quasiment sans pluie a donc duré quatre mois consécutifs, de la mi-mars à la mi-juillet⁹⁰. Certains chroniqueurs la prolongent jusqu'en août ou novembre et même décembre, ce qui est certainement exagéré⁹¹.

Conséquences

La principale est la disette de fourrages car la sécheresse survient au printemps et au début de l'été. L'abreuvement du bétail est rendu difficile par suite du tarissement des sources, de l'assèchement des étangs et d'un niveau des cours d'eau au plus bas⁹². La très mauvaise récolte de foin entraîne l'augmentation immédiate de son prix. Alors que ce dernier ne dépasse pas deux livres le quintal en année courante, il atteint jusqu'à dix et douze livres au maximum de la disette⁹³. Cette inflation du prix du foin oblige l'autorité administrative à prendre des mesures. Un arrêt du Parlement de Paris du 19 juillet 1785 « fait défense à qui que ce soit de faire aucun achat en foin, paille et autres fourrages au-delà de la quantité nécessaire à chacun, sous peine de 100 livres d'amende »⁹⁴. De plus, tous ceux qui ont du

⁸⁹ Cette succincte chronique de la sécheresse d'après l'abbé Legros, *op. cit.*, 1995, p. 187, 190-191, 194-196.

⁹⁰ C'est à peu près la période et la durée que l'on rencontre dans les autres provinces françaises : de la mi-février à la fin mai en Basse-Normandie, de mars à août dans le Maine et d'avril à juin en Bourgogne par exemple.

⁹¹ Les curés de Burgnac et du Vigen font durer cette sécheresse « depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août », période durant laquelle « il n'a pas tombé une goutte d'eau ». En Haute-Marche, à Lavaufanche, elle a « commencé dès les premiers jours de mars et a duré environ 8 à 9 mois consécutifs, presque jusqu'à Noël », alors qu'à la Brionne cette « sécheresse constante a duré depuis le mois de mai jusqu'au mois de novembre ».

⁹² Le curé de Thouron (Haute-Vienne) note que « les sources ont presque tari entièrement et il n'y a eu que très peu de fourrages » (*BSAHL*, 1893, t. 40, p. 503-504). A Lavaufanche (Creuse), « tous les étangs qui aboutissaient aux moulins ont été vidés, les rivières les plus considérables de ce pays ont perdu leur cours, les sources étaient très faibles [...] on a été obligé de faire moudre [les grains] à force de bras » (*MSSNAC*, 1916, t. 20, p. 176-177).

⁹³ Au Vigen (Haute-Vienne), « le foin qui valait auparavant 40 sols le quintal monta jusqu'à 12 livres » (A. Demartial, *BSAHL*, 1908, t. 58, p. 237). A Burgnac (Haute-Vienne), « le foin s'est vendu 10 livres le quintal pris au pré » (Jacques Decanter, *BSAHL*, 1968, t. 95, p. 292). En Haute-Marche, le prix maximum donné par les curés de Bord-Saint-Georges, de la Chaussade, de Gouzon et des Mars, est compris entre 6 et 10 livres le quintal, alors que celui de la Brionne annonce « qu'il s'est vendu jusqu'à 24 livres » (Jean Pierre Delhoume, *op. cit.*, 2003, p. 100). Tous ces prix sont ceux d'un quintal de 100 livres pesantes (48,9 kg). L'augmentation du prix du foin dans les autres provinces est semblable à celle du Limousin : en Touraine par exemple, il atteint 5 à 6 fois le prix d'une année commune (Brigitte Maillard, *Les campagnes de Touraine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 217-218).

⁹⁴ Cet arrêt du Parlement est lu par le curé de Thouron (Haute-Vienne) à l'issue de la messe paroissiale, le 19 août 1785 (*Archives historiques du Limousin*, 1890, t. II, p. 468).

fouillage doivent le faire taxer par les juges de leur lieu de résidence et ils ne peuvent le vendre hors de leur paroisse sans l'autorisation de ceux-ci.

Pour pallier le manque de foin, on fait manger de la paille aux animaux, même celle provenant des toitures et des paillasses servant de matelas, ainsi que diverses plantes susceptibles d'être consommées comme le lierre, les feuilles d'orme, de chêne, de vignes, les ajoncs et les genêts. Dans la *Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges*, on s'interroge en septembre 1785 pour savoir si « en cette année de disette des fourrages, la fougère est ou non une nourriture bonne et saine pour les bestiaux »⁹⁵. Ce n'est que dans sa séance du 20 novembre 1785, c'est-à-dire bien tardivement, que les membres de la Société d'agriculture de Limoges évoquent cette question : tout en reconnaissant que la fougère est un mauvais fourrage, ils considèrent qu'elle peut devenir « une nourriture sans inconvénient pour les bestiaux » à condition de la faire consommer hachée avec de la paille⁹⁶.

Alors que la mortalité des bestiaux est très importante dans diverses provinces lors de cette sécheresse⁹⁷, divers éléments donnent à penser que ce fut moins le cas en Limousin. Les chroniques ne mentionnent pas de pertes notables d'animaux⁹⁸. Les comptabilités d'exploitations agricoles ne révèlent pas non plus une mortalité animale exceptionnelle cette année-là⁹⁹. Le moins-imposé, c'est-à-dire le dégrèvement fiscal sur le brevet de la taille qu'accordait chaque année le roi aux communautés frappées par des calamités, dont les pertes de bestiaux, accreditte l'hypothèse qu'en Limousin la mortalité animale fut moins forte que celle constatée dans certaines autres provinces lors de cette sécheresse. En effet, des pertes d'animaux très supérieures à la normale en 1785 n'auraient pas manqué de se répercuter sur le moins-imposé total de 1786 en le faisant fortement augmenter¹⁰⁰. Or, ce dernier reste semblable à celui des années antérieures (fig. 9.1), ce qui conforte l'hypothèse d'une année 1785 n'ayant pas été particulièrement calamiteuse pour le bétail¹⁰¹.

⁹⁵ Abbé Legros, *op. cit.*, 1995, p. 198-199.

⁹⁶ Alfred Leroux, « Nouveaux extraits du registre des assemblées de la société d'agriculture de Limoges (1759-1785) », *Archives historiques du Limousin*, 1891, t. III, p. 297.

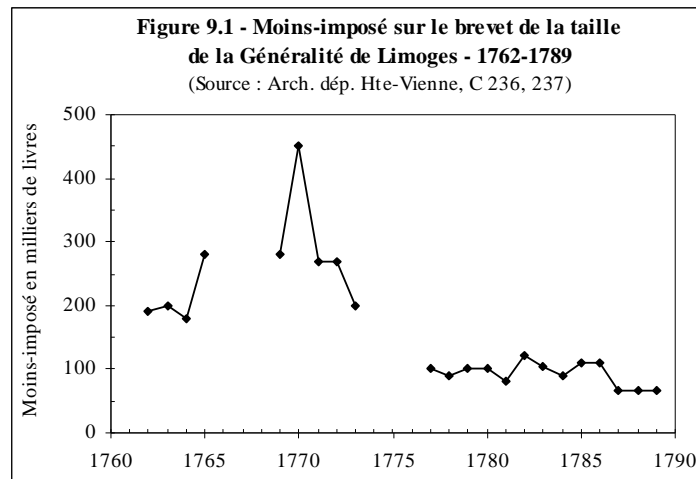
⁹⁷ En Anjou par exemple, « les bêtes meurent par milliers faute de nourriture [...] le nombre des bœufs employés aux labours est si considérablement diminué qu'il n'en reste pas le tiers de ce qu'il faut pour l'exploitation des terres » (François Lebrun, *Les hommes et la mort en Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles*, 1971, p. 115-116). Cette mortalité est parfois accentuée par une épizootie, comme en Poitou (Pierre Massé, *Varennes et ses maîtres*, 1956, p. 52) et en Bourgogne où les bêtes, si elles ne meurent pas de faim, c'est de maladie qu'elles sont emportées (Pierre de Saint-Jacob, *Les paysans de la Bourgogne du nord au dernier siècle de l'Ancien Régime*, 1995 [1960], p. 478-479).

⁹⁸ Il n'y a que le curé de Thouron (Haute-Vienne) qui signale que « la plupart des particuliers ont été obligés d'abandonner leurs bestiaux », sans préciser toutefois de quelle manière (*BSAHL*, 1893, t. 40, p. 503).

⁹⁹ Voir la note 80, p. 312.

¹⁰⁰ C'est ce qui se produit lorsque une grave calamité frappe la province, comme par exemple lors des années 1769 à 1771 qui correspondent à des années de sous-production de céréales par suite des aléas climatiques et pour lesquelles le moins-imposé a très fortement augmenté. A noter que les pertes dues aux diverses calamités d'une année donnée sont prises en compte l'année suivante lors du calcul du moins-imposé.

¹⁰¹ Arch. dép. Hte-Vienne, C 236, 237, 241.



Deux facteurs ont très certainement contribué à limiter les pertes de bestiaux durant cette sécheresse. Tout d'abord, l'irrigation des prés de fauche qui a permis de pallier en partie l'insuffisance de pluies ¹⁰². Ensuite, une bonne production de regain en août et en septembre ainsi qu'une abondante récolte de raves à l'automne ont procuré une importante quantité de nourriture animale évitant aux éleveurs d'avoir à se séparer de leurs bestiaux ou de les perdre ¹⁰³. Grâce à la diversité des productions fourragères et à leur étalement dans le temps, le cheptel limousin a ainsi moins souffert que dans certaines autres provinces du royaume.

Réaction des diverses autorités face à la calamité

La « très forte émotion dans le royaume » que provoque cette sécheresse de 1785 contraint le pouvoir royal « à faire quelque chose » ¹⁰⁴. Cela se manifesta surtout par des actions incitatives proposées par l'autorité politique. Ainsi, un *Avis aux cultivateurs sur les moyens de suppléer à la disette de fourrages*, publié par ordre du roi, fut distribué dans les provinces. A côté de moyens de fortune indiqués aux cultivateurs, d'autres solutions pour pallier le manque de fourrage s'écartaient notablement des méthodes traditionnelles. Un chapitre était ainsi intitulé : « Parti qu'on peut tirer des terres en jachère, en y cultivant orge, seigle, avoine, sarrasin, vesces, lentilles, fèves, non pour le fruit, mais pour l'herbe ». Cet *Avis* préconisait aussi la création de prairies artificielles par « le besoin présent » qu'on en avait, car « cette culture ne paraît pas être répandue et il est bien à désirer qu'elle se propage ». Le même *Avis* demandait aussi de s'affranchir des traditions ancestrales comme « le dessolement ou assujettissent des terres à telle ou telle espèce de culture », car « les circonstances

¹⁰² Au sujet de cette technique d'irrigation, voir p. 360-361.

¹⁰³ Le curé de Saint-Ybard (Corrèze) note en 1785 : « Le regain fut très abondant. On fit des raves en quantité » (*BSLSAC*, 1901, t. 23, p. 443). Celui de Lavaufanche (Creuse) indique pour la même année « qu'il y a eu beaucoup de raves, ce qui a dédommagé du manque de foin » (*MSSNAC*, 1916, t. 20, p. 177).

¹⁰⁴ D'après Octave Festy, *L'agriculture pendant la Révolution française. Les conditions de production et de récolte des céréales. Étude d'histoire économique. 1789-1795*, 1947, p. 53.

présentes » demandent « de lever ces entraves, si préjudiciables aux progrès de l'agriculture ». Enfin, il conseillait le parcage des moutons et autres bestiaux pour l'engraissement des terres. Une autre recommandation du pouvoir royal fut d'inciter à la culture des *turneps*, qui ne sont pas autre chose que les raves que l'on cultive depuis des siècles en Limousin. Les autorités firent distribuer gratuitement aux habitants des campagnes des graines de cette plante avec une *Instruction* expliquant la manière de la cultiver ¹⁰⁵.

La réaction bien tardive de l'État s'est révélée insuffisante pour enrayer la calamité. L'*Avis aux cultivateurs* est un arrêt du Conseil daté du 17 mai et donc sa diffusion effective n'a eu lieu, au mieux, qu'en juin, c'est-à-dire trop tardivement ¹⁰⁶. De plus, les moyens proposés n'étaient pas adaptés. En ce qui concerne les graines de rave par exemple, elles furent distribuées souvent trop tard, dans des provinces où leur méthode de culture était totalement ignorée. Aussi, ces envois de graines ne furent bien souvent d'aucune utilité. Quant aux autres méthodes préconisées par les autorités comme les prairies artificielles et l'utilisation de la jachère, elles ne pouvaient donner des résultats immédiats. En fait, cette calamité a été pour le pouvoir royal une occasion de propager les idées nouvelles en matière d'agriculture - utilisation de la jachère, création de prairies artificielles, culture des raves - méthodes préconisées depuis le milieu du XVIII^e siècle par les agronomes dans le but d'améliorer les techniques agricoles et d'augmenter les rendements et le volume des récoltes de grains. En définitive, les autorités ont utilisé la sécheresse comme prétexte pour vulgariser ces méthodes nouvelles afin de les faire adopter plus massivement par les cultivateurs, jusque là réticents à ces nouveautés.

3. LES LOUPS

Les loups sont partout présents en France durant l'époque moderne, commettant de grands ravages parmi les hommes ¹⁰⁷ mais aussi sur les animaux ruraux. Ils peuvent dévaster des troupeaux entiers d'ovins : « un seul loup peut égorger quatre-vingt moutons pour n'en emporter qu'un seul ou même pas du tout » ¹⁰⁸. Les loups s'attaquent aussi aux chevaux et aux bovins. Il a été calculé qu'un loup adulte en liberté consomme en moyenne 23 grosses proies

¹⁰⁵ *Instruction sur la culture des Turneps ou gros Navets*. Imprimée par ordre du Roi, A Paris, de l'imprimerie royale, 1785. (Arch. dép. Hte-Vienne, C 10). Cette instruction s'est très certainement inspirée en partie d'un document limousin de huit pages manuscrites intitulé *Mémoire instructif sur la culture de la grosse rave, nommée communément Rabirole* (Arch. dép. Hte-Vienne, C 10, 697), car les deux textes présentent de grandes similitudes. Voir ces deux documents en annexe, p. 557-561.

¹⁰⁶ Cet *Avis aux cultivateurs* fut publié dans la *Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges* dans les numéros datés des 6, 13, 20 et 27 juillet et 3, 10 et 17 août 1785. Il avait été précédé dans le numéro du 29 juin d'un document indiquant des « Moyens pour suppléer au manque de foin ».

¹⁰⁷ Jean-Marc Moriceau, *Histoire du méchant loup. 3 000 attaques sur l'homme en France. XV^e-XX^e siècle*, 2007, 623 p.

¹⁰⁸ Alain Molinier et Nicole Molinier-Meyer, « Environnement et histoire : les loups et l'homme en France », *RHMC*, t. 28, 1981, p. 226.

chaque année selon la gamme d'animaux suivante : 18 ovins, 1,5 cheval, 3 veaux et 0,5 bovin¹⁰⁹. Si les bestiaux constituent la proie favorite des loups, les enfants et les femmes, qui sont généralement chargés de la garde des troupeaux, sont eux aussi les victimes de ces « malbêtes ».

Lors de creux démographiques pour l'homme, conséquences de calamités naturelles ou de guerres, le nombre de loups augmente de manière significative en France¹¹⁰. Les dernières années du XVII^e siècle, période de crises alimentaires, de famine et de misère, correspondent à l'une de ces recrudescences soudaines du nombre des loups, ce dont témoignent diverses chroniques limousines. En 1694, du côté de Faux, dans la *Montagne*, « il est sorti une bête faite en guise de renard et de la même grandeur, qui mangeait les gens, mais surtout les petits enfants jusqu'à l'âge de quinze à dix-huit ans. Remarque qui doit faire prendre garde un chacun à soi »¹¹¹. En 1698, « il est sorti une bête de la grandeur d'un grand loup tout rouge qui dévore le monde, grands et petits, du coté de S^t Léonard et de Bujaleuf, et les loups s'attroupent qui font de grands ravages aux bestiaux. Tout cela est de méchantes marques et les dits loups n'appréhendent pas le monde quoiqu'ils soient en armes »¹¹². Cette année-là, le 25 novembre, « la mâle bête mangea une fille du village de Bord dans les prés qui sont entre le dit village et celui du Ménérol. Cette cruelle bête a dévoré plusieurs bergers et bergères dans les paroisses de notre voisinage ; cette bête ressemble le loup et porte plus beau, la peau plus fine et le corps plus grand, elle a le poitrail blanc et la peau rayée de même couleur, elle ne paraît que le jour et ne mange aucun bétail »¹¹³. En 1699, à Blessac, Madeleine Bouissant, âgée de 12 ans, « fut dévorée par la malbête », à Vallière, « douze enfants ou femmes auraient été tués par une bête inconnue qui aurait en outre blessé un grand nombre de femmes »¹¹⁴ et à Royère-de-Vassivière, c'est Marie Bourdeau, âgée de 12 ans, qui est « dévorée en partie par le loup en gardant les moutons »¹¹⁵. Il existe bien des « méthodes » pour se protéger du loup mais les exemples précédents montrent qu'elles n'étaient pas infaillibles¹¹⁶.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 227. D'après des travaux scientifiques contemporains (D. L. Metch, 1970, et E. Pulliainen, 1965) qui ont évalués les rations alimentaires des loups adultes en liberté.

¹¹⁰ Alain Molinier et Nicole Molinier-Meyer, *loc. cit.*, p. 237-239.

¹¹¹ « Registre domestique de Léonard Masgimel, de Millevaches, (1684-1722) », *BSHAC*, t. 49, 1927, p. 96. Georges Nétange, « Les Malbêtes », *MSSNAC*, t. 21, 1919-21, p. XLVIII, place ce même événement en 1699. Faux est en Creuse.

¹¹² « Registre domestique de Léonard Masgimel, de Millevaches, (1684-1722) », *BSHAC*, t. 49, p. 96. Saint-Léonard et Bujaleuf sont en Haute-Vienne.

¹¹³ Registre paroissial de Saint-Laurent-les-Eglises (Haute-Vienne), *D'Onté Ses ?*, n° 51, 1990, p. 44. Communication de Isabelle Rivet. Bord est situé dans la paroisse du Chatenet-en-Dognon, Ménérol dans celle de Saint-Martin-Sainte-Catherine

¹¹⁴ Georges Nétange, « Les Malbêtes », *MSSNAC*, t. 21, 1919-21, p. XLIV. Blessac et Vallière sont en Creuse.

¹¹⁵ Arch. dép. Creuse, 143 E dépôt, GG 4 : communication personnelle de Jean-Marc Moriceau. Royère est en Creuse.

¹¹⁶ La méthode de Léonard Masgimel, un paysan de la *Montagne* limousine connaisseur de nombreux « secrets » pour guérir le bétail, consiste à « faire dire une messe tous les ans par un prêtre fort pieux à l'intention de Saint-Antoine, lequel a un grand pouvoir sur les loups pour la conservation du bétail d'une maison et avoir bonne intention à l'honneur de ce saint ». Après cette messe, on verra alors « que les loups n'ont aucun pouvoir sur le bétail » (« Registre domestique de Léonard Masgimel de Millevaches (1684-1722) », *BSHAC*, t. 49, 1927, p. 99).

L'imaginaire avait d'ailleurs parfois tendance à transformer les loups en êtres surnaturels. Ainsi, en 1698, dans la région de Saint-Vaury, « il courrait des bêtes qui dévoraient les gens ; on faisait nombre de plus de cent personnes mangées ou blessées dans les paroisses voisines de cinq ou six lieues à la ronde ; on les tirait et on les blessait sans pouvoir les tuer, ce qui faisait croire au peuple que c'était des sorciers ; mais les plus censés dirent que c'était de véritables bêtes et qu'on nommait panthères. Elles étaient plus grosses que des loups, la tête fort grosse, les oreilles courtes, une collerette blanche, plus rouge que ne sont les loups, la queue grosse et touffue, la patte large et de grands ongles, à ce que disaient ceux qui les avaient vues »¹¹⁷. Après des années 1690 qui voient les loups très actifs en Limousin, les chroniques deviennent assez laconiques. Mais ces prédateurs sont toujours présents dans la province¹¹⁸.

Aux animaux ruraux dévorés par le loup s'ajoutent ceux qui meurent enragés à la suite de ses morsures. Un seul loup enragé peut en effet « faire périr une soixantaine de gros animaux d'élevage ainsi distribués : 45 ovins, 8 veaux, 5 chevaux, 2 bœufs ou vaches »¹¹⁹. Quelques uns de ces loups enragés sont signalés en Limousin au cours du XVIII^e siècle. Hommes et animaux ruraux en sont les victimes, comme ce 30 mai 1773 à Sardent où « un loup enragé après avoir parcouru plusieurs paroisses voisines et mordu plusieurs personnes et bestiaux, vint à la Rebeyrolle [...], se jeta avec fureur sur les agneaux que gardait auprès des granges dudit village Léonarde Martin, l'arracha de dessus un châtaignier où elle tâchait de grimper pour éviter sa fureur, la déchira à belles dents [...]. Ayant continué ses ravages » dans trois paroisses voisines, l'animal enragé « fut tué sur les six heures du soir le même jour »¹²⁰.

L'omniprésence du loup oblige les paysans à enfermer leurs animaux pour la nuit, comme le remarque Arthur Young au sujet des chevaux qui « pâturent toute la journée, mais la nuit, ils rentrent à l'écurie, à cause des loups, si nombreux qu'ils constituent un vrai fléau pour la population »¹²¹. Le risque de voir les loups ravager les troupeaux est permanent, aussi des battues sont organisées régulièrement au cours du XVIII^e siècle pour détruire ces

¹¹⁷ Georges Nétange, « Les Malbêtes », *MSSNAC*, t. 21, 1919-21, p. XLV. Registre paroissial de Saint-Vaury (Creuse).

¹¹⁸ A Saint-Vaury, le registre paroissial mentionne qu'il courrait en 1712 « des malbêtes faites comme des loups qui dévoraient les enfants et s'attaquaient aux grandes personnes qui avaient souvent de la peine à s'en défendre » ; le 4 janvier 1713, le même document porte la mention du décès d'un enfant de 8 ans « tué par une malbête faite comme un loup » (Georges Nétange, « Les malbêtes », *MSSNAC*, t. 21, 1919-1921, p. XLV, XLVII).

¹¹⁹ Alain Molinier et Nicole Molinier-Meyer, *loc. cit.*, p. 227, d'après Delisle de Moncel, *Méthodes et projet pour parvenir à la destruction du loup*, 1768.

¹²⁰ « Morte de la rage (Sardent, 1773) », *MSSNAC*, t. 45, 1993, p. 169-170. D'après le registre paroissial de Sardent (Creuse). En octobre 1785, à Espagnac (Corrèze), c'est un « loup rageux, fort gros, qui ravageait les troupeaux depuis longtemps et qui en voulait même aux hommes » qui fut abattu (Arch. dép. Hte-Vienne, C 265). Près de la forêt du Défant (Haute-Vienne), c'est une louve qualifiée d'enragée qui fut tuée en octobre 1788. Elle « avait mordu deux filles, renversé une bergère dans un fossé, mordu trois bœufs et plusieurs cochons et se jetait sur tout ce qu'elle trouvait en son chemin, ne fuyant ni devant les hommes ni devant les chiens » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 266).

¹²¹ Arthur Young, *Voyages en France*, 1931, p. 99.

prédateurs. L'autorité royale favorisa d'ailleurs la destruction des loups en accordant des gratifications, modulables selon le type d'animal tué : 18 livres pour une louve, 15 livres pour un loup et 3 livres pour un louveteau. Les archives de l'intendance de Limoges conservent la trace de cette chasse aux loups pour quelques années de la décennie 1780¹²² (tabl. 9.2).

**Tableau 9.2 - Nombre de loups tués
en Basse-Marche, Haut et
Bas-Limousin de 1785 à 1789**

	loups	louves	louveteaux
1785	44	45	213
1787	53	47	190
1788	62	55	199
1789	60	63	211

Source : Arch. dép. Hte-Vienne, C 265, 266

Les divers procès-verbaux établis à la suite de ces battues montrent que le loup est présent dans tous les secteurs de la généralité. Il est cependant plus abondant dans certains secteurs, en particulier dans les subdélégations de Bellac, Bort, Bourganeuf, Brive, Châlus, Limoges, Saint-Yrieix, Treignac et Tulle¹²³. Parfois, c'est « un loup d'une grandeur prodigieuse » qui est tué comme celui abattu le 31 janvier 1789 dans la subdélégation d'Eymoutiers. Quelques procès-verbaux de destruction de loups évoquent les victimes animales des prédateurs, lesquelles sont toujours des ovins et c'est souvent alors qu'il est surpris en train de poursuivre ou « de s'attaquer à des brebis » que le loup est tué. Même les louveteaux s'attaquent au bétail comme ces « trois petits loups qui commençaient à faire ravage. Ils avaient déjà enlevé un petit agneau qu'ils mangeaient » lorsqu'ils furent tués¹²⁴. Le loup n'hésite pas à s'introduire jusque dans les bâtiments comme cette « bête sauvage » tuée en août 1787 dans une étable d'un village de la paroisse de Saint-Vaury et qui fait « de grands ravages sur les jeunes bêtes à cornes et de plus grands encore sur les moutons et brebis de la dite paroisse et autres voisines »¹²⁵.

La statistique ci-dessus du nombre de loups adultes tués en Limousin durant les années 1785 à 1789 (tabl. 9.2) atteste qu'à la fin de l'Ancien Régime, le loup était très présent dans la province¹²⁶, ce qui dans ce pays d'élevage constitue un risque important pour le bétail.

¹²² Arch. dép. Hte-Vienne, C 265, 266. Ces documents énumèrent les gratifications accordées et le type des animaux qui ont été tués au cours des années 1785 à 1789 (sauf 1786, données incomplètes) pour chacune des subdélégations composant la généralité de Limoges, y compris celles de l'Angoumois. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans le tableau 10.2.

¹²³ Dans la subdélégation de Châlus par exemple, 24 loups sont tués en 1785, 19 en 1787, 41 en 1788 et 31 en 1789. Dans la subdélégation de Brive les animaux abattus sont respectivement de 15, 28, 31 et 17, dans celle de Limoges de 33, 42, 37 et 42 et dans celle de Tulle de 31, 24, 24 et 29.

¹²⁴ Arch. Dép. Hte-Vienne, C 266.

¹²⁵ Arch. Dép. Hte-Vienne, C 265.

¹²⁶ En 1797, pour l'ensemble des 83 départements français d'alors, 1 844 loups adultes ont été tués, soit une moyenne annuelle de 22 loups par département (Alain Molinier et Nicole Molinier-Meyer, *loc. cit.*, p. 236). À titre de comparaison, de 1785 à 1789, ce sont 106 loups qui sont tués chaque année dans l'ensemble de la Basse-Marche, du Haut et du Bas-Limousin

4. CONCLUSION

En l'absence de chiffres précis concernant les pertes d'animaux, il est difficile de juger de l'incidence des épizooties sur le cheptel au cours du XVIII^e siècle en Limousin. Les différents mémoires et chroniques de l'époque ne mentionnent aucune mortalité animale importante durant le siècle dans la province, ce que confirment les comptabilités d'exploitations agricoles. Nous savons que la population bovine a augmenté de manière significative au cours des décennies qui ont précédé la Révolution en liaison avec un important couchage en herbe durant cette période, ce qui est un autre indice d'une non-mortalité animale excessive. Ces éléments s'accordent pour montrer que les épizooties n'ont pas frappé durement le cheptel limousin durant le XVIII^e siècle ¹²⁷, tout au moins en ce qui concerne les bovins. La province a cependant connu des crises épizootiques mais elles ne s'étendent jamais à l'ensemble ou à une partie importante de celle-ci. Les mesures prises par les diverses autorités permettent de circonscrire la maladie à un territoire restreint et à partir des années 1770, l'intervention des vétérinaires est plus efficace et contribue à limiter les pertes animales.

Les accidents climatiques comme les inondations de prés et les sécheresses n'ont qu'un impact limité sur le manque de fourrages à l'échelle de la province car ils ne touchent la plupart du temps que quelques paroisses. Seule la sécheresse de 1785 a affecté l'ensemble de l'espace limousin mais les animaux ruraux ont beaucoup moins souffert de cette calamité que ceux de plusieurs autres provinces. Bien que le Limousin n'ait pas été épargné par cette calamité, il a pu y faire face grâce, d'une part, à une technique d'irrigation des prés de fauche très largement pratiquée dans la province, et d'autre part, aux raves - l'équivalent des *turneps* - plantes fourragères très anciennement cultivées et bien connues des paysans limousins qui ont permis de pallier en partie le manque de foin.

Les loups constituent un fléau car ils ravagent périodiquement les troupeaux, en particulier les ovins et les jeunes bovins. Ils sont présents dans tout l'espace provincial ce qui oblige à une surveillance constante des animaux.

Malgré les risques liés à la pratique de l'élevage, il ne cesse de se développer au XVIII^e siècle, plus particulièrement celui des bovins comme l'attestent plusieurs indices révélateurs de la primauté de ce type d'élevage.

(tabl. 10.2), ce qui correspond à peu près au territoire des départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne : soit 53 loups tués en moyenne dans chacun de ces deux départements, soit plus du double que la moyenne départementale ci-dessus de 22.

¹²⁷ Brigitte Maillard, *Les campagnes de Touraine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 217, a constaté la même chose dans cette province : « les épizooties au XVIII^e siècle ne semblent pas présenter de gravité ».

Chapitre 10

LA PRIMAUTÉ DE L'ÉLEVAGE BOVIN

De toutes les espèces d'animaux ruraux élevés en Limousin, les bovins occupent la place dominante. Ce bétail est le plus recherché comme forme de placement à travers le bail à cheptel. C'est celui qui procure le plus de revenus. Mais d'autres indices révèlent la primauté de l'élevage bovin dans la province. La présence dans toutes les exploitations de deux types de parcelles en herbe - prés de fauche et pâturages - réservées exclusivement à cette espèce animale est l'un d'eux. L'étendue de ces herbages, aussi importante, voire supérieure à la surface en grains dans la plupart des paroisses, en est un autre. Enfin, un important couchage en herbe dans les dernières décennies du XVIII^e siècle atteste d'une orientation de plus en plus prononcée vers ce type d'élevage. C'est autour des prés que se structurent les exploitations : de leur superficie dépend en effet le nombre de bovins qui peuvent y être entretenus en permanence, conditionnant ainsi l'étendue des cultures. Tous ces éléments attestent de la place prépondérante de l'élevage bovin sur celui des autres espèces animales.

1. DEUX TYPES DE PARCELLES TOUJOURS EN HERBE POUR DEUX FONCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Au XVIII^e siècle, les prés de fauche et les pacages ou « pâturaux » sont des prairies naturelles permanentes où croissent des formations herbeuses dominées par les graminées qui se multiplient d'elles-mêmes. Ces deux types de parcelles herbeuses coexistent dans chaque exploitation agricole où elles sont réservées aux bovins ¹, le menu bétail se contentant des divers incultes comme les chaumes, les landes et les bruyères ². Quant aux prairies artificielles temporaires où l'on cultive des plantes fourragères telles que le trèfle, le sainfoin et la luzerne, elles sont presque inexistantes dans la province durant tout le siècle.

Au tournant du XVIII^e siècle, pour le seul département de la Haute-Vienne, l'étendue de chacune de ces trois catégories de parcelles en herbe est la suivante ³ :

- prés de fauche : 98 950 hectares, soit 17,7% de la surface du département.
- pacages : 47 496 hectares, soit 8,5%.

¹ Ainsi qu'aux chevaux, mais ceux-ci sont très nettement moins nombreux que les bovins.

² Ce traitement différentiel du bétail vis-à-vis de son alimentation est général dans les provinces d'élevage : le bétail de trait est privilégié par rapport aux bêtes à laines ; quant aux porcs, outre la glandée, ils sont nourris autour des habitations où ils font office de vide-ordures (Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français. Du Moyen Âge à la Révolution*, 2005, p. 232-236).

³ M. L. Texier-Olivier, *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 273, 305.

- prairies artificielles : 156 hectares, soit 0,03%.

Comparée aux terres labourables qui couvrent 171 184 hectares, soit 30,7% de la surface départementale, et compte tenu du fait que seule la moitié de ces terres est mise en culture chaque année, soit 85 592 hectares, la forte proportion du territoire haut-viennois consacrée à l'herbe, soit 146 446 hectares, atteste de l'importance de l'élevage bovin dans l'agriculture limousine à la fin du XVIII^e siècle.

1.1. Les prés de fauche

Leur première fonction est de produire du foin destiné à l'alimentation des animaux, surtout les bovins, durant les mois d'hiver. Pour permettre cette production, ce type de parcelle est mise en défens à partir du moment où l'herbe commence à repousser, en mars ou avril selon les secteurs, jusqu'à la récolte du foin au mois de juin ⁴. Cette première coupe d'herbe est parfois suivie d'une seconde - le regain - en août ⁵, à condition d'avoir interdit le pâturage des prés après la première récolte de foin. La coupe du regain n'est cependant pas systématique et de nombreux éleveurs font pâturer celui-ci par les bestiaux ⁶, en particulier par les bœufs en début de leur phase d'engraissement ⁷.

Qualités des prés

Comme pour tous les types de biens-fonds, il est distingué trois qualités de prés de fauche, le « bon », le « médiocre » et le « mauvais » ⁸. Ces trois appellations ne couvrent cependant pas partout la même réalité. Ce qui est considéré comme bon dans une paroisse n'est que médiocre dans une autre. En Haute-Marche par exemple, « le foin que nous appelons de bonne qualité dans ce pays-ci [région de Saint-Avit] ne vaut pas la seconde qualité des foins du côté d'Ahun, pays qui nous approche beaucoup mais dont la nature du sol est toute différente » ⁹.

⁴ « C'est vers le 1^{er} juin qu'on fauche les prés de première qualité ; on fauche dans les vingt-cinq jours suivants ceux d'une qualité inférieure » (M. L. Texier-Olivier, *op. cit.*, 1808, p. 308).

⁵ En 1791 par exemple, « la seconde herbe a été levée en temps sec et chaud, au mois d'août » dans les environs de Limoges (Juge de Saint-Martin, *Observations météorologiques et économiques, faites pendant l'Année 1791, dans le département de la Haute-Vienne*, s.d., p. 14). Les conditions de récolte du regain ne sont pas toujours aussi favorables. En 1713 par exemple, « les pluies fréquentes qu'il fit depuis le 20 juillet jusqu'au 20 août firent périr beaucoup de foin » (Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM 123, manuscrits du séminaire de Limoges).

⁶ M. L. Texier-Olivier, *op. cit.*, 1808, p. 309. Dans un acte notarié de vente de diverses parcelles du 29 avril 1739, une clause prévoit un droit de passage dans un pâtural de l'acquéreur pour que les bestiaux du vendeur puissent « pâturer le regain d'un pré » appartenant à ce dernier (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (317), Dumont, notaire à Saint-Léonard).

⁷ Cette dernière pratique est d'ailleurs ancienne. Elle est signalée par une clause de certains baux de métayage précisant que lorsqu'il se fera un engraissement des bestiaux dans le domaine, « se fera le dit engrais des *guyures* des prés », c'est-à-dire avec le regain (Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. 71, 1924, p. 303. Bail à métayage du 25 novembre 1532 d'un domaine situé dans la paroisse de Peyrat-de-Bellac (Haute-Vienne).

⁸ Voir la note 26, p. 129, à ce sujet.

⁹ Jean-Louis Broilliard, « Saint-Avit-le-Pauvre et son seigneur à la fin de l'Ancien Régime », *MSSNAC*, t. 49, 2003, pièce justificative n° 3 (milieu du XVIII^e siècle), p. 155. Saint-Avit et Ahun sont deux communes situées en Creuse.

Dans les années 1780, une classification beaucoup plus détaillée des prés distingue sept qualités, dont trois pour les prés dits « des villes », c'est-à-dire ceux situés à proximité de ces dernières, et quatre pour les prés dits « des campagnes »¹⁰. Ces sept qualités se différencient les unes des autres par la localisation et l'exposition du pré, par le sol, par le mode d'irrigation et par la qualité des eaux qui l'arrose. Pour les « prés des villes », la première qualité correspond à « un pré qui est bien exposé au levant et au midi et qui par sa nature produit de lui-même sans culture ». La seconde qualité est celle d'un « pré qui est bien arrosé et qui a un bon sol, surtout s'il est exposé au midi ». Quant à la troisième qualité, elle correspond à « un pré sec qui ne produit qu'à force qu'il est couvert d'engrais ». Les « prés des campagnes » de première qualité sont ceux « qui reçoivent les eaux des bourgs et villages », ceux de deuxième qualité « sont les prés qui sont arrosés par l'eau de fontaine et qui sont bien exposés au midi », les prés de troisième qualité sont ceux qui « sont exposés au nord, quoiqu'ils soient bien arrosés » et la quatrième qualité correspond à un pré sec qui souffre, attendu qu'il n'a pas un bon sol et qu'il ne reçoit d'autres eaux que celles du ciel ». Pour l'auteur de cette classification, c'est la nature de l'eau qui arrose les prés qui donne leur qualité à ceux-ci car si l'eau « est mauvaise, il ne résultera jamais un pré de bonne nature et de bonne qualité ». La meilleure eau est celle des fontaines car « elle est chaude », ce qui « fait renaître tous les jours une herbe verte ». A l'inverse l'eau de ruisseau est moins bonne, car elle est « toujours froide » et « elle rouille partout où elle passe et ne fait venir que des joncs et de mauvaise herbe »¹¹.

La *Statistique* de 1808 annonce « jusqu'à douze qualités de pré bien graduées » alors que « les cultivateurs n'en distinguent que six ». Les prés sont situés sur « le meilleur terrain qui se trouve sur le revers des coteaux, car on tenterait vainement de convertir en pré un terrain médiocre ». Les meilleurs, qui « sont rares », ne se trouvent « qu'au bas des villes et au-dessous des gros villages. Les eaux des fontaines y portent, avec les égouts des rues et des fumiers, les principes d'une végétation abondante », c'est-à-dire des éléments fertilisants¹². En revanche, les prés situés dans les fonds humides et mal drainés sont les moins bons, ils produisent généralement un foin médiocre « aigre et peu succulent ; il est mêlé de joncs, de glayeuls et d'autres herbes qui font que le bétail préfère souvent la paille à ce fourrage »¹³. Ces différentes qualités de prés se répercutent sur la quantité de foin qu'ils produisent.

¹⁰ Chabrol du Cluzaud, *Principes élémentaires et tableau des règles à suivre pour l'estimation des biens-fonds*, 1786, p. 22-23.

¹¹ *Ibid.*, p. 27-29.

¹² M. L. Texier-Olivier, *op. cit.*, 1808, p. 308-309.

¹³ *Ibid.*, p. 307.

Rendements en foin des prés

Quelques sources permettent de calculer le rendement en foin des prés de fauche.

Le 10 janvier 1738, le Séminaire de la Mission de Limoges énumère le revenu que lui procurent les différents biens qu'il possède au village du Chazaud, dans la paroisse de Feytiat, en particulier la production des prés de fauche ¹⁴ :

- le domaine principal, travaillé par 4 bœufs et 4 vaches, contient « 20 setérées en prés du rapport de 200 à 250 quintaux de foin assez mauvais », ce qui correspond à un rendement en foin de 21,5 quintaux métriques à l'hectare ¹⁵.

- les préclôtures contiennent « 3 setérées de pré au rapport de 40 quintaux de foin », soit un rendement de 25,6 quintaux métriques à l'hectare.

- le moulin contient « 4 setérées de mauvais pré ou pacage au rapport de 45 quintaux de foin », soit un rendement de 21,5 quintaux métriques à l'hectare.

Un arpentement du milieu du XVIII^e siècle réalisé dans la paroisse de Saint-Brice précise que 5 setérées de pré, mesure de Saint-Junien, rapportent 60 quintaux de bon foin et de seconde qualité par rapport au terrain, ce qui tout calcul fait correspond à un rendement de 17,2 quintaux métriques à l'hectare ¹⁶.

Quatre rôles du vingtième de paroisses ¹⁷ situées à proximité de Limoges évaluent les rendements en foin pour trois qualités de pré - première, deuxième et troisième - qui sont qualifiées dans les rôles respectivement de « bon », de « médiocre » et de « mauvais ». Les deux productions de foin sont évaluées, celle de la première coupe de juin et celle de la seconde coupe qui correspond au regain (tabl. 10.1). Le rôle de la paroisse de Pierre-Bufferrière précise que ce dernier est soit fauché, soit mangé par les bestiaux.

Ces rendements sont des valeurs moyennes. Ils sont très variables entre les quatre paroisses, bien que celles-ci soient peu éloignées les unes des autres. Si l'on ne considère que la première coupe, qui se fait toujours, le rendement en foin d'une paroisse à l'autre varie du

¹⁴ Arch. dép. Hte-Vienne, 7 G 42 à 45.

¹⁵ La setérée mentionnée dans le document du 10 janvier 1738 n'est pas précisée, mais il y a une forte probabilité pour qu'il s'agisse de la setérée du chapitre cathédral de Limoges (ou de la Cité de Limoges), laquelle est composée de 23 904 pieds de roi carrés, soit une surface de 2522,4 m², car les rentes en grains dues sur ce village du Chazaud sont exprimées en « mesure du chapitre de Limoges ». Cette valeur est d'ailleurs très proche de celle que mentionnent d'autres sources pour la même paroisse de Feytiat dans laquelle est située le Chazaud : 24 200 pieds de roi carrés (Arch. dép. Hte-Vienne, 3 P 75/2) et 22 500 pieds de roi carrés (Dutreix, *Notice sur les mesures agraires en usage dans le département de la Haute-Vienne*, 1827, p. 12). En utilisant 24 200 pieds carrés, mesure de surface la plus usuelle dans la paroisse, les 20 setérées de prés du domaine correspondent à une superficie de 5,1 hectares, laquelle produit en moyenne 225 quintaux de foin qualifié « d'assez mauvais », soit un rendement à l'hectare de 44,06 quintaux « ancienne mesure » ou 21,5 quintaux métriques. Le quintal ancienne mesure contient 100 livres, chacune de celle-ci pesant 489,5 grammes.

¹⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 1F Arpentements, paroisse de Saint-Brice (Haute-Vienne). Deux setérées sont utilisées à Saint-Brice, l'une de 28 800 et l'autre de 32 400 pieds de rois carrés. En utilisant cette dernière, qui représente une surface de 3 419 m², le rendement en foin à l'hectare est de 35,1 quintaux « ancienne mesure » ou 17,2 quintaux métriques.

¹⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, C 185, rôle du vingtième de Feytiat, 1790 ; C 188, rôle du vingtième de Pierre-Bufferrière, 1782 ; C 190, rôle du vingtième de Pierre-Bufferrière, 1777 ; C 186, rôle du vingtième du Vigen, 1788.

simple au double pour les « bons » prés et dans le rapport de un à trois pour les deux autres qualités. Pour une même paroisse, un « bon » pré produit généralement trois à quatre fois plus de foin qu'un « mauvais ».

Tableau 10.1 - Rendement en foin des prés de fauche selon leur qualité dans quatre paroisses du Haut-Limousin à la fin XVIII^e siècle
(en quintaux métriques à l'hectare)

qualité du pré	« bon »			« médiocre »			« mauvais »		
	1 ^{ère}	2 ^{ème}	total	1 ^{ère}	2 ^{ème}	total	1 ^{ère}	2 ^{ème}	total
Feytiat (1790)	28,7	17,2	45,9	17,2	11,5	28,7	11,5	7,6	19,1
Pierre-Buffière (1782)	18,6	12,4	31,0	9,3	6,2	15,5	4,7	3,1	7,8
Solignac (1777)	27,5	13,8	41,3	18,3	9,2	27,5	9,2	4,6	13,8
Le Vigen (1788)	40,3	22,0	62,3	27,5	14,6	42,1	13,7	7,3	21,0
moyenne des 4 paroisses	28,8	16,3	45,1	18,1	10,4	28,5	9,8	5,6	15,4

Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, Rôles du vingtième, C 185, 186, 188, 190

Les sept qualités de prés définies ci-dessus par Chabrol du Cluzaud correspondent en fait à cinq rendements en foin différents car les première et deuxième qualités des prés dits « des campagnes » produisent respectivement autant que ceux des deuxième et troisième qualités des prés dits « des villes »¹⁸. Cet auteur a estimé la production des deux récoltes en foin. Il s'agit de rendements très généraux qui ne font référence à aucune paroisse ou région particulière (tabl. 10.2).

Tableau 10.2 - Rendements en foin des prés de fauche selon leur qualité en Limousin à la fin du XVIII^e siècle
(en quintaux métriques à l'hectare)

qualités des prés	1 ^{ère} coupe	2 ^e coupe	total
1 ^{ère} qualité « prés des villes »	61,8	30,9	92,7
2 ^e qualité « prés des villes »	51,5	25,7	77,2
3 ^e qualité « prés des villes »	41,2	20,6	61,8
3 ^e qualité « prés des campagnes »	30,9	15,4	46,3
4 ^e qualité « prés des campagnes »	20,6	10,3	30,9

Les 2^e et 3^e qualités des « prés des villes » ont respectivement les mêmes rendements que les 1^{ère} et 2^e qualités des « prés des campagnes »
Source : Chabrol du Cluzaud, *Principes élémentaires et tableau des règles à suivre pour l'estimation des biens-fonds*, 1786, p. 24-27

Ces dernières valeurs de rendement en foin sont plus élevées que celles qui ont été données précédemment, mais elles sont cependant concordantes avec celles qu'indique, une vingtaine d'années plus tard, la *Statistique* de 1808 qui précise « qu'il y a des différences notables dans le produit des prairies »¹⁹. Ce dernier atteint en effet jusqu'à 80 quintaux

¹⁸ Chabrol du Cluzaud, *op. cit.*, 1786, p. 24-27. A noter que le cadastre des premières décennies du XIX^e siècle distinguera cinq qualités de prés.

¹⁹ M. L. Texier-Olivier, *op. cit.*, 1808, p. 308-309.

métriques à l'hectare pour la première coupe de foin et 40 pour la seconde ²⁰, soit 120 quintaux au total, soit plus que le rendement maximum donné par Chabrol du Cluzaud. A l'inverse, « il y a des prairies qui ne produisent que le seizième de cette [dernière] quantité », soit 7,5 quintaux métriques à l'hectare, c'est-à-dire un rendement extrêmement faible, inférieur à tous ceux mentionnés précédemment. Cette *Statistique* fixe à 20 quintaux métriques à l'hectare le rendement moyen en foin des prés de la Haute-Vienne.

La gamme de rendement des prés en foin est donc extrêmement large. Cependant, les valeurs de la fin du XVIII^e siècle données par Chabrol du Cluzaud, confortées par celles de la statistique de 1808, sont plus fortes que celles des périodes antérieures. Elles reflètent peut-être une amélioration des conditions de production et de meilleurs soins apportés aux prés à la veille de la Révolution qu'aux décennies précédentes.

1.2. Les pacages

Les pacages assurent seuls l'alimentation du gros bétail lorsque les prés de fauche sont mis en défens en vue. Ces deux types d'herbages jouent donc un rôle complémentaire : cela explique que ces deux catégories de parcelles toujours en herbe soient présentes dans toutes les exploitations. En effet, l'absence de l'une ou l'autre ne permettrait pas de pratiquer de manière continue l'élevage du gros bétail. Les pacages sont pâturés et jamais fauchés. On en distingue quatre qualités et la quantité de fourrage qu'ils produisent, estimée en équivalent-foin, est bien inférieure à celle des prés : la production d'un pacage de première qualité est la moitié de celle d'un pré le moins productif et de la plus mauvaise qualité ²¹. Un bon pacage produit en fourrage vert l'équivalent d'environ 10 quintaux de foin à l'hectare tandis qu'un mauvais pacage n'en produit que 2 à 3 quintaux.

1.3. Les prairies artificielles

Malgré des expérimentations de cultures de trèfle, de sainfoin et de luzerne réalisées par quelques membres de la société d'agriculture de Limoges au début de la décennie 1760 ²², les prairies artificielles n'occupent qu'une infime portion de l'espace limousin à la fin du XVIII^e siècle ²³. La très médiocre fertilité des sols limousins, en particulier l'absence de calcaire dans ceux-ci, explique en grande partie la faible étendue de ce type de prairies dans la province ²⁴.

²⁰ Le document évoque même une troisième coupe de foin : c'est la seule source qui, à notre connaissance, la mentionne.

²¹ Chabrol du Cluzaud, *op. cit.*, 1786, p. 31.

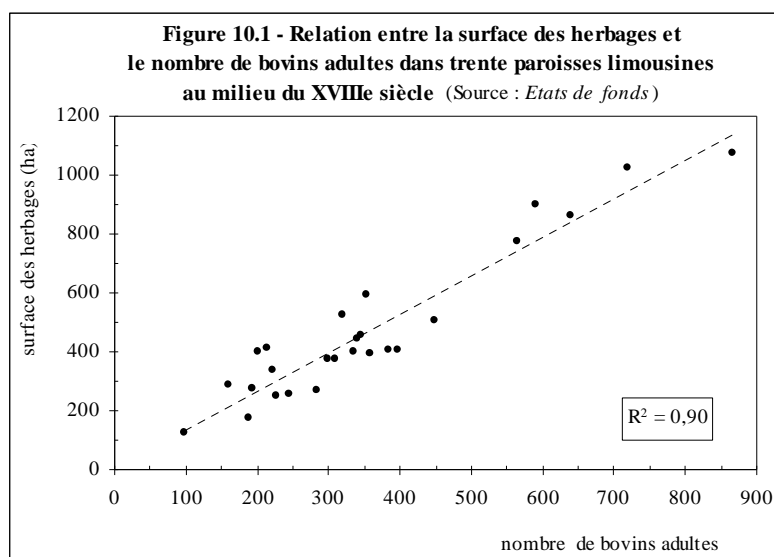
²² Alain Blanchard, « La Société royale d'agriculture de Limoges et l'innovation au XVIII^e siècle », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen Âge à nos jours*, 2006, p. 98-99.

²³ Cf. p. 351-352.

²⁴ Le trèfle, le sainfoin et la luzerne préfèrent en effet des sols calcaires. Il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour que la province se procure plus facilement qu'au siècle précédent des amendements calcaires pour que les prairies artificielles se développent. La méfiance et/ou la méconnaissance des paysans envers ces cultures nouvelles est peut-être un autre facteur

1.4. Un nombre de bovins adultes proportionné à la surface des herbages

L'étendue des surfaces toujours en herbe (prés et pacages), espaces spécifiquement réservés à l'usage des bovins, est fortement corrélée au nombre de ces animaux présents dans un échantillon de trente paroisses limousines (fig. 10.1).



La superficie des herbages détermine donc le nombre de bovins adultes qu'il est possible d'entretenir en permanence dans les exploitations des paroisses concernées ²⁵.

2. UNE SURFACE EN HERBE DE PLUS EN PLUS PRÉPONDÉRANTE PAR RAPPORT À CELLE DES CULTURES

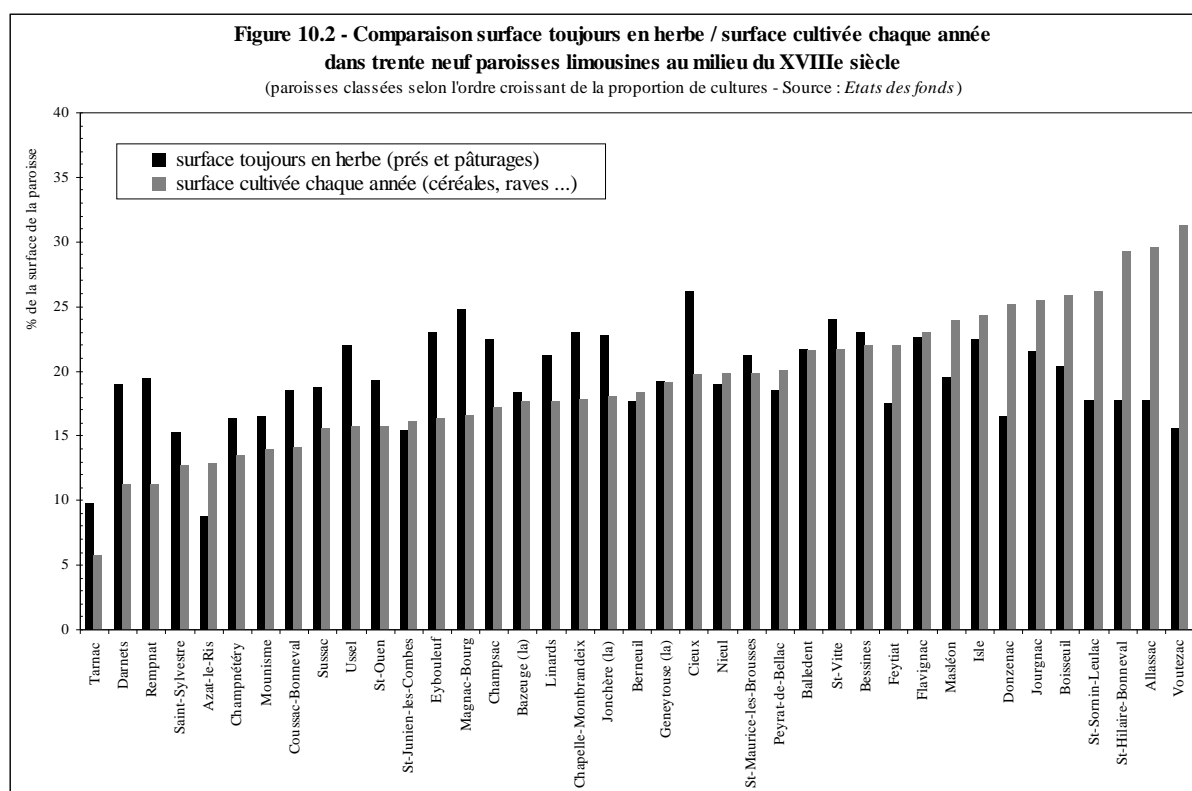
La proportion de la surface toujours en herbe (prés et pacages) dans les paroisses rapportée à celle de la superficie cultivée chaque année est révélatrice de la place qu'occupe l'élevage bovin dans l'agriculture limousine comme le montre la comparaison de ces deux composantes du paysage dans trente-neuf paroisses limousines à deux époques différentes, au milieu du XVIII^e siècle et vers 1830 ²⁶.

expliquant la faible extension de ce type de prairies dans la province au XVIII^e siècle : on peut penser que les paysans estimaient qu'il n'était pas nécessaire de créer à grands frais de tels herbages alors que l'herbe poussait naturellement et abondamment dans leurs prés et leurs pacages et que les raves constituaient un substitut suffisant à la luzerne et aux autres plantes fourragères.

²⁵ Ces paroisses sont les suivantes : Allassac, Azat-le-Ris, Balledent, La Bazeuge, Bessines Boisseuil, Cieux, La Chapelle-Montbrandeix, Champnétery, Champsac, Coussac-Bonneval, Darnets, Donzenac, Feytiat, Flavignac, Isle, Linards, Magnac-Bourg, Masléon, Mounisme, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Ouen, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sylvestre, Saint-Vitte, Sussac, Voutezac. Sources de la figure 10.1 : *états des fonds* (références d'archives en annexe, p. 446).

²⁶ Il s'agit des mêmes trente-neuf paroisses que celles étudiées p. 140-143, fig. 3.4 et 3.5 et p. 154-160, fig. 3.10 à 3.13. La comparaison de la proportion des herbages avec celle des surfaces cultivées a été établie à partir des *états des fonds* pour le milieu du XVIII^e siècle et du cadastre des premières décennies du XIX^e siècle pour 1830 (voir la note 121, p. 154, où sont données les références d'archives des documents cadastraux utilisés).

Au milieu du XVIII^e siècle, les herbages représentent entre 15 et 26% du territoire des trente-neuf paroisses concernées (fig. 10.2)²⁷. Cette proportion de la surface paroissiale toujours en herbe est égale ou supérieure à celle de la sole cultivée régulièrement chaque année²⁸ dans vingt quatre des trente-neuf paroisses, soit 62% de celles-ci²⁹. S'il y a parfois peu de différence entre la surface des herbages et celle des cultures (La Bazeuge, Bessines, Saint-Maurice-les-Brousses), l'écart en revanche est beaucoup plus important dans d'autres (Cieux, Darnets, Magnac-Bourg, Rempnat) où l'étendue des herbages est 30 à 70% plus importante que celle des cultures. Ce n'est que lorsque ces dernières atteignent aux alentours de 20% du territoire paroissial qu'elles occupent une plus forte proportion de celui-ci que les herbages.



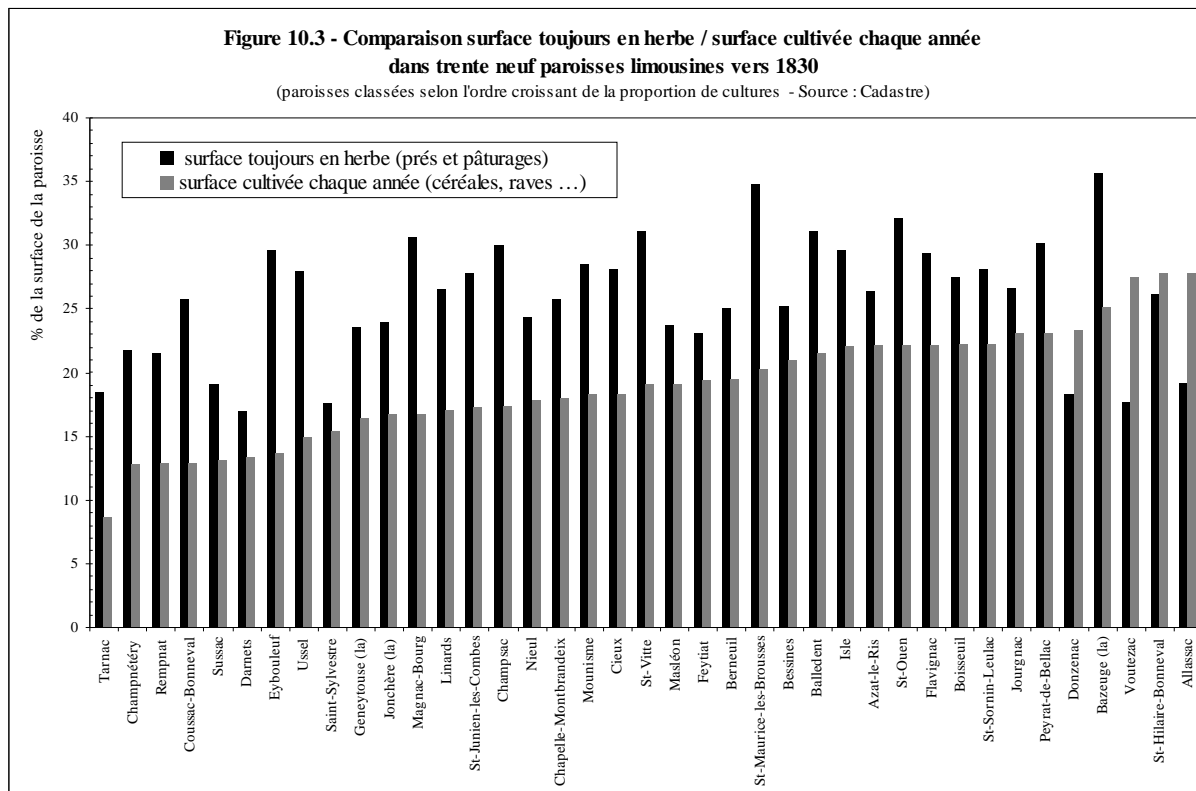
Vers 1830, la proportion des herbages est supérieure à celle des cultures annuelles dans trente-cinq des trente-neuf paroisses, soit 90% d'entre elles (fig. 10.3). La différence entre ces deux surfaces s'est accrue par rapport à la situation du milieu du XVIII^e siècle, puisqu'alors il n'y avait que neuf paroisses dont la surface en herbe dépassait d'au moins 30% celle des

²⁷ Sauf dans deux des paroisses étudiées où cette proportion n'est que de 9%. Mais dans les décennies suivantes, l'une de ces deux paroisses va doubler sa surface en herbe et l'autre la tripler.

²⁸ C'est-à-dire la moitié de la surface totale des cultures de céréales, compte tenu de l'assolement biennal.

²⁹ Nous donnons en annexe, p. 578 (fig. 10.2 bis et 10.3 bis), une autre représentation des figures 10.2 et 10.3 ci-dessous qui, si elle n'est pas exacte d'un point de vue mathématique (il n'y a en effet pas de continuité d'une paroisse à l'autre), permet une meilleure comparaison visuelle entre la situation du milieu du XVIII^e siècle et 1830.

cultures, tandis qu'elles sont vingt-quatre dans ce cas vers 1830. Seules les paroisses viticoles du bassin de Brive où la surface des vignes est importante (Allassac, Donzenac, Voutezac), ainsi que Saint-Hilaire-Bonneval, ont encore une superficie de cultures supérieure à celle des herbages.



L'étendue des parcelles toujours en herbe est donc au moins égale à celle de la surface cultivée chaque année dans une majorité de paroisses au milieu du XVIII^e siècle, révélant la place qu'occupe l'élevage bovin dans la province³⁰. Les décennies qui suivent connaissent un important couchage en herbe³¹ qui voit la proportion des herbages augmenter nettement dans presque toutes les paroisses alors que celle des surfaces cultivées n'évolue que très peu dans le même temps : ainsi est souligné le fort développement que connaît l'élevage bovin au cours de la seconde partie du XVIII^e siècle.

³⁰ Par sa proportion notable d'herbages dans ses finages paroissiaux, le Limousin se rattache aux provinces de l'Ouest où l'élevage bovin est développé. Dans le Bas-Maine par exemple, les surfaces en herbe occupent entre 10 et 30% du territoire paroissial dans une très forte majorité de métairies et de closiers (Annie Antoine, *Fiefs et villages du Bas-Maine au XVIII^e siècle*, 1994, p. 154), alors que dans la Gâtine poitevine, prés et pâtis représentent jusqu'à 30% de la surface des finages (Louis Merle, *La métairie et l'évolution de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, 1958, p. 107). Ces proportions notables d'herbages en régions d'élevage contrastent avec les pays de grande culture où domine largement la culture des blés et où les surfaces en herbe ne représentent tout au plus que 4% de la surface des exploitations, comme en Île-de-France (Jean-Marc Moriceau, *Les fermiers de l'Île-de-France. XV^e-XVIII^e siècle*, 1994, p. 344-345 ; Mireille Touzery, *L'invention de l'impôt sur le revenu. La taille tarifée 1715-1789*, 1994, graphique 10, p. 287).

³¹ Cela a été mis en évidence p. 155-159. Nous rappelons que la proportion de la surface en herbe dans les trente-neuf paroisses est passée de 18,3 à 25,0% du milieu du XVIII^e siècle jusqu'à 1830 environ, alors que dans le même temps la proportion des cultures n'a pratiquement pas changée, passant de 36,6 à 37,0%. Nous avons montré (p. 159-160) que l'essentiel de ce couchage en herbe a eu lieu entre 1750 et 1790.

3. LE PRÉ DE FAUCHE, PIERRE ANGULAIRE DE L'AGRICULTURE LIMOUSINE

Le pré de fauche se différencie nettement de tous les autres biens-fonds par deux types d'aménagement : les haies permanentes dont il est toujours entouré contrairement à la plupart des autres parcelles ³², et son réseau d'irrigation. Ces aménagements font l'objet de clauses d'entretien dans les baux de domaines, ce qui n'est jamais le cas des autres types de parcelles. Bien que son prix soit élevé et que son revenu soit l'un des plus forts de tous les types de biens-fonds, le pré de fauche est quand même très recherché, aussi bien à l'achat qu'à la location. Si le pré de fauche fait ainsi l'objet d'une grande attention et d'un grand intérêt, c'est parce qu'il constitue « la pièce maîtresse des exploitations » ³³ autour de laquelle se structurent les exploitations.

3.1. Une parcelle soigneusement aménagée et entretenue

Outre les haies, l'aménagement le plus caractéristique du pré de fauche est son système original d'irrigation. Ce dernier est destiné non seulement à assurer un meilleur rendement en foin, mais aussi à se prémunir au mieux des risques inhérents au manque de pluie durant la période où l'herbe est en pleine croissance.

L'irrigation des prés de fauche

Pratique très ancienne en Limousin, le système d'irrigation des prés consiste en un réseau dense de petites rigoles, appelées localement *levades*, lesquelles courent avec une faible pente à flanc de versant. Elles sont alimentées par des « pêcheries » réparties à différents niveaux de la topographie. C'est par débordement puis gravité que l'eau de ces rigoles arrose la zone du pré située immédiatement à l'aval de la « levade ». Cette technique est toujours très utilisée au XIX^e siècle ³⁴. Elle a frappé Arthur Young qui la considère comme étant réalisée avec grand soin, ce qui pour le voyageur anglais « marquait combien on se rendait compte de l'importance de cette amélioration » ³⁵. Outre l'irrigation en période de sécheresse, les « levades » remplissent une autre fonction durant les périodes froides : l'eau, en recouvrant la surface du pré sous forme d'une nappe, protège le manteau herbeux du gel. Par cette technique d'irrigation à finalité thermique, qui est réalisée surtout vers la fin de l'hiver, la pousse de l'herbe est accélérée au début du printemps, permettant une production

³² Voir à ce sujet les p. 150-154. Nous rappelons que sur un corpus de 425 haies mentionnées dans divers arpentements des années 1770, 79% de celles-ci entourent des prés de fauche, 15% des pacages et 6% des terres cultivées, alors qu'il n'existe aucune haie entourant les parcelles d'inculte.

³³ Bernard Valadas, « Contexte historique et géographique », dans *Millevalches en Limousin*, 1987, p. 14.

³⁴ J. A. Barral, *L'agriculture, les prairies et les irrigations de la Haute-Vienne*, 1884, p. 122-132.

³⁵ Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, 1931, t. II, p. 642. Cet auteur se montre malgré tout assez critique envers l'irrigation des prés en Limousin : voir en annexe, p. 579-580, le texte de cet auteur, et d'autres commentaires extraits de sources du XVIII^e siècle et du début du siècle suivant concernant l'irrigation.

en avance de trois ou quatre semaines par rapport à la pousse normale de l'herbe ³⁶. L'eau d'irrigation joue de plus un rôle fertilisant grâce aux éléments dissous et en suspension qu'elle contient qui contribuent à améliorer la productivité de l'herbe ³⁷. Enfin, les « levades » sont utilisées pour le drainage des prés lorsque des pluies abondantes engorgent ceux-ci ³⁸.

L'eau qui irrigue un pré et son réseau de « levades » sont indissociables de celui-ci comme le rappellent les contrats de vente qui précisent que « ledit pré est vendu avec ses eaux et cours d'icelles » ³⁹. Lorsque les eaux d'irrigation d'un pré proviennent d'une parcelle située en amont appartenant à un propriétaire différent, l'utilisation de l'eau dans le pré situé à l'aval est fixée par des conditions toujours rappelées lorsque ce pré change de propriétaire. Ainsi, dans cette vente d'un pré et de ses eaux en date du 15 mai 1738 : comme l'eau servant à irriguer le pré vendu provient d'une pêcherie située dans un pré appartenant au vendeur, il est précisé que l'acquéreur pourra prendre l'eau dans cette pêcherie « trois jours de chaque semaine, qui seront du lundi à soleil levé jusqu'au jeudi à soleil levé » ⁴⁰. Parfois ce n'est que le droit d'usage de l'eau qui est vendu ⁴¹. Le non respect des règles d'utilisation de l'eau est à l'origine de nombreuses contestations pouvant aller jusqu'au procès ⁴².

Cette indissociabilité du pré et de « son » eau et les règles qui fixent l'utilisation de celle-ci attestent de l'importance attachée à l'irrigation de ce type de parcelle, un indice révélateur du rôle primordial du pré de fauche dans l'exploitation limousine.

Des clauses d'entretien spécifiques aux prés

Le réseau de « levades », pour être fonctionnel en permanence, doit être continuellement entretenu. C'est pourquoi de nombreux baux de domaines contiennent une

³⁶ Bernadette Barrière *et al.*, *Limousin. Corrèze - Creuse - Haute-Vienne* 1984, p. 276.

³⁷ Jacques Juge de Saint-Martin, agronome, membre de la Société d'agriculture de Limoges, avait souligné ce rôle fertilisant de l'irrigation : « L'eau de source et l'eau pluviale servent d'engrais à nos prés naturels » (*Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années*, 1817, p. 164). La fumure est aussi utilisée localement pour fertiliser les prés : dans la paroisse de Feytiat (Haute-Vienne) par exemple, on dépense « chaque année pour 3 livres de fumier par setérée » (Arch. dép. Hte-Vienne, C185, Rôle du vingtième de Feytiat, 1790).

³⁸ Le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, de l'abbé Expilly, 1762-1770, à l'article « Limoges », évoque avec admiration les soins méticuleux apportés à l'irrigation des prés en Limousin qu'il compare à ceux que les Asiatiques prodiguent pour irriguer leurs rizières (communication de Jean-Claude Parot).

³⁹ Formule que l'on trouve dans la plupart des ventes de prés, comme c'est le cas par exemple pour celui vendu le 6 avril 1772 dans la paroisse de Cheissoux, Haute-Vienne (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (140), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard).

⁴⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (100), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard.

⁴¹ Le 5 juillet 1759, le sieur Léonard Ducros, bourgeois de Saint-Léonard, vend l'eau d'une pêcherie lui appartenant, au sieur Jean François Fraisseix, bourgeois de la même ville, moyennant 70 livres. Cette vente d'eau est assortie de conditions réglementant son utilisation : le sieur Fraisseix pourra la prendre trois jours de chaque semaine, depuis le lundi matin à neuf heures jusqu'au jeudi matin même heure ; les autres jours, la dite eau demeure réservée au sieur Ducros. Pour jouir de la dite eau à lui vendue, le sieur Fraisseix pratiquera dans le pré du sieur Ducros et dans l'endroit le plus haut qu'il jugera à propos, une rigole de la largeur de deux pieds et de telle profondeur qu'il sera nécessaire, pour aller prendre la dite eau à la bonde de la dite pêcherie et de là, la conduire et faire écouler dans ses propriétés » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (121), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard).

⁴² Voir en annexe, p. 580-582, quelques exemples de clauses réglementant les droits d'usage de l'eau dans les prés et les litiges que cela entraîne.

clause qui demande aux preneurs d'entretenir soigneusement les rigoles tout au long du bail, c'est-à-dire que celles-ci doivent être « bialées », « levadées » ou « rigolées »⁴³. Le non respect de cette clause est là aussi à l'origine de nombreux litiges qui se règlent devant un tribunal⁴⁴. A cette clause d'entretien s'en ajoute une autre spécifiant que les prés doivent être clos et qu'ils doivent être maintenus en cet état⁴⁵. Plus rarement il est précisé, en plus des clauses précédentes, que les prés doivent être « en bonne nature de fauche ». Les autres types de parcelles ne font jamais l'objet de conventions particulières d'entretien dans les baux telles que celles ci-dessus qui sont spécifiques aux prés⁴⁶.

3.2. Une parcelle très recherchée pour sa forte valeur ajoutée

Une parcelle fortement imposée

Le revenu net des prés de fauche, estimé dans une optique fiscale pour servir d'assiette au calcul des impositions royales, est dans toutes les paroisses le plus élevé de tous les biens-fonds. Il est par exemple de trois à six fois supérieur à celui d'une terre à seigle ou d'une châtaigneraie. Seules les petites parcelles de chènevières et les jardins ainsi que les vignes ont un revenu semblable à celui des prés sans cependant l'atteindre, sauf quelques rares cas⁴⁷. Comme l'impôt royal est proportionnel au revenu estimé des différents biens-fonds⁴⁸, les prés sont les parcelles les plus imposées. On pourrait penser que cette fiscalité élevée aurait pu constituer un frein au développement de l'élevage, les assujettis à l'impôt ne voulant pas créer de nouveaux prés par peur d'une imposition supplémentaire. Il n'en est rien et au contraire, les surfaces en herbe, comme nous l'avons vu précédemment, ont notablement augmenté au cours des dernières décennies du XVIII^e siècle. La peur de l'impôt n'a donc pas empêché les prés de fauche de s'étendre.

Une parcelle chère

La valeur intrinsèque d'un type de bien-fonds particulier ne peut être calculée que lorsque celui-ci est vendu seul sous forme d'une parcelle isolée ou « volante », car dans ce cas

⁴³ Ces termes sont utilisés dès le XVI^e siècle dans les baux et ils le seront tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. En ancien occitan, les *biaux* sont de petites rigoles d'irrigation et le terme *bialer* ou *bialar*, qui signifie faire celles-ci, est l'équivalent de ceux de *levader* ou *rigoler* (Yves Lavalade, *Dictionnaire occitan/français. Limousin. Marche. Périgord. Étymologies occitanes*, 1999, p. 20-21).

⁴⁴ Comme par exemple dans ce procès-verbal d'enquête de 1743 où il est précisé que « les rigoles n'ont pas été nettoyées, ni relevées, ce qui est cause que l'eau ne pouvait arroser les dits prés » (Arch. dép. Hte-Vienne, B 265). Voir en annexe un exemple détaillé de litige au sujet de l'irrigation.

⁴⁵ Au XVIII^e siècle, la clause d'entretien des prés est formulée le plus souvent de la manière suivante : le métayer (ou le fermier) est « tenu de maintenir les prés clos et rigolés » et de les laisser en fin de bail dans cet état.

⁴⁶ En plus des prés, seuls les arbres font toujours l'objet d'une clause dans les baux : ils ne peuvent être dégradés ni coupés sans l'accord du propriétaire.

⁴⁷ Voir tableau 3.1, p. 130. Dans les paroisses les plus viticoles de la province, la vigne, culture pourtant très spéculative, n'a un revenu supérieur à celui du pré qu'à Allasac et Donzenac, il lui reste inférieur.

⁴⁸ Mireille Touzery, *op. cit.*, p. 86-87.

la superficie du bien vendu est indiquée. Cela permet de ramener le prix à une unité de surface et donc de le comparer dans le temps et dans l'espace à d'autres ventes ⁴⁹. En revanche, lorsque c'est un ensemble de biens composés de biens-fonds de différentes natures qui est vendu, tel qu'un domaine, une borderie ou plusieurs parcelles, la surface et le prix de chacun des différents biens vendus ne sont jamais indiqués, seul le prix global de la vente est mentionné, de sorte qu'il n'est pas possible de calculer la valeur propre de chacun des types de biens qui composent la vente ⁵⁰.

Le prix à l'hectare des différents types de biens-fonds a été calculé à partir d'un ensemble de 502 ventes de parcelles volantes ⁵¹. Celles-ci ont été réalisées par une douzaine d'études notariales ⁵² et elles couvrent la période 1726 à 1772 ⁵³. Les parcelles vendues sont situées dans un espace territorial d'environ 1 800 km² centré sur les villes d'Eymoutiers et de Saint-Léonard ⁵⁴. La répartition de ces 502 ventes selon la nature des parcelles est la suivante : terres de cultures : 43,9% du nombre total de ventes ; prés de fauche : 22,2% ; châtaigneraies : 18,6% ; pacages : 6,9% ; jardins ou chènevières : 4,9% ; parcelles d'inculte non boisé : 1,2% ; bois autres que châtaigneraies : 2,3%.

Les terres, les prés et les châtaigneraies, avec 85% du nombre total de ventes de parcelles volantes, sont les trois types de biens les plus recherchés ⁵⁵. Un quart des parcelles ont moins de 0,2 hectare, un peu plus des deux tiers ont une surface comprise entre 0,2 et un hectare, alors que pour 6% d'entre elles, leur étendue varie entre un et trois hectares ⁵⁶.

⁴⁹ Comme par exemple cette vente du 21 avril 1729 où un laboureur de la paroisse de Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne), vend à un hôte de la même paroisse, « un pré d'une setérée renfermé de haies vives pour 150 livres ». Compte tenu de la valeur de la setérée utilisée qui vaut 27 000 pieds de roi carrés, soit 2 849 m², le prix de ce pré est de 526 livres à l'hectare (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (91), Parelou, notaire royal à Saint-Léonard).

⁵⁰ Le 7 janvier 1725, « D^{elles} Marie et Margueritte Lhardy, filles dévotes de Saint-Léonard, ont vendu à sieur Léonard Montalescot, marchand de cette ville, leur domaine de Benat, paroisse de Saint-Léonard, du labourage de 2 vaches, soit maison, granges, prés, pâturaux, terres, bois, champs froids, cours d'eaux, droits et servitudes, moyennant 910 livres » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (309), Daniel de la Bessière père, notaire subalterne à Saint-Léonard).

⁵¹ Nous avons eu recours aux actes notariés eux-mêmes car les registres du contrôle des actes ne peuvent être utilisés pour effectuer ce calcul : ils ne mentionnent en effet jamais la surface de la parcelle vendue.

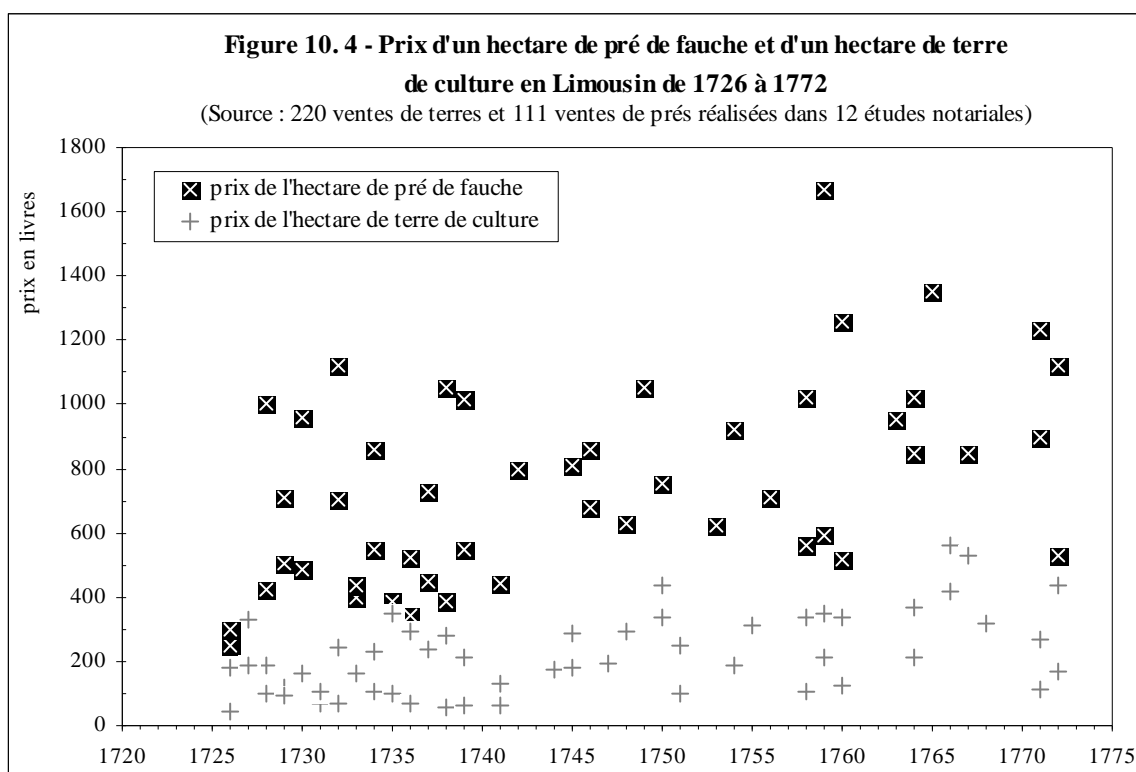
⁵² Les études notariales qui ont été sollicitées sont les suivantes : de la Bessière père, puis fils, Saint-Léonard, 4 E 31 ; Chapoulaudie, Bujaleuf, 4 E 9 ; Dumont, Bujaleuf, 4 E 29 ; Dutour, Eymoutiers, 4 E 29 ; Mazoupy, Saint-Léonard, 4 E 31 ; Mian, Peyrat-le-Château, 4 E 32 ; Nicard, Saint-Léonard, 4 E 31 ; Parelou, puis Froment, Saint-Léonard, 4 E 31 ; Péconet, Eymoutiers, 4 E 29 ; Reymond, Eymoutiers, 4 E 29 ; Tiquet, Rempnat, 4 E 29 ; Veyriaud, Saint-Léonard, 4 E 31. Toutes les minutes de ces notaires sont aux Archives départementales de la Haute-Vienne.

⁵³ Si l'on se réfère aux registres du contrôle des actes notariés, les 502 ventes étudiées ici ne représentent qu'environ 20% de la totalité des ventes réalisées durant la période concernée. Nous n'avons en effet pas pris en compte toutes les années et beaucoup d'actes de ventes n'existent plus ou bien ne sont pas consultables dans les services d'archives. Nous pensons malgré tout que les prix calculés ici sont représentatifs du marché de la terre au XVIII^e siècle. Nous rappelons qu'à partir de 1726, la valeur de la monnaie est stable.

⁵⁴ Cet espace territorial est celui qui est en grisé sur la figure 8.1, p. 295, autour des villes d'Eymoutiers et de Saint-Léonard.

⁵⁵ C'est un pourcentage semblable que fournit un inventaire exhaustif des ventes de biens-fonds réalisées par les notaires de la paroisse de Linards (Haute-Vienne) de 1767 à 1789, où la répartition des ventes de parcelles volantes selon leur nature est la suivante : terres de cultures : 45,0% du nombre total de ventes de parcelles volantes ; châtaigneraies : 18,4% ; prés de fauche : 17,5% ; jardins et chènevières : 6,2% ; pacages : 4,4% ; chaumes et champs froids : 6,7% ; bois : 1,8%. Soit 80,9% du total des ventes pour les trois principaux types de parcelles (Aurélié Lamande, Jean Marion, Christian Palvadeau, *Les archives notariales de Linards. 1767-1789*, 1999, p. 61-197).

⁵⁶ Aucune vente de vigne n'a été rencontrée dans le secteur étudié, mais celui n'en comporte que très peu.



Le prix moyen de l'hectare de pré de fauche est en gros quatre fois supérieur à celui de l'hectare de terre de culture (fig. 10.4)⁵⁷. Le prix d'un pré de la plus mauvaise qualité est toujours au moins égal à celui de la terre de la meilleure qualité. La proximité d'une ville fait énormément augmenter le prix des prés, comme par exemple celui qui est vendu en 1738, d'une surface de deux setérées, pour le prix de 2 500 livres, ce qui correspond à 4 387 livres l'hectare⁵⁸. Ce prix très élevé est dû au fait que ce pré est situé aux portes de la ville de Saint-Léonard, « près le fossé de Champelot », et qu'il reçoit « les eaux des aqueducs de la dite ville » qui sont riches en éléments fertilisants. Il s'agit là d'un de ces prés qualifiés de « rares » par la *Statistique* de 1808⁵⁹. Les bouchers recherchent particulièrement ces prés situés autour des villes : ils sont en effet peu éloignés de leurs boutiques, ce qui leur permet de disposer rapidement d'animaux pour approvisionner les étals, tout en entretenant et en engraisant les bêtes dans l'attente de leur vente⁶⁰.

⁵⁷ La figure 10.4 ne prend pas en compte les ventes de parcelles de très petites surfaces (moins de 1000 m²) car leur prix est généralement surévalué par rapport aux parcelles de taille plus importante. De plus, lorsque plusieurs prix existent pour une même année et pour une même nature de parcelle, nous n'avons figuré que les deux prix extrêmes de cette année-là.

⁵⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (100), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard. Acte du 8 avril 1738.

⁵⁹ M. L. Texier-Olivier, *op. cit.*, 1808, p. 308.

⁶⁰ Un sieur Constant, « marchand de Saint-Léonard », dont nous savons par ailleurs qu'il fait partie d'une des nombreuses familles de ce nom qui sont bouchers et marchands de bestiaux, achète en 1759 un pré de trois setérées « au Puy-Rocher », c'est-à-dire aux portes mêmes de Saint-Léonard, moyennant « 1500 livres et 96 livres d'épingles et pot de vin », qu'il paye comptant, soit 1 755 livres à l'hectare (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (121), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard. Acte du 17 mai 1759).

À la veille de la Révolution, le prix des prés est encore plus élevé que durant la période 1726-1772. À proximité des villes, il varie entre 5 054 livres à 2 527 livres par hectare selon la qualité, alors que pour les prés dits « des campagnes », il est compris entre 2 106 livres pour les meilleurs et 842 livres à l'hectare pour les plus mauvais ⁶¹. L'augmentation du prix des prés s'accélère donc lors des années 1780 par rapport aux décennies antérieures : il faut y voir une demande en prés de plus en plus forte liée à un développement croissant de l'élevage bovin à cette époque.

Le prix à l'hectare des châtaigneraies et des pacages est semblable à celui des terres de culture ⁶². Quant aux parcelles d'inculte non boisé et les bois autres que les châtaigneraies, leur prix est toujours très nettement inférieur à celui des terres de culture ⁶³.

Dans le marché des trois principaux types de parcelles volantes (terres, prés et châtaigneraies), tous les groupes sociaux interviennent à des degrés divers (tabl. 10.3). Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et l'artisanat sont toujours plus acheteurs que vendeurs, quel que soit le type de bien-fonds, alors que c'est l'inverse pour les paysans ⁶⁴. La bourgeoisie et la paysannerie monopolisent le marché des parcelles volantes de pré de fauche : 84% des vendeurs et 75% des acheteurs appartiennent en effet à ces deux groupes sociaux. Mais alors que les paysans sont nettement plus vendeurs qu'acheteurs de ce type de parcelles, c'est l'inverse pour les bourgeois. Ce sont ces deux mêmes groupes sociaux qui dominent le marché des parcelles isolées de terres et de châtaigneraies puisqu'ils représentent ensemble 79 à 86% des vendeurs et 73 à 80% des acheteurs.

Tableau 10.3 - Les acteurs du marché des parcelles « volantes » en fonction du groupe social en Limousin de 1726 à 1772
(en % du nombre total de transactions (achat/vente) par type de bien-fonds)
(111 ventes de prés, 220 ventes de terres, 93 ventes de châtaigneraies)

bien-fonds	pré de fauche		terre de cultures		châtaigneraie	
	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur
clergé	0,8	2,3	-	0,6	-	-
noblesse	5,5	6,3	1,2	2,9	-	5,9
bourgeoisie	23,4	41,4	14,3	20,7	9,8	31,4
paysannerie	60,9	33,6	64,9	52,7	76,5	49,0
artisanat	9,4	16,4	19,6	23,1	13,7	13,7
Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 29, 31, 32						

⁶¹ Chabrol du Cluzaud, *op. cit.*, 1786, p. 25-27.

⁶² Voir en annexe, p. 583, le prix des châtaigneraies comparé à celui des prés de fauche.

⁶³ Il n'y a que les chènevières et les jardins dont le prix est supérieur à celui des terres de culture, mais il reste inférieur à celui des prés de fauche. Quant aux vignes, dans les régions où elles sont le plus développées comme dans le bassin de Brive, leur prix est semblable à celui de ces derniers avec toutefois une forte variabilité selon la qualité de la parcelle et sa situation.

⁶⁴ La faible proportion des membres du clergé et de la noblesse dans ce marché des parcelles volantes est représentative de la proportion - environ 4% - que ces deux groupes sociaux représentent dans la population limousine (voir p. 302 à ce sujet). En revanche, la bourgeoisie, avec 8% de cette dernière, est largement surreprésentée dans ce marché, surtout en tant qu'acheteur. Ce n'est pas le cas pour la paysannerie et l'artisanat car leur proportion en tant qu'acheteur est moindre que celle qu'ils représentent dans la population (respectivement 64,2% et 21,4%), ce qui tend à montrer qu'une partie de ces deux groupes sociaux n'a pas accès à l'achat de parcelles isolées, mis à part pour l'artisanat en ce qui concerne les terres de culture.

La paysannerie et l'artisanat sont très actifs dans ce marché des parcelles volantes ce que leur permet le prix peu élevé de celles-ci ⁶⁵.

Une vente sur quatre de prés sert à acquitter une dette ⁶⁶, à payer des arrérages de rentes ⁶⁷, à finir de payer une dot ⁶⁸ ou à régler une succession ⁶⁹. Presque toujours, le créancier oblige son débiteur à lui céder un pré comme moyen de règlement de sa dette plutôt qu'un autre type de bien-fonds. Ces ventes forcées montrent que le pré de fauche est une parcelle très convoitée.

Une autre possibilité s'offre à ceux qui ne peuvent acheter des prés, la location.

Une parcelle très recherchée en location

Le prix élevé des prés de fauche limite les candidats potentiels à l'achat de ceux-ci. Aussi, de nombreux individus se tournent-ils vers la location de parcelles isolées de prés. Dans le même espace territorial que celui défini pour l'étude ci-dessus du prix des différents types biens-fonds et sur la période 1726-1772, nous avons repéré 152 baux de prés ⁷⁰ contre seulement une quinzaine de baux concernant la location de parcelles isolées autres que des prés (terres de culture, châtaigneraies). De toutes les locations de parcelles volantes, le pré de fauche est donc celle qui est la plus recherchée.

Les prés sont toujours baillés à ferme. La durée de location varie de une à neuf années consécutives, mais dans un peu plus d'un cas sur deux, le bail est conclu pour 5 ans (34% du nombre total des baux) ou pour 7 ans (19%). Les baux de 3, 4 ou 9 années sont moins nombreux puisqu'ils ne représentent respectivement que 13, 11% et 9% du nombre total de baux, alors que les autres durées de location sont très peu fréquentes (5% pour les baux d'une

⁶⁵ Pour 54% des ventes de l'ensemble des parcelles volantes de prés, de terres et de châtaigneraies, le prix de la transaction est inférieur à 50 livres, dans 24% des cas il est compris entre 50 et 100 livres, dans 14% entre 100 et 200 livres et dans 8% il est supérieur à 200 livres.

⁶⁶ Un laboureur de la paroisse d'Aureil (Haute-Vienne) vend à un autre laboureur un pré de 2 journaux pour 240 livres, « sur laquelle somme demeure déduite et compensée celle de 180 livres » due par le vendeur à l'acquéreur suivant une obligation du 11 avril 1728 (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (91), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard. Acte du 30 novembre 1729).

⁶⁷ Un meunier de la paroisse de la Geneytouse (Haute-Vienne), vend à M^{re} Joseph de la Noaille, S^r du lieu de Puy Joubert, conseiller du roi, juge royal de Saint-Léonard, un pré d'une éminée pour 98 livres, « laquelle somme demeure compensée par pareille somme due par le vendeur à l'acquéreur pour arrérages de rentes » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (92), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard. Acte du 30 septembre 1730).

⁶⁸ Un tonnelier et son frère, laboureur, de la paroisse de Saint-Léonard, vendent à sieur Jean Baptiste Veyrier, bourgeois et marchand de Saint-Léonard, un pré de 2 setérées pour 497 livres, dont l'acquéreur a payé 80 livres à l'acquit des vendeurs à Pierre Syndic, beau-frère des vendeurs, « pour reste de dot de sa femme », laquelle est la sœur des vendeurs (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (308), Daniel de la Bessière père, notaire subalterne à Saint-Léonard. Acte du 10 mai 1724). La dot à payer est parfois élevée ce qui oblige à céder une parcelle relativement étendue : Sieur François Dubois, bourgeois de la ville de Solignac, vend à sieur Mathurin Dussoubs l'aîné, bourgeois du bourg de Saint-Paul, un pré de 6 setérées (1,7 hectare) moyennant 1 240 livres, dont l'acquéreur a payé présentement 800 livres au sieur Léonard de Marsat, marchand du Pont de Noblat, beau-frère du vendeur, ces 800 livres correspondent à une partie de la dot totale de 2 500 livres de la Delle Antoinette Dubois, qui est la sœur dudit Dubois et la femme dudit Marsat (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (99), Parelon, notaire royal à Saint-Léonard. Acte du 4 juillet 1737).

⁶⁹ Une veuve de la paroisse de Nedde vend à ses deux beaux-frères laboureurs un petit lopin de pré d'un quart de journal de faucheur pour 100 livres ; cette vente est faite pour que la veuve « puisse libérer la succession dudit feu son mari et pour payer ses dettes » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 32 (17), Mian, notaire à Peyrat-le-Château. Acte du 28 mars 1727).

⁷⁰ Ces 152 baux proviennent de la douzaine études notariales énumérées à la note 52 ci-dessus.

année, 4% pour ceux de deux ans, 3% pour ceux de 6 ans et 2% pour ceux de huit ans). La location de prés de fauche n'intéresse que très peu le clergé et la noblesse, que ce soit comme bailleur ou comme preneur. La bourgeoisie, la paysannerie et l'artisanat accaparent ce marché (tabl. 10.4). Les paysans sont majoritaires comme bailleurs avec 55,6% des prés loués alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus du tiers des preneurs. Ces derniers sont pour 31,6% d'entre eux des bourgeois et pour 29,3% des artisans. La forte proportion de ce dernier groupe social comme loueur de prés est dû au fait que les marchands de bestiaux, les bouchers, les meuniers et les voituriers ont besoin d'herbages pour entretenir les animaux dont ils font commerce ou qu'ils utilisent pour celui-ci ⁷¹.

Tableau 10.4 - Les acteurs du marché de la location des prés de fauche en Limousin de 1726 à 1772
(en % du nombre total de locations)

groupe social	bailleur	preneur
clergé	3,0	1,5
noblesse	3,0	1,5
bourgeoisie	27,8	31,6
paysannerie	55,6	36,1
artisanat	10,6	29,3
Source : 152 baux de prés de fauche Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9, 29, 31, 32		

Le prix de la location des prés varie de 18 à 63 livres à l'hectare ⁷², cette variabilité étant due à aux différentes qualités des prés. Le montant annuel est compris entre quelques livres jusqu'à plus de cent livres avec un maximum observé de 200 livres par an pour un pré situé aux portes de la ville de Saint-Léonard ⁷³.

Dans ce marché de la location des biens-fonds, une particularité différencie très nettement les prés de tous les autres types de biens ⁷⁴ : pour 55% des prés loués seuls, le prix de la ferme est payé par anticipation, soit en totalité (un cas sur deux), soit au moins la moitié du prix total (un cas sur quatre), ce qui n'est jamais le cas des autres types de baux pour lesquels le prix de la location est toujours payé à terme échu ou même parfois avec plusieurs

⁷¹ Sur les 45 prés loués par l'artisanat, 30 le sont par ces quatre professions.

⁷² Ce prix n'a pu être calculé que pour une douzaine de baux, les autres ne mentionnant pas la surface du pré loué. Compte tenu de l'unité de surface utilisée dans les paroisses concernées, les prix de location sont les suivants : 18 livres/hectare (1719, paroisse de Bujaleuf) ; 39 livres/hectare (1720, paroisse de Peyrat) ; 27 livres/hectare (1726, paroisse de Bujaleuf) ; 25 livres/hectare (1728, paroisse de Sussac) ; 58 livres/hectare (1730, paroisse des Allois) ; 20 livres/hectare (1731, paroisse de Rempnat) ; 28 livres/hectare (1741, paroisse de Lacelle, Corrèze) ; 35 livres/hectare (1757, paroisse de Rosiers-Saint-Georges) ; 63 livres/hectare (1755, paroisse de Rosiers-Saint-Georges) ; 24 livres/hectare (1761, 1767 et 1776, paroisse de Faux, Creuse) ; 48 livres/hectare (1791, paroisse de Toy-Viam, Corrèze). Toutes ces paroisses sont situées en Haute-Vienne, sauf indication contraire.

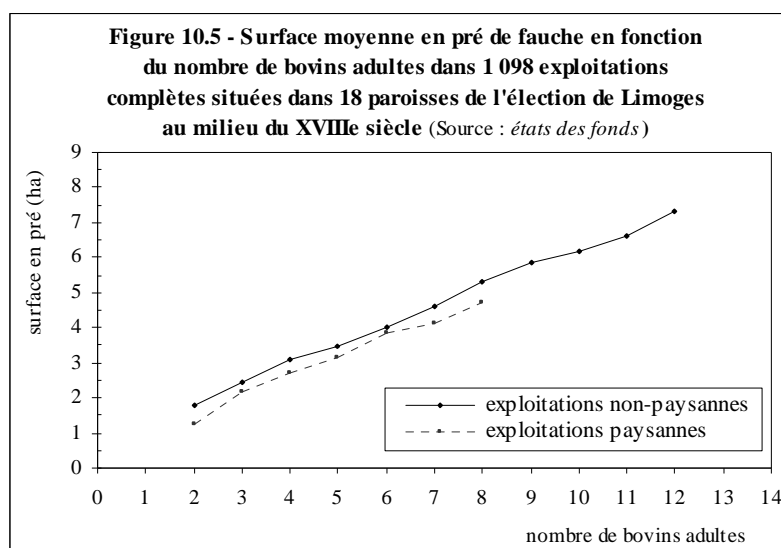
⁷³ Les 152 baux de prés étudiés se répartissent de la manière suivante selon leur prix annuel de location : moins de 10 livres : 14% du nombre total de baux ; de 11 à 20 livres : 34% ; de 21 à 30 livres : 17% ; de 31 à 50 livres : 19% ; de 51 à 100 livres : 10% ; de 101 à 200 livres : 6%.

⁷⁴ Quel que soit le type de bien baillé, qu'il s'agisse de parcelles volantes autres que les prés, d'un ensemble de parcelles ou de biens-fonds divers ou d'une exploitation complète.

années de retard. Dans quelques cas, le preneur renouvelle même à l'avance le bail du pré, une ou deux années avant que le contrat en cours ne se termine. Par ce paiement anticipé, le preneur veut s'assurer de la jouissance certaine du pré loué, comme s'il craignait d'en être dépossédé par le bailleur. Cela dénote une forte concurrence pour obtenir la location des prés de fauche, autre élément révélateur du rôle primordial de l'élevage bovin.

3.3. Le pré de fauche, élément structurant des exploitations

Les exploitations complètes limousines⁷⁵ sont garnies en permanence d'un cheptel⁷⁶, ce qui impose de constituer une réserve suffisante de foin pour les bovins en prévision de l'hiver⁷⁷. Pour cela, il est impératif de disposer d'une surface en pré de fauche qui soit proportionnée au nombre de bovins adultes présents dans le domaine : c'est ce que l'on constate dans 1 098 exploitations réparties dans dix-huit paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle⁷⁸ (fig. 10.5).



Les exploitations « paysannes », à nombre égal de bovins, possèdent toutefois une surface de pré de fauche inférieure à celle des exploitations « non-paysannes »⁷⁹, ce qui

⁷⁵ Sur la définition de ce type d'exploitation, voir p. 208.

⁷⁶ Les *états des fonds* le mentionnent selon la formule suivante : « dans les étables duquel domaine nous avons trouvé ... [énumération des animaux] ... qu'on nous a dit être les bestiaux qui ont coutume de s'y tenir pour l'exploitation dudit domaine ». On la trouve par exemple dans les *états des fonds* d'Azat-le-Ris, de Boisseuil, de Cieux, de Linards, de Nieul, de Saint-Ouen.

⁷⁷ Le foin est en effet essentiellement consommé par les bovins ; le menu bétail se nourrit dans les incultes tout au long de l'année.

⁷⁸ Ces paroisses sont les suivantes : Azat-le-Ris ; Balledent ; Boisseuil ; Champnétery ; Champsac ; Cieux ; Coussac-Bonneval ; Eybouleuf ; Faux-la-Montagne ; Flavignac ; Javerdat ; Linards ; Masléon ; Mounisme ; Peyrat-de-Bellac ; Rempnat ; Saint-Hilaire-Bonneval ; Saint-Ouen. Les 1 098 exploitations complètes prises en compte se répartissent de la manière suivante : 22 appartiennent au clergé, 167 à la noblesse, 348 à la bourgeoisie, 77 à l'artisanat et 484 à la paysannerie.

⁷⁹ Nous rappelons que les exploitations « non-paysannes » sont celles qui ne sont pas exploitées par leurs propriétaires (clergé, noblesse et bourgeoisie), à la différence des propriétés « paysannes » qui sont travaillées par leurs propriétaires (paysannerie, artisanat). Cf. les pages 166-169 à ce sujet.

s'explique par le fait qu'elles sont travaillées très majoritairement avec des vaches, moins consommatrices de foin que les bœufs. Pour un même nombre de bovins, la surface en prés est cependant très variable d'un domaine à l'autre. Pour les 164 exploitations à huit bovins de notre échantillon par exemple, la surface des prés évolue entre trois et onze hectares selon l'exploitation. Cette forte variabilité s'explique par les différences de qualité des prés et donc par la quantité différente de foin qu'ils produisent. En effet, à surface égale, la production en foin d'un pré peut varier du simple au triple et même davantage ⁸⁰.

La superficie de pré de fauche dont dispose chaque tête de bovin adulte ⁸¹ dans chacune des 1 098 exploitations ci-dessus permet d'estimer dans quelle mesure les besoins en foin de celles-ci sont satisfaits. En considérant qu'un hectare de pré produit en année commune au minimum vingt cinq quintaux métriques de foin et sachant « qu'un bœuf de corpulence ordinaire consomme par jour 25 à 30 livres de foin » ⁸², une surface de 0,4 hectare de pré de fauche permet d'assurer la nourriture d'un bovin adulte (bœuf et/ou vache) pendant près de trois mois et demi ⁸³ : 79,5% des exploitations « paysannes » et 92,4% des exploitations « non-paysannes » sont dans ce cas (tabl. 10.5).

Tableau 10.5 - Surface de pré de fauche dont dispose chaque bovin adulte dans 1 098 exploitations paysannes et non-paysannes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

surface de pré par tête de bovin adulte	% du nombre d'exploitations	
	exploitations « non-paysannes »	exploitations « paysannes »
0,2 à 0,39 ha	7,6	20,5
0,4 à 0,49 ha	13,4	15,7
0,5 à 0,59 ha	19,0	14,4
0,6 à 0,69 ha	19,9	12,7
0,7 à 0,79 ha	15,5	10,7
0,8 à 0,89 ha	8,9	6,6
0,9 à 0,99 ha	5,2	7,1
1,0 à 2,0 ha	10,5	12,3
nbre d'exploitations	537	561

Sources : *États des fonds*

⁸⁰ Cf. p. 354-356.

⁸¹ Nous considérons que la surface totale des prés de fauche d'une exploitation est destinée à la production de foin pour les bovins.

⁸² Desmarest, « Manière d'engraisser les bœufs en Limousin, 1787 », *Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris*, 1787, trimestre d'été. Cette consommation de foin est celle des animaux à l'engraissement, c'est-à-dire ceux pour qui l'on distribue la nourriture à volonté ; hors période d'engraissement, la consommation journalière des bœufs doit donc être inférieure à celle indiquée par Desmarest, d'autant plus que les animaux consomment parfois le foin mélangé à de la paille ; quant aux vaches, elles mangent moins que les bœufs. Compte tenu de ces remarques, nous considérons que la consommation journalière par tête de bovin adulte est de l'ordre de 10 kg de foin.

⁸³ En tablant sur une production moyenne en foin de 25 quintaux à l'hectare, une surface de 0,4 hectare de pré produit 1 000 kg de foin ; à raison d'une dizaine de kilogrammes de foin par jour et par animal, cela permet de nourrir un bovin adulte pendant 100 jours. Les raves constituent un complément de nourriture pour les bœufs pendant plusieurs semaines en hiver, ce qui diminue d'autant la consommation de foin.

Presque toutes les exploitations « non-paysannes » assurent donc la nourriture de leurs bovins pendant la période hivernale alors que quatre exploitations « paysannes » sur cinq sont dans ce cas ⁸⁴. Mais pour ces dernières, une surface de 0,3 hectare de pré par tête de bovin est souvent suffisante car ces exploitations ne comportent que des vaches, moins consommatrices de foin. Ce n'est donc qu'un nombre réduit d'exploitations qui se trouvent confrontées au problème de la nourriture du gros bétail pendant l'hiver.

Avec un demi-hectare de pré par tête de bovin, ce sont quatre mois de nourriture qui sont assurés : 79% des exploitations « non-paysannes » et 64% des exploitations « paysannes » sont dans ce cas. Dès que l'on atteint 0,6 hectare de pré par tête de bovin, l'éleveur dispose de la quantité de foin nécessaire pour cinq mois, ce qui est la norme pour 60% des exploitations « non-paysannes » et 49% des exploitations « paysannes ».

Le nombre de bovins adultes présents en permanence dans une exploitation dépend donc en grande partie de la surface en pré de fauche dont elle dispose. Or, de ce nombre de bovins dépend dans une large mesure la quantité de fumier produite et par voie de conséquence, la surface qu'il sera possible de fumer et de cultiver en grains avec un rendement acceptable car le seul engrais utilisé alors est le fumier dont les bovins sont les plus gros producteurs. Cette relation d'interdépendance allant du pré de fauche à la surface cultivée en passant par le nombre de bovins et la quantité de fumier produite constitue l'équation que devait résoudre en permanence l'agriculture de l'époque préindustrielle, comme l'ont répété les agronomes et les physiocrates durant la seconde moitié du XVIII^e siècle : pour augmenter les rendements et « pour supprimer les jachères, il faut des engrais ; pour se procurer des engrais, il faut des bestiaux ; enfin pour nourrir des bestiaux, il faut des prairies soit naturelles, soit artificielles. Tel est le cercle de l'économie rurale » ⁸⁵. Cette formule prend d'autant plus de sens en Limousin que la médiocrité des rendements céréaliers ne peut être palliée que par une fumure abondante, étant donné la grande pauvreté en éléments fertilisants et l'acidité des sols de la province.

Par le rôle capital qu'il joue dans les exploitations en tant que facteur déterminant du nombre de bovins adultes qui peuvent y être entretenus, le pré de fauche apparaît bien comme la pierre angulaire de l'agriculture limousine et comme le bien-fonds autour duquel se structurent les exploitations.

⁸⁴ Sauf si des accidents climatiques viennent réduire le volume de la récolte de foin.

⁸⁵ Cretté-Palluel, *Feuille du cultivateur*, 1790, p. 245. Cité par Octave Festy, « *L'agriculture pendant la Révolution française. Les conditions de production et de récolte des céréales. Étude d'histoire économique. 1789-1795*, 1947, p. 43, note 1.

CONCLUSION

Élever des bovins nécessite la présence de deux types d'herbages dans les exploitations : les prés de fauche et les pacages. Pendant que les premiers sont mis en défens durant plusieurs mois de manière à produire du foin, les seconds servent de parcours aux animaux. Par le rôle complémentaire qu'elles jouent ainsi dans l'alimentation des bovins, ces deux parcelles toujours en herbe sont indispensables.

Au milieu du XVIII^e siècle, la surface des herbages est plus étendue que celle cultivée en grains chaque année dans une majorité de paroisses. Cette prépondérance de l'herbe par rapport aux cultures est révélatrice de la place de l'élevage bovin dans la province dès cette époque. Au cours des décennies qui précèdent la Révolution, celui-ci connaît un fort développement, généralisé à l'espace provincial, comme le révèle l'important couchage en herbe que connaît cette période dans toutes les paroisses alors que dans le même temps l'étendue des surfaces cultivées ne change pas.

Le pré de fauche se différencie nettement des autres biens-fonds par deux aménagements qui lui sont spécifiques : les haies qui l'entourent et son système d'irrigation (les *levades*). Ceux-ci font l'objet de clauses particulières d'entretien dans les baux des exploitations qui n'existent pas pour les autres biens-fonds.

Le pré de fauche est le bien-fonds qui procure le meilleur revenu, ce qui en fait une parcelle très convoitée. Il fait l'objet d'un marché très actif monopolisé par la bourgeoisie, la paysannerie et le petit commerce, aussi bien à l'achat qu'à la location. Son prix à l'hectare, trois à six fois plus élevé que celui d'une terre labourable ou d'une châtaigneraie, augmente plus vite que celui de ces dernières au cours du XVIII^e siècle. Ceux situés à proximité des villes atteignent des prix extrêmement élevés, ce qui est dû à une forte demande de la part des bouchers, des voituriers et des meuniers. La location de prés en parcelle isolée est tellement recherchée que les preneurs, dans une location sur deux au moins, payent par anticipation une partie, voire la totalité du prix du bail, à la différence des baux des autres biens-fonds dont le loyer est toujours payé à terme échu. Ce paiement anticipé révèle une forte concurrence entre les preneurs désireux de disposer de ces herbages.

Les éléments précédents sont autant d'indices révélateurs de l'importance attachée aux parcelles toujours en herbe. Le pré de fauche en particulier tient une place primordiale dans le système agraire de la province. De lui dépend en effet le nombre de bovins qu'il est possible d'entretenir en permanence dans les exploitations. Or, de ce nombre d'animaux dépend la capacité de travail de ces dernières, c'est-à-dire la surface de terres qu'il est possible de

labourer et de cultiver annuellement. Du nombre de bovins dépend aussi en grande partie la quantité de fumier produite, et donc les possibilités d'amélioration des rendements en grains des médiocres sols limousins. Le pré de fauche apparaît ainsi comme le bien-fonds autour duquel se structurent les exploitations. Véritable pierre angulaire de l'agriculture limousine, il en constitue la « pièce maîtresse » qui révèle la place centrale qu'y occupe l'élevage bovin.

Le rôle de ce dernier a été pourtant mésestimé durant le siècle des Lumières aussi bien par les membres de la Société d'Agriculture de la généralité de Limoges ⁸⁶ que par les diverses autorités administratives, en particulier par les intendants ⁸⁷. Ce n'est qu'au début du siècle suivant que l'élevage est vraiment reconnu comme l'activité agricole la mieux adaptée aux conditions environnementales de la province ⁸⁸.

L'importance économique de l'élevage bovin en Limousin au XVIII^e siècle fait de celui-ci une spécialisation de l'agriculture dans ce pays de petite culture : c'est ce que le chapitre suivant tente de mettre en relief.

⁸⁶ Dans sa séance du 5 janvier 1760, l'une des premières, la Société d'agriculture se proposait bien de « s'occuper singulièrement » des bœufs qui sont « dans cette province [Limousin] d'une ressource infinie, tant à cause des engrais que parce que c'est le seul animal que l'on emploie aux labours et aux charrois, et dont la vente fasse rentrer de l'argent dans la Généralité [de Limoges]. On le suivra avec soin dans ses différents états, depuis sa naissance jusqu'au moment où il sort de la province ; la manière de l'engraisser et d'en multiplier l'espèce. Ses maladies, leurs remèdes, sont autant d'articles que la Société s'engagera de traiter à fond. Elle ne négligera point les autres bestiaux et elle fera tous ses efforts pour procurer à la province des moutons d'une espèce supérieure à celle qui y est la plus commune ». Mais après ces déclarations de principe, l'élevage fait par la suite très rarement l'objet des délibérations de cette docte assemblée (Arch. dép. Hte-Vienne, 34 JJ 101).

⁸⁷ Comme le remarque J. A. Barral, *op. cit.*, 1884, p. 123, « le rôle de la prairie [pré] a été méconnu » par l'intendant Turgot. Ce dernier a bien signalé à plusieurs reprises que le commerce du bétail était pratiquement la seule activité donnant un profit aux cultivateurs et aux propriétaires limousins, et partant « l'unique voie qui fasse rentrer de l'argent que les impositions font sortir », mais il n'y a rien eu de la part de « l'illustre homme d'État » concernant « l'amélioration des prés, pas un mot sur les irrigations ». Turgot ne s'est en effet jamais intéressé à l'élevage car il raisonnait avant tout sur les blés, préoccupation primordiale des économistes et des agronomes de son temps.

⁸⁸ « Dans aucune autre province du royaume on n'a tiré aussi bon parti des vallons granitiques ; l'expérience a appris à ses industrieux habitants que la culture des grains rendait peu, que les pluies entraînaient le peu de terre qui couvrait les rochers ; ils ont conservé cette terre et l'ont convertie en prairies. [...] Ils se procurent, par le moyen d'irrigations singulièrement bien conduites, des récoltes d'excellents fourrages très fins et très odorants, et après ces récoltes de bons et nombreux pâturages pour les bestiaux qu'ils engraisent » (M. L. Texier-Olivier, *op. cit.*, 1808, p. 306).

Chapitre 11

LA SPÉCIALISATION BOVINE DU LIMOUSIN AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

Le Limousin a commercialisé une partie des bovins, des ovins et des porcs qu'il élève sur des marchés extérieurs à la province dès le début de l'époque moderne ¹. À la fin du XVII^e siècle, ce sont les bovins qui font l'objet du commerce le plus développé avec pour principal débouché, le marché parisien ². L'importance prise par cette activité au XVIII^e siècle est telle que la province est alors le deuxième fournisseur de viande de bœuf de la capitale. Quelles raisons expliquent la place du Limousin dans l'approvisionnement de Paris pour cette espèce animale et le choix de ce marché ? Comment est organisé le circuit commercial des étables limousines aux marchés de Sceaux et de Poissy ? Quels en sont les acteurs ? Quel est le « poids » de ce commerce dans l'économie de la province ?

1. LA PLACE DU LIMOUSIN DANS L'APPROVISIONNEMENT DE PARIS EN BŒUFS

Deux marchés, Poissy et Sceaux, assurent la totalité de l'approvisionnement de la capitale en bœufs de boucherie durant le XVIII^e siècle ³. Ils sont hebdomadaires, le lundi à Sceaux, le jeudi à Poissy ⁴, et se tiennent toute l'année sauf durant le carême où l'Église interdit la consommation de viande. Pendant cette période, l'État ordonne la fermeture des boucheries et des marchés aux bestiaux de la capitale. Seul l'Hôtel-Dieu est habilité à tenir une boucherie pendant le carême où peuvent s'approvisionner les parisiens autorisés à manger de la viande durant cette période ⁵. L'activité de Sceaux et de Poissy s'étend donc de la fin du carême jusqu'au début du carême suivant, soit une durée d'environ dix mois et demi, appelée

¹ Voir les pages 276-279 à ce sujet.

² Tous les aspects concernant l'approvisionnement de ce marché en bêtes de boucherie ont fait l'objet d'une très importante étude de Reynald Abad, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, 2002, à laquelle nous ferons très largement référence. C'est pourquoi il ne sera nullement question ici de reprendre le fonctionnement de ce marché, mais seulement de montrer comment le Limousin s'insère dans celui-ci, quel rôle il y joue et quelle place il y occupe par rapport aux autres provinces.

³ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 122.

⁴ L'importance relative des deux marchés sera fort différente et Poissy « pèsera toujours plus lourd » que Sceaux tout au long du siècle, avec cependant une légère atténuation dans les dernières décennies du XVIII^e siècle. Entre Pâques 1707 et le début du carême 1708, 85% des bœufs sont vendus à Poissy, contre 15% à Sceaux ; de Pâques 1766 au début du carême 1767, elle est respectivement de 70 et 30% pour les bœufs (d'après Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 121).

⁵ À partir de 1775 toutefois, la place aux Veaux et le marché de Sceaux restent ouverts durant le carême et l'Hôtel-Dieu n'a plus le privilège exclusif de vendre de la viande pendant cette période.

charnage. Le Limousin approvisionne la capitale en bœufs tant en période de charnage que durant le carême.

1.1. L'approvisionnement de Paris en période de charnage

Une quinzaine de provinces du royaume fournissent Paris en bœufs de boucherie au XVIII^e siècle, tout au moins jusqu'à la veille de la Révolution, et ce n'est que pendant les périodes de pénurie qu'il est fait appel aux pays étrangers ⁶. Mais ces provinces n'ont pas le même poids dans cet approvisionnement. Leur part respective été établie grâce à un ensemble de relevés détaillant pour chacun des marchés hebdomadaires ayant eu lieu à Sceaux et à Poissy le « nombre de bestiaux entrés audit marché » ainsi que la province d'origine de ces animaux ⁷. Ces relevés, intitulés « État du marché de Poissy », ou de Sceaux, couvrent la période allant du début de juillet 1736 jusqu'à la première semaine de 1738 ⁸. Le tableau 11.1 résume la contribution des différentes provinces à l'approvisionnement de la capitale en bœufs durant l'année 1737, hors période de carême ⁹.

Tableau 11.1 - Contribution des diverses provinces françaises à l'approvisionnement en bœufs des marchés parisiens pendant l'année 1737, hors période de carême

(Source : Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 C 798 à 801)

provinces approvisionnant les marchés parisiens	nombre de « bœufs » fournis		
	Sceaux	Poissy	total
Normandie	-	61 390	61 390
Ensemble du Limousin	12 342	13 887	26 229
Berry	4 533	4 272	8 805
Bourbonnais	2 563	2 255	4 818
Choletais	999	2 639	3 638
Poitiers ou la Mothe Saint-Héray	70	2 082	2 152
Auvergne, Charolais, Langres	-	411	411
ensemble	20 507	86 936	107 443

La Normandie, avec 57,1% des bœufs fournis, est la première d'entre elles, suivie par le Limousin, ces deux régions fournissant ensemble 81,5% des bœufs ¹⁰. Le solde provient surtout du Berry, du Bourbonnais et du Choletais, alors que l'Auvergne et le Charolais ne

⁶ Bernard Garnier, « Viande et bêtes. Variations saisonnières de l'approvisionnement de Paris aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans *La vie, la mort, la foi. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, 1993, p. 147-170 ; « Des bœufs pour Paris », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1999, t. 106, n° 1, p. 101-120. Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 123-392.

⁷ Ces *États des marchés* proviennent des archives départementales du Puy-de-Dôme (1 C 798 à 801) qui sont plus complets que ceux provenant des archives départementales du Calvados (C 2580 à 2583) et qu'ont utilisés Bernard Garnier (*loc. cit.*, 1999, p. 104-105) et Reynald Abad (*op. cit.*, 2002, p. 132-135). Les données fournies par ces deux sources, pour leur période commune, sont absolument identiques, comme nous l'avons vérifié sur les documents originaux.

⁸ Ces « états » énumèrent les bœufs, les porcs et les moutons entrés au marché de Sceaux, et les bœufs, les veaux et les moutons pour celui de Poissy.

⁹ Les noms de province sont ceux qui sont pré-imprimés sur les « états de marché » : ceux-ci différencient le Limousin de la Marche : nous les avons réunis ici car l'ensemble de ces deux régions constituent le Limousin historique évoqué au tout début de ce travail (*cf.* p. 65, note 1).

¹⁰ Bernard Garnier, *loc. cit.*, 1999, p. 105, a dressé un tableau du nombre d'animaux fournis aux deux marchés parisiens selon leur province d'origine : ses chiffres diffèrent légèrement de ceux que nous donnons ici car cet auteur a effectué son calcul non pas sur l'année 1737 complète, car il ne disposait pas des données de décembre 1737, mais sur une période de 12 mois à cheval sur 1736 et 1737.

fournissent que très peu de ces animaux. Comme l'a souligné Reynald Abad, on peut s'étonner de la faible contribution de certaines régions, ainsi que l'absence d'autres, comme le Gâtinais, le pays nantais, le Morvan, l'Agenais. En fait, sous une provenance donnée, pré-imprimée sur les « états de marché », sont comptabilisés des animaux provenant d'une autre région. Les bœufs du pays nantais deviennent ainsi des bœufs choletais ou poitevins et ceux du Morvan des bœufs bourbonnais. Quant aux bêtes en provenance du Gâtinais, on peut supposer qu'elles sont comptées avec celles du Berry ¹¹. Quant aux bœufs qualifiés de limousins par les « états de marché », ils comprennent des animaux en provenance du Périgord, de l'Agenais et du Quercy, mais la proportion de ceux-ci est faible et « la production locale limousine dépassait de beaucoup ce que les provinces voisines pouvaient y envoyer » ¹². Quoi qu'il en soit, la Normandie et le Limousin sont les deux plus importants fournisseurs de bœufs à la capitale en période de charnage.

Le terme générique de « bœufs » mentionné dans les « états de marché » appelle cependant une remarque. Sous ce terme sont regroupés les bœufs et les vaches présentés sur les marchés, car il existe un abus de langage de la part des contemporains qui appellent *bœufs* tous les bovins adultes consommés dans la capitale. D'une manière générale, on estime que l'on vend à Sceaux et à Poissy « une vache pour trois ou quatre bœufs au cours du XVIII^e siècle, et durant certaines années, à peine une vache pour cinq, sept, voire neuf bœufs » ¹³. Les états de marché permettent de préciser quelles provinces fournissent plus spécialement des vaches. Ces documents donnent pour les bovins la correspondance entre le prix de vente de l'animal et son type pour chacun des marchés de la manière suivante : « Les plus bas prix de 50, 60 et 80 livres sont ceux des vaches et génisses amenées aux marchés. De 90 à 120 livres, prix des bœufs de la petite espèce dont le poids n'excède pas 450 livres et quelquefois au-dessous de 400 livres. De 130 à 170 livres, bœufs de la moyenne espèce d'un poids de 500 à 550 livres qui est le poids ordinaire d'un bœuf d'engrais. Les plus hauts prix sont ceux des bœufs de la grande espèce et au gras fin qui pèsent jusqu'à 700 et 800 livres ».

Grâce à ces indications, les prix pratiqués dans les différents marchés montrent que la Normandie, le Berry et l'Auvergne sont les provinces plus spécialement pourvoyeuses de vaches. En effet, dans tous les marchés où des bovins de ces trois provinces sont présents, il existe des « bas prix » qui révèlent la présence de vaches. Le nombre de « bœufs » indiqués

¹¹ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 135-136. Cet auteur souligne, à juste titre, que nous sommes tributaires de la source elle-même, c'est-à-dire des « états de marché » qui comportent la liste pré-imprimée des diverses provenances des animaux : c'est en fonction de celle-ci que les commis des marchés inscrivaient les animaux.

¹² *Ibid.*, p. 131, et note 88, p. 893-894.

¹³ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 123.

par les états de marché pour chacune des régions ci-dessus correspond donc en fait à des bœufs et à des vaches, sans qu'il soit possible cependant de déterminer la proportion respective de ces deux types d'animaux. Inversement, pour les bovins provenant du Poitou, du Charolais, du Limousin et de la région de Cholet, les prix pour la majorité des marchés correspondent uniquement à des bœufs, alors que ce n'est le cas que pour un marché sur deux pour le Bourbonnais. Les livres de comptes de marchands de bestiaux s'approvisionnant en Limousin montrent que cette province envoie beaucoup plus de bœufs que de vaches sur les marchés parisiens. De mars à août 1760 et de novembre 1761 à décembre 1762 par exemple, Joseph Constant et Jean Vernon, de Saint-Léonard, marchands de bestiaux associés, envoient à Sceaux et à Poissy 2 390 bœufs en provenance du Limousin mais seulement 38 vaches¹⁴. Deux marchands d'Orsennes, en Berry, expédient davantage de ces dernières à Poissy ou à Sceaux : entre la fin de novembre 1775 et le début de mars 1777, ils envoient 989 bœufs et 155 vaches achetés en Limousin¹⁵.

1.2. L'approvisionnement de Paris en période de carême

L'interdiction de consommer de la viande pendant le carême à Paris remonte au moins aux Capétiens, mais parce qu'elle tombait progressivement en désuétude, cette obligation était régulièrement rappelée par les pouvoirs publics¹⁶. Il était cependant permis aux malades, aux vieillards, aux femmes enceintes, aux jeunes enfants et à leurs nourrices de manger de la viande pendant cette période d'abstinence, à condition d'en avoir obtenu l'autorisation des autorités religieuses. Ces personnes ne pouvaient s'approvisionner en viande qu'à l'Hôtel-Dieu¹⁷. Celui-ci avait en effet obtenu le privilège exclusif d'acheter et de vendre de la viande pendant le carême grâce à un arrêt du Parlement du 2 mars 1575 qui permet à cet établissement d'établir une boucherie. Un arrêt du 25 février 1658 étendit à cinq le nombre de boucheries dépendant de l'Hôtel-Dieu pouvant vendre de la viande pendant le Carême. Par la suite, ce nombre fut augmenté, et au milieu du XVIII^e siècle, l'Hôtel-Dieu fait le commerce de la viande à son profit exclusif dans neuf boucheries de la capitale durant le Carême. Il en tire d'importants revenus. Mais à partir de 1769, ce commerce devient déficitaire : par ordre du lieutenant général de police, la viande ne pouvait être vendue que 8 sols la livre alors

¹⁴ Archives de Paris, D⁴ B⁶, carton 27, dossier 1456. Faillite Constant-Vernon, 14 juin 1765.

¹⁵ Archives de Paris, D⁵ B⁶, dossiers 3790 et 4073. Faillite Bertrand-Baudrat, 8 août 1775.

¹⁶ Par exemple, un arrêt de Henri II du 5 janvier 1549 fait « défenses aux bouchers, aux rôtisseurs, aux poulaillers, aux revendeurs et à tous autres d'exposer en vente en public en temps de carême aucune viande de boucherie, de volaille ou de gibier », à peine d'amende et en cas de récidive, « de punition corporelle ». Charles IX rappela cette interdiction le 14 décembre 1563 dans une déclaration qui précisait qu'il « était fait défenses aux bouchers d'ouvrir leurs boutiques les jours que l'usage de la chair était défendu par l'Église Catholique ».

¹⁷ L'Hôtel-Dieu est le plus ancien hôpital parisien. Son origine remonte à l'époque mérovingienne. Sous Louis XIV, fut institué l'Hôpital général avec cinq établissements : la Pitié, la Salpêtrière, Bicêtre, Scipion et la Savonnerie.

que son prix de revient était de 8 sols 6 deniers. D'année en année, les déficits successifs entraînent la suppression du privilège de l'Hôtel-Dieu¹⁸ au début de 1775. En conséquence, le commerce des viandes, gibier et volailles dans la ville, faubourgs et banlieue de la capitale devient libre pendant le carême, cette liberté ne devant toutefois pas « entraver l'observation des règles de l'église ». Les bouchers se procurent alors bœufs, vaches et moutons au marché de Sceaux chaque lundi, les veaux sur un marché à la Halle chaque vendredi et la volaille dans différents marchés¹⁹.

Tableau 11.2 - La part du Limousin dans l'approvisionnement de l'Hôtel-Dieu de Paris en bœufs pendant le carême de 1732 à 1771

année	nombre de bœufs		année	nombre de bœufs	
	achetés par l'Hôtel-Dieu	fournis par le Limousin		achetés par l'Hôtel-Dieu	fournis par le Limousin
1732	1 341	1 191	1755	2 448	2 412
1734	1 359	1 291	1758	2 452	2 447
1736	1 481	1 481	1759	2 446	2 441
1738	1 535	1 483	1760	2 488	2 488
1741	1 870	1 833	1765	2 622	2 483
1742	1 872	1 872	1766	3 297	3 165
1748	2 065	1 961	1767	3 174	2 972
1750	2 018	2 018	1768	3 268	3 259
1752	1 984	1 984	1769	3 472	3 329
1753	2 035	2 035	1770	3 856	3 679
1754	2 298	2 298	1771	3 856	3 856

Source : Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu, supplément, 2^e à 18^e liasses, registres A à D, 1734 à 1770

Chaque année, au mois de janvier, l'administration de l'Hôtel-Dieu se préoccupe de l'adjudication à faire en vue de l'approvisionnement en bestiaux pour le Carême²⁰. D'une manière générale, « les bœufs et les vaches étaient achetés dans la province du Haut-Limousin. Quant aux moutons, ils venaient des Flandres. La volaille, comme le beurre et les œufs venaient de Normandie »²¹. Les livres de comptes de l'hôpital²² montrent que ce sont bien des bœufs limousins qui approvisionnent très majoritairement les boucheries de l'Hôtel-Dieu durant le carême²³ (tabl. 11.2). Le faible nombre d'animaux non originaires du Limousin qu'achète l'hôpital provient surtout de Normandie²⁴.

¹⁸ Cette suppression fut annoncée par une déclaration du 25 décembre 1774 et enregistrée en Parlement le 10 janvier 1775.

¹⁹ Ce paragraphe est inspiré du chapitre « Boucherie de Carême », dans Marcel Fosseyeux, *Les Archives de l'assistance publique à Paris. Une addition au fonds de l'Hôtel-Dieu*, 1905, p. 27-44, ainsi que du *Traité de la Police* de Delamare, t. I, seconde édition augmentée, 1722, livre II, titre IX, chapitre I, p. 388.

²⁰ L'approvisionnement en bœufs pour l'Hôtel-Dieu était adjugé chaque année à un « adjudicataire de la fourniture des bœufs du carême ». En 1735, un sieur Audinet est qualifié de « marchand commissionnaire de l'achat des bœufs limousins du carême ».

²¹ Marcel Fosseyeux, *op. cit.*, 1905, p. 33.

²² Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu, supplément, 2^e à 9^e liasses, registres A à C, 1734 à 1774 ; 14^e à 19^e liasses, « Dépensier », registres A à D, 1738 à 1775.

²³ La provenance des bœufs achetés par l'Hôtel-Dieu n'est pas systématiquement indiquée chaque année dans les livres de comptes. La vente des « cuirs » des animaux abattus par l'hôpital à des tanneurs permet certaines années de préciser l'origine des bœufs : en 1765, l'Hôtel-Dieu vend ainsi « 2 483 cuirs de bœufs limousins, 121 cuirs de bœufs normands et autres 18

Le Limousin est donc le fournisseur quasi exclusif de bœufs de l'Hôtel-Dieu durant le carême. Même si le nombre d'animaux fourni par la province reste limité, il constitue un débouché sûr, de plus en plus lucratif d'ailleurs car la quantité d'animaux achetés par cet hôpital triple entre 1732 et 1771, passant de 1 341 animaux à 3 856 entre ces deux dates, la très forte majorité de ceux-ci étant des bœufs limousins. Cette augmentation de la consommation de viande durant le carême n'est pas due à un important accroissement du nombre de personnes autorisées à en manger, mais au non-respect de l'interdit religieux et à la fraude ²⁵. En effet, malgré la surveillance et les peines encourues ²⁶, de plus en plus de Parisiens passent outre l'interdiction de manger de la viande. Certains bouchers ou particuliers continuent à en vendre pendant le carême, ce qui envoie certains d'entre eux à la Bastille ²⁷. Les « grands » personnages de l'époque sont les plus importants consommateurs de viande durant le carême ²⁸ car ils ne sont nullement inquiétés par les autorités, certains d'entre eux se moquant même de l'interdit religieux ²⁹. Cette forte demande en viande ne pouvait qu'aiguillonner la production de bœufs limousins pour ce marché de carême.

Avec près de 30 000 bœufs envoyés chaque année sur le marché parisien, auxquels il faut ajouter des vaches, le Limousin occupe derrière la Normandie une place d'importance dans l'approvisionnement de la capitale en viande bovine, loin devant les autres provinces, ce qui en fait un fournisseur de bœufs indispensable pour la capitale. Quelles sont les raisons de cette insertion réussie de l'élevage limousin dans le plus grand marché du royaume ?

cuiers plus petits de bœufs normands », le total de ces cuiers correspondant aux 2 622 bœufs achetés cette année-là. De telles ventes de cuiers mentionnant la provenance des animaux sont notées une quinzaine de fois entre 1741 et 1770 dans les livres de comptes. Parfois, le commissionnaire chargé de fournir les bœufs est un marchand limousin, comme en 1736 où c'est le sieur Nicard, de Saint-Léonard, qui achète les animaux en Limousin. En 1769 et 1770, c'est l'association des sieurs Nicard des Rieux et Constant, eux aussi de Saint-Léonard, qui fournit la quasi-totalité des bœufs de carême qu'ils achètent dans la province.

²⁴ C'est le cas par exemple en 1748 où l'Hôtel-Dieu achète « 1 961 bœufs limousins et 104 normands ». Des bœufs normands sont mentionnés aussi en 1755 (36 bêtes), en 1758 et en 1759 (5 têtes), en 1765 (139 têtes), en 1766 (132 têtes), en 1767 (202 têtes) et en 1769 (102 têtes). En de rares occasions, il est fait mention d'autres provenances que le Limousin et la Normandie : « 39 bœufs allemands » en 1769, « 147 bœufs bourbonnais » en 1770.

²⁵ Reynald Abad, « Un indice de déchristianisation ? L'évolution de la consommation de viande à Paris en carême sous l'Ancien régime », *Revue historique*, 1999, n° 610, p. 237-275.

²⁶ Une ordonnance du roi donnait par exemple l'autorisation « à un officier de robe courte », accompagné d'archers, de visiter toutes les demeures de particuliers et les auberges de Paris et de ses faubourgs, d'y saisir la viande qui s'y trouvait au profit de l'Hôtel-Dieu et d'emprisonner les contrevenants. Une ordonnance de police du 1^{er} mars 1659 étendit jusqu'à Charenton, où se rendaient « les libertins et les débauchés » pour manger de la viande, l'interdiction de vendre et de consommer de la viande, « à peine de 300 livres d'amende, de punition corporelle et de confiscation des viandes et des loyers d'une année des maisons où elles se vendent ou auront été vendues ou consommées » (Marcel Fosseyeux, *op. cit.*, 1905, p. 29).

²⁷ Bibliothèque de l'Arsenal, Archives de la Bastille, n° 10 999, 11193.

²⁸ Parmi les plus importants clients de l'Hôtel-Dieu bravant l'interdit pendant le carême, les livres de comptes mentionnent par exemple Mesdames de Conty, de Choiseul, la duchesse d'Orléans, de Berry, M. le prince de Condé, M. d'Ormesson, M. d'Argenson, Monseigneur le Chancelier. On rencontre aussi des médecins, des administrateurs, un trésorier de France, des avocats, des communautés religieuses. Pendant le carême de l'année 1770, le prince de Condé a acheté 949 kg de viande pour un montant de près de 800 livres, Joly de Fleury 446 kg, le vicomte de Polignac 332 kg. En 1770, la duchesse de Mazarin devait encore une somme de 288 livres pour de la viande qu'elle avait achetée durant le carême de 1733.

²⁹ La duchesse de Berry par exemple faisait écrire aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu chargés de l'exécution des ordonnances sur la boucherie de carême que « si quelqu'un a l'insolence de venir visiter chez elle, il n'en sortira que par les fenêtres » (Marcel Fosseyeux, *op. cit.*, 1905, p. 41).

2. LES RAISONS D'UN SUCCÈS COMMERCIAL

Trois raisons expliquent la place du Limousin dans l'approvisionnement de Paris en bœufs : la fourniture d'animaux à la capitale à une époque où les autres provinces ont des difficultés à le faire ; la forte attraction qu'exerce le marché parisien doublée de l'obsession des autorités de la capitale d'alimenter en permanence ce dernier en animaux de boucherie ; le souci des éleveurs limousins de fournir des bêtes de qualité.

2.1. Une habile « stratégie » commerciale

Grâce à une méthode d'engraissement que peu d'autres provinces pratiquent, le Limousin approvisionne en bœufs les deux marchés parisiens pendant les mois de charnage durant lesquels le principal fournisseur de ces bestiaux à la capitale, la Normandie, ne produit que très peu de bœufs de boucherie.

Limousin et Normandie : une parfaite complémentarité

Il existe deux principales méthodes d'engraissement des bovins. La première consiste à nourrir les animaux essentiellement à l'herbe fraîche dans les prairies. Elle donne des bœufs dits *d'herbe* ou *de pâture*. La seconde méthode consiste à engraisser les animaux presque uniquement à l'étable, avec du fourrage, des farines et des racines fourragères ; elle permet de produire des bœufs appelés *d'étable* ou *de crèche*, ou encore *de pouture* ou *de poture*³⁰.

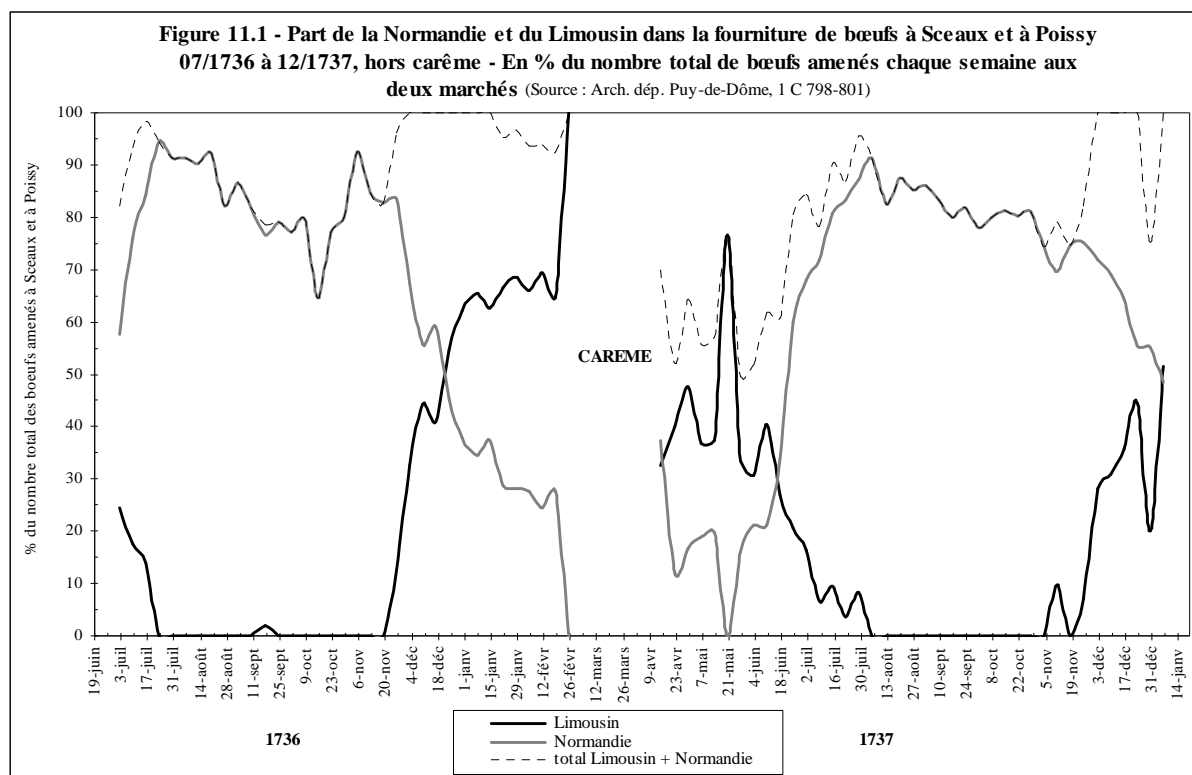
Ce qui différencie ces deux méthodes, c'est l'époque où elles sont pratiquées. L'engraissement dans les prairies débute avec la pousse de l'herbe, c'est-à-dire en mars/avril et il s'étend jusqu'en novembre environ. Ainsi sont mis sur le marché des animaux de boucherie à partir de la fin mai et du début de juin jusqu'à la fin de l'année, la période d'embouche durant entre trois et quatre mois. La Basse-Normandie est la région type produisant ces bœufs engraisés uniquement à l'herbe fraîche : c'est « la province herbagère par excellence » ; elle dispose de vastes pâturages à l'herbe abondante et d'excellente qualité, les *herbages*, dans lesquels les animaux passent toute leur période d'engraissement³¹. A l'inverse, le Limousin est la région type produisant essentiellement des bœufs d'étable³² dont l'engraissement débute en automne et se poursuit durant tout l'hiver. Il peut donc fournir les marchés parisiens à partir de décembre jusqu'en mai, c'est-à-dire durant les mois où les autres provinces ne peuvent livrer qu'un nombre limité de bœufs de boucherie.

³⁰ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 124.

³¹ *Ibid.*, p. 125-129. La Normandie engraisse aussi des bœufs pendant l'hiver, nourris presque exclusivement à l'herbe, mais leur nombre est beaucoup plus réduit que celui des bœufs qu'elle engraisse depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

³² La province produit aussi des bœufs d'herbe mais en bien moindre quantité que les bœufs d'étable.

La Normandie et le Limousin qui assurent à plus de 80% l’approvisionnement de Paris en bœufs, le font ainsi de manière parfaitement complémentaire de sorte que les marchés de la capitale sont alimentés en continu tout au long de l’année, sans qu’il y ait rupture dans la fourniture d’animaux, comme le montre le calendrier hebdomadaire d’approvisionnement de Sceaux et de Poissy établi à partir des « états de marché » de juillet 1736 jusqu’à la fin de 1737 (fig. 11.1).



C’est à partir de la fin du mois de juin et jusqu’en décembre que la Normandie fournit les marchés parisiens avec ses *bœufs d’herbe* qui représentent 50 à 90% du nombre total de bœufs présentés à Sceaux et à Poissy. Le reste des bœufs provient essentiellement du Berry et secondairement du Poitou et de l’Auvergne. Pendant toute cette période, le Limousin n’envoie que quelques animaux en juin et juillet : il s’agit des *bœufs d’herbe* qu’élève la province. A partir de la mi-novembre, le Limousin commence à alimenter les marchés parisiens, mais c’est à partir de la fin décembre et jusqu’en mai, qu’il prend le relais de la Normandie comme fournisseur principal. Durant toute cette période, le Limousin envoie uniquement des *bœufs d’étable* lesquels, de la fin décembre jusqu’au carême, représentent 50 à 70% du nombre total des animaux présents sur les deux marchés parisiens, le complément étant fourni presque exclusivement par la Normandie. De Pâques jusqu’en juin, le Limousin joue encore un rôle

important en fournissant entre 30 et 70% des animaux, mais il est alors fortement concurrencé par le Bourbonnais, le Poitou, le Choletais et la Normandie ³³.

Ce calendrier d'approvisionnement de la capitale en bœufs ne repose que sur les « états de marché » de Sceaux et de Poissy des années 1736 et 1737, les seuls connus. Il peut cependant être généralisé à une période s'étendant du milieu du XVII^e siècle jusqu'à la veille de la Révolution comme le montrent les diverses sources suivantes.

Pierre Ruben, bourgeois d'Eymoutiers, en Haut-Limousin, qui pratique l'engraissement des bœufs au milieu du XVII^e siècle, a noté dans son « journal » les dates de vente de ses bestiaux gras : « le 28 janvier 1653, vente de trois bœufs gras pour 220 livres » ; le 11 mars 1654, « vente d'une paire de bœufs gras pour 210 livres » ; le 17 janvier 1659, « nous avons vendu une paire de bœufs que nous avons engrais[s] pour 180 livres » ; le 2 janvier 1661, « vente de trois bœufs que nous avons engrais[s] pour 160 livres » ³⁴. Toutes ces ventes d'animaux gras se font en début d'année, ce qui correspond bien à la période où les bœufs gras limousins sont commercialisés d'après les « états » de 1736 et 1737 ci-dessus. Même si la destination finale de ces animaux n'est pas précisée, il est vraisemblable qu'ils étaient envoyés sur les marchés parisiens qui étaient déjà à cette époque les lieux de vente privilégiés des bestiaux limousins ³⁵.

La correspondance du marquis François Marie de Hautefort avec ses agents d'affaires en Limousin révèle que c'est à partir de la mi-carême et jusqu'en mai que les bœufs gras du Bas Limousin sont envoyés à Sceaux et à Poissy. Ensuite, à partir du mois de juin, ce sont « les marchands de Normandie qui fournissent les marchés parisiens de plus de bœufs qu'il n'en est nécessaire », aussi est-il inutile d'envoyer des bœufs limousins à Paris après le mois de mai car « leur débit n'y est plus favorable » comme le rappelle le 19 juillet 1692 le marquis à ses agents en Limousin. Une lettre de celui-ci du 16 février 1686 apprend que les premiers marchands limousins de bœufs qui approvisionnent Paris partent à la mi-carême. Le 21 février 1693, le marquis demande de faire hâter un certain Raffard, de Ségur, pour envoyer ses bœufs gras à Paris. Le 20 février 1694, il se plaint d'un dénommé Dubuisson qui « remet toujours à

³³ De la fin de novembre jusqu'au début du carême, la Normandie et le Limousin sont les fournisseurs exclusifs des marchés parisiens. Alors que la Normandie fournit davantage de bœufs jusqu'à la fin décembre, le Limousin domine ensuite de plus en plus le marché jusqu'au début du carême. À partir de Pâques, le Berry, le Bourbonnais, le Cholet et le Poitou commencent à approvisionner Sceaux et Poissy, en même temps que la Normandie, mais jusqu'en juin le Limousin reste le fournisseur principal de bœufs à la capitale.

³⁴ « Journal domestique de Pierre Ruben, bourgeois d'Eymoutiers, avocat du roi en l'élection de Bourgueuf (1645-1661) », *BSHAC*, t. 17, 1895, p. 217, 218, 227, 231.

³⁵ Voir le chapitre 8 à ce sujet, p. 336-337 : Pierre Davity par exemple, dans sa *Description générale de l'Europe* (1637), mentionne que « la Haute Marche abonde en bétail gros et menu qui se débite à Paris ». En 1687, l'intendant de Limoges, Michel de Barberie, mentionne qu'il se fait dans l'élection de Limoges « un trafic fort considérable de bœufs gras, pourceaux et moutons et que depuis le mois de novembre jusqu'à la Pentecôte, les Marchands en envoient sans cesse à Paris ».

partir, car s'il avait mené ses bœufs comme il me l'avait dit ce carnaval, il aurait beaucoup gagné, au lieu qu'à Pâques les marchands de Normandie pourront [commencer à] donner qui feront diminuer les bœufs ». Le 20 avril 1720, le marquis signale que « les bœufs gras sont vendus à présent » et le 5 mai 1724, en arrivant à Versailles, il a vu « sept à huit cents bœufs que les gens qui les conduisaient me dirent qu'ils venaient de Saint-Yrieix-la-Perche, et me dirent que les beaux bœufs avaient coûté sept cent livres »³⁶.

Un mémoire de 1724, qui énumère les différentes provinces fournissant des bœufs de boucherie aux marchés parisiens, mérite d'être amplement cité car il confirme que le calendrier d'approvisionnement de la capitale en bœufs établi ci-dessus à partir des « états de marché » de Sceaux et de Poissy de 1736 et 1737 est déjà en place dans les années 1720. Ce document montre de plus le rôle et l'importance du Limousin dans la fourniture de bœufs à la capitale mais aussi les modalités d'intervention des autorités parisiennes sur les marchés de bestiaux de province afin de maintenir le plus bas possible le prix des animaux.

« Si on veut absolument mettre l'abondance dans Paris, et forcer les marchands qui ont des bœufs à les vendre, il convient d'envoyer en province un homme de confiance, savoir :

En Limousin pendant les mois d'avril, mai et juin, la vente des bœufs de pouture commence précisément le jour de la mi-Carême à la foire de Ségur où il se peut trouver 1 000 à 1 200 bœufs, et le lundi suivant à la foire de Lagraulière où l'on trouvera encore pareille quantité que ci-dessus, qui arriveraient tous au grand marché de Poissy le mardi saint 11 avril. Il est essentiel de débiter par avoir une grande quantité de bestiaux ce mardi saint à Poissy, parce que c'est celui qui fixe presque toujours le prix pour le reste de l'année. On entend bien que par les 2 400 bœufs qui se trouveront aux deux foires ci-dessus, les marchands ordinaires y achèteront leur quantité comme ils ont accoutumés de faire, et l'homme de confiance pour le Roy y en achèterait de son côté 5 ou 600 qu'il ferait arriver à Poissy au grand marché. Cette quantité ferait infailliblement diminuer le prix de la viande, joint à ce qu'il en vient d'Irlande³⁷. Après les deux foires de Ségur et de Lagraulière, il y en a tous les jours d'autres qui se tiennent pendant les mois d'avril, mai et juin, où l'homme de confiance achètera journallement à petit bruit les quantités qui lui seront ordonnées.

³⁶ *Correspondance de François Marie d'Hautefort et de Marie Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour, avec Messieurs Maîtres Pierre et François de Bigorie, leurs agents d'affaires en Limousin. 1684 à 1695 - 1716 à 1747*, 1905, p. 26, 43, 80, 93, 97, 115-116, 118, 137, 254, 279, 402-403.

³⁷ Une autre partie du document préconise de faire venir des bœufs d'Irlande et de les faire engraisser dans les prairies normandes. Cette opération a pour but de donner l'illusion de l'abondance aux yeux des marchands de bestiaux qui approvisionnent Paris : « Telle petite que soit cette quantité de bœufs [provenant d'Irlande], elle passerait toujours pour considérable dans l'esprit des marchands à qui on insinuerait qu'il y en a beaucoup d'achetés ».

Sur la fin de juin, il faudra passer en Médoc où pendant 15 jours seulement, on trouvera 4 à 500 bœufs qui ne viennent point d'ordinaire à Paris. Ils arriveraient par la grande route de Barbezieux à Paris. Ils sont de beaucoup à meilleur marché dans ce pays là que partout ailleurs, qui donneraient toujours une abondance à Poissy, sans préjudicier aux achats des marchands ordinaires qui n'en ont jamais tiré de ce pays là. L'épreuve en a été faite, la guerre dernière en Flandres, par les envois qui y en ont été faits et qui ont réussi.

De Médoc l'homme de confiance se rendra en Charolais pour y tenir la foire de Persy qui arrive le jour de la Saint-Bernabé, 11 juillet, où il trouvera à acheter des bœufs d'herbage en telle quantité que le Conseil ordonnera. Après cette foire tenue, il parcourra la petite province de Charolais pendant le reste du mois de juillet où il pourrait faire encore 7 ou 800 bœufs, d'où il se transportera ensuite en Auvergne pour les foires de Brion pour y tenir les montagnes, où il sera encore nécessaire d'acheter pour empêcher les normands de surprendre leurs bestiaux et de faire la loi aux bouchers de Paris, comme ils ont fait l'année dernière, n'y ayant que les normands qui aient des bœufs dans la saison d'août, septembre, octobre et partie de novembre qui arrivent à Poissy »³⁸.

Les comptabilités des marchands approvisionnant Sceaux et Poissy en bœufs limousins dans les années 1760, 1770 et 1780 montrent qu'ils achètent ceux-ci dans la province selon le même calendrier que ci-dessus. Joseph Constant et Jean Vernon, les deux marchands de Saint-Léonard déjà évoqués³⁹, débutent en 1760 leur campagne d'achats de bœufs en Limousin, le jour de la mi-carême à Ségur en Bas-Limousin, le 13 mars, et ils la terminent à la mi-juillet à Saint-Léonard. En 1761, leurs achats, qui débutent le 25 novembre, s'interrompent au début de février 1762 pour cause de carême avant de reprendre le 18 mars suivant à la foire de Ségur et ils se poursuivent jusqu'à la mi-juin de cette année-là⁴⁰. Les deux marchands d'Orsennes en Berry, mentionnés auparavant, débutent leur saison 1775/1776 d'achats de bovins en Limousin le 23 novembre et ils la terminent fin mai, avec une interruption en février à cause du carême. Leur saison d'achats suivante débute le 5 décembre 1776 et elle se poursuit jusqu'au 10 mars 1777 qui marque la fin de leur activité pour cause de faillite⁴¹. Un bourgeois de Ségur, le sieur Lavareille, envoie des bœufs achetés dans diverses foires limousines sur les deux marchés parisiens de fin janvier jusqu'à fin mai en 1780, et de début février jusqu'à la mi-avril en 1781⁴². Toutes ces périodes d'achats de bestiaux limousins

³⁸ A. N., G⁷ 1668 à 1670, pièce 206.

³⁹ Cf. p. 376.

⁴⁰ Archives de Paris, D⁴ B⁶, carton 27, dossier 1456. Faillite Constant-Vernon, 14 juin 1765.

⁴¹ Archives de Paris, D⁵ B⁶, dossiers 3790 et 4073. Faillite Bertrand-Baudrat, 8 août 1775.

⁴² Archives de la ville de Brive, sous-série 5 S : Archives du baron Jean le Clere, 5 S 562.

destinés à Poissy et à Sceaux correspondent précisément à celles du calendrier d’approvisionnement de la capitale que les « états » de ces deux marchés pour 1736 et 1737 ont permis d’établir.

Les différentes sources évoquées attestent que, de la fin du XVII^e siècle au moins à la veille de la Révolution, le Limousin approvisionne Paris en bœufs d’étable engraisés dans la province selon un calendrier immuable qui voit les premiers envois d’animaux s’effectuer à partir de la fin du mois de novembre et se poursuivre jusqu’au mois de mai suivant, c’est-à-dire pendant les mois où les autres provinces ne peuvent envoyer que peu de bêtes à la capitale car elles élèvent essentiellement des bœufs d’herbe qui ne sont commercialisés en nombre qu’à partir du mois de mai. Cette fourniture d’animaux limousins au marché parisien durant la période la plus favorable pour la province car la concurrence est faible à ce moment-là correspond donc à une véritable stratégie commerciale raisonnée et réfléchie qui révèle l’esprit d’initiative des éleveurs locaux. C’est sur une méthode d’engraissement des bœufs particulière au Limousin que repose cette stratégie.

Une méthode d’engraissement spécifique

Les bœufs destinés à être engraisés à l’étable ne sont plus occupés aux travaux de l’agriculture à partir du mois d’août⁴³. Ils sont alors mis au repos dans les regains où ils ne font que manger, ruminer et se reposer⁴⁴. Ils séjournent jour et nuit dans ces pâtures jusqu’au 1^{er} novembre, à moins que des gelées trop fortes et suivies ne surviennent, auquel cas on les rentre à l’étable car ces froids les font maigrir, « ce qui paraît assez sensiblement à leur poil, qui est alors terne et rude ». La rentrée des bœufs à l’étable s’accompagne d’un examen des animaux « pour s’assurer du progrès de la graisse dans chacun. Ceux qui n’ont pas profité autant que les autres dans les regains, ce qu’on reconnaît à ce qu’ils ont le ventre serré, la peau un peu dure et attachée aux côtes, sont saignés à la jugulaire ».

⁴³ Les méthodes d’engraissement des bœufs limousins que nous résumons à la suite sont décrites en détail dans les deux mémoires suivants : 1) *Manière d’engraisser les bœufs en Limousin*. Ce mémoire a été publié en 1787 dans les *Mémoires de la Société d’Agriculture de Paris*, trimestre d’été. Il a été repris dans le *Nouveau Cours Complet d’Agriculture Théorique et Pratique*, 1821, t. 2, p.555-559. Son auteur est Nicolas Desmarest qui fut inspecteur des manufactures de la généralité de Limoges durant l’intendance de Turgot ; il devint en 1771 membre de l’Académie des Sciences. Nous donnons l’intégralité de ce document dans l’annexe au chapitre 12 ; 2) *Mémoire sur l’engrais des bœufs dans la ci-devant province du Limousin et pays adjacents*, par M. Juge, correspondant à Limoges, le 17 février 1791, A. N., F¹⁰ 222. Il a été publié par Yvon Chalard dans le *BSSHAC*, t. 108, 1986, p.161-174. Jacques Joseph Juge de Saint-Martin était agronome, conseiller au Présidial de Limoges et membre de la Société d’Agriculture de cette ville. Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, 1931, p. 1109-1112, décrit l’engraissement des bœufs de la même manière que les deux mémoires ci-dessus en y ajoutant quelques particularités locales.

⁴⁴ Cette manière de débiter l’engraissement des bœufs d’étable est une pratique fort ancienne en Limousin : dans un bail du 25 novembre 1532 d’une métairie située dans la paroisse de Peyrat-de-Bellac (Haute-Vienne), il est précisé que l’année où « il se fera engraisement de bestiaux, se fera [d’abord] le dit engrais des *guyures* des prés », et ensuite « les raves seront pour faire ledit engrais » ; les *guyures* correspondent au regain des prés de fauche (Auguste Petit, « Le métayage en Limousin du XIII^e au XVI^e siècle », *BSAHL*, t. 71, 1924, p. 303).

L'engraissement des bœufs fait l'objet de toutes les attentions. Dès que les bœufs sont à l'étable, on prend soin « de les appareiller deux par deux » et de les faire manger ensemble dans le même bac de manière à ce que « l'un des deux ne gourmande pas l'autre et ne l'affame pas ». On commence par leur donner de la rave coupée « en morceaux ni trop gros ni trop petits » que l'on récolte à mesure qu'ils la consomment ⁴⁵. On prend la précaution d'y laisser les feuilles. Les bœufs sont si avides de cette racine fourragère « qu'ils l'avalent aussi promptement qu'elle leur est administrée par le bouvier ». Celui-ci n'en donne d'ailleurs pas beaucoup à chaque fois sinon « les bœufs seraient exposés à une ingurgitation, qui les mettrait en danger de périr » ⁴⁶. La nourriture avec des raves dure un mois environ, car « si on la continuait plus longtemps, elle relâcherait trop les bœufs, et nuirait à la graisse » ⁴⁷. C'est pourquoi on remplace les raves par une autre nourriture « de manière à empâter davantage » les animaux. Celle qui est la plus économique et « qui réussit le mieux est la farine de seigle mêlée avec celle du sarrasin délayées dans de l'eau tiède ». L'orge et l'avoine sont aussi utilisées localement. On donne généralement trois livres par jour et par bœuf de cette eau blanchie de céréales, en deux fois, mais parfois on double cette ration ⁴⁸.

Durant toute la période d'engraissement, l'alimentation ci-dessus est complétée par du foin sec, « qui est la base de la nourriture des bœufs qu'on engraisse » ⁴⁹. Celui-ci est donné alternativement avec de la rave et de l'eau blanchie à la farine de seigle et de sarrasin. Deux principes guident l'administration de la nourriture pendant l'engraissement ⁵⁰. Le premier consiste à contraindre les animaux à manger « jusqu'à ce que leurs flancs soient remplis et

⁴⁵ Au sujet des raves, cf. annexe, p. 557-563.

⁴⁶ Il s'agit du phénomène de *météorisation* chez les ruminants due à l'accumulation de gaz dans la panse par suite d'une trop grande absorption d'aliments, ce qui peut entraîner l'asphyxie de l'animal. Lorsque cet accident survient, le bœuf malade subit divers traitements : on lui donne « de la thériaque délayée dans du vin ou bien on lui fait avaler du sel marin » ; on frotte ses flancs « avec du foin et de la paille trempée dans l'eau froide » ; on complète la guérison « en faisant passer la main du bouvier dans le fondement » du bœuf de manière à accélérer « la sortie des matières qui surchargent les intestins » ; enfin, on promène le bœuf malade pendant quelque temps, cet exercice achevant de faire disparaître les maux résultant de l'absorption d'une trop grande quantité de raves (d'après le *Mémoire sur l'engrais des bœufs dans la ci-devant province du Limousin et pays adjacents*, par M. Juge, correspondant à Limoges, le 17 février 1791, *op. cit.*).

⁴⁷ Arthur Young, *op. cit.*, p. 1110-1111 précise que « pour engraisser une paire de bons bœufs, on leur donne 45 charretées de raves, découpées, et 20 quintaux de fourrage », à raison d'une charretée de raves par jour.

⁴⁸ À la veille de la Révolution, dans la région d'Uzerche, on engraisse quelques bœufs avec des pommes de terre mêlées à des châtaignes ; vers Brive, on utilise aussi le maïs ainsi que de la graisse de porc (Arthur Young, *op. cit.*, p. 1111).

⁴⁹ Lorsque le foin est peu abondant et à un prix exorbitant comme en 1785, année de sécheresse, « plusieurs métayers intelligents et attentifs » ont diminué la ration de foin de leur bœufs d'engrais en mélangeant celui-ci à « de la paille hachée, à du maïs en fourrage sec, à des branchages d'arbres chargés de feuilles séchées. Toutes ces sortes de fourrages » ont donné des bœufs aussi gras que lorsqu'ils sont alimentés uniquement avec du foin seul (d'après le mémoire de Nicolas Desmaret, *op. cit.*, 1787).

⁵⁰ Les bœufs sont alimentés pratiquement en continu tout au long de la journée : dès la pointe du jour, le bouvier distribue du foin sec à tous les bœufs et il leur en fournit jusqu'à ce qu'ils n'en mangent plus. Il leur donne ensuite des raves ou bien la farine de seigle et de sarrasin, puis aussitôt après du foin sec à discrétion : « cette alternative de nourriture occupe tout le temps depuis le matin jusqu'à dix heures ». Les bœufs sont alors laissés au repos jusqu'à deux heures de l'après-midi. A ce moment-là, troisième distribution de foin auquel succède la rave ou la farine de seigle et de sarrasin, après quoi on fait boire les bœufs : ceux-ci sont ainsi occupés jusqu'à cinq heures de l'après midi. Ils se reposent alors jusqu'à neuf heures du soir où on leur présente une dernière ration de foin (d'après le mémoire de Nicolas Desmaret, *op. cit.*, 1787).

jusqu'à ce qu'ils se couchent ». Aussi, pour aiguïser leur appétit, on suspend une poche de sel qu'ils lèchent fréquemment, ce qui les incite à boire et à manger davantage, et donc à s'engraisser plus promptement. Le second principe réside dans la diversité des aliments utilisés pour l'engraisement. C'est ainsi qu'il faut combiner des « nourritures rafraîchissantes et relâchantes, comme les fourrages verts, qui donnent plus de chair que de graisse, comme les herbages, les raves, les pommes de terre », avec « des fourrages secs et farineux, qui empâtent et donnent plus de graisse que de chair ». On complète cette alimentation par les châtaignes cuites que l'on sert avec l'eau où elles ont été cuites, ce qui « remplace avantageusement l'eau blanchie par les farines de seigle et de blé noir ». Avec un tel régime alimentaire pendant trois mois, « il est rare qu'un bœuf ne soit pas à la fin en bonne graisse et d'un débit assuré ».

Après quelques mois d'engraisement, le bœuf limousin d'étable est donc prêt à être commercialisé. Les premiers arrivent à Poissy et à Sceaux à partir de la fin du mois de novembre et ils alimentent ces deux marchés jusqu'en mai sauf durant le carême pendant lequel le Limousin approvisionne les boucheries de l'Hôtel-Dieu avec ces animaux. En juin et juillet, la province fournit les deux marchés parisiens non plus en bœufs d'étable en bœufs d'herbe⁵¹. Ces derniers sont d'abord engraisés au foin sec et dès que le temps le permet, vers le mois d'avril et jusqu'en juin, ils ne mangent que l'herbe fraîche des prairies où ils restent nuit et jour. Les environs de Saint-Léonard et de Saint-Junien fournissent la majorité de ces bœufs d'herbe.

La méthode d'engraisement des bœufs d'étable limousins produit des animaux gras qui comptent parmi les plus gros du XVIII^e siècle avec ceux du Poitou, du Nivernais, de la Normandie et de l'Anjou⁵². De 1754 à 1765, le poids moyen d'un bœuf limousin livré à l'Hôtel-Dieu durant le carême⁵³ se décompose en une carcasse de viande dont le poids varie entre 635 livres et 690 livres durant cette période, à laquelle il faut y ajouter le « cuir » dont le poids moyen est compris entre 95 et 105 livres, le suif, les abats et les issues, ce qui représente

⁵¹ Le Limousin approvisionne les marchés parisiens en bœufs d'herbe depuis la fin du mois de mai jusqu'au début de juillet. En 1768, une personne envoyée dans les provinces par de Sartine, lieutenant général de police de Paris, estime que le Limousin a fourni cette année-là 2 000 bœufs d'herbe aux deux marchés parisiens de mai à juillet (B. N., Nouvelles acquisitions françaises, n° 6765, f° 49).

⁵² L'*Encyclopédie méthodique. Agriculture*, article « Bêtes à cornes », p. 185-187, et M. de Francourt, « Observations sur la population des bestiaux et leurs différentes espèces », dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris*, été 1789, considèrent les bœufs du Haut et Bas Limousin comme des animaux de « gros format » dont le poids est compris entre 600 et 900 livres ; ce sont des animaux de « taille assez haute, aux cornes courtes », qui sont tous « blond rouge ». Les bœufs de la Basse et de la Haute-Marche sont d'un « format moyen » et pèsent entre 500 et 700 livres : ils ont les « cornes courtes et le poil blanc blond ». Quant aux bœufs de Combraille, ils sont plus petits que ceux de la Marche ; ils pèsent entre « 450 et 550 livres et sont rouge vif » (cité par Jean-Marc Moriceau, *Histoire et géographie de l'élevage français du Moyen Âge à la Révolution*, 2005, p. 126-128).

⁵³ Il s'agit du poids moyen de tous les bœufs fournis la même année à l'hôpital.

au total un animal d'un poids vif de plus de 800 livres ⁵⁴. Si l'on considère que ces bêtes perdent au moins cinquante livres durant leur trajet jusqu'à Paris, ce sont donc des bœufs gras dépassant 850 livres que produit le Limousin. C'est un poids du même ordre que mentionne Jacques Juge de Saint-Martin en l'an III : « les bœufs gras qui se vendent vivants dans nos foires » pèsent entre 800 et 900 livres pièce, soit 390 à 440 kilogrammes ⁵⁵.

Les vaches, « lorsqu'elles ne peuvent plus porter ni labourer », c'est-à-dire vers l'âge de douze à quinze ans, sont engraisées de la même manière que les bœufs, mais « elles n'ont pas à beaucoup près la chair aussi tendre ni d'aussi bon goût » que ces derniers. Ces vaches grasses sont destinées « à la basse boucherie des villes » limousines et de celles des provinces voisines et même jusqu'à Paris ⁵⁶. Leur poids moyen varie de 250 à 450 livres selon l'animal, soit 120 à 220 kilogrammes ⁵⁷.

2.2. L'appel du marché parisien

Dans les derniers siècles du Moyen Age, deux modèles alimentaires se développent progressivement et se généralisent à l'époque moderne. D'un côté, le modèle « rural », fondé plutôt sur l'autosubsistance et la préparation exclusivement domestique de la nourriture. De l'autre, le modèle « urbain », ancré sur le marché et favorisé par « la politique d'approvisionnement des autorités de la ville ». Le recours à des métiers spécialisés, tel que celui de la boucherie, favorise la consommation de viande fraîche, alors que les ruraux continuent à se nourrir surtout de viande salée. Et cette pratique différenciée devient un des symboles alimentaires de l'opposition ville/campagne, à l'image du pain blanc des citadins et du pain noir des paysans. Le sentiment de cette nouvelle identité citadine, même parmi les couches urbaines inférieures, est extrêmement puissant et « toute menace de retour à des conditions *rurales* de vie et d'alimentation est perçue comme un signe de régression sociale » suscitant des mouvements de protestation qui ne sont pas uniquement provoqués par la faim,

⁵⁴ Certains bœufs atteignent parfois un poids exceptionnel comme cet animal appelé « bœuf rouge » fourni au début de mars 1755 et pesant 1 309 livres, comprenant 1 050 livres de viande, 109 livres de cuir et 150 livres de suif. L'origine de cet animal n'est pas précisée, mais comme il a été fourni durant le carême, il y a tout lieu de penser qu'il s'agit d'un bœuf limousin. Au même moment est livré un « bœuf noir », pesant 1 281 livres, comprenant 1 024 livres de viande, 156 livres de cuir et 101 livres de suif, dont on peut supposer qu'il est normand. Tous les différents poids mentionnés proviennent des Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu, supplément, 6^e liasse, registres A et B ; 16^e liasse, registre D ; 17^e liasse, registres A à D ; 8^e liasse, registres A et B ; 18^e liasse, registres A à C ; 49^e liasse, registres A à E, 50^e liasse, registres A à K.

⁵⁵ Jacques Juge de Saint-Martin, *Observations météorologiques faites dans le département de la Haute-Vienne, au commencement de l'ère des Français, et pendant l'hiver de la 3^e année républicaine*, s.d., p. 16.

⁵⁶ Les citations de ce paragraphe d'après le mémoire de M. Juge (de Saint-Martin) sur l'engrais des bœufs, *op. cit.*, 1791 et la *Statistique de la Haute-Vienne*, 1808, p. 353.

⁵⁷ Les seuls poids de vaches grasses que nous avons rencontrés sont donnés par une réquisition de l'an 2 de vingt-huit de ces animaux destinés à l'armée des Alpes. Il était demandé de fournir des animaux « gras », mais il est vraisemblable qu'étant donné les difficultés de l'époque pour engraisser les animaux (le fourrage était aussi réquisitionné pour les armées), le poids des vaches « grasses » ci-dessus était inférieur à ce qu'il atteignait durant les périodes où l'alimentation des animaux ne posait pas de problème particulier (Arch. dép. Hte-Vienne, L 453, 614).

« mais aussi ou surtout par l'orgueil et l'humiliation ». Même si la ration individuelle de viande tend à diminuer à partir de la fin du Moyen Age en liaison avec l'accroissement des surfaces cultivées, malgré le « tout pour le pain » du XVIII^e siècle et l'essor de nouvelles plantes vivrières, la demande des villes en viande de boucherie reste importante par suite de la croissance démographique durant le siècle des Lumières, en particulier à Paris ⁵⁸.

C'est justement la capitale qui constitue le plus important débouché des bœufs limousins, ce qui ne manque pas de surprendre étant donné la distance qui sépare celle-ci du Limousin - 400 kilomètres - alors que des villes importantes et plus proches, comme Bordeaux et Lyon ⁵⁹, auraient pu constituer un marché plus facilement accessible. Deux principales raisons motivent ce choix. D'une part, la forte attraction qu'exerce le marché parisien qui s'explique par le poids démographique de la capitale mais aussi par une consommation en viande bovine qui ne cesse d'y croître durant le XVIII^e siècle. D'autre part, la préoccupation constante des autorités parisiennes d'assurer en permanence un approvisionnement alimentaire suffisant de la capitale par crainte de troubles.

Une demande croissante en viande bovine

Avec 500 000 habitants environ au début du XVIII^e siècle et plus de 650 000 habitants à la veille de la Révolution, la capitale est la ville la plus peuplée du royaume, très loin devant les autres grandes cités ⁶⁰. Elle représente donc un énorme marché qu'il faut sans cesse approvisionner, d'autant plus que de tous les Français, ce sont les Parisiens, avec les habitants de quelques autres grandes villes, qui mangent le plus de viande. Lavoisier estime que chacun d'eux en consomme chaque jour 6 à 7 onces par tête en moyenne dans les années précédant la Révolution, contre 4 onces environ dans les villes de province et une once et demie environ dans les campagnes ⁶¹, soit respectivement 72, 45 et 17 kilogrammes de viande par personne et par an. Cette consommation a été calculée assez précisément à partir du nombre des

⁵⁸ Ce paragraphe s'inspire de *Histoire de l'alimentation*, dir. Jean-Louis Flandrin et Massimo Montanari, 1996, p. 105-115, 279-293, 391-394, 550-557.

⁵⁹ Si le Limousin fournit 3% des moutons, 5% des porcs et environ 5% des bœufs et des vaches à Lyon dans les années 1543-1544 (Thierry Argant, « L'approvisionnement en viande boucherie de la ville de Lyon à l'époque moderne », *Histoire Urbaine*, n° 7, 2003, p. 205-231), il n'existe aucune mention dans les archives limousines permettant d'affirmer qu'un tel commerce existait encore au XVIII^e siècle. Quant à Bordeaux, aussi bien les archives de la Gironde que celles de la Haute-Vienne, ne nous ont révélé l'existence d'un commerce de bestiaux entre le Limousin et la capitale de l'Aquitaine.

⁶⁰ D'après Marcel Lachiver, « L'approvisionnement de Paris en viande au XVIII^e siècle », dans *La France d'Ancien Régime. Mélanges offerts à Pierre Goubert*, 1984, t. 1, 1984, t. 1, p. 352. Lavoisier, *De la richesse territoriale de la France*, 1988, p. 138, estime la population parisienne à la veille de la Révolution à 593 070 habitants et A. Husson, *Les consommations de Paris*, 1856, p. 157, l'évalue à 595 800 durant la décennie 1771-1780. Jacques Dupâquier donne des chiffres du même ordre de grandeur que les précédents pour la population de Paris : 510 000 en 1700, 570 000 en 1750 et 620 000 en 1789 (*Histoire de la population française. 2) De la renaissance à 1789*, 1995, p. 94). Vers 1700, Paris compte 33% de plus d'habitants que l'ensemble des cinq villes qui la suivent en importance (Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Bordeaux). Vers 1780, la capitale, avec 604 000 habitants, est encore 23% plus peuplée que ces mêmes cinq villes réunies (Stéphane Durand, *Les villes en France. XVI^e-XVIII^e siècle*, 2006, p. 158-159).

⁶¹ Lavoisier, *op. cit.*, 1988, p. 133.

animaux de boucherie qui sont entrés dans Paris, c'est-à-dire les bœufs, les vaches, les veaux, les moutons et les porcs, appelés aussi *bestiaux à pieds fourchus*. Le nombre de ces derniers est connu sur l'ensemble du XVIII^e siècle car sur chacun d'eux, la ferme dite du « Pied fourché » perçoit un droit d'entrée lorsqu'ils franchissent les différentes barrières d'octroi permettant l'accès à Paris intra-muros⁶². À partir de cette comptabilité, la consommation moyenne de viande par tête et par an a pu être calculée⁶³. Elle est de l'ordre de 62 kg au début du siècle, toutes espèces de bestiaux confondues, puis elle évolue ensuite entre 66 et 68 kg de 1720 à 1770 avant de retomber à 61 et 60 kg au cours des décennies 1770 et 1780⁶⁴. La consommation de viande diminue donc vers la fin du XVIII^e siècle alors que la population parisienne ne cesse de croître. Cependant, cette relative désaffection pour l'alimentation carnée est sélective selon le type de viande et elle ne concerne pas celle de bœuf. En effet, alors que le nombre de vaches, de veaux et de moutons consommés chaque année à Paris a diminué à partir de 1760, celui du porc et du bœuf n'a cessé d'augmenter régulièrement tout au long du siècle, passant pour ce dernier de 46 500 têtes en moyenne annuelle durant la décennie 1700 à 71 000 têtes en moyenne pour les années 1780, soit une augmentation de 52% au cours du siècle⁶⁵, alors que la population parisienne n'a augmenté que d'environ 22% entre 1700 et 1790. À l'inverse des autres types de viande, les Parisiens ont donc une préférence de plus en plus marquée pour celle de bœuf au cours du XVIII^e siècle car à leurs yeux il s'agit de la « viande de boucherie par excellence »⁶⁶.

Le marché parisien, un débouché sûr

Assurer en permanence l'approvisionnement alimentaire de Paris est un souci constant de la part des responsables administratifs et politiques de la capitale car l'ombre des *émotions, murmures* ou *séditions*, voire de l'émeute et de la révolte, plane dès qu'un

⁶² « État des bestiaux à pieds fourchus entrés à Paris de 1697 à 1790 », dans *Encyclopédie méthodique, Agriculture*, t. IV, an IV-1796, p. 458-461, Article « Fourchus (Pieds) », rédigé par Tessier. Cet état a été publié par Marcel Lachiver, *loc. cit.*, 1984, t. 1, p. 353-354.

⁶³ Par Marcel Lachiver, *loc. cit.*, 1984, t. 1, p. 352.

⁶⁴ Ces chiffres ne sont que des estimations globales car comme le souligne Reynald Abad, *Le grand marché*, 2002, p. 383-392, le calcul de la consommation moyenne de viande par tête soulève plusieurs problèmes. Il est en effet difficile de convertir les animaux en masse de viande consommable étant donné la forte variabilité du poids des bêtes, dans le temps et selon leur provenance. De plus, le rendement en viande varie d'un animal à l'autre. Il faudrait aussi pouvoir prendre en compte les animaux entrés en fraude ainsi que « la viande à la main », c'est-à-dire celle entrée par morceaux, mais ces différentes consommations sont impossibles à évaluer.

⁶⁵ Le nombre annuel de vaches entrées dans Paris a d'abord fortement augmenté de 1700 à 1765 : durant cette période, il est passé de 10 000 à 25 000 têtes ; il a diminué ensuite régulièrement pour retomber à 10 000 têtes en 1789. Alors que 110 000 à 120 000 veaux entrent chaque année dans la capitale de 1700 à 1740, ce nombre diminue progressivement par la suite pour atteindre un peu moins de 100 000 têtes à la veille de la Révolution. Le nombre de moutons connaît la même diminution au cours du siècle, passant de près de 400 000 têtes par année de 1700 à 1740 à moins de 320 000 en 1790. Quant au porc, leur nombre a connu une progression constante, passant de 20 à 25 000 têtes chaque année durant la période 1700 à 1720 pour atteindre près de 40 000 au cours de la décennie 1780 (d'après l'« État des bestiaux à pieds fourchus entrés à Paris de 1697 à 1790 », *Encyclopédie méthodique, Agriculture*, t. IV, an IV-1796, p. 458-461). En ce qui concerne le détail des animaux de boucherie introduits dans Paris entre 1698 et 1790, voir Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 385-387.

⁶⁶ Marcel Lachiver, *loc. cit.*, 1984, t. 1, p. 350.

renchérissement du prix des denrées ou une pénurie de celles-ci survient. Le pain est concerné au premier chef, mais aussi les autres aliments, en particulier la viande dont les parisiens sont les plus gros consommateurs du royaume. Le résultat de cette politique est que « de tous les Français d'Ancien Régime, ce sont sans doute les Parisiens qui mangeaient le pain le plus blanc et que leur ration en viande *per capita* dépassait celle des autres villes de France »⁶⁷. Deux objectifs guident les responsables de l'approvisionnement de la capitale⁶⁸, *procurer l'abondance* des denrées, et par là, maintenir les cours au *juste prix* lequel, dans l'esprit des autorités, correspond en fait à un *bas prix*⁶⁹.

Les marchés de Sceaux et de Poissy font l'objet d'une surveillance continue de manière à prévenir tous risques de pénurie de bestiaux afin que l'approvisionnement de la capitale ne soit pas interrompu⁷⁰. C'est ainsi qu'à l'issue de chaque marché, un rapport est envoyé au lieutenant général de police de Paris où sont consignés le nombre des animaux vendus, les prix pratiqués et les commentaires éventuels de l'officier de police chargé de cette surveillance⁷¹. Dès que les marchés sont insuffisamment fournis, les autorités s'alarment comme à la fin du mois d'avril 1724 où n'arrivent à Poissy « que 1 300 bœufs alors qu'il en faut au moins 1 800 pour que le marché soit bien garni ». Craignant une conspiration des marchands destinée à faire augmenter le prix des animaux en limitant leur nombre sur le marché, le commissaire chargé de la surveillance du marché s'informe de ce déficit d'animaux « auprès des deux plus forts marchands forains » qui lui assurent « qu'il n'y a point de cabale de leur part pour tenir les bestiaux dans l'ancienne cherté. La seule raison qui les empêche d'en amener à Paris, c'est le manque d'argent pour faire les achats »⁷².

⁶⁷ *Ibid.*, p. 345.

⁶⁸ Quatre autorités interviennent dans l'approvisionnement de la capitale et dans la police : le Roi, sous forme d'édicts, de règlements, d'ordonnances, de déclarations et de lettres-patentes émanant du Conseil, dont l'application revient au Contrôle général des finances qui s'appuie sur le réseau des intendants de province ; le Parlement de Paris, en tant que cour souveraine du royaume, est amené à juger en dernier ressort des affaires portées devant lui dont celles relevant des subsistances ; l'Hôtel de Ville de Paris par l'intermédiaire de la Prévôté des marchands de la capitale ; le Châtelet en tant que justice ordinaire de la ville, prévôté et vicomté de Paris, représenté à partir du règne de Louis XIV par un lieutenant général de police. Sur ces différentes autorités, voir Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 25-50.

⁶⁹ Reynald Abad, *Le grand marché*, 2002, p. 50-67, a longuement développé la politique des autorités en matière d'approvisionnement alimentaire de la capitale. Celles-ci sont à la fois « des tenants de l'économie de marché, mais des adversaires de l'économie libérale », formule contradictoire que l'auteur explique par les raisonnements des hommes de l'époque qui « ont une manière très particulière de concevoir et de pratiquer l'économie *de* marché », laquelle est plutôt une « économie *du* marché ». En effet, l'approvisionnement est contrôlé par une police et des règlements qui s'opposent à une liberté totale de l'offre et de la demande, principe même de l'économie libérale.

⁷⁰ Comme le signale Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 339, alors que le stockage des grains est pratiqué depuis toujours, celui de la viande est techniquement impossible, ce qui oblige à assurer son approvisionnement de manière continue sur le très court terme. Sur la politique des autorités en période de pénurie, voir ce même auteur, *op. cit.*, 2002, p. 339-381.

⁷¹ Le 20 avril 1724 par exemple, le dénommé Marchais, commandant de la brigade de police de Bourg-la-Reine, note ainsi à l'intention du lieutenant général : « Au marché qui s'est tenu à Poissy aujourd'hui, la marchandise s'est tenue fort chère. Si le marché dernier n'avait point été abondant, Paris aurait manqué cette semaine ». Marchais détaille ensuite les animaux qui ont commercialisés : « 808 bœufs vendus de 100 à 400 livres. 426 veaux vendus de 25 à 50 livres. 5441 moutons vendus de 21 à 70 livres la paire » (A. N., G⁷ 1668 à 1670, pièce 189). Des rapports du même genre sont conservés à la bibliothèque de l' Arsenal, Archives de la Bastille, n^{os} 10 271 à 10 274.

⁷² A. N., G⁷ 1668 à 1670, pièce 191.

Cependant, il y a bien entente entre les marchands approvisionnant Poissy car dès le marché suivant, le 5 mai, le même commissaire annonce au lieutenant général qu'il « y a des marchands de bœufs ⁷³, qui menacent de ne pas faire arriver les bœufs qu'ils ont fait acheter dans les foires et marchés de province pour les marchés de Sceaux et de Poissy. Ils tiennent une partie du marché et même empêchent les marchands herbagers qui viennent pour suivre le cours du marché de diminuer leurs marchandises ». Le commissaire signale aussi qu'un aubergiste de Paris va au devant des marchands pour leur acheter leurs bestiaux qu'il vend lui-même dans les marchés de Sceaux et de Poissy. Un marchand déclare même en public « qu'il lui venait deux bandes de bœufs, mais qu'il avait envoyé au devant pour les empêcher de venir et qu'il aimerait mieux que le diable l'emporte que de les faire venir » ⁷⁴.

Durant les pénuries de bestiaux sur les marchés parisiens, les autorités parisiennes n'hésitent pas à alimenter ceux-ci en achetant des animaux à l'étranger, faisant ainsi baisser les cours. Mais cette démarche provoque le mécontentement des marchands qui se sont procurés au prix fort dans les provinces des animaux qu'ils ont alors du mal à vendre, d'autant plus que les bouchers parisiens n'achètent pas au-delà d'un certain prix ⁷⁵. D'où les mouvements d'humeur des marchands de bestiaux comme celui de 1724 ci-dessus. Deux causes principales sont à l'origine de ces périodes de pénurie, les épizooties et le manque de fourrages par suite de calamités climatiques.

Ainsi, en janvier 1751 ⁷⁶, les syndics et jurés de la communauté des bouchers de la ville et des faubourgs de Paris s'alarment auprès du procureur général du Parlement de la capitale de la mortalité des bestiaux qui sévit depuis près de six ans laquelle, ajoutée à la suppression de nombreuses foires, a extrêmement altéré les deux marchés parisiens qui sont « vides » d'animaux. C'est pourquoi les bouchers se demandent comment ils vont pouvoir « trouver des bestiaux pour l'Hôtel Dieu pour le carême qui arrive et à partir de Pâques ensuite ». Aussi, face à la pénurie de bêtes de boucherie, ne voient-ils qu'une solution, en faire venir de l'étranger ⁷⁷. M. de Chaumont, intendant à Limoges, qui voit dans ces achats un danger pour le principal commerce de sa généralité, s'empresse de rassurer le 16 mars 1751 le procureur

⁷³ Le document porte l'annotation suivante en marge, au niveau des noms de marchands : « marchands mutins ».

⁷⁴ A. N., G⁷ 1668 à 1670, pièce 197.

⁷⁵ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 362-363. Cet auteur consacre un long développement à l'approvisionnement de Paris durant les périodes de pénurie. Durant celles-ci, les autorités interviennent à court terme en augmentant les arrivages de bestiaux sur les marchés parisiens par achats d'animaux à l'étranger. Mais à long terme, pour prévenir les pénuries futures, les autorités tentent d'assurer le renouvellement du cheptel en limitant la vente pour la boucherie des jeunes animaux et des vaches en âge de mettre bas (p. 339-381).

⁷⁶ La décennie 1740 connaît plusieurs épizooties qui se prolongent jusqu'au début des années 1750 : elles sont étudiées p. 330-332.

⁷⁷ Durant ces épizooties des années 1740 et 1750, le recours aux achats de bestiaux à l'étranger a été facilité par deux arrêts du Conseil d'État (5 novembre 1748 et 24 février 1750) qui exemptent de droit d'entrée les animaux venant de l'étranger (B. N., Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 286, dossier 2988, f° 317, r° v°).

général du Parlement au sujet « de la crainte qu'a la communauté des bouchers de Paris de ne pas trouver cette année dans le Limousin les ressources qu'elle en tire ordinairement pour la fourniture de la viande de cette ville ». L'intendant explique alors qu'à la suite de la maladie épidémique qui s'est manifestée à la fin de l'année dernière dans plusieurs endroits de l'Angoumois, on a interdit les foires en Limousin dans le secteur frontalier entre ces deux provinces (Rochechouart, Saint-Junien, Confolens, Chabanais) pour éviter que la contagion ne se propage en terre limousine. Or, c'est précisément dans ces foires que les marchands ont coutume d'acheter les bœufs destinés à approvisionner la capitale durant le carême. Mais « pour ne pas laisser manquer Paris de viande » durant cette période, les marchands ont acheté leurs animaux en Haut-Limousin, le secteur où ceux-ci se fournissent habituellement pour approvisionner la capitale à partir de Pâques. C'est ce changement de zone d'achats « qui a fait craindre aux bouchers de Paris de ne plus trouver après Pâques dans ce pays la même quantité de bœufs qu'ils en tirent tous les ans. Mais que les bouchers se rassurent » car « l'espèce [bovine] ne manque pas encore à beaucoup près » et il y a « actuellement beaucoup de bœufs gras qui pourront venir aux foires de Limoges à Pâques ». D'ailleurs, « on n'a pas encore touché au Bas-Limousin qui en est très bien garni. Ainsi, lorsque les marchands se présenteront, ils trouveront les foires de Limoges aussi abondantes qu'elles l'ont été les autres années, et on m'assure que la généralité est en état de fournir Paris jusqu'à la Saint-Jean ». L'intendant conclut en souhaitant qu'au vu des informations qu'il transmet, le procureur ne sera « pas dans la nécessité d'avoir recours à l'étranger »⁷⁸.

Les accidents climatiques sont la seconde cause de pénuries de bestiaux sur les marchés. C'est le cas lors des années 1767-1770 au cours desquelles des pluies abondantes et des sécheresses endommagent les fourrages destinés au bétail dans plusieurs provinces. L'approvisionnement des marchés parisiens en bêtes de boucherie s'en trouve fortement perturbé, provoquant une situation de pénurie que les autorités parisiennes s'efforcent de limiter en effectuant des achats massifs de bestiaux à l'étranger⁷⁹. Mais se fournir à l'extérieur du pays est une solution trop coûteuse pour les finances royales. De plus, elle mécontente les marchands de bestiaux. Aussi, Sartine, le lieutenant général de police de la capitale, cherche-t-il continuellement à connaître les ressources dont il va pouvoir disposer

⁷⁸ Cette crise du début de l'année 1751 fait l'objet de nombreux documents, en particulier des correspondances entre le procureur général du Parlement de Paris et les intendants du Poitou, du Berry et du Limousin ainsi qu'avec les procureurs fiscaux et les subdélégués de Rochechouart et Saint-Junien (Haute-Vienne) et de Chabanais et Confolens (Charente) : B. N., Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 286, dossier 2988, f° 300 à 327.

⁷⁹ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 356-365.

dans les provinces du royaume qui approvisionnent la capitale ⁸⁰. Le Limousin est ainsi sollicité une première fois en janvier 1767. L'intendant Turgot, en réponse à une demande du lieutenant général au sujet de la cherté des bestiaux sur les marchés de Sceaux et de Poissy, explique que celle-ci est due au fait que l'engraissement des bœufs est « difficile cette année » car « une partie des fourrages a été gâtée par les pluies du commencement de l'été [1766] et la sécheresse qui a suivi sans intervalle a totalement fait perdre la récolte des raves qui forment une très grande partie de la nourriture des bœufs d'engrais » ⁸¹. Au début du mois de septembre 1767, nouvelle demande de Sartine qui s'étonne auprès de Turgot de voir des bœufs limousins sur les marchés de Sceaux et de Poissy dès la fin du mois d'août alors qu'ils n'approvisionnent ceux-ci qu'à partir de la fin de l'année jusqu'à Pâques et au-delà, c'est-à-dire durant la période « où le Limousin est la principale ressource » en bœufs de ces deux marchés. Ces envois prématurés aux yeux du lieutenant général de police lui font craindre « un dérangement dans la marche ordinaire du commerce » ce qui risque de rendre « l'approvisionnement de Paris très difficile » dans les mois à venir. Dans sa longue réponse du 25 septembre 1767, l'intendant Turgot explique que « la rareté des fourrages dans la province n'est que trop réelle » ⁸² ce qui a réduit l'engrais des bœufs. Heureusement, les raves ont bien réussi cette année, en particulier dans la Marche. Or, c'est essentiellement ce secteur de la province qui approvisionne Paris en bœufs depuis décembre jusqu'au carême, de sorte que l'approvisionnement de la capitale durant cette période « pourra se faire à peu près comme à l'ordinaire ». En revanche, le Haut et le Bas Limousin, qui fournissent l'essentiel des bœufs à partir de Pâques, ne pourront « donner cette année [1768] que les trois quarts de ce qu'ils donnent ordinairement » pendant cette période ⁸³.

Ce déficit dans la fourniture de bœufs limousins est sans doute à l'origine d'une nouvelle pénurie de bestiaux sur les marchés parisiens en mai 1768. Les bœufs présents à Sceaux et à Poissy sont en effet moins nombreux qu'à l'accoutumée, ce qui provoque un renchérissement de leur prix. Les bouchers se plaignent aussitôt et réclament l'augmentation du prix de la viande du fait de la cherté des bestiaux. Pour faire face à cette situation, les

⁸⁰ Un volumineux dossier témoigne de l'intense activité déployée alors par le lieutenant général durant cette crise des années 1767-1770 : B. N., Nouvelles acquisitions françaises, n° 6765, 1 vol., f° 97 r° à 256 r°.

⁸¹ Gustave Schelle, *Œuvres de Turgot*, t. 2, 1914, p. 609. L'*Avis sur l'imposition de la taille* de la généralité de Limoges pour 1768 précise que de nombreux propriétaires n'ont pu garder leurs bœufs à l'automne 1766 car ils ne pouvaient les nourrir et les engraisser du fait de la disette du fourrage, d'où la rareté des bœufs gras à la fin de l'année.

⁸² Turgot précise que « la gelée de la semaine sainte [1767] a fait beaucoup de tort aux prairies et la sécheresse extrême qui a régné depuis a beaucoup augmenté le mal. Quelques jours de pluie qui ont suivi la coupe des foin ont d'abord fait pousser assez bien la seconde herbe, mais la sécheresse est revenue trop vite pour que cette ressource ait pu être abondante » (Gustave Schelle, *op. cit.*, 1914, p. 678).

⁸³ La correspondance entre Turgot et de Sartine durant le mois de septembre 1767 dans Gustave Schelle, *op. cit.*, t. 2, 1914, p. 678-680.

autorités ont recours au procédé usuel en pareil cas, l'achat de bœufs à l'étranger, lesquels arrivent sur les marchés courant juin. L'émissaire que De Sartine a envoyé durant ce même mois dans diverses provinces, rassure quelque peu le lieutenant général. Si le Beaujolais, le Bourbonnais et le Limousin n'ont plus beaucoup de bœufs gras pour les marchés parisiens, le Charolais en dispose d'environ 15 000, la Normandie « est fort abondante en bestiaux » et le Poitou « passe pour être bien approvisionné »⁸⁴. L'approvisionnement de Paris est donc assuré pour plusieurs mois au moins.

De nouvelles difficultés d'approvisionnement apparaissent en janvier 1770. Les marchés parisiens sont peu fournis et le prix des animaux est élevé. Les informations que transmettent les intendants de province à de Sartine évoquent le plus souvent, pour expliquer la rareté et la cherté des animaux, le manque de fourrages qui a obligé plusieurs éleveurs à vendre leurs animaux de peur de ne pouvoir les engraisser⁸⁵. En février, l'intendant Turgot est une nouvelle fois sollicité par Sartine qui s'inquiète de savoir si la généralité de Limoges pourra « fournir à l'ordinaire après Pâques, soit pour la quantité, soit pour la qualité et le prix ». Turgot énumère d'abord les causes du manque de bestiaux limousins à Sceaux et à Poissy. Il y a eu un « enlèvement extraordinaire des veaux pour la boucherie, commencé en 1767 et qui n'a pas discontinué jusqu'à présent », d'où une diminution progressive du nombre de bœufs provoquant « la rareté de cette espèce ». La rareté des fourrages en 1767 et en 1768 « a engagé les propriétaires à se défaire de leurs bestiaux », d'autant que ces derniers se vendaient alors « à un prix des plus hauts qu'on ne l'a jamais vu ». Bien qu'il y ait eu beaucoup de fourrage en 1769, « la disette générale des grains et des raves » dans la province a rendu méfiants beaucoup de particuliers qui « n'ont pu ou pas osé racheter des bœufs » dans la crainte de ne pouvoir les engraisser. Turgot assure malgré tout au lieutenant général que la généralité sera en état fournir la capitale à partir de Pâques car il y a beaucoup de foin à consommer mais aussi « parce que le prix où l'on a vu monter le bétail a engagé ceux qui n'avaient point engraisé, à mettre leurs bœufs à l'engrais », et ceux qui les avaient vendus, en ont racheté pour faire de même. Enfin, « par rapport au prix, il ne faut pas s'attendre qu'il puisse diminuer, à moins que les vendeurs ne perdent considérablement »⁸⁶. De nombreux éleveurs se mettent effectivement à engraisser des bœufs à partir de février, mais le prix de ces derniers, contrairement aux prévisions de l'intendant, « a considérablement

⁸⁴ B. N., Nouvelles acquisitions françaises, n° 6765, f° 14 r° à 60 v°.

⁸⁵ Cette pénurie de 1770 et les efforts du lieutenant général de police de Paris pour y faire face font l'objet de très nombreux documents : B. N., Nouvelles acquisitions françaises, n° 6765, f° 96 r° à 246 v°.

⁸⁶ Séance du 10 février 1770 : « Nouveaux extraits du registre des assemblées de la Société d'agriculture de Limoges (1759-1785) », dans *Choix de documents historiques sur le Limousin, Archives historiques du Limousin*, t. 3, 1891, p. 257-258.

diminué depuis Pâques », contre l'attente de tous ceux qui s'étaient lancés dans l'engraissement ⁸⁷.

Cette période de pénurie en bœufs de boucherie des années 1767-1770 met particulièrement en relief le rôle et l'importance de la place qu'occupe le Limousin dans l'approvisionnement des marchés parisiens en bœufs. La province est en effet sollicitée dès que surgissent des difficultés, preuve qu'en dehors des périodes de pénurie d'animaux de boucherie, la capitale est le débouché « normal » pour les bœufs limousins mais aussi qu'en même temps la province est un fournisseur attiré et indispensable pour Sceaux et Poissy.

Durant les plus importantes crises de subsistances pour les hommes, le débouché parisien pour les bœufs limousins est moins bien assuré. Durant ces périodes difficiles, les Parisiens font en effet passer la viande au second plan et se préoccupent en priorité du pain. C'est la raison invoquée le 30 décembre 1740 par l'intendant de la généralité de Limoges, d'Aubert de Tourny, pour expliquer la mévente des bœufs gras lors de la « foire grasse qui se tient tous les ans à Limoges, le jour des Innocents [28 décembre]. Elle a coutume d'être très considérable. On y voit ordinairement 1 000 à 1 200 bœufs et elle ne passe pas pour avoir été bonne quand il ne s'y en est pas vendu plus de 800 ». Il y avait bien plus de 1 000 bœufs à cette foire qui s'est tenue « avant hier, mais il ne s'y en vendit que 30 et encore à perte de ce qu'ils avaient coûté maigres. Il n'y avait qu'un seul marchand pour Paris qui en acheta une vingtaine », alors que « la marchandise était belle et bonne ». Cette mévente jette la désolation dans les campagnes, d'autant plus que les autres foires ayant eu lieu depuis le début du mois de décembre dans l'élection de Limoges ont elles aussi été très mauvaises pour « le débit des bestiaux ». L'intendant attribue cette mévente « d'un côté à ce que la Normandie a continué cette année d'en fournir plus longtemps qu'à l'ordinaire, et d'un autre, à ce que la cherté du pain dans Paris y a beaucoup diminué la consommation de la viande » ⁸⁸. La difficulté pour la province d'écouler ses bestiaux sur les marchés parisiens est malgré tout assez rare car les crises de subsistances sont peu nombreuses au cours du XVIII^e siècle ⁸⁹.

Le choix de Paris comme principal débouché des bœufs limousins apparaît donc comme très judicieux car la demande parisienne en viande bovine est croissante au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime. De plus, c'est débouché sûr car les autorités veillent à ce que la capitale soit toujours approvisionnée. Cette destination commerciale quasi unique comporte

⁸⁷ *Ibid.*, p. 260, séance du 10 mai 1770.

⁸⁸ B. N., Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 204, dossier 1964 : lettre au procureur général du Parlement de Paris. L'intendant ne manque pas de signaler à cette occasion que cette mévente des bœufs limousins ne va pas manquer de provoquer de sérieuses perturbations dans le recouvrement des impositions royales, lesquelles se font « ordinairement à la suite de ces foires » de décembre qui ramènent une grande quantité d'argent dans la province.

⁸⁹ Mis à part les crises de 1690-1714, le XVIII^e siècle a connu celles de 1738-39 et 1769-71 (*cf.* annexe, p. 437-444).

malgré tout des risques tels que l'éloignement de la province qui peut entraîner des problèmes de logistique, la concurrence des régions fournissant Paris et les risques propres à la pratique de l'élevage comme les épizooties qui freinent momentanément ce commerce. Le Limousin a cependant surmonté ces difficultés tout au long du XVIII^e siècle et il a su répondre à l'appel du marché parisien, le plus important du royaume. La qualité de la viande bovine limousine n'est sans doute pas étrangère à l'insertion réussie de la province dans ce dernier.

2.3. Le bœuf limousin : un produit de qualité pour un marché exigeant

Paris est un marché difficile et exigeant. Non seulement les consommateurs parisiens préfèrent la viande de bœuf, mais ils veulent en plus qu'elle soit de première qualité⁹⁰. Aussi faut-il commercialiser un produit répondant aux attentes du marché, ce qui passe par une sélection voulue et raisonnée des animaux destinés à la capitale.

En effet, tous les bœufs parvenus en fin de leur carrière d'animal de trait, c'est-à-dire en général vers l'âge de six à sept ans, ne sont pas susceptibles d'être engraisés avec succès. Aussi le choix du bœuf que l'on destine à cet usage est-il primordial. Celui-ci se fait en fonction de différents critères extrêmement précis portant essentiellement sur des caractéristiques physiques de l'animal. C'est ce que décrit Nicolas Desmarest en 1787 : « il y a des *marques extérieures* auxquelles les marchands de bœufs de réforme et les propriétaires des métairies s'attachent en Limousin, pour distinguer un bœuf propre à être engraisé ; et ces marques, réunies autant qu'il est possible, les trompent rarement. Ils veulent qu'un bœuf ait la tête grosse, le mufle court et arrondi, la poitrine large, les jambes et les pieds gros, le ventre rond, large et abattu en dessous : c'est ce qu'on appelle *un bon dessous*. On juge par là qu'il est grand mangeur ou que la nourriture lui profite bien. Ils observent aussi qu'il ait la côte large et élevée en arc, les hanches non pointues, de grosses fesses, l'échine large et unie jusqu'aux épaules, la veine qui est entre l'épaule et les côtes, qu'on nomme vulgairement *la main*, ferme et d'un gros calibre. C'est une mauvaise marque lorsqu'elle est roulante et qu'elle cède sous les doigts »⁹¹.

Aux « marques extérieures » ci-dessus, Jacques Joseph Juge de Saint-Martin en ajoute d'autres qui permettent de reconnaître les bœufs pouvant être engraisés : « Généralement on choisit les bœufs les plus gros, soit roux tirant sur le rouge, noir ou fromental, c'est-à-dire couleur de froment qui est la plus recherchée. On n'en veut point de blancs, ni de gris. On recherche toujours ceux qui ont la tête courte, les cornes luisantes, grosses, de moyenne

⁹⁰ « Il faut observer que l'on achète pour Paris tout ce qu'il y a de meilleur » (*Nouveau Cours Complet d'Agriculture Théorique et Pratique*, 1821, t. 3, p. 29 ; cet ouvrage s'inspire du *Cours d'Agriculture* de l'Abbé Rozier, 1783-an X).

⁹¹ Nicolas Desmarest, *Manière d'engraisser les bœufs en Limousin*, loc. cit. 1787.

longueur et un peu relevées, le poil du front crépu, les yeux grands, noirs et luisants, indices certains de bonne constitution, les naseaux bien ouverts, les dents blanches et égales, le cou court et charnu, les épaules et la poitrine larges et chargées de chair [...] le fanon pendant jusque sur le genou, les reins et le ventre larges, le dos droit et plein, la queue longue et fournie de crins, les hanches longues, la croupe large et carrée, les jambes grosses, l'ongle court et le cuir épais, maniable et dépris de chair [...] Mais le signe le plus certain qu'un bœuf engraissera bien et promptement c'est, lorsque étant charnu, il mange et repose bien »⁹².

Bien que la race bovine limousine, au sens contemporain du terme, ne soit véritablement née qu'au XIX^e siècle grâce aux efforts de nombreux éleveurs et des instances agricoles locales qui l'ont amélioré progressivement par la voie de la sélection⁹³, il faut cependant reconnaître que certaines des caractéristiques des bœufs destinés à l'engraissement énoncées à la fin du XVIII^e siècle par Desmarest et Juge de Saint-Martin sont déjà très proches de celles qui fixera, un siècle plus tard, le standard de cette race limousine lors de la création du herd-book en 1886, dont les critères sont les suivants : « une taille moyenne, une robe unicolore, froment vif, une tête relativement réduite, courte, un front large, des cornes arquées en avant et légèrement relevées à leur extrémité, une poitrine profonde, la ligne du dos horizontale, une queue bien attachée, un arrière train très fortement musclé, une culotte épaisse, arrondie et très descendue sur le jarret, des membres solides, relativement courts, un cuir souple et fin »⁹⁴.

Aux « marques extérieures » définies par Desmarest et Juge de Saint-Martin correspondent des qualités qui, dans le cas des bœufs, est l'aptitude à l'engraissement des animaux et ce sont ces marques qui sont recherchées par les éleveurs et les marchands, car un animal présentant celles-ci a les plus grandes chances d'être engraisé avec succès et donc de correspondre à un produit recherché par le marché. Ce sont là les « marques commerciales » définies par Jacques Mulliez, lesquelles « ne sont pas le fruit du hasard ». Elles ont « une importance réelle dans la mesure où elles sont associées aux performances de la race considérée ; ce que cherchent évidemment tous les éleveurs, c'est associer à un caractère facilement identifiable une ou plusieurs aptitudes données. Lorsqu'un bœuf change trois ou

⁹² M. Juge (de Saint-Martin), *Mémoire sur l'engrais des bœufs*, op. cit., 1791.

⁹³ Philippe Grandcoing, « Comment naît une race ? La race bovine limousine dans la première moitié du XIX^e siècle », *HSR*, 2003, n° 20, p. 121-146 ; Dominique Danthieux et Philippe Grandcoing, « Deux exemples d'innovation pour la race bovine limousine : l'amélioration par la sélection et le plein air intégral (XIX^e-XX^e siècles) », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen Âge à nos jours*, 2006, p. 163-219.

⁹⁴ D'après Tuyéras, *Histoire de la race bovine limousine, 1759-1965*, 1966, p. 17. Le standard actuel n'est guère différent : « une robe froment vif, mais pas trop foncée, une tête courte, front et muflle larges, des cornes fines, arquées vers l'avant, légèrement relevées, une poitrine large et arrondie, un dessus très large aux muscles saillants » (d'après Yvon Chalard, *loc. cit.*, 1986, p. 165).

quatre fois de mains, il importe qu'au premier coup d'œil chacun puisse l'identifier immédiatement pour ce qu'il est, d'où l'importance extrême de la couleur de la robe, des muqueuses, de la forme des sabots ou des cornes. La race en un mot, apparaît alors par ce qu'elle est : le support nécessaire des relations commerciales »⁹⁵.

Les éleveurs limousins du XVIII^e siècle s'attachent donc à mettre sur le marché des bœufs choisis selon les différents critères ci-dessus. Cette sélection s'effectuait précocement. Dès leur jeune âge, les animaux qui présentent des « tares et des défauts, tel que le poil pie, la tête noire, les cornes mal placées » et des taches blanches dans le pelage sont éliminés⁹⁶. On ne garde que des animaux ayant une couleur de robe uniforme - froment, rouge, fauve - qui est la principale « marque commerciale » de l'espèce.

Arthur Young lui-même reconnaît que les bœufs gras fournis par le Limousin à la capitale sont d'une excellente qualité. À la fin du mois de mai 1787, entre Orléans et Vierzon, il « rencontre beaucoup de troupeaux de bœufs limousins, au nombre de douze à quinze cents », lesquels « étaient, à peu d'exceptions près, très gras ». Après en avoir « touché un grand nombre », l'agronome anglais se rend compte par lui-même « que c'était une excellente nourriture, très bien engraisée »⁹⁷.

La longueur et la durée du voyage entre le Limousin et la capitale font perdre du poids aux animaux⁹⁸, mais cela ne nuit pas à la qualité de la viande, bien au contraire. En effet, cela rend celle-ci plus propre à la consommation car « la fatigue fait filtrer la graisse dans la chair », ce qui rend cet « aliment plus savoureux. La différence est très grande entre une pièce de bœuf tué sur les lieux de son engrais ou tué après le voyage »⁹⁹.

Le marché parisien représente un débouché de choix pour les bœufs engraisés en Limousin. Mais approvisionner Sceaux et Poissy de manière continue pendant plusieurs mois nécessite une organisation sans faille depuis la province jusqu'à la capitale.

3. DES ÉTABLES LIMOUSINES AUX MARCHÉS PARISIENS : LES ÉTAPES D'UNE COMMERCIALISATION RÉUSSIE

L'approvisionnement de Paris en bœufs engraisés en Limousin fait intervenir différents acteurs. Au départ se trouvent les éleveurs qui choisissent les animaux et les engraisent. Ces

⁹⁵ Jacques Mulliez, « Pratiques populaires et science bourgeoise : l'élevage des gros bestiaux en France de 1750 à 1850 », dans *L'Élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne*, 1984, p. 292-293.

⁹⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 7 M 144 : « Mémoire sur l'état actuel des bêtes à cornes dans la Haute-Vienne », 1819.

⁹⁷ Arthur Young, *op. cit.*, 1931, t. 3, p. 1110.

⁹⁸ Durant leur trajet jusqu'à la capitale, les bœufs perdent de 60 à 80 livres de leur poids, soit 30 à 40 kilogrammes environ (*Mémoire sur l'engrais des bœufs*, *op. cit.*, 1791).

⁹⁹ *Ibid.* Le *Nouveau Cours Complet d'Agriculture Théorique et Pratique*, 1821, t. 3, p. 29, précise lui aussi que « le voyage des bœufs contribue à rendre la viande meilleure, en faisant passer la graisse entre les fibres charnues ».

derniers sont ensuite vendus dans les foires locales aux marchands de bestiaux qui sont les intermédiaires entre les zones de production et Paris. Ils conduisent les animaux aux marchés de Sceaux et de Poissy sur lesquels interviennent alors les bouchers parisiens.

3.1. Le Limousin, à la fois pays naisseur, d'usage et d'engrais pour les bovins

Le cycle suivi par la plupart des bovins depuis leur naissance jusqu'à leur mort comporte trois étapes. Quelques mois de croissance et d'inactivité d'abord, suivis d'une période d'usage agricole et enfin d'une période d'engraissement de quelques mois avant d'être livrés à la boucherie ¹⁰⁰.

Les vaches sont vendues à la boucherie locale comme bêtes de réforme vers l'âge de douze à quinze ans. Une partie d'entre elles est engraisnée selon la même méthode que celle utilisée pour les bœufs avant d'être envoyée à Sceaux et à Poissy ¹⁰¹. Les jeunes bovins mâles sont d'abord utilisés comme reproducteurs, dès l'âge de dix-huit mois jusqu'à trente mois environ, avant d'être castrés. Ce sont alors des bœufs employés aux divers travaux agricoles jusqu'à l'âge de six ans ¹⁰². La dernière phase de leur vie est une période d'engraissement de quelques mois à l'issue de laquelle l'animal est commercialisé dans les marchés parisiens. Les animaux des deux sexes qui sont chétifs et mal conformés sont éliminés dès leur plus jeune âge, ce qui contribue ainsi à la sélection et à l'amélioration de l'espèce. Ces bêtes approvisionnent la petite boucherie des bourgs et des villes ainsi que l'autoconsommation.

Chacune des trois étapes du cycle de vie d'un bovin se déroule en général dans des sites différents, parfois très éloignés les uns des autres : « l'animal naît dans un terroir, qu'on qualifie de *pays naisseur* ou de *pays d'élève*, travaille dans un autre, qui pourrait être qualifiée de *pays d'usage*, et engraisse éventuellement dans un troisième, qu'on qualifie de *pays d'embouche* ou de *pays d'engrais* » ¹⁰³.

Ce modèle s'applique bien à la Normandie par exemple, qui est le pays d'embouche par excellence, où de nombreux bœufs et vaches proviennent d'autres régions. Il en va différemment du Limousin, pays naisseur, pays d'usage et pays d'engrais à la fois. En effet, la majorité des bovins qui sont nés dans la province y sont élevés, utilisés pour les travaux de l'agriculture locale avant d'y être engraisnés.

¹⁰⁰ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 123.

¹⁰¹ Cf. p. 376.

¹⁰² *Mémoire sur l'engrais des bœufs*, *op. cit.*, 1791 : « on ne vend guère les bœufs pour la graisse qu'après qu'ils ont fini de prendre leur accroissement et qu'on peut en retirer que du travail, ce qui arrive ordinairement à l'âge de 6 ans [...] on se détermine d'autant plus facilement » à engraisser les bœufs dès qu'ils atteignent cet âge-là car « on est pressé de se procurer de l'argent ».

¹⁰³ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 123-124.

Toutefois, une minorité de bœufs nés en Limousin n'y passent pas toute leur existence. Ils sont achetés jeunes par les agriculteurs des provinces voisines, comme ceux du Périgord, qui « s'approvisionnent dans le Haut-Limousin ; ils y achètent de jeunes veaux de 12 à 18 mois, les gardent dans des prairies de médiocre qualité jusqu'à l'âge de 4 à 5 ans, en revendent une partie après les avoir accouplés et domptés, réservant l'autre pour leurs travaux »¹⁰⁴. Mais ensuite, « le Haut-Limousin rachète au Périgord les bœufs qu'il lui avait vendus dans le bas-âge »¹⁰⁵. Ces bœufs « périgourdins » rachetés par le Limousin sont en fin de leur carrière d'animaux de trait et ils reviennent dans leur province d'origine pour y être engraisés. Ce retour des bœufs vers leur région de naissance est attesté par exemple par certaines transactions réalisées dans deux domaines situés à Aixe-sur-Vienne, près de Limoges. En 1769, 12 bœufs sont achetés à Miallet, en Périgord, situé à une trentaine de kilomètres de ces deux exploitations. En 1770, la même opération est effectuée pour 10 bœufs. En 1773 et 1774 quelques bœufs sont achetés encore plus loin, à Thiviers, en Périgord, à quarante-cinq kilomètres des domaines. Pour tous ces achats « périgourdins », les mêmes animaux sont revendus aussitôt dans les foires de Limoges : « 29 juin 1773 : acheté 2 bœufs à Thiviers, 341 livres. 1^{er} juillet : vente à Limoges des 2 bœufs achetés à Thiviers, 379 livres »¹⁰⁶. Les achats en Périgord ont toujours lieu en mai et en juin et les ventes à Limoges en juin et juillet, ces deux derniers mois correspondant au début de la période où les bœufs commencent à être engraisés. Chacune de ces doubles transactions « achat-vente » procure un bénéfice de quelques dizaines de livres.

Le Limousin se fournit aussi en bœufs originaires d'autres provinces. Dans l'ouest du Bas-Limousin, aux environs de Ségur, Pompadour, Brive, Lubersac et Vigeois, « on tire des bœufs de l'Agenais et du Périgord, qui sont, ainsi que ceux qu'on y élève, de haute taille et de la plus belle espèce ». En Basse-Marche, vers le Dorat, Bellac, Magnac-Laval, on élève la majeure partie des bœufs qui y naissent mais on « en tire des brandes du Poitou ». La Haute-Marche, « c'est-à-dire Guéret, Lépaud, Ahun, Sainte-Feyre, Gouzon et Châtelus-Malvaleix », prend des bœufs en Bas-Limousin. Achetés « presque gras » vers l'âge de six à sept ans, ces animaux sont utilisés intensément l'année qui suit leur achat. Ensuite, ils sont mis à l'engraissement depuis le mois de mai jusqu'à leur vente qui commence vers le 25 novembre jusqu'en février.

¹⁰⁴ *Mémoire sur l'engrais des bœufs, op. cit.*, 1791.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ Arch. dép. H.-V., 22 F 11 : livres de comptes de deux domaines situés au Mas du Bost (Aixe-sur-Vienne, Haute-Vienne). De tels achats en Périgord suivis de ventes à Limoges sont effectués régulièrement chaque année de 1768 à 1790 dans ces deux domaines : à ce sujet, voir p. 312-313.

Si les bœufs qui arrivent sur les marchés parisiens sous l'appellation de « limousins » ne sont donc pas tous originaires de cette province, la forte majorité de ceux que fournit l'ensemble du « Limousin historique », c'est-à-dire le Bas et le Haut Limousin et la Basse et Haute Marche, sont des animaux qui ont été élevés et engraisés sur place selon les méthodes propres à la province ¹⁰⁷.

3.2. Un engraissement pratiqué dans une multitude d'exploitations

En Normandie, l'embouche des bœufs est l'affaire d'un nombre limité d'individus, les « marchands-herbagers », lesquels achètent plusieurs dizaines, voire des centaines de bêtes maigres, qu'ils mettent dans des herbages durant plusieurs mois puis qu'ils commercialisent ensuite eux-mêmes dans les marchés parisiens ¹⁰⁸. En Limousin, l'engraissement des bœufs est pratiqué dans une multitude d'exploitations complètes, chacune d'elles produisant en général seulement quelques animaux gras chaque année.

On peut affirmer que les exploitations complètes qui cultivent au moins un demi-hectare de raves engraisent des bovins. En effet, la production de cette surface est suffisamment importante pour que cette racine fourragère ne soit pas uniquement destinée à l'alimentation humaine ¹⁰⁹. Les *états des fonds* qui énumèrent les différentes parcelles cultivées en raves ¹¹⁰ permettent de déterminer la proportion des exploitations complètes pratiquant l'engraissement des bovins : c'est le cas de 44 à 70% du nombre de celles-ci dans six paroisses de l'élection de Limoges (tabl. 11.3) ¹¹¹.

On engraisse davantage les bovins dans les exploitations appartenant à des « non-paysans » que dans celles des « paysans », soit entre 57 et 97% pour les premières selon la paroisse contre 20 à 36% pour les secondes. C'est-à-dire que pour les six paroisses confondues, un peu plus de deux exploitations « non-paysannes » sur trois se livrent à l'engraissement contre une sur trois pour les exploitations « paysannes ».

¹⁰⁷ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, note 88, p. 131, note à ce propos que « dans la généralité de Limoges, et en particulier en Haut-Limousin, la production locale [de bœufs gras] dépassait de beaucoup ce que les provinces voisines pouvaient envoyer » à Sceaux et à Poissy. Voir aussi les remarques de cet auteur sur les bœufs dits « limousins » non originaires de la province, p. 131, 136.

¹⁰⁸ Jean-Marie Vallez, « Un marchand-herbager augeron à l'action. Michel Londe et ses bœufs de 1774 à 1805 », *Enquêtes Rurales*, n° 2, 1997, p. 37-62.

¹⁰⁹ À Balledent par exemple, 51 exploitations complètes cultivent 29,87 ha de raves, soit en moyenne 0,585 ha par exploitation. Cette dernière superficie produit environ 2 900 kilogrammes de raves (d'après la *Statistique de la Haute-Vienne*, 1808, p. 377, un hectare cultivé en raves donne 5 000 kilogrammes de cette plante) : il est difficile d'imaginer que cette quantité puisse être toute consommée uniquement par les cinq ou six adultes qui peuplent une exploitation. Sur la culture des raves dans diverses paroisses (surface cultivée, nombre de parcelles, répartition par groupe social), voir en annexe, p. 562-563.

¹¹⁰ Beaucoup d'*états des fonds* ne mentionnent pas spécifiquement la culture des raves, se contentant d'indiquer « terre », sans indication de la plante cultivée.

¹¹¹ Nous n'avons pris en compte que les exploitations où la surface cultivée en raves est supérieure à 2 000 m², qui est le minimum pour engraisser au moins un bovin. Les références d'archives des *états* ayant servi à établir le tableau 11.3 sont données en annexe.

Tableau 11.3 - Proportion d'exploitations complètes pratiquant l'engraissement des bovins dans six paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

(Source : *États des fonds* des paroisses concernées)

paroisses	Azat-le-Ris (1742)	Balledent (1749)	Boisseuil (1747)	Cieux (1747)	Coussac-Bonneval (1750)	St-Hilaire-Bonneval (1742)
clergé	-	1 sur 1	1 sur 3	-	1 sur 2	2 sur 2
noblesse	14 sur 14	4 sur 5	3 sur 4	12 sur 23	22 sur 38	10 sur 18
bourgeoisie	24 sur 25	9 sur 11	19 sur 25	15 sur 24	31 sur 53	14 sur 26
paysannerie	8 sur 20	8 sur 22	1 sur 5	25 sur 72	22 sur 68	1 sur 2
artisanat	1 sur 8	4 sur 12	-	4 sur 8	3 sur 10	0 sur 1
total paroisse	47/67	26/51	24/37	56/127	79/171	27/49
« 3 sur 4 » par exemple signifie que trois exploitations sur les quatre que compte la paroisse pour le groupe social considéré pratiquent l'engraissement des bovins (bœufs et/ou vaches)						

Chaque exploitation n'engraisse qu'un petit nombre de bovins, qui sont très majoritairement des bœufs. C'est le cas par exemple pour les 47 exploitations de la paroisse d'Azat-le-Ris qui « font de l'engrais » durant l'année 1741 (tabl. 11.4) ¹¹². La noblesse ne pratique que l'engraissement des bœufs dans cette paroisse. Il en est de même pour la majorité des exploitations de la bourgeoisie, mis à part dans quatre d'entre elles qui sont les moins étendues de ce groupe social et où ne sont engraisées que des vaches ¹¹³. Sur les sept exploitations complètes de cette paroisse qui appartiennent à l'artisanat, une seule engraisse deux bœufs : c'est le plus grand des domaines de ce groupe avec une superficie de 50 hectares, loin devant celui qui le suit par sa taille laquelle n'atteint que 15 hectares. C'est aussi dans les plus vastes exploitations de la paysannerie qu'a lieu l'engraissement, soit de bœufs, soit de vaches, mais il n'est pas nécessaire de posséder un domaine très étendu pour pratiquer cette activité ¹¹⁴.

Tableau 11.4 - Nombre et type de bovin engraisé dans les exploitations complètes de la paroisse d'Azat-le-Ris en 1741

groupe social (nbre total d'exploit.)	nombre d'exploitations engraisant				
	3 bœufs	2 bœufs	1 bœuf	2 vaches	1 vache
noblesse (14)	-	11	3	-	-
bourgeoisie (24)	1	16	3	-	4
paysannerie (8)	-	1	4	2	1
artisanat (1)	-	1	-	-	-

Source : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 6/G1

¹¹² Dans cette paroisse, pour chaque exploitation, l'*état des fonds* énumère les bovins en incluant ceux qui sont engraisés : dans le domaine des Forges par exemple, qui appartient à la Dame du Doignon, il y a « 4 bœufs de trait, 2 pour l'engrais, 6 vaches et leurs suites » ; dans l'exploitation située à la Courandière qui appartient à Philippe Loignon, laboureur, il y a « 4 bœufs de trait, 4 vaches et leurs suites, 2 vaches pour l'engrais » (*États des fonds* d'Azat-le-Ris, Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 6/G1).

¹¹³ Les 14 exploitations complètes de la noblesse à Azat-le-Ris comptent parmi les plus étendues de la province : leur taille varie de 70 à 159 hectares. Celles de la bourgeoisie sont elles aussi très vastes : sur les vingt cinq qui appartiennent à ce groupe social, dix sept ont une surface comprise entre 55 et 176 hectares, trois ont entre 30 et 50 hectares et cinq ont moins de 30 hectares ; ce sont ces dernières qui n'engraissent que des vaches, sauf une qui ne pratique pas l'engraissement de bovins (Source : *État des fonds* d'Azat-le-Ris).

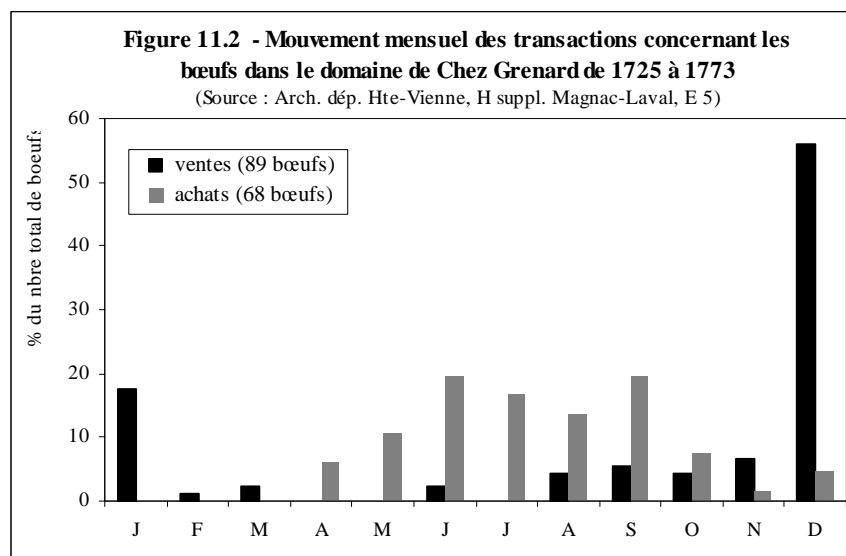
¹¹⁴ La paysannerie compte 20 exploitations complètes à Azat-le-Ris. Sept d'entre elles, dont la superficie est comprise entre 27 et 60 hectares, engraisent des bovins, alors que quatre autres dont l'étendue est semblable aux précédentes ne pratiquent pas cette activité. Une exception à noter : une exploitation de dix hectares seulement engraisse une vache (Source : *État des fonds* d'Azat-le-Ris).

Un élément révélateur de la pratique de l'engraissement des bœufs dans une exploitation complète est le mouvement mensuel de ces animaux en cours d'année, lequel se déduit du livre de comptes de celle-ci. Dans le domaine de Chez Grenard ¹¹⁵, 74% des bœufs sont vendus en décembre et en janvier et 80% si on y ajoute le mois de novembre (fig. 11.2). Ces ventes de bœufs durant ces trois mois ne peuvent être que celles d'animaux gras pour trois raisons :

- les mois de novembre, décembre et janvier correspondent à une partie de la période durant laquelle le Limousin commercialise ses bœufs gras sur les marchés parisiens ¹¹⁶.

- le prix des animaux vendus durant ces trois mois est toujours plus élevé que celui des bœufs qui sont achetés d'avril à octobre, lesquels sont des animaux jeunes et « maigres » dont le prix est moins cher que des bêtes engraisées et donc prêtes à être commercialisées pour la boucherie.

- ces ventes de fin et de début d'année sont effectuées dans diverses foires de la région dont certaines, comme celles de Lussac-les-Eglises, sont qualifiées de « foires grasses » ¹¹⁷.



Le livre de comptes de Chez Grenard révèle que sur les quarante-neuf années concernées (1725-1773), il y a des ventes de bœufs de novembre à janvier - qui sont donc des animaux gras - pour trente-six de ces années. C'est-à-dire que l'on engraisse des bœufs dans ce domaine trois années sur quatre en moyenne pour l'ensemble de la période considérée. Les

¹¹⁵ Au sujet de cette exploitation, cf. p. 311, 315-316, 320.

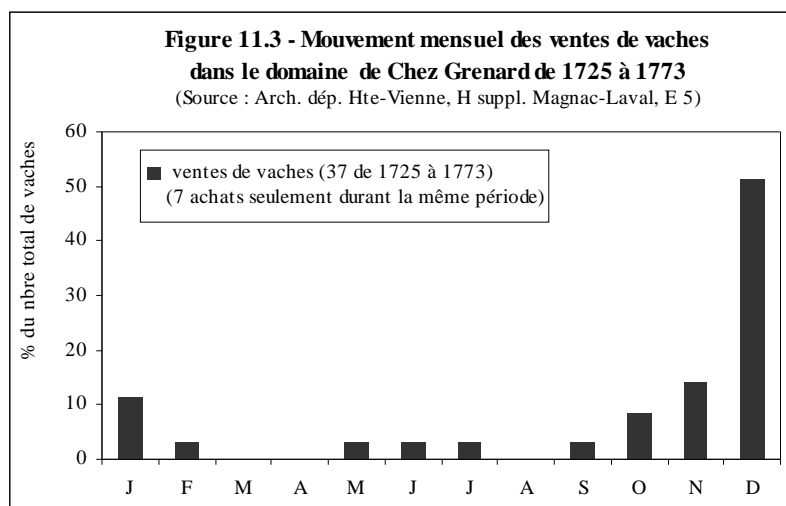
¹¹⁶ Cf. fig. 11.1, p. 380.

¹¹⁷ Le livre de comptes de Chez Grenard ne précise qu'une fois l'état des animaux vendus : « le 25 octobre 1773, vente de 2 bœufs gras ». Dans l'exploitation de la Mothe, qui appartient aussi à l'hôpital de Magnac-Laval, on trouve la même mention à la même date que ci-dessus. Ces annotations attestent que les ventes de bœufs de fin et de début d'année sont bien celles d'animaux qui ont été engraisés.

années où il n’y pas engraissement de bœufs correspondent à des années de crise de subsistances, comme en 1738, 1769 et 1770, ou bien à des périodes où le fourrage et les raves étant trop peu abondants pour des bœufs, on se contente d’engraisser une vache ¹¹⁸.

La majorité des achats de bœufs de Chez Grenard, soit 80% du nombre total de ceux-ci, s’effectue de mai à septembre, c’est-à-dire durant une période où l’on peut nourrir facilement les animaux avec de l’herbe au lieu de foin si l’achat avait été effectué plus tôt. Il s’agit de jeunes bœufs destinés à remplacer ceux qui sont parvenus en fin de leur période d’utilisation agricole, lesquels sont alors mis à l’engraisement. Ces achats se font en prévision des travaux de labour qui débutent vers la fin de septembre. Selon les années, quelques achats sont effectués en septembre et octobre et une annotation du livre de comptes précise parfois qu’il s’agit alors « de bœufs pour engraisser » ¹¹⁹. Il n’y a pas d’achats en hiver afin d’éviter de nourrir des animaux « inutiles » durant cette période.

Les vaches font l’objet de beaucoup moins de transactions que les bœufs dans ce même domaine de Chez Grenard. Les trois quarts des ventes de celles-ci sont effectués de novembre à janvier (fig. 11.3). Il s’agit de bêtes âgées qui sont engraisées avant d’être commercialisées. Quant aux achats de vaches, ils sont très peu nombreux, sept seulement sur l’ensemble de la période considérée.



Les mêmes mouvements et périodes de ventes des bœufs s’observent dans les cinq autres exploitations qui, comme celle de Chez Grenard, appartiennent à l’hôpital de Magnac-

¹¹⁸ C’est le cas en 1727, 1729, 1736, 1738, 1745, 1748, 1769 et 1770. Il n’y a que deux années sur quarante-neuf où l’on n’engraisse ni bœufs ni vaches dans cette exploitation.

¹¹⁹ C’est le cas par exemple en 1734 et 1739 dans deux domaines situés à Tersannes. Ces achats tardifs d’animaux à engraisser se font sans doute lors d’années favorables lorsque les réserves de nourriture sont abondantes et permettent d’envisager l’engraisement de un ou deux animaux en plus de ceux que l’on engraisse habituellement..

Laval ¹²⁰. À Basse-Roche, 74% des ventes de ces animaux s'effectuent de novembre à janvier. À Puymarchoux, cette proportion est de 92%, à Saint-Priest-le-Betoux de 87% et à la Mothe de 82%. Il n'y a qu'à La Dodinerie où les ventes de bœufs de fin et de début d'année sont moins importantes puisqu'elle ne représentent que 57% du nombre total d'animaux vendus. Dans tous ces domaines, les vaches sont elles aussi vendues très majoritairement en fin et en début d'année, comme Chez Grenard ¹²¹.

Tableau 11.5 - Nombre de bœufs engraisés chaque année dans chacun de six domaines appartenant à l'hôpital de Magnac-Laval
(Source : Arch. dép. Hte-Vienne, H suppl. Magnac-Laval, E 5, 6, 7)

nbre de bœufs engraisés chaque année → ↓ nom de l'exploitation et durée des comptes ↓	1	2	3	4	nbre d'années où il y a engrais ^{ement}
Basse Roche (1726 à 1773)	8	14	8	2	32 sur 48 (67%)
Chez Grenard (1725 à 1773)	9	15	7	5	36 sur 49 (73%)
La Dodinerie (1729 à 1773)	10	18	3	1	32 sur 45 (71%)
La Mothe (1737 à 1773, sauf 2 années)	6	12	4	7	28 sur 35 (80%)
Puymarchoux (1717 à 1773)	9	22	10	3	44 sur 57 (77%)
St-Priest-le-Betoux (1718 à 1773, sauf 5 années)	5	24	6	7	42 sur 51 (82%)
(ex. lecture du tableau : à Basse Roche, on engraisse 1 bœuf par an lors de 8 des 32 années où l'on pratique cette activité, on engraisse 2 bœufs lors de 14 années sur 32 ...)					

Dans les six exploitations précédentes, des bœufs sont engraisés deux années sur trois en moyenne à Basse Roche et jusqu'à quatre années sur cinq comme à La Mothe et à Saint-Priest-le-Betoux (tabl. 11.5, colonne la plus à droite). Dans chaque exploitation, on engraisse annuellement au minimum deux bœufs pour la majorité des années où cette activité est pratiquée (tabl. 12.5, colonnes centrales). À Basse Roche par exemple, entre deux et quatre bêtes sont engraisées chaque année pour 24 des 32 années où il y a engraissement.

Lorsque les « éleveurs-engraisés » estiment que leurs bovins sont suffisamment gras, ils les présentent eux-mêmes dans les foires de la province pour les vendre.

3.3. Les lieux privilégiés de transactions : les foires

Les plus anciennes foires connues en Limousin datent au moins des XIII^e et XIV^e siècles ¹²². Leur nombre s'accroît aux cours des siècles suivants, en particulier durant les règnes de François 1^{er} et de Henri II ¹²³. Au XVII^e siècle, les foires limousines les plus réputées et dont le rayonnement s'étend bien au-delà des limites de la province sont celles de la saint Loup (22 mai) et des saints Innocents (28 décembre) à Limoges et de la saint Georges

¹²⁰ Au sujet de ces domaines, cf. p. 311, 313, 315-322, et en annexe, p. 571.

¹²¹ Voir en annexe les mouvements annuels du bétail dans les exploitations appartenant à l'hôpital de Magnac-Laval.

¹²² Louis Guibert, *Les foires et marchés limousins aux XIII^e et XIV^e siècles*, 1886 ; Abbé Arbellot, *Les anciennes foires de Limoges*, 1897.

¹²³ Alfred Leroux, « La généralité de Limoges. Esquisse historique », dans *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Vienne. Série C*, 1891, p. C-CI ; Michel Cassan, « Structures et dynamique des échanges commerciaux limousins aux XVI^e-XVII^e siècles », *BSAHL*, 1995, t. 123, p. 92-96.

(23 avril) à Châlus¹²⁴. Vers 1670, dans l'élection de Brive, une paroisse sur neuf possède des foires¹²⁵. Dans les élections de Guéret et d'Évaux, cette proportion est de une paroisse sur quinze en 1686 avec une répartition spatiale homogène des lieux de foires sur le territoire de ces deux élections¹²⁶.

C'est à partir de 1762 qu'un état complet des foires limousines peut être dressé pour la totalité de l'espace correspondant au « Limousin historique » (fig. 11.4)¹²⁷. Pendant la décennie 1760, on y dénombre 148 lieux dans chacun desquels se tiennent entre une et vingt-quatre foires par an, soit un total de 1 038 jours de foire dans la province chaque année. Étant donné que ces assemblées ne peuvent avoir lieu un dimanche ou lors d'une fête religieuse¹²⁸, il se tient donc en moyenne au moins trois foires pour chaque jour « ouvrable » dans les années 1760 à travers l'espace limousin.

Pour cette même décennie, en ne prenant en compte que le territoire des trois départements limousins actuels, on dénombre 958 jours de foire se tenant dans 140 lieux différents¹²⁹ pour un total d'environ 900 paroisses, soit un lieu de foire pour 6,4 paroisses. En

¹²⁴ André Tournafond, *Foires et marchés à Limoges au Moyen Âge et à la Renaissance*, 1941, p. 53-55. D'après Savary des Bruslons, la foire de la Saint Loup dure huit jours. Celle de la Saint Georges à Châlus « est presque la seule ou du moins la plus considérable du Limousin pour les chevaux de cette province et des provinces voisines. La réputation de cette foire est très grande, particulièrement en Guyenne, et c'est une de celles de France où il se trouve les plus beaux et les meilleurs chevaux, et où il s'en fait un plus grand commerce » (*Dictionnaire universel du commerce*, t. I, 1723, p. 734, t. II, col. 102).

¹²⁵ « Etat des paroisses de l'Eslection de Brive », *BSSHAC*, 1981, t. 103, p. 71-80, 1982, t. 104, p. 51-70, 1983, t.105, p.147-155, 1984, t. 106, p. 57-84. Ce document concerne les années 1660/70 et quatre vingt dix paroisses : dix de celles-ci possèdent une foire.

¹²⁶ *Procès-verbal de la généralité de Moulins dressé en 1686 par Florent d'Argouges, intendant*, 1892 (foires de la Haute Marche et de la Combraille). Pour les élections de Guéret et d'Évaux, le document énumère 365 paroisses et 20 collectes qui sont distraites de ces dernières : vingt-quatre paroisses ont des foires.

¹²⁷ La principale source permettant d'établir cet état des foires est constitué par le *Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin* dont la publication débute en 1762 et se poursuit chaque année jusqu'en 1792 (Arch. dép. Hte-Vienne, I/L 100, 101). Ce calendrier énumère tous les lieux de foires de la Généralité de Limoges, le nombre de celles-ci et le jour où elles se tiennent. Pour les deux élections de Guéret et d'Évaux qui ne sont pas concernées par ces calendriers, nous avons eu recours à un document de 1767 qui détaille les foires de ces élections (Arch. dép. Creuse, C 349) ainsi qu'à un *État des lieux de la généralité de Moulins qui ont des foires et des marchés*, daté de 1706, lequel a permis de compléter et de confirmer les lieux de foires de ces deux élections (A. N., G⁷ 409). Les *mémoires* adressés à l'intendant Turgot de 1762 à 1767 par les curés et les commissaires aux tailles ont aussi été mis à contribution (Arch. dép. Hte-Vienne, C 102, 118, 120, 121). Enfin, le très grand nombre de foires mentionnées dans les livres de comptes d'exploitations agricoles ou de marchands de bestiaux, dans les baux de cheptels et dans les livres de raison et journaux domestiques ont permis de multiples vérifications et confirmations de la tenue effective des foires (Arch. dép. Hte-Vienne : 4 E 2 (100) ; 4 E 9 (255) ; 4 E 25 (39 à 54, 207 à 209, 218 à 271) ; 4 E 31 (84 à 101, 120 à 122, 138 à 141, 156 à 170, 278 à 319) ; 4 E 57 (1 à 46) ; 22 F 11 H suppl. Magnac-Laval, E 5, 6, 7 ; 1 J 4 ; 26 J 95 (1) ; 22 F 11 ; Archives de la ville de Brive, Fonds Le Clere : 5 S 22/8 (1), 5 S 562, 563, 564 ; Mémoires d'un bourgeois de Dun-le-Palleteau, *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 129, 131, 133-136, 148 ; Joseph Boulaud, Le bail à cheptel en Limousin au XVIII^e siècle, 1930 ; Livre de comptes de la famille Moufle, *BSSHAC*, t. 22, p. 518-519 ; Livre de raison de J. B. Couloumy, *BSSHAC*, t. 23, p. 466, 468 ; « Livre-journal de Merlin-Chabant » dans *Saint-Victorien au temps de la Révolution*, 1989, p. 99, 101, 102 ; Livre de raison des Baluze, *BSLSAC*, t. 9, 1887, p. 565 ; *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, 1888 ; *Nouveau recueil de registres domestiques*, t. I, 1895, p. 406, 419, 428, 430, 432, 443, 445 ; t. II, 1903 ; Archives de Paris, D⁴ B⁶, carton 27, dossier 1456 (faillite Constant-Vernon) ; D⁵ B⁶, dossier 3790 (faillite Bertrand-Baudrat).

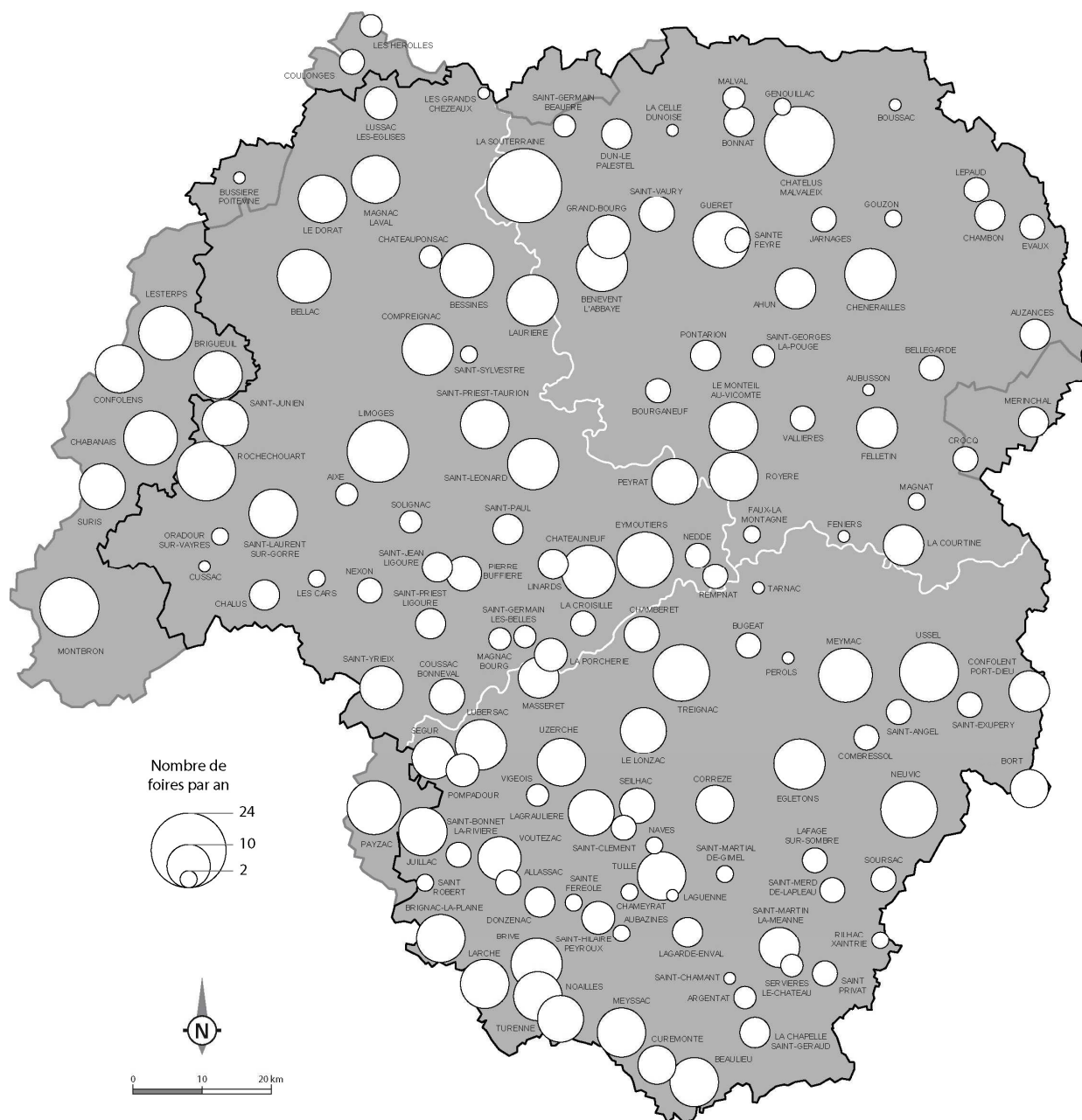
¹²⁸ Chaque *Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin* précise que « dans tout le Limousin, lorsque le jour de la foire concourt avec une fête, ou un dimanche, on renvoie la foire au lendemain ».

¹²⁹ Pour 130 de ces 948 jours de foire, la date est mobile en fonction de Pâques (lundi des Rameaux, jeudi de la Passion ...) ; les autres jours de foire sont à date fixe, certains correspondant à la fête d'un saint alors que d'autres ne sont pas liés au calendrier religieux mais à un jour de la semaine : 1^{er} jeudi du mois, 2^e vendredi ...

1790, dans ces trois départements, on arrive à 1 202 jours de foire pour 150 lieux ¹³⁰. Sur une trentaine d'années, le nombre de jours de foires a donc augmenté de 25%. En revanche, le nombre de lieux où celles-ci se tiennent n'a progressé que de 7% ¹³¹, ce qui montre que la quasi totalité du réseau des foires limousines est déjà implanté dès le milieu du XVIII^e siècle.

Figure 11.4 - Lieux et nombre des foires en Limousin dans les années 1760

(Sources : *Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin*, années 1762 à 1770 ; Arch. dép. Hte-Vienne, C 102, 118,120, 121 ; Arch. dép. Creuse, C 349)



¹³⁰ D'après le *Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin* de 1790. Dominique Margairaz, *Foires et marchés dans la France préindustrielle*, 1988, p. 48-49, donne des chiffres légèrement différents pour l'an II pour les trois départements limousins : 1 230 jours de foire pour 137 lieux différents.

¹³¹ Dans les lieux où il y a création de foires entre 1760 et 1790, celles-ci sont au moins mensuelles (Ambazac, création de 13 foires par an ; à Bujaleuf, 14 foires ; à Meilhards, 12 foires ; à Objat, 12 foires ...), ce qui explique la plus forte augmentation du nombre de jours de foires que du nombre de lieux de foires durant cette période.

Les lieux de foires couvrent la totalité du territoire provincial, aucune paroisse n'étant située à plus d'une quinzaine de kilomètres d'une localité où se tient au moins une foire dans l'année. La densité des lieux de foire est cependant variable selon les secteurs de la province. La partie sud-ouest du Bas-Limousin ¹³² est la région où l'on en compte le plus grand nombre : on y dénombre près de 30% du nombre total de lieux de foire de la province pour un secteur qui ne représente qu'environ 20% de la surface de celle-ci. Ailleurs, la densité des localités de foires est un peu moins forte ¹³³. La répartition spatiale des lieux de foires limousines se rattache au « modèle de semis dispersé » qui se caractérise par un « faible taux de population urbaine combiné à une importante dispersion de l'habitat » ¹³⁴. Dans ce modèle, les foires sont essentiellement « rurales, c'est-à-dire que ce sont des foires aux bestiaux se tenant dans des localités fréquemment inférieures aux deux mille habitants, voir mille ou même cinq cents » ¹³⁵. Ces diverses caractéristiques sont bien celles du Limousin. En effet, les foires de la province se tiennent, pour la majorité d'entre elles, dans des localités de moins de deux mille ou même de mille habitants ¹³⁶. De plus, comme le note le préfet Texier Olivier au début du XIX^e siècle, il s'agit surtout de « foires aux bestiaux. C'est le principal commerce qui s'y fait. On y achète au printemps les bœufs de harnais, et on y vend en hiver des bœufs gras, destinés à l'approvisionnement de Paris et de quelques autres villes de France ; les chevaux, les mulets, les ânes, les veaux, les génisses, les porcs et les bêtes à laine s'y vendent dans toutes les saisons. On y vend aussi des étoffes, des toiles et quelques objets de quincaillerie et de mercerie » ¹³⁷. Les produits alimentaires de consommation courante tels que les « grains, les volailles, les fruits et les légumes se vendent uniquement lors des marchés. Chaque ville en a au moins un et deux au plus par semaine » ¹³⁸.

Les localités possédant au moins une douzaine de foires dans l'année (tabl. 11.6) correspondent en général aux villes les plus peuplées de la province. Certaines de ces localités

¹³² Ce secteur correspond à un périmètre délimité par les paroisses de Ségur, Masseret, Le Lonzac, Saint-Privat, Beaulieu, Brignac et Juillac. Il correspond à la majeure partie de l'élection de Brive et à la zone sud-ouest de celle de Tulle.

¹³³ Calculée à partir de la formule utilisée par Dominique Margairaz, *op. cit.*, 1988, p. 52-53, note 17, l'aire de rayonnement moyen d'un lieu de foire limousin s'étend sur un rayon de 6,4 kilomètres pour l'ensemble des trois départements limousins. Cette formule fait intervenir le nombre de lieux de foire qui se tiennent dans une surface donnée de territoire. Calculée pour la seule élection de Brive, l'aire de rayonnement des foires dans celle-ci correspond à un cercle de 4,5 kilomètres de rayon, indice d'une plus forte densité de foires dans ce secteur.

¹³⁴ Dominique Margairaz, *op. cit.*, 1988, p. 59.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ En 1790-1795, on compte une trentaine de communes peuplées de 2 à 3 000 habitants en Limousin, mais la majeure partie de la population y est dispersée dans un grand nombre de villages, de sorte que la population de la ville chef-lieu est inférieure à 2 000 habitants et bien souvent à 1 000. Il n'y qu'une douzaine de villes dans la province qui ont plus de 2 000 habitants (*Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique* : Isabelle Empereur-Bissonnet, *Haute-Vienne*, 1981 ; Christian Lippold, *Corrèze*, 1988 ; Christian Poitou, *Creuse*, 2000).

¹³⁷ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 541.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 540. Dans les années 1760, une cinquantaine de villes ou de gros bourgs ont un marché soit hebdomadaire, soit bi-hebdomadaire. Seule Limoges a un marché journalier. Toutes ces villes de marché sont aussi des lieux de foires.

ne sont cependant que des gros bourgs dont la population ne dépasse pas mille ou même cinq cents habitants comme Châtelus-Malvaleix, Chénérailles, Lagraulière, Larche, le Monteil-au-Vicomte, Noailles, Laurière et Saint-Priest-Taurion.

Tableau 11.6 - Fréquence annuelle des foires limousines dans les années 1760

(Sources : *Calendrier ecclésiastique et civil du Limousin*, années 1762 à 1770 ;

Arch. dép. Hte-Vienne, C 102, 118,120, 121 ; Arch. dép. Creuse, C 349)

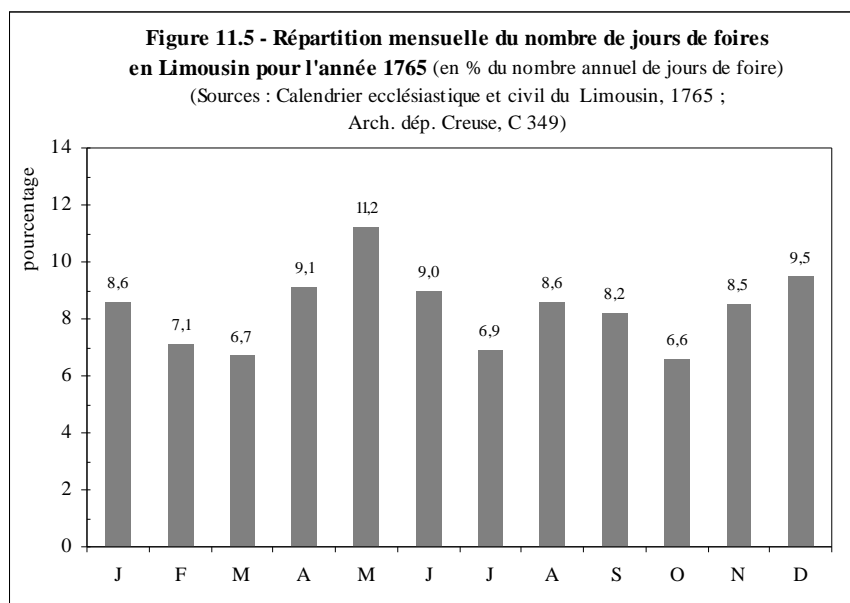
nbre de foires dans l'année	1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 9	10 - 11	12 - 14	15 - 18	22 - 24
nbre de lieux de foires	27	38	25	10	7	32	7	2
% de lieux de foires	18,2	25,7	16,9	6,8	4,7	21,6	4,7	1,4

Ces localités possédant au moins douze foires par an sont réparties de manière assez homogène sur l'ensemble de l'espace provincial. Certaines d'entre elles sont situées à peu de distance des frontières limousines. Elles constituent alors des lieux de commerce et d'échange avec les provinces voisines. Ainsi, à l'ouest, les foires de Brigueuil, Confolens, Lesterps, Rochechouart, Suris et Saint-Junien sont à proximité de l'Angoumois. Au sud-ouest, les nombreuses foires situées le long de la limite provinciale, depuis Beaulieu jusqu'à Payzac et Ségur, sont très proches du Périgord. Au sud-est, Meymac, Ussel, Neuvic et Egletons sont tournées vers l'Auvergne. Quant aux foires de Bellac, du Dorat et de Magnac-Laval au nord-ouest et celles de la Souterraine et de Châtelus-Malvaleix au nord, elles sont tournées, les premières vers le Poitou et les secondes vers le Berry et le Bourbonnais. Les autres localités ayant au moins une douzaine de foires dans l'année sont situées plus à l'intérieur de la province que les précédentes, voire en son cœur comme celles de Châteauneuf, Eymoutiers, Peyrat, Royères et le Monteil-au-Vicomte. On en compte une vingtaine. Toutes les foires à fréquence mensuelle témoignent d'une activité commerciale soutenue et régulière tout au long de l'année. Leur aire d'influence est nettement plus étendue que celle des localités n'ayant que quelques foires dans l'année, lesquelles n'attirent que la population des villages environnants.

La répartition mensuelle des foires, calculée pour l'année 1765, met en valeur trois périodes pour lesquelles le nombre de jours de foire est le plus élevé : avril à juin, août et septembre, novembre à janvier (fig. 11.5)¹³⁹. Entre chacune de ces périodes s'intercalent des mois où ces assemblées sont moins fréquentes. Les creux de juillet et d'octobre correspondent aux mois où s'effectuent l'essentiel des plus gros travaux agricoles, fenaison et moisson pour le premier mois et labours et localement vendanges pour le second. Cette intense activité des

¹³⁹ Le calendrier de la figure 11.5 a été établi pour l'année 1765, Pâques étant le 7 avril cette année-là, ce qui correspond à la date moyenne à laquelle a lieu cette fête, laquelle varie entre le 25 mars et le 25 avril selon les années.

paysans laisse peu de temps libre, ce qui explique le moindre nombre de foires durant ces deux mois.



Le creux de février et de mars s'explique par le carême durant lequel la consommation de viande est interdite par l'Église¹⁴⁰. Ce creux n'est cependant pas très marqué dans la province par rapport aux autres mois de l'année alors que l'interdit religieux devrait faire diminuer notablement le nombre de jours de foire durant cette période d'abstinence¹⁴¹. Or, on dénombre cinquante quatre jours de foire durant les quarante six jours que dure le carême¹⁴², auxquels il faut ajouter entre trente cinq et cinquante cinq jours selon les années pour les foires qui se tiennent à date fixe en février et mars, c'est-à-dire qu'il se tient au moins deux foires par jour à travers l'espace provincial pendant le carême. Ce nombre élevé de jours de foire en Limousin durant ce dernier révèle que le commerce du bétail ne se ralentit guère à ce moment-là étant donné le rôle que joue alors la province dans l'approvisionnement de la capitale en bestiaux : celle-ci est en effet pratiquement la seule qui approvisionne la capitale en bovins de boucherie durant le carême¹⁴³. Ainsi, la tenue de nombreuses foires pendant cette période, dont certaines sont très importantes et réputées, trouve-t-elle sa justification¹⁴⁴.

¹⁴⁰ Selon la date de Pâques, le creux de carême peut avoir lieu en avril seulement pour certaines années. En effet, lorsque la date de cette fête est la plus précoce (22 mars), le carême tombe le 4 février : cette année-là la répartition mensuelle des foires est la suivante : février, 8,6% du nombre annuel total de foires ; mars, 9,6% ; avril, 6,3% ; mai, 10,0% ; juin : 10,3%. Lorsque Pâques est le plus tardif (25 avril), le carême tombe le 10 mars et la répartition mensuelle des foires est alors la suivante : février, 4,6% ; mars : 6,0% ; avril, 10,1% ; mai, 12,1% ; juin : 10,3%.

¹⁴¹ Dominique Margairaz, *op. cit.*, 1988, p. 161, constate qu'il y a deux à trois fois moins de foires durant le carême que pour les autres mois (sauf en hiver), ce qui traduit surtout la baisse des transactions sur les bestiaux d'après l'auteur.

¹⁴² La date de ces foires est mobile : elle est fonction de celle de Pâques.

¹⁴³ Cf. p. 376-378.

¹⁴⁴ Une foire se tient à Ségur le jour de la mi-carême « où il se peut trouver 1 000 à 1 200 bœufs ; une autre foire se tient « le lundi suivant à la Graulière où l'on trouve pareille quantité » (A. N., G⁷ 1668 à 1670, pièce 206).

De plus, compte du temps nécessaire pour acheminer les animaux jusqu'aux marchés parisiens - entre douze et quinze jours en moyenne - il est impératif qu'il y ait des foires au cours des deux ou trois semaines qui précèdent Pâques, de manière à approvisionner en temps voulu en bêtes de boucherie les marchés parisiens, car ceux-ci, après leur fermeture durant le carême, ouvrent à nouveau dès le lundi de Pâques à Sceaux et le jeudi suivant à Poissy ¹⁴⁵.

Le grand nombre de foires qui se tiennent dans la province de novembre à janvier est l'indice d'un commerce du bétail qui reste très actif durant cette période laquelle correspond en général à des mois creux pour les foires aux bestiaux dans la plupart des autres provinces ¹⁴⁶. Le rôle du Limousin en tant qu'important fournisseur de bovins à la capitale explique là encore le nombre élevé de foires limousines pendant ces trois mois. Durant ceux-ci, la fréquence des foires s'accélère même puisqu'elle devient hebdomadaire dans certaines villes ¹⁴⁷. Il s'agit de foires spécialisées comme celles de Magnac-Laval par exemple qui se tiennent « tous les lundis de chaque semaine, depuis le lundi d'après le 25 novembre jusqu'au carnaval de chaque année. [Elles] se sont toujours tenues avec un grand concours de toutes sortes de bestiaux et principalement des bestiaux gras que l'on achète non seulement pour les marchés de Sceaux et de Poissy, mais encore pour les boucheries des villes de Poitou, Touraine, Berry et autres circonvoisines » ¹⁴⁸. Au Dorat, outre les douze foires franches annuelles, il existe aussi « des marchés de bestiaux gras pour la fourniture de Paris » accordés par Louis XII qui se tiennent « le jeudi de chaque semaine, depuis la Toussaint jusqu'au carnaval, ainsi que le second et l'avant-dernier jeudi de Caresme » ¹⁴⁹. Supprimés en 1709 par l'Intendant de Limoges pour ne pas concurrencer les foires de Magnac-Laval, ces « marchés » gras ¹⁵⁰ du Dorat sont rétablis par lettres patentes ¹⁵¹ de Louis XV du 31 décembre 1769. À Auzances, « quantité de bœufs et cochons gras qui se conduisent à Paris » se vendent dans « des grands

¹⁴⁵ À partir de 1775, le marché de Sceaux reste ouvert pendant le carême.

¹⁴⁶ Dominique Margairaz, *op. cit.*, 1988, p. 161. L'auteur attribue l'important creux de janvier et de février qu'il constate pour ce qui concerne le nombre de foires, à un ralentissement de l'activité commerciale pendant les mois les plus froids qui sont aussi ceux où les routes sont les moins praticables.

¹⁴⁷ Ces foires hebdomadaires n'ont pas été prises en compte pour établir la figure 11.4 ci-dessus.

¹⁴⁸ *Mémoire pour le syndic des habitants de la ville de Laval, autrefois Magnac, et pour le principal du collège et séminaire établi en la dite ville de Laval opposant l'enregistrement des titres portant établissement des foires et marchés au bourg de Lussac-les-Eglises, obtenus par le seigneur dudit lieu, le 30 novembre 1763, enregistrés au parlement le 12 octobre 1764.* Document publié dans les *Archives historiques du Limousin*, t. VI, 1895, p. 198-204. Ce mémoire précise que les foires de Magnac-Laval « se tenaient originellement tous les mardis de chaque semaine ; mais depuis l'établissement de Sceaux et de Poissy, elles ont été transférées au lundi pour l'avantage du commerce et surtout pour la facilité de l'approvisionnement de Paris, parce que le lundi se trouve plus commode pour faire conduire les bestiaux vendus dans les foires de Magnac-Laval aux marchés de Sceaux et de Poissy ». Cette annotation confirme que la commercialisation des bovins limousins dans les marchés parisiens remonte au moins au tout début du XVIII^e siècle car c'est à partir de 1700 que les marchés de Poissy et de Sceaux fonctionnent ensemble (Reynald Abad, *op. cit.*, p. 122).

¹⁴⁹ *Mémoire pour les officiers de la sénéchaussée de la Basse-Marche* (cf. note précédente), Arch. dép. Hte-Vienne, B 276.

¹⁵⁰ La fréquence hebdomadaire de ces foires fait qu'elles sont appelées « marché », mais il s'agit bien de « foires » aux bestiaux.

¹⁵¹ Arch. dép. Hte-Vienne, B 349.

marchés qui commencent le premier mercredi d'avant Noël et continuent jusqu'au deuxième mercredi de carême ». À Felletin, les foires dites « grasses » commencent le premier vendredi après la Sainte Catherine et se continuent chaque vendredi jusqu'à la fin du carnaval ¹⁵². Certaines des foires de fin et de début d'année sont qualifiées de « considérables pour les bœufs gras » comme celles d'Ahun « des 21 décembre, 15 janvier et premier jour du carême, « des 13 et 25 janvier, 5 et 22 février et 13 et 29 décembre » à Châtelus-Malvaleix et du 22 janvier à Jarnages ¹⁵³. La réputation des foires grasses de Chénérailles est telle que Savary des Bruslons les mentionne : « elles sont célèbres pour la quantité de bêtes engraisées qui s'y vendent et dont la plupart se conduisent à Paris » ¹⁵⁴. Ces foires aux bœufs gras connaissent une grande affluence d'animaux comme celles des Innocents (28 décembre) à Limoges ¹⁵⁵, de la mi-carême à Ségur et du lundi suivant à la Lagraulière ¹⁵⁶. Dans chacune de celles-ci, on compte couramment 1 000 à 1 200 bœufs. Aux foires de Saint-Yrieix-la-Perche, « il se vend un grand nombre de bœufs qu'on engraisse vers Ségur et Lubersac » ¹⁵⁷. À la seule foire de Saint-Jean-Ligoure du 12 avril 1779, il s'est « vendu environ 500 bœufs » ¹⁵⁸.

En dehors des très nombreuses foires spécialisées dans les bovins gras, d'autres sont consacrées aux ovins. À Faux, se tient une foire « très considérable » de moutons le jour de la Saint Luc [18 octobre] où il s'y « trouve bien souvent les cent et six vingt mille têtes » ¹⁵⁹ alors qu'à Vallières c'est le 11 novembre qu'a lieu une telle foire ¹⁶⁰, elle aussi « considérable pour la vente des moutons » et le 10 août à Jarnages. Le second lundi après Pâques et le 25 août sont deux importantes de moutons à Chénérailles où il se fait un « grand commerce de ces animaux en été » ¹⁶¹. Ces foires spécifiquement ovines sont localisées dans le même secteur de la province qui est le plus montagneux et où l'élevage des moutons est le plus développé.

Alors que l'historiographie des foires « a plutôt dressé le tableau d'un irrésistible déclin » de celles-ci au XVIII^e siècle ¹⁶², le Limousin ne s'inscrit dans cette tendance. Les foires y sont en effet à la fois très nombreuses tout au long du siècle et leur nombre augmente entre la décennie 1760 et 1790. S'agissant très majoritairement de foires aux bestiaux, c'est la

¹⁵² M. Joullietton, *Histoire de la Marche et du pays de Combraille*, t. 2, 1815, p. 262-268.

¹⁵³ *Procès-verbal de la généralité de Moulins*, op. cit., 1892, p. 201, 217.

¹⁵⁴ Savary des Bruslons, op. cit., 1723, t. II, col. 101.

¹⁵⁵ B. N., Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 204, dossier 1964.

¹⁵⁶ A. N., G⁷ 1668 à 1670, pièce 206.

¹⁵⁷ *Éphémérides de la généralité de Limoges pour l'année 1765*.

¹⁵⁸ Archives de la ville de Brive, 5 S, 562.

¹⁵⁹ André Lecler, *Dictionnaire de la Creuse*, 1994 [1902], p. 256, qui cite le magistrat Pierre Robert, du Dorat.

¹⁶⁰ *Procès-verbal de la généralité de Moulins*, op. cit., 1892, p. 201, 209.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 204.

¹⁶² Dominique Margairaz, op. cit., 1988, p. 8.

grande importance du commerce du bétail, surtout bovin, qui est ainsi mise en évidence à travers ces nombreuses foires, une grande partie d'entre elles étant destinée à assurer l'approvisionnement de la capitale en bœufs. Le rôle que joue la province dans la fourniture d'animaux de boucherie au plus grand marché du royaume explique que l'évolution des foires limousines se fait à contre-courant de ce qui est constaté ailleurs dans le royaume au cours du XVIII^e siècle. Les nombreuses foires limousines témoignent aussi d'une activité commerciale soutenue tout au long de l'année. Elles révèlent aussi un certain dynamisme des campagnes et une ouverture de celles-ci qui va bien au-delà du seul horizon paroissial, mettant ainsi en défaut l'image traditionnelle qui dépeint ces campagnes comme étant renfermées sur elles-mêmes et peu portées aux échanges.

3.4. Le marchand de bestiaux, maillon entre le Limousin et les marchés parisiens

Alors qu'en Normandie c'est le producteur de bovins gras - *le marchand herbager* - qui commercialise lui-même ses animaux dans les marchés parisiens, il en est différemment en Limousin. Les bovins engraisés dans la province sont en effet dispersés dans une multitude d'exploitations à travers l'espace provincial. Cela impose que leur commercialisation vers la capitale soit confiée à des individus - *les marchands forains de bestiaux* - se consacrant exclusivement à cette activité, lesquels constituent les indispensables intermédiaires entre les nourrisseurs limousins de bestiaux et les bouchers parisiens. C'est ce qu'expose un mémoire émanant de ces derniers ¹⁶³ : « Les provinces du Limousin, du Berry, du Bourbonnais et autres du dehors, ont toujours été assez abondantes en bestiaux ; la difficulté est de les faire venir de ces provinces à Paris. Entre les nourrisseurs de bestiaux de ces provinces et les bouchers de Paris qui en font la consommation, il est indispensable qu'il y ait une sorte de commerçants, qu'on appelle marchands forains, qui les achètent des premiers, les fassent venir et les revendent aux derniers ». Ces intermédiaires « forains » sont en effet nécessaires car les nourrisseurs de bestiaux du Limousin, « qui sont en grand nombre », n'engraissent chacun « année commune » que quelques bœufs ¹⁶⁴. Ils ne peuvent se permettre de conduire eux-mêmes jusqu'aux marchés de Paris un aussi petit nombre d'animaux car outre la perte de temps que cela occasionnerait, s'ajouteraient les frais liés à l'opération et l'incertitude sur la vente des animaux à Sceaux et à Poissy. De plus, l'absence du nourrisseur de bestiaux de son exploitation pendant au moins trois semaines ne manquerait pas de

¹⁶³ B. N., Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 310, dossier 3361, ff. 200 v^o et 201 r^o : *Observations de la communauté des marchands bouchers, très intéressantes pour le bien public*, s.d. (milieu du XVIII^e siècle).

¹⁶⁴ Le document rappelle la différence fondamentale qui existe entre les nourrisseurs de bovins en Limousin et ceux de Normandie. Dans cette dernière province, c'est « un herbager qui engraisse lui-même chaque année 4 à 500 bœufs et les amène ensuite en grandes bandes plusieurs fois dans l'année à Sceaux et à Poissy ».

perturber le bon fonctionnement de celle-ci. La solution la plus logique pour ces nourrisseurs limousins est de vendre leurs animaux gras aux marchands forains dans les foires de la province, ce qu'ils font « depuis Pâques jusqu'à la saint Jean et depuis la sainte Catherine jusqu'au Carnaval »¹⁶⁵.

L'activité de ces marchands « forains » de bestiaux consiste en une navette durant une grande partie de l'année entre les marchés parisiens et les régions productrices d'animaux gras. Ils achètent ces derniers soit directement dans les étables des nourrisseurs de bestiaux, soit dans les foires. Ce commerce du bétail se pratique souvent sous forme d'une association entre deux marchands, parfois davantage, l'un d'eux effectuant les achats d'animaux en province et un autre s'occupant de leur vente à Sceaux et à Poissy. Ces sociétés emploient plusieurs personnes, appelées *piqueurs*, *meneurs*, *toucheurs* ou *garçons*, chargées de conduire les bestiaux de leur lieu d'achat jusqu'à la capitale. Cette activité de marchand forain de bestiaux demande une organisation rigoureuse, une bonne connaissance des régions qui fournissent les animaux ainsi qu'un solide réseau de clients bouchers potentiels dans les marchés parisiens¹⁶⁶.

3.5. Les marchands de bestiaux à l'œuvre en Limousin

Les activités de trois sociétés de marchands de bestiaux opérant en Limousin permettent de comprendre comment est organisé ce commerce entre cette province et la capitale.

La société Constant-Vernon-Carré

Grâce au livre de comptes déposé le 12 juillet 1763 au greffe de la cour consulaire de Limoges par les sieurs Constant et Vernon, suite à leur faillite, les activités de cette société sont connues en détail depuis le 13 mars 1760 jusqu'au 9 octobre 1760 puis du 25 novembre 1761 jusqu'au 3 janvier 1763¹⁶⁷. Le sieur Joseph Constant, qualifié de « marchand de bœufs », habite Saint-Léonard. Il fait partie d'une véritable dynastie comprenant de nombreux bouchers et marchands de bestiaux solidement implantés tout au long du XVIII^e siècle dans cette ville¹⁶⁸. Le sieur Jean Vernon, lui aussi « marchand de bœufs », habite la « paroisse des

¹⁶⁵ B. N., Fonds des manuscrits, coll. Joly de Fleury, vol. 310, dossier 3361, ff. 201 r^o : *Observations de la communauté des marchands bouchers, très intéressantes pour le bien public*, s.d. (milieu du XVIII^e siècle).

¹⁶⁶ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 153-184, a longuement développé tous les différents aspects de ce commerce du bétail : types de « marchands de bœufs et de moutons », leur origine géographique, diverses manières dont est pratiquée cette activité. Ce travail est complété par une approche sociale et culturelle de la profession. Nous nous contentons ici de montrer, à partir de quelques exemples, comment ces marchands de bestiaux interviennent en Limousin.

¹⁶⁷ Archives de Paris, D⁴ B⁶, carton 27, dossier 1456. Ce livre de comptes comporte deux parties. D'abord un « Livre d'achat des bœufs entre Joseph Constant, Carré, fait par moi, Vernon, commencé le 13 mars 1760 à Ségur », suivi par un « Second livre » qui débute le 25 novembre 1761 avec la foire de Lépaud (Creuse).

¹⁶⁸ Les minutiers des notaires Parelon (1723-1773) puis Froment (1773-an XII), de Saint-Léonard, renferment un grand nombre de documents (contrats de mariage, baux de cheptel et de domaines, ventes ou achats de biens immobiliers, testaments ...) relatifs aux Constant (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31, liasses 85 à 190).

Églises »¹⁶⁹. Quant au sieur Jacques Carré, il réside en permanence dans la capitale¹⁷⁰. C'est lui qui s'occupe des ventes à Sceaux et à Poissy des animaux que ses deux associés lui envoient.

Les marchands de bestiaux qui s'approvisionnent en Limousin pour fournir des bovins aux marchés parisiens effectuent dans cette province chaque campagne d'achats selon un calendrier immuable¹⁷¹. Elle débute généralement vers la fin du mois de novembre pour se terminer en juin avec une interruption durant le carême pour certains de ces marchands. De juillet à octobre, ceux-ci n'achètent que très peu de bovins dans la province. Ils reprennent leurs achats au mois de novembre suivant et ainsi de suite d'année en année.

Le livre de comptes des sieurs Constant et Vernon permet de reconstituer l'intégralité d'une de ces campagnes d'achats de bœufs¹⁷². Elle débute le 25 novembre 1761 à la foire de Lépaud pour se terminer le 16 juin 1762 à celle de Limoges. Dans cet intervalle de temps, Constant et Vernon achètent uniquement des bœufs dans quarante-trois foires (fig. 11.6)¹⁷³. Les achats ont lieu dans deux secteurs géographiques différents de la province selon qu'ils sont effectués avant ou après le carême. Avant celui-ci¹⁷⁴, du 25 novembre 1761 jusqu'au 31 janvier 1762, Constant et Vernon parcourent toute la moitié nord de la province, depuis la partie orientale de celle-ci dans l'élection d'Évaud (foire de Lépaud) jusqu'au Confolentais à l'ouest. La limite méridionale des achats est Limoges, mis à part une incursion à la foire de Pierre-Buffière. Après le carême, Constant et Vernon concentrent leurs achats dans le quart sud-ouest de la province, dans les foires de l'élection de Brive et dans le sud de celle de Limoges. L'achat le plus septentrional durant cette période a lieu à la foire de Brigueuil le 26 avril et le plus méridional à la foire de Brive du 19 mai. La zone d'achats de ces deux marchands est très vaste puisqu'elle couvre, au cours d'une même campagne, plus de la moitié environ du territoire de la province, depuis l'extrême nord-est jusqu'au sud et à l'ouest

¹⁶⁹ Il s'agit en fait de la paroisse de Saint-Laurent-les-Églises (Haute-Vienne) située à une douzaine de kilomètres au nord de Saint-Léonard.

¹⁷⁰ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 165, indique que le sieur Carré est « un vieil habitué des marchés de la capitale. Il semble qu'il ait été associé simultanément à plusieurs entreprises foraines. Il s'agit d'un quasi-commissionnaire professionnel » qui continue « à commercer sur les marchés de la capitale bien après la faillite de la société montée avec Constant et Vernon », jusqu'à sa propre faillite en 1770.

¹⁷¹ Cf. p.380-384.

¹⁷² Reynald Abad a consacré quelques pages à la société Constant-Vernon-Carré (*op. cit.*, 2002, p. 164-167). Nous présentons ici l'activité de cette dernière en détaillant une campagne annuelle complète d'achats de bœufs en Limousin (de novembre à juin de l'année suivante), c'est-à-dire d'une manière différente de celle retenue par cet auteur qui englobe dans son analyse l'ensemble des deux périodes concernées par les livres de comptes (mars à octobre 1760 et décembre 1761 à décembre 1762).

¹⁷³ Archives de Paris, D⁴B⁶, carton 27, dossier 1456. Voir en annexe le détail des achats de bœufs (lieu, date, nombre).

¹⁷⁴ Le carême en 1762 débute le 24 février pour se terminer le 10 avril suivant. Le dernier achat avant le début du carême est effectué le 28 janvier à Limoges de manière à ce que les animaux parviennent aux marchés de Sceaux et de Poissy avant que ceux-ci ne ferment.

de celle-ci, les foires d'achats les plus éloignées les unes de autres étant séparées de cent trente kilomètres.

Figure 11.6 - La campagne d'achats de bœufs par la société Constant-Vernon-Carré du 25 novembre 1761 au 16 juin 1762

(Source : Archives de Paris, D⁴ B⁶, carton 27, dossier 1456)



Les achats dans les foires ont lieu tous les trois jours en moyenne avant le carême et tous les cinq jours après celui-ci. Cette fréquence élevée d'achats s'explique par le fait que

Constant et Baudrat achètent des bœufs chacun de leur côté ¹⁷⁵, ce qui permet d’approvisionner la capitale à un rythme soutenu et régulier. À l’issue de chaque foire, les animaux sont regroupés de manière à former une bande qui part aussitôt vers Paris sous la conduite de un ou de plusieurs *garçons* en fonction du nombre de bêtes, ce dernier étant compris entre douze et quarante quatre bœufs pour chaque bande.

Au total, durant cette campagne 1761/1762, ce sont 1 114 bœufs qui sont envoyés sur les marchés parisiens pour le compte de cette société. À ce nombre, il faut ajouter 112 autres bœufs qui ne sont pas intégrés dans la comptabilité de cette dernière et qui sont notés à part dans le livre « d’achats des bœufs » des deux marchands limousins, soit sous l’appellation « de commission », soit sous celle de « pour les garçons ». Dans le premier cas, il s’agit de bêtes qui sont confiées par des particuliers, parfois par un boucher, à Constant ou à Vernon pour que ceux-ci les intègrent à une de leur bande de bœufs en partance pour les marchés parisiens. Quelquefois, l’un des deux marchands ajoute une ou deux bêtes pour son compte personnel ¹⁷⁶. Le même principe concerne les bœufs « des garçons », cette pratique révélant que ces derniers ne sont pas de simples domestiques chargés de convoier les bêtes vers Paris mais qu’il leur est permis de réaliser quelques opérations pour leur propre compte ¹⁷⁷.

En fonction des informations que leur transmet le sieur Carré depuis Paris par l’intermédiaire des *garçons* qui font la navette entre la capitale et le Limousin, Constant et Vernon savent quel est le marché parisien qu’il faut approvisionner comme ils le notent parfois sur leur registre. Les vingt quatre bœufs achetés à la foire des saints Innocents de Limoges du 28 décembre 1761 par exemple sont notés « pour le jeudy », c’est-à-dire pour le marché de Poissy, alors que d’autres achats sont destinés à celui du lundi à Sceaux.

Si le livre de comptes ne permet pas de reconstituer une autre campagne complète et continue d’achats de bœufs en Limousin comme celle ci-dessus qui s’étend de novembre 1761 à juin 1762, il est possible en revanche d’étudier les foires fréquentées par Constant et Vernon, d’une part, à partir du carême de 1760 jusqu’à l’été et, d’autre part, celles de

¹⁷⁵ Le 15 décembre 1761, des achats sont effectués à la foire de Saint-Priest-Taurion ainsi qu’à celle de Guéret : il est impossible que l’un ou l’autre des deux associés ait pu acheter le même jour des animaux dans chacun de ces lieux de foires qui sont distants d’environ 50 kilomètres. D’autres exemples du même type montrent que les deux associés ne peuvent opérer que séparément.

¹⁷⁶ Le 1^{er} avril 1762, 20 bœufs sont achetés à la foire de Rameaux de Limoges pour une somme totale de 3 768 livres. À cette bande d’animaux sont joints « 2 bœufs pour Laurent, un bœuf de commission d’un boucher et un pour moi [Vernon ou Constant] » : le prix de chacun de ces animaux est noté soigneusement à part du prix global des 20 bœufs achetés pour le compte de la société. Dans presque chaque bande envoyée à Paris, on rencontre ce type d’annotation. Il est précisé parfois pour ces bœufs complémentaires que l’opération est effectuée « à moitié » entre la personne qui joint ses animaux et Constant ou Vernon comme le 13 janvier 1762 où 2 bœufs achetés à la foire de Confolens sont « à moitié avec les garçons » ou le 19 avril 1762 où ce sont 4 bœufs achetés à la foire de Saint-Jean-Ligoure qui sont « à moitié avec le sieur Laprade ».

¹⁷⁷ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 167. Cet auteur insiste sur le rôle essentiel d’intermédiaire que jouent ces *garçons* qui font une navette continue entre Paris et le Limousin. Outre leur rôle de convoyeur de bestiaux mais aussi de fonds, ils informent les sieurs Constant et Vernon des besoins des marchés parisiens que leur transmet leur associé à Paris, le sieur Carré.

novembre 1762 à janvier 1763, c'est-à-dire avant le carême de cette dernière année. Ainsi, en 1760, Constant et Vernon débutent leur circuit par la foire de la mi-carême de Ségur du 13 mars pour le terminer à celle de Limoges du 16 juin. Durant cette période, les foires fréquentées par les deux marchands limousins sont pratiquement les mêmes que celles qui seront parcourues, à peu près selon le même ordre ¹⁷⁸, lors de la campagne équivalente d'après la mi-carême de 1762. De plus, tout comme de mars à juin 1760, les achats sont effectués dans des foires toutes situées dans l'élection de Brive et dans la partie sud de celle de Limoges, aucun achat n'ayant lieu au nord de Limoges, mis à part une foire à Confolens ¹⁷⁹. La campagne d'achats 1762/1763 débute, comme celle de 1761/1762, à la foire de Lépaud le 25 novembre 1762. Elle se poursuit dans les mêmes foires fréquentées par Constant et Vernon l'année précédente à la même époque jusqu'à la foire du Grand Bourg du 3 janvier 1763, date à laquelle s'arrête le livre de comptes ¹⁸⁰. Durant cette période d'achats d'avant la mi-carême, toutes les foires fréquentées sont situées uniquement dans la moitié nord de la province comme cela fut le cas pour les achats effectués un an auparavant, de novembre 1761 à janvier 1762.

Dans l'intervalle entre les campagnes d'achats de bœufs en Limousin, soit de la fin juin jusqu'à début octobre, Constant et Vernon n'interrompent pas leur commerce de bétail vers les marchés parisiens, mais ils le consacrent presque uniquement aux moutons. Ainsi, du 30 juin 1760 jusqu'au 9 octobre suivant, ils achètent 4 677 moutons dans huit foires situées dans le sud du Berry ou dans le nord du Limousin et qui sont acheminés sur Sceaux et Poissy ¹⁸¹. Ils ajoutent des bœufs d'herbe à certains de ces envois d'ovins. En six occasions, une bande

¹⁷⁸ Après Ségur, le 13 mars 1760, Constant et Vernon achètent des bœufs successivement dans les foires suivantes : Saint-Priest-Taurion, la Graulière, Limoges, Pompadour, Nexon, Seilhac, Saint-Jean-Ligoure, Vigeois, Limoges, Seilhac, Saint-Junien, Juillac, Pierre-Buffière, Lubersac, Turenne, Sainte-Féréole, Saint-Priest-Ligoure, Confolens, Suris, Ségur, Limoges, Saint-Junien, Saint-Léonard, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Léonard et Limoges le 16 juin 1760. Ces lieux de foires sont en Haute-Vienne et en Corrèze, sauf Confolens et Suris qui sont en Charente.

¹⁷⁹ Le nombre de bœufs commercialisés de mars à juin 1760 sur les marchés de Sceaux et de Poissy est de 763, soit 142 de plus que durant la période équivalente de mars à juin 1762.

¹⁸⁰ Les foires fréquentées de novembre 1762 à janvier 1763 sont successivement les suivantes : Lépaud, Ahun, Compreignac, La Souterraine, Châtelus-Mavaleix, Saint-Priest-Taurion, Guéret, la Souterraine, Ahun, Laurière, Limoges, Grand-Bourg (ces foires en Creuse et en Haute-Vienne). Dans le circuit effectué par Constant et Vernon s'intercale, aussi bien en décembre 1761 qu'en décembre 1762, une foire à Lussac que nous n'avons pas mentionnée sur la figure 11.6 car il subsiste une incertitude la concernant. Il est vraisemblable qu'il s'agit de Lussac-les-Églises, paroisse située à quinze kilomètres au nord de Magnac-Laval (Haute-Vienne), mais les foires n'y ont été établies officiellement que par lettres patentes royales du 30 novembre 1763. Il est cependant probable que des foires se sont tenues à Lussac avant cette création de 1763 comme le signale un *mémoire* de 1764 qui précise que « de temps immémorial il s'est tenu au lieu de Lussac quatre foires par an » (*Mémoire* indiqué à la note 146 ci-dessus).

¹⁸¹ Les foires d'achats de moutons, auxquels s'ajoutent parfois des bœufs, sont les suivantes : 30 juin, Cluis, 921 moutons, certains dits *Barois* et d'autres *de Faux*, et 25 bœufs ; 9 juillet, Saint-Priest-la-Plaine (proche du Grand Bourg), 425 moutons ; 15 juillet, Neuvy-Saint-Sépulchre, 741 moutons plus 163 « pour les garçons » et 18 bœufs ; 26 juillet, Saint-Christophe, 374 moutons plus 71 pour Carré et 14 bœufs ; 26 juillet, le Grand-Bourg, 920 moutons ; 1^{er} août, Cluis, 387 moutons plus 60 « pour les garçons » ; 6 août 1760, Lignièrès, 460 moutons plus 73 « pour les garçons » ; 16 août, Bourg-Dieu, 82 moutons et 12 bœufs. Toutes ces foires sont dans l'Indre sauf Grand-Bourg et Saint-Priest-la-Plaine qui sont en Creuse.

de bœufs est même envoyée seule sur Paris ¹⁸² alors que le 16 août, ce sont 127 vaches, achetées à une foire en Auvergne, qui sont conduites jusqu'aux marchés parisiens. En 1762, de la fin juin jusqu'au début de septembre suivant, Constant et Vernon envoient 4 029 moutons à Paris qu'ils se sont procurés dans sept foires, les mêmes que celles où les ovins ont été achetés durant la même période en 1760 ¹⁸³, mais en 1762, ils ne commercialisent ni vaches ni bœufs dans les marchés parisiens durant ces mois d'été.

Durant toute la période concernée par leur livre de comptes, les associés Constant-Vernon-Carré ne fournissent pas Paris pendant le carême. Leurs achats ne débutent qu'au milieu de celui-ci, c'est-à-dire de manière à ce que les animaux arrivent à Paris pour le premier marché de Pâques. Certaines années, ce sont d'autres membres de la « dynastie Constant » qui approvisionnent Paris en viande de boucherie durant le carême. Ainsi, en 1769, 1770 et 1771, les sieurs Pierre Constant, Etienne Constant le jeune, François Nicard des Rieux, Jean Baptiste Dupety et autre Etienne Constant, tous marchands de Saint-Léonard, s'associent pour fournir la viande de carême à l'Hôtel-Dieu de Paris, seul établissement à vendre de la viande pendant la période d'abstinence ¹⁸⁴. Durant chacune de ces trois années, les « sieurs Pierre Constant, Nicard des Rieux et compagnie » fournissent ainsi plus de trois mille bœufs à l'Hôtel-Dieu pendant le carême ¹⁸⁵.

La « dynastie des Constant » constitue l'un des plus importants fournisseurs limousins de bœufs à la capitale au cours du XVIII^e siècle ¹⁸⁶. Mais plusieurs autres marchands de bestiaux résidant dans la province contribuent eux aussi à l'approvisionnement des marchés parisiens au cours du siècle ¹⁸⁷. À côté de ces divers marchands « limousins » qui fournissent

¹⁸² Ces envois de bœufs seuls sont achetés dans les foires suivantes : 22 bœufs à Saint-Léonard le 19 juillet, dont 8 de commission ; 24 bœufs à Lesterps le 22 juillet ; 15 bœufs à Confolens le 23 août ; 20 bœufs et 36 vaches à Saint-Léonard le 3 septembre ; 21 bœufs à la Berthenoux le 9 septembre ; 15 bœufs à Saint-Denis-de-Jouhet le 9 octobre (ces deux dernières foires sont situées dans l'Indre).

¹⁸³ Les foires d'achats de moutons sont les suivantes : 25 juin, Lignières, 351 moutons ; 30 juin, Cluis, 376 moutons ; Cluis, 14 juillet, 310 moutons plus « 72 pour les garçons » ; 15 juillet, Neuvy-Saint-Sépulchre, 675 moutons plus 144 moutons « pour Carré » ou Carré-le fils » ; Saint-Christophe, 26 juillet, 433 moutons ; 26 juillet, le Grand-Bourg, 1 242 moutons ; 9 septembre, La Berthenoux, 361 moutons plus 65 « pour les garçons ».

¹⁸⁴ En septembre 1773, ces cinq marchands associés soumissionnent pour obtenir l'adjudication de « la fourniture de la viande du carême prochain pour Paris » (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31-143, Parelon, notaire à Saint-Léonard, acte du 27 septembre 1773, n° 308). Mais ils n'obtiennent pas l'adjudication cette année-là, laquelle est remportée par le sieur Nicolas Pierre Quesnel (Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu, supplément, 9^e liasse, registre A, 1773 ; 19^e liasse, registre B, 1773).

¹⁸⁵ En 1769, les sieurs « Constant, Nicard des Rieux et compagnie » fournissent 3 329 bœufs à l'Hôtel-Dieu, 3 679 en 1770 et 3 856 en 1771 (Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu, supplément, 8^e liasse, registres A, B, C, 1769 à 1771 ; 18^e liasse, registre D, 1769 ; 19^e liasse, registres A et C, 1770 et 1771).

¹⁸⁶ Les Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu, révèlent les noms de quelques uns des membres de cette dynastie, tous marchands de bestiaux, de 1737 à 1784 : Pierre Constant, Pierre Constant fils, Pierre Constant dit Roland, Pierre Constant l'aîné, Etienne Constant, Michel Constant, Mathieu Constant, plus de très nombreux « Constant » dont le prénom n'est pas précisé. Un Jean-Baptiste et un Guillaume Constant sont aussi mentionnés comme étant marchands de bestiaux (Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 20-72, Fournier aîné, notaire à Limoges, 7 août 1782).

¹⁸⁷ Parmi ces marchands limousins de bestiaux autres que les Constant, on trouve ainsi plusieurs membres d'une autre dynastie, celle des Vallière, de Saint-Léonard, plusieurs personnes de la famille Nicard des Rieux, des environs de Saint-Léonard, le sieur Maurice Paron, de Limoges (Archives de l'assistance publique - Hôpitaux de Paris, Fonds de l'Hôtel-Dieu).

Paris en bêtes de boucherie s'ajoutent de nombreux « marchands forains » qui ne résident pas dans la province mais qui viennent y acheter des animaux ¹⁸⁸.

La société Baudrat-Bertrand

Les marchands de bestiaux Mathurin Baudrat et Pierre Bertrand sont deux beaux-frères associés pour le commerce du bétail destiné aux deux marchés parisiens. Ils sont domiciliés à Orsennes en Berry ¹⁸⁹. C'est Bertrand qui effectue l'achat des bestiaux en province tandis que Baudrat les vend à Sceaux et à Poissy. Durant son séjour dans la capitale, ce dernier loge « chez monsieur Carré, au bœuf couronné ». Les animaux achetés en province sont acheminés vers Sceaux et Poissy par des garçons dont certains ne sont désignés que par un surnom comme *le Blond* ou encore par celui, très évocateur, de *Vide Bouteille*. Ces deux marchands font faillite en 1777 ¹⁹⁰. Le livre de comptes qu'ils remettent alors à la juridiction consulaire de Paris concerne la période allant du 23 novembre 1775 jusqu'au 10 mars 1777. De novembre à mai, c'est presque uniquement en Limousin que Mathurin Baudrat et Pierre Bertrand achètent les bœufs qu'ils commercialisent ensuite sur les marchés parisiens, mis à part quelques incursions en Berry (tabl. 11.7).

Ainsi, après avoir acheté fin novembre début décembre quelques bœufs dans deux foires situées dans le sud du Berry, à proximité du Limousin, Pierre Bertrand débute sa campagne 1775/1776 dans cette dernière province le 13 décembre 1775 à Châtelus-Malvaleix pour la terminer à Limoges le 22 mai 1776, à la foire de la Saint Loup. Dans cet intervalle de temps, ils fréquentent vingt foires situées en Limousin et deux en Berry, achetant au total 600 bœufs et 125 vaches, ces animaux étant vendus tantôt à Sceaux, tantôt à Poissy. Ces achats sont effectués dans la moitié nord du Limousin durant les deux ou trois mois qui précèdent le carême ¹⁹¹ et après ce dernier, dans la moitié sud de la province, tout comme le fait la société Constant-Vernon-Carré. Pierre Bertrand parcourt ainsi le Limousin du nord au sud, mais la majorité des foires qu'il fréquente sont localisées au nord de la capitale provinciale. Ses achats de bœufs sont effectués très régulièrement depuis la fin novembre jusqu'en mai, le rythme étant moins soutenu en février, mois qui correspond au carême. La fréquence des

D'autres marchands limousins sont connus par leur faillite comme celles de 1742 de « Claude et Léonard Fournieux, frères, marchands de bestiaux associés, demeurant à Dun-le-Palleteau » (Creuse), de 1775 du « sieur Poissonnier, marchand de bœufs, demeurant ordinairement à Saint-Sulpice-le-Dunois » (Creuse) et de 1779 de Léonard Lassaigue, marchands de bœufs de Ségur (Archives de Paris, D⁴ B⁶, carton 3, dossier 180 ; carton 55, dossier 3474 ; carton 75, dossier 4961).

¹⁸⁸ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 821-836, a dressé une liste de 459 marchand de bestiaux ayant fréquenté Sceaux et Poissy sous les règnes de Louis XIV à Louis XVI. Sur ce nombre, vingt trois sont Limousins (tous ceux mentionnés aux notes 186 et 187 ci-dessus sont cités dans cette liste ; il faudrait ajouter à cette dernière une demi douzaine de membres de la dynastie Constant ainsi que le dénommé Paron).

¹⁸⁹ Orsennes est situé au sud-est d'Argenton-sur-Creuse, dans le département de l'Indre, à proximité du Limousin.

¹⁹⁰ Archives de Paris, D⁴ B⁶, carton 55, dossier 3479 ; D⁵ B⁶, registres 3790 et 4073.

¹⁹¹ Le carême débute le 21 février en 1776.

achats et des envois d'animaux vers la capitale est hebdomadaire en moyenne ce qui permet d'approvisionner au moins un des deux marchés parisiens chaque semaine.

Tableau 11.7 - Les campagnes d'achats en Limousin de bovins et de ventes dans les marchés parisiens, par la société « Bertrand - Baudrat » de novembre 1775 à mars 1777

(Source : Archives de Paris, D⁵ B⁶, registres 3790 et 4073)

année	achats de bœufs (B) et vaches (V) en Limousin				vente des animaux	
	à la foire de	date	nbre B	nbre V	date	au marché de
1775	Éguzon (sud Berry)	23 nov.	12	32	7 déc.	Poissy
	(dans le sud du Berry)	6 déc.	11	8	14 déc.	Poissy
	Châtelus-Malvaleix	13 déc.	44	16	21 déc.	Poissy
	Guéret	15 déc.	18		26 déc.	Sceaux
	vers Jarnages	22 déc.	30		1 ^{er} janv.	Sceaux
	Châtelus-Malvaleix	29 déc.	34		8 janv.	Sceaux
1776	Grand Bourg	2 janv.	21	22	15 janv.	Sceaux
	Gouzon	8 janv.	25		18 janv.	Poissy
	Saint-Vaury	10 janv.	33	16	22 janv.	Sceaux
	Jarnages	22 janv.	27		?	?
	(en Berry)	29 janv.	35		5 févr.	Sceaux
	en Limousin (Auzances ?)	21 févr.	30	9	7 mars	Poissy
	Limoges	29 févr.	28		11 mars	Sceaux
	St-Laurent-sur-Gorre	4 mars	46		18 mars	Poissy
	Ségur	14 mars	24	17	4 avr.	Poissy
	Pompadour	1 ^{er} avr.	4	14	11 avr.	Poissy
	Aigurande	3 avr.	5	16		
	Nexon	10 avr.	36		22 avr.	Sceaux
	St-Jean-Ligoure	15 avr.	41	15	29 avr.	Sceaux/Poissy
	Vigeois/Limoges	23/25 avr.	28		6 mai	Sceaux
	Lubersac	1 ^{er} mai	41		10 mai	Poissy
	Neuvy-Saint-Sépulchre (Berry)	15 mai	15		23 mai	Poissy
	Limoges	22 mai	35		6 juin	Sceaux/Poissy
	Compreignac	5 déc.	11	4	16 déc.	Sceaux
Magnac-Laval	24 déc.	11	26	9 et 13 janv.	Sceaux/Poissy	
1777	Magnac-Laval	13 janv.	18		27 janv.	Sceaux
	Chabanais	17 janv.	49		3 févr.	Sceaux
	Brigueuil	25 janv.	25		10 févr.	Sceaux
	Chabanais	4 févr.	49		17 févr.	Sceaux
	Confolens	12 févr.	34		24 févr.	Sceaux
	St-Laurent, Suris, Verneuil	15 /19 févr.	58		3 mars	Sceaux
	St-Junien, Limoges	22/27 févr.	72		10 mars	Sceaux
	Lagraulière	10 mars	62		25 mars	Sceaux/Poissy

La société Bertrand-Baudrat n'interrompt pas son commerce de bœufs de juin à octobre 1776, mais durant cette période, elle le fait à moins grande échelle que de novembre à mai 1776 et sa zone d'approvisionnement est uniquement le Berry¹⁹². Cette société commercialise aussi des moutons ainsi que des porcs sur les marchés parisiens¹⁹³. Après ces diverses

¹⁹² Du 25 mai jusqu'au 9 octobre 1776, Bertrand achète 158 bœufs et 10 vaches dans sept foires du Berry qui sont expédiées à Sceaux et à Poissy.

¹⁹³ La société Bertrand-Baudrat commercialise 4 598 moutons sur les marchés parisiens de la mi-mai jusqu'à la fin septembre 1776 et 144 porcs en décembre 1776, tous ces animaux étant achetés dans treize foires ayant lieu en Berry.

opérations d'été et d'automne, une nouvelle campagne d'achats de bœufs en Limousin débute le 5 décembre 1776 et elle se poursuit uniquement dans cette province jusqu'au 10 mars 1777, date à laquelle s'arrête le livre de comptes de cette société. Durant cette période, 389 bœufs et 30 vaches sont envoyés à Paris ¹⁹⁴, la fréquence moyenne des envois étant hebdomadaire.

Le détail du commerce de bétail de quelques autres marchands de bestiaux « forains » s'approvisionnant en bœufs en Limousin est connu grâce au livre de comptes qu'ils déposent à la suite de leur faillite ¹⁹⁵. Les achats de tous ces marchands ont toujours lieu dans cette province de novembre à mai ou juin de l'année suivante ¹⁹⁶, de la même manière que les deux sociétés étudiées ci-dessus. À partir de juin, ils parcourent des foires hors du Limousin pour revenir ensuite dans cette province à partir du mois de novembre. C'est le cas par exemple de Philippe Cahu et de Pierre Ledet, marchands associés habitant en Berry. Ceux-ci achètent des bœufs dans les mêmes foires limousines que Constant-Vernon-Carré et Baudrat-Bertrand, depuis Châtelus-Malvaleix et Dun au nord jusqu'à Pompadour et Ségur au sud, depuis la fin novembre 1758 jusqu'en mai 1759. Ils effectuent à nouveau des achats de bœufs en Limousin de novembre 1759 à mai 1760, puis de novembre 1760 à mai 1761 ¹⁹⁷.

La société Lavareille-Dumas

La particularité de cette société est de ne commercialiser des bœufs limousins dans les marchés parisiens qu'à partir du carême de chaque année jusqu'au mois de mai suivant au lieu de pratiquer cette activité depuis le mois de novembre de l'année précédente comme le font les sociétés de marchands de bestiaux dont il vient d'être question ci-dessus. Gabriel Lavareille est un bourgeois, seigneur du Mas, dans la paroisse de Ségur, où il réside. Il est aussi fermier de la terre et vicomté de Ségur. C'est lui qui s'occupe des achats dans la province alors que Joseph Dumas, dit Lemas, est chargé de la vente des bœufs à Paris, où il

¹⁹⁴ Durant la période équivalente de l'année précédente, du 6 décembre 1775 au 14 mars 1776, 406 bœufs et 71 vaches sont envoyés sur les marchés parisiens : cette société commercialise chaque année à peu près le même nombre de bœufs.

¹⁹⁵ Une trentaine de bilans de faillite de marchands de bestiaux sont conservés aux Archives de Paris sous les cotes D⁴ B⁶ et D⁵ B⁶. Sur ce nombre, quatorze sont en relation avec le Limousin pour leurs achats de bestiaux.

¹⁹⁶ Ce calendrier immuable d'année en année des achats de bœufs en Limousin par les marchands de bestiaux, qu'ils soient de cette province ou « forains » à celle-ci, est tout à fait en accord avec le calendrier des arrivages de bovins dans les marchés de Sceaux et de Poissy tels qu'ils sont révélés par les « états » de ces deux marchés évoqués précédemment (cf. p. 374, 379-384). La concordance de ces deux types de sources conforte l'idée que les bœufs présentés à Sceaux et à Poissy sous le nom de « limousins » sont très majoritairement des animaux engraisés dans cette province (voir note 105, p. 401).

¹⁹⁷ Le livre de comptes de cette société Cahu-Ledet montre qu'elle commercialise du 28 novembre 1758 jusqu'à la fin février 1759 un total de 469 bœufs achetés dans dix-huit foires exclusivement limousines dans une espace délimité par Châtelus-Malvaleix, Magnac-Laval, Confolens, Chabanais et Limoges, c'est-à-dire la moitié nord de la province. Après une interruption d'un mois pour cause de carême, les achats reprennent fin mars jusqu'en mai 1759 : dans cet intervalle de temps, 275 bœufs sont achetés uniquement dans douze foires de la moitié sud de la province, de Ségur à Confolens. Ensuite, ce sont des bœufs dits « de Cholet » qui sont achetés, hors du Limousin. Les deux années suivantes, le même scénario se reproduit, c'est-à-dire achats de bœufs en Limousin de novembre à mai et hors de cette province au cours des mois suivants (Archives de Paris, D⁵ B⁶, carton 25, dossier 1310 ; D⁵ B⁶, registre 3715).

réside de février à mai ¹⁹⁸. Dans la correspondance qu'échange les deux associés, ils s'appellent mutuellement « frère », mais il semble qu'il s'agisse plutôt de beaux-frères.

Tableau 11.8 - Les campagnes d'achats de bœufs en Limousin, destinés aux marchés parisiens, par la société « Lavareille - Dumas » en 1779, 1780 et 1781

(Source : Archives de la ville de Brive, sous-série 5 S, 387, 561, 562, 563)

année	achats de bœufs en Limousin			année	achats de bœufs en Limousin		
	à la foire de ou partis de	date	nbre B		à la foire de ou partis de	date	nbre B
1779	partis de Ségur	19 févr.	16	1780 (suite)	f. de Juillac	7 avr.	30
	partis de Ségur	25 févr.	35		partis de Ségur	14 avr.	22
		4 mars	45		f. de Brive	17 avr.	25
	foire de Ségur	12 mars	48		f. d'Excideuil	20 avr.	32
	partis de Ségur	22 mars	33		partis de Ségur	21 avr.	16
		25 mars	24		f. de Vigeois	24 avr.	34
	f. de Pompadour	28 mars	39		f. de Payzac	25 avr.	28
		2 avr.	24		partis de Ségur	1 ^{er} mai	33
	f. de Nexon	7 avr.	36		f. de Lubersac	3 mai	51
	f. de St-Jean-Ligoure	12 avr.	19		f. de St-Priest-Ligoure	11 mai	33
	partis de Ségur	20 avr.	23		partis de Ségur	16 mai	16
	f. de Vigeois	23 avr.	19		partis de Ségur	30 mai	27
	f. de Payzac	26 avr.	15		partis de Ségur	5 févr.	31
	f. de Limoges	29 avr.	18		partis de Ségur	12 févr.	16
	f. de Lubersac	5 mai	35		partis de Ségur	15 févr.	30
	f. de St-Priest-Ligoure	11 mai	80		partis de Ségur	22 févr.	37
	f. de Ségur	19 mai	32		partis de Ségur	1 ^{er} mars	39
f. de Payzac	22 mai	15	partis de Ségur	8 mars	40		
f. de Juillac	29 mai	18	partis de Ségur	15 mars	25		
1780	partis de Ségur	25 janv.	38	partis de Ségur	22 mars	16	
	f. d'Aixe	5 févr.	16	f. de Ségur	23 mars	68	
	partis de Ségur	10 févr.	28	partis de Ségur	25 mars	10	
	partis de Ségur	17 févr.	36	partis de Ségur	31 mars	34	
	partis de Ségur	23 févr.	52	?	6 avril	26	
	f. de Ségur	2 mars	67	f. Pompadour/Juillac	10 avril	45	
	partis de Ségur	12 mars	14	f. de Nexon	18 avril	64	
	partis de Ségur	16 mars	21	f. de St-Jean-Ligoure	23 avril	30	
	f. Brive et Payzac	17/24 mars	16	f. de Vigeois	23 avr.	15	
	f. de Pompadour	21 mars	45	f. de Payzac	25 avr.	20	
	f. de Payzac	24 mars	22	?	fin avr.	28	
	f. de Nexon	29 mars	34	f. de Lubersac	2 mai	46	
	f. de St-Jean-Ligoure	4 avr.	33	de Pierre-Bufferière	10 mai	16	
	partis de Ségur	6 avr.	13	f. Ste-Féréole/St-Priest-Lig.	8/11 mai	33	

Une abondante documentation permet de reconstituer trois campagnes complètes d'achats de bestiaux en Limousin de cette société, de 1779 à 1781 ¹⁹⁹ (tabl. 11.8). La majorité des animaux sont achetés dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Ségur, les

¹⁹⁸ Joseph Dumas réside habituellement à Chaumont dans la paroisse de Troche (Corrèze). Durant son séjour dans la capitale, il loge soit à « l'hôtel de Limoges, rue des Cordeliers », soit à « l'hôtel du bœuf couronné, rue de la Harpe, près Saint Côme ».

¹⁹⁹ Archives de la ville de Brive, sous-série 5 S, dossiers 227, 248, 331, 380, 387, 561, 562, 563, 564, 740, 742. Selon ce fonds d'archives, Gabriel Lavareille débute le commerce de bétail vers la capitale au début de la décennie 1770 et il le continue jusqu'à 1790 environ. Seuls les documents des années 1779, 1780 et 1781 sont suffisamment complets pour permettre la reconstitution de l'activité de la société durant ces années.

quelques achats les plus éloignés s'effectuant à Limoges et à Aixe. Gabriel Lavareille achète les bœufs soit dans des foires, soit directement dans les étables de particuliers. Dans ce dernier cas, les animaux sont regroupés à Ségur pour former une bande qui est alors acheminée vers Sceaux ou Poissy ²⁰⁰. Les envois d'animaux se font très régulièrement et leur fréquence est soutenue : un envoi tous les quatre à cinq jours en moyenne durant les trois années concernées. Pour maintenir ce rythme, la société emploie un personnel nombreux : pour chacune des trois campagnes 1779, 1780 et 1781, on compte ainsi une douzaine de *garçons* ou de *toucheurs* différents.

Bien que cette société ne pratique son commerce de bœufs avec les marchés parisiens que durant trois à quatre mois par an, le nombre de bœufs qu'elle y commercialise est très important : il atteint en effet 574 animaux en 1779, 782 en 1780 et 669 en 1781. Ces envois annuels dépassent en volume ceux de la société « Constant-Vernon-Carré » qui commercialise 493 bœufs à Sceaux et à Poissy de mars à juin 1762, ainsi que ceux de la société « Bertrand-Baudrat » qui envoie 398 bœufs de février à mai 1776 à Sceaux et à Poissy, c'est-à-dire durant des périodes équivalentes à celle durant laquelle Lavareille et Dumas fournissent les deux marchés parisiens.

L'acheminement des animaux vers Paris

Les bœufs achetés en Limousin sont acheminés sur pieds depuis la province jusqu'aux marchés parisiens. La distance à parcourir varie de 320 jusqu'à 450 kilomètres selon le lieu de départ des animaux ²⁰¹. La durée du trajet varie de neuf à dix jours pour les bêtes qui partent du nord de la province jusqu'à quinze jours pour celles en provenance du sud de celle-ci, ce qui correspond à une distance de 30 kilomètres parcourus en moyenne chaque jour, laquelle varie cependant entre vingt six et trente deux kilomètres selon les envois ²⁰². Les bœufs sont acheminés par bande d'au minimum douze animaux, chacune d'elle étant conduite par un toucheur de bœufs ou *garçon* accompagné de son chien ²⁰³. Mais souvent, les marchands de

²⁰⁰ Les 28 bœufs envoyés à Paris le 5 février 1780 par exemple sont achetés à différents métayers des environs de Ségur : « 8 bœufs achetés au métayer du Mas, 4 bœufs à un autre métayer, 3 bœufs au métayer de Puimollu ... » (Archives de la ville de Brive, 5 S, 562). Ces animaux sont ensuite regroupés à Ségur avant d'être acheminés à Sceaux et à Poissy.

²⁰¹ De Limoges à Sceaux, la distance est d'environ 370 kilomètres. Pour les animaux qui partent de la région de Ségur et de Pompadour, dans le nord de l'élection de Brive, le trajet peut atteindre jusqu'à 450 kilomètres. En revanche, pour ceux qui sont achetés dans les foires du nord des élections de Limoges et de Guéret, la distance à parcourir est de l'ordre de 320 kilomètres. Pour les animaux allant à Poissy, il faut ajouter une trentaine de kilomètres.

²⁰² Ces distances quotidiennes parcourues par les bœufs sont calculées à partir des informations du tableau 11.7 ci-dessus ainsi qu'à partir de celles fournies par la documentation concernant la société Lavareille-Dumas. C'est le même ordre de grandeur que donne Bernard Garnier, « De la vitesse des bovins adultes au XVIII^e siècle », *Annales de Normandie*, 1984, n° 4, p. 443-444, pour les bovins en provenance de Bretagne qui sont acheminés vers Poissy : dans 75% des envois, la distance moyenne parcourue chaque jour varie de 25 à 33 km.

²⁰³ Le *Mémoire sur l'engrais des bœufs*, *op. cit.*, 1791, précise qu'un seul « toucheur de bœufs conduit aisément quatorze bœufs ».

bestiaux réunissent plusieurs dizaines d'animaux pour former un seul troupeau pouvant atteindre jusqu'à quatre vingts bêtes lors d'un même envoi, lequel est alors conduit par plusieurs toucheurs.

Le voyage des bœufs jusqu'à Paris est soigneusement organisé. Des étapes sont en effet prévues où hommes et bêtes peuvent se reposer et s'alimenter. À cet effet, la société « Lavareille-Dumas » par exemple donne à chaque *garçon* responsable d'une bande de bœufs une « feuille de route » portant en tête la formule suivante signée par Lavareille : « Messieurs qui fournissez du foin sur la route de Paris pour les bœufs, ayez la bonté de fournir ce qui sera nécessaire à ceux venant de Ségur, appartenant à M^r de la Vareille, conduit par Liaunout, et de marquer tout ce que vous fournirez sur la présente feuille. Mon frère vous payera à son retour »²⁰⁴. Ainsi, au fur et à mesure de la progression d'une bande de bœufs vers la capitale, à chaque arrêt des animaux, la quantité de foin qui a été consommée est inscrite sur la feuille de route par la personne qui fournit le fourrage²⁰⁵. On compte une trentaine de ces lieux où « les bœufs logent sur la route de Paris depuis Limoges », soit une étape tous les quinze kilomètres environ en moyenne²⁰⁶. Le garçon note en plus sur cette feuille de route les dépenses qu'il effectue, en particulier les « péages » qu'il acquitte tout au long du trajet lors de la traversée du territoire de certaines villes²⁰⁷.

En plus de sa feuille de route, le garçon responsable de l'acheminement d'une bande de bœufs est porteur d'un bordereau destiné à son associé Dumas où sont détaillés les animaux qui composent celle-ci. Par exemple, le « bordereau des bœufs achetés à la foire de Ségur du 11 juin 1784, partis le 12 dudit, conduits par Jeantout et Bidout » énumère ainsi les 26 bœufs qui forment cette bande : « 2 bœufs achetés à M^r Lasbordas, marqués I, 433 livres ; 3 bœufs de François, marqués II, 604 livres ; 2 bœufs de Lateze, marqués III, 383 livres »²⁰⁸, et ainsi de suite jusqu'à « un bœuf du petit de Chavagnac, marquée XI, 231 livres 10 sols ». La marque appliquée sur les animaux permet de connaître exactement de quel animal il s'agit

²⁰⁴ Archives de la ville de Brive, 5 S, 561. Il existe de très nombreuses « feuilles de route » de ce type.

²⁰⁵ Une feuille de route du 23 mai 1784, mentionne, outre l'en-tête évoqué ci-dessus, les mentions suivantes : « dû de foin à la Grraulière, 110 livres [il s'agit du poids] ; dû de foin à Pierre-Buffière, 132 livres, plus 2 cordes » et ainsi de suite jusqu'à Paris : « dû à Étampes de foin, 15 bottes ; dû à Longjumeau de foin, 17 bottes » (Archives de la ville de Brive, 5 S, 561).

²⁰⁶ Cette trentaine de lieux d'hébergement des bœufs s'égrènent le long, ou à proximité immédiate, de ce qui constituait jusqu'aux années 1990 la route nationale 20 entre Limoges et Paris. Les principaux de ces lieux sont Grossereix, Maison-Rouge, Razès, Bessines, Morterolles, Montmagner, la Villaubrun, l'Aumône, Celon, Argenton, Châteauroux, Vatan, Massay, Vierzon, la Loge, Salbris, Nouan-le-Fuselier, La Ferté-Saint-Aubin, Orléans, la Croix-Briquet, Toury, Étampes, Arpajon, Longjumeau. Pour les animaux se rendant à Poissy, les étapes étaient à Versailles, Rocquencourt et Saint-Germain-en-Laye (Archives de la ville de Brive, 5 S, 561, 564).

²⁰⁷ Il est fait mention des péages suivants sur la plupart des feuilles de route : « Payé à Limoges pour péage 4 sols ; payé à Châteauroux pour péage 18 sols ; payé à Vierzon pour péage 6 sols ; payé à Orléans pour péage 15 sols ; payé à Étampes pour péage 17 sols ».

²⁰⁸ Archives de la ville de Brive, 5 S, 561.

lors de la vente et de déterminer ainsi le profit ou la perte réalisée sur celui-ci, surtout lorsqu'il s'agit de bœufs de « commission »²⁰⁹.

Malgré la durée du voyage, les pertes d'animaux sont minimales durant celui-ci comme l'attestent les livres de comptes des marchands de bestiaux²¹⁰. En revanche, il est plus fréquent que des bœufs ne puissent pas effectuer pas la totalité du trajet jusqu'à Paris pour des raisons diverses. Ils sont alors laissés en chemin et sont vendus à des bouchers des villes traversées, bien souvent à perte²¹¹.

Peu après leur arrivée dans la région parisienne, en général le lendemain²¹², les animaux sont présentés dans les marchés de Sceaux et de Poissy pour y être vendus aux bouchers parisiens²¹³. Il arrive cependant que la conjoncture sur les marchés parisiens oblige l'associé qui s'occupe de la vente des animaux dans ceux-ci fasse retarder de plusieurs jours, par l'intermédiaire d'un garçon, l'arrivée des animaux de manière à les présenter lors d'un des marchés suivants. C'est ce que fait par exemple Dumas au début de mars 1780 qui annonce à Lavareille qu'il a « fait retarder trente des cinquante deux bœufs » partis de Ségur le 23 février car les bouchers achètent alors moins d'animaux et ces derniers sont trop nombreux dans les marchés ce qui fait baisser leur prix. Aussi, Dumas insiste-t-il auprès de Lavareille en lui recommandant de n'envoyer que des bandes d'une vingtaine de bœufs au maximum²¹⁴.

L'acheminement des bœufs limousins, depuis leur achat dans la province jusqu'aux deux marchés parisiens révèle une logistique mise en place suivant une organisation réfléchie, minutieuse et rigoureuse à laquelle s'ajoute une parfaite connaissance des foires où sont achetés les animaux mais aussi de la conjoncture au moment où ils sont vendus à Sceaux et à Poissy. Comme le note Reynald Abad, ce négoce en société du bétail, tel qu'il est pratiqué par

²⁰⁹ Au moment de la vente des bœufs, une autre marque est faite sur les animaux mais par l'acheteur de ceux-ci : une fois cette marque faite, « la vente est indissoluble : elle se fait en figurant sur le poil, avec des ciseaux, une croix ou un numéro » (*Mémoire sur l'engrais des bœufs, op. cit.*, 1791). Cette pratique est toujours en usage de nos jours dans les foires.

²¹⁰ Sur les 989 bœufs achetés en Limousin qu'envoie la société Bertrand-Baudrat du 23 novembre 1775 au 10 mars 1777, cinq seulement sont morts durant le trajet ou à leur arrivée dans les marchés parisiens. Le livre de compte de la société « Constant-Vernon-Carré » ne signale en revanche aucune perte de bœufs durant leur voyage vers Paris. Celui de la société « Lavareille-Dumas » mentionne la mort de deux bœufs au cours des années 1779, 1780 et 1781.

²¹¹ Sur les 35 bœufs envoyés de Pompadour le 31 mars 1760 par la société « Constant-Vernon-Carré », quatre sont vendus en cours de route à Châteauroux et à Orléans. Dans un envoi du 2 mars 1779 fait par la société « Lavareille-Dumas », deux bœufs « se sont trouvés malades » et sont « restés en chemin ». Diverses causes obligent parfois à laisser les bœufs en cours de route : « un bœuf peut prendre dans le trajet une entorse au pied, tomber dans le fossé et se casser l'épaule ou la cuisse, succomber à la fatigue en cas de marche forcée, se *désengotter* dans les temps de gelée ; dans tous ces cas, il faut le transporter sur une voiture jusqu'au premier bourg ou village et le donner à grande perte » (*Mémoire sur l'engrais des bœufs, op. cit.*, 1791).

²¹² Les marchands ne peuvent pas garder pendant plusieurs jours des animaux à proximité des marchés, en attente d'être vendus, car cela entraîne des frais importants. De plus, les garçons qui viennent d'amener une bande en région parisienne doivent repartir le plus rapidement vers le Limousin afin d'y récupérer une nouvelle bande d'animaux à convoyer vers Paris.

²¹³ La vente des animaux à Sceaux et à Poissy, les modalités financières de ce commerce du bétail de boucherie, les transactions entre les bouchers et les marchands de bestiaux, les difficultés et les conflits qui surgissent à cette occasion, ainsi que la police des marchés parisiens sont longuement traités par Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 185-306. C'est pourquoi il ne nous est pas paru nécessaire de reprendre tous ces différents aspects.

²¹⁴ Archives de la ville de Brive, 5 S, 387.

Constant et C^{ie}, Bertrand et Baudrat et Lavareille et Dumas, « peut être considéré comme l'une des formes les plus évoluées du commerce d'approvisionnement de Paris » en bœufs ²¹⁵.

3.6. Le commerce du bétail dans l'économie limousine

Sceaux et Poissy ainsi que l'Hôtel-Dieu en période de carême constituent les principaux et les plus importants débouchés pour les bovins engraisés en Limousin. Il est cependant très probable que certaines années la province a approvisionné en bœufs d'autres marchés parisiens d'importance secondaire mais non négligeable comme celui de l'hôtel des Invalides qui nécessite cinquante bœufs par semaine tout au long de l'année ²¹⁶. La correspondance entre les deux associés Lavareille et Dumas évoque à plusieurs reprises la fourniture de bêtes de boucherie à cet hôpital. Au début de l'année 1780, c'est un marchand limousin, Léonard Lassaigne, de Ségur, « qui fait tout au monde pour fournir à l'hôtel des Invalides » ²¹⁷. Lavareille et Dumas tentent eux aussi d'obtenir ce marché mais « c'est un objet bien demandé et si nous voulons l'avoir, il faut s'y prendre de bonne heure » ²¹⁸. Il est aussi question à diverses reprises dans la correspondance entre Dumas et Lavareille de la fourniture de viande à un autre hôpital parisien, celui de Scipion dont la taille est cependant beaucoup plus modeste que celle de l'Hôtel-Dieu ²¹⁹.

En dehors du marché parisien, le Limousin fournit aussi en bêtes de boucherie les armées de terre et la Marine. En février 1694 par exemple, le marquis de Pompadour espère « que le boucher de l'armée » est enfin « paru en Limousin afin que cela fasse débiter les bestiaux » ²²⁰. En 1698, l'intendant de Bernage signale que « ceux qui étaient chargés de la fourniture des vivres pour les armées d'Italie ont des emplettes considérables de bœufs dans ce pays-là [le Limousin] » ²²¹. En 1774, dix personnes « s'associent au traité général de la fourniture des vivres des vaisseaux, galères et chiournes de sa majesté » ²²². Parmi celles-ci, « Bernard Lamoureux de Chaumont, directeur général des fermes du Roy et des Postes à Limoges, inspecteur du haras royal de Pompadour et ancien munitionnaire des vivres de la

²¹⁵ Reynald Abad, *op. cit.*, 2002, p. 167.

²¹⁶ Archives de Paris, D⁴ AZ 734, document manuscrit, 269 p. : compte rendu d'un procès daté du 18 août 1728 concernant l'adjudication de la fourniture de viande aux Invalides.

²¹⁷ Archives de la ville de Brive, 5 S, 387. Lettre de Dumas datée du 26 février 1780 adressée à Lavareille, à Ségur.

²¹⁸ Archives de la ville de Brive, 5 S, 387. Lettre de Dumas datée du 29 février 1780 adressée à Lavareille, à Ségur. Dans plusieurs autres lettres de la même année, les deux associés évoquent la possibilité de fournir des bœufs à l'Hôtel des Invalides.

²¹⁹ Malgré nos recherches tant dans les archives hospitalières de Paris qu'aux Archives Nationales, nous n'avons trouvé aucune information quelque peu détaillée relative à l'approvisionnement en bêtes de boucherie de l'Hôtel des Invalides et des autres hôpitaux parisiens, hormis celui de l'Hôtel-Dieu.

²²⁰ *Correspondance de François Marie d'Hautefort et de Marie Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour, avec Messieurs Maîtres Pierre et François de Bigorie, leurs agents d'affaires en Limousin. 1684 à 1695 - 1716 à 1747*, 1905, p. 118. Lettre du marquis datée du 27 février 1694.

²²¹ *Mémoire sur la généralité de Limoges dressé par Louis de Bernage, intendant, 1698*, BSAHL, t. 32, 1885, p. 164.

²²² Archives de Paris, DQ¹⁰, dossiers 1397 et 1398.

marine », et « Touzac de Saint Etienne, receveur des tailles de l'élection de Limoges ». Il est très probable qu'une partie des animaux de boucherie qui sont fournis dans le cadre de ce traité sont d'origine limousine ²²³. En novembre 1785, un marché était passé entre Pierre Yvonnet, fournisseur de vivres de la marine à Rochefort-sur-Mer, et un dénommé Pain, marchand de bestiaux, lequel s'engageait à livrer à Yvonnet 3 000 porcs et 1 000 bœufs gras dont il s'approvisionnait dans « les provinces de la Marche, du Berry, du Limousin, du Poitou et autres limitrophes » ²²⁴. Durant l'époque révolutionnaire, le Limousin fait l'objet de nombreuses réquisitions de bœufs et de vaches pour approvisionner les armées de la République ²²⁵.

En 1737, nous savons que le Limousin a fourni 26 000 bœufs aux deux principaux marchés parisiens ²²⁶. Si l'on y ajoute les animaux livrés à l'Hôtel-Dieu durant le carême, c'est environ 28 000 bêtes limousines que reçoit la capitale cette année-là ²²⁷. Nous savons aussi que la demande en viande bovine n'a cessé d'augmenter au cours du XVIII^e siècle à Paris ²²⁸. Pour répondre à celle-ci et pour la satisfaire, il est vraisemblable que le Limousin, avec d'autres provinces, a fourni un nombre croissant d'animaux de boucherie à mesure que le siècle avance ²²⁹. Si l'on considère que la province approvisionne aussi en bovins d'autres hôpitaux parisiens, ainsi que les armées de terre et la marine, il est vraisemblable que le Limousin commercialise chaque année, vers le milieu du siècle, un minimum de 30 000 bovins - très majoritairement des bœufs - sur des marchés situés hors de la province. Sachant que le prix moyen d'un bœuf gras vendu à Sceaux et à Poissy est de 195 livres dans les années 1760 à 1762, le commerce des bovins génère une somme d'environ 6 millions de livres par an au début des années 1760 et de près de 8 millions lors de la décennie 1780, le prix moyen du bœuf étant alors de 265 livres ²³⁰. De 1762 à 1774, le brevet annuel de la taille de la généralité de Limoges évolue entre 1,9 et 2,3 millions de livres ²³¹. Le produit brut des ventes de bovins

²²³ Les Archives de l'Armée à Vincennes ou aux Archives Nationales et celles de la Marine à Rochefort sont extrêmement pauvres pour tout ce qui concerne les marchands approvisionnant les diverses armées de mer et de terre en bêtes de boucherie, le nombre d'animaux fournis, les conditions de marché.

²²⁴ *BSAHL*, t. 72, 1927, p. v. 36, communication de Louis Lacrocq.

²²⁵ Cf. la note 72, p. 289, à ce sujet.

²²⁶ Cf. tableau 11.1, p. 374.

²²⁷ Cf. tableau 11.2, p. 377.

²²⁸ Cf. p. 387-389.

²²⁹ Le nombre de bœufs fourni par le Limousin en période de carême est un élément qui montre, d'une part, que la demande de Paris en viande bovine augmente avec le siècle et, d'autre part, que le Limousin envoie de plus en plus de bœufs à mesure que ce dernier avance. En effet, cette province commercialise 1 291 bœufs à Paris pendant le carême de 1734 et 3 679 durant celui de 1770 (tableau 11.2, p. 377).

²³⁰ D'après le livre de comptes de la société « Constant-Vernon-Carré », de mars 1760 à décembre 1762, le prix d'un bœuf vendu à Sceaux et à Poissy varie de 110 à 290 livres (Archives de Paris, D¹ B⁶, carton 26, dossier 1456). En 1780, le prix moyen d'un bœuf gras vendu sur ces deux marchés est de 265 livres avec des prix variant de 175 à 350 livres (Archives de la ville de Brive, 5 S, 387 : correspondance de la société « Lavareille-Dumas).

²³¹ Gustave Schelle, *op. cit.*, t. 2, 1914, p. 93, 155, 331, 407, 442, 607; t. 3, p. 3, 48, 357, 459, 553, 612. La généralité de Limoges au XVIII^e siècle (élections d'Angoulême, Bourgueuf, Brive, Limoges et Tulle), avec 917 paroisses, forme un

hors de la province comparé à la charge fiscale royale que supporte celle-ci dans le même temps met en relief l'importance du commerce « d'exportation » de ce type de bétail lequel constitue la principale ressource économique de la province au XVIII^e siècle comme l'ont souligné à diverses reprises plusieurs intendants.

4. CONCLUSION

Sur la quinzaine de provinces qui approvisionnent Paris en bovins de boucherie durant la période de charnage au cours du XVIII^e siècle, deux d'entre elles en fournissent à elles seules les quatre cinquièmes : la Normandie, qui envoie 57% de ces animaux dans les marchés parisiens ; le Limousin qui fournit 24% de ceux-ci, soit environ 26 000 bovins en 1737. En période de carême, c'est cette dernière province qui est le fournisseur quasi exclusif en bovins de la capitale, ce qui représente quelques milliers de têtes chaque année. Le Limousin occupe ainsi une place importante dans l'approvisionnement de Paris pour ce type de bêtes de boucherie, ce qui paraît surprenant étant donné son éloignement et les difficultés logistiques qu'entraîne celui-ci. Trois raisons expliquent cette place du Limousin.

La première raison correspond à une habile « stratégie » commerciale qui consiste à approvisionner la capitale en animaux gras de novembre à mai lorsque les autres provinces, la Normandie en particulier, ont des difficultés à le faire. C'est l'utilisation de produits locaux abondants et d'un faible coût - foin, raves, châtaignes - qui permet d'engraisser les animaux durant cette période, ce qui est beaucoup plus difficile à réaliser pour les autres régions fournissant Paris, celles-ci ne disposant pas ou peu de ces productions.

La seconde raison est la forte attraction qu'exerce le marché parisien. La demande en viande bovine y est de plus en plus forte au cours du XVIII^e siècle. Les autorités de la capitale veillent à ce que les marchés soient toujours suffisamment approvisionnés en animaux de boucherie. Ces deux motifs font de Paris un débouché assuré et permanent.

La troisième raison est le souci des éleveurs limousins de fournir des bêtes de qualité à des consommateurs parisiens exigeants. Seuls les bœufs répondant à des critères précis - les *marques extérieures* de l'espèce qui sont autant de *marques commerciales* - sont engraisés. Cette sélection voulue et raisonnée des animaux permet de fournir un produit répondant aux attentes du marché.

territoire d'une étendue très semblable à celle du « Limousin historique » (élections de Bourgneuf, Brive, Évaux, Guéret, Limoges et Tulle) qui comprend 900 paroisses. Dans ces conditions, on peut considérer que le brevet de la taille de la généralité de Limoges est équivalent à celui de l'ensemble de l'espace limousin.

L'engraissement des bœufs est réalisé dans une multitude d'exploitations « paysannes » et « non-paysannes » dispersées dans l'espace limousin, chacune d'elles n'engraissant que quelques bêtes chaque année.

Le réseau très dense des foires limousines révèle l'importance de l'élevage dans la province. Au cours des années 1760, on dénombre 958 jours de foire se tenant dans 140 lieux différents, le Limousin comptant 900 paroisses. Les foires sont réparties uniformément dans l'espace provincial, leur fréquence et leur densité étant cependant un peu moins élevées sur la bordure orientale de celui-ci. Leur nombre reste élevé pendant les mois d'hiver, contrairement à ce qui a été observé dans la majeure partie du royaume où cette période correspond à un creux pour les foires aux bestiaux. Cette activité soutenue du commerce du bétail en hiver s'explique par le fait que c'est précisément à cette époque, et jusqu'en mai, que sont vendus dans les foires les bœufs qui viennent d'être engraisés et qui sont destinés aux marchés parisiens. Ces animaux gras sont achetés par des marchands de bestiaux, maillon essentiel entre l'engraisseur limousin d'animaux et le boucher parisien dans la chaîne d'approvisionnement de la capitale en bovins. Le marchand de bestiaux s'occupe de l'acheminement des animaux jusqu'à Paris. Ce transfert est soigneusement organisé avec une logistique rigoureuse.

Si l'essentiel des bœufs gras que produit le Limousin est destiné à la capitale, la province en fournit en plus aux armées. Au milieu du XVIII^e siècle, environ 30 000 bovins sont ainsi commercialisés sur des marchés extérieurs à la province. Le produit financier généré alors par ce commerce représente trois fois le montant du brevet de la taille supporté par la province. L'importance des sommes mises en jeu par cette activité met en relief le poids primordial de celle-ci dans l'économie de la province.

Dans un siècle où l'on cherche avant tout à produire des grains, l'élevage bovin en Limousin apparaît comme une véritable spécialisation agricole impliquant ouverture vers l'extérieur et échanges, ce qui met en défaut l'image traditionnelle d'un Limousin archaïque et isolé.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Après la lecture des cinq derniers chapitres, les campagnes limousines au XVIII^e siècle peuvent-elles être encore vues telle que l'historiographie rurale de la province les dépeint, c'est-à-dire à travers des stéréotypes et des représentations toujours négatives où les maîtres mots sont archaïsme et routine, pauvreté et misère, immobilisme et isolement ? Ou au contraire, cette lecture ne vient-elle pas tempérer ce « modèle historiographique » et plaider en faveur d'une autre vision de ces campagnes ?

Il est vrai que le Limousin, par ses structures agraires, ses productions et ses pratiques agricoles est un pays de petite culture selon les critères des agronomes, des économistes et des physiocrates des Lumières. En effet, de grandes étendues laissées continuellement incultes, la faiblesse des surfaces mises en culture chaque année, la pratique de la jachère combinée à un assolement biennal, l'utilisation du bœuf et non du cheval comme animal de traction, une propriété foncière très morcelée, une forte majorité d'exploitations pour lesquelles la superficie agricole utile est peu importante, l'absence de très grands domaines loués à des fermiers disposant de capitaux leur permettant de faire des avances à la culture, la pratique du métayage, la grande extension que prennent les terres communautaires dans certaines paroisses, une culture du seigle prédominante au détriment du froment à laquelle s'ajoutent le sarrasin, les raves et les châtaignes, symboles des provinces où l'agriculture est dans un état déplorable et où elle est la plus mal conduite, autant de caractéristiques qui aux yeux des agronomes, des économistes et des physiocrates sont les responsables du retard de l'agriculture limousine et de la médiocrité de ses performances.

Mais dans une province où la pauvreté « naturelle » du sol constitue un handicap majeur difficile à surmonter compte tenu des seuils agro-techniques du moment, sans compter un relief accidenté qui rend difficile les travaux agricoles, pouvait-on être agriculteurs à la manière des fermiers de l'Île-de-France ? Était-il possible de pratiquer une agriculture selon les concepts des agronomes et des physiocrates ? La suppression de la jachère comme le préconisent ces derniers aurait-elle permis une amélioration des performances de l'agriculture limousine en l'absence de suffisamment d'engrais et d'amendements hormis le fumier ? Il est permis d'en douter car nous avons vu que même avec une fumure souvent meilleure que celle utilisée dans les pays de grande culture, les rendements limousins des céréales en assolement

biennal sont très faibles et toujours nettement inférieurs à ceux des plaines du pays de France. Dans ces conditions, la suppression du temps de repos du sol combinée à une culture en continu de celui-ci sans autres apports fertilisants que la fumure habituelle déjà insuffisante n'aurait fait qu'accélérer son appauvrissement.

Les campagnes limousines du XVIII^e siècle ne pouvaient pas être l'une de ces « grandes fabriques de blé »¹ et consacrer l'essentiel de leur surface agricole à la culture des céréales. Le « tout pour les grains », objectif primordial des tenants de la « nouvelle agriculture », n'était en effet guère envisageable en Limousin compte tenu de la très médiocre qualité de ses sols, laquelle était difficile à améliorer dans les conditions techniques de l'époque.

C'est pourquoi l'agriculture de la province s'est orientée très tôt vers la polyculture avec des productions et des pratiques adaptées aux conditions environnementales locales. Du seigle plutôt que du froment car ce dernier est plus gourmand en nutriments, en particulier en calcaire lequel est absent des sols limousins mis à part dans quelques secteurs du bassin de Brive. Du sarrasin et des châtaignes car ces productions préfèrent les terres acides et médiocres comme celles de la province. De la vigne et du maïs là où les conditions climatiques sont les plus clémentes. À l'inverse, des surfaces en céréales d'autant moins étendues que ces conditions se font plus rudes. Une année de culture alternant avec une année de repos du sol. Une bonne adéquation, surtout dans les exploitations paysannes, entre la surface cultivée chaque année et la quantité de fumier disponible. Une mise en culture temporaire des plus mauvaises terres avec une périodicité très variable, tous les trois à quatre ans jusqu'à quinze à vingt ans de manière à retirer au moins quelque chose même des sols les plus pauvres. La polyculture et l'étalement dans le temps des diverses récoltes qu'elle permet présente en plus un aspect sécurisant du point de vue alimentaire car elle constitue une meilleure assurance contre les risques de disette inhérents aux inévitables aléas climatiques que lorsque une monoculture céréalière est pratiquée. À cette polyculture généralisée à l'ensemble de la province s'ajoute un élevage omniprésent qui est l'activité agricole la mieux adaptée aux conditions environnementales de celle-ci. En effet, la pluviométrie abondante du Limousin en fait une terre de prédilection pour la production d'herbe, d'autant plus que la médiocre fertilité des sols ne constitue pas un obstacle majeur à cette production, contrairement à celle des céréales.

En définitive, l'adaptation des modes de mise en valeur et d'exploitation du sol limousin aux diverses conditions environnementales dénote de la part des acteurs du monde rural

¹ « L'agriculture de la plus grande partie des provinces de la France, telle que la Beauce, peut être considérée comme une grande fabrique de blé » (Lavoisier, *Mémoire lu à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais*, 1787, cité par Jacques Mulliez, « Du blé, *mal nécessaire*. Réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850 », *RHMC*, t. 26, 1979, p. 15, note 38).

limousin une connaissance, empirique mais réaliste, des potentialités agronomiques de leurs terroirs. Un savoir-faire acquis au fil du temps a guidé l'homme dans le choix de ses cultures et dans l'aménagement de son espace et la mise en œuvre de pratiques agricoles raisonnées ont permis une exploitation rationnelle du sol compte tenu des caractéristiques de celui-ci et des moyens techniques disponibles du moment.

Le système agraire limousin n'a donc rien de commun avec celui que préconisent les tenants de la « nouvelle agriculture » pour lesquels le modèle anglais est l'exemple à suivre. Ce n'est pas pour autant que ce système doit être immuablement considéré comme archaïque parce que c'est celui d'un pays pauvre et parce ce qu'il ne s'inscrit pas dans le cadre du discours agronomique officiel du moment. Certains pays de petite culture ont évolué avec des modèles de développement ² autres que celui, unique, sur lequel aurait dû s'aligner l'ensemble de l'agriculture française selon les conceptions des agronomes et des physiocrates. Ainsi, le Limousin s'est engagé progressivement dans une activité agricole beaucoup mieux adaptée aux « possibilités » de ses terroirs. Sans délaisser la polyculture vivrière, la culture de l'herbe a été privilégiée. L'augmentation des surfaces consacrées à cette dernière a permis de fortement développer l'élevage des bovins dont la race locale est reconnue depuis longtemps pour ses qualités. Mais c'est en se spécialisant dans l'engraissement de ces animaux une fois leur période d'usage comme bêtes de trait terminée et en s'engageant dans une économie de marché, que l'agriculture limousine fait preuve d'innovation. Cette orientation n'est pas le fait du hasard. Elle est au contraire mûrement réfléchie et raisonnée car il était difficile de s'engager dans cette entreprise sans en avoir au préalable estimé la faisabilité et les chances de réussite. En effet, vouloir approvisionner Paris en viande bovine, le plus grand marché du royaume, comportait de nombreux risques : éloignement de la province et problèmes logistiques qui en découlent (organisation de l'acheminement des animaux, nourriture, état des routes), difficultés propres à la pratique de l'élevage (épizooties, manque de fourrage), fluctuations du cours des animaux dans les marchés parisiens, compétitivité de la marchandise fournie et concurrence des autres régions approvisionnant Paris. Le Limousin a malgré tout surmonté difficultés et handicaps en réussissant à s'insérer avec succès dans ce circuit commercial. Depuis au moins les dernières décennies du XVII^e siècle et jusqu'à la Révolution, la province est en effet un fournisseur attitré de la capitale en bœufs. Les raisons

² Jean-Marc Moriceau, « Le changement agricole. Transformations culturelles et innovation (XII^e-XIX^e siècle) », *HSR*, 1994, n° 1, p. 37-66 ; Jean-Michel Boehler, « Tradition et innovation dans un pays de petite culture au XVIII^e siècle. Du cas alsacien au modèle rhénan », *HSR*, n° 4, 1995, p. 69-103 ; Jean-Marc Moriceau, *Terres mouvantes. Les campagnes françaises du féodalisme à la mondialisation. 1150-1850. Essai historique*, 2002, p. 151-276 ; Annie Antoine, « L'innovation dans les campagnes limousines : un autre modèle de développement ? », dans *L'innovation agricole en pays limousin du Moyen Âge à nos jours*, 2006, p. 253-269.

de ce succès sont une organisation rigoureuse combinée à une véritable « stratégie commerciale » consistant à approvisionner le marché parisien pendant les quelques mois où les autres provinces ont du mal à le faire, permettant ainsi au Limousin d'être dans une situation très favorable - presque un monopole - pour la fourniture de viande bovine à Paris durant ces quelques mois. C'est grâce à l'utilisation judicieuse de produits locaux abondants et d'un faible coût - foin, raves et châtaignes - que le Limousin a pu acquérir cette position privilégiée. De plus, le choix de la capitale du royaume comme principal destination des bœufs gras limousins n'est pas anodin. La demande en viande bovine y a été de plus en plus forte au cours du XVIII^e siècle et pour des raisons d'ordre politique et social, c'est un marché qu'il fallait approvisionner coûte que coûte, ce qui en fait un débouché sûr et permanent.

Deux types d'activités agricoles coexistent donc dans les campagnes limousines au XVIII^e siècle. L'une est caractéristique des pays de petite culture : c'est une agriculture de subsistance où l'on pratique une polyculture vivrière mais dont les performances très médiocres ne créent pas de richesse. L'autre est une spécialisation - l'engraissement des bovins - délibérément orientée vers le marché : c'est elle qui procure à la province l'essentiel de ses ressources économiques au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime. L'élevage limousin n'est plus ce qui aux yeux des agronomes et les physiocrates est une « activité par défaut »³. Au contraire, pour reprendre une formule choc, c'est le blé qui est un « mal nécessaire »⁴ en Limousin et non le bétail.

La spécialisation bovine de l'agriculture limousine au XVIII^e siècle, dans un royaume qui est alors « obsédé » par la production des blés avant tout, apparaît comme une « innovation » largement bénéfique pour la province car elle permet de pallier les insuffisances de son agriculture vivrière traditionnelle. Le commerce auquel donne lieu cette activité, source d'ouverture et d'échanges, contraste avec la représentation négative attachée aux campagnes limousines toujours vues à travers le prisme de la misère, de la routine, de l'autarcie, de l'archaïsme et de l'isolement.

³ Annie Antoine, *loc. cit.*, 2006, p. 263.

⁴ Jacques Mulliez, *loc. cit.*, 1979.

UNIVERSITÉ DE LIMOGES
FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
Centre de Recherches Historiques de l'Université de Limoges (E.A. 3840)

THÈSE

Pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Limoges

Discipline : HISTOIRE

Présentée et soutenue publiquement par

Jean Pierre DELHOUME

le 21 décembre 2007

UNE SPÉCIALISATION
EN PAYS DE PETITE CULTURE :
L'ÉLEVAGE BOVIN EN LIMOUSIN AU XVIII^e SIÈCLE
Volume 2 : Annexes et pièces justificatives

Directeur de Thèse : M. Michel CASSAN, professeur à l'Université de Limoges

Jury :

M. Reynald ABAD, professeur à l'Université Paris-Sorbonne, Paris IV

Mme Annie ANTOINE, professeure à l'Université de Haute-Bretagne, Rennes II

M. Michel CASSAN, professeur à l'Université de Limoges

M. Jacques PERET, professeur à l'Université de Poitiers

M. Bernard VALADAS, professeur à l'Université de Limoges

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SOLS LIMOUSINS

La quasi totalité de la couverture pédologique du Limousin est constituée de sols brunifiés, toujours à pH acide, qui sont plus ou moins lessivés avec localement apparition de phénomènes d'hydromorphie, et dans les hautes terres de sols humifères avec des tendances plus ou moins marquées à la podzolisation¹. Ces différents sols se sont formés aux dépens de deux catégories de roches cristallines de l'ère primaire : d'une part, des roches magmatiques (granites, leucogranites, diorites) prépondérantes dans le Limousin oriental et le nord de la province, et, d'autre part, des roches métamorphiques (gneiss, micaschistes) dominantes dans le Limousin occidental². Ces roches, qui sont naturellement peu riches en éléments fertilisants tels que le phosphore, l'azote et le potassium et qui ne contiennent pas de calcaire, ont transmis ces carences aux sols auxquels elles ont donné naissance³. De cet héritage géologique résulte une pauvreté agronomique générale de la couverture édaphique limousine, laquelle est restée dans cet état jusqu'au milieu du XIX^e siècle car en l'absence d'apports réguliers d'engrais et d'amendements, le sol restait toujours déficient en éléments fertilisants, le seul engrais utilisé alors (fumier) étant bien insuffisant pour pallier ses mauvaises qualités agronomiques. À l'époque moderne, la médiocrité de ses sols pénalisait donc l'agriculture limousine par rapport à des régions aux sols « naturellement » plus riches, comme ceux à limons blancs du Bassin parisien qui donnent « ces terres légères et perméables si propices au froment »⁴. Dans cette médiocrité agro-pédologique qui caractérise la province⁵ émergent malgré tout les bassins de Brive et de Meyssac, formés de roches sédimentaires (grès rouges et calcaires) de la fin de l'ère primaire (Permien) et de l'ère secondaire (Trias, Jurassique). Là, les sols sont potentiellement plus riches⁶, et le climat relativement plus doux qu'ailleurs font de ces pays de Brive et de Meyssac des milieux particuliers comparés au reste de la province.

¹ *Atlas du Limousin*, 1994, p. 20-29, 86-87. Dans les bassins de Brive et de Meyssac seulement se rencontrent des sols à pH basique de type rendzine, sol brun calcique et sol brun calcaire, mais leur étendue est très réduite et ne représente que quelques pour cent de la surface de la province.

² *Atlas agronomique du Limousin*, 1993, p. 16-35.

³ Il peut paraître abusif de déduire les caractéristiques des sols « anciens » de celles des sols actuels car ces derniers ont été modifiés depuis plus d'un siècle, tant sur le plan physique (structure, perméabilité) par des façons culturales plus performantes que sur le plan chimique (fertilité) par des apports massifs d'engrais et d'amendements. Cependant, on peut considérer que la « qualité » des roches ayant donné naissance aux sols limousins reflètent dans une large mesure celle des sols de l'époque moderne car la composition de ces roches n'a pas changée : elles sont pauvres en éléments fertilisants et les sols qui en dérivent ne pouvaient être que médiocres en l'absence d'un emploi massif d'engrais, ce qui était le cas à l'époque moderne. La pauvreté en éléments fertilisants des roches qui ont donné naissance aux sols limousins a été mise en évidence par différentes études pédologiques réalisées au cours des dernières décennies : J. Dejou, J. Guyot, J. Morizet, « Etude des sols reposant sur micaschistes à 2 micas et micaschistes à biotite dans la région de Bessines-Laurière (Hte-Vienne) », *Bull. Assoc. Franç. Étude du Sol*, 1966, n° 10, p. 288-350 ; J. Dejou, J. Guyot, J. Morizet, « Juxtaposition de sols noirs, très riches en matière organique, et de sols bruns acides sur leucogranites dans la région d'Eymoutiers-Peyrat-le-Château (Haute-Vienne) », *Annales Agronomiques*, 1968, n° 19, p. 511-539 ; J. Dejou, J. Guyot, J. Morizet, « Etude comparée des sols reposant sur granites à biotite et diorites orientées de la région d'Aureil-Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne) », *Bull. Assoc. Franç. Étude du Sol*, 1969, n° 6, p. 37-55.

⁴ Jean-Marc Moriceau, *Les fermiers de l'Île-de-France*, 1994, p. 44.

⁵ Les sols limousins sont généralement décrits comme étant « de mauvaise qualité », « ingrat », « très ingrat », « très mauvais » par les contemporains du XVIII^e siècle, mais certains de ces derniers les voient « très bons », « bons et sains », « assez fertiles » et même « excellents » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 118, 120, 121 : mémoires de commissaires aux tailles adressés à l'intendant Turgot, 1762-1765). Ces jugements positifs ne doivent cependant pas faire illusion car nous savons que le contenu de ces mémoires était bien souvent influencé par le destinataire du document (cf. chapitre 2). De plus, les Limousins du XVIII^e siècle n'avaient pas d'éléments de comparaison avec les « bons sols » des régions favorisées sur le plan édaphique.

⁶ Les sols de Saint-Pantaléon-de-Larche, dans le bassin de Brive, sont plus riches que ceux de la *Montagne* et des plateaux environnants, particulièrement en chaux et en sels minéraux, avec des pH voisins de la neutralité (Yvon Chalard, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, 1969, t. 91, p. 182-183). Les contemporains ont souligné la meilleure qualité des sols de ce secteur à travers les rendements : à Ayen, près de Brive, « il a été attesté au commissaire par des gens d'une probité reconnue, que certains fonds de cette paroisse rapportent communément dix ou douze de récolte pour un de semence et quoique ensemencés tous les ans en froment ou en mars, ils soutiennent toujours le même produit » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 120 : mémoire d'un commissaire aux tailles, vers 1762).

LE RELIEF LIMOUSIN

Albert Demangeon ⁷ est le premier géographe qui a caractérisé le relief limousin en y différenciant plusieurs « plateaux » entaillés par de nombreuses vallées et dominés par divers « hauts sommets » ou massifs dont les plus importants correspondent à la *Montagne limousine*, description admise et reprise ensuite par la plupart des auteurs. Il faut cependant relativiser cette appellation de « hauts sommets » car elle peut suggérer des reliefs importants, qui n'existent pas dans la province. En effet, « il n'y a pas de grandes montagnes mais une mer de collines qui se perd à l'infini. Les espaces plans sont rares comme les grandes dénivelées mais les pentes sont omniprésentes » ⁸. Quelques-uns des voyageurs qui ont parcouru la province à l'époque moderne ont souligné le relief accidenté du Limousin, parfois en exagérant son amplitude ⁹. Cette tendance pour certains observateurs d'exagérer les dénivelées s'explique par une perception très différente de l'espace selon les individus, en particulier pour les gens des plaines qui voient des montagnes là où il n'y a que des collines ¹⁰. Le terme « montagne » n'avait d'ailleurs pas la même signification à l'époque moderne que celle que nous lui donnons aujourd'hui. En Limousin, il désignait dans le langage populaire n'importe quelle côte un peu rude ¹¹. L'altitude ne dépasse pas mille mètres dans la province.

Ce sont les pentes omniprésentes qui donnent l'illusion d'un pays montagneux. L'encaissement du réseau hydrographique, dense dans toute la province, en façonnant des vallées parfois très encaissées a donné naissance à une multitude de versants aux pentes accentuées. La trame des cours d'eau, très nombreux et de toutes tailles a ainsi cloisonné l'espace limousin en lui donnant l'aspect d'un « pays coupé », ce qui oblige lors du moindre déplacement à suivre un cheminement de type « par monts et par vaux ». Ces incessantes montées et descentes et ces alternances sans fin de formes convexo-concaves rendent plus difficile la circulation que dans les zones de plaine. Elles constituent un obstacle au développement des communications et des échanges en tous genres ¹², obstacle accentué encore davantage par le mauvais état des chemins et des routes que n'ont pas manqué de souligner les voyageurs ¹³ qui ont traversé la province, tout au moins jusqu'à la fin des années 1760, époque où l'état des routes principales s'améliore sous l'impulsion de l'intendant Turgot.

⁷ Albert Demangeon, « Le relief du Limousin », *Annales de géographie*, 1910, p. 120-149.

⁸ Olivier Balabanian, « Milieu naturel et paysages ruraux », dans *Limousin. Corrèze - Creuse - Haute-Vienne*, 1984, p. 260.

⁹ Pour Abraham Golnitz par exemple la partie occidentale de la province est un « pays montueux », c'est-à-dire formé de collines, alors que sa partie orientale est qualifiée de « montagneuse » (André Lecler, « Un touriste en Limousin au XVII^e siècle », *Almanach Limousin*, 1875, p. 112-120). À la fin du XVII^e siècle, l'intendant de Bernage avait bien saisi la réalité de la topographie limousine qu'il a défini comme un pays « généralement montueux » où « il n'y a pas de grandes montagnes distinguées » (« Mémoire sur la Généralité de Limoges, 1698 », *BSAHL*, 1885, t. 32, p. 159). Arthur Young, en 1787, qualifie « de très hautes » certaines collines qui seraient appelées « montagnes » dans son pays (Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, 1931, p. 100). Certains cahiers de 1789 décrivent le Limousin comme un pays « hérissé de montagnes » (Doléances des agriculteurs de Limoges, dans « Doléances des corporations et corps constitués de Limoges. 1789 », dans t. I des *Archives historiques de la Marche et du Limousin*, 1887, p. 124).

¹⁰ La Gâtine poitevine par exemple est décrite au XVIII^e siècle par les contemporains comme un pays « montueux, bossu, montagneux ». Or cette région est « en réalité simplement accidentée et s'organise autour de deux lignes de hauteurs dépassant péniblement les 250 mètres d'altitude » pour culminer à 272 mètres (Jacques Peret, *Les paysans de Gâtine au XVIII^e siècle*, 1998, p. 24).

¹¹ Georges Veyrinaud, *Le Limousin, la nature, les hommes*, 1981, p. 16. L'auteur cite à ce propos les constructeurs de routes du XVIII^e siècle qui parlent de la « montagne » de la Drouille (Bonnac-la-Côte) sur la route de Paris ou de la « montagne » de Tarn (Aixe) sur la route de Bordeaux qui ne sont à proprement parler que des versants à pente prononcée.

¹² Vers 1762, Collonges (Corrèze) possède « les plus mauvais chemins et les plus mal entretenus du monde » rendant l'abord de ce gros bourg « extrêmement difficile du côté du couchant, ce qui nuit considérablement au commerce des vins de l'endroit, qui à proprement parler est le seul un peu considérable qui s'y fasse ». De meilleurs chemins y attireraient « les charrettes de l'Auvergne et les voitures du Haut-Limousin qui viendraient s'y charger de vin et y porteraient le surabondant de leurs grains en échange, au lieu que dans l'état actuel, à peine les mulets peuvent-ils y arriver, et même avec beaucoup de risques dans les temps les plus secs » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 120).

¹³ Par exemple Montaigne, La Fontaine et Abraham Golnitz.

LES PRINCIPALES CRISES DE SUBSISTANCES EN LIMOUSIN AU COURS DES CENT ANNÉES PRÉCÉDANT LA RÉVOLUTION

Dans un Limousin tout juste autosuffisant en « année normale » en grains et autres denrées le moindre déficit de récoltes débouche sur des crises de subsistances dont certaines deviennent catastrophiques et amènent leur cortège de malheurs : disette, famine, maladie, errance, mort. Le Limousin a connu plusieurs de ces crises durant les cent dernières années de l'Ancien Régime. Les plus graves sont celles de la période 1690-1715¹⁴, lesquelles coïncident avec les dernières décennies de la période la plus froide du « petit âge glaciaire ». Par la suite, plusieurs crises frappent la province dont les plus notables sont celles de 1738-1739, de 1769-1771 et de 1789, mais elles n'atteignent toutefois pas l'ampleur et la durée des crises de la période 1690-1715.

Les crises de la période 1690-1714

L'année 1690 marque le début d'une séquence calamiteuse qui va s'étaler sur plusieurs années consécutives. Cette année-là, le Limousin ne recueille que très peu de blés et de châtaignes. Aussi, dès le printemps 1691, de nombreux indigents affluent dans les villes. En mars il y a déjà cinq mille pauvres à Limoges et à la fin du mois de mai, ils sont près de sept mille qui reçoivent quotidiennement une ration de pain, grâce à des blés achetés en Poitou par l'intendant de Bouville. Mais celui-ci se demande si cette aide va pouvoir se poursuivre « parce que les aumônes ne sont pas à beaucoup près assez fortes pour faire subsister » les pauvres. Il espère « qu'avec quelque secours d'argent pour Tulle, Brive et Limoges, nous trouverons moyen d'avoir assez de blé pour aller jusqu'à la récolte et nourrir jusque-là près de douze mille pauvres dans ces trois endroits-là ». Pourtant, la province n'était pas totalement dépourvue de grains, et plusieurs habitants aisés sont accusés d'accaparements dès le début de l'année. Aussi, le 14 juin, de Bouville pense « que l'on sera obligé de faire un exemple, ouvrir les greniers, car l'abbé de Saint-Martial, qui a du blé plein ses greniers, en ayant exposé en vente pendant deux jours et voyant que, sur le bruit qui s'est répandu que le roi allait faire vendre du blé à bon marché, il était baissé de 3 à 4 sols par boisseau, a refermé ses greniers sans avoir pitié de six mille pauvres que l'on tâche de nourrir tous les jours »¹⁵. Mais à mesure que l'aide aux pauvres se poursuit, elle devient source d'abus et ce ne sont plus seulement ceux qui ont besoin d'aide qui sont secourus, mais une foule d'individus qui n'ont pas besoin de l'être, comme l'écrit début décembre de Bouville au Contrôleur général : « ce grand assemblage de pauvres de tous âges, de tous sexes et de pays différents donne lieu à des abominations qui font horreur, cause une infinité de maladies que la mauvaise nourriture augmente, établit la fainéantise par la certitude d'avoir du pain et de la soupe et la liberté de mener une vie libertine, et par l'impossibilité d'empêcher que, parmi les vrais pauvres, il ne se mêle des gens en état de gagner leur vie, ou qui même n'ont de besoin que celui que leur avarice fait naître. Il arrive donc que l'Aumône générale devient abusive et coûte beaucoup davantage qu'il ne serait nécessaire pour le soulagement de ceux qui souffrent une vraie nécessité ». L'intendant propose alors « d'empêcher cet assemblage de pauvres » dans les villes, car cela accentue les risques d'épidémie, et de les secourir dans leurs paroisses respectives. Enfin, « afin que l'oisiveté ne donne pas lieu à la pauvreté, par la paresse de travailler pour gagner leur vie, il faudrait ordonner aux dits pauvres de s'occuper aux ouvrages qui leur seront indiqués par ceux qui seront chargés de les nourrir »¹⁶. Ces mesures, bien que salutaires, étaient surtout destinées à se débarrasser de la multitude de gueux en les

¹⁴ Cette période correspond aux « années de misère » minutieusement étudiées par Marcel Lachiver, *op. cit.*, 1991.

¹⁵ A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. I, 1874, p. 233-234, n° 902, p. 248, n° 952, p. 252.

¹⁶ *Ibid.*, t. I, 1874, p. 268-269, n° 1018.

éloignant des villes et en les dispersant, car leur concentration dans celles-ci affolait les autorités qui y voyaient une source de conflits possibles et d'émotions populaires.

Une partie de la récolte en grains de 1691 est anéantie par suite de chaleurs excessives en juillet et en août, à tel point que le 2 septembre on fit à Limoges une procession générale « pour demander à Dieu une pluie favorable aux biens de la terre presque desséchés par l'excessive chaleur »¹⁷. Le 30 octobre, l'intendant de Bouville informe le Contrôleur général « que la famine devient certaine », d'autant plus qu'entrent en jeu les accapareurs et les spéculateurs de grains, lesquels, sur le simple bruit de la perception de droits de ferme, font disparaître les grains des marchés¹⁸. Au début de janvier 1692, l'intendant de Bouville estime qu'avant le mois de mars il y aura « plus de soixante et dix mille personnes de tous âges et des deux sexes qui vont se trouver réduites à mendier leur pain, vivant dès à présent d'un reste de châtaignes à demi pourries, qui seront consommées dans le mois prochain au plus tard ». Et ce nombre ne comprend que les personnes qui vivent dans des « paroisses qui n'ont aucune ressource, ni par les châtaignes, que la gelée a gâtées, ni par le blé ni le vin, qui ont été entièrement gelés, ni par la vente des bestiaux ou des meubles, la plupart des habitants les ayant vendus pour vivre et semer l'année dernière ». L'intendant de Limoges s'emploie donc durant les premiers mois de 1692 à effectuer des achats de grains à Libourne qui sont revendus ensuite sur les marchés limousins à bas prix et à perte pour les autorités¹⁹. Dans les cent dix paroisses de l'élection de Guéret, la situation n'est guère meilleure et début avril, M. de Châteaurenard, intendant de la généralité de Moulins, y dénombre « vingt six mille personnes réduites à la mendicité, et plus de cinq mille pauvres honteux, sans parler des habitants qui ont déserté ». Ceux qui sont restés ne peuvent d'ailleurs sortir de leurs maisons car ils sont « assiégés par les neiges », ce qui retarde l'arrivée du blé qui est stocké le long de la Loire et de l'Allier. Aussi, la plupart des habitants sont contraints « d'arracher des racines de fougères, les faire sécher au four et piler pour leur nourriture ; d'autres, à faire du pain d'avoine pied-de-mouche, qui n'est pas suffisant pour les nourrir, ce qui leur donne une si grande faiblesse, qu'ils en meurent, et ce qui peut causer dans peu de temps une peste »²⁰.

Alors que l'année précédente, c'est la sécheresse qui avait anéantie une grande partie des récoltes, en 1692, ce sont des pluies excessives et quasi continues au printemps qui perturbent les semailles des blés de mars, du blé noir et du baillarge et qui font « couler » la fleur des blés d'hiver. Le 30 juin à Limoges, l'on a bien recours à « une procession générale extraordinaire pour demander à Dieu la cessation de la pluie qui désolait le pays »²¹, mais malgré cela, le bilan établi par l'intendant de Bouville début octobre est tellement désastreux que celui-ci ne peut croire ce qu'il a vu lors de la visite de sa généralité : « toutes les châtaignes sont perdues, et la plus grande partie des blés noirs ; les vignes ont beaucoup souffert [...] Il y a un peu plus de blé que l'année dernière, mais en vérité, la châtaigne et le blé noir ayant manqué, il ne suffira pas jusqu'au carême pour la nourriture des habitants ». Comble de malchance, vers la mi-octobre, « la gelée a achevé de perdre le peu de châtaignes et de blé noir qui restaient et de mettre les vignes en un état qu'il semble que le feu y ait passé ». Heureusement, il n'y a point de troupes pour le moment dans la province, lesquelles n'auraient pas manqué « de consommer l'avoine que les pauvres gens conservent pour faire du pain ». L'intendant ne dissimule pas la gravité de la situation au pouvoir central, peut être en forçant le trait : « Le mal est si grand que, sans un grand remède, la généralité tombera, à n'en revenir de longtemps. Je me crois obligé en conscience, et pour le service, de dire ces

¹⁷ Abbé Legros, *op. cit.*, 1778, p. 10.

¹⁸ A. de Boislisle, *op. cit.*, t. I, 1874, p. 252, n° 963.

¹⁹ Cette perte financière n'était que temporaire et relative car comme le souligne l'intendant lui-même, « une partie de l'avance que fera le Roi pourra se recouvrer plus tard », c'est-à-dire par le biais d'un complément d'impositions lorsque la situation socio-économique sera améliorée.

²⁰ A. de Boislisle, *op. cit.*, 1874, t. I, p. 274, n° 1038.

²¹ Abbé Legros, *op. cit.*, 1778, p. 12.

vérités, qui sont d'autant plus fâcheuses que le temps demande tout autre chose ». Enfin, argument de poids, « la plus grande partie des bestiaux ayant été vendus ces deux dernières années, et la récolte étant aussi mauvaise qu'elle l'est, on ne sait pas de quoi on fera de l'argent pour payer les impositions ». Le pouvoir royal n'est pas resté sourd à ce plaidoyer de l'intendant et il accorde une diminution de 200000 livres sur la taille et de 122000 livres sur l'ustensile, ainsi que des fonds pour l'achat de grains ²².

En ces temps de pénurie de grains, tous ceux qui en possèdent un peu le gardent et « ceux qui par leurs affaires sont forcés d'en vendre, trouvent à s'en défaire à 5 sols par boisseau plus cher qu'il n'a été vendu pendant tout l'été ». Les gens qui veulent en acheter « vont au-devant [des marchands] sur les chemins et dans les maisons, de sorte qu'il n'en vient plus dans les marchés » ²³. Cela oblige l'intendant à rendre une ordonnance qui interdit de telles pratiques, mais l'efficacité de celle-ci est bien incertaine. Le bilan humain de 1692 est lourd : « un très grand nombre de menu peuple est mort de faim, dans les chemins ; même en travaillant ils tombaient morts d'inanition » ²⁴. Par suite de la rareté des grains, de nombreuses terres restent incultes cette année-là, faute d'ensemencements, les gens ayant d'abord songé à se nourrir, hypothéquant ainsi la récolte future.

L'année 1693 s'avère encore plus terrible que la précédente. Comme l'année précédente, des pluies continuelles au printemps empêchent de semer les blés de mars et le blé noir. Des gelées tardives au début du mois de mai gâtent les blés alors en fleur et les vignes. Le 2 mai, l'intendant de Bouville remercie le Contrôleur général des secours accordés jusque là par le roi qui ont « sauvé la vie à une infinité de malheureux ; mais comme il a fallu les partager en trop de portions, par l'augmentation du nombre de pauvres qui est présentement infini, il n'a pas laissé d'en mourir de faiblesse, et les autres sont si décharnés et si fort abattus, qu'il faut présentement leur donner quelque chose qui les soutienne au moins dans cet état ». Toutefois, l'intendant relève qu'il n'y a pas eu jusqu'à présent « plus de malades que dans les années communes », ce qu'il explique par l'absence « d'assemblées de pauvres », c'est-à-dire la concentration des indigents dans les villes. Début juin, nouveau cri d'alarme de l'intendant : « il meurt tous les jours un si grand nombre de pauvres, qu'il y aura des paroisses où il ne restera pas le tiers des habitants. C'est une chose bien douloureuse de voir mourir des gens sans les pouvoir secourir, parce qu'ils ont tant souffert que, dès le moment qu'on leur donne à manger, ils étouffent ». Au cours de l'été, les dysenteries et les fièvres viennent s'ajouter à la famine et déciment encore davantage la population. Début octobre, « le nombre de malades augmente tous les jours et il meurt une prodigieuse quantité d'habitants, non seulement dans les villes, mais dans quasi toutes les paroisses de la campagne. Les plus jeunes et les plus robustes résistent moins que les autres ». Dans certaines paroisses, « il se fait tous les jours dix et douze enterrements ». Là encore, en octobre, les labours et l'ensemencement des terres sont compromis par l'effet conjugué de la diminution du nombre de paysans, de la mortalité des bestiaux et de l'insuffisance de grains. Pour en atténuer les conséquences néfastes, l'intendant propose la non-saisie des grains et des bestiaux par tous les types de créanciers, car « ce n'est pas la faute des gens malades de n'avoir pas battu leurs grains et de n'avoir pas ensencé. Ceux qui n'ont point de semence, soit que leur misère soit causée par la grêle, ou qu'ils aient été obligés de manger ce qu'ils ont recueilli de peur de mourir de faim, ne sont pas plus coupables, et ceux auxquels leur blé a été arraché par leurs créanciers ou pour les recouvrements le sont encore moins » ²⁵.

L'année 1694 n'est guère meilleure et la province se ressent fortement des désastres des années précédentes. Alors qu'il se rend à Limoges où il vient d'être nommé, Louis de

²² L'ensemble de ce paragraphe, sauf indication contraire, d'après A. de Boislisle, *op. cit.*, t. I, 1874, p. 297, n° 1122.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Journal de Jacques de Lamase*, dans Martial de Pradel de Lamase, *Uzerche et ses sénéchaux*, Brive, 1929, p. 21.

²⁵ L'ensemble de ce paragraphe d'après A. de Boislisle, *op. cit.*, t. I, 1874, p. 319, n° 1186, p. 341, n°1243.

Bernage, le nouvel intendant, rencontre « de plus en plus de misère et de disette » à mesure qu'il approche de Limoges et il est « effrayé par la prodigieuse foule de pauvres » qui se trouve dans la capitale provinciale. L'évêque lui assure qu'il n'y a là rien d'extraordinaire et que cela est courant depuis quelques années. Après avoir visité sa généralité en mars, de Bernage est convaincu que « la province ne sera pas assez abondante pour subsister sans secours jusqu'à la fin de l'année ». Il en informe le contrôleur général qui lui octroie 30000 livres pour faire venir des blés de Bordeaux, du Poitou et de Bretagne. Comme l'avait prévu l'intendant, les récoltes de l'été sont effectivement mauvaises car « les blés ont été gâtés par la nielle, et les seigles ne rendent pas plus qu'en 1693 ». De plus, début septembre, l'intendant estime que « la récolte des vignes sera peu abondante et que les châtaignes ne suffiront pas pour remplacer ce qui manquera de grains », ce qui se vérifie malheureusement par la suite car vers la mi-octobre, « des gelées détruisent complètement les châtaignes et les blés noirs ». Si l'on ajoute à ces malheurs le fait qu'une « grande quantité de contribuables a été enlevée par l'épidémie, et que les autres ont perdu presque tous leurs bestiaux », le tableau de l'année 1694, comme celui des trois années précédentes, est particulièrement sombre²⁶.

Les dernières années du siècle restent difficiles et chaque année connaît son lot de malheurs. En 1695, toutes les châtaignes sont perdues « ce qui cause une désolation terrible dans le plat pays [...] jamais on n'a vu la stérilité de cette récolte plus grande qu'elle est cette année. Les paysans n'auront pas de quoi subsister, dès qu'ils auront consommé les raves et le peu de blé noir qu'ils recueillent. Ils commencent déjà de quitter leurs maisons ; les villes vont être remplies de mendiants, et la campagne déserte »²⁷. L'année suivante, ce sont les blés noirs et les raves qui manquent en Haute-Marche²⁸ et en 1697, l'évêque de Limoges, M. de Canisy se déplace en personne à Paris « pour procurer des aumônes aux pauvres de son diocèse qu'une grande famine affligeait alors »²⁹. En 1698, « toutes les récoltes sont mauvaises, y compris celles des châtaignes et du vin ». Les accapareurs de grains entrent en jeu, faisant grimper les prix jusque aux plus hauts de l'année 1693³⁰. M. de Bernage ne manque pas à plusieurs reprises d'alarmer le pouvoir central et de réclamer des réductions d'impositions et des subsides pour des achats de grains à l'extérieur³¹. Ces derniers sont toutefois difficiles à réaliser car les marchands sont réticents à cause des frais de transport et de distribution élevés et de la perspective d'un profit aléatoire. Malgré les fonds octroyés par le roi et les arrivées de grains, les pauvres sont toujours aussi nombreux : en avril 1699, ils sont deux mille trois cents en permanence à Limoges et dans sa banlieue qui sont nourris par les habitants de la ville ; quant à ceux de la campagne, après avoir reçu une aumône, ils ont été renvoyés dans leurs paroisses respectives³². La distribution de pain aux indigents donnent lieu parfois à des bousculades tragiques comme ce 27 avril 1699 où « François Rebière, appelé Chopine, âgé d'environ 10 à 12 ans, fut étouffé dans la multitude de pauvres à l'aumône générale qu'on avait fait dans la place sous les arbres » à Limoges³³. A ces malheurs de fin du siècle s'ajoute un autre fléau, les loups, qui se répandent dans le plat pays en 1698 et 1699 sur le pourtour de la *Montagne* et même au-delà³⁴.

Pour prévenir toute surcharge d'imposition, l'intendant ne manque pas de signaler au contrôleur général en juillet 1700 que sa « généralité a été si accablée par la misère des années

²⁶ A. de Boislile, *op. cit.*, 1874, t. I, p. 356, n° 1293, p. 375, n° 1367.

²⁷ *Ibid.*, p. 405, n° 1474.

²⁸ *Ibid.*, p. 434, n° 1566.

²⁹ Abbé Legros, *op. cit.*, 1778, p. 18.

³⁰ A. de Boislile, *op. cit.*, 1874, t. I, p. 491, n° 1756.

³¹ Il s'agissait d'acheter uniquement du seigle comme le note le contrôleur général : « il ne faut point de froment : ce n'est que pour les pauvres » (A. de Boislile, *op. cit.*, 1874, t. I, 1874, p. 514, n° 1828).

³² A. de Boislile, *op. cit.*, 1874, t. I, p. 523, n° 1856.

³³ L. Guibert, « Anciens registres des paroisses de Limoges », *BSAHL*, t. 29, 1881, p. 96.

³⁴ « Registre domestique de Léonard Masgimel, de Millevaches », *BSSHAC*, t. 49, p. 96 ; *MSSNAC*, t. 21, 1919/1921, p. XLIV, XLV et XLVIII (Registres paroissiaux de Blessac, Saint-Vaury et Vallière).

passées, qu'elle est très fort épuisée d'argent, et manque même de laboureurs. Aussi, elle est digne de soulagement, ou du moins de ménagement sur les impositions »³⁵. Les huit premières années du nouveau siècle, sans être franchement bonnes pour les récoltes, sont moins calamiteuses que les précédentes et semblent augurer d'une période meilleure. Les fléaux climatiques se manifestent cependant toujours mais ils sont plus localisés et ne concernent le plus souvent que quelques paroisses. Ici, ce sont des orages de grêles qui dévastent les blés parvenus presque à maturité, là ce sont des inondations qui emportent les foins et compromettent l'alimentation des bestiaux. Ou bien des gels précoces détruisent les châtaignes ou les vignes. Une gelée tardive en 1705 ravive pourtant le spectre des mauvaises années de la décennie 1690. Cette année-là, la gelée qu'il fit les nuits des 27, 28 et 29 mai, « ayant emporté généralement toutes les vignes, les noix et la plus grande partie des châtaignes, des blés et des foins, tout le monde est dans une désolation que je ne saurais vous exprimer » écrit l'intendant Rouillé de Fontaine au contrôleur général qui poursuit : « J'ai vu par moi-même la perte des vignes des environs de Limoges où je fus faire une tournée, et l'on peut dire qu'on n'y recueillera quoi que ce soit »³⁶ [...] Mais par les avis que je reçois du Bas-Limousin et d'Angoumois, où les principaux revenus consistent en vins, la perte y a été presque aussi grande qu'ici, et, à cela joint celle des blés et des châtaignes dans les pays où il n'y a pas de vignes, il est certain que la moitié des habitants, bien loin de pouvoir payer les charges, se trouveront réduits à l'aumône et à la famine. J'apprends qu'il y a déjà plusieurs familles de la campagne qui, n'espérant plus de récoltes, et n'ayant rien chez eux, commencent d'abandonner leurs maisons, et les collecteurs de plusieurs paroisses sont venus dire qu'ils allaient remettre leurs rôles et abandonner leurs paroisses, leur étant impossible de lever un sol [...] vous voyez dès à présent le besoin indispensable qu'a cette généralité d'être soulagée [...] Mais il n'est pas possible de tirer de l'argent d'une province où il n'y en a pas et où les peuples sont réduits à une aussi grande extrémité qu'ils le sont dans celle-ci, particulièrement depuis ces gelées »³⁷.

Les maladies, toujours à l'état endémique, se développent et prennent parfois une grande extension comme en 1706 où une épidémie touche une grande partie du Limousin. Elle décime littéralement la population de Guéret. « Sa persistance et sa gravité incitèrent les habitants, effrayés, à organiser une immense procession pour conjurer le fléau qui dura plusieurs jours et ne revint à Guéret qu'après avoir visité les églises de Salagnac, la Chapelle-Baloue, Crozant et St-Sébastien »³⁸. A Argentat, les consuls prirent des mesures pour isoler et interdire toute communication avec les autres lieux habités et contaminés. Mais cela n'empêcha pas la contagion de se développer : de septembre à décembre, il y eut 128 décès à Argentat, alors que pour la même période des années 1704, 1705 et 1707, ce nombre fut respectivement de 13, 13 et 29³⁹.

Une nouvelle série d'années très difficiles, comparable à la crise de la période 1691-1694, débute avec l'année 1709 qui est « remarquable par le grand froid qu'il fit et par la disette presque générale de toutes choses. Le froid commença le 6 janvier et dura pendant trois semaines, un vent du nord très violent régna pendant tout ce temps dès le second jour de ce grand froid, les étangs et les rivières les plus larges furent glacées d'un bord à l'autre [...] Rien ne put résister à la rigueur de ce froid extraordinaire, les noyers moururent, peu de châtaigniers se sauvèrent, la plupart des autres arbres comme pruniers, pommiers, poiriers, cerisiers connurent le même sort. Les vignes périrent toutes et il fallu les couper au pied et plusieurs heureusement repoussèrent au printemps. L'espèce de toutes sortes d'oiseaux faillit

³⁵ A. de Boislile, *op. cit.*, t. II, 1883, p. 41-42, n° 146.

³⁶ Réaliste, l'intendant ajoute : « ce ne sera pas une grande perte parce que ces vignes ne produisent que d'assez mauvais vin ».

³⁷ A. de Boislile, *op. cit.*, t. II, 1883, p. 255, n° 821.

³⁸ F. Villard, *loc. cit.*, *MSSNAC*, 1905, t. 15, p. 233.

³⁹ J. Eusèbe Bombal, *Histoire de la ville d'Argentat et de son hospice*, 1879, p. 241-242.

se perdre aussi bien que celle des lapins, des lièvres et des brebis ; il n'y eut que celle des animaux féroces qui se conserva parce qu'ils se trouvèrent dans la quantité prodigieuse des autres animaux morts de quoi se nourrir. Les blés comme froment, seigle, avoine et orge furent entièrement gelés et dans des champs de six setérées n'y trouvait-on pas quelquefois quatre tiges de blé. Heureusement on s'avisa de semer au mois de mars beaucoup de baillarge, de pois, de fèves et au mois de juin beaucoup de raves et de blé noir qu'on appelle sarrasin ; les pluies presque continuelles qu'il fit depuis le mois de mars jusqu'au mois de novembre furent très favorables aux fèves, pois, baillarge et on en ramassa une grande quantité, mais elles empêchèrent que le blé noir ne prospérât comme il promettait, il y en eut pourtant une abondance assez grande. Cette récolte des menus grains et des raves sauva la province du Limousin, la Marche et le Poitou et plusieurs autres »⁴⁰. D'après Juge de Saint-Martin, « le mercure descendit à quinze degrés et demi au-dessous du terme de la glace [...] il y eut de faux dégels suivis de verglas qui endommagèrent les plus gros arbres et firent périr beaucoup de châtaigniers »⁴¹ et le froid fut si intense que « les perdrix, les oiseaux et les lièvres tombaient tout gelés »⁴². A Limoges, « on était obligé de se renfermer dans les caves pour y jouir d'un air plus tempéré, quoique beaucoup plus malsain. On trouvait les pauvres morts de froid dans les rues, d'autres furent privés de quelques membres, qui, s'étant par trop refroidis ne purent plus être réchauffés et leur devinrent inutiles »⁴³. Une grande partie de ceux que le froid a épargné durant ce terrible hiver, lequel est resté dans la mémoire collective comme celui du « grand hiver », mourut de faim au cours des mois suivants car il y eut « une grande disette de blé, d'huile, d'argent et de toutes choses »⁴⁴. Enfin, des maladies contagieuses se développèrent alors partout dans le royaume, frappant indifféremment toutes sortes d'individus : « les riches et ceux qui avaient de quoi se prémunir contre la faim furent les premiers attaqués et les premiers emportés par des maux violents qui ne duraient ordinairement que cinq jours. Les pauvres ne furent pas épargnés, ils périrent comme les riches »⁴⁵. À Limoges, les décès en 1710 sont trois fois plus nombreux que lors d'une année courante et le cimetière de la paroisse de Saint-Pierre-du-Queyroix était tellement garni qu'on ne pouvait plus y faire d'inhumation⁴⁶.

Le beau temps qu'il fit du mois de mars à la fin d'avril 1710 annonçait des jours meilleurs et « les blés paraissaient très beaux, les arbres avaient des fleurs à merveille, les vignes avaient poussé jusqu'à promettre plus de vin ». Hélas, « le premier jour de mai la gelée emporta tout le vin et tous les fruits » et ensuite, le temps fut très sec et fort chaud : il « fit périr les menus grains comme baillarge, fèves, pois ». Enfin, des brouillards survenus « fin juin gâtèrent tous les froments. Les pluies continuelles du mois de juillet achevèrent de les pourrir et empêchaient de ramasser le seigle et les autres grains ». Les orges, semées début juin, donnèrent malgré tout une abondante récolte, mais les gelées de septembre « perdirent

⁴⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM 123, *Manuscrits du Séminaire*.

⁴¹ Juge de Saint-Martin, *op. cit.*, 1790, p. 264.

⁴² *Mélanges* manuscrits de l'abbé Nadaud, Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM, t. 1, p. 205.

⁴³ Abbé Legros, *op. cit.*, 1778, p. 35. Quelques curés ont consigné dans leurs registres paroissiaux les conséquences de ce terrible hiver de 1709. Le curé d'Augne note « que tous les grains d'hiver se sont perdus jusque là même qu'il y en a eu très peu qui en aient recueilli pour semer ; il a fallu que chaque propriétaire en ait acheté pour faire semer ses domaines partout où il pouvait en trouver ; ce qui a fait demeurer bien du pays inculte, faute d'en trouver ou des moyens pour en acheter [des semences]. Non seulement les grains se sont perdus, mais encore tous les châtaigniers [...] les chênes fendaient sur leur pied, tous les arbres fruitiers et surtout les bons, tous les noyers, cerisiers, et généralement tout ce qu'il y a eu de bon fruit ici et ailleurs a péri ; ce qui a fait souffrir tout le monde ». Et le curé ne manque pas de rappeler que la rigueur de cet hiver n'est qu'une manifestation de la colère divine : « Dieu nous fasse la grâce de n'en voir jamais plus autant et de vivre conformément à sa sainte loi, afin que par nos bonnes œuvres nous puissions mériter d'apaiser sa colère » (J. Dubois, *Monographie du canton d'Eymoutiers, BSAHL*, t. 46, 1898, p. 191).

⁴⁴ *Mélanges* manuscrits de l'abbé Nadaud, Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM, t. 1, p. 205. Cet abbé ajoute que « le froid fut si grand et si violent qu'il gela tous les blés. A peine y eut-il pour ensemençer ; la plus grande partie des arbres gelèrent, le vin et les vignes ».

⁴⁵ Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM 123, *Manuscrits du Séminaire*.

⁴⁶ *BSAHL*, t. 78, 1939, p. v. 6.

tous les blés noirs et tous les mils qui avaient été semés tard et la sécheresse extraordinaire du même mois fit perdre toutes les raves »⁴⁷. Avec des récoltes déficitaires, il n'est pas étonnant que les mendiants soient toujours aussi nombreux : dans Limoges, ils sont 3 300 qui se pressent aux distributions de nourriture organisées par l'intendant⁴⁸.

Les années 1711 et 1712 marquent une certaine accalmie, mais ce n'est nullement l'abondance car des pluies excessives détruisent une partie des récoltes et perturbent les labours ou les semailles. Aussi, au printemps de 1713, la situation de la province telle que la décrit Boucher d'Orsay, l'intendant de Limoges, est toujours aussi grave : « l'on a trouvé quelques paysans morts dans leurs vignes ; je puis vous assurer aussi qu'il est mort une vingtaine de personnes dans cette ville, qui, dans l'espérance d'y trouver quelque charité, ont fait effort pour s'y rendre, et sont morts en arrivant dans des granges que M. l'évêque de Limoges a fait louer pour les retirer. Des personnes dignes de foi m'ont assuré aussi qu'il y a quelques paroisses où les paysans broutent l'herbe dans les prés, comme les bestiaux ; d'autres, où ils font de la bouillie de cendre ; d'autres, où ils se nourrissent de racine de fougère, et, en général, la misère est fort grande »⁴⁹. L'espoir renaît cependant en mai et juin de cette même année car « tout se hâtait de venir, tout croissait à vue d'œil et tout promettait une abondante récolte, mais en juillet et août on vit tout s'évanouir et fondre » à cause de gelées début juillet (?), puis de pluies fréquentes « depuis le 20 juillet jusqu'au 20 août qui firent périr beaucoup de foin et endommagèrent beaucoup la récolte. On ne put que très difficilement ramasser les blés et la plupart se gâtèrent »⁵⁰. Le bilan vivrier de cette année 1713 est particulièrement désastreux car tout a manqué à la fois, les châtaignes, les raves, le seigle et le blé noir, c'est-à-dire les aliments habituels des paysans. Aussi, ceux-ci abandonnent leurs terres et se lancent sur les routes⁵¹. Après un début d'année 1714 très froid, le temps s'améliore et « un printemps très beau et un été peu pluvieux » procurent « une très grande abondance » de seigle⁵². Les temps de misère s'éloignent peu à peu et les années suivantes ne se signalent pas particulièrement par des malheurs tels que ceux que la province vient de subir.

La crise de 1738-1739

Cette crise a pour origine des gelées et de la neige au début du mois de mai 1738 et des « pluies continuelles et froides qui ont continué jusqu'à la Saint-Jean ». Ces dérèglements climatiques entraînent de mauvaises récoltes : « il ne se cueillit presque point de blé », il y a « très peu de gerbes et très peu grenues ». Ensuite, circonstance aggravante, « les blés noirs gelèrent à la fin de septembre »⁵³. Aussi, dès le début de 1739, les villes sont envahies de mendiants qui sont secourus tant bien que mal par les habitants en état de le faire, c'est-à-dire les « *biens tenants* en pouvoir de les nourrir, de quelque qualité et condition qu'ils soient, privilégiés ou non », lesquels sont désignés par les autorités locales⁵⁴. De bonnes récoltes en 1739 éloignent les craintes de famine, d'autant que l'intendant Aubert de Tourny fait acheter des grains à l'extérieur pour approvisionner Limoges⁵⁵. L'hiver rigoureux qui survient alors de Noël 1739 jusqu'à début mars 1740 fait resurgir le spectre de la disette, mais les pluies de

⁴⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM 123, *Manuscrits du Séminaire*.

⁴⁸ A. de Boislisle, *op. cit.*, t. III, 1897, p. 269, n° 697.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 492, n° 1456.

⁵⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM 123, *Manuscrits du Séminaire*.

⁵¹ *BSAHL*, t. 38, 1891, p. 487.

⁵² Arch. dép. Hte-Vienne, I SEM 123, *Manuscrits du Séminaire*.

⁵³ S. Dardy, *loc. cit.*, *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 128 ; « Notes du curé Darfeuille dans les registres paroissiaux d'Issoudun (Creuse) », *MSSNAC*, t. 48, 2002, p. 232-233.

⁵⁴ Arch. dép. Hte-Vienne, C 360 : « Ordonnance de l'intendant Tourny ».

⁵⁵ *Registres consulaires de Limoges*, t. IV, 1889, p. 433-434 ; A. Demartial, « Une correspondance inédite de M. de Tourny », *BSAHL*, t. 58, 1908, p. 550-574.

juin « accommodèrent beaucoup les blés » et « il y en eut beaucoup » dans la province ⁵⁶. L'année suivante, malgré une récolte médiocre en seigle, « il y eut une grande quantité de blé noir et beaucoup de châtaignes » ⁵⁷, et grâce aux achats de blé ordonnés par l'intendant, la population souffrit moins qu'on avait lieu de le craindre et une famine semblable à celle des années 1693 et 1709 put être évitée ⁵⁸.

La crise de 1769-1771

La crise des années 1769-1771 s'annonce dès le printemps et l'été 1768 par des pluies presque continuelles qui perturbent la récolte des fourrages et des grains et les détruisent en partie. Fin octobre, « la pluie désolait toujours le pays, empêchait de labourer les terres qui n'étaient pas encore ensemencées [...] Ces pluies destructrices avaient engendré un nombre infini de limaçons et autres insectes qui mangeaient les semences déjà faites » et elles furent « la source de la fâcheuse disette » qui a suivi ⁵⁹. L'année 1769 fut très mauvaise car « il n'y a presque pas eu de récolte d'été » à cause de pluies continuelles ; de plus, « la récolte d'automne a été emportée par une gelée qu'il fit la nuit du 3 au 4 octobre » ⁶⁰. Là encore, « pour soulager la province », l'intendant, Anne Robert Turgot, fit acheter des grains à l'extérieur et les habitants aisés furent obligés de fournir l'aumône « à proportion de leurs aisances et facultés ». Ces mesures permirent de secourir les très nombreux pauvres qui envahissaient toutes les villes de la province. La disette de grains se poursuivit cependant en 1771, accompagnée de la cherté de toutes choses et ce n'est que l'année suivante que la situation commence à s'améliorer et que s'éloignent temporairement les temps de disette ⁶¹.

⁵⁶ D'après M. Cabanis, la température atteignit dix degrés et demi sous zéro en 1740 (cité par Juge de St-Martin, *op. cit.*, 1790, p. 264). D'après un bourgeois de Dun-le-Palleteau, « l'hiver a été très froid, car depuis Noël [1739] jusqu'au mardi gras qui était le 1^{er} mars, la gelée n'a pas cessé. Il a gelé aussi fort qu'en 1709. Grâce à Dieu, cela rien n'a gâté » (S. Dardy, *loc. cit.*, *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 130). Un chroniqueur fait durer cet hiver « jusqu'à la Saint-Jean. Tout le mois de mai il a gelé à glace et quasi tous les jours tombait beaucoup de neige, qui siégeait la plus grande partie du temps », mais malgré cela, les récoltes furent bonnes : « les herbes ne sont venues que dans le mois de juin, il y en a eu assez, plus qu'on ne croyait » ; quant à la moisson, « tous pensaient qu'on ne recueillerait pas de blé, que pour semer », mais « on s'est trompé car on a amassé pour passer l'année et une grande partie des peuples en auront assez » (« Notes du curé Darfeuille dans les registres paroissiaux d'Issoudun (Creuse) », *MSSNAC*, t. 48, 2002, p. 233).

⁵⁷ S. Dardy, *loc. cit.*, *MSSNAC*, t. 10, 1897, p. 131.

⁵⁸ *Registres consulaires de Limoges*, t. V, 1893, p. 2, note 1.

⁵⁹ Abbé Legros, *op. cit.*, 1778, p. 126, 128, 136.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 142-144.

⁶¹ Abbé Legros, *op. cit.*, 1995, p. 3-13 ; Registre des délibérations de la ville de Bellac, *Inventaire sommaire des Archives Départementales de la Haute-Vienne, série E supplément (Archives Communales)*, t. I, 1889, p. 213 ; « *MSSNAC*, t. 23, 1925/1927, p. 420 (registre paroissial de Glénic, Creuse) ; *MSSNAC*, t. 23, 1925-1927, p. LII-LIII (registre paroissial de Crozant, Creuse) ; *BSAHL*, 1972, t. 99, p. 345 (registre paroissial de Rilhac-Rancon, Haute-Vienne) ; *MSSNAC*, t. 20, 1916/1918, p. 189-191 (registre paroissial de Montaigut-le-Blanc, Creuse) ; Notes sur la paroisse de St-Laurent (Creuse) », *MSSNAC*, t. 15, 1905/1906, p. 472-474.

« OBSERVATIONS SUR LA PROVINCE DE LA MARCHE »

Cet état concerne les 210 paroisses ou collectes composant l'élection de Guéret⁶². Cette dernière est décrite dans son ensemble, sans la prise en compte de sa diversité induite par la variabilité des caractéristiques environnementales⁶³.

D'après ce document, « le tableau des misères de la province est effrayant ». Il est dû à l'état catastrophique de l'agriculture dans une région peu favorisée par son sol. Ce dernier est « ingrat et maigre », il est souvent couvert de pierres et de cailloux et il n'a « communément qu'à peine six pouces de profondeur ». À cause de cette stérilité du sol mais aussi du manque de fumier, « on est obligé de laisser reposer les terres une ou deux années et quelquefois davantage, sans quoi elles ne rendent pas la semence qu'elles ont reçue ». Il en résulte que la surface consacrée chaque année aux cultures est très faible alors que « les landes, communaux et champs froids occupent une grande étendue du terrain ». Les seules productions sont le seigle et le blé noir, et localement les raves et les châtaignes, la vigne étant absente. L'engraissement des bœufs « vieux ou usés par le travail » constitue « la principale et presque unique » ressource économique de l'élection. Mais le nombre insuffisant de bons prés et de pâturages « fait que l'on ne peut pas élever dans la province les bœufs nécessaires pour l'agriculture. On élève aussi des moutons « de la petite espèce » mais « la rigueur du froid en fait périr beaucoup pendant l'hiver », ce qui fait que « cet objet de commerce est très modique dans la province. Il en est de même de celui des cochons » qui « n'a lieu que lorsque les chênes rapportent du fruit, ce qui arrive rarement ». À la stérilité du sol, il faut ajouter le « poids accablant des impositions » qui décourage les habitants et nombreux sont ceux qui quittent la charrue pour aller travailler dans les différentes provinces du royaume comme maçons, tailleurs de pierres, charpentiers ou faire la récolte en Brie et en Sologne. On estime à 12 000 le nombre de ces migrants qui partent au commencement du printemps et qui reviennent aux approches de l'hiver. Cette migration saisonnière porte fortement préjudice à l'agriculture par le manque de bras qu'elle occasionne, phénomène accentué par l'existence de nombreux faux sauniers qui se détournent de la culture des terres. Comme « il n'y a pas de manufactures » pour fabriquer « les choses nécessaires pour l'entretien », il faut aller les acheter à Limoges et à Clermont, ce qui en augmente notablement le prix et contribue encore davantage à l'état déplorable dans lequel se trouve l'élection. Pour le rédacteur du document, la seule manière d'améliorer la situation, en particulier pour « favoriser et accroître l'agriculture », passe « par un soulagement des impositions » car celles-ci sont maintenant plus élevées que le revenu que procurent les terres.

Ces *Observations* et le tableau qu'elles dressent de l'élection de Guéret, par leur caractère fortement négatif, s'inscrit dans la lignée du *Mémoire de la Généralité de Moulins*, de 1698⁶⁴ et du *Mémoire* sur la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille⁶⁵.

⁶² Arch. dép. Creuse, C 360. Document anonyme qui émane du bureau de l'élection de Guéret. Un autre texte (C 361) daté de 1768 reprend le contenu du document précédent, avec quelques variantes et compléments.

⁶³ L'élection de Guéret présente un net gradient topographique du nord au sud : l'altitude passe en effet de moins de 300 mètres à plus de 900 mètres, avec corrélativement des températures plus froides et une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 800 millimètres au nord et qui dépasse 1400 millimètres au sud.

⁶⁴ *Mémoire de la généralité de Moulins, par l'intendant Jacques Le Vayer*, 1906.

⁶⁵ Arch. dép. Hte-Vienne, C 102 : « Mémoire au sujet de l'imposition des tailles adressé à Monseigneur Turgot, Intendant du Limousin, par les habitants de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille le 19 septembre 1762 ».

RÉFÉRENCES D'ARCHIVES DES ÉTATS DES FONDS UTILISÉS :

- Allassac** : Arch. dép. Corrèze, 1 E dépôt 5/3-5.
- Azat-le-Ris** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 6/G1 (dépouillement personnel).
- Ballement** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 7/G1-G2 (dépouillement personnel).
- La Bazeuge** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 8/G 1 (dépouillement partiel partiel personnel).
- Berneuil** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 37/G1 (dépouillement personnel).
- Bessines** : Arch. communales de Bessines, CC1-CC4.
- Boisseuil** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 19/G1 (dépouillement personnel).
- Champnétery** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 35/G1.
- Champsac** et enclave de **Grateloube** : Arch. dép. Hte-Vienne, C 113, E supplément 66/G1 (dépouillement personnel).
- La Chapelle-Montbrandeix** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 90/G1.
- Cieux** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 122/G1-G2 (dépouillement personnel).
- Coussac-Bonneval** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 173/G1-G4 (dépouillement personnel).
- Darnets** : Arch. dép. Corrèze, 1 E dépôt 70/1.
- Donzenac** : Arch. dép. Corrèze, E supplément 130-131.
- Eybouleuf** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 62/G1 (dépouillement personnel).
- Feytiat** : Arch. communales de Feytiat, CC1.
- Flavignac** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 66/G1(dépouillement personnel).
- La Geneytouse** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 70/G1.
- Isle** : Arch. communales d'Isle, CC1 (dépouillement partiel personnel).
- Javerdat** (enclave) : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 34/G1 (dépouillement personnel).
- La Jonchère** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 79/G 1.
- Journac** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 81/G 1.
- Linards** et enclave de **Rivière-Gagnon** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 86/G1-G4 (dépouillement personnel).
- Magnac-Bourg** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 88/G1.
- Masléon** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 44/G1 (dépouillement personnel).
- Mounisme** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 87/G2 (dépouillement personnel).
- Nieul** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 107/G1 (dépouillement partiel personnel).
- Peyrat-de-Bellac** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 116/G1-G2 (dépouillement personnel).
- Rempnat** et enclave de **l'Infournet** (Fournet) : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 123/G1-G2 (dépouillement personnel).
- Saint-Hilaire-Bonneval** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 148/G1 (dépouillement personnel).
- Saint-Junien-les-Combes** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 31/G1.
- Saint-Maurice-les-Brousses** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 169/G1.
- Saint-Ouen** : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 87/G1 (dépouillement personnel).
- Saint-Sornin-Leulac** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 180/G1-G2.
- Saint-Sylvestre** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 183/G1-G2.
- Saint-Vitte** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 186/G1.
- Sussac** : Arch. dép. Hte-Vienne, E dépôt 194/G1-G2.
- Tarnac** : Arch. dép. Corrèze, 1 E dépôt 265/1-2.
- Ussel** : Arch. communales d'Ussel, CC 8.
- Voutezac** : Arch. dép. Corrèze, C 203.

ÉTUDES FONDÉES SUR LES ÉTATS DES FONDS QUI ONT ÉTÉ CONSULTÉES

- Allasac** : Yves Soulingeas, *Quatre paroisses en Bas-Limousin*, 1971.
- Bessines** : Pascal Roehrig, *Structure foncière et socio-économique d'un bourg rural au milieu du XVIII^e siècle : Bessines-sur-Gartempe*, 1974.
- La Chapelle-Montbrandeix** : Maurice Condachoux, *La paroisse de la Chapelle-Montbrandeix. Etude économique et sociale au milieu du XVIII^e siècle*, 1975.
- Darnets** : Maryse Delbut, « Une paroisse rurale au XVIII^e siècle. Darnets (1748-1789) », *Bull. Brive*, 1972, t. 94, p. 157-172, 1973, t. 95, p. 189-205, 1974, t. 96, p. 105-112.
- Donzenac** : Yves Soulingeas, *Quatre paroisses en Bas-Limousin*, 1971.
- Feytiat** : Eliane Delhoume, *Une paroisse rurale au milieu du XVIII^e siècle : Feytiat*, 1971.
- La Geneytouse** : Christian Joachim, Jacqueline Marbot, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : la Geneytouse*, 1975.
- Isle** : René Lacotte « L'évolution de la propriété foncière et la Révolution : l'exemple d'Isle », *Bull. Limoges*, t. CXX, 1992, p. 153-166.
- La Jonchère** : Annie Combrouze, *Une paroisse rurale au XVIII^e siècle : la Jonchère*, 1975.
- Journac** : Claudie Chaulanges, *Journac (1742-1789). Essais d'étude économique et sociale*, 1974.
- Magnac-Bourg** : Marie-Thérèse Berger, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Magnac-Bourg*, 1973
- Saint-Junien-les-Combes** : Arlette Beguin, *Saint-Junien-les-Combes au milieu du XVIII^e siècle*, s.d.
- Saint-Maurice-les-Brousses** : Marie Jeanne Dartout, *Une paroisse rurale au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Maurice-les-Brousses*, 1975.
- Saint-Pantaléon-de-Larche** : Yvon Chalard, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *Bull. Brive*, 1969, t. 91, p. 173-200, 1970, t. 92, p. 131-151, 1971, t. 93, p. 121-151.
- Saint-Sornin-Leulac** : Josiane Bancharrel, *Structure foncière et socio-économique d'une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Sornin-Magnazeix*, 1975.
- Saint-Sylvestre** : Solange Lawers (née Marest), Eliane Coste, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Sylvestre*, 1975.
- Saint-Vitte-sur-Briance** : Jacky Picard, *Etude socio-économique d'une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Vitte-sur-Briance*, 1975. Publié en partie dans *Lemouzi*, 1984, n° 92, p. 611-617, 1985, n° 93, p. 72-80, n° 95, p. 178-185, n° 96, p. 292-296, 1986, n° 97, p. 88-93, n° 98, p. 175-178, n° 99, p. 239-242.
- Sussac** : Jean Sage, Patrick Courteix, *Une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Sussac*, 1975.
- Tarnac** : B. Manonviller, « La répartition de la propriété et des exploitations en Limousin et les rapports entre la communauté rurale, les bourgeois et les seigneurs de 1752 à 1789. Le cas de Tarnac (19) », *Lemouzi*, 1992, n° 121, p. 31-42, n° 122, p. 75-79, n° 123, p. 52-56, n° 124, p. 63-69, 1993, n° 125, p. 102-108, 1994, n° 129, p. 75-81, 1996, n° 138, p. 40-42, 1997, n° 141, p. 9-21.
- Ussel** : Nicole Lemaître, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine*, 1978.
- Voutezac** : Yves Soulingeas, *Quatre paroisses en Bas-Limousin*, 1971.

ÉTUDE CRITIQUE D'UNE SOURCE D'HISTOIRE RURALE LIMOUSINE : LES ÉTATS DES FONDS

Les *états des fonds*⁶⁶ peuvent être comparés aux *compoix* du Midi de la France largement utilisés par Emmanuel Le Roy Ladurie⁶⁷. Mais à la différence de ces derniers, les *états* limousins ne concernent, en gros, que la période 1740-1760. Ces documents sont les ancêtres du cadastre dit napoléonien de la première partie du XIX^e siècle, avec cependant un défaut majeur, l'absence de plans parcellaires. Malgré cette lacune, les *états des fonds* restent une source extrêmement importante, pratiquement la seule qui permette de caractériser de manière détaillée les différentes structures des campagnes limousines. L'utilisation « massive » que nous en avons faite rendait indispensable et nécessaire d'en effectuer une analyse critique afin d'en estimer la validité et d'en mesurer la crédibilité et la fiabilité.

1. POURQUOI DES ÉTATS DES FONDS ?

En Limousin, comme dans tous les pays d'élections, le régime fiscal de la royauté est celui de la taille dite personnelle, c'est-à-dire que les impositions royales sont fixées en fonction des « facultés personnelles » de chaque taillable, lesquelles sont seulement estimées de manière plus ou moins arbitraire par les agents du fisc royal et non établies sur la base de cadastres⁶⁸. Ces impôts royaux (taille et accessoires) sont supportés par la majeure partie de la population, seuls les privilégiés, nobles et ecclésiastiques en étant exempts. Chaque année, une fois que le montant général de l'impôt - le brevet de la taille - est fixé puis réparti entre les généralités par le roi et son conseil, c'est au tour de l'intendant de répartir la somme imposée sur sa généralité entre les élections qui la composent, puis à l'intérieur de chacune d'elles entre les différentes collectes⁶⁹. Au niveau de ces dernières, l'administration royale n'intervient plus ; elle se contente de réclamer solidairement la totalité de l'impôt sur l'ensemble des taillables de la collecte. Quelques-uns d'entre eux - les collecteurs-asséeurs - désignés par les habitants et parfois illettrés, sont chargés de rassembler les fonds en répartissant l'impôt personnellement et de manière plus ou moins arbitraire entre leurs concitoyens taillables. C'est le régime dit de la *taille arbitraire*, générateur d'abus, d'inégalités et d'injustices. Pour remédier à cet arbitraire, diverses solutions furent proposées pour tenter de répartir l'impôt de manière plus équitable, mais aussi avec peut-être l'idée, inavouée, d'accroître son rendement. En 1695, Bois-Guillebert propose d'établir l'état précis des terrains et de les imposer en fonction de leur revenu, puis en 1707, Vauban, avec la *Dîme Royale*, préconise de faire payer l'impôt par tous les ordres et sur tous les revenus et bénéfiques. Ces propositions rencontrèrent une vive résistance de la part des privilégiés et elles restèrent à l'état de projet. A partir de la fin de 1716, d'autres tentatives de réforme de la taille arbitraire virent le jour et eurent un début d'application. Ce fut par exemple « la taille proportionnelle » du duc Adrien de Noailles ou encore la « dîme royale » du marquis d'Argenson. Dès 1723, ces réformes furent abandonnées et on revint au mode antérieur de levée de la taille⁷⁰.

Le 7 juillet 1733, le Contrôleur général des finances Philibert Orry fait adopter par le Conseil un arrêt invitant les propriétaires à déclarer d'eux-mêmes l'ensemble de leurs revenus avec l'inventaire de ceux-ci, qu'ils proviennent de locations, de biens-fonds, de rentes, de

⁶⁶ Ces documents sont désignés aussi parfois sous le nom de *palpes*, à la suite de Aimé Perpillou, *Cartographie du paysage rural Limousin, I. Commentaires*, 1940, p. 3.

⁶⁷ Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les paysans du Languedoc*, 1966.

⁶⁸ Contrairement aux pays de taille réelle où l'impôt était assis sur la valeur cadastrale des propriétés, laquelle était déterminée à partir d'arpentements ou *compoix*.

⁶⁹ Nous rappelons que la collecte est l'unité fiscale élémentaire de l'Ancien Régime qui correspond à une entité géographique qui regroupe une communauté d'habitants pour laquelle était établi un rôle d'imposition ; le plus souvent, la collecte s'apparente à la paroisse.

⁷⁰ Sur ces premières tentatives de réforme de la taille, voir Mireille Touzery, *L'invention de l'impôt sur le revenu*, 1994, p. 1-54.

l'industrie, de l'artisanat, etc. L'impôt est ensuite calculé d'après un tarif ou barème préétabli en fonction du revenu déclaré : c'est le régime de la *taille tarifée*. Ce système, appliqué par les intendants de Paris, Caen, Limoges et Châlons, s'avéra vite inefficace car il était fondé sur les propres déclarations des contribuables⁷¹. Or celles-ci étaient le plus souvent frauduleuses, car les déclarations n'étaient pas ou peu vérifiées et « les taillables étaient très habiles pour masquer la réalité de leurs ressources »⁷². Malgré un arsenal de mesures contre les fraudeurs - dénonciation, amendes, garnison militaire - la taille tarifée restait une source d'injustice fiscale, d'autant plus que celle-ci touchait essentiellement les plus pauvres. Il fallait donc s'affranchir des déclarations des taillables. La seule façon permettant de connaître exactement les possessions de chacun était l'arpentage général de tous les biens-fonds d'une paroisse ou d'une collecte par des arpenteurs professionnels, à l'instar de ce qui existait dans les pays de taille réelle avec les compoix. Intendant de la généralité de Limoges de 1730 à 1743, Louis Urbain Aubert de Tourny fut le premier à utiliser ce système à partir de 1737⁷³, mais d'abord de manière très ponctuelle pour des raisons d'économie. L'intendant refuse en effet beaucoup des arpentages qui lui sont demandés par les paroisses car « un arpentage général forme un trop grand objet de dépenses »⁷⁴. Ainsi, de 1737 à 1740, seulement une vingtaine de paroisses sont arpentées pour l'ensemble de la généralité⁷⁵. A partir de 1741, « la généralité de Limoges se lance en pionnière dans une méthode d'établissement de la taille tarifée inédite dans les pays de taille personnelle par sa systématisation : l'aventure du cadastre »⁷⁶. Ainsi, les commissions d'arpentage se multiplient⁷⁷ : 114 commissions de 1741 à 1743, dernières années de l'intendance de Tourny, puis 306 commissions de 1743 à 1750 durant l'intendance de Henri Louis de Barberie de Saint-Contest et 172 commissions durant celle de Jacques Louis Chaumont de la Millière de 1750 à 1756. Ensuite, l'intendant Christophe Pajot de Marcheval (1756-1760) ne fait arpenter que 5 paroisses et Anne Robert Jacques Turgot seulement trois durant ses treize ans d'intendance (1761-1774). Au total, c'est un peu plus de 600 paroisses ou collectes qui sont arpentées avant 1760, soit près des deux tiers des paroisses de la généralité⁷⁸. Ces arpentages constituent les *états des fonds*.

2. ÉLABORATION D'UN ÉTAT DES FONDS

L'élaboration de l'*état des fonds* d'une paroisse ou d'une collecte consiste en deux opérations successives : 1) l'arpentement, c'est-à-dire la mesure de la superficie de chaque parcelle de terrain avec sa description, opération réalisée par un arpenteur juré ; 2) l'abonnement, c'est-à-dire l'estimation du revenu net procuré par chaque parcelle en fonction de sa nature et de sa superficie, opération effectuée par un abonnateur juré. L'impôt est calculé ensuite à partir de ce revenu en fonction d'un barème uniforme. Il est appelé *taille abonnée*. D'impôt de répartition à l'origine, avec ce nouveau système, la taille tend à devenir

⁷¹ Mireille Touzery, *op. cit.*, 1994, p. 55-73.

⁷² Jean-Claude Peyronnet, « Cadastres en fiches : les états des fonds limousins », 1974, p. 154. Cet auteur cite à ce propos une lettre de Tourny d'août 1740 et adressée « aux syndics, collecteurs et principaux habitants de la paroisse de Saint-Léger » par laquelle l'intendant leur demande de ne pas hésiter à dénoncer les fraudeurs afin d'éviter que des « injustices ne se continuent en faveur d'un petit nombre au préjudice du plus grand. Et de quoi est composé ce plus grand nombre ? De pauvres, qui souvent ne peuvent se secourir, de l'oppression desquels votre silence se ferait complice ».

⁷³ Mireille Touzery, *op. cit.*, 1994, p. 75, note au sujet de ces arpentages généraux réalisés en Limousin que « le Nord adopte ainsi les compoix du Sud ».

⁷⁴ Cité par Mireille Touzery, *op. cit.*, 1994, p. 74, d'après Arch. dép. Gironde, C 2631.

⁷⁵ Alain Blanchard, « Cadastre en Limousin », séminaire doctoral CERHILIM, 30 avril 2003.

⁷⁶ Mireille Touzery, *op. cit.*, 1994, p. 74.

⁷⁷ Alain Blanchard, *art. cit.*, 2003. Les ordonnances d'arpentage mentionnées concernent l'ensemble de la généralité de Limoges constituée des élections d'Angoulême, Brive, Bourgneuf, Limoges, Tulle. Le nombre total d'ordonnances d'arpentage pour chacune de ces cinq élections est respectivement de 190, 30, 48, 210 et 140.

⁷⁸ A noter que ce sont uniquement des paroisses appartenant à la généralité de Limoges qui possèdent un *Etat des fonds* alors que celles de la Marche, appartenant alors à la généralité de Moulins, en sont dépourvues ; par contre de nombreuses paroisses de l'Angoumois ont été arpentées.

un impôt de quotité proportionné aux revenus des fonds et aux facultés de chaque contribuable.

L'arpentage d'une collecte fiscale est toujours initié par les habitants concernés qui présentent une requête à l'intendant de la généralité pour qu'il ordonne l'opération. A cet effet, la population, ou tout au moins ceux qui constituent « la majeure partie » de la communauté, se rassemble « au son de la grande cloche à l'issue de la messe paroissiale en la manière accoutumée » pour délibérer. L'essentiel de cette délibération est transcrite officiellement par un notaire et cet acte est transmis à l'intendant. Dans ce document, les habitants commencent par souligner qu'ils ont « longtemps gémi de l'injustice qu'il y a toujours eu dans la distribution des impositions, tant qu'elle a été livrée au caprice des collecteurs », mais « ils voient avec une satisfaction infinie que par le tarifement⁷⁹ que le Conseil a eu la bonté d'ordonner, les principaux abus se trouvent corrigés et que la répartition commence à approcher de cette égalité si nécessaire pour leur soulagement ». Tout serait parfait si chacun « déclarait avec franchise la quantité, qualité des produits de son fonds », c'est-à-dire la totalité de ses biens et de ses revenus. Mais ce n'est pas toujours le cas car il y a « plusieurs particuliers qui ont fait des omissions ou déguisements considérables, par mauvaise foi ou ignorance » et ces fraudeurs profitent ainsi du système « aux dépens des autres ». Pour remédier à ces abus et fausses déclarations, les habitants ne voient « pas de meilleur et solide moyen que de demander à M^{gr} l'intendant d'ordonner dans leur paroisse la même opération qu'il a déjà fait faire dans plusieurs autres avec un entier succès » et qui consiste :

1) à faire établir « par un arpenteur habile et honnête homme, le mesurage exact de tous les fonds de la collecte, pièce par pièce, sans en excepter aucune, avec les noms des propriétaires et exploitants, nombre et qualité des bestiaux ayant coutume d'être dans les domaines ou habitations pour servir à l'exploitation ou pour y être engraisés ».

2) à « charger deux experts abonateurs de repasser avec l'arpenteur sur tous les fonds et d'apprécier ensemble, en leur âme et conscience sans exception de personne, le revenu net de chaque pièce, année commune ».

Les habitants s'engagent, d'une part, « de faire accompagner l'arpenteur et les experts abonateurs par quelques uns des plus intelligents d'entre eux » afin de leur montrer les possessions de chaque propriétaire et leur indiquer les exploitants, et, d'autre part, « de payer chacun ou solidairement les uns pour les autres les frais desdits arpenteur et abonateurs ». Faisant suite à la demande des habitants, l'Intendant rend une ordonnance⁸⁰ par laquelle il nomme d'abord un arpenteur juré « pour procéder à l'état général et mesurage exact des fonds » de la paroisse ou collecte concernée. L'intendant détaille à la suite diverses instructions pratiques pour effectuer les opérations de mesurage⁸¹. Après la désignation de l'arpenteur chargé de l'opération et après avoir défini la composition de l'unité de mesure - la setérée - qui va être utilisée, l'intendant précise que toutes les parcelles doivent être décrites et mesurées « pièce par pièce l'une après l'autre, sans aucune omission ». L'arpenteur doit

⁷⁹ Il s'agit du système de la taille dite tarifée fondée sur les déclarations propres des contribuables.

⁸⁰ L'espace de temps qui sépare la date de demande d'arpentement des habitants et celle de l'ordonnance de l'intendant est très variable. Cette durée n'est par exemple que d'une semaine seulement à Masléon, de 3 à 4 semaines à la Bazeuge, à Champsac et à Rempnat, de un à deux mois à Berneuil et à Feytiat, de 18 mois à Cieux et à Flavignac, de 4 ans pour l'enclave de Javerdat, de plus de 5 ans à Coussac-Bonneval, de 6 ans à la Chapelle-Montbrandeix et à Saint-Sylvestre et elle atteint 10 ans à Saint-Hilaire-Bonneval. On retrouve une même variabilité pour l'espace de temps séparant les deux dates pour 75 paroisses bas-limousines mentionnées par Henri Boudrie, *Les Etats Généraux des Fonds des Paroisses du Bas-Limousin*, 1983, p. 73-86.

⁸¹ Voir un exemple d'ordonnance rendue en 1746 par l'intendant Barberie de Saint-Contest qui approuve l'établissement de l'état des fonds de la paroisse de Bonnefond dans Henri Boudrie, *op. cit.*, 1983, p. 60-61. L'ordonnance de l'intendant était généralement accompagnée de plusieurs feuillets d'instructions précises et détaillées établies par les services de l'intendance et destinées à l'arpenteur : celles qui accompagnaient l'ordonnance ci-dessus ont été publiées par Henri Boudrie, *op. cit.*, 1983, p. 63-66.

consigner le tout dans un « rapport écrit bien lisiblement, sans rature » qu'il « composera au fur et à mesure » de l'avancement du travail en y notant « autant de journées qu'il y aura employées ». Ce « rapport », qui se présente sous forme d'un registre *in-folio*, correspond à l'*état des fonds* proprement dit : c'est l'équivalent de « l'état des sections » du cadastre actuel. Une fois que toute la paroisse ou collecte a été parcourue et mesurée, l'arpenteur doit établir, « sur autant de feuilles qu'il se trouvera de différents propriétaires », la liste de toutes les possessions de chacun de ceux-ci. Ces feuilles appelées « feuille de mutation », « table ou feuille récapitulative », « table ou feuille d'abonnement » ou « feuille de relevés » correspondent aux « matrices cadastrales » contemporaines⁸². La méthode utilisée pour la mesure de superficie des parcelles est celle, classique à l'époque, de la triangulation avec la chaîne d'arpenteur et l'équerre. Elle consiste à ramener toute parcelle à une forme géométrique simple de manière à pouvoir calculer facilement sa superficie⁸³.

Les opérations d'arpentage⁸⁴ sont toujours réalisées de la même manière. L'arpenteur, toujours accompagné du syndic et de quelques-uns des principaux habitants propriétaires dans la paroisse, procède au mesurage des parcelles, en commençant toujours par l'église située au « chef-lieu » de la paroisse, c'est-à-dire au bourg. L'arpentement se fait de proche en proche, c'est-à-dire que l'arpenteur mesure une parcelle puis ensuite l'une de celle qui lui est voisine et contiguë, et ainsi de suite. L'unité de mesure des superficies la plus utilisée est la setérée de 24 200 pieds de roi carrés⁸⁵. Tout est mesuré, sauf les routes, les chemins et les cours d'eau. C'est donc la quasi totalité de la superficie d'une collecte qui est déterminée. Pour chaque parcelle, repérée par un numéro, l'arpenteur note systématiquement sa nature, son appellation, ses confrontations, sa surface, le nom du propriétaire et sa résidence, le mode d'exploitation et le nom de l'exploitant, et, le cas échéant, la description des bâtiments et de leurs annexes (jardin, verger ...), le type et la quantité de bétail. Enfin, les experts « abonateurs »

⁸² Un grand nombre de ces feuilles de mutation n'existe plus aujourd'hui - il s'agissait souvent de feuilles volantes - et celles qui subsistent sont bien souvent incomplètes et donc inutilisables.

⁸³ Sur les techniques d'arpentage, voir Mireille Touzery, *op. cit.*, 1994, p. 76-78, 80-82.

⁸⁴ En Haut-Limousin, le temps qui sépare l'ordonnance de l'intendant et le début des opérations d'arpentage est court : dans les deux tiers des cas environ, elles commencent dans la quinzaine qui suit la décision de l'intendant et un à deux mois après celle-ci dans le quart des cas. Pour quelques paroisses seulement, l'arpentage s'effectue plusieurs mois après l'ordonnance de l'intendant, soit par exemple 5 mois ½ pour l'enclave de Javerdat et 6 mois ½ pour Saint-Ouen-sur-Gartempe. En Bas-Limousin, l'arpentement débute lui aussi assez rapidement après l'ordonnance de l'intendant avec cependant quelques cas particuliers où il ne commence que plusieurs mois après la décision de l'intendant (Henri Boudrie, *op. cit.*, 1983, p. 73-86).

⁸⁵ Pour certains arpentements (surtout de 1739 à 1744), une setérée de 20 000 pieds de roi carrés fut utilisée, mais elle fut assez rapidement abandonnée au profit des setérées de 24 200 et 48 400 pieds de roi carrés, sans doute pour être plus facilement comparable à l'arpent de roi, appelé aussi arpent d'ordonnance ou arpent des Eaux et Forêts qui contient 48 400 pieds de roi carrés et qui était une mesure à laquelle on ramenait souvent les mesures locales, en particulier dans le bassin parisien (Mireille Touzery, « Le cadastre de Bertier », *Cahiers de métrologie*, 1996-1997, p. 87). Sur un total de 240 états des fonds des quatre élections limousines (Limoges, Brive, Tulle et Bourgañeuf) pour lesquelles la mesure de superficie utilisée pour la confection des *Etats des fonds* est indiquée dans le registre C 109 des archives départementales de la Haute-Vienne, il y a 17 états qui sont réalisés avec la setérée de 20 000 pieds (soit 7,1%), 33 avec celle de 48 400 pieds (13,8%) et 190 avec la setérée de 24 200 pieds (79,1%). L'emploi quasi exclusif de cette dernière mesure avait un avantage incontestable, celui de comparer très facilement les paroisses limousines entre elles. A noter à ce propos qu'une source de l'époque révolutionnaire et qui a souvent été reprise par la suite par les auteurs (*Rapport des Commissaires chargés de la rédaction du tableau des anciennes mesures comparées aux mesures républicaines*, 29 floréal an VI, aux Arch. Dép. Hte-Vienne, L 228) est largement erronée : elle affirme en effet que les *états des fonds* n'ont utilisé « qu'une seule et même mesure, savoir la setérée de 20 000 pieds carrés », ce qui n'est absolument pas le cas comme nous venons de le voir, et cette source induit encore plus en erreur quand elle indique que cette mesure de 20 000 pieds « est devenue en quelque façon une mesure générale et uniforme qui a fini par être adoptée dans la plupart des cantons du département ». Le calcul en unité métrique des mesures de superficie données dans les *états des fonds* ne pose aucun problème dans la mesure où la setérée utilisée par l'arpenteur est définie dans chaque *état*. La setérée de 24 200 pieds par exemple est « composée de 50 perches de 22 pieds de roy en carré chacune faisant 24 200 pieds en superficie », ce qui correspond à 484 pieds carrés (22 x 22) pour chaque perche et donc à 484 x 50 = 24 200 pieds de roi carrés pour la setérée. Le pied de roi des différentes setérées mentionnées est toujours celui de 12 pouces et il vaut 0,32484 mètre (valeur calculée lors du passage au système métrique), le pied de roi carré est égal à 0,105521 m², soit 0,105521 x 24200 = 2553,6 m² pour la setérée de 24 200 pieds de roi carrés, 5107,2 m² pour celle de 48 400 pieds de roi carrés et 2110,4 m² pour la setérée de 20 000 pieds de roi carrés.

inscrivent directement sur le registre et pour chaque parcelle l'estimation de son revenu net, lequel sert ensuite de base pour le calcul de l'impôt⁸⁶.

Le document final ainsi élaboré est un inventaire descriptif et exhaustif de toutes les parcelles constituant une unité territoriale fiscale donnée, quelle que soit la nature de ces parcelles (bâti, terre, pré, bois, inculte, ...) et quel qu'en soit le propriétaire (privilegié, non privilégié, communaux), accompagné du revenu net⁸⁷ estimé de chacune de ces parcelles.

3. UNE SOURCE DISCRÉDITÉE

Les *états des fonds* ont été critiqués et discrédités dès leur confection par la plupart des propriétaires de la noblesse et de la bourgeoisie car ils n'avaient pas intérêt à ce que l'étendue réelle de leurs possessions foncières soit connue de tous. En effet, avec le mesurage précis de leurs terres, ce qui n'était pas réalisé auparavant⁸⁸, ces propriétaires se voient assujettis à une imposition fiscale qui, si elle est plus juste, est souvent bien plus forte que celle qu'ils acquittaient jusque là, d'où la raison de leurs critiques⁸⁹. En fait, à travers ces dernières, c'est surtout leur refus des *états des fonds* que manifestent certains propriétaires sous-imposés jusqu'alors. Mais par la suite, « il a suffi de quelques lignes d'historiens pour discréditer ces documents, affirmations acceptées d'autant plus facilement qu'elles présentaient l'évident avantage de justifier qu'on ne dépouillât point ces gros registres, ce qui est une opération fâcheusement longue »⁹⁰. Cela explique l'ignorance dans laquelle cette source a été maintenue pendant longtemps et le fait qu'elle n'ait pas été utilisée avant les années 1970.

Un mémoire concernant la taille tarifée d'un sieur Pomméroulie, commissaire aux tailles de l'élection d'Angoulême, a lui aussi largement contribué à discréditer les *états des fonds*. Selon celui-ci, les « abonateurs » évaluent les fonds de « quelques hauteurs avantageuses d'où ils peuvent découvrir une étendue considérable de terrain » et ils vont « jusqu'à faire leurs estimations pendant que la superficie de la terre est couverte de neige ». De plus, l'opération aurait été réalisée avec « une hâte excessive, expédiant en trois ou quatre

⁸⁶ L'*état des fonds* se présente sous forme d'un registre in-folio où sont décrites les parcelles les unes à la suite des autres, dans l'ordre où elles ont été parcourues par l'arpenteur.

⁸⁷ Il s'agit du revenu annuel net qu'est susceptible de procurer une parcelle donnée ; il est estimé en fonction de la nature et de la superficie de celle-ci, déductions faites des frais de culture, d'entretien et des diverses charges. C'est cette estimation qui sert ensuite d'assiette au calcul de l'impôt. Pour les terres cultivées en assolement biennal, l'année de jachère est prise en compte. De la sorte, les revenus de tous les différents biens-fonds sont comparables entre eux. Ce revenu net équivaut globalement au montant du bail de cette parcelle si elle était louée : voir à ce sujet Jean-Claude Peyronnet, *loc. cit.*, 1974, p. 167, et Mireille Touzery, *op. cit.*, 1994, p. 87-90. Nicole Lemaître, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine*, 1978, p. 93, qui a comparé les baux des minutes notariales avec les estimations des *états des fonds* indique que ces dernières sont sous-évaluées de 30% environ par rapport aux baux, ce qui correspond très globalement au revenu net. D'après Jean-Claude Peyronnet, *loc. cit.*, 1974, p. 167-168, le revenu mentionné sur les *états des fonds* est en fait égal à la moitié du revenu total de la parcelle considérée car il est calculé pour le cas d'un bien exploité par fermage ou par métayage : la moitié du revenu estimé est celui du bailleur propriétaire et l'autre moitié est celle du preneur métayer ou fermier ; si le propriétaire est lui-même l'exploitant (un paysan presque toujours), le revenu porté sur l'*état des fonds* doit être multiplié par deux.

⁸⁸ Avec le système de la taille tarifée, ce sont les taillables qui déclaraient eux-mêmes leurs possessions et leurs revenus, d'où des dissimulations et des fraudes.

⁸⁹ Plusieurs des *Mémoires* adressés à l'intendant Turgot de 1762 à 1765 ont très fortement critiqué le système de la taille abonnée. Parmi ces *mémoires*, on peut citer par exemple celui « des habitants de la paroisse de Saint-Pardoux-la-Croisille » (Arch. dép. Hte-Vienne, C 102) lequel tente de montrer à l'aide d'un exemple « combien l'estimation des fonds est fautive » et « combien la proportion dans laquelle l'imposition est répartie est mal faite ». Ce document cite en particulier un sieur Pebeyre qui serait beaucoup trop imposé étant donné ses possessions. Or l'auteur du *mémoire* serait ce même sieur Pebeyre, notable local et conseiller d'Élection d'après Georges Marouby (*BSSHAC*, t. 98, 1976, p. 156-159) : sous couvert d'anonymat, ce notable se plaint d'injustice fiscale au nom de tous, mais c'est d'abord dans son propre intérêt qu'il écrit. Plusieurs autres *mémoires* adressés à Turgot critiquent la taille abonnée comme ceux des paroisses de Cosnac, Collonges, le Temple d'Ayen (Arch. dép. Hte-Vienne, C 120). Gustave d'Hugues, *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, 1859, p. 44-71, a largement développé les critiques contre le système de la taille abonnée initiée par Tourny, ce qui a contribué à discréditer les *états des fonds*.

⁹⁰ Jean-Claude Peyronnet, *Recherches sur les enfants trouvés de l'hôpital général de Limoges*, 1972, p. 276. Le dépouillement de « ces gros registres » pour une seule paroisse ou collecte est en effet une opération fastidieuse et longue : un *état des fonds* comprend en moyenne la description de 1 500 parcelles différentes, chacune d'elles comportant plusieurs renseignements à prendre en compte (nature de la parcelle, surface de celle-ci, noms du propriétaire et de l'exploitant, revenu estimé ...), mais pour certaines paroisses, il faut traiter 3 à 4 000 parcelles, et quelquefois jusqu'à 6 à 8 000, voire davantage.

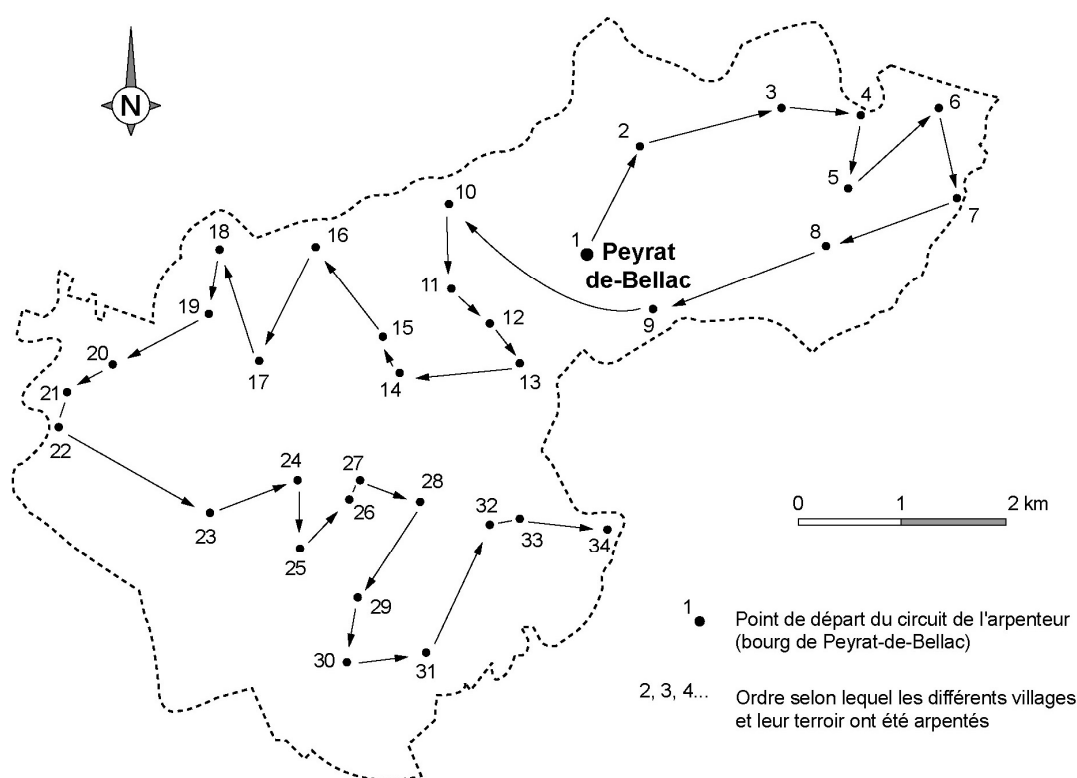
jours des paroisses de six à sept mille journaux ». L'intendant Turgot lui-même, en écrivant que parmi les arpentements réalisés, « il y en a plusieurs où l'opération n'a été faite que d'une manière si précipitée et si fautive qu'elle deviendra totalement inutile »⁹¹ a conforté l'idée de rapidité de réalisation des *états des Fonds* et par là, leur imprécision.

D'une manière générale, les critiques visent aussi bien les opérations de mesurage que celles d'estimation du revenu des parcelles. Ces critiques sont-elles justifiées ou au contraire non fondées, et dans ce dernier cas, quels arguments peut-on avancer pour justifier la fiabilité et la validité de cette source ?

4. UNE MÉTHODE RIGoureuse

La confection d'un *état des fonds* est une opération qui met en jeu tous les intérêts d'une communauté paroissiale, aussi elle se doit d'être aussi impartiale que possible afin de ne léser personne. C'est pourquoi le travail d'arpentage est toujours effectué en présence de plusieurs habitants de la paroisse, obligeant ainsi l'arpenteur à une certaine rigueur et à une grande précision. C'est ce qui ressort du document lui-même où chaque parcelle est décrite minutieusement par sa nature, ses confrontations avec les parcelles voisines, sa surface, son revenu estimé, le nom du propriétaire et le cas échéant celui de l'exploitant. Le bâti et ses annexes sont eux aussi décrits, et éventuellement le bétail présent est énuméré selon les différentes espèces d'animaux ruraux.

Figure 1 - Le circuit de l'arpenteur lors de l'élaboration de l'état des fonds de la paroisse de Peyrat-de-Bellac (1751)



Réalisation : CERHILIM, Service de Cartographie de l'Université de Limoges, 2004

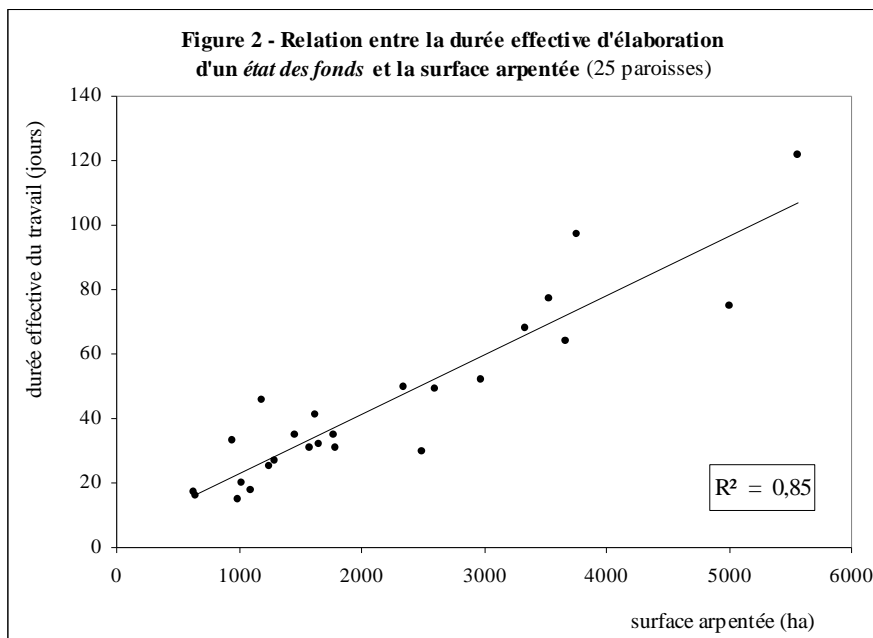
La manière de procéder de l'arpenteur et en particulier le cheminement qu'il effectue au cours de son travail est un des éléments qui prouve la rigueur de l'opération. L'arpentement de la paroisse de Peyrat-de-Bellac, effectué en 1751, représente ce cheminement de l'arpenteur (fig. 1). Le parcours de ce dernier est effectué de manière ordonnée dans l'espace,

⁹¹ Gustave Schelle, *Oeuvres de Turgot et documents le concernant*, t. II, 1914, p. 231.

les parcelles étant mesurées de « proche en proche sans omettre aucune pièce, les numérotant toutes l'une après l'autre, par ordre de numéro depuis la première jusqu'à la dernière », comme cela est spécifié dans le préambule du document. L'ordre de la numérotation des parcelles correspond ainsi au parcours qu'effectue l'arpenteur : celui-ci, après avoir mesuré et décrit une parcelle, passe à l'une de celles qui lui est contiguë et ainsi de suite. Le point de départ est toujours le bourg, avec l'église comme premier numéro du document, puis ensuite l'arpenteur se déplace de village en village selon un ordre logique en décrivant intégralement un finage villageois avant de passer au suivant. L'arpenteur ne repasse jamais dans une parcelle déjà arpentée et il couvre l'ensemble du territoire paroissial. De la sorte, il évite toute anarchie dans le travail et ne mesure pas plusieurs fois la même parcelle. Cette manière de procéder a toujours été utilisée pour tous les *états des fonds*. Elle atteste de la rigueur de l'opération.

5. UN ARPENTAGE EFFECTUÉ SANS PRÉCIPITATION

Afin d'évaluer la réalité d'une éventuelle rapidité d'exécution, nous avons établi une relation (fig. 2) entre la durée effective de l'arpentement, c'est-à-dire le nombre réel de jours de travail⁹² effectué par l'arpenteur tels qu'ils sont notés par celui-ci sur le document, et la surface totale arpentée pour vingt-cinq paroisses⁹³.



Cette relation montre l'existence d'une très bonne corrélation entre ces deux variables : en effet, logiquement, plus la surface à mesurer est grande, plus la durée du travail est longue. L'écart qui apparaît entre le point figurant une paroisse et la droite de régression est dû aux facteurs suivants qui expliquent que tous les points ne s'alignent pas systématiquement le long de cette droite de régression :

⁹² Jean Loutchisky a assimilé la durée de l'arpentement d'une paroisse à la différence entre la date de début de l'opération et la fin de celle-ci (voir note précédente). En fait, l'arpenteur ne travaillait pas certains jours (dimanches et jours fériés) et il interrompait parfois son travail à cause du mauvais temps par exemple, comme ce fut le cas lors de l'arpentement de l'enclave de Grateloube (Champsac) qui fut interrompu une première fois du 13 janvier au 14 février 1748 « attendu la rigueur de l'hiver et la neige sur le champ », puis une seconde fois du 28 février au 15 avril 1748 « à cause de la neige et de la rigueur de l'hiver ». C'est pourquoi nous avons utilisé le nombre effectif de jours de travail tels qu'ils sont mentionnés par l'arpenteur lui-même dans le document, ce nombre reflétant exactement la durée de l'opération.

⁹³ Les paroisses concernées sont les suivantes : Azat-le-Ris, Balledent, la Bazeuge, Berneuil, Bessines, Boisseuil, Champsac, la Chapelle-Montbrandeix, Cioux, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Flavignac, la Geneytouse, Isle, Javerdat (enclave), Journac, Linards, Masléon, Mounisme, Nieul, Peyrat-de-Bellac, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Ouen, Ussel (références d'archives des *états des fonds* de ces paroisses, p. 446 ci-dessus).

1) l'habileté et l'expérience plus ou moins grandes de l'arpenteur et surtout la pénibilité du travail lié au relief : plus ce dernier est accentué, plus le travail est long à effectuer. Ainsi, une paroisse en terrain plat est arpentée plus rapidement qu'une paroisse de superficie semblable mais située en terrain accidenté. Mais il est difficile de mettre en évidence ce rôle de la topographie et de le quantifier.

2) l'époque de la réalisation de l'opération : un arpentement effectué en hiver nécessite, pour une même surface paroissiale, plus de temps que s'il est réalisé en été car la durée de la journée de travail est plus réduite⁹⁴. Les 994 hectares de Saint-Ouen par exemple ont été arpentés en 15 jours en août et au début de septembre. L'enclave de Javerdat et ses 637 hectares arpentés, bien que beaucoup moins étendue que Saint-Ouen, a demandé 17 jours de travail de la fin février jusqu'à la mi-mars. Le mesurage des 1017 hectares de la paroisse d'Eybouleuf, d'une superficie pourtant comparable à celle de Saint-Ouen, a été réalisé en 20 jours, soit plus de travail que pour cette dernière paroisse, car l'opération y a été effectuée durant le mois de novembre.

3) la taille des parcelles : plus le morcellement du sol est accentué, plus le nombre de mesures à effectuer est élevé. La durée du travail est donc plus longue. Ce facteur explique le mieux les écarts entre le point figurant une paroisse et la droite de régression. La comparaison des arpentements d'Azat-le-Ris et de Cieux, réalisés à une même époque de l'année pour ces deux paroisses (d'octobre à mars), est très significative à cet égard. A Azat-le-Ris, les 2606 parcelles qui représentent 5010 hectares ont été mesurées en 75 jours. A Cieux, qui ne couvre que 3530 hectares mais qui compte 6328 parcelles, la durée de l'arpentement a été du même ordre que celui d'Azat-le-Ris, soit 77 jours, alors que l'on aurait pu s'attendre à une durée de travail moindre étant donné que la surface totale à arpenter à Cieux est 30% moins étendue que celle d'Azat-le-Ris. Le parcellaire beaucoup plus morcelé à Cieux qu'à Azat-le-Ris avec des parcelles de taille plus petite explique cette même durée de travail pour ces deux paroisses. La taille moyenne de la parcelle dans cette dernière paroisse est en effet de 1,92 hectare contre 0,56 hectare à Cieux, d'où des mesures plus nombreuses dans cette dernière et donc une augmentation de la durée du travail. De nombreux autres exemples de ce type pourraient être cités.

En définitive, la durée de réalisation d'un *état des fonds* est toujours proportionnelle à l'étendue de terrain à mesurer, mais cette durée était plus ou moins longue ou réduite en fonction de l'époque de la réalisation du travail ainsi que du morcellement du finage. Autant d'éléments qui montrent que la critique de rapidité d'exécution des arpentements n'est absolument pas fondée ; au contraire le travail était réalisé au jour le jour, sans précipitation, en fonction des différentes conditions locales.

6. DES MESURES DE SUPERFICIE TOUT A FAIT FIABLES

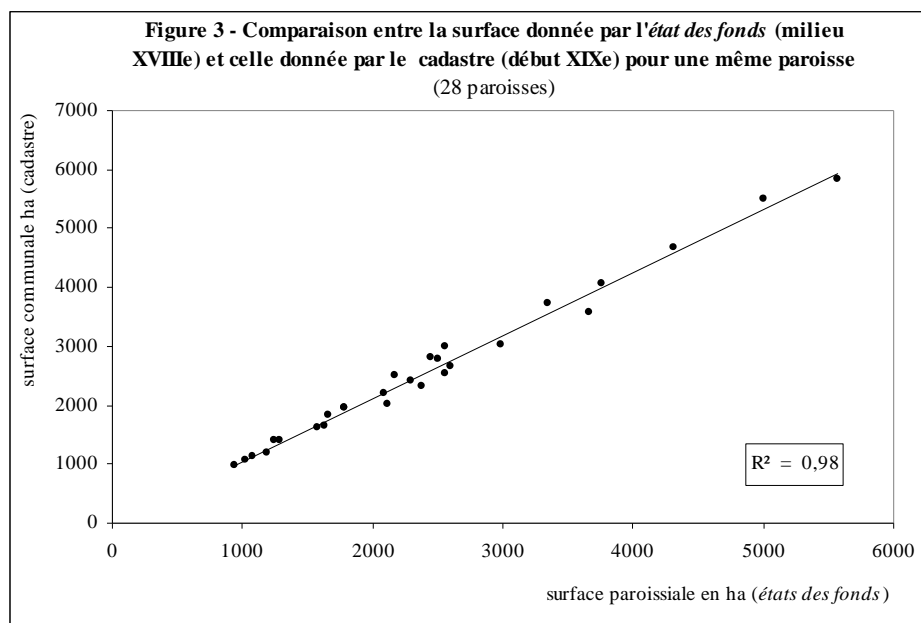
Un des moyens permettant de valider les mesures de superficies obtenues lors des arpentements des *états des fonds* consiste à comparer, pour une même paroisse, la surface totale donnée par ces documents avec la surface calculée par le cadastre du début du XIX^e siècle. Cette comparaison n'est bien sûr possible que si le territoire de la commune du XIX^e correspond au territoire de la paroisse du XVIII^e siècle, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas eu de modifications notables de limites lors du passage de la paroisse à la commune⁹⁵. Nous avons effectué cette comparaison pour vingt-huit paroisses⁹⁶ laquelle montre l'existence d'une très

⁹⁴ L'arpenteur a noté directement sur le document, dans l'ordre chronologique du descriptif des parcelles, l'heure de début et de fin de chacune des journées de travail. Ainsi, en été, ce dernier débutait généralement à 5 heures et se terminait à 19 ou 20 heures. En hiver, il ne débutait qu'à 7 ou 8 heures pour se terminer à 17 heures.

⁹⁵ Jean Claude Peyronnet, *loc. cit.*, 1974, p. 165.

⁹⁶ Les paroisses concernées sont les suivantes : Azat-le-Ris, Balledent, la Bazeuge, Bessines, Boisseuil, Chamboulive, Champnétery, Champzac, la Chapelle-Montbrandeix, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Feytiat, Flavignac, la Geneytouse, Isle, la Jonchère, Journac, Linards, Nieul, Peyrat-de-Bellac, Rempnat, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Ouen, Saint-Sornin-Leulac, Saint-Sylvestre, Saint-Vitte, Sussac, Ussel (références d'archives des *états des fonds* de ces paroisses, p. 446 ci-dessus).

bonne corrélation entre la surface d'une paroisse déduite de son *état des fonds* et celle de la commune correspondante donnée par le cadastre du XIX^e siècle, ce dernier étant difficilement contestable en ce qui concerne les superficies (fig. 3).



D'une manière générale, la superficie donnée par l'*état* est le plus souvent légèrement inférieure à celle donnée par le cadastre⁹⁷, car de nombreuses parcelles étaient mesurées sans tenir compte des haies et des fossés les entourant, d'autres étaient évaluées « à vue » et les routes, chemins et cours d'eau n'étaient pas mesurés.

Cette concordance des superficies entre les deux documents plaide en faveur de la validité des mesures effectuées par les arpenteurs du milieu du XVIII^e siècle et montre aussi le degré de précision atteint par ceux-ci. Il faut signaler à ce propos que les opérations d'arpentage étaient parfaitement connues et maîtrisées en Limousin sous l'Ancien Régime et que les arpenteurs y étaient nombreux⁹⁸.

Les superficies données par les *états des Fonds* doivent donc être considérées comme fiables et dignes de confiance. La qualité des arpentements n'a d'ailleurs été remise en cause que très rarement par les habitants et il n'y a que quelques cas très exceptionnels, à Darnac par exemple, où un nouveau mesurage fut ordonné. La qualité des mesures de surface était d'ailleurs reconnue par les habitants eux-mêmes. C'est en effet à la suite des demandes formulées par les habitants eux-mêmes, lesquels s'engagent à payer les frais de l'opération, que l'intendant d'Aine propose en 1777 l'arpentement de 346 paroisses non mesurées jusque là. « On comprend mal comment ces paroisses auraient demandé à financer un arpentement si les exemples de leurs voisins avaient été désastreux »⁹⁹.

7. DES REVENUS DE BIENS-FONDS CONFORMES À LEUR POTENTIALITÉ

C'est surtout le revenu net que procure chacun des différents types de biens-fonds qui a été le plus vivement critiqué. Ce revenu était estimé par une même personne, le plus souvent

⁹⁷ Jean-Claude Peyronnet, « Cadastres en fiches : les états des fonds limousins », 1974, p. 164-165, a estimé à 10% environ cette différence : c'est l'ordre de grandeur que l'on constate pour huit des paroisses représentées sur la figure ; pour les dix-neuf autres paroisses, cette différence varie de 1% à 8%.

⁹⁸ Les Archives départementales de la Haute-Vienne conservent un très grand nombre d'arpentements, réalisés principalement aux XVII^e et XVIII^e siècles, dans les séries B, D et 1 F Arpentements.

⁹⁹ Jean-Claude Peyronnet, *art. cit.*, 1974, p. 161-162.

l'arpenteur lui-même, et cet individu était étranger à la paroisse, ce qui semble être un facteur d'objectivité et d'impartialité et la garantie d'une certaine homogénéité des revenus. L'intendant Turgot n'était pourtant pas de cet avis lorsqu'il écrivait que les estimations de ces derniers « ayant été faites dans chaque paroisse par un seul expert [...] avec une telle opération aussi arbitraire », il était difficile d'accorder du crédit à ce seul homme ¹⁰⁰. Les revenus moyens des différents types de biens-fonds ¹⁰¹ des paroisses de Javerdat (enclave) et de Masléon par exemple, comme ceux de toutes les autres paroisses, ne paraissent pas résulter malgré tout de l'arbitraire car ils sont parfaitement hiérarchisés en fonction de leur nature et de leur « potentialité agricole » et donc du « produit » final qu'il était possible d'en retirer chaque année (tabl. 1).

Tableau 1 - Revenu annuel moyen des différents fonds des paroisses de Javerdat (enclave) et de Masléon en livres par hectare

n = nombre de parcelles ; m = revenu annuel moyen en livres/ha des n parcelles ; σ = écart-type

types de fonds	Enclave de Javerdat (1749)			Masléon (1748)		
	n	m	σ	n	m	σ
jardin	13	17,13	2,89	41	16,85	2,33
chènevière	36	9,08	1,47	62	14,29	1,59
terre à froment	-	-	-	202	5,37	1,04
terre à seigle	590	4,17	0,71	350	3,15	0,94
pré de fauche	118	14,31	3,52	132	16,65	4,99
pâturage, pacage	105	4,54	1,82	52	6,48	1,86
inculte (chaume, lande ...)	173	1,05	0,43	137	1,14	0,43
bois (sauf châtaigneraie)	11	1,52	0,24	71	1,57	0,59
châtaigneraie	113	4,61	1,26	110	3,81	1,18

Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 34 (G1) et 44 (G1)

Mis à part les jardins - le *hortus* - et les chènevières, parcelles de faible étendue situées à proximité immédiate des habitations, le pré de fauche est le bien-fonds le plus estimé, ce qui est à mettre en relation avec le rôle primordial que joue ce type de parcelle dans les exploitations ¹⁰². Ensuite, avec des revenus qui sont de trois à cinq fois inférieurs à celui du pré se regroupent les terres à céréales, les pâturages (pacage ou pâtural) et les châtaigneraies. Les terres à froment sont nettement plus estimées que les parcelles à seigle, ce qui est logique car le prix de ce dernier dans les marchés est toujours inférieur à celui du froment. Enfin, une dernière catégorie de biens-fonds est constituée des divers incultes (chaume, lande ...) et de bois autres que les châtaigneraies dont le revenu est extrêmement bas, en liaison avec le peu de rapport de ces parcelles.

Le revenu annuel de chacun des différents biens-fonds ci-dessus de Javerdat et de Masléon n'est que la valeur moyenne de l'ensemble des revenus de toutes les parcelles de même nature à l'échelle d'une paroisse. En fait, le revenu de chacune de ces parcelles a été calculé séparément en fonction de trois qualités de terre, le bon, le médiocre et le mauvais ¹⁰³, de sorte que le revenu de l'ensemble des parcelles de même nature s'étale selon une gamme

¹⁰⁰ Cité par Nicole Lemaître, « Une source d'histoire économique et sociale : l'Etat des Fonds », *Lemouzi*, 1979, p. 60.

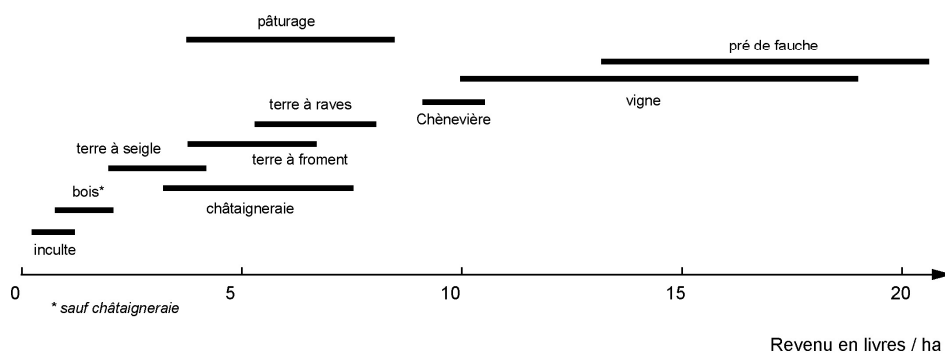
¹⁰¹ Les dénominations des différents types de biens-fonds mentionnées ici sont celles qui sont notées par les arpenteurs eux-mêmes dans les *états des fonds* et elles ne diffèrent pas de celles qui sont employées dans toutes les autres sources de l'époque moderne. La typologie de ces différents biens-fonds est détaillée dans le chapitre 5.

¹⁰² Le pré de fauche joue le rôle de « pierre angulaire » dans les exploitations : c'est par exemple sa surface qui détermine le nombre de bovins adultes présents en permanence dans celles-ci (cf. p. 360-370).

¹⁰³ Le cadastre des premières décennies du XIX^e siècle estime de la même manière le revenu des biens-fonds mais il distingue jusqu'à cinq ou six qualités différentes de terres pour un même type de bien-fonds.

de valeurs allant du « mauvais » au « bon », ce que nous avons schématisé pour la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval (fig. 4).

Figure 4 - Saint-Hilaire-Bonneval (1742) :
dispersion des valeur du revenu net de chaque type de fonds autour de la moyenne
pour chaque fonds, le revenu couvre les valeurs allant de (moyenne- écart type) à (moyenne + écart type)



Ainsi, le revenu de toutes les parcelles de pré de cette paroisse s'échelonne ainsi de 9,89 à 24,82 livres par hectare, alors que celui des parcelles de pâturage varie de 2,30 à 10,90 livres/ha. La vigne, présente dans cette paroisse, a elle aussi un fort revenu qui varie de 7,80 à 19,67 livres/ha. Pour les trois types de terres cultivées, la gamme des revenus est hiérarchisée en allant du seigle aux raves en passant par le froment et elle s'étale de 1,30 livre/ha (minimum pour le seigle) jusqu'à 9,79 livres/ha (maximum pour les raves). Mais il y a recoupement des revenus entre ces différentes cultures, c'est-à-dire qu'une terre à seigle de qualité supérieure par exemple est estimée autant qu'une terre à froment de qualité moyenne, ce qui paraît logique. Les revenus des châtaigneraies sont comparables à ceux des terres à froment et ils restent plus élevés que ceux des autres types de bois et des parcelles d'inculte.

Le revenu calculé pour chacun des différents types de biens-fonds en fonction de leur nature et de leur potentialité de production apparaît comme conforme au « profit » que l'on peut espérer en retirer. Comme à Javerdat, à Masléon et à Saint-Hilaire-Bonneval, tous les autres *états des fonds* montrent le même « classement » des parcelles en fonction de leur revenu. C'est donc une certaine logique qui préside au calcul de ce dernier. Les habitants des paroisses arpentées sont d'ailleurs satisfaits des estimations des revenus comme l'expriment ceux de la paroisse de Rancon dans une délibération de 1753 : « les fonds [ont été] portés en général à la juste valeur de leurs revenus »¹⁰⁴.

Il est parfois reproché aux arpenteurs et abonateurs d'avoir favorisé certains individus ou groupes sociaux en « déclassant » des parcelles appartenant à ceux-ci, par exemple en inscrivant dans l'*état des fonds* un pré sous le nom d'un pâtural ou un pacage sous celui d'une lande. La conséquence est une sous-estimation du revenu de ces fonds ainsi déclassés et donc une imposition fiscale moindre pour le propriétaire des dits fonds. Cette critique semble toutefois peu justifiée car tout le travail des arpenteurs et des abonateurs est toujours effectué en présence de plusieurs habitants et ceux-ci peuvent ensuite contester le document établi par l'arpenteur avant qu'il ne soit définitivement approuvé. Dans ces conditions, il semble difficile pour l'estimateur des revenus de favoriser tel ou tel individu. La comparaison du revenu moyen d'un même type de bien-fonds entre les différents groupes sociaux d'une même

¹⁰⁴ Cité par Jean-Claude Peyronnet, *art. cit.*, 1974, p. 162. Ces habitants de Rancon réclamaient un nouvel arpentement car celui effectué en 1746 contenait, d'après eux, des erreurs dans le mesurage ; en fait, ces habitants protestaient surtout contre le taux de l'impôt qui leur était appliqué.

paroisse confirme cette absence de favoritisme (tabl. 2). Pour un type de bien-fonds donné, le revenu moyen n'est en effet pas fondamentalement différent d'un groupe social à l'autre. A Saint-Hilaire-Bonneval par exemple, un pré de fauche est estimé entre 16,46 et 17,26 livres par hectare selon le groupe social et il est estimé pratiquement de la même manière pour la bourgeoisie et pour la paysannerie. A Rempnat, l'estimation du revenu de ce même bien-fonds est pratiquement identique pour la noblesse et la bourgeoisie (13,15 et 13,18 livres/ha respectivement) contre 13,80 livres/ha pour la paysannerie. Mais à Masléon, c'est pour la bourgeoisie que le pré est le plus évalué avec 16,85 livres/ha contre 16,33 livres/ha pour la paysannerie. Il en est de même pour les autres types de parcelles, et un bien-fonds qui est le plus évalué dans telle paroisse pour un groupe social devient le moins évalué dans une autre paroisse pour ce même groupe social. Les différences de revenus constatées entre tel ou tel groupe social pour un même type de bien-fonds s'expliquent essentiellement par les trois qualités de sol évoqués précédemment, c'est-à-dire le bon, le médiocre et le mauvais qui correspondent à trois niveaux de revenu. Globalement, il n'apparaît ni complaisance ni de favoritisme nettement marqués pour un groupe social particulier, et tous sont traités selon les mêmes bases d'évaluation des fonds.

Tableau 2 - Comparaison du revenu annuel moyen de différents types de biens-fonds en fonction du groupe social pour trois paroisses

n = nombre de parcelles ; m = revenu annuel moyen en livres/ha des n parcelles ; σ = écart-type

type de fonds	groupes sociaux	St-Hilaire-Bonneval - 1742			Rempnat - 1745/52			Masléon - 1748		
		n	m	σ	n	m	σ	n	m	σ
terre à seigle	noblesse	113	3,24	0,91	56	2,33	0,81	-	-	-
	bourgeoisie	196	3,16	1,00	60	2,05	0,73	124	3,12	0,94
	paysannerie	115	3,32	1,23	409	2,22	0,77	198	3,14	0,94
	artisanat	22	3,14	1,17	78	2,19	0,72	27	3,30	1,06
pré de fauche	clergé	10	17,26	3,28	-	-	-	-	-	-
	noblesse	53	16,46	3,69	35	13,15	2,79	-	-	-
	bourgeoisie	71	17,10	4,02	24	13,18	2,31	60	16,85	5,35
	paysannerie	17	17,08	3,11	109	13,80	2,84	66	16,33	4,56
pâtural	artisanat	-	-	-	15	14,73	2,97	-	-	-
	noblesse	54	6,73	2,19	24	3,52	1,78	-	-	-
	bourgeoisie	73	6,02	2,28	19	3,69	1,29	28	6,13	1,92
	paysannerie	15	6,55	2,23	98	4,30	1,66	24	6,89	1,73
chaume (inculte temporaire)	artisanat	-	-	-	16	3,97	1,53	-	-	-
	clergé	10	0,87	0,47	-	-	-	-	-	-
	noblesse	48	0,90	0,37	88	0,72	0,24	-	-	-
	bourgeoisie	87	0,98	0,44	75	0,61	0,20	80	1,18	0,43
bois (sauf châtaigneraie)	paysannerie	46	1,02	0,45	386	0,76	0,30	53	1,08	0,43
	artisanat	-	-	-	70	0,66	0,23	-	-	-
	noblesse	13	1,55	0,56	11	0,84	0,50	-	-	-
	bourgeoisie	12	1,62	0,59	-	-	-	26	1,63	0,72
	paysannerie	-	-	-	41	0,68	0,39	45	1,53	0,52
	artisanat	-	-	-	10	0,61	0,75	-	-	-

Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, E supplément 44 (G1), 63 (G1, G2) et 106 (G1)

La comparaison des revenus d'un même type de bien-fonds entre paroisses peut en revanche prêter davantage à la critique car plusieurs personnes sont intervenues pour calculer ces revenus, chacune avec ses propres critères d'estimation où intervient une certaine dose de subjectivité. Il semble cependant que dans une certaine mesure les caractéristiques environnementales et les potentialités agronomiques intrinsèques de chaque paroisse aient été prises en compte, comme le suggère la comparaison des revenus des biens-fonds de Rempnat

et de Saint-Hilaire-Bonneval (tabl. 2). La première possède un sol plus acide et un climat plus rigoureux que la seconde qui est plus favorisée car elle bénéficie d'un climat plus clément et surtout d'un sol un peu plus riche que la précédente. Ces différences de conditions « environnementales » se répercutent dans les revenus des biens-fonds de ces deux paroisses : ceux de Saint-Hilaire-Bonneval sont systématiquement plus élevés que les revenus correspondant des biens-fonds de Rempnat.

A la lueur des différents exemples ci-dessus, les critiques visant les estimations des revenus des biens-fonds semblent globalement peu justifiées. Ces revenus sont tout à fait hiérarchisés selon le « produit » que l'on peut espérer retirer des différentes parcelles et ils apparaissent comme tout à fait réalistes et fiables au moment où ils ont été établis.

8. Conclusion

Les divers « arguments » présentés ci-dessus mettent en défaut la plupart des critiques formulées à l'encontre des *états des fonds*, aussi bien celles qui concernent les superficies que celles qui visent les estimations des revenus. Ces critiques apparaissent comme très exagérées et surtout, elles ne reposent sur aucune argumentation précise si ce n'est sur des assertions subjectives commandées essentiellement par l'intérêt personnel de celui qui les formule. Les mesures de surface ont été effectuées de manière rigoureuse et les revenus estimés des différents fonds sont tout à fait conformes à la potentialité de chacun d'eux. Tout ceux qui ont utilisé ces sources s'attachent d'ailleurs à reconnaître le grand intérêt de ces documents et leur fiabilité. Pour Nicole Lemaître par exemple, « les *états des fonds* constituent la source essentielle d'étude de l'agriculture »¹⁰⁵ et ils sont « plus précis et plus complets que toute assiette de tailles ou de vingtièmes, plus évocateurs par leur masse que toute description contemporaine »¹⁰⁶. Yvon Chalard considère que *l'état des fonds* de Saint-Pantaléon-de-Larche a été effectué « avec un soin minutieux » et donne « une image fidèle de la configuration du finage et de la structure du terroir »¹⁰⁷. René Lacotte voit dans celui d'Isle un « document exceptionnel »¹⁰⁸. Cette riche source, fiable et crédible, malgré ses insuffisances, absence de plan en particulier, autorise « une plongée singulièrement attirante et efficace dans la société rurale du XVIII^e siècle limousin »¹⁰⁹. Les *états des fonds* sont les seules sources d'Ancien Régime permettant d'appréhender dans le détail les structures des campagnes limousines.

¹⁰⁵ Nicole Lemaître, *op. cit.*, 1978, p. 93.

¹⁰⁶ Nicole Lemaître, *op. cit.*, 1979, p. 67.

¹⁰⁷ Yvon Chalard, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, 1969, t. 91, p.174.

¹⁰⁸ René Lacotte, « L'évolution de la propriété foncière et la Révolution : l'exemple d'Isle ». *BSAHL*, t. CXX, 1992, p.153.

¹⁰⁹ Jean-Claude Peyronnet, *art. cit.*, 1974, p. 168.

PLANS PARCELLAIRES DU COLLÈGE DE LIMOGES ¹¹⁰

La composition paysagère du finage de trente villages ¹¹¹ montre (tabl. 3) : 1) que le finage de chaque village comprend toutes les différentes composantes du paysage limousin ; 2) que la proportion relative de celles-ci varie de village à village à l'intérieur d'une même paroisse. Le plan de dix-huit de ces finages est reproduit à la suite. Il n'a pas été possible de reproduire ces plans à la même échelle, ce qui fausse la comparaison visuelle entre ceux-ci. Aussi, est-il indispensable de « lire » ces plans en parallèle avec le tableau ci-dessous. Plans reproduits avec l'autorisation du Directeur des Archives départementales de la Haute-Vienne.

Tableau 3 - Composition du paysage de différents finages villageois dépendant du collège de Limoges - 1770/1780

paroisses (département actuel)	nom des villages (numéro du plan)	surface (ha)	nombre de parcelles	moyenne parcelle (ha)	% de la surface totale du finage villageois				
					cultures permanentes	parcelles en herbe	inculte non boisé	inculte boisé	bâti et annexes
Augne (87)	La Vedrenne (1)	104	40	2,60	22,7	13,5	54,2	8,6	1,0
Auriat (23)	Menudier	206	261	0,79	28,6	17,3	18,4	34,4	1,3
	Rousset (2)	121	101	1,20	29,1	21,7	19,6	28,1	1,5
Châteauneuf (87)	Venouhant (3)	117	180	0,65	14,9	12,9	34,7	36,1	1,4
Châteauponsac (87)	Châtre (4)	118	535	0,22	36,3	28,9	22,8	11,0	1,0
Eyjeaux (87)	Poulenat	140	232	0,60	55,4	16,6	5,5	21,4	1,1
	Puy-la-Vigne (5)	38	21	1,80	62,0	22,6	0	13,3	2,1
Nieul (87)	Frégefond (6)	35	37	0,94	47,4	32,3	1,0	16,7	2,6
Roziers-Saint-Georges (87)	Charbonniaud (7)	84	254	0,33	39,6	26,5	9,6	21,9	2,4
Saint-Bonnet-Briance (87)	Leycuras (8)	137	234	0,59	39,9	26,3	4,5	27,8	1,5
	Mauveix	63	75	0,83	44,6	34,6	15,3	4,2	1,3
Saint-Denis-des-Murs (87)	Chauvour (9)	79	32	2,47	42,3	24,1	5,2	26,7	1,7
	Les Sagnes (10)	160	208	0,77	30,4	21,1	14,5	31,6	2,4
Saint-Genest (87)	La Rongère	128	152	0,84	54,1	18,2	20,8	4,9	2,0
Saint-Hilaire-Bonneval (87)	Eyjouvet	88	65	1,35	50,4	30,2	16,1	2,3	1,0
	Le Masgardaud	177	122	1,45	52,7	21,5	9,6	14,4	1,8
	Pouyol	86	70	1,23	50,1	22,7	15,4	10,7	1,1
	Roirette (11)	90	58	1,55	45,6	33,3	9,3	10,4	1,4
Saint-Martin-Terressus (87)	Réservat (12)	148	74	2,00	29,4	27,8	16,7	24,8	1,3
Saint-Moreil (23)	Le Chatain (13)	94	142	0,66	33,5	22,4	38,5	4,4	1,2
	La Ribière Augay	66	162	0,41	21,5	31,7	34,2	11,7	0,9
Saint-Paul (87)	La Boucolle	106	148	0,72	33,5	19,3	6,6	38,0	2,6
	Fondadouse (14)	80	83	0,96	36,5	24,8	18,3	18,6	1,8
	Le Népoulaud (15)	36	126	0,29	39,2	15,3	13,8	30,3	1,4
Saint-Pierre-Chérignat (23)	Le Puy (16)	130	196	0,66	24,7	27,5	29,4	17,0	1,4
St-Symphorien (87)	Courieux (17)	220	751	0,29	35,7	18,8	33,2	11,3	1,0
Salon (19)	La Grange	92	195	0,47	27,0	23,8	23,3	22,2	3,7
Séreilhac (87)	Clairefaye	58	114	0,51	17,5	21,2	15,5	42,7	3,1
Végennes (19)	Lalèbre, Coujac (18)	33	91	0,36	56,3	5,1	0	34,8	3,8
Verneuil (87)	Greignac	15	72	0,21	43,7	11,5	3,4	41,4	0

Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, D 585, 586, 587, 588, 601, 604, 606, 607, 611, 613, 635, 643, 644

¹¹⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, D 585 à 588.

¹¹¹ Le descriptif de l'arpentement qui accompagne ces plans regroupe parfois sous une même rubrique plusieurs biens-fonds de nature différente car ceux-ci appartiennent au même propriétaire, mais le document ne donne que la surface globale de l'ensemble de ces biens-fonds et non la surface de chacun d'eux : nous avons estimé à partir du plan, lorsque cela est possible (figuré particulier, couleur ...), la superficie respective de chacun de ces différents biens-fonds.

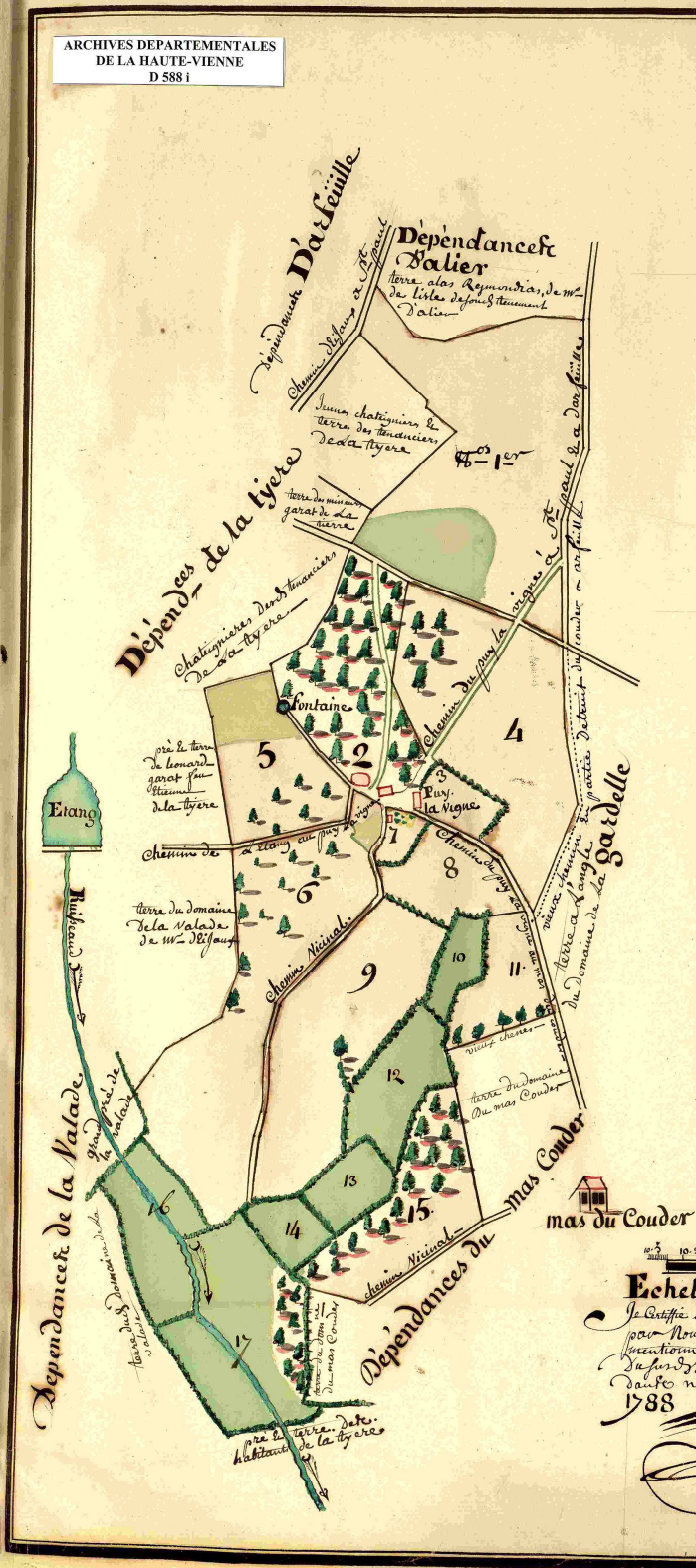
Planche 1 - Finage du village de la Vedrenne (Aagne, Haute-Vienne)
 (Arch. dép. Hte-Vienne, D 587)



Planche 5 - Finage du village de Puy-la-Vigne (Eyjeaux, Haute-Vienne)
(Arch. dép. Hte-Vienne, D 588)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DE LA HAUTE-VIENNE
D 588 i

Plan du mas h'tement du **Puy-la Vigne**
Mas au lieu de la **Boissière**, de tout ne formant
qu'un seul & même tenement, situé en la par-
tie d'Elzeux, fondé par le **Collège**
de Limoges, au quel ledit mas a appartenu le premier
de **Arceuil** - Je lui lieu & tenement du puy la vigne
Entièrement soit le possédé par **Dame**
Leonardez De Douhet, Neuve de
messire **Jean Baptiste Dorat**



S'ensuit le détail des terres composant le fonds
lieu & tenement du puy la Vigne, entièrement
possédé, comme il est dessus dit par de

N ^o	Description	Ar ^o	Co ^o
1	terre & patural adas Raymondias	26	2
2	patrimoine avec deux arceux, & grande Châtigneries	11	12
3	terre de la Vigne	1	14
4	terre au f. Carrière	18	10
5	patural ala font & terre alay Volada	7	10 1/2
6	terre au patural & aux Boissières	19	3/4
7	Jardin, Jardin Couder & Chevrière	1	1
8	terre de la Vigne	4	3/4
9	terre appelée grandpièce	16	2
10	petit pré	2	1
11	terre ad angle	4	4 3/4
12	patural dite trouff	4	3/4
13	pré de la Vigne	2	10 1/2
14	pré de la Vigne	2	1
15	Châtigneries & terre au Couder	8	12
16	petit pré, Nergisand traversé par la Quircaud de l'Etang, Contenant	5	12 3/4
17	logis de bois & grand pré Nergisand aux traverses par la Ruisseau	11	14
	total	149	12 1/2

Sur les quatre Cent quarante huit p'tois
deux cent cinquante six p'tois. Il est amplement
de deux Collèges, de quatre nobles seigneurs
Dames & Châtigneries par la Dame
seule propriétaire & locataire de
deux & demeurant au puy la Vigne
prenant quatre plus deux quarante
seize p'tois
ce qui est sous Embrun
deux cent p'tois grand mesure d'arc
avec deux droits de deux Nergisand

10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 120 140 160 180 200 toises

Echelle de 200 toises de 6 pieds de Roy Châneau
Je certifie le présent plan, être exact au local, géométriquement, avec l'assentiment
par Nous Souverain & la contenance des pièces & figures, & ce dessus
mentionnées, Conformément à la pétition de Messire Jean
de la Vigne, & Je lui en certifie, sous le sceau de
notre notaire de Limoges, de Jourdain Naudouy - 11 juillet
1788

Mre de la Vigne



Planche 8 - Finage du village de Leycuras (Saint-Bonnet-Briance, Haute-Vienne)
 (Arch. dép. Hte-Vienne, D 587)

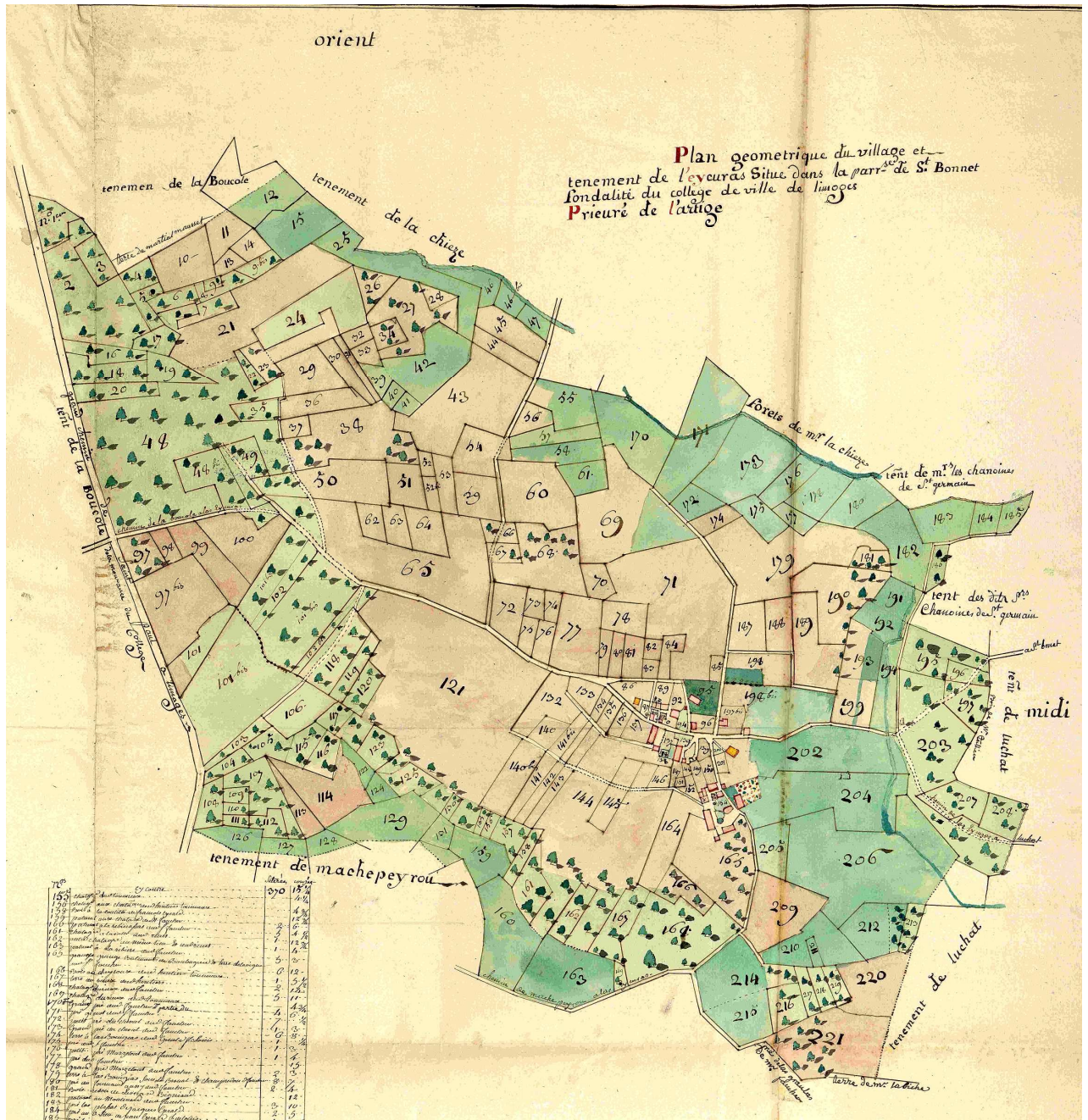
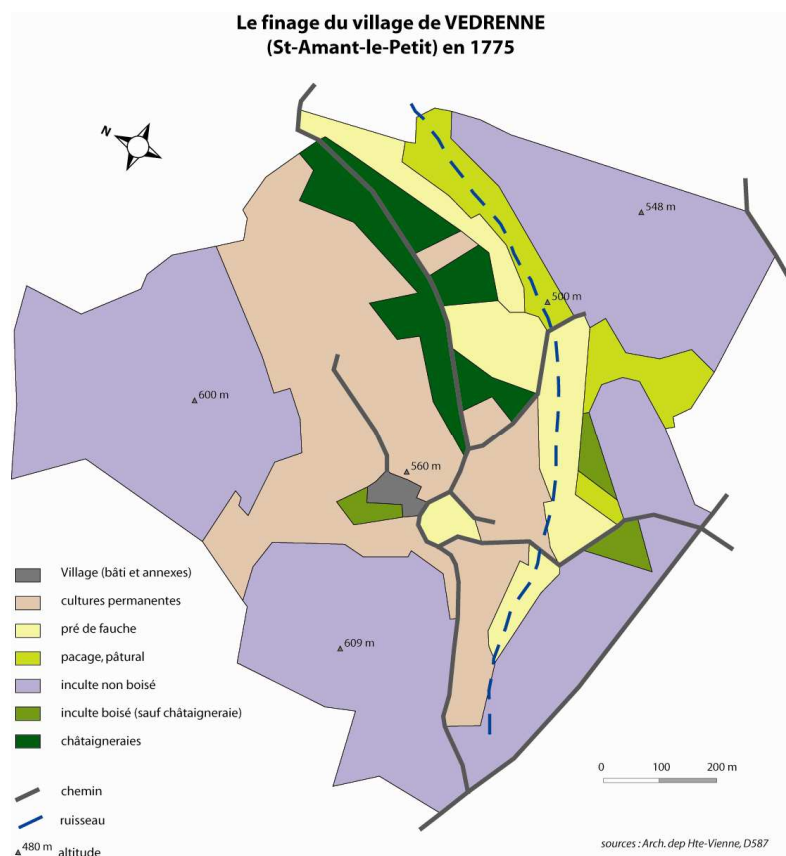


Planche 14 - Finage du village de Fondadouse (Saint-Paul, Haute-Vienne)
 (Arch. dép. Hte-Vienne, D 607)



Figure 5



Les incultes non boisés sont situés à la périphérie du finage qui correspond aux secteurs les plus élevés et aux versants à pente accentuée alors que les prés et les pacages sont localisés dans les zones les plus basses, de part et d'autre d'un ruisseau. Les cultures, les bois et l'habitat occupent les secteurs intermédiaires entre les biens-fonds précédents.

Tableau 4 - Structure « en villages » de l'habitat dans 15 paroisses rurales de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

paroisses	surface (ha)	population du bourg (chef-lieu)	nombre de villages	nombre de villages selon leur population				
				1 à 2 feux	3 à 5 feux	6 à 9 feux	10 à 15 feux	> 15 feux
Azat-le-Ris	5010	18 feux	43	31	11	-	1	-
Balledent	1193	9 feux	17	8	3	3	3	-
La Bazeuge	942	6 feux	13	6	4	2	1	-
Boisseuil	1658	18 feux	18	8	6	2	2	-
Champnétery	2505	10 feux	29	15	8	6	-	-
Champsac	2344	23 feux	33	9	10	6	7	1
Cieux	3530	31 feux	38	13	10	8	7	-
Coussac-Bonneval	5566	52 feux	79	37	16	19	7	-
Eybouleuf	1017	17 feux	11	6	5	-	-	-
Flavignac	2547	23 feux	34	15	7	8	3	1
Linards	3669	33 feux	36	10	8	9	3	6
Peyrat-de-Bellac	2981	38 feux	38	27	6	3	2	-
Rempnat	1289	11 feux	9	3	1	4	1	-
Saint-Hilaire-Bonneval	2501	13 feux	41	31	9	1	-	-
Saint-Ouen	994	5 feux	14	8	4	2	-	-

Sources : *État des fonds* des paroisses concernées

REGROUPEMENT DE PARCELLES DE MÊME NATURE

Le regroupement de parcelles de même nature, formant un territoire continu, s'observe sur les plans de finages villageois lorsque les biens-fonds font l'objet d'un figuré particulier ou lorsqu'ils ont été distingués par une couleur, comme le vert attribué en général aux parcelles en herbe ¹¹².

À Courieux (pl. n° 17, p. 478), trois ensembles de prés et de pâturages s'observent, l'un immédiatement à l'ouest du village, l'autre au sud de celui-ci et le dernier à la limite ouest de ce finage villageois. Ces zones en herbe sont disposées à proximité immédiate des ruisseaux, représentés par un trait d'un vert accentué, comme celui qui pénètre dans le terroir au sud-ouest du village et se dirige vers ce dernier pour ensuite bifurquer vers le nord-ouest et aller se jeter dans le « ruisseau de Cousse » qui marque la limite ouest du territoire de Courieux avec les « dépendances du Teillet ». Dans de nombreux autres villages ¹¹³, on retrouve ce même groupement des parcelles en herbe à proximité des ruisseaux.

Les parcelles boisées, figurées par le dessin d'un arbre et de son ombre, sont elles aussi facilement repérables sur les plans. Aux Sagnes par exemple, elles sont groupées en deux principaux ensembles d'une vingtaine de parcelles chacun (pl. n° 10, p. 471) : l'un est situé à l'ouest du « chemin du Burg aux Sagnes et à la croix ferrée », et l'autre s'étire des bâtiments du village vers le sud jusqu'aux limites avec les tènements de la Beyssière et de Taubergeas ¹¹⁴.

Les vignes, schématisées par un figuré distinct de celui des bois, sont groupées comme à Coujac (pl. n° 18, p. 479) où elles constituent un ensemble d'une dizaine de parcelles contiguës

LES LIMITES OU « CIRCUIT » DU TÈNEMENT DES SAGNES ¹¹⁵

Avant de décrire les différentes parcelles qui composent ce tènement, l'arpenteur parcourt les limites de celui-ci et les décrit minutieusement (voir en même temps le plan n° 10, p. 471 ci-dessus, qui complète ce descriptif) :

« ... lequel circuit prend son commencement le long du grand chemin tendant de Limoges à Eymoutiers, à un gros tertre qui est sous le pré de la Gane de M. Sauvage, duquel tertre l'on fait en tirant au midi la distance de 138 toises jusqu'à un pré en laissant le dit tènement des Sagnes à droite et les autres tènements à gauche, et de la fin desdits 138 toises on tourne à gauche sur la distance de 70 toises le long de la haie orientale dudit pré, et de là on tourne encore à gauche sur 76 toises le long de la haie du pré des Vergnes et d'une châtaigneraie jusqu'à une borne plantée dans ladite haie [à un angle de la parcelle 137, au sud-est] laquelle borne sert de division entre led. tènement des Sagnes, celui de la Boissière et celui de Lamy de Romenchas, et de la dite borne on tourne à droite sur 52 toises [...] ». L'arpenteur continue à la suite de décrire en détail le « circuit » du tènement jusqu'à revenir à son point de départ, c'est-à-dire « au grand chemin d'Eymoutiers à Limoges auquel endroit a été commencé la susdite circonscription ».

¹¹² La couleur verte ne correspond cependant pas toujours à des zones en herbe de type pré ou pâturage sur tous les plans et parfois des parcelles d'inculte non boisé ou de cultures ont été coloriées en vert. Pour calculer la composition des finages villageois (tableau 5.7), nous avons pris en compte les descriptifs qui accompagnent les plans et qui indiquent la nature et la surface des différentes parcelles.

¹¹³ Par exemple à Rousset (pl. 2, p. 463), à Châtre (pl. 4, p. 465), au Charbonniaud (pl. 7, p. 468), à Leycuras (pl. 8, p. 469), à Chauvour (pl. 9, p. 470), au Puy (pl. 16, p. 477). A Frégefond (pl. 6, p. 467), le descriptif de l'arpentement précise que le « grand pré » (parcelle n° 12) est « traversé par un petit ruisseau qui coule [à partir] des dépendances du Teilhou ».

¹¹⁴ Ces groupements de parcelles boisées se retrouvent à Rousset (pl. 2, p. 463), à Venouhant (pl. 3, p. 464), à Châtre (pl. 4, p. 465), au Charbonniaud (pl. 7, p. 468), à Leycuras (pl. 8, p. 469), aux Sagnes (pl. 10, p. 471) et à Népoulaud (pl. 15, p. 476).

¹¹⁵ Arch. Dép. Hte-Vienne, D 601 : « Plan du village et tènement des Sagnes en la paroisse de Saint-Denis-des-Murs » (Haute-Vienne), D 644 : f° 67 r° à f. 85 r° : descriptif de l'arpentement. Documents établis en juin 1773 par Faure, arpenteur juré. Les Sagnes est l'orthographe actuelle de ce village.

Tableau 5 - Caractéristiques du parcellaire de quelques finages villageois de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

(Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, D 585, 587, 588, 606)

type	nom des villages (numéro du plan correspondant)	% du nombre de parcelles par classe de taille par rapport au nombre total de parcelles du village									
		< 100 m ²	100 à 200 m ²	200 à 500 m ²	500 à 1000 m ²	0,1 à 0,25 ha	0,25 à 0,50 ha	0,50 à 0,75 ha	0,75 à 1 ha	1 ha à 5 ha	> 5 ha
parcellaire à petites mailles	Châtre (4)	6,2	6,9	19,0	22,0	23,7	13,1	3,8	3,0	2,1	0,2
	Courieux (17)	4,9	3,5	9,3	26,6	31,7	14,0	3,3	1,5	4,8	0,4
	Le Népoulaud (15)	3,2	4,0	8,0	7,2	32,8	30,4	8,8	4,8	0,8	0
parcellaire à grandes mailles	Chauvour (9)	0	0	0	0	3,1	9,4	18,7	3,1	56,3	9,4
	Réservat (12)	0	0	2,7	2,7	8,1	12,2	9,4	6,8	48,6	9,5
	Roirette (11)	1,7	1,7	1,7	1,7	8,6	12,1	3,4	13,8	50,0	5,2
	La Védrenne (1)	0	0	0,6	1,0	1,8	2,9	9,2	20,5	53,8	10,2

Tableau 6 - Superficie moyenne de toutes les parcelles de même nature dans chacune de douze paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII^e siècle

(superficie en hectare)

paroisses (nombre total de parcelles)	jardin	chênevière	cultures	châtaigneraie	parcelles en herbe	inculte non boisé	inculte boisé *
Azat-le-Ris (2 586)	0,088	0,091	1,258	-	0,822	3,470	2,261
La Bazeuge (1 710)	0,025	0,061	0,523	-	0,558	0,905	1,129
Berneuil (2 747)	0,065	0,072	0,414	0,314	0,628	0,858	0,757
Boisseuil (1 532)	0,112	0,082	1,216	1,166	1,292	1,353	2,616
Champnétery (2 799)	0,095	0,094	0,692	0,757	0,881	1,371	2,271
Coussac-Bonneval (7 457)	0,083	0,147	0,685	0,758	0,827	1,070	1,887
Eybouleuf (1 017)	0,111	0,179	0,984	0,836	1,214	1,754	2,361
Flavignac (3 386)	0,124	0,131	0,816	0,714	0,815	1,240	0,901
Mounisme (829)	0,058	0,175	1,023	0,358	1,143	2,178	1,095
Peyrat-de-Bellac (4 421)	0,070	0,079	0,653	0,256	0,805	1,148	1,832
Rempnat (2 057)	0,057	0,094	0,468	0,276	0,584	0,827	0,853
Saint-Ouen (1 274)	0,071	-	0,607	0,188	0,758	1,316	1,216

Source : *États des fonds* des paroisses considérées - * tous types de bois sauf les châtaigneraies

LE MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE LORS DES SUCCESSIONS

En 1732, quatre frères laboureurs demeurant à la Forêt Chabrouty, dans la paroisse de Bussy-Varache (Eymoutiers, Haute-Vienne), se partagent les biens qui leur sont échus à la mort de leur père. Ces biens consistent en une maison, une grange, une étable, une chènevière, deux couderts, quatre jardins, six pièces de pré ou pacage, vingt cinq pièces de terres labourables, dix neuf pièces de châtaigneraies et un bois. Afin de ne léser personne, les quatre héritiers font « volontairement faire le partage par la médiation de deux amis laboureurs », lesquels composent quatre lots « les plus justes et les plus égaux qu'il leur a été possible ». D'une propriété initiale dont la surface peut être estimée à environ une douzaine d'hectares, le partage aboutit à quatre propriétés de trois hectares chacune. À ce morcellement de la propriété s'ajoute en plus un morcellement parcellaire. En effet, dix parcelles, soit la chènevière, deux jardins, six terres et le bois, sont partagées chacune en quatre parties égales au lieu d'être attribuées en entier à l'un des héritiers ¹¹⁶.

Parfois, c'est la plus grande partie des parcelles qui sont divisées chacune en autant de parties qu'il y a d'héritiers. C'est par exemple le cas dans ce partage des « biens immeubles » de feu Léonard Lannet, laboureur de son vivant, qui sont répartis en trois lots égaux entre ses trois enfants. Ces biens-fonds, situés à Langlard, dans la paroisse de Bujaleuf, sont estimés 450 livres et ils comprennent une grange, une chènevière, un jardin, neuf pièces de terre, huit de châtaigneraies et trois de prés. Seules trois terres et deux châtaigneraies sont attribuées en entier à l'un ou l'autre des héritiers, ces derniers recevant pour leur part respective le tiers de chacune de toutes les autres parcelles, y compris la grange ¹¹⁷.

Ces types de partage accentuent ainsi fortement le morcellement de la propriété paysanne ¹¹⁸.

¹¹⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 29 (237), Reymond, notaire à Eymoutiers. Acte daté du 13 juin 1732.

¹¹⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, Dumont, notaire à Bujaleuf, acte du 20 juillet 1717. Bujaleuf (Haute-Vienne).

¹¹⁸ Nous avons rencontré plusieurs de ces types de partage égalitaire entre les différents héritiers, parmi lesquels nous citerons les suivants : Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 9 (15), Chapoulaudie, notaire à Bujaleuf, actes du 15 juin 1728, 26 mai 1730, 22 juin 1730 ; 4 E 29 (2), Dumont, notaire à Bujaleuf, actes des 29 avril 1711, 30 avril 1711, 18 mars 1712, 5 octobre 1712, 20 février 1719, 11 juillet 1720 ; 4 E 31 (120), Parelou, notaire royal à Saint-Léonard, acte du 17 juin 1758 ; 4 E 32 (16), Mian, notaire à Peyrat-le-Château, acte du 6 mai 1724 ; 4 E 32 (18), Mian, acte du 25 juin 1730.

MENTIONS DE HAIES DANS DIVERS ARPENTEMENTS DU XVIII^e SIÈCLE ¹¹⁹

Les Allois : la limite d'un tènement passe au coin « d'un pré dont il suit la haie » ¹²⁰.

Beaune : « ... on monte le long de la haie vive du pré Darrié sur 68 toises (f. 202 r^o) ... ». Mention d'un tertre et fossé faisant limite du tènement (f. 202 v^o) ¹²¹.

Champnétery : « on suit la haie occidentale du pré de Laumonerie (f. 162 v^o) ... on suit dans tous ses tours et détours la haie orientale et le tertre du pâtural de M^r Fournet (f. 163 r^o) ... » ¹²².

Chaptelat : « ... on monte le long d'un pré sur 18 toises jusqu'à une haie qui sépare le dit pré d'un autre pré (f. 206 r^o) ... » ¹²³.

Châteauponsac : « ... jusqu'aux prés des Rivaud, de là on tourne à gauche sur 32 toises puis à droite sur 48 toises, toujours le long de la haie des dits prés des Rivaud (f. 230 r^o) » ¹²⁴.

Dournazac : « ... on prend une haie que l'on suit dans tous ses tours et détours sur 70 toises ... en suivant la haie méridionale du pré appelé la Demoiselle sur 40 toises (f. 106 r^o) ... de là on longe la haie du pré de M. Dumas sur 88 toises (f. 106 v^o) ... » ¹²⁵.

Eyjeaux : mention de haies dans le circuit du tènement de Poulenat ¹²⁶.

Firbeix : « ... on descend la haie occidentale (f. 126 v^o) ... on suit un tertre et broual sur 238 toises ... jusqu'à rencontrer une haie qui sépare une terre d'avec les landes et on suit la dite haie sur 200 toises ... jusqu'à une haie que l'on suit sur 132 toises (f. 127 v^o) ... on suit la haie du pré du Pontif sur 96 toises (f. 128 r^o) ... » ¹²⁷.

Glanges : « ... on suit la haie d'une pré sur 31 toises jusqu'au pré de Léonard Gardias (f. 71 v^o) ... » ¹²⁸.

La Geneytouse : « ... en suivant la haie qui sépare le dit pré d'un pâtural » ¹²⁹.

Rosiers-Saint-Georges : « ... on suit le long de la haie du pré de Martial sur la longueur de 144 toises jusqu'au pré de Jean Montagne ... (f. 81 v^o) » ¹³⁰. « On suit un broual formant un gros tertre sur 80 toises, on tourne à droite suivant toujours le même broual ou gros tertre sur 150 toises (f. 118 v^o) ... on descend le long de la haie du pré du dit Maumont sur la longueur de 40 toises et de là on suit une haie dans tous ses tours et détours sur 199 toises ... on suit la haie qui sépare le pâtural de M. Dubois d'avec les terres de plusieurs tenanciers (f. 119 r^o) » ¹³¹. « On suit la haie du pré d'Antoine Lacour sur 84 toises jusqu'au coin d'une terre ... on suit la haie du pré de M. Mousnier et d'autres prés et terres sur 217 toises (f. 133 v^o) » ¹³².

Saint-Amand-le-Petit : « ... on suit la haie orientale du pré Neuf sur 120 toises (f. 147 v^o) ... on suit un tertre dans tous ses tours et détours sur 651 toises ... on suit un tertre dans tous ses tours et détours sur 358 toises (f. 148 r^o) ... » ¹³³.

Saint-Auvent : « ... en suivant la haie qui sépare le pré du S^r la Laurencie d'avec un autre pré et en suivant toujours la dite haie jusqu'à une autre haie qui sépare le pré du dit S^r d'avec celui des D^{elles} de la Laurencie, que nous avons suivi les dites haies sur 145 brasses ...

¹¹⁹ Toutes les paroisses ci-dessous sont situées en Haute-Vienne sauf Salon qui est en Corrèze, Firbeix en Dordogne et Saint-Moreil en Creuse.

¹²⁰ Arch. dép. H.-V., 23 H 35, p. 32, arpentement du tènement de Vergnenègre (les Allois), XVIII^e siècle.

¹²¹ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de la Mazelle (Beaune), 1784.

¹²² Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de la Ribière Couly (Champnétery), 1775.

¹²³ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement des Fargeas (Chaptelat), 1784.

¹²⁴ Arch. dép. H.-V., D 646, arpentement du tènement de la Borderie (Chateauponsac), 1776.

¹²⁵ Arch. dép. H.-V., D 645, arpentement du tènement de la Rougerie (Dournazac), 1772.

¹²⁶ Arch. dép. H.-V., D 444, arpentement de Poulenat (Eyjeaux), à la mesure de Limoges, avril 1647.

¹²⁷ Arch. dép. H.-V., D 645, arpentement du tènement de la Chabrierie (Firbeix), 1771.

¹²⁸ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement du Chiez (Glanges), 1771.

¹²⁹ Arch. dép. H.-V., 23 H 121, arpentement du tènement de la Judie (la Geneytouse), 1733.

¹³⁰ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement du Teil (Rosiers), 1772.

¹³¹ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de la Gorce (Rosiers), 1772.

¹³² Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement du Charboniau (Rosiers), 1772.

¹³³ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de la Vèdrène (St-Amand), 1775.

le long d'autres haies sur 135 brasses de long ... le long de haies sur 106 brasses de long ... »¹³⁴. « ... en suivant la haie d'une terre jusqu'à une autre haie sur 42 brasses ... suivant la haie d'une terre sur 29 brasses ... suivant une haie presque morte qui sépare deux terres sur 33 brasses ... suivant une haie qui sépare des prés sur 80 brasses ... (nombreuses autres mentions de haies) ... »¹³⁵.

Saint-Bonnet : « ... on suit la haie du dit pré sur 32 toises (f. 81 v°) ... on longe une haie sur 40 toises ... on suit une haie entre deux prés sur 60 toises (f. 82 r°) ... »¹³⁶.

Saint-Denis-des-Murs : « ... on suit la haie orientale du pré du Maud sur 70 toises, et de là, on tourne à gauche et on longe sur 76 toises la haie du pré des Vergnes jusqu'à une borne, et de la dite borne on tourne à droite et on suit sur 52 toises la haie du pré la Pique ... (f. 159 v°) ... on suit la haie du pré du S^r de la Joumard dans ses tours et détours (f. 160 v°) ... »¹³⁷.

Saint-Genest : « ... on monte le long d'une haie entre des héritages (f. 29 v°) ... ». Des fossés forment aussi des limites de ce même tènement¹³⁸. « ... On suit une haie sur une longueur de 56 toises jusqu'à un pré et de là, en tournant à gauche, on suit une autre haie sur 27 toises (f. 46 v°) ... »¹³⁹.

Saint-Hilaire-Bonneval : « ... on longe sur 54 toises la haie du pré Lambert jusqu'à un chemin (f. 1 r°) ... on suit une haie dans tous ses tours et détours sur la distance de 314 toises ... on suit la haie du pré Verdet sur 96 toises (f. 2 v°) ... on suit sur 194 toises une haie qui sépare les prés et pâturaux d'avec les terres (f. 3 r°) ... »¹⁴⁰. « ... on suit sur 12 toises la haie du pré Vidau, et de là tournant à angle droit, on suit la haie du dit pré sur 38 toises jusqu'à une terre (f. 11 v°) ... »¹⁴¹. « ... on suit sur 132 toises la haie qui sépare les prés (f. 13 v°) »¹⁴². « ... on prend la haie occidentale du pré de la Chapelle ... on prend la haie du pré Carême et on la suit tout le long du pré Coussaud jusqu'à rencontrer la terre appelée Sur les Prés, prenant la haie et tertre (f. 47 v°) orientale de la dite terre Sur les Prés que l'on suit jusqu'au chemin de Saint-Hilaire au Pouyol Mingou ... jusqu'à rencontrer la haie qui sépare la terre de Goutte la Farge d'avec le pré du même nom, et suivant la dite haie sur la longueur de 150 toises jusqu'au chemin de Pouyol Mingou au Masgardaud (f. 48 r°) »¹⁴³. « ... on suit la haie du pré de la Goutte sur 94 toises (f. 55 v°) ... on suit la haie le long du bois Chasselaud sur 74 toises ... on prend la haie septentrionale du pré Carême jusqu'à la terre du Grand Fond et de là, on prend la haie qui sépare la dite terre d'avec le pré Rousseaud, laquelle haie on suit dans tous ses tours et détours ... on longe la haie du pré Goutelout sur 9 toises et ensuite on monte le long de la haie du pâtural de Goutte la Farge (f. 56 r°) »¹⁴⁴. « ... on rencontre une haie vive qui sépare le dit tènement de Laissarie d'avec les terres appelées Bois Long ... on longe la haie sur 248 toises (f. 86 r°) ... on longe la haie occidentale du grand pré du S^r Beaud (f. 86 v°) »¹⁴⁵. « ... le long de la haie du pré la Planche (f. 93 v°) ... on suit la haie du pré du S^r Thevenet sur 52 toises ... prenant la haie méridionale du pâtural des Vaches (f. 94 r°) »¹⁴⁶. « ... suivant la haie du pâtural du Rat en tous ses tours et détours qui renferment le dit pâtural (f. 59 v°) ... en suivant la haie du pré de las Pradas sur 144 toises (f. 60 r°) ... suivant la haie du pré la Farge (f. 61 r°) ... suivant la haie du pré Faure sur 68 toises (f. 61 v°) ... suivant la

¹³⁴ Arch. dép. H.-V., 1 E 3/130, arpentement du tènement des Combes (St-Auvent), juin 1784.

¹³⁵ Arch. dép. H.-V., 1 E 3/130, arpentement du tènement de Chez Brachet (St-Auvent), juillet 1782.

¹³⁶ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de Leycuras (St-Bonnet), 1771.

¹³⁷ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement des Saignes (St-Denis-des-Murs), 1773 ; idem, D 644, f. 67 v°, 1773.

¹³⁸ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de la Rongère du Pouyol (St-Genest), 1771.

¹³⁹ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de Loubane (St-Genest), 1771.

¹⁴⁰ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement d'Ejauvet (St-Hilaire-Bonneval), 1772.

¹⁴¹ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de l'Artige et Vigne (St-Hilaire-Bonneval), 1772.

¹⁴² Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement des Nicoulaud (St-Hilaire-Bonneval), 1772.

¹⁴³ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de Roirette (St-Hilaire-Bonneval), 1773.

¹⁴⁴ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de Pouyol Mingou (St-Hilaire-Bonneval), 1773.

¹⁴⁵ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de Laissarie (St-Hilaire-Bonneval), 1773.

¹⁴⁶ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement du Masgardaud (St-Hilaire-Bonneval), 1773.

haie du pré du S^r Dusout sur 58 toises ... suivant la haie qui sépare les prés et terres de Masounet et de las Costas (f. 62 r^o) ... en faisant tout le tour suivant la haie qui entoure tout le pré du Haut de Laigue sur 134 toises (f. 62 v^o) »¹⁴⁷.

Saint-Laurent-sur-Gorre : « ... on suit la haie occidentale du pré Cacaret sur 56 toises (f. 152 r^o) »¹⁴⁸.

Saint-Léonard : « ... on longe la haie du pré Pradeau sur 42 toises (f. 158 v^o) ... on suit dans tous ses tours et détours la haie occidentale du pré de Léonard Parent jusqu'au pré de la Prade (f. 159 r^o) »¹⁴⁹. « ... suivant la haie du pâtural du S^r Devaud (f. 73 v^o) ... prenant la haie du pré du Cros dans tous ses tours et détours sur 153 toises jusqu'à un broil (f. 74 r^o) ... suivant la haie du pâtural de las Fons (f. 74 v^o) »¹⁵⁰.

Saint-Paul : « ... suivant une haie et broual jusqu'aux terres de Fontcaille ... suivant une ancienne haie qui paraît encore jusqu'à la sortie d'un pré ... suivant la haie entre deux terres ... au bas de la terre de las Goutas en suivant la haie d'icelle terre ... »¹⁵¹. « ... on suit une haie le long d'un pacage sur 47 toises » ; mention de cinq autres haies, certaines dites « vives »¹⁵².

Saint-Moreil : « ... on descend le long de la haie méridionale du pâtural des Biards (f. 19 r^o) ... on longe la haie méridionale du pâtural des Egoux (f. 19 v^o) ... »¹⁵³.

Saint-Vitte : « ... on suit la haie le long du pré neuf jusqu'à des terres (f. 18 v^o) ... une haie qui sépare une terre des autres possessions de M. de Clurzac ... on suit une haie sur 78 toises jusqu'à pré de la Viale, et de là, tournant à droite, on suit sur 14 toises la haie du dit pré (f. 19 r^o) ... »¹⁵⁴. « ... on prend la haie du pré de Joseph Roux, laquelle on suit dans tous ses tours et détours jusqu'au broual qui est dans le pré appelé Dimanche ... on suit la haie du pré las Conchas dans tous ses tours et détours jusqu'à un chemin (f. 29 r^o) »¹⁵⁵.

Salon : « ... on suit le long d'une haie vive sur 78 toises (f. 209 v^o) ... on suit dans tous ses tours et détours la haie entre des prés et des terres sur la longueur de 120 toises (f. 210 r^o) »¹⁵⁶. « ... on monte le long de la haie du dit pré sur la distance de 82 toises (f. 211 v^o) ... on passe le long de la haie du pâtural du dit Dubois sur la distance de 42 toises (f. 212 r^o) ... on longe un gros tertre et fossé sur la distance de 310 toises ... on descend le long d'un fossé sur la longueur de 92 toises ... on longe une autre fossé sur la distance de 100 toises ... (f. 212 v^o) »¹⁵⁷. « ... laquelle forêt prend son commencement à la haie orientale du pré du parc ... on suit la haie du pré de la Peyre dans tous ses tours et détours ... on suit la haie du pré de l'Artige sur la distance de 34 toises (f. 223 r^o) ... »¹⁵⁸. « ... jusqu'à rencontrer la haie du pré de la Font de Merle et de là, on prend la haie occidentale du dit pré que l'on suit dans tous ses tours et détours en passant le long des terres appelées les Combes (f. 231 v^o) ... »¹⁵⁹.

Séreilhac : « ... on descend le long de la haie des dits prés, laquelle haie on suit dans tous ses tours et détours sur 300 toises ... on monte le long d'un rang d'arbres châtaigniers et de la haie du pré Landette sur 88 toises (f. 179 r^o) ... »¹⁶⁰.

¹⁴⁷ Arch. dép. H.-V., D 646, arpentement du tènement du Masgardaud (St-Hilaire-Bonneval), 1751.

¹⁴⁸ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de Boissou Préjadieu (St-Laurent-sur-Gorre), 1772.

¹⁴⁹ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement du moulin de l'Artige (St-Léonard), 1775.

¹⁵⁰ Arch. dép. H.-V., D 646, arpentement du tènement du Cros Chassagnac et du Vignaud (St-Léonard), 1752.

¹⁵¹ Arch. dép. H.-V., 23 H 173, arpentement du tènement de la Renaudie (St-Paul), 1726.

¹⁵² Arch. dép. H.-V., 1 E 2 / 29, arpentement du tènement d'Aleme (St-Paul), 1784.

¹⁵³ Arch. dép. H.-V., D 643, , arpentement du tènement du Chatain (St-Moreil), 1777.

¹⁵⁴ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de Douilhac (St-Vitte), 1773.

¹⁵⁵ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de Borias ou mas Saint-Vitte (St-Vitte), 1773.

¹⁵⁶ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de Mouris (Salon), 1766.

¹⁵⁷ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de la Grange (Salon), 1774.

¹⁵⁸ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de l'Artigette (Salon), 1774.

¹⁵⁹ Arch. dép. H.-V., D 643, arpentement du tènement de Chanteloube (Salon), 1774.

¹⁶⁰ Arch. dép. H.-V., D 644, arpentement du tènement de la Grange (Séreilhac), 1779.

Tableau 7 - Revenu annuel moyen net des biens-fonds de huit communes de la Haute-Vienne d'après le cadastre du premier tiers du XIX^e siècle (en francs/ha)

types de biens-fonds	Bessines (1832)	Champnétery (1825)	Feytiat (1813)	Journac (1823)	St-Hilaire-Bonneval (1830)	St-Junien-les-Combes (1827)	St-Maurice-les-Brousses (1830)	Saint-Sylvestre (1823)
jardins	34,34	15,30	24,30	22,33	26,74	30,26	31,61	22,38
chênevières	22,29	15,97	21,43	23,15	21,01	27,01	25,32	23,22
terres	7,09	6,81	8,71	10,92	8,58	11,91	10,46	7,78
prés	30,79	22,94	33,36	42,23	36,56	32,38	27,31	33,76
pâturages	11,39	8,49	11,39	16,21	15,38	9,09	12,12	11,77
chaumes, landes	2,87	1,54	2,18	2,75	2,78	2,45	3,40	0,99
châtaigneraies	5,67	5,62	7,70	9,63	7,01	10,25	7,22	8,06
bois, taillis	4,65	4,93	11,71	9,44	9,72	8,09	13,09	5,18

Sources : Arch. dép. Hte-Vienne, 3 P 24/8, 45/2, 75/2, 91/2, 159/2, 166/2, 179/2, 193/2

Tableau 8 - Revenu annuel moyen net des biens-fonds de six communes de la Corrèze d'après le cadastre du premier tiers du XIX^e siècle (en francs/ha)

types de biens-fonds	Allasac (1808)	Darnets (1827)	Donzenac (1820)	Tarnac (1825)	Ussel (1815)	Voutezac (1840)
jardins	40,65	18,62	36,50	12,33	49,66	25,82
vignes	32,03	-	31,53	-	-	17,41
terres	17,20	7,95	15,17	5,29	13,80	12,04
prés	36,93	19,71	35,08	13,75	32,68	33,56
pâturages	10,36	4,32	15,69	2,96	8,79	8,12
chaumes, landes	1,49	0,94	1,83	0,61	0,98	2,47
châtaigneraies	7,82	8,90	11,58	-	-	7,65
bois, taillis	5,71	4,71	3,86	4,91	8,54	6,41

Sources : Arch. dép. Corrèze, 3 P 5/8, 70/1, 72/1, 265/1, 275/1, 288/1

**ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU PAYSAGE DE TRENTE-NEUF
PAROISSES LIMOUSINES DU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE À 1830 ENVIRON ET À 1914**

La composition du paysage est donnée par paroisse, pour le milieu du XVIII^e siècle (déduite des *états des fonds*¹⁶¹) et pour les premières années du siècle suivant (déduite du cadastre¹⁶²). À titre de comparaison, la composition du paysage est donnée en 1914 (cadastre).

L'évolution de la composition du paysage entre deux dates est calculée à partir des pourcentages de chaque type de bien-fonds : elle correspond à la variation relative (+ ou -) du fonds considéré par rapport à la date la plus ancienne.

La notation « ns » indique une variation non significative ; * donnée non disponible.
Les « bois et taillis » comprennent toutes les espèces arborées sauf les châtaigniers.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE D'ALLASSAC DE 1752/1757 À 1808

types de fonds	le paysage en 1752/57		le paysage en 1808		évolution de 1752 à 1808
	surface (ha)	%	surface (ha)	%	
bâti et annexes	109,39	2,95	37,80	1,0	ns
cultures	1112,42	30,1	999,36	27,2	- 9,6%
vignes	1075,05	29,1	1044,52	28,4	- 2,4%
zones d'élevage	585,30	15,8	708,72	19,25	+ 21,8%
prés	477,57	12,9	586,77	15,95	+ 23,6%
pâturages	107,73	2,9	121,95	3,3	+ 13,8%
inculte non boisé	269,49	7,3	267,98	7,3	=
inculte boisé	544,54	14,75	618,54	16,85	+ 14,2%
bois et taillis	*	*	18,51	0,5	*
châtaigneraies	*	*	600,03	16,35	*
total	3696,19	100	3676,92	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE D'AZAT-LE-RIS DE 1741 À 1914

types de fonds	le paysage en 1741		le paysage en 1840		évolution de 1741 à 1840	le paysage en 1914		évolution de 1840 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	100,33	2,0	102,74	1,85	ns	116,40	2,1	ns
cultures	1279,35	25,55	2434,23	44,25	+ 73,2%	4466,59	81,25	+ 83,6%
zones d'élevage	439,77	8,8	1451,95	26,4	> + 100%	576,44	10,5	- 60,2%
prés	260,49	5,2	439,30	8,0	+ 53,8%	*	*	*
pâturages	179,28	3,6	1012,65	18,4	> + 100%	*	*	*
inculte non boisé	2785,57	55,6	1329,34	24,2	- 56,5%	29,79	0,55	- 97,7%
inculte boisé	404,70	8,05	180,81	3,3	- 59,0%	308,58	5,6	+ 69,7%
bois et taillis	404,70	8,05	180,81	3,3	- 59,0%	*	*	*
châtaigneraies	0	0	0	0	0	*	*	*
total	5009,72	100	5499,07	100	ns	5497,80	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE BALLEDEMENT DE 1749 À 1914

types de fonds	le paysage en 1749		le paysage en 1829		évolution de 1749 à 1829	le paysage en 1914		évolution de 1829 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	17,57	1,5	11,33	0,95	ns	10,95	0,9	ns
cultures	516,71	43,3	518,47	43,1	- 0,5%	548,02	45,65	+ 5,9%
zones d'élevage	258,78	21,7	373,45	31,05	+ 43,1%	332,03	27,65	- 11,0%
prés	125,23	10,5	164,92	13,7	+ 30,5%	*	*	*
pâturages	133,55	11,2	208,53	17,35	+ 54,9%	*	*	*
inculte non boisé	336,36	28,2	186,66	15,5	- 45,0%	202,68	16,85	+ 8,7%
inculte boisé	63,44	5,3	112,93	9,4	+ 77,4%	107,26	8,95	- 4,8%
bois et taillis	19,01	1,6	38,13	3,2	+ 100,0%	37,57	3,15	=
châtaigneraies	44,43	3,7	74,80	6,2	+ 67,6%	69,69	5,8	- 6,5%
total	1192,86	100	1202,84	100	ns	1200,94	100	ns

¹⁶¹ Cf. références d'archives de ces documents et des études consultées p. 446-447 ci-dessus.

¹⁶² Arch. dép. Hte-Vienne, 3 P 16, 17, 18, 22, 24, 29, 45, 46, 47, 55, 59, 72, 75, 76, 80, 85, 89, 91, 96, 98, 103, 117, 126, 133, 159, 166, 179, 182, 190, 193, 196, 204 ; Arch. dép. Corrèze : 3 P 5, 70, 72, 94, 227, 288.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE LA BAZEUGE DE 1741 À 1914

types de fonds	le paysage en 1741		le paysage en 1839		évolution de 1749 à 1839	le paysage en 1914		évolution de 1839 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	14,06	1,5	20,88	2,1	ns	17,22	1,75	ns
cultures	332,07	35,25	498,15	50,35	+ 42,8%	766,93	77,6	+ 54,1%
zones d'élevage	173,06	18,35	352,48	35,65	+ 94,3%	184,28	18,65	- 47,7%
prés	71,90	7,6	109,25	11,05	+ 45,4%	*	*	*
pâturages	101,16	10,75	243,23	24,6	> + 100%	*	*	*
inculte non boisé	400,92	42,55	110,61	11,2	- 73,7%	10,96	1,1	- 90,2%
inculte boisé	22,21	2,35	6,69	0,7	- 70,2%	8,91	0,9	ns
bois et taillis	21,46	2,3	*	*	*	*	*	*
châtaigneraies	0,75	0,05	*	*	*	*	*	*
total	942,32	100	988,81	100	ns	988,30	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE BERNEUIL DE 1742 À 1914

types de fonds	le paysage en 1742		le paysage en 1813 (C à H)		évolution de 1742 à 1813	le paysage en 1914		évolution de 1813 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	14,04	1,0	14,67	0,85	ns	27,61	1,15	ns
cultures	533,40	36,65	689,25	39,1	+ 6,7%	1266,94	53,5	+ 41,9%
zones d'élevage	255,41	17,55	442,07	25,05	+ 42,7%	714,35	30,2	+ 20,1%
prés	153,81	10,55	215,66	12,2	+ 15,6%	*	*	*
pâturages	101,60	7,0	226,41	12,85	+ 83,6%	*	*	*
inculte non boisé	604,36	41,5	527,85	29,95	- 27,8%	169,42	7,15	- 75,9%
inculte boisé	48,02	3,3	89,58	5,05	+ 53,0%	188,77	8,0	+ 21,2%
bois et taillis	38,59	2,65	61,15	3,45	-	129,59	5,5	+ 66,7%
châtaigneraies	9,43	0,65	28,43	1,6	-	59,18	2,5	- 24,2%
total	1455,23	100	1763,42	100	ns	2367,09	100	ns

Pour être comparable avec le paysage de 1742, celui de 1813 correspond aux sections C à H du cadastre, car le territoire des sections A et B n'a pas été arpenté dans l'état des fonds de Berneuil de 1742.
L'évolution de 1813 à 1914 correspond à la comparaison entre toutes les sections (A à H) du cadastre de 1813(2376 ha) et celui de 1914 (2367 ha)

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE BESSINES DE 1750 À 1914

types de fonds	le paysage en 1750		le paysage en 1832		évolution de 1750 à 1832	le paysage en 1914		évolution de 1832 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	91,87	2,45	57,64	1,4	ns	81,89	2,0	ns
cultures	1657,52	44,1	1714,49	42,1	- 4,5%	1779,59	43,75	+ 3,9%
zones d'élevage	862,07	22,95	1030,41	25,3	+ 10,2%	952,88	23,45	- 7,3%
prés	364,91	9,7	470,61	11,55	+ 19,1%	*	*	*
pâturages	497,16	13,25	559,80	13,75	+ 3,8%	*	*	*
inculte non boisé	776,41	20,65	691,08	17,0	- 17,7%	739,90	18,2	+ 7,1%
inculte boisé	371,10	9,85	578,16	14,2	+ 44,2%	512,09	12,6	- 11,3%
bois et taillis	160,56	4,25	271,16	6,65	+ 56,5%	*	*	*
châtaigneraies	210,54	5,6	307,00	7,55	+ 34,8%	*	*	*
total	3758,97	100	4071,78	100	ns	4066,35	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE BOISSEUIL DE 1747 À 1914

types de fonds	le paysage en 1747		le paysage en 1830		évolution de 1747 à 1830	le paysage en 1914		évolution de 1830 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	15,66	0,95	20,68	1,1	ns	29,99	1,6	ns
cultures	859,31	51,8	821,78	44,6	- 13,9%	795,69	43,3	- 2,9%
zones d'élevage	337,34	20,35	506,21	27,5	+ 35,1%	569,62	31,0	+ 12,7%
prés	177,46	10,7	310,29	16,85	+ 57,5%	*	*	*
pâturages	159,88	9,65	195,92	10,65	+ 10,4%	*	*	*
inculte non boisé	269,11	16,25	219,87	11,95	- 26,5%	195,48	10,65	- 10,9%
inculte boisé	176,76	10,65	273,17	14,85	+ 39,4%	247,19	13,45	- 9,4%
bois et taillis	49,70	3,0	68,34	3,7	+ 23,3%	*	*	*
châtaigneraies	127,06	7,65	204,83	11,15	+ 45,7%	*	*	*
total	1658,18	100	1841,71	100	ns	1837,97	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE CHAMPNETERY DE 1748 À 1914

types de fonds	le paysage en 1748		le paysage en 1825		évolution de 1748 à 1825	le paysage en 1914		évolution de 1825 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	36,89	1,45	32,51	1,15	ns	30,68	1,0	ns
cultures	675,60	27,00	718,74	25,65	- 5,0%	1260,62	42,2	+ 64,5%
zones d'élevage	409,45	16,35	607,74	21,7	+ 32,7%	733,22	24,55	+ 13,1%
prés	238,66	9,55	310,17	11,05	+ 15,7%	*	*	*
pâturages	170,79	6,8	297,57	10,65	+ 56,6 %	*	*	*
inculte non boisé	911,85	36,4	684,78	24,45	- 32,8%	257,74	8,65	- 64,6%
inculte boisé	471,71	18,8	758,05	27,05	+ 43,9%	704,36	23,6	- 12,8%
bois et taillis	138,53	5,5	324,31	11,55	> + 100%	*	*	*
châtaigneraies	333,18	13,3	433,74	15,5	+ 16,5%	*	*	*
total	2505,50	100	2801,82	100	ns	2986,62	100	ns

En janvier 1826, 3 villages rattachés à Bujaleuf ont été réunis à Champnetéry, ce qui explique la différence de superficie totale entre 1825 et 1914

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE CHAMPSAC DE 1748/53 À 1914

types de fonds	le paysage en 1748/53		le paysage en 1840		évolution 1748/53 à 1840	le paysage en 1914		évolution de 1840 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	46,44	2,0	38,79	1,65	ns	23,63	1,0	ns
cultures	807,86	34,45	810,00	34,8	+ 1,0%	830,30	35,7	+ 2,6%
zones d'élevage	526,01	22,45	699,72	30,05	+ 33,8%	698,67	30,05	=
prés	336,47	14,35	512,50	22,0	+ 53,3%	*	*	*
pâturages	189,54	8,1	187,22	8,05	=	*	*	*
inculte non boisé	350,01	14,9	126,23	5,45	- 63,4%	205,08	8,8	+ 61,5%
inculte boisé	614,08	26,2	652,22	28,05	+ 7,1%	568,08	24,45	- 12,8%
bois et taillis	33,33	1,4	111,90	4,8	> + 100%	109,74	4,75	=
châtaigneraies	580,75	24,8	540,32	23,25	- 6,3%	458,34	19,7	- 15,3%
total	2344,40	100	2326,96	100	ns	2325,76	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE LA CHAPELLE-MONTBRANDEIX DE 1748 À 1914

types de fonds	le paysage en 1748		le paysage en 1838		évolution de 1748 à 1838	le paysage en 1914		évolution de 1838 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	21,48	1,2	31,39	1,6	ns	21,54	1,1	ns
cultures	640,35	35,8	705,20	36,15	+ 1,0%	724,68	37,2	+ 2,9%
zones d'élevage	410,56	22,95	501,38	25,75	+ 12,2%	367,45	18,9	- 26,6%
prés	*	*	306,86	15,75	*	*	*	*
pâturages	*	*	194,52	10,0	*	*	*	*
inculte non boisé	123,83	6,9	121,63	6,25	- 9,4%	314,71	16,15	> + 100%
inculte boisé	593,48	33,15	589,78	30,25	- 8,7%	519,52	26,65	- 11,9%
bois et taillis	148,37	8,3	204,25	10,45	+ 25,9%	220,45	11,3	+ 8,1%
châtaigneraies	445,11	24,85	385,53	19,8	- 20,3%	299,07	15,35	- 22,5%
total	1789,70	100	1949,38	100	ns	1947,90	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE CIEUX DE 1747 À 1914

types de fonds	le paysage en 1747		le paysage en 1810		évolution de 1748 à 1810	le paysage en 1914		évolution de 1810 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	98,28	2,8	107,87	2,7	ns	101,57	2,55	ns
cultures	1390,00	39,35	1455,15	36,7	- 6,7%	1791,64	45,25	+ 23,3%
zones d'élevage	922,64	26,15	1115,17	28,15	+ 7,6%	1123,81	28,35	+ 0,7%
prés	452,94	12,85	525,13	13,25	+ 3,1%	*	*	*
pâturages	469,70	13,3	590,04	14,9	+ 12,0%	*	*	*
inculte non boisé	597,78	16,95	643,33	16,25	- 4,1%	268,88	6,8	- 58,2%
inculte boisé	520,98	14,75	642,07	16,2	+ 9,8%	674,76	17,05	+ 5,2%
bois et taillis	85,55	2,4	167,27	4,2	augmentation	*	*	*
châtaigneraies	435,43	12,35	474,80	12,0	- 2,8%	*	*	*
total	3529,68	100	3963,59	100	ns	3960,66	100	ns

[En 1747, 3 villages au sud de la paroisse ne sont pas mentionnés dans l'Etat des fonds (Lavalette, le Grand Bost et Pérignanas) : peut-être sont-ils rattachés à Oradour]

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE COUSSAC-BONNEVAL DE 1750 À 1914

types de fonds	le paysage en 1750		le paysage en 1826		évolution de 1750 à 1826	le paysage en 1914		évolution de 1826 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	92,84	1,7	104,69	1,8	ns	146,55	2,25	ns
cultures	1565,48	28,1	1516,96	25,95	- 7,6%	2250,77	34,7	+ 28,7%
zones d'élevage	1027,50	18,45	1505,37	25,75	+ 39,6%	1797,75	27,7	+ 4,9%
prés	646,35	11,6	986,80	16,9	+ 45,7%	*	*	*
pâturages	381,15	6,85	518,57	8,85	+ 29,2%	*	*	*
inculte non boisé	1578,38	28,35	783,65	13,4	- 52,7%	585,63	9,05	- 30,9%
inculte boisé	1302,07	23,4	1936,65	33,1	+ 41,4%	1707,48	26,3	- 17,5%
bois et taillis	260,45	4,7	643,43	11,0	> +100%	*	*	*
châtaigneraies	1041,62	18,7	1293,22	22,1	+ 18,2%	*	*	*
total	5566,27	100	5847,32	100	ns	6488,18	100	ns

Pour permettre la comparaison entre 1750 et 1826, la section de Bret n'a pas été prise en compte en 1826, car elle ne faisait pas partie de la paroisse de Coussac-Bonneval au XVIII^e siècle et n'a pas été arpentée en 1750
L'évolution de 1826 à 1914 concerne par contre la surface totale de la commune, Bret y compris

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE DARNETS DE 1748 À 1914

types de fonds	le paysage en 1748		le paysage en 1827		évolution de 1748 à 1827	le paysage en 1914		évolution de 1748 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	27,20	1,4	28,51	1,15	ns	73,82	3,0	ns
cultures	444,49	22,45	662,19	26,7	+ 18,9%	660,13	26,75	=
zones d'élevage	376,40	19,0	421,77	17,0	- 10,5%	431,39	17,5	+ 2,9%
prés	232,12	11,7	256,22	10,3	- 12,0%	*	*	*
pâturages	144,28	7,3	165,55	6,7	- 8,2%	*	*	*
inculte non boisé	972,91	49,15	877,47	35,4	- 28,0%	781,40	31,65	- 10,6%
inculte boisé	158,07	8,0	489,86	19,75	+ > 100%	521,72	21,1	+ 6,8%
bois et taillis	112,23	5,7	371,59	15,0	+ > 100%	*	*	*
châtaigneraies	45,84	2,3	118,27	4,75	+ > 100%	*	*	*
total	1979,07	100	2479,80	100	ns	2468,46	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE DONZENAC DE 1752 À 1820

types de fonds	le paysage en 1752		le paysage en 1820		évolution de 1752 à 1820
	surface (ha)	%	surface (ha)	%	
bâti et annexes	37,65	2,05	22,36	1,0	ns
cultures	372,78	20,5	553,79	23,6	+ 15,1%
vignes	541,28	29,8	542,51	23,1	- 22,5%
zones d'élevage	245,44	13,5	431,32	18,4	+ 36,3%
prés	196,50	10,8	361,38	15,4	+ 42,6%
pâturages	48,94	2,7	69,94	3,0	+ 11,1%
inculte non boisé	268,98	14,8	149,28	6,4	- 56,8%
inculte boisé	351,70	19,35	646,88	27,5	+ 42,1%
bois et taillis	-	-	35,26	1,5	*
châtaigneraies	-	-	611,62	26,0	*
total	1817,83	100	2346,14	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE FEYTIAT DE 1752 À 1914

types de fonds	le paysage en 1752		le paysage en 1813		évolution de 1752 à 1813	le paysage en 1914		évolution de 1813 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	35,65	1,55	32,51	1,35	ns	37,68	1,6	ns
cultures	1009,40	44,05	934,46	38,9	- 11,7%	1219,23	51,05	+ 31,2%
zones d'élevage	400,05	17,5	554,68	23,1	+ 32,0%	657,58	27,5	+ 19,0%
prés	250,49	10,95	324,64	13,55	+ 23,7%	*	*	*
pâturages	149,56	6,55	230,04	9,55	+ 45,8%	*	*	*
inculte non boisé	546,42	23,85	486,57	20,25	- 15,1%	77,62	3,25	- 84,0%
inculte boisé	299,39	13,05	393,25	16,4	+ 25,7%	396,52	16,6	+ 1,2%
bois et taillis	80,00	3,5	129,36	5,4	+ 54,3%	259,39	10,85	+ 100,9%
châtaigneraies	219,39	9,55	263,89	10,9	+ 14,1%	137,13	5,75	- 47,2%
total	2290,91	100	2401,47	100	ns	2388,63	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE FLAVIGNAC DE 1748 À 1914

types de fonds	le paysage en 1748		le paysage en 1821		évolution de 1748 à 1821	le paysage en 1914		évolution de 1821 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	36,44	1,4	30,50	1,15	ns	26,81	0,9	ns
cultures	1194,74	45,9	1181,07	44,45	- 3,2%	1619,90	54,35	+ 22,3%
zones d'élevage	591,12	22,7	780,68	29,35	+ 29,3%	892,82	29,95	+ 2,0%
prés	351,64	13,5	470,29	17,7	+ 31,1%	*	*	*
pâturages	239,48	9,2	310,39	11,65	+ 26,6%	*	*	*
inculte non boisé	353,39	13,6	328,78	12,35	- 9,2%	222,20	7,45	- 39,7%
inculte boisé	426,92	16,4	336,79	12,7	- 22,6%	219,11	7,35	- 42,1%
bois et taillis	37,79	1,5	45,73	1,75	ns	73,67	2,45	ns
châtaigneraies	389,13	14,9	291,06	10,95	- 26,5%	145,44	4,9	- 55,2%
total	2602,61	100	2657,82	100	ns	2980,84	100	ns

La commune de Texon a été réunie à celle de Flavignac le 22 novembre 1829

ÉVOLUTION DU PAYSAGE D'EYBOULEUF DE 1750 À 1914

types de fonds	le paysage en 1750		le paysage en 1825		évolution de 1750 à 1825	le paysage en 1914		évolution de 1825 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	19,73	1,95	17,77	1,65	ns	18,59	1,75	ns
cultures	333,61	32,8	289,80	27,45	- 16,3%	443,81	42,1	+ 53,4%
zones d'élevage	234,28	23,0	311,92	29,55	+ 28,5%	345,31	32,75	+ 10,8%
prés	125,53	12,3	144,19	13,65	+ 11,0%	*	*	*
pâturages	108,75	10,7	167,73	15,9	+ 48,6%	*	*	*
inculte non boisé	217,55	21,4	133,39	12,65	- 40,9%	18,25	1,75	- 86,2%
inculte boisé	212,18	20,85	303,02	28,7	+ 37,6%	227,83	21,65	- 24,6%
bois et taillis	42,51	4,15	111,79	10,6	> + 100%	*	*	*
châtaigneraies	169,67	16,7	191,23	18,1	+ 8,4%	*	*	*
total	1017,35	100	1055,90	100	ns	1053,79	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE LA GENEYTOUSE DE 1750 À 1914

types de fonds	le paysage en 1750		le paysage en 1825		évolution de 1750 à 1825	le paysage en 1914		évolution de 1825 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	36,82	2,35	24,10	1,5	ns	29,02	1,5	ns
cultures	600,36	38,15	523,33	32,9	- 13,8%	736,46	39,1	+ 22,0%
zones d'élevage	302,15	19,2	375,26	23,6	+ 22,9%	469,17	24,9	+ 8,3%
prés	175,90	11,2	197,12	12,4	+ 10,7%	*	*	*
pâturages	126,25	8,0	178,14	11,2	+ 40,0%	*	*	*
inculte non boisé	242,84	15,4	236,32	14,85	- 3,6 %	176,21	9,35	- 35,3%
inculte boisé	392,29	24,9	432,15	27,15	+ 9,0%	473,81	25,15	- 13,3%
bois et taillis	45,59	2,9	108,53	6,8	> + 100%	199,16	10,55	+ 14,7%
châtaigneraies	346,70	22,0	323,62	20,35	- 7,5%	274,65	14,6	- 26,3%
total	1574,46	100	1591,16	100	ns	1884,67	100	ns

En 1829, la paroisse des Allois est rattachée à la Geneytouse, ce qui explique la différence de superficie totale entre 1825 et 1914

ÉVOLUTION DU PAYSAGE D'ISLE DE 1740 À 1914

types de fonds	le paysage en 1740		le paysage en 1813		évolution de 1740 à 1813	le paysage en 1914		évolution de 1813 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti, divers	30,27	1,7	35,53	1,8	ns	83,30	4,25	ns
cultures	618,74	34,75	697,65	35,55	+ 2,3%	942,05	48,35	+ 36,0%
vignes	245,72	13,8	167,20	8,5	- 38,4%	0,49	0,05	- 99,4%
zones d'élevage	399,74	22,45	580,00	29,55	+ 31,6%	649,88	33,35	+ 12,8%
prés	259,96	14,6	399,86	20,35	+ 39,4%	*	*	*
pâturages	139,78	7,85	180,14	9,2	+ 17,2%	*	*	*
inculte non boisé	263,52	14,8	221,98	11,3	- 23,6%	76,48	3,95	- 65,0%
inculte boisé	222,57	12,5	261,54	13,3	+ 6,4%	195,90	10,05	- 24,4%
bois et taillis	67,66	3,8	71,14	3,6	- 5,3%	*	*	*
châtaigneraies	154,91	8,7	190,40	9,7	+ 11,5%	*	*	*
total	1780,56	100	1963,90	100	ns	1948,10	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE LA JONCHERE DE 1744 À 1914

types de fonds	le paysage en 1744		le paysage en 1815		évolution de 1744 à 1815	le paysage en 1914		évolution de 1815 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	16,20	1,5	14,64	1,3	ns	69,23	4,55	ns
cultures	389,73	36,05	375,84	33,45	- 7,2%	664,26	43,55	+ 30,2%
zones d'élevage	246,63	22,8	269,32	24,0	+ 5,3%	351,94	23,05	- 4,0%
prés	151,37	14,0	148,75	13,25	- 5,3%	*	*	*
pâturages	95,26	8,8	120,57	10,75	+ 22,2%	*	*	*
inculte non boisé	272,71	25,25	273,85	24,4	- 3,4%	233,50	15,3	- 37,3%
inculte boisé	155,50	14,4	189,53	16,85	+ 17,0%	207,07	13,55	- 19,6%
bois et taillis	9,05	0,85	59,21	5,25	> + 100%	*	*	*
châtaigneraies	146,45	13,55	130,32	11,6	- 14,4%	*	*	*
total	1080,77	100	1123,18	100	ns	1526,00	100	ns

En 1875, une portion du territoire de Jabreilles est réunie à la Jonchère, ce qui explique la différence de superficie totale entre 1815 et 1914

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE JOURNAC DE 1742 À 1914

types de fonds	le paysage en 1742		le paysage en 1823/24		évolution de 1742 à 1823/24	le paysage en 1914		évolution 1823/24 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	17,42	1,4	15,68	1,1	ns	19,76	1,4	ns
cultures	635,95	51,0	650,37	46,2	- 9,4%	662,76	47,3	+ 2,4%
zones d'élevage	267,12	21,45	375,50	26,65	+ 24,2%	357,91	25,55	- 4,1%
prés	150,29	12,05	233,03	16,55	+ 37,3%	*	*	*
pâturages	116,83	9,4	142,47	10,1	+ 7,5%	*	*	*
inculte non boisé	224,97	18,05	151,39	10,75	- 40,4%	156,86	11,2	+ 4,2%
inculte boisé	100,99	8,1	215,45	15,3	+ 88,9%	204,21	14,55	- 4,9%
bois et taillis	38,81	3,1	64,63	4,6	+ 48,4%	78,45	5,6	+ 21,7%
châtaigneraies	62,18	5,0	150,82	10,7	> + 100%	125,76	8,95	- 16,4%
total	1246,45	100	1408,39	100	ns	1401,50	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE LINARDS DE 1754 À 1914

types de fonds	le paysage en 1754		le paysage en 1833		évolution de 1754 à 1833	le paysage en 1914		évolution de 1833 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	93,68	2,55	46,31	1,3	ns	47,55	1,35	ns
cultures	1295,42	35,3	1220,14	34,2	- 3,1%	1393,66	39,2	+ 14,6%
zones d'élevage	778,08	21,2	946,34	26,55	+ 25,2%	928,24	26,1	- 1,7%
prés	519,03	14,15	601,00	16,85	+ 19,1%	*	*	*
pâturages	259,05	7,05	345,34	9,7	+ 37,6%	*	*	*
inculte non boisé	771,08	21,0	537,28	15,05	- 28,3%	372,38	10,45	- 30,6%
inculte boisé	730,82	19,95	816,74	22,9	+ 14,8%	814,28	22,9	=
bois et taillis	225,80	6,15	347,95	9,8	+ 59,3%	412,46	11,6	+ 18,4%
châtaigneraies	505,02	13,8	468,79	13,1	- 5,1%	401,82	11,3	- 13,7%
total	3669,08	100	3566,81	100	ns	3556,11	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE MAGNAC-BOURG DE 1746 À 1914

types de fonds	le paysage en 1746		le paysage en 1833		évolution de 1746 à 1833	le paysage en 1914		évolution de 1833 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	54,94	4,95	29,02	1,95	ns	25,14	1,7	ns
cultures	369,23	33,25	493,16	33,5	+ 0,8%	647,12	44,0	+ 31,3%
zones d'élevage	274,20	24,7	450,95	30,65	+ 24,1%	494,14	33,6	+ 9,6%
prés	207,31	18,65	334,93	22,75	+ 22,0%	*	*	*
pâturages	66,89	6,05	116,02	7,9	+ 30,6%	*	*	*
inculte non boisé	188,62	17,0	267,06	18,15	+ 6,7%	123,33	8,4	- 53,7%
inculte boisé	223,68	20,1	231,16	15,75	- 21,6%	180,36	12,3	- 21,9%
bois et taillis	*	*	58,58	4,0	*	*	*	*
châtaigneraies	*	*	172,58	11,75	*	*	*	*
total	1110,67	100	1471,35	100	ns	1470,09	100	ns

La limite définitive entre les communes de Magnac-Bourg et de Saint-Germain-les-Belles a été fixée le 28 novembre 1832

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE MASLÉON DE 1748 À 1914

types de fonds	le paysage en 1748		le paysage en 1834		évolution de 1748 à 1834	le paysage en 1914		évolution de 1834 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	5,18	0,8	7,73	0,9	ns	14,61	1,75	ns
cultures	308,51	47,9	319,78	38,2	- 20,2%	336,35	40,35	+ 5,6%
zones d'élevage	125,52	19,5	199,14	23,8	+ 22,1%	198,28	23,8	=
prés	86,80	13,5	139,33	16,65	+ 23,3%	*	*	*
pâturages	38,72	6,0	59,81	7,15	+ 19,2%	*	*	*
inculte non boisé	100,89	15,65	124,56	14,9	- 4,8%	75,99	9,15	- 38,6%
inculte boisé	103,82	16,15	186,05	22,2	+ 37,5%	207,99	24,95	+ 12,4%
bois et taillis	58,17	9,05	122,35	14,6	+ 61,3%	*	*	*
châtaigneraies	45,65	7,1	63,70	7,6	+ 7,0%	*	*	*
total	643,92	100	837,26	100	ns	833,22	100	ns

Deux villages (Epied et Mondouhaud) ont été réunis à Masléon le 5 mars 1833, ce qui explique la différence de superficie entre 1748 et 1834

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE MOUNISME DE 1756 À 1839

types de fonds	le paysage en 1756		le paysage en 1839		évolution de 1756 à 1839
	surface (ha)	%	surface (ha)	%	
bâti et annexes	12,39	1,1	8,63	0,8	ns
cultures	305,87	27,95	400,72	36,7	+ 31,3%
zones d'élevage	180,58	16,5	311,18	28,5	+ 72,7%
prés	83,79	7,65	98,45	9,0	+ 17,6%
pâturages	96,79	8,85	212,73	19,5	+ > 100%
inculte non boisé	568,48	51,9	334,82	30,7	- 40,8%
inculte boisé	27,73	2,55	35,55	3,3	+ 29,4%
bois et taillis	27,37	2,5	25,90	2,4	=
châtaigneraies	0,36	0,05	9,65	0,9	ns
total	1095,05	100	1090,90	100	ns

Mounisme rattachée à St-Ouen en 1829 - paysage de 1839 recalculé avec sections B, C et D du cadastre de 1839

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE NIEUL DE 1742 À 1914

types de fonds	le paysage en 1742		le paysage en 1809		évolution de 1742 à 1809	le paysage en 1914		évolution de 1809 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	21,11	1,3	24,23	1,5	ns	50,71	3,1	ns
cultures	643,47	39,55	582,05	35,55	- 10,1%	829,26	50,65	+ 42,5%
zones d'élevage	308,44	18,95	400,70	24,45	+ 29,0%	433,36	26,5	+ 8,4%
prés	196,72	12,1	227,15	13,85	+ 14,5%	*	*	*
pâturages	111,72	6,85	173,55	10,6	+ 54,7%	*	*	*
inculte non boisé	399,70	24,6	293,08	17,9	- 27,2%	56,38	3,45	- 80,7%
inculte boisé	253,68	15,6	336,83	20,6	+ 32,1%	267,00	16,3	- 20,9%
bois et taillis	72,41	4,45	133,49	8,15	+ 83,1%	*	*	*
châtaigneraies	181,27	11,15	203,34	12,45	+ 11,6%	*	*	*
total	1626,40	100	1636,89	100	ns	1636,71	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE PEYRAT-DE-BELLAC DE 1751 À 1914

types de fonds	le paysage en 1751		le paysage en 1827		évolution de 1751 à 1827	le paysage en 1914		évolution de 1827 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	38,60	1,3	30,86	1,0	ns	57,48	1,9	ns
vignes	181,75	6,1	107,73	3,55	- 41,8%	0	0	- 100%
cultures	1014,21	34,05	1297,22	42,7	+ 25,4%	1759,40	58,1	+ 36,1%
zones d'élevage	549,48	18,45	914,80	30,1	+ 63,1%	847,87	28,0	- 7,0%
prés	306,91	10,3	390,93	12,85	+ 24,7%	*	*	*
pâturages	242,57	8,15	523,87	17,25	+ >100%	*	*	*
inculte non boisé	1085,73	36,4	521,99	17,2	- 52,7%	180,62	5,95	- 65,4%
inculte boisé	111,14	3,7	165,29	5,45	+ 47,3%	182,78	6,05	+ 11,0%
bois et taillis	95,26	3,2	102,25	3,35	ns	*	*	*
châtaigneraies	15,88	0,5	63,04	2,1	+ > 100%	*	*	*
total	2980,91	100	3037,89	100	ns	3028,15	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE REMPAT DE 1745/52 À 1914

types de fonds	le paysage en 1745/1752 *		le paysage en 1836		évolution de 1745 à 1836	le paysage en 1914		évolution de 1745 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	11,38	0,9	6,02	0,5	ns	12,66	0,6	ns
cultures	291,13	22,6	362,09	25,8	+ 14,1%	524,89	25,6	- 0,8%
zones d'élevage	249,87	19,4	302,00	21,5	+ 10,8%	466,15	22,75	+ 5,8%
prés	120,51	9,4	156,16	11,1	+ 18,1%	*	*	*
pâturages	129,36	10,0	145,84	10,4	+ 4,0%	*	*	*
inculte non boisé	673,50	52,2	684,36	48,8	- 6,5%	955,58	46,6	- 4,5%
inculte boisé	63,35	4,9	48,09	3,4	- 30,6%	90,63	4,45	+ 30,9%
bois et taillis	60,59	4,7	43,63	3,1	- 34,0%	86,49	4,25	+ 37,1%
châtaigneraies	2,76	0,2	4,46	0,3	ns	4,14	0,2	ns
total	1289,23	100	1402,56	100	ns	2049,91	100	ns

Le paysage de 1836 ne comprend que deux sections de Rempnat, lesquelles correspondent à l'ancienne paroisse de 1745/1752 - Le paysage de 1914 comprend la totalité de la commune, ce qui explique la différence de superficie totale entre 1836 et 1914 - La proportion relative de chacun des différents fonds en 1836 est très semblable si l'on considère les deux sections présentées ici ou la totalité de la commune, ce qui permet la comparaison entre 1836 et 1914

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SAINT-HILAIRE-BONNEVAL DE 1742 À 1914

types de fonds	le paysage en 1742		le paysage en 1830		évolution de 1742 à 1830	le paysage en 1914		évolution de 1830 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	15,77	0,7	21,35	0,8	ns	36,02	1,3	ns
cultures	1464,15	58,5	1542,04	55,5	- 5,1%	1431,36	51,7	- 6,8%
zones d'élevage	446,06	17,8	727,26	26,2	+ 47,2%	847,88	30,65	+ 17,0%
prés	229,74	9,2	438,77	15,8	+ 71,7%	*	*	*
pâturages	216,32	8,6	288,49	10,4	+ 20,9%	*	*	*
inculte non boisé	507,69	20,3	319,32	11,5	- 43,3%	278,12	10,05	- 12,6%
inculte boisé	67,87	2,7	166,47	6,0	> + 100%	174,41	6,3	+ 5,0%
bois et taillis	41,15	1,6	80,92	2,9	+ 81,2%	*	*	*
châtaigneraies	26,72	1,1	85,55	3,1	> + 100%	*	*	*
total	2501,54	100	2776,44	100	ns	2767,79	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SAINT-JUNIEN-LES-COMBES DE 1742 À 1914

types de fonds	le paysage en 1742		le paysage en 1827		évolution de 1742 à 1827	le paysage en 1914		évolution de 1830 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	28,30	1,85	24,34	1,2	ns	21,55	1,05	ns
cultures	496,29	32,15	697,50	34,5	+ 7,3%	1111,09	55,05	+ 59,6%
zones d'élevage	238,31	15,45	562,28	27,8	+ 79,9%	576,84	28,55	+ 2,7%
prés	175,94	11,4	208,48	10,3	- 9,6%	*	*	*
pâturages	62,37	4,05	353,80	17,5	+ > 100%	*	*	*
inculte non boisé	647,78	42,0	589,26	29,1	- 30,7%	188,96	9,35	- 67,9%
inculte boisé	132,25	8,55	149,34	7,4	- 13,5%	120,63	6,0	- 18,9%
bois et taillis	124,15	8,05	123,42	6,1	- 24,2%	*	*	*
châtaigneraies	8,10	0,5	25,92	1,3	ns	*	*	*
total	1542,93	100	2022,72	100	ns	2019,07	100	ns

La paroisse de Laguzet a été rattachée à Saint-Junien-les-Combes en 1800, ce qui explique la différence de superficie de 1742 à 1827

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES DE 1742 À 1914

types de fonds	le paysage en 1742		le paysage en 1830		évolution de 1742 à 1830	le paysage en 1914		évolution de 1830 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	28,79	2,15	8,92	0,85	ns	13,75	1,3	ns
cultures	538,82	39,65	431,95	40,55	+ 2,3%	514,29	48,25	+ 19,0%
zones d'élevage	288,07	21,2	369,93	34,75	+ 63,9%	395,91	37,1	+ 6,8%
prés	165,90	12,2	216,62	20,35	+ 66,8%	*	*	*
pâturages	122,17	9,0	153,31	14,4	+ 60,0%	*	*	*
inculte non boisé	272,11	20,05	75,56	7,1	- 64,6%	30,51	2,85	- 59,9%
inculte boisé	230,42	16,95	178,42	16,75	- 1,2%	111,88	10,5	- 37,3%
bois et taillis	34,56	2,55	28,13	2,65	ns	37,28	3,5	+ 32,1%
châtaigneraies	195,86	14,4	150,29	14,1	- 2,1%	74,60	7,0	- 50,4%
total	1358,21	100	1064,78	100	ns	1066,34	100	ns

Lors du passage à la commune, une partie de l'ancienne paroisse a sans doute été rattachée à une autre paroisse

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SAINT-OUEN DE 1743 À 1839					
types de fonds	le paysage en 1743		le paysage en 1839		évolution de 1743 à 1839
	surface (ha)	%	surface (ha)	%	
bâti et annexes	12,86	1,3	9,55	0,9	ns
cultures	359,43	36,2	470,04	44,45	+ 22,8%
zones d'élevage	194,08	19,5	340,76	32,2	+ 65,1%
prés	77,16	7,75	122,24	11,55	+ 49,0%
pâturages	116,92	11,75	218,52	20,65	+ 75,7%
inculte non boisé	398,70	40,1	210,85	19,95	- 50,2%
inculte boisé	28,81	2,9	26,73	2,5	- 13,8%
bois et taillis	26,74	2,7	13,58	1,25	ns
châtaigneraies	2,07	0,2	13,15	1,25	ns
total	993,88	100	1057,93	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SAINT-SORNIN-LEULAC DE 1752 À 1914

types de fonds	le paysage en 1752		le paysage en 1830		évolution de 1752 à 1830	le paysage en 1914		évolution de 1830 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	44,60	1,75	25,99	1,05	ns	26,77	1,05	ns
cultures	1345,19	52,5	1126,06	44,65	- 15,0%	1346,66	53,4	+ 19,6%
zones d'élevage	454,79	17,75	710,86	28,15	+ 58,6%	637,44	25,3	- 10,1%
prés	*	*	210,98	8,35	*	*	*	*
pâturages	*	*	499,88	19,8	*	*	*	*
inculte non boisé	620,09	24,2	488,87	19,4	- 19,8%	331,03	13,15	- 32,2%
inculte boisé	96,66	3,8	170,27	6,75	+ 77,6%	179,38	7,1	+ 5,2%
bois et taillis	*	*	127,29	5,05	*	133,33	5,3	ns
châtaigneraies	*	*	42,98	1,7	*	46,05	1,8	ns
total	2561,33	100	2522,05	100	ns	2521,28	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SAINT-SYLVESTRE DE 1749 À 1914

types de fonds	le paysage en 1749		le paysage en 1823		évolution de 1749 à 1823	le paysage en 1914		évolution de 1823 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	17,69	0,7	106,68	3,55	ns	106,50	3,55	ns
cultures	650,47	25,4	925,73	30,8	+ 21,3%	1050,51	35,05	+ 13,8%
zones d'élevage	391,52	15,25	528,67	17,6	+ 15,4%	579,55	19,35	+ 9,9%
prés	186,58	7,25	294,50	9,8	+ 35,2%	*	*	*
pâturages	204,94	8,0	234,17	7,8	- 2,5%	*	*	*
inculte non boisé	1355,25	52,85	1157,07	38,5	- 27,2%	927,82	31,0	- 19,5%
inculte boisé	149,16	5,8	287,60	9,55	+ 64,7%	330,78	11,05	+ 15,7%
bois et taillis	34,25	1,3	79,50	2,65	+ 103,8%	179,95	6,0	> + 100%
châtaigneraies	114,91	4,5	208,10	6,9	+ 53,3%	150,83	5,05	- 26,8%
total	2564,09	100	3005,75	100	ns	2995,16	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SAINT-VITTE DE 1747 À 1914

types de fonds	le paysage en 1747		le paysage en 1834		évolution de 1747 à 1834	le paysage en 1914		évolution de 1834 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	40,59	1,9	19,41	1,0	ns	20,67	1,0	ns
cultures	922,19	43,55	770,32	38,15	- 12,4%	863,81	42,85	+ 12,3%
zones d'élevage	508,66	24,0	627,02	31,05	+ 29,4%	655,71	32,5	+ 4,7%
prés	303,02	14,3	421,43	20,85	+ 45,8%	*	*	*
pâturages	205,64	9,7	205,59	10,2	+ 5,2%	*	*	*
inculte non boisé	318,54	15,05	189,77	9,4	- 37,5%	98,13	4,9	- 47,9%
inculte boisé	327,49	15,5	411,43	20,4	+ 31,6%	378,11	18,75	- 8,1%
bois et taillis	27,22	1,3	77,56	3,85	> + 100%	93,08	4,6	+ 19,5%
châtaigneraies	300,27	14,2	333,87	16,55	+ 16,5%	285,03	14,15	- 14,5%
total	2117,47	100	2017,95	100	ns	2016,43	100	ns

La limite entre Saint-Vitte-sur-Briance et la Croisille-sur-Briance a été fixée le 29 avril 1833

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE SUSSAC DE 1753 À 1914

types de fonds	le paysage en 1753		le paysage en 1834		évolution de 1753 à 1834	le paysage en 1914		évolution de 1834 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	29,90	1,4	18,59	0,75	ns	16,19	0,65	ns
cultures	671,79	31,1	657,69	26,35	- 15,3%	842,61	33,9	+ 28,7%
zones d'élevage	405,26	18,8	478,34	19,15	+ 1,9%	499,07	20,1	+ 5,0%
prés	245,13	11,35	341,77	13,7	+ 20,7%	*	*	*
pâturages	160,13	7,45	136,57	5,45	- 26,8%	*	*	*
inculte non boisé	452,62	21,0	590,81	23,7	+ 12,8%	435,20	17,5	- 26,2%
inculte boisé	597,36	27,7	750,56	30,05	+ 8,5%	691,97	27,85	- 7,3%
bois et taillis	268,39	12,45	317,94	12,75	+ 2,4%	370,95	14,95	+ 17,3%
châtaigneraies	328,97	15,25	432,62	17,3	+ 13,4%	321,02	12,9	- 25,4%
total	2156,93	100	2495,99	100	ns	2485,04	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE TARNAC DE 1752/56 À 1825

types de fonds	le paysage en 1752/56		le paysage en 1825		évolution de 1752 à 1825
	surface (ha)	%	surface (ha)	%	
bâti et annexes	119,72	1,6	17,84	0,3	ns
cultures	897,91	12,0	1217,88	17,3	+ 44,2%
zones d'élevage	763,22	10,2	1302,90	18,5	+ 81,4%
prés	202,03	2,7	531,66	7,55	> + 100%
pâturages	561,19	7,5	771,24	10,95	+ 46,0%
inculte non boisé	5357,51	71,6	4269,37	60,65	- 15,3%
inculte boisé	344,20	4,6	229,51	3,25	- 29,3%
bois et taillis	-	-	229,51	3,25	- 29,3%
châtaigneraies	-	-	0	0	-
total	7482,56	100	7037,50	100	-

ÉVOLUTION DU PAYSAGE D'USSEL DE 1747 À 1914

types de fonds	le paysage en 1747		le paysage en 1815		évolution de 1747 à 1815	le paysage en 1914		évolution de 1815 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	42,0	1,25	46,99	1,25	ns	90,19	2,4	ns
cultures	1060,0	31,55	1120,09	30,0	- 4,9%	1111,29	29,8	=
zones d'élevage	740,0	22,0	1046,54	28,0	+ 27,3%	1347,18	36,1	+ 28,9%
prés	*	*	538,21	14,4	*	*	*	*
pâturages	*	*	508,33	13,6	*	*	*	*
inculte non boisé	1400,0	41,65	1335,98	35,8	- 14,0%	1045,91	28,0	- 21,8%
inculte boisé	120,0	3,55	184,48	4,95	39,4%	137,95	3,7	- 25,2%
bois et taillis	*	*	*	*	*	*	*	*
châtaigneraies	*	*	0	0	*	*	*	*
total	3362,0	100	3734,08	100	ns	3732,52	100	ns

ÉVOLUTION DU PAYSAGE DE VOUTEZAC DE 1760 À 1914

types de fonds	le paysage en 1760		le paysage en 1840		évolution de 1760 à 1840	le paysage en 1914		évolution de 1840 à 1914
	surface (ha)	%	surface (ha)	%		surface (ha)	%	
bâti et annexes	-	-	27,14	1,25	-	32,17	1,5	ns
cultures	530,09	27,05	620,60	28,9	+ 6,8%	705,47	32,75	+ 13,3%
vignes	735,06	37,55	560,47	26,1	- 30,5%	246,05	11,4	- 56,3%
zones d'élevage	246,87	12,6	381,75	17,75	+ 40,9%	520,55	24,15	+ 36,0%
prés	201,98	10,3	366,91	17,05	+ 65,5%	*	*	*
pâturages	44,89	2,3	14,84	0,7	ns	*	*	*
inculte non boisé	188,87	9,65	152,55	7,1	- 26,4%	369,98	17,2	+> 100%
inculte boisé	257,86	13,15	405,85	18,9	+ 43,7%	280,20	13,0	- 31,2%
bois et taillis	8,97	0,45	57,62	2,7	ns	*	*	*
châtaigneraies	248,89	12,7	348,23	16,2	+ 27,6%	*	*	*
total	1958,75	100	2148,36	100	ns	2154,42	100	ns

**RÉPARTITION DE LA TAILLE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
SELON LEUR SUPERFICIE DANS VINGT-QUATRE PAROISSES LIMOUSINES
AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE**

Il s'agit des propriétés individuelles, tous groupes sociaux confondus, classées selon leur superficie. Les sources sont les *états des fonds* (références d'archives p. 446 ci-dessus).

superficie des propriétés	Azat-le-Ris - 1741			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	43	31,4	15,77	0,3
1 à 2 ha	14	10,2	19,06	0,4
2 à 5 ha	16	11,7	50,03	1,0
5 à 10 ha	17	12,4	129,26	2,6
10 à 15 ha	5	3,6	59,84	1,2
15 à 20 ha	2	1,5	30,41	0,6
20 à 30 ha	7	5,1	169,75	3,4
30 à 40 ha	6	4,4	216,13	4,3
40 à 50 ha	5	3,6	228,53	4,6
50 à 100 ha	8	5,8	569,70	11,4
100 à 200 ha	12	8,8	1741,01	34,7
> 200 ha	2	1,5	1107,50	22,1
communaux	-	-	672,73	13,4
total	137	100	5009,72	100

superficie des propriétés	Balledent - 1749				Boisseuil - 1747			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	41	32,8	15,68	1,3	22	21,6	14,66	0,9
1 à 2 ha	21	16,8	31,28	2,6	21	20,6	31,22	1,9
2 à 5 ha	25	20,0	89,27	7,5	27	26,5	85,06	5,1
5 à 10 ha	21	16,8	145,28	12,2	7	6,9	46,55	2,8
10 à 15 ha	3	2,4	38,60	3,2	2	1,95	22,12	1,3
15 à 20 ha	5	4,0	89,28	7,5	3	2,9	54,03	3,3
20 à 30 ha	2	1,6	44,76	3,8	4	3,9	97,73	5,9
30 à 40 ha	1	0,8	30,85	2,6	3	2,9	107,39	6,5
40 à 50 ha	-	-	-	-	2	1,95	84,54	5,1
50 à 100 ha	4	3,2	258,25	21,6	7	6,9	490,10	29,5
100 à 200 ha	1	0,8	109,85	9,2	3	2,9	391,00	23,6
200 à 300 ha	1	0,8	232,71	19,5	1	1,0	224,53	13,5
communaux	-	-	107,05	9,0	-	-	9,25	0,6
total	125	100	1192,86	100	102	100	1658,18	100

superficie des propriétés	Bessines - 1750			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	78	19,9	20,62	0,5
1 à 5 ha	125	32,0	346,84	9,2
5 à 10 ha	111	28,4	788,60	21,0
10 à 15 ha	40	10,2	485,97	12,9
15 à 20 ha	13	3,3	208,93	5,6
20 à 30 ha	7	1,8	166,00	4,4
30 à 40 ha	4	1,0	142,80	3,8
40 à 50 ha	2	0,5	92,06	2,5
50 à 100 ha	8	2,1	504,98	13,4
> 100 ha	3	0,8	765,22	20,4
communaux	-	-	236,95	6,3
total	391	100	3758,97	100

superficie des propriétés	Champnétery - 1748				Champsac - 1748/53			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	21	16,1	11,22	0,5	90	28,8	47,40	2,0
1 à 2 ha	13	10,0	19,38	0,8	46	14,7	64,99	2,8
2 à 5 ha	28	21,5	94,48	3,8	81	25,9	260,16	11,1
5 à 10 ha	26	20,0	173,31	6,9	40	12,8	285,79	12,2
10 à 15 ha	9	6,9	104,42	4,2	24	7,7	290,16	12,4
15 à 20 ha	7	5,4	123,84	4,9	3	0,9	50,00	2,1
20 à 30 ha	7	5,4	158,37	6,3	12	3,8	293,93	12,5
30 à 40 ha	5	3,8	181,25	7,2	6	1,9	205,66	8,8
40 à 50 ha	4	3,1	190,41	7,6	2	0,7	90,84	3,9
50 à 100 ha	8	6,2	499,21	19,9	6	1,9	425,94	18,2
100 à 200 ha	1	0,8	145,04	5,8	3	0,9	320,02	13,6
> 200 ha	1	0,8	578,97	23,1	-	-	-	-
communaux	-	-	225,61	9,0	-	-	9,51	0,4
total	130	100	2505,51	100	313	100	2344,40	100

superficie des propriétés	La Chapelle-Montbrandeix - 1748			
	nombre de propriétés	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	117	52,0	42,12	2,4
1 à 5 ha	73	32,4	172,50	9,6
5 à 10 ha	17	7,6	102,85	5,7
10 à 15 ha	5	2,25	61,67	3,5
15 à 20 ha	0	0	0	0
20 à 30 ha	3	1,3	77,89	4,4
30 à 50 ha	2	0,9	80,45	4,5
50 à 100 ha	5	2,25	315,64	17,6
> 100 ha	3	1,3	929,59	51,9
communaux	-	-	6,99	0,4
total	225	100	1789,70	100

superficie des propriétés	Cieux - 1747/48			
	nombre de propriétés	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	64	23,1	27,52	0,8
1 à 5 ha	109	39,2	260,87	7,4
5 à 10 ha	26	9,4	186,26	5,3
10 à 15 ha	26	9,4	336,83	9,5
15 à 20 ha	12	4,3	199,11	5,7
20 à 30 ha	14	5,0	325,93	9,2
30 à 40 ha	9	3,2	320,77	9,1
40 à 50 ha	4	1,4	170,25	4,8
50 à 100 ha	10	3,6	720,08	20,4
> 100 ha	4	1,4	898,74	25,4
communaux	-	-	83,32	2,4
total	278	100	3529,68	100

superficie des propriétés	Coussac-Bonneval - 1750			
	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	% de la surface
< 1 ha	68	17,5	36,47	0,7
1 à 2 ha	56	14,4	82,93	1,5
2 à 5 ha	105	27,1	352,10	6,3
5 à 10 ha	68	17,5	478,01	8,6
10 à 15 ha	26	6,7	312,28	5,6
15 à 20 ha	13	3,3	220,52	4,0
20 à 30 ha	15	3,9	361,26	6,5
30 à 40 ha	7	1,8	233,07	4,2
40 à 50 ha	4	1,1	185,09	3,3
50 à 100 ha	14	3,6	1044,88	18,8
100 à 200 ha	9	2,3	1089,02	19,5
200 à 300 ha	2	0,5	473,75	8,5
> 300 ha	1	0,3	591,04	10,6
communaux	-	-	105,85	1,9
total	388	100	5566,27	100

superficie des propriétés	Eybouleuf - 1750			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	22	36,1	11,64	1,1
1 à 2 ha	6	9,8	7,93	0,8
2 à 5 ha	9	14,8	30,61	3,0
5 à 10 ha	7	11,5	42,16	4,2
10 à 15 ha	3	4,9	38,34	3,7
15 à 20 ha	1	1,6	15,13	1,5
20 à 30 ha	2	3,3	45,79	4,5
30 à 40 ha	2	3,3	68,92	6,8
40 à 50 ha	1	1,6	49,20	4,8
50 à 100 ha	6	9,8	354,11	34,8
100 à 200 ha	2	3,3	340,65	33,5
communaux	-	-	12,87	1,3
total	61	100	1017,35	100

superficie des propriétés	Flavignac - 1748			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	69	26,3	38,45	1,5
1 à 2 ha	48	18,3	74,56	2,8
2 à 5 ha	66	25,2	214,59	8,2
5 à 10 ha	37	14,1	265,06	10,2
10 à 15 ha	11	4,2	132,09	5,1
15 à 20 ha	4	1,5	69,60	2,7
20 à 30 ha	10	3,8	241,65	9,3
30 à 40 ha	3	1,1	100,83	3,9
40 à 50 ha	2	0,8	92,29	3,5
50 à 100 ha	9	3,5	547,95	21,1
100 à 200 ha	2	0,8	291,64	11,2
> 200 ha	1	0,4	473,007	18,2
communaux	-	-	60,89	2,3
total	262	100	2602,61	100

superficie des propriétés	La Geneytouse - 1750			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	42	34,4	23,46	1,5
1 à 5 ha	46	37,7	122,67	7,8
5 à 10 ha	16	13,1	108,04	6,8
10 à 15 ha	3	2,5	32,49	2,1
15 à 20 ha	-	-	-	-
20 à 30 ha	3	2,5	75,76	4,8
30 à 50 ha	1	0,8	35,52	2,3
50 à 70 ha	4	3,3	219,12	13,9
70 à 100 ha	1	0,8	75,79	4,8
> 100 ha	6	4,9	881,18	56,0
communaux	-	-	0,43	-
total	122	100	1574,46	100

superficie des propriétés	Journac - 1742			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	101	43,6	41,85	3,4
1 à 2 ha	52	22,4	82,57	6,6
2 à 5 ha	35	15,1	128,30	10,3
5 à 10 ha	30	12,9	177,05	14,2
10 à 15 ha	1	0,4	10,45	0,8
15 à 20 ha	3	1,3	46,11	3,7
20 à 50 ha	2	0,9	51,60	4,1
50 à 100 ha	6	2,5	314,76	25,3
> 100 ha	2	0,9	393,76	31,6
total	232	100	1246,45	100

superficie des propriétés	Linards - 1754				Masléon - 1748			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	46	14,1	25,963	0,7	29	33,3	15,22	2,4
1 à 2 ha	37	11,4	55,813	1,5	11	12,6	14,96	2,3
2 à 5 ha	94	28,9	321,184	8,7	18	20,7	51,74	8,0
5 à 10 ha	84	25,8	604,971	16,5	12	13,8	80,34	12,5
10 à 15 ha	30	9,2	355,555	9,7	6	6,9	71,02	11,0
15 à 20 ha	15	4,6	259,923	7,1	4	4,6	68,04	10,6
20 à 30 ha	6	1,8	146,863	4,0	2	2,3	52,37	8,1
30 à 40 ha	4	1,2	131,168	3,6	1	1,2	37,84	5,9
40 à 50 ha	2	0,6	87,109	2,4	1	1,2	47,42	7,4
50 à 100 ha	4	1,2	327,090	8,9	3	3,4	204,82	31,8
100 à 200 ha	2	0,6	255,390	7,0	0	-	-	-
300 à 500 ha	2	0,6	774,141	21,1	0	-	-	-
communaux	-	-	323,910	8,8	-	-	0,15	0
total	326	100	3669,08	100	87	100	643,92	100

taille des propriétés	Magnac-Bourg - 1746			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
0 à 2 ha	65	56,5	49,47	4,5
2 à 5 ha	21	18,3	60,99	5,5
5 à 10 ha	10	8,7	70,77	6,4
10 à 20 ha	6	5,2	77,66	7,0
20 à 30 ha	3	2,6	75,73	6,8
30 à 40 ha	2	1,8	62,69	5,6
40 à 50 ha	3	2,6	127,90	11,5
50 à 100 ha	4	3,5	296,14	26,7
> 100 ha	1	0,8	250,09	22,5
communaux	-	-	39,23	3,5
total	115	100	1110,67	100

superficie des propriétés	Peyrat-de-Bellac - 1751				Mounisme - 1756			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	148	56,7	45,560	1,5	13	34,2	5,889	0,5
1 à 2 ha	24	9,2	35,317	1,2	4	10,5	5,451	0,5
2 à 5 ha	30	11,5	102,654	3,45	4	10,5	12,398	1,2
5 à 10 ha	17	6,5	117,480	3,9	1	2,65	7,670	0,7
10 à 15 ha	3	1,2	39,480	1,3	-	-	-	-
15 à 20 ha	3	1,2	51,970	1,75	-	-	-	-
20 à 30 ha	9	3,4	224,597	7,6	3	7,9	75,587	6,9
30 à 40 ha	5	1,9	169,471	5,7	3	7,9	106,101	9,7
40 à 50 ha	5	1,9	222,931	7,5	3	7,9	135,300	12,4
50 à 100 ha	9	3,4	602,673	20,2	6	15,8	396,814	36,2
100 à 200 ha	7	2,7	984,148	33,0	-	-	-	-
200 à 300 ha	1	0,4	209,078	7,0	1	2,65	200,540	18,3
communaux	-	-	175,550	5,9	-	-	149,299	13,6
total	261	100	2980,91	100	38	100	1095,05	100

superficie des propriétés	Rempnat - 1745/52				Saint-Hilaire-Bonneval - 1742			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	10	16,1	2,50	0,2	25	24,3	11,50	0,5
1 à 2 ha	5	8,1	7,53	0,6	21	20,4	29,34	1,2
2 à 5 ha	6	9,7	20,53	1,6	22	21,3	70,03	2,8
5 à 10 ha	10	16,1	80,23	6,2	8	7,8	52,77	2,1
10 à 15 ha	6	9,7	77,68	6,0	3	2,9	35,51	1,4
15 à 20 ha	12	19,4	209,71	16,3	3	2,9	53,50	2,1
20 à 30 ha	2	3,2	44,29	3,4	1	1,0	21,54	0,9
30 à 40 ha	5	8,1	160,39	12,4	1	1,0	33,02	1,3
40 à 50 ha	3	4,8	138,40	10,7	0	0	0	0
50 à 100 ha	1	1,6	53,20	4,1	10	9,7	653,40	26,1
100 à 200 ha	1	1,6	164,44	12,8	6	5,8	724,85	29,0
200 à 300 ha	1	1,6	227,55	17,7	3	2,9	811,29	32,4
communaux	-	-	102,77	8,0	-	-	4,80	0,2
total	62	100	1289,22	100	103	100	2501,55	100

superficie des propriétés	St-Maurice-les-Brousses - 1741/42				Saint-Junien-les-Combes - 1742			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	18	22,2	9,45	0,7	33	47,9	12,04	0,8
1 à 5 ha	33	40,8	82,68	6,1	18	26,1	37,96	2,5
5 à 10 ha	11	13,6	74,24	5,5	3	4,3	19,98	1,3
10 à 15 ha	3	3,7	39,08	2,9	2	2,9	25,87	1,7
15 à 20 ha	1	1,2	17,26	1,3	0	-	-	-
20 à 30 ha	3	3,7	75,05	5,5	2	2,9	44,03	2,8
30 à 50 ha	5	6,2	223,08	16,4	5	7,3	188,06	12,2
50 à 100 ha	3	3,7	220,59	16,3	3	4,3	198,54	12,9
> 100 ha	4	4,9	610,43	45,0	3	4,3	838,52	54,3
communaux	-	-	6,35	0,3	-	-	177,93	11,5
total	81	100	1358,21	100	69	100	1542,93	100

superficie des propriétés	St-Sylvestre - 1749			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	61	28,6	24,89	1,0
1 à 5 ha	69	32,4	186,15	7,3
5 à 10 ha	44	20,7	303,13	11,8
10 à 15 ha	14	6,6	171,02	6,6
15 à 20 ha	6	2,8	94,10	3,7
20 à 30 ha	6	2,8	128,90	5,0
30 à 50 ha	3	1,4	102,82	4,0
50 à 100 ha	4	1,9	284,68	11,1
> 100 ha	6	2,8	1230,88	48,0
communaux	-	-	37,52	1,5
total	213	100	2564,09	100

superficie des propriétés	Saint-Ouen - 1743			
	nombre de propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
< 1 ha	13	23,2	7,14	0,7
1 à 2 ha	4	7,1	5,78	0,6
2 à 5 ha	17	30,4	60,90	6,1
5 à 10 ha	7	12,5	41,34	4,2
10 à 15 ha	1	1,8	12,55	1,3
15 à 20 ha	3	5,4	50,95	5,1
20 à 30 ha	2	3,6	52,88	5,3
30 à 40 ha	3	5,3	103,76	10,4
40 à 50 ha	-	-	-	-
50 à 100 ha	4	7,1	248,12	25,0
100 à 200 ha	2	3,6	272,44	27,4
200 à 300 ha	-	-	-	-
communaux	-	-	138,02	13,9
total	56	100	993,88	100

**RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ENTRE LES GROUPES SOCIAUX
DANS VINGT-HUIT PAROISSES LIMOUSINES AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE**

Les sources sont les *états des fonds* (références d'archives p. 446 ci-dessus).

Les « non-paysans » regroupent le clergé, la noblesse et la bourgeoisie.

Les « paysans » regroupent la paysannerie au sens strict (laboureurs, métayers et journaliers) et l'artisanat (et autres petits métiers ruraux).

groupes sociaux	Azat-le-Ris - 1741-42				Bessines - 1750			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	3	2,2	155,43	3,1	-	-	-	-
noblesse	11	8,0	1694,92	33,8	6	1,5	569,95	15,2
bourgeoisie	23	16,8	1747,27	34,9	22	5,6	1003,85	26,7
« non-paysans »	37	27,0	3597,62	71,8	28	7,1	1573,80	41,9
paysannerie	53	38,7	593,13	11,85	220	56,3	1330,38	35,4
laboureurs	28	20,4	536,05	10,7	-	-	-	-
métayers	2	1,5	6,94	0,15	-	-	-	-
journaliers	23	16,8	50,14	1,0	-	-	-	-
artisanat	34	24,8	140,77	2,8	133	34,0	597,48	15,9
« paysans »	87	63,5	733,90	14,65	353	90,3	1927,86	51,3
indéterminés	13	9,5	5,47	0,1	10	2,6	20,36	0,5
communaux	-	-	672,73	13,45	-	-	236,95	6,3
total	137	100	5009,72	100	391	100	3758,97	100

groupes sociaux	Balledent - 1749				Boisseuil - 1747			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	1	0,8	9,58	0,8	4	3,9	157,80	9,5
noblesse	4	3,2	219,16	18,4	2	2,0	206,27	12,5
bourgeoisie	6	4,8	468,55	39,3	19	18,6	1066,91	64,3
« non-paysans »	11	8,8	697,29	58,5	25	24,5	1430,98	86,3
paysannerie	60	48,0	234,97	19,7	51	50,0	167,88	10,1
laboureurs	31	24,8	191,94	16,1	6	5,9	70,45	4,2
métayers	12	9,6	23,92	2,0	22	21,6	44,95	2,7
journaliers	17	13,6	19,11	1,6	23	22,5	52,48	3,2
artisanat	50	40,0	152,56	12,8	18	17,7	43,73	2,6
« paysans »	110	88,0	387,53	32,5	69	67,7	211,61	12,7
indéterminés	4	3,2	0,99	-	8	7,8	6,34	0,4
communaux	-	-	107,05	9,0	-	-	9,25	0,6
total	125	100	1192,86	100	102	100	1658,18	100

groupes sociaux	Champnétery - 1748				Champsac - 1748/53			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	3	2,3	154,31	6,15	2	0,6	14,70	0,6
noblesse	3	2,3	664,23	26,5	8	2,6	328,35	14,0
bourgeoisie	21	16,2	843,73	33,65	31	9,9	920,83	39,3
« non-paysans »	27	20,8	1662,27	66,3	41	13,1	1263,88	53,9
paysannerie	85	65,4	549,92	21,95	202	64,5	825,23	35,2
laboureurs	21	16,2	301,57	12,05	63	20,1	577,20	24,6
métayers	34	26,1	134,09	5,35	13	4,2	16,85	0,7
journaliers	30	23,1	114,26	4,55	67	21,4	138,48	5,9
non précisé	-	-	-	-	59	18,8	92,70	4,0
artisanat	10	7,7	61,72	2,45	70	22,4	245,78	10,5
« paysans »	95	73,1	611,64	24,4	272	86,9	1071,01	45,7
indéterminés	8	6,1	5,99	0,3	-	-	-	-
communaux	-	-	225,61	9,0	-	-	9,51	0,4
total	130	100	2505,51	100	313	100	2344,40	100

groupes sociaux	Coussac-Bonneval - 1750			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	2	0,5	51,06	0,95
noblesse	10	2,6	1509,06	27,1
bourgeoisie	29	7,5	1960,07	35,2
« non-paysans »	41	10,6	3520,19	63,25
paysannerie	274	70,6	1561,02	28,05
artisanat	73	18,8	379,21	6,8
« paysans »	347	89,4	1940,23	34,85
communaux	-	-	105,85	1,9
total	388	100	5566,27	100

groupes sociaux	La Chapelle-Montbrandeix - 1748				Cieux - 1747/48			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	0	-	0	-	1	0,4	2,06	0,05
noblesse	8	3,55	682,16	38,1	9	3,2	1023,35	29,0
bourgeoisie	11	4,9	671,49	37,5	15	5,4	822,99	23,3
« non-paysans »	19	8,45	1353,65	75,6	25	9,0	1848,40	52,35
paysannerie	136	60,45	363,17	20,3	192	69,1	1370,88	38,85
artisanat	27	12,0	33,50	1,9	47	16,9	223,03	6,3
« paysans »	163	72,45	396,67	22,2	239	86,0	1593,91	45,15
indéterminés	43	19,1	32,39	1,8	14	5,0	4,05	0,1
communaux	-	-	6,99	0,4	-	-	83,32	2,4
total	225	100	1789,70	100	278	100	3529,68	100

groupes sociaux	Feytiat - 1752			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	6	5,4	419,83	18,3
noblesse	8	7,2	892,66	39,0
bourgeoisie	9	8,1	745,81	32,5
« non-paysans »	23	20,7	2058,30	89,8
« paysans »	88	79,3	192,10	8,4
communaux	-	-	40,51	1,8
total	111	100	2290,91	100

groupes sociaux	Eybouleuf - 1750				La Jonchère - 1744			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	3	4,9	209,67	20,6	3	3,6	8,24	0,8
noblesse	1	1,7	5,12	0,5	3	3,6	413,29	38,2
bourgeoisie	19	31,1	690,96	67,9	8	9,7	325,16	30,1
« non-paysans »	23	37,7	905,75	89,0	14	16,9	746,69	69,1
paysannerie	33	54,1	86,26	8,5	36	43,4	178,34	16,5
artisanat	5	8,2	12,47	1,2	26	31,3	151,98	14,1
« paysans »	38	62,3	98,73	9,7	62	74,7	330,32	30,6
indéterminés	-	-	-	-	7	8,4	3,76	0,3
communaux	-	-	12,87	1,3	-	-	*	-
total	61	100	1017,35	100	83	100	1080,77	100

groupes sociaux	Flavignac - 1748				La Geneytouse - 1750			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	3	1,1	57,45	2,2	2	1,6	13,38	0,9
noblesse	6	2,3	729,68	28,0	8	6,6	574,98	36,5
bourgeoisie	25	9,6	891,38	34,3	13	10,7	719,70	45,7
« non-paysans »	34	13,0	1678,51	64,5	23	18,9	1308,06	83,1
paysannerie	171	65,3	640,91	24,6	80	65,5	197,49	12,6
laboureurs	49	18,7	353,46	13,9	31	25,4	88,71	5,6
métayers	23	8,8	68,53	2,7	16	13,1	31,27	2,0
journaliers	52	19,9	112,71	4,4	31	25,4	76,98	4,9
indéterminés	47	17,9	106,21	4,2	2	1,6	0,53	0,1
artisanat	57	21,7	222,29	8,6	19	15,6	68,48	4,3
« paysans »	228	87,0	863,20	33,2	99	81,1	265,97	16,9
communaux	-	-	60,89	2,3	-	-	0,43	-
total	262	100	2602,60	100	122	100	1574,46	100

groupes sociaux	Journac - 1742			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	1	0,4	6,66	0,5
noblesse	7	3,0	487,70	39,15
bourgeoisie	8	3,5	279,45	22,45
« non-paysans »	16	6,9	773,81	62,1
paysannerie	132	56,9	333,06	26,7
laboureurs	34	14,6	188,38	15,1
métayers	41	17,7	66,23	5,3
journaliers	57	24,6	78,45	6,3
artisanat	32	13,8	71,94	5,75
veuves, mineurs	15	6,5	28,50	2,3
« paysans »	179	77,2	433,50	34,75
indéterminés	37	15,9	31,86	2,55
communaux	-	-	7,28	0,6
total	232	100	1246,45	100

groupes sociaux	Linards - 1754			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	1	0,3	2,71	0,1
noblesse	7	2,2	901,01	24,55
bourgeoisie	18	5,5	666,27	18,15
« non-paysans »	26	8,0	1569,99	42,8
paysannerie	274	84,0	1570,17	42,8
laboureurs	151	46,3	1225,15	33,4
métayers	43	13,2	152,74	4,2
journaliers	80	24,5	192,28	5,2
artisanat	21	6,5	201,59	5,5
veuves, mineurs	-	-	-	-
« paysans »	295	90,5	1771,76	48,3
indéterminés	5	1,5	3,42	0,1
communaux	-	-	323,91	8,8
total	326	100	3669,08	100

groupes sociaux	Magnac-Bourg - 1746			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	4	3,5	0,95	0,1
noblesse	5	4,3	497,83	44,8
bourgeoisie	6	5,2	128,77	11,6
« non-paysans »	15	13,0	627,55	56,5
paysannerie	29	25,2	133,00	12,0
laboureurs	13	11,3	98,62	8,9
métayers	8	6,95	18,44	1,7
journaliers	8	6,95	15,94	1,4
artisanat	41	35,7	139,81	12,6
veuves, mineurs	10	8,7	103,85	9,3
« paysans »	80	69,6	376,66	33,9
indéterminés	20	17,4	67,23	6,1
communaux	-	-	39,23	3,5
total	115	100	1110,67	100

groupes sociaux	Masléon - 1748				Mounisme - 1756			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	2	2,3	1,71	0,3	2	5,3	63,54	5,8
noblesse	1	1,1	0,46	0,1	2	5,3	290,54	26,55
bourgeoisie	8	9,2	351,69	54,6	14	36,8	561,16	51,25
« non-paysans »	11	12,6	353,86	55,0	18	47,4	915,24	83,6
paysannerie	60	69,0	266,95	41,4	14	36,8	25,17	2,3
laboureurs	34	39,1	215,30	33,4	-	-	-	-
métayers	6	6,9	7,79	1,2	-	-	-	-
journaliers	20	23,0	43,86	6,8	-	-	-	-
artisanat	10	11,5	19,69	3,1	6	15,8	5,34	0,5
« paysans »	70	80,5	286,64	44,5	20	52,6	30,51	2,8
indéterminés	6	6,9	3,27	0,5	-	-	-	-
communaux	-	-	0,15	-	-	-	149,30	13,6
total	87	100	643,92	100	38	100	1095,05	100

groupes sociaux	Peyrat-de-Bellac - 1751			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	11	4,2	269,20	9,0
noblesse	4	1,6	49,12	1,65
bourgeoisie	57	21,8	2163,73	72,6
« non-paysans »	72	27,6	2482,05	83,25
paysannerie	129	49,4	240,30	8,05
artisanat	60	23,0	83,01	2,8
« paysans »	189	72,4	323,31	10,85
communaux	-	-	175,55	5,9
total	261	100	2980,91	100

groupes sociaux	Rempnat - 1745/52				St-Hilaire-Bonneval - 1742			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	1	1,6	3,71	0,3	5	4,8	139,36	5,6
noblesse	3	4,8	319,73	24,8	6	5,8	970,06	38,8
bourgeoisie	2	3,2	179,37	13,9	20	19,4	1177,87	47,0
« non-paysans »	6	9,6	502,81	39,0	31	30,0	2287,29	91,4
paysannerie	47	75,8	595,07	46,1	53	51,5	156,85	6,3
laboureurs	37	59,7	578,79	44,9	3	2,9	19,57	0,8
métayers	7	11,3	8,44	0,6	28	27,2	83,72	3,4
journaliers	3	4,8	7,84	0,6	22	21,4	53,56	2,1
artisanat	5	8,1	86,31	6,7	12	11,7	48,70	1,9
« paysans »	52	83,9	681,38	52,8	65	63,2	205,55	8,2
indéterminés	4	6,5	2,27	0,2	7	6,8	7,33	0,3
communaux	-	-	102,77	8,0	-	-	1,37	0,1
total	62	100	1289,23	100	103	-	2501,54	100

groupes sociaux	St-Maurice-les-Brousses - 1741/42				St-Junien-les-Combes - 1742			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	2	2,45	30,62	2,25	1	1,4	1,54	0,1
noblesse	6	7,4	613,78	45,2	4	5,8	851,16	55,2
bourgeoisie	5	6,2	119,20	8,75	8	11,6	396,32	25,7
« non-paysans »	13	16,05	763,60	56,2	13	18,8	1249,02	81,0
paysannerie	48	59,25	282,92	20,85	46	66,7	97,70	6,3
artisanat, commerce	13	16,05	286,95	21,15	10	14,5	18,28	1,2
« paysans »	61	75,3	569,87	42,0	56	81,2	115,98	7,5
indéterminés	7	8,65	18,39	1,35	-	-	-	-
communaux	-	-	6,35	0,45	-	-	177,93	11,5
total	81	100	1358,21	100	69	100	1542,93	100

groupes sociaux	St-Ouen - 1743				St-Vitte - 1747			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	4	7,1	76,35	7,65	2	0,9	23,55	1,1
noblesse	2	3,6	40,73	4,1	6	2,8	777,57	36,75
bourgeoisie	7	12,5	527,22	53,05	13	6,1	175,99	8,3
« non-paysans »	13	23,2	644,30	64,8	21	9,8	977,11	46,15
paysannerie	29	51,8	168,22	16,95	172	80,0	947,12	44,7
laboureurs	15	26,8	133,22	13,4	120	55,8	758,46	35,8
métayers	1	1,8	4,43	0,45	21	9,8	116,56	5,5
journaliers	6	10,7	17,61	1,8	31	14,4	72,10	3,4
veuves, héritiers	7	12,5	12,96	1,3	-	-	-	-
artisanat	14	25,0	43,34	4,35	17	7,9	155,38	7,35
« paysans »	43	76,8	211,56	21,3	189	87,9	1102,50	52,05
indéterminés	-	-	-	-	5	2,3	2,09	0,1
communaux	-	-	138,02	13,9	-	-	35,77	1,7
total	56	100	993,88	100	215	100	2117,47	100

groupes sociaux	St-Sylvestre - 1749			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	2	0,95	276,37	10,75
noblesse	2	0,95	376,98	14,7
bourgeoisie	9	4,2	855,37	33,35
« non-paysans »	13	6,1	1508,72	58,8
paysannerie	144	67,6	662,08	25,8
artisanat	53	24,9	353,65	13,8
« paysans »	197	92,5	1015,73	39,6
indéterminés	3	1,4	2,12	0,1
communaux	-	-	37,52	1,5
total	213	100	2564,09	100

groupes sociaux	Sussac - 1753			
	nbre propr.	% du nombre	surface (ha)	% de la surface
clergé	1	0,5	57,10	2,6
noblesse	4	2,2	456,98	21,2
bourgeoisie et assimilés	11	5,9	289,16	13,4
« non-paysans »	16	8,6	803,24	37,2
paysannerie	152	81,3	978,38	45,35
artisanat et marchands	12	6,4	100,18	4,65
« paysans »	164	87,7	1078,56	50,0
divers, indéterminés	3	3,7	3,94	0,2
communaux	-	-	271,19	12,6
total	183	100	2156,93	100

**RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES DE CHAQUE GROUPE SOCIAL
SELON LEUR SUPERFICIE DANS VINGT-DEUX PAROISSES LIMOUSINES
AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE (en nombre de propriétés individuelles)**

Les sources sont les *états des fonds* (références d'archives p. 446 ci-dessus).

superficie de la propriété	Azat-le-Ris - 1741									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé			1			1			1	3
noblesse		1	1	1				2	6	11
bourgeoisie	3	2	2		1	2	1	5	7	23
paysannerie	15	14	6	5	6	2	4	1		53
artisanat	14	11	7	1		1				34
indéterminés	11	2								13
total	43	30	17	7	7	6	5	8	14	137

Azat-le-Ris : plus gros propriétaires :

Clergé : 113,4 ha (St-Martial de Limoges).

Noblesse : 890,4 ha (dame du Doignon) ; 6 écuyers à 154,2 ha, 149,4 ha, 144,4 ha, 136,5 ha, 108,1 ha et 94,7 ha.

Bourgeoisie : un sieur à 298,1 ha ; 7 S^{rs} ou D^{elles} à 194,6 ha, 178,2 ha, 169,9 ha, 138,8 ha, 137,7 ha, 115,7 ha et 94,2 ha.

Artisanat : 37,8 ha (menuisier) et 15,2 ha (cabaretier).

Paysannerie : 13 laboureurs à 59,9 ha, 48,8 ha, 48,2 ha, 42,0 ha, 40,0 ha, 39,7 ha, 30,3 ha, 27,0 ha, 26,2 ha, 24,9 ha, 24,7 ha, 21,5 ha et 20,2 ha.

superficie de la propriété	Balledent - 1749									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé			1							1
noblesse				1		1		1	1	4
bourgeoisie				2				3	1	6
paysannerie	17	27	12	2	2					60
artisanat	20	19	8	3						50
indéterminés	4									4
total	41	46	21	8	2	1	0	4	2	125

Balledent : plus gros propriétaires :

Noblesse : 109,8 ha (S^f Bonnin de Nouit) et 58,6 ha (S^f de Bois Bertrand).

Bourgeoisie : 232,7 ha (sieur), 3 sieurs à 87,9 ha, 56,6 ha et 55,1 ha.

Artisanat : 15,8 ha (charron), 13,7 ha (tailleur de pierres) et 13,4 ha (cabaretier).

Paysannerie : 4 laboureurs à 22,9 ha, 21,9 ha, 17,5 ha et 11,5 ha.

superficie de la propriété	Bessines - 1750									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé										0
noblesse								5	1	6
bourgeoisie	2	3	1	4	2	4	1	3	2	22
paysannerie	42	67	67	39	4		1			220
artisanat	29	52	41	10	1					133
indéterminés	5	3	2							10
total	78	125	111	53	7	4	2	8	3	391

Bessines : plus gros propriétaires :

Noblesse : 226,5 ha, 97,8 ha et 84,3 ha.

Bourgeoisie : les 2 plus gros propriétaires totalisent à eux deux 538,6 ha, dont 399,7 ha pour la seule Mme Veuve Barbou.

Artisanat : 25,6 ha.

Paysannerie : 48,6 ha.

superficie de la propriété	Boisseuil - 1747									total
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	
clergé		2						2		4
noblesse								1	1	2
bourgeoisie			2	1	5	3	2	4	2	19
paysannerie	10	33	4	4						51
artisanat	4	13	1							18
indéterminés	8									8
total	22	48	7	5	5	3	2	7	3	102

Boisseuil : plus gros propriétaires :

Clergé : 86,3 ha (un religieux) et 65,8 ha (une communauté).

Noblesse : 141,8 ha et 64,5 ha.

Bourgeoisie : 224,5 ha, 135,5 ha, 113,7 ha, 95,9 ha, 67,7 ha, 55,0 ha, 54,8 ha, 42,8 ha et 41,7 ha.

Artisanat : 5,9 ha (cabaretier).

Paysannerie : 3 laboureurs à 19,6 ha, 18,9 ha, 11,2 ha ; un métayer à 11,0 ha.

groupes sociaux	Champnétery - 1748									total
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	
clergé							1	2		3
noblesse						1	1		1	3
bourgeoisie	1		2	3	3	4	2	5	1	21
paysannerie	13	36	19	12	4			1		85
artisanat	1	3	5	1						10
indéterminés	6	2								8
total	21	41	26	16	7	5	4	8	2	130

Champnétery : plus gros propriétaires :

Clergé : 54,5 ha, 51,9 ha et 47,3 ha.

Un propriétaire noble possédant 579 ha ; 48,5 ha et 36,7 ha.

Bourgeoisie : 145,0 ha, 82,4 ha, 68,3 ha, 65,7 ha, 61,8 ha, 60,2 ha, 48,5 ha, 46,0 ha, 38,8 ha, 38,6 ha, 36,1 ha, 31,0 ha.

Artisanat : 19,8 ha, 9,9 ha, 6,2 ha.

Paysannerie : 53,7 ha, 25,2 ha, 22,6 ha, 21,9 ha, 20,4 ha, 19,9 ha, 18,9 ha, 15,4 ha, 15,1 ha, 15,0 ha.

superficie de la propriété	Champsac - 1748/53									total
	< 1 ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	
clergé		1		1						2
noblesse		2	1	1	1			2	1	8
bourgeoisie	2	6	1	6	3	5	2	4	2	31
paysannerie	77	73	28	16	7	1				202
artisanat	11	45	10	3	1					70
total	90	127	40	27	12	6	2	6	3	313

Champsac (1748/53), plus gros propriétaires :

Clergé : 12,5 ha (cure de Champsac).

Noblesse : 14,3 ha (sieur de Beaupoil de St-Aulaire) - 26,5 ha (sieur) - 69,3 ha (sieur) - 98,8 ha (Dame de Soumagnac) - 105,0 ha (sieur de Châteauneuf).

Bourgeoisie : 4 bourgeois ont de 50 ha à 100 ha - 102,6 et 113 ha.

Paysannerie : 21,7 ha - 22,3 ha - 23,1 ha - 23,2 ha - 24,1 ha - 24,4 ha - 24,8 ha - 32,6 ha.

Artisanat : 14,8 ha - 21,2 ha.

groupes sociaux	La Chapelle-Montbrandeix - 1748				total
	< 1ha	1 à 10 ha	10 à 50 ha	> 50 ha	
noblesse		4	1	3	8
bourgeoisie		1	5	5	11
paysannerie	54	78	4		136
artisanat	23	4			27
indéterminés	40	3			43
total	117	90	10	8	225

La Chapelle-Montbrandeix, plus gros propriétaires :

Les 3 propriétaires les plus importants, soit 1,3% du nombre total de propriétaires, totalisent 940,15 ha, soit 51,9% de la surface totale.

Noblesse : 505,48 ha (seigneur de Lambertie) - 110,02 ha (marquis de Vassan) - 51,99 ha (seigneur de Bermondel).

Bourgeoisie : 324,65 ha (sieur Poumérولية) - 93,75 ha (sieur) - 63,97 ha (sieur) - 62,54 ha (sieur) - 51,34 ha (sieur) - 47,97 ha (sieur).

Paysannerie : 41,35 ha - 28,93 ha - 25,57 ha.

superficie de la propriété	Cieux - 1747/48									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé		1								1
noblesse		1				1		6	1	9
bourgeoisie	3				1	2	2	4	3	15
paysannerie	33	84	22	35	11	5	2			192
artisanat	14	23	3	4	2	1				47
indéterminés	14									14
total	64	109	25	39	14	9	4	10	4	278

Cieux : plus gros propriétaires :

Noblesse : 522 ha (marquis du Cros) ; 95 ha ; 87 ha ; 83 ha (deux propriétés) ; 57 ha ; 54 ha.

Bourgeoisie : 156,6 ha ; 116 ha ; 104 ha ; 73 ha ; 67 ha ; 65 ha ; 54 ha.

Paysannerie : 44,2 ha ; 42,6 ha ; 38 ha ; 36 ha ; 33,5 ha ; 32,6 ha ; 31,7 ha ; 28,5 ha ; 28,3 ha ; 23,7 ha.

Artisanat : 33,1 ha ; 22,9 ha ; 21,2 ha ; 19,8 ha ; 17,5 ha.

superficie de la propriété	Coussac-Bonneval - 1750									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé		1					1			2
noblesse			1				1	3	5	10
bourgeoisie	1	1	1		3	5	2	9	7	29
paysannerie	50	120	56	35	11	1		1		274
artisanat	17	39	10	4	1	1		1		73
total	68	161	68	39	15	7	4	14	12	388

superficie de la propriété	La Jonchère - 1744				
	< 1ha	1 à 10 ha	10 à 50 ha	> 50 ha	total
clergé	1	2	0	0	3
noblesse	0	0	0	3	3
bourgeoisie	1	2	2	3	8
paysannerie	11	18	7	0	36
artisanat	13	9	4	0	26
indéterminés	6	1	0	0	7
total	32	32	13	6	83

La Jonchère : plus gros propriétaires :

Noblesse : 70,56 ha (écuyer) - 100,64 ha (marquis de Lavergne) - 242,08 ha (président au présidial de Limoges).

Bourgeoisie : 19,44 ha (chirurgien) - 42,1 ha (marchand) - 53,85 ha (médecin) - 78,85 ha (fermier des dîmes et des biens de l'évêque et du chapitre de Limoges) - 119,38 ha (un sieur).

Paysannerie : 7 laboureurs ont une propriété comprise entre 15 et 31 ha.

Artisanat : 11,62 ha (voiturier) - 20,62 ha (boulangier) - 30,79 ha (hôtelier) - 41,62 ha (marchand de vin).

superficie de la propriété	Eybouleuf - 1750									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé		1						1	1	3
noblesse			1							1
bourgeoisie	3	1	3	1	2	2	1	5	1	19
paysannerie	16	12	2	3						33
artisanat	3	1	1							5
total	22	15	7	4	2	2	1	6	2	61

superficie de la propriété	Flavignac - 1748									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé		1	1				1			3
noblesse		1		1				2	2	6
bourgeoisie	3	4		2	4	3	1	7	1	25
paysannerie	57	72	28	8	6					171
artisanat	9	36	8	4						57
total	69	114	37	15	10	3	2	9	3	262

superficie de la propriété	Jourgnac - 1742									
	< 1ha	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 15 ha	15 à 25 ha	25 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé				1						1
noblesse				1			2	2	2	7
bourgeoisie				3		1		4		8
laboureurs	10		7	14	1	2				34
journaliers	29	17	9	2						57
métayers	21	11	5	4						41
artisanat	9	10	10	3						32
indéterminés	27	10								37
veuves, mineurs	5	4	4	2						15
total	101	52	35	30	1	3	2	6	2	232

Jourgnac : plus gros propriétaires :

Noblesse : 150,6 ha et 129,2 ha.

Bourgeoisie : 78,7 ha (un chirurgien de Limoges), 73,6 ha (un bourgeois), 52,7 ha (un bourgeois), 51,4 ha (un marchand de Limoges).

superficie de la propriété	Linards - 1754									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé		1								1
noblesse	1			1	1		2		2	7
bourgeoisie	2	1	4	3		3		3	2	18
paysannerie	34	120	77	37	5	1				274
artisanat	5	8	3	4				1		21
indéterminés	4	1								5
total	46	131	84	45	6	4	2	4	4	326

Linards : plus gros propriétaires :

Noblesse : 345,3 ha (seigneur) - 428,8 ha (seigneur)

Bourgeoisie : 99,6 ha - 126,1 ha - 129,3 ha

Artisanat : 92,7 ha (hôte) - 17,5 (cabaretier) - 16,6 ha (cuisinier)

Paysannerie : 30,5 ha - 28,8 ha - 27,5 ha - 24,8 ha - 23,8 ha - 21,6 ha

superficie de la propriété	Masléon - 1748									
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé	1	1								2
noblesse	1									1
bourgeoisie			1		2	1	1	3		8
paysannerie	19	20	11	10						60
artisanat	3	7								10
indéterminés	5	1								6
total	29	29	12	10	2	1	1	3		87

Masléon : plus gros propriétaires :

Bourgeoisie : 89,7 ha - 59,0 ha - 56,1 ha

Paysannerie : 19,5 ha - 17,7 ha - 15,4 ha - 15,4 ha

superficie de la propriété	Mounisme - 1756									total
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	
clergé	1							1		2
noblesse								1	1	2
bourgeoisie	1				3	3	3	4		14
paysannerie	8	5	1							14
artisanat	3	3								6
total	13	8	1		3	3	3	6	1	38

superficie de la propriété	Peyrat-de-Bellac - 1751									total
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	
clergé	4	2			2	1		1	1	11
noblesse		2		1	1					4
bourgeoisie	19	3	4	3	4	4	5	8	7	57
paysannerie	80	36	10	2	1					129
artisanat	45	11	3		1					60
total	148	54	17	6	9	5	5	9	8	261

Peyrat-de-Bellac : plus gros propriétaires :

Clergé : 106,1 ha ; 69,6 ha ; 39,9 ha.

Noblesse : 22,8 ha.

Bourgeoisie : 209,1 ha ; 183,5 ha ; 151,9 ha ; 145,7 ha ; 135,3 ha ; 131,4 ha ; 130,2 ha ; 96,5 ha ; 89,9 ha ; 68,7 ha ; 58,2 ha ; 58,1 ha ; 56,5 ha ; 53,1 ha ; 52,1 ha ; 49,1 ha ; 47,8 ha ; 43,4 ha ; 42,4 ha ; 40,2 ha.

Artisanat : 23,2 ha ; 8,9 ha.

Paysannerie : 27,6 ha ; 14,9 ha ; 10,9 ha.

superficie de la propriété	Rempnat - 1745/52									total
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	
clergé		1								1
noblesse							2		1	3
bourgeoisie				1					1	2
paysannerie	6	8	10	16	2	3	1	1		47
artisanat	1	1		1		2				5
indéterminés	3	1								4
total	10	11	10	18	2	5	3	1	2	62

Rempnat : plus gros propriétaires :

Noblesse : 227,6 ha ; 47,3 ha ; 44,9 ha.

Bourgeoisie : 164,4 ha.

Artisanat : 34,6 ha ; 33,0 ha.

Paysannerie : 53,2 ha ; 46,2 ha ; 32,5 ha ; 30,2 ha ; 30,1 ha ; 23,4 ha ; 20,9 ha ; 19,7 ha ; 18,9 ha ; 18,4 ha ; 18,3 ha ; 17,5 ha.

superficie de la propriété	Saint-Hilaire-Bonneval - 1742									total
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 40 ha	40 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	
clergé	2	1		1					1	5
noblesse								2	4	6
bourgeoisie	2	3		1	1	1		8	4	20
paysannerie	13	31	7	2						53
artisanat	2	7	1	2						12
indéterminés	6	1								7
total	25	43	8	6	1	1		10	9	103

St-Hilaire-Bonneval : plus gros propriétaires :

Clergé : 122,8 ha.

Noblesse : 304,3 ha ; 279,2 ha ; 102,6 ha ; 87,4 ha ; 61,3 ha.

Bourgeoisie : 227,8 ha ; 141,8 ha ; 119,3 ha ; 103,1 ha ; 79,0 ha ; 72,6 ha ; 70,5 ha ; 64,5 ha ; 60,6 ha ; 55,2 ha ; 51,6 ha ; 50,7 ha ; 33,0 ha.

Artisanat : 16,7 ha ; 11,5 ha ; 5,3 ha.

Paysannerie : 18,8 ha ; 10,3 ha ; 9,1 ha ; 8,1 ha ; 7,0 ha ; 6,6 ha ; 5,9 ha ; 5,7 ha ; 5,0 ha.

superficie de la propriété	Saint-Junien-les-Combes - 1742								
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé		1							1
noblesse						1	1	2	4
bourgeoisie					1	4	2	1	8
paysannerie	28	13	2	2	1				46
artisanat	5	4	1						10
total	33	18	3	2	2	5	3	3	69

superficie de la propriété	Saint-Maurice-les-Brousses - 1741/42								
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé			1		1				2
noblesse		1				1	2	2	6
bourgeoisie		2			1	2			5
paysannerie	12	22	7	4	1	2			48
artisanat	3	7					1	2	13
indéterminés	3	1	3						7
total	18	33	11	4	3	5	3	4	81

Saint-Maurice-les-Brousses : plus gros propriétaires :

Clergé : un possède 21,8 ha.

Noblesse : 2 possèdent à eux deux 404,2 ha, 2 possèdent à eux deux 162,1 ha et un 45,6 ha.

Bourgeoisie : 2 possèdent à eux deux 88,0 ha et un 24,9 ha.

Artisanat : 2 possèdent à eux deux 209,2 ha (s'agit-il vraiment d'artisans) et un 61,8 ha.

Paysannerie : 2 possèdent à eux deux 89,5 ha, un 28,3 ha et un 17,3 ha.

Rôle effacé de la bourgeoisie ; les biens nobles sont plus anciens.

superficie de la propriété	Saint-Ouen - 1743								
	< 1ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 30 ha	30 à 50 ha	50 à 100 ha	> 100 ha	total
clergé	1	1		1			1		4
noblesse		1				1			2
bourgeoisie						2	3	2	7
paysannerie	7	13	5	2	2				29
artisanat	5	6	2	1					14
total	13	21	7	4	2	3	4	2	56

Saint-Ouen : plus gros propriétaires :

Clergé : un possède 61,3 ha.

Noblesse : un pour 35,8 ha.

Bourgeoisie : un pour 166,6 ha, un pour 105,8 ha, 2 entre 60 et 70 ha chacun, un pour 52,7 ha.

Artisanat : le plus grand pour 16,6 ha.

Paysannerie : 2 de 20 à 30 ha chacun, 2 à 17 ha chacun.

**COMPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE CHAQUE GROUPE SOCIAL
DANS VINGT-QUATRE PAROISSES LIMOUSINES
AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE**

La composition de la propriété de chaque groupe social (tous individus de ce groupe confondus) est calculée de deux manières : par rapport aux possessions totales du groupe social considéré et par rapport à la surface totale du bien-fonds considéré dans la paroisse.

Les sources sont les *états des fonds* (références d'archives p. 446 ci-dessus).

Azat-le-Ris - 1741 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	0,5	4,7 ^b	0,6	0,9	2,85	2,0
cultures	5,4	24,0	32,5	39,6	43,05	25,55
prés de fauche	1,3	4,7	6,6	7,95	11,6	5,2
pâturages	0,3	2,6	3,8	9,6	7,7	3,6
inculte non boisé	92,5 ^a	52,5	49,1	29,1	32,0	55,6
inculte boisé	0	11,5	7,4	12,85	2,8	8,05
total	100	100	100	100	100	100
[^a cette très forte proportion est due à un champ froid de plus de 100 ha] [il n'y a pas de châtaigneraies dans cette paroisse]						

Azat-le-Ris - 1741 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	0,8	78,9 ^a	10,5	5,3	4,0	0,5	100
cultures	0,6	31,9	44,3	18,4	4,7	0,1	100
prés de fauche	0,8	30,5	44,0	18,1	6,3	0,3	100
pâturages	0,3	24,6	37,2	31,7	6,1	0,1	100
inculte non boisé	5,2	32,0	30,8	6,2	1,6	24,2 ^b	100
inculte boisé	0	48,2	32,0	18,8	1,0	0	100
possessions totales *	3,1	33,8	34,9	11,9	2,8	13,5	100
[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux] [^a forte proportion due à une surface importante en étang - ^b forte valeur due aux communaux]							

Balledent - 1749 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	3,6	0,7	1,1	1,2	1,5
cultures	43,8	42,2	56,0	56,8	43,3
prés de fauche	12,5	9,8	13,1	11,7	10,5
pâturages	15,7	9,7	13,6	13,4	11,2
inculte non boisé	15,7	33,0	10,8	10,6	28,2
bois et taillis **	5,3	0,6	1,1	1,3	1,6
châtaigneraies	3,4	4,0	4,3	5,0	3,7
total	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]					

Balledent - 1749 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	44,8 ^a	19,3	14,3	10,3	11,3	100
cultures	18,6	38,2	25,5	16,8	0,9	100
prés de fauche	21,8	36,8	24,6	14,3	2,5	100
pâturages	25,7	34,1	23,9	15,3	1,0	100
inculte non boisé	10,3	45,9	7,6	4,8	31,4 ^b	100
bois et taillis **	60,5	15,7	13,4	10,4	0	100
châtaigneraies	16,8	41,9	22,7	17,1	1,5	100
possessions totales *	18,4	39,3	19,7	12,8	9,8	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux] [^a forte valeur due à la surface des étangs - ^b forte valeur due aux communaux] [** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]						

Bessines - 1750 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	0,9	6,4	1,0	1,5	2,45
cultures	44,2	40,5	51,1	52,6	44,1
élevage (prés et pâturages)	27,0	24,1	24,2	23,4	22,95
inculte non boisé	17,0	14,1	15,4	14,7	20,65
inculte boisé **	10,9	14,9	8,3	7,8	9,85
total	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]

Bessines - 1750 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	5,6	69,6 ^a	14,0	9,5	1,3	100
cultures	15,2	24,5	41,1	18,9	0,3	100
élevage (prés et pâturages)	17,9	28,0	37,3	16,2	0,6	100
inculte non boisé	12,5	18,2	26,4	11,3	31,6 ^b	100
inculte boisé **	16,8	40,3	29,8	12,6	0,5	100
possessions totales *	15,2	26,7	35,4	15,9	6,8	100

[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[^a forte valeur due à la surface des étangs - ^b forte valeur due aux communaux]
[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]

Boisseuil - 1747 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	1,1	1,1	0,8	1,1	2,7	0,95
cultures	50,8	54,6	48,5	65,3	77,7	51,8
prés de fauche	11,1	11,2	11,3	8,4	4,5	10,7
pâturages	9,8	11,1	10,4	4,6	0,6	9,65
inculte non boisé	16,5	9,1	18,3	12,5	5,2	16,25
bois et taillis **	1,3	6,6	3,1	0,2	0	3,0
châtaigneraies	9,4	6,3	7,6	7,9	9,3	7,65
total	100	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Boisseuil - 1747 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	10,8	14,5	54,7	12,3	7,5	0,2	100
cultures	9,3	13,1	60,3	12,8	4,0	0,5	100
prés de fauche	9,9	13,1	67,7	7,9	1,1	0,3	100
pâturages	9,7	14,3	69,4	4,8	0,2	1,6	100
inculte non boisé	9,7	7,0	72,3	7,8	0,9	2,3	100
bois et taillis **	4,2	27,2	68,0	0,6	0	0	100
châtaigneraies	11,7	10,3	63,6	10,5	3,2	0,7	100
possessions totales *	9,5	12,5	64,3	10,1	2,6	1,0	100

[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Champnétery - 1748 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	0,7	2,7	1,3	1,2	0,9	1,45
cultures	27,0	28,6	28,2	34,0	30,2	27,0
prés de fauche	10,0	10,0	10,6	10,5	13,6	9,55
pâturages	7,5	8,6	8,1	5,3	6,3	6,8
inculte non boisé	35,6	30,5	29,5	29,1	25,1	36,4
bois et taillis **	3,1	9,7	6,9	1,8	2,7	13,3
châtaigneraies	16,1	9,9	15,4	18,1	21,2	5,5
total	100	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Champnétery - 1748 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	3,0	48,8 ^a	28,9	17,6	1,6	0,1	100
cultures	6,2	28,1	35,2	27,6	2,8	0,1	100
prés de fauche	6,5	27,9	37,7	24,3	3,5	0,1	100
pâturages	6,8	33,4	40,4	17,1	2,3	0	100
inculte non boisé	6,0	22,2	27,3	17,5	1,7	25,3 ^b	100
bois et taillis **	3,4	46,7	41,8	6,9	1,2	0	100
châtaigneraies	7,5	19,7	39,0	29,9	3,9	0	100
possessions totales *	6,15	26,5	33,65	21,95	2,45	9,3	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]							
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]							

Champsac - 1748/53 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	2,7	1,6	1,4	2,2	3,6	2,0
cultures	42,4	27,4	34,9	35,7	39,0	34,45
prés de fauche	29,8	16,3	14,1	15,2	9,4	14,35
pâturages	0	8,2	9,1	7,9	5,6	8,1
inculte non boisé	15,7	19,3	15,8	12,6	10,5	14,9
bois et taillis **	0	3,8	1,9	0,4	0,5	1,4
châtaigneraies	9,4	23,4	22,8	26,0	31,4	24,8
total	100	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]						

Champsac - 1748/53 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	0,9	11,4	28,7	39,9	19,1	0	100
cultures	0,8	11,1	39,8	36,4	11,9	0	100
prés de fauche	1,3	15,9	38,5	37,4	6,9	0	100
pâturages	0	14,3	44,1	34,3	7,3	0	100
inculte non boisé	0,7	18,1	41,4	29,7	7,4	2,7	100
bois et taillis **	0	37,1	51,3	8,3	3,3	0	100
châtaigneraies	0,2	13,2	36,3	37,0	13,3	0	100
possessions totales *	0,6	14,0	39,3	35,2	10,5	0,4	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]							
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]							

La Chapelle-Montbrandeix - 1748 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	2,4	1,2	1,5	4,5	1,6
cultures	35,7	36,4	33,8	44,0	36,15
prés et pâturages	23,7	25,3	18,5	10,8	25,75
inculte boisé et non	38,2	37,1	46,2	40,7	36,5
total	100	100	100	100	100

La Chapelle-Montbrandeix - 1748 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	divers	total
cultures	38,1	38,2	19,2	2,3	2,2	100
prés et pâturages	39,4	41,4	16,4	0,8	2,0	100
inculte boisé et non	36,3	34,7	24,7	1,9	2,4	100
possessions totales *	38,1	37,5	20,3	1,9	2,2	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]						

Cieux - 1747/48 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	7,7	0,5	0,8	1,5	2,8
cultures	33,0	42,8	43,5	46,7	39,35
prés de fauche	13,1	14,45	12,65	11,3	12,85
pâturages	11,5	17,25	13,25	12,5	13,3
inculte non boisé	17,8	12,7	14,4	12,7	16,95
bois et taillis **	6,7	0,6	0,7	0,8	2,4
châtaigneraies	10,2	11,7	14,7	14,5	12,35
total	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies] [le clergé ne possède que 2,06 ha au total]

Cieux - 1747/48 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	80,3 ^a	4,5	11,1	3,4	0,7	100
cultures	24,2	25,3	42,9	7,5	0,1	100
prés de fauche	29,6	26,2	38,4	5,6	0,2	100
pâturages	25,1	30,2	38,75	5,95	0	100
inculte non boisé	30,5	17,5	32,95	4,75	14,3 ^b	100
bois et taillis **	80,5	5,9	11,6	2,0	0	100
châtaigneraies	23,9	22,1	46,2	7,4	0,4	100
possessions totales *	29,0	23,3	38,85	6,3	2,55	100

[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[^a forte valeur due à la surface en étangs - ^b forte valeur due aux communaux]
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Coussac-Bonneval - 1750 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	1,9	3,2	1,1	1,2	1,2	1,7
cultures	45,2	23,5	29,0	32,2	30,8	28,1
prés de fauche	13,2	11,9	11,8	11,95	11,1	11,6
pâturages	7,7	7,35	8,3	5,65	3,8	6,85
inculte non boisé	21,2	27,2	28,7	25,3	24,8	28,35
bois et taillis **	0,9	13,0	2,4	0,7	1,7	4,7
châtaigneraies	9,9	13,85	18,7	23,0	26,6	18,7
total	100	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Coussac-Bonneval - 1750 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	1,1	51,8 ^a	22,4	20,0	4,7	0	100
cultures	1,5	22,6	36,3	32,1	7,5	0	100
prés de fauche	1,1	27,7	35,9	28,8	6,5	0	100
pâturages	1,1	29,1	42,8	23,2	3,8	0	100
inculte non boisé	0,7	26,0	35,7	25,0	5,9	6,7	100
bois et taillis **	0,2	75,2	17,8	4,3	2,5	0	100
châtaigneraies	0,5	20,1	35,2	34,5	9,7	0	100
possessions totales *	0,95	27,1	35,2	28,05	6,8	1,9	100

[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies - ^a forte valeur due aux pièces d'eau]

Eybouleuf - 1750 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	2,1	ns	1,9	1,7	1,7	1,65
cultures	34,6	ns	31,6	42,6	49,2	32,8
prés de fauche	12,1	ns	13,2	9,4	5,4	12,3
pâturages	14,0	n	10,7	5,9	4,6	10,7
inculte non boisé	15,1	ns	23,6	8,7	0,9	21,4
bois et taillis **	1,3	ns	5,7	0,2	0	4,15
châtaigneraies	20,8	ns	13,3	31,5	38,2	16,7
total	100	-	100	100	100	100

[ns : non significatif (la noblesse ne possède que 5,12 ha au total)]
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Eybouleuf - 1750 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	22,7	1,5	67,6	7,2	1,0	0	100
cultures	21,8	0	65,4	11,0	1,8	0	100
prés de fauche	20,2	0,1	72,7	6,5	0,5	0	100
pâturages	27,0	0	67,8	4,7	0,5	0	100
inculte non boisé	14,5	1,1	75,0	3,4	0,1	5,9	100
bois et taillis **	6,4	0	93,2	0,4	0	0	100
châtaigneraies	25,7	1,4	54,1	16,0	2,8	0	100
possessions totales *	20,6	0,5	67,9	8,5	1,2	1,3	100

[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Flavignac - 1748 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	2,7	1,5	0,8	1,9	2,1	1,4
cultures	48,3	41,8	46,7	50,9	50,5	45,7
prés de fauche	25,1	13,9	14,4	12,5	11,7	13,45
pâturages	5,0	10,9	11,2	7,5	4,6	9,2
inculte non boisé	13,8	16,6	13,4	5,7	5,8	13,75
bois et taillis **	2,4	2,3	1,8	0,7	0,3	1,5
châtaigneraies	2,7	13,0	11,7	20,8	25,0	15,0
total	100	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

Flavignac - 1748 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	4,4	28,7	20,2	33,9	12,8	0	100
cultures	2,4	24,2	35,8	28,0	9,6	0	100
prés de fauche	4,2	27,3	37,4	23,5	7,6	0	100
pâturages	1,2	31,3	42,6	20,5	4,4	0	100
inculte non boisé	2,3	32,0	34,2	10,5	3,6	17,4	100
bois et taillis **	3,6	41,1	42,7	11,2	1,4	0	100
châtaigneraies	0,4	22,9	27,2	34,9	14,6	0	100
possessions totales *	2,2	26,5	35,0	25,2	8,7	2,4	100

[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]

La Geneytouse - 1750 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	3,5	1,5	1,6	1,2	2,35
cultures	27,1	42,2	51,5	53,4	38,15
prés et pâturages	18,4	21,8	13,0	17,4	19,2
inculte non boisé	21,8	13,0	7,7	6,7	15,4
inculte boisé **	29,2	21,5	26,2	21,3	24,9
total	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]
[le clergé ne possède que 13,4 ha au total]

La Geneytouse - 1750 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres ^a	total
bâti et annexes	58,1 ^b	29,6	8,6	2,3	1,4	100
cultures	26,4	50,5	16,9	6,1	0,1	100
prés et pâturages	35,6	51,9	8,4	3,9	0,2	100
inculte non boisé	52,5	38,6	6,3	1,9	0,7	100
inculte boisé **	43,6	39,4	13,1	3,7	0,2	100
possessions totales *	36,5	45,7	12,6	4,3	0,9	100

[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]
[^a clergé et communaux - ^b forte valeur due à la surface en étangs]

La Jonchère - 1744 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	1,1	1,4	1,25	1,2	1,5
cultures	39,2	35,7	32,1	35,0	36,05
prés, pâturages	26,4	23,45	17,45	16,85	22,8
inculte non boisé	26,2	19,2	33,25	25,35	25,25
inculte boisé **	7,1	20,25	15,95	21,6	14,4
total	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]

La Jonchère - 1744 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)					
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie et artisanat	total
bâti et annexes	0,9	36,6	33,7	28,8	100
cultures	1,0	41,6	29,7	27,7	100
prés et pâturages	0,4	44,2	31,0	24,4	100
inculte non boisé	0,9	39,7	22,9	36,5	100
inculte boisé **	0,3	18,9	42,3	38,5	100
possessions totales *	0,8	38,2	30,1	30,9	100

[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux] [** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]

Journac - 1742 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	10,2	0,6	1,4	1,9	2,8	1,4
cultures	62,2	50,1	38,5	60,3	57,6	51,0
prés de fauche	16,8	11,85	11,75	12,95	12,15	12,05
pâturages	0	8,85	12,55	6,85	8,2	9,4
inculte non boisé	0	18,5	26,8	13,55	7,7	18,05
inculte boisé **	10,8	10,1	9,0	4,45	11,55	8,1
total	100	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]

Journac - 1742 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	divers	total
bâti et annexes	3,9	16,5	22,7	38,6	11,6	6,7	100
cultures	0,65	38,4	16,95	34,25	6,5	3,25	100
prés de fauche	0,75	38,45	21,8	28,6	5,8	4,6	100
pâturages	0	37,05	30,0	19,8	5,1	8,05	100
inculte non boisé	0	40,1	33,25	21,8	2,5	2,35	100
inculte boisé **	0,7	48,85	24,95	14,3	8,2	3,0	100
possessions totales *	0,5	39,15	22,45	29,0	5,75	3,15	100

[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]
[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]

Linards - 1754 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	4,0	2,0	2,4	2,3	2,55
cultures	31,5	37,5	42,7	44,9	35,3
prés de fauche	15,0	15,3	15,7	16,9	14,15
pâturages	9,1	11,3	5,7	5,3	7,05
inculte non boisé	15,0	14,5	13,1	10,4	21,0
inculte boisé **	16,0	5,5	1,8	3,1	6,15
châtaigneraies	9,4	13,9	18,6	17,1	13,8
total	100	100	100	100	100

[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]
[le clergé ne possède que 2,70 ha au total]

Linards - 1754 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	38,1	14,5	40,8	5,0	1,6	100
cultures	21,9	19,3	51,7	7,0	0,1	100
prés de fauche	26,0	19,7	47,6	6,6	0,1	100
pâturages	31,9	28,6	34,7	4,1	0,7	100
inculte non boisé	17,5	12,6	26,6	2,7	40,6 ^a	100
inculte boisé **	64,0	16,2	12,6	2,8	4,4	100
châtaigneraies	16,7	18,4	57,7	6,9	0,3	100
possessions totales *	24,55	18,15	42,8	5,5	9,0	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux] [^a forte valeur due aux communaux - ** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]						

Magnac-Bourg - 1746 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	veuves, mineurs	paroisse
bâti et annexes	5,9	2,1	5,9	4,6	4,5	4,95
cultures	34,2	30,4	33,5	37,5	41,1	33,25
prés de fauche	20,6	21,0	15,2	16,1	21,6	18,65
pâturages	7,8	6,3	5,1	3,2	7,0	6,05
inculte non boisé	17,3	10,2	10,3	11,0	8,8	17,0
inculte boisé **	14,2	30,0	30,0	27,6	17,0	20,1
total	100	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]						

Magnac-Bourg - 1746 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	veuves, mineurs	divers	total
bâti et annexes	53,7	5,0	14,4	11,8	8,5	6,6	100
cultures	46,1	10,6	12,1	14,2	11,5	5,5	100
prés de fauche	49,4	13,1	9,7	10,9	10,8	6,1	100
pâturages	57,9	12,2	10,2	6,5	11,0	2,2	100
inculte non boisé	45,6	7,0	7,2	8,2	4,8	27,2 ^a	100
inculte boisé **	31,7	17,3	17,8	17,3	7,9	8,0	100
possessions totales *	44,8	11,6	12,0	12,6	9,3	9,7	100
[^a forte valeur due aux communaux] [* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux] [** toutes zones boisées y compris les châtaigneraies]							

Masléon - 1748 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)				
types de fonds	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	0,6	0,9	1,7	0,8
cultures	44,8	50,1	72,4	47,9
prés de fauche	13,9	13,5	8,5	13,5
pâturages	7,3	4,6	1,0	6,0
inculte non boisé	19,5	11,4	4,9	15,65
bois et taillis **	9,0	10,0	0	9,05
châtaigneraies	4,9	9,5	11,5	7,1
total	100	100	100	100
[propriétés du clergé et de la noblesse non représentatives car très peu étendues] [** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]				

Masléon - 1748 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	clergé et noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	divers	total
bâti et annexes	6,2	41,8	44,9	6,3	0,8	100
cultures	0,6	51,1	43,3	4,6	0,4	100
prés de fauche	0,3	56,1	41,5	1,9	0,2	100
pâturages	0	66,8	31,6	0,5	1,1	100
inculte non boisé	0	67,8	30,1	1,0	1,1	100
bois et taillis **	0	54,1	45,9	0	0	100
châtaigneraies	0	38,1	55,9	5,0	1,0	100
possessions totales *	0,4	54,6	41,4	3,1	0,5	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]						
[** toutes zones boisées sauf les châtaigneraies]						

Mounisme - 1756 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	1,5	0,7	1,4	3,3	11,7	1,1
cultures	33,3	26,8	34,8	37,6	39,8	27,95
prés de fauche	9,1	8,5	9,0	7,5	15,7	7,65
pâturages	16,9	8,1	9,2	14,7	19,5	8,85
inculte non boisé	36,4	52,9	42,5	36,9	13,3	51,9
inculte boisé **	2,8	3,0	3,1	0	0	2,55
total	100	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies qui ne représentent que 0,05% de la surface paroissiale]						

Mounisme - 1756 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	divers	total
bâti et annexes	7,7	17,6	62,9	6,7	5,1	0	100
cultures	6,9	25,5	63,8	3,1	0,7	0	100
prés de fauche	6,8	29,4	60,5	2,3	1,0	0	100
pâturages	11,1	24,4	53,5	3,8	1,1	6,1	100
inculte non boisé	4,1	27,0	42,0	1,6	0,1	25,2 ^a	100
inculte boisé **	6,5	30,9	62,6	0	0	0	100
possessions totales *	5,8	26,55	51,25	2,3	0,5	13,6	100
[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]							
[^a forte valeur due aux communaux]							

Peyrat-de-Bellac - 1751 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	1,7	0,8	1,2	2,45	3,05	1,3
cultures	46,0	32,5	40,3	52,2	64,95	40,15
prés de fauche	12,7	21,3	10,2	12,9	11,7	10,3
pâturages	12,5	5,3	8,8	5,75	3,5	8,15
inculte non boisé	22,9	25,4	35,7	23,0	14,8	36,4
inculte boisé **	4,2	14,7	3,8	3,7	2,0	3,7
total	100	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies qui ne représentent que 0,5% de la surface paroissiale]						

Peyrat-de-Bellac - 1751 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	divers	total
bâti et annexes	11,8	1,0	65,0	15,7	6,5	0	100
cultures	10,4	1,2	73,1	10,8	4,5	0	100
prés de fauche	11,1	3,4	71,9	10,4	3,2	0	100
pâturages	13,8	1,1	78,0	5,9	1,2	0	100
inculte non boisé	5,65	1,15	70,8	5,2	1,1	16,1	100
inculte boisé **	10,2	6,5	73,6	8,2	1,5	0	100
possessions totales *	9,0	1,65	72,6	8,05	2,8	5,9	100
[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]							

Rempnat - 1745/52 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	0,9	0,8	1,0	0,7	0,9
cultures	23,1	20,7	25,8	29,1	22,6
prés de fauche	10,4	8,6	10,6	8,9	9,4
pâturages	12,7	8,4	11,2	8,0	10,0
inculte non boisé	45,6	59,7	46,4	45,4	52,2
inculte boisé **	7,3	1,8	5,0	7,9	4,9
total	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies qui ne représentent que 0,2% de la surface paroissiale]					

Rempnat - 1745/52 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	25,9	12,7	51,9	5,2	4,3	100
cultures	25,4	12,7	52,8	8,6	0,5	100
prés de fauche	27,5	12,8	52,2	6,4	1,1	100
pâturages	25,6	11,7	51,6	5,4	5,7	100
inculte non boisé	21,6	15,9	41,0	5,8	15,7 ^a	100
inculte boisé **	37,1	5,1	47,1	10,7	0	100
possessions totales *	24,8	13,9	46,1	6,7	8,5	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux] [^a forte valeur due aux communaux]						

St-Hilaire-Bonneval - 1742 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	0,7	0,5	0,6	1,1	1,5	0,7
cultures	46,2	61,9	56,9	63,7	58,5	58,5
prés de fauche	11,0	9,2	9,3	6,1	10,8	9,2
pâturages	12,4	8,2	9,2	6,2	3,6	8,6
inculte non boisé	25,3	17,7	21,3	20,1	24,0	20,3
inculte boisé **	4,4	2,5	2,7	2,8	1,6	2,7
total	100	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies qui ne représentent que 1,1% de la surface paroissiale]						

St-Hilaire-Bonneval - 1742 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	6,5	32,6	45,4	11,0	4,5	0	100
cultures	4,4	41,0	45,8	6,8	1,9	0,1	100
prés de fauche	6,7	39,0	47,6	4,1	2,3	0,3	100
pâturages	8,0	36,6	50,1	4,5	0,8	0	100
inculte non boisé	6,9	33,8	49,5	6,2	2,3	1,3	100
inculte boisé **	9,1	35,0	46,9	6,6	1,2	1,2	100
possessions totales *	5,6	38,8	47,0	6,3	1,9	0,4	100
[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux] [** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies]							

St-Junien-les-Combes - 1742 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)					
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	1,9	0,8	1,5	2,5	1,85
cultures	32,6	38,1	62,8	75,6	32,15
prés et pâturages	15,9	21,2	16,2	11,1	15,45
inculte non boisé	36,3	35,7	16,8	9,5	42,0
inculte boisé **	13,3	4,2	2,7	1,0	8,55
total	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies qui ne représentent que 0,5% de la surface paroissiale ; le clergé ne possède que 0,1% de cette dernière]					

St-Junien-les-Combes - 1742 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)						
types de fonds	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	65,4	27,7	5,2	1,6	0,1	100
cultures	55,8	29,0	12,3	2,8	0,1	100
prés et pâturages	56,8	35,7	6,6	0,9	0	100
inculte non boisé	47,8	21,9	2,5	0,3	27,5 ^a	100
inculte boisé **	85,3	12,6	2,0	0,1	0	100
possessions totales *	55,2	25,7	6,3	1,2	11,6 ^a	100
[* % de la propriété du groupe par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]						
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies (0,5% de la paroisse)]						
[^a forte valeur due aux communaux]						

Saint-Ouen - 1743 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	2,3	0,6	0,9	2,8	3,1	1,3
cultures	41,9	51,2	36,0	54,6	57,7	36,2
prés de fauche	9,8	8,25	8,1	11,3	10,5	7,75
pâturages	16,3	13,9	13,9	12,0	9,6	11,75
inculte non boisé	29,2	26,05	35,9	18,6	19,1	40,1 ^a
inculte boisé **	0,5	0	5,2	0,7	0	2,9
total	100	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies qui ne représentent que 0,2% de la paroisse]						
[^a y compris les communaux]						

Saint-Ouen - 1743 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	13,6	1,8	36,9	37,4	10,3	0	100
cultures	8,9	5,8	52,7	25,6	7,0	0	100
prés de fauche	9,6	4,3	55,6	24,6	5,9	0	100
pâturages	10,7	4,8	62,8	17,2	3,6	0,9	100
inculte non boisé	5,6	2,7	47,4	7,8	2,1	34,4 ^a	100
inculte boisé **	1,3	0	94,7	4,0	0	0	100
possessions totales *	7,65	4,1	53,05	16,95	4,35	13,9	100
[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]							
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies - ^a forte valeur due aux communaux]							

Saint-Vitte - 1747 - Composition de la propriété de chaque groupe social (en % des possessions totales du groupe social considéré)						
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	paroisse
bâti et annexes	2,6	1,5	1,7	2,6	3,8	1,9
cultures	26,2	39,0	42,6	48,8	46,8	43,55
prés et pâturages	22,1	28,4	27,6	20,6	24,6	24,0
inculte non boisé	44,5	17,0	12,8	10,5	10,4	15,05
inculte boisé **	4,6	14,1	15,3	17,5	14,4	15,5
total	100	100	100	100	100	100
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies qui ne représentent que 1,1% de la surface paroissiale]						

Saint-Vitte - 1747 - Répartition de chaque type de fonds en fonction du groupe social (en % de la surface totale du fonds considéré)							
types de fonds	clergé	noblesse	bourgeoisie	paysannerie	artisanat	autres	total
bâti et annexes	0,6	22,2	8,7	59,8	8,6	0,1	100
cultures	0,7	32,9	8,2	50,2	7,9	0,1	100
prés et pâturages	1,0	43,5	9,6	38,3	7,6	0	100
inculte non boisé	3,3	42,0	7,2	31,0	5,2	11,3	100
inculte boisé **	0,3	33,7	8,2	50,9	6,9	0	100
possessions totales *	1,1	36,75	8,3	44,7	7,35	1,8	100
[* % de la propriété du groupe considéré par rapport à la surface paroissiale totale, y compris les communaux]							
[** toutes zones boisées, y compris les châtaigneraies]							

**COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLÈTES
DE CHAQUE GROUPE SOCIAL
DANS DIX-HUIT PAROISSES LIMOUSINES
AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE**

AZAT-LE-RIS - 1741/42 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

NOBLESSE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaires	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr d'Anière	le Pin	85,040	27	3,150	9	16,6	30,061	4,581	4,581	0	37,196	13,049	0,153
Sr d'Anière	la Lucasserie	70,460	31	2,273	11	19	24,178	14,959	5,894	9,065	21,665	9,367	0,291
Sr Chatin	les Laurencières	108,143	23	4,702	10	18	23,332	9,380	3,198	6,182	66,049	8,920	0,462
Dame du Doignon	la Mergardière	119,702	45	2,660	16	26,5	39,621	7,012	6,501	0,511	58,386	14,300	0,383
Dame du Doignon	Chaulieu	105,485	21	5,023	9	20,2	24,443	4,106	3,611	0,495	67,845	8,887	0,204
Dame du Doignon	les Forges	102,093	30	3,403	10	19	34,820	9,295	5,414	3,881	42,084	15,383	0,511
Dame du Doignon	la Grange du Bois	105,585	25	4,223	10	21	19,018	4,071	4,071	0	67,491	14,811	0,194
Dame du Doignon	la Porte	86,976	20	4,349	12	25	22,104	7,477	4,627	2,850	40,347	16,854	0,194
Dame du Doignon	Puygrenet	76,416	66	1,158	12	24,4	28,328	9,801	5,368	4,433	28,532	9,433	0,322
Dame du Doignon	le Theil	134,331	26	5,167	10	22	42,380	8,131	6,088	2,043	64,474	18,999	0,347
Sr la Jarige	Giraud Meunier	159,226	23	6,923	9	17,5	17,911	4,795	3,059	1,736	127,485	8,780	0,255
Sr St-Martin	Chez Chaput	82,303	30	2,743	13	21	25,341	5,562	5,562	0	40,037	11,108	0,255
Sr St-Martin	le Pin	71,886	35	2,054	9	15,1	26,895	4,076	4,076	0	36,767	3,412	0,736
Sr des Sales	Chez Vitte	123,860	17	7,286	9	20,6	28,938	6,195	6,195	0	75,454	13,023	0,25
total (n = 14)		1431,506	419	-	149	285,9	387,370	99,441	68,245	31,196	773,812	166,326	4,557
moyenne par exploitation		102,250	29,9	3,416	10,6	20,4	27,669	7,103	4,875	2,228	55,272	11,880	0,326
BOURGEOISIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaires	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr Aubugeois	Sauzet	35,670	35	1,019	7	14	15,324	4,814	2,771	2,043	14,603	0,766	0,163
Delle Bessonneau	le Rancoumeau	55,227	23	2,401	11	19,5	23,516	2,574	2,574	0	23,595	5,363	0,179
Sr du Bois de Lavaud	Razès	73,472	33	2,226	14	21	28,860	17,945	7,506	10,439	23,067	3,064	0,536
Delle Bosse	Chiron Prenard 1	65,538	34	1,928	9	16,1	29,578	6,490	6,016	0,474	19,355	9,923	0,192
Delle Bosse	Chiron Prenard 2	68,413	30	2,280	9	14	29,975	13,574	3,934	9,640	18,545	6,127	0,192
Delle Bosse	l'Age Galet	59,524	23	2,588	11	18	23,580	4,326	4,326	0	24,775	6,639	0,204
Françoise Champaigne	le Douet	115,745	44	2,631	15	26,6	27,399	6,582	6,582	0	76,347	4,848	0,569
Sr du Chalard	la Rue	176,113	37	4,760	14	27	40,454	9,561	6,670	2,891	109,959	15,781	0,358
Sr Desgorces	la Sangsugère	92,226	19	4,854	12	21	34,202	9,720	8,443	1,277	43,774	4,147	0,383
Sr Desgorces	la Petite Grange	22,142	15	1,476	6	11,9	10,131	2,466	2,165	0,301	9,162	0	0,383
Sr Desgorces	les Houlières	158,618	28	5,665	14	25,2	29,264	7,088	5,811	1,277	109,466	12,385	0,415
Sr Desgorces	les Gorces	24,942	48	0,520	5	9,5	11,460	4,982	2,747	2,235	7,747	0,623	0,130
Delle Frechefont	la Grêle	61,235	28	2,187	11	20,9	24,942	4,443	3,897	0,546	23,632	8,003	0,215
Sr Juverdat	Jonoux	38,866	27	1,439	9	14	15,380	6,374	3,820	2,554	14,374	2,610	0,128
Sr Mabaret	les Laurencières	53,177	20	2,659	6	11,2	13,679	1,925	1,925	0	33,539	3,715	0,319
Delle Maurat le Chevrier	Laubas	132,682	38	3,492	17	32	40,724	19,366	9,683	9,683	65,712	6,563	0,317
Delles du Monteille	le Genesteix	25,262	43	0,587	8	12,7	15,185	6,675	3,805	2,870	2,115	1,047	0,240
Sr Neymond	la Morlière	77,213	23	3,357	10	19	24,132	6,285	4,676	1,609	43,770	2,362	0,664
Sr Neymond	Jonoux 1	33,154	30	1,105	10	14	12,326	7,679	2,919	4,760	10,488	2,564	0,097
Sr Neymond	Jonoux 2	59,537	43	1,385	12	19	26,143	6,944	4,635	2,309	23,151	3,141	0,158
Sr Rengarnaud	Lhouillet	107,822	20	5,391	10	19	31,240	9,029	4,658	4,371	67,349	0	0,204
Sr Rengarnaud	le Poirier	30,996	13	2,384	4	6	8,402	7,691	2,543	5,148	14,535	0	0,368
Delle Richoux	la Griniauderie	7,549	13	0,581	2	3,8	3,142	0,567	0,567	0	3,799	0	0,041
Dame Robert	Sauzet	94,188	44	2,141	11	22	27,761	5,670	5,368	0,302	37,345	23,095	0,317
Sr Vergniaud	le Chiron	56,291	31	1,816	8	18	27,065	6,425	4,382	2,043	16,417	6,129	0,255
total (n = 25)		1725,602	742	-	245	435,4	573,864	179,195	112,423	66,772	836,621	128,895	7,027
moyenne par exploitation		69,024	29,7	2,326	9,8	17,4	22,955	7,168	4,497	2,671	33,465	5,156	0,281

AZAT-LE-RIS - 1741/42 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

PAYSANNERIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaires	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
L. Barliez	Chantemergue	13,718	19	0,722	4	4	5,916	4,290	1,803	2,487	3,175	0,133	0,204
L. Barliez	la Courandière	8,233	22	0,374	2	2	4,715	2,380	1,016	1,364	0,995	0	0,143
R. Barliez (1)	la Courandière	48,296	111	0,435	10	11,3	22,064	7,089	4,183	2,906	13,933	4,908	0,302
L. Bourdeaux	Puygrenet	59,883	62	0,966	10	17,6	26,972	9,821	4,663	5,158	8,054	14,653	0,383
J. Boutinon	le Genesteix	15,188	36	0,422	6	11	9,647	3,054	1,440	1,614	2,334	0	0,153
M. la Brousse	la Courandière	8,188	24	0,341	2	2	3,585	0,843	0,598	0,245	3,121	0,552	0,087
J. de Chatre	la Courandière	10,261	30	0,342	4	4,1	6,308	2,620	1,338	1,282	1,093	0,138	0,102
Mineurs Chinquioux	les Gorces	32,904	49	0,672	6	8,5	14,286	8,220	2,845	5,375	9,780	0,516	0,102
J. Guillemot	la Vieille-Verrerie	11,134	16	0,696	4	4	4,825	2,089	1,609	0,480	3,076	1,093	0,051
J. de Laneau (2)	la Lucasserie	7,304	26	0,281	2	4	3,473	1,445	0,715	0,730	2,227	0	0,159
P. Loignon (3)	la Courandière	38,932	69	0,564	8	11	15,867	8,035	3,305	4,730	8,396	6,466	0,168
J. Marcoux	la Courandière	26,975	47	0,574	8	12,1	12,140	4,203	2,671	1,532	8,911	1,527	0,194
M. Massouaud	la Vieille-Verrerie	11,961	18	0,665	5	5	5,729	3,289	1,445	1,844	2,075	0,572	0,296
T. Petit	la Vieille-Verrerie	26,220	23	1,140	5	9,6	6,384	5,884	1,665	4,219	13,207	0,628	0,117
S. la Selle	Lhoume	45,178	47	0,961	10	17,3	23,456	11,134	5,884	5,25	4,771	5,153	0,664
M. Simonet	Chantemergue	48,775	30	1,626	10	20,1	22,054	16,179	3,059	13,120	3,494	6,726	0,322
L. la Vergne	Puygrenet	24,933	36	0,693	5	10,1	11,651	4,979	2,206	2,773	6,174	1,935	0,194
M. la Vergne	la Vieille-Verrerie	39,699	15	2,647	2	4,6	2,904	0,715	0,715	0	25,901	9,949	0,230
M. la Vergne	le Bois du Ris	42,033	15	2,802	4	9	8,958	0,955	0,955	0	22,283	9,622	0,215
R. la Vergne	Puygrenet	24,672	37	0,667	5	8,7	11,963	8,610	3,110	5,500	2,935	1,011	0,153
total (n = 20)		544,487	732	-	112	176,0	222,897	105,834	45,225	60,609	145,935	65,582	4,239
moyenne par exploitation		27,224	36,6	0,744	5,6	8,8	11,145	5,292	2,261	3,030	7,297	3,279	0,212
(1) dont 17,947 ha en fermage - (2) toute la surface en fermage - (3) dont 17,482 ha en fermage													
ARTISANAT		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaires	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr Beslot	les Gorces	49,719	50	0,994	10	21,1	22,780	7,414	5,306	2,108	15,702	3,312	0,511
L. Bled (1)	Lhoume	9,357	22	0,425	2	4	4,002	2,799	2,064	0,735	1,412	0,838	0,306
J. Bourgadier	Razès	15,218	21	0,725	4	7	8,228	4,239	0,790	3,449	2,504	0,211	0,036
A. la Brousse (2)	la Noche	11,425	11	1,039	2	3,8	3,156	4,055	2,176	1,879	4,025	0,041	0,148
J. Mesmin	la Courandière	9,557	25	0,382	2	4,1	4,161	1,609	0,628	0,981	3,373	0,317	0,097
P. Petit	la Courandière	6,976	17	0,410	2	2,5	3,425	2,911	0,965	1,946	0,421	0,158	0,061
L. Rochet	Lhoume	8,979	17	0,528	2	5	2,801	1,430	0,649	0,781	3,916	0,638	0,194
total (n = 7)		111,231	163	0,682	24	47,5	48,553	24,457	12,578	11,879	31,353	5,515	1,353
moyenne par exploitation		15,890	23,286	0,682	3,4	6,8	6,936	3,494	1,797	1,697	4,479	0,788	0,193
(1) dont 1,527 ha en fermage - (2) dont 10,072 ha en fermage													

BALLEDEMENT - 1749 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

NOBLESSE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr. de Bois Bertrand	Bois Bertrand	45,745	30	1,525	8	13,0	19,941	8,764	3,925	4,839	13,072	3,651	0,317
Sr. Bonnin de Grammont	l'houme	30,849	43	0,717	7	11,0	18,727	11,329	5,580	5,749	0,340	0,287	0,166
Sr. Bonnin de Nouit	Bois de Lavaud	66,412	58	1,145	11	15,5	26,737	19,694	8,483	11,211	15,633	3,950	0,398
Sr. Bonnin de Nouit	Nouit	43,436	41	1,059	10	16,0	21,028	15,390	4,882	10,508	5,069	1,571	0,378
Sr. de Sannat	le bourg	12,502	25	0,500	4	7,0	7,068	4,824	2,906	1,918	0,39	0	0,22
total (n = 5)		198,944	197	1,010	40	62,5	93,501	60,001	25,776	34,225	34,504	9,459	1,479
moyenne par exploitation		39,789	39,4	1,010	8,0	12,5	18,700	12,000	5,155	6,845	6,901	1,892	0,296
BOURGEOISIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr. de la Garde	Laborie	56,645	41	1,382	9	13,7	22,454	7,831	4,840	2,991	23,033	3,174	0,153
Sr. Jourdanneau	la Prade	55,066	58	0,949	8	13,0	17,485	16,072	8,355	7,717	20,763	0,450	0,296
Sr. de Marans	Lavoux	60,089	43	1,397	11	18,0	26,797	13,083	4,906	8,177	18,567	1,351	0,291
Sr. de Marans	les Monts 1	39,720	51	0,779	8	13,0	16,967	7,392	4,213	3,179	13,362	1,683	0,316
Sr. de Marans	les Monts 2	40,213	47	0,856	8	11,0	14,701	8,506	3,917	4,589	15,272	1,517	0,217
Sr. de Marans	les Cros 1	47,859	53	0,903	9	13,0	21,111	10,692	4,734	5,958	15,026	0,874	0,156
Sr. de Marans	les Cros 2	46,782	54	0,866	9	13,0	23,023	8,197	4,548	3,649	14,533	0,866	0,163
Sr. F. Moreau	Bord 1	40,819	31	1,317	8	12,6	15,658	8,340	4,111	4,229	13,572	2,973	0,276
Sr. F. Moreau	Bord 2	37,860	21	1,803	8	12,0	15,245	5,672	3,121	2,551	13,263	3,552	0,128
Min ^{eurs} Sr. F. Roumilhac	le Petit Roumilhac	17,640	56	0,315	5	7,0	11,588	3,013	1,780	1,233	2,896	0	0,143
Sr. P. Roumilhac	le Petit Roumilhac	18,558	60	0,309	5	7,0	12,489	3,482	1,411	2,071	2,442	0	0,145
total (n = 11)		461,251	515	10,87607	88	133,3	197,518	92,28	45,936	46,344	152,729	16,440	2,284
moyenne par exploitation		41,932	46,8	0,896	8,0	12,1	17,956	8,389	4,176	4,213	13,884	1,495	0,208
ARTISANAT		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean Barriat	Gaffary	13,706	98	0,140	4	6,0	7,224	3,237	1,219	2,018	2,846	0,344	0,055
Joseph Chalifour	Laborie	6,083	37	0,164	2	3,0	3,096	2,138	0,429	1,709	0,777	0	0,072
Jean Fauvet	Laborie	6,487	81	0,080	2	3,5	3,889	1,802	1,005	0,797	0,723	0,025	0,048
Jean Granjaud	le Planchon	9,206	90	0,102	2	3,5	4,781	2,468	0,945	1,523	1,070	0,802	0,085
Jean Guilloux	Piofoux	7,865	62	0,127	2	3,5	4,718	2,033	0,981	1,052	1,035	0	0,079
Joseph Jouhannaud	Gaffary	4,469	55	0,081	2	3,2	2,548	0,603	0,245	0,358	0,636	0,611	0,071
Jean Baptiste Moreau	le bourg	11,138	24	0,464	4	7,9	7,830	1,454	1,167	0,287	1,078	0,720	0,056
Martial Péricaud	moulin de Balledent	6,335	21	0,302	2	4,0	3,469	2,367	1,233	1,134	0	0,414	0,085
Gaspard Piofoux	Piofoux	5,132	51	0,101	2	2,6	3,609	0,362	0,244	0,118	0,997	0,110	0,054
Léonard Piofoux (maçon)	Piofoux	4,013	43	0,093	2	2,8	2,659	0,909	0,674	0,235	0,352	0,052	0,041
Léonard Piofoux (charon)	Piofoux	15,779	75	0,210	4	7,0	9,741	3,596	1,282	2,314	1,373	0,936	0,133
Jacques du Teil	Laprade	7,889	39	0,202	4	5,0	2,551	4,386	2,518	1,868	0,476	0,428	0,048
total (n = 12)		98,102	676	0,145	32	52	56,115	25,355	11,942	13,413	11,363	4,442	0,827
moyenne par exploitation		8,175	56,3	0,145	2,7	4,3	4,676	2,113	0,995	1,118	0,947	0,370	0,069
PAYSANNERIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jacques Bastier	le bourg	5,120	24	0,213	2	3,5	2,859	1,389	0,802	0,587	0,761	0	0,111
Joseph Boutot	Piofoux	4,811	76	0,063	3	3,6	3,238	0,737	0,618	0,119	0,766	0	0,070
Jacques Certhou	Gaffary	22,878	105	0,218	5	10	10,407	7,629	2,217	5,412	2,545	2,13	0,167
Jean Debord	Laforge	8,225	57	0,144	4	4,2	4,012	2,717	1,628	1,089	0,748	0,670	0,078
Léonard Ducourtieux	l'houme	7,317	38	0,193	4	6	4,716	2,332	1,494	0,838	0,102	0,158	0,009
Pierre Gabaud	Laprade	3,751	43	0,087	2	3,2	1,942	1,186	0,961	0,225	0,535	0,042	0,046
Léonard Jabaud	Laborie	11,526	43	0,268	2	3	6,590	3,613	1,961	1,652	1,282	0	0,041
Robert Jabaud	Laborie	6,421	41	0,157	2	3	4,019	1,586	0,973	0,613	0,783	0	0,033
Valérie Jabaud	Laprade	8,623	64	0,135	4	5	4,836	3,191	1,665	1,526	0,336	0,108	0,152
Joseph Garret	Laprade	7,993	42	0,190	2	3	4,284	2,199	0,950	1,249	1,375	0,122	0,013
Joseph Granjaud	Gaffary	4,830	53	0,091	2	3	2,925	0,758	0,532	0,226	0,450	0,658	0,039
François Lebourg	Piofoux	6,457	50	0,129	2	4	4,465	1,027	0,700	0,327	0,786	0,090	0,089
Jacques Lebourg	le Planchon	17,453	84	0,208	5	10	9,363	4,784	2,186	2,598	1,514	1,664	0,128
Denis Legros	Laborie	4,229	35	0,121	2	3	2,365	1,366	0,587	0,779	0,439	0	0,059
Robert Legros	Laborie	4,264	34	0,125	2	3,1	2,431	1,351	0,572	0,779	0,423	0	0,059
Jean Meyrat	Gaffary	21,883	98	0,223	5	9,5	10,808	7,255	2,132	5,123	1,500	2,215	0,105
Jean Meyrat	Laborie	4,831	54	0,089	2	3,3	2,995	1,445	0,689	0,756	0,369	0	0,022
Joseph Péricaud	l'houme	8,763	42	0,209	4	5,5	5,917	2,589	1,966	0,623	0,118	0,073	0,066
Fiacre Piofoux	Piofoux	8,312	99	0,084	2	2,6	4,927	1,397	0,863	0,534	1,338	0,520	0,130
Jean Piofoux	Piofoux	5,873	62	0,095	2	3	3,673	1,416	0,825	0,591	0,696	0,042	0,046
Martial Piofoux	Piofoux	6,557	46	0,143	2	2,9	4,424	1,153	0,922	0,231	0,944	0	0,036
Louis Plaignaud	Gaffary	6,240	69	0,090	2	3	3,436	1,404	0,613	0,791	0,451	0,854	0,095
total (n = 22)		186,357	1259	0,148	62	97,4	104,632	52,524	25,856	26,668	18,261	9,346	1,594
moyenne par exploitation		8,471	57,2	0,148	2,8	4,4	4,756	2,387	1,175	1,212	0,830	0,425	0,072

BOISSEUIL - 1747 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

CLERGE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Mme du CHATENET	Lanaud	65,783	40	1,645	9	14,0	26,343	14,327	7,488	6,839	18,548	6,200	0,365
Sr PLAINEMAISON	le Buisson	33,741	24	1,406	6	10,0	21,969	7,504	3,348	4,156	0,255	3,859	0,154
Sr PLAINEMAISON	le Moulinard	49,627	30	1,654	8	13,0	28,690	10,261	5,738	4,523	5,003	5,038	0,635
total (n = 3)		149,151	94	1,587	23	37,0	77,002	32,092	16,574	15,518	23,806	15,097	1,154
moyenne par exploitation		49,717	31,3	1,587	7,7	12,3	25,667	10,697	5,525	5,173	7,935	5,032	0,385
NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr de CHALUCET	Gilardeix	49,429	26	1,901	8	14,4	33,418	11,177	5,452	5,725	4,719	0	0,115
Delle de VERTHAMOND	Chatandeu	81,128	23	3,527	9	15,5	47,178	18,780	9,258	9,522	3,622	11,037	0,511
Delle de VERTHAMOND	les Jallards	51,995	28	1,857	8	12	28,161	12,788	5,189	7,599	4,574	6,033	0,439
total (n = 3)		182,552	77	2,371	25	41,9	108,757	42,745	19,899	22,846	12,915	17,070	1,065
moyenne par exploitation		60,851	26	2,371	8	14,0	36,252	14,248	6,633	7,615	4,305	5,690	0,355
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr BAUD *	le bourg (les Salles)	45,984	23	1,999	8	13	19,859	10,840	6,287	4,553	13,057	1,933	0,295
Sr de BEAUPEYRAT	Bellegarde	55,033	33	1,668	8	12	30,133	12,144	6,291	5,853	9,055	3,476	0,225
Delle BELLUT	Leycuras	15,541	20	0,777	4	6,6	9,344	3,252	1,749	1,503	2,380	0,420	0,145
Sr de la CHASSAGNE	Beauregard	69,978	18	3,888	12	12	32,787	14,265	6,844	7,421	14,262	8,376	0,288
Sr de la CHASSAGNE	Vieux-Boisseuil 1	38,142	35	1,090	6	9	22,540	6,159	4,148	2,011	7,481	1,819	0,143
Sr de la CHASSAGNE	Vieux-Boisseuil 2	15,966	26	0,614	4	8	7,158	5,113	3,104	2,009	1,674	1,943	0,078
Sr DENNAUD	Leycuras	8,314	21	0,396	2	3,5	6,836	1,376	0,970	0,406	0	0	0,102
Sr DOUCET	Bellegarde	37,045	28	1,323	6	9	22,109	8,217	4,848	3,369	1,882	4,612	0,225
Sr DUBOIS	Lanaud	41,747	31	1,347	7	12,6	23,065	11,365	4,872	6,493	6,190	0,919	0,208
Sr DUFOUR **	le bourg	44,614	44	1,014	8	13	21,430	12,781	7,266	5,515	4,453	5,847	0,103
Sr DUPRE	la Valette	21,717	26	0,835	4	6	14,440	4,433	2,942	1,491	2,227	0,462	0,155
Mineurs Sr MADEAU ***	Bos-Vieux	73,573	29	2,537	7	10,5	13,943	11,396	5,485	5,911	29,409	18,570	0,255
Sr MICHEL	la Chalussie	20,688	21	0,985	4	8,8	12,477	6,447	3,092	3,355	0,548	1,032	0,184
Mineurs Sr MOURET	Pereix	37,276	49	0,761	8	8	22,799	11,921	5,919	6,002	2,446	0	0,110
Sr RENAUD	Pereix	33,072	23	1,438	6	9	22,113	8,755	4,247	4,508	0,092	1,923	0,189
Delles de ROULHAC	Faugeras 1	63,398	26	2,438	8	14	22,529	11,660	5,576	6,084	24,027	4,967	0,215
Delles de ROULHAC	Faugeras 2	69,654	25	2,786	8	16	32,477	9,461	5,193	4,268	20,322	7,16	0,234
Delles de ROULHAC	Le Roseau	55,083	31	1,777	8	14	24,064	11,180	5,64	5,54	15,946	3,238	0,655
Sr ROULHAC	Crouzy (le bourg)	54,057	31	1,744	8	8	23,127	13,593	6,909	6,684	0,182	16,981	0,174
Sr ROULHAC	Pereix	50,320	43	1,170	9	14	25,703	14,438	7,182	7,256	2,328	7,601	0,250
Delle ROUSSEAU	le Buisson	27,315	16	1,707	5	9	19,208	6,177	3,520	2,657	0	1,791	0,139
Sr VERGNAUD	la Chalussie	28,005	28	1,000	4	5,5	17,888	7,069	2,976	4,093	2,759	0	0,289
Delles VILLEMARTIN	Vieux-Boisseuil 1	59,798	44	1,359	8	12	29,466	10,904	5,305	5,599	16,116	3,149	0,163
Delles VILLEMARTIN	Vieux-Boisseuil 2	36,122	29	1,246	5	8	14,310	4,803	2,697	2,106	15,673	1,221	0,115
total (n = 24)		1002,442	700	35,899	157	241,5	489,805	217,749	113,062	104,687	192,509	97,44	4,939
moyenne par exploitation		41,768	29,167	1,432	6,5	10,063	20,409	9,073	4,711	4,362	8,021	4,060	0,206
PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
J. BARRIERE ****	Chez-Barrière	9,879	14	0,706	2	3,6	5,829	2,234	1,287	0,947	0	1,698	0,118
Mineurs F. GARAT	Pereix	18,912	20	0,946	4	8,4	13,593	3,215	1,936	1,279	2,027	0	0,077
Mineurs M. GERARD	Gilardeix	5,991	14	0,428	2	3	4,651	1,052	1,052	0	0,043	0,209	0,036
L. MOURET	Pereix	19,581	23	0,851	4	6,5	13,311	4,574	2,778	1,796	0,818	0,801	0,077
total (n = 4)		54,363	71	0,766	12	21,5	37,384	11,075	7,053	4,022	2,888	2,708	0,308
moyenne par exploitation		13,591	17,750	0,191	3,0	5,375	9,346	2,769	1,763	1,006	0,722	0,677	0,077
* dont 3,186 ha de cultures situées dans la paroisse d'Eyjeaux													
** dont 0,573 ha de cultures situées dans la paroisse d'Eyjeaux													
*** dont 2,730 ha de cultures 2,303 ha de prés et 0,793 ha d'inculte non boisé, le tout situé dans la paroisse d'Eyjeaux													
**** dont 1,256 ha de cultures et 0,376 ha d'inculte boisé, le tout situé dans la paroisse d'Eyjeaux													
la fumure correspond au nombre de têtes de bovins adultes et d'ovins (10 ovins adultes comptent pour une tête)													

CHAMPNETERY - 1748 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sgr de Jumilhac	Bagnard 1	22,409	26	0,862	5	8,6	8,594	4,212	2,623	1,590	8,106	1,113	0,383
Sgr de Jumilhac	Bagnard 2	30,397	28	1,086	5	9,0	11,109	5,927	4,206	1,721	7,097	5,906	0,358
Sgr de Jumilhac	Bois Mallet	38,983	27	1,444	6	8,0	11,016	5,270	2,104	3,166	16,976	5,425	0,296
Sgr de Jumilhac	Cazat	56,048	56	1,001	10	14,0	18,360	8,177	4,442	3,735	22,551	6,398	0,562
Sgr de Jumilhac	les Clauds	36,490	14	2,606	6	9,0	9,732	5,008	2,992	2,016	19,855	1,596	0,299
Sgr de Jumilhac	Estiveau 1	39,598	36	1,100	8	10,6	14,188	12,653	5,071	7,582	7,743	4,700	0,314
Sgr de Jumilhac	Estiveau 2	31,406	30	1,047	8	11,0	10,803	7,297	4,373	2,924	7,356	5,664	0,286
Sgr de Jumilhac	Lourtaud *	50,209	21	2,391	8	12,0	15,174	11,162	6,461	4,701	16,990	6,694	0,189
Sgr de Jumilhac	Mas Gilard	69,260	25	2,770	10	15,0	19,207	8,332	5,240	3,092	19,331	22,175	0,215
Sgr de Jumilhac	Montaud	45,376	38	1,194	9	13,6	12,173	6,419	3,985	2,434	20,476	5,874	0,434
Sgr de Jumilhac	Pelouneix	39,621	20	1,981	6	9,3	12,755	6,745	2,786	3,959	14,492	5,328	0,301
Sgr de Jumilhac	Roussellerie	32,149	25	1,286	6	11,6	14,462	4,846	1,400	3,446	10,313	2,297	0,231
Mme du Palant	Neuville **	36,753	36	1,021	6	9,0	11,360	8,617	4,105	4,512	12,788	1,300	2,688
Mme de St-Nicolas	les Clauds	48,511	47	1,032	8	10,8	12,659	9,738	5,634	4,104	18,426	7,305	0,383
total (n = 14)		577,210	429	1,345	101	151,5	181,592	104,403	55,422	48,982	202,500	81,775	6,939
moyenne par exploitation		41,229	30,6	-	7,2	10,8	12,971	7,457	3,959	3,499	14,464	5,841	0,496
* bovins et fumure estimés (non indiqués dans le document) - ** 2,554 ha en étang compté avec le bâti													
CLERGE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
sieur Curé	Puy Rasat	54,564	28	1,949	7	14,6	15,073	8,898	5,573	3,325	21,085	9,355	0,153
sieur Chabante	Montazeau	51,934	51	1,018	8	10,8	12,665	6,467	4,573	1,894	21,171	11,360	0,271
sieur Sabaud	la Roche	47,353	59	0,803	9	15,0	13,889	11,426	5,071	6,355	12,624	8,904	0,510
total (n = 3)		153,851	138	1,115	24	40,4	41,627	26,791	15,217	11,574	54,88	29,619	0,934
moyenne par exploitation		51,284	46,0	-	8,0	13,5	13,876	8,930	5,072	3,858	18,293	9,873	0,311
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
sieur Chaussade	Laveyrat	25,239	42	0,601	6	8,4	8,953	6,856	3,612	3,244	9,281	0	0,148
sieur Chabante	Massubraud	38,844	54	0,719	7	13,0	13,549	7,053	4,148	2,905	16,335	1,764	0,142
sieur Chaput	Masrouveix	10,214	19	0,538	2	2,0	2,787	1,018	0,619	0,399	5,673	0,679	0,057
sieur Daniel	Masrouveix	68,356	24	2,848	10	17,0	17,201	9,782	6,011	3,771	40,776	0,283	0,314
sieur Fournet	Vaux 1 *				8	11,0							
sieur Fournet	Vaux 2 *				8	11,0							
sieur Lagaignerie	le Chatenet	38,618	18	2,145	6	10,0	14,932	8,180	4,160	4,020	15,138	0	0,368
d ^{elle} Marsat	Laveyrat	36,061	51	0,707	5	7,0	8,806	6,113	3,295	2,818	3,442	17,277	0,423
d ^{elle} Masbaret	Cazat	40,279	40	1,007	7	10,0	15,855	6,561	3,460	3,101	8,052	9,556	0,255
d ^{elle} Masbaret	Pelouneix	59,272	42	1,411	7	11,0	15,494	10,221	6,007	4,213	27,784	5,393	0,380
d ^{elle} Masbaret	les Champs	44,849	71	0,632	6	9,0	15,673	9,019	4,421	4,598	15,784	4,183	0,19
sieur Mazoupy	Montaud	21,328	27	0,790	6	10,0	9,520	2,396	1,657	0,739	7,100	2,229	0,083
sieur Nicard	le Nouhaud	60,220	27	2,230	10	15,7	13,908	15,888	6,583	9,305	10,169	19,927	0,328
sieur la Ribière	Virolle	46,039	17	2,708	9	13,0	12,250	5,818	4,366	1,452	14,420	13,418	0,133
sieur Sabaud	la Joubertie	10,977	23	0,477	2	3,5	3,085	3,044	1,849	1,195	3,857	0,849	0,142
sieur Tandau	les Champs	35,454	31	1,144	7	9,4	9,188	10,127	3,991	6,136	9,798	6,034	0,307
sieur Tandau	Massubraud	30,290	41	0,739	6	8,0	9,166	6,939	4,867	2,072	12,463	1,498	0,224
sieur Texier	la Roche	48,502	32	1,516	9	15,1	14,008	11,640	5,432	6,208	16,052	6,519	0,283
d ^{elle} Veyrier	Virolle	61,854	30	2,062	9	13,0	19,606	10,636	5,89	4,746	13,815	17,393	0,404
sieur Veyrier	Neuville	30,831	47	0,656	6	9,3	11,941	7,423	4,149	3,274	7,661	3,749	0,057
total (n = 18)		707,226	636	1,112	136	206,4	215,922	138,715	74,517	64,196	237,601	110,751	4,238
moyenne par exploitation		39,290	35,3	-	6,8	10,3	11,996	7,706	4,140	3,566	13,200	6,153	0,235
* données incomplètes pour les deux domaines de Vaux du Sieur Fournet													

CHAMPNETERY - 1748 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Léonard Baignard	Peux Bebis	13,618	43	0,317	2	3,2	4,686	1,521	1,047	0,474	2,827	4,398	0,186
Etienne Grosjean	Laveyrat	19,830	43	0,461	6	8,4	6,780	4,973	2,453	2,52	1,231	6,694	0,152
total (n = 2)		33,448	86	0,389	8	11,6	11,466	6,494	3,500	2,994	4,058	11,092	0,338
moyenne par exploitation		16,724	43	0,389	4,0	5,8	5,733	3,247	1,750	1,497	2,029	5,546	0,169
PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Joseph Bonnefond	le Treuil	25,995	33	0,788	5	7,6	7,951	4,827	3,785	1,042	6,274	6,819	0,124
Martial Borde	Laveyrat	19,995	43	0,465	5	7,6	7,311	4,156	2,234	1,922	0	8,376	0,152
Guillaume Bourru	Laveyrat	12,218	16	0,764	2	3,5	5,923	1,742	1,190	0,552	2,534	1,941	0,078
Léonard Chataignet	Laveyrat	8,139	23	0,354	2	3,2	2,427	1,708	0,990	0,718	0	3,774	0,230
Léonard Duclaud	le Châtaignier	20,425	38	0,538	4	6,0	6,009	3,366	1,503	1,863	7,301	3,575	0,174
François Gaignadoux	Cazat	8,095	28	0,289	3	5,5	3,680	1,491	1,292	0,199	0,738	2,113	0,073
Léonard Grandeanne	Montazeau	13,857	28	0,495	2	3,2	4,563	1,516	1,516	0	5,305	2,389	0,084
Léonard la Jeanne	Neuvalle	53,700	37	1,451	9	13,6	21,293	11,441	5,037	6,404	13,183	7,438	0,345
Pierre Jeantout	la Joubertie	18,853	37	0,510	2	4,0	4,024	1,962	1,681	0,281	9,699	3,085	0,083
Léonard Marsat	Rieupeyrroux	11,267	29	0,389	2	3,5	5,757	1,716	1,532	0,184	2,497	1,205	0,092
François Mounet	Laveyrat	15,057	31	0,486	2	3,6	4,120	4,494	2,858	1,636	0	6,227	0,216
Jacques Nebous	Rieupeyrroux	33,137	60	0,552	5	10,2	9,365	9,228	4,598	4,630	11,251	3,016	0,277
François Paireboyé	Laveyrat	12,861	44	0,292	2	4,0	5,623	2,715	1,66	1,055	0,881	3,448	0,194
François Papounaud	la Joubertie	15,001	35	0,429	2	3,5	5,118	2,010	0,900	1,110	3,467	4,378	0,028
Martin Parent	les Champs	9,450	39	0,242	3	4,6	3,341	2,549	1,449	1,100	2,249	1,286	0,025
Martin Potissou	Montazeau	14,115	34	0,415	2	4,0	5,978	0,936	0,718	0,218	5,839	0,930	0,432
Léonard Sénamaud	la Joubertie	12,225	30	0,408	2	4,0	3,963	2,294	1,813	0,481	3,427	2,471	0,070
mineurs Valière	la Roche	10,838	23	0,471	2	4,0	4,393	2,310	1,286	1,024	3,341	0,707	0,087
total (n = 18)		315,228	608	0,518	56	95,6	110,839	60,461	36,042	24,419	77,986	63,178	2,764
moyenne par exploitation		17,513	33,8	0,518	3,1	5,3	6,158	3,359	2,002	1,357	4,333	3,510	0,154

CHAMPSAC - 1748/53 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

NOBLESSE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr de Chateauneuf	Mazardy	42,850	29	1,478	8	11,0	15,568	9,106	6,869	2,237	5,230	12,359	0,587
Sr de Chateauneuf	la Roueille	36,889	20	1,844	6	10,0	10,751	8,529	4,699	3,830	15,306	2,211	0,092
Sr de Chateauneuf	les Jouandoux	25,158	23	1,094	4	8,0	10,663	5,465	3,524	1,941	4,990	2,610	1,430
Sr Coustin	la Maurie	68,054	22	3,093	8	12,0	15,562	13,425	7,610	5,815	12,244	25,735	1,088
Sr Joubert	le Roulle	26,529	22	1,206	4	5,5	7,229	6,44	4,093	2,347	0	12,150	0,710
Dame de Soumagnac	Bramefort 1	42,287	16	2,643	4	7,5	11,925	12,216	6,624	5,592	11,767	5,741	0,638
Dame de Soumagnac	Bramefort 2	49,979	23	2,173	4	5,6	13,999	12,042	8,018	4,024	9,934	13,406	0,598
total (n = 7)		291,746	155	1,882	38	59,6	85,697	67,223	41,437	25,786	59,471	74,212	5,143
moyenne par exploitation		41,678	22,1	-	5,429	8,5	12,242	9,603	5,920	3,684	8,496	10,602	0,735
BOURGEOISIE		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr Barbe	Groslier	20,362	42	0,485	3	4,5	8,687	3,686	2,277	1,409	4,056	3,718	0,215
Sr Barbe	la Grange	29,586	28	1,057	4	5,2	14,596	5,092	3,677	1,415	6,129	3,330	0,439
Sr Chambon	Naillac	49,795	49	1,016	5	7,5	17,058	14,984	6,256	8,728	1,691	15,735	0,327
Sr Chambon	la Courrière	21,552	26	0,829	4	6,5	8,544	6,655	4,528	2,127	2,816	3,404	0,133
Sr Dupuy Deschamps	la Barrière	32,916	38	0,866	4	7,0	10,506	6,976	3,876	3,100	4,285	10,909	0,240
Sr Dupuy Deschamps	la Judie	23,417	25	0,937	5	7,5	8,606	4,285	2,554	1,731	3,580	6,348	0,598
Sr Dupuy Deschamps	le bourg (a)	20,679	40	0,517	?	?	6,507	4,622	3,33	1,292	0	9,341	0,209
Sr Dupuy Deschamps	Pressouéras	33,064	31	1,067	6	8,0	9,510	8,784	5,781	3,003	9,556	5,051	0,163
Sr Duruisseix	Grateloube	38,028	34	1,118	8	11,0	17,100	8,989	7,712	1,277	2,324	9,314	0,301
Sr Duruisseix	la Roche	12,804	14	0,915	2	4,0	8,709	2,696	2,206	0,490	0,664	0,383	0,352
Sr Estienne	Meysac	32,124	23	1,397	6	8,0	6,818	6,512	5,363	1,149	12,329	5,592	0,873
Sr Joubert	Mazardy	25,848	31	0,834	4	6,5	10,460	3,718	3,136	0,582	1,067	9,857	0,746
Sr Lacorre	Mas du Puy	10,791	10	1,079	3	4,0	3,375	3,197	3,197	0	2,758	1,410	0,051
Sr Laforge	le Verdier	15,889	15	1,059	4	6,0	5,741	4,014	3,187	0,827	0,741	5,148	0,245
Sr Lajudie	la Judie	58,074	46	1,262	8	12,6	19,969	13,151	7,998	5,153	7,845	16,629	0,480
Sr Lavalade	Lépinas	32,949	17	1,938	6	8,5	9,607	7,886	3,295	4,591	10,756	4,342	0,358
Delle Leyron	le Roulle	34,116	27	1,264	8	11,0	11,502	7,579	4,525	3,054	8,661	6,124	0,250
Sr Jean Massalou	Mas du Puy	44,218	32	1,382	5	7,0	22,010	9,042	5,470	3,572	11,558	1,557	0,051
Sr Jean Massalou	la Monnerie	55,883	20	2,794	8	11,0	17,334	9,566	6,297	3,269	18,989	9,739	0,255
Sr Pierre Massalou	Saverzac	44,080	19	2,320	6	8,0	16,680	9,642	5,352	4,290	4,688	11,042	2,028
Sr Moulin	Bousseroux	14,883	22	0,677	4	6,0	6,435	4,888	3,111	1,777	0	3,381	0,179
Sr Nadaud	le bourg	38,074	37	1,029	4	5,0	13,007	9,071	4,653	4,418	7,441	8,366	0,189
Sr de Naujat	Pressouéras	28,386	28	1,014	6	8,0	9,361	7,748	5,036	2,712	6,512	4,668	0,097
Sr Nicolas	la Pétavigne	28,728	36	0,798	4	6,5	8,957	11,236	5,506	5,730	0,797	7,437	0,301
Sr Segue	le bourg	31,665	23	1,377	4	7,0	11,216	5,133	2,656	2,477	4,673	10,296	0,347
Sr Claude Veyrier	Chandean	14,877	27	0,551	3	4,2	4,352	3,498	3,238	0,260	2,972	3,851	0,204
Sr François Veyrier	le bourg	14,033	21	0,668	2	3,0	6,211	4,755	3,320	1,435	1,195	1,599	0,273
Sr de Villevaleix	moulin de Cros	35,837	33	1,086	7	10,0	9,811	13,665	7,707	5,958	4,512	6,951	0,898
Sr de Villevaleix	la Branchie	12,699	20	0,635	2	3,5	5,109	4,484	1,420	3,064	1,272	1,701	0,133
Sr de Villevaleix	le Roulle	32,063	23	1,394	4	5,5	9,218	4,51	2,533	1,977	0,868	17,288	0,179
total (n = 30)		887,420	837	1,060	139	202,5	316,996	210,064	129,197	80,867	144,735	204,511	11,114
moyenne par exploitation		29,581	27,9	-	4,8	6,750	10,567	7,002	4,307	2,696	4,825	6,817	0,370
ARTISANAT		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Léonard Bateau	la Gorce	10,677	16	0,667	2	4,0	1,839	3,718	1,164	2,554	2,87	1,956	0,294
Antoine Bichou	Groslier	6,599	27	0,244	2	3,2	3,942	0,664	0,664	0	0,741	1,124	0,128
Jean Buisson	la Barrière	21,083	39	0,541	4	5,4	6,374	6,442	3,585	2,857	3,772	4,071	0,424
Léonard Fredoux	Dougneix	7,600	13	0,585	2	3,6	3,285	1,767	1,767	0	0	1,946	0,602
Jean Gautier	Bousseroux	4,321	16	0,270	2	3,2	2,815	0,240	0,240	0	0,255	0,970	0,041
Fiacre Gendre	la Vergnolle	8,682	25	0,347	2	3,5	2,479	0,945	0,725	0,220	0	5,217	0,041
François Lamoureux	Pressouéras	4,135	14	0,295	2	2,0	2,245	0,945	0,945	0	0,317	0,562	0,066
Jean Nadaud	Naillac	14,755	24	0,615	4	6,0	4,739	3,545	2,232	1,313	0,695	5,659	0,117
Jean Raffier	Bousseroux	7,845	14	0,560	2	5,0	2,886	1,282	1,282	0	0,204	3,432	0,041
total (n = 9)		85,697	188	0,456	22	35,9	30,604	19,548	12,604	6,944	8,854	24,937	1,754
moyenne par exploitation		9,522	20,9	-	2,4	4,0	3,400	2,172	1,400	0,772	0,984	2,771	0,195

(a) bétail non indiqué

CHAMPSAC - 1748/53 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

PAYSANNERIE		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
P. et J. Barbe	le bourg	14,852	15	0,990	2	3,2	7,400	4,628	3,126	1,502	0,368	2,349	0,107
François Barrière	la Gorce	24,811	26	0,954	4	6,4	9,663	6,824	4,367	2,457	6,675	1,440	0,209
Guillaume Barrière	Chandeanu	15,740	30	0,525	2	4,6	4,642	4,290	3,136	1,154	0,301	5,674	0,833
Jacques Barrière	la Judie	20,260	17	1,192	4	6,6	6,011	4,867	2,753	2,114	0,598	8,069	0,715
Jacques Barrière	la Vergnolle	12,375	24	0,516	2	4,0	4,316	3,810	2,612	1,198	1,103	3,044	0,102
Léonard Barrière	Pressouéras	14,040	28	0,501	2	3,2	4,572	5,975	2,533	3,442	0,163	3,218	0,112
Pierre Barrière	Grateloube	17,472	33	0,529	4	6,0	6,634	5,990	4,014	1,976	0,669	3,959	0,220
Pierre Barrière	Lépinas	20,728	31	0,669	2	3,5	4,507	6,670	3,330	3,340	5,628	3,719	0,204
Jacques Buisson	Mas du Puy	12,196	13	0,938	2	3,5	5,000	1,399	1,399	0	5,516	0,215	0,066
Jean Buisson	moulin de Cros	8,596	12	0,716	2	3,5	2,748	0,782	0,700	0,082	3,764	0,531	0,771
Christophe Chambon	Lépinas	6,456	13	0,497	2	2,8	0,812	2,676	1,185	1,491	0,501	2,395	0,072
P. et L. Chambon	le Verdier	17,666	23	0,768	4	7,0	5,700	6,535	5,741	0,794	1,346	4,013	0,072
Georges Clavelle	Bousseroux	8,432	13	0,649	2	3,2	3,825	1,440	0,848	0,592	1,614	1,379	0,174
Hers Jacques Dufour	la Branchie	8,417	12	0,701	2	3,6	2,515	2,518	1,389	1,129	1,637	1,609	0,138
François Dumas	Pressouéras	22,270	45	0,495	4	5,5	5,799	5,503	3,945	1,558	2,329	8,527	0,112
Jean Eymard	le bourg	11,527	8	1,441	4	4,0	3,907	2,870	2,870	0	0	4,648	0,102
Pierre Eymard	Naillac	8,495	12	0,708	2	3,2	5,317	2,278	0,812	1,466	0	0,797	0,103
Jean Eyraud	le bourg	10,235	15	0,682	2	3,2	5,056	1,542	1,256	0,286	3,223	0,363	0,051
François Falcon	la Courrière	8,463	11	0,769	2	3,5	1,968	2,871	1,645	1,226	0,725	2,776	0,123
Martial Gourinchas	la Branchie	14,344	27	0,531	2	3,6	5,447	3,892	2,349	1,543	1,882	2,819	0,304
Gabrielle Joubert	Curmont (a)	11,159	16	0,697	?	?	2,502	4,637	2,043	2,594	1,277	2,743	0
Pierre Judde	Pressouéras	7,279	23	0,316	2	3,0	3,617	1,941	1,941	0	0,418	1,252	0,051
Bernard de Lauménie	la Pétavigne	4,413	14	0,315	2	3,6	2,068	1,743	0,981	0,762	0	0,556	0,046
Pierre Lebraud	Curmont	3,800	19	0,200	2	2,0	1,839	0,996	0,996	0	0,229	0,603	0,133
Jacques Massias	Grateloube	6,379	11	0,580	2	3,2	1,899	0,894	0,894	0	0	3,458	0,128
Martial Mastribus	la Barrière	9,642	14	0,689	2	3,2	3,162	1,895	1,328	0,567	0,720	3,682	0,183
Christophe Mondary	Lépinas	9,556	18	0,531	2	2,8	2,242	4,07	1,925	2,145	0,807	2,360	0,077
Jean Muret	Curmont	14,704	24	0,613	4	6,0	3,468	3,167	2,222	0,945	0,720	7,216	0,133
Jean Nadaud	Chandeanu	10,063	19	0,530	2	3,5	3,994	3,269	2,620	0,649	0,552	1,931	0,317
Marie Nadaud	Chandeanu (a)	13,866	24	0,578	?	?	3,135	2,309	1,410	0,899	4,448	3,841	0,133
Pierre Nadaud	Chandeanu	7,242	18	0,402	2	3,2	2,400	2,299	1,788	0,511	0	2,360	0,183
Hers François Nicolas	la Pétavigne	11,223	13	0,863	2	3,2	3,872	2,395	2,007	0,388	0	4,826	0,130
Pierre Nicolas	le Verdier	7,028	13	0,541	2	3,2	2,936	2,268	1,910	0,358	0,889	0,787	0,148
Jean Nouaillac	Naillac	9,249	16	0,578	2	3,5	3,304	2,932	1,272	1,660	0	2,365	0,648
Jean Pénichou	Pressouéras	10,031	20	0,502	4	4,0	3,836	2,707	1,936	0,771	1,272	2,012	0,204
Hers Denis Puytren	Jouveau	10,326	16	0,645	2	3,2	3,803	3,918	2,028	1,890	0,649	1,854	0,102
Jean Raffier	Bousseroux (a)	11,741	28	0,419	?	?	5,469	1,471	1,032	0,439	0	4,489	0,312
Léonard Raffier	Lussac (a)	8,523	10	0,852	?	?	2,783	2,901	0,909	1,992	0,398	2,119	0,322
Pierre Raffier	Bousseroux	23,120	27	0,856	4	6,6	9,935	7,655	3,917	3,738	0,689	4,596	0,245
Pauly Redon	Pressouéras	4,737	15	0,316	2	2,6	1,575	1,604	1,604	0	0,163	1,364	0,031
Jean Reix	Chandeanu	25,697	35	0,734	4	5,2	9,106	7,252	4,372	2,880	0,863	8,320	0,156
Guillaume Reymond	la Pétavigne	7,563	15	0,504	2	2,8	3,651	2,319	1,068	1,251	0,817	0,674	0,102
François Rouilly	Chandeanu	15,281	31	0,493	2	3,2	4,005	2,798	2,262	0,536	2,181	6,021	0,276
Pierre Sazeyrat	Grateloube	23,151	35	0,661	4	5,8	9,617	4,959	2,952	2,007	4,351	4,122	0,102
Isabelle Segue	le bourg	4,189	6	0,698	2	2,0	1,890	0,996	0,996	0	0	1,251	0,052
Jean Vertamond	la Courrière	6,984	22	0,317	2	4,0	3,947	1,461	1,088	0,373	0,077	1,387	0,112
Jean Vezy	la Pétavigne	5,454	14	0,390	2	4,2	1,758	1,435	1,435	0	0,567	1,409	0,285
Jean Vilvaleix	moulin de Cros	6,706	16	0,419	2	3,2	2,804	1,522	1,522	0	0,761	1,527	0,092
Pierre Vilvaleix	moulin de Cros	11,246	15	0,750	2	3,5	4,855	1,726	1,726	0	2,114	2,515	0,036
total (n = 49)		577,727	955	0,605	112	174,8	205,311	156,899	102,194	54,705	63,004	143,184	9,329
moyenne par exploitation		11,790	19,5	-	2,5	3,9	4,190	3,202	2,086	1,116	1,286	2,922	0,190

(a) bétail non indiqué

COUSSAC-BONNEVAL - 1750 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

CLERGE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sieur Burguet	la Pouge	39,366	23	1,712	5	7,0	16,904	8,992	5,416	3,576	7,962	5,242	0,266
NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Seign ^{eur} de la Bastide	le Mas	39,400	19	2,074	8	14,0	20,493	9,688	5,582	4,106	8,018	1,012	0,189
Seign ^{eur} de la Bastide	la Faye	32,740	27	1,213	8	9,3	8,835	7,043	4,443	2,600	13,698	3,110	0,054
Seign ^{eur} de la Bastide	Sartreix	19,441	14	1,389	4	7,9	12,157	3,065	2,365	0,700	4,119	0	0,100
Seign ^{eur} de Bonneval	Breuilhatour	36,477	20	1,824	5	7,0	14,109	7,621	2,349	5,272	0,194	14,207	0,346
Seign ^{eur} de Bonneval	Bois-Vicomte 1	26,782	27	0,992	4	5,0	5,120	2,944	2,500	0,444	15,651	2,753	0,314
Seign ^{eur} de Bonneval	Bois-Vicomte 2	16,061	25	0,642	4	5,0	3,780	3,082	2,002	1,080	5,958	3,200	0,041
Seign ^{eur} de Bonneval	Courtillas *	25,564	35	0,730	4	6,0	4,912	3,910	2,393	1,517	13,368	3,223	0,151
Seign ^{eur} de Bonneval	Figeas 1 *	9,665	38	0,254	2	3,5	4,558	1,581	0,983	0,598	2,778	0,649	0,099
Seign ^{eur} de Bonneval	Figeas 2	5,919	19	0,312	2	2,0	2,087	1,68	1,445	0,235	0,766	1,179	0,207
Seign ^{eur} de Bonneval	Frougeix 1 *	28,578	44	0,650	5	7,0	7,415	6,53	3,864	2,666	7,462	6,966	0,205
Seign ^{eur} de Bonneval	Frougeix 2 *	15,745	24	0,656	4	4,8	5,649	4,547	2,390	2,157	2,865	2,625	0,059
Seign ^{eur} de Bonneval	Frougeix 3 *	17,837	29	0,615	4	5,8	7,165	4,484	1,440	3,044	0,161	5,769	0,258
Seign ^{eur} de Bonneval	Frougeix 4 *	15,358	32	0,480	4	5,2	5,095	2,819	1,915	0,904	2,723	4,563	0,158
Seign ^{eur} de Bonneval	Frougeix 5 * (a)	16,930	27	0,627	?	?	6,435	5,118	4,160	0,958	0,943	4,365	0,069
Seign ^{eur} de Bonneval	la Jugie	46,091	33	1,397	8	9,0	10,363	8,534	4,060	4,474	23,545	3,322	0,327
Seign ^{eur} de Bonneval	Montazeau	24,811	37	0,671	5	6,5	6,857	4,277	2,602	1,675	9,140	4,310	0,227
Seign ^{eur} de Bonneval	le Parc	66,434	24	2,768	8	18,2	25,986	13,619	7,552	6,067	20,263	5,902	0,664
Seign ^{eur} de Bonneval	Pouriol	14,587	51	0,286	3	5,5	4,090	2,392	1,669	0,723	4,992	3,098	0,015
Seign ^{eur} de Bonneval	Soirat	10,789	24	0,450	4	5,0	2,853	2,066	1,588	0,478	5,033	0,771	0,066
Seign ^{eur} de Bonneval	Troussegéras 1	21,550	26	0,829	5	7,0	5,041	5,825	4,155	1,670	7,385	3,230	0,069
Seign ^{eur} de Bonneval	Troussegéras 2	19,658	27	0,728	4	4,9	5,209	5,429	1,959	3,470	7,245	1,668	0,107
Seign ^{eur} de Beaulaurent	Grand Chaillaud	37,043	36	1,029	5	6,8	11,854	7,625	4,323	3,302	16,430	0,797	0,337
Seign ^{eur} de Beaulaurent	L'Auterie	53,802	16	3,363	8	11,0	16,732	9,037	6,187	2,850	26,868	0,705	0,460
Sieur de la Brugere	Puy de Coussac	61,024	37	1,649	7	9,5	13,709	7,538	4,594	2,944	23,746	15,725	0,306
Sr Burguet de Chauffaille	Cubertafon	50,964	24	2,124	8	12,0	11,373	12,901	4,784	8,117	2,293	24,198	0,199
Sr Burguet de Chauffaille	Roumégon	76,777	42	1,828	8	13,0	15,166	15,886	10,054	5,832	38,836	6,565	0,324
Sr Burguet de Chauffaille	Messellac	32,959	25	1,318	8	11,0	16,041	10,966	5,391	5,575	4,563	0,996	0,393
Sr Burguet de Chauffaille	Chauffaille	49,617	24	2,067	8	10,5	23,344	9,747	6,473	3,274	8,636	7,354	0,536
Sr Burguet de Chauffaille	Burguet	22,640	38	0,596	5	7,5	5,920	5,122	2,464	2,658	9,141	2,398	0,059
Sieur Desbiards	L'Auerie	58,368	29	2,013	8	11,0	14,923	13,146	6,379	6,767	22,393	7,206	0,700
Seign ^{eur} de Fayat	Montazeau *	21,472	43	0,499	2	3,0	4,070	5,245	2,296	2,949	9,412	2,569	0,176
Seign ^{eur} de Fayat	Pierrefiche 1	18,026	19	0,949	4	5,5	4,338	5,286	4,484	0,802	2,296	5,751	0,355
Seign ^{eur} de Fayat	Pierrefiche 2	14,845	20	0,742	5	7,4	4,027	3,749	0,940	2,809	1,540	5,452	0,077
Seign ^{eur} de Fayat	Marsaguet	47,784	29	1,648	10	10,0	12,028	10,367	7,471	2,896	10,797	14,323	0,269
Seign ^{eur} de Fayat	Pouriol	29,806	43	0,693	4	4,8	6,899	7,710	4,356	3,354	5,240	9,553	0,404
Seign ^{eur} de Fayat	Courtillas	37,719	45	0,838	5	7,0	7,115	5,347	3,493	1,854	18,938	6,041	0,278
Sieur de Gréznac	Bois Vicomte	47,109	33	1,428	8	12,0	12,176	11,328	7,870	3,458	14,908	8,498	0,199
Sieur de Lambertie	Lambertie	47,078	26	1,811	5	8,0	10,985	10,789	4,037	6,752	13,572	11,369	0,363
total noblesse (n = 38)		1217,45	1131	1,076	203	288,6	358,909	258,043	147,012	111,031	385,916	205,42	9,160
moyenne par exploitation		32,038	29,8	-	5,49	7,80	9,445	6,791	3,869	2,922	10,156	5,406	0,241
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sieur Barland	la Ribière	38,874	23	1,690	6	9,0	10,533	5,491	3,652	1,839	11,795	10,840	0,215
Sieur Barland	Chaillaud	26,639	33	0,807	5	7,4	11,426	4,826	3,695	1,131	9,558	0,735	0,094
Sieur de Beauvieux	Courtillas	27,347	33	0,829	5	7,4	8,024	5,825	2,607	3,218	12,497	0,858	0,143
Sieur Boiron	la Joubertie	34,941	20	1,747	5	6,8	6,594	6,261	2,995	3,266	18,353	3,524	0,209
Sieur de Boslanges	Frougeix	39,732	30	1,324	7	11,0	14,495	9,221	4,390	4,831	5,230	10,526	0,260
Sieur Bouty	Chanoncle	27,352	33	0,829	4	4,0	5,922	2,372	2,372	0	16,228	2,580	0,250
Sieur Bouty	Lambertie	31,813	39	0,816	5	7,0	8,081	4,400	2,523	1,877	6,867	12,214	0,251
Sieur de la Chambertie	Chambertie 1	15,226	20	0,761	4	5,6	4,203	3,498	2,334	1,164	4,551	2,734	0,240
Sieur de la Chambertie	Chambertie 2	33,794	35	0,966	8	9,5	12,091	9,826	6,856	2,970	1,034	10,700	0,143
Sieur Dubreuil	la Courtette	47,864	32	1,496	8	13,0	16,298	10,44	4,880	5,560	11,695	8,822	0,609
Sieur Dubreuil	Breuilhatour	39,056	40	0,976	8	11,0	14,418	9,903	5,826	4,077	6,708	7,721	0,306
Sieur Dubreuil	Arfeuille	55,035	42	1,310	7	12,0	14,814	9,425	3,981	5,444	21,672	8,838	0,286
Sr Duroy de la Siauve	Biaugeas	60,464	38	1,591	8	12,0	14,162	11,042	7,674	3,368	11,264	23,743	0,253
Sr Duroy de la Siauve	la Besse	11,780	27	0,436	2	2,0	5,534	2,722	1,698	1,024	2,056	1,448	0,020
Sr Duroy de la Siauve	Pressac	48,294	44	1,098	8	11,5	10,672	11,598	8,917	2,681	13,465	12,253	0,306
Sr Duroy de la Siauve	la Siauve	55,988	32	1,750	8	12,0	14,648	12,398	8,511	3,887	28,049	0,633	0,260
Sr Duroy de la Siauve	Soirat (a)	30,161	51	0,591	?	?	8,042	4,846	4,282	0,564	13,999	2,891	0,383
Sr Duroy de Bousseley	Haut Figeas 1	55,699	46	1,211	7	11,8	15,712	9,168	3,887	5,281	25,475	4,762	0,582
Sr Duroy de Bousseley	Haut Figeas 2	45,694	33	1,385	7	10,0	13,639	9,479	5,074	4,405	20,352	1,841	0,383
Sr Duroy de Bousseley	Crouzillat	14,206	33	0,430	2	3,2	6,609	3,950	2,704	1,246	1,821	1,752	0,074
total bourgeoisie n = 20)		739,959	684	-	114	166,2	215,917	146,691	88,858	57,833	242,669	129,415	5,267
* exploitation constituée par la réunion des biens propres du propriétaire avec d'autres biens (minoritaires) appartenant à l'exploitant													
(a) bétail non mentionné par la source													

COUSSAC-BONNEVAL - 1750 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

BOURGEOISIE (suite)	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
report (n = 20)		739,959	684	-	114	166,2	215,917	146,691	88,858	57,833	242,669	129,415	5,267
Sr Duroy de Laborde	Pouriol	42,588	55	0,774	8	11,0	14,464	7,156	5,054	2,102	3,289	17,352	0,327
Sr Duroy de Laborde	le Chatain	24,032	26	0,924	5	8,0	7,420	4,255	2,812	1,443	9,175	2,870	0,312
Sr Duroy de Laborde	Angelot	35,664	24	1,486	5	7,5	8,958	4,819	3,067	1,752	16,190	5,365	0,332
Delle Goursaud	Sézeilhac	36,619	30	1,221	5	7,0	9,799	6,731	2,865	3,866	6,849	12,791	0,449
Sieur Goursaud	Burguet	24,502	44	0,557	5	6,5	9,430	5,490	2,661	2,829	6,326	3,103	0,153
Sr Guillamaud de Pivaloix	Chanoncle	27,811	46	0,605	5	7,0	8,121	3,846	2,242	1,604	9,455	6,213	0,176
Sr Guillamaud de Pivaloix	Pressac	42,463	49	0,867	8	10,5	14,981	9,137	4,658	4,479	8,557	9,625	0,163
Sr Guillamaud de Pivaloix	Marsaguet	26,352	42	0,627	5	6,5	5,542	5,677	4,170	1,507	8,340	6,607	0,186
Sieur Imbert	la Mérine	34,382	32	1,074	5	7,0	8,023	6,29	3,399	2,891	11,36	8,489	0,22
Sieur Imbert	Bois-la-Roussie	42,318	29	1,459	8	11,5	11,364	9,852	5,347	4,505	10,025	10,503	0,574
Sieur de Laboisserie	Bois-Vicomte	47,875	53	0,903	7	10,0	11,065	8,123	4,905	3,218	20,129	8,229	0,329
Sieur de Laboisserie	la Courtette	23,716	28	0,847	6	8,7	7,661	5,660	4,805	0,855	5,084	5,179	0,132
Sieur de Laboisserie	Touvent	15,774	13	1,213	2	4,0	4,535	6,121	2,467	3,654	1,583	3,326	0,209
Sieur de Laboisserie	Bois-la-Roussie	21,616	32	0,676	4	5,2	6,894	4,993	2,383	2,610	3,131	6,501	0,097
Sieur Labregere	le Chatain	40,352	27	1,495	7	10,0	13,008	6,963	4,821	2,142	9,487	10,536	0,358
Sieur Lafaye	l'Ecurbie	31,739	31	1,024	5	7,5	10,322	7,783	5,056	2,727	7,702	5,631	0,301
Sieur Lafaye	Mercier	64,236	51	1,260	8	11,0	21,829	13,772	8,856	4,916	23,906	4,305	0,424
Sieur Laporte (Coussac)	la Renaudie	30,158	47	0,642	5	6,5	12,916	5,242	3,871	1,371	8,368	3,320	0,312
Sieur Laporte (Coussac)	Breuilhatour (a)	30,334	24	1,264	?	?	14,508	8,005	4,701	3,304	2,712	4,905	0,204
Sieur Laporte (Coussac)	la Faye	24,885	23	1,082	5	7,2	11,630	8,007	4,284	3,723	1,56	3,499	0,189
Sieur Laporte (Lubersac)	Fargetas	61,154	24	2,548	6	7,5	11,886	11,013	3,705	7,308	19,032	18,707	0,516
Sieur Leymarie	Pierrefiche	29,872	31	0,964	4	5,5	10,306	5,605	3,011	2,594	7,947	5,861	0,153
Sieur Maleix	Marsac 1	27,078	28	0,967	5	6,0	8,904	6,849	5,465	1,384	8,894	2,291	0,140
Sieur Maleix	Marsac 2	51,713	29	1,783	6	8,0	13,105	8,927	3,023	5,904	26,512	2,822	0,347
Mineurs Sieur Marsaguet	l'Ecurbie	25,436	32	0,795	5	8,0	7,616	5,046	3,049	1,997	3,075	9,471	0,228
Sieur Montazeau	la Joubertie	35,636	24	1,485	5	7,0	8,136	9,209	2,702	6,507	12,931	5,240	0,120
Sieur Montazeau	les Champs	63,250	43	1,471	8	10,5	14,732	12,5	4,980	7,520	12,559	22,961	0,498
Sieur Noyeras	Soirat	14,194	43	0,330	2	3,2	7,327	2,314	2,314	0	1,428	3,110	0,015
Sieur Noyeras	la Besse	35,710	56	0,638	7	9,0	14,931	9,556	6,435	3,121	3,322	7,705	0,196
Sieur Noyeras	Maschevry	49,790	27	1,844	7	10,2	12,285	5,945	3,774	2,171	22,347	8,794	0,419
Hiers Sieur Pichon	la Mérine	27,811	24	1,159	4	5,2	8,122	3,846	2,242	1,604	9,454	6,213	0,176
Sieur du Puy du Lac	Puy du Lac	31,406	42	0,748	5	7,0	10,884	8,737	6,076	2,661	1,974	9,558	0,253
Héritiers sieur Pichon	la Mérine	32,648	24	1,360	4	5,2	7,829	7,29	3,631	3,659	3,458	13,984	0,087
total bourgeoisie (n = 53)		1893,073	1817	1,042	290	411,1	564,45	381,450	221,689	159,761	548,83	384,481	13,862
moyenne par exploitation		35,718	34,283	-	5,69	8,06	10,650	7,197	4,183	3,014	10,355	7,254	0,262
ARTISANAT													
ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean Aragon	Lavaud	38,702	31	1,248	5	7,5	8,887	6,373	3,601	2,772	17,455	5,829	0,158
Jean Aragon	Courbeix	35,623	27	1,319	8	10,5	16,238	8,083	6,479	1,604	4,339	6,769	0,194
Jean Baussely	Montazeau	36,532	40	0,913	5	6,5	9,863	6,866	4,535	2,331	16,422	3,243	0,138
Gabriel Bayle	Grand Chaillaud	6,969	20	0,348	2	3,4	2,635	1,236	1,236	0	2,066	0,950	0,082
Pierre Glanger	Pouriol	12,311	29	0,425	3	3,0	4,312	2,155	1,879	0,276	0	5,783	0,061
Pierre Lalandie	Chaillaud	17,398	27	0,644	4	4,5	8,736	5,243	3,953	1,290	0,633	2,383	0,403
Léonard Mercier	la Renaudie	9,339	28	0,334	2	3,0	4,431	1,634	1,634	0	2,354	0,754	0,166
Pierre Mercier	Chaillaud	7,906	26	0,304	2	3,5	4,092	1,728	1,432	0,296	1,246	0,743	0,097
François Paignon	la Côte	22,645	30	0,755	4	7,0	6,416	5,980	3,820	2,160	2,852	7,280	0,117
Andrieux Pécout	Chaillaud	6,491	23	0,282	2	2,8	2,947	1,815	0,983	0,832	0,891	0,766	0,072
total artisanat (n = 10)		193,916	281	6,573	37	51,7	68,557	41,113	29,552	11,561	48,258	34,500	1,488
moyenne par exploitation		19,392	28,1	-	3,70	5,17	6,856	4,111	2,955	1,156	4,826	3,450	0,149
PAYSANNERIE													
PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Martial Angelaud	Angelot	7,709	21	0,367	2	3,8	3,462	1,614	1,532	0,082	0,794	1,757	0,082
François Auger	Puy de Coussac	7,224	18	0,401	2	3,4	3,483	1,481	1,016	0,465	0,322	1,882	0,056
Martial Auger	la Tourmerie	15,858	26	0,610	2	3,2	4,448	2,844	1,348	1,496	2,259	6,223	0,084
Pierre Baussière	la Chambertie	8,685	24	0,362	2	2,0	2,906	2,253	1,180	1,073	1,629	1,805	0,092
Pierre Bayle	Figeas	25,051	34	0,737	4	7,5	11,036	5,861	5,151	0,71	3,698	4,047	0,409
Arnout Blondy	Chanoncle	20,960	43	0,487	5	6,5	6,278	3,476	2,812	0,664	5,677	5,299	0,230
Hiers Vincent Boyer	l'Ecurbie	14,272	15	0,951	2	3,0	4,419	4,562	2,145	2,417	2,870	2,319	0,102
François Brégère	Troussegéras	17,109	24	0,713	2	4,0	2,288	3,803	1,382	2,421	2,404	8,532	0,082
Hiers Antoine Burguet	Figeas	17,931	42	0,427	6	7,0	7,988	4,979	3,475	1,504	2,439	2,316	0,209
Guillaume Burguet	Montazeau	8,958	21	0,427	2	3,2	4,374	1,849	1,343	0,506	1,195	1,463	0,077
Pierre Burguet (Patou)	Burguet	7,656	20	0,383	2	3,0	1,862	2,393	2,393	0	2,292	1,027	0,082
total (n = 11)		151,413	288	-	31	46,6	52,544	35,115	23,777	11,338	25,579	36,670	1,505

(a) bétail non mentionné par la source

COUSSAC-BONNEVAL - 1750 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 3

Paysannerie (suite)	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
report (n = 11)		151,413	288	-	31	46,6	52,544	35,115	23,777	11,338	25,579	36,670	1,505
Pierre Burguet (Marselut)	Burguet (a)	11,576	20	0,579	?	?	4,303	2,49	2,490	0	2,523	2,199	0,061
Bernard Chaillaud	Lavaud	10,952	17	0,644	3	4,2	4,570	2,495	0,756	1,739	1,338	2,383	0,166
Bernard Chaillaud	Chaillaud	6,070	16	0,379	2	2,4	1,969	1,412	0,516	0,896	2,635	0	0,054
Léonarde Chaillaud	Haut Figeas	10,643	18	0,591	2	3,6	4,390	2,77	1,920	0,850	2,375	1,057	0,051
Pierre Chaillaud	Frougeix	18,320	33	0,555	4	5,2	7,241	5,806	4,974	0,832	2,298	2,860	0,115
Jean Chatain	la Joubertie	12,127	20	0,606	2	4,0	3,411	1,775	1,775	0	2,229	4,528	0,184
Pierre Chatain	Troussegéras	7,422	20	0,371	2	3,2	2,125	1,269	0,973	0,296	2,804	1,170	0,054
Gabriel Chauffaille	la Renaudie	15,656	36	0,435	4	5,2	5,715	4,694	3,312	1,382	2,127	3,008	0,112
Pierre Chauffaille	Pierrefiche	25,768	37	0,696	4	5,5	4,727	7,862	3,807	4,055	3,133	9,775	0,271
Pierre Chauffaille	la Jugie	17,270	37	0,467	4	5,2	6,532	4,566	2,385	2,181	3,657	2,413	0,102
Pierre Chauffaille	Népoux	25,447	29	0,877	4	6,5	10,230	5,546	5,061	0,485	6,660	2,863	0,148
Antoine Cubertafon	Burguet	26,075	48	0,543	6	7,5	8,649	7,791	5,483	2,308	6,062	3,435	0,138
François Cubertafon	la Besse	7,020	25	0,281	2	2,0	2,736	1,611	0,766	0,845	1,356	1,256	0,061
Jean Cubertafon	Marsaguet (a)	11,166	27	0,414	?	?	2,835	2,250	0,981	1,269	4,022	1,936	0,123
Léonard Cubertafon	Chaillaud	15,513	30	0,517	3	4,2	5,771	3,843	3,133	0,710	3,884	1,839	0,176
Léonard Cubertafon	Marsac	18,064	29	0,623	3	4,2	5,902	7,484	3,281	4,203	0,715	3,835	0,128
Pierre Cubertafon	Puy de Coussac	25,102	26	0,965	3	5,0	5,921	4,986	2,219	2,767	5,096	8,976	0,123
Pierre Cubertafon	Marsac	23,839	39	0,611	4	6,5	7,657	5,782	3,285	2,497	5,832	4,476	0,092
Pierre Cubertafon	Pierrefiche (a)	12,908	23	0,561	?	?	4,258	3,245	2,247	0,998	1,016	4,323	0,066
Pierre Duboislaroussie	la Tourmerie	29,118	29	1,004	4	7,5	6,548	5,495	5,291	0,204	2,826	14,055	0,194
Jean Dupuy	Montazeau	13,386	24	0,558	2	3,0	6,148	3,070	1,844	1,226	1,062	2,965	0,141
Jean Dupuy	la Jugie	6,190	12	0,516	2	3,0	2,194	2,046	0,746	1,300	1,302	0,582	0,066
Jean Dupuy	Népoux	19,599	34	0,576	4	4,8	7,118	4,219	3,713	0,506	4,547	3,643	0,072
Léonard Dupuy	Figeas (a)	8,827	29	0,304	?	?	3,237	1,381	1,103	0,278	3,399	0,761	0,049
Mineurs Pierre Dupuy	Burguet	15,717	35	0,449	4	4,5	4,780	3,925	2,735	1,190	4,045	2,893	0,074
Pierre Gros	Crouzillat	9,505	17	0,559	2	3,2	4,748	2,63	1,231	1,399	0,973	0,942	0,212
Vincent Gros	Puy de Coussac	20,350	30	0,678	3	5,0	6,364	4,058	2,028	2,030	0,774	8,955	0,199
Pierre Guillaud	Chailaud	12,663	20	0,633	2	3,6	2,955	2,255	2,255	0	6,996	0,255	0,202
Geoffre Imbaud (Rabaud)	Népoux	11,933	37	0,323	2	3,2	5,026	1,816	1,816	0	2,852	2,096	0,143
Geoffre Imbaud (Fantou)	Népoux	13,366	32	0,418	3	4,5	5,665	4,2	3,567	0,633	1,956	1,256	0,289
Paul Imbaud	Crouzillat	11,381	16	0,711	2	3,4	2,695	2,129	1,874	0,255	3,378	3,095	0,084
André Joubertie	Drouly	16,453	28	0,588	2	3,0	4,559	3,79	1,522	2,268	1,867	6,114	0,123
Jean Joubertie	Troussegéras	13,920	27	0,516	2	3,5	4,032	4,734	2,472	2,262	1,218	3,859	0,077
Jean Joubertie	la Joubertie	8,251	16	0,516	2	3,5	2,087	1,598	1,052	0,546	2,653	1,816	0,097
Léonard Laplanche	Breuilhatour	6,346	16	0,397	2	4,0	3,214	1,371	1,371	0	0	1,546	0,215
Etienne Larue	Arfeuille	4,377	25	0,175	2	3,0	1,757	1,405	0,991	0,414	0,725	0,436	0,054
François Larue	Lavaud	6,849	20	0,342	2	3,2	2,460	1,999	1,195	0,804	0,932	1,371	0,087
Jean Larue	Soirat	13,767	28	0,492	2	3,2	4,510	2,002	2,002	0	4,574	2,594	0,087
Jean Laspeiras	Figeas	11,261	27	0,417	4	5,2	5,357	2,689	1,382	1,307	0,388	2,692	0,135
Martial Leycure	le Breuil	12,861	15	0,857	2	4,0	4,644	1,900	0,863	1,037	2,985	3,181	0,151
Guillaume Mandret	Cubertafon	5,536	12	0,461	2	4,4	2,048	0,852	0,852	0	0,123	2,284	0,229
Jean Mercier	le Breuil	14,021	15	0,935	2	3,2	4,874	2,584	1,404	1,180	3,657	2,720	0,186
Pierre Moissonie	la Renaudie	17,224	29	0,594	4	5,2	7,235	4,821	3,054	1,767	1,555	3,401	0,212
Léonard Montazeau	Bois Vicome	11,578	23	0,503	2	4,2	4,440	3,162	2,268	0,894	2,947	0,912	0,117
Jean Pécout	Chaillaud	7,937	18	0,441	2	3,3	2,071	2,063	1,190	0,873	2,569	1,157	0,077
Bernard Reynaud	Pierrefiche	12,114	26	0,466	2	3,0	4,033	1,859	1,471	0,388	3,039	3,067	0,116
Jean Reynaud	la Besse	8,394	16	0,525	2	3,0	3,717	0,529	0,529	0	1,946	2,125	0,077
Etienne Roche	la Veyssière (a)	35,978	13	2,768	?	?	5,389	3,411	2,303	1,108	25,648	1,338	0,192
Léonard Rouyer	Montazeau	6,907	16	0,432	2	4,0	3,634	2,068	0,904	1,164	0	0,945	0,260
Antoine Sayne	Pouriol	6,794	30	0,226	2	3,0	2,416	1,62	1,038	0,582	0,707	1,928	0,123
Jean Sayne	Pouriol	5,861	32	0,183	2	3,5	2,411	0,802	0,677	0,125	0,894	1,642	0,112
François Soirat	Soirat	11,422	25	0,457	2	3,5	4,456	1,399	1,149	0,25	3,680	1,849	0,038
Guillaume Soirat	Soirat	7,237	22	0,329	2	2,8	3,136	0,506	0,506	0	2,528	0,919	0,148
Françoise Tabareau	Bois Vicome	22,653	28	0,809	4	6,0	6,911	4,831	3,294	1,537	5,079	5,403	0,429
Guillaume Tarade	Figeas	11,249	24	0,469	2	3,2	5,224	2,651	0,774	1,877	2,393	0,825	0,156
Jean Teillet	Crouzillat	7,865	23	0,342	2	3,2	2,747	1,489	1,226	0,263	2,117	1,420	0,092
Guinot Valade	Breuilhatour	4,184	13	0,322	2	2,3	2,029	1,001	1,001	0	0,225	0,847	0,082
total paysannerie (n = 68)		915,425	1700	0,538	169	257,1	308,355	207,152	137,834	69,318	193,900	196,891	9,127
moyenne par exploitation		13,462	25,0	-	2,68	4,08	4,535	3,046	2,027	1,019	2,851	2,895	0,134

(a) bétail non mentionné par la source

EYBOULEUF - 1750 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

CLERGE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr Lagarde (a)	le Pouyol	29,522	34	0,868	?	?	14,252	9,287	3,889	5,398	1,180	4,635	0,168
Sr Lagarde (a)	le Puy	29,492	17	1,735	?	?	8,667	7,334	3,376	3,958	10,551	2,868	0,072
Sr Lagarde (a)	la Garde 1	39,435	22	1,793	?	?	19,788	11,609	5,787	5,822	2,880	4,918	0,240
Sr Lagarde (a)	la Garde 2	42,643	35	1,218	?	?	11,075	7,748	3,279	4,469	18,549	4,842	0,429
Sr du Masbaret (a)	le Masbaret	41,519	30	1,384	?	?	16,844	14,454	4,75	9,704	2,620	7,318	0,283
total (n = 5)		182,611	138	1,323	?	?	70,626	50,432	21,081	29,351	35,780	24,581	1,192
moyenne par exploitation		36,522	27,6	1,323	?	?	14,125	10,086	4,216	5,870	7,156	4,916	0,238
BOURGEOISIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr Auconsul	le bourg	17,085	28	0,610	5	8,0	6,354	4,152	2,227	1,925	2,219	4,211	0,149
Delle du Basty (a)	le Basty	48,583	34	1,429	?	?	15,944	16,241	6,767	9,474	5,095	10,945	0,358
Sr Dalesme (a)	Champot	32,663	31	1,054	?	?	10,620	4,170	1,885	2,285	9,866	7,573	0,434
Sr Fargeaud	le bourg	37,607	34	1,106	9	13,0	13,272	9,277	6,703	2,574	10,475	4,019	0,564
Sr Fargeaud (a)	les Vergnes	36,875	17	2,169	?	?	10,789	10,003	4,360	5,643	10,327	5,623	0,133
Sr Fargeaud (a)	la Borderie	25,899	26	0,996	?	?	7,523	10,271	4,908	5,363	3,473	4,632	0
Sr Fargeaud (a)	le Verdurier	45,066	28	1,610	?	?	14,821	12,334	5,020	7,314	2,426	15,357	0,128
Sr Fargeaud	Veyvialle	35,753	16	2,235	8	12,0	16,021	13,771	7,073	6,698	0,455	4,944	0,562
Sr Lachassaigne	le bourg	46,944	43	1,092	9	12,0	14,303	8,134	4,642	3,492	13,999	10,299	0,209
Delles Lacroix	le bourg 1	14,248	29	0,491	4	6,4	6,380	3,851	2,482	1,369	0,383	3,437	0,197
Delles Lacroix	le bourg 2	9,142	20	0,457	2	3,2	3,994	2,084	1,116	0,968	0	2,916	0,148
Sr Lanouaille (a)	le Pouyol	32,040	40	0,801	?	?	15,535	10,863	6,157	4,706	3,284	2,240	0,118
Sr Lanouaille	le bourg	41,082	26	1,580	8	11,0	9,974	9,183	3,667	5,516	14,746	7,005	0,174
Sr L. de Soumag. (a)	la Roche 1	25,122	25	1,005	?	?	11,124	6,277	4,510	1,767	7,583	0	0,138
Sr L. de Soumag. (a)	la Roche 2	27,232	38	0,717	?	?	9,567	6,736	3,013	3,723	8,743	1,803	0,383
Sr Présidant	la Breuille	26,017	23	1,131	?	?	12,365	5,792	3,514	2,278	1,078	6,644	0,138
Sr Puysemier (a)	Champot	50,355	24	2,098	?	?	6,346	4,837	2,988	1,849	24,841	14,045	0,286
Delle Veyrier	la Roche	26,635	30	0,888	5	5,0	9,145	4,091	2,145	1,946	13,144	0	0,255
Sr Vidaud	Veyvialle 1	35,015	17	2,060	7	10,0	12,645	7,926	4,596	3,330	8,187	5,899	0,358
Sr Vidaud	Veyvialle 2	26,435	15	1,762	6	8,0	10,728	5,663	3,830	1,833	9,431	0,286	0,327
total (n = 20)		639,798	544	1,176	63	88,6	217,450	155,656	81,603	74,053	149,755	111,878	5,059
moyenne par exploitation		31,990	27,2	1,176	6,3	8,86	10,873	7,783	4,080	3,703	7,488	5,594	0,253
PAYSANNERIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Léonard Gaumot	le bourg	10,035	22	0,456	2	3,5	5,090	2,643	1,887	0,756	0	2,176	0,126
Pierre Mathieux	le bourg	12,359	28	0,441	2	3,5	4,203	1,517	0,511	1,006	0,985	5,580	0,074
Léonard Mazière (a)	la Breuille	14,023	22	0,637	?	?	6,271	3,932	1,956	1,976	0,260	3,376	0,184
total (n = 3)		36,417	72	0,506	4	7	15,564	8,092	4,354	3,738	1,245	11,132	0,384
moyenne par exploitation		12,139	24	0,506	2,0	3,5	5,188	2,697	1,451	1,246	0,415	3,711	0,128

(a) bétail non mentionné par la source

FLAVIGNAC - 1748 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

CLERGE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Vicairie	Cessat (P. Béchade)	24,430	24	1,018	4	6,0	13,935	4,969	4,162	0,807	2,993	2,380	0,153
Vicairie *	Cessat (J. Béchade)	8,721	15	0,581	2	3,2	5,641	1,379	1,379	0	1,277	0,352	0,072
Vicairie *	Cessat (M. Béchade)	9,285	21	0,442	2	3,0	4,885	2,416	1,282	1,134	0,434	1,486	0,064
Vicairie *	Cessat (Sabourdy)	8,974	18	0,499	2	3,0	4,970	0,95	0,95	0	2,288	0,506	0,260
total (n = 4)		51,410	78	0,659	10	15,2	29,431	9,714	7,773	1,941	6,992	4,724	0,549
moyenne par exploitation		12,853	19,5	0,659	2,5	3,8	7,358	2,429	1,943	0,485	1,748	1,181	0,137
NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Dame de Busserolles	Busserolles 1	49,050	43	1,141	7	9,5	14,567	12,122	7,314	4,808	15,140	7,109	0,112
Dame de Busserolles	Busserolles 2	44,223	45	0,983	8	11,0	15,388	11,547	5,158	6,389	6,011	11,078	0,199
Dame de Busserolles	la Terrade	24,824	31	0,801	6	9,0	7,896	5,947	4,139	1,808	4,785	5,787	0,409
Comte des Cars	Busserolles	46,325	55	0,842	8	12,0	19,292	10,562	7,099	3,463	10,306	5,981	0,184
P. de la Pisse *	Eynanças	24,930	36	0,693	5	7,5	13,138	6,108	3,243	2,865	2,165	3,412	0,107
J. G. de la Pisse	le Cheyroux	31,823	20	1,591	4	6,5	13,145	5,797	3,361	2,436	10,552	2,084	0,245
J. G. de la Pisse	le bourg	30,301	13	2,331	6	10,0	15,548	6,435	4,070	2,365	0,674	6,496	1,148
Sr de Villoutreix	Faye 1	58,524	24	2,439	8	13,0	29,143	15,929	5,674	10,255	6,895	6,353	0,204
Sr de Villoutreix	Faye 2	59,428	24	2,476	8	12,0	28,305	14,428	8,815	5,613	9,208	7,303	0,184
Sr de Villoutreix	Faye 3	56,721	23	2,466	9	12,5	26,470	14,632	8,973	5,659	5,317	10,220	0,082
Sr de Villoutreix	Leugratte	58,725	52	1,129	8	13,1	25,150	16,573	6,680	9,893	7,063	9,683	0,256
Sr de Villoutreix	la Ribière	42,262	43	0,983	7	13,0	23,304	12,16	5,786	6,374	2,672	3,738	0,388
Sr de Villoutreix	Lambaudie 1	93,534	30	3,118	12	21,0	35,383	15,71	11,093	4,617	30,434	11,854	0,153
Sr de Villoutreix	Lambaudie 2	55,735	24	2,322	11	17,5	30,439	14,473	9,688	4,785	3,658	7,053	0,112
total (n = 14)		676,405	463	1,461	107	167,6	297,168	162,423	91,093	71,330	114,880	98,151	3,783
moyenne par exploitation		48,315	33,1	1,461	7,6	12,0	21,226	11,602	6,507	5,095	8,206	7,011	0,270
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr de la Bastide	la Bastide 1	44,489	29	1,534	8	11,5	25,986	12,257	7,354	4,903	2,150	3,718	0,378
Sr de la Bastide	la Bastide 2	22,732	19	1,196	4	5,5	13,616	5,368	2,906	2,462	2,431	1,256	0,061
Sr Chaselas	Beyrand	52,513	46	1,142	7	10,0	20,281	6,889	3,922	2,967	12,631	12,564	0,148
Sr Chaselas	Beyrand	12,723	17	0,748	2	3,5	4,157	5,302	2,799	2,503	0	2,906	0,358
Mineurs J. Dauriat (a)	les Monts	65,569	60	1,093	?	?	23,266	17,022	10,490	6,532	10,950	13,754	0,577
Sr P. Dauriat	Beyrand	25,587	33	0,775	4	8,5	9,898	6,910	2,916	3,994	1,721	6,798	0,260
Mineurs Martial Defaye *	Brelaudie	24,718	42	0,589	5	7,0	14,241	6,926	2,181	4,745	1,164	1,736	0,651
Mineurs Martial Defaye *	le bourg	35,266	37	0,953	8	10,5	16,892	9,709	5,884	3,825	1,675	6,841	0,149
Sr A. Deloménie	la Terrade	27,852	29	0,960	4	5,5	10,884	4,872	3,238	1,634	10,814	1,241	0,041
Sr P. Deloménie	Puyrenon	46,006	25	1,840	5	8,5	15,511	7,502	3,738	3,764	16,915	5,746	0,332
Mineurs Sr P. Deloménie	la Terrade	38,529	44	0,876	8	11,5	17,084	10,454	7,109	3,345	2,901	7,487	0,603
Sr Deloménie (notaire)	Mont-Cul 1	48,646	28	1,737	8	12,0	26,690	14,152	7,405	6,747	3,228	4,423	0,153
Sr Deloménie (notaire)	Mont-Cul 2	50,503	37	1,365	8	12,0	23,799	17,025	11,167	5,858	2,043	7,493	0,143
Sr Deloménie (notaire)	Mont-Cul 3	44,634	34	1,313	6	9,0	19,128	13,09	5,858	7,232	5,419	6,859	0,138
Sr Deloménie (notaire)	la Borde	43,372	53	0,818	8	11,5	25,247	9,500	5,567	3,933	5,388	3,084	0,153
Sr Fleurat	la Borde	15,500	28	0,554	4	6,0	10,811	2,827	2,487	0,340	0,769	0,914	0,179
Sr Gareau	Masgoudier/Beyrand	68,781	56	1,228	10	16,0	31,083	19,037	11,519	7,518	12,630	5,592	0,439
Sr Hyvert	Moulin Neuf	31,976	30	1,066	4	7,0	15,209	7,584	4,229	3,355	6,568	2,472	0,143
Sr Jarry	les Monts	20,347	30	0,678	2	3,5	9,280	4,607	2,564	2,043	2,395	3,942	0,123
Delle Mouret	l'Etang	49,716	41	1,213	8	12,0	18,369	15,99	7,012	8,978	10,454	4,469	0,434
Sr Muret	Cessaguet 1	43,872	25	1,755	8	11,5	21,527	10,181	5,383	4,798	4,579	7,176	0,409
Sr Muret	Cessaguet 2	21,660	28	0,774	4	5,8	13,343	6,111	3,488	2,623	1,808	0,291	0,107
Delle du Queroir	Leugratte	29,042	22	1,320	5	9,0	15,668	5,695	3,080	2,615	1,458	6,047	0,174
Sr Rousselle	le Buisson	30,027	25	1,201	6	8,0	18,244	7,129	3,585	3,544	3,290	1,109	0,255
total (n = 24)		894,06	818	1,093	136	205,3	420,214	226,139	125,881	100,258	123,381	117,918	6,408
moyenne par exploitation		37,253	34,1	-	5,9	8,9	17,509	9,422	5,245	4,177	5,141	4,913	0,267

* exploitation constituée par la réunion des biens propres du propriétaire avec d'autres biens (minoritaires) appartenant à l'exploitant

toutes les exploitations du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie sont exploitées indirectement par métayer ou fermier

(a) bétail non mentionné par la source

FLAVIGNAC - 1748 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Antoine Bayle	les Monts	12,501	2	6,251	2	3,5	6,172	2,378	1,466	0,912	1,530	2,334	0,087
Laurent Deloménie	les Maingoux	17,702	23	0,770	3	6,5	6,905	5,041	2,860	2,181	1,527	4,086	0,143
Michel Guilhac	le bourg	14,816	23	0,644	3	4,2	5,000	3,585	1,910	1,675	0,694	5,368	0,169
Guillaume Maumy	Lascaux	8,583	13	0,660	2	3,6	3,708	1,203	0,531	0,672	1,210	2,339	0,123
François Sabourdy	la Borde	7,735	20	0,387	2	3,2	4,519	1,75	1,525	0,225	0	1,379	0,087
total (n = 5)		61,337	81	0,757	12	21,0	26,304	13,957	8,292	5,665	4,961	15,506	0,609
moyenne par exploitation		12,267	16,2	-	2,4	4,2	5,261	2,791	1,658	1,133	0,992	3,101	0,122
PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
François Béchade *	Cessagnet	12,540	27	0,464	2	3,2	7,043	1,405	1,185	0,220	0,322	3,703	0,067
Jean Beyrand	le bourg	8,319	15	0,555	2	3,0	4,780	2,329	2,048	0,281	0	1,159	0,051
Léonard Beyrand	Paisseix	18,360	14	1,311	2	4,5	12,129	4,704	2,845	1,859	0	1,404	0,123
Pierre Buisson	Lascaux	25,572	22	1,162	4	6,0	8,355	6,052	3,197	2,855	4,475	6,399	0,291
Jean Chaselas	Egoutiéras	23,447	22	1,066	4	6,5	15,705	5,873	3,044	2,829	0,766	1,021	0,082
Léonard Chaselas	Chaselas	4,046	12	0,337	2	3,5	1,956	1,676	1,318	0,358	0	0,322	0,092
Jean Dauriat	Busserolles	7,917	19	0,417	2	3,4	5,142	1,32	0,498	0,822	0,077	1,133	0,245
Martial Deloménie	Masgoudier	6,763	13	0,520	2	3,2	2,800	2,282	1,644	0,638	0	1,604	0,077
Martial Deloménie	Chaselas	9,505	24	0,396	2	3,2	5,445	2,400	0,730	1,670	0	1,599	0,061
Mineurs Louis Demery	Brelaudie	6,267	12	0,522	2	2,0	2,758	1,149	0,991	0,158	0,950	0,950	0,460
Léonard Desbordes	la Borde	6,027	16	0,377	2	3,0	3,882	1,486	0,873	0,613	0,082	0,495	0,082
Mineurs Et. Fleurat ☿	le bourg	20,309	28	0,725	5	7,0	9,193	6,349	3,085	3,264	0	4,43	0,337
Georges Fleurat	la Terrade	13,547	20	0,677	2	3,2	6,006	2,558	1,782	0,776	0,792	4,104	0,087
Jean Fleurat	la Terrade	11,234	25	0,449	2	3,2	6,254	2,002	1,287	0,715	0	2,947	0,031
Catherine Frugier * ☿	Lafarge	12,636	23	0,549	4	6,5	5,680	4,073	1,742	2,331	0,215	2,418	0,250
François Frugier	Faye	8,310	12	0,693	2	3,5	6,650	1,195	1,195	0	0	0,373	0,092
Georges Frugier	Faye	8,930	16	0,558	2	3,2	5,370	2,498	1,272	1,226	0	0,945	0,117
Pierre Gayot	la Bastide	5,225	8	0,653	2	3,2	2,845	1,527	1,302	0,225	0	0,817	0,036
Léonard Gorse	Chaselas	14,377	29	0,496	4	5,5	7,645	3,113	1,550	1,563	0	3,440	0,179
François Guilhot	le bourg	11,118	15	0,741	2	3,2	4,665	2,84	1,042	1,798	0,179	3,230	0,204
Michel Judde ☿	Eynanças	15,665	29	0,540	2	3,4	7,820	3,851	3,544	0,307	1,399	2,441	0,154
François Lyteux *	la Terrade	5,406	16	0,338	2	3,0	2,028	1,391	1,008	0,383	0	1,941	0,046
Bernard Marchadier	Chaselas	6,634	16	0,415	2	2,8	3,253	1,81	0,651	1,159	0,845	0,557	0,169
Jean Reix *	Cessat	6,788	14	0,485	2	3,0	4,944	1,655	1,287	0,368	0	0	0,189
Annet Sabourdy	la Borde	5,444	17	0,320	2	3,0	3,340	1,318	0,889	0,429	0	0,771	0,015
Gabriel Sabourdy	la Borde	21,685	34	0,638	4	6,0	12,299	6,491	4,918	1,573	0	2,594	0,301
Léonard Sabourdy	la Ribière	8,276	19	0,436	2	3,2	4,640	2,518	1,103	1,415	0,766	0,286	0,066
Martial Sabourdy *	la Borde	22,214	45	0,494	4	6,0	13,680	4,582	3,672	0,910	0,352	3,345	0,255
Martial Sabourdy *	Cessat	10,388	16	0,649	2	3,0	6,838	2,117	0,843	1,274	0,687	0,654	0,092
Pierre Sabourdy	la Borde	12,091	25	0,484	2	3,2	8,858	2,49	1,392	1,098	0	0,654	0,089
Pierre Segue	Cessagnet	9,395	22	0,427	2	3,4	5,833	1,634	1,021	0,613	0	1,867	0,061
Martial Taracou	Chaselas	5,213	24	0,217	2	3,2	2,905	1,093	0,490	0,603	0,444	0,689	0,082
Léonard Vidalie	Chaselas	25,871	39	0,663	4	6,0	11,879	5,971	3,509	2,462	0,536	7,393	0,092
total (n = 33)		389,519	688	0,566	83	129,2	212,620	93,752	56,957	36,795	12,887	65,685	4,575
moyenne par exploitation		11,804	20,8	0,566	2,5	3,9	6,443	2,841	1,726	1,115	0,391	1,990	0,139
* exploitation constituée par la réunion des biens propres du propriétaire-exploitant avec d'autres biens (minoritaires) loués													
toutes les exploitations de l'artisanat et de la paysannerie sont exploitées directement par le propriétaire sauf celles notées ☿ qui sont exploitées par métayer													

ENCLAVE DE JAVERDAT - 1749 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

CLERGE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultivées	en herbe	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sieur Tamoinaud	le Nicoulaud	38,105	25	1,524	12	15,0	24,300	9,960	5,752	4,208	1,915	1,726	0,204
BOURGEOISIE													
	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultivées	en herbe	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sieur Beinaud	les Cassines	15,838	12	1,320	4	7,0	12,656	3,121	2,089	1,032	0	0	0,061
Sieur Lafond	Peyrahout	53,215	34	1,565	8	14,0	27,053	13,953	5,705	8,248	10,774	0,945	0,490
Sieur Lavalette	le Buy de Bos 1	32,564	29	1,123	8	12,0	19,525	10,256	5,925	4,331	2,461	0,215	0,107
Sieur Lavalette	le Buy de Bos 2	32,916	37	0,890	8	12,0	20,710	8,535	5,552	2,983	3,008	0,515	0,148
Sieur Marchadier	Lascaux	43,187	40	1,080	8	11,0	18,698	5,48	3,754	1,726	17,472	1,139	0,398
Sieur Massias	le Courtieux 1	38,141	56	0,681	8	10,5	18,899	8,378	5,301	3,077	10,348	0,301	0,215
Sieur Massias	le Courtieux 2	40,975	39	1,051	8	11,0	16,394	8,458	4,908	3,550	14,703	1,226	0,194
Sieur Massias	le Courtieux 3	38,902	40	0,973	9	11,5	16,920	6,369	4,505	1,864	14,749	0,767	0,097
Sieur Villebois	le Courtieux	34,683	42	0,826	8	10,5	15,598	6,45	2,722	3,728	11,992	0,561	0,082
total bourgeoisie (n = 9)		330,421	329	1,004	69	99,5	166,453	71,000	40,461	30,539	85,507	5,669	1,792
moyenne par exploitation		36,713	36,6	-	7,7	11,1	18,495	7,889	4,496	3,393	9,501	0,630	0,199
ARTISANAT													
	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultivées	en herbe	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
François Deschamps, dit le Roug	Rouffignac	35,809	113	0,317	8	14,0	14,774	11,322	4,729	6,593	5,965	3,636	0,112
François Deschamps, dit Durand	Rouffignac	12,153	74	0,164	4	7,2	4,314	4,494	2,155	2,339	1,798	1,512	0,035
Jean Deschamps	Rouffignac	9,265	63	0,147	2	3,2	4,632	2,82	1,451	1,369	0,940	0,812	0,061
Clément Pérotoux	Rouffignac	18,358	42	0,437	4	6,0	9,630	4,745	2,891	1,854	0,807	3,079	0,097
total artisanat (n = 4)		75,585	292	0,259	18	30,4	33,35	23,381	11,226	12,155	9,51	9,039	0,305
moyenne par exploitation		18,896	73	-	4,5	7,6	8,338	5,845	2,807	3,039	2,378	2,260	0,076
PAYSANNERIE													
	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultivées	en herbe	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Léonarde Delage	Rouffignac	42,421	94	0,451	6	10,0	12,621	11,521	4,591	6,930	10,276	7,661	0,342
Léonard Deschamps	Lascaux	26,509	31	0,855	6	9,0	12,127	8,585	5,071	3,514	5,383	0,245	0,169
Léonard Lamige	le Courtieux	7,603	32	0,238	2	3,8	4,714	1,190	0,628	0,562	0,924	0,639	0,136
François Nougier	Lascaux	11,583	37	0,313	4	6,0	5,552	3,177	2,288	0,889	1,552	1,103	0,199
Jean Nougier	Lascaux	10,434	38	0,275	4	6,0	5,919	3,207	1,68	1,527	0,190	0,944	0,174
Léonard Nougier	Lascaux	34,525	40	0,863	6	10,0	16,118	8,999	5,582	3,417	8,795	0	0,613
total paysannerie (n = 6)		133,075	272	2,995	28	44,8	57,051	36,679	19,84	16,839	27,120	10,592	1,633
moyenne par exploitation		22,179	45,3	-	4,7	7,5	9,509	6,113	3,307	2,807	4,520	1,765	0,272

LINARDS - 1754 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Seigneur de LINARDS	Crorieux 1	41,864	22	1,903	5	7,6	18,207	9,525	4,811	4,714	0	13,269	0,863
Seigneur de LINARDS	Crorieux 2	40,705	22	1,850	7	9,6	18,468	11,420	5,577	5,843	0	10,056	0,761
Seigneur de LINARDS	Crorieux 3	40,873	24	1,703	6	9,0	17,885	8,994	4,377	4,617	0	13,202	0,792
Seigneur de LINARDS	Puy Larousse	16,074	45	0,357	3	4,2	7,355	4,316	2,600	1,716	3,008	1,104	0,291
Seigneur de LINARDS	le Buisson	50,464	36	1,402	7	11,5	18,927	17,022	6,440	10,582	7,737	6,502	0,276
Seigneur de LINARDS	Mazermraud	19,647	51	0,385	4	6,0	6,808	6,481	4,321	2,160	3,381	2,257	0,720
Seigneur de LINARDS	Sautour-le-Grand	40,750	48	0,849	6	8,0	12,375	8,528	5,168	3,360	15,904	3,718	0,225
Seigneur de LINARDS	le Mazeau	33,651	31	1,086	4	7,5	13,376	8,539	6,966	1,573	4,331	6,813	0,592
Seigneur de LAVAUD	Besselas	67,180	18	3,732	10	15,0	12,604	26,747	15,082	11,665	25,025	0,317	2,487
Seigneur de LAVAUD	Vieux Mont 1	33,759	12	2,813	6	10,6	16,333	10,035	6,205	3,830	1,614	4,934	0,843
Seigneur de LAVAUD	Vieux Mont 2	17,809	16	1,113	4	6,0	7,380	4,065	2,635	1,430	3,223	2,758	0,383
Seigneur de LAVAUD	le Mazeau	38,759	13	2,981	6	8,0	22,007	6,323	5,419	0,904	1,072	8,611	0,746
Seigneur de LAVAUD	Lajaumont	70,658	18	3,925	9	10,0	13,509	17,517	13,973	3,544	16,476	21,506	1,650
Seigneur de LAVAUD	Bonnefont	48,662	12	4,055	8	14,0	14,259	9,153	6,793	2,360	22,400	1,532	1,318
Seigneur de LAVAUD	Chazelas 1	20,597	30	0,687	4	6,0	9,259	3,989	1,619	2,370	4,060	2,600	0,689
Seigneur de LAVAUD	Chazelas 2	18,811	25	0,752	5	7,0	8,295	2,692	2,309	0,383	6,629	0,822	0,373
Seigneur de LAVAUD	Chazelas 3	39,565	40	0,989	7	9,0	11,618	6,992	4,867	2,125	4,775	15,572	0,608
Sieur BRUCHARD	Meyrat	45,526	48	0,948	7	9,4	17,717	16,808	10,240	6,568	8,422	1,813	0,766
Seigneur de ST-JULIEN	Villechenour	41,583	32	1,299	5	7,0	16,415	9,826	7,012	2,814	3,734	10,587	1,021
Marquis de VASSAN	Rivière-Gagnoux	23,309	20	1,165	4	6,0	11,251	8,723	3,764	4,959	0	2,789	0,546
Seigneur de la VILLEDIEU	Sous-le-Croux	19,040	19	1,002	5	7,8	9,341	6,579	3,540	3,039	0,965	1,997	0,158
total noblesse (n = 21)		769,286	582	1,322	122	179,2	283,389	204,274	123,718	80,556	132,756	132,759	16,108
moyenne par exploitation		36,633	27,7	1,322	5,8	8,53	13,495	9,727	5,891	3,836	6,322	6,322	0,767
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sieur BASSET	le Mazeau	13,258	29	0,457	2	3,0	3,835	4,265	1,793	2,472	2,247	2,615	0,296
Sieur BERGET	Mazermraud	8,391	32	0,262	2	3,0	4,121	1,670	1,461	0,209	0,720	1,558	0,322
Sieur BERGET	le bourg	8,708	21	0,415	2	2,0	4,081	1,057	1,057	0	1,057	2,472	0,041
Sieur CHAUSSADE	la Fontpeyre	21,312	23	0,927	5	8,0	11,910	5,587	2,227	3,360	0	3,161	0,654
Sieur DANIES	Meyrat	35,766	42	0,852	5	8,0	8,963	5,429	2,702	2,727	4,147	17,155	0,072
Sieur DECLOS	la Fontpeyre	8,641	9	0,960	2	3,5	5,454	1,925	1,925	0	0,169	0,919	0,174
Sieur DEVAUX	Lecure	21,461	24	0,894	5	8,0	10,102	7,615	4,014	3,601	0,322	2,921	0,501
Sieur DEVAUX	le Nouhaud	23,896	33	0,724	7	9,5	10,735	7,319	5,383	1,936	0	5,444	0,398
Sieur DEVAUX	Paugnat	20,112	25	0,804	6	11,0	9,637	7,013	4,010	3,003	0,490	2,574	0,398
Sieur DEVAUX	Sous-le-Croux	10,981	23	0,477	3	5,9	5,838	3,064	1,598	1,466	0	1,665	0,414
Sieur DEVAUX	Blanzat	21,056	32	0,658	6	7,0	9,617	7,359	4,494	2,865	0,577	3,340	0,163
Sieur DEVAUX	Mazermraud	15,934	42	0,379	4	5,1	6,185	4,943	3,023	1,920	0,792	3,723	0,291
Sieur FARNE	Comailhac 1	32,900	21	1,567	6	9,0	15,802	7,119	4,433	2,686	5,000	3,994	0,985
Sieur FARNE	Comailhac 2	27,564	19	1,451	6	9,0	12,068	5,935	3,524	2,411	4,954	3,994	0,613
Sieur FOURNIER	le Grand Bueix 1	56,864	51	1,115	6	9,0	15,107	19,489	5,649	13,840	13,080	7,799	1,389
Sieur FOURNIER	le Grand Bueix 2	17,482	46	0,380	3	4,2	7,120	3,499	3,121	0,378	2,267	4,111	0,485
Sieur GARENNE	Beaubiat 1	40,975	20	2,049	5	9,0	16,849	9,790	6,695	3,095	1,144	12,737	0,455
Sieur GARENNE	Beaubiat 2	21,214	27	0,786	5	7,0	11,859	4,453	2,518	1,935	2,201	2,349	0,352
Sieur GARENNE	Garenne	39,744	22	1,807	5	8,0	12,880	9,050	6,491	2,559	7,365	8,718	1,731
Sieur LE MAS	le Mazeau	11,170	38	0,294	2	2,5	3,570	2,845	2,273	0,572	2,814	1,629	0,312
Sieur MERCIER	le bourg	7,635	12	0,636	2	2,0	4,571	1,134	1,134	0	0	1,864	0,066
Sieur PIQUET	le Pont	34,423	18	1,912	4	7,6	13,514	11,573	7,165	4,408	7,426	1,266	0,644
Sieur ROUGIER	Oradour 1	31,501	41	0,768	5	6,2	10,311	7,109	3,325	3,784	6,047	7,850	0,184
Sieur ROUGIER	Oradour 2	24,887	38	0,655	5	6,2	9,525	4,270	2,140	2,130	4,642	5,868	0,582
Sieur ROUGIER	le Grand Bueix 1	25,929	25	1,037	4	5,0	9,740	8,146	2,528	5,618	4,448	3,442	0,153
Sieur ROUGIER	le Grand Bueix 2	46,394	53	0,875	6	6,0	10,766	12,774	5,593	7,181	15,209	6,680	0,965
total bourgeoisie (n = 26)		628,198	766	23,142	113	164,7	244,16	164,432	90,276	74,156	87,118	119,848	12,640
moyenne par exploitation		24,161	29,5	0,890	4,3	6,3	9,391	6,324	3,472	2,852	3,351	4,610	0,486

LINARDS - 1754 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean BARRIERE	Chez Boucherat	8,029	14	0,574	2	3,5	4,980	1,037	1,037	0	0	1,798	0,214
Pierre BERGET	le bourg	4,969	9	0,552	2	2,0	2,467	0,73	0,730	0	0	1,598	0,174
Louise CHAUSSADE	Sautour-le-Grand 1	23,820	48	0,496	5	8,9	8,264	8,309	4,642	3,667	3,708	3,105	0,434
Louise CHAUSSADE	Sautour-le-Grand 2	33,815	53	0,638	5	8,0	10,521	7,466	5,117	2,349	8,907	6,272	0,649
Louise CHAUSSADE	Buffengeas	23,892	33	0,724	5	8,0	9,469	7,288	4,934	2,354	2,145	4,699	0,291
Morel DELOUIS	le bourg	13,805	59	0,234	4	5,5	7,492	3,774	3,437	0,337	0,383	1,844	0,312
Nicolas DUNOUAUD	le bourg	17,548	38	0,462	2	3,0	6,348	1,981	1,874	0,107	2,620	6,124	0,475
Antoine FLACAR	Chez Grateau	6,445	18	0,358	2	4,5	3,994	1,578	1,578	0	0,066	0,700	0,107
Pardoux ROUX	Buffengeas	9,699	26	0,373	2	2,0	3,672	3,560	3,100	0,460	0,291	1,844	0,332
Pierre VILETTE	le bourg	6,460	14	0,461	2	2,0	3,912	1,210	1,210	0	0,521	0,158	0,659
Pierre VILETTE	Blanzat	10,086	26	0,388	2	2,8	4,096	2,114	1,210	0,904	0,511	3,120	0,245
Gabriel VILLEVIALE	Buffengeas	6,997	14	0,500	2	2,0	3,095	1,461	1,461	0	1,118	1,282	0,041
total artisanat (n = 12)		165,565	352	0,470	35	52,2	68,310	40,508	30,330	10,178	20,270	32,544	3,933
moyenne par exploitation		13,797	29,3	0,470	2,9	4,35	5,693	3,376	2,528	0,848	1,689	2,712	0,328
PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean ARNAUD	le Mazeau	3,565	12	0,297	2	2,5	1,66	1,226	1,226	0	0,567	0	0,112
Joseph ARNAUD	la Fontpeyre	4,055	11	0,369	2	3,5	2,078	0,843	0,843	0	0	0,945	0,189
Léonard ARNAUD	Montaigut	16,047	41	0,391	3	3,8	5,593	3,156	3,156	0	0,608	6,45	0,24
Louis ARNAUD	Montaigut	11,067	27	0,410	2	2,8	4,06	2,712	2,211	0,501	0,327	3,825	0,143
Pierre BACHELLERIE	le Grand Bueix	13,519	23	0,588	2	3,4	5,133	1,874	1,639	0,235	0,225	5,756	0,531
Léonard BARNAGAUD	Sautour-le-Grand	5,281	30	0,176	2	2,6	2,39	0,685	0,685	0	1,803	0,301	0,102
Jean BEQUET	Salas	8,528	23	0,371	2	2	4,003	1,598	1,598	0	0,878	1,88	0,169
Jean BERGIE	Salas	15,025	43	0,349	2	3,6	7,17	3,258	2,385	0,873	2,196	2,186	0,215
Léonard de BERNARD	Buffengeas	8,667	35	0,248	2	3	3,014	2,737	0,929	1,808	0,643	2,201	0,072
Léonard BONNEFOND 1	Sautour-le-Petit	28,845	17	1,697	3	4,5	10,291	6,108	6,108	0	2,727	8,723	0,996
Louis BOUCHER	Sautour-le-Petit	6,951	17	0,409	2	3	3,376	2,038	1,864	0,174	0,25	1,093	0,194
Guillaume BOUDOU	Mazermud	11,512	36	0,320	2	3,2	5,148	1,216	1,216	0	2,957	1,44	0,751
Léonard BOUDOU	Crorieux	4,713	12	0,393	2	4	1,639	0,781	0,781	0	0	1,956	0,337
Léonard BOUJONET	Buffengeas	6,741	17	0,397	2	3	4,096	0,996	0,792	0,204	0,781	0,827	0,041
François BOURIQUET	le Burg	11,082	32	0,346	2	2,4	5,608	1,899	1,317	0,582	2,855	0,669	0,051
Jean BOURIQUET	le Burg	10,924	26	0,420	2	2,8	4,729	2,748	1,41	1,338	1,476	1,849	0,122
Léonard BOURISSOU	le Mazeau	13,079	27	0,484	4	5,2	5,47	3,677	3,677	0	1,976	1,742	0,214
Mineurs G. BRELLIOU	Villechenour	10,914	31	0,352	2	2,6	4,755	3,11	0,945	2,165	1,169	1,512	0,368
Antoine du BURG	le Burg	5,664	21	0,270	2	2,8	3,08	0,373	0,373	0	1,052	0,48	0,679
Etienne CALINOT (Valladon)	Rivière-Gagnoux	6,283	22	0,286	2	3,3	2,421	1,824	1,032	0,792	1,027	0,751	0,26
Georges CHAZAUD	Boulandie	7,411	16	0,463	2	2,5	1,946	3,8	0,684	3,116	0	1,435	0,23
Mineurs Pierre COUADE	Buffengeas	9,775	21	0,465	2	3,2	3,519	2,043	0,909	1,134	1,042	2,798	0,373
Pierre DELANNET	la Maillerie	12,165	35	0,348	4	4	4,704	3,978	3,008	0,97	0,899	2,492	0,092
Léonard DEMAISON	le Mazeau	7,62	26	0,293	2	2,2	4,765	1,44	1,44	0	1,129	0,184	0,102
François DEMARTY	Rivière-Gagnoux	7,058	30	0,235	2	2,8	2,329	1,782	0,863	0,919	0,485	2,222	0,24
Jean DEMARTY	Fegenie	5,827	22	0,265	2	3,2	2,732	1,894	1,496	0,398	0	1,032	0,169
Mineurs J. et L. DEMARTY	Buffengeas	11,68	27	0,433	4	6	6,634	3,371	2,891	0,48	0,403	0,935	0,337
François DUBLONDET	Oradour	12,079	42	0,288	2	2,4	4,791	2,048	2,048	0	2,747	2,416	0,077
Jean DUBOIS	Blanzat	9,366	32	0,293	2	3	4,141	2,921	1,971	0,95	0,128	2,099	0,077
Léonard DUBOIS	Puy Larousse	5,143	9	0,571	2	2,6	2,457	0,985	0,985	0	0,409	1,236	0,056
Etienne DUFREISSEIX	Chez Grateau	3,1	12	0,258	2	2,6	1,823	0	0	0	0	1,164	0,113
Gabriel DUNOUAUD	Buffengeas	7,394	20	0,370	2	4,5	3,089	1,073	0,802	0,271	1,118	1,966	0,148
Léonard DUNOUAUD	le Nouhaud	5,322	14	0,380	2	3,2	1,777	1,057	1,057	0	1,706	0,623	0,159
Louis DUNOUAUD	Sautour-le-Grand	4,653	25	0,186	2	2,5	2,145	0,914	0,914	0	0,695	0,766	0,133
Léonard DUPETIT (Rigou)	Besselas	8,778	21	0,418	2	3,2	3,447	3,753	2,303	1,45	0	1,175	0,403
Léonard DURIS	le Buisson	7,354	20	0,368	3	3,8	3,922	2,145	1,747	0,398	0,174	0,674	0,439
Léonard DURIS dit Nassou	le Buisson	4,939	17	0,291	2	3	3,611	0,347	0,347	0	0,46	0,332	0,189
Pierre DURIS 1	Salas	8,35	26	0,321	2	3,5	4,014	1,762	1,083	0,679	1,323	1,047	0,204
Pierre DURIS 2	le Buisson	12,053	22	0,548	2	3	4,571	3,371	2,528	0,843	2,099	1,946	0,066
Pierre DURIS dit Ramailhac	le Buisson	6,062	14	0,433	2	3	2,748	1,9	1,9	0	0,434	0,868	0,112
Léonard DUTEIX (Redon)	Buffengeas	18,954	50	0,379	4	6	4,837	6,206	3,315	2,891	2,39	5,337	0,184
Mineurs Jacq. FARGAUD	Oradour	9,09	36	0,253	2	2,4	2,594	1,603	0,633	0,97	3,545	1,098	0,25
Guillaume FAYE	Montaigut	8,417	23	0,366	2	2,6	3,33	1,532	1,532	0	1,476	2,007	0,072
Antoine FISSOU	Oradour	6,404	17	0,377	2	2,6	3,228	1,246	1,246	0	0,914	0,986	0,03
Jean FISSOU	la Maillerie	5,669	20	0,283	2	2	2,482	1,67	1,078	0,592	0,598	0,827	0,092
Pierre FISSOU	Blanzat	6,266	19	0,330	2	2,6	2,584	2,359	1,532	0,827	0	1,18	0,143
Mineurs Gilles FORANT	Rivière-Gagnoux	4,131	11	0,376	2	2	1,92	1,389	1,246	0,143	0	0,786	0,036
Léonard GARAT 1	le Nouhaud	9,034	30	0,301	3	5,4	4,499	1,884	1,675	0,209	0,245	1,972	0,434
Léonard GARAT 2	Puy Larousse	8,571	22	0,390	3	4,6	3,897	1,68	1,404	0,276	0,797	1,762	0,435
Martial GARAT 1	le Nouhaud	8,33	24	0,347	2	3,5	4,204	0,95	0,628	0,322	0,608	2,349	0,219
Martial GARAT 2	le Grand Bueix	9,984	27	0,370	2	2,7	2,937	1,062	1,062	0	3,575	2,216	0,194
François de GEORGE	Buffengeas	12,605	32	0,394	3	4	5,026	3,744	3,085	0,659	2,155	1,609	0,071

LINARDS - 1754 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 3

PAYSANNERIE (suite)	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Pierre de GEORGE	Sautour-le-Grand	7,768	32	0,243	2	2	2,462	1,44	0,95	0,49	2,441	1,103	0,322
Léonard GIRAUD	le Grand Bueix	7,85	25	0,314	2	3	1,742	0,669	0,669	0	3,463	1,905	0,071
François GUILLOU	Boulandie	10,204	32	0,319	2	2,6	3,774	2,804	2,385	0,419	0,337	3,182	0,107
Léonard JANOT	Salas	30,515	39	0,782	4	6,4	12,686	6,639	5,454	1,185	2,804	8,008	0,378
Léonard JEANPETIT	Montaigut	18,789	41	0,458	4	5,2	5,771	6,787	4,923	1,864	1,323	4,617	0,291
Martin LACOUR	Oradour	13,33	37	0,360	2	2,5	4,106	2,717	1,782	0,935	3,218	3,111	0,178
Léonard LAJANNE	Salas	9,341	26	0,359	2	3	5,521	1,287	1,287	0	0,95	1,338	0,245
Léonard LANOURICE	le Buisson	10,863	21	0,517	2	3,2	4,372	3,355	2,492	0,863	0,996	1,721	0,419
Léonard LAQUAIS	Paugnat	8,044	29	0,277	2	3,2	3,345	1,466	1,466	0	0,485	2,666	0,082
Mineurs Mathieu LEGRAND	Buffengeas	16,542	42	0,394	3	5	6,292	3,534	1,971	1,563	3,621	2,671	0,424
Léonard LESCURE	Sautour-le-Petit	3,932	11	0,357	2	2,5	2,472	0,383	0,383	0	0,531	0,357	0,189
Joseph MAISONGRANDE	Blanzat	10,302	32	0,322	2	2,9	5,787	2,834	2,834	0	0,153	1,318	0,21
Léonard MAISONGRANDE	Mazermard	13,166	34	0,387	4	5,2	5,224	5,327	3,994	1,333	0,219	2,115	0,281
Léonard MAISONGRANDE	Salas	11,215	29	0,387	2	3,2	4,055	2,084	1,231	0,853	4,208	0,792	0,076
Léonard MARGOU	Boulandie	9,888	33	0,300	2	3	3,672	4,316	1,721	2,595	0,255	1,507	0,138
Martial MARSECHOU	Sautour-le-Petit	6,246	18	0,347	2	2,5	3,836	0,858	0,858	0	0,158	1,318	0,076
Mineurs Pierre MARSECHOU	Sautour-le-Petit	6,077	18	0,338	2	2,6	4,035	0,811	0,648	0,163	0,25	0,858	0,123
Léonard MARTINOT	Meyrat	9,438	29	0,325	2	2,8	5,102	1,446	1,446	0	0,27	2,053	0,567
François MORAS	Meyrat	5,424	20	0,271	2	3	2,401	0,495	0,495	0	1,788	0,526	0,214
Léonard MOUSSE	Oradour	10,112	33	0,306	2	2,6	2,6	1,593	1,389	0,204	1,701	3,82	0,398
Jean MURAT	Rivière-Gagnoux	2,716	12	0,226	2	2	1,062	0,96	0,96	0	0	0,674	0,02
Léonard MURAT	Rivière-Gagnoux	7,537	28	0,269	2	2,8	4,749	1,077	1,077	0	0,112	1,282	0,317
Pierre PANECHIE	Salas	6,117	28	0,218	2	3	2,972	1,506	1,246	0,26	0,735	0,822	0,082
Catherine PAUGNAT	Paugnat	5,971	28	0,213	2	3,2	2,16	0,756	0,756	0	1,936	0,991	0,128
Léonard PEYRAT	Villechenour	24,827	34	0,730	4	6,4	12,916	5,312	3,029	2,283	3,805	1,747	1,047
Léonard PETITPEIX	Buffengeas	6,097	28	0,218	2	3	2,819	0,832	0,832	0	1,69	0,577	0,179
Jacques PEYROT	le Grand Bueix	3,559	14	0,254	2	3	2,303	0	0	0	0,112	1,067	0,077
Léonard PICOULET (Georgicourt)	Boulandie	15,562	32	0,486	2	4	4,699	4,786	2,084	2,702	2,528	3,437	0,112
Mineurs de feu PINGOU	Sous-le-Croux	9,295	25	0,372	2	3,5	4,408	3,559	2,829	0,73	0	1,037	0,291
Jean POULET	Vieux Mont	6,2	27	0,230	2	2,2	2,518	1,261	1,261	0	0,204	1,997	0,22
Léonard POULET dit Lelat	Mazermard	11,708	24	0,488	3	4	4,882	2,808	1,603	1,205	2,186	1,665	0,167
François QUINTANE	Sautour-le-Grand	21,568	73	0,295	4	6	7,967	5,894	4,505	1,389	2,85	4,551	0,306
Léonard QUINTANE	Sautour-le-Grand	11,328	30	0,378	2	2,4	4,469	2,609	1,399	1,21	3,146	1,032	0,072
Pierre QUINTANE	Sautour-le-Grand	8,264	26	0,318	2	2,5	3,672	2,482	1,869	0,613	0,787	1,195	0,128
Léonard REGNIAUD	Mazermard	9,66	27	0,358	2	3	5,567	2,003	1,502	0,501	0,506	1,369	0,215
Pierre REGNIAUD	Mazermard	19,025	63	0,302	4	5,2	8,733	2,809	2,084	0,725	1,941	5,026	0,516
Martial RELIAC	Puy Larousse	8,943	24	0,373	2	3,2	5,301	0,991	0,991	0	1,297	1,221	0,133
François RINGUET	Boulandie	9,427	27	0,349	2	2,6	3,672	3,115	3,115	0	0,546	2,058	0,036
Jean RIVET (Chabrier)	Blanzat	7,595	22	0,345	2	2,5	3,468	2,161	1,318	0,843	0,46	1,251	0,255
Léonard RIVET	Salas	27,45	46	0,597	4	6	12,931	3,238	2,748	0,49	6,848	3,401	1,032
Léonard RIVET Grd Drôle	Salas	18,861	48	0,393	4	5,8	8,795	6,389	4,188	2,201	1,752	1,542	0,383
Pierre RIVET	Sous-le-Croux	5,04	17	0,296	2	2,4	2,4	1,629	0,638	0,991	0,756	0,194	0,061
Jean ROUDIER	Oradour	10,368	34	0,305	2	2,8	4,668	1,389	1,389	0	0,746	3,197	0,368
Joseph ROUDIER	Oradour	6,604	27	0,245	2	2,4	2,334	1,608	1,404	0,204	0,174	2,212	0,276
Georges la ST-PAUDE	le Burg	19,142	28	0,684	4	6	9,03	5,332	3,335	1,997	2,063	2,543	0,174
Annet SARRE	Blanzat	7,686	19	0,405	2	2,8	3,008	3,12	0,633	2,487	0,383	0,94	0,235
Léonard SARRE	Oradour	7,809	32	0,244	2	2,4	3,391	0,858	0,674	0,184	1,277	2,196	0,087
Blaise SOTOUR	Montaigut	15,3	45	0,340	3	4	6,047	4,688	2,237	2,451	0,863	3,595	0,107
Joseph SOTOUR	Oradour	6,226	26	0,239	2	2	2,059	1,42	0,95	0,47	1,277	1,312	0,158
Joseph SOTOUR	Sous-le-Croux	11,522	23	0,501	3	6,7	5,368	3,866	2,686	1,18	0,347	1,655	0,286
Mineurs Léonard SOTOUR	Sautour-le-Petit	17,511	21	0,834	3	4,5	6,644	5,5	4,152	1,348	0,725	4,596	0,046
Martin SOTOUR	Puy Larousse	5,751	14	0,411	2	2,6	3,274	1,129	0,746	0,383	0	1,067	0,281
Léonard SOUCHIE	le Mazeau	7,13	18	0,396	2	3	3,984	1,967	1,364	0,603	0,189	0,975	0,015
Jean TEULIERAS	Beaubiat	9,07	17	0,534	2	4,4	4,004	4,244	1,946	2,298	0	0,766	0,056
Léonard TEULIERAS	le Duveix	23,821	18	1,323	4	7	9,27	9,306	8,085	1,221	2,252	2,891	0,102
Pierre TEULIERAS	Meyrat	5,446	15	0,363	2	2,7	2,549	0,807	0,48	0,327	1,242	0,756	0,092
Pierre TOURNIEROU	Montaigut	7,001	30	0,233	2	2,6	1,839	1,021	1,021	0	1,736	2,308	0,097
Pierre TOURNIEROU	Meyrat	6,496	15	0,433	2	2,3	2,451	1,813	1,241	0,572	0,393	1,793	0,046
Léonard VALLADE	Sautour-le-Grand	12,63	71	0,178	2	2,6	5,097	2,906	2,262	0,644	1,706	2,707	0,214
Antoine VALLADON	Oradour	7,299	26	0,281	2	2,6	3,09	1,614	1,445	0,169	1,118	1,252	0,225
Léonard VALLADON	Boulandie	9,627	33	0,292	2	2,6	3,769	2,794	1,522	1,272	1,221	1,527	0,316
Pierre VALLADON	Boulandie	9,1	32	0,284	2	2,6	4,305	2,875	1,951	0,924	0,853	1,001	0,066
Jean VERGNE	Sautour-le-Grand	10,448	38	0,275	2	2,8	4,765	2,926	2,814	0,112	1,456	1,159	0,142
Laurent VERGNE	Sautour-le-Grand	14,443	40	0,361	2	3	6,481	4,131	2,497	1,634	1,834	1,808	0,189
Léonard VERGNE	Sous-le-Croux	2,727	12	0,227	2	2,3	1,221	0,577	0,577	0	0,638	0,225	0,066
Léonard VIEMONT	Villechenour	11,082	20	0,554	2	2,6	5,536	3,467	2,262	1,205	0,618	1,369	0,092
total paysannerie (n = 118)		1176,08	3183,0	44,98	275	393	502,319	285,148	207,684	77,464	141,550	221,10	25,967
moyenne par exploitation		9,967	27,0	0,369	2,3	3,3	4,257	2,417	1,760	0,656	1,200	1,874	0,220

MASLEON - 1748 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

BOURGEOISIE	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	zones de	zones	zones	bâti et
	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	incultes	boisées	annexes
Sr BRIGAUD - le bourg	37,845	84	0,451	5	7,0	17,134	5,774	3,506	2,268	6,628	8,194	0,115
Sr CLUZEAU (mineurs) - Chez Poulinat	25,025	38	0,659	5	7,5	9,871	4,299	2,837	1,462	5,919	4,801	0,135
Sr CLUZEAU (mineurs) - le bourg	25,770	36	0,716	5	7,8	14,101	5,429	3,243	2,186	4,673	1,481	0,086
Sr DAUBARD - le bourg 1	29,416	51	0,577	4	6,0	13,692	4,571	3,399	1,172	6,563	4,500	0,090
Sr DAUBARD - le bourg 2	24,854	40	0,621	5	7,5	12,873	9,540	7,446	2,094	1,289	0,904	0,248
Sr DAUBARD - la Breuille	33,986	20	1,699	4	6,5	8,702	6,165	3,537	2,628	7,521	11,496	0,102
Sr DUBOIS - le bourg	23,161	36	0,643	6	8,5	11,351	6,805	3,741	3,064	1,144	3,762	0,099
Sr FAURE - le bourg	23,049	50	0,461	4	4,8	12,306	3,661	2,497	1,164	5,391	1,635	0,056
Sr LACOUR - le bourg	55,512	98	0,566	5	6,5	18,749	9,697	3,361	6,336	19,984	6,790	0,292
Sr LAFON - le bourg	21,984	43	0,511	5	6,5	11,373	4,461	3,082	1,379	4,099	1,987	0,064
Sr LAFON - Rieuplanchat	21,814	25	0,873	5	7,6	10,933	5,237	3,498	1,739	4,706	0,715	0,223
total (n = 11)	322,416	521	-	53	76,2	141,085	65,639	40,147	25,492	67,917	46,265	1,510
moyenne par exploitation	29,311	47,4	0,707	4,8	6,9	12,826	5,967	3,650	2,317	6,174	4,206	0,137
PAYSANNERIE	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	zones de	zones	zones	bâti et
	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	incultes	boisées	annexes
J. CHAZELAS - le bourg	5,485	19	0,289	2	3,4	3,843	1,047	0,919	0,128	0	0,457	0,138
J. DOUCET - le bourg	12,353	21	0,588	4	5,0	6,158	2,385	1,644	0,741	2,771	0,960	0,079
L. DUBOIS - le bourg	17,768	33	0,538	5	7,0	10,537	4,473	3,655	0,818	0,383	2,232	0,143
N. DUCLERT - le bourg	12,620	38	0,332	2	2,9	5,940	1,400	1,400	0	2,610	2,538	0,132
L. DUPRAT - le bourg	10,376	27	0,384	2	2,9	5,579	1,816	1,816	0	0,537	2,388	0,056
F. FAURE (Bessou) - le bourg	13,510	23	0,587	3	3,9	4,499	3,443	2,600	0,843	0,776	4,706	0,086
F. FAURE (Lexamp) - le bourg	15,407	25	0,616	4	5,5	9,083	3,892	2,449	1,443	1,323	0,952	0,157
L. FAURE (Lasaigne) - le bourg	10,497	33	0,318	2	3,6	5,084	2,406	1,270	1,136	0,192	2,723	0,092
J. FRAISSEIX - le bourg	19,456	44	0,442	3	5,0	9,722	3,891	2,155	1,736	0,728	4,876	0,239
Mathurin LAJOURMARD - le bourg	15,406	29	0,531	2	3,2	7,194	3,559	1,708	1,851	0,562	4,022	0,069
M. LASCAUX (mineur) - le bourg	9,279	28	0,331	2	3,5	3,309	2,367	2,367	0	0,996	2,538	0,069
L. MARTAGEIX (le Soucher) - le bourg	6,143	20	0,307	2	3,0	3,369	0,557	0,557	0	0,758	1,398	0,061
G. PATELOU (mineur) - le bourg	9,082	20	0,454	2	3,2	3,595	1,157	0,582	0,575	2,480	1,780	0,070
F. PEYRACAUD (mineur) - le bourg	8,190	21	0,390	2	3,2	3,665	0,294	0,294	0	2,582	1,552	0,097
L. POULENAT (Peydamé) - le bourg	6,700	21	0,319	2	2,2	3,558	0,94	0,940	0	0,153	1,915	0,134
L. POULENAT - le bourg	5,708	21	0,272	2	2,4	1,799	1,803	1,803	0	1,073	1,007	0,026
M. SOUMANIAS - le bourg	8,049	20	0,402	2	3,2	4,495	1,533	1,022	0,511	0,153	1,816	0,052
J. VINCENT - le bourg	12,756	42	0,304	2	2,8	3,086	1,361	0,978	0,383	4,341	3,909	0,059
total (n = 18)	198,785	485	-	45	65,9	94,515	38,324	28,159	10,165	22,418	41,769	1,759
moyenne par exploitation	11,044	26,9	0,411	2,5	3,7	5,251	2,129	1,564	0,565	1,245	2,321	0,098

MOUNISME - 1756 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

CLERGE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Messire Junien de la Batide	la Bussière-Aupigny	71,147	77	0,924	12	15,5	24,257	16,489	5,751	10,738	27,944	1,795	0,662
NOBLESSE		surface	nbre de	moyenne		fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sieur de Monbas	Dougier	104,024	50	2,080	16	23,0	30,574	22,559	8,080	14,479	49,029	1,236	0,626
Sieur de la Rode	la Bussière Aupigny	79,660	62	1,285	12	16,5	29,582	13,008	8,437	4,571	32,285	4,249	0,536
Sieur de la Rode	Leitor	35,618	26	1,370	6	11,0	12,286	10,544	4,300	6,244	12,604	0	0,184
Sieur de la Rode	Beaumont	35,917	33	1,088	8	13,0	14,980	4,354	3,777	0,577	11,721	4,132	0,730
total noblesse (n = 4)		255,219	171	1,493	42	63,5	87,422	50,465	24,594	25,871	105,639	9,617	2,076
moyenne par exploitation		63,805	42,8	-	10,5	15,9	21,856	12,616	6,149	6,468	26,410	2,404	0,519
BOURGEOISIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Delle David	la Bussière Aupigny	49,799	33	1,509	10	15,5	19,014	7,005	5,248	1,757	20,485	2,850	0,445
Sieur Deseux	l'Age Barrière	25,055	30	0,835	7	10,0	11,770	6,762	2,357	4,405	5,980	0	0,543
Sieur Galichés	les Champs	44,372	25	1,775	7	13,0	16,565	4,336	4,336	0	21,361	1,752	0,358
Sieur du Bois de Lavaud	la Bussière Aupigny	60,687	44	1,379	8	11,5	19,941	8,794	4,331	4,463	25,678	5,266	1,008
Sieur Lestang	le bourg	26,217	40	0,655	6	10,0	13,243	6,165	2,340	3,825	6,453	0	0,356
Sieur Masson	l'Age Barrière	32,385	46	0,704	8	13,0	17,281	8,371	3,657	4,714	6,284	0	0,449
Delle Moulenier	le bourg	39,658	35	1,133	8	14,0	15,940	9,730	4,459	5,271	13,046	0,735	0,207
Sieur Nicot de la Lande	l'Age Barrière	25,744	51	0,505	7	10,0	13,458	6,226	2,247	3,979	5,212	0,700	0,148
Sieur Robert	le bourg	51,674	23	2,247	8	14,0	15,840	8,902	3,779	5,123	26,195	0	0,737
Sieur Senamaud	l'Age Barrière	34,059	32	1,064	8	12,0	14,188	7,291	3,864	3,427	12,375	0	0,205
Sieur Teytaud	la Bussière Aupigny	65,611	65	1,009	10	13,4	23,446	14,014	6,987	7,027	27,028	0,633	0,490
Héritiers Sieur Vacherie	le bourg	81,975	76	1,079	12	19,5	25,616	15,582	8,593	6,989	34,739	5,419	0,619
total bourgeoisie (n = 12)		537,236	500	1,074	99	155,9	206,302	103,178	52,198	50,980	204,836	17,355	5,565
moyenne par exploitation		44,770	41,7	-	8,3	13,0	17,192	8,598	4,350	4,248	17,070	1,446	0,464
PAYSANNERIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean Riffaud	l'Age Barrière	7,670	17	0,451	2	3,5	3,907	1,96	0,694	1,266	1,660	0	0,143

PEYRAT-DE-BELLAC - 1751 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

CLERGE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Religieuses du Dorat (a)	Geaugeas	27,311	21	1,301	?	?	14,073	5,939	3,488	2,451	7,099	0	0,200
Sr Abbé Feydot	La Brègère 1	33,702	35	0,963	8	14,0	15,424	11,205	5,378	5,827	6,608	0	0,465
Sr Abbé Feydot	La Brègère 2	32,613	39	0,836	8	14,0	16,599	8,176	4,213	3,963	7,491	0	0,347
Sr prieur Genébrias	le Mayard	41,976	21	1,999	8	17,0	15,046	8,601	6,098	2,503	10,857	7,140	0,332
Sr prieur Genébrias (a)	la Vergne	63,028	23	2,740	?	?	31,42	17,456	6,113	11,343	8,952	3,943	1,257
Sr Abbé Lafontaine	Sissat	20,896	24	0,871	5	8,0	7,332	3,207	2,224	0,983	10,015	0	0,342
Doctrinaires de Bellac	le Pommier	41,824	66	0,634	8	13,0	21,128	9,036	4,521	4,515	11,211	0,255	0,194
total (n = 7)		261,350	229	1,141	37	66,0	121,022	63,62	32,035	31,585	62,233	11,338	3,137
moyenne par exploitation		37,336	32,7	1,141	7,4	13,2	17,289	9,089	4,576	4,512	8,890	1,620	0,448
NOBLESSE													
propriétaire	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes		
Berneuil de Marsange	la Borderie	19,051	30	0,635	4	6,0	7,724	3,121	2,620	0,501	8,123	0	0,083
Seigneur de Monbas (a)	Chez Couchet	54,197	41	1,322	?	?	9,913	6,103	4,004	2,099	27,921	10,061	0,199
total (n = 2)		73,248	71	1,032	-	-	17,637	9,224	6,624	2,600	36,044	10,061	0,282
BOURGEOISIE													
propriétaire	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes		
Sr Arbellot des Aguzons (a)	le Pommier	28,623	48	0,596	?	?	14,733	4,982	3,120	1,862	8,808	0	0,100
Sr Arbellot des Aguzons	le bourg	10,901	58	0,188	4	6,0	5,98	2,153	1,688	0,465	2,175	0,444	0,149
Sr Arbellot de Rouffignac	Lagedamont	35,356	33	1,071	8	11,0	14,652	4,862	4,351	0,511	15,086	0	0,756
Sr Arbellot de la Gasne	le Vignaud	20,904	34	0,615	7	11,5	12,383	3,725	2,926	0,799	2,656	1,839	0,301
Sr Arbellot du Repaire	le Repaire	43,425	22	1,974	9	17,0	24,259	5,057	5,057	0	13,913	0	0,196
Sr Borde	la Ribière	15,004	47	0,319	4	8,0	9,538	3,551	1,936	1,615	1,555	0,250	0,110
Delle Chastagnier	le Châtagnier	30,607	20	1,530	8	11,0	12,551	8,557	4,520	4,037	9,060	0	0,439
Delle Clavaud (a)	Chez Couchet	43,217	33	1,310	?	?	15,538	13,892	4,939	8,953	13,529	0	0,258
Sr Duffaud	le bourg	22,629	34	0,666	8	11,0	12,34	6,272	1,954	4,318	3,583	0,370	0,064
Sr Duffaud	Chez Giraud	32,765	36	0,910	8	11,0	13,767	7,747	4,065	3,682	11,042	0	0,209
Sieur Dumonroy	Monroy	74,688	24	3,112	12	18,0	23,369	16,813	8,498	8,315	27,772	6,129	0,605
Sieur Dumonroy (a)	le Couret	19,254	25	0,770	?	?	9,797	5,419	3,289	2,130	3,989	0	0,049
Delle Feydot	le bourg	33,354	57	0,585	8	12,0	10,305	5,924	2,804	3,12	16,795	0	0,330
Sr Gallicher	le bourg	33,381	42	0,795	8	12,0	13,649	8,146	3,631	4,515	10,666	0,582	0,338
Sr Genty	la Betouille	29,622	24	1,234	6	10,5	10,46	7,699	3,080	4,619	9,704	1,450	0,309
Delle Genty	la Borderie 1	21,269	27	0,788	7	12,0	11,136	6,174	3,723	2,451	3,700	0	0,259
Delle Genty	la Borderie 2	34,097	47	0,725	8	14,0	16,174	5,505	4,019	1,486	12,084	0	0,334
Sr de Juniat (a)	le Couret	11,037	20	0,552	?	?	6,356	3,468	1,456	2,012	1,167	0	0,046
Delle Lafleur et Sr Chareiron	le Pommier	23,178	37	0,626	6	9,0	13,346	4,198	3,151	1,047	5,496	0	0,138
Sieur Laforgerie	la Betouille	47,076	36	1,308	9	10,0	16,481	7,880	4,586	3,294	21,469	0,843	0,403
Sr Lagedamont	le Villard	12,821	47	0,273	4	7,0	8,156	3,502	3,078	0,424	0,800	0	0,363
Sr Lagorse (a)	Noussat 1	33,812	35	0,966	?	?	15,38	5,986	3,000	2,986	11,973	0,179	0,294
Sr Lagorse (a)	Noussat 2	17,310	24	0,721	?	?	7,254	2,733	1,89	0,843	6,264	0,893	0,166
Sr Lasalle	le bourg	16,629	56	0,297	4	6,0	9,675	4,057	2,702	1,355	1,665	1,097	0,135
Sr Lasalle (a)	la Traverserie	58,608	25	2,344	?	?	21,803	11,540	5,838	5,702	24,984	0	0,281
Sr Lasalle	Lavaud-Buisson	70,218	52	1,350	?	?	22,79	10,577	5,352	5,225	34,328	1,573	0,950
Delle Latouche	les Ages	22,375	22	1,017	?	?	10,225	2,035	1,759	0,276	8,751	1,001	0,363
Sr Lavalade de Gouttepagnon	Grosponmier	69,953	27	2,591	?	?	15,761	20,035	4,627	15,408	31,082	2,579	0,496
Sr Lavalade de Gouttepagnon	la Chèze	56,624	28	2,022	?	?	21,935	13,105	4,995	8,110	15,820	4,244	1,520
Sr Mallebay du Cluzaud	Lagedamont	33,764	40	0,844	8	12,0	13,23	5,789	4,185	1,604	14,311	0	0,434
Sr Mallebay du Cluzaud	le Cluzaud 1	48,535	41	1,184	?	?	19,713	10,745	4,568	6,177	16,716	1,190	0,171
Sr Mallebay du Cluzaud	le Cluzaud 2	48,029	37	1,298	?	?	16,131	8,282	3,691	4,591	20,807	2,592	0,217
Sr Mallebay du Fort	Noussat	35,807	41	0,873	?	?	14,593	5,422	3,553	1,869	13,966	1,134	0,692
Sr Mallebay du Fort	le bourg	21,989	39	0,564	8	10,7	11,679	4,395	2,812	1,583	5,773	0	0,142
Sr Mallebay de la Mothe	le Breuil	22,302	38	0,587	6	11,0	11,803	4,845	2,482	2,363	5,306	0	0,348
Sr Mallebay de la Mothe	le Vignaud	38,031	35	1,087	8	12,5	13,481	7,267	3,059	4,208	9,873	7,262	0,148
Sr Mallebay de la Mothe	Noussat	29,583	31	0,954	?	?	13,585	7,159	3,394	3,765	8,753	0	0,086
Sr Mallebay de Noussat	Noussat	48,890	54	0,905	?	?	23,01	13,092	4,594	8,498	10,219	2,107	0,462
Sr Mallebay de Noussat	Beissat 1	47,651	43	1,108	8	13,0	22,293	12,862	4,341	8,521	12,041	0,128	0,327
Sr Mallebay de Noussat	Beissat 2	46,239	40	1,156	8	12,0	21,757	11,423	4,837	6,586	12,515	0,217	0,327
Sr Mallebay de la Vigerie	la Thibauderie 1	52,990	32	1,656	8	12,0	12,217	6,640	4,086	2,554	33,340	0,215	0,578
Sr Mallebay de la Vigerie	la Thibauderie 2	52,926	33	1,604	8	12,0	11,073	5,613	5,255	0,358	35,418	0,424	0,398
Sr Mallebay de la Vigerie	Pierrefitte	59,157	17	3,480	8	15,0	17,973	14,014	6,588	7,426	27,027	0	0,143
Sr Mallebay de la Vigerie	le Repaire	41,105	21	1,957	8	15,0	14,987	4,893	4,893	0	21,021	0	0,204
Sr du Mayard	l'Estang	42,372	33	1,284	?	?	12,134	5,028	2,998	2,030	9,632	14,622	0,956
Sr Mondot	Beaujour	25,117	19	1,322	?	?	6,295	3,947	2,208	1,739	14,814	0	0,061
Delle Vve Moulinier (Duboucheu)	la Ribière	33,197	62	0,535	10	16,0	15,487	7,846	6,960	0,886	9,391	0	0,473
Delle Vve Moulinier (Duboucheu)	le bourg	32,257	52	0,620	8	11,0	14,602	4,629	3,173	1,456	11,858	0,909	0,259
Delle Vve Moulinier (Duboucheu)	Chez Lipaud	26,819	36	0,745	5	9,0	12,274	8,625	3,385	5,240	5,700	0	0,22
Delle Vve Moulinier (Duboucheu)	les Ages	38,285	28	1,367	7	12,0	14,359	5,257	3,618	1,639	17,985	0	0,684

PEYRAT-DE-BELLAC - 1751 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

BOURGEOISIE (suite)		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr Moulineuf	le Breuil	38,262	62	0,617	8	13,0	17,24	7,582	3,731	3,851	11,872	1,088	0,480
Sr Moulineuf	l'Estang	36,751	33	1,114	8	10,5	13,854	3,677	3,677	0	10,244	7,931	1,045
Sr Moulineuf	Chez Gauchoux 1	36,450	27	1,350	8	13,0	15,214	4,433	3,401	1,032	16,343	0	0,460
Sr Moulineuf	Chez Gauchoux 2	37,058	25	1,482	8	12,0	13,018	4,719	4,719	0	18,131	0,766	0,424
Sr Moulineuf	le Châtaignier	34,077	29	1,175	8	14,0	14,662	9,877	4,484	5,393	9,257	0	0,281
Sr de Laporte	le Vignaud	50,955	47	1,084	8	13,0	14,714	10,163	4,157	6,006	13,116	12,492	0,470
Sr Vaqueur	Lagedamont	30,685	60	0,511	?	?	10,92	6,823	3,332	3,491	10,971	1,593	0,378
total bourgeoisie (n = 57)		2058,020	1407	-	284	271,7	561,758	286,497	150,008	136,489	563,536	67,079	15,839
moyenne par exploitation		36,106	24,684	1,463	7,5	7,2	9,855	5,026	2,632	2,395	9,887	1,177	0,278
ARTISANAT		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean Moreau	le Verger	9,324	52	0,179	2	3,6	3,995	2,252	1,579	0,673	2,706	0,115	0,256
Pierre et Joachim Papon	le Pommier	23,446	64	0,366	6	9,0	15,283	2,85	2,569	0,281	5,147	0	0,166
total artisanat (n = 2)		32,770	116	-	8	12,6	19,278	5,102	4,148	0,954	7,853	0,115	0,422
PAYSANNERIE		surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure		élevage	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	bovin	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean Artaud	le bourg	3,893	23	0,169	2	2,8	2,218	1,012	0,797	0,215	0	0,602	0,061
Joachim Artaud (a)	le bourg	9,988	67	0,149	?	?	5,037	1,512	0,748	0,764	2,749	0,598	0,092
Pierre Doucet	le bourg	7,029	28	0,251	2	2,0	3,895	1,126	1,126	0	1,448	0,393	0,167
Jean Freydeygue	Pommier	4,728	25	0,189	2	3,5	3,239	0,746	0,562	0,184	0,687	0	0,056
Joseph Gueynand (a)	la Ribière	27,945	101	0,277	?	?	13,374	9,020	3,629	5,391	4,333	0,521	0,697
Jean Guynot	le Verger	5,048	15	0,337	2	3,2	2,446	0,771	0,291	0,480	1,384	0,260	0,187
Pierre et Jean Labajauderie	Pommier	8,383	17	0,493	4	4,5	3,634	2,681	1,021	1,66	1,915	0	0,153
Simon Martin (a)	le Verger	10,904	33	0,330	?	?	8,186	2,600	2,600	0	0	0,041	0,077
Léonard Peyraud	le bourg	14,891	58	0,257	4	6,0	7,2	2,370	2,154	0,216	3,817	1,296	0,208
Mineurs Jacques Principaud	Sissat	4,086	29	0,141	2	3,0	2,463	0,907	0,345	0,562	0,504	0	0,212
Jean Principaud	Sissat	6,259	36	0,174	2	3,0	4,139	1,705	1,194	0,511	0,294	0	0,121
Jean Roumilhac	Sissat	7,001	30	0,233	2	3,5	5,187	1,315	0,766	0,549	0,064	0,158	0,277
Charles Seguy	Sissat	4,024	20	0,201	2	3,2	2,75	0,581	0,581	0	0,626	0	0,067
Jean Seguy l'aîné	Sissat	6,381	24	0,266	2	3,5	3,703	0,644	0,644	0	1,954	0	0,080
Mineurs Jean Troubat	Pommier	4,6	21	0,219	2	3,5	1,863	1,616	1,476	0,140	1,101	0	0,020
Martin Villeléger	le bourg	6,921	46	0,150	2	3,5	3,923	1,504	1,098	0,406	1,126	0,255	0,141
total paysannerie (n = 16)		132,081	573	-	30	45,2	73,257	30,11	19,032	11,078	22,002	4,124	2,616
moyenne par exploitation		8,255	35,8	0,231	2,3	3,5	4,579	1,882	1,190	0,692	1,375	0,258	0,164

REMPNAT - 1745-1752 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
B. BESSAS	le Burgt	46,224	55	0,840	8	14,0	8,912	8,356	3,880	4,476	24,922	3,650	0,384
P. BEZAUD	la Terrade	18,276	52,5	0,348	5	8,0	5,659	2,266	1,232	1,034	8,177	2,031	0,143
L.BONILLE	la Terrade	19,698	60,5	0,326	4	5,5	5,642	4,356	1,459	2,897	8,376	1,191	0,133
J. BRAJAUD n°1	le bourg	8,886	27,5	0,323	3	5,0	3,206	2,122	1,064	1,058	2,443	1,021	0,094
J. BRAJAUD n°2	la Terrade	16,671	52,5	0,317	4	5,0	5,645	1,945	0,733	1,212	8,980	0	0,101
F. CHAMBON	Pradoux	23,353	38	0,615	4	5,8	6,339	5,278	2,043	3,235	11,537	0	0,199
L. CHARAPOUX	la Terrade	18,892	42	0,450	5	7,0	4,839	4,353	2,199	2,154	8,198	1,315	0,187
L. CHASSAIGNE	Villefauneix	7,946	16	0,497	2	3,0	1,565	1,056	1,056	0	5,216	0	0,109
J. CHENAUD	Négremont	9,621	41	0,235	2	4,0	2,582	1,246	1,001	0,245	5,245	0,437	0,111
L. FELIX	Villefauneix	32,462	58	0,560	4	6,0	4,092	5,306	3,013	2,293	22,167	0,577	0,32
B. FOREST	le bourg	4,022	15	0,268	2	2,8	2,185	0,514	0,359	0,155	1,012	0,255	0,056
L. FOUFINGUE	la Nouaille	12,559	34	0,369	4	6,6	3,930	2,831	1,518	1,313	5,622	0	0,176
L. FOURMIGIER aîné	Pradoux	18,376	36	0,510	4	6,0	4,947	4,157	1,969	2,188	9,139	0	0,133
L. FOURMIGIER jeune	Pradoux	8,912	22	0,405	2	2,8	2,754	1,408	0,669	0,739	4,597	0	0,153
D. FOURNET	Fournet	14,895	37	0,399	3	6,0	4,793	5,496	2,801	2,695	3,836	0,511	0,259
J. FOURNET	Fournet	18,812	35	0,548	4	7,0	5,456	6,246	2,634	3,612	6,925	0	0,185
L. FOURNET	Fournet	16,062	48	0,335	4	7,0	5,572	5,519	2,344	3,175	4,304	0,485	0,182
L. du GENDRE	Villefauneix	53,197	35	1,520	8	13,0	9,752	8,382	4,962	3,420	33,205	1,475	0,383
L. HUGUET	le Burgt	17,183	27	0,636	4	6,5	5,581	3,745	1,549	2,196	6,436	1,213	0,208
F. JOUILLE	la Terrade	30,185	56	0,539	7	9,0	7,963	7,130	4,100	3,030	13,608	1,341	0,143
L. LAUDOUEINEIX	la Terrade	15,272	42	0,364	4	5,5	3,036	3,472	1,569	1,903	7,471	1,201	0,092
P. LAUDOUEINEIX	le bourg	7,278	39	0,190	2	5,0	2,390	1,539	1,131	0,408	2,770	0,511	0,068
L. MAGADOUX	le bourg	5,413	21,5	0,190	2	2,0	0,879	0,581	0,292	0,289	3,414	0,511	0,028
P. MARBOUTIN	le bourg	30,139	47	0,641	8	14,0	11,598	8,896	4,321	4,575	4,389	5,107	0,149
J. MICHELON	Fournet	17,186	37	0,464	4	7,0	5,305	5,663	2,217	3,446	6,023	0	0,195
J. MONTEIL	Négremont	9,967	35	0,285	2	4,0	3,410	2,099	1,606	0,493	3,948	0,064	0,446
L. PRADILLOUX	le bourg	10,161	35	0,290	3	3,4	2,962	2,888	0,752	2,136	3,021	1,213	0,077
D. PREVOST	le bourg	9,836	31,5	0,312	3	5,0	3,110	1,892	0,794	1,098	3,719	1,021	0,094
L. THIVAUD	la Terrade	17,519	32	0,547	4	5,0	3,344	2,091	1,150	0,941	10,839	1,117	0,128
M. THIVAUD	Négremont	20,937	34,5	0,607	4	6,0	2,913	3,082	0,878	2,204	13,202	1,496	0,244
Germain TIQUET	la Terrade	7,512	23	0,327	4	4,9	2,444	2,920	1,516	1,404	1,359	0,666	0,123
Guillen TIQUET	Fournet	11,975	36,5	0,328	4	6,0	2,947	5,091	2,094	2,997	3,843	0	0,094
total (n = 32)		559,427	1202	0,465	127	197,8	145,752	121,926	58,905	63,021	257,943	28,409	5,397
moyenne par exploitation		17,482	37,6	0,465	4,0	6,181	4,555	3,810	1,841	1,969	8,061	0,888	0,164
ARTISANAT													
ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
L. JAVAUD	le bourg	34,571	85,5	0,404	8	13,0	12,335	6,966	3,600	3,366	11,190	3,840	0,240
L. PRABONNAUD	Négremont	33,035	61	0,542	4	10,0	7,511	4,609	2,630	1,979	19,217	1,527	0,171
L. THIVAUD	la Terrade	15,766	56	0,282	4	5,0	4,453	2,221	0,989	1,232	8,052	0,917	0,123
total (n = 3)		83,372	202,5	1,228	16	28	24,299	13,796	7,219	6,577	38,459	6,284	0,534
moyenne par exploitation		27,791	67,5	0,412	5,3	9,3	8,100	4,599	2,406	2,192	12,820	2,095	0,178
NOBLESSE													
NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
Madame de LHORT	Pradoux	44,863	30	1,495	5	8,0	8,224	7,097	3,620	3,477	29,310	0	0,232
Sieur de PLASANET	Négremont	47,312	69	0,686	9	15,0	9,524	7,763	3,792	3,971	25,214	4,339	0,472
Sieur de REMPNAT	le bourg	26,616	32	0,832	7	11,0	9,586	8,330	2,951	5,379	7,158	1,232	0,310
Sieur de REMPNAT	Pradoux	65,575	35	1,874	8	14,0	11,485	9,645	4,736	4,909	39,025	5,114	0,306
Sieur de REMPNAT	le Mazeau	63,843	27	2,365	9	16,0	20,278	17,272	5,648	11,624	21,452	4,623	0,218
Sieur de REMPNAT	Fournet	36,721	46	0,798	8	14,0	11,899	13,150	5,610	7,540	11,254	0	0,418
total (n = 6)		284,930	239	1,192	46	78,0	70,996	63,257	26,357	36,900	133,413	15,308	1,956
moyenne par exploitation		47,488	39,8	1,192	7,7	13,0	11,833	10,543	4,393	6,150	22,236	2,551	0,326
BOURGEOISIE													
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
Sieur CHAPELLE	la Nouaille 1	50,678	69	0,734	5	8,1	8,092	8,558	4,445	4,113	32,319	1,339	0,370
Sieur CHAPELLE	la Nouaille 2	50,826	45	1,129	6	10,5	15,073	9,601	3,871	5,730	25,834	0	0,318
Sieur CHAPELLE	Villefauneix 1	33,515	44	0,762	4	7,0	4,971	4,014	2,492	1,522	23,918	0,331	0,281
Sieur CHAPELLE	Villefauneix 2	29,421	40	0,736	4	6,5	6,098	4,360	2,431	1,929	18,057	0,625	0,281
Sieur CHENAUD	Négremont	14,927	42	0,355	2	4,5	2,900	3,943	2,150	1,793	7,004	0,889	0,191
total (n = 5)		179,367	240	3,716	21	36,6	37,134	30,476	15,389	15,087	107,132	3,184	1,441
moyenne par exploitation		35,873	48,0	0,747	4,2	7,3	7,427	6,095	3,078	3,017	21,426	0,637	0,288

ST-HILAIRE-BONNEVAL - 1742 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

CLERGE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de		inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Srs ARDANT	le Masgardaud 1	59,874	24	2,495	8	14,0	33,459	13,232	7,285	5,947	10,147	2,786	0,250
Srs ARDANT	le Masgardaud 2	62,965	23	2,738	8	15,0	25,356	9,965	3,739	6,226	24,166	3,289	0,189
total (n = 2)		122,839	47	-	16	29,0	58,815	23,197	11,024	12,173	34,313	6,075	0,439
moyenne par exploitation		61,420	23,5	2,614	8,0	14,5	29,408	11,599	5,512	6,087	17,157	3,038	0,220
NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de		inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr de CHALUCET *	la Planche	62,147	19	3,271	10	10,0	39,416	10,257	3,903	6,354	12,270	0	0,204
Sr de CHALUCET	le Rabier	57,500	30	1,917	8	8,0	41,380	11,530	5,853	5,677	2,543	1,466	0,581
Sr DEVOYON	la Planche 1	50,760	20	2,538	7	11,0	24,200	8,307	4,650	3,657	18,091	0	0,162
Sr DEVOYON	la Planche 2	51,210	20	2,561	7	12,0	33,888	8,397	4,932	3,465	8,742	0	0,183
Sr du FRENOIST	le Petit Bonne 1	49,204	19	2,590	7	12,6	41,969	7,139	1,913	5,226	0	0	0,096
Sr du FRENOIST	le Petit Bonne 2	32,401	16	2,025	4	8,1	28,151	3,754	1,070	2,684	0,260	0	0,236
Htiers Mme de la REYNIE	Bonneval	95,495	19	5,026	8	16,0	49,232	14,454	7,444	7,010	22,002	9,575	0,232
Htiers Mme de la REYNIE	Léréterie	58,985	20	2,949	7	13,8	28,466	5,021	2,596	2,425	25,327	0	0,171
Htiers Mme de la REYNIE	l'Eure Bauduffe	57,701	16	3,606	8	12,0	43,046	8,793	4,036	4,757	5,623	0	0,239
Htiers Mme de la REYNIE	Vivour	65,436	15	4,362	7	13,0	38,350	9,484	3,445	6,039	17,311	0,189	0,102
Sr ROULHAC du CLUZEAU	le Baty ***	44,285	27	1,640	6	10,0	22,693	6,708	3,148	3,560	10,934	3,848	0,102
Sr ROULHAC du CLUZEAU	le Cluzeau	37,705	20	1,885	7	11,0	27,349	7,617	4,114	3,503	2,579	0	0,160
Sr ROULHAC du CLUZEAU	la Gratade	41,046	23	1,785	6	10,2	26,719	8,733	4,252	4,481	4,552	0,909	0,133
Sr ROULHAC du CLUZEAU	le Masgardaud	53,756	27	1,991	8	12,0	26,689	10,493	6,784	3,709	13,136	3,114	0,324
Sr ROULHAC du CLUZEAU	Bas Roulhac	60,176	22	2,735	8	12,0	42,889	11,887	7,218	4,669	5,107	0,128	0,165
Sr ROULHAC du CLUZEAU	Haut Roulhac	56,119	24	2,338	8	12,0	36,940	10,781	6,277	4,504	5,619	2,503	0,276
Mme de VASSAN	la Bachellerie	50,597	33	1,533	8	8,0	25,397	10,148	5,577	4,571	12,769	2,028	0,255
Mme de VASSAN	Neuic	85,879	19	4,520	12	22,0	52,674	17,194	8,029	9,165	15,495	0	0,516
total (n = 18)		1010,402	389	-	136	213,7	629,448	170,697	85,241	85,456	182,360	23,760	4,137
moyenne par exploitation		56,133	21,6	2,597	7,6	11,9	34,969	9,483	4,736	4,748	10,131	1,320	0,230
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de		inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Dame de la BOURGADE	la Bourgade	56,768	18	3,154	8	18,0	24,456	10,734	6,098	4,636	18,001	3,449	0,128
Dame de la BOURGADE	Chez Giraud	51,961	20	2,598	9	13,9	34,649	4,592	3,428	1,164	12,102	0,383	0,235
Dame de la BOURGADE	Haut-Coudert	52,918	22	2,405	8	14,0	25,874	8,292	4,066	4,226	13,004	5,559	0,189
Dame de la BOURGADE	Puybaraud	54,620	52	1,050	7	12,5	38,061	7,343	4,290	3,053	9,063	0	0,153
Sr BOURBON	Pouyol	21,540	19	1,134	4	6,5	11,731	3,744	1,613	2,131	5,604	0,286	0,175
Sr BRUNET	Chez Samy	57,285	39	1,469	8	14,6	22,318	9,124	5,636	3,488	19,400	5,623	0,820
Sr DAURIAT	le Grand Bonne	58,062	32	1,814	8	13,0	36,207	10,941	4,577	6,364	10,648	0	0,266
Sr FAURE	le bourg	36,860	11	3,351	8	13,3	12,388	6,165	2,303	3,862	18,147	0	0,160
Sr FAURE	Eyjouvet	51,293	27	1,900	8	14,0	26,152	12,296	4,022	8,274	12,743	0	0,102
Sr FAURE	Roirette	53,651	26	2,064	9	14,0	19,850	14,278	6,668	7,610	15,927	3,309	0,287
Sr LAFOSSE	le Boucheron	17,985	15	1,199	6	6,0	13,548	3,799	?	3,799	0,541	0	0,097
Demoiselle LAGORSSE	Chenour	46,290	17	2,723	7	11,0	33,209	7,351	3,652	3,699	5,526	0	0,204
Sr LANSADE	l'Eure Pierre	23,660	12	1,972	5	8,0	14,876	5,383	2,301	3,082	0	3,183	0,218
Sr LANSADE	le bourg	37,418	18	2,079	7	12,1	17,592	7,501	5,175	2,326	12,036	0,192	0,097
Sr MARTIN	le Raynaud	52,803	13	4,062	8	13,6	43,143	8,673	3,508	5,165	0	0,798	0,189
Sr MARTIN	le Treuil	48,415	21	2,305	8	15,5	29,572	16,228	5,621	10,607	2,468	0	0,147
Héritiers Sr MICHEL	la Bachellerie	33,023	29	1,139	4	7,0	20,318	4,764	2,588	2,176	6,637	1,182	0,122
Sr de PUYMOURET	la Juillierie 1	34,938	18	1,941	5	9,0	22,857	5,401	3,815	1,586	6,425	0	0,255
Sr de PUYMOURET	la Juillierie 2	43,760	18	2,431	8	12,0	25,646	6,306	5,096	1,210	8,742	2,970	0,096
Sr de PUYMOURET	Puymoret	39,818	26	1,531	8	10,0	28,727	5,517	1,655	3,862	5,476	0	0,098
Demoiselles RECULLET	la Roche	63,003	18	3,500	7	10,0	22,435	9,260	5,138	4,122	31,073	0	0,235
Sr de St-MAURICE	Puybaraud 1	28,133	18	1,563	4	8,0	22,538	4,781	2,051	2,730	0,237	0,357	0,220
Sr de St-MAURICE	Puybaraud 2	50,924	35	1,455	8	13,5	31,436	10,469	6,401	4,068	5,986	2,060	0,973
Sr SANSON	Lauberte	31,218	11	2,838	6	13,0	24,811	?	?	?	6,264	0	0,143
Sr SANSON	Loubiat	46,473	25	1,859	7	11,0	23,006	8,274	4,247	4,027	12,565	2,456	0,172
Sr VERGNAUD	Chez Fringant	45,400	26	1,746	5	10,0	25,413	9,926	1,676	8,250	9,969	0	0,092
total (n = 26)		1138,219	586	-	180	303,5	650,813	201,142	95,625	105,517	248,584	31,807	5,873
moyenne par exploitation		43,778	22,5	1,942	6,9	11,7	25,031	8,205	3,984	4,221	9,561	1,223	0,226
PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de		inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
²	le Masgardaud	18,813	21	0,896	2	5,2	12,688	4,436	2,560	1,876	0	1,445	0,244
R. ROUCHAUD	Chez Nanot	11,013	12	0,918	2	4,0	6,992	3,959	2,395	1,564	0	0	0,062
total (n = 2)		29,826	33	-	4	9,2	19,680	8,395	4,955	3,440	0	1,445	0,306
moyenne par exploitation		14,913	16,5	0,904	2	4,6	9,84	4,198	2,478	1,720	0	0,723	0,153
ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de		inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
A. PARRET (n = 1)	Lauterie (Eyjeaux)	21,685	10	2,169	4	7,0	15,038	3,414	3,414	0	3,085	0	0,148

* dont 37,044 ha de terres, 2,947 ha de prés, 6,032 ha de pâturages et 12,270 ha d'inculte non boisé, le tout situé paroisse de Boisseuil

CIEUX - 1747/48 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 1

NOBLESSE		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Marquis du Cros	le bourg	29,670	39	0,761	8	11,5	15,775	6,850	3,825	3,025	4,097	2,813	0,135
Marquis du Cros	la Chapelle	45,706	27	1,693	6	12,0	15,808	8,944	4,014	4,930	18,254	2,202	0,498
Marquis du Cros	la Jarrige	39,262	14	2,804	6	11,0	9,833	10,442	6,166	4,276	8,062	10,659	0,266
Marquis du Cros	la Peine	25,644	44	0,583	6	10,0	10,347	8,804	4,957	3,847	5,206	1,205	0,082
Marquis du Cros	la Geneste	48,484	42	1,154	9	16,5	28,125	13,871	7,374	6,497	5,096	1,203	0,189
Marquis du Cros	le Theil 1	28,282	31	0,912	9	9,0	11,496	11,314	6,297	5,017	3,792	1,593	0,087
Marquis du Cros	le Theil 2	18,881	19	0,994	4	6,0	8,110	6,359	3,518	2,841	0,684	3,641	0,087
Marquis du Cros	la Polisserie	40,958	18	2,275	8	16,0	16,873	9,447	5,522	3,925	9,155	5,217	0,266
Marquis du Cros	Boismorand	53,971	15	3,598	8	12,0	17,960	21,136	16,108	5,028	10,479	4,110	0,286
Marquis du Cros	Veychère	47,147	34	1,387	9	17,0	17,510	13,150	5,086	8,064	14,753	1,586	0,148
Marquis du Cros	Prenlis	42,455	28	1,516	9	14,0	15,946	17,442	5,479	11,963	6,065	2,906	0,096
Marquis du Cros	Remondeix	18,465	33	0,560	4	5,5	8,964	6,063	3,218	2,845	1,911	1,438	0,089
Dame Delhort	Fromental 1	49,020	25	1,961	8	12,4	16,527	11,204	8,109	3,095	8,123	12,953	0,213
Dame Delhort	Fromental 2	7,942	7	1,135	2	3,0	2,932	1,900	1,062	0,838	0	2,638	0,472
Sr Dumas	le Mas 1	33,180	33	1,005	8	11,0	20,156	9,660	5,221	4,439	0,572	2,480	0,312
Sr Dumas	le Mas 2	33,148	32	1,036	8	11,0	18,830	7,468	3,216	4,252	3,067	3,560	0,223
Dame de Merainville	la Fare	50,950	28	1,820	12	17,0	23,025	15,648	8,751	6,897	2,985	8,935	0,357
Dame du Queyroix (a)	Martinerie	54,761	44	1,245	?	?	13,691	16,325	6,104	10,221	23,626	1,027	0,092
Dame de Richebourg	le bourg	46,395	29	1,600	9	14,0	17,108	14,465	6,819	7,646	7,958	6,634	0,230
Dame de Richebourg	la Brousse	30,081	50	0,602	4	8,0	14,716	4,839	1,927	2,912	4,747	5,649	0,130
Sgr de Vaulry (a)	le Four	27,741	22	1,261	?	?	13,799	7,027	4,018	3,009	0	6,831	0,084
Sgr de Vaulry	Monsat	55,083	23	2,395	10	16,6	17,670	12,633	5,543	7,090	21,692	2,444	0,644
Dame de Villeneuve	le Boucheron	38,734	49	0,790	8	11,0	14,166	11,114	5,237	5,877	11,200	2,177	0,077
total (n = 23)		865,960	686	1,262	155	244,5	349,367	246,105	127,571	118,534	171,524	93,901	5,063
moyenne par exploitation		37,650	29,8	1,262	7,4	11,6	15,190	10,700	5,547	5,154	7,458	4,083	0,220
BOURGEOISIE		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr de la Chèze	le bourg	12,697	30	0,423	3	4,3	6,732	3,081	1,997	1,084	0,707	2,131	0,046
Sr de la Chèze	Montazaud	43,775	59	0,742	8	14,0	17,939	11,105	6,005	5,100	9,788	4,743	0,200
Sr de la Chèze	la Chèze 1	23,443	57	0,411	6	9,0	7,785	7,142	3,294	3,848	1,966	6,397	0,153
Sr de la Chèze	la Chèze 2	38,282	31	1,235	8	14,0	18,458	11,106	6,231	4,875	0,984	7,652	0,082
Sr de la Jarrige	Grateresse	54,448	42	1,296	9	13,0	18,334	23,926	7,136	16,790	3,889	7,916	0,383
Sr Duverger	Villeforceix	38,763	87	0,446	8	11,0	18,015	9,462	5,772	3,690	7,239	3,867	0,180
Sr Lavenaud	Villeforceix	25,521	61	0,418	8	10,8	13,171	8,179	3,853	4,326	1,313	2,726	0,132
Sr Lavergne	Boscartus	26,667	28	0,952	6	9,0	9,368	6,730	3,850	2,880	4,822	5,637	0,110
Sr Lavergne (a)	le bourg	18,571	38	0,489	?	?	6,874	6,233	3,600	2,633	1,634	3,787	0,043
Sr Lavergne	Martinerie	58,051	35	1,659	9	12,5	20,489	19,059	6,600	12,459	16,186	2,087	0,230
Sr Cl. Montazaud	le Boucheron	40,627	46	0,883	9	12,5	11,958	16,041	6,13	9,911	5,520	6,924	0,184
Sr L. Montazaud	Lavaud 1	30,661	45	0,681	8	11,0	16,710	8,776	4,642	4,134	2,033	3,004	0,138
Sr L. Montazaud	Lavaud 2	35,221	60	0,587	8	10,0	17,569	9,857	5,087	4,770	2,717	4,901	0,177
Sr L. Montazaud	le bourg 1	26,898	38	0,708	8	12,0	15,319	9,156	5,521	3,635	1,027	1,286	0,110
Sr L. Montazaud	le bourg 2	30,001	26	1,154	8	9,9	14,531	9,386	4,405	4,981	2,559	3,484	0,041
Sr L. Montazaud	Ceinturat	31,231	64	0,488	6	8,6	11,510	9,311	3,175	6,136	7,750	2,509	0,151
Sr Mosneron	le Boucheron	37,021	41	0,903	6	9,7	13,487	12,646	5,751	6,895	6,205	4,385	0,298
Sr Mosneron	la Betoule	35,789	21	1,704	8	12,0	18,519	13,441	6,244	7,197	1,367	2,334	0,128
Sr Périgord (a)	Villeforceix	32,159	45	0,715	?	?	13,718	12,647	3,534	9,113	2,514	3,013	0,267
Sr Périgord	le bourg	35,226	53	0,665	8	11,8	13,324	9,165	5,003	4,162	8,690	3,899	0,148
Sr Pinaud	la Betoule	39,433	26	1,517	8	12,0	19,943	10,880	4,857	6,023	6,173	2,336	0,101
Sr Pinaud	Ovier	25,600	33	0,776	4	6,5	14,019	6,494	3,168	3,326	4,649	0,291	0,147
Sr de la Pouyade (a)	la Pouyade	40,926	64	0,639	?	?	17,534	11,540	6,183	5,357	4,525	7,183	0,144
Sr de Puydieu	les Petits Hors	38,304	23	1,665	6	9,0	14,143	15,627	5,146	10,481	0,220	8,062	0,252
total (n = 24)		819,315	1053	0,778	152	222,6	349,449	260,99	117,184	143,806	104,477	100,554	3,845
moyenne par exploitation		34,138	43,9	0,778	7,2	10,6	14,560	10,875	4,883	5,992	4,353	4,190	0,160

(a) bétail non mentionné par la source

CIEUX - 1747/48 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 2

ARTISANAT		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
François Barataud	Ovier	20,486	22	0,931	4	7,0	10,993	6,739	2,038	4,701	2,080	0,337	0,337
Mery Chapelle	Villeforceix	17,562	30	0,585	4	5,3	7,432	6,113	2,998	3,115	2,428	1,311	0,278
Martial Larand	Ovier	19,849	29	0,684	4	6,5	8,821	6,589	3,032	3,557	1,931	2,385	0,123
Jean Lavergne	le Boucheron	27,524	43	0,640	6	8,5	10,098	8,037	3,343	4,694	4,462	4,825	0,102
Pierre Lavergne	Ceinturat	4,696	16	0,294	2	2,8	2,145	1,665	0,276	1,389	0,448	0,364	0,074
Léonard Montazaud	Montazaud	11,629	25	0,465	2	3,6	4,664	1,696	0,907	0,789	3,480	1,646	0,143
Pierre Sautereau	Ovier	12,961	35	0,370	4	6,0	5,582	4,124	1,969	2,155	2,241	0,936	0,078
Jean Vallade	Arnac	22,861	71	0,322	4	9,5	10,670	8,387	4,751	3,636	1,35	2,372	0,082
total (n = 8)		137,568	271	0,508	30	49,2	60,405	43,350	19,314	24,036	18,420	14,176	1,217
moyenne par exploitation		17,196	33,9	0,508	3,8	6,2	7,551	5,419	2,414	3,005	2,303	1,772	0,152
PAYSANNERIE		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Léonard Barataud	Veychère	7,901	18	0,439	2	3,0	2,709	0,742	0,641	0,101	3,802	0,561	0,087
Joseph Belleix	Villeforceix	6,720	29	0,232	2	3,7	2,381	1,809	0,938	0,871	0,161	2,312	0,057
Michel Belleix	Villeforceix	10,339	37	0,279	4	5,8	5,265	2,902	1,375	1,527	0,645	1,480	0,047
Etienne Biarneix	le Theil	6,496	22	0,295	2	2,6	2,612	0,746	0,746	0	2,554	0,418	0,166
Antoine Bichassat	Arnac	21,167	65	0,326	6	7,8	10,608	6,418	3,583	2,835	0,587	3,477	0,077
Jean Bichaud *	Arnac	34,816	77	0,452	6	9,4	13,283	9,699	3,973	5,726	9,062	2,644	0,128
Jean Bichaud	le Theil	10,490	24	0,437	2	3,5	2,372	4,271	1,019	3,252	3,474	0,327	0,046
Pierre Boismorand 1	le Theil	12,716	34	0,374	3	5,3	6,004	2,031	1,387	0,644	3,386	1,178	0,117
Jean Boussey	Chantegros	20,840	33	0,632	4	6,6	9,862	6,633	2,561	4,072	2,534	1,715	0,096
Joseph Boynaud	le Theil	8,076	19	0,425	2	3,0	1,834	2,487	1,344	1,143	3,498	0,237	0,020
Léonard Boynaud	Chantegros	20,596	36	0,572	4	7,0	8,966	7,449	3,128	4,321	0,898	3,234	0,049
Léonard Boynaud	Montazaud	15,470	30	0,516	3	5,5	6,755	4,318	2,806	1,512	2,897	1,402	0,098
Antoine Buisson jeune	Villeforceix	14,374	33	0,436	4	6,5	6,582	4,600	2,086	2,514	0,526	2,561	0,105
Léonard Chantegros	la Pouyade	4,397	27	0,163	2	2,7	2,507	1,275	0,990	0,285	0,052	0,540	0,023
Michel Chapelle *	Prenlis	12,599	39	0,323	2	5,0	5,220	4,412	1,988	2,424	1,118	1,772	0,077
Jean la Chauvie	Arnac	6,110	43	0,142	2	4,5	2,750	1,711	0,900	0,811	0,742	0,864	0,043
François Darnajoux	Petit Charat	28,482	43	0,662	4	6,5	11,953	8,689	3,569	5,12	3,676	4,049	0,115
Jean Darnajoux	Petit Charat	31,718	58	0,547	6	9,0	12,554	9,946	4,642	5,304	5,066	4,058	0,094
Martial Darnajoux	Montazaud	10,931	26	0,420	2	4,0	5,059	2,874	1,664	1,21	0,271	2,666	0,061
P. et J. Darnajoux	Grateresse	21,859	33	0,662	4	5,7	10,921	7,988	3,302	4,686	1,095	1,743	0,112
Martial David	Montazaud	13,557	26	0,521	3	5,0	5,927	4,812	1,680	3,132	1,434	1,311	0,073
Michel David (a)	Prenlis	10,906	18	0,606	?	?	4,890	2,523	0,838	1,685	1,498	1,886	0,109
Hugues Destieux	Ceinturat	12,017	32	0,376	2	2,8	5,605	3,022	0,525	2,497	1,905	1,444	0,041
J. Destieux le Petit	Ceinturat	9,169	35	0,262	3	3,8	3,812	1,771	1,771	0	1,058	2,455	0,073
J. Destieux Grosjean *	Ceinturat	24,990	71	0,352	4	6,6	9,824	6,322	2,682	3,640	3,997	4,749	0,098
Veuve J. Destieux	Ceinturat	13,343	36	0,371	3	4,2	5,525	3,597	1,973	1,624	1,368	2,743	0,110
J. Destieux le Jeune	Ceinturat	10,461	28	0,374	2	3,0	4,969	3,631	1,656	1,975	1,161	0,654	0,046
Joseph Destieux	Ceinturat	21,898	55	0,398	5	7,0	10,058	7,141	3,165	3,976	0,500	4,078	0,121
Léonard Destieux	Ceinturat	15,543	40	0,389	4	4,7	7,102	3,869	1,632	2,237	1,284	3,224	0,064
Martial Destieux	Ceinturat	15,262	46	0,332	4	4,0	5,638	6,203	2,025	4,178	0,375	3,026	0,020
Veuve M. Destieux	Ceinturat	13,631	35	0,389	3	4,2	5,765	3,65	2,615	1,035	0	4,110	0,106
François Dumonteil	Arnac	19,870	69	0,288	4	4,9	7,507	5,256	1,909	3,347	6,291	0,701	0,115
Pierre Dupuy	Arnac	13,876	73	0,190	4	8,6	5,773	4,373	2,195	2,178	1,124	2,545	0,061
Annet Dussens	le Theil	11,062	25	0,442	2	3,7	3,720	2,692	1,439	1,253	4,533	0,066	0,051
Joseph Dussens	Chantegros	38,021	51	0,746	8	14,0	16,274	11,774	3,747	8,027	7,303	2,588	0,082
Léonard Dussens	Villeforceix	12,437	51	0,244	4	6,0	6,445	3,122	1,890	1,232	0,476	2,351	0,043
Léonard Dussens	la Brousse	14,762	45	0,328	4	7,0	8,642	3,745	3,068	0,677	1,235	1,088	0,052
Gabriel Général	Veychère	7,156	25	0,286	2	3,2	2,944	1,897	1,371	0,526	1,464	0,809	0,042
Léonard Général	Veychère	8,496	25	0,340	2	3,2	3,519	2,133	1,362	0,771	1,359	1,398	0,087
Etienne Grenier *	la Pouyade	4,892	25	0,196	2	3,1	2,147	1,181	0,730	0,451	0	1,465	0,099
François Grenier	Petit Charat	11,906	37	0,322	2	3,2	4,843	3,058	1,116	1,942	2,227	1,646	0,132
Pierre la Jarrige	la Chèze	6,472	33	0,196	3	5,4	3,575	1,473	0,937	0,536	0	1,365	0,059
Pierre Jeandille	Lavaud	13,233	36	0,368	4	5,5	5,804	4,050	2,058	1,992	0,061	3,206	0,112
Léonard Jeaud (a)	Prenlis	10,290	18	0,572	?	?	5,790	3,933	3,187	0,746	0	0,526	0,041
Jean Lалуque	le Boucheron	20,882	30	0,696	4	6,5	8,702	5,916	3,666	2,250	3,569	2,588	0,107
Léonard Lалуque	le Boucheron	18,826	19	0,991	5	7,4	7,860	3,764	1,710	2,054	6,927	0,215	0,060
Léonard Lapeyre	Prenlis	5,126	13	0,394	2	2,6	2,549	1,369	0,735	0,634	0,266	0,890	0,052
Léonard Lavergne	le Boucheron	8,444	31	0,272	2	2,0	3,984	1,147	0,320	0,827	1,643	1,662	0,008
Léonard Lavergne	Grand Charat	20,504	37	0,554	4	5,5	7,413	8,666	2,573	6,093	2,314	2,023	0,088
Antoine Montazaud	le bourg	16,938	26	0,651	4	6,0	10,566	4,582	3,239	1,343	0,299	1,379	0,112
G. et P. Montazaud	le bourg	12,255	34	0,360	3	4,8	6,095	3,970	1,710	2,260	0,186	1,968	0,036
Antoine Ouvrard	le bourg	12,619	20	0,631	4	5,5	5,233	4,908	3,040	1,868	0,485	1,919	0,074
total (n = 52)		754,941	1871	-	168	260,5	328,697	220,55	105,206	115,344	102,386	99,316	3,992

* exploitation composée des biens propres du propriétaire plus des biens loués - (a) bétail non mentionné par la source

CIEUX - 1747/48 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha) - 3

PAYSANNERIE (suite)		surface	nbre de	moyenne		fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
propriétaire	localisation	totale	parcelles	parcelle	total	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
report (n = 52)		754,941	1871	-	168	260,5	328,697	220,550	105,206	115,344	102,386	99,316	3,992
Etienne Perrone	Puymeunier	23,695	35	0,677	4	9,0	12,509	6,550	3,820	2,730	0,495	3,912	0,229
Pierre Perrone	Lavaud	7,631	26	0,294	2	2,8	3,741	1,406	1,406	0	0,626	1,822	0,036
Jean Remnoux	Monsat	10,306	20	0,515	2	2,7	2,333	4,191	0,706	3,485	1,941	1,620	0,221
Léonard Reygondaud	Prenlis	14,379	19	0,757	?	?	4,082	6,526	1,945	4,581	2,205	1,520	0,046
Martin Roby	Chantegros	42,616	65	0,656	8	12,0	16,926	12,537	10,438	2,099	8,239	4,715	0,199
Léonard Sautereau	Grateresse	11,584	22	0,527	2	4,0	4,071	3,128	0,783	2,345	2,259	2,049	0,077
Louis Soury	la Brousse	16,934	39	0,434	6	8,4	8,197	5,408	3,237	2,171	0,452	2,700	0,177
François Theullet	Boscartus	44,240	44	1,005	8	12,0	12,047	8,838	4,040	4,798	7,532	15,452	0,371
Joseph Theullet	Boscartus	18,978	34	0,558	4	6,1	8,854	3,589	2,031	1,558	2,424	3,932	0,179
Antoine Thomas	Lignac	18,938	36	0,526	4	6,0	8,332	6,602	4,028	2,574	1,024	2,921	0,059
Joseph Thomas	Boscartus	33,456	48	0,697	6	9,0	11,381	9,542	4,519	5,023	6,526	5,856	0,151
Antoine Toupinier	Osier	9,183	31	0,296	2	2,0	4,784	2,760	2,035	0,725	0,884	0,668	0,087
Antoine Toupinier	la Brousse	5,710	22	0,260	2	3,0	3,100	0,779	0,383	0,396	0,350	1,323	0,158
Jean Toupinier	Chatenet	10,503	23	0,457	2	2,9	3,497	3,471	0,82	2,651	2,838	0,646	0,051
Michel Vaudoux	Grateresse	28,260	40	0,707	4	6,5	8,191	11,697	2,099	9,598	4,574	3,543	0,255
Michèle Vaudoux *	Puymeunier	7,482	18	0,416	3	4,5	2,732	2,436	1,344	1,092	0	2,139	0,175
Pierre Vaudoux	Puymeunier	12,863	28	0,459	3	5,0	5,185	4,913	3,566	1,347	0,995	1,627	0,143
Etienne Villeforceix *	la Pouyade	3,973	27	0,147	2	3,2	1,828	1,103	0,428	0,675	0	0,983	0,059
François Villeforceix	la Brousse	14,459	36	0,402	2	3,0	6,603	1,258	1,258	0	2,818	3,693	0,087
Léonard Villemonteix	Arnac	16,409	87	0,189	4	6,0	7,977	4,488	2,625	1,863	1,827	1,971	0,146
total (n = 72)		1106,54	2571	0,430	238	368,6	465,067	321,772	156,717	165,055	150,395	162,408	6,898
moyenne par exploitation		15,369	35,7	0,430	3,4493	5,3	6,459	4,469	2,177	2,292	2,089	2,256	0,096

* exploitation composée des biens propres du propriétaire plus des biens loués - (a) bétail non mentionné par la source

SAINT-OUEN - 1743 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES COMPLETES A BOVINS (surface en ha) - 1

CLERGE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr La Fontaine	Rateland	12,553	15	0,837	4	7,2	7,870	2,814	1,767	1,047	1,404	0	0,465
Religieuses du Dorat	Rouyer	61,281	26	2,357	8	12,0	23,616	15,924	5,485	10,439	20,582	0,383	0,776
total clergé(n = 2)		73,834	41	1,801	12	19,2	31,486	18,738	7,252	11,486	21,986	0,383	1,241
NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Dame de Rode	Petite Grange	34,857	15	2,324	8	15,0	17,922	9,014	3,355	5,659	7,686	0	0,235
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Sr Lavalette	Mas de Chaume	33,886	42	0,807	8	11,5	21,633	5,797	2,906	2,891	5,894	0	0,562
Sr Lavilledubost	la Villedubost	143,946	31	4,643	10	17,0	30,862	29,831	7,206	22,625	73,213	9,591	0,449
Sr Lavilledubost	les Tremblades	22,640	39	0,581	6	13,0	9,846	5,853	2,028	3,825	6,384	0,128	0,429
Sr Lézignat	Lézignat	64,591	41	1,575	9	15,0	24,483	16,165	6,124	10,041	14,494	8,458	0,991
Sr Mallevaud	la Gorce	69,540	25	2,782	8	14,0	21,675	7,181	5,582	1,599	36,900	3,304	0,480
Sr des Martinières	le Mazet 1	38,488	28	1,375	11	18,4	21,328	9,213	5,444	3,769	4,382	3,064	0,501
Sr des Martinières	le Mazet 2	46,639	25	1,866	10	16,0	20,766	19,790	3,350	16,440	5,797	0	0,286
Sr des Martinières	le Pont	20,730	29	0,715	6	9,0	10,879	4,954	1,793	3,161	4,662	0	0,235
Delle Mongomnard	Rateland	52,706	38	1,387	8	14,5	21,644	10,362	5,051	5,311	20,128	0	0,572
Sr Roulon	les Tremblades	34,050	25	1,362	2	2,0	6,547	7,196	3,381	3,815	17,319	2,748	0,240
total bourgeoisie (n = 10)		527,216	323	1,632	78	130,4	189,663	116,342	42,865	73,477	189,173	27,293	4,745
moyenne de l'exploitation		52,722	32,3	-	7,8	13,0	18,966	11,634	4,287	7,348	18,917	2,729	0,475
ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Jean Prugnaud	les Gouillards	16,634	50	0,333	4	5,5	9,764	3,974	2,273	1,701	2,717	0	0,179
PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pacages	inculte	inculte	bâti et
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche	pâturages	non boisé	boisé	annexes
Simon Baritaud	Mas la Chaume	17,012	51	0,334	4	5,5	6,981	6,711	2,028	4,683	2,722	0,271	0,327
François Certaux	Mas la Chaume	5,250	39	0,135	2	3,0	2,830	0,858	0,603	0,255	1,394	0,020	0,148
Léonard Gadet	Montséjaud	24,014	25	0,961	4	7,5	12,104	4,663	2,503	2,160	6,772	0	0,475
Gabriel l'Intrat	Mas la Chaume	5,705	41	0,139	2	3,0	3,044	0,863	0,863	0	1,578	0,072	0,148
François Prugnaud	le bourg	21,476	43	0,499	4	6,0	11,828	7,222	1,655	5,567	2,053	0,123	0,25
Jean Prugnaud	le bourg	28,866	70	0,412	4	5,5	15,562	9,188	2,569	6,619	3,687	0	0,429
François Renaud	Mas la Chaume	8,345	47	0,178	2	3,1	4,525	2,129	1,353	0,776	1,461	0	0,230
Jean Richard	Chez Pradeau	4,658	33	0,141	2	5,0	3,330	0,634	0,562	0,072	0,429	0,112	0,153
Jacques Terrade	les Gouillards	4,591	21	0,219	2	3,8	2,947	1,271	1,210	0,061	0,123	0	0,250
Jean Terrade	Mas la Chaume	5,960	35	0,170	2	4,8	3,146	1,69	1,496	0,194	0,981	0	0,143
total paysannerie (n = 10)		125,877	405	0,311	28	47,2	66,297	35,229	14,842	20,387	21,2	0,598	2,553
moyenne de l'exploitation		12,588	40,5	-	2,8	4,7	6,630	3,523	1,484	2,039	2,120	0,060	0,255

SUD-OUEST DE FAUX - 1745-1752 : COMPOSITION DES EXPLOITATIONS COMPLETES (surface en ha)

PAYSANNERIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et annexes
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
J. BROUSSAS	les Bordes	16,741	36	0,465	3	3,0	3,138	4,137	2,431	1,706	8,832	0,458	0,176
M. BUCHENAUD	Mercier-Ferrier	28,418	55	0,517	6	8,5	4,064	7,914	4,943	2,971	14,235	1,959	0,246
T. DUNOIRE	Mercier-Ferrier	16,667	24,5	0,680	4	6,5	2,256	4,684	2,084	2,600	8,445	1,182	0,100
L. GOURIS	Mercier-Ferrier	12,453	29,5	0,422	4	6,5	2,363	3,040	2,444	0,596	6,197	0,727	0,126
F. GUILLAUME	Mercier-Ferrier	16,171	29	0,558	4	6,5	2,845	3,249	2,636	0,613	8,830	1,129	0,118
J. LACHAUD	Châtain	14,692	36	0,408	2	3,5	3,206	3,932	1,933	1,999	7,435	0,041	0,078
L. LANTY	Châtain	61,930	70,5	0,878	5	8,0	8,108	13,873	6,321	7,552	39,713	0	0,236
D. MAGNANAUD	Châtain	24,402	47	0,519	4	6,5	5,634	7,657	2,868	4,789	11,024	0	0,087
P. PETITBOUT	Châtain	15,998	40,5	0,395	2	3,0	2,285	4,271	1,087	3,184	9,415	0	0,027
L. POULIER	Châtain	26,409	49,5	0,534	4	6,5	4,923	7,957	4,059	3,898	13,331	0,102	0,096
total (n = 10)		233,881	417,5	0,560	38	58,5	38,822	60,714	30,806	29,908	127,457	5,598	1,290
moyenne par exploitation		23,388	41,8	0,560	3,8	5,85	3,882	6,071	3,081	2,991	12,746	0,560	0,129
ARTISANAT	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et annexes
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
E. LACHAUD (n = 1)	les Bordes	22,712	36	0,631	4	5,5	5,227	3,708	1,657	2,051	13,002	0,457	0,318
NOBLESSE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et annexes
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
Sr du MAZEAU (n = 1)	les Bordes	45,106	37	1,219	7	11	8,955	9,127	4,270	4,857	26,771	0	0,253
BOURGEOISIE	localisation	surface	nbre de	moyenne	bovins	fumure	zones de	zones	prés de	pâturages	inculte	inculte	bâti et annexes
		totale	parcelles	parcelle	adultes	(têtes)	cultures	d'élevage	fauche		non boisé	boisé	
Sieur BATAILLE	les Bordes	40,486	43,5	0,931	7	9,5	5,761	7,907	4,506	3,401	25,305	1,221	0,292
Sieur DUBEIL	Mercier-Ferrier	54,490	67	0,813	6	8,5	7,627	11,646	5,267	6,379	30,268	4,610	0,339
Sieur DUBEIL	la Loi	50,673	15	3,378	6	10	7,333	9,133	6,561	2,572	31,473	1,779	0,955
total (n = 3)		145,649	125,5	1,161	19	28,0	20,721	28,686	16,334	12,352	87,046	7,610	1,586
moyenne par exploitation		48,550	41,8	1,161	6,3	9,33	6,907	9,562	5,445	4,117	29,015	2,537	0,529

LES CLAUSES DES BAUX À MÉTAYAGE ET À FERMAGE

La plupart des clauses des baux à métayage et à fermage sont communes.

Ainsi, il est précisé dans les deux types de baux que le preneur est « tenu de bien et dûment faire valoir » l'exploitation « en bon père de famille » et d'y « tenir nombre de gens suffisants pour la faire valoir et cultiver ». Certains baux comportent une clause qui oblige le preneur à faire « sa demeure et résidence dans les bâtiments du dit domaine » et qui lui interdit « de divertir ses travaux hors du domaine ». Le fermier ou le métayer ne peut « commettre aucune dégradation ni malversation dans les biens ». En particulier, il ne « peut couper aucun arbre à pied ni les étausser [ébrancher] sans le consentement du bailleur » mais il peut « prendre du bois mort pour son chauffage et pour la clôture et entretien des biens ». La couverture des bâtiments est particulièrement surveillée : le preneur doit l'entretenir et la garder « en bon et compétent état » jusqu'à la fin du bail. Lorsqu'elle est en chaume, le preneur fournit la paille, mais si elle est en tuiles, c'est le bailleur qui achète celles-ci. Dans les deux cas, le bailleur paye les couvreurs mais le paysan doit les nourrir. Lorsque les bâtiments nécessitent d'autres réparations que celle de la couverture, les dépenses en matériaux et main-d'œuvre sont payées par le bailleur mais le preneur « doit donner la main aux ouvriers » qui effectuent les travaux. Les « outils et harnais aratoires » sont entretenus soit à moitié par les parties, soit uniquement par le preneur, mais dans ce dernier cas le bailleur donne chaque année à ce dernier du fer destiné aux réparations des araires et des instruments ferrés comme les roues de charrettes. Les herbages font très souvent l'objet d'une clause d'entretien précisant que le preneur doit « tenir les prés nets et en bonne nature de fauche et les faire baigner ainsi que les pâturaux ». En fin de bail, les prés doivent être laissés « bien rigolés, clos et défendables de bestiaux ». Une condition présente dans tous les baux est l'obligation faite au métayer comme au fermier de laisser à sa sortie « tout le foin, paille et fumier qui se trouve dans l'exploitation sans pouvoir en divertir hors du domaine, à peine d'être atteint et convaincu de crime de larcin ». Parfois, cette clause va jusqu'à préciser le nombre de « liasses » de paille et le poids de foin et de fumier que le locataire doit laisser à sa sortie du domaine. Aussi bien en fermage qu'en métayage, le preneur est très souvent tenu d'effectuer des « charrois, corvées et arbars pour le service du bailleur, soit avec charrette et bœufs, soit à bras ». Cette survivance de droits seigneuriaux anciens concerne le transport par le fermier ou le métayer de bois, de fagots ou de grains jusqu'au domicile du bailleur, ainsi que l'obligation pour le paysan d'effectuer plusieurs journées de travail chez ce dernier. Le plus souvent, il est interdit au métayer ou au fermier de faire des charrois autres que ceux qui lui sont commandés par le bailleur, mais parfois ce dernier autorise le paysan à en faire au moins un pour son compte. La vinade est sans doute l'une des corvées les plus contraignantes : elle peut en effet s'étaler sur plusieurs journées. Elle consiste pour le preneur à aller jusqu'en Bas-Limousin ou en Périgord avec bœufs et charrettes pour quérir le vin nécessaire au bailleur, ce dernier prenant en charge la nourriture du preneur pendant ce déplacement, lequel a lieu en général une fois par an.

Quelques autres clauses se rencontrent dans les deux types de baux mais elles sont beaucoup moins fréquentes que les précédentes. Dans certains baux, le preneur est par exemple autorisé à faire chaque année des *nouvelins* « à son particulier et à son propre », c'est-à-dire qu'il peut défricher une surface de terre qu'il cultive ensuite pour lui et dont le produit lui revient en totalité, « sans que le bailleur n'y puisse rien prétendre ». Quelques baux limitent toutefois ce droit en précisant que s'il y a nouvelin, « la récolte qui en proviendra se partagera par moitié ». Le preneur peut être tenu « de planter et d'enter en saison convenable tous les arbres qui lui seront donnés par le bailleur », le nombre et l'espèce de ceux-ci étant souvent détaillés. Il arrive que lorsqu'il prend possession d'une exploitation, le métayer ou le fermier se voit remettre par le bailleur quelques setiers de seigle et de blé noir, ce qui est

appelé « droit d'entrée ». Toutefois, si le bail n'arrive pas à son terme, le locataire sera tenu de rendre les grains perçus à son entrée. Le preneur est parfois autorisé à élever pour son propre compte et dans l'exploitation dont il devient le locataire, des brebis, voire une vache. Il perçoit seul les profits éventuels générés par cette activité. Quelquefois, il est demandé au métayer ou au fermier « de planter des haies vives et de faire des fossés dans tous les endroits nécessaires ». Les clauses relatives aux pratiques culturales sont extrêmement rares : seuls quelques baux précisent que « le preneur ne pourra dessoler, ni dessécher, ni dessaisonner les terres » de l'exploitation.

D'autres conventions sont plus spécifiques aux baux à métayage. C'est le cas par exemple du « levage d'été ». Il s'agit de quelques setiers, de seigle en général, que le bailleur donne au métayer à l'époque des moissons : il faut y voir une sorte de prime de récolte qui vient dédommager ce dernier du fait qu'il moissonne la part des blés du bailleur. Mais dans certains baux, une clause précise expressément que le preneur « ne pourra demander aucun levage d'été ». Les devoirs du métayer sont parfois rappelés : il doit « faire valoir le domaine à ses frais et dépens » ; chaque année, il est « tenu de faire la coupe, moisson et récolte de tous les fruits du domaine », y compris la part qui revient au bailleur ; dans quelques cas, le métayer doit même aider à battre les grains de ce dernier et les transporter jusqu'à son domicile. Les récoltes sont partagées « dans les champs ou dans la grange, ainsi que le bailleur avisera et à son choix ». Plus rarement, la relation de dépendance entre les deux parties est soulignée par une formule précisant que le métayer doit « entendre et obéir au bailleur » car celui-ci « est son maître ».

Les conditions pour mettre un terme au contrat ne sont pratiquement jamais indiquées. Dans un seul cas de sous-fermage, il est spécifié que le sous-fermier « pourra expeler [expulser] le preneur toute fois et quante fois qu'il voudra, en lui donnant avis un mois avant ». Dans quelques autres cas de sous-ferme, une clause mentionne au contraire que le sous-fermier « ne pourra pas expeler le métayer qui y est de présent, à moins qu'il ne le trouve en quelque friponnerie, auquel cas il lui sera permis de l'expeler ». Un locataire peut être aussi expulsé lorsque « le métayer est désobéissant envers le bailleur pour ce qui concerne la conservation du domaine », mais cette convention est très rarement mentionnée.

LA PRÉPARATION DU SOL

En assolement biennal, la sole en jachère reçoit « communément de quatre à cinq façons de labour »¹⁶³. Avant d'effectuer la première d'entre elles, le champ qui vient d'être moissonné est pâturé durant trois à quatre mois par du bétail dont le piétinement répété a pour effet de tasser le sol. Le premier labour - appelé *prescindre* - qui est effectué en décembre, a pour but « d'ouvrir » cette terre ainsi compactée et de la fragmenter en mottes plus ou moins grosses, lesquelles sont ensuite divisées et pulvérisées en particules de plus en plus fines sous l'action des gelées et des pluies d'hiver¹⁶⁴. « Le second labour se nomme *retourner* parce qu'on remet dessous la terre qu'on avait mise dessus au labour précédent ». Ce labour se pratique entre avril et juillet en fonction du type de culture envisagée. « Si l'on veut semer du maïs, il faut faire ce labour dans le courant d'avril », toutefois pour le sarrasin, il faut l'effectuer « dans les derniers jours de mai ». L'avantage d'un second labour en juillet est qu'il permet de détruire davantage de mauvaises herbes nées depuis le premier labour et que celles qui ont été enterrées lors de ce dernier ont eu le temps de pourrir en terre. Ces deux premiers labours se font « à planches relevées et arrondies, composées chacune de quatre sillons ». Le troisième labour s'appelle *tiercer* car « on ne labore guère que le tiers » de la partie bombée de chaque planche de manière à ce que « le terrain se trouve à peu près uni ». La quatrième labour, effectué quinze jours à un mois avant les semailles, s'appelle *trancher* ou *traverser* et il consiste à tracer perpendiculairement aux labours précédents des « sillons uniformes et parfaitement égaux », ce qui a pour but d'égaliser le terrain. C'est sur ce sol ainsi préparé que l'engrais, du fumier presque toujours, est réparti « avec le plus d'égalité possible » et que l'on y « jette la semence ». On recouvre le tout par un dernier labour dit *de semence* qui s'effectue perpendiculairement au précédent sous forme de grandes planches de chacune quatre sillons, ces derniers étant « plus ou moins profonds suivant que la terre est plus ou moins profonde elle-même, plus ou moins en pente et plus ou moins humide ».

La pratique générale dans la province de n'épandre le fumier sur les terres qu'au moment des semailles est critiquée par H. Lascoux-Germinac qui préconise à la fin du XVIII^e siècle « d'enterrer le fumier dès le quatrième labour, ou même avant » car ainsi « il se trouverait mieux mêlé à la terre » au moment des semailles. Cet enfouissement plus précoce du fumier lui permet de mieux se décomposer et donne un champ de blé plus uniforme à l'œil au lieu de voir l'irrégularité frappante qui règne dans les champs où chaque pied de blé a une hauteur différente de celle de ses voisins. Mais l'habitude de répandre le fumier au moment des semailles est tellement ancrée dans les pratiques qu'il est très difficile de la faire modifier par les paysans routiniers¹⁶⁵.

¹⁶³ Arch. dép. Haute-Vienne, C183, Rôle du vingtième d'Aureil et des Sèches, 1784 ; C184, Rôle du vingtième de Boisseuil, 1784 ; C 185, rôle du vingtième de Feytiat, 1783.

¹⁶⁴ Les méthodes de préparation de la terre données dans ce paragraphe sont celles décrites par la *Statistique de la Haute-Vienne*, *op. cit.*, 1808, p. 280-282. Ce sont celles qui étaient pratiquées communément en Limousin dans les dernières décennies du XVIII^e siècle où la charrue remplaçait de plus en plus l'araire dans les domaines « non-paysans ». Dans le nord-ouest de l'élection de Brive, la technique est la même que celle décrite par la *Statistique* : la sole en jachère « reçoit les labours nécessaires qui sont au nombre de quatre, sans compter celui des semailles, avant d'être emblavée à son tour » ; on labore en billons : « les sillons sont composés de six voies faits en dos d'âne ou plutôt en talus, car ils ont un côté qui est toujours plus élevé que l'autre » (H. Lascoux-Germinac, « Mémoire sur la topographie médicale de la partie couverte ou boréale du Bas-Limousin, pour concourir au prix d'émulation. 1^{er} janvier 1787 », *BSSHAC*, 1988, t. 110, p. 63-64).

¹⁶⁵ H. Lascoux-Germinac, *loc. cit.*, p. 65.

« *Mémoire instructif sur la culture de la grosse rave, nommée communément Rabiole ; sur ses propriétés et sur ses avantages* »¹⁶⁶

« De la quantité de graine pour semer

Il faut dans les terres légères deux livres de graine pour semer un arpent de terrain mesure de Paris, et pour les terres fortes il en faut deux livres et demie.

Des labours

La rave, nommée par les botanistes *Rapa sativa alba* et *rotunda*, demande un terrain léger mais substantiel ; s'il ne l'est pas naturellement, on peut y suppléer en le rendant meuble par de fréquents labours et par du fumier bien pourri et bien consommé.

Deux labours suffisent dans les terres légères, une plus grande quantité pourrait faire évaporer les sucres végétatifs ; on fait le premier labour au mois de mars, et le second au mois de mai, c'est au second qu'il faut conduire et enterrer le fumier afin qu'il ne brûle pas la semence.

Il faut au moins trois labours dans les terres fortes, compactes et argileuses, savoir, au mois de mars, à la fin d'avril et à la fin de mai ; c'est au troisième labour qu'il faut conduire et enterrer le fumier par la même raison qu'on a donnée à l'égard des terres légères.

Du temps propre à la semence

On doit consulter le climat pour le moment de semer la graine de rave.

En supposant la terre préparée comme on vient de l'expliquer, il faut semer au 15 juin dans les terrains froids, à la fin de juin dans les climats tempérés et au 10 ou 15 juillet dans les terrains chauds.

De la façon de semer

On sème la graine de rave par pincée avec le pouce et les deux doigts suivants ; le semeur prend à chaque pas qu'il fait une pincée de graine et la jette le plus loin de lui qu'il est possible ; afin qu'elle se répande sur une plus grande superficie de terrain. Il faut la semer très claire et pour cela on peut mêler la graine avec autant de cendre ou de sable gris très fin.

Si les raves naissaient trop épaisses, elles se nuiraient réciproquement, et il faudrait dans ce cas les éclaircir avec la main ou avec un sarcloir, lorsqu'elles auraient trois ou quatre feuilles ; on extirpe en même temps les herbes étrangères. Cette opération se fait au commencement de septembre ; on pourrait alors transplanter les raves retirées de la terre, mais ce procédé serait plus dispendieux qu'utile ; comme le succès en est incertain, cet essai ne convient guère à un cultivateur ordinaire ; il doit donner à ses bestiaux toutes ces raves ainsi que les herbes étrangères.

Il faut semer dans un terrain frais avant l'ardeur du soleil ; recouvrir sur le champ la semence, la terre trop chaude brûlerait la semence et l'empêcherait de lever ; on doit choisir un temps calme afin de distribuer plus également la semence. Il serait à propos de herser la terre avant de l'ensemencer afin de la rendre plus meuble et plus douce et l'on doit avoir soin de ne pas recouvrir profondément afin que la semence puisse d'autant mieux lever. Immédiatement après que la semence est recouverte, il faut resuivre le terrain avec un râteau et écraser avec le dos du râteau ou d'une tranche les mottes de terre s'il y en a.

Les raves ainsi que le chanvre veulent être semés tous les ans dans le même terrain, en quoi ils diffèrent des autres plantes ou grains qui dégénèrent quand on ne les change pas de terrain.

Du temps et de la manière de récolter

Les raves n'occupent le terrain que six mois de l'année ; elles l'améliorent, en sorte que dès qu'elles sont enlevées, on peut labourer et semer du froment.

¹⁶⁶ Arch. dép. H.-V., C10, 657, manuscrit, 8 p., s. d., sans nom d'auteur. Nicolas Desmarests, un des collaborateurs de Turgot, pourrait être l'auteur de ce *Mémoire* : de nombreux passages de ce dernier se retrouvent dans le texte de Desmarests sur la *Manière d'engraisser les bœufs en Limousin* publié dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris*, 1787, trimestre d'été qui été repris dans le *Nouveau Cours Complet d'Agriculture Théorique et Pratique*, 1821, t. 2, p.555-559.

Quoiqu'on attende la fin de l'automne pour cueillir les raves, on peut commencer en octobre à arracher les plus grosses, ce qui est d'autant plus facile que le gros de la racine paraît à la surface de la terre ; cet enlèvement donne aux raves qui restent en terre un espace dont elles profitent pour grossir, et cette première partie de récolte nourrit le bétail à l'étable par la feuille et la racine qu'on lui donne, on réserve la racine pour un temps plus reculé et plus nécessaire.

Il faut bien se garder de récolter le champ de raves à deux ou trois reprises seulement, la feuille qui fait une partie essentielle de ce fourrage s'échaufferait et ne serait alors d'aucun usage ; il ne faut cueillir que celles dont on a besoin pour nourrir son bétail pendant deux ou trois jours, et ainsi successivement jusqu'à la fin ; on peut même les laisser dans la terre jusqu'aux grandes gelées parce qu'elles y profitent toujours, et quand même de fortes gelées les y surprendraient, elles n'en vaudraient pas moins après le dégel, il n'y aurait que la feuille qui en serait ternie et un peu endommagée.

Quand on cueille les raves, il faut les laisser 3 ou 4 heures sur le sillon, ensuite on les porte dans une grange, on les répand sur le sol en évitant de les amonceler de crainte que la feuille ne s'échauffe.

De la manière dont on doit donner la rave aux bestiaux

On coupe avec un couteau ordinaire la feuille de la rave et la racine, on en secoue toute la terre, on fend par la moitié le bloc de feuilles qui tient à l'écorce de la tête de la rave, et l'on donne cette feuille aux bestiaux, ainsi que les plus petites raves qu'on coupe par quartier ; si on les leur donnait rondes telles qu'elles sortent de la terre, elles pourraient bien étrangler l'animal qui les avalerait.

On réserve les plus grosses et on les place dans un endroit exempt de l'influence des gelées ; il ne faut pas les mettre dans un lieu trop humide, elles y pourriraient ou germes, et perdraient leurs substances et les sucs nutritifs. Ces grosses raves servent quand il n'y a plus de feuilles à nourrir les bestiaux ; on les coupe par tranches longues et jamais rondes, et on les met dans le baquet des bestiaux. Cette nourriture tant en feuille qu'en racine doit être donnée avec précaution ; si les bestiaux la prenaient avec excès, ils en seraient incommodés ; ils deviendraient enflés parce que les raves sont très venteuses ; si cela arrivait, il faudrait sur le champ donner du mouvement à l'animal, le conduire à l'abreuvoir le plus tôt possible, le promener quelque temps et au retour lui frotter le ventre avec un bouchon de paille, le couvrir d'une couverture de laine ou de toile double et le tenir chaudement à l'étable ; cet exercice relâche le ventre et fait transpirer. Il est indispensable d'en user ainsi dans le cas dont on vient de parler car si l'on ne donnait pas un prompt secours à l'animal malade, il périrait infailliblement ; dans ces circonstances, les paysans introduisent la main dans le fondement de l'animal pour donner une plus prompte issue aux vents, et tirent de son corps le plus de matière possible, au moyen de quoi l'animal est soulagé et hors de danger.

Pour prévenir cet accident, il faut donner la rave aux bestiaux avec circonspection, quatre fois par jour, savoir, le matin au lever du bouvier, à midi, à cinq heures et à neuf heures du soir ; il en faut donner un peu plus cette dernière fois à cause de la longueur de la nuit ou y suppléer avec du foin ; il est même nécessaire de donner un peu de fourrage aux bestiaux pour les exciter à boire ; il est encore prudent de leur donner un peu de foin le matin avant la feuille de rave, pour éviter les accidents de l'enflure.

Le bouvier qui a soin des bestiaux qu'on engraisse doit être presque toujours à l'étable, soit pour secouer la terre qui pourrait être restée dans les feuilles de raves, choisir la plus belle et la meilleure pour les bêtes à l'engrais, pour les jeunes veaux qui commencent à manger, soit pour leur distribuer cette nourriture peu à peu afin de les exciter à manger et prévenir le dégoût que la profusion pourrait leur occasionner, soit enfin pour remédier aux accidents qui peuvent survenir le jour et la nuit. Cet emploi n'est pas fatiguant car le bouvier est presque toujours assis, mais il est assujettissant ; c'est ordinairement la tâche d'un homme âgé.

Il faut observer de ne point donner ce fourrage aux bestiaux qui ont quelques vices intérieurs, il leur serait très nuisible et les ferait périr.

La graine de rave gardée 3 à 4 ans est meilleure que la nouvelle pour la semence ; on tire de cette graine une huile appelée de navette, préférable à celle de noix. Lorsqu'on veut ramasser de la graine, on choisit les raves les plus lisses et de moyenne grandeur auxquelles on ne coupe pas la racine ; on les transplante dans un terrain à l'abri du vent du nord et on la recueille à la Saint-Jean ; on met les tiges sur des draps d'une toile serrée pour les faire sécher et pour que la graine ne se perde pas.

Les propriétés et l'usage de la rave du Limousin, tant pour la nourriture des hommes que pour celle des bêtes à cornes et des cochons, la font regarder comme un supplément essentiel de légume et de fourrage.

On a souvent éprouvé et il est à craindre que la graine de rave du Limousin semée dans un autre climat ne produise que des navets gros et longs, au lieu que la rave du Limousin est plate, ronde et large ; de même, la graine de navets des autres provinces semée dans le Limousin ne produit que des raves ».

Instruction sur la culture des Turneps ou gros Navets. Imprimée par ordre du Roi¹⁶⁷

« Dans une année où les fourrages de toute espèce manquent pour la nourriture des bestiaux, on ne saurait trop recommander aux cultivateurs, de chercher à y suppléer par la culture des gros navets, et c'est ce qui a déterminé le Gouvernement à faire venir de la graine de cette plante, pour en faire passer dans les provinces du royaume qui ont le plus souffert de la sécheresse, et pour la faire distribuer aux habitants des campagnes.

On distingue deux espèces de gros navets ; l'une qu'on nomme *Turneps* en Angleterre, l'autre qu'on nomme *Raves* ou *Rabioules*, et qu'on cultive principalement en Limousin : elles ont l'une et l'autre l'avantage de fournir une excellente nourriture aux bestiaux pendant l'hiver ; de pouvoir être semées dans tout le cours de juillet, et après la récolte du seigle et même du blé ; de croître dans un terrain destiné au repos, et de ne rien prendre par conséquent sur les autres cultures ; enfin loin d'épuiser la terre, ils la divisent et la rendent plus propre à produire de bonnes récoltes.

Du choix des terres pour la culture du Turneps

Le turneps (ou navet) peut-être semé dans de bonnes terres, bien fumées et bien préparées par de bons labours, mais cela n'est pas obligatoire et il faut s'attacher « à ce qui est praticable, et il faut surtout faire en sorte que la culture du turneps ne nuise à aucune autre ». Là où on cultive le froment (Beauce, Brie), « les cultivateurs sont dans l'usage de cultiver quelques arpents en seigle », afin d'obtenir des pailles propres à faire des liens. Ce seigle étant récolté début juillet, et le froment plus tard, on peut profiter de cet intervalle de temps entre les deux récoltes pour semer le turneps. Là où on ne cultive pas le seigle, on peut cultiver le turneps soit après la récolte des orges hâtives, soit dans les terres à froment immédiatement après leur récolte, à condition de pas semer le turneps plus tard que dans les premiers jours d'août. Enfin, si on ne peut pratiquer les différents moyens ci-dessus, « pour ménager du terrain, on cultivera le turneps dans les terres destinées à être mises en blé à l'automne, et en y semant de l'orge au printemps suivant, on sera plus qu'indemnisé de la perte du blé ».

De la préparation des terres destinées à la culture du turneps et de la manière de les ensemen

Il serait souhaitable de faire deux ou trois labours et de fumer les terres destinées au turneps ; l'idéal serait même de cultiver à la bêche. Mais si le temps et le fumier manquent, on peut se contenter d'un seul labour juste après la moisson du seigle, de l'orge ou du froment.

¹⁶⁷ Arch. dép. H.-V., C 10, A Paris, de l'imprimerie royale, 1785, 8 p.

« La graine doit être semée claire à la volée, en la mêlant avec du sable et de la cendre, et on la recouvre avec une herse garnie de dents en bois. Il est important que la graine ne soit pas enterrée à plus d'un pouce de profondeur, sans quoi elle courrait le risque de ne pas lever ». Quant la graine est nouvelle et bonne, il en faut une livre et demie par arpent du Roi (100 perches de 22 pieds chacune) ; à défaut, si ce type de graine manque, semez un peu plus dru, et dégarnissez ensuite lorsque la plante commence à grandir.

« Pour ne pas se tromper, compter sur trois livres de graine par arpent » ; mais n'en « semez d'abord que deux, et réservez la troisième livre pour regarnir les endroits où la graine aura manqué » ; à cet effet, dès que les plantes auront commencé à pousser, on sèmera et on enterrera la graine dans les espaces vides. « Dans les terres arides et maigres, il faut semer jusqu'à 4 à 5 livres par arpent ».

« Le turneps doit être semé quand la terre est fraîche et humide, et autant qu'il est possible par un temps pluvieux ». Il est bon de préparer la graine avant le semis, en la faisant gonfler dans de l'eau à laquelle on peut même ajouter un peu de chaux. En certains endroits, on a pratiqué avec succès des semis à trois époques, à 2 ou 3 semaines d'intervalle : par ce moyen, les turneps mûrissent décalés et la récolte se fait progressivement.

« Quelques cultivateurs anglais conseillent de faire passer le parc des moutons sur les terres », juste après le semis des turneps. Les animaux piétinent ainsi la terre, la rendant « plus dense » : on pourrait penser que cela ne favorise pas l'accroissement des turneps : les anglais « assurent qu'on a une récolte plus abondante ».

Des précautions qu'exige la culture des turneps, depuis qu'ils sont levés jusqu'à leur récolte

Dès que les turneps ont cinq à six feuilles et sont gros comme le petit doigt, « il faut les éclaircir à la main ou avec une binette, de manière qu'il reste 7 à 8 pouces entre chaque plante ». Avec la binette, l'avantage est que l'on détruit les mauvaises herbes et que l'on donne en même temps un petit labour aux jeunes plantes. Un mois après, lorsqu'ils ont la grosseur d'une petite pomme, on recommence la même opération et on éclaircit : 12 à 14 pouces entre chaque turneps. En même temps, on enlève les mauvaises herbes que l'on donne aux bestiaux. Une fois ces opérations faites, il n'y a plus d'autres soins jusqu'à maturité.

Il faut bien mettre l'espacement ci-dessus entre les turneps : si on les conserve trop près les uns des autres, ils pivoteraient et formeraient des fuseaux ; trop éloignés, ils grossiraient excessivement et leur intérieur serait creux et spongieux.

On peut cultiver le turneps uniquement pour récolter le fourrage en vert : on le sème alors très épais, 10 à 12 livres par arpent et on fauche les feuilles lorsqu'elles atteignent un pied de hauteur environ.

« On prétend que l'on peut sans inconvénient mener paître les agneaux dans les champs cultivés en turneps : ils broutent les mauvaises herbes sans toucher aux feuilles de turneps.

Des maladies qui attaquent le turneps, et des insectes qui le dévorent

« Les turneps ou navets ont deux ennemis capitaux dont il est difficile de les défendre : les chenilles et les pucerons ». Lorsque ces insectes attaquent les feuilles, on passe dessus le rouleau par temps sec, le matin de fort bonne heure, parce que c'est le moment où ces insectes prennent leur nourriture ; cela en écrase une partie, ainsi que les limaçons, « mais il en reste toujours ». En sol humide, s'abstenir, car le rouleau s'enveloppe de terre, ce qui déracine les jeunes plantes.

Si les insectes se multiplient, les feuilles languissent et le turneps ne grossit pas : « alors il faut prendre le parti de labourer le champ et d'y substituer d'autres plantes. La graine de turneps est à si bon marché que la perte n'est pas grande, et la terre, loin d'être épuisée, est au contraire plus propre à toute autres espèce de culture, parce que les feuilles et les racines de turneps en se pourrissant y forment une espèce d'engrais ».

De la récolte des turneps

« Si les turneps ont été semés très tard et dans la vue seulement d'employer ces feuilles à la nourriture des bestiaux, il faut les faire faucher avant les gelées. Lorsque au contraire les turneps ont été semés en juillet, ils ont commodément le temps de grossir avant les gelées et d'atteindre leur point de maturité ; ils acquièrent alors une grosseur très considérable ».

« Quelques cultivateurs conseillent de laisser les turneps en terre pendant l'hiver et de ne les récolter qu'à mesure du besoin pour les donner aux bestiaux : on a soin alors de n'arracher que les plus gros, et ceux qui restent en terre en profitent davantage ; mais cette méthode ne réussit que dans les hivers doux ; s'il survient de fortes gelées, les turneps en sont attaqués et ils pourrissent au dégel ; d'ailleurs quand la terre est couverte de neige, qu'elle est durcie par la gelée, la récolte est très difficile à faire. Il paraît donc préférable de les recueillir en novembre et décembre et d'éviter de se laisser surprendre par les grandes gelées ». On les récolte par temps sec, à la main, on coupe les feuilles et le bout des racines.

Les stocker dans des endroits à l'abri du gel, caves, celliers, souterrains. Si cela n'est pas possible, on place les turneps ou navets en plein air, dans un lieu sec et non inondable, on les recouvre avec soin de foin, de paille ou de litière fraîche ; sinon, on fait de grandes fosses de six à huit pieds de profondeur, au fond de laquelle on place un lit de paille sur lequel on dépose les navets jusqu'à deux pieds du sommet de la fosse ; on couvre d'un lit de paille, puis de terre que l'on tasse. On ouvre ces fosses l'une après l'autre, selon les besoins.

« Quand la saison a été favorable, un arpent peut fournir soixante-dix milliers pesant de turneps ».

De la récolte de la graine.

On choisit, durant la récolte, un certain nombre de racines parmi « les plus saines et les plus belles ; on les conserve pendant l'hiver à l'abri de la gelée ; on les replante au printemps dans un bon terrain et elles donnent beaucoup de semence ».

De l'usage des turneps

« Les moutons, les bœufs, les vaches, les cochons, même les chevaux s'accommodent très bien des turneps ; c'est même un des principaux moyens qu'on emploie en Angleterre et dans quelques provinces de France pour engraisser les bœufs ; mais il faut bien se garder, surtout dans les premiers jours, de leur donner leur ration tout à la fois ; il faut au contraire la leur donner peu à peu, et pour ainsi dire, racine à racine : on parvient ainsi à les mettre tellement en appétit qu'un bœuf mange quelquefois par jour jusqu'à deux cent livres de turneps, tandis qu'il ne mangerait pas plus de vingt-cinq livres de toute autre espèce de fourrage. La viande des animaux engraisés de cette manière contracte quelquefois un goût peu agréable ; mais il se passe en peu de temps ; il suffit de leur retrancher les turneps quinze jours avant de les livrer aux bouchers, et de les nourrir pendant ce temps uniquement de fourrage. Cette nourriture convient surtout aux vaches, dont elle augmente le lait ; enfin, on fait bouillir les turneps les plus avancés ou qui commencent à se pourrir, et on les donne aux cochons, mêlés avec du son ».

« Autrefois on était dans l'usage de couper les turneps en petits morceaux pour les donner aux bestiaux ; ils les avalaient souvent sans les mâcher, et quand quelque morceau s'arrêtait dans leur gosier, il en résultait des accidents funestes ; aujourd'hui on préfère les donner entiers. Si malgré cela il arrivait qu'un morceau de turneps s'arrêtât dans le gosier d'un bœuf ou d'une vache, il faudrait le soulager promptement. Dans les pays où l'usage du turneps est fréquent, les filles de basse-cour sont dans l'usage d'entrer leur bras nu dans la gueule de la vache et de retirer avec la main le morceau qui s'est arrêté ».

**CARACTÉRISTIQUES DE LA CULTURE DES RAVES
DANS CINQ PAROISSES LIMOUSINES AU MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE
SELON LE GROUPE SOCIAL
(Sources : États des fonds)**

Balledent - 1749	surface en raves (ha)	% en raves	nombre de parcelles	surf. moy. de la parcelle (ha)
clergé	1,220	-	2	0,610
noblesse	3,919	8,2	8	0,490
bourgeoisie	11,162	11,4	32	0,349
paysannerie	10,560	16,0	131	0,081
artisanat	5,892	13,2	81	0,073
paroisse	32,753	12,6	254	0,129
le % en raves correspond au pourcentage de la surface en raves par rapport à la surface totale des cultures annuelles				

Boisseuil - 1747	surface en raves (ha)	% en raves	nombre de parcelles	surf. moy. de la parcelle (ha)
clergé	0,672	-	1	0,672
noblesse	1,690	3,0	5	0,338
bourgeoisie	9,794	3,8	27	0,363
paysannerie	2,249	4,2	24	0,094
artisanat	0,620	3,6	5	0,124
paroisse	15,025	3,4	62	0,242

Cieux - 1747/48	surface en raves (ha)	% en raves	nombre de parcelles	surf. moy. de la parcelle (ha)
clergé	0	-	-	-
noblesse	8,527	5,0	16	0,533
bourgeoisie	6,246	3,6	21	0,297
paysannerie	15,324	5,2	99	0,155
artisanat	2,258	4,4	15	0,151
paroisse	32,355	4,6	151	0,214

Coussac-Bonneval - 1750	surface en raves (ha)	% en raves	nombre de parcelles	surf. moy. de la parcelle (ha)
clergé	0,518	4,4	2	0,259
noblesse	7,742	4,4	25	0,310
bourgeoisie	13,706	4,8	53	0,259
paysannerie	14,089	5,6	87	0,162
artisanat	2,471	4,2	16	0,154
paroisse	38,526	5,0	183	0,211

Saint-Hilaire-Bonneval 1742	surface en raves (ha)	% en raves	nombre de parcelles	surf. moy. de la parcelle (ha)
clergé	1,980	6,2	3	0,660
noblesse	8,005	2,6	10	0,801
bourgeoisie	7,537	2,2	15	0,502
paysannerie	1,643	3,2	10	0,164
artisanat	0,395	2,8	3	0,132
paroisse	19,560	2,6	41	0,477

**COMPARAISON DE LA CULTURE DES RAVES ENTRE
LES EXPLOITATIONS COMPLÈTES ET INCOMPLÈTES**
(Sources : *États des fonds*)

Balledent - 1749												
	Exploitations complètes (avec bovins)							Exploitations incomplètes (sans bovins)				
	nbre total d'exploit.	nbre d'exploit.	exploitations cultivant les raves		nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.	nbre total d'exploit.	exploitations cultivant les raves			
			nbre de bovins adultes bœufs	vaches					nbre d'exploit.	nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.
clergé	1	1	0	2	2	1,220	0,610	0	-	-	-	-
noblesse	5	5	17	20	8	3,919	0,784	0	-	-	-	-
bourgeoisie	11	11	36	56	32	11,162	1,015	0	-	-	-	-
paysannerie	22	22	0	65	81	8,530	0,388	28	16	43	2,030	0,127
artisanat	12	12	0	40	59	5,038	0,420	20	12	22	0,854	0,071
total	51	51	53	183	189	29,869	0,586	48	28	65	2,884	0,103

Boisseuil - 1747												
	Exploitations complètes (avec bovins)							Exploitations incomplètes (sans bovins)				
	nbre total d'exploit.	nbre d'exploit.	exploitations cultivant les raves		nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.	nbre total d'exploit.	exploitations cultivant les raves			
			nbre de bovins adultes bœufs	vaches					nbre d'exploit.	nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.
clergé	3	1	4	4	1	0,672	0,672	1	0	-	-	-
noblesse	4	3	10	9	5	1,690	0,563	0	-	-	-	-
bourgeoisie	25	19	54	73	27	9,794	0,515	1	-	-	-	-
paysannerie	5	1	0	4	1	0,056	0,056	38	16	23	2,193	0,137
artisanat	0	-	-	-	-	-	-	15	6	5	0,620	0,103
total	37	24	68	90	34	12,212	0,509	55	22	28	2,813	0,128

Cieux - 1747/1748												
	Exploitations complètes (avec bovins)							Exploitations incomplètes (sans bovins)				
	nbre total d'exploit.	nbre d'exploit.	exploitations cultivant les raves		nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.	nbre total d'exploit.	exploitations cultivant les raves			
			nbre de bovins adultes bœufs	vaches					nbre d'exploit.	nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.
clergé	0	-	-	-	-	-	-	1	0	-	-	-
noblesse	23	11	34	48	14	7,670	0,697	6	2	2	0,857	0,143
bourgeoisie	24	16	46	56	21	6,246	0,390	0	-	-	-	-
paysannerie	72	44	8	157	67	11,777	0,268	86	27	32	3,547	0,131
artisanat	8	6	2	15	12	1,677	0,280	30	3	3	0,581	0,111
total	127	77	90	276	114	27,370	0,355	123	32	37	4,985	0,156

Coussac-Bonneval - 1750												
	Exploitations complètes (avec bovins)							Exploitations incomplètes (sans bovins)				
	nbre total d'exploit.	nbre d'exploit.	exploitations cultivant les raves		nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.	nbre total d'exploit.	exploitations cultivant les raves			
			nbre de bovins adultes bœufs	vaches					nbre d'exploit.	nbre de parcelles	surface (ha)	surface par exploitat.
clergé	2	1	2	3	2	0,518	0,518	0	-	-	-	-
noblesse	38	22	55	65	25	7,742	0,352	6	0	-	-	-
bourgeoisie	53	31	83	101	52	13,441	0,433	3	1	1	0,265	0,265
paysannerie	68	33	14	72	38	8,491	0,257	158	40	45	5,598	0,140
artisanat	10	4	2	10	5	1,138	0,285	56	10	11	1,333	0,133
total	171	91	156	251	122	31,330	0,344	223	51	57	7,196	0,141

MENTION DU RENDEMENT DES CÉRÉALES EN LIMOUSIN D'APRÈS DIVERSES SOURCES DU XVIII^e SIÈCLE

Les mentions de rendements des céréales sont les plus nombreuses dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. En 1763, dans l'élection de Guéret, d'après « l'estimation ordinaire des juridictions, un boisseau de blé ensemencé en produit trois et l'on dit que la récolte est bonne quand on a trois boisseaux pour un »¹⁶⁸. A la même époque, l'intendant Turgot, dans diverses lettres adressées au Contrôleur Général, signale que « les terres de la *Montagne* rendaient 3,5 setiers par setérée les années surabondantes et 1,5 setier par setérée les années très mauvaises. Dans le pays de Brive, on atteint parfois 4 setiers par setérée, chiffre avancé dans le *Mémoire* des habitants de Saint-Pantaléon-de-Larche adressé à Turgot et dans le *Registre de la Société d'Agriculture* de Brive, ces deux documents indiquant que la setérée de bonne terre rend quatre setiers de seigle pour un de semence »¹⁶⁹.

Dans les années 1770 et 1780, les rendements dans l'élection de Limoges sont du même ordre que ceux qui viennent d'être mentionnés. Dans la paroisse de Feytiat, ils sont de trois pour un aussi bien pour le seigle que pour le froment¹⁷⁰, alors que dans celle de Pierre-Buffière il est « communément de quatre pour un pour les terres de première qualité et un tiers moins » pour celles de seconde qualité¹⁷¹. Les terres de première qualité de la paroisse de Solignac se sèment en froment qui donnent un rendement de cinq pour un¹⁷², alors que dans la paroisse voisine du Vigen le rendement du froment et du seigle n'est que de trois pour un¹⁷³. Dans le nord-ouest de l'élection de Brive, le rendement à la semence, « pendant quatre années consécutives », a été de six et demi pour un¹⁷⁴.

A la veille de la Révolution, Arthur Young donne un rendement global pour le Limousin de quatre pour un pour le seigle et « pour toutes sortes de grains, il n'est pas supérieur à six pour un ». Quant au froment, son rendement ne peut être supérieur à 4,5 pour un. Vers Boismandé, en Basse-Marche, l'agronome anglais indique que « les récoltes sont extrêmement pauvres » et il signale qu'il a « vu beaucoup de terres qui ne rapportent pas plus d'un *quarter* par acre », soit un rendement d'environ 6 hectolitres ou 4 quintaux de seigle par hectare¹⁷⁵. Dans ce même secteur, « la bonne terre fournit 5 boisseaux par boisselée, mais en moyenne générale, on n'en obtient que trois », ce qui correspond respectivement et approximativement à un rendement de cinq et de trois pour un¹⁷⁶.

M. Lavaud de Saint-Etienne, membre de la Société d'agriculture de Limoges, « qui en utilisant ces procédés [semence moins drue, réduction de la surface labourée et donc fumure plus abondante] récolte habituellement quinze pour un » dans ses domaines situés dans les paroisses de Saint-Bonnet et de Linards¹⁷⁷.

¹⁶⁸ Arch. dép. Creuse, C 360 : *Observations sur la province de la Marche. 1763.*

¹⁶⁹ D'après Yvon Chalard, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, 1971, t. 93, p. 121-122. Pour cet auteur, les causes de la faiblesse des rendements sont multiples : absence d'assolements rationnels, insuffisance des labours, défaut de fumure dû au nombre restreint des bestiaux, mauvaises qualité des semences, en particulier les dégâts provoqués par les charançons.

¹⁷⁰ Arch. dép. Hte-Vienne, C185, Rôle du vingtième de Feytiat, 1790.

¹⁷¹ Arch. dép. H.-V., C 188, Rôle du vingtième de Pierre-Buffière, 1782.

¹⁷² Arch. dép. H.-V., C 190, Rôle du vingtième de Solignac, 1777.

¹⁷³ Arch. dép. H.-V., C 186, Rôle du vingtième du Vigen, 1777.

¹⁷⁴ H. Lascoux-Germinac, *op. cit.*, 1988 [1787], p. 63.

¹⁷⁵ Le *quarter* vaut 290,78 litres et l'*acre* 40 ares (Arthur Young, *Voyages en France*, éd. Henri Sée, 1931, et p. 536, note 1). Le rendement est donc de 7,27 hl/ha, soit environ 4,9 quintaux/ha de seigle et 5,5 quintaux/ha de froment, sachant qu'un hectolitre de seigle « ancien » pèse environ 67 kg et celui de froment 76,5 kg (le setier de Limoges, le mieux connu, est égal à 51,2 litres et pèse 70 livres en seigle, soit 34,2 kg, et 80 livres en froment, soit 39,2 kg). Henri Sée (p. 500, note 1) donne un autre valeur pour l'acre : 48,47 ares ; dans ce cas, le rendement ci-dessus n'est que de 6 hl/ha.

¹⁷⁶ Arthur Young, *op. cit.*, p. 598-599.

¹⁷⁷ Juge de Saint-Martin, *Observations météorologiques et économiques, faites pendant l'Année 1791, dans le département de la Haute-Vienne*, s.d., p. 32.

Les rendements mentionnés dans le district de Tulle à l'époque révolutionnaire sont nettement plus élevés que les précédents et ils sont fonction de la qualité de la terre : celle de première qualité « produit année commune de 7 à 8 pour un, la seconde qualité ne produit que 6 à 7 et la troisième qualité ne produit communément que de 5 à 6 »¹⁷⁸.

Enfin, au début du XIX^e siècle, le préfet Texier-Olivier indique que « depuis longtemps le froment, le seigle et même l'avoine rendent quatre fois la semence. Jamais dans les meilleures terres et dans les années les plus favorables, ils ne donnent au-delà de dix pour un ; ils ne produisent que deux dans les mauvaises années. Le terme moyen est de 5 pour un, année commune, dans le bon pays, et de 4 pour un dans le mauvais terrain. C'est ainsi que l'on calcule la déduction à faire pour les semences dans les comptes entre les fermiers, les colons et les propriétaires. Les anciens limousins ont transmis ce calcul à leurs descendants, qui en ont reconnu l'exactitude par une longue expérience. L'orge donne 6 pour un, le sarrasin jusqu'à 25 ou 30, mais on ne doit le porter qu'à 15, année commune ». L'auteur note cependant qu'il y a « beaucoup de variétés dans le produit des terres »¹⁷⁹.

¹⁷⁸ A. N., F¹⁰ 295, Enquête de l'an II sur les engrais.

¹⁷⁹ *Statistique générale de la France. Département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 299.

LES ENGRAIS UTILISÉS EN LIMOUSIN

C'est essentiellement la paille du seigle et du sarrasin qui est utilisée comme litière des animaux de ferme à laquelle on ajoute différents végétaux, comme des fougères, des ajoncs, des bruyères et des feuilles de châtaigniers, faciles à se procurer, ces végétaux étant le « plus susceptible de bien se pénétrer de l'urine des animaux ». On considère qu'un tel fumier « convient parfaitement à la nature acide du sol » limousin. On utilise aussi comme engrais « des terreaux » composés d'un mélange « de boue qu'on ramasse dans la rue, dans les chemins, dans les mares et cloaques » et de végétaux tels que « les différentes pailles, des joncs piquants, des feuilles sèches, des fougères, des genêts et des bruyères ». Ce mélange est répandu en « couches plus ou moins épaisses dans les cours, devant les étables et dans les lieux les plus fréquentés où elles sont foulées et triturées par les hommes, les bestiaux et les charrettes » jusqu'à leur pourrissement complet. « Cet amalgame constitue une terraille excellente pour l'amendement ». Localement, comme dans le district de la Souterraine, on utilise « de la cendre lessivée, c'est-à-dire qui a servi à lessiver le linge », laquelle produit « d'heureux résultats sur les terres humides et argileuses, soit en les divisant, soit en s'emparant de ce qu'elles ont d'acide ». On glaise aussi les terres dont la texture est trop légère, ce qui leur donne la « ténacité qui leur manquait ». Dans les environs de Limoges, on emploie « la raclure de corne, qui produit des effets merveilleux, mais qui est toujours en trop petite quantité »¹⁸⁰.

L'écobuage est aussi pratiqué par le paysan limousin pour amender le sol. Les cendres résultant de l'écobuage sont en effet particulièrement riches en phosphore, ce qui n'avait pas échappé aux paysans, et ce moyen de fertiliser la terre est toujours utilisé à la fin du XVIII^e siècle lors des opérations de défrichement¹⁸¹, en particulier dans les districts de Bellac, d'Évaux, de Tulle et d'Uzerche où l'on fait « brûler des fougères, bruyères, genévriers et autres plantes sur la surface des terres prêtes à recevoir la semence »¹⁸². Quelques cultivateurs, au lieu de brûler la fougère, la répandent en aussi grande quantité possible sur les terres qu'ils viennent d'ensemencer, ce qui « réussit ordinairement »¹⁸³.

Les vertus nutritives différentes des fumiers selon l'animal qui le produit sont bien connues, aussi les utilise-t-on en fonction du type de cultures. Le meilleur fumier est celui des volailles qui « est regardé comme le plus actif », aussi est-il réservé pour les chanvres, mais chaque exploitation n'en produit qu'une faible quantité, à peine de quoi « fumer un are de terrain ». Le meilleur fumier est celui des bêtes à laine destiné lui aussi aux chanvres mais aussi aux raves et aux jardins potagers. Celui des chevaux, des mulets et des ânes occupe le troisième rang, suivi par le fumier des bœufs et des vaches que l'on engraisse, et enfin par le fumier des autres bêtes à cornes et des cochons mais « on accuse ce dernier d'attirer les rats et

¹⁸⁰ Tous les informations et citations de ce paragraphe proviennent de deux sources : 1) Octave Festy, « L'enquête de l'an II sur les engrais », dans *Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, Mémoires et Documents, VII*, 1937, p. 135-188. Cette enquête a été réalisée à l'échelon national par la « Commission des subsistances et approvisionnements » (A. N., F¹⁰ 295 et F¹⁰ 343). Sur les dix-sept districts que comptaient alors les trois départements limousins, dix ont envoyé une réponse, soit deux pour la Corrèze (Tulle et Uzerche), cinq pour la Creuse (Aubuson, Bourgneuf, Evaux, Guéret et la Souterraine) et trois pour la Haute-Vienne (Bellac, le Dorat et Limoges), mais les informations sont très inégales d'un district à l'autre et très lacunaires pour certains d'entre eux ; 2) de l'article « Engrais » dans *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 282-286.

¹⁸¹ « Quand on défriche une terre, on lève la motte avec la pioche, on arrache en même temps les ajoncs, les genêts, les bruyères et les fougères ; on détourne la motte, on l'expose à l'ardeur du soleil pendant un mois, ainsi que les végétaux qu'on a arrachés ; lorsque le tout est bien sec, on le rassemble en tas, on en forme des espèces de fourneaux ou de charbonnières ; on y met le feu, et lorsque le brûlis est consommé, on répand les cendres qui en proviennent sur le terrain qu'on veut amender, puis on sème et l'on recouvre la semence par un léger labour ». Le seigle ainsi amendé « réussit bien la première année, mais il faut livrer ensuite ce terrain à une jachère de dix ou quinze ans avant d'en espérer de nouvelles récoltes, tant il a été appauvri par l'effet de l'incinération » (*Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 284-285).

¹⁸² « Enquête de l'an II sur les engrais », A.N., F¹⁰ 295.

¹⁸³ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 285.

les mulots ». On reconnaît que le fumier des moutons et des chevaux convient plus particulièrement aux terres froides et humides, « par la chaleur qu'il leur procure », alors que les terrains secs et arides s'accrochent mieux du fumier des bêtes à cornes car il est plus compacte et moins chaud. Cependant, dans les districts du Dorat et de la Souterraine, les fumiers de chevaux, bœufs et moutons sont employés indifféremment pour « engraisser les terres cultivées en grains de toutes espèces » ainsi que pour les prés et les pâturages, alors que les terreaux sont utilisés pour la fumure des vignes, des jardins et des chènevières. Dans le district de Tulle, on réserve le fumier uniquement aux céréales et aux jardins, et pour ces derniers on utilise « le fumier le plus pourri », alors que « les terreaux ne servent qu'à fumer les prés et la vigne ». Dans ce même district, sur les terres de première qualité destinées « pour l'ordinaire à produire le chanvre ou le froment, on utilise le fumier de brebis qui est regardé comme étant le meilleur ». Dans le district de Saint-Yrieix-la-Montagne, on a remarqué « que la production de ceux qui emploient le fumier de leurs chevaux pour engraisser les champs est plus belle »¹⁸⁴.

On regrette cependant que le fumier ne « puisse acquérir le degré de fermentation convenable ; on ne lui en donne pas le temps, car on l'emploie presque aussitôt qu'il est sorti des étables, et toujours au plus tard dans la même année qu'il a été fait ». De plus, l'habitude de le stocker en tas à l'air libre, dans les cours de fermes où il est « continuellement exposé aux rayons du soleil et à l'action de tous les météores », lui fait « perdre insensiblement toute son activité » car il est « alternativement lessivé et desséché »¹⁸⁵.

¹⁸⁴ Les informations et citations de ce paragraphe proviennent de l'enquête de l'an II sur les engrais, A.N., F¹⁰ 295.

¹⁸⁵ *Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, p. 283.

LES AUTRES TYPES D'ÉLEVAGE PRATIQUÉS EN LIMOUSIN

Les animaux de basse-cour n'apparaissent que dans les rentes seigneuriales lesquelles comportent souvent des gélines, des chapons et des poules. À la fin du XVIII^e siècle cette dernière est la volaille la plus communément élevée dans la province, mais on est « très peu curieux des belles espèces » et les « bonnes poulardes et les gros chapons y sont rares ». L'élevage des oies, des canards et des dindes est peu développé. Les pigeons « sont en petite quantité depuis la destruction des colombiers des anciens seigneurs »¹⁸⁶. Quant aux lapins, il n'en est fait mention nulle part.

Les ruches sont présentes dans de très nombreuses paroisses mais au début du XIX^e siècle, « leur nombre a diminué d'un tiers depuis quinze ans ». Cette diminution est attribuée à la rigueur des hivers, au peu de soins dont font l'objet les abeilles et à « l'insouciance des paysans ». Malgré cela, « la cire est d'un très beau jaune, d'une excellente qualité et elle est très recherchée par les fabricants de bougie »¹⁸⁷. Mais dans les pays de vignobles, comme dans les environs de Brive, « la cire est très imparfaite et très difficile à blanchir » ce qui fait qu'elle est peu recherchée¹⁸⁸.

L'élevage du poisson est très développé dans la province comme en témoigne l'existence de nombreux étangs dans celle-ci¹⁸⁹. Ceux-ci appartiennent quasi exclusivement à des « non-paysans », mais parmi ceux-ci, ce sont les nobles qui en possèdent la plus grande superficie. Au milieu du XVIII^e siècle, ce groupe social possède en effet 88% des 252 hectares d'étangs que compte un ensemble de seize paroisses de l'élection de Limoges contre 10% pour la bourgeoisie et 2 % pour le clergé¹⁹⁰. Les étendues d'eau couvrent des surfaces importantes dans certaines paroisses comme à Azat-le-Ris (75 hectares), à Cieux (71 hectares) et à Coussac-Bonneval (37 hectares) alors que dans d'autres leur surface totale ne dépasse pas un ou deux hectares comme à Boisseuil, Champac, Saint-Hilaire-Bonneval et Saint-Ouen, tandis que certaines paroisses ne possèdent pas d'étangs, Masléon et Rempnat par exemple.

À Azat-le-Ris, la « Dame » du Doignon, principal seigneur de la paroisse, possède à elle seule six étangs, dits « à nourains », couvrant 66 hectares au total, dont le plus grand s'étend sur une quarantaine d'hectares. À Cieux, c'est le marquis du Cros qui monopolise les étangs de cette paroisse. Sur les dix sept que compte celle-ci, il en possède quatorze qui couvrent 69 hectares dont le plus étendu, appelé « le grand étang », occupe 27 hectares. Sur les vingt six étangs de la paroisse de Coussac-Bonneval, le comte de Bonneval en possède seize qui couvrent 25 hectares, le plus grand atteignant une douzaine d'hectares¹⁹¹. À la fin du XVII^e siècle, même un « haut » personnage comme le marquis de Pompadour est extrêmement attentif à l'état et à l'entretien de ses étangs et surtout à leur empoissonnement comme le révèlent de très nombreux passages de sa correspondance avec son agent d'affaires en Limousin. Les 22 et 29 avril 1690 par exemple, il insiste sur le fait que « ce serait une perte trop considérable de laisser mes étangs sans les faire *apoissonner*, ainsi mettez tout en oeuvre

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 364.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 365-366.

¹⁸⁸ Archives de la ville de Brive, HH2, *Registre de la Société d'Agriculture de Brive* (cité par Yvon Chalard, « Une collectivité rurale au XVIII^e siècle : la paroisse de Saint-Pantaléon-de-Larche », *BSSHAC*, 1970, t. 92, p. 143).

¹⁸⁹ Au début du XIX^e siècle, on compte 556 étangs dans le seul département de la Haute-Vienne dont la surface varie d'un demi jusqu'à trente deux hectares (*Statistique de la Haute-Vienne, op. cit.*, 1808, p. 366).

¹⁹⁰ Ces seize paroisses sont les suivantes, toutes situées en Haute-Vienne : Azat-le-Ris, Balledent, la Bazeuge, Berneuil, Boisseuil, Champnétery, Champsac, Cieux, Coussac-Bonneval, Eybouleuf, Flavignac, Peyrat-de-Bellac, Linards, Mounisme, Saint-Hilaire-Bonneval, Saint-Ouen (Source : *états des fonds* de ces paroisses). Dans cet ensemble de paroisses, il n'y a que deux artisans, l'un maréchal, l'autre charpentier, qui possèdent chacun un petit étang respectivement d'un tiers et d'un quart d'hectare dans la paroisse de Coussac-Bonneval.

¹⁹¹ De nombreuses communautés religieuses possèdent leurs propres étangs où elles s'approvisionnent en période de carême. L'abbaye de Grandmont par exemple dispose dans la paroisse de Saint-Sylvestre (Haute-Vienne) d'un étang de 25 hectares qualifié « d'étang avec de gros poissons » (d'après l'*état des fonds* de cette paroisse).

pour cela » car « ce m'est d'une très grande conséquence que mes étangs soient bien *apoissonnés* ». Le marquis veille d'ailleurs à ce que la publicité de la pêche de ceux-ci soit faite dans un large secteur de la province comme il le rappelle le 3 décembre 1689 à son agent : « Prenez vos mesures de bonne heure pour la pêche des grands étangs de Treignac, afin qu'à Tulle, Uzerche, Limoges et autres lieux, les bouchers et poissonniers en soient avertis et que le débit s'en fasse mieux »¹⁹².

Les étangs de première qualité sont ceux qui sont entourés de terres labourées car ils reçoivent de celles-ci, par ruissellement des eaux superficielles, des substances nutritives qui favorisent l'engraissement du poisson. De tels étangs peuvent « donner quatre quintaux de poisson par setérée », soit environ 800 kilogrammes à l'hectare alors que ceux « de la seconde qualité n'en donne[nt] que deux quintaux »¹⁹³. La fréquence de pêche d'un étang est comprise entre une et trois années en général, l'opération ayant lieu le plus souvent quelques jours avant le début du carême ou pendant celui-ci. Les espèces de poissons les plus abondantes dans les étangs limousins sont les carpes et les tanches mais on mentionne aussi des brochets, des brèmes, des perches et des anguilles¹⁹⁴. Comme pour une exploitation agricole, de nombreux étangs sont affermés¹⁹⁵. Les preneurs en sont souvent des bouchers.

¹⁹² *Correspondance de François Marie d'Hautefort et de Marie Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour, avec Messieurs Maîtres Pierre et François de Bigorie, leurs agents d'affaires en Limousin*, 1905, p. 41, 53, 57 à 60, 108, 109, 159, 161, 167, 197, 203 ...

¹⁹³ Chabrol du Cluzaud, *Principes élémentaires et tableau des règles à suivre pour l'Estimation des Biens fonds*, 1786, p. 76-78. La *Statistique de la Haute-Vienne*, *op. cit.*, 1808, p. 367, n'estime le produit des étangs qu'à 240 kilogrammes de poisson par hectare.

¹⁹⁴ Voir dans l'annexe à la troisième partie quelques exemples de pêches d'étangs où sont mentionnées les espèces de poissons et les dates de pêche.

¹⁹⁵ Plusieurs baux à ferme d'étangs ont été publiés par Joseph Boulaud, « Les droits seigneuriaux de pêche et de chasse en Limousin au XVIII^e siècle », *BSAHL*, t. 72, 1929, p. 559-594 ; t. 73, 1931, p. 361-440 ; t. 78, 1939, p. 161-180, 1940, p. 183-235.

EXEMPLE DE BAIL À CHEPTEL SIMPLE

L'acte débute par la date et lieu où il est passé (en général l'étude du notaire), suivi de l'identité du preneur (nom, prénoms, profession, domicile), « lequel de sa bonne volonté a connu et confessé lui avoir été délivré par ... [identité du bailleur] ... présent et acceptant, savoir ... [énumération du bétail] ... pour le cheptel principal de la somme de ... [estimation du cheptel] ... lequel bétail ledit preneur a déclaré avoir dans ses étables pour le nourrir et gouverner en bon père de famille à commun croît et profit sans le pouvoir vendre, ni engager sans l'aveu et consentement dudit bailleur qui s'en réserve le recours en cas de contravention. Demeurant convenu que ledit preneur ne pourra obliger ledit bailleur de reprendre les dits bestiaux ni les lui délivrer qu'au mois de mai ou de juin [par exemple] chaque année, pourra pourtant ledit bailleur le prendre quand bon lui semblera. Promettant ledit preneur d'en faire le capital toute fois et quante fois qu'il en sera requis par ledit bailleur, lequel se réserve toutes priorités de ses bestiaux, outre l'obligation personnelle dudit preneur de tout et un chacun ses biens meubles et immeubles présents et à venir qui demeurent affectés et hypothéqués à ce sujet. Dont et du tout a été concédé lettres sous le scel royal en la meilleur forme en présence de ... [énumération des témoins et signatures] ... »¹⁹⁶.

LE BAIL À CHEPTEL SUR LE PLAN JURIDIQUE D'APRÈS DE FERRIÈRE¹⁹⁷

« Le bail à cheptel est un contrat par lequel un particulier donne à un autre un nombre de bœufs, de cochons ou de brebis, à condition de les nourrir, et d'en rendre pareil compte à fin du bail, et d'en partager le croît et le profit. Il y a deux sortes de cheptel : l'un consiste dans les bestiaux que le propriétaire d'un domaine, d'une terre ou d'une ferme donne à son fermier, à la charge de prendre soin de leur nourriture, de s'en servir pour la culture et amélioration de l'héritage du bailleur, l'autre quand on donne des bestiaux à un particulier à l'effet qu'il en puisse faire valoir ses propres héritages. Dans l'un et dans l'autre cas, celui qui veut faire valoir ses troupeaux de moutons, de bœufs ou de vaches, les donne au premier après en avoir fait l'estimation : la propriété en demeure au bailleur jusqu'à concurrence de l'estimation seulement ; mais le profit qu'on appelle croît se partage également entre le bailleur et le preneur. De ces profits il faut excepter les fumiers et les labours qui servent à la culture et aux améliorations de l'héritage du bailleur, s'il a été ainsi convenu ; ou de celui du preneur en cas que telle ait été la convention des parties. A l'égard du laitage et autres semblables profits, ils appartiennent toujours au preneur qui de son côté est chargé de nourrir et garder les bestiaux à ses frais et dépens, et d'en avoir soin comme un bon économiste. Si le bétail meurt, s'il se perd ou s'il diminue par cas fortuit, la perte tombe également sur le bailleur et sur le preneur. Mais si cela arrive par la faute du preneur, il en est responsable ».

¹⁹⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (285), Veyriaud, notaire royal de Saint-Léonard. Bail à cheptel du 30 juin 1723.

¹⁹⁷ Claude-Joseph de Ferrière, *Nouvelle introduction à la pratique, contenant l'Explication des Termes de Pratique, de Droit et de Coutumes. Avec les Juridictions de France*, Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, A Bruxelles, Par la société, 1739, tome premier, p. 277-278.

**RÉFÉRENCES D'ARCHIVES DES COMPTABILITÉS D'EXPLOITATIONS
AGRICOLLES UTILISÉES, LEUR PROPRIÉTAIRE ET LEUR LOCALISATION**

propriétaires des exploitations	nom de l'exploitation	paroisse et département où est située l'exploitation	période durant laquelle sont tenus les comptes	cote d'archive des documents *
Collège de Limoges, Jésuites	Vennes 1	la Bussière-Dunoise, Creuse	02/1751 à 03/1762	D 73
	Vennes 2			
Messire Guingand de Saint-Mathieu, prêtre	Mas-du-Bost 1	Aixe-sur-Vienne, Hte-Vienne	01/1765 à 12/1792	22 F 11
	Mas-du-Bost 2		08/1761 à 10/1791	
Hôpital de Magnac-Laval (hospitalières de l'ordre de Saint-Benoit)	Basse-Roche	Tersannes, Hte-Vienne	01/1726 à 12/1773	H supplément Magnac-Laval, E 5, E 6, E 7
	Chez Grenard		10/1724 à 12/1773	
	La Dodinerie		01/1729 à 12/1773	
	La Mothe	Saint-Priest-le-Betoux, Hte-Vienne	01/1737 à 12/1773	
	St-Priest-le-Betoux		01/1718 à 12/1773	
	Puymarchoux		01/1717 à 12/1773	
M ^r de Nexon, noble	La Grange	Nexon, Hte-Vienne	01/1768 à 12/1792	26 J 95(1)
Sieur Joseph Rougier, bourgeois, juge de Châteauneuf	Chez Lestrade	Châteauneuf, Hte-Vienne	02/1742 à 05/1772	4 E 9 (255)
	Chaucher		01/1742 à 06/1772	
	Cros-le-Ballet		01/1742 à 06/1772	
	Oradour 1	Linards, Hte-Vienne	05/1742 à 06/1772	
	Oradour 2		05/1742 à 12/1770	
	Grand Bueix 1		01/1742 à 06/1772	
	Grand Bueix 2		05/1744 à 12/1760	
		Ligonat	Saint-Méard, Hte-Vienne	

* toutes les comptabilités des exploitations mentionnées se trouvent aux archives départementales de la Haute-Vienne

CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS CI-DESSUS

nom de l'exploitation	Vennes 1	Vennes 2	Mas-du-Bost 1	Mas-du-Bost 2	Basse-Roche
type d'exploitation	à 6 bœufs	à 4 bœufs	à 4 bœufs	à 4 bœufs	à 6 bœufs
valeur du cheptel (livres)	1481/1630	1352/1586	850/1540	1400/1650	1540/2150
surface cultivée chaque année (ha)	18,3 en seigle	11,2 en seigle	4,3 en froment 1,8 en seigle	5,5 en froment 1,8 en seigle	9,8 en seigle

nom de l'exploitation	Chez Grenard	La Dodinerie	La Mothe	St-Priest-Betoux	Puymarchoux
type d'exploitation	à 6 bœufs	à 6 bœufs	à 6 bœufs	à 4 bœufs	à 4 bœufs
valeur du cheptel (livres)	1200/1580	880/1845	1070/1690	840/1130	890/1160
surface cultivée ch. année (ha)	8,2 en seigle	7,8 en seigle	6,3 en seigle	?	?

nom de l'exploitation	Chez Lestrade	Chaucher	Cros-le-Ballet	Oradour 1
type d'exploitation	à 2 bœufs	à 2 bœufs	à 2 bœufs	à 2 bœufs
valeur du cheptel (livres)	630/840	583/866	750	436/760
surface cultivée ch. année (ha)	4,8 en seigle	5,1 en seigle	?	5,1 en seigle

nom de l'exploitation	Oradour 2	Grand Bueix 1	Grand Bueix 2	Ligonat
type d'exploitation	à 2 bœufs	à 2 bœufs	à 2 bœufs	à 2 bœufs
valeur du cheptel (livres)	650	750	544/794	700
surface cultivée ch. année (ha)	4,8 en seigle	4,9 en seigle	5,4 en seigle	?

LES MALADIES ANIMALES ET LEUR TRAITEMENT D'APRÈS LES COMMISSAIRES AUX TAILLES

D'après le sieur Mailhard, commissaire à Limoges :

« Les bêtes à cornes sont sujettes au charbon qui est une maladie épidémique, pour le traitement de laquelle on leur fait plusieurs incisions qui font sortir le mauvais sang. Il y a une autre maladie appelée flux de sang que ces animaux font par le dos ; pour la curaison d'icelle on fait un breuvage composé d'une bouteille de vin, une once et demi de teriade et quelques noix muscade, on couvre bien les animaux pour exciter les sueurs. Il y a environ deux ans que ces animaux ont été attaqués par une maladie à la langue qui se manifeste par un petit bouton qui vient à suppuration, pour la guérison de laquelle on frottait la partie affligée jusqu'au vif avec une cuillère ou une pièce d'argent, ensuite avec un poureau trempé dans du vinaigre bien fort deux fois le jour, et dès que les animaux étaient bien soignés, ils étaient guéris sous huitaine, d'autres se servaient du vitriol de Chypre qui avait le même effet ». Quant aux bêtes à laine, « elles y sont sujettes à la vérole, la gale et une autre maladie appelée vulgairement dans le pays gramougne, qui consiste en une enflure sous le col dont les animaux crèvent subitement. Ce mal se communique et est incurable. Il fait beaucoup de ravages parmi ces animaux »¹⁹⁸.

D'après le sieur de Lespinasse, commissaire à Tulle :

« Les bêtes à corne sont sujettes à l'herbade, c'est une maladie qui se manifeste à la langue par de petits boutons qui viennent à suppuration, l'enflure crève, elles avalent le pus qui est un poison. On attribue cette maladie à l'herbe que les animaux mangent avant que le soleil ou l'air en ait fondu la rosée. On la guérit en raclant la langue jusqu'au sang avec une pièce d'argent, on frotte ensuite la plaie avec un poureau trempé dans du vinaigre bien fort. Le charbon est l'autre maladie contagieuse pour les animaux. Il se manifeste par des enflures aux jambes ou entre chair et cuir. On guérit la bête malade par des incisions qui font sortir le mauvais sang avant qu'il vienne à suppuration, mais lorsque ce mal a pénétré la masse du sang, l'animal cesse de manger, il a les oreilles froides et sa mort est inévitable ». Les bêtes à laine sont elles « sujettes à la gale, à la vérole ou verte, et à la piallade. Cette dernière est une espèce de lèpre qui vient aux pieds, aux oreilles et au museau, endroits où il n'y a pas de laine qui parait être un préservatif contre ce mal. Il se communique ainsi que la vérole qui fait un ravage considérable parmi ces animaux et dont le retour est périodique tous les trois ou quatre ans »¹⁹⁹.

LES MALADIES ANIMALES ET LEUR TRAITEMENT D'APRÈS UN MÉDECIN DU BAS-LIMOUSIN²⁰⁰

« Les maladies des bêtes à laine sont : 1) *la gale* : elle prend par le menton. Les bêtes qui en sont atteintes languissent, sont dégoûtées, se frottent contre les arbres ou contre tout ce qu'elles rencontrent. On ne fait aucun remède pour la gale, aussi toutes les bêtes qui en sont atteintes en périssent-elles presque toujours. On se contente de les séparer du reste du troupeau pour qu'elles ne l'infestent point. 2) *la petite vérole* : c'est le nom que l'on donne à la clavelée. Cette maladie, qui est très connue, attaque souvent tout un troupeau presque à la fois. Elle est très contagieuse et, quoique elle ne soit pas absolument bien meurtrière,

¹⁹⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, C 118, document non daté : « Mémoire contenant les éclaircissements demandés par Monsieur l'intendant dans son instruction du 10 juin 1762 ».

¹⁹⁹ Arch. dép. Hte-Vienne, C 121, document non daté (ca. 1762) : « Mémoire du sieur de Lespinasse, commissaire des tailles à Tulle, contenant les éclaircissements demandés par Monseigneur l'intendant dans l'instruction du 10 juin 1762 ».

²⁰⁰ H. Lascoux-Germinac, « Mémoire sur la topographie médicale de la partie couverte ou boréale du Bas-Limousin. 1787 », BSSHAC, 1989, t. 111, p. 85-87, 89.

cependant quelques bêtes y succombent et d'autres deviennent phtisiques. Point de remèdes. 3) *l'enflure* : cette maladie qui vient aux brebis, sans doute pour avoir mangé quelque herbe ou champignon de mauvaise qualité, les prend subitement dans les temps où elles paraissent les mieux portantes. L'enflure générale, la bouche baveuse et puante en sont les symptômes. La bête qui en est atteinte tombe par terre et meurt dans l'espace de quelques heures. 4) *le vertige* : les bêtes qui en sont atteintes tournent et sautent sans sujet, ne mangent point, bronchent à tout moment et la tête est d'une chaleur excessive. Pour les guérir, on leur bat les oreilles avec une verge, après quoi on les leur coupe. Cette méthode suffit quelquefois.

Les maladies les plus connues des cochons sont : 1) *la ladrerie* : la chair de ceux qui en sont atteints est toute parsemée de petites glandes semblables à des grains de millet. Cette maladie ne se connaît ordinairement que lorsque l'animal est mort. Cependant, on m'a assuré que lorsqu'elle était parvenue jusqu'à un certain degré, on pouvait la reconnaître aux symptômes suivants : l'animal est pesant et endormi, il se soutient avec peine sur ses pieds de derrière, la racine des soies est sanglante et la base de la langue toute parsemée de petites taches noirâtres. On ne connaît point de remèdes à cette maladie. 2) *la fièvre ardente* : son invasion est brusque. Le tremblement, porter la tête basse et de travers, croiser les jambes et ne pouvoir se tenir sur ses pieds, une soif ardente, une chaleur extrême, tels sont les symptômes qui caractérisent cette maladie. La peau du ventre, qui est d'un rouge vif pendant la maladie, devient bleuâtre après la mort qui arrive quelquefois dans l'espace de vingt-quatre heures. Cette maladie fit beaucoup de ravages au mois de mars 1786, parce que les remèdes qu'on employait étaient tous pris dans la classe des échauffants. 3) *les écrouelles* sont un engorgement des glandes du col. Elles sont très communes mais on n'essaie point d'y porter aucun remède. 4) *les barbillons* sont des excroissances de chair qui viennent dans la bouche des cochons, les empêchent de manger et les font périr en peu de temps si on ne s'empresse d'en faire l'extirpation. Le paysan donne à cette maladie le nom de *luzerne* parce que, dit-il, elle ressemble à un lézard²⁰¹.

Les maladies des bêtes à cornes sont : 1) *la fièvre ardente* : de toutes les maladies des bêtes à cornes, celle-ci est la plus fréquente, la moins connue et la plus meurtrière parce qu'elle est toujours mal traitée. Les bêtes qui en sont atteintes ont la tête pesante, les yeux rouges et enflés, la respiration sèche et accélérée. La chaleur est brûlante et les excréments sont d'une sécheresse et d'une dureté extrêmes. Remèdes : thériaque, oviétan et aposèmes incendiaires. 2) *la cathare* est une maladie très commune et toujours mortelle. Les bêtes qui en sont atteintes ont la tête chaude et elle leur enfle prodigieusement. Il découle des naseaux et de la bouche une humeur visqueuse. L'animal perd le manger et il mourrait bientôt. Mais comme les remèdes qu'on emploie dans cette maladie sont toujours insuffisants, dès qu'une bête en est atteinte, on s'empresse de la vendre au boucher. Les juges de police ne s'opposent point à de pareilles ventes sous prétexte que la maladie est locale. 3) Il régna dans le mois de mars de l'an dernier 1786 une maladie qui consistait dans une tumeur verruqueuse qui venait au-dessus ou aux côtés de la langue des bêtes à cornes²⁰². Cette tumeur qui dégénérait bientôt en ulcère chancreux, était surmontée d'un petit faisceau de poils et ne se manifestait par aucun symptôme extérieur car les bêtes qui en étaient attaquées buvaient, mangeaient et travaillaient comme en état de santé. Le traitement, quoique empirique, ne manqua jamais de succès. Il consistait à ratisser la langue de la bête malade avec une pièce d'argent jusqu'à ce que la tumeur fut enlevée. Ensuite, on frottait rudement l'endroit de la plaie avec la tête d'un poireau trempé dans du fort vinaigre dans lequel on avait mis du poivre et du sel. On pansait l'animal deux fois par jour jusqu'à parfaite guérison ».

²⁰¹ Il s'agit de la météorisation due à une trop grande absorption de trèfle ou de luzerne dont la fermentation dans la panse comprime les poumons et entraîne l'asphyxie.

²⁰² Sans doute la fièvre aphteuse.

**LETTRE DE TURGOT ADRESSÉE AU CONTRÔLEUR GÉNÉRAL
AU SUJET D'UNE ÉPIZOOTIE - 22 MARS 1762²⁰³**

« Quelque important qu'il soit pour la province du Limousin dont la principale ressource est fondée sur la vente de ses bestiaux, qu'on ne prenne pas l'alarme dans le public sur une maladie qui a commencé à s'y montrer et qui attaque les bêtes à cornes, je regarde comme un devoir de vous informer de ce qui est venu à ma connaissance sur ce sujet et des mesures que j'ai cru devoir prendre pour arrêter les progrès du mal ; j'espère que vous voudrez bien ne point divulguer ce que j'ai l'honneur de vous mander jusqu'à ce qu'il ait été constaté 1° que cette maladie est véritablement contagieuse 2° que les précautions que j'aurai pu prendre dans l'intérieur de la généralité sont insuffisantes pour empêcher qu'elle ne s'étende dans le reste du royaume, et que les progrès du mal exigent des mesures plus générales.

Jusqu'à présent je ne connais que quatre paroisses dans lesquelles la maladie se soit montrée. Il s'est trouvé heureusement dans le canton un paysan assez intelligent et qui traite les bestiaux malades par le moyen de quelques incisions et de quelques breuvages et cataplasmes, en sorte qu'il n'a péri que très peu de bestiaux. Ce mal commence par un épaissement de la langue accompagné d'inflammation qui empêche les bestiaux de manger. Ce premier accident est suivi d'une fièvre violente qui se connaît par le battement de l'artère près de l'oreille. Il s'élève sur les différentes parties de la peau des tumeurs, c'est sur ces tumeurs que le paysan dont j'ai l'honneur de vous parler fait ses incisions profondes qu'il fait ensuite suppurer. Il donne à cette maladie le nom de charbon, il assure qu'elle est contagieuse et de la même nature que celle qui régna en 1745 sur les bestiaux et qui fit tant de ravages non seulement en France mais dans la plus grande partie de l'Europe.

J'ai sur le champ donné ordre de composer et de répandre dans les paroisses atteintes du mal une instruction dans laquelle seraient détaillés les procédés les mieux constatés pour la guérison de cette maladie et les meilleures précautions connues pour purifier l'air des lieux infectés et pour obvier à toutes les voies par lesquelles la contagion pourrait se communiquer des animaux malades aux animaux sains. J'ai aussi mandé qu'on envoya ce paysan dans les paroisses attaquées pour y répandre sa méthode et je lui ai fait promettre une récompense. Mais il est un moyen de communication le plus rapide de tous et le plus étendu pour lequel la médecine n'a point de remède, je parle de la précipitation avec laquelle tous les propriétaires d'une paroisse où il y a eu des animaux malades s'empressent de vendre ceux qui leur restent avant que la nouvelle en soit répandue dans le public et de les conduire aux foires d'où ils portent partout la contagion sans qu'on puisse alors l'empêcher.

La proximité des foires de Pâques où il se rend une très grande quantité de bestiaux et la certitude que ceux des paroisses malades y seront conduits de préférence, m'ont déterminé à rendre sans délai l'ordonnance dont j'ai l'honneur de vous envoyer une copie. J'ai mandé à mon subdélégué de ne la point répandre dans toute la province et de n'en faire usage que pour les quatre paroisses attaquées, après s'être préalablement assuré de nouveau de la vérité des faits et de la nature contagieuse de la maladie.

Je crains d'avoir un peu trop pris sur moi en promettant aux paroisses infectées l'exemption totale de capitation si les habitants se conforment exactement à ce que je leur prescris en empêchant tous les bestiaux sains ou malades de sortir de la paroisse. J'étais forcé de me décider promptement pour prévenir l'effet de la vente des bestiaux infectés à la prochaine foire des Rameaux et je me suis déterminé au parti que j'ai pris pour deux considérations.

²⁰³ Arch. dép. Puy-de-Dôme, 1 C 359 ; il s'agit d'une copie de la lettre originale. A notre connaissance, ce document n'a pas été publié : c'est pourquoi nous le donnons en intégralité.

Il m'a paru trop important d'arrêter la contagion dans son principe, pour ne pas prendre les mesures les plus propres à empêcher tout commerce entre les lieux infectés et les lieux voisins, et je n'en ai pas imaginé de plus efficaces que d'intéresser tous les habitants des communautés attaquées à se précautionner eux mêmes avec le plus grand soin contre l'intérêt qu'ont les particuliers à se défaire promptement de tous les bestiaux qui ont été exposés à la contagion et qui n'en sont point encore atteints. C'est l'effet que doit naturellement produire l'espérance d'une grâce aussi considérable accordée à la paroisse et attachée à l'observation exacte et facile à vérifier des défenses portées par mon ordonnance.

J'ai considéré en second lieu que cette grâce sera une véritable justice et ne pourra qu'à peine dédommager les habitants de ces malheureuses paroisses de la double perte qu'ils auront faite par la mort des bestiaux que la maladie pourra emporter et par la privation du profit auquel ils devaient s'attendre sur la vente de leurs bestiaux que mon ordonnance interdit. La connaissance que j'ai de la manière dont s'exploitent la plus grande partie des terres du Limousin m'a démontré que tout ce qu'un domaine produit en grain suffit à peine pour payer les frais de culture, nourrir les métayers et subvenir à une partie des impositions, que le surplus des impositions et le produit net ou revenu du propriétaire en entier n'est fondé que sur le profit de la revente des bestiaux engraisés. Or il est impossible d'exiger des propriétaires qui perdent cette ressource la totalité des impositions qui sont déjà très fortes par elles-mêmes.

Je serai très flatté que vous veuillez bien approuver ce que j'ai fait, mais je crains, je vous l'avoue, que ces précautions ne soient encore insuffisantes et qu'il ne faille étendre l'ordonnance que j'ai rendue à un plus grand nombre de paroisses où la maladie aura pu pénétrer avant qu'on n'ait pris aucune précaution. Vous sentez qu'en ce cas je ne pourrais prendre sur moi d'accorder à toutes la même exemption sans y être autorisé par vous.

En même temps je prends la liberté de vous représenter que cette exemption non seulement me paraît très juste, mais que je ne crois pas qu'il y ait d'autres moyens d'empêcher que la contagion ne devienne universelle et n'anéantisse dans toute la province et peut-être dans une grande partie du royaume le revenu des propriétaires et celui du Roi.

Je ne vois qu'un autre moyen possible d'arrêter un commerce que l'intérêt le plus pressant tend sans cesse à entretenir, c'est d'établir un cordon de troupes entre les lieux atteints de la contagion et ceux où elle n'est pas encore introduite. Mais outre qu'il n'y a aucune troupe dans la province dont je puisse disposer, l'impossibilité reconnue d'empêcher la contrebande des marchandises et la désertion des soldats ne prouve que trop combien la force est faible contre l'intérêt. Je ne vois donc pas qu'on puisse prendre des mesures plus efficaces que celles que j'ai prises par mon ordonnance. Et si vous jugez, comme je n'en doute pas, que l'objet en soit assez important, je vous supplie de vouloir bien m'autoriser à rendre de pareilles ordonnances pour toutes les paroisses où la contagion aura pénétré ; peut-être pourriez-vous proposer aux intendants de quelques provinces circonvoisines de prendre les mêmes précautions afin d'attaquer partout le mal dans son principe.

S'il devait se borner aux quatre paroisses actuellement attaquées, je pourrais peut-être en économisant et en remettant à une autre année quelques dépenses moins pressantes, prendre sur les excédents de capitation la décharge entière que j'ai promise à ces quatre paroisses, mais pour peu que le nombre en fut plus grand, il serait absolument nécessaire que cette décharge fut prise sur la partie du Roi, et qu'il eut la bonté d'en remettre le montant à la province. Les motifs de cette décharge n'ayant pas été prévus lorsque la capitation a été imposée, il n'a pas été possible de proportionner l'excédent à la non valeur qui en résultera.

Je n'étendrai point les dispositions de mon ordonnance à de nouvelles paroisses jusqu'à ce que vous ayez eu la bonté de m'informer de vos intentions. Je vous prie de vouloir bien m'instruire promptement de la conduite que je dois tenir. Vous sentez que la contagion peut se répandre très promptement, que plus on différera à prendre les précautions nécessaires, plus

le nombre des paroisses attaquées augmentera et que dans un très court espace de temps il ne serait peut-être plus possible d'arrêter les progrès du mal devenu trop universel.

J'ai l'honneur d'être avec respect ...

P.S. Vous serez peut-être surpris, Monsieur, que je n'ai pas ordonné d'enterrer le cuir des animaux avec leur cadavre. J'ai cru cette précaution inutile d'après les expériences faites en 1745 par M. le marquis de Courtivron et rapportées dans les mémoires de l'Académie des Sciences cette même année. Il serait dès lors injuste d'obliger le propriétaire déjà trop malheureux à sacrifier le profit qu'il peut retirer de la vente du cuir. Il est d'ailleurs facile de mettre ces cuirs dans des lieux éloignés de la communication des bestiaux, et j'y trouve un très grand avantage en ce qu'ayant fait dresser dès le premier moment l'état des bestiaux qui se trouvent dans la paroisse, le propriétaire pourra toujours représenter au syndic ou l'animal ou sa peau, ce qui le mettra dans l'impossibilité de frauder l'exécution de mon ordonnance sans être découvert ».

(L'ordonnance de Turgot dont il est question dans la lettre ci-dessus n'a pas été retrouvée)

L'ÉPHÉMÈRE ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LIMOGES²⁰⁴.

La création d'une telle école était dictée par des considérations pratiques comme l'écrit l'intendant Turgot : « tant pour l'avoir sous mes yeux que parce que cette partie de ma généralité abonde plus en bestiaux que l'Angoumois et le Bas-Limousin et que les secours devaient se trouver plus à leur portée »²⁰⁵. Turgot contacta Bourgelat en lui demandant de lui fournir une personne capable de dispenser le futur enseignement. Ce fut le sieur Leblois, alias Deblois, « professeur de l'art vétérinaire », qui fut désigné. Son arrivée à Limoges est annoncée lors de la séance de la Société d'agriculture du 9 février 1765 et les « MM. des bureaux d'Angoulême et de Brive étaient exhortés » de procurer des élèves à cette nouvelle école car « rien n'est plus essentiel que l'art vétérinaire pour la conservation des chevaux et des bestiaux dont l'exportation fait la plus grande richesse de la province »²⁰⁶. Les cours ne débutent qu'en janvier 1766 après avoir été annoncés par un placard imprimé²⁰⁷ diffusé à la fin de l'année 1765 lequel énumérait succinctement le règlement et le programme de l'école.

Mais en juillet 1767, en réponse à une demande de renseignements de l'intendant de Tours qui se propose de créer une école vétérinaire dans sa généralité²⁰⁸, Turgot signale que celle de Limoges est dans un état « assez languissant ». Le nombre d'élèves n'est pas suffisant, il a même diminué, et plusieurs d'entre eux se sont dégoûtés de ce travail. Des élèves des provinces voisines étaient attendus, mais ils ne sont point venus. Et Turgot tout en soulignant que « l'utilité de ces établissements en eux-mêmes ne saurait être douteuse », se demande s'il n'a pas fait une faute en formant celui de Limoges. Les études sont en effet trop longues et trop coûteuses pour que ceux « qui se proposent d'exercer la médecine uniquement pour les animaux veuillent faire une pareille avance » de temps et d'argent. L'aspect financier est le principal facteur limitant et il n'y a que les élèves pouvant être entretenus aux frais des deniers publics qui sont susceptibles d'être formés dans ces établissements. Aussi, est-il inutile de multiplier les écoles et il est préférable d'envoyer quelques élèves dans celles qui existent alors, Alfort et Lyon, ce qui épargnerait à la province les frais de fonctionnement d'un établissement ne recevant que peu d'élèves. Ce sont là les diverses remarques que soumet Turgot à l'intendant de Tours et, en reconnaissant être « fâché d'avoir fait ces réflexions trop tard », il espère que son interlocuteur sera « à temps de profiter » de celles-ci afin « d'éviter une faute » que lui-même a faite. L'école vétérinaire de Limoges disparaît définitivement vers la fin de l'année 1768²⁰⁹.

²⁰⁴ Alfred Leroux, *L'Ancienne École vétérinaire de Limoges (1765-1768)*, Toulouse, imprimerie Lagarde et Sebille, s. d., 6 p. Voir aussi p. CIX, « La généralité de Limoges. Esquisse historique », dans *Inventaire sommaire des archives civiles*, Haute-Vienne, série C, 1891.

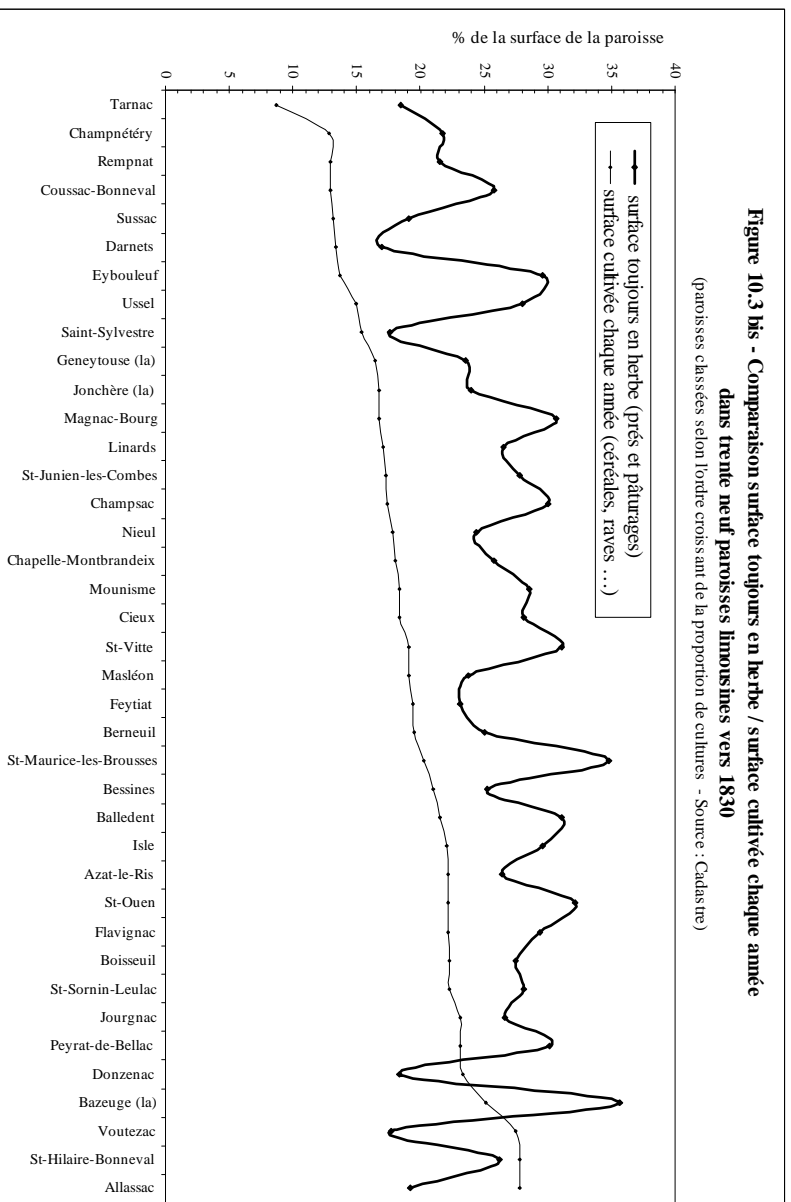
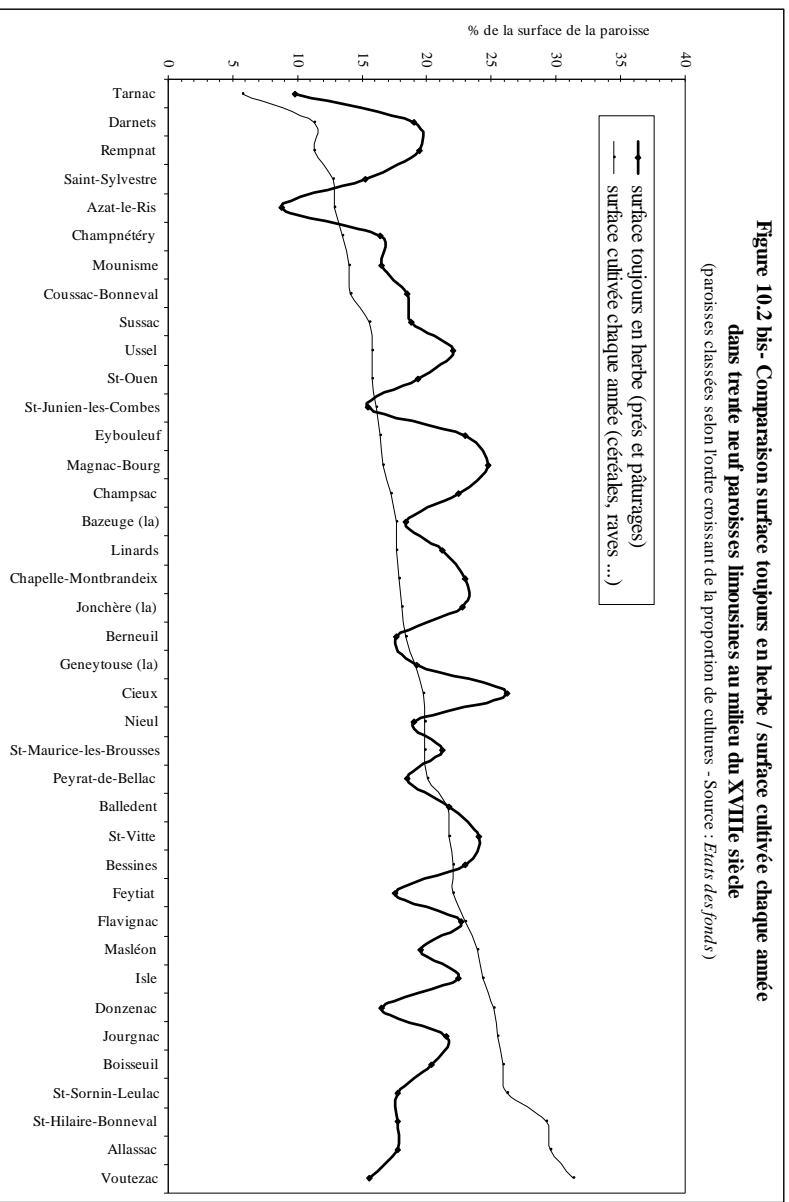
²⁰⁵ « Lettre de Turgot à M. du Cluzel, intendant de la généralité de Tours, 23 juillet 1767 », dans *Nouveau choix de documents historiques sur le Limousin*, Archives Historiques du Limousin, t. VI, 1895, p. 385-386. L'original se trouve aux archives départementales d'Indre-et-Loire, C 358.

²⁰⁶ Alfred Leroux, « La généralité de Limoges. Esquisse historique », *loc. cit.*, 1891, p. CIX, note 1.

²⁰⁷ « *École vétérinaire établie à Limoges, où l'on donnera des leçons gratuites sur la connaissance et le traitement des maladies des animaux* », imprimé, s.l., s.d. (Arch. dép. Corrèze, B 242). Ce placard fut diffusé par l'intendant auprès des bureaux d'Angoulême et de Brive de la Société d'agriculture, ainsi qu'à tous ses subdélégués ; il fut même projeté d'en envoyer un exemplaire au rédacteur de la *Gazette d'agriculture, commerce et finances* (séance du 11 janvier 1766 de la Société d'agriculture). Voir ce document en annexe, p. , dont il ne subsisterait que deux exemplaires connus d'après Alfred Leroux.

²⁰⁸ « Lettre de Turgot à M. du Cluzel, intendant de la généralité de Tours, 23 juillet 1767 », Archives Historiques du Limousin, t. VI, 1895, p. 385-386.

²⁰⁹ Alfred Leroux, *Inventaire des Archives départementales, Haute-Vienne, Archives civiles, série C*, 1891, p. CIX, note 2, indique que l'abbé Legros signale dans sa *Continuation de l'abrégé des Annales du Limousin*, que l'école vétérinaire de Limoges disparut au bout de quelques années. André J. Bourde, *Agronomie et agronomes*, 1967, t. III, p. 1219, donne les dates suivantes : création de l'école de Limoges le 24 novembre 1764, ouverture le 22 février 1766 et suppression le 13 octobre 1768.



L'IRRIGATION DES PRÉS DE FAUCHE EN LIMOUSIN D'APRÈS DIVERSES SOURCES

D'après un document de 1763²¹⁰ :

Dans la région de Bourgneuf, « les habitants ont un soin particulier des prés ; ils ont l'art de faire venir l'herbe sur le penchant des collines où l'on peut à peine marcher, ils distribuent les eaux qui découlent des montagnes par des rigoles, ils arrosent ainsi leurs prés comme ils le désirent. Ils ne négligent rien pour cette espèce de culture qui fait leur principal revenu par le commerce des bestiaux qui est le seul connu dans la campagne et l'unique ressource pour payer les subsides ».

D'après Arthur Young²¹¹ :

« *De la Ville-au-Brun à Bessines*. Pour la première fois je rencontre l'irrigation (Young vient du nord). Plus rapidement l'eau coule, et plus l'amélioration est importante. Les terrains plats sont améliorés, mais les broussailles ne sont pas détruites. L'eau la meilleure, c'est la plus froide, alors qu'elle sort immédiatement de la source. On irrigue rarement en hiver : il n'y a qu'une coupe d'herbes. Il est évident qu'ici l'irrigation est mal comprise.

Limousin. *Route de Limoges*. Tous les terrains, en montagne, sont inondés, quand c'est possible, et avec un soin qui marque combien on se rend compte de l'importance de cette amélioration. L'eau est amenée très haut, sur les pentes des collines, et, en certain cas, je me perdais en conjectures pour savoir d'où on la captait. Mais, dans les bas-fonds, l'irrigation est très mal faite, avec des lignes de buissons le long des canaux d'amenée ; on donne peu de soin à l'écoulement rapide de l'eau.

Uzerche. On irrigue avec grand soin ; en été, on préfère l'eau de source, au moment où elle sort de terre, mais, au début du printemps, l'eau de la rivière ».

Statistique de 1808²¹²

« Dans aucun autre pays [la Haute-Vienne] on ne fait autant de dépenses pour tenir les eaux au-dessus de leur niveau naturel, pour en former des réservoirs sur le penchant des collines, pour en calculer la distribution, pour les faire serpenter en de nombreux détours, pour les diriger suivant la disposition du terrain, les ramener quelquefois vers leur source, leur ouvrir de nouvelles issues et en tirer parti de nouveau. Jamais on ne vit nulle part faire autant de fouilles pour trouver des sources ; nulle part on ne ramasse avec autant de soin l'eau des rues, des chemins et des cours ; nulle part les tribunaux n'ont à prononcer dans un si grand nombre de contestations relatives au cours des eaux et à tout ce qui concerne l'irrigation.

Voici ce qu'a dit du Limousin en général un célèbre agriculteur : « Dans aucune autre province du royaume on n'a tiré aussi bon parti des vallons granitiques ; l'expérience a appris à ses industriels habitants que la culture des grains rendait peu, que les pluies entraînaient le peu de terre qui couvrait le rochers ; ils ont conservé cette terre et l'ont convertie en prairies. Comme les chaleurs n'y sont pas fortes, et que les eaux de source y sont très communes et abondantes, ils se procurent, par le moyen d'irrigations singulièrement bien conduites, des récoltes d'excellents fourrages très fins et très odorants, et après ces récoltes de bons et nombreux pâturages pour les bestiaux qu'ils engraisent. Cette province, très pauvre par sa position géographique et par la nature de son sol, doit tout à son industrie ».

²¹⁰ G. Martin, « Un document inédit sur Bourgneuf au XVIII^e siècle », *MSSNAC*, t. 15, 1906, p. 511-522. Document daté de 1765.

²¹¹ Arthur Young, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*, t. 2, 1931, p. 642-643.

²¹² *Statistique du département de la Haute-Vienne*, 1808, p. 306.

Témoignage de 1813 d'un officier prussien ²¹³ :

« Les prairies artificielles n'existent nulle part dans le département, mais on trouve rarement une région où l'irrigation soit aussi facile qu'ici et où on la réussisse aussi bien. Partout on cherche à empêcher l'eau de suivre sa pente naturelle pour la retenir dans des réservoirs aménagés sur les flancs des collines ; on organise ainsi sa distribution en la faisant sillonner les pâturages par d'innombrables méandres suivant la disposition du terrain, souvent pour la faire revenir à son point de départ afin d'être utilisée de nouveau. Nulle part je n'ai vu creuser aussi fréquemment à la recherche de sources ; nulle part on ne recueille avec autant de soin l'eau des routes, des chemins et des sillons des champs ; nulle part comme ici, les tribunaux n'ont à trancher sur tant de procès concernant le cours contesté des eaux. C'est pourquoi on ne voit qu'en Suisse des prairies d'un vert aussi joli, un fourrage aussi apprécié. C'est à cela qu'on reconnaît les meilleurs domaines. Car ici un proverbe a cours : « Fais pour tes prairies tout ce que tu peux ; pour les champs, tu peux faire ce que tu veux ». Aussi fume-t-on abondamment les prairies, et, comme les champs, on les entoure habituellement de haies vives, de fossés, voire de murs » ²¹⁴.

LES DROITS D'USAGE DE L'EAU DANS LES PRÉS DE FAUCHE ET LES LITIGES QUE CELA ENTRAÎNE

1752 : « Léonard Templeyroux et Jean Virolle, tous deux laboureurs de St-Vitte, étant en même de se jeter dans un procès ... ont convenu que pour les eaux tant vives que pluviales, chacun fera arroser, savoir le dit Virolle la prendra et conduira dans son pays le lundi à soleil levé jusqu'à mercredi à soleil couché, et le dit Templeyroux aura les dites eaux le jeudi jusqu'au samedi au soir » ²¹⁵.

1^{er} février 1754 : « Françoise Boissou et son fils ont vendu à Jacques Deschamps ... le passage de l'eau qui découle du charrage de derrière la maison de Deschamps ... pour la conduire dans le pré du dit Deschamps situé à la Barrière ... Les vendeurs veulent que le dit Deschamps y fasse une rigole » ²¹⁶.

11 mars 1750 : « ... disant les dites parties qu'ils sont les uns et les autres en droit de percevoir les eaux et source qui sont et qui descendent dans le chemin ... pour les conduire dans leurs pâturages qui sont le long du dit chemin. Lesquelles eaux n'étant point partagées, ce qui cause plusieurs contestations entre les parties, et pour éviter toutes contestations et procès ... sont venus à l'amiable d'accord et partage des dites eaux qui pourraient descendre ... Savoir est qu'il appartiendra au dit Mouroux, en son entier depuis le lundi soleil levant jusqu'au mardi au soir à soleil couché et pour ce, la prendre (l'eau) et percevoir en son entier pour la conduire dans son domaine. Ne pourra le dit Teilhaud la lui interrompre les dits jours ci-dessus ... les autres jours, appartiendront audit sieur Teilhaud avec pouvoir de la recevoir pour les conduire dans les pâturages qui joignent à celui du dit Mouroux. Ne pourra le dit Mouroux l'interrompre les dits jours, aux peines que de droit » ²¹⁷.

²¹³ Cet officier, F. Neigeaur, a été assigné à résidence à Limoges durant les derniers mois de 1813 en tant que prisonnier de guerre. Disposant d'une relative liberté, il a visité la région, et de ses observations et de ses impressions de ce séjour forcé en Limousin, Neigeaur a publié un livre : *Schilderung der Provinz Limousin und deren Bewohner*, Berlin, 1817, 288 p. (Description de la province du Limousin et de ses habitants). Louis Guibert a analysé cet ouvrage dans l'*Almanach limousin*, 1881, partie historique, p. 81-94.

²¹⁴ Extrait de l'ouvrage ci-dessus de Neigeaur, p. 82-83, traduction de Georges Vérynaud, *Le Limousin, la nature, les hommes ...*, 1981, p. 95. Neigeaur, qui a été relativement sévère dans son ouvrage envers le Limousin, fait malgré tout l'éloge de l'irrigation des prairies telle qu'elle est pratiquée en Limousin.

²¹⁵ D'après Jacky Piacrd, *Etude socio-économique d'une paroisse rurale du Limousin au milieu du XVIII^e siècle : Saint-Vitte-sur-Briance*, 1975, p. 31.

²¹⁶ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 39 (25), François Moulin, notaire à Châlus.

²¹⁷ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 58 (42), Etienne Dumas, notaire à Bessines.

ARRANGEMENTS AU SUJET DE DROITS D'EAU ET DE SERVITUDES DIVERSES²¹⁸

« Le 28 juillet 1760, en l'étude du notaire, furent présents M^e Antoine Fargeaud, prêtre chanoine de l'église royale et collégiale de St-Léonard, pour les siens et successeurs ou ayant cause d'une part, et M^{rs} M^{es} Joseph du Mabaret, prêtre et curé de St-Michel de St-Léonard et Jacques du Mabaret, sieur du Baty, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Limoges, pour les siens et successeurs ou ayant cause d'autre part.

Les parties ont exposé qu'il y a au bas du grand pré de la métairie du Verdurier située paroisse d'Eybouleuf, appartenant au dit S^f Fargeaud, tout auprès du pré appelé du Debat appartenant aux dits S^{rs} Mabaret, une fontaine dont l'eau appartient cinq jours chaque semaine aux dits dits S^{rs} du Mabaret, qui sont en droit et possession de la percevoir pendant les dits cinq jours consécutifs, savoir du vendredi à soleil levant jusqu'au mercredi aussi à soleil levant, pour l'arrosage de leur pré du Debat, lequel est séparé de celui du pré du Verdurier par une seule haie ; laquelle eau appartient les deux autres jours au dit S^f Fargeaud et sert à l'arrosage de partie de son susdit pré du Verdurier.

Les parties ont dit aussi que les S^{rs} du Mabaret sont en droit et possession de jouir sans obstacle pour l'arrosage de leur pré du Debat, de l'eau de l'étang du Verdurier ou la Breuilhe, appartenant au S^f Fargeaud, quatre jours de chaque semaine du dimanche soleil levant jusqu'au jeudi aussi à soleil levant, laquelle eau appartient les autres jours au S^f Fargeaud.

Les parties ont exposé aussi avoir un fossé qui ferme une assez grande partie de la largeur inférieure dans certaine terre appelée la grande pièce, appartenant au S^f Fargeaud et dépendant de son domaine du Verdurier, confrontant la partie inférieure d'un bois châtaignier des S^{rs} Mabaret, lequel fossé est tout relevé et il est entier du côté de la terre du S^f Fargeaud ; néanmoins, les S^{rs} Mabaret avaient prétendu que le dit fossé était dans leurs propriétés et qu'ils avaient le droit d'y amasser tout le gland, châtaignes et autres fruits qui tombaient dans le dit fossé, ce que le S^f Fargeaud avait dénié. Comme aussi, les dits S^{rs} Mabaret prétendent avoir droit d'entrée dans la grande pièce du S^f Fargeaud pour y colliger et amasser les fruits des arbres qui sont dans la haie appartenant aux S^{rs} Mabaret qui sépare leurs terres de la grande pièce du S^f Fargeaud, ce dernier ayant soutenu le contraire et que les S^{rs} Mabaret n'avaient ni l'un ni l'autre de droits, d'autant que les dites jouissances et prétentions sont sujettes à beaucoup de plaintes, tant que les unes et les autres peuvent jeter les parties dans des procès très dispendieux. Lesquelles parties, pour éviter les dits procès et sur l'avis de leurs parents et amis, après s'être transportés sur les lieux, ont convenu et transigé sur le tout ainsi que s'ensuit.

Le S^f Fargeaud a cédé aux S^{rs} Mabaret les droits qui lui appartenait ci-devant de jouir deux jours de chaque semaine de l'eau de la susdite fontaine, et les S^{rs} Mabaret ont cédé en contre échange au S^f Fargeaud les droits qui leur appartenait de jouir quatre jours de chaque semaine de l'eau provenant du dit étang du Verdurier, renonçant les S^{rs} Mabaret à tous droits d'entrée, de passage et autres qu'ils pourraient avoir et prétendre dans le dit pré du Verdurier, notamment à celui d'y avoir des rigoles pour conduire l'eau du dit étang dans leur dit pré.

En considération du dit échange, le S^f Fargeaud a cédé aux S^{rs} Mabaret vingt pieds de terrain en carré pour la construction d'une pêcherie, laquelle a été faite et construite à frais communs, sans que néanmoins le S^f Fargeaud ni ses représentants soient tenus à l'avenir à aucun entretien, à l'effet desquels entretiens et réparations, les S^{rs} Mabaret pourront, en temps et saison convenable, entrer dans le pré du S^f Fargeaud, comme aussi pourront entrer dans le dit pré pour clore et mettre en état la haie qui sépare les deux prés des deux parties, sans néanmoins causer de dommages au S^f Fargeaud.

²¹⁸ Arch. dép. Hte-Vienne, 4 E 31 (346), Mazoupy, notaire royal à St-Léonard.

Convenu de plus que le S^f Fargeaud pourra faire faucher l'herbe qui croîtra dans le contour de la dite pêcherie, à la réserve de la chaussée où est posée la bonde et dont la façade est dans le pré des S^{rs} Mabaret, sans qu'il soit cependant permis aux S^{rs} Mabaret de prendre de la glaise et des mottes dans le pré du S^f Fargeaud pour fermer la dite pêcherie, laquelle néanmoins il sera permis au S^f Fargeaud de faire clore à son gré, parallèlement à la haie de division des deux prés, sans toutefois que cela puisse gêner ni endommager la chaussée.

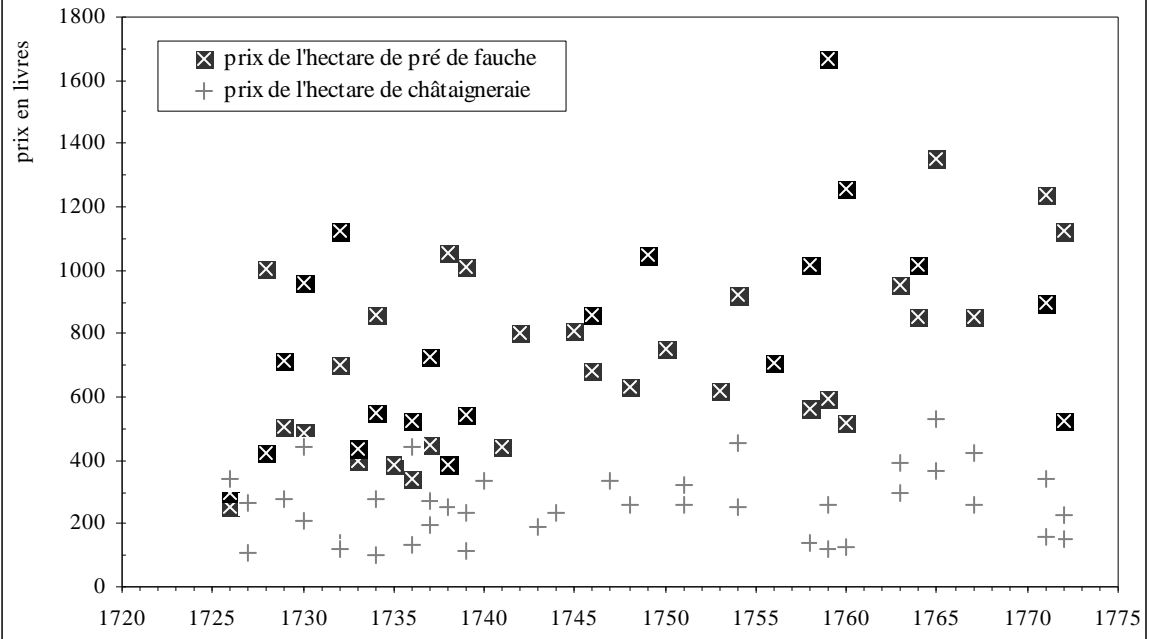
Comme le S^f Fargeaud a besoin de toute l'eau de la fontaine pour faire dégorger et dévaser son poisson à chaque pêche de son étang, il lui sera permis et à ses représentants, lors de la dite pêche et avant icelle, de vider deux ou trois jours avant la dite pêcherie et la faire nettoyer à son gré en faisant néanmoins aller l'eau dans la rigole du pré des S^{rs} Mabaret, pour, la pêcherie ainsi vidée et nettoyée, prendre l'eau de la fontaine et la conduire par une petite rigole qu'il fera au-dessous de la bonde de la dite pêcherie et l'amener ainsi par cette rigole dans son pré pour y former et pratiquer les réservoirs qu'il a accoutumé d'y faire faire pour son poisson, sans toutefois qu'il puisse user de l'eau de la dite fontaine que huit jours seulement pour le tout, et fera le S^f Fargeaud combler la dite rigole aussitôt qu'il aura retiré son poisson des susdits réservoirs. De plus, a été convenu que le S^f Fargeaud ne pourra exiger aucune rente à raison de la dite pêcherie qui sera désormais censée être une pure dépendance du susdit pré du Debat (lequel appartient aux S^{rs} Mabaret) et assujettie aux lois du dit pré.

A l'égard du fossé ci-dessus, convenu entre les parties que la propriété d'icelui, le droit de le relever et de l'entretenir à son gré tel qu'il est aujourd'hui, avec les arbres qui sont au-dessus, appartiendront au S^f Fargeaud sans que cependant il puisse y faire planter aucun arbre dans le creux d'icelui fossé, et d'un autre côté que tous les fruits de quelque côté qu'ils puissent tomber dans le fossé appartiendront en entier aux S^{rs} Mabaret, sans que les propriétaires du Verdurier puissent en amasser aucun dans le dit fossé. En outre, les S^{rs} Mabaret ont cédé au S^f Fargeaud tous les droits qu'ils peuvent avoir et prétendre d'amasser quoi que ce soit dans la terre dite la grande pièce du Verdurier du S^f Fargeaud, et notamment les fruits des arbres qui sont dans la haie qui sépare la dite terre de celle appartenant aux S^{rs} Mabaret.

Ce que dessus a été accepté respectivement par toutes les parties, lesquelles ont réglé tous leurs différents nés ou à naître au sujet des prétentions ci-dessus expliquées, promettant ne jamais revenir au contraire à peine de tous dépens et dommages ... Déclarent les parties que les échanges ci-dessus sont de la valeur de trente livres. Le tout fait en présence de S^f Etienne Martin, praticien, et de Dominique Vergnolle, perruquier, témoins habitant la ville de St-Léonard, qui ont signé avec les parties ».

**Prix d'un hectare de pré de fauche et d'un hectare
de châtaigneraie en Limousin de 1726 à 1772**

(Source : 111 ventes de prés et 93 ventes de châtaigneraies réalisées dans 12 études notariales)



COMPTES DES SIX MÉTAIRIES DE L'HÔPITAL DE MAGNAC-LAVAL
(cf. références p. 571)

**Profits annuels réalisés avec le bétail et
montant annuel des impositions royales**

Profits annuels réalisés avec les différents types de bétail

**(Les mêmes calculs ont été effectués pour les
treize autres exploitations étudiées dans le chapitre 8, p. 309-322)**

Métairie de Basseroche (c. Tersannes) - 1726-1773						
Profits annuels sur le bétail et impositions royales (montant en livres)						
année	achats de	ventes de	solde	frais lié	solde	impositions
	bestiaux	bestiaux	brut	au bétail	net	royales
1726	0	65,0	65,0		65,0	104,2
1727	0	148,0	148,0	10,4	137,6	109,25
1728	0	138,0	138,0	2,5	135,5	97,25
1729	0	296,0	296,0	0	296,0	104,25
1730	260,0	255,0	-5,0	0	-5,0	98,1
1731	0	73,0	73,0	3,0	70,0	96,0
1732	0	109,4	109,4	5,5	103,9	98,25
1733	150,0	133,0	-17,0	2,5	-19,5	96,85
1734	362,5	483,0	120,5	0,7	119,8	111,5
1735	56,0	214,75	158,75	0,5	158,3	116,75
1736	200,0	496,8	296,75	1,0	295,8	108,15
1737	251,0	427,0	176,0	3,2	172,8	98,5
1738	123,0	400,25	277,25	0,8	276,5	94,75
1739	260,75	349,0	88,25	0	88,3	100,4
1740	191,2	204,5	13,3	0,8	12,5	98,5
1741	211,5	419,0	207,5	3,5	204,0	100,45
1742	377,1	102,25	-274,85	0,4	-275,3	113,35
1743	289,0	571,9	282,9	3,3	279,6	115,1
1744	179,5	575,5	396,0	0	396,0	113,25
1745	271,2	136,7	-134,5	1,9	-136,4	118,25
1746	83,5	598,6	515,1	5,0	510,1	118,2
1747	479,0	646,2	167,2	2,5	164,7	116,5
1748	343,0	782,0	439,0	0	439,0	121,5
1749	167,5	541,5	374,0	0	374,0	119,2
1750	853,5	1247,75	394,25	3,3	391,0	107,55
1751	100,0	692,15	592,15	3,3	588,9	98,1
1752	473,5	573,5	100,0	15,5	84,5	93,3
1753	632,7	617,0	-15,7	24,0	-39,7	104,5
1754	données manquantes					
1755	données manquantes					
1756	800,5	1104,3	303,8	41,75	262,1	97,0
1757	878,6	1319,0	440,4	2,9	437,5	101,0
1758	644,25	702,9	58,65	30,0	28,7	108,8
1759	925,65	835,0	-90,65	77,6	-168,3	110,55
1760	417,6	1087,0	669,4	24,5	644,9	113,25
1761	770,0	1082,8	312,75	92,95	219,8	111,3
1762	410,75	451,0	40,25	0	40,3	110,5
1763	595,0	1050,5	455,5	7,5	448,0	107,8
1764	613,35	600,0	-13,35	3,0	-16,4	97,05
1765	362,0	452,5	90,5	21,0	69,5	96,8
1766	680,6	607,0	-73,6	22,0	-95,6	101,4
1767	637,35	1053,0	415,65	0,0	415,7	103,6
1768	745,75	622,0	-123,75	39,0	-162,8	105,7
1769	87,7	1355,5	1267,8	12,4	1255,4	107,95
1770	379,6	870,5	490,9	0	490,9	109,4
1771	615,7	660,35	44,65	0	44,7	108,0
1772	266,5	548,75	282,25	0	282,3	114,15
1773	632,75	1027,0	394,25	4,0	390,3	113,15
total (46 années)	16779,1	26725,75	9946,65	472,2	9474,45	4889,35
profit net annuel moyen : 206,0 livres						
rendement annuel moyen par rapport au capital cheptel vif moyen (1750 livres) sur la période : 11,8%						
moyenne annuelle des impositions royales : 106,3 livres						

Métairie de Chez Grenard (c. Tersannes) - 1725-1773						
Profits annuels sur le bétail et impositions royales (montant en livres)						
année	achats de	ventes de	solde	frais lié	solde	impositions
	bestiaux	bestiaux	brut	au bétail	net	royales
1725	223,0	763,0	540,0	4,8	535,3	93,0
1726		182,0	182,0	1,3	180,8	93,0
1727		242,4	242,4	0,4	242,1	96,0
1728		200,0	200,0	3,4	196,7	91,0
1729	88,5	164,0	75,5	0,3	75,2	90,0
1730	245,0	417,5	172,5	3,5	169,0	91,25
1731	50,0	152,0	102,0		102,0	81,2
1732	15,0	103,3	88,3	3,6	84,8	90,2
1733		213,0	213,0	4,5	208,5	86,7
1734	316,0	748,1	432,1	2,1	430,0	102,25
1735	92,8	156,0	63,2		63,2	112,25
1736	119,2	237,65	118,45	0,5	117,95	109,15
1737	80,0	489,95	409,95	3,0	406,95	97,8
1738	50,0	122,95	72,95		72,95	95,7
1739	73,0	250,0	177,0	12,0	165,00	93,25
1740	344,75	547,5	202,8		202,75	93,15
1741	139,0	670,0	531,0	42,5	488,50	94,8
1742	505,0	275,9	-229,1		-229,10	105,05
1743	285,0	662,75	377,8	3,0	374,75	106,5
1744	329,0	525,75	196,8		196,75	104,9
1745	191,8	118,0	-73,8		-73,80	108,75
1746	271,75	406,7	135,0	1,4	133,55	108,0
1747	213,0	537,5	324,5	14,0	310,50	107,6
1748	150,85	409,4	258,6		258,55	114,7
1749	13,0	302,5	289,5		289,50	112,85
1750	84,5	288,0	203,5	3,0	200,5	95,85
1751	286,0	668,0	382,0	6,0	376,0	89,75
1752	242,1	644,0	401,9	3,0	398,9	84,8
1753	305,0	633,0	328,0		328,0	90,85
1754	391,0	634,0	243,0	3,0	240,0	90,05
1755	667,6	885,0	217,4		217,4	87,3
1756	339,0	758,5	419,5	1,5	418,0	87,2
1757	369,05	376,0	6,95		6,95	90,85
1758	411,6	904,0	492,4		492,4	98,65
1759	63,75	205,0	141,25		141,25	79,5
1760	136,2	459,7	323,5		323,5	101,85
1761	196,0	395,0	199,0	4,6	194,4	99,9
1762	248,0	518,0	270,0	7,0	263,0	99,35
1763	506,0	665,0	159,0	10,0	149,0	97,0
1764	239,0	398,3	159,3	3,0	156,3	87,2
1765	308,0	665,0	357,0		357,0	87,4
1766	564,0	613,0	49,0		49,0	91,4
1767	347,0	1175,0	828,0	3,0	825,0	93,6
1768	535,25	832,0	296,8	26,0	270,8	93,3
1769	364,0	248,0	-116,0	7,0	-123,0	95,1
1770	146,0	258,0	112,0		112,0	91,0
1771	6,7	762,0	755,3		755,3	95,0
1772	348,0	753,2	405,2		405,2	99,45
1773	129,2	504,75	375,6		375,6	99,5
total (49 années)	11028,6	23140,3	12111,65	177,15	11934,5	4704,9
profit net annuel moyen : 243,5 livres						
rendement annuel moyen par rapport au capital cheptel vif moyen (1385 livres) sur la période : 17,6%						
moyenne annuelle des impositions royales : 96,0 livres						

Métairie de la Dodinerie (Tersannes) - 1729-1773						
Profits annuels sur le bétail et impositions royales (montant en livres)						
	achats de	ventes de	solde	frais lié	solde	impositions
	bestiaux	bestiaux	brut	au bétail	net	royales
1729	0	98,0	98,0	0	98,0	64,75
1730	0	152,5	152,5	0	152,5	?
1731	36,0	30,0	-6,0	0	-6,0	54,0
1732	0	139,0	139,0	0	139,0	56,7
1733	28,3	314,5	286,2	4,4	281,8	53,35
1734	96,0	324,3	228,3	0,4	227,9	61,1
1735	0,0	229,6	229,6	0	229,6	65,2
1736	80,0	285,75	205,75	2,25	203,5	65,4
1737	162,5	141,3	-21,2	0	-21,2	59,8
1738	7,0	107,0	100,0	0	100,0	61,0
1739	110,0	378,0	268,0	0	268,0	55,45
1740	296,95	274,0	-23,0	3,5	-26,5	58,6
1741	91,0	406,5	315,5	20,0	295,5	56,85
1742	381,5	404,3	22,8	3,65	19,2	89,3
1743	561,6	794,75	233,2	1,5	231,7	69,45
1744	379,7	377,9	-1,8	1,9	-3,7	83,8
1745	253,0	55,0	-198,0	0	-198,0	90,8
1746	200,5	537,5	337,0	3,75	333,25	75,85
1747	200,8	354,0	153,2	1,8	151,4	74,65
1748	620,1	843,5	223,4	1,6	221,8	?
1749	146,75	208,0	61,3	0	61,25	76,8
1750	265,4	408,5	143,1	3,0	140,1	70,05
1751	448,0	422,0	-26,0	3,0	-29	67,25
1752	232,5	645,0	412,5	9,0	403,5	68,4
1753	266,0	451,8	185,8	0,0	185,75	69,75
1754	301,5	489,0	187,5	1,2	186,3	71,9
1755	459,0	615,0	156,0	0,5	155,5	58,05
1756	318,0	479,3	161,3	0,0	161,3	73,85
1757	605,2	473,0	-132,2	1,6	-133,8	63,65
1758	235,1	296,25	61,2	1,7	59,45	80,05
1759	417,75	415,0	-2,75	0,0	-2,75	82,25
1760	620,6	1204,25	583,7	14,0	569,65	80,6
1761	134,5	330,5	196,0	3,0	193,0	88,05
1762	310,0	314,5	4,5	1,0	3,5	78,55
1763	70,0	455,0	385,0	45,0	340,0	84,25
1764	302,9	396,0	93,1		93,1	80,3
1765	293,0	588,5	295,5	23,0	272,5	82,0
1766	160,0	397,0	237,0	2,5	234,5	82,05
1767	398,0	1121,8	723,8	0,0	723,8	90,05
1768	628,25	255,75	-372,5	12,0	-384,5	?
1769	660,0	793,5	133,5	35,0	98,5	80,25
1770	437,7	353,5	-84,2	7,0	-91,2	?
1771	356,0	652,0	296,0	18,0	278,0	84,4
1772	605,0	982,0	377,0	0	377,0	86,35
1773	433,0	600,0	167,0	0	167,0	95,55
total (45 années)	12609,1	19594,4	6985,3	225,25	6760,05	2990,4
profit net annuel moyen : 150,2 livres						
rendement annuel moyen par rapport au capital cheptel vif moyen (1340 livres) sur la période : 11,2%						
moyenne annuelle des impositions royales : 72,9 livres						

Métairie de la Mothe (Tersannes) - 1737-1773						
Profits annuels sur le bétail et impositions royales (montant en livres)						
	achats de	ventes de	solde	frais lié	solde	impositions
	bestiaux	bestiaux	brut	au bétail	net	royales
1737	26,5	156,8	130,3	0,6	129,70	48,35
1738	106,0	292,6	186,6		186,6	49,5
1739	70,0	0	-70,0		-70,0	49,15
1740	33,0	601,5	568,5	2,0	566,5	52,3
1741	données manquantes					
1742	données manquantes					
1743	données manquantes					
1744	220,0	328,0	108,0		108,0	62,45
1745	6,0	510,5	504,5	3,5	501,0	65,55
1746	166,5	418,0	251,5	2,5	249,0	66,1
1747	398,0	454,0	56,0	2,2	53,8	65,75
1748	36,0	426,0	390,0		390,0	69,7
1749	8,0	400,25	392,3	0,6	391,7	66,05
1750	0	361,0	361,0	3,25	357,75	70,85
1751	0	140,2	140,2	3,0	137,2	68,5
1752	485,75	806,75	321,0	3,0	318,0	65,05
1753	7,5	150,6	143,1		143,1	72,4
1754	314,25	793,5	479,25		479,3	69,95
1755	922,6	1011,5	88,9	1,8	87,1	69,55
1756	184,25	575,0	390,8	16,1	374,7	69,5
1757	787,8	913,0	125,2		125,20	72,25
1758	221,0	476,0	255,0	7,6	247,4	78,5
1759	422,7	603,5	180,8	5,2	175,6	79,45
1760	173,0	801,5	628,5	3,2	625,3	81,1
1761	173,6	710,5	536,9	3,0	533,9	79,6
1762	442,5	501,0	58,5	4,0	54,5	78,8
1763	127,0	493,4	366,4	3,0	363,4	77,6
1764	475,2	835,5	360,3	4,0	356,3	69,95
1765	568,0	138,0	-430,0	4,0	-434,0	69,95
1766	305,4	1178,5	873,1	48,0	825,1	73,05
1767	448,2	1061,0	612,8	3,0	609,8	?
1768	734,45	1307,5	573,05	17,5	555,6	?
1769	640,0	1844,0	1204,00	6,0	1198,0	?
1770	1230,1	1710	479,9	4,5	475,4	?
1771	453,6	1666,5	1212,9		1212,9	?
1772	601,0	1080,0	479,0		479,0	?
1773	618,0	1164,5	546,5	8,0	538,5	?
total (34 années)	11405,9	23910,6	12504,7	159,55	12345,15	1841,0
profit net annuel moyen : 363,1 livres						
rendement annuel moyen par rapport au capital cheptel vif moyen (1495 livres) sur la période : 24,3%						
moyenne annuelle des impositions royales : 68,2 livres						

Métairie de Puymarchoux (St-Priest-le-Betoux) - 1717-1773						
Profits annuels sur le bétail et impositions royales (montant en livres)						
	achats de	ventes de	solde	frais lié	solde	impositions
	bestiaux	bestiaux	brut	au bétail	net	royales
1717	239,9	72,0	-167,9	19,5	-187,40	58,85
1718	80,0	284,0	204,0	23,0	181,0	64,0
1719	7,0	349,0	342,0	18,0	324,0	70,3
1720	2,0	293,0	291,0	7,0	284,0	77,35
1721	197,0	444,0	247,0	8,7	238,3	93,0
1722	45,0	250,0	205,0	8,15	196,9	113,0
1723	20,0	330,0	310,0	14,8	295,2	130,45
1724	110,0	83,0	-27,0	7,0	-34,0	129,15
1725		330,0	330,0	7,0	323,0	132,0
1726		10,0	10,0	7,0	3,0	132,0
1727		359,5	359,5	6,7	352,8	143,0
1728	33,0	219,0	186,0	4,5	181,5	134,85
1729		91,0	91,0	4,5	86,5	127,0
1730	65,0	191,5	126,5	4,5	122,00	120,95
1731	50,0	227,5	177,5	3,7	173,8	118,25
1732		230,0	230,0	2,8	227,2	130,15
1733	110,0	220,0	110,0	0	110,0	127,0
1734	8,0	198,5	190,5	9,0	181,5	143,85
1735	134,0	412,0	278,0	6,0	272,0	144,7
1736	112,0	420,0	308,0	9,0	299,0	146,2
1737	235,0	61,25	-173,75	0	-173,75	133,7
1738	75,0	186,75	111,75	1,9	109,9	125,45
1739		310,0	310,0	0	310,0	98,0
1740	191,0	470,0	279,0	2,25	276,8	95,85
1741	140,0	349,0	209,0	2,3	206,7	91,9
1742	236,0	82,5	-153,5	0	-153,5	91,2
1743	283,0	426,5	143,5	2,4	141,1	101,2
1744	303,0	750,0	447,0	2,6	444,4	103,6
1745	248,0	436,0	188,0	2,9	185,1	105,1
1746	166,5	572,0	405,5	2,6	402,9	102,85
1747	273,0	158,0	-115,0	1,9	-116,9	105,5
1748	115,0	281,75	166,8	0	166,8	83,7
1749	34,0	351,25	317,25	10,9	306,4	108,8
1750	218,0	389,0	171,0	0	171,0	89,2
1751	361,1	414,1	53,0	0	53,0	116,25
1752		506,0	506,0	29,9	476,1	118,9
1753	230,0	479,0	249,0	1,9	247,1	124,5
1754	140,0	673,0	533,0	2,8	530,2	123,8
1755	27,3	50,0	22,7	16,4	6,3	121,05
1756	292,1	578,0	285,9	20,4	265,5	119,8
1757	106,5	433,5	327,0	16,0	311,0	121,35
1758	140,0	179,0	39,0	19,0	20,0	132,85
1759	119,0	612,0	493,0	25,0	468,0	134,65
1760	121,5	73,4	-48,1	38,9	-87,0	137,35
1761	175,75	411,0	235,3	28,7	206,6	135,25
1762	196,0	540,0	344,0	44,65	299,4	130,7
1763	321,6	847,0	525,4	18,8	506,6	138,35
1764	276,5	416,5	140,0	36,75	103,3	132,35
1765	273,0	624,0	351,0	51,05	300,0	133,2
1766	261,0	456,0	195,0	41,4	153,6	132,85
1767	282,0	650,0	368,0	70,55	297,5	132,5
1768	294,3	208,0	-86,3	0	-86,3	138,5
1769	373,4	610,0	236,6	16,85	219,8	134,85
1770	171,5	741,0	569,5	48,2	521,3	145,6
1771	462,0	634,0	172,0	18,0	154,0	143,7
1772	260,0	176,0	-84,0	9,0	-93,0	140,45
1773	23,0	683,0	660,0	0	660,0	161,65
total (57 années)	8638,0	20832,5	12194,6	754,9	11439,7	6822,5
profit net annuel moyen : 200,7 livres						
rendement annuel moyen par rapport au capital cheptel vif moyen (1026 livres) sur la période : 19,5%						
moyenne annuelle des impositions royales : 119,7 livres						

Métairie de St-Priest-le-Betoux - Transactions effectuées sur le bétail - 1718-1773						
Profits annuels sur le bétail et impositions royales (montant en livres)						
	achats de	ventes de	solde	frais lié	solde	impositions
	bestiaux	bestiaux	brut	au bétail	net	royales
1718	157,5	559,3	401,75	0	401,75	?
1719	220	374,5	154,5	0	154,5	103,0
1720	0	483,0	483,0	16,0	467,0	121,0
1721	524,5	801,0	276,5	2,65	273,9	131,5
1722	159	698,0	539,0	6,9	532,1	160,5
1723	208,5	513,5	305,0	3,4	301,6	176,4
1724	0	247,0	247,0	8,8	238,2	181,6
1725	105,65	214,0	108,35	26,0	82,4	186,7
1726	0	529,0	529,0	3,7	525,3	181,1
1727	0	234,5	234,5	0	234,5	190,0
1728	données manquantes					
1729	données manquantes					
1730	données manquantes					
1731	0	9,0	9,0	0	9,0	59,95
1732	0	270,0	270,0	1,5	268,5	67,45
1733	105,0	152,0	47,0	6,0	41,0	67,6
1734	107,0	273,0	166,0	2,25	163,75	74,85
1735	20,0	282,0	262,0	0,95	261,1	78,7
1736	0	146,0	146,0	0,9	145,1	?
1737	données manquantes					
1738	données manquantes					
1739	101,0	116,0	15,0	0	15,0	105,4
1740	0	268,0	268,0	2,4	265,6	84,0
1741	161,0	338,0	177,0	1,8	175,2	107,0
1742	180,0	572,8	392,8	3,4	389,4	117,3
1743	340,0	641,0	301,0	3,25	297,8	107,65
1744	283,5	468,5	185,0	2,75	182,3	118,45
1745	216,7	464,0	247,3	7,65	239,7	122,0
1746	40,6	735,0	694,4	7,15	687,3	119,55
1747	0	380,0	380,0	0,4	379,6	123,25
1748	0	164,0	164,0	15,4	148,6	133,35
1749	426,5	660,85	234,4	1,4	233,0	127,0
1750	300,0	672,0	372,0	0	372,0	110,9
1751	374,0	235,0	-139,0	0	-139,0	117,25
1752	89,75	531,0	441,3	4,0	437,3	112,9
1753	137,6	654,5	516,9	0	516,9	116,8
1754	360,0	419,0	59,0	5,0	54,0	124,35
1755	168,1	521,0	352,9	0	352,9	138,0
1756	323,6	611,6	288,0	10,4	277,6	137,8
1757	475,0	686,0	211,0	0	211,0	146,2
1758	405,6	1189,25	783,7	12,25	771,4	158,25
1759	12,0	605,0	593,0	0	593,0	164,15
1760	157,8	113,0	-44,8	14,15	-59,0	164,8
1761	651,75	990,0	338,3	6,4	331,9	163,5
1762	287,0	1112,0	825,0	27,95	797,1	160,8
1763	725,0	816,0	91,0	27,6	63,4	164,2
1764	200,0	813,0	613,0	8,0	605,0	146,1
1765	213,0	810,0	597,0	13,9	583,2	154,65
1766	115,0	552,5	437,5	13,2	424,3	155,3
1767	290,0	228,0	-62,0	0	-62,0	155,9
1768	239,2	596,0	356,8	14,9	341,9	161,9
1769	291,0	1067,0	776,0	7,25	768,8	156,95
1770	417,0	505,0	88,0	14,0	74,0	151,15
1771	522,0	844,0	322,0	0	322,0	166,55
1772	747,1	1579,0	831,9	0	831,9	167,15
1773	124,0	601,0	477,0	0	477,0	152,5
total (51 années)	10982,0	27344,8	16362,8	303,55	16059,3	6593,4
profit net annuel moyen : 314,9 livres						
rendement annuel moyen par rapport au capital cheptel vif moyen (1200 livres) sur la période : 26,2%						
moyenne annuelle des impositions royales : 134,5 livres						

Métairie de Basseroche (c. Tersannes) - 1726-1773													
Profits annuels par espèces animales (montant en livres)													
année	bovins			ovins			porcins			équins			bilan
	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	
1726		65,0	65,0										65,0
1727		12,0	12,0					136,0	136,0				148,0
1728		54,0	54,0		49,0	49,0		35,0	35,0				138,0
1729		286,0	286,0								10,0	10,0	296,0
1730	260,0	198,0	-62,0		30,0	30,0		27,0	27,0				-5,0
1731		51,0	51,0		12,0	12,0		10,0	10,0				73,0
1732		20,0	20,0		24,5	24,5		28,9	28,9		36,0	36,0	109,4
1733	150,0	34,5	-115,5		33,5	33,5		65,0	65,0				-17,0
1734	362,5	450,0	87,5								33,0	33,0	120,5
1735	50,0	62,75	12,75		14,0	14,0	6,0	138,0	132,0				158,75
1736	200,0	367,5	167,5		3,0	3,0		90,3	90,25		36,0	36,0	296,75
1737	251,0	230,0	-21		2,5	2,5		194,5	194,5				176,0
1738	90,0	317,0	227,0		7,25	7,3	33,0	49,0	16,0		27,0	27,0	277,25
1739	240,8	330,0	89,25		11,0	11,0	20,0	8,0	-12,0				88,25
1740	191,2	182,0	-9,2					22,5	22,5				13,3
1741	211,5	304,0	92,5		22,0	22,0		93,0	93,0				207,5
1742	377,1	60,75	-316,35					41,5	41,5				-274,85
1743	266,0	531,9	265,9		40,0	40,0	23,0		-23,00				282,9
1744	179,5	542,0	362,5					33,5	33,5				396,0
1745	271,2	102,0	-169,2		14,7	14,7		20,0	20,0				-134,5
1746	15,0	508,6	493,6	2,5		-2,5	66,0		-66,0		90,0	90,0	515,1
1747	312,0	322,2	10,2				87,0	182,0	95,0	80,0	142,0	62,0	167,2
1748	130,0	247,0	117,0				213,0	535,0	322,0				439,0
1749	130,0	321,0	191,0		60,5	60,5	37,5	160,0	122,5				374,0
1750	317,0	496,0	179,0	419,0	613,75	194,8	117,5	68,0	-49,5		70,0	70,0	394,25
1751	100,0	488,0	388,0		5,0	5,0		149,15	149,15		50,0	50,0	592,15
1752	245,5	275,0	29,5	228,0	288,5	60,5		10,0	10,0				100,0
1753	553,0	336,0	-217,0	79,7	225,0	145,3		56,0	56,0				-15,7
1754	données manquantes												
1755	données manquantes												
1756	278,0	594,8	316,8	504,5	449,5	-55,0	18,0	60,0	42,0				303,8
1757	423,0	668,0	245,0	455,6	537,0	81,4		51,0	51,0		63,0	63,0	440,4
1758	458,0	246,0	-212,0	63,25	368,9	305,7		88,0	88,0	123,0		-123,0	58,65
1759	467,2	525	57,8	458,45	186,0	-272,45		46,0	46,0		78,0	78,0	-90,65
1760	307,95	598,5	290,6	109,65	336,0	226,4		152,5	152,5				669,4
1761	358,0	584,0	226,0	412,0	373,8	-38,3		45,0	45,0		80,0	80,0	312,75
1762	287,0	166,0	-121,0	123,75	265,0	141,3		20	20,0				40,25
1763	413,0	765,0	352,0	182,0	197,5	15,5		34,0	34,0		54,0	54,0	455,5
1764	288,6	285,0	-3,6	324,8	265,0	-59,75		50,0	50,0				-13,35
1765	302,0	57,0	-245,0	60,0	362,0	302,0		33,5	33,5				90,5
1766	320,0	287,0	-33,0	25,0	269,0	244,0	256,0	21,0	-235,0	79,6	30,0	-49,6	-73,6
1767	67,4	132,0	64,6	410,0	235,0	-175,0	160,0	686,0	526,0				415,65
1768	338,0	239,0	-99,0	182,5	323,0	140,5	225,25		-225,3		60,0	60,0	-123,75
1769	24,2	579,0	554,8	54,5	276,0	221,5	9,0	434,5	425,5		66,0	66,0	1267,8
1770		456,0	456,0	307,6	317,5	9,9		17,0	17,0	72,0	80,0	8,0	490,9
1771	383,0	449,0	66,0	159,5	157,4	-2,2		54,0	54,0	73,2		-73,2	44,65
1772	214,5	416,0	201,5	52,0	117,8	65,8		15,0	15,0			0,0	282,25
1773	370,0	679,0	309,0	262,75	207,0	-55,75		91,0	91,0		50	50,0	394,25
total	10203	14921	4717,4	4877,0	6699,5	1822,5	1271,3	4050,8	2779,6	427,8	1055,0	627,2	9947
frais lié au bétail			223,8			86,5			132,1			29,8	472,2
solde net			4493,6			1736,0			2647,5			597,4	9474,5
Récapitulation 1726-1773						bovins	ovins	porcins	équins	total			
profit net par type de bétail en livres						4493,6	1736,0	2647,45	597,4	9474,5			
profit net par type de bétail en %						47,43	18,32	27,94	6,31	100			

Métairie de Chez Grenard (c. Tersannes) - 1725-1773
Profits annuels par espèces animales (montant en livres)

année	bovins			ovins			porcins			équins			solde général
	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	
1725	223,0	580,0	357,0		70,0	70,0		113,0	113,0				540,0
1726		93,0	93,0					89,0	89,0				182,0
1727		38,0	38,0		33,0	33,0		171,4	171,4				242,4
1728		3,0	3,0					47,0	47,0		150,0	150,0	200,0
1729	88,5	53,5	-35		62,5	62,5		48,0	48,0				75,5
1730	245,0	235,0	-10,0		32,5	32,5					150,0	150,0	172,5
1731	50,0	102,0	52,0					50,0	50,0				102,0
1732	15,0	48,0	33,0		31,3	31,3		24,0	24,0				88,3
1733					42,5	42,5		50,5	50,5		120,0	120,0	213,0
1734	283,0	538,9	255,9		2,0	2,0	33,0	87,2	54,2		120,0	120,0	432,1
1735	92,8	13,0	-79,8		24,0	24,0		119,0	119,0				63,2
1736	111,2	125,9	14,7		10,0	10,0	8,0	101,75	93,75				118,45
1737	80,0	326,9	246,9		15,0	15,0		148,05	148,05				409,95
1738	50,0	47,5	-2,5		38,45	38,45		37,0	37,0				72,95
1739	73,0	198,0	125		10,0	10,0		42,0	42,0				177,0
1740	336,75	534,0	197,25				8,0	13,5	5,5				202,8
1741	139,0	533,0	394,0		30,0	30,0		107,0	107,0				531,0
1742	505,0	224,5	-280,5		45,0	45,0		6,4	6,4				-229,1
1743	285,0	570,0	285,0		45,0	45,0		47,75	47,75				377,8
1744	329,0	369,0	40,0		87,85	87,85		10,0	10,0		58,9	58,9	196,8
1745	191,8	40,0	-151,8		62,0	62,0		16,0	16,0				-73,8
1746	193,0	303,2	110,2				78,8	58,5	-20,3		45,0	45	135,0
1747	163,0	396,0	233,0		39,0	39,0	50,0	102,5	52,5				324,5
1748	101,2	30,0	-71,2					297,2	297,2	49,65	82,2	32,55	258,6
1749	13,0	153,0	140,0		52,5	52,5		97,0	97,0				289,5
1750	61,5	234,0	172,5	23,0		-23,0		54,0	54,0				203,5
1751	286,0	486,0	200,0					114,0	114,0		68,0	68,0	382,0
1752	203,10	489,0	285,9		90,0	90,0		32,0	32,0	39,0	33,0	-6,0	401,9
1753	293,0	593,0	300,0	12,0		-12,0		40,0	40,0				328,0
1754	306,0	495,0	189,0		87,0	87,0			10,0	85,0	42,0	-43,0	243,0
1755	597,0	679,0	82,0	70,6	120,0	49,4		86,0	86,0				217,4
1756	334,0	619,0	285,0	5,0	22,5	17,5		17,0	17,0		100,0	100,0	419,5
1757	272,2	247,0	-25,2	96,85	68,0	-28,85		61,0	61,0				6,95
1758	411,6	729,0	317,4		130,0	130,0		45,0	45,0				492,4
1759		160,0	160,0	63,75		-63,75		45,0	45,0				141,25
1760	136,2	110,5	-25,7		105,0	105,0		164,2	164,2		80,0	80,0	323,5
1761	115,0	390,0	275,0					5,0	5,0	81,0		-81,0	199,0
1762	248,0	417,0	169,0		55,0	55,0		46,0	46,0				270,0
1763	506,0	586,0	80,0		12,0	12,0		67,0	67,0				159,0
1764	239,0	319,0	80,0		79,25	79,25							159,3
1765	308,0	580,0	272,0		36,0	36,0		12,0	12,0		37,0	37,0	357,0
1766	323,0	535,0	212,0		8,0	8,0	241,0	70,0	-171,0				49,0
1767	339,0	687,0	348,0		95,0	95,0	8,0	393,0	385,0				828,0
1768	323,0	408,0	85,0	12,5	83,0	70,5	199,75	261,0	61,3		80,0	80,0	296,8
1769	353,0	144,0	-209,0		12,0	12,0	11,0	92,0	81,0				-116,0
1770	134,0	108,0	-26,0		84,0	84,0	12,0	66,0	54,0				112,0
1771		722,0	722,0					6,7	40,0	33,3			755,3
1772	333,0	578,0	245,0		90,2	90,2	15,0	85,0	70,0				405,2
1773	129,2	300,0	170,8		158,75	158,75		46,0	46,0				375,6
total	9819,1	16171	6351,9	283,7	2068,3	1784,6	671,2	3725,0	3063,8	254,7	1166,1	911,5	12112
frais lié au bétail			92,9			26,1			44,8			13,4	177,2
solde net			6259,0			1758,5			3019,0			898,1	11934
Récapitulation 1725-1773						bovins	ovins	porcins	équins	total			
profit net par type de bétail en livres						6259,0	1758,5	3018,9	898,1	11935			
profit net par type de bétail en %						52,44	14,73	25,30	7,53	100			

Métairie de la Dodinerie - 1729-1773													
Profits annuels par espèces animales (montant en livres)													
année	bovins			ovins			porcins			équins			bilan
	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	
1729		46,0	46,0		7,0	7,0					45,0	45,0	98,0
1730		104,0	104,0		14,0	14,0		34,5	34,5				152,5
1731	36,0	15,0	-21,0		3,0	3,0		12,0	12,0				-6,0
1732		90,0	90,0		3,0	3,0		46,0	46,0				139,0
1733		176,0	176,0		31,5	31,5	28,3	107,0	78,7				286,2
1734	76,0	158,5	82,5		27,0	27	20,0	94,3	74,25		44,5	44,5	228,3
1735		163,0	163,0		28,6	28,6		38,0	38,0				229,6
1736	80,0	90,0	10,0		2,25	2,25		171,5	171,5			22,0	205,8
1737	162,5		-162,5		23,3	23,3		118,0	118				-21,2
1738		23,0	23,0		15,0	15,0	7,0	25,0	18,0		44,0	44,0	100,0
1739	110,0	350,0	240,0		10,0	10,0		18,0	18,0				268,0
1740	296,95	247,0	-49,95					27,0	27				-23,0
1741	80,0	305,9	225,9		38,6	38,6	11,0	62,0	51,0				315,5
1742	381,5	334,3	-47,2					30,0	30,0		40,0	40,0	22,8
1743	561,6	706,0	144,4		54,3	54,25		34,5	34,50				233,2
1744	379,7	328,0	-51,7								49,9	49,9	-1,8
1745	253,0		-253,0		47,0	47		8,0	8,0				-198,0
1746	147,5	497,5	350,0				53,0		-53,0		40	40	337,0
1747	95,5	217,0	121,5				105,3	137,0	31,7				153,2
1748	454,5	362,0	-92,5	165,6	203,5	37,9		278,0	278,0				223,4
1749		23,0	23,0	146,75		-146,75		105,0	105,0		80,0	80,0	61,3
1750	111,0	253,5	142,5	108,75	155,0	46,25	45,65		-45,7				143,1
1751	320,0	340,0	20,0	128,0		-128,0		82,0	82,0				-26,0
1752	232,5	500,0	267,5		130,0	130,0		15,0	15,0				412,5
1753	248,0	278,0	30,0		93,8	93,75	18,0	20,0	2,0		60,0	60,0	185,8
1754	301,5	422,0	120,5		35,0	35,0		32,0	32,0				187,5
1755	304,0	499,0	195,0	155,0	86,0	-69,0		30,0	30,0				156,0
1756	303,0	447,8	144,8		13,5	13,5	15,0	18,0	3,0				161,3
1757	565,2	369,0	-196,2					20,0	20,0	40,0	84,0	44,0	-132,2
1758	165,0	215,0	50,0	70,1	81,3	11,15							61,2
1759	273,0	376,0	103,0	48,75		-48,75	96	24	-72,0		15,0	15,0	-2,75
1760	620,6	877,5	256,9		75	75		251,75	251,8				583,7
1761	134,5	236,5	102,0		64,0	64,0		30,0	30,0				196,0
1762	310,0	156,0	-154,0		32,0	32,0		81,5	81,5		45,0	45,0	4,5
1763	70,0	414,0	344,0					41,0	41,0				385,0
1764	302,9	309,0	6,1		55,0	55,0		32,0	32,0				93,1
1765	293,0	558,0	265,0					30,5	30,5				295,5
1766		198,0	198,0		33,0	33,0	160,0	63,0	-97,0		63,0	103,0	237,0
1767	320,0	778,0	458,0		39,75	39,75		304,0	304,0	78,0		-78,0	723,8
1768	313,0		-313,0	112,5	165,8	53,25	202,75	36,0	-166,8		54,0	54,0	-372,5
1769	353,0	303,0	-50,0	24,0		-24,0	283,0	490,5	207,5				133,5
1770	273,0	160,0	-113,0	149,7	104,5	-45,2	15,0	17,0	2,0		72,0	72,0	-84,2
1771	323,0	470,0	147,0	6,0	128,0	122,0	27,0	54,0	27,0				296,0
1772	593,0	876,0	283,0	12,0	12,0	0,0		94,0	94,0			0,0	377,0
1773	393,0	470	77,0		44,0	44,0		86,0	86,0	40		-40,0	167,0
total	10237	13743	3505,6	1127,2	1855,5	728,4	1087,0	3198,0	2111,0	158,0	736,4	640,4	6985,3
frais lié au bétail			113,1			23,5			68,05			20,65	225,25
solde net			3392,5			704,9			2043,0			619,75	6760,1
1729-1773				bovins	ovins	porcins	équins	total					
profit net par type de bétail en livres				3392,5	704,85	2042,95	619,75	6760					
profit net par type de bétail en %				50,18	10,43	30,22	9,17	100					

Métairie de la Mothe (Tersannes) - 1737-1773													
Profits annuels par espèces animales (montant en livres)													
année	bovins			ovins			porcins			équins			bilan
	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	
1737		48,8	48,8	26,50	19,5	-7,0		88,5	88,5				130,3
1738	80,0	287,0	207,0					5,6	5,6	26,0		-26,0	186,6
1739	70,0		-70,0			0,0			0,0				-70,0
1740	33,0	559,5	526,5		16,0	16,0		26,0	26,0				568,5
1741	données manquantes												
1742	données manquantes												
1743	données manquantes												
1744	200,0	328,0	128,0	5,0		-5,0	15,0		-15,0				108,0
1745		475,0	475,0	6,0	35,5	29,5			0,0				504,5
1746	136,5	410,0	273,5			0,0	30,0	8,0	-22,0				251,5
1747	338,0	325,0	-13,0		14,0	14,0		115,0	115,0	60,0		-60,0	56,0
1748		247,0	247,0			0,0	36,0	179,0	143,0				390,0
1749		215,5	215,5	8,0	38,75	30,8		101,0	101,0		45,0	45,0	392,3
1750		267,0	267,0			0,0		94,0	94,0				361,0
1751		43,0	43,0			0,0		97,2	97,2				140,2
1752	477,0	705,75	228,8	8,75	27,0	18,3		14,0	14,0		60,0	60,0	321,0
1753		110,0	110,0	7,5		-7,5		40,6	40,6				143,1
1754	278,0	621,0	343,0	6,25	124,5	118,3		24,0	24,0	30,0	24,0	-6,0	479,25
1755	767,6	909,0	141,4	155,0	87,5	-67,5		15,0	15,0				88,9
1756	81,3	486,0	404,8		69,0	69,0		20,0	20,0	103,0		-103,0	390,8
1757	724,2	811,0	86,8	63,6	24,0	-39,6		38,0	38,0		40,0	40,0	125,2
1758	155,0	372,0	217,0	66,0	74,0	8,0		30,0	30,0				255,0
1759	316,5	468,0	151,5	69,6	77,5	7,9	36,6	18,0	-18,6		40,0	40,0	180,8
1760	173,0	708,0	535,0		4,0	4,0		69,5	69,5		20,0	20,0	628,5
1761	170,6	512,0	341,4	3,0	134,5	131,5		64,0	64,0				536,9
1762	427,5	428,0	0,5		33,0	33,0	15,0	40,0	25,0				58,5
1763	72,0	368,0	296,0			0,0		55,0	55,0	55,0	70,4	15,4	366,4
1764	463,0	734,0	271,0	12,2	54,0	41,8		17,5	17,5		30,0	30,0	360,3
1765	568,0	86,0	-482,0		22,0	22,0		30	30,0				-430,0
1766	180,9	1000,5	819,6			0,0	124,5	138	13,5		40,0	40,0	873,1
1767	440,2	807	366,8		16,0	16,0	8,0	238,0	230,0				612,8
1768	554,7	1124	569,3		76,5	76,5	179,8	38,0	-141,8		69,0	69,0	573,05
1769	576,0	1630,0	1054,0	10,0		-10,0		214,0	214,0	54,0		-54,0	1204,0
1770	1230,1	1422,0	191,9		171,0	171,0		54,0	54,0		63,0	63,0	479,9
1771	426,0	1390,0	964,0		188,5	188,5		58,0	58,0	27,6	30,0	2,4	1212,9
1772	580,0	919,0	339,0	21,0	85,0	64,0			0,0		76,0	76,0	479,0
1773	586,0	1056,0	470,0		100	100,0	32,0	8,5	-23,5			0,0	546,5
total	10105	19873	9768,0	468,4	1491,8	1023,4	476,9	1938,4	1461,6	355,6	607,4	251,8	12505
frais lié au bétail			129,5			0,0			0,0			30,0	159,5
solde net			9638,5			1023,4			1461,6			221,8	12345
Récapitulation 1737-1773 (années)													
profit net par type de bétail en livres				9638,5	1023,4	1461,6	221,8	12345,2					
profit net par type de bétail en %				78,07	8,29	11,84	1,80	100,0					

Métairie de Puymarchoux (St-Priest-le-Betoux) - 1717-1773

Profits annuels par espèces animales (montant en livres)

année	bovins			ovins			porcins			équins			bilan
	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	
1717	182,5	25,0	-157,5	57,4		-57,4		47,0	47,0				-167,9
1718	80,0	222,0	142,0					62,0	62,0				204,0
1719	7,0	268,0	261,0		61,0	61,0		20,0	20,0				342,0
1720		208,0	208,0		6,0	6,0	2,0	79,0	77,0				291,0
1721	114,5	350,0	235,5	81,0	72,0	-9,0	1,5	22,0	20,5				247,0
1722		186,0	186,0	45,0	1,0	-44,0		63,0	63,0				205,0
1723		208,0	208,0		75,0	75,0	20,0	47,0	27,0				310,0
1724	110,0	38,0	-72,0					45,0	45,0				-27,0
1725		321,0	321,0					9,0	9,0				330,0
1726								10,0	10,0				10,0
1727		275,0	275,0		29,5	29,5		55,0	55,0				359,5
1728	33,0	192,0	159,0					27,0	27,0				186,0
1729		76,0	76,0					15,0	15,0				91,0
1730	65,0	118,0	53,0		48,0	48,0		25,5	25,5				126,5
1731	50,0	212,0	162,0		9,0	9,0		6,5	6,5				177,5
1732		199,0	199,0		18,0	18,0		13,0	13,0				230,0
1733	110,0	200,0	90,0		20,0	20,0							110,0
1734		160,0	160,0		2,5	2,5	8,0	36,0	28,0				190,5
1735	134,0	388,0	254,0					24,0	24,0				278,0
1736	112,0	375,0	263,0		9,0	9,0		36,0	36,0				308,0
1737	211,0	26,5	-184,5	24,0	26,75	2,8		8,0	8,0				-173,75
1738	75,0	160,0	85,0		5,75	5,8		21,0	21,0				111,75
1739		278,0	278,0		12,0	12,0		20,0	20,0				310,0
1740	174,0	434,0	260,0				17,0	36,0	19,0				279,0
1741	140,0	323,0	183,0					26,0	26,0				209,0
1742	118,0	77,0	-41,0	118,0	5,5	-112,5							-153,5
1743	283,0	350,5	67,5		35,0	35,0		41,0	41,0				143,5
1744	303,0	706,0	403,0		27,0	27,0		17,0	17,0				447,0
1745	248,0	416,0	168,0					20,0	20,0				188,0
1746	166,5	554,0	387,5					18,0	18,0				405,5
1747	273,0	153,0	-120,0					5,0	5,0				-115,0
1748	115,0	200,0	85,0		33,75	33,8		48,0	48,0				166,8
1749		336,25	336,3	34,0		-34,0		15,0	15,0				317,25
1750	218,0	359,0	141,0			0,0		30,0	30,0				171,0
1751	361,1	393,1	32,0		9,0	9,0		12,0	12,0				53,0
1752		471,0	471,0					35,0	35,0				506,0
1753	230,0	389,0	159,0					90,0	90,0				249,0
1754	140,0	563,0	423,0					110,0	110,0				533,0
1755	27,3	50,0	22,7										22,7
1756	292,1	548,0	255,9					30,0	30,0				285,9
1757	106,5	413,5	307,0					20,0	20,0				327,0
1758	140,0	104,0	-36,0		45,0	45,0		30,0	30,0				39,0
1759	78,0	558,0	480,0	41,0		-41,0		54,0	54,0				493,0
1760	121,5	63,4	-58,1					10,0	10,0				-48,1
1761	138,0	334,0	196,0	13,75	18,0	4,3	24,0	59,0	35,0				235,3
1762	196,0	540,0	344,0										344,0
1763	321,6	827,0	505,4					20,0	20,0				525,4
1764	276,5	370,0	93,5		12,5	12,5		34,0	34,0				140,0
1765	273,0	595,0	322,0			0,0		29,0	29,0				351,0
1766	261,0	402,0	141,0			0,0		54,0	54,0				195,0
1767	275,0	612,0	337,0			0,0	7,0	38,0	31,0				368,0
1768	292,3	89,0	-203,3	2,0	45,0	43,0		74,0	74,0				-86,3
1769	358,4	610,0	251,6			0,0	15,0		-15,0				236,6
1770	171,5	696,0	524,5			0,0		45,0	45,0				569,5
1771	462,0	590,0	128,0			0,0		44,0	44,0				172,0
1772	260,0	116,0	-144,0		35,0	35,0		25,0	25,0				-84,0
1773	23,0	665,0	642,0			0,0		18,0	18,0				660,0
total	8127,3	18393	10266	416,2	661,3	245,1	94,5	1778,0	1683,5				12195
frais lié au bétail			694,9			10,0			50,0				754,9
solde net			9571,1			235,1			1633,5				11440

Récapitulation 1717-1773 (57 années)					bovins	ovins	porcins	équins	total
profit net par type de bétail en livres					9571,1	235,1	1633,5	0	11439,7
profit net par type de bétail en %					83,70	2,00	14,30	0,00	100

Métairie de St-Priest-le-Betoux - 1718-1773													
Profits annuels par espèces animales (montant en livres)													
année	bovins			ovins			porcins			équins			bilan
	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	achats	ventes	solde	
1718	37,5	368,0	330,5	120,0	171,25	51,3	0	20,0	20,0	0	0	0	401,75
1719	220,0	310,0	90,0	0	22,5	22,5	0	42,0	42,0	0	0	0	154,5
1720	0	437,0	437,0	0	6,0	6,0	0	40,0	40,0	0	0	0	483,0
1721	446,5	729,0	282,5	78,0	72,0	-6,0	0	0,0	0,0	0	0	0	276,5
1722	159,0	688,0	529,0	0	0	0,0	0	10,0	10,0	0	0	0	539,0
1723	205,0	378,0	173,0	3,5	87,5	84,0	0	48,0	48,0	0	0	0	305,0
1724	0	247,0	247,0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	247,0
1725	105,65	180,0	74,4	0	0	0,0	0	34,0	34,0	0	0	0	108,35
1726	0	515,0	515,0	0	0	0,0	0	14,0	14,0	0	0	0	529,0
1727	0	151,0	151,0	0	35,5	35,5	0	48,0	48,0	0	0	0	234,5
1728	données manquantes												
1729	données manquantes												
1730	données manquantes												
1731	0	6,0	6,0	0	3,0	3,0	0	0	0,0	0	0	0	9,0
1732	0	256,0	256,0	0	2,0	2,0	0	12,0	12,0	0	0	0	270,0
1733	85,0	130,0	45,0	0	14,0	14,0	20,0	8,0	-12,0	0	0	0	47,0
1734	107,0	246,0	139,0	0	0	0	0	27,0	27,0	0	0	0	166,0
1735	15,0	282,0	267,0	5,0	0	-5,0	0	0	0,0	0	0	0	262,0
1736	0	140,0	140,0	0,0	0	0,0	0	6,0	6,0	0	0	0	146,0
1737	données manquantes												
1738	données manquantes												
1739	90,0	60,0	-30,0	0	0	0,0	11,0	56,0	45,0	0	0	0	15,0
1740	0	260,0	260,0	0	8,0	8,0	0	0	0,0	0	0	0	268,0
1741	161,0	319,0	158,0	0	0	0,0	0	19,0	19,0	0	0	0	177,0
1742	180,0	499,8	319,8	0	0	0,0	0	73,0	73,0	0	0	0	392,8
1743	340,0	575,0	235,0	0	39	39,0	0	27,0	27,0	0	0	0	301,0
1744	283,5	440,0	156,5	0	0	0,0	0	28,5	28,5	0	0	0	185,0
1745	215,2	411,0	195,8	1,5	26	24,5	0	27,0	27,0	0	0	0	247,3
1746	40,6	689,0	648,4	0	0	0,0	0	46,0	46,0	0	0	0	694,4
1747	0	380,0	380,0	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0	380,0
1748	0	104,0	104,0	0	0	0,0	0	60,0	60,0	0	0	0	164,0
1749	426,5	612,65	186,2	0	24,0	24,0	0	24,2	24,2	0	0	0	234,4
1750	300,0	638,0	338,0	0	0	0,0	0	34	34,0	0	0	0	372,0
1751	306,0	210,0	-96,0	0	25,0	25,0	0	0	0,0	68,0	0	-68	-139,0
1752	89,75	435	345,3	0	12,0	12,0	0	42,0	42,0	0	42,0	42	441,3
1753	122,6	569,5	446,9	0	0	0,0	15,0	85,0	70,0	0	0	0	516,9
1754	360,0	370,0	10,0	0	0	0,0	0	37,0	37,0	0	12,0	12,0	59,0
1755	168,1	506,0	337,9	0	0	0,0	0	15,0	15,0	0	0	0	352,9
1756	323,6	549,0	225,4	0	30,0	30,0	0	32,6	32,6	0	0	0	288,0
1757	475,0	643,0	168,0	0	0	0,0	0	43,0	43,0	0	0	0	211,0
1758	405,6	1171,0	765,4	0	18,25	18,3	0	0	0,0	0	0	0	783,7
1759	12,0	525,0	513,0	0	0	0,0	0	44,0	44,0	0	36,0	36,0	593,0
1760	157,8	113,0	-44,8	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0	-44,8
1761	622,0	890,0	268,0	3,75	0	-3,8	26,0	54,0	28,0	0	46,0	46,0	338,3
1762	270,0	1045,0	775,0	0	0	0,0	17,0	40,0	23,0	0	27,0	27,0	825,0
1763	725,0	761,0	36,0	0	31,0	31,0	0	24,0	24,0	0	0	0	91,0
1764	200,0	717,0	517,0	0	0	0,0	0	20,0	20,0	0	76,0	76,0	613,0
1765	213,0	776,0	563,0	0	0	0,0	0	34,0	34,0	0	0	0	597,0
1766	115,0	461,5	346,5	0	0	0,0	0	47,0	47,0	0	44	44	437,5
1767	287,0	147,0	-140,0	3,0	12,0	9,0	0	69,0	69,0	0	0	0	-62,0
1768	197,2	436,0	238,8	0	6,0	6,0	0	154,0	154,0	42,0	0	-42,0	356,8
1769	275,0	988,0	713,0	0	0	0,0	16,0	40,0	24,0	0	39,0	39,0	776,0
1770	417,0	413,0	-4,0	0	0	0,0	0	32,0	32,0	0	60,0	60,0	88,0
1771	486,0	805,0	319,0	0	39,0	39,0	36,0	0	-36,0	0	0	0	322,0
1772	633,0	1441,0	808,0	0	0	0,0	27,0	138,0	111,0	87,1	0	-87,1	831,9
1773	102,0	449,0	347,0	22,0	0	-22,0	0	48,0	48,0	0	104,0	104,0	477,0
total	10380	24472	14092	236,8	684,0	447,3	168,0	1702,3	1534,3	197,1	486,0	288,9	16363
frais lié au bétail			273,0			0			0			30,55	303,55
solde net			13819			447,3			1534,3			258,35	16059
Récapitulation 1718-1773				bovins	ovins	porcins	équins	total					
profit net par type de bétail en livres				13819,4	447,3	1534,3	258,3	16059,3					
profit net par type de bétail en %				86,05	2,79	9,55	1,61	100					

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Les principales productions agricoles des 90 paroisses de l'élection de Brive vers 1670	99
Tableau 2.2 : Les principales productions agricoles des paroisses de l'élection de Limoges vers 1686	100
Tableau 3.1 : Revenu annuel moyen net des divers biens-fonds composant le paysage rural pour dix-neuf paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	130
Tableau 3.2 : La répartition de l'habitat dans l'élection de Limoges et dans le Bas-Limousin en pourcentage du nombre de lieux habités	137
Tableau 3.3 : Composition du finage de différents villages situés dans sept paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	139
Tableau 3.4 : Répartition des parcelles selon leur superficie et en fonction du groupe social dans un parcellaire à grandes mailles au milieu du XVIII ^e siècle	149
Tableau 3.5 : Répartition des parcelles selon leur superficie et en fonction du groupe social dans un parcellaire à petites mailles au milieu du XVIII ^e siècle	149
Tableau 3.6 : Évolution de la proportion des quatre composantes du paysage dans 39 paroisses/communes du milieu du XVIII ^e siècle jusqu'à 1830 environ	155
Tableau 3.7 : Évolution de la proportion des quatre éléments constitutifs du paysage du département de la Haute-Vienne du milieu du XVIII ^e siècle jusqu'à 1830 environ	159
Tableau 4.1 : La répartition de la propriété foncière entre les groupes sociaux dans 12 paroisses de l'élection de Limoges selon la superficie et selon la valeur cadastrale au milieu du XVIII ^e siècle	171
Tableau 4.2 : Taille moyenne de la propriété individuelle en fonction du groupe social pour un ensemble de 28 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	177
Tableau 4.3 : Répartition des propriétaires du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie dans onze paroisses sous influence urbaine et à forte emprise « non-paysanne » sur la propriété foncière dans l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	179
Tableau 4.4 : Répartition des propriétaires du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie selon leur lieu de résidence dans neuf paroisses rurales de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	180
Tableau 4.5 : Répartition des propriétés par catégorie de superficie pour chacun des groupes sociaux dans 22 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	183
Tableau 4.6 : Répartition des propriétés par catégorie de superficie entre les différents groupes sociaux dans 22 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	184
Tableau 4.7 : Proportion des deux types d'inculte boisé dans chacune des propriétés des différents groupes sociaux dans huit paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	188
Tableau 4.8 : Répartition des deux types d'inculte boisé entre les groupes sociaux dans huit paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	190
Tableau 4.9 : Partage et répartition du communal du village de Rieupeyrroux (paroisse de Champnétéry) entre les ayants droit - 1748	199

Tableau 4.10 : Étendue et proportion des communaux par rapport à la surface paroissiale dans 54 paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	201
Tableau 4.11 : Proportion de villages possédant des communaux dans 45 paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	202
Tableau 4.12 : Répartition des parcelles de communaux selon leur superficie dans 20 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	203
Tableau 4.13 : Nombre de « paysans » propriétaires et non-propriétaires dans dix-sept paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	204
Tableau 5.1 : Proportion de la surface paroissiale totale mise en valeur par des exploitations complètes dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	211
Tableau 5.2 : Superficie moyenne de l'exploitation complète selon les groupes sociaux dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	213
Tableau 5.3 : Répartition des exploitations complètes en fonction de leur superficie pour les différents groupes sociaux dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	214
Tableau 5.4 : Composition moyenne des exploitations complètes de chacun des groupes sociaux dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	216
Tableau 5.5 : Composition des exploitations complètes en fonction de leur superficie dans paroisses de l'élection de Limoges pour les « non-paysans » et pour les « paysans » au milieu du XVIII ^e siècle	217
Tableau 5.6 : Répartition des exploitations complètes chez les « non-paysans » et les « paysans » en fonction de la proportion qu'occupe chacun des biens-fonds dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	218
Tableau 5.7 : Répartition des bovins adultes entre « non-paysans » et « paysans » dans 1 107 exploitations complètes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	222
Tableau 5.8 : Répartition des bovins adultes entre les groupes sociaux dans 1 107 exploitations complètes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	223
Tableau 5.9 : Nombre et superficie moyenne des exploitations incomplètes dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	225
Tableau 5.10 : Le mode faire valoir des exploitations des « non-paysans » et des « paysans » dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	227
Tableau 5.11 : Mode d'amodiation des exploitations complètes des « non-paysans » et des « paysans » situées dans un territoire de 1 800 km ² dans les secteurs de Saint-Léonard et d'Eymoutiers - 1720 à 1790	228
Tableau 5.12 : Mois du début des baux dans les exploitations baillées à ferme et métayage en Limousin de 1720 à 1790	231
Tableau 5.13 : Le paiement des impositions royales dans les baux à métayage et à fermage en Limousin de 1720 à 1790	233
Tableau 6.1 : Périodicité de mise en culture des « chaumes » dans la paroisse d'Azat-le-Ris en 1742	240
Tableau 6.2 : Densité du semis de froment et de seigle d'après l'intendant Tourny	244
Tableau 6.3 : Les différentes productions agricoles de la Haute-Vienne vers 1830	246

Tableau 6.4 : Importance relative des diverses céréales dans dix paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	247
Tableau 6.5 : Fluctuation du produit de la dîme du seigle dans les paroisses de Dournazac et de Châlus de 1640 à 1651	257
Tableau 6.6 : Récoltes de seigle dans deux métairies de la paroisse de Saint-Maurice-la-Souterraine au début du XVIII ^e siècle	258
Tableau 6.7 : Rendement brut à la semence de divers grains dans la paroisse de Feytiat	259
Tableau 6.8 : Variabilité du rendement en seigle dans quatre exploitations de l'élection de Limoges de 1726 à 1760	261
Tableau 6.9 : Nombre moyen de têtes de bétail par hectare de terre labourable dans 27 paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	265
Tableau 6.10 : Nombre moyen de têtes de bétail par hectare de terre labourable dans les exploitations complètes des « non-paysans » et des « paysans » de 17 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	266
Tableau 6.11 : Comparaison du rendement en seigle de deux exploitations situées en Haute-Marche dont la capacité de fumure est différente	268
Tableau 7.1 : Dénombrement des animaux ruraux dans trente paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	288
Tableau 7.2 : Dénombrement des animaux ruraux en l'an III dans 12 des 17 districts composant les trois départements limousins	290
Tableau 8.1 : Répartition mensuelle des 2 926 baux à cheptel simple enregistrés au bureau du contrôle des actes de Saint-Léonard de 1702 à 1789 en pourcentage du nombre total de baux	301
Tableau 8.2 : Les bailleurs de bestiaux dans les baux à cheptel simple en Haut-Limousin de 1710 à 1790	302
Tableau 8.3 : Les preneurs de bestiaux dans les baux à cheptel simple en Haut-Limousin de 1710 à 1790	303
Tableau 8.4 : Rendement annuel net moyen de l'élevage au XVIII ^e siècle dans dix-neuf exploitations limousines	311
Tableau 8.5 : La part des différentes espèces de bétail dans le revenu net de l'élevage dans dix-neuf exploitations limousines au XVIII ^e siècle	305
Tableau 8.6 : La part des différents types de bovins dans le revenu total de l'élevage que procure cette espèce animale dans dix-neuf exploitations limousines au XVIII ^e siècle	316
Tableau 8.7 : Revenu de l'élevage dans onze exploitations limousines comparé aux impositions royales dont celles-ci sont chargées au XVIII ^e siècle	317
Tableau 8.8 : Part relative de l'élevage et des céréales par rapport au revenu total de ces deux postes dans quatre métairies bas-marchoises au XVIII ^e siècle	320
Tableau 9.1 : Bilan de l'action des vétérinaires lors d'une épizootie qui sévit de juillet à septembre 1793 dans six communes du département de la Haute-Vienne	340
Tableau 9.2 : Nombre de loups tués en Basse-Marche, Haut et Bas-Limousin de 1785 à 1789	349
Tableau 10.1 : Rendement en foin des prés de fauche selon leur qualité dans quatre paroisses du Haut-Limousin à la fin du XVIII ^e siècle	355
Tableau 10.2 : Rendement en foin des prés de fauche selon leur qualité en Limousin à la fin du XVIII ^e siècle	355
Tableau 10.3 : Les acteurs du marché des parcelles « volantes » en fonction du groupe social en Limousin de 1726 à 1772	365

Tableau 10.4 : Les acteurs du marché de la location des prés de fauche en Limousin de 1726 à 1772	367
Tableau 10.5 : Surface de pré de fauche dont dispose chaque bovin adulte dans 1 098 exploitations paysannes et non-paysannes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	369
Tableau 11.1 : Contribution des diverses provinces françaises à l'approvisionnement en bœufs des marchés parisiens pendant l'année 1737, hors période de carême	374
Tableau 11.2 : La part du Limousin dans l'approvisionnement de l'Hôtel-Dieu de Paris en bœufs pendant le carême de 1732 à 1771	377
Tableau 11.3 : Proportion d'exploitations complètes pratiquant l'engraissement des bovins dans six paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	402
Tableau 11.4 : Nombre et type de bovin engraisé dans les exploitations complètes la paroisse d'Azat-le-Ris en 1741	402
Tableau 11.5 : Nombre de bœufs engraisés chaque année dans chacun des six domaines appartenant à l'Hôpital de Magnac-Laval	405
Tableau 11.6 : Fréquence annuelle des foires limousines dans les années 1760	409
Tableau 11.7 : Les campagnes d'achats de bovins en Limousin et de ventes dans les marchés parisiens par la société « Bertrand-Baudrat » de novembre 1775 à mars 1777	421
Tableau 11.8 : Les campagnes d'achats de bœufs en Limousin, destinés aux marchés parisiens, par la société « Lavareille-Dumas » en 1779, 1780 et 1781	423

TABLE DES FIGURES

Figure 1.1 : Le Limousin « historique »	76
Figure 1.2 : Climatologie et relief du Limousin	77
Figure 1.3 : Les circonscriptions financières du Limousin au XVIII ^e siècle	78
Figure 3.1 : Répartition schématique des composantes du paysage rural en fonction de la configuration du relief	132
Figure 3.2 : Le finage du village du Chatain (Saint-Moreil, Creuse) en 1773	134
Figure 3.3 : Le finage du village du Charbonniaud (Rosiers-Saint-Georges, Haute-Vienne) en 1773	136
Figure 3.4 : Composition du finage de trente-neuf paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	141
Figure 3.5 : Proportion des herbages comparée à celles des cultures et des incultes dans trente-neuf paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	143
Figure 3.6 : Deux types de parcellaire dans l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	145
Figure 3.7 : Surface moyenne de la parcelle (en ha) selon sa nature dans 23 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	146
Figure 3.8 : Surface moyenne de la parcelle (en ha) selon le groupe social, tous types de biens-fonds confondus, dans vingt paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	147
Figure 3.9 : Surface moyenne de la parcelle (en ha) en fonction de sa nature et du groupe social dans vingt paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	148
Figure 3.10 : Évolution de la proportion de la surface en herbe dans 39 paroisses Limousines depuis le milieu du XVIII ^e siècle jusqu'à 1830 environ	156
Figure 3.11 : Évolution de la proportion de la surface cultivée dans 39 paroisses Limousines depuis le milieu du XVIII ^e siècle jusqu'à 1830 environ	157
Figure 3.12 : Évolution de la proportion de l'inculte non boisé dans 39 paroisses Limousines depuis le milieu du XVIII ^e siècle jusqu'à 1830 environ	158
Figure 3.13 : Évolution de la proportion de l'inculte boisé dans 39 paroisses Limousines depuis le milieu du XVIII ^e siècle jusqu'à 1830 environ	159
Figure 4.1 : Relation entre le revenu fiscal des propriétés individuelles et leur surface dans la paroisse de Saint-Hilaire-Bonneval, d'après le rôle des tailles de 1774	172
Figure 4.2 : Répartition des propriétés individuelles selon leur superficie dans un ensemble de 24 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	174
Figure 4.3 : Répartition des propriétés individuelles selon leur superficie dans chacune 24 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	175
Figure 4.4 : Répartition de la propriété selon le statut social du propriétaire dans 28 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	176
Figure 4.5 : Propriété non-paysanne et paysanne dans 28 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	178
Figure 4.6 : Répartition des propriétés individuelles en fonction de leur superficie et du statut social du propriétaire dans 22 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	182
Figure 4.7 : Composition de la propriété non-paysanne et paysanne de 24 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	186

Figure 4.8 : Structure de la propriété de chaque groupe social selon le type de bien-fonds pour 24 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	187
Figure 4.9 : Répartition de chacun des différents biens-fonds en fonction des groupes sociaux pour 24 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	189
Figure 5.1 : Répartition des exploitations complètes selon leur superficie dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	212
Figure 5.2 : Répartition des exploitations complètes selon leur superficie et le type de propriétaire dans 19 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	213
Figure 5.3 : Proportion des différents biens-fonds composant un ensemble de 1 165 exploitations complètes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges en fonction de la surface de l'exploitation (milieu du XVIII ^e siècle)	217
Figure 5.4 : Variabilité interparoissiale de la composition moyenne de l'ensemble des exploitations complètes de chacune de 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle pour les « non-paysans » et les « paysans »	219
Figure 5.5 : Relation entre la surface des terres cultivées (ha) et le nombre de bovins adultes dans les exploitations complètes de « non-paysans » et de « paysans » situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	224
Figure 5.6 : Durée des baux à ferme et à métayage en Limousin de 1720 à 1790	229
Figure 5.7 : Évolution de la proportion des baux de ferme de 5, 7 et 9 ans en Limousin de 1720 à 1790	230
Figure 6.1 : Relation entre la surface des diverses setérées utilisées en Limousin au XVIII ^e siècle et la contenance du setier qui correspond à chacune d'elles	244
Figure 6.2 : Rendement brut du seigle de 1726 à 1760 dans quatre métairies situées dans la paroisse de Tersannes (élection de Limoges)	260
Figure 8.1 : Secteurs géographiques d'étude du bail à cheptel	295
Figure 8.2 : Répartition annuelle des baux à cheptel simple enregistrés au bureau du contrôle des actes de Saint-Léonard de 1702 à 1789	300
Figure 8.3 : Montant annuel moyen en livres d'un bail à cheptel, toutes espèces animales confondues, de 1727 à 1789, d'après le bureau du contrôle des actes de Saint-Léonard	307
Figure 8.4 : Évolution de la valeur moyenne d'un bail à cheptel simple composé d'une vache et d'une suite de 1726 à 1790 en Haut-Limousin	308
Figure 8.5 : Variabilité du revenu annuel provenant du bétail dans deux exploitations de la Basse-Marche, de 1730 à 1773	313
Figure 8.6 : Le solde du revenu annuel net de l'élevage après paiement de l'impôt royal dans le domaine de Puymarchoux de 1717 à 1773	318
Figure 8.7 : Métairie de Basse-Roche : évolution conjoncturelle du revenu net provenant du bétail et des céréales de 1726 à 1760	320
Figure 8.8 : Métairie de Chez-Grenard : évolution conjoncturelle du revenu net provenant du bétail et des céréales de 1726 à 1760	320
Figure 8.9 : Métairie de La Dodinerie : évolution conjoncturelle du revenu net provenant du bétail et des céréales de 1730 à 1760	321
Figure 8.10 : Métairie de La Mothe : évolution conjoncturelle du revenu net provenant du bétail et des céréales de 1737 à 1760	321
Figure 9.1 : Moins-imposé sur le brevet de la taille de la Généralité de Limoges 1762-1789	345

Figure 10.1 :Relation entre la surface des herbages et le nombre de bovins adultes dans trente paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	357
Figure 10.2 :Comparaison surface toujours en herbe / surface cultivée chaque année dans 39 paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	358
Figure 10.3 :Comparaison surface toujours en herbe / surface cultivée chaque année dans 39 paroisses limousines vers 1830	359
Figure 10.4 :Prix d'un hectare de pré de fauche et d'un hectare de terre de culture en Limousin de 1726 à 1772	364
Figure 10.5 :Surface moyenne en pré de fauche en fonction du nombre de bovins adultes dans 1 098 exploitations complètes situées dans 18 paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	368
Figure 11.1 :Part de la Normandie et du Limousin dans la fourniture de bœufs à Sceaux et à Poissy - 07/1736 à 12/1737, hors carême	380
Figure 11.2 :Mouvement mensuel des transactions concernant les bœufs dans le domaine de Chez Grenard de 1725 à 1773	403
Figure 11.3 :Mouvement mensuel des ventes de vaches dans le domaine de Chez Grenard de 1725 à 177	404
Figure 11.4 :Lieux et nombre des foires en Limousin dans les années 1760	407
Figure 11.5 :Répartition mensuelle du nombre de jours de foires en Limousin pour l'année 1765	410
Figure 11.6 :La campagne d'achats de bœufs par la société « Constant-Vernon-Carré » du 25 novembre 1761 au 16 juin 1762	416

TABLE DES ANNEXES
ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les principales caractéristiques des sols limousins	435
Le relief limousin	436
Les principales crises de subsistances en Limousin au cours des cent années précédant la Révolution	437
Références d'archives des <i>états des fonds</i> utilisés	446
Études fondées sur les <i>états des fonds</i> qui ont été consultées	447
Étude critique d'une source d'histoire rurale : les <i>états des fonds</i>	448
Plans parcellaires du collège de Limoges	461
Planche 1 : finage du village de la Vedrenne (Augne, Haute-Vienne)	462
Planche 2 : finage du village de Rousset (Auriat, Creuse)	463
Planche 3 : finage du village de Venouhant (Châteauneuf, Haute-Vienne)	464
Planche 4 : finage du village de Châtre (Châteauponsac, Haute-Vienne)	465
Planche 5 : finage du village de Puy-la-Vigne (Eyjeaux, Haute-Vienne)	466
Planche 6 : finage du village de Frégefond (Nieul, Haute-Vienne)	467
Planche 7 : finage du village du Charbonniaud (Roziers-Saint-Georges, Haute-Vienne)	468
Planche 8 : finage du village de Leycuras (Saint-Bonnet-Briance, Haute-Vienne)	469
Planche 9 : finage du village de Chauvour (Saint-Denis-des-Murs, Haute-Vienne)	470
Planche 10 : finage du village des Sagnes (Saint-Denis-des-Murs, Haute-Vienne)	471
Planche 11 : finage du village de Roirette (Saint-Hilaire-Bonneval, Haute-Vienne)	472
Planche 12 : finage du village de Réservat (Saint-Martin-Terressus, Haute-Vienne)	473
Planche 13 : finage du village du Chatain (Saint-Moreil, Creuse)	474
Planche 14 : finage du village de Fondadouse (Saint-Paul, Haute-Vienne)	475
Planche 15 : finage du village du Népoulaud (Saint-Paul, Haute-Vienne)	476
Planche 16 : finage du village du Puy (Saint-Pierre-Chérignat, Creuse)	477
Planche 17 : finage du village de Courieux (Saint-Symphorien, Haute-Vienne)	478
Planche 18 : finage des villages de Lalèbre et Coujac (Végennes, Corrèze)	479
Schéma du finage du village de Vedrenne en 1775	480
Structure « en villages » de l'habitat dans 15 paroisses rurales de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	480
Regroupement de parcelles de même nature	481
Les limites ou « circuit » du tènement des Sagnes	481
Caractéristiques du parcellaire de quelques finages villageois de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	482
Superficie moyenne de toutes les parcelles de même nature dans chacune de douze paroisses de l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	482
Le morcellement de la propriété foncière lors des successions	483
Mentions de haies dans divers arpentements du XVIII ^e siècle	484
Revenu annuel moyen net des biens-fonds de huit communes de la Haute-Vienne d'après le cadastre du premier tiers du XIX ^e siècle	487
Revenu annuel moyen net des biens-fonds de six communes de la Corrèze d'après le cadastre du premier tiers du XIX ^e siècle	487
Évolution de la composition du paysage de trente-neuf paroisses limousines du milieu du XVIII ^e siècle à 1830 environ et à 1914	488

Répartition de la taille des propriétés foncières selon leur superficie dans vingt-huit paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	498
Répartition de la propriété foncière entre les groupes sociaux dans vingt-huit paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	503
Répartition des propriétés foncières de chaque groupe social selon leur superficie dans vingt-deux paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	508
Composition de la propriété foncière de chaque groupe social dans vingt-quatre paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	514
Composition des exploitations complètes de chaque groupe social dans dix-sept paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle	524
Les clauses des baux à métayage et à fermage	554
Les pratiques culturelles	556
Mémoires sur la culture des raves ou <i>turneps</i>	557
Caractéristiques de la culture des raves dans cinq paroisses limousines au milieu du XVIII ^e siècle selon le groupe social	562
Comparaison de la culture des raves entre les exploitations complètes et incomplètes	563
Mention du rendement des céréales en Limousin d'après diverses sources du XVIII ^e siècle	564
Les engrais utilisés en Limousin	566
Autres types d'élevage pratiqués en Limousin	568
Exemple de bail à cheptel simple	570
Le bail à cheptel sur le plan juridique d'après De Ferrière	570
Références d'archives des comptabilités d'exploitations agricoles utilisées, leur propriétaire, leur localisation et leurs caractéristiques	571
Les maladies animales et leur traitement d'après les commissaires aux tailles et d'après un médecin du Bas-Limousin	572
Lettre de Turgot adressée au Contrôleur général au sujet d'une épizootie 22 mars 1762	574
L'éphémère école vétérinaire de Limoges	577
Autre mode de représentation des figures 10.2 et 10.3 des pages 358-359	578
L'irrigation des prés de fauche en Limousin d'après diverses sources	579
Les droits d'usage de l'eau dans les prés de fauche et les litiges que cela entraîne	580
Arrangements au sujet de droits d'eau et de servitudes diverses	581
Prix d'un hectare de pré de fauche et d'un hectare de châtaigneraie en Limousin de 1726 à 1772	583
Comptes des six métairies de l'hôpital de Magnac-Laval : profits annuels réalisés avec le bétail et montant annuel des impositions royales, profits annuels réalisés avec les différents types de bétail	584

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	2
AVERTISSEMENT	3
SOURCES MANUSCRITES	4
SOURCES IMPRIMÉES	20
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE (SAUF LIMOUSIN)	30
BIBLIOGRAPHIE LIMOUSINE	45
INTRODUCTION	65
PREMIÈRE PARTIE : LECTURES DE L'ESPACE LIMOUSIN	74
<u>CHAPITRE 1 : CADRE GÉO-HISTORIQUE</u>	75
1. L'unité est d'abord géographique ... mais à petite échelle	75
2. Mais l'unité géographique devient diversité à grande échelle	79
3. Une unité administrative originelle ... perdue ... puis retrouvée tardivement	79
4. Une unité provinciale fragmentée par des lignes de partage	81
5. Des espaces intra-limousins	82
6. Conclusion	83
<u>CHAPITRE 2 : LES REPRÉSENTATIONS DU LIMOUSIN RURAL À L'ÉPOQUE MODERNE</u>	85
1. Rabelais et Molière à l'origine du discrédit limousin ?	85
2. Des voyageurs relativement complaisants	88
3. Les représentations « officielles »	96
3.1. Les « statistiques » du dernier tiers du XVII ^e siècle	98
État des paroisses de l'élection de Brive	98
État des paroisses de la généralité de Limoges	100
Procès-verbal de la généralité de Moulins	101
Mémoire sur la généralité de Limoges	102
Mémoire de la généralité de Moulins	103
3.2. La production administrative de l'intendance de Turgot	104
3.3. Les cahiers de doléances de 1789	109
4. L'historiographie des campagnes limousines au XVIII ^e siècle	113
4.1. Une première étude qui a largement influencé l'historiographie limousine	114
4.2. Un début du XX ^e siècle prometteur pour l'histoire rurale limousine	116
4.3. L'histoire rurale limousine en sommeil	118
4.4. Le renouveau : le temps des travaux universitaires	119
Les études de micro-histoire totale	119
Les études thématiques	123
5. Conclusion	124
<u>CHAPITRE 3 : PAYSAGE RURAL ET OCCUPATION DU SOL</u>	125
1. Typologie des biens-fonds composant le paysage rural	126
2. Hiérarchisation des biens-fonds selon leur valeur	129

3. Répartition spatiale des biens-fonds	131
3.1. Rôle de la configuration du relief	131
3.2. Le finage villageois, unité élémentaire de paysage	137
4. Variabilité interparoissiale de la composition du paysage	140
5. Diversité des parcellaires	143
5.1. La forme des parcelles	143
5.2. La superficie des parcelles	144
5.3. Un parcellaire qui reflète la hiérarchie sociale	146
6. Un paysage semi-bocager	150
7. Un espace figé ou une réalité mouvante ?	154
8. Conclusion	160

DEUXIÈME PARTIE : LES STRUCTURES DES CAMPAGNES LIMOUSINES AU XVIII^e SIÈCLE

CHAPITRE 4 : POSSÉDER LA TERRE	164
1. La notion de propriété au XVIII ^e siècle	164
2. Le statut social des possesseurs du sol	166
3. Problèmes méthodologiques	169
4. La propriété foncière individuelle dans l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	173
4.1. La structure foncière en fonction de la superficie des propriétés	173
4.2. La structure foncière en fonction du statut social des propriétaires	175
4.3. Une forte emprise « non-paysanne » sur la propriété foncière	178
4.4. Répartition « sociale » des propriétés en fonction de leur superficie	181
4.5. La structure des propriétés selon leur composition	186
5. La propriété collective en Limousin au XVIII ^e siècle	192
5.1. La réglementation en matière de communaux	193
5.2. Nature et localisation spatiale des communaux	195
5.3. Les usages des communaux	197
5.4. Une facette de l'individualisme agraire : le partage des communaux	198
5.5. Répartition géographique des communaux au milieu du XVIII ^e siècle	200
6. Les non-propriétaires	203
7. Conclusion	204
CHAPITRE 5 : EXPLOITER LA TERRE	207
1. De la propriété foncière à l'exploitation du sol	207
2. Typologie des exploitations	207
3. Les exploitations « complètes » dans l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	210
3.1. Un type d'exploitation qui occupe la majeure partie de l'espace limousin	211
3.2. Superficie des exploitations et statut social de leurs propriétaires	211
3.3. Structure des exploitations selon leurs éléments constitutifs	214
Composition moyenne des exploitations	216
Variabilité interparoissiale de la composition des exploitations	219
3.4. Équipement des exploitations	220
Le cheptel mort	220

Le cheptel vif	221
4. Les exploitations « incomplètes » dans l'élection de Limoges au milieu du XVIII ^e siècle	225
5. Les modes de faire valoir les exploitations	226
Entre fermage et métayage	227
Grande culture et fermage, petite culture et métayage	234
6. Conclusion	236
<u>CHAPITRE 6 : PRATIQUES ET PRODUCTIONS AGRICOLES</u>	238
1. Les pratiques agricoles	238
1.1. Prédominance de l'assolement biennal	238
1.2. Les mises en culture intermittentes	240
1.3. Les façons culturales	242
2. Les productions agricoles	
2.1. Le seigle, céréale prédominante	246
2.2. La triade « châtaignes - sarrasin - raves »	248
Châtaignes et châtaigniers	248
Les raves	250
Le sarrasin	252
2.3. Les autres productions	253
3. Le rendement des céréales	255
3.1. Fluctuation interannuelle du produit de la dîme	256
3.2. Le rendement des céréales d'après les comptabilités agricoles	258
4. Le problème de la fumure	262
5. Conclusion	268
TROISIÈME PARTIE : L'ÉLEVAGE BOVIN EN LIMOUSIN AU TEMPS DES LUMIÈRES	271
<u>CHAPITRE 7 : LE LIMOUSIN, TERRE D'ÉLEVAGE</u>	274
1. Des conditions environnementale favorables à la production d'herbe	274
2. Une activité ancienne, précocement orientée vers le marché	276
3. Des animaux ruraux de toutes espèces	279
3.1. Les bovins	279
3.2. Les ovins	284
3.3. Les porcins	285
3.4. Les équidés	285
3.5. Les caprins	286
4. Les effectifs d'animaux ruraux	287
5. Conclusion	291
<u>CHAPITRE 8 : L'ÉLEVAGE, UNE ACTIVITÉ LUCRATIVE</u>	293
1. Le bail à cheptel	293
1.1. Types de baux	296
1.2. Les baux à cheptel simple	297
Évolution durant le XVIII ^e siècle	299
Les acteurs des baux à cheptel simple	301
Composition des cheptels	305

Valeur des cheptels	306
1.3. Les baux à cheptel de métairie	308
2. Une activité rémunératrice	309
2.1. Les comptabilités agricoles	310
2.2. Le revenu de l'élevage	311
Rendement global	310
Variabilité interannuelle du revenu provenant du bétail	313
Le revenu selon l'espèce animale	314
Revenu de l'élevage et impositions royales	317
2.3. Revenus de l'élevage et des céréales	319
3. Conclusion	322
<u>CHAPITRE 9 : LES RISQUES DE L'ÉLEVAGE</u>	324
1. Maladies animales et épizooties	324
1.1. Les diverses maladies animales	324
1.2. Les méthodes de lutte contre les maladies	326
Formules magiques et remède de sorciers	326
Vers des méthodes plus rationnelles de lutte contre les épizooties	328
Un « guérisseur » à l'œuvre : Léonard Laplaigne	328
1.3. Le Limousin relativement épargné durant la première moitié du XVIII ^e siècle	330
L'accalmie des premières décennies du siècle	330
La peste bovine des années 1740	330
1.4. L'art vétérinaire en Limousin et le rôle de Turgot	332
Turgot à l'œuvre contre les épizooties	332
La formation des vétérinaires limousins après Turgot	334
1.5. La grande épizootie de 1774/75	335
1.6. Les épizooties après 1775	337
2. Les calamités climatiques	340
2.1. Abondance de pluies ... au mauvais moment	340
2.2. Les sécheresses	341
2.3. La sécheresse du siècle : 1785	342
Naissance et déroulement de la calamité	342
Conséquences	343
Réaction des diverses autorités face à la calamité	345
3. Les loups	346
4. Conclusion	350
<u>CHAPITRE 10 : LA PRIMAUTÉ DE L'ÉLEVAGE BOVIN</u>	351
1. Deux types de parcelles toujours en herbe pour deux fonctions complémentaires	351
1.1. Les prés de fauche	352
Qualité des prés	352
Rendement en foin des prés	354
1.2. Les pacages	356
1.3. Les prairies artificielles	356
1.4. Un nombre de bovins adultes proportionnée à la surface des herbages	357

2. Une surface en herbe de plus en plus prépondérante par rapport à celle des cultures	357
3. Le pré de fauche, pierre angulaire de l'agriculture limousine	360
3.1. Une parcelle soigneusement aménagée et entretenue	360
L'irrigation des prés de fauche	360
Des clauses d'entretien spécifiques aux prés	361
3.2. Une parcelle très recherchée pour sa forte valeur ajoutée	362
Une parcelle fortement imposée	362
Une parcelle chère	362
Une parcelle très recherchée en location	366
3.3. Le pré de fauche, élément structurant des exploitations	368
4. Conclusion	371
<u>CHAPITRE 11 : LA SPÉCIALISATION BOVINE DU LIMOUSIN AU SIÈCLE DES LUMIÈRES</u>	
1. La place du Limousin dans l'approvisionnement de Paris en bœufs	373
1.1. L'approvisionnement de Paris en période de charnage	374
1.2. L'approvisionnement de Paris en période de carême	376
2. Les raisons d'un succès commercial	379
2.1. Une habile stratégie commerciale	379
Limousin et Normandie : une parfaite complémentarité	379
Une méthode d'engraissement spécifique	384
2.2. L'appel du marché parisien	387
Une demande en viande bovine croissante	388
Le marché parisien, un débouché sûr	389
2.3. Le bœuf limousin, un produit de qualité pour un marché exigeant	396
3. Des étables limousines aux marchés parisiens :	
les étapes d'une commercialisation réussie	398
3.1. Le Limousin, pays à la fois naisseur, d'usage et d'engrais pour les bovins	399
3.2. Un engraissement pratiqué dans une multitude d'exploitations	401
3.3. Les lieux privilégiés des transactions : les foires	405
3.4. Le marchand de bestiaux, maillon entre le Limousin et les marchés parisiens	413
3.5. Les marchands de bestiaux à l'œuvre en Limousin	414
La société Constant-Vernon-Carré	414
La société Baudrat-Bertrand	420
La société Lavareille-Dumas	422
L'acheminement des animaux vers Paris	424
3.6. Le commerce du bétail dans l'économie limousine	427
4. Conclusion	429
CONCLUSION GÉNÉRALE	431
ANNEXES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES	435
TABLE DES TABLEAUX	597
TABLE DES FIGURES ET GRAPHIQUES	601
TABLE DES ANNEXES ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES	604
TABLE DES MATIÈRES	606

Résumé

Une spécialisation en pays de petite culture : l'élevage bovin en Limousin au XVIII^e siècle

Le Limousin est depuis longtemps une terre d'élevage. Cette activité s'est précocement orientée vers la commercialisation de bœufs gras destinés surtout à la capitale. Cette activité prend une telle ampleur au XVIII^e siècle qu'elle constitue la principale ressource économique de la province. L'exploitation judicieuse des caractéristiques naturelles de celle-ci - forte pluviosité, abondance de l'herbe, irrigation des prés de fauche - et l'utilisation de produits locaux abondants et d'un faible coût - foin, raves et châtaignes - permettent aux éleveurs d'engraisser les bovins à l'étable durant l'hiver et de fournir ainsi la capitale pendant les mois où les autres provinces comme la Normandie ne l'approvisionnent que faiblement. Cette méthode permet au Limousin de s'insérer avec succès dans le plus grand marché du royaume et de devenir le second fournisseur de celui-ci en bovins.

En se démarquant de la préoccupation primordiale du siècle - la production de blés avant tout - l'élevage bovin limousin fait ainsi figure d'une spécialisation agricole impliquée dans l'économie de marché qui contraste avec la représentation traditionnelle de la province souvent décrite à travers le prisme de la misère, de l'archaïsme de ses pratiques agricoles et de l'isolement.

Mots-clé : Élevage bovin - XVIII^e siècle - Limousin - Agriculture - Commerce du bétail - Marché parisien - Représentations - Paysages - Occupation et exploitation du sol - Propriété foncière - Pratiques et productions agricoles - Société rurale

Abstract

An agricultural specialization in a region of little culture : the bovine breeding in the Limousin at the eighteenth century

The Limousin has always been a land of cattle breeding. But this activity turned at a very early date to the trading of oxen, particularly destined to the capital. This activity has taken so much importance at the eighteenth century that it become the principal economic resource of the province. The judicious exploitation of its natural characteristics - rainy climate, abundance of grass, irrigation of pastures - and the use of abundant local products at low cost - hay, turnips and chestnuts - gave to the farmers the possibility to supply fat animals to the Parisian market at a period of the year during which other provinces as Normandy can offer it only a very limited number of animals. This method permit to the Limousin to be successfully insert in the most important market of the kingdom and to become its second supplier in bovines.

In distinguish itself of the main preoccupation of the century - the production of wheat - the bovine breeding in the Limousin region appears as an agricultural specialization rooted to market economy, what contrast with the traditional image of the province, often describe on the angle of misery and archaic agricultural practices.

Key-words : Bovine breeding - Eighteenth century - Limousin - Agriculture - Parisian market - Marketing - Land structures - Ground occupation and exploitation - Land propriety - Agricultural practices and productions - Rural society.